This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Int 46.3

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)
9 Aug. 1901 - 23 Jan. 1902

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XII

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

CINQUIÈME ANNÉE. — 1901

TOME XII (Juillet-Décembre)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE

1901

~~IX 342~~

Int 4 (+3

Tucker fam.

Title page ?? IX. 3 + 4

5e Année. — N° 105. Le Numéro : 1 fr. 1er Juillet 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages.
Robert de Caix	L'Angleterre et la question du Maroc	1
Henri Daurys	La question des canaux en Autriche	14
Charles Noufflard	L'Institut colonial international et la session de la Haye	29
Léon Dyé	Les écoles anglaises de médecine tropicale	42

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 48

Renseignements économiques 58

Bibliographie. — Livres et Revues 62

CARTES ET GRAVURES

I. — Carte du détroit de Gibraltar.

II. — Carte des voies navigables de l'Autriche.

III. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France, 10 fr.; Colonies, 12 fr. 50; Etranger et Union postale, 15 fr.

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré ou arrive à expiration, de vouloir bien nous faire parvenir le montant du réabonnement ; nous sommes dans l'obligation, quand nous opérons le recouvrement par la poste, d'en majorer le prix de 0 fr. 50 pour couvrir les frais.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50 en timbres-poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Étranger.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 16, *rue Cassette, Paris*, VIe.

PRIME A NOS LECTEURS

La magnifique sphère terrestre représentée ci-contre, est tirée en 8 couleurs et a *un mètre* de circonférence. Elle est montée sur un très beau pied en métal bronzé, richement ornementé.

Les lignes de navigation, les câbles sous-marins, les chemins de fer, les courants, y sont indiqués ; c'est donc un appareil digne de figurer dans toutes les bibliothèques.

Cette sphère sera fournie FRANCO PORT ET EMBALLAGE à nos lecteurs, aux prix suivants :

France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse ; quinze francs (fr. 15).

Autriche-Hongrie, Danemark, Hollande, Italie : dix-huit francs (fr. 18).

Angleterre, Egypte, Montenegro, Norwège, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et villes de la Turquie où se trouve un bureau de poste autrichien : vingt francs (fr. 20).

Adresser mandat à notre adresse.

IX. 34. 2

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ANGLETERRE ET LA QUESTION DU MAROC

« La question du Maroc est hypothéquée d'une question du détroit », disait récemment un homme bien placé pour en posséder tous les aspects. C'est surtout en ce qui concerne l'Angleterre que cette expression est heureuse. Pour les Anglais, le Maroc est bien moins une grande étendue de terres fertiles, placée à l'angle nord-ouest du continent africain, que la rive méridionale du détroit de Gibraltar. Le sort de la masse de l'empire chérifien les préoccupe généralement fort peu. Nombre de leurs publicistes sont tout prêts à reconnaitre que la France est la véritable héritière des sultans de Fez et de Marrakech, et le *Spectator* notamment a publié des articles dans ce sens. M. Budgett Meaking, dans son ouvrage *The Land of The Moors*, émet la même opinion.

Mais cette générosité britannique est toujours accompagnée d'une restriction : elle ne veut pas qu'il soit touché à Tanger. Le détroit de Gibraltar fait partie de ces passages des routes du monde sur lesquels l'Angleterre ne saurait discuter, parce qu'il est de son intérêt, comme de son droit supérieur, de les dominer. Si l'on veut menacer le détroit, substituer à l'impuissance de riverains qui rassurent entièrement la diplomatie britannique la présence d'une force réelle et agissante, il faudra faire violence à l'Angleterre, lui imposer par la guerre l'abandon d'un dogme politique sur lequel elle ne transigera pas. Si, au contraire, on trouve le moyen de calmer ses craintes en ce qui concerne le passage dominé par les vieilles colonnes d'Hercule, on pourra sans doute l'amener à se prêter sans

trop de mauvaise grâce à la solution de la question marocaine. Une fois le point sur lequel il est impossible de discuter écarté, il ne sera peut-être pas difficile de trouver des compensations dans certaines répartitions d'influence, surtout — il ne faut jamais oublier cette condition fondamentale de toute politique — si notre situation matérielle et internationale fait de nous des gens dont il serait utile d'écarter l'hostilité éventuelle. On voit donc que la première chose à faire, c'est de purger cette hypothèque du détroit dont nous parlions en débutant. La manière dont les Anglais considèrent actuellement la situation de Gibraltar peut nous renseigner sur l'état de choses dont ils accepteraient l'établissement sur la côte opposée et indirectement sur le rôle inconscient qu'ils font jouer à l'Espagne, cette puissance si défiante à notre égard, bien que nous ayons le désir sincère de l'associer à notre politique relative au « Malade d'Occident ». Cet aspect spécial de la question marocaine mérite donc d'être examiné. L'heure actuelle est particulièrement désignée pour une étude de ce genre, puisque les vieux « Africains » ont la satisfaction d'assister à un réveil de l'opinion française, enfin consciente de l'importance unique de la question du Maroc, en même temps que le déplaisir de voir trop souvent traiter cette dernière avec une légèreté, un manque de tact et de doctrine véritablement déconcertants.

Les idées qui règnent à l'heure actuelle en Angleterre sur le rôle de Gibraltar ont été éclairées par un récent débat de la Chambre des Communes, surtout pour ceux qui, instruits de certains faits soigneusement cachés et généralement soustraits à la connaissance du public, pouvaient lire entre les lignes du compte rendu.

Le 13 juin, M. Gibson Bowles, qui, depuis longtemps, condamnait les travaux des bassins commencés à l'ouest du rocher de Gibraltar et destinés seulement, d'après lui, à fournir une cible aux batteries que les Espagnols pourraient établir au-dessus d'Algésiras, a soumis à la Chambre la question de la suspension de ces travaux. M. Gibson Bowles a déclaré que, si on les arrêtait, on économiserait immédiatement 7.500.000 francs sur l'exercice courant. Il a ajouté que le rapport rédigé le 30 mars par une commission spéciale envoyée à Gibraltar et composée de l'amiral Rawson, de sir William Nicholson et de M. Matthews avait conclu à l'arrêt de ces travaux et à l'étude d'un port à établir à l'Est du rocher, c'est-à-dire à l'abri de toutes les batteries qui pourraient être établies en territoire étranger. Voici ce que M. Gibson Bowles a révélé, d'après le compte rendu parlementaire du *Times*, sur les opinions des membres de cette commission : « Ce qu'ils constatèrent a justifié la conclusion qu'ils ont adoptée à l'unanimité. Ils trouvèrent que les dangers qu'il avait dénoncés lui-même existaient réellement. La seule différence entre le pamphlet publié antérieurement par lui et les opinions des experts était que

ces derniers allaient bien au delà de ce qu'il avait suggéré, et que les dangers étaient beaucoup plus grands qu'il ne l'avait cru lui-même. Ils trouvèrent que le seul moyen de couvrir des travaux exécutés sur la côte occidentale de la presqu'île de Gibraltar serait de faire occuper par 30 ou 40.000 hommes une fraction du territoire espagnol. » Et M. Gibson Bowles, protestant contre la continuation des travaux malgré l'avis de la commission dont il était sorti, parce qu'on lui demandait, après son retour de Gibraltar, d'atténuer ses conclusions, a ajouté :

Je ne suis pas disposé à voir Gibraltar tenu par nous, mais à la merci d'une puissance quelconque ; à n'y posséder qu'une forteresse incapable de se défendre par elle-même, sans le secours d'une armée venue d'Angleterre. Je ne suis pas disposé à acquiescer à la continuation de travaux dont toute nouvelle pierre ajoute aux dangers de la situation. Que la Chambre se rende compte de la manière dont le complot se dessine. D'étranges choses se préparent au Maroc, par rapport auquel Gibraltar est un puissant facteur... D'étranges changements se produisent aussi sur le continent de l'Europe, qui, si cette triste guerre ne prend pas fin bientôt, pourraient nous contraindre à penser à autre chose qu'à envoyer des renforts à lord Kitchener... Je dois épuiser tous les moyens de suspendre ces travaux, qui augmentent la vulnérabilité de Gibraltar, en font une tentation et un appât pour les ennemis de ce pays, et, au lieu d'une force, une dérision et un danger pour l'Empire.

M. Balfour a vertement répondu au nom du Gouvernement. Il est vrai que M. Gibson Bowles est un chevau-léger d'opposition qui ne contrôle pas très soigneusement son éloquence. M. Balfour le lui a bien fait sentir. Il lui a reproché d'avoir soulevé prématurément le débat, avant que le Gouvernement ait eu le temps d'arriver à des conclusions fermes sur la question. Mais, surtout, M. Gibson Bowles a été tancé, dans ce langage direct du Parlement britannique, qui ignore les guirlandes oratoires du nôtre, pour avoir proposé d'ajourner les travaux de la côte Ouest alors que ceux de la côte Est ne sauraient être menés à bien en moins de dix années, et pour s'être permis des paroles regrettables et peu diplomatiques :

Lorsque mon honorable ami, a dit M. Balfour, dont nous traduisons scrupuleusement les paroles, s'abandonne à des déclarations relatives à l'invasion d'un territoire ami et à ce qui pourrait arriver dans telle ou telle éventualité, je trouve déplorable qu'un honorable membre, si bien au courant des difficultés de la situation, se permette de lancer des arguments et de soulever des controverses de cette espèce, que j'ai brièvement examinés et sur lesquels je ne dirai plus un seul mot... La politique du rapport provisoire de la commission consisterait à nous laisser pendant dix ans, pour économiser 300.000 l. s., avec une base navale inachevée à Gibraltar. J'ose dire que la question du Maroc pourrait être réglée dans dix ans. Bien des choses se produisent en dix années, et toutes les mys-

térieuses rumeurs auxquelles mon honorable ami fait allusion pourraient avoir fait place à d'autres rumeurs et à d'autres rumeurs encore, et il se peut qu'il y ait une succession de rumeurs qui remplissent les dix prochaines années. Et cependant, devons-nous attendre pendant dix ans le port que mon honorable ami désire pour nous?... Nous avons parfaitement conscience que toute l'affaire est entourée de difficultés qui ne sont pas seulement d'ordre militaire et naval, de difficultés qui rendent, à bien des égards, une discussion publique dans cette enceinte peu désirable; et c'est un fait que, dans les rapports qui ont été rédigés, il se trouve des choses sur lesquelles il ne faudrait absolument pas attirer l'attention publique.

On remarquera que, dans cette réponse, qui a d'ailleurs eu l'approbation des représentants des Communes, M. Balfour n'a pas dit un mot du fond de la question. Il n'a pas nié que des batteries établies sur la montagne d'Algésiras pourraient couvrir de leurs feux toute la baie de Gibraltar. Le fait ne saurait d'ailleurs être nié, puisque, pour tout homme ayant la moindre notion des progrès de la balistique moderne, il n'est pas niable. M. Balfour a simplement dit qu'il préférait un cheval borgne, c'est-à-dire le port mal défendu de la côte Ouest, à un cheval ayant toutes les qualités et le seul défaut de la jument de Roland, c'est-à-dire le port encore inexistant à créer sur la côte Est. Peut-être, à vrai dire, l'orateur gouvernemental trouve-t-il le cheval moins borgne qu'il ne paraît à ceux qui ne connaissent pas certains dessous de la politique. Peut-être espère-t-il que l'Angleterre évitera les énormes dépenses du port en eau profonde de la côte Est, où aucune installation n'existe, à l'opposé de la ville de Gibraltar, au bas du rocher qui, sur cette face, tombe à pic dans la mer, grâce à des précautions prises de longue date et aux fruits d'une politique longtemps poursuivie. Il est évident que M. Balfour était de fort méchante humeur contre M. Gibson Bowles, sans doute parce qu'il a attiré l'attention publique sur certaines choses contenues dans le rapport et qui ne devaient « absolument pas » être divulguées : peut-être bien n'a-t-il pas trouvé de son goût les considérations sur l'opportunité et la facilité de faire, à la première alerte, occuper par 30 ou 40.000 hommes une fraction du territoire espagnol autour de Gibraltar.

A première vue, une pareille idée paraît insensée. L'Espagne n'est pas une grande puissance militaire, mais elle n'est pas si faible que l'armée anglaise puisse sans péril aller l'attaquer chez elle. Il faut cependant avoir bien soin de distinguer, en pareille matière, entre les ressources militaires qu'un pays possède « quelque part » et celles dont il peut rapidement disposer sur un point déterminé. Et, si on envisage la question avec cette restriction, on s'aperçoit que l'Angleterre a incontestablement l'avantage dans toute la banlieue de Gibraltar. Elle entretient dans cette forteresse une garnison

permanente de 8.000 hommes et il est rare qu'elle n'ait pas à petite distance une escadre dont les compagnies de débarquement lui permettraient d'augmenter beaucoup cet effectif. Par moments — à l'heure actuelle par exemple — les forces anglaises à Gibraltar sont encore bien plus nombreuses. Tant de navires de guerre s'y trouvent réunis, que l'Angleterre pourrait disposer sur le champ des 30 ou 40.000 hommes dont parlait M. Gibson Bowles. Enfin, la métropole n'est pas loin, à trois ou quatre jours au plus de navigation. Non seulement il serait possible, dans ces conditions, à l'Angleterre de « donner de l'air » à sa forteresse, serrée de trop près en raison des progrès de la balistique, mais même elle semble s'y être déjà méthodiquement préparée. Cent canons de campagne, avec leurs affûts et munitions, ont été envoyés à Gibraltar. Ils ne serviraient certainement pas au rocher déjà hérissé de batteries. Ils sont destinés, non sans doute à une expédition éventuelle au Maroc — on aurait le temps de la préparer et il faudrait beaucoup d'autres moyens — mais bien à occuper solidement et très vite quelques parties des rives du détroit. Et les études suivies, menées par les officiers anglais, au nord de Gibraltar sur la Sierra-Carbonera et à l'ouest sur toute la ligne des hauteurs qui, en partant de la pointe Carnera, sépare la baie d'Algésiras-Gibraltar de la vallée du Rio-Almacin, ont certainement permis de déterminer les points entre lesquels serait rapidement répartie cette nombreuse artillerie, bientôt suivie, sans doute, de pièces de position. Il y a là une situation topographique qui se prête à l'improvisation d'un camp retranché ayant sa base sur la mer, la possibilité de renouveler l'effort restreint, mais efficace et inébranlable, des lignes de Torres-Vedras.

Mais l'Espagne, dira-t-on, pourrait prendre ses précautions. L'établissement de quelques ouvrages de défense ferait tomber tous ces beaux projets britanniques. C'est vrai, mais le fait est qu'elle ne s'est prémunie en rien, et que, devant ce danger évident, elle paraît être le jouet d'une force mystérieuse qui la paralyse. Non seulement elle n'a élevé aucune fortification, mais encore elle n'entretient, à Algesiras, qu'une garnison de quelques centaines d'hommes, ornée à vrai dire d'une luxueuse abondance de haut personnel. On objectera sans doute qu'elle peut rapidement renforcer ses troupes sur le point menacé. Il n'en est rien. Algésiras n'est relié au réseau de la péninsule que par la ligne — anglaise d'ailleurs — qui aboutit à Bobadilla. C'est une succession de ponts et de tunnels qui se prêterait à toutes les interruptions, surtout étant donné la nationalité de la Compagnie. Le centre de la mobilisation espagnole serait à Ronda, sur cette ligne compromise dès la première alerte. Et, chose remarquable, les routes ne permettraient pas de suppléer au chemin de fer. Que l'on regarde la carte ci-jointe et l'on verra une région grisée.

couvrant le sud de la péninsule, de Vejer-de-la-Fronteira à Malaga : dans toute cette étendue, il n'existe pour ainsi dire que des sentiers muletiers. On n'y trouve donc pas de voies dont le rendement permettrait d'approvisionner de nombreuses troupes et encore moins de transporter une artillerie sérieuse. En admettant que l'Espagne parvienne à surmonter ces obstacles, à faire arriver « à pied d'œuvre » une partie des troupes bien suffisantes qu'elle possède, il serait trop tard : elle se trouverait en présence de lignes bien organisées par les Anglais, qui auraient pu, en quatre ou cinq jours, en prendre sérieusement possession, avant même que les Espagnols fussent habillés.

On se demande vraiment si l'apathie administrative de l'Espagne suffit à expliquer une situation pareille. D'aucuns prétendent que l'état, pour ainsi dire préhistorique, de la viabilité dans la région qui avoisine Algésiras, n'a pas pour cause une négligence absolument spontanée : l'Angleterre exercerait une action occulte à Madrid. Il ne s'agirait certes pas d'une corruption ouverte et grossière, mais bien de ces intérêts très indirects, discrètement bien que solidement liés, qui tiennent plus de gens qu'on ne croit. Et ce peu glorieux péril n'est pas tout particulier à l'Espagne. Ces moyens détournés d'action, un pays à personnel stable et à longues pensées comme l'Angleterre peut toujours les employer avec succès dans les pays dirigés par des politiciens auxquels l'agitation de leur vie, le manque de sécurité, interdisent trop souvent les fortes vues qui leur permettraient de discerner les relations lointaines des petites combinaisons auxquelles ils se laissent aller. En tout cas, on a remarqué que les projets d'enquête et tous les plans espagnols relatifs à Algésiras et à la région n'ont jamais abouti.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre s'est donc arrangée de manière à être la seule puissance ayant une force disponible sur le détroit. En quelques heures, elle pourrait occuper le point qu'elle voudrait sur les rives du passage, et, comme elle est maîtresse de la mer, elle serait à même de s'y établir fortement. Telle est la situation que le gouvernement britannique ne laissera jamais modifier que sous la pression d'une puissance supérieure. Sans doute, il ne dépend pas de lui de faire durer éternellement l'incroyable manque de préparation militaire qui lui livre une partie du sud de l'Andalousie. Aucun traité n'oblige l'Espagne à neutraliser cette région, comme elle le fait dans la pratique à l'heure actuelle. Du moins, au sud du détroit, l'Angleterre trouve une garantie pratique de première valeur dans le désarroi administratif du Maroc.

On peut être assuré qu'elle n'y renoncera pas, et qu'elle ne consentira jamais à l'établissement à Tanger d'une puissance capable d'y placer des canons, et surtout de les entretenir, d'y avoir les mu-

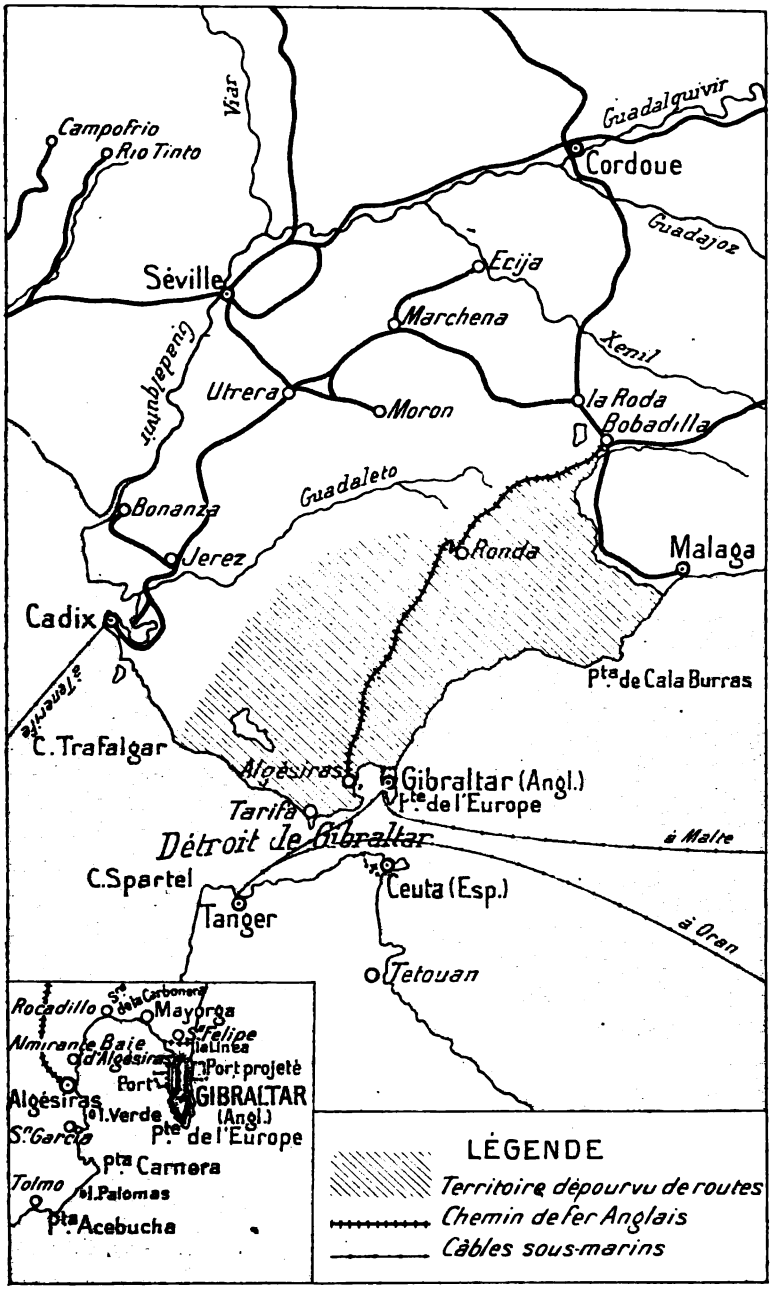
Campofrio
Rio Tinto
Viar
Guadalquivir
Cordoue
Guadajoz
Séville
Ecija
Marchena
Xenil
Guadalquivir
Utrera
Moron
la Roda
Bobadilla
Guadaleto
Bonanza
Jerez
Ronda
Malaga
Cadix
Pta de Cala Burras
à Tenerife
C. Trafalgar
Algésiras
Gibraltar (Angl.)
Pte de l'Europe
Tarifa
Détroit de Gibraltar
à Malte
C. Spartel
Ceuta (Esp.)
Tanger
à Oran
Tetouan
Rocadillo
Sra de la Carbonera
Mayorga
Sa Felipe
Almirante Baie d'Algésiras
la Linea
Port projeté
Port
Algésiras
GIBRALTAR (Angl.)
I. Verde
Pte de l'Europe
Sn Garcia
Pta Carnera
Tolmo
I. Palomas
Pta Acebucha
LÉGENDE
Territoire dépourvu de routes
Chemin de fer Anglais
Câbles sous-marins

nitions nécessaires. Ses préoccupations à cet égard ne manquent jamais une occasion de se manifester : naguère les Anglais protestaient contre l'établissement à Ceuta de quelques canons à tir rapide. Il importe donc de bien se convaincre que, lorsque l'on envisage la question marocaine, il faut absolument distinguer entre le Maroc territorial et le Maroc du détroit. Même si nous arrivons à nous charger des destinées du premier, nous ne pourrions lui joindre le second qu'à la condition de nous trouver dans de telles circonstances, peut-être dans un tel groupement de puissances, qu'il nous serait possible de violenter les idées les plus arrêtées de l'Angleterre.

Aussi longtemps que nous devrons envisager le problème en tenant compte des désirs de cette puissance, une condition préalable sera nécessaire à la réalisation de nos aspirations dans le pays voisin de l'Algérie : la neutralisation du détroit, c'est-à-dire d'une certaine bande de terre sur la rive. Sans doute, une telle mesure diplomatique ne déplairait à aucune puissance maritime n'ayant pas l'espoir d'y créer quelque établissement naval. Il ne faut d'ailleurs pas que nous nous fassions d'illusions : cette neutralité, étant donné la situation que nous venons de constater, équivaudrait à la mainmise ou, plus exactement, au maintien de la mainmise actuelle de l'Angleterre sur le détroit de Gibraltar. Il est impossible, en effet, que nous ne pressentions pas ce qui se passerait infailliblement en temps de guerre. Le détroit serait fermé aux flottes des puissances ennemies de la Grande-Bretagne. La situation est si forte qu'elle serait à peine aggravée par l'établissement des Anglais à Tanger et encore bien moins par la simple neutralisation de la pointe septentrionale du Maroc.

Du reste, il ne faut pas oublier que la manière dont nous devons envisager la question du Maroc est exactement l'inverse de celle qui s'impose à l'Angleterre. Si, pour elle, le détroit est tout, pour nous il est relativement peu de chose, parce que les positions prises et la direction que notre situation territoriale impose à nos armements nous obligent à le considérer comme échappant à nos moyens d'action. Au contraire, la domination plus ou moins étroite du territoire voisin de l'Algérie importe au plus haut degré à notre avenir et même à notre sécurité. Les points de vue auxquels les deux puissances doivent se placer sont donc différents, et une entente ne serait pas impossible si nous montrions que nous sommes un peuple ayant une politique déterminée et des vues assez longues pour qu'il soit dangereux de lui barrer la route, et au contraire avantageux de lier partie avec lui.

Une entente avec la France, en vue de la neutralisation du détroit, peut même paraître utile aux Anglais, pour peu qu'ils y réfléchissent profondément. La politique européenne est fort instable :

l'effet des événements anciens qui ont amené les groupements actuels va en s'amoindrissant. Déjà, on constate l'établissement de rapports plus faciles entre la France et l'Italie, qui apprécie fort que nous ne prétendions pas lui fermer le chemin de la Tripolitaine le jour où celui du Maroc nous serait ouvert. D'autre part, les relations franco-allemandes se modifient peu à peu. L'alerte de Fachoda n'a sans doute pas eu sur elles l'effet que, au début, elle semblait devoir produire; mais, si on y regardait de près, on s'apercevrait sans doute que le mouvement qui semblait se dessiner s'est ralenti bien moins sous l'influence des rancunes anciennes que par l'effet de l'attitude douteuse du gouvernement de Guillaume II. Pour un nombre de Français qui grandit fatalement à mesure que le temps s'écoule, l'Allemagne est une puissance comme une autre, avec laquelle on pourrait conclure des arrangements si on y trouvait quelque sécurité. Il n'est pas absurde de se demander si, dans quelques années, la France, désireuse de compléter l'Algérie, et l'Allemagne, dont « l'avenir est sur la mer », ne pourraient pas s'entendre pour satisfaire les ambitions de la puissance algérienne, en même temps que le désir des Allemands, qui grandit visiblement avec leurs forces, d'avoir dans les bons endroits des stations navales. Cette solution nous répugnerait sans doute d'autant moins que le détroit serait en fait plus efficacement neutralisé par la présence des Allemands d'un côté, surveillant les Anglais placés de l'autre, que par des traités sanctionnant, sous une forme en apparence rassurante, l'omnipotence actuelle de l'Angleterre dans tout le rayon d'action de Gibraltar. Peut-être même la combinaison pourrait-elle nous donner, à nous aussi, un accès sur le passage convoité : en tout cas, la vraie perdante serait l'Angleterre.

On voit donc que, si nous avions une politique, cette puissance pourrait trouver excellent de prendre les devants et de s'arranger avec nous. Il en est de même de l'Espagne, sur laquelle il faut dire un mot en passant. Cette nation ne peut se faire aucune illusion : ni l'Angleterre ni l'Allemagne, à moins qu'elle ne tombe dans un vasselage, comme celui dont le Portugal s'est si bien trouvé, ne lui permettrait d'occuper les deux rives du détroit à titre tout à fait indépendant et pour les fortifier à loisir. Il faut donc qu'elle se résigne à prendre l'héritage des Maures, toujours attendu par elle, grevé, en partie du moins, d'une servitude de neutralité. On n'imagine pas de combinaison qui lui permette d'échapper à cette nécessité. Quant au reste, il est évident qu'elle a tout intérêt à s'entendre avec la France. Aucune des puissances pour lesquelles elle a joué contre nous, dans la question marocaine, le rôle ingrat du chien du jardinier, n'est disposée à lui faire la part plus belle. Elle a affaire à des nations

ambitieuses, dont l'une au moins a singulièrement changé d'attitude à son égard au moment de la guerre de Cuba. Elle ne saurait espérer d'elles le don gracieux du Maroc entier : ces pays ne la considéreront même jamais, dans l'empire chérifien, que comme leur humble représentant. Et, puisqu'il faut partager, mieux vaudrait sans doute s'associer avec la France, qui ne traite pas l'Espagne comme une nation de seconde classe et qui n'hésiterait pas à lui reconnaître au sud du détroit une autre Andalousie. Peut-être même l'Espagne agirait-elle sagement en envisageant dès à présent cette possibilité : la question du Maroc se prête à bien des combinaisons, nous l'avons vu plus haut, et, dans quelques-unes, les ambitions espagnoles risqueraient d'être entièrement écartées. Il va sans dire que la France pourrait accorder à l'Espagne pour sa part du Maroc — en dehors de la zone neutralisée sur le détroit, couverte par un arrangement international — et même pour les Baléares et les Canaries, cette garantie que la nation espagnole paraît rechercher depuis ses derniers malheurs. Si nous ne pouvions nous engager, en ce qui concerne Cuba et les Philippines, qui nous auraient entraînés dans des aventures illimitées, il n'en serait peut-être pas de même des dépendances plus restreintes que l'Espagne garde encore : déjà, même sans contrat nous liant avec la nation espagnole, nous serions sans doute obligés de considérer comme un *casus belli* leur prise de possession par une puissance étrangère. C'est surtout cette possibilité d'un nouveau pacte franco-espagnol, résultant d'une solution en faveur des deux puissances de la question marocaine, qui fera agir à Madrid, avec la plus grande énergie, les influences ouvertes ou occultes dont nous parlons plus haut, pour soulever des défiances, et empêcher une association redoutée de l'Espagne avec la France.

Pour en revenir à l'Angleterre, on peut nous objecter que rien ne l'oblige à se mêler, moyennant la purge de l'hypothèque du détroit, à une solution française de la question du Maroc. C'est vrai, et il faudrait un effort suivi de notre diplomatie pour lui faire sentir l'utilité de ce règlement. Pour l'instant, le gouvernement britannique ne paraît songer qu'à maintenir un *statu quo* qui lui est commode, et même à l'exploiter contre nous. Sa conception actuelle, que l'Allemagne semble partager avec lui, serait d'affermir le Maroc et d'en faire un danger pour la France. L'ambassade que le favori du Sultan, le Ministre de la Guerre, Caïd El Menehbi, mène en ce moment en Angleterre, sous la direction effective d'un sujet britannique, M. Mac Lean, devenu caïd marocain, répondrait à cette politique. Elle serait destinée à commander pour le Maroc beaucoup d'armes du dernier modèle, que les Anglais auraient la double satisfaction de vendre et de pouvoir utiliser à l'occasion contre les Français. Il ne faut pas oublier que cette même ambassade va visiter ensuite

Berlin, ce qui semble être une nouvelle preuve de la marche parallèle des politiques anglaise et allemande au Maroc, marche que les observateurs attentifs ont depuis quelque temps constatée. L'Angleterre et l'Allemagne cesseraient donc d'envisager le Maroc uniquement comme un champ d'exploitation commerciale et un terrain neutre à défendre. Elles voudraient en faire au besoin un instrument actif, et nous ne devons pas oublier qu'il y a là un danger réel pour la puissance maîtresse de l'Algérie, ou tout au moins la possibilité de gros embarras nécessitant de gros sacrifices, bien que les indigènes de l'Afrique du Nord semblent peu capables de faire un usage complètement efficace de nos armements modernes.

Nous sommes donc bien loin, à l'heure actuelle, de la solution qui fait l'objet de cet article. Et cependant, il dépend surtout de notre politique d'obliger l'Angleterre à la regarder d'abord comme possible, et peut-être ensuite comme très désirable. Nous pouvons l'inquiéter en ne nous montrant pas incapables de penser à quelque arrangement, comme nous l'avons dit plus haut, avec une puissance qui n'est son associée que provisoirement et sur certains points, en attendant d'être partout sa plus dangereuse rivale. Mais surtout, il faut que le monde soit bien convaincu que nous ne transigerons jamais en ce qui concerne le Maroc ; que, si le *statu quo* était menacé par une tierce puissance, nous ne reculerions pas devant l'*ultima ratio* des peuples comme des rois. A cet égard, le réveil récent de l'opinion publique, quoique ses premières manifestations aient été remarquablement incohérentes et maladroites, est une chose heureuse. De même, l'énergie avec laquelle l'affaire Pouzet a été traitée par le gouvernement et par M. Revoil est bien faite pour donner au monde l'idée voulue de notre attitude dans la question marocaine. Il faut que la conviction que la France est l'héritière inévitable des sultans du Maroc devienne comme un lieu commun accepté de la pensée internationale. Et pour cela, la première condition est de manifester des intentions non douteuses, en même temps d'ailleurs que la volonté de ne pas les réaliser sans une entente avec les autres intéressés.

Les intérêts que l'Angleterre a au Maroc sont de deux sortes : intérêts négatifs, qui font qu'elle contrecarre nos efforts dans quelque pays que ce soit; intérêts positifs, qui, en dehors de la capitale question du détroit, sont purement commerciaux. Cette malveillance instinctive de l'Angleterre contre la France est, à la vérité, une erreur et un anachronisme. Faite des souvenirs d'une lutte plusieurs fois séculaire, elle ne tient pas compte des forces qui grandissent ailleurs, des périls d'aujourd'hui et surtout de demain. Si les Anglais avaient, comme on dit, « de l'avenir dans l'esprit », ils se rendraient compte de l'avantage immense qu'ils trou-

veraient à ne pas rencontrer une France hostile dans le monde qui se prépare. Nous leur rendrions d'ailleurs cette compréhension de leurs propres intérêts beaucoup plus prompte et facile, si nous paraissions capables d'une politique extérieure assez souple pour faire craindre certaines évolutions, et si nous ne nous laissions pas aller, à l'intérieur, à certaines tendances qui risquent de nous faire déchoir rapidement de notre rang de grande puissance. D'autre part, il conviendrait que nous montrions bien ce que nous voulons; que nous fassions preuve d'ambitions résolues, mais acceptables parce que précises et délimitées, et par conséquent capables de chercher à se satisfaire au moyen de concessions consenties sur un autre terrain. Jusqu'ici, en effet, les Anglais ont surtout vu en nous des gens qui savaient fort bien ce qu'ils ne voulaient pas sur un très grand nombre de points, mais qui ne se décidaient pas à vouloir quelque chose de précis sur un point déterminé. Nous avons été condamnés, par la faiblesse de gouvernants obligés de vivre au jour le jour, de prendre, dans toutes les questions, ces mesures de détail dont l'on dit, bien à tort, qu'elles « réservent l'avenir », et aussi, par l'incertitude d'une opinion partagée entre les souvenirs du passé et un sens encore incertain des nécessités présentes, à protester un peu partout et à ne choisir nulle part. Aujourd'hui heureusement, la question du Maroc commence à se présenter avec une netteté particulière à l'opinion du public français. Il en comprend de mieux en mieux l'importance. Il arrive sans doute à voir assez nettement la place unique qu'elle doit trouver dans nos préoccupations, pour consentir à ce que, pour la régler, nous renoncions, dans la vallée du Nil, à une opposition qui pourrait devenir singulièrement gênante pour l'Angleterre, malgré les défaites diplomatiques de ces dernières années, le jour où notre politique serait résolument orientée dans ce sens.

Et les éléments d'un compromis existent certainement, puisque les intérêts d'une des deux puissances sont aujourd'hui manifestement prépondérants à l'Ouest, tandis que ceux de l'autre portent surtout sur l'Est du continent africain. Il faut bien se rendre compte, en effet, pour en revenir à ce que nous disions tout à l'heure, que l'intérêt positif que l'Angleterre porte au Maroc n'est pas territorial. Elle ne désire pas y avoir une frontière terrestre de plus à garder. La situation qu'elle occupe est surtout commerciale, et encore est-elle battue en brèche. Si le commerce britannique domine encore à Mogador et à Saffi, il ne faut pas oublier que les Allemands le menacent à Rabat et l'ont déjà vaincu à Casablanca et à Mazagan. Ce commerce même aurait tout à gagner à l'établissement d'un ordre de choses régulier au Maroc, dont la situation présente ne permet d'exploiter les richesses que d'une manière absolument superficielle. Les Anglais

trouveraient toute garantie si l'extension de la domination française coïncidait avec des engagements de maintenir la « porte ouverte », comme ceux qui résultent déjà des clauses commerciales insérés dans certains traités de délimitation conclus entre l'Angleterre et la France relativement à l'Afrique occidentale et centrale. En retour, il est vrai, l'Angleterre, dont nous ne contesterions plus la situation politique en Égypte, devrait s'engager à laisser toute liberté dans ce dernier pays à nos entreprises commerciales et industrielles et à nos établissements scolaires et scientifiques, qui sont les legs d'un si grand passé.

On nous objectera probablement que ces idées, émises en vue de la purge de « l'hypothèque du détroit » et ensuite de la solution de la question du Maroc, sont bien risquées ; qu'il s'agit là d'une politique bien résolue et bien générale, qui suppose une force latente que des tendances nouvelles risquent de nous faire perdre. On peut aussi dire que, pour mettre ainsi sur un pied nouveau les relations franco-anglaises, en procédant à la liquidation d'ensemble de deux grosses questions internationales, il faudrait une sécurité, une possibilité de prévoir, qui manquent fatalement à des gouvernants obligés de regarder plus souvent derrière eux que devant, pour voir si leurs troupes parlementaires ne leur tirent pas dans le dos. Peut-être : mais, sous prétexte que les choses sont malaisées, il ne faut pas renoncer à rien tenter, et d'ailleurs cette étude n'est pas destinée à traiter de l'influence de la politique intérieure sur la politique étrangère ; nous devons envisager les choses comme si de vastes pensées nous étaient possibles, et cet article n'a d'autre objet que de présenter brièvement quelques éléments de la question marocaine, et quelques « possibilités » relatives à sa solution.

ROBERT DE CAIX.

LA QUESTION DES CANAUX EN AUTRICHE

L'Autriche se réveille de la léthargie économique où elle était depuis longtemps plongée et semble commencer, à l'aurore du XXe siècle, une vie toute nouvelle, au grand étonnement des augures politiques qui envisageaient déjà les graves conséquences de l'imminente liquidation de la monarchie austro-hongroise. C'est en effet au moment même où on lance, par la plume et la parole, les plus sinistres prophéties sur le péril pangermaniste, que le « malade malgré lui », trompant tous les diagnostics pessimistes, fait preuve de vitalité et de patriotisme en adoptant des projets grandioses de voies ferrées et de voies navigables, dont la réalisation transformera de fond en comble les conditions économiques de l'Europe centrale. Coïncidence curieuse: la *Kanalvorlage* autrichienne est votée par 198 voix contre 46, alors que la *Kanalvorlage* prussienne n'a pu aboutir, en dépit de la pression gouvernementale exercée sur le Landtag, et a provoqué non seulement la clôture de cette assemblée, mais encore la chute d'un ministre jusque-là inébranlable, M. de Miquel [1].

Le gouvernement autrichien, sous l'habile direction de M. de Kœrber, a réussi à mettre un terme, momentanément du moins, aux luttes intestines stériles qui ont donné jusqu'ici à l'État une apparence bien plus maladive que nature; il a trouvé le moyen de désarmer les ardentes compétitions politiques en intéressant les députés à de vastes entreprises depuis longtemps désirées et sans cesse

---

[1] Voici le texte du message royal lu par le chancelier de Bülow à la séance de clôture de la Diète prussienne : « Messieurs, dans le discours du trône par lequel j'ai eu l'honneur d'ouvrir, le 8 janvier, au nom de S. M. le Roi, la cession de la Diète de la Monarchie, le projet de canalisation était l'un des plus importants devant être étudiés au cours de la session. Lors de la discussion du budget, j'ai fait remarquer que ce projet de loi devait faire, à côté du budget, le principal objet de nos débats. J'ai insisté à ce propos sur le fait que la construction des canaux devait également profiter à l'Est et à l'Ouest, à l'industrie et à l'agriculture, qu'elle avait pour but de faciliter l'échange des marchandises dans toutes les directions et que le projet était inspiré par un esprit de justice distributive au point de vue économique. Et c'est pourquoi le gouvernement royal doit considérer le projet de loi sur la canalisation comme un tout, dont aucune partie ne saurait être supprimée sans nuire à d'importants intérêts économiques. Mais la façon dont la commission de la Chambre a discuté le projet a prouvé au gouvernement, à son grand regret, qu'aucune entente sur ce sujet n'était possible pour le moment. En conséquence, le gouvernement, ne pouvant attendre aucun résultat sérieux de la continuation des débats, estime qu'il y a lieu d'y mettre fin immédiatement. »

ajournées. M. de Kœrber s'est efforcé de donner satisfaction à tout le monde : aux populations alpines, il a offert des chemins de fer; aux populations sudètes, des voies navigables; aux régions trop éloignées des grandes artères actuelles ou futures, des voies ferrées d'intérêt local permettant de les rattacher plus étroitement à la vie générale.

Ses trois grands projets : l'*Investitionsvorlage* (grandes voies ferrées), la *Wasserstrassenvorlage* (voies navigables), la *Lokalbahnvorlage* (voies ferrées secondaires), ont été en général favorablement accueillis et critiqués plutôt sur des questions de forme que de fond. Les députés allemands et tchèques se sont rapprochés et ont conclu un *Junctim* pour assurer la réussite réciproque des projets intéressant leurs électeurs respectifs. Les pangermanistes eux-mêmes, renonçant momentanément à leurs manœuvres obstructionnistes, ont exceptionnellement approuvé le principe de projets qu'ils considèrent comme un acheminement vers le *Zollverein* austro-allemand. Au grand étonnement de l'Europe, les frères ennemis ont fait violence à leurs sentiments antipathiques et adopté le calme qui sied aux discussions intéressant la grandeur et l'avenir de l'État. Cet armistice sera-t-il de longue durée? L'impartialité, la modération de M. de Kœrber semblent devoir le transformer en paix définitive.

Dans son empressement à gâter tout le monde, le gouvernement a grandement fait les choses et peut-être sans se rendre un compte exact du règlement financier de la note de ses largesses, qui se monte au chiffre respectable de 1.300 millions de couronnes [1]. L'importance de la somme ne semble pas l'avoir préoccupé outre mesure : il affirme, avec une conviction tranquille qui désarme toute opposition sérieuse, que les finances de l'État n'en seront pas plus malades, que les fonds nécessaires aux grands travaux seront facilement obtenus par voie d'emprunt, et que les recettes considérables provenant soit de l'exploitation des futures voies de communication, soit de l'augmentation de richesse résultant de leur établissement, suffiront non seulement à leur entretien, mais permettront encore de payer intégralement les intérêts et d'assurer dans de bonnes conditions l'amortissement des emprunts. M. de Kœrber a eu le soin de présenter ses projets sous une forme générale, se prêtant à toutes sortes de perfectionnements, et a simplement demandé aux députés d'en consacrer le principe. De leur côté, ces derniers n'ont pas voulu détruire l'optimisme gouvernemental et ont évité, sauf quelques réserves formulées au point de vue financier, les discussions trop approfondies qui auraient pu, à l'instar de celles du Landtag prussien, compromettre une œuvre universellement désirée dans le pays.

---

[1] La couronne vaut 1 fr. 05. Elle se divise en 100 heller.

*
* *

Bien que nous nous proposions d'examiner spécialement la *Wasserstrassenvorlage*, nous donnerons cependant un rapide aperçu des projets de voies ferrées. L'*Investitionsvorlage* (grandes voies ferrées), qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés, prévoit la construction des lignes suivantes :

1° *Ligne des Tauern* (Schwarzach, Gastein, Böckstein, Mallnitz, Oberwellach, Möllbrücken, Spital sur la Drave). Elle sera parallèle à la ligne du Brenner et fera communiquer directement Salzburg avec la vallée de la Drave.

2° *Ligne des Karavanken*, avec embranchement sur Villach (Klagenfurt, Asshug, Veldes, Wochein-Feistritz, Santa Lucia, Canale, Goritz, Reifenberg, Sant-Daniel, Opeina, Trieste). Elle constituera une deuxième ligne de communication entre l'Autriche du Nord et Trieste.

3° Ligne Klaus, Windish, Garsten, Spital, Selzthal, parallèle à la ligne des Tauern.

4° Ligne de Sambor (sur le Dniester) vers la frontière hongroise par Turka, rejoignant au Pas d'Oszock la ligne Nagy-Birezna.

5° Tronçon Hartberg-Friedberg sur la ligne Hartberg-Aspang (Styrie).

6° Ligne de Rakonitz à la voie Postelberg-Laun (Bohême, vallée de l'Eger [1]).

Les dépenses sont évaluées à 490 millions de couronnes en chiffres ronds.

La *Localbahnvorlage*, plus modeste, se chiffre seulement par 70 millions de couronnes. La Chambre autrichienne avait déjà voté successivement, en 1894, 1895, 1896 et 1898, la construction de 79 lignes d'intérêt local d'une longueur totale de 2.481 kilomètres, entraînant une dépense de 274 millions de couronnes ; sur ces 79 lignes, 48 sont complètement terminées (1.439 kil.), 12 autres sont en construction (482 kil.), 11 n'ont pu être encore concédées pour des raisons d'ordre administratif (275 kil.), 2 seront probablement abandonnées. Le gouvernement a résolu de compléter ce premier réseau par l'établissement de 18 nouvelles lignes (605 kil.) ; les dépenses seront supportées partie par l'État, partie par les pays intéressés. L'État accordera en outre une garantie annuelle de 1.500.000 cou-

---

[1] Les deux lignes 5 et 6 sont plutôt des lignes d'intérêt local ; elles figurent à la fois sur l'*Investitionsvorlage* et la *Localbahnvorlage*. Si elles ne peuvent être concédées à des particuliers avec garantie de l'Etat, elles seront construites par l'Etat au compte de l'*Investitionsvorlage*.

ronnes. 7 lignes sont réservées à la Bohême, 4 à la Basse-Autriche, 2 à la Moravie, 2 au Tyrol, 1 à la Styrie [1].

Ce projet ne donne satisfaction qu'à un très petit nombre de demandes; si le gouvernement avait voulu écouter tous les intéressés, il aurait dû proposer la construction de 200 lignes, entraînant une dépense totale de 600 millions de couronnes environ [2].

L'exécution des deux projets ci-dessus aura évidemment pour conséquence un redoublement d'activité commerciale et industrielle dans tout l'empire, mais l'établissement d'un grand réseau de voies navigables exercera une influence bien plus considérable sur l'avenir économique de l'État,en permettant d'effectuer les transports, celui de la houille en particulier, à des tarifs bien inférieurs à ceux des voies ferrées.

C'est le 26 avril 1901, date désormais mémorable en Autriche, que le président du conseil présenta à la Chambre autrichienne un vaste projet de canaux semblant offrir toutes les garanties d'exécution nécessaires. Ce projet, qui donnait satisfaction aux intérêts généraux et particuliers de l'empire, fut aussitôt chaudement accueilli et approuvé par tous les partis politiques. Sa réalisation permettra, en effet, d'exploiter dans des conditions rémunératrices les richesses naturelles des fertiles régions situées au nord du Danube et donnera un vif essor à l'industrie et à l'agriculture, dont les produits pourront être non seulement transportés à peu de frais dans l'intérieur du pays, mais encore facilement écoulés soit au nord vers la mer Baltique et la mer du Nord par l'Oder et l'Elbe, soit au sud vers la mer Noire par le Dniester et le Danube.

La *Kanalvorlage* répondait à un besoin réel : l'Autriche, abstraction faite du Danube, ne possède en effet actuellement aucune

---

[1] Voici quelles sont les voies secondaires dont la construction a été adoptée : 1° de Wallern, sur la ligne Winterberg-Wallern à la frontière, à Brandhäuser avec embranchement vers Salnau pour se raccorder à la ligne de l'Etat Büdweiss-Salnau; 2° de Rakonitz sur la ligne d'Etat Beraun-Rakonitz, à la ligne secondaire Postelberg-Laun; 3° de Saar, sur la voie secondaire Deutschbrod-Saar, à Tischnowitz pour rejoindre la ligne Brünn-Tischnowitz; 4° de Hartberg, sur la voie locale Fürstenberg-Hartberg, à Friedberg; 5° de Trente par San Michele et Eles, à Mali; 6° de de Sudomer, sur la voie locale Uscheno-Unter Cetno, à Ab-Paka; 7° de Sedletz à Roth-Janowitz et Zruc pour rejoindre la voie locale projetée Swetla-Kacow; 8° de Kaaden-Brunnersdorf à Willomitz de la ligne d'Etat Kaschitz-Radowitz, et de Radowitz à Duppau; 9° de Böhmisch-Leipa à Steinschönau; 10° de Petersdorf-Ullersdorf sur la ligne d'Etat Hohenstadt-Zöptau, à Winkelsdorf; 11° de Hannsdorf, sur la ligne d'Etat Sternberg-Grulich, à Uährisch-Altstadt; 12° de Neumarkt, sur la voie locale Chalowka-Zakopane, à Suchahora; 13° de Przeworsk, sur la ligne d'Etat Krakau-Lemberg, à Bachorz; 14° de Gmünd à Gross-Gerungs par Weitra; 15° de Korneubourg à Ernstbrunn; 16° de Ganserdorf à Gannersdorf; 17° de Mank à Saint-Léonhard; 18° de Berg Isel à Fulpmes (Tyrol).

[2] Le gouvernement hongrois s'est laissé gagner par la furie des grands travaux et a déposé le 20 mai devant la Chambre basse un projet concernant la construction de voies ferrées en Bosnie. Les dépenses sont évaluées à 75 millions de couronnes.

grande voie navigable naturelle ou artificielle. Son système hydrographique ne se prête pas aux transports intensifs par voie fluviale; les provinces sudètes et la Bohême ne sont desservies que par les cours supérieurs des quatre grands fleuves, l'Elbe, l'Oder, la Vistule et le Dniester, qui n'ont été jusqu'ici ni régularisés ni canalisés. Leur lit, ainsi que celui de leurs affluents et des rivières de Moravie tributaires du Danube, est fréquemment obstrué par les apports des grandes pluies et soumis à des variations continuelles; leurs rives sont mal entretenues, leurs fréquentes inondations dévastent les propriétés riveraines. Aussi la presque totalité du transit (94,3 %) s'effectue-t-elle par voie ferrée, à des tarifs très élevés, qui augmentent dans une notable proportion les prix de revient du charbon, des matières premières, des céréales, des produits fabriqués, etc. Les représentants des diverses provinces s'étaient depuis longtemps préoccupés de remédier aux entraves apportées par la nature à la vie générale du pays; au lendemain même de 1866, on envisagea sérieusement la nécessité d'établir un réseau de voies navigables. En 1872, la Chambre des députés approuva un projet de canal du Danube à l'Oder, mais les circonstances ne se prêtèrent pas à sa réalisation. La question fut ultérieurement discutée à plusieurs reprises par les commissions parlementaires : le gouvernement s'abstint cependant de présenter un nouveau projet.

L'initiative privée entra alors en scène; les partisans des canaux se groupèrent en comités et entreprirent une campagne très active dans le but de populariser leurs idées. Leur propagande fut couronnée de succès : les grands industriels et agriculteurs, comprenant tout l'intérêt de la question, adhérèrent en masse au mouvement. En décembre 1900, un congrès des voies navigables réunit à Vienne les personnalités les plus marquantes de la science, les délégués des différents comités ainsi que les représentants des grandes corporations industrielles et agricoles; des discussions très approfondies permirent de déterminer les lignes générales du programme de travaux à proposer au gouvernement. La Chambre des députés, qui comptait dans son sein de nombreux champions de la cause des canaux, se montra toute disposée à examiner les conclusions du congrès. De son côté, M. de Kœrber, heureux de trouver une occasion de ramener le calme dans une assemblée depuis trop longtemps surexcitée, prit résolument la question en main et, après quelques mois de préparation, présenta à la Chambre autrichienne un projet de loi posant les fondements législatifs et financiers de la construction d'un réseau de voies navigables. Nous avons dit que, pour faciliter l'accord général, il eut le soin d'offrir des voies ferrées aux pays trop indirectement intéressés à la construction des canaux.

Dans son empressement à profiter des bonnes dispositions excep-

tionnelles des députés, le gouvernement n'a puétudier la *Kanalvorlage* d'une façon complète : le tracé et le plan d'exécution des diverses voies proposées, les crédits exactement nécessaires à leur construction n'ont pu être déterminés avec certitude ; les estimations provisoires atteignent cependant le total de 750 *millions de couronnes*. Le projet prévoit les grandes lignes suivantes :

1° *Canal Danube-Oder*. Le tracé part de Vienne, remonte le thalweg de la March et de la Beczwa, son affluent, franchit la ligne de partage des eaux entre la Beczwa et l'Oder et aboutit dans un grand port à Oderberg. Sa longueur serait de 275 kilomètres ; les différences de niveau à franchir atteindraient 125 mètres à la montée et 80 mètres à la descente. Un canal annexe serait établi de Hruschau à Reichenwaldau pour amener au canal principal les charbons du bassin de Silésie.

2° *Voie navigable Danube-Moldau-Elbe*. Cette ligne comprendrait trois secteurs : (*a*) un canal du Danube à la Moldau ; (*b*) le cours régularisé et canalisé de la Moldau entre Büdweiss et Prague ; (*c*) le cours de l'Elbe en aval de Prague. Le canal Danube-Moldau aboutirait à Büdweiss ; son exécution offrirait plus de difficultés que celle du canal Danube-Oder. Le projet de loi examine trois tracés. Le premier, de 170 kilomètres environ, part un peu en amont de Vienne et traverse la ligne de partage des eaux Bohême-Moravie vers Allensteig ; les différences de niveau sont de 368 mètres à la montée et de 145 mètres à la descente. Le second part de Linz et présente, sur 80 kilomètres de développement, des différences de niveau de 450 mètres à la montée et 134 mètres à la descente. Le troisième, commençant un peu plus en amont, à Unter-Mühl, offre, sur un parcours à peu près égal au précédent, des différences de niveau de 500 mètres à la montée et de 370 mètres à la descente. Le tracé Vienne-Allensteig-Büdweiss, bien que deux fois plus long, semble offrir le minimum de difficultés techniques. Le parcours de la Moldau Büdweis-Prague étant de 170 kilomètres environ, la longueur totale de la voie navigable Vienne-Prague attendrait 340 kilomètres.

3° *Voie de liaison* entre les deux grandes artères précédentes, 300 kilomètres. Cette ligne comprendrait deux secteurs : (*a*) un canal entre Prerau, sur le canal Danube-Oder, et Pardübitz, sur la Haute-Elbe, d'un développement de 180 kilomètres et franchissant une différence de niveau de 200 mètres ; (*b*) du secteur de l'Elbe Pardübitz-Melnik (confluent de la Moldau) régularisé et canalisé (120 kilomètres environ).

4° *Canal de communication Danube-Oder-Vistule-Dniester*. Deux tracés sont proposés : l'un, empruntant le cours naturel de la Vistule et du San et rejoignant le Dniester par un canal (600 kilomètres environ),

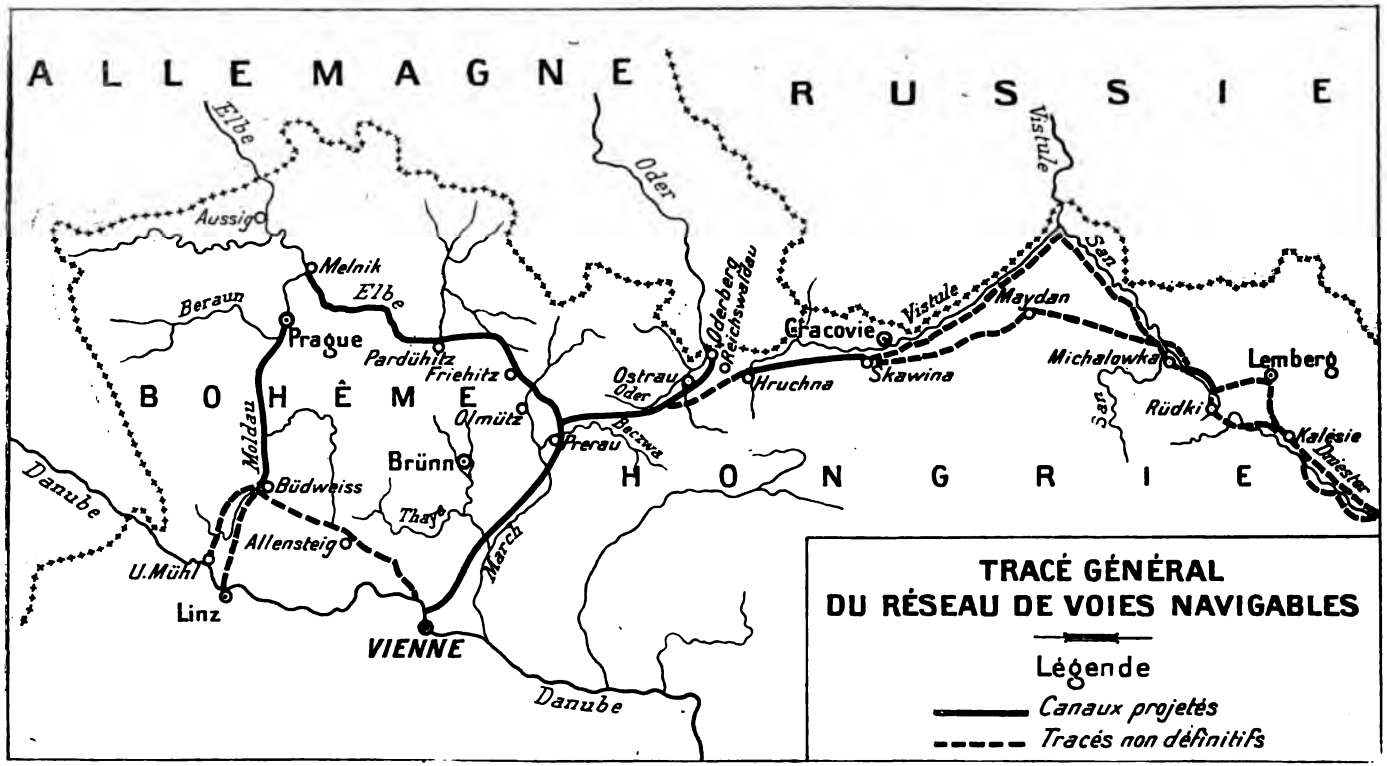
ALLEMAGNE
RUSSIE
BOHÊME
HONGRIE
Elbe
Oder
Vistule
San
Danube
Moldau
Beraun
Thaya
March
Beczwa
Aussig
Melnik
Prague
Pardühitz
Friehitz
Olmütz
Brünn
Prerau
Ostrau
Oderberg
Reichswaldau
Hruchna
Cracovie
Skawina
Maydan
Michalowka
Lemberg
Rüdki
Kalésie
Dniester
Budweiss
Allensteig
U.Mühl
Linz
VIENNE
TRACÉ GÉNÉRAL
DU RÉSEAU DE VOIES NAVIGABLES
Légende
Canaux projetés
Tracés non définitifs

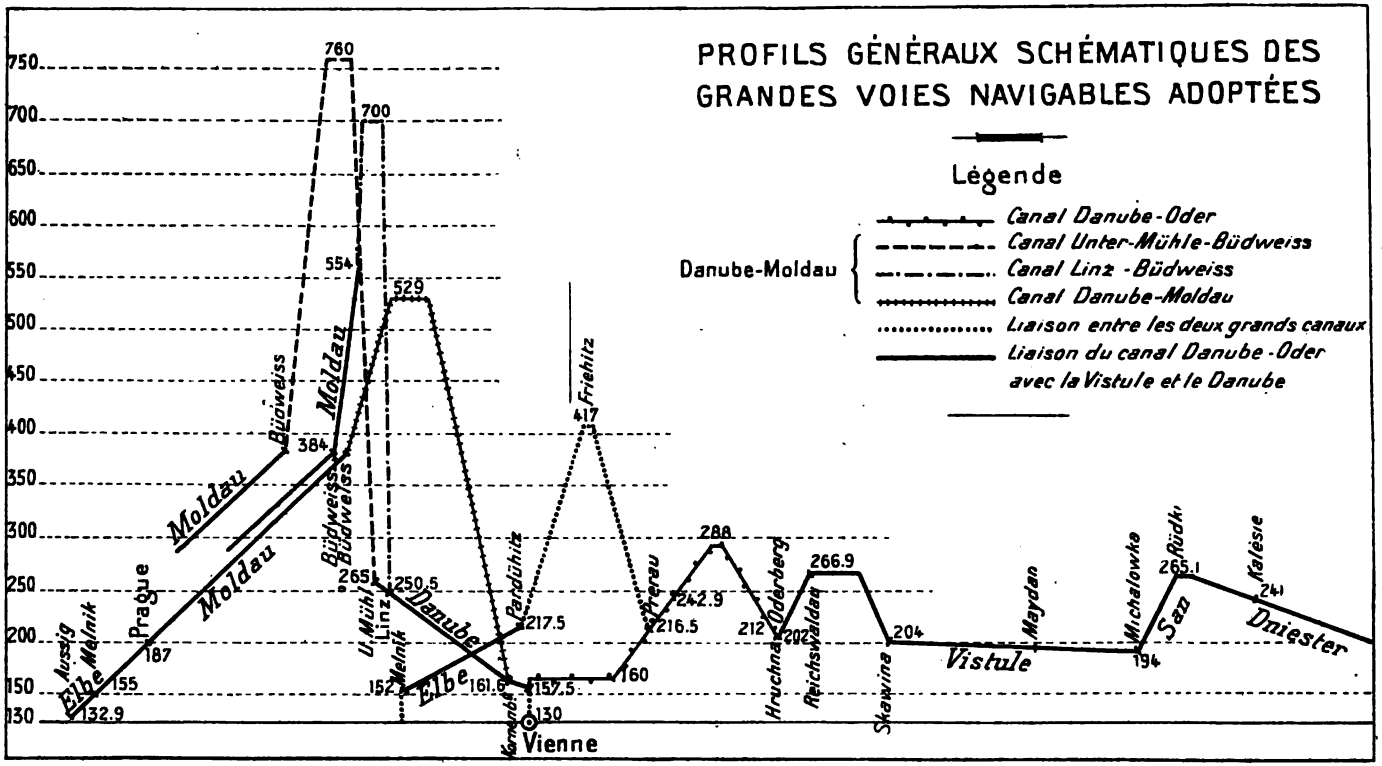
PROFILS GÉNÉRAUX SCHÉMATIQUES DES GRANDES VOIES NAVIGABLES ADOPTÉES
Légende
Canal Danube-Oder
Danube-Moldau
Canal Unter-Mühle-Büdweiss
Canal Linz-Büdweiss
Canal Danube-Moldau
Liaison entre les deux grands canaux
Liaison du canal Danube-Oder avec la Vistule et le Danube
750
700
650
600
550
500
450
400
350
300
250
200
150
130
Elbe
Moldau
Danube
Vistule
San
Dniester
Vienne
Prague
Aussig
Melnik
Büdweiss
U. Mühl
Linz
Pardühitz
Friehitz
Prerau
Hruchna
Oderberg
Reichswaldau
Skawina
Maydan
Michalowka
Rüdki
Kalesie
132.9
155
187
384
760
554
700
265
250.5
529
152
161.6
217.5
157.5
130
417
160
216.5
242.9
288
212
202
266.9
204
194
265.1
241

l'autre faisant communiquer directement la Vistule et le Dniester par un canal (550 kilomètres environ)[1].

Le développement total du réseau varierait entre 1.600 et 1.700 kilomètres. Les bateaux de 600 tonnes pourraient y circuler.

Ce programme ne peut être modifié que par un acte législatif. La détermination des tracés et la question des travaux techniques sont confiées au gouvernement, qui ne dépendra de la Chambre que pour la fixation des crédits annuels. L'exécution des travaux sera échelonnée comme il suit :

1° De 1901 à 1904, période de préparation : c'est-à-dire fixation des tracés définitifs, établissement des devis détaillés, étude des procédés de franchissement des différences de niveau (écluses ou moteurs élévateurs). Les crédits nécessaires à cet effet seront alloués chaque année par voie budgétaire; ils sont évalués à 1.400.000 couronnes.

2° De 1905 à 1912, amorçage des travaux, dans l'ordre d'urgence fixé par le gouvernement. Les dépenses prévues pour cette période se montent à 250 *millions* de couronnes.

3° De 1913 à 1924, achèvement de tous les travaux.

Ces dates ne sont pas invariables et peuvent être modifiées par la Chambre. Les dépenses seront couvertes à l'aide des contributions des parties intéressées (États, provinces, communes, villes de Vienne et de Prague) et, en cas d'insuffisance (éventualité presque certaine), au moyen d'un emprunt à 4 %, libre d'impôt, amortissable en 99 ans. Le gouvernement est d'ores et déjà autorisé à émettre un emprunt de 250 millions. L'Etat sera chargé de l'entretien, de l'administration et de l'exploitation du réseau; il aura le droit et le devoir d'y créer un trafic suffisant et de percevoir des taxes permettant non seulement de couvrir les frais d'entretien, mais de faire face au paiement des intérêts et à l'amortissement progressif de l'emprunt.

Le projet dont nous venons d'esquisser les lignes générales fut accueilli avec enthousiasme. La Commission parlementaire des voies

---

[1] Au cours de la discussion du projet de voies navigables à la Chambre des Seigneurs, M. Alfred Krupp fit remarquer qu'aucun des canaux projetés ne permettait aux bateaux nationaux de communiquer avec un port autrichien. D'après lui, on remédierait à cette lacune en construisant le canal Vienne-Trieste. Une pareille communication, si toutefois elle est reconnue exécutable, aurait plus de valeur que la 2e ligne ferrée projetée vers Trieste. Si on considère que Vienne ne se trouve qu'à une altitude de 170 mètres et que 160 kilomètres seulement la séparent de la mer Adriatique, on constate que la pente d'écoulement des eaux n'atteindrait que 30 centimètres par kilomètre, très inférieure à celle de certaines parties du cours du Danube. Ce canal, pour avoir une véritable importance, ne devrait pas comprendre d'écluses ; il serait creusé à travers les accidents du sol ; il amènerait dans la mer Adriatique une partie des eaux déversées par le Danube dans la mer Noire et délivrerait Vienne et sa banlieue de tout danger d'inondation. La capitale deviendrait un des plus grands centres commerciaux et Trieste un des premiers ports de l'Europe. M. A.-Krupp conclut en priant le gouvernement de mettre à l'étude le projet de canal Vienne-Trieste.

navigables, favorable à l'ensemble, formula cependant quelques objections d'ordre technique et financier; M. de Kœrber en reconnut habilement le bien fondé et déclara que son projet ne constituait qu'un cadre général, une ébauche très perfectible dont il importait cependant de consacrer le principe. Certains députés insistèrent pour que le gouvernement s'engageât à commencer les travaux par les régularisations des cours d'eau, non seulement de ceux utilisés dans le réseau projeté, mais encore de leurs affluents principaux; M. de Kœrber se rangea à leur avis et admit le principe de la régularisation de l'Eger, de la Beraun, de la Wottawa et de l'Aupa en Bohême, de la Thaya et de l'Ostrawiza en Moravie, de l'Olsa en Silésie, de 11 rivières de montagne en Galicie, et d'un certain nombre d'autres rivières secondaires. Le crédit réservé pour ces travaux de première nécessité fut fixé à 75 millions de couronnes sur les 250 millions affectés à la période 1905-1912. Le projet ainsi amendé et approuvé par le rapporteur général, docteur Menger, vint en discussion devant la Chambre et fut adopté par 198 voix contre 46. Votèrent contre : les pangermanistes, quelques membres du *Volkspartei* allemand et les agrariens tchèques. Le parti pangermaniste s'abstint toutefois de toute obstruction agressive; le député Wolf approuva même les *Flussregulirungen* et déclara que, s'il n'admettait pas le projet tel qu'il était présenté, il le considérait cependant comme le premier pas fait vers la réalisation de l'Union douanière austro-allemande. Les grands propriétaires (les *Feudalen*) quittèrent la Chambre avant le vote; leur chef, le prince de Schwarzenberg, critiqua l'indétermination des bases financières du projet, se montra également très favorable aux *Flussregulirungen*, mais désapprouva formellement l'établissement des grands canaux, qui causeront, à son avis, les plus graves préjudices à l'agriculture et à l'industrie, en facilitant l'invasion des céréales de Hongrie et des produits de l'étranger en Bohême et en Moravie. Le parti jeune-tchèque, qui formait jusque-là un bloc compact avec les agrariens féodaux et les Polonais, se sépara à cette occasion du prince de Schwarzenberg ; son chef, le Dr Kaizl, réfuta les arguments de l'ancien leader et engagea ses collègues à voter pour le projet. La victoire du gouvernement fut donc complète.

Le 10 juin, la Chambre des Seigneurs (*Herrenhaus*) adopta à son tour le projet à une grosse majorité et sans aucune modification. Presque tous les orateurs exprimèrent leur gratitude au gouvernement. Le comte de Thun, ancien président du conseil, déclara que l'on devait des remerciements à M. de Kœrber pour avoir su engager le Parlement dans la voie du travail et de l'activité économique, et qu'il tenait à exprimer particulièrement au gouvernement son désir de le voir réussir dans sa tâche. Les trois projets du gouvernement,

adoptés par la Chambre des Seigneurs, ont été définitivement approuvés par l'Empereur.

***

Les techniciens se sont livrés à des calculs approfondis pour déterminer approximativement le rendement des futurs canaux, ainsi que les avantages pécuniaires qui résulteront de la substitution du transport par eau au transport par voie ferrée.

Le rapporteur spécial du projet de canal Danube-Oder, le député Primavesi, estime que l'exploitation de cette ligne navigable rapportera, frais d'entretien déduits, un intérêt de 2,6 % pour un mouvement de *trois millions de tonnes* et de 3,2 % pour un mouvement de *trois millions et demi*. L'État aurait donc à payer un complément d'intérêt variant de 2,4 à 1,8 % pour permettre le paiement intégral du coupon d'emprunt à 4 % ; il devrait aussi assurer de ses propres deniers l'amortissement du capital emprunté. Il est vrai que ces charges seraient indirectement compensées par les recettes fiscales résultant des progrès généraux du commerce, de l'agriculture et de l'industrie et, par suite, de l'augmentation de la matière imposable. M. Primavesi pense qu'après une dizaine d'années d'exploitation, le transit s'élèverait à 4 ou 4 millions 1/2 de tonnes et que les charges de l'État seraient alors supprimées.

Le rapporteur du projet de canal Danube-Moldau-Elbe, le député Kaftan, évalue les frais de construction de cette voie à 150 millions de couronnes, exigeant annuellement un intérêt de 6 millions. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration varieraient entre 1 million 1 et 1 million 3. En admettant un droit moyen de 1/4 de heller [1], les perceptions de l'État s'élèveraient à 1.180.000 couronnes pour un transit de 2.300.000 tonnes et 1.845.000 couronnes pour 3.600.000 tonnes.

La charge supportée par l'État serait donc de 5.935.000 couronnes dans le premier cas, et 5.455.000 dans le second.

Serait-il possible à l'État d'élever le taux de ses perceptions pour faire face à ses charges sans détruire cependant le bénéfice du transport par eau? Si on ajoute à la taxe de 1/4 de heller perçue pour l'entretien des canaux les frais de toutes sortes supportés par les entreprises de navigation (prix, entretien, remorquage des bateaux, chargement, déchargement, frais d'éclusage, chômage en cas de dégel, etc.), on constate que la tonne kilométrique reviendra à un minimum variant entre 1 heller et 0,80. Le transport de la tonne

[1] 1/4 ou 1/6 de heller par tonne kilométrique, suivant que le transit serait de 2.300.000 tonnes ou de 3.600.000 tonnes. Ce taux d'entretien serait moins élevé sur le canal du Danube-Oder et le canal de Galicie, où les installations d'éclusage ou d'élévation mécanique seraient moins souvent répétées.

kilométrique par voie ferrée revenant actuellement à 1 heller 60, l'économie serait donc de 60 à 50 %.

Le transport d'une tonne de Vienne à Prague, qui, par voie ferrée, varie entre 8 couronnes et 6 couronnes 70 heller suivant le tarif employé, coûterait seulement de 3 couronnes à 2 couronnes 60 heller par le canal Vienne-Korneubourg-Büdweiss-Prague. Le transport de la tonne de charbon d'Ostrau (Silésie) à Vienne ne coûterait que 2 couronnes 20 heller au lieu de 7 couronnes 20 heller; la tonne de charbon de Bohême, 3 couronnes environ. L'économie serait encore plus sensible pour le transport de certaines denrées spéciales, telles que le sucre et les céréales, qui s'effectue généralement à des tarifs quatre fois plus élevés que par voie d'eau.

Il résulte de ce qui précède qu'il serait possible à l'État de percevoir, en plus du droit d'entretien, une deuxième taxe destinée à alléger ses charges, c'est-à-dire lui permettant de faire face non seulement au paiement intégral des intérêts, mais à l'amortissement de l'emprunt. Cette taxe doit être cependant, aux termes mêmes du projet, une *billige quote* (taux modéré) [1].

Les différences de tarifs énoncées ci-dessus donnent une idée de l'influence qu'exerceront les canaux sur le régime économique du pays. La Moravie, la Silésie, la Galicie seront totalement affranchies de la ruineuse domination des trois grandes compagnies de chemins de fer du Nord, du Nord-Ouest et de l'État. La Moravie et la Galicie auront toutes facilités pour écouler leurs céréales et l'énorme quantité de betteraves destinée à la Bohême. L'abaissement des frais de transport du charbon de Silésie, de Moravie et de Bohême aura pour corollaire un redoublement de production et de consommation houillère.

De nombreuses usines, des raffineries de sucre s'établiront sur le parcours des canaux, leur assurant ainsi un trafic constant. L'élevage lui-même recevra une vive impulsion, grâce aux facilités d'écoulement offertes à ses produits.

La grande voie Vienne-Prague-Elbe servira de déversoir général au pays vers la mer du Nord et la mer Baltique et constituera ainsi une source de prospérité non seulement pour l'Autriche entière, mais pour la Bohême, directement intéressée. La transversale Menik-Pardübitz-Prerau créera entre la Bohême et la Moravie une communauté d'intérêts fertile en résultats économiques et surtout politiques.

Les régularisations des cours d'eau donneront toute tranquillité

[1] L'Etat cherchera probablement à se procurer des recettes supplémentaires en élevant les droits de transport sur les marchandises étrangères importées : cette mesure aurait en outre l'avantage de protéger la production nationale. L'importance de la *billige quote* décroîtra d'ailleurs de plus en plus avec l'augmentation du transit.

aux exploitations agricoles riveraines, autrefois désolées par de terribles et fréquentes inondations, et permettront au progrès de se faire jour à travers des régions jusque-là isolées et fermées. Enfin, Vienne et Prague seront appelées à bénéficier dans une large mesure de l'activité générale.

En un mot, les voies navigables donneront une vie toute nouvelle aux populations sudètes, pendant que les voies ferrées alpines assureront aux populations montagnardes des communications plus libres entre les différentes vallées et avec Trieste.

Nous ne pouvons passer sous silence l'influence qu'exerceront au point de vue militaire les futures voies ferrées et navigables en raison même de leur tracé. L'augmentation des mailles du réseau ferré permettra tout d'abord d'accélérer les transports de mobilisation proprement dite; les grandes lignes des Tauern et des Karavanken dans le massif alpin, la ligne de Sambor-Nagy-Birezna qui traversera les Karpathes, donneront de plus grandes facilités pour exécuter les transports de concentration. En outre, l'Italie, qui s'est engagée, comme on le sait aujourd'hui, à détacher, en cas de conflit franco-allemand, deux corps d'armée en Haute-Alsace, disposera de deux lignes de transport au lieu d'une : la ligne du Brenner, et la nouvelle ligne des Tauern parallèle à celle du Brenner. Il lui sera donc possible soit d'appuyer plus rapidement les forces allemandes, soit de détacher en Alsace un ou deux corps d'armée de plus.

Les voies navigables, dont la vitesse de transport est minime, n'auront évidemment pas la même importance que les voies ferrées au point de vue du transport des troupes. Leur utilisation permettra cependant d'alléger considérablement le service des chemins de fer : 1° pendant la mobilisation, en assurant une partie des mouvements de personnel et de matériel à faible envergure; 2° pendant la concentration, en transportant une grande partie du matériel lourd, parcs de siège, parcs de munitions, convois administratifs, troupeaux, etc., de façon à permettre le transport rapide par voie ferrée des éléments combattants; 3° pendant les opérations, en participant au service général de l'arrière (évacuation des blessés, ravitaillement en vivres et munitions). Le canal Oderberg-Vistule-San-Dniester, parallèle d'une façon générale à la frontière russe, constituera à la fois une ligne défensive de premier ordre, et en cas d'offensive sur le territoire russe, une base précieuse de ravitaillement où viendront aboutir six lignes de chemins de fer et les canaux de Bohême et de Moravie.

*
* *

La rapidité avec laquelle le gouvernement et la Chambre autrichienne ont fait aboutir l'*Investions* et la *Wasserstrassenvorlage* prouve que l'Autriche-Hongrie n'est peut-être pas aussi malade que l'a dit

M. Chéradame dans un livre très intéressant, mais empreint de quelque exagération, comme on l'a montré ici même [1].

M. Chéradame a récemment accentué, dans un entretien avec un rédacteur de la *Nowojé Wrémia*, la gravité des avertissements déjà lancés par lui ; il a exposé l'impérieuse nécessité d'introduire un nouveau paragraphe dans le traité d'alliance franco-russe, obligeant les deux parties contractantes à garantir l'intégrité de l'Empire d'Autriche; il a envisagé encore une fois la formation éventuelle dans l'Europe centrale d'un grand empire germain de 80 millions d'Allemands, inondant la France de ses produits à bon marché, ruinant à la fois son commerce et son industrie, réduisant à la misère 800.000 entrepreneurs, 3 millions d'industriels, affamant 9 millions d'ouvriers et 17 millions de paysans. Il est évidemment utile et patriotique de signaler les dangers qui peuvent menacer la France, mais il ne faut pas grossir outre mesure les périls en très lointaine perspective. L'exagération en cette matière présente le grave inconvénient d'intoxiquer le Français de doses progressives de pessimisme, de lui enlever toute confiance dans l'avenir de son pays, de lui faire admettre comme article de foi la supériorité très contestable de l'Allemand et de lui persuader que l'asservissement moral et politique est le sort réservé fatalement à la race latine. Malgré tout le bruit fait jusqu'ici à la Chambre autrichienne par quelques pangermanistes, l'Autriche n'est pas encore en décomposition politique au point de se laisser absorber sans protestation. Elle possède une armée solide, instruite, dont la force rendrait problématique la réédition de Sadowa. Comme M. Chéradame le déclare d'ailleurs lui-même, dans un passage cité par M. A. de Saint-Valery, « toute tentative d'action de l'Empire « allemand contre l'Autriche peut se heurter à des difficultés mili- « taires, politiques et économiques telles, qu'une pareille entreprise « aboutirait presque fatalement à un désastre ». L'Empire des Habsbourg possède indubitablement dans son sein le ver rongeur qui peut faire tomber le fruit de l'arbre et ne laisser à l'Allemagne que la peine de le ramasser. Mais les éléments morbides sont plutôt concentrés dans les hautes classes de Vienne et de Budapest. Les tiers états des diverses nationalités, les nouvelles couches sociales, ne travailleront certainement pas pour le roi de Prusse. Le président du Conseil des ministres a pleinement conscience de l'évolution et cherche à canaliser les aspirations à la liberté des différentes races en donnant satisfaction à leur désir de travail et de progrès; il a récemment proclamé, aux applaudissements unanimes de la Chambre, l'impartialité gouvernementale à l'égard des religions et des races et l'intention de maintenir la balance égale entre tous les partis.

[1] A. DE SAINT-VALERY, *L'Europe et la question d'Autriche* (*Quest. Dipl. et Colon.* du 1er juin 1901, tome XI, p. 679).

Une pareille politique, combinée avec la probité, peut produire de merveilleux résultats, en guidant les éléments si disparates de la monarchie austro-hongroise vers un fédéralisme libéral et équitable. Nous avons montré combien M. de Kœrber avait été heureux dans la nouvelle voie qu'il s'est tracée. Qui aurait jamais cru, après les scandales parlementaires de 1900, qu'une trêve entre Tchèques et Allemands de Bohême fût possible! C'est cependant ce qui est arrivé à l'occasion du vote des projets de voies ferrées et navigables, où l'on a vu le parti jeune-tchèque accentuer un rapprochement vers le parti allemand. Ces tendances pacifiques ne peuvent que se développer à la suite de la visite que vient de faire l'Empereur non seulement à la ville tchèque de Prague, mais aux villes de Leitmeritz et d'Aussig, en pleine Bohême allemande. François-Joseph reçoit en Bohême les délégations allemandes comme les délégations tchèques; il assiste aux représentations du théâtre allemand comme à celles du théâtre tchèque; enfin il est l'hôte non seulement du prince Lobkowitz, grand maréchal des États tchèques, mais aussi du comte de Thun, chef de la noblesse allemande de Bohême.

Ces symptômes ne sont pas faits pour servir les rêves de résurrection du Saint-Empire romain que l'on prête à Guillaume II. Le pratique empereur allemand est trop prudent pour risquer une partie dont la réussite ne serait pas absolument certaine; il évitera de se départir de l'attitude amicale qu'il a toujours observé à l'égard des Habsbourg, et de se lancer dans une aventure qui provoquerait la dislocation de l'édifice laborieusement édifié par Guillaume Ier et Bismarck. Pour le moment, Guillaume II pense à autre chose : l'industrie allemande, si brillante en 1899, traverse actuellement une grave crise due à la surproduction; l'agriculture dépérit, les récoltes sont mauvaises, la résistance au gouvernement personnel s'accentue. C'est plutôt vers le Nouveau Monde que sont dirigées ses préoccupations. La campagne des trusts américains, l'irritabilité et l'intransigeance des États-Unis au sujet de la doctrine de Monroë, leur attitude en Extrême-Orient, leur impérialisme économique, constituent en effet pour l'Europe une menace dont la gravité ne saurait échapper aux esprits clairvoyants. Aux yeux de Guillaume II, il n'y a plus à l'heure actuelle de périls jaune, russe, français, pangermaniste, il y a à peine une question d'Extrême-Orient : il existe, par contre, à l'horizon occidental, un gros point noir qui grandit sans cesse, un orage en formation qu'il importe de conjurer.

HENRI DAURYS.

L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

ET

LA SESSION DE LA HAYE

L'Institut colonial international, qui s'était réuni l'année dernière à Paris, à l'occasion de l'Exposition Universelle, s'est retrouvé le 28 mai dernier à La Haye, dans la salle de Trèves du Binnenhof.

C'est le cadre de prédilection de l'Institut et on ne saurait en imaginer de plus charmant, car cette salle de Trèves, avec ses hauts lambris entourant de nobles portraits de stathouders, est l'ornement le plus pur du vieux Palais des comtes de Hollande, le Binnenhof, dont la longue façade en briques rouges, formée d'assemblages d'architecture divers et pittoresques, se reflète dans les eaux calmes du Vyver, comme sur un miroir d'étain.

Et si le cadre, qu'il serait vain de tenter de décrire, est le plus parfait qu'on puisse imaginer, que dire des attraits plus intimes de la session : d'une part, l'hospitalité si large et si cordiale des Hollandais, nuancée, à l'égard des Français, d'une prévenance qui nous la rend plus sensible encore ; de l'autre, l'exquise familiarité des rapports qui s'établissent entre collègues, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle : il y a là, à côté d'hommes qui ont dirigé leur pays ou dont les noms représentent l'autorité la plus haute en matière coloniale, de jeunes membres associés dont la carrière commence. Ce sont là les joies très rares des réunions de l'Institut et le privilège de ses membres.

Aussi, bien que ceux-ci soient peu nombreux et très dispersés, ces plaisirs délicats de l'esprit, joints à l'intérêt de travailler ensemble à des problèmes qui sont aujourd'hui communs à tant de peuples, assurent un très grand effort d'assiduité, et qui s'est manifesté d'une façon toute particulière à La Haye. On a vu par exemple M. J. Chailley-Bert, le véritable fondateur de l'Institut colonial, comme il est l'âme de ses travaux, accourir du fond de l'Inde, où il était en mission depuis six mois, pour ne pas manquer la session, et des hommes comme MM. le prince A. d'Arenberg, lord Reay, ancien gouverneur de Bombay, sir Alfred Lyall, membre du

Conseil de l'Inde, sir Hubert Jernigham, gouverneur de la Trinidad, le colonel Thys et d'autres encore qu'il faudrait nommer ici, s'arracher pour quelques heures à leurs travaux ou à leur retraite, comme le vénérable président honoraire de l'Institut, MM. Fransen de Putte, qui fut, pendant dix ans, ministre des colonies hollandaises, afin de répondre à l'invitation qui leur était adressée par M. Pynacher Hordjick, ancien gouverneur général des Indes Néerlandaises, président de la session de 1901, et Camille Janssen, gouverneur honoraire du Congo belge, secrétaire général.

Mais, si l'Institut Colonial forme ainsi avant tout une école d'enseignement mutuel et une réunion privée, dont les avantages et le charme échappent à l'analyse, il possède également l'ambition, qu'il réalise, de servir les intérêts généraux.

Est-il besoin de rappeler ici que l'Institut publie, par les soins de son secrétariat général, établi en permanence à Bruxelles, et avec la collaboration des membres effectifs et associés, une véritable bibliothèque, en rassemblant, traduisant et faisant paraître en français tous les documents qui, dans les différents pays colonisateurs, se rapportent aux grands problèmes de la colonisation : main d'œuvre, recrutement des fonctionnaires, régime des Protectorats, le régime foncier, etc., pour ne mentionner que les enquêtes déjà parues? Et faut-il ajouter que cette documentation est singulièrement fortifiée par la publication des rapports dont ces questions sont l'objet, ainsi que des discussions auxquelles ils donnent lieu?

Grâce à ces publications, le travail qui s'élabore dans les sessions de l'Institut se perpétue et porte ses fruits au dehors, et les comptes rendus sténographiques des séances valent mieux à cet égard que tout commentaire. Peut-être sera-t-il permis toutefois, avant que ne paraisse le volume consacré à la session de La Haye, de donner aux lecteurs de cette Revue un aperçu de ses travaux.

*
* *

L'ordre du jour de la dernière session comportait un assez grand nombre de questions. Deux d'entre elles ont suffi à l'occuper toute entière : *Le Régime foncier aux Colonies* et : *Les relations financières entre la Métropole et les Colonies.*

La question du régime foncier des Colonies avait été préparée par un rapport fort documenté, présenté par M. le Dr Anton, professeur d'économie politique à l'Université d'Iéna[1]. Dans son étude, M. An-

[1] Nos lecteurs savent que la *Revue* a l'honneur de compter M. le Prof. Anton au nombre de ses collaborateurs. Son étude sur le *Régime foncier dans l'Etat indépendant du Congo* a été publiée ici même (*Quest. Dipl. et Col.*, 1900, t. X, p. 156 et 212).

ton a passé en revue les origines et l'organisation actuelle du régime foncier dans les colonies françaises, hollandaises et dans l'État Indépendant du Congo. Les renseignements qu'il a accumulés ont une portée didactique de premier ordre. Les observations tirées par le rapporteur du rapprochement de ces différentes législations font notamment ressortir les avantages des diverses applications de l'Act Torrens en ce qui concerne l'immatriculation des terres. Dans sa discussion verbale, M. Anton s'est surtout attaché aux côtés du problème du régime foncier intéressant la conservation des droits des indigènes.

Venant de visiter Java, où la population est une des plus denses du globe, puisqu'elle dépasse aujourd'hui 30 millions d'habitants, M. Anton a entretenu l'Institut du régime foncier dans les colonies de domination proprement dite. Et comme, d'autre part, M. Chailley-Bert venait d'étudier aux Indes anglaises le même problème, qu'en outre, parmi les membres anglais, on comptait deux des plus hautes autorités en matière indienne, sir Alfred Lyall et lord Reay, la discussion sur le régime foncier des colonies s'est cantonnée dans l'examen des problèmes intéressant les colonies à population indigène très dense, comme Java, l'Inde anglaise et, à un titre moindre, l'Indo-Chine et l'Afrique septentrionale française.

M. Anton avait d'ailleurs accentué cette tendance à spécialiser le débat en résumant son exposé dans les propositions suivantes:

1° L'État colonisateur doit reconnaître les terrains effectivement occupés par les indigènes, en tenant largement compte de leurs besoins économiques et de l'accroissement futur de la population. Il doit limiter ces terrains et se défendre d'y constituer d'office une propriété privée indigène analogue à celle du peuple colonisateur.

2° La vente ni la mise en gage de la propriété foncière indigène ne peut être permise sans l'examen préalable et l'approbation de l'administration coloniale.

3° Les terres vacantes ne doivent que par exception être transformées en propriété privée des colons. La règle doit être d'employer d'autres modes de transfert, par exemple le bail emphytéotique de soixante-quinze ans. La propriété des terres vacantes est à réserver soit à l'État, soit aux communes.

4° Pour chaque État colonisateur, une énergique politique domaniale se justifie par des raisons de finance et de culture, à moins que des circonstances exceptionnelles ne s'y opposent.

5° L'absence d'un bon régime foncier stable empêche la mise en valeur des colonies.

On ne vote pas à l'Institut colonial; toutefois, les conclusions formulées par M. Anton ont eu l'avantage de guider le débat dans

un sujet si vaste et de permettre d'élucider certains points intéressants.

Un des premiers sur lesquels a porté la discussion est de savoir ce qu'il faut entendre par « terrains effectivement occupés par les indigènes ».

M. Chailley-Bert, avec la merveilleuse faculté qu'il possède de faire la synthèse des questions les plus abstraites, parce que sa science en a rassemblé tous les éléments et que son esprit le porte naturellement à les coordonner et à en tirer les déductions nécessaires, note dans la tendance à respecter les droits de l'indigène, dont chacun reconnaît aujourd'hui de plus en plus la nécessité, l'évolution de la politique successivement appliquée par les pays colonisateurs.

A côté de l'école, dominante à l'origine, qui voulait restreindre autant que possible la part de l'indigène et réserver aux colons tout le bénéfice des établissements d'outre-mer, une autre école, formée par l'expérience, voit actuellement dans l'indigène, abstraction faite des considérations d'ordre moral et humanitaire et en se plaçant au seul point de vue économique, la vraie richesse coloniale.

L'indigène produit, il consomme, et, sauf dans quelques terres privilégiées sous le rapport du climat, jamais l'Européen ne peut espérer former un groupe de population capable non seulement de se substituer à la population locale ou de l'égaler en nombre, mais même de s'en approcher de très loin.

Pour conserver cette richesse, il faut se garder de toute pratique qui y puisse porter atteinte et, en particulier, il faut éviter de bouleverser le régime foncier indigène. De là notamment les mesures protectrices de la propriété collective, qui est conforme, aux traditions de certaines races indigènes et qui constitue un élément plus stable que la propriété indigène individuelle.

Mais, tout en recommandant certaines mesures de conservation, M. Chailley-Bert se demande s'il est prudent ou même possible de s'opposer indéfiniment au libre jeu des forces économiques. Les Anglais, après avoir depuis longtemps proscrit la colonisation européenne aux Indes, commencent à la voir s'y développer et ne savent que faire pour l'empêcher. C'est qu'un élément prime tous les autres, celui du caractère des races indigènes qui occupent le sol. Quoi qu'on fasse pour les protéger, certaines de ces races tendent à disparaître devant la civilisation occidentale, et ce qu'on fait aux Etats-Unis pour conserver les dernières tribus indiennes, notamment la constitution de territoires de réserve, n'empêche pas leur population de diminuer de jour en jour, et bientôt sans doute l'Indien de l'Amérique du Nord ne sera plus qu'un souvenir. D'autres races au contraire, plus énergiques, mieux douées de la faculté d'adapta-

tion aux exigences de l'évolution, non seulement vivent et se développent à côté des Européens, mais résistent à toutes les pressions, et certaines, comme la race jaune par exemple, sont assez inquiétantes pour qu'il y ait lieu de se demander si elles n'en viendront pas peut-être à submerger leurs maîtres.

D'ailleurs, l'histoire des différentes colonies montre toutes les distinctions qu'il faut admettre à cet égard. Les unes, comme les colonies de peuplement de l'Australie, sont appelées à voir leur sol mis en valeur par l'immigration presque exclusive de la nation colonisatrice; d'autres, comme l'Inde et Java, se développeront surtout avec les ressources de leur population indigène; d'autres colonies enfin, insuffisamment peuplées et ne pouvant, par leur nature tropicale, accueillir des travailleurs européens, devront avoir recours à des bras exotiques. Ç'a été le problème résolu par l'esclavage et l'immigration indienne pour les anciennes colonies. C'est également celui qui se pose pour Madagascar et les vastes territoires du Congo.

La question de la détermination des droits des indigènes d'une part, et des colons de l'autre à l'occupation du sol, apparaît donc à M. Chailley-Bert comme une de celles qui doivent non seulement faire l'objet de solutions spéciales suivant la nature de chaque colonie, mais qui, en outre, sont sujettes à revision suivant les phases de leur évolution économique.

Si on relit les propositions de M. Anton, on verra que le rapporteur se préoccupe non seulement de défendre la propriété indigène contre les empiètements possibles de l'état colonisateur, mais qu'il demande en outre à celui-ci de protéger l'indigène contre les conséquences de sa propre imprévoyance, de tout mettre en œuvre en un mot pour garantir au propriétaire indigène la conservation de la terre et à l'agriculteur le bénéfice de la profession qui assure son existence et celle de sa famille.

Ce desideratum, formulé par le rapporteur dans la proposition suivante : « La vente ni la mise en gage de la propriété foncière indigène ne peut être permise sans l'examen préalable et l'approbation de l'administration coloniale », est le point de la discussion qui a donné lieu aux échanges de vues les plus intéressants.

Pour saisir toute l'importance du débat, il suffit de faire remarquer que, dans les colonies où domine l'exploitation indigène, et surtout dans l'Inde anglaise où les questions de caste exercent une influence si considérable sur les professions, le propriétaire ne se défait jamais de sa terre que pour faire face aux exigences de ses créanciers.

Le problème consiste donc à rechercher par quels moyens l'État pourra intervenir pour éviter aux propriétaires indigènes un état d'endettement qui les oblige fatalement à vendre leurs terres.

Sur ce point, l'Institut a recueilli des opinions et des renseignements également intéressants. Parmi les renseignements positifs, signalons une mesure récemment mise à l'essai dans le Pendjab et indiquée par sir Alfred Lyall, et qui consiste à interdire l'aliénation d'une terre par un agriculteur indigène à tout autre qu'à un agriculteur, en vue d'éviter la dépossession de la caste rurale sur laquelle s'appuie la politique de l'Angleterre, car c'est elle qui lui fournit la plus grosse part de ses revenus et les meilleurs contingents de ses troupes indigènes. M. Usborne a exposé[1] aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, qui n'ont certainement pas oublié son article, les éléments de ce problème.

On a cité également la fondation récente, à Java, d'une Banque privée de crédit agricole. Le Gouvernement de cette colonie vient aussi en aide aux indigènes cultivateurs de café. Il achète directement leurs produits, les fait préparer d'après les méthodes européennes, ce qui permet d'obtenir des prix sensiblement plus rémunérateurs; la différence entre le prix d'achat et le prix de vente revient pour moitié aux usines de préparation, pour l'autre moitié aux producteurs. M. Anton a encore indiqué qu'à Java un supplément a été ajouté à l'intérêt hypothécaire, afin de contribuer, par la constitution d'une réserve, à l'amortissement de la dette.

Plusieurs membres de l'Institut, adoptant les conclusions de M. Anton, ont exprimé le désir de voir les Gouvernements s'engager plus avant dans cette voie de la protection des indigènes contre les dangers de l'endettement. Ils se prononcent en faveur de la création de Banques agricoles soutenues et au besoin subventionnées par l'Etat, et capables de parer à l'usure en réduisant considérablement le taux de l'intérêt.

Supprimer l'hypothèque, il n'y faut pas songer; elle offre au propriétaire de trop précieux avantages à côté de ses inconvénients et est un des privilèges essentiels de son droit de propriété. Sir Alfred Lyall a donné d'ailleurs à cet égard des renseignements topiques. Dans les Etats indigènes de l'Inde, les usuriers ne sont pas protégés en fait, sinon en droit, et aucun d'entre eux n'oserait procéder à l'expropriation d'un propriétaire agriculteur, car il mettrait sa vie en danger. Il en résulte que les indigènes trouvent difficilement du crédit et que des terrains immenses sont abandonnés ou laissés en friche.

Dans les Etats soumis à l'administration directe, les prêteurs peuvent, au contraire, en toute sécurité pour leurs personnes, poursuivre la réalisation de leur gage et, s'il en résulte des expropriations, ce

---

[1] C. F. Usborne, *La question agraire dans le Pendjab* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er avril, tome XI, p. 387).

qui constitue un danger social et politique, par contre la mise en valeur du sol est assurée. Or, le Gouvernement de l'Inde, tirant des ressources considérables de l'impôt foncier, doit veiller à ce que la terre soit cultivée et fournisse le loyer le plus élevé possible.

Mais, sans supprimer l'hypothèque nécessaire au crédit agricole, ne serait-il pas possible de ne l'admettre que pour l'amélioration même du sol, en sorte qu'elle ne pourrait servir en aucun cas à favoriser l'endettement général du propriétaire?

Si on ajoute à cette opinion celle qui est favorable au développement des institutions de crédit et de coopération agricole de production en faveur des indigènes, on aura la moyenne des tendances d'une partie des membres de l'Institut, en ce qui concerne les mesures de prévoyance qu'il est possible de prendre pour assurer la conservation de la propriété entre les mains de ses détenteurs actuels.

M. Chailley-Bert en a tiré cette conclusion, d'ordre social et politique très général, applicable aussi bien aux vieux pays qu'aux pays neufs, que l'Institut paraissait reconnaître un intérêt primordial à maintenir la propriété foncière entre les mains de ceux qui la détiennent depuis longtemps.

L'État doit-il intervenir pour assurer cette stabilité? Il peut le tenter, en recourant aux mesures qui viennent d'être indiquées; mais M. Chailley-Bert croit que son action sera impuissante à la longue et il en cherche les raisons dans l'origine même de l'usure.

Deux grandes causes d'ordre naturel, l'une sociale, l'autre personnelle, concourent à la transformation de la propriété foncière. La première est la baisse du prix des terres, après la hausse factice résultant, depuis trois quarts de siècle, d'éléments multiples, dont le moindre n'a pas été, surtout en France, à côté de l'amour du paysan pour la terre, l'influence politique et sociale qu'assurait la possession du sol, notamment au point de vue de l'exercice des droits politiques sous le régime censitaire. De là une liquidation très difficile aujourd'hui, les propriétaires ne pouvant se décider à accepter cette diminution de valeur et demandant à des moyens artificiels, primes à la production ou à l'exportation, droits protecteurs, etc., le maintien de leurs anciens revenus, alors que la concurrence des pays lointains a fait considérablement baisser le prix des produits.

La seconde est d'ordre plus purement économique et plus générale: c'est l'imprévoyance et l'incapacité de certains propriétaires ou cultivateurs, défauts auxquels ne pourront remédier toutes les mesures prises par l'État, et qui feront passer la propriété du sol, qu'on le veuille ou non, des mains des incapables et des imprévoyants dans celles des intelligents et des économes. Aux Indes notamment, déclare M. Chailley-Bert, il s'est formé, sous l'influence des idées nouvelles introduites par les progrès de la domination anglaise, une

classe plus active, plus intelligente, à l'esprit plus ouvert, mais aussi plus indépendant, que la caste qui détient actuellement la propriété foncière. C'est dans cette couche nouvelle que se recrutent précisément les prêteurs et tous ces hommes d'affaires qui poursuivent petit à petit l'expropriation des détenteurs actuels, dont la plupart sont incapables de suivre le progrès.

On a créé des Sociétés mutuelles de crédit aux Indes britanniques et aux Indes néerlandaises; certes, elles rendent de grands services. Mais, déjà, ces institutions mêmes semblent plutôt décliner. Elles répondront à des besoins particuliers, elles ne corrigeront pas la tendance générale. Seule, la liberté aurait de bons effets définitifs, après des catastrophes individuelles malheureusement inévitables, qu'il appartient au gouvernement d'atténuer et de retarder, sinon d'empêcher, en transformant les révolutions en évolutions.

A la suite de cet échange d'idées, M. le Dr Anton, revenant à l'objet plus précis de son rapport, a provoqué l'assentiment général en déclarant que, quels que soient les effets définitifs qu'on puisse attendre de l'intervention de l'État pour la stabilité du régime foncier aux colonies, il est indispensable que cette intervention se produise pour assurer le respect des droits des indigènes sur le sol, mais que, sur la variété très grande de ces droits comme sur les mesures de protection destinées à les garantir, il faut, avant de vouloir légiférer sur la matière, en étudier de la façon la plus complète le caractère et la nature.

*
* *

La question des rapports financiers entre la Métropole et les Colonies a donné lieu à une des discussions les meilleures et les plus fournies qui se soient jamais déroulées devant l'Institut, grâce surtout à un excellent exposé du rapporteur, M. Maurice Chotard, qui a su, avec beaucoup de clarté et de talent, dégager de l'étude très approfondie à laquelle il s'était livré pour chaque pays un certain nombre de conclusions qui ont provoqué, notamment de la part des membres anglais, d'intéressants commentaires.

Voici les propositions que M. Maurice Chotard a fort habilement présentées, en les développant à l'aide d'exemples tirés de l'organisation financière de certaines colonies et notamment des colonies anglaises de la Couronne.

« La première est que, pour développer la prospérité d'une colonie, il est indispensable, surtout et plus même encore au point de vue financier qu'au point de vue administratif, de lui assurer, aussitôt passée l'ère de la conquête ou de la première organisation, une

large indépendance. Les budgets coloniaux seront préparés, cela va de soi, mais autant que possible votés et arrêtés dans les colonies; et si la Métropole se réserve le droit de les approuver définitivement, du moins ne devra-t-elle le faire qu'en tenant le plus grand compte des décisions et vœux des assemblées ou autorités locales.

« En second lieu, la création des impôts, la fixation des tarifs, la détermination des modes d'assiette et de perception devront également, tout au moins dans une très large mesure, être du ressort des autorités locales, seules à même de prévoir la répercussion que peuvent avoir les diverses taxes sur la situation économique de la colonie.

« Le produit des taxes coloniales ou, d'une façon plus générale, le montant des recettes perçues dans la colonie sera exclusivement employé au profit de celle-ci, sans que la Métropole s'en réserve une part quelconque sous forme de tribut direct ou de contingent indirect.

« La Métropole se gardera d'imposer à ses colonies, et sans leur assentiment, des dépenses quelles qu'elles soient : si pourtant cette obligation paraît nécessaire pour assurer le fonctionnement de certains services publics indispensables, son autorité ne s'exercera sur ce point que dans la mesure du minimum rigoureusement exigé par les besoins généraux.

« Enfin, bien loin d'entraver pour ces colonies la faculté d'emprunter, la Métropole leur procurera les plus grandes facilités pour le faire dans les meilleures conditions, aussi souvent que ces emprunts auront pour objet la création ou l'accroissement de l'outillage économique vraiment utile. Elle ne devra pas oublier que si, de tout temps, les travaux publics ont été nécessaires au développement des sociétés en formation, ils le sont plus particulièrement quand il s'agit d'établissements presque toujours situés dans des contrées d'un abord particulièrement difficile et à une époque où la concurrence économique va s'accentuant chaque jour. »

Ces diverses propositions, qui touchent de si près à l'organisation politique et administrative et au régime économique des colonies, ont donné lieu tour à tour à des observations fort intéressantes sur la manière d'appliquer les idées exprimées par le rapporteur, idées qui, d'une façon générale, résumaient parfaitement les tendances de l'Institut.

En ce qui concerne les colonies anglaises, sir Hubert Jernigham a expliqué, avec la haute autorité que lui confère sa qualité d'ancien gouverneur de deux colonies de la Couronne fort importantes, Maurice et la Trinidad, le fonctionnement du système fondé sur les principes énoncés par M. Chotard.

Il a rappelé que l'Angleterre considérait ses colonies comme des enfants qui devaient, au moyen de leurs ressources propres, subve-

nir aux besoins de leur existence, avec cette seule différence entre elles que, suivant leur degré de développement et la nature de leur population, la Métropole abandonne complètement ou retient plus ou moins son droit de tutelle.

C'est sur les différences naturelles qui existent entre les colonies, a dit en substance sir H. Jernigham, que repose la distinction entre l'autonomie et la décentralisation. A l'égard des colonies de peuplement, où se forment d'importantes communautés anglo-saxonnes, le terme de leur évolution constitutionnelle est l'autonomie complète, car ces pays étant, par la nature de leur population, un reflet de la Métropole, doivent, comme celle-ci, bénéficier d'institutions parlementaires. Or, par suite de l'établissement du régime parlementaire dans une colonie, la Métropole perd toute espèce de contrôle sur les finances de celle-ci. En effet, les Assemblées législatives son entièrement électives, et le pouvoir exécutif est exercé, non pas par le Gouverneur, représentant de la Métropole, mais par des Ministres responsables devant le Parlement local et obligés, par conséquent, de suivre sa politique.

Il en va tout autrement dans les colonies de la Couronne qui sont simplement décentralisées. Là, les Assemblées législatives, dont les attributions — il importe de le remarquer — sont presque aussi larges en principe que dans les colonies autonomes, ont une composition toute différente.

Sir H. Jernigham cite l'exemple de l'île Maurice, où l'Assemblée législative comprend quatre catégories de membres : les membres officiels de droit, qui sont les plus hauts fonctionnaires de l'administration civile et le commandant des troupes, les membres nommés par la Couronne sur la proposition du Gouverneur, qui se divisent en membres nommés officiels, c'est-à-dire choisis parmi les fonctionnaires et en membres choisis parmi les colons (*unofficial nominated members*) ; enfin les membres élus, non pas au suffrage universel, comme dans les colonies autonomes, mais sous un régime censitaire très rigoureux.

Si l'on ajoute à la composition de cette Assemblée cette considération que le Gouverneur, à la différence des Ministres des colonies autonomes, n'est pas lié par un vote du Conseil législatif et que, de plus, suivant le principe de la constitution anglaise, le droit d'initiative en matière financière lui est réservé, on voit combien les intérêts de la Métropole sont sauvegardés.

Sous ces réserves, les lois de finances, y compris les droits de douane, le régime économique de l'Angleterre ne s'opposant pas à l'établissement de droits de ce genre, et toutes les autres lois votées par le Conseil législatif et promulguées par le Gouverneur deviennent immédiatement exécutoires.

Elles sont toutes, à la vérité, subordonnées en principe à la ratification du Ministre des Colonies, mais l'intervention de celui-ci, pour faire rapporter une loi coloniale, est excessivement rare.

Dans le système des Colonies de la Couronne, en effet, le rôle personnel du Gouverneur est très considérable. Il est président d'une assemblée législative où seuls les membres officiels sont obligés de voter pour lui; or, ceux-ci ne forment pas toujours la majorité, quand l'appoint des *nominated members* lui fait défaut, ce qui est rare, étant donné l'origine de ceux-ci. Il a le droit exclusif de prendre l'initiative des *Monly votes*, et celui de pouvoir refuser sa sanction à une loi qui serait votée malgré son opposition [1]. Le Gouverneur est appelé, sur presque toutes les questions, à s'entendre hors séances avec les membres de son Conseil, soit que ceux-ci désirent lui faire adopter une proposition financière, qu'ils ne peuvent, d'après la Constitution, formuler eux-mêmes, soit au contraire que le Gouverneur veuille les amener à une entente sur un point intéressant la politique métropolitaine, et qui soulève leurs objections.

D'autre part, le Gouverneur, par une correspondance constante, tient le Ministre au courant de sa politique dans le Conseil, à tel point, affirme sir H. Jernigham, que l'accord est presque toujours établi d'avance entre le Secrétaire d'État et le Gouverneur à l'égard des lois que celui-ci promulgue.

Quelquefois, cependant, le rôle du Gouverneur se hausse à celui d'arbitre entre les vues opposées de la Métropole et de la Colonie. Sir H. Jernigham en donne comme exemple un fait survenu pendant son administration à l'île Maurice. Voici dans quelles circonstances. Le budget de la colonie comportait une subvention pour l'entretien de la garnison des troupes métropolitaines, et cette subvention était calculée à tant par tête de soldat. La garnison ayant été augmentée pendant le gouvernement de sir H. Jernigham, celui-ci introduisit, suivant les principes établis dans le projet de budget, une augmentation proportionnelle de la contribution. Le Conseil législatif la repoussa et maintint le chiffre de la subvention précédente. Insistance du gouvernement métropolitain pour obtenir l'augmentation. Le Gouverneur aurait pu l'imposer, mais il est à la fois le représentant des intérêts de la Métropole et de ceux de la Colonie. Il fit remarquer que le principe d'une subvention fixe serait plus équitable pour la Colonie que cette contribution à échelle mobile, l'Angleterre pouvant être appelée pour les besoins de sa politique

[1] Ce droit est surtout théorique, car le respect des Anglais pour le régime parlementaire ou ses apparences conduirait le Gouverneur à recourir à tous les moyens de conciliation avant de s'en servir, sans parler de son intérêt personnel à éviter un conflit avec le Conseil législatif.

impériale à imposer à la Colonie une garnison très lourde, et il mit tout le monde d'accord en faisant accepter de part et d'autre, à la place d'une subvention proportionnelle, une contribution fixe de 400.000 roupies. Cette façon de procéder, pour ainsi dire officieuse, du Gouverneur à l'égard de la représentation coloniale et du gouvernement métropolitain est bien caractéristique de l'esprit anglais, et il faut lui reconnaître l'avantage incontestable de la simplicité et de la rapidité.

La quatrième proposition de M. Chotard, relative aux emprunts coloniaux, a fourni à sir H. Jernigham l'occasion de compléter ses intéressants commentaires sur le régime financier des colonies de la Couronne.

Lorsque le Gouverneur d'une de ces colonies revêt de sa sanction un projet d'emprunt adopté par le Conseil législatif, l'autorisation du Secrétaire d'Etat, qui doit la confirmer, est presque toujours donnée, car ces emprunts sont faits sans aucune garantie de la Métropole. La garantie de la Métropole, qui nécessiterait d'ailleurs l'intervention du Parlement, constitue en effet un fait exceptionnel, surtout dans la période actuelle de la colonisation anglaise.

Sir H. Jernigham cite, parmi ces rares exceptions, la garantie accordée à un emprunt de l'île Maurice à la suite du désastreux cyclone de 1892, qui avait tellement ébranlé le crédit de la colonie que, sans cette garantie, l'emprunt eût été, sinon impossible, du moins très onéreux. Mais, d'une façon générale, les choses se passent beaucoup plus simplement. Lorsqu'un emprunt colonial a été autorisé, le Gouverneur s'adresse aux *agents des colonies de la Couronne*, et ceux-ci envisagent l'opération comme une affaire qu'ils peuvent refuser ou tout au moins remettre. En effet, ils doivent, d'une part, s'assurer des garanties offertes par la Colonie pour le service de l'emprunt et, de l'autre, des conditions du marché financier au point de vue de son émission. Si ce double examen est favorable, les agents de la Couronne lancent l'emprunt au moment opportun, par l'intermédiaire des banques avec lesquelles ils sont en rapport.

A son tour, sir Alfred Lyall a fourni à l'Institut des renseignements intéressants sur le régime financier de l'Inde anglaise, où nous retrouvons d'ailleurs l'esprit général des principes qui viennent d'être énoncés.

En 1860, le Parlement anglais a délégué à des Assemblées législatives aux Indes des pouvoirs considérables, notamment en matière financière. Ces pouvoirs ont été attribués au Conseil législatif placé auprès du Gouverneur. Dans ces conditions, le Parlement impérial n'intervient qu'à titre de contrôle. Il ne modifie pas le budget, qui est légalement voté par le Conseil législatif de l'Inde. Le Parlement contrôle, présente s'il y a lieu des observations, mais n'intervient

directement que lorsqu'un grave intérêt métropolitain est en cause, comme par exemple lorsqu'il fut question d'établir aux Indes des droits sur les tissus de coton pour protéger les industries locales.

D'une façon générale, comme pour les colonies de la Couronne, les questions sont traitées par correspondance entre le Secrétaire d'État, assisté de son Conseil, et le Gouverneur général. Un accord complet s'établit ainsi entre les deux rouages de l'administration, et on peut dire que toutes les lois votées dans l'Inde par le Conseil législatif et promulguées par le Gouverneur général ont été sanctionnées d'avance par le Secrétaire d'Etat pour l'Inde, de sorte que celui-ci — qui est responsable devant le Parlement — ne se trouve pas engagé en dehors de sa propre politique.

De même, en matière d'emprunts, les formalités ont été aussi simplifiées que possible. Le Secrétaire d'Etat pour l'Inde est obligé, dans des cas très fréquents, de recourir à l'emprunt, mais il n'a pas besoin dans chaque espèce de solliciter l'autorisation du Parlement.

Le Parlement lui accorde en effet le droit d'emprunter librement jusqu'à concurrence de 10.000 livres sterling. Cet argent est placé dans une banque et peut être employé lorsque l'occasion s'en présente; les justifications sont faites ultérieurement, et, quand elles ont eu lieu, le Parlement renouvelle d'avance l'autorisation d'emprunter jusqu'à concurrence d'une nouvelle somme de 10.000 livres.

Ces méthodes, a ajouté sir A. Lyall, ont été inspirées par le souci d'aller vite, le désir de simplifier autant que possible l'expédition des affaires et par la tendance de notre tempérament, qui nous porte à confier l'initiative aux hommes qui nous paraissent le mieux situés et le plus qualifiés pour prendre des responsabilités. On ne saurait mieux résumer l'esprit du système anglais, tel qu'il se dégage des exemples que nous venons de rapporter, et qui ont fait le principal intérêt des séances que l'Institut Colonial International a consacrées, après l'étude du régime foncier, à la discussion des rapports financiers entre la Métropole et les Colonies.

CHARLES NOUFFLARD.

LES ÉCOLES ANGLAISES DE MÉDECINE TROPICALE

La question de la médecine coloniale est une question toute d'actualité. — La *Revue* a signalé à ses lecteurs [1] le manifeste signé de savants et de professeurs illustres, en vue de la création d'un Institut de médecine coloniale à la Faculté de médecine de Paris, et la souscription dont l'Union coloniale a pris l'initiative dans le même but [2]. Il est urgent en effet de remédier à la regrettable infériorité où nous nous trouvons sur ce terrain vis-à-vis de tous nos voisins.

En France, quelques efforts ont déjà été faits, mais sans liens entre eux, partant sans unité de vues. En province, à Bordeaux, M. le professeur Le Dantec fait un cours complémentaire de pathologie exotique rattaché à la Faculté de médecine; à Marseille, le Conseil municipal a créé une clinique spéciale dirigée par le professeur Boinet; enfin, à Alger, M. Brault occupe avec distinction une chaire de maladies des pays chauds.

A Paris, rien n'existe encore, sauf, à l'École d'application du Val-de-Grâce, quelques leçons intercalées dans le cours des maladies et épidémies des armées, cours fermé d'ailleurs comme tous ceux de l'École (entourée d'une muraille à rendre jaloux les Chinois). Et cependant, à Paris, nombreux sont les officiers, soldats, fonctionnaires et colons ou commerçants qui seraient désireux de s'adresser à des médecins ayant pratiqué la médecine souvent toute spéciale des pays chauds. Les éléments d'études ne manqueraient donc pas pour la future école; d'ailleurs, la Croix-Verte française, société de secours aux militaires coloniaux, voit chaque année près de 500 marins ou militaires coloniaux passer par la maison de convalescence qu'elle a installée à Sèvres.

Ayant eu la bonne fortune, au cours d'un récent voyage à Londres, de visiter l'École de médecine tropicale de cette ville, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de faire connaître le fonctionnement de cette École, ainsi que de celle de Liverpool. Nous pourrons utilement nous inspirer de l'expérience acquise par nos voisins, les Anglais nous ayant depuis deux ans devancés dans cette voie [3].

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, n° du 15 juin, t. XI, p. 763.

[2] Un compte spécial, portant le numéro 43.330, est ouvert dès maintenant au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, au nom de l'Institut de médecine coloniale. Toute souscription, si minime qu'elle soit, sera reçue avec reconnaissance.

[3] Pour tous les renseignements complémentaires relatifs à l'École de Londres, je

I

L'ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE DE LONDRES

A l'état de projet dès 1898, l'École de médecine tropicale a été fondée en 1899 grâce aux efforts du Dr Patrick Manson, dont le nom est bien connu de tous ceux qui s'occupent de médecine des pays chauds. Les fonds nécessaires à la construction de l'édifice, à l'organisation intérieure et à l'installation scientifique ont été réunis, selon l'habitude anglaise pour les institutions de ce genre, par une souscription volontaire à laquelle prirent part des particuliers, des compagnies commerciales ou financières, les ministères des Colonies, des Affaires étrangères et le ministère de l'Inde. Grâce à ce concours de bonnes volontés, les souscriptions montèrent à près de 400.000 fr. dès le début.

Parmi les sociétés qui souscrivirent, il faut citer tout particulièrement la *Seamen's Hospital Society* (Société de l'Hôpital des marins), intéressée tout particulièrement par sa nature même à la création à Londres, tout près de ses hôpitaux, d'une École de médecine tropicale.

L'École, installée dans un léger bâtiment en fer et briques, se trouve tout près de la Connaught Road Station, d'où, en vingt minutes environ, on peut se rendre à Fenchurch Station, c'est-à-dire presque au cœur de Londres, sur les limites de la Cité. Les communications sont donc rapides, point important pour permettre aux élèves, non logés à l'École, de se rendre facilement sur le terrain de leurs études. Admirablement située au point de vue de son objectif spécial, l'École se trouve presque à cheval sur deux des plus grands docks que l'on rencontre en remontant la Tamise pour aller à Londres, le Victoria Dock et le Royal Albert Dock.

L'Ecole comprend trois laboratoires, une bibliothèque, un musée, une salle à manger spécialement réservée aux élèves, et l'appartement du directeur. De plus, un certain nombre de chambres très confortables sont mises à la disposition des étudiants, ce qui leur permet au besoin de suivre de très près les différentes phases des maladies en traitement à l'hôpital.

Deux mots des laboratoires : ils sont supérieurement installés, avec le souci évident de procurer aux élèves le maximum de facilités pour leurs recherches. Le système anglais des fenêtres à châssis en

---

me suis reporté au magistral article du Prof. R. Blanchard, paru dès 1899 dans le *Progrès médical* (numéro des étudiants) ; pour l'École de Liverpool, j'ai utilisé les renseignements qui m'ont été obligeamment fournis par le Dr Neveu-Lemaire, élève diplômé de cette école.

potence se prête du reste admirablement à l'établissement de grandes glaces, supprimant les multiples divisions de nos fenêtres, donnant ainsi le maximum de lumière pour l'éclairage des microscopes. L'eau avec évier est à portée de *chaque élève*, ainsi que la lumière sous forme de lampe électrique; enfin chaque microscope, après usage, se recouvre très simplement d'une cloche de verre suspendue par un contre-poids. Ce sont là de petits perfectionnements sans doute, mais cependant très appréciables pour tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler dans nos laboratoires, où ils font défaut le plus souvent. Ce confort intérieur, nous le retrouverons d'ailleurs à chaque pas de notre visite; tout l'extérieur, tout ce qui ne frappe que l'œil sans avantage appréciable, a été sacrifié au confort intérieur. Dès notre arrivée, nous avions remarqué la haute clôture en planches goudronnées, très simple, qui limite l'Ecole, ainsi que la salle de consultation externe, réduite à un simple baraquement, au strict nécessaire.

En l'absence du Dr P. Manson, nous avons visité les salles de l'hôpital sous la conduite du Dr Daniels, « lecturer » à l'Ecole, bien connu par de belles études accomplies à la Guyane anglaise et qui vient de passer trois années en mission dans la région du Chiré et du lac Nyassa [1].

Cet hôpital, le *Branch Hospital*, dépend de la Société de l'Hôpital des marins, dont nous avons parlé plus haut. Il comprend une soixantaine de lits, répartis en trois salles, dont deux datent de 1900 seulement. Tout y est d'une propreté exemplaire, dans le genre des salles de notre hôpital Boucicaut, et c'est plaisir de voir les gracieuses *nurses* aller de lit en lit prodiguer leurs soins aux malades. Des larges fenêtres des salles, la vue s'étend librement sur tous les docks environnants; ce ne sont partout, jusqu'à l'horizon, que navires, mâts et gréements : l'air et la lumière n'y manquent donc point.

Tel qu'il est organisé, l'Hôpital suffit amplement aux études des élèves de l'Ecole; nombreux y sont naturellement les cas de paludisme; lors de notre visite, nous y avons noté au passage deux cas de bériberi, un cas d'éléphantiasis, un abcès du foie, etc. Dans la statistique des cas traités, on relève la lèpre, la dysenterie, la filariose, la peste, la fièvre bilieuse hémoglobinurique, le craw-craw, le scorbut, etc. Les professeurs trouvent donc largement matière à leur enseignement clinique et les élèves en retirent tout profit aussi pour leurs recherches de laboratoire. Quant à la population hospitalière, elle appartient à toutes les contrées du globe; outre les An-

---

[1] Que le Dr Daniels, aussi aimable et simple que savant, veuille bien agréer ici les remerciements des médecins parisiens qu'il a si obligeamment guidés et renseignés dans la visite de l'Ecole et de l'Hôpital.

glais, on y rencontre surtout des Javanais, des Hindous, des Chinois, des Cinghalais.

L'enseignement donné par l'Ecole comprend 3 sessions par an; chaque session, durant trois mois seulement, est organisée de façon à former un cycle complet d'études : du 1er octobre au 31 décembre, du 15 janvier au 14 avril, et du 1er mai au 31 juillet. L'inscription coûte 18 livres (510 francs) pour le cours complet de trois mois. Les cours théoriques, qui durent huit semaines, se répartissent en 55 leçons, comprenant toutes les maladies tropicales, l'hygiène tropicale, la bactériologie et la parasitologie.

Les docteurs en médecine élèves sont surtout des médecins ayant déjà fait des séjours aux colonies et venus pour se perfectionner, ou de jeunes médecins se disposant à y partir. Aucune condition particulière n'est exigée lors de l'inscription; il suffit d'être un « medical man ». Un certificat d'études est délivré aux élèves qui ont suivi un cours complet et qui ont subi avec succès l'examen de sortie; ce diplôme est reconnu officiellement par le gouvernement anglais, qui oblige les médecins coloniaux à suivre les cours de l'École et prend dans ce cas les frais d'inscription à sa charge. Enfin, l'École a un organe officiel, le *Journal of Tropical Medicine*, paraissant mensuellement depuis 1898 et qui publie les travaux de l'Ecole; de plus, une bourse de voyage ou de recherches scientifiques (fondation Craggs) est attribuée à l'élève le plus méritant.

L'Université de Londres, en reconnaissance des services rendus, a conféré le titre de professeurs à quelques-uns des maîtres éminents dont le dévouement et la science ont assuré la prospérité de l'Ecole.

II

L'ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE DE LIVERPOOL

L'École de Liverpool fut fondée en avril 1899, grâce aux libéralités d'un habitant de Liverpool, M. Alfred L. Jones, et avec le concours d'une réunion d'armateurs, de commerçants et de représentants du *Royal Southern Hospital* et de l'*University College*. Ici, nous retrouvons, comme à Londres, le même concours de toutes les classes de la société pour la réussite d'une œuvre d'intérêt général; l'Université donnant ses professeurs et ses laboratoires, l'Hôpital ses malades et les particuliers leurs souscriptions. Parmi les souscripteurs, on trouve beaucoup de Compagnies commerciales et financières anglaises et aussi des sociétés étrangères, allemandes, belges et françaises, en rela-

tions avec la place de Liverpool et ayant des intérêts dans l'Afrique occidentale.

Ce qui différencie l'Ecole de Liverpool de celle de Londres, c'est que jusqu'ici elle n'a pas de bâtiment spécial; elle se trouve associée à l'*University College* et au *Royal Southern Hospital*, ses premiers parrains. Le programme des cours diffère peu de celui de l'Ecole de Londres; elle s'occupe un peu plus de parasitologie, comme son nom l'indique (*School of tropical diseases and medical parasitology*). Son diplôme de sortie est reconnu officiellement par le gouvernement anglais. Les médecins à destination de l'Afrique centrale et occidentale sont tenus de le produire.

Les cours durent deux mois et se font en trois séries par an : octobre-décembre, janvier-mars, et avril-juin. La rétribution pour le cours complet est de 10 guinées (262 fr. 50). Un enseignement spécial, dont le prix est de 3 guinées (78 fr. 75), est organisé pour les missionnaires, planteurs et voyageurs; de même, un cours est réservé aux nurses (gardes-malades) envoyées par la *Colonial Nursing Association;* le prix de ce cours est de 2 guinées (52 fr. 50).

L'Ecole comprend cinq chaires; l'enseignement théorique et pratique est donné à l'Université, où des laboratoires ont pu être supérieurement aménagés grâce aux libéralités d'un généreux souscripteur, M. Thompson Yates, dont ils portent le nom. Pour l'enseignement clinique, une salle du *Royal Southern Hospital*, situé tout près des docks, à 20 minutes de l'Université, est réservée à l'Ecole de médecine tropicale, avec un laboratoire d'études annexe. .

Bien que moins homogène que l'Ecole de Londres, l'Ecole de Liverpool a déjà rendu de nombreux services; outre les soins donnés aux malades et l'instruction fournie aux élèves, elle a envoyé en Afrique plusieurs missions dont les résultats scientifiques ont été très importants. En 1899, elle envoyait à Sierra-Leone une mission dirigée par le Dr Ross, un de ses plus brillants professeurs, ancien médecin de l'armée des Indes, bien connu par sa récente découverte des transformations que subissent les hématozoaires dans l'estomac des moustiques, découverte qui a été le fondement des connaissances actuelles sur la transmission du paludisme. Deux autres missions ont été dirigées successivement sur les colonies de Lagos et du Niger; une autre s'est rendue au Brésil pour y étudier sur place la fièvre jaune[1]; les résultats de ces missions ont été insérés dans le *Thompson-Yates Laboratories Report*, organe de l'Ecole paraissant depuis 1899; l'Ecole a de plus distribué gratuitement dans les colonies anglaises plusieurs publications d'intérêt pratique tirées à des milliers d'exemplaires.

[1] Un des membres de cette mission, le Dr Walter Myers, atteint par la terrible maladie, est mort en janvier 1901, victime de son dévouement à la science.

*
* *

Voilà, en résumé, ce qui a été fait depuis deux ans en Angleterre; nombreux sont les résultats acquis, et l'avenir semble plein de promesses. La France ne voudra pas rester en arrière, elle dont le domaine colonial s'est accru si notablement durant ces vingt dernières années; il lui suffit d'utiliser, comme en Angleterre, toutes les bonnes volontés dans l'intérêt général. Le programme est simple : renforcer les études de médecine tropicale dans les centres où un noyau solide existe déjà, à Bordeaux, à Marseille, à Alger, et créer à Paris un Institut de médecine coloniale avec le concours de la Faculté de médecine et des différents ministères intéressés à cette création. Pour exécuter ce programme, il suffit d'agir à la manière anglaise; dès demain, la Faculté de médecine peut organiser les chaires d'hygiène et de parasitologie tropicales; l'Institut Pasteur, avec ses conférences, est tout désigné pour l'enseignement de la bactériologie; enfin, des médecins de l'armée de terre, de la marine ou des colonies ayant séjourné dans les régions tropicales donneraient avec fruit l'enseignement clinique. En attendant la création d'un hôpital spécial, il ne serait pas difficile non plus d'affecter temporairement un service hospitalier aux maladies des pays chauds. Enfin, il serait nécessaire que cet Institut de médecine coloniale fût suffisamment doté pour pouvoir envoyer dans nos colonies des missions chargées d'étudier sur place les maladies spéciales à nos différentes possessions d'outre-mer.

Il ne faut pas perdre de vue en effet que, si soigner les malades est déjà un noble but, arriver à prévenir ou à juguler les maladies est encore mieux; ce sera le but de ces missions d'études, dans le genre de celle si brillamment accomplie par notre compatriote le Dr Yersin durant ces dernières années. Tout cela peut se faire aisément et se fera, si, comme tout le fait prévoir, l'Institut de médecine coloniale, outre les souscriptions particulières, reçoit l'appui des ministères des Affaires étrangères, des Colonies, de la Marine, de la Guerre et celui non moins précieux de nos grands gouvernements coloniaux : Algérie, Indo-Chine, Madagascar et Afrique occidentale française, tout particulièrement intéressés à sa réussite. La question est donc posée : souhaitons-lui une solution en conformité avec nos intérêts coloniaux.

LÉON DYÉ.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *L'inauguration de la statue de Bismarck.* — L'inauguration du monument de Bismarck à Berlin a eu lieu en grande solennité le 16 juin. L'empereur présidait la cérémonie, mais il n'a pas pris la parole; il a préféré laisser ce soin à son chancelier. M. de Bülow, dit le *Temps*, s'est tiré avec esprit d'un pas difficile. Tout en comblant d'éloges son prédécesseur, il n'a eu garde de canoniser sa conduite ou de frapper en maximes ses principes politiques. C'eût été réveiller de pénibles souvenirs, peut-être préparer de graves difficultés. Il s'est contenté de louer en termes très généraux cet ancêtre, de ne lui demander d'autres leçons que celle d'un opportunisme patriotique et d'une raison d'État qui justifie tout, y compris l'ingratitude envers les grands hommes.

La *Gazette de Voss* a d'ailleurs bien fait ressortir le vide de ce discours dans l'article qu'elle lui a consacré, sous ce titre, *Paroles et Actes :*

Nous voudrions voir, écrit la *Gazette de Voss*, la politique du Chancelier de l'Empire marcher plus clairement à son but. L'incertitude fatigue peut-être celui dont on est l'allié, mais elle ne fatigue pas les adversaires. Et l'hésitation n'est pas toujours un gage de victoire. Nous avons loué l'orateur Bülow, nous avons rendu justice au diplomate Bülow, quand pourrons-nous enfin glorifier aussi l'homme d'État Bülow?

D'autre part, ce discours de M. de Bülow a inspiré au *Times* les réflexions suivantes :

Nous espérons et nous croyons que les droits de l'Allemagne ne sont pas en danger; mais la meilleure garantie pour eux n'est pas de se reposer sur le prestige et l'exemple d'un homme d'État quelconque, quelque éminent qu'il soit. Cette garantie serait la conduite et les qualités du peuple allemand lui-même. Il est parfaitement vrai que la position continentale de l'Allemagne, avec la Russie d'un côté et la France de l'autre, est difficile et, dans une certaine mesure, précaire. « Situés au milieu de l'Europe, dit le comte de Bülow, nous n'avons d'autre alternative que d'être toujours en vedette. » Ce n'est pas une situation dans laquelle il soit facile de poursuivre une politique absolument franche.

Opposer une puissance à une autre ou toutes les deux alternativement à une troisième, qui en fait n'avait rien à voir dans l'affaire, était une politique qui apparaissait à Bismarck comme tout à fait naturelle et non absolument injuste. Mais une politique reposant sur ces principes a ses désa-

vantages et nous pensons que les Allemands commencent à s'en apercevoir.

Espagne. — *Le Message royal aux Cortès.* — La Régente, accompagnée du Roi, du prince et de la princesse des Asturies, des infantes Isabelle et Thérèse, a présidé solennellement, le 11 juin, à l'ouverture des Chambres.

Le message royal, lu par la Régente, a annoncé que le gouvernement soumettrait à la Chambre des résolutions importantes conséquence des leçons acquises par une douloureuse expérience et conformes aux désirs du peuple espagnol.

Les puissances étrangères, ajoute le message, continuent à avoir les meilleurs rapports avec l'Espagne et on trouve une preuve de ces bonnes relations dans l'intervention à Pékin du ministre d'Espagne, doyen du corps diplomatique. Le gouvernement s'occupe de préférence d'améliorer les rapports avec les pays hispano-américains. Des démarches sont faites en vue d'un traité de commerce avec la République argentine et avec d'autres pays de l'Amérique du Sud.

Le message démontre ensuite l'importance des territoires espagnols de l'Afrique occidentale. Le gouvernement tâchera de développer la colonisation, mais selon les moyens suivis avec succès par les autres puissances, car il ne faut pas oublier les enseignements du passé. Enfin le message ajoute que la tâche future est difficile, compliquée. Il faut réformer tous les organismes sociaux, développer l'instruction et la richesse, consolider les finances. Différents projets seront présentés à cet effet.

France. — *L'Émigration aux colonies.* — La *Feuille de renseignements de l'Office colonial* vient de publier le mouvement de l'émigration pendant le premier trimestre de 1901. D'après ces renseignements, il a été accordé, durant ces trois mois, 127 passages collectifs, pour 122 hommes, 51 femmes et 42 enfants. Au total, 215 personnes sont parties pour les colonies pendant le premier trimestre de 1901, emportant un peu plus de 250.000 fr. C'est la Nouvelle-Calédonie qui a attiré le plus d'émigrants (89), et le plus de capitaux (164.000 fr.); après elle vient Madagascar avec 66 personnes et 66.000 francs de capitaux; 44 personnes seulement sont allées en Indo-Chine.

Il convient de remarquer que les chiffres ci-dessus ne concernent que les émigrants ayant obtenu de l'État la gratuité ou une réduction du prix de passage. Ces avantages sont accordés moyennant certaines conditions, parmi lesquelles doivent figurer notamment la justification d'un capital minimum de 5.000 francs ou la production d'un engagement.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, sur les 32 passages collectifs

accordés, il y en a 28 dont la cause est un engagement. Les capitaux déclarés pour cette colonie et qui ne s'élèvent qu'à 20.000 francs ne se rapportent en réalité qu'aux quatre familles parties pour leur propre compte et qui se sont contentées de fournir la justification du minimum exigé, soit 5.000 francs.

De même en ce qui concerne Madagascar; sur 41 familles embarquées, 9 sont parties pour leur propre compte, après justification d'un capital, le surplus étant représenté par des colons munis d'engagements.

Pour la Nouvelle-Calédonie, la proportion des colons munis de ressources est plus élevée. Enfin, parmi les divers, sur 10 passages collectifs accordés, il y en a 9 qui ont leur cause dans des engagements.

Italie. — *La discussion du budget des Affaires étrangères. Discours de M. Prinetti.* — La discussion du budget des Affaires étrangères s'est développée à Rome avec une ampleur et avec un caractère un peu inattendus. Des orateurs appartenant à des groupes politiques très différents ont semblé s'être donné le mot pour exposer le programme des ambitions ou plutôt des revendications extérieures de l'Italie et ils l'ont fait, comme l'a remarqué le correspondant romain du *Times*, avec une liberté de paroles fort éloignée des prudentes habiletés du langage diplomatique.

Les avantages et les inconvénients du renouvellement de la Triple Alliance, les relations avec l'Angleterre, la Tripolitaine, tels ont été les principaux thèmes de la discussion. Sur tous ces points, le ministre des affaires étrangères, M. Prinetti, a répondu sans trop se compromettre.

Après avoir déclaré que les rapports de mutuelle amitié entre l'Italie et l'Angleterre n'ont pas changé et exprimé le ferme espoir que les négociations pour le renouvellement des traités de commerce aboutiraient, M. Prinetti s'est exprimé ainsi sur la Triple Alliance :

Il y a dix ans, on a pu considérer à tort comme une conséquence de la Triple Alliance des événements qui heurtaient les sentiments et qui nuisaient aux intérêts d'une grande nation, tels que le relâchement de nos relations politiques, la guerre commerciale avec la France et l'augmentation des dépenses militaires excédant nos ressources financières. Mais, depuis lors, cet état de choses a changé complètement. Depuis cette époque, la Triple Alliance a démontré tous les jours davantage son caractère pacifique. A la Triple Alliance se sont ajoutés les traités de commerce avec les puissances alliées, et ces traités ont eu pour effet de rendre plus cordiales les relations avec la France, qui ne sont pas incompatibles avec la Triple Alliance. On en a eu une preuve évidente à Toulon.

Il y a donc une grande différence entre les conditions actuelles et celles qui existaient lorsque l'orateur a prononcé son discours de 1891. On ne

peut pas méconnaître que la Triple Alliance a donné une base solide à la politique italienne et un concours efficace au maintien de la paix en Europe.

En ce qui concerne la Tripolitaine, M. Prinetti avait rappelé que M. Visconti-Venosta a déjà déclaré à la Chambre que l'Italie a, dans la conservation du *statu quo* dans cette région, un intérêt dont elle ne saurait aucunement distraire son attention, en ajoutant que, dès maintenant, il se trouvait en mesure d'affirmer que cet intérêt ne serait pas compromis. M. Prinetti a renouvelé ces mêmes déclarations :

Quant à l'expansion dans le Ouadaï, le Bornou et les autres régions de l'Afrique centrale, a-t-il ajouté, elles sont la conséquence de la convention anglo-française de 1889, mais je puis assurer la Chambre que l'occupation de Ghadamès, de Ghat ou d'autres localités formant partie intégrante du domaine ottoman de la Tripolitaine est absolument démentie.

Il n'y a aujourd'hui aucune raison de supposer que le *statu quo* dans la Méditerranée puisse être modifié. Quoi qu'il arrive, l'Italie peut désormais puiser, soit dans ses alliances, soit dans ses amitiés, la certitude que l'équilibre dans la Méditerranée ne sera pas troublé ultérieurement à son détriment.

La discussion s'est terminée par le vote d'un ordre du jour de confiance et le budget des Affaires étrangères a été voté par 205 voix contre 175.

Russie. — *Future politique de la Russie en Asie.* — Le correspondant du *Daily Mail* à Saint-Pétersbourg a récemment signalé l'ouverture de négociations entre la Russie et la Perse, tendant à la conclusion d'un traité de commerce et à la souscription par le gouvernement russe d'un emprunt persan de 20 millions de roubles, souscription subordonnée toutefois au libre accès de la Russie vers Bender-Abbas. A l'occasion de cette nouvelle, les *Birshewyja Wjedomosti* constatent avec regret que les plans de construction des voies ferrées russes vers la Perse n'ont existé jusqu'ici que sur le papier, que les relations commerciales russo-persanes laissent vraiment trop à désirer et que les avantages de la position géographique de la Russie n'ont pas empêché jusqu'ici d'autres puissances de conquérir les plus importants marchés de la Perse. La grande importance qu'aurait, non seulement pour la Russie, mais encore pour l'Europe entière, une ligne ferrée russe vers Bender-Abbas par Téhéran saute aux yeux :

La lutte pour la prédominance en Asie, ajoute le journal russe, s'exercera probablement encore longtemps par voie de concurrence pacifique ; mais le conflit entre la baleine et l'éléphant se réglera sur les plateaux de

la Perse et de l'Afghanistan. L'épée de Damoclès suspendue sur l'Europe entière, la puissance maritime anglaise, ne disparaîtra que lorsque la situation de l'Angleterre en Egypte et aux Indes dépendra d'un mot de la Russie. Cette délivrance ne peut toutefois se réaliser que si la Russie parvient à prendre solidement pied dans le golfe Persique et à traverser complètement la Perse par ligne ferrée. Jusqu'à ce moment, la Russie, et avec elle les autres puissances européennes, ne pourront qu'épuiser leurs forces en construisant des flottes qui ne pourront soutenir la comparaison avec celles que l'Angleterre mettra en même temps sur pied.

Le journal la *Post* de Berlin fait remarquer que la future politique de la Russie, annoncée par les *Birsheiwyja Wjedomosti*, causera au delà de la Manche une cruelle désillusion à sir Blennerhasset et aux partisans de l'entente anglo-russe.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La nomination de M. Revoil.* — Le décret nommant M. Revoil gouverneur général de l'Algérie a paru à l'*Officiel* le 18 juin.

M. Revoil était arrivé à Paris le 15. Depuis, il a eu de longues conférences avec le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, au cours desquelles les grandes lignes de son administration ont été définitivement arrêtées conformément au programme exposé à la Chambre par M. Waldeck-Rousseau.

Le décret nommant M. Saint-René-Taillandier ministre plénipotentiaire de France au Maroc en remplacement de M. Revoil a paru à l'*Officiel* du 20 juin.

— *L'interpellation sur les événements de Margueritte.* — La Chambre a terminé le 14 juin l'interpellation sur les événements de Margueritte. La discussion n'a pas occupé moins de quatre séances, celles du 24 et du 31 mai, du 7 et du 14 juin. MM. Morinaud, Pourquery de Boisserin, Drumont, Albin Rozet, Thomson, Marchal et Etienne ont successivement exposé leurs opinions sur la question algérienne. M Waldeck-Rousseau a pris la parole le dernier jour pour répondre aux différents orateurs. Dans son discours, le Président du Conseil a surtout insisté sur le problème indigène et, à ce propos, il s'est exprimé en ces termes :

Sans doute, il y a eu des abus commis au préjudice des populations indigènes ; mais, comme l'a dit M. Jonnart, c'est la faute des institutions, non des colons : en appliquant sans ménagement ni transition la plupart de nos lois, nous avons commis une faute qu'il s'agit de réparer.

Le rapport de M. Luciani montre quelle est la situation des indigènes dans la commune mixte. L'administrateur et les deux adjoints n'ont à leur

disposition que trois cavaliers. Il n'y a pas de garde champêtre. Le caïd et les adjoints indigènes correspondent difficilement avec eux, surtout, comme il est arrivé à Adelia, quand le caïd est étranger et depuis peu de temps en fonctions. Enfin, la plus grande partie de l'impôt va à la ville européenne : une trop faible partie de cet impôt profite aux tribus qui l'ont payé. On ne doit pas en être surpris ni en faire un grief aux communes, qui ont tout à créer ; mais, au point de vue des indigènes, cette répartition n'est ni juste ni prudente.

Des lois nouvelles ont modifié le Code forestier et le régime agricole. On peut dire que l'activité législative s'est utilement exercée. Ce qui a été fait est la première partie d'un programme arrêté par M. le gouverneur général Jonnart. On a d'abord complètement modifié et refondu les bureaux du gouvernement général, afin de transférer aux préfets les attributions qu'ils pouvaient exercer directement. En second lieu, un contrôle administratif et financier a été substitué à des rouages plus compliqués. Enfin, considérant que, vu l'éparpillement de la population, les modes d'administration ne doivent pas être les mêmes en Algérie qu'en France, M. le gouverneur général a mis, comme il dit, tous ses sous-préfets à cheval. Il en a fait des inspecteurs permanents qui doivent incessamment visiter les communes de plein exercice ou les communes mixtes et même les douars.

Il y a une autre réforme importante au point de vue des indigènes. Il faut réserver aux communes de plein exercice et aux communes mixtes toutes les ressources d'un budget autonome en équilibre. Mais il faut arriver à ce résultat en réservant à l'administration des indigènes une partie équitable de l'impôt qu'ils payent.

M. Jonnart considère comme nécessaire de réunir les douars au pouvoir central, qui est le tuteur naturel des indigènes. Enfin, il propose d'élargir les attributions des magistrats musulmans et de rendre l'instruction plus rapide.

Ce programme d'hier, qui sera le programme du gouvernement de demain, est exposé dans un rapport que je résume. L'erreur commise, dit M. Jonnart, a été de vouloir appliquer aux tribus nos règlements, nos codes, nos procédures. Avec notre système d'instruction, la répression des crimes et des délits, quand elle vient, vient trop tard. Mieux vaut prévenir que réprimer. Or, la sécurité en Algérie a diminué, et l'élément indigène s'accommode mal de nos institutions. Dans beaucoup de communes, à Margueritte notamment, les revenus perçus sur les indigènes sont affectés aux besoins des Européens ; il ne reste plus de ressources suffisantes pour augmenter la police. Enfin, aux maires qui n'ont ni le temps ni la capacité pour administrer les indigènes, M. Jonnart propose de substituer des administrateurs connaissant la langue et au courant des mœurs.

Ce programme, si la Chambre l'approuve, restera le programme de demain. Et si peu à peu on arrive à donner aux indigènes le sentiment que notre administration, tout en respectant en eux ce qu'il y a d'intangible, s'occupe de leurs intérêts, s'attache à faciliter leur tâche, à les diriger vers un état meilleur, nous aurons fait beaucoup pour la sécurité générale en Algérie.

Après les déclarations de M. Waldeck-Rousseau, la Chambre a adopté par 353 voix contre 82 l'ordre du jour suivant, déposé par MM. Etienne, Bienvenu-Martin, Périllier et Thomson :

La Chambre, réprouvant tous les fanatismes, toutes les querelles de race et de religion, approuve les déclarations du gouvernement et compte sur son action énergique pour assurer, en Algérie, la sécurité indispensable au développement de l'œuvre de la colonisation poursuivie dans l'intérêt des travailleurs français et indigènes, et passe à l'ordre du jour.

Maroc. — *L'ambassade marocaine à Paris.* — L'ambassade extraordinaire envoyée par le sultan du Maroc auprès du gouvernement français est arrivée le 18 juin à Paris. L'ambassadeur Si Abd-el-Krim-ben-Sliman, ministre des Affaires étrangères du Maroc, est un personnage considérable, et le choix que le sultan a fait de lui pour venir le représenter en France montre l'importance de cette mission.

— *Le câble Oran-Tanger.* — Une dépêche officielle de Tanger porte à la connaissance du gouvernement que la pose du câble d'Oran à Tanger a été heureusement achevée le dimanche 23 juin. Cette opération a été des plus laborieuses, en raison du mauvais état de la mer et des difficultés inhérentes au détroit de Gibraltar.

En même temps, par le nouveau câble, la colonie française de Tanger a transmis au Président de la République « l'expression de la reconnaissance de tous les Français résidant à Tanger pour l'établissement de cette ligne télégraphique qui les relie directement à la mère patrie ».

Golfe de Guinée. — *Délimitation des possessions françaises et espagnoles.* — M. Bonnel de Mézières, qui vient d'être nommé administrateur colonial, a été désigné à cette qualité par le ministre des Colonies pour diriger les travaux de la commission française chargée de délimiter les possessions franco-espagnoles du golfe de Guinée, en exécution de la convention du 27 juin 1900.

M. Bonnel de Mézières s'est embarqué le 15 juin à Bordeaux. Il a comme second M. le capitaine Roche, du génie, et M. le lieutenant Duboc, de l'artillerie coloniale. La mission aura une escorte de quarante hommes, dont deux gradés, plus cent cinquante porteurs environ. La commission espagnole est présidée par M. Pedro Jover y Tovar, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Londres. Les deux commissions se rencontreront à Libreville dans la première quinzaine de juillet.

La *Dépêche coloniale* écrit à ce sujet :

Il est fort à croire que les opérations se termineront rapidement et clôtureront d'une manière définitive les incidents qui n'ont cessé, depuis plus d'un quart de siècle, de se produire entre les deux pays sur cette par-

tie de la côte africaine. La seule difficulté qui puisse s'élever sera dans le relevé du cours de la rivière Mouni jusqu'à la rencontre du premier parallèle. Mais le reste de la frontière étant fixé par un parallèle et un méridien devra être déterminé scientifiquement, et sans aucune cause de dissentiment possible, au moyen d'observations astronomiques.

Le Sud-Ouest Africain allemand. — *Les lenteurs de la colonisation.* — Dans une étude statistique sur le peuplement du Sud-Ouest Africain, le Dr R. Hermann a exposé que fort peu des hommes libérés des troupes de police sont devenus colons ou fermiers ; la Société de Colonisation et la Société Coloniale auraient vendu chacune seulement une ferme en 1895 ; un individu se perd dans un espace de 2.500 kilomètres carrés et une famille dispose d'un territoire qui serait occupé en Allemagne par 75.000 habitants. Dans les quinze ans de l'occupation allemande, il n'est venu que 422 colons, pour une superficie qui dépasse de moitié celle de l'Allemagne.

L'auteur conclue : « Si l'augmentation continue, à l'avenir, dans des proportions aussi réduites — sauf l'exploitation de mines dont l'existence n'a pas été constatée avec certitude — on peut dire que la prise de possession de cette colonie a été inutile. »

La *Deutsche Kolonialzeitung*, relevant ces conclusions, les a discutées en ces termes :

Jusqu'au printemps de 1893, le pays a été en état de guerre et ce n'est que depuis cinq ans que les conditions politiques sont assez calmes pour permettre l'établissement de colons. Les hommes libérés des troupes d'occupation ont trouvé, à cause précisément de ces conditions politiques, plus avantageux de s'employer comme commerçants, agents de transport ou ouvriers que de s'établir colons ou fermiers.

On ne peut pas faire un calcul de répartition des colons par rapport à toute la superficie de la colonie pour obtenir la densité de la population. Il est en effet admis que le pays des Ovambos, une partie de celui des Hereros et d'autres, soit un sixième de la surface totale, sont à déduire rien que dans l'ouest de la colonie avant d'établir des calculs semblables.

D'autre part, on ne peut pas comparer des pays du Sud de l'Afrique avec des provinces allemandes, il faut les comparer à des pays semblables. Ainsi, les populations blanches des districts de Graaff Reinet, de Cradock et d'autres dans la colonie anglaise du Cap ont une densité de 0,87 et 0,85 par kilomètre carré, après deux ou trois générations de colonisation. Et il est certain qu'un fermier dans le Sud-Ouest africain a pour les coloniaux une tout autre signification que n'en a un *habitant moyen* en Allemagne.

La *Dépêche coloniale* écrit à ce sujet :

Certes, les objections de notre confrère sont justes ; il n'en reste pas moins certain que la mise en valeur de la colonie allemande du Sud-Ouest africain est lente et difficile. Cela ressort non seulement de l'étude du docteur Hermann, mais c'est également l'avis de bien des gens compétents, en Allemagne, comme ailleurs.

III. — ASIE.

Chine. — *Effectifs allemands en Extrême-Orient.* — D'après l'ordre de cabinet impérial du 6 juin et certains ordres complémentaires, le corps expéditionnaire allemand en Extrême-Orient a été réduit à la force d'une brigade mixte d'occupation ainsi composée : *Infanterie*, 3 régiments à 3 bataillons de 3 compagnies (110 hommes par compagnie); *Cavalerie*, 1 escadron de chasseurs; *Artillerie*, 3 batteries de campagne; *Génie*, 1 compagnie; *Train*, 1 compagnie; *Service Sanitaire*, 1/2 compagnie d'infirmiers, 2 ambulances, 1 personnel d'hôpital.

L'effectif comprend 4.000 hommes dont 3.600 combattants.

La brigade sera ainsi répartie : 2 bataillons et 1 batterie (800 hommes) à Changhaï; un bataillon (330 hommes) à Pékin; un bataillon (330 hommes) à Chan-Haï-Kouan; de petits détachements à Lang-Fang et à Yang-Tsun sur la route de Pékin; enfin le reste de l'effectif, 5 bataillons et 2 batteries (1.800 hommes environ), à Tientsin.

Dans cette brigade n'est pas comprise la garnison de Tsingtaou, composée d'un bataillon d'infanterie de marine à 4 compagnies; d'une batterie de campagne de la marine, d'un détachement d'artillerie des équipages de la flotte et d'une compagnie indigène chinoise, soit 1.200 hommes environ.

Les troupes sont commandées par le général major von Rohrscheidt, officier très énergique; son chef d'état-major est le major von Falkenhayn, très au courant des questions d'Extrême-Orient, ancien instructeur dans l'armée chinoise.

Les états-majors et les unités de la brigade d'occupation ont été constitués le 10 juin à Tientsin.

L'escadre allemande, qui comprenait 22 navires, a été réduite, par le rappel de quatre gros cuirassés et d'un croiseur protégé, à 4 grands croiseurs, 6 petits croiseurs (2 protégés et 4 non protégés), 4 canonnières, 3 torpilleurs de haute mer, soit 17 navires avec 3.600 hommes d'équipage. Les deux croiseurs protégés seront en outre rappelés en Allemagne dans les premiers jours de juillet. Le gros de l'escadre croise à l'embouchure du Yang-tse, ou remonte le fleuve pour montrer constamment le pavillon allemand à la population.

Au total, l'Allemagne compte 8.800 hommes en Chine, soit le tiers de l'ancien effectif.

Le maréchal de Waldersee avait déjà détaché à Changhaï, dès le début des opérations, 2 compagnies d'infanterie (400 hommes); on voit par ce qui précède qu'il a doublé cet effectif et l'a, en outre, renforcé par une batterie. Cette mesure a produit un certain malaise

en Angleterre. Le *Times* et le *Daily Graphic* la considèrent comme un affront et une menace. Un membre de la Chambre des Communes, M. Norman, ayant questionné le gouvernement à ce sujet, lord Cranborne a simplement répondu que le gouvernement allemand avait l'intention de maintenir une garnison à Changhaï, du moins pour le moment, et qu'aucune explication à cet égard n'avait été donnée au cabinet anglais. D'après la presse allemande, le renforcement du contingent allemand à l'embouchure du Yang-tse semble constituer plutôt une mesure de précaution en cas de troubles éventuels dans le bassin du grand fleuve qu'une menace ou une marque de défiance à l'égard de l'Angleterre. On ne peut toutefois s'empêcher de penser que si Edouard VII n'avait pas eu les mains liées dans l'Afrique du Sud, il aurait certainement prié son impérial neveu de réduire ses effectifs dans une zone que l'Angleterre considérait jadis comme strictement réservée à son influence.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Amélioration des affluents du Rhin.* — Les ingénieurs travaillent en ce moment à améliorer les affluents du Rhin. Le Wurtemberg et le grand-duché de Badé se concertent en vue de rendre le Neckar navigable depuis son confluent avec le Rhin, à Mannheim, jusqu'à Stuttgart. Déjà le Rhin n'est qu'un port continu depuis son embouchure jusqu'à Mannheim. Le projet élaboré par la commission de la navigation du Neckar évalue les dépenses à faire à 42.700.000 marks, dont 14 1/2 pour le grand-duché de Bade (91 kilomètres) et 28.200.000 au Wurtemberg (109 kil.) ; mais cette estimation paraît insuffisante.

Le parcours de 200 kilomètres entre Mannheim et Esslingen comportera 49 écluses ; la profondeur du cours d'eau sera portée à deux mètres, de manière à permettre la navigation à des bateaux d'un tirant d'eau de 1m75, portant 600 tonnes de marchandises, ce qui correspond à la charge de 60 wagons.

II. — AFRIQUE.

Afrique orientale allemande. — Le commerce des possessions allemandes de l'Afrique orientale a atteint, en 1899, le chiffre de 13.528.225 francs pour les importations et de 4.911.425 francs pour les exportations. Dans ces chiffres, le port de Zanzibar figure environ pour les deux tiers des importations, car le calcul a été établi non en tenant compte des pays d'origine, mais des pays d'où la marchandise est importée.

Ces chiffres appellent quelques commentaires. Il convient d'abord de remarquer que la Grande-Bretagne n'a dans ce commerce qu'une part extrêmement médiocre et qui est encore en diminution sur les années précédentes. C'est ainsi que, dans toute l'année, elle n'a importé que pour 75.000 francs de marchandises diverses (plus particulièrement les tissus de coton), alors que l'Allemagne a vendu à elle seule pour 364.250 francs de cotonnades, ce qui permet de dire qu'elle ne tardera pas à accaparer la presque totalité du marché.

On sait que de tout temps le commerce entre la côte indienne et la côte orientale africaine a été extrêmement actif tant pour des raisons géographiques (alternance des vents) que pour des raisons historiques, car les tissus vendus aujourd'hui aux indigènes du territoire allemand ne sont autres que ceux dont ils se vêtissaient il y a 400 ans,

sous la domination portugaise. Enfin (et c'est encore une tradition) l'Inde et la Birmanie envoient encore leur riz, celui d'ailleurs excellent qui se récolte sur les bords du Roufidji et des autres rivières ne suffisant pas aux besoins de la population indigène.

Il faut signaler aussi, au grand honneur de l'administration allemande, le développement prodigieux du port de Dar-es-Salam. Ce comptoir, qui, en 1890, ne comptait guère que six maisons en pierre et deux cents huttes, abrite aujourd'hui une population de 21.000 noirs et de 300 Européens. Le port a été très amélioré. C'est par ce port qu'ont été exportés le caoutchouc (150.000 francs), l'ivoire (110.000 francs), le copal (65.000 francs) récoltés dans le pays.

III. — ASIE.

Chine. — *Mouvement commercial du port de Tien-tsin en* 1900. — D'un rapport de M. du Chaylard, consul général de France, il résulte que le port de Tien-tsin a été réouvert à la navigation le 20 février 1899, et aussitôt, les remorqueurs et les chalands ont repris leur service habituel et circulé avec des chargements complets. La concession anglaise s'est beaucoup développée et notre concession n'est pas restée en arrière. Le chemin de fer impérial de l'Est, qui avait atteint Chong-hou-so (214 milles) en 1899, a été prolongé de 55 milles jusqu'à Kin-tchéou, à la tête du golfe de Liao-toung. Grâce à cette facilité de circulation, l'extraction du charbon dans les mines de Kaï-ping a été plus considérable que les années précédentes. En somme, le commerce du port de Tien-tsin s'est encore augmenté et a atteint la somme de 291.793.153 francs dont 148.177.949 francs pour les importations étrangères; 122.660.175 francs pour les importations chinoises; 3.323.212 francs pour les exportations étrangères et 55.711.922 francs pour les exportations chinoises. Les importations consistent surtout en cotonnades, en fils anglais, indiens et japonais; en métaux (fer, acier et fil de fer); en pétrole (le pétrole américain diminue sensiblement au profit du pétrole russe) et enfin en opium venu de l'Inde.

Quant aux exportations, elles consistent surtout en soies de porc, peaux de chèvre et d'agneau, en laines de mouton (3.180.000 francs) et en noix (cette exportation diminue, mais représente encore une somme de cinq millions de francs).

Le nombre des vapeurs entrés et sortis est de 1.692, en augmentation de 204 unités et de 206.642 tonnes sur la période correspondante de 1898. Il faut noter, et malheureusement le fait est partout le même, que le nombre des vapeurs allemands et japonais augmente constamment. Le pavillon anglais a été représenté par 52 navires (57.680 tonneaux de plus que l'année dernière); l'allemand, par 62

(51.582 tonneaux d'augmentation) ; le japonais, par 34. Par contre, la Suède et la Norvège ont perdu plus de 50 % et les pavillons danois et hollandais ont complètement disparu. On remarquera aussi que le pavillon français ne figure pas dans les statistiques de l'année.

Inde anglaise. — *Jonction de l'Inde à l'Europe par voie ferrée.* — Le *Scottish geographical Magazine* a publié[1] sur les chemins de fer de l'Inde et sur leur rattachement aux marchés européens un très important article, qui mérite d'attirer l'attention.

Le développement rapide des chemins de fer russes en Asie centrale et en Sibérie, le projet de lignes internationales chinoises, la jonction des voies ferrées de l'Asie Mineure et de celles du golfe Persique nécessitent de la part de la Grande-Bretagne l'étude immédiate d'un chemin de fer qui rattacherait les principaux centres commerciaux de l'Inde aux marchés européens. Deux considérations, l'une politique et militaire, l'autre économique, militent en faveur de ce projet. Il faut, d'une part, que les voies d'accès vers l'Inde soient dans les mains des Anglais, puisque demain peut-être la voie de mer sera beaucoup trop longue et beaucoup moins sûre; il faut ensuite que les marchandises anglaises ne trouvent pas profit à être transportées par les chemins de fer du nord de l'Asie ou par ceux de l'Indo-Chine. La première préoccupation doit donc être d'étudier les conditions géographiques des pays à traverser et de déterminer la route la plus courte et la plus facile à aménager dans la direction de l'Ouest.

La configuration de la Perse, vaste plateau sillonné de chaînes longitudinales et de vallées également longitudinales, est telle que les communications y sont beaucoup plus faciles d'Ouest en Est que du Nord au Sud. Une ligne de la Perse occidentale à la frontière de l'Inde rencontrera des difficultés beaucoup moindres qu'une ligne de Meched à Bender-Abbas, ou de Téhéran à Bouchir.

Quel trajet suivre? Au nord d'Hérat, on rencontre la grande barrière montagneuse de l'Hindou-Kouch. Au sud du plateau de l'Iran, on a préconisé la construction d'une ligne qui unirait Bassora à Karatchi, en longeant les côtes du golfe Persique et de la mer d'Oman : mais ce projet se heurte, indépendamment des difficultés techniques, telles que traversées de larges rivières et de deltas, à des obstacles climatiques et commerciaux, dont le principal est la concurrence avec les lignes de navigation côtières.

La meilleure voie à suivre paraît donc être de réunir la dépression aralo-caspienne à l'Inde septentrionale, en construisant une ligne ferrée de Hérat à Kandahar, ou plus exactement de Kouchk, ter-

[1] Sir Thomas H. Holdich, *Railway Connection with India* (*Scott. Geogr. Magazine*, 1901, p. 225).

minus des voies russes, à New-Chaman, terminus des voies anglaises; la distance n'est que de 500 milles; la ligne, passant par l'Afghanistan occidental, se trouverait dans des conditions excellentes à tous les points de vue. Elle aurait de grands avantages commerciaux et point d'inconvénients stratégiques; l'auteur, qui a été membre de la Commission de délimitation des frontières russo-afghanes et chargé de réorganiser la défense d'Hérat, a en cette matière une compétence indéniable. Il ne pense pas du tout que l'invasion de l'Inde par les Russes soit à craindre.

IV. — OCÉANIE.

Australie. — *Le commerce des laines.* — Le commerce des laines australiennes traverse actuellement une crise extrêmement grave. Les causes de cette crise sont multiples. La première est certainement que la spéculation a opéré en grand sur les marchés, faussé les conditions d'achat et de vente, modifié les positions prises. Cet agiotage a eu une lamentable répercussion sur toutes les places lainières de l'Europe et plus particulièrement, on s'en souvient, sur la place de Roubaix. La deuxième a été la faiblesse du marché monétaire, qui a souffert de la guerre sud-africaine et forcé les intermédiaires qui avaient besoin d'argent à vendre à bas prix des laines achetées très cher. Il faut signaler enfin l'action des courtiers de Londres, qui ont différé la vente de nombreux lots et amené ainsi une accumulation extraordinaire de stocks.

Quoi qu'il en soit, alors que, dans la campagne 1896-97, Sydney avait vendu 390.910 balles de laine, elle n'en a plus vendu en 1900-1901 que 333.673; Melbourne est passé pour les deux mêmes périodes de 312.026 à 271.743 et Adélaïde de 63.804 à 42.270. Mais le fait le plus caractéristique est que le continent n'a demandé, en 1900, que 42 % des balles vendues alors qu'il en avait demandé, l'année précédente, 70 %. Ces chiffres démontrent bien que ce sont surtout les maisons françaises, allemandes et belges qui ont souffert de la crise due à la baisse des prix.

Sans doute, à ne considérer que superficiellement la situation, on serait tenté de croire que le marché va bénéficier d'une hausse inévitable des cours, puisque la production reste stationnaire ou même diminue (la production du Cap, de l'Australie et de la République Argentine a diminué de 26 % depuis cinq ans), alors que la consommation suit une marche ascendante. Mais il ne faut pas oublier que l'Europe est encombrée d'un immense approvisionnement de laines fines pour plusieurs années. Les positions ne se modifieront que lorsque ce stock aura été employé.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Afrique. Choix de lectures de géographie, par L. LANIER, 11e édition, revue et corrigée. — Paris, E. Belin, in-18, 921 p., nombreuses cartes et vignettes.

Les *Lectures géographiques* de M. L. Lanier sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les présenter aux lecteurs, et le nombre même d'éditions successives qu'elles ont eues indique assez quel a été leur succès. Aucun succès n'est plus mérité, car elles plaisent à la fois aux professionnels et aux gens du monde. Le choix judicieux des extraits, les notes explicatives et bibliographiques qui les accompagnent, les résumés et les analyses qui les encadrent font de ces *Lectures* un précieux répertoire en même temps qu'un livre excellent. Le volume sur l'Afrique, qui vient d'être réédité, est parfaitement au courant des dernières découvertes et des plus récentes transformations. Les questions coloniales y sont étudiées avec une attention particulière et la France y tient le premier rang.

Le Transsaharien et la pénétration française en Afrique, par MAURICE HONORÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Paris, A. Pedone, in-8°, 144 p., avec carte.

L'ouvrage de M. Maurice Honoré comprend une histoire de l'idée transsaharienne, une étude politique et économique du Sahara, un examen des tracés proposés, enfin des conclusions, que beaucoup de personnes trouveront trop modérées, mais qui nous ont paru fort sages et qui sont d'un géographe en même temps que d'un économiste. L'auteur ne pense pas, comme M. Paul Leroy-Beaulieu, que ceux qui ont opposé des objections au projet de transsaharien soient « des sceptiques impuissants qui incarnent l'esprit de négation ». Une bibliographie, qu'on souhaiterait mieux classée, termine cet excellent travail, que devront lire tous ceux qui s'intéressent à cette question.

La Politique française en Afrique (1896-1898), par ANDRÉ LEBON. — Paris, Plon, in-16, 320 p.

Ces pages ne sont ni des mémoires, quoique l'auteur nous apporte de précieux souvenirs personnels, ni des œuvres de polémique, mais elles forment une contribution de premier ordre à la fixation de la vérité politique des dernières années. M. André Lebon étudie tour à tour : la mission Marchand ; l'extension de la domination française dans la boucle du Niger ; la pacification de Madagascar. Il nous présente ces trois grandes questions, qui figurent si bien trois types distincts de notre action coloniale, avec les détails les plus intéressants, et en tire de hautes leçons politiques et patriotiques, avec une franchise, une vigueur, une logique et une clarté tout à fait remarquables.

Napoléon, la dernière phase, par Lord ROSEBERY, traduit par AUGUSTIN FILON. Paris, Hachette, in-16, 328 p.

Beaucoup de livres intéressants ont été dans ces derniers temps publiés sur Napoléon. Nous n'en connaissons pas de plus émouvant que celui de lord Rosebery. Lord Rosebery semble avoir été hanté par Napoléon à la

façon de ces âmes en peine qui reviennent demander aux vivants justice et réparation. Le livre de lord Rosebery est un livre de justice et de réparation. C'est un sévère réquisitoire contre le gouvernement anglais de 1815. Au cours de son récit, les épithètes de honteux, ridicule, mesquin, reviennent à chaque instant sous la plume de lord Rosebery, pour qualifier les procédés du gouvernement britannique et de ses agents. Dans tout cela, dit-il, il y a eu un mélange de bassesse et de lâcheté, mais la responsabilité de cette politique de mouchards et d'harpagons n'est pas à Sainte-Hélène, elle est à Londres.

Dans la fin de son livre, lord Rosebery cherche à établir un jugement sur Napoléon. Mais là, il semble hésiter devant le caractère complexe du personnage. Il se borne souvent à poser des questions sans les résoudre. Il reconnait la puissance de ses facultés, qui dépassaient les limites des facultés humaines. C'est l'excès même du génie de Napoléon qui l'a perdu, dit-il. Il ne voyait que le but à atteindre sans se préoccuper des moyens. La France était le fondement de l'édifice qu'il voulait construire; mais la France, capable d'efforts héroïques et d'héroïques endurances, était capable de tout, sauf de l'impossible. Aucun Français n'a dit plus ni mieux.

Le livre de lord Rosebery a eu un retentissement considérable en Angleterre. Nous souhaitons qu'il trouve un écho durable dans la conscience anglaise.

La France d'Asie. — Un Français en Indo-Chine, par EUGÈNE GALLOIS. — Paris, J. André, in-16, 270 p.

M. Eugène Gallois, qui a eu la bonne fortune de visiter l'Extrême-Orient, nous donne dans ce petit volume un récit très intéressant du voyage qu'il a accompli en Indo-Chine et au Siam.

A une description légère et succincte des pays parcourus, l'auteur ajoute quelques renseignements pratiques ou économiques qui sont loin de diminuer l'intérêt qu'offre la lecture de cet ouvrage.

Guide pratique des Sociétés Anonymes, par F. DESEUVE et J. LEJOUR. — Bruxelles, librairie Lebègue, in-12, 363 p.

L'énorme développement que les sociétés anonymes ont pris en ces dernières années est loin d'être terminé; et tout le monde est par suite intéressé à connaître les règles qui régissent cette sorte de société. Aussi nous ne pouvons que féliciter les deux auteurs belges qui mettent entre les mains de leurs concitoyens un guide aussi clair et à la portée de tous, et nous souhaitons que pareille tâche soit accomplie en France.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 15 juin. — La défense de la légation de France à Pékin, par le lieutenant de vaisseau DARCY.

Ces pages, extraites du journal du lieutenant de vaisseau Darcy, qui va paraître prochainement, présentent un intérêt considérable. Le défenseur de la légation de France parle peu de lui, mais les récits de témoins nous ont appris sa conduite héroïque, qui lui a justement valu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Son récit complète très heureusement le journal de M. Pichon.

Revue de Paris, 15 juin. — Un siècle des finances américaines, par ACHILLE VIALLATE.

La dette fédérale, constituée pour subvenir aux dépenses de la guerre d'indépendance, s'élevait en 1790 à 54 millions de dollars, mais la dette devait progresser après

la guerre; elle atteignit, en 1816, 127 millions. Toutefois, de 1821 à 1830, le chiffre moyen des recettes étant de 22 millions et celui des dépenses de 12 millions et demi, la dette fédérale pouvait, grâce à ces excédents, être entièrement remboursée en 1835. Elle devait reparaître en 1839, pour s'élever en 1861 à 90 millions. Mais les Américains se montrèrent toujours hostiles aux dettes perpétuelles; les excédents de recettes furent toujours employés à rembourser la dette, qui, en 1866, à la suite de la guerre de Sécession, s'élevait à 2.773 millions, et était ramenée en 1891 à 1.560 millions.

Depuis 1891, les dépenses ont beaucoup augmenté, et jusqu'à 1897 la moyenne annuelle a été de 330 millions. Les excédents n'avaient donc pas reparu au moment de la guerre avec l'Espagne; mais les taxes intérieures subirent seules alors l'augmentation, qui était de près de 50 %.

La situation actuelle du trésor est brillante. La dernière année financière 1899-1900 s'est soldée par un excédent de recettes de 80 millions. Le Congrès en a profité pour diminuer de 44 millions les ressources demandées l'année prochaine aux taxes intérieures.

L'Italia Coloniale, mai. — Divagations chinoises, par G. G. BELCREDI.

De retour de son voyage en Chine, M. Belcredi, directeur de l'*Italia Coloniale*, donne ses impressions sur les événements qui se sont accomplis en Chine et ses vues sur les conséquences à tirer de la situation actuelle. M. Belcredi insiste principalement sur la nécessité de la pénétration commerciale de la Chine et sur la part que doivent y prendre les Italiens. Il réclame pour l'Italie l'établissement des moyens de transport avec la Chine, une ligne de paquebot postale, directe et à départs mensuels, subventionnée par l'État. Il préconise aussi l'acquisition en Chine d'un pied-à-terre qui deviendrait le centre et le dépôt de tout le futur trafic italo-chinois. Par ce pied-à-terre, M. Belcredi entend le golfe de Nimrod, voisin de l'archipel des Chusan.

The Engineering Magazine, juin. — Britain and her competitors in iron and steel making, par E. PHILLIPS.

Dans un précédent article, M. E. Phillips avait exposé les effets redoutables pour l'Angleterre de la concurrence américaine dans les industries du fer et de l'acier. Dans ce numéro, M. E. Phillips recherche par quels moyens l'Angleterre pourrait lutter avantageusement contre ses rivaux et remédier à son infériorité actuelle. Il ne voit de remède que dans une protection efficace accordée par le gouvernement britannique aux industriels anglais, et cela sous toutes les formes possibles. M. E. Phillipps en terminant signale le développement rapide des industries métallurgiques au Canada et prévoit que bientôt les Etats-Unis trouveront à leur tour dans le Canada une terrible concurrence.

Silk Association of America. — 29e rapport.

Le dernier bulletin de la *Silk Association of America* donne les chiffres suivants pour le développement de l'industrie de la soie aux Etats-Unis.

L'industrie de la soie est aujourd'hui installée dans vingt Etats. En première ligne vient l'Etat de New-Jersey avec près de 300 maisons. L'Etat de New-York vient ensuite avec 250 maisons, puis l'Etat de Pensylvanie avec 200 et enfin l'Etat de Connecticut qui est le berceau de cette industrie pour l'Amérique. Le New-Jersey à lui seul possède environ 150 fabriques qui occupent 27.000 ouvriers. Le nombre des machines pour le moulinage des soies communes dans toutes les fabriques des Etats-Unis peut être évalué à 30.000. Toutes ces machines sont mues mécaniquement. Il n'y a pas de machines à bras..

L'importation des soies grèges aux Etats-Unis a atteint l'année dernière 5 millions de kilos, représentant une valeur de 44.500.000 dollars.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 96

Maurice Zimmermann, *professeur près la Chambre de Commerce de Lyon* : La pénétration de la Chine méridionale. — **Charles Michel**, *explorateur* : L'Ethiopie : les intérêts anglais et français. — **Paul Bourdarie** : Le Congo français et la colonisation. — **J. Franconie** : Les emprunts coloniaux.

Cartes et gravures : I. La pénétration de la Chine méridionale. — II. L'Ethiopie.

Sommaire du n° 97

Pierre Mille : La presse anglaise. — **Maurice Zimmermann** : La pénétration de la Chine méridionale (*suite et fin*). — **A.-P. Tuillier** : La Perse et sa situation intérieure. — **Emile Pels**. — La Belgique et l'Etat du Congo. — **Augustin Bernard** : Vers Fachoda.

Cartes et gravures : Graphique des pertes des Anglais au Transvaal.

Sommaire du n° 98

Augustin Bernard : Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil. — **Pierre Mille** : La presse anglaise (*suite et fin*). — **W. Beaumont** : Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche. — **Far-East** : La politique extérieure du Japon.

Cartes et gravures : I. Les territoires du Chari. — II. L'Extrême-Orient.

Sommaire du n° 99

C.-F. Usborne : La question agraire dans le Pendjab. — **Aspe-Fleurimont** : La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale. — **Georges Blondel** : Les progrès de la marine allemande. — **J. Xior** : La justice indigène à Madagascar.

Cartes et gravures : Carte du Pendjab.

Sommaire du n° 100

Jean Brunhes : De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte. — **Henri Hauser** : Colonies portugaises d'Extrême-Orient. — **MM. Etienne, Doumer, Beau, Decrais** : Banquet colonial du 2 avril (Discours).

Cartes et gravures : Carte des chemins de fer de l'Indo-Chine.

Sommaire du n° 101

Ch. Nouffiard : Quelques institutions coloniales anglaises. — **A.-J. Gouin** : La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry. — **Henri Hauser** : Etudes sur les colonies portugaises. V. L'empire portugais : conclusion. — **Général Galliéni** : L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar.

Cartes et gravures : Graphique des primes à la marine marchande.

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Nouffiard** : Quelques institutions coloniales anglaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Margueritte. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Margueritte.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-*Granulé* aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

DÉPÔT : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. ✠ O. ✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

IX 3/2

5e Année. — N° 106. Le Numéro : 1 fr. 15 Juillet 1901.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

HARVARD AUG 15 1901

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages.
Auguste Terrier	Les deux rives françaises du Sahara	65
Edmond Fazy	Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann	73
A. Duchêne	Un nouveau Transvaal	91
J. Gay	L'Italie du Sud et la crise économique	101
H. de Peyerimhoff	M. Laferrière	108

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	112
Renseignements économiques	125
Bibliographie. — Livres et Revues	127

CARTES ET GRAVURES

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France, 10 fr.; Colonies, 12 fr. 50; Etranger et Union postale, 15 fr.

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré ou arrive à expiration, de vouloir bien nous faire parvenir le montant du réabonnement ; nous sommes dans l'obligation, quand nous opérons le recouvrement par la poste, d'en majorer le prix de 0 fr. 50 pour couvrir les frais.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50 en timbres-poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Étranger.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 16, *rue Cassette, Paris*, VIe.

PRIME A NOS LECTEURS

La magnifique sphère terrestre représentée ci-contre, est tirée en 8 couleurs et a *un mètre* de circonférence. Elle est montée sur un très beau pied en métal bronzé, richement ornementé.

Les lignes de navigation, les câbles sous-marins, les chemins de fer, les courants, y sont indiqués ; c'est donc un appareil digne de figurer dans toutes les bibliothèques.

Cette sphère sera fournie FRANCO PORT ET EMBALLAGE à nos lecteurs, aux prix suivants :

France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse : quinze francs (fr. 15).

Autriche-Hongrie, Danemark, Hollande, Italie : dix-huit francs (fr. 18).

Angleterre, Egypte, Montenegro, Norwège, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et villes de la Turquie où se trouve un bureau de poste autrichien : vingt francs (fr. 20).

Adresser mandat à notre adresse.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

AUG 15 1901

LES DEUX RIVES FRANÇAISES DU SAHARA

« Nous ne sommes plus ici au Soudan des noirs, mais dans le Sud Algérien. » Cette phrase, que le colonel Klobb écrivait dans une lettre privée, lors de son commandement à Tombouctou, indique par une formule très nette la politique qui s'impose à nous au Soudan septentrional et central depuis quelques années. La récente progression française en Afrique occidentale, tant à Tombouctou qu'à Zinder, nous a dotés d'un Soudan saharien. Les limites de ce Soudan saharien viennent d'être singulièrement reculées par l'occupation méthodique du troisième territoire militaire de l'Afrique occidentale et par le contact établi entre nos troupes du Chari et les pays du Kanem et du Ouadaï.

Nous accédons maintenant au Sahara par le sud comme par le nord. Ici, nous avons nos postes de l'Extrême-Sud algérien, dont l'extension a été si grande l'année dernière; nous avons aussi ceux de l'Extrême-Sud tunisien, dont on parle trop peu et qui, à l'heure actuelle, couvrent toute la région de Douïrat.

Là, nous avons aujourd'hui quatre points d'accès.

Ce sont d'abord les pays maures du Sénégal et du Soudan, le Sahel sénégalais, où tenta de pénétrer la mission Blanchet, et le Sahel soudanais, où plusieurs postes, dont Nioro est le plus important, exercent sur la frontière saharienne une surveillance active.

C'est ensuite la région de Tombouctou, devenue, depuis le dernier morcellement du Soudan, le premier territoire militaire de l'Afrique occidentale; nous y entretenons un chef de bataillon et plusieurs officiers, dont les reconnaissances rapides ont amené la pacification de tout le pays.

C'est encore la région de Zinder, où la colonne Péroz vient de par-

venir, chargée non plus d'une simple exploration du pays, mais d'une occupation effective et d'une organisation définitive.

Enfin, si le Kanem et le Ouadaï ne sont pas encore occupés, ils sont ouverts à notre action, le premier par le traité que la mission Joalland a conclu avec le chef Halifa Djerab, le second par son anarchie même, qui permettra à nos officiers du Chari d'y pénétrer comme des organisateurs et des protecteurs contre les ambitions senoussyennes.

Nous voici donc devenus Sahariens par le Sud comme par le Nord. Et cependant, aucune unité de politique n'a encore prévalu ici et là. Nos postes du Sud algérien dépendent du gouvernement général de l'Algérie et de la Guerre, ceux de l'Extrême-Sud tunisien relèvent de la Résidence générale, ceux du Soudan et du Tchad ne connaissent que le Ministère des Colonies, et enfin le Consulat général de Tripoli, dont l'intervention peut être si utile à tous, est sous la direction du Ministère des Affaires étrangères.

*
* *

C'est à cette dispersion de politiques qu'il faut remédier tout d'abord, si nous voulons tirer quelque profit de notre domaine saharien. L'action française à Tombouctou, à Zinder et dans le Ouadaï doit être reliée à celle des postes du Sud algéro-tunisien.

Il apparaît de plus en plus évident que l'importance du Sahara découle tout entière du trafic des caravanes. Si l'on peut espérer qu'il donnera quelques richesses minières, du moins toute pensée d'exploitation coloniale doit être écartée : l'effroyable traversée de la mission saharienne a levé à cet égard tous les doutes. Ces vastes terres n'offrent donc qu'une seule utilité : elles sont le terrain de parcours des caravanes qui relient la Méditerranée aux pays soudanais et toute leur valeur économique est dans ce commerce transsaharien.

A ce point de vue, nos postes de la rive sud du Sahara offrent une réelle valeur.

L'importance historique du commerce de Tombouctou est déjà connue. Elle a décru en ces derniers temps, et l'on sait par le livre de M. Félix Dubois que la tyrannie des Touareg avait fait fondre, en quelque sorte, la colonie de commerçants qui a dû s'élever jadis jusqu'au nombre de 50.000 participants. Les premiers moments de l'occupation française ont fait encore fléchir le commerce de Tombouctou et l'année 1894 n'avait vu arriver dans cette ville que 14.000 chameaux. Il serait curieux de savoir si le mouvement a repris une marche ascendante. Malheureusement, le silence qui, depuis trois ans, couvre tout ce qui se passe dans l'ancien Soudan nous prive de tout renseignement sur ce point important : il est vraiment déplo-

rable que pas un rapport officiel n'ait été publié depuis quelques années sur le commerce de Tombouctou. Nous savons toutefois par les études de M. Emile Baillaud[1] que, si le commerce saharien de Tombouctou a diminué au profit de son commerce nigérien, l'ancienne capitale du Soudan reste un marché important, et le plus grand entrepôt de sel de l'Afrique occidentale.

Quant à Zinder, le témoignage des explorateurs français qui l'ont atteint en ces trois dernières années est très concluant. Ils nous ont dépeint notamment la curieuse figure de ce Mallem Yaro, riche commerçant de Zinder, qui est le maître du commerce avec Tripoli, et qui s'est montré, lors de l'occupation de cette ville, un ami sincère de la France. Qu'on nous permette de reproduire, sur la valeur du pays de Zinder et sur son commerce, l'extrait suivant d'une fort intéressante conférence faite devant la Société de Géographie d'Alger par le capitaine Métois, de la mission saharienne :

Un grand nombre de caravanes du Nord s'arrêtent à Zinder ; l'impôt qu'il prélève sur elles est la plus belle ressource du Sultan. Ce mouvement considérable doit encore être augmenté grâce à la sécurité que nous établirons dans cette région, et il est à ce sujet permis de concevoir une espérance. J'ai déjà parlé plusieurs fois de Malem Yaro. Ce riche commerçant est en même temps un homme actif, entreprenant, d'une intelligence peu commune, d'un esprit remarquablement ouvert au progrès. Il tient à faire son pèlerinage à la Mecque et a l'intention bien arrêtée de venir à cette occasion visiter Tunis. Il ne faudrait sans doute pas beaucoup insister — si nous n'y avons déjà réussi — pour lui faire ajouter à son itinéraire Alger et la France. Les nombreuses caravanes qu'il met en route vont généralement charger à Ghat des marchandises venues de Tripoli. Mais quand on lui parla de venir prendre charge à Ouargla, cette idée ne parut nullement l'effrayer et souvent, de lui-même, il demandait à chacun de nous des renseignements qui montraient son intention bien arrêtée de modifier son itinéraire habituel, s'il y pouvait trouver quelque avantage. Il y a certainement là, pour le représentant du gouvernement à Zinder, l'occasion d'exercer une influence heureuse pour le commerce national, et je ne doute pas que, si l'on sait profiter de cette occasion, ce soit par Malem Yaro que puisse s'ouvrir définitivement la route Ouargla-Zinder. Les marchandises d'exportation y sont assez rares, il est vrai. Mais, puisque les plumes d'autruches et les cuirs qui en forment la majeure partie peuvent occasionner quelque profit aux commerçants qui les prennent à Tripoli en échange de leurs cotonnades, il semble bien qu'il doive aussi être possible de réaliser des bénéfices en les faisant venir à Ouargla.

Le capitaine Joalland, dans une communication faite, le 18 juin dernier, à la Société de Géographie commerciale de Paris, estimait de son côté que tout le trafic de la haute Nigeria soudanaise (Kano et

[1] *La Géographie*, juillet 1900.

Sokoto) vers Tripoli devait passer par Zinder et déclarait que le mouvement tripolitain de cette ville était, en 1899, de trois à quatre mille chameaux.

Restent, comme dernières têtes de lignes françaises du commerce transsaharien, le Kanem et le Ouadaï. Ce sont des têtes de lignes futures et, d'après ce que nous savons déjà, ce ne seront pas les moins importantes.

Nous avons donc, en ces diverses régions, une ligne de points de départ d'un trafic transsaharien déjà existant et capable de se développer puissamment, maintenant que les territoires du Soudan central vont connaître par la destruction de Rabah les bienfaits de la paix française. Nous avons aussi dans le Sud algéro-tunisien une ligne de points d'arrivée qui va du Touat à Tatahouine, dans le Sud tunisien. Notre puissance saharienne n'aura quelque valeur que si nous établissons entre ces deux lignes un mouvement commercial régulier; si nous assurons partout, en réduisant à notre merci les Touareg, la libre marche des trafiquants à l'abri des rezzous; si les caravanes savent, en partant de Zinder et peut-être bientôt de Mao et d'Abecher, qu'elles retrouveront à Ouargla, à Aïn-Sefra ou à Tatahouine, sous le même drapeau, la même protection, la même liberté de commerce, la même justice; si nous leur ouvrons dans notre Sud algérien les marchés francs qui seront le plus sûr dérivatif aux courants commerciaux traditionnels qui partent de Tripoli et du Maroc et qui y reviennent. C'est dire que la même politique doit être appliquée aux deux bouts de la chaîne des caravanes, et que les efforts des Sahariens d'Algérie et des Sahariens du Soudan doivent tendre au même but, user des mêmes procédés et employer les mêmes agents. N'a-t-il pas été établi qu'un rezzou de Touareg qui a attaqué, il y a quelques années, une reconnaissance autour de Tombouctou, était parti de l'Extrême-Sud algérien et que sa formation avait été connue de nos postes avancés? Faute de relations directes avec l'Algérie, la région de Tombouctou n'était pas informée. Plus récemment, on signalait qu'une caravane partie de Zinder sous la protection de notre poste et allant vers Tripoli avait été attaquée dans la Tripolitaine méridionale par des Chaambas soumis.

Aussi bien, le gouvernement avait fait, il y a un an, un premier pas dans la voie de l'unification de la politique saharienne. Il avait institué au Pavillon de Flore une sorte de bureau arabe chargé de centraliser les renseignements sur l'Islam, en tant qu'ils intéressent les colonies, et de faire prévaloir au Soudan saharien les mêmes vues qu'au Sud algérien. Mais cet organisme, qui fut accueilli avec une faveur unanime, ne fut jamais sérieusement constitué au Ministère des Colonies et il disparut bientôt.

C'est cependant cet organisme qu'il faut reprendre aujourd'hui,

mais en le développant, en l'agrandissant, en lui attribuant l'importance que méritent les intérêts communs à nos deux Sahara. L'unification de notre politique saharienne ne peut être pratiquement opérée que par une organisation centrale, instituée à Paris ou à Alger, qui serait l'intermédiaire *rapide* entre les divers organes de notre action saharienne, le Gouvernement général de l'Algérie, la Résidence de Tunis, le gouvernement de l'Afrique occidentale et, plus directement encore, les commandants des premier et troisième territoires militaires, les officiers du Charî, la Légation de Tanger et aussi, et surtout, le Consulat général de Tripoli, dont le rôle nous semble considérablement agrandi par la progression de l'expansion française en Afrique occidentale et centrale en ces dernières années : Alger et Tunis, Nioro, Tombouctou et Zinder, le Kanem et le Ouadaï, Tanger et Tripoli doivent recevoir, au point de vue de notre action saharienne, une impulsion unique, entrer en correspondance directe et former autour de la mer saharienne un système de ports où toute l'activité de ceux qui la parcourent viendrait se concentrer sous le contrôle français. Le moins qu'on puisse faire, c'est de créer au Ministère des Colonies un service spécial chargé de cette fonction d'intermédiaire.

A côté de ces attributions d'ordre commercial, ce service central aurait une mission politique importante, celle d'arrêter notre attitude envers les divers groupes de Touareg dont les uns nous sont défavorables et les autres sympathiques, et envers les confréries religieuses musulmanes qui comptent au Centre-Afrique des adeptes nombreux et qui y sont aussi prépondérants que dans l'Afrique du Nord, par exemple le senoussisme, qui a fait tant de recrues autour du Tchad depuis le départ du mahdi de Koufra; et nous nous rencontrons dans cette proposition avec M. Eugène Etienne, qui, au cours de la dernière interpellation sur l'Algérie, demandait la création d'un organe destiné à centraliser tous les renseignements sur la marche des événements musulmans et sur la propagande des confréries religieuses : cet organe, qu'il place au Ministère de l'Intérieur, apparaît aussi nécessaire pour le Ministère des Colonies; ce serait le service saharien et musulman, dont on a fait l'an dernier un essai trop vite abandonné.

***

A cette nécessité de l'unification de notre politique saharienne s'en rattachent quelques autres, d'une importance moindre, mais d'une application immédiate.

C'est d'abord l'emploi dans toutes ces régions, tant septentrionales que méridionales du Sahara, de troupes indigènes, de troupes sahariennes, préparées à la tâche spéciale des pays désertiques : il y faut

des troupes très facilement mobilisables dont les escadrons de méharistes d'El-Goléa et de Tombouctou sont le meilleur modèle. Les postes sahariens doivent pouvoir détacher à la première alerte des reconnaissances rapides, des raids, des contre-rezzous; il sera facile de recruter sur place les cavaliers et les méharistes nécessaires. Il conviendra aussi d'envoyer dans ces régions des officiers plus particulièrement au courant des choses arabes et sahariennes et, autant que possible, sachant parler l'arabe. Ils sont encore fort rares dans nos troupes coloniales : les officiers qui sortent de Saint-Cyr ou de l'École polytechnique n'ont jamais été en mesure de recevoir même les premières notions de la langue parlée dans l'immense majorité de notre domaine africain. Pourquoi n'ouvrirait-on pas dans nos écoles militaires des cours de langue arabe,qui seraient au moins facultatifs pour les futurs officiers d'infanterie et d'artillerie coloniales?

Il convient, en second lieu, de procéder à l'exécution de la ligne télégraphique transsaharienne qui doit relier le Sud algérien à la vallée du Niger. Ceux-là mêmes — et ils sont nombreux — qui sont hostiles à tout projet de voie ferrée transsaharienne dans l'état actuel des choses, souhaitent cette jonction qui rendra nos correspondances avec l'Afrique occidentale et centrale indépendantes des câbles anglais de la côte Ouest. D'ailleurs, dans le projet de câbles et de télégraphes qui fait partie du programme de défense maritime et coloniale arrêté après Fachoda, l'extension des lignes terrestres de 'Afrique occidentale est prévue, ainsi que la jonction télégraphique de l'Algérie à Tombouctou. Mais l'itinéraire qui y est indiqué n'est sans doute pas celui qui prévaudra finalement : le premier projet suivait, à partir de Timmimoun, la ligne Taourirt-Ouallen-Araouan-Tombouctou. Or,les études faites depuis trois ans par les officiers de Tombouctou ont bien démontré que, jusqu'à Araouan, la route ne présentait aucune difficulté : une reconnaissance faite en septembre dernier par le lieutenant Pichon, avec un peloton de spahis soudanais, qui a réussi à aller à Araouan et à en revenir sans un seul cheval indisponible,malgré une marche très prénible à l'époque de la saison la plus chaude de l'année,a prouvé ce fait. Mais il n'en est pas de même de la région au nord d'Araouan, qui comporte la traversée du désert du Tanesrouft; cette traversée comprend une marche de huit jours sans eau. Nos officiers ont donc cherché un itinéraire plus pratique et ils l'ont trouvé au départ de Gao, l'ancienne capitale sonrhaï, en aval de Tombouctou. Les 1.500 kilomètres qui séparent Gao d'In-Salah ne comprennent que quatre jours de marche sans eau; l'Adrar du Sud, qu'on traverserait par Argabech, Kerchouel, Taberrichet et Telaya, offrirait des ressources pour la marche de la mission qui devrait fournir un effort de quatre jours en plein désert, d'Inchou-

chaï à Inzize, par Timissao, et la marche se continuerait ensuite normalement par Assakarre, Inbazzen, Hassi el-Bouinat et In Salah. Au surplus, c'est une commission interministérielle qui arrêtera, dit-on, l'itinéraire définitif de cette ligne télégraphique, et ce sera un premier pas dans la voie de l'unification de la politique saharienne.

Une autre mesure est encore nécessaire. Il faut que nous puissions établir un poste d'observation et de surveillance solide à Zinder, dont l'importance saharienne devient pour nous prépondérante. Or, actuellement, en vertu de la ligne idéale déterminée par la convention franco-anglaise du 14 juin 1898, le ravitaillement de Zinder en territoire français, par le nord de l'arc de cercle tracé autour de Sokoto, est impraticable, l'accès même de ce point est très difficile. La colonne commandée par le lieutenant-colonel Péroz, commandant du troisième territoire, a dû suivre cette route effroyable, sans puits, sans ressources, et elle est arrivée à Zinder au mois d'avril par un véritable « tour de force », qu'on ne peut songer à renouveler d'une façon normale. Un communiqué du Ministère des Colonies a annoncé, il y a quelques jours, que les convois pouvaient suivre la route directe de Say à Taoua, mais jamais un ravitaillement régulier et à plus forte raison un mouvement commercial ne pourront suivre cette route d'explorateurs. Il faut donc reviser sur ce point la convention de 1898 et il est évident que la délimitation qu'elle a arrêtée était une délimitation de principe, puisqu'on ne possédait à ce ce moment aucune reconnaissance effective des territoires partagés. Les négociateurs ont dû préciser la fameuse ligne de Say à Barroua tracée par la déclaration franco-anglaise de 1890 de façon à laisser à l'Angleterre tout ce qui dépend du Sokoto. Mais leur but était de donner à la France l'accès au Tchad par l'Ouest et ils ont cru de bonne foi le lui avoir donné. Les reconnaissances du colonel Péroz et de ses compagnons ont établi qu'en fait, cet accès nous est refusé par cet arc de cercle, qui nous rejette en plein désert dans un pays où ne pénètrent que les rezzous des Touareg Kel-Gress. L'opinion coloniale en Angleterre paraît d'ailleurs favorable à cette modification : quand elle sera effectuée, nous aurons à Zinder notre principal poste du Sahara méridional.

Quant au Kanem et au Ouadaï, nos postes n'y sont pas encore. C'est l'œuvre de demain, et nous y aurons certainement l'occasion d'exercer dans l'Afrique centrale et saharienne une puissante action morale. Il suffira que nous y soyons établis avant que la doctrine fanatique du mahdi Senoussi ait réuni contre nous un faisceau d'hostilités.

*
* *

C'est une comparaison banale, mais toujours vraie, que celle qui consiste à voir dans le Sahara une mer, dans les marchés du Nord

et du Sud ses ports, dans les caravanes sa flotte de commerce et dans les rezzous ses pirates. Nul n'a évoqué plus puissamment cette comparaison que Masqueray, auprès de qui il faut toujours revenir quand on parle du Sahara : « J'avais devant les yeux, dit-il, s'arrondissant à l'horizon, une mer de lapis endormie sous le soleil couchant et je jouissais délicieusement de cette illusion d'une seconde Méditerranée sur laquelle j'attendais presque des voiles safranées, aux antennes aiguës comme des ailes d'oiseaux. Une caravane passait près de moi, ondulant et se balaçant, chargée d'hommes et de marchandises. En avant, un chameau gris dont la tête et le poitrail étaient ornés de franges et de guirlandes de laine rouge et verte, comme la proue d'un navire, portant le pilote assis sur sa haute selle, les jambes croisées à la façon des marins de l'Adriatique. Il tanguait doucement et son cou recourbé fendait l'air limpide, tout droit vers un point invisible dans l'azur. Les autres suivaient son sillage, roux et noirâtres, goudronnés aux jarrets, charpentés fortement comme des vaisseaux de charge, ils tanguaient aussi, mais leurs secousses étaient plus dures. Les jeunes gens qui s'étaient accroupis entre les sacs s'inclinaient et se relevaient comme s'ils passaient sur des vagues, ils avaient dans leurs yeux l'habitude morne des longs voyages, ils n'avaient pas négligé de prier le Dieu unique et leurs saints préférés avant de partir, afin d'être préservés de l'égarement et des corsaires. »

Ces départs des flottes commerciales du désert, nos officiers de Tombouctou et de Zinder les voient comme ceux d'Ouargla et d'In-Salah : la navigation saharienne va d'une rive française à une autre rive française, et il nous appartient d'établir entre elles le monopole du trafic actuellement détourné en partie vers la Tripolitaine. Mais il faut que les ports du Sud et les ports du Nord obéissent aux mêmes règlements.

Cette « seconde Méditerranée » dont parlait Masqueray deviendra ainsi une Méditerranée française, *mare nostrum*.

AUGUSTE TERRIER.

L'AVENIR DE L'ISLAM [1]

Enquête par Edmond Fazy.

Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann.

Dans l'enquête que nous continuons ici sur l'avenir de l'Islam, nous avons donné d'abord les consultations qui envisageaient le problème sous son aspect le plus général et tout à fait dans son ensemble. Mais, comme le disait précisément un de nos correspondants, M. Musurus-Ghikis Bey, « les dogmes ont moins modifié les instincts et les aptitudes des races qu'ils n'ont été eux-mêmes affectés par l'esprit particulier à chacune d'entre elles. » Il nous faut donc examiner maintenant les traits particuliers de l'évolution islamique dans les contrées où il est le plus intéressant de la suivre.

Les deux réponses que nous publions aujourd'hui visent particulièrement le Khalifat de Constantinople, le rôle des Turcs et la Réforme de l'Empire Ottoman.

M. SNOUCK HURGRONJE

C'est à Batavia (Java) que réside ordinairement l'illustre savant hollandais. Ses collègues étrangers sont unanimes à le considérer comme l'un des érudits actuels qui connaissent le mieux l'Islam. M. Snouck Hurgronje étudie les Musulmans *de visu*, dans la vie de tous les jours autant et plus que dans les livres. Son essai ingénieux et spirituel intitulé *Islam et Phonographe* [2], est classique dans le monde des Orientalistes : on y peut voir pourquoi et comment le grand savant musulman de Batavia, Saijid' Outman ibn'Abdallah El' alaoui, recommande aux croyants de laisser le phonographe et autres instruments admirables du même genre aux mécréants, lesquels ont leur paradis ici-bas.

C'est de Palembang (Sumatra) que m'écrit M. Snouck-Hurgronje :

Votre lettre, dit-il, m'est parvenue justement au milieu des préparatifs pour un voyage à Djambi et Palembang; de tels voyages, tantôt à Atjeh, tantôt à Djambi, etc., pour des buts politiques et administratifs, deviennent pour moi de plus en plus fréquents et

---

[1] Voir la *Revue* du 15 mai 1901, t. XI, p. 579.

[2] *Tijdschrift van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, t. XLII.

lorsque je reviens à mon domicile, à Batavia, je ne trouve que le temps nécessaire pour dresser mes rapports et mes notes. Ainsi criblé de travaux officiels, c'est à peine si je suis en état de suivre le cours des recherches scientifiques en Europe ; très rarement je trouve l'occasion d'y contribuer moi-même. Non pas que je manque de matériaux ; les sources de recherches sont autour de moi et j'y puise à loisir, tant dans un but pratique que pour l'intérêt scientifique, mais il m'est presque impossible d'en venir au triage et à la rédaction.

Dans ces circonstances, il va sans dire que je ne saurais vous être d'un grand secours dans l'intéressante enquête que vous allez faire. Parmi les points spéciaux que vous nommez, il y en a plusieurs qui m'ont intéressé au plus haut degré pendant des années ; sur lesquels j'ai une opinion très arrêtée, basée sur l'étude théorique aussi bien que sur l'expérience pratique ; et l'occasion de me prononcer et de défendre ces opinions devant un grand cercle de lecteurs comme celui des *Questions Diplomatiques et Coloniales* me serait extrêmement agréable. Mais, si ce désir me conduisait à faire une promesse, ce serait une des « good intentions with which hell is paved » et l'exécution serait peut-être ajournée « ad calendas græcas ».

Sur plusieurs des sujets que vous nommez, je me suis prononcé dans *Mekka*, 2 volumes écrits en allemand, et dans *De Atjehers* (les Atchinois ; le dernier chapitre de cet ouvrage s'occupe des questions islamiques en général) en hollandais et dans plusieurs articles parus dans des journaux ou revues scientifiques allemands, français, hollandais ; je ne nommerai de ceux-ci que mon article (en allemand) sur le Mahdi, dans la *Revue coloniale internationale* (en 1886, si je ne me trompe) et mon étude sur le droit musulman parue dans la *Revue de l'histoire des religions* ; mais c'est un travail fatigant de chercher dans ces livres et ces brochures la réponse à quelque question spéciale.

Si, dans le cours de votre enquête, vous voulez m'adresser une ou plusieurs questions catégoriques auxquelles la réponse puisse se donner en peu de mots, je serai toujours prêt à vous satisfaire. Pour le moment, je me bornerai à vous écrire quelques remarques sur un ou deux points, aussi bien pour satisfaire quelque peu à mon désir personnel que pour vous montrer ma bonne volonté.

Vous soulignez l'*île de Bornéo*. Au point de vue islamique, cette île ne présente pas un intérêt spécial. Tout comme Célèbes, Sumatra, etc., le centre de cette grande île est peuplé par des tribus primitives, non musulmanes, qui ont à peine subi quelque légère influence des civilisations ou religions universelles. Dans Bornéo, ces tribus très éparses se nomment les Dayaks. Du côté de la mer, ils se trouvent entourés de populations musulmanes, qui ont leurs centres près des

embouchures des grands fleuves. Ce sont des colonies originellement malaises, javanaises, bouginaises, arabes, qui se sont constituées comme de petits royaumes et qui aujourd'hui sont administrées par le gouvernement hollandais, à l'exception du Serawak, qui est anglais. Les Dayaks, dont la plupart étaient depuis longtemps tributaires de ces roitelets de la côte, obéissent aussi bien que leurs maîtres à notre gouvernement et dans ces dernières années on a fait des démarches énergiques pour établir des centres d'administration aussi dans l'intérieur, parmi les tribus Dayak plus ou moins indépendantes des musulmans.

Quoiqu'il reste encore beaucoup à découvrir, l'île de Bornéo a depuis longtemps cessé d'être mystérieuse. Il y a un demi-siècle, le Prof. Veth a rassemblé dans un ouvrage méritoire, tout ce qu'on savait alors sur la géographie, l'ethnographie, l'histoire des peuples de Bornéo; depuis, ces données ont été augmentées considérablement dans un grand nombre d'articles de revues hollandaises, et quelques Anglais ont fait de bons livres sur les populations du Serawak. Le Dr Nieuwenhuis (Hollandais), qui vient de traverser l'île de l'Ouest à l'Est pour la troisième fois (ce dernier voyage d'exploration l'a retenu deux ans et demi dans le centre) nous a donné son beau livre : *In Centraal Borneo*, en deux volumes (1900, Leide).

L'Islam des populations de la côte, quoique digne d'attention, n'a rien de caractéristique qui diffère de ce qu'on trouve ailleurs en Indonésie. Peu à peu il s'infiltre dans le centre et il tend à annexer pacifiquement tout le territoire Dayak; c'est la même chose qu'on peut observer partout où il existe des rapports de commerce ou d'exploitation quelconque entre une population primitive, dite « païenne, sauvage », et des étrangers musulmans, dont la civilisation originale ne diffère pas trop de la leur. L'extension de l'administration européenne est malgré elle complice de ce procès; elle se sert naturellement des indigènes qui ont déjà quelque développement intellectuel et quelque idée d'organisation politique. Par cela, forcément elle donne quelque relief à l'influence de ces musulmans sur leurs voisins païens, quoique, sous plusieurs rapports, la manière de penser et d'agir de ces « sauvages » semble aux Européens préférable à celle des mahométans.

Tels sont les renseignements que veut bien nous donner M. Snouck-Hurgronje sur l'Islam dans les Indes Néerlandaises. Puis il en vient à la question du khalifat et des prétentions du Sultan de Constantinople, question qu'il traite à fond comme on va le voir.

Quant à la question du *Khalifat du Sultan de Constantinople*, les malentendus à ce sujet se sont tellement emparés des esprits directeurs de la politique européenne, que je ne puis m'empêcher de donner les principaux traits de son aspect dogmatique et historique.

Après la mort de Mohammed, le khalifat était le résultat naturel des besoins de la jeune communauté; il lui fallait un chef (*imâm*), un successeur (*khalife*) du prophète dans toutes ses fonctions, excepté la révélation, qui ne pouvait être continuée : Abou Bekr était désigné par les membres notables de la communauté comme le plus digne de la diriger dans le chemin tracé par l'Envoyé de Dieu. Pas de distinction, dans cette communauté patriarcale, entre questions politiques, sociales, juridiques, spirituelles ou matérielles. Le khalife était le directeur général, comme le prophète l'avait été pendant les vingt-trois années de sa mission.

A l'approche de sa mort, Abou Bekr désigna lui-même Omar comme deuxième khalife, et il savait que la majorité de la communauté approuvait son choix. L'élection et le règne des deux khalifes suivants (Othmân et Ali) furent sujets à plus de dissensions et donnèrent lieu au commencement des guerres civiles. Néanmoins, ces quatre khalifes furent considérés par la postérité comme les khalifes par excellence, les successeurs guidés par Dieu, et la trentaine d'années qui fut remplie par leur khalifat comme l'âge d'or de l'Islam. Comparées aux luttes intestines postérieures, les querelles qui divisaient les premiers khalifes paraissaient comme de courtoises disputations; tous les quatre ils appartenaient au cercle intime du Prophète, aux anciens croyants : leur siège était à Médine, la » Ville du Prophète ».

Après cette trentaine d'or, la communauté musulmane se sécularisa. Elle devint un empire, dirigé par une famille qui, quoique étant de la tribu du Prophète, avait le plus longtemps résisté à sa révélation, et qui, après s'être emparée du pouvoir, considérait cette autorité comme son patrimoine. Elle s'établit à Damas, une des grandes villes du pays nouvellement conquis. Ces souverains se nommaient *khalifes* comme leurs prédécesseurs; aussi bien qu'eux, ils prétendaient être *imâm* (chefs), *emîr el-mouminîn* (directeurs des croyants). Mais l'opinion publique ne leur concédait ces titres que conditionnellement. Les représentants de l'Islam au sens religieux, augmentés des ambitieux qui profitaient de ces pieux prétextes, commencèrent à se révolter, et ce n'est qu'après quelques dures et sanglantes leçons qu'ils s'habituèrent à reconnaître les khalifes Oumayyades comme rois de l'empire musulman, qu'ils se laissèrent contraindre à les appeler par les noms de khalife et d'émir des croyants; mais les Ommayyades, de leur côté, se trouvaient obligés à laisser entre les mains des successeurs spirituels de la vieille garde une bonne partie de la direction des affaires religieuses.

Ainsi se faisait une séparation des pouvoirs qui d'abord avait été étrangère à l'Islam et qui, dans la suite aussi, n'était pas théoriquement établie, mais qui n'en avait pas moins d'importance. Le pouvoir mondain, politique, matériel restait dans les mains des khalifes, que les théologiens entre eux désignaient comme des « rois », tout bas comme des rois injustes et impies; le développement de la doctrine, y compris celui du droit, qu'on considérait comme essentiellement religieux, était dirigé par les savants, théologiens doublés de jurisconsultes, les vrais représentants de la communauté. A ceux-ci on était obligé de concéder le droit de blâmer à haute voix le développement politique de l'Islam, à condition de ne patroniser aucune révolte, de prêcher même la soumission aux autorités mondaines comme un dur devoir, rendu nécessaire par la perversité croissante du genre humain. Peu à peu, il se constituait entre ces deux pouvoirs des relations qui oscillaient entre la bonne entente et l'inimitié : les docteurs fanatiques et les princes impies se haïssaient mutuellement; les princes aux aspirations pieuses jouissaient de la haute considération de la plupart des théologiens; parmi les docteurs de la loi, il y en avait dont la pratique était moins austère que la doctrine et il n'en manquait pas qui recherchaient les voies de la conciliation, d'un *modus vivendi* pacifique.

Au milieu du VIIIe siècle de notre ère, une révolution politique, à aquelle les théologiens ne manquèrent pas de prendre part, transporta le centre politique de l'Islam de la Syrie à l'Iraq, et ôtant le pouvoir à la famille des Ommayyades, le mit entre les mains des Abbassides. Ceux-ci appartenaient à la même grande tribu (de Qoureïch) que ceux-là et avaient sur eux l'avantage de proche parenté au prophète, mais leurs aspirations n'étaient pas moins mondaines et leur droit au titre de khalife (imâm, etc.), quoique assez généralement reconnu, était sujet aux mêmes restrictions que celui de leurs prédécesseurs. Leur domination reposait en première et en dernière instance sur la force du glaive et des influences politiques; la direction des esprits ne leur appartenait pas.

Bientôt les luttes dynastiques des Abbassides ne se vidèrent plus par le secours de leurs adhérents libres; les princes régnants s'entourèrent d'armées d'esclaves d'origine turque, et les commandants de ces troupes impériales ne tardèrent pas à gagner sur leurs maîtres un ascendant qui fit de ceux-ci les humbles et dociles instruments de leurs esclaves d'hier. Le grand empire de l'Islam se divisa en plusieurs royaumes, dont les chefs, nommés sultans, émirs, etc., se disputaient le pouvoir, se faisaient la guerre, s'ornant d'un diplôme du khalife lorsqu'ils pouvaient se le procurer sans grande difficulté, s'en passant si cela exigeait trop de sacrifices. D'ailleurs, il y avait déjà, dès le commencement du règne des Abbassides, un khalifat,

opposé à celui de Bagdad, en Espagne; bientôt il y en eut d'autres, comme celui des Fatimides d'Égypte, s'appuyant sur une différence dogmatique, et de plus en plus les royaumes musulmans les plus éloignés se soucièrent peu d'entretenir des relations suivies avec la cour de Bagdad.

Le Khalifat était devenu un nom vénéré; aux yeux du peuple, il représentait la gloire fabuleuse du passé; les Oulamas y voyaient les tristes débris de la lignée des successeurs du Prophète, qui, d'après une prédiction du Prophète lui-même, devait dégénérer graduellement dans le cours des siècles; pour les sultans voisins de Bagdad, c'était un objet sacré, une relique précieuse, dont il valait bien la peine de s'emparer.

Ce fut dans les jours de sa décadence que les savants se mirent à dresser la doctrine du Khalifat, tout comme on commença à étudier la grammaire arabe à l'époque de la décadence de la langue classique. On empruntait les principes, l'idéal pour ainsi dire, à l'époque des quatre khalifes orthodoxes, embellie par la pieuse imagination. Toute la loi musulmane, après la séparation des pouvoirs, est de plus en plus devenue une loi idéale, un droit canonique, dont les docteurs eux-mêmes disaient qu'il n'avait son effet pratique que dans les heureux temps passés et qu'il ne l'aurait plus qu'à l'époque future du Mahdi. Sauf les lois rituelles et le droit de famille et de succession, qu'on accommodait toujours aux besoins réels, ce droit canonique devint le domaine exclusif de l'école, que les esprits arriérés ou fanatiques songeaient seuls à réaliser.

La doctrine du khalifat exigeait une accommodation aux faits historiques qui contentât tant soit peu les hommes détenant le pouvoir. On put commencer par une énumération des qualités requises dans le khalife, qui faisaient un ensemble de perfection, mais on était obligé d'y ajouter que, d'après les circonstances, il fallait se contenter de moins et que même l'absence de toutes ces qualités ne justifiait ni révolte ni désobéissance tant que le khalife n'abandonnait point la foi musulmane. Tant que le khalife avait le pouvoir, ou, ce qui revient au même, avait un défenseur puissant de son trône, la doctrine exigeait des musulmans l'obéissance à ses ordres s'ils n'étaient pas en flagrant conflit avec la loi révélée. Pour des raisons évidentes, c'est dans la doctrine du khalifat que le droit scolaire fit les plus grandes concessions à la perversité de ce monde. Les premiers siècles de l'Islam avaient enseigné aux docteurs à apporter quelque modération à leur critique sévère des princes soi-disant successeurs du Prophète.

Ainsi, il ne vaut pas la peine de regarder de près la peinture du khalife parfait présentée par les docteurs. Une qualité seulement, dont ils ne dispensent pas le khalife, mérite notre attention : c'est

la descendance de la noble tribu arabe de Qoureïch. Aux temps où la doctrine s'établissait, cette qualité avait caractérisé tous les khalifes parfaits ou imparfaits, et personne ne pouvait prévoir que des princes sans noblesse, pour ne pas parler de ceux d'une origine non-arabe, auraient un jour l'audace de prétendre à cette dignité. La question de savoir si une pareille prétention pourrait à la rigueur être tolérée ne se posait même pas.

Quant aux *devoirs* du khalife, il va sans dire que l'école voulait qu'il fût pour la communauté un exemple brillant de toutes vertus, un juste juge de tous les différends, un vaillant général qui conduisît les armées musulmanes à la victoire, qui fût toujours préoccupé d'étendre le territoire de l'Islam et de diminuer les *partes infidelium*. Mais, quoique la défense et la propagation de la foi musulmane lui fussent confiées, dans la mesure où cette défense pouvait être assurée par des moyens matériels, quoiqu'on attendît de lui l'extinction des sectateurs et de leurs hérésies, il n'avait aucune autorité dogmatique. Il n'avait rien d'un pape infaillible ni même d'un président d'un concile dont les décisions dogmatiques fissent autorité. La communauté musulmane dans son entier est infaillible, mais, sous ce rapport, elle est représentée par les docteurs, qui expliquent le dogme et la loi. Quoique l'Islam ne connaisse ni prêtres consacrés, ni sacrements, il distingue clercs et laïques : les premiers sont ceux qui ont étudié à fond la doctrine de la foi et du droit, tandis que les autres sont obligés de s'en tenir à leur autorité. La doctrine de la foi orthodoxe est une pour tous; quant à la loi, les musulmans se sont divisés en quatre rites, qui se reconnaissent mutuellement comme également orthodoxes. Le khalife appartient à un de ces rites, et la grande majorité des khalifes qui n'appartenaient pas à la trentaine dorée étaient simplement laïques et n'ont pas même fait le moindre effort pour sembler clercs. Le traité de paix que le temps établit entre les pouvoirs matériels et spirituels leur défendit pour ainsi dire de toucher à tout ce qui était du domaine de l'école.

Lorsque, au XIIIe siècle de notre ère, les Mongols détruisirent ce qui restait du grand empire central musulman, les survivants de la dynastie abbasside se sauvèrent en Egypte et les dynasties d'origine esclave qui régnèrent successivement dans la vallée du Nil s'emparèrent de cette relique politique pour donner quelque aspect de légitimité à leur pouvoir usurpé. Les autres royaumes musulmans de l'Orient et de l'Occident n'avaient plus le moindre intérêt à entretenir des rapports avec cette ombre de khalifat, et, dans les pays lointains, des populations entières s'islamisaient avec leurs rois ou chefs sans avoir même le soupçon de l'existence d'un khalifat central. Plusieurs

roitelets se donnèrent même le titre de « khalife des croyants ».

Au commencement du XVIe siècle de notre ère, les sultans ottomans achevèrent leurs victoires par la conquête de l'Égypte et de l'Arabie occidentale (les villes saintes). Devenus maîtres des grands pays musulmans du centre, ces princes puissants étaient jugés par leurs flatteurs dignes du titre presque oublié de khalife. Il sembla que les sultans ottomans avaient rendu à l'Islam tristement désorganisé un centre politique, dont on pouvait espérer le retour de la gloire du passé. Constantinople remplacerait Bagdad, ainsi les princes ottomans devaient remplacer et même surpasser les khalifes abbassides. Certes, il y avait de nombreuses objections contre cette doctrine.

Ces conquérants sans scrupules ne possédaient presque aucune des qualités requises par la théorie au point de vue moral, scientifique, etc... Mais presque tous les khalifes qui avaient succédé à Ali, le dernier des « quatre », étaient dans le même cas.

Ils n'étaient pas Arabes, à plus forte raison n'appartenaient pas à la noble tribu Qoureïchite. Mais n'était-ce pas, après tout, le glaive qui décidait du pouvoir, et les Arabes n'avaient-ils pas depuis longtemps cessé de jouer un rôle directeur ou prépondérant dans le monde musulman? Quelques flatteurs allaient jusqu'à forger pour les princes ottomans des généalogies arabes (Qoureïchites), acceptables seulement pour ceux qui ignorent absolument l'histoire musulmane. D'autres parlaient d'une cession du khalifat aux Ottomans par le dernier des Abbassides en Égypte, mais ils oubliaient que le khalifat n'était comme tel ni héréditaire, ni transférable.

Il y avait des princes musulmans qui vivaient hors de tout rapport avec le trône ottoman (par exemple aux Indes, en Indonésie, en Afrique), même qui prétendaient au Khalifat pour eux-mêmes (au Maroc). Mais une pareille division datait déjà des premiers jours des Abbassides, et, pour rétablir l'unité polititique, il fallait bien commencer par reconnaître comme chef universel le roi le plus puissant de l'Islam.

Les arguments opportunistes qu'on fit valoir pour le Khalifat ottoman étaient bien les plus forts. La communauté musulmane ne saurait fleurir que sous la direction d'un chef, qui devait avoir toutes les qualités, mais qui avant tout devait être fort et puissant, en état de défendre et d'étendre l'empire des croyants. Les Ottomans avaient réuni par la force de leur glaive bien des membres dispersés; ils s'étaient distingués comme combattants pour la foi contre les infidèles (la prise de Constantinople) et les hérétiques (en Perse). Ils se posaient comme « serviteurs des villes saintes » en établissant sur ce pays leur protectorat. Dans l'intérêt de l'Islam et de tous ses adhérents, il fallait mettre à part les exi-

gences rigoureuses de la théorie et accommoder la doctrine aux besoins du temps en se rangeant autour du trône de Constantinople.

Tous les musulmans fidèles croient dans un avenir qui leur rendra l'empire de la terre, et qui soumettra tous les incrédules soit à la foi, soit à la domination musulmane. C'est en vain qu'un non-musulman tâcherait de leur ôter cette pieuse illusion. Et les arguments que l'histoire et la raison auraient à faire valoir contre le Khalifat ottoman comme centre de ces espérances n'ont aucune valeur pour ceux qui s'en nourrissent.

Mais autre chose est de laisser aux musulmans leurs croyances religieuses et politiques, autre chose d'adopter celles-ci dans la politique internationale. La reconnaissance du Sultan de Turquie comme Khalife par des sujets musulmans de puissances non-musulmanes veut dire que ces sujets considèrent leur position politique comme une anomalie qui cessera un jour. C'est pour cela que ces puissances ne sauraient accepter le Khalifat sans se compromettre.

La diplomatie européenne s'est en partie laissé prendre à la fausse comparaison du caractère du Khalifat avec celui du Saint-Siège. Le Sultan n'est aucunement le Saint-Père de l'Église musulmane, ni le suprême pasteur des brebis du prophète; nul laïque ne peut avoir recours aux édits du Sultan pour mettre fin à ses incertitudes, nul clerc ne peut tirer aucun profit spirituel d'une consécration dérivant de ce prince. Les sujets turcs doivent le considérer comme leur roi, et les autres musulmans imbus de l'idéal panislamique peuvent espérer qu'il sera un jour leur roi aussi.

Le gouvernement turc est très satisfait lorsque, dans des circonstances données, les puissances européennes donnent au Sultan le titre de Khalife, même s'il sait qu'elles n'entendent par là qu'une prééminence et une direction purement spirituelles. Ce malentendu lui fournit l'occasion d'adresser à ses sujets spirituels des allocutions, de faire des appels à leur bourse pour des buts islamiques, de s'immiscer dans leurs affaires. Ni les Turcs, ni les musulmans sous domination non-musulmane ne s'y méprennent; ces derniers écoutent la voix de leur prince, qui, pour le moment, n'a pas les moyens de les délivrer de la domination des infidèles, mais qui néanmoins ne les oublie pas. Tous ils savent que la tâche et le devoir du Khalife sont politiques et administratifs et n'ont rien à voir avec leurs dogmes et leur loi religieuse.

Après la décadence de l'empire turc surtout, l'idée panislamique, la réunion de tous les croyants autour du trône des Ottomans est devenue l'idée chérie du monde politique en Turquie. Des consuls turcs aux Indes et dans l'Extrême-Orient se sont plu à jouer envers les indigènes musulmans le rôle de représentants du prince des croyants, protecteurs de la foi. Dans la conversation avec les Euro-

péens, on accepte toutes les conceptions que ceux-ci se font du Khalifat, pourvu qu'ils reconnaissent le Khalife et par suite le fondement donné à l'action panislamique. Les indigènes musulmans des pays sous domination non-musulmane ne souffrent en rien de la mauvaise administration qui règne dans les pays vraiment turcs; même s'ils ont toute raison d'être contents de leur sort, ils croient volontiers que tout irait mieux si l'ordre normal des choses était rétabli, si le Khalife ottoman pouvait les protéger plus effectivement.

On se réjouit vivement à Constantinople de l'attitude que l'empereur d'Allemagne a prise dans ces dernières années envers le Khalifat. Une légende s'est déjà formée à ce sujet en Orient : un des principaux vassaux chrétiens du prince des croyants, l'empereur de Djerman, est allé à Constantinople pour se prosterner devant son auguste seigneur, et ce dernier, touché de tant de fidélité, l'a récompensé par mille faveurs. Ce même vassal fidèle vient d'implorer le secours du Khalife pour mettre fin à la révolte de la Chine, etc., etc.

Il me semble douteux que cette cajolerie du Sultan et l'acceptation de ses prétentions qui, bien analysées, sont inacceptables pour les gouvernements européens, ait pour l'Allemagne les fruits qu'elle s'en promet : en Turquie, on en profite autant que cela dure, mais on ne s'y fie pas. Cependant, même dans le cas où l'Allemagne, qui n'a qu'un nombre insignifiant de sujets musulmans, n'aurait rien à perdre et peut-être quelque chose à gagner à une pareille comédie, les gouvernements qui administrent de nombreuses populations musulmanes feront sagement de rejeter la théorie du Khalifat du Sultan de Turquie d'un commun accord et inconditionnellement. Il ne peut plus exister de Khalifat, parce que l'unité politique des Musulmans est à jamais rompue, et l'unité religieuse est soutenue non pas par le Khalife, mais par les Oulama. Un prétendant au Khalifat ne saurait avoir d'autre but que de restaurer l'unité politique autant que les circonstances le lui permettront, au détriment naturellement des autres puissances. C'est pour ces raisons que les puissances européennes peuvent vivre en paix et amitié avec le Sultan de Turquie, le souverain du plus important pays musulman, mais qu'elles ne peuvent que par ignorance accepter un Khalife des musulmans, même si celui-ci, pour les besoins de la cause, a l'air d'être une espèce de pape mahométan.

Voilà, Monsieur, une diatribe qui est devenue plus prolixe que je n'avais l'intention de la faire. Faites-en l'usage que vous voudrez ; si vous exposez la position actuelle du « Khalifat », employez de ces données ce que vous jugerez à propos. Et, comme je l'ai dit, si dans le cours de votre enquête, vous avez à m'adresser quelque question catégorique, je ferai de mon mieux pour y répondre aussi promptement que possible.

C. Snouck Hurgronje.

M. MARTIN HARTMANN

Professeur d'arabe au *Séminaire pour les Langues Orientales* de Berlin, M. Martin Hartmann est un des plus grands parmi les orientalistes actuels. Il a l'expérience du service consulaire; dans les cahiers qu'il intitule *L'Orient Islamique* [1], il traite avec succès les problèmes politiques, diplomatiques et coloniaux; personne n'a mieux parlé que lui de la question chinoise. La plupart des grands ouvrages de M. Martin Hartmann sont d'un caractère trop spécial pour qu'il y ait lieu d'y insister ici; mais je tiens à citer ses *Lieder du Désert libyque* qu'il a notés dans le désert même, en flânant, puis dûment contrôlés, grâce à des Bédouins de la même contrée qu'une bonne chance lui amena. Il nous en donnera, je l'espère, quelque jour une édition à l'usage des profanes, en belle prose allemande. La vie religieuse du désert de Libye et l'histoire des principales familles de Bédouins de la Basse-Egypte occidentale n'ont pas de secrets pour l'érudit berlinois. M. Martin Hartmann écrit très couramment le français et l'anglais : il a publié à Londres, chez Luzac, une monographie très complète et très sûre de la presse arabe en Egypte. Enfin il collabore à cette précieuse *Encyclopédie Musulmane* dont M. Houtsma, professeur à Utrecht, a pris l'initiative et que tous les curieux des choses de l'Islam attendent avec impatience. M. Martin Harmann a les plus vives sympathies pour notre pays; il est « convaincu qu'une manière d'agir commune de la France et de l'Allemagne faciliterait beaucoup la solution des questions importantes qui concernent l'Orient ». Nous sommes, selon lui, au commencement d'une phase nouvelle qui aura peut-être une évolution inattendue.

Voici la traduction de la lettre de M. Martin Hartmann, rédigée en allemand. On y goûtera, outre un tableau magistral du réveil de l'Islam, des considérations sur l'Islamisme dans les diverses contrées et un portrait fort ressemblant des Turcs, un morceau très ingénieux sur les Kurdes, un essai de réhabilitation de ce peuple si décrié.

« L'Islam ne fait plus que végéter; il n'existe plus qu'à l'état de rêve mystique chez des peuples qui se meurent. » — « L'Islam médite la conquête de l'empire du monde; et il a des chances de succès. » Telles sont les deux idées extrêmes et contradictoires qu'on se fait de l'Islam au Pays des Francs [2].

La première opinion est erronée. La seconde renferme une part de vérité, mais comporte une restriction : elle serait juste si la totalité des non-musulmans devait se soumettre sans résistance aux convoi-

---

1 *Der islamische Orient, Berichite und Forschungen* (Berlin, Wolf Peiser). Analysé dans *Quest. Diplom. et Colon.*, 15 février 1901, t. XI, p. 254.

2 Les expressions *Le Pays des Francs, Le Monde Franc*, chères à M. Martin Hartmann, ont un sens très large; il entend par là sinon tous les peuples chrétiens, comme on fait en Orient, du moins toute l'Europe centrale et occidentale, les Slaves étant laissés en dehors.

tises musulmanes. Et on aurait tort de compter sur une pareille résignation de la part des Francs! Or, ils forment la portion la plus vigoureuse des non-musulmans : donc, la seconde opinion n'est pas non plus soutenable.

Il n'y a pas de *péril musulman*. Mais des précautions s'imposent : il faut suivre attentivement le mouvement qui se produit dans l'Islam. Ce mouvement va croissant : il siéra de veiller en temps opportun à ce qu'il ne devienne pas un danger.

*
* *

Vers l'année 1800, l'Islam, en tant que puissance politique, paraissait mort. Aucun des États qui confessent l'Islam n'avait plus la parole dans le conseil des nations. Aujourd'hui, l'Empire auquel on ne prédisait plus alors qu'un court moment de vie est une puissance avec laquelle on compte et qui se trouve à la veille d'une évolution nouvelle, dont on peut augurer beaucoup. La Turquie, car c'est d'elle qu'il s'agit, le plus important de tous les États musulmans, a fait un grand pas dans la voie du progrès : elle a créé chez elle un réseau de chemins de fer en jonction avec les lignes ferrées de l'Europe, et elle a gagné ainsi une garantie non seulement d'essor économique, mais encore d'accroissement de sa puissance politique.

Qu'est-ce donc qui a procuré à l'Islam mourant ces forces nouvelles? — La joie maligne de ses ennemis, autour du lit où agonisait le malade. « Je ne suis pas encore mort! » s'écria-t-il; il s'étira, remua ses membres engourdis, et se reprit à vivre, plus robuste qu'auparavant. Des enthousiastes, des apôtres prêts au martyre prêchèrent une fidélité plus stricte à la foi des ancêtres, insistèrent sur l'urgence d'un réveil intérieur, qui serait suivi de la victoire sur les mécréants, et trouvèrent de nombreux disciples; on vit naître une multitude de confréries religieuses. D'autres firent ce raisonnement : les Francs possèdent des armées instruites, bien disciplinées et des armes perfectionnées, combattons-les avec des moyens égaux aux leurs. Et ils introduisirent dans le pays des instructeurs et des canons. Enfin, à l'école des Francs, beaucoup de musulmans apprirent la révolte contre tout frein imposé à la pensée : et, du moins en ce qui concerne les sentiments intimes, ils jetèrent la religion par-dessus bord. La vie avait pénétré de nouveau dans le corps décrépit, et voici qu'elle engendrait de la vie, encore de la vie.

Au début, ce renouveau affecta souvent des formes bizarres. On tâtonnait, on s'égarait, on prisait trop haut ce qu'on venait d'acquérir, on n'apercevait ni les défauts ni les lacunes. Quoi qu'il en soit, on apprenait.

A l'heure actuelle, l'Orient islamique a cessé de regarder la civili-

sation franque bouche béante comme si c'était quelque chose de merveilleux, mais il ne l'envisage pas non plus comme quelque chose d'abominable et qui mérite le mépris. On sait qu'il ne suffit point de quelques formalités superficielles pour s'assimiler cette civilisation, et, abstraction faite des imitateurs simiesques, on ne songe plus à l'adopter telle quelle. On s'est rendu compte qu'il faut apprendre à connaître l'esprit et les méthodes de la civilisation franque, tout en conservant sa personnalité propre et en prenant pour point de départ ce qu'il y a de meilleur dans les trésors intellectuels qu'on hérita du passé. On s'est laissé enseigner par les Francs qu'il existe deux moyens de la plus haute importance pour éveiller la vie intellectuelle et pour la faire grandir : l'école et la presse. Un progrès dans la condition de la femme s'y relie étroitement : les garçons ne doivent plus jouir seuls, comme autrefois, des bienfaits de l'instruction; on doit s'occuper aussi avec plus de soin de l'éducation du sexe féminin. La presse, qui, dans les vingt dernières années, a pris une extension étonnante, se développe d'une manière exceptionnellement favorable et, vu les circonstances, rend d'excellents services. Un assez grand nombre de femmes y collaborent. Un trait caractéristique, et qui montre qu'on a pleinement compris la situation, c'est qu'on a reconnu combien il était indispensable de relever les arts et métiers. Auparavant, le jeune homme frais émoulu de l'école n'avait à choisir qu'entre la profession de fonctionnaire et celle de marchand : maintenant, chacun aura l'occasion de faire s'il lui plaît un apprentissage industriel et technique. Le nombre grandit sans cesse des musulmans qui acquièrent des clartés de ce dont leur monde a réellement besoin et qui agissent en conséquence, des musulmans qui s'accommodent avec les faits au lieu de s'abandonner à de stériles rêveries.

*
* *

Dans le monde islamique, on ne se fait plus guère d'illusions sur l'Afrique : on sent que la puissance de l'Islam y est brisée. Les Francs s'y sont établis si solidement, que la formation d'un état islamique vigoureux et prospère y devient une impossibilité, même dans l'hypothèse où une main énergique apparaîtrait pour renforcer ce qui subsiste épars ou créer quelque chose de nouveau. Les espérances de l'Islam reposent sur la Turquie, c'est-à-dire sur le Sultan, qui, non content d'avoir relevé avec un zèle infatigable ce boulevard de l'Asie contre l'Europe, travaille aussi sans relâche à soutenir et à fortifier dans d'autres parties de l'Asie les éléments islamiques.

Cependant la sphère d'action de la politique turque en Asie n'est pas considérable. L'Asie centrale est perdue, elle est la proie de la Russie et de l'Angleterre; en outre, on en est séparé par la Perse

hérétique. La Perse est musulmane, mais elle est fanatiquement *chiite*. Le Persan hait le Turc *sounnite* plus encore que le *kafir*, le mécréant. Enfin, la Perse est rongée par la secte des Babis, qui possède non seulement des adhérents nombreux parmi le peuple, mais aussi des adeptes secrets dans les fonctions les plus élevées. La Perse oppose à la propagande religieuse partie de Stamboul et qui voudrait agir au cœur de l'Asie une inébranlable digue. Il n'en va pas de même en ce qui concerne un mouvement d'un autre ordre, qui part aussi du Bosphore, la propagation de la civilisation franque. C'est l'autre côté de la double mission de la Turquie : ce pays envoie ses fils par troupes en Europe afin qu'ils s'y instruisent, notamment dans le métier des armes. Aux yeux du Persan, Stamboul est par excellence le séminaire de la civilisation et de la science. Pourquoi s'en tient-il donc à cette piètre copie, et ne va-t-il pas plutôt chercher l'original? C'est là une question de caractère. Le Persan est intelligent et spirituel, mais mobile et inconstant. Le Turc est borné, mais il poursuit son but avec ténacité. Cela en impose au Persan, et il regarde l'homme de Stamboul avec une certaine admiration, bien que celui-ci lui soit intellectuellement inférieur. Que ne pourrait-on pas faire de ce peuple persan ! S'il apprenait seulement un jour à travailler, il est si heureusement doué qu'il surpasserait alors de beaucoup son voisin de l'Ouest. Capable de plus de pénétration, de profondeur, il saurait s'assimiler tout autrement la culture intellectuelle des Francs, et il deviendrait comme un levain, communiquant une nouvelle vie intellectuelle à tout ce qui se trouve plus à l'Est. La langue persane est en effet parlée dans toute l'Asie centrale, voire même au loin dans l'Asie orientale. Le voyageur arabe Ibn Batoûta rencontra cet idiôme jusqu'en des villes de la côte chinoise, et il y a 26 ans on imprima à Canton en langue persane un livre de prières musulmanes; et cela, bien que les musulmans de Chine n'appartiennent pas à celle des confessions islamiques qui domine en Perse. Malheureusement, nous n'avons que peu d'espoir d'assister à un réveil du peuple profondément déchu de l'Iran. Le pays semble acquis en partage aux Russes, et ceux-ci ne demandent qu'à le voir tomber dans une décadence encore plus profonde, de façon à être bien sûrs que cette proie ne leur échappera pas. Cela est déjà fort regrettable, à un point de vue de pure humanité, pour l'amour de ce délicieux pays; mais il y a pour le monde franc des raisons plus profondes encore de le regretter : une Perse grande, politiquement forte, et en avance au point de vue de la civilisation, serait le plus sûr des contrepoids à un accroissement démesuré de la Turquie. Les deux empires ne marcheront jamais ensemble. Les contrastes entre les deux peuples sont trop nombreux, trop profonds. Une Perse forte tiendrait aisément la Turquie en échec, une Perse émancipée au point de vue intellectuel

ferait plus encore, elle jouerait auprès de la Turquie le rôle d'un précepteur, elle nous aiderait à briser les chaînes dans lesquelles des puissances de ténèbres tiennent là-bas la masse prisonnière. Tant pis pour le Turc s'il se montre alors inapte à supporter la vive lumière émanée de ce nouveau foyer et s'il perd pied, arraché à son immobilité par la force dissolvante du nouveau monde intellectuel et privé du point d'appui que lui donnaient ses chaînes mêmes! Nous voulons la lumière, nous voulons que la lumière règne derechef, comme chez nous, dans cet Orient d'où elle nous est venue, mais où elle a été vaincue par la sombre nuit.

*
* *

Mais l'enfant prodigue de l'Islam est perdu sans ressource. Son rôle est fini. Ne reste-t-il donc vraiment que le Turc pour rappeler l'Asie à la vie, pour être l'instrument de la Providence, pour relever le prestige de la religion du Prophète, et produire parmi les fidèles une renaissance à la fois économique et intellectuelle?

Durant ces dix dernières années, une race a indigné les esprits francs par les atrocités qu'elle a commises : cette race, ce sont les Kurdes. Ce peuple habite un pays de hautes montagnes, complètement séparé des nations civilisées jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle, aujourd'hui encore presque indépendant en fait sur un vaste domaine. De là sa sauvagerie, qui explique les actes de cruauté sans exemple auxquels, à l'instigation de misérables meneurs, certains individus se sont laissé entraîner. Mais on aurait tort de condamner ce peuple dans son ensemble. Cette brutalité barbare est le revers d'une force prodigieuse, qui s'est conservée fraîche dans l'air pur des Alpes kurdes. Et ce peuple n'est point dépourvu de dons naturels. Aux yeux du Turc et du Persan, le Kurde est le type du butor, du rustre dont l'originalité crue scandalise les gens pervers des capitales, qui manque de poli intellectuel, c'est-à-dire de l'art de faire des phrases bien tournées. Parmi les niais contempteurs du peuple kurde, bien peu savent que ce peuple possède une épopée nationale, peu volumineuse il est vrai, mais où les perles abondent, et qu'on trouve chez lui tous les commencements d'une littérature, dont la croissance a été arrêtée par les circonstances politiques défavorables. En effet, bien que le Kurdistan turc comme le Kurdistan persan aient échappé durant des siècles au joug du Sultan aussi bien qu'à celui du Chah, les guerres entre tribus, les combats perpétuels entre les chefs de clans ont toujours empêché le calme de s'y établir. Dans ces conditions, les chants populaires naissent en foule : ils célèbrent le courage et la force des héros, la noblesse d'âme des femmes belles et fières. Entre parenthèses, la condition

de la femme est tout autre chez les Kurdes que chez les Turcs et les Persans du plat pays. Mais il ne peut être question, dans un semblable milieu, ni de cultiver les sciences, ni de l'éducation qui, unie au talent, crée l'œuvre d'art. Le Turc sait bien quelle force réside dans le Kurde. Si l'on énumère les hommes les plus illustres de l'histoire turque, on rencontre un grand nombre de Kurdes, malheureusement de Kurdes *turquifiés !* C'est que le gouvernement central de Stamboul s'efforce précisément de prendre à son service les meilleures individualités de cette race si capable et de marquer autant que possible les autres de l'empreinte turque, c'est-à-dire en l'espèce de communiquer le triste esprit des Effendis de Stamboul aux dirigeants de la dangereuse nation ; on espère par là rendre inoffensif le peuple tout entier. Voilà pourquoi on a organisé la cavalerie Hamidié, voilà pourquoi on traîne les fils des grandes familles kurdes jusque dans la fameuse école des tribus nomades, l'*Achaïr-Mektebi !* Ce qu'il y a en eux de meilleur, leur originalité nationale, ils doivent y renoncer, ils doivent désapprendre les mœurs de leur pays, et jusqu'à leur langue, pour se laisser engloutir dans l'uniforme bureaucratie des Osmanlis. On publie un journal en langue kurde : l'entrée du Kurdistan lui est interdite ; quiconque en est là-bas trouvé détenteur est puni. Les livres kurdes sont défendus sous des peines sévères ; on n'a pas le droit de répandre les traductions du Koran en kurde [1] ; enfin le gouvernement entrave systématiquement l'enseignement scolaire. Dans ces conditions, on peut bien, ce me semble, pardonner à un peuple s'il reste intellectuellement et moralement en retard. Les Kurdes sont un danger pour la Turquie, non point les Kurdes qu'on laisse libres de vivre leur vie, mais ceux que l'on garrotte et que l'on bâillonne. Car on ne tuera pas les Kurdes ; en tout cas les Turcs n'y sont pas de force. Et si l'on ne finit pas par leur accorder spontanément ce qu'ils réclament, c'est-à-dire la participation aux bienfaits de la culture intellectuelle, ils viendront le prendre les armes à la main, et nous assisterons à une lutte qui infligera de profondes blessures à la Turquie, qui l'arrêtera sur le chemin où elle monte vers un renouveau de puissance, et qui peut-être lui fera redescendre la pente.

*
* *

Jetons un coup d'œil en terminant sur l'Islam en Chine. Les trente millions de musulmans qui habitent là-bas constituent la portion la plus remuante de la population et en même temps la plus disposée au progrès. Au moment où éclata la crise décisive dans les affaires chinoises, nous avons tous lu dans les journaux que le Sultan avait

[1] Comme on sait, d'ailleurs, *toute traduction du Koran* est prohibée. — E. F.

conseillé aux musulmans de Chine de ne pas prendre parti contre les puissances[1]. Avis parfaitement inutile : en effet, les musulmans de là-bas se sentent intimement étrangers à leurs compatriotes non-musulmans. Ils sont plus rapprochés des chrétiens, soit indigènes, soit étrangers. Le monde franc doit avoir à cœur de procurer dans le plus bref délai possible aux éléments musulmans de Chine l'autonomie qui leur permettra de développer à loisir tous les bons instincts qui sont en eux. Il faut les laisser persister dans leur religion et dans leur individualité et ne pas vouloir leur imposer de force les formes de notre civilisation franque. Mais il faut les instruire et les diriger, de façon qu'ils tirent de leur pays si productif tout ce que l'on en peut tirer, qu'ils prospèrent économiquement et deviennent capables de recevoir ces biens intellectuels que le monde franc a conquis au prix d'efforts plusieurs fois séculaires. Le Turc agit de bonne foi. Il veut élever la vie religieuse des musulmans chinois. Mais, chez les Turcs eux-mêmes, la vie religieuse n'est nullement pure ; elle est étouffée par des abcès et des tumeurs, elle s'amalgame avec des facteurs qui n'ont rien, absolument rien à faire avec la religion. L'action d'émissaires turcs ne pourrait que causer des malheurs. Cet envoi de troupes turques pour prendre part à l'expédition de Chine, dont l'on rêvait à Yildiz-Kiosk, était également inopportun. Tout cela ne servirait de rien à l'Islam chinois. Quant aux puissances franques, elles ont assez à faire avec les forces qui luttent les unes contre les autres dans le pays, et, si elles comprennent leurs intérêts réels, elles opposeront à temps une résistance efficace à toute tentative d'un élément étranger pour s'immiscer dans l'imbroglio chinois.

*
* *

La perspective que l'Islam a devant lui au début du XXe siècle n'a rien de bien réjouissant, mais la situation n'est nullement désespérée. Le Franc loyal et animé de bonnes intentions accueillera toujours avec une cordiale sympathie les signes de travail sérieux chez l'un quelconque des peuples musulmans. Et pourtant, le monde franc, lequel a en apparence une avance énorme sur le monde musulman, ne se dissimule point que, dans certaines conditions, ce dernier renferme des éléments destinés à se développer en une puissance redoutable.

Le Japon a montré à quels résultats peut atteindre dans un

[1] D'après les dernières nouvelles, une mission officielle ottomane est arrivée à Changhaï. Rappelons à ce propos que les vraies missions ottomanes, beaucoup plus fréquentes et plus efficaces qu'on ne s'imagine, *sont toujours des missions secrètes*, sur les faits et gestes desquelles nos agences télégraphiques ne nous fournissent pas d'informations. — E. F.

court espace de temps, par un travail conscient du but à atteindre, un peuple intellectuellement bien doué et d'un caractère ferme. S'il y a quelque part dans l'Islam une communauté qui s'apprête à une évolution analogue, gardons-nous de travailler déloyalement à l'encontre d'un pareil effort. En ce cas, l'unique défense consiste dans une marche en avant plus prompte que jamais. Les moyens mesquins à l'aide desquels un marasme envieux menace d'écraser la force juvénile qui monte se révèlent inutiles à la longue. Mais l'Occident n'est pas sénile. Toutes les fois qu'il a semblé vieillir, il a bu l'eau de Jouvence à des sources nouvelles (la Révolution française, la république dans l'Amérique du Nord...). Puisse-t-il se préparer maintenant une nouvelle source de rénovation d'une abondance inépuisable, un Orient plein de vie et de mouvement ! Les traits caractéristiques de l'aspect que l'Orient va prendre au XXe siècle seront la *Turquie nouvelle* et la *nouvelle Chine*. La Turquie nouvelle occupera la scène en qualité de puissance dirigeante, à la tête de l'Islam formidablement grandissant. A nous de veiller, autrement dit de vivre. Car vivre, c'est veiller. Conflit égale progrès.

MARTIN HARTMANN.

UN NOUVEAU TRANSVAAL

LA COTE DE L'OR

I

Malgré l'apparente banalité du sujet, il serait facile de trouver prétexte à philosopher sur la découverte et l'exploitation des mines d'or. De ces richesses qui s'offrent à elle, une contrée déjà prospère et dont les destinées vont se modifier tout d'un coup doit-elle s'attrister ou se réjouir? Pour un pays neuf, sera-ce un de ces coups du sort, une de ces fortunes imprévues, dont il faut redouter le trop subit éclat? Ce sont là des problèmes dont la discussion n'est jamais close, presque des lieux communs dont il est préférable de s'abstenir. Il est de ces choses, Ésope l'avait jadis constaté, qu'un juge impartial peut aussi bien louer à l'excès que condamner sans merci; n'en sera-t-il pas toujours ainsi de l'or, tantôt bienfaisant et tantôt nuisible, précieux on funeste à l'humanité ?

Spéculations trop graves assurément pour arrêter longuement les impatients et les avides, les aventuriers du coup de pioche et du coup de bourse, tous ceux dont les mines d'or constituent l'ultime espérance et la suprême panacée. A ceux-là, qui, dans les réalités d'une activité fiévreuse ne s'attardent guère à disserter, il faut que périodiquement se présente, pour stimuler leur effort, le mirage attirant d'un nouvel Eldorado. C'est pour eux, quand l'Australie devient trop fréquentée et la Californie trop connue, que le Transvaal heureusement se révèle et que l'on commence à parler du Klondyke. Et parfois ce sont les mêmes que successivement l'on rencontre, toujours en quête de fortune, en Californie, au Transvaal, au Klondyke. Ce sont aussi toujours, il est vrai, les mêmes qui se font tuer, car, s'ils vivent des mines d'or, ils en meurent finalement, laissant les joies du triomphe, sur un terrain qu'ils ont découvert et préparé, aux capilistes qui peuvent attendre, aux banques puissamment armées.

A ces chercheurs d'or infatigables, le Transvaal et le Klondyke suffisaient depuis quelques années ; mais voici qu'au Transvaal la guerre se prolonge interminablement, tandis que sous les champs de neige du Klondyke se multiplient vraiment à l'excès les dangers et

les aléas des exploitations minières. D'ailleurs, bien des places y sont prises déjà, bien des sociétés s'y sont formées, développées ou dissoutes; presque partout enfin s'est levé ce voile de mystère dont les entreprises de mines d'or doivent demeurer enveloppées pour que le monde des placers et celui de la finance s'y passionnent comme en un jeu de hasard où il ne serait pas toujours interdit de tricher. N'y aurait-il donc plus, à travers le monde, quelque région peu connue encore, où l'on pût retrouver les beaux jours du Transvaal sans aller affronter la vie tumultueuse de Dawson City ? Question brûlante que se posaient, anxieux, les habitués du Stock Exchange de Londres, lorsqu'un jour s'ouvrit à leurs espérances le champ le plus étendu. Un nouveau Transvaal était né, presque aussi riche que l'autre et plus facilement accessible à toutes les opérations d'une industrie forcément avide et égoïste, une terre anglaise où l'on n'aurait pas à redouter le particularisme étroit de quelques fermiers. A quoi les nouvellistes se disant bien informés ajoutaient en confidence: Et Cecil Rhodes est dans l'affaire !

II

Quelle était donc l'heureuse contrée d'où s'était élevé ce cri d'espérance ? Est-ce influence des mots ou rencontre fortuite, il est difficile de le savoir, mais il est curieux de le constater : ce pays subitement vanté, ce pays de l'or, c'était la *Côte de l'Or* (*Gold Coast*), cette colonie britannique du golfe de Guinée où nos voisins ont éprouvé déjà bien des déconvenues. Nulle possession peut-être plus que ce territoire, proche de l'équateur, n'avait besoin de se réhabiliter dans l'opinion anglaise, opinion d'hommes d'affaires et de gens pratiques qui ne conçoivent pas de colonies où la métropole ne se fasse vite et largement payer des premiers frais de son établissement. La Côte de l'Or, c'était pour les Anglais le pays des Achantis, de ces indigènes toujours hostiles et dont le nom seul évoquait le souvenir de campagnes pénibles; c'était le pays des expéditions coûteuses et qu'on devait, comme naguère encore, recommencer périodiquement, sans qu'il fût jamais possible de savoir, même après un succès relatif, si l'ère en était définitivement fermée.

A ces régions pourtant on ne pouvait refuser tout avenir; on n'ignorait pas que leur commerce général réprésentait chaque année un total assez imposant[1]. On savait aussi que le nom même sous lequel elles étaient désignées et dont l'origine remontait à plusieurs siècles n'était pas un vain mot. Il y avait de l'or dans ce pays, et non seulement, depuis des générations et par des procédés assez primi-

[1] En 1899, le chiffre total des importations dans la colonie anglaise de la Côte d'Or a été, en livres sterling, de 1.152.477; celui des exportations a été de 1.111.738.

tifs, les indigènes recueillaient le précieux minerai, mais encore les Européens eux-mêmes avaient déjà tiré parti de cette richesse. Longtemps ils en avaient connu, deviné plutôt l'existence, sans réussir pourtant à en pénétrer le secret. La légende, à cette époque lointaine, avait vite défiguré la réalité; il y avait quelque part en Afrique occidentale un « fleuve de l'or, » où l'on devait pouvoir puiser des trésors à pleines mains. C'est à la recherche de ce « fleuve de l'or » que les navigateurs génois, normands et castillans s'étaient aventurés dès le début du moyen-âge, longeant la côte africaine et gagnant lentement du terrain vers le sud. C'est ainsi qu'avaient été vaguement reconnus, puis précisés peu à peu les îles, les caps, les embouchures des fleuves, sans qu'on eût découvert le mystérieux Pactole, dont il semble encore aujourd'hui cependant que, sur les cartes d'Afrique, le *Rio de Oro*, au nord du Sénégal, rappelle la décevante illusion. Mais, si le fleuve de l'or ne se révéla jamais, les Dieppois, les Portugais, les Hollandais, en continuant à suivre le littoral, arrivèrent jusqu'au golfe de Guinée et s'établirent sur la Côte de l'Or. Ils y recueillirent la poudre d'or que les indigènes leur apportaient de l'intérieur, des régions situées au nord et à l'ouest. Il fut même un temps, dit-on, où les Portugais, dans leurs factoreries d'Elmina, avaient pris l'habitude, avant toute transaction avec ces traitants indigènes, de se faire remettre par eux la valeur de 4.000 florins en or. Lorsque les Anglais, en 1871, acquirent des Hollandais, qui les possédaient à cette époque, ces établissements de la Côte de l'Or, ils voulurent aussitôt introduire dans les recherches minières plus de méthode et d'activité. Leurs premières tentatives avaient échoué, mais dans ces dernières années leurs efforts avaient été plus heureux. Depuis 1890, d'après les statistiques officielles, la production annuelle de l'or avait oscillé entre 1.000 et 1.500 kilogrammes. C'était peu sans doute, et l'on était bien loin de l'énorme production du Transvaal : c'était un indice pourtant de l'existence d'une zone de quartz aurifère d'une richesse très appréciable, s'il était vrai qu'on eût trouvé, comme on le déclarait, jusqu'à 40 grammes d'or par tonne de minerai.

Il fallait néanmoins tout un concours de circonstances pour donner un caractère intensif à une exploitation jusqu'alors aussi restreinte. On avait déjà cependant préparé cet essor de l'industrie minière lorsqu'on avait décidé de construire vers les régions distantes de la côte un chemin de fer actuellement en cours d'exécution. Le rail était, de l'avis général, l'instrument nécessaire du développement minier du pays. C'est ce que constatait le rapport officiel publié par le *Colonial Office* pour l'année 1898, tout en exprimant l'espérance que le prix des transports entre la côte et les placers serait promptement abaissé; et c'est le vœu que formulait à son tour le rapport qui fut

naguère édité pour l'année 1899. Ces rapports officiels sont d'ailleurs intéressants à d'autres points de vue. Au plus récent, il est vrai, on ne saurait reprocher, sur la situation minière de la colonie, un défaut de prolixité. Il se borne à constater que l'exploitation de l'or en 1899 a diminué dans une proportion considérable, malgré l'extension donnée à l'industrie minière et la délivrance de 25 permis de recherches. Qu'on ajoute une phrase sur la difficulté des transports ainsi qu'une courte observation sur l'importation des spiritueux, dont l'augmentation en 1899 a correspondu, d'après le rapport lui-même, à l'arrivée d'un plus grand nombre d'Européens attirés par les mines, et c'est tout. Mais le rapport précédent, celui qui s'appliquait à l'année 1898, était beaucoup moins sobre d'appréciations. Il présentait sous les couleurs les plus avantageuses les richesses minières de la Côte d'Or anglaise. A ceux qui voulaient des faits et des chiffres, il citait en exemple les résultats obtenus par deux mines du district de Wassau. L'une d'elles avait recueilli en or pour 27.757 livres sterling pendant l'année 1897, pour 17.588 livres pendant l'année 1898; l'autre n'avait donné que pour 9.507 livres en 1897, mais l'année suivante avait porté la valeur de sa production à plus de 16.000 livres. Et qu'on se gardât de considérer des bénéfices aussi brillants comme devant demeurer toujours isolés et exceptionnels. Il y avait sur un sol aussi riche, c'est toujours le rapport qui l'affirmait, de quoi faire place à 40 compagnies, et celles-ci, pour peu qu'elles pussent consacrer à leur établissement un capital de 2 millions de livres (50 millions de francs) auraient les moyens de recueillir en or, par mois et pour chacune d'elles, la valeur de 3.000 livres (75.000 francs). Magnifiques promesses, qu'en France on s'étonnerait de rencontrer dans un document administratif, et qu'il semblerait plus naturel de trouver dans les prospectus de quelque banque en train de préparer une émission délicate.

Il n'est pas douteux que cet optimisme officiel et d'aussi riantes perspectives aient pu facilement orienter vers la Côte de l'Or un marché financier en plein désarroi. C'est vers la fin de l'année 1899 qu'était publié le rapport sur la colonie de *Gold Coast* pour l'année 1898; c'est à cette même époque que les hostilités s'ouvraient au Transvaal, apportant les premières déceptions au monde des affaires de la place de Londres. Faut-il s'étonner dès lors que de nouveaux horizons se soient offerts à ces capitaux sans emploi dont presque en tout temps l'Angleterre dispose et qui, plus que jamais, allaient se trouver abondants? Puisque les entreprises minières à la Côte de l'Or — le gouvernement le déclarait lui-même — devaient être aussi fructueuses, pourquoi n'aurait-on pas, de ce côté, tenté ce qui, dans d'autres régions, avait si bien réussi? En attendant l'achèvement du chemin de fer, dont la construction n'avançait que len-

tement, ne pouvait-on s'accommoder des circonstances et commencer, tant bien que mal, une exploitation lucrative? Plus discrètement, on pensait bien que, dans cette phase première, on pourrait toujours créer des sociétés, émettre des titres, et faire varier des cours, en un mot évoluer à loisir sur le terrain le plus propre aux heureuses surprises de la spéculation. Ainsi se dessinait un mouvement dont l'ampleur allait dépasser toutes les prévisions et qui devait produire en quelques mois, comme si l'or toujours attirait l'or, un afflux de capitaux presque prodigieux.

III

Le plus pressé, c'était d'avertir le public et d'entraîner l'opinion; et comme la presse, à notre époque, est le moyen le plus puissant d'agir sur la foule, les financiers de Londres, gens avisés et modernes, se sont tout aussitôt assuré le concours d'un journal, le *West Africa*. Fondé il y a environ un an, d'abord mensuel, puis hebdomadaire, le *West Africa*, dont le tirage a vite dépassé 20.000 exemplaires, est mieux qu'un journal, c'est une véritable revue où sont traitées avec compétence, parfois avec un réel talent, les diverses questions intéressant l'Afrique occidentale. Mais il est surtout le moniteur officiel des entreprises minières de la colonie de *Gold Coast*, auxquelles la plus grande partie de son texte est chaque semaine consacrée. Ce rôle, à vrai dire, depuis plusieurs semaines, il le partage avec un organe nouveau, le *Gold Coast Globe and Ashanti Argus*. Il faut interroger ces recueils pour voir comment se multiplient les sociétés financières dont l'exploitation de mines d'or est le but ou le prétexte. Au mois de mars 1900, on en comptait 35; à la fin de décembre, elles étaient au nombre de 57; au commencement de juin 1901, elles étaient plus de 80, représentant un capital appelé de plus de 8 millions de livres (200 millions de francs). Et la liste n'en est pas close; tous les jours des concessions nouvelles sont demandées non seulement dans les régions voisines de la côte, mais encore à plus de 200 kilomètres du littoral, dans des territoires à peu près inexplorés.

Dans cette éclosion remarquable, il semble qu'on ait vite perdu de vue les chiffres qu'indiquait le rapport officiel sur l'année 1898, les 40 compagnies et les 2 millions de livres auxquelles les mines d'or de la colonie de *Gold Coast* devaient assurer une large rémunération. Aussi bien, le plus souvent, il importe peu que la mine ait déjà produit ou puisse être un jour en état de produire. Dans ces sociétés qui rapidement se forment, se transforment et se déforment, qui se combinent parfois les unes dans les autres, mêlant leurs capitaux et enchevêtrant leurs désignations sous les appellations les plus sonores, il paraît bien qu'on veuille avant tout pratiquer l'art de vendre à temps

ses actions. Qu'on ne s'étonne pas dès lors des variations de la cote e des fluctuations subies par les titres. On pourra voir des actions émises à une livre s'acheter jusqu'à trente, quarante et même cinquante livres; d'une semaine à l'autre se produiront des différences considérables. On paie ou l'on encaisse, on perd ou l'on gagne des fortunes; c'est un éblouissement et comme une fièvre d'agio pendant laquelle on oublie les mines et leur exploitation.

Il faut bien en parler quelquefois cependant, mais on pourrait croire vraiment qu'on en reste toujours à la préface d'un ouvrage dont on vante les mérites alors qu'il est à peine commencé. De temps en temps, pour tenir le public en haleine, le *West Africa* reproduit quelques photographies suggestives : un campement de mineurs, des prospecteurs au travail, une machine perfectionnée qu'on transporte péniblement dans la brousse. On organise de façon savante des conseils d'administration, où l'on trouve quelques noms connus de la finance britannique, voire même de la finance internationale; on multiplie les assemblées d'actionnaires et les discours à effet. On ne perd aucune occasion de fêter l'heureuse fortune de la Côte de l'Or, et le *West Africa*, les gazettes financières et les feuilles spéciales, parfois même les grands journaux de Londres, publient le récit ému ou enflammé de ces manifestations qui concilient avantageusement l'intérêt patriotique et l'intérêt pécuniaire, colorant de jingoïsme l'éternelle question d'argent. C'est un enthousiasme général, qui, pour un instant, rapproche toutes les classes, les roturiers et les lords, les représentants du haut négoce et les boutiquiers, les grands banquiers et les petits capitalistes. A la fin d'octobre, la Chambre de commerce de Londres offre un banquet au gouverneur de la colonie, Sir Frédérick Hodgson; en février, la Chambre de commerce de Liverpool reçoit en grande pompe le héros de la dernière campagne contre les Achantis, sir James Willcocks, que, peu de jours après, le 15 mars, à l'Hôtel Métropole de Londres, on fête encore dans un dîner d'apparat.

Et partout, sur l'avenir des entreprises minières du *Gold Coast*, les déclarations et les interviews se succèdent. Un représentant de la *Saint-James Gazette* va s'entretenir avec M. Jones, le chef de la puissante société de Liverpool, Elder, Dempster et Cie; il l'interroge sur l'effet retentissant, le *boom* de ces gisements aurifères dont on commence à tant parler : « Que pensez-vous de l'événement? lui demande-t-il. — Ce sera le plus grand de notre époque, répond avec solennité M. Jones, j'en suis convaincu ». Le gouverneur de la colonie, sir F. Hodgson, avait dit de son côté, devant la Chambre de commerce de Londres : « Si, dans le passé, la Côte de l'Or n'a pas tenu « ce que promettait son nom, il ne faut pas hésiter à affirmer qu'elle « le fera dans l'avenir. » Très souvent, on l'oppose au Transvaal, on

rappelle les richesses du *Rand*, on rapproche les gisements de l'une et l'autre régions en évaluant l'épaisseur supposée des filons, et l'on en conclut toujours que la Côte de l'Or peut soutenir la comparaison. « Je ne sais, dit un orateur à l'assemblée générale de l'*United Exploration*, si nous avons devant nous une *certitude* de millions, mais j'estime que c'est la plus grande *possibilité* de millions que j'aie vue moi-même depuis que, pour la première fois, en 1888, je visitai le *Rand* au Transvaal. »

Ce qui devient plus délicat, c'est de prévoir les dividendes. Il ne faut pas en attendre avant deux ans, disent les uns; c'est l'achèvement de la voie ferrée qui décidera de notre sort, disent les autres. Il faut que la sécurité du pays soit plus complète, ajoutent les moins audacieux, à qui la mutinerie récente de la garnison d'Accra paraît donner à réfléchir. Mais le présent fait oublier aussitôt ce souci du lendemain. Ne pouvons-nous prendre patience, déclare-t-on même parfois, quand le taux élevé de nos actions est pour nous si avantageux? C'est bien cette dernière opinion qu'exprimait le président d'une assemblée constitutive, en prononçant un discours qui serait partout ailleurs un chef-d'œuvre du genre ; il s'agissait d'une société dont le capital était formé du montant, entièrement versé, de 5.000 actions émises à une livre : « Nous n'aurions pas de peine, disait-il, à vendre 5 livres chacune de nos actions, ce qui revient à dire que le capital de la compagnie vaut aujourd'hui 25.000 livres, qu'il s'est accru dans une proportion considérable. Sans doute, nous ne songeons pas à vendre nos actions aujourd'hui, car nous considérons qu'elles auront dans l'avenir une valeur beaucoup plus grande encore, mais si nous avions en vue d'autres entreprises, ce qui peut se produire, et que nous trouvions l'occasion de réaliser des bénéfices en vendant nos titres, c'est assurément ce que nous ferions. » Aveu dont la simplicité même pouvait paraître imprudente et que tous les auditeurs pourtant, actionnaires, fondateurs, administrateurs, accueillirent sans manifester de surprise, personne ne cherchant à se faire illusion ni sur ses propres intentions ni sur celles de son prochain.

Mais, à travers cette foule de Sociétés où l'on ne sait plus quelle est la part de l'industrie minière et quelle est celle de la spéculation, il est à penser qu'on arrivera bientôt à discerner l'ivraie du bon grain. Déjà, des renseignements plus précis arrivent de la côte, qui permettent d'opérer un premier classement et de répartir les Compagnies en plusieurs groupes selon la valeur aurifère et l'éloignement des régions où des concessions leur sont accordées. Tous les doutes seront levés quand on ne pourra plus invoquer les difficultés de transports, lorsque seront terminés les travaux du chemin de fer, dont la la première section, allant de la côte à Tarkwa, paraît actuellement

à peu près achevée. Dès maintenant, en Angleterre, avec plus de clairvoyance il semble que se manifeste aussi plus d'hésitation, tandis que les ordres d'achat, au contraire, commencent à affluer de Berlin, de Bruxelles et de Paris.

IV

C'est bien là ce que nous devons redouter en France, c'est la contagion de cette fièvre dont les effets, s'ils n'étaient contenus, deviendraient vite pernicieux. Nous aussi, nous avons notre Côte de l'Or, nous avons dans la même région, au golfe de Guinée, une colonie prospère, la Côte d'Ivoire, précisément ainsi appelée pour la distinguer des possessions anglaises de *Gold Coast*. Mais entre l'une et l'autre colonies il n'y a que des frontières politiques, la constitution géologique y est identiquement la même et, pour certains, les richesses minières de la région française sont plus grandes encore que celles des possessions britanniques. L'or existe dans notre colonie et, sur certains points, au Baoulé, dans l'Indénié, semble s'être accumulé en quantités considérables. Il faut citer ici le témoignage de celui qui a le mieux étudié ces régions et dont le hardi voyage, de 1887 à 1889, a permis à la France de s'y créer des droits, M. Binger. Dans la région qui, sur une étendue de plus de 300 kilomètres, est comprise entre la côte et le Djimini, il a vu les indigènes exploiter le sous-sol : « L'or y est très abondant, écrit-il; il y a des gisements aurifères exploités par les indigènes dans tout le bassin du Comoé et de la Volta. Sans vouloir préciser, nous pensons qu'il n'existe pas dans le monde entier de pays où l'on rencontre autant de poudre d'or et de pépites entre les mains des indigènes. Avec les connaissances que nous avons et les moyens dont nous disposons, l'extraction de l'or atteindrait certainement un rendement cinq ou six fois plus rémunérateur que celui des orpailleurs indigènes. Le bassin entier du Comoé n'est qu'un immense placer à peine entamé [1]. » Lorsqu'on pourra fouiller la végétation luxuriante qui dans ces régions recouvre le sol, on retrouvera, il le constate ailleurs [2], les filons dont les morceaux friables, les pépites de faible dimension, sont entraînés par les cours d'eau. De ces pépites quelques-unes du reste ont un poids déjà très respectable. On en trouve assez souvent qui pèsent de 1 gramme à 18 grammes : « J'en possédai moi-même, dit M. Binger, une de 44 grammes, et j'en ai vu une du poids de 130 gr. 5... Les pépites de cette dimension sont assez rares, et cela s'explique facilement : les indigènes ne lavent pour ainsi dire que les alluvions ; ils

[1] *Du Niger au Golfe de Guinée*, tome II, page 346.
[2] *Id.*, tome II, page 167.

sont bien trop paresseux pour porter de l'eau à une certaine distance, et puis il faudrait piocher le sol, couper le réseau serré des racines qui en couvrent la surface, ce serait une besogne trop fatigante pour des gens qui n'aiment pas le travail. »

Et cependant, malgré cette paresse native, qu'il leur est si difficile de vaincre, les indigènes ont essayé parfois de donner à leur exploitation des proportions importantes comme dans cette mine de Samata, maintenant abandonnée et qui fût quelque temps très active à en juger par la description qu'en donne M. Binger [1]. « C'est à deux kilomètres avant d'arriver à Samata, autour d'une ruine, que se trouvent les terrains aurifères. Dans un rayon d'un kilomètre, le sol est absolument à jour; les puits ou mines sont très rapprochés; quelques-uns ont près de trois mètres de profondeur. Pour avoir été ainsi fouillé, il faut que ce terrain soit très riche en or. L'eau faisant défaut dans les environs, les gens de Samata la tirent de puits taillés dans le conglomérat ferrugineux et atteignant de 3 mètres à 3m50 de profondeur. J'ignore les causes qui ont fait cesser l'exploitation de cette mine. A Kong, on m'a dit que le village avait dû se déplacer à la suite d'une épidémie, et que les gens de Samata qui étaient venus élever leur village près de cette ruine ont dû abandonner l'exploitation de l'or, après quelques essais, faute de connaissance du lavage. »

La zone aurifère de la Côte de l'Or britannique, dit de son côté M. Pelatan [2], se prolonge visiblement sur le territoire français. Elle traverse tout l'Indénié, franchit la rivière Comoé, et gagne les savanes découvertes du Baoulé. Les mines principales de l'Indénié se trouvent près de Zaranou et d'Assikasso. Le Baoulé renferme la mine actuellement la plus importante de la colonie, celle de Kokombo. Les indigènes qui exploitent cette mine y creusent, sur chaque filon, des séries de puits atteignant jusqu'à 20 et 30 mètres de profondeur, et extraient, au moyen de lianes, des blocs de minerai qu'ils broient pour les réduire en une poudre fine dont les femmes sont chargées d'effectuer le lavage dans des batées. » — « Les nègres de la côte d'Ivoire, dit le même auteur [3], arrivent, sans aucun outillage et par des procédés qui nous reportent aux premiers âges de l'humanité, à extraire une quantité d'or qui a atteint, en 1899, 160.000 kilog. de minerai, valant 480.000 fr. En réalité, ils en extraient bien davantage, car la douane voit seulement l'or exporté. Elle ignore celui que l'on a transformé en bijoux ou qui fait l'objet d'échanges locaux. Comment comprendre dans ces conditions que les colons n'aient encore rien tenté pour s'occuper des mines

[1] *Du Niger au Golfe de Guinée*, tome II, page 199.
[2] L. Pelatan : *Les richesses minérales des colonies françaises* (*Revue universelle des mines*, 1900, t. III, p. 74).
[3] P. 87.

d'or de l'Ouest-africain, qui s'offrent à leur activité, avec des gisements riches, déjà partiellement exploités par les travailleurs indigènes, c'est-à-dire dans des conditions exceptionnellement favorables ? »

Aujourd'hui, et quelle qu'en soit la cause réelle, que ce soit l'inertie des indigènes, ou l'insuffisance des moyens de communication, il est certain que, dans notre colonie, la production minière est relativement restreinte. Et pourtant, son importance peut se développer tout d'un coup dans d'énormes proportions. Il y a là certainement pour l'industrie minière un champ d'activité très étendu; il peut y avoir aussi malheureusement une proie facile offerte à la spéculation.

Espérons que ce danger sera conjuré, mais gardons-nous de suivre d'un œil indifférent le spectacle mouvementé que nous offrent aujourd'hui nos voisins de la Côte de l'Or. Soyons assez prudents pour nous tenir éloignés nous-mêmes des convoitises effrénées que leurs entreprises ont suscitées et des déboires qu'elles ont rendus à peu près inévitables. Sachons éviter enfin de compromettre dans les péripéties d'un « bluff » gigantesque les richesses réelles que l'activité consciencieuse et l'industrie patiente de nos compatriotes pourront, un jour prochain peut-être, permettre à des Français d'aller chercher sur un sol français.

ALBERT DUCHÈNE.

L'ITALIE DU SUD ET LA CRISE ÉCONOMIQUE [1]

Il y a en Italie une *question méridionale* qui préoccupe vivement l'opinion publique. Un publiciste, M. Niceforo, a écrit récemment un livre, dont le titre seul indique la pensée fondamentale, *L'Italia barbara contemporanea*, où il dénonce avec une courageuse rudesse l'état inférieur de civilisation qui fait de l'ancien royaume de Naples la région la plus arriérée de la péninsule. Le voyageur qui vient de la Lombardie ou de la Toscane et qui arrive brusquement dans les provinces du Sud, Basilicate ou Calabre, a peine à croire que les populations qu'il observe appartiennent à la même nation ; on a en quelque sorte l'impression d'être ramené à une époque antérieure, de sortir d'un pays très moderne, pour entrer dans une région qui n'a presque pas changé depuis le moyen-âge. D'où vient ce contraste, qui, loin de s'atténuer avec le temps, semble, à certains égards, s'accuser plus nettement qu'au début du nouveau royaume? A ce problème si vaste et si complexe se lie étroitement une question plus limitée en apparence et plus précise. Les provinces méridionales sont frappées, depuis quelques années, par une crise économique et sociale dont nul ne songe à contester la gravité; la misère profonde des classes rurales se manifeste par l'intensité croissante de l'émigration, et surtout par les émeutes agraires, qui ont éclaté d'abord dans l'hiver 1893-1894, mais qui se sont renouvelées plus récemment.

Il est impossible d'apprécier équitablement les causes de cette crise si l'on ne rappelle pas tout d'abord les traits principaux de la géographie locale et les ressources naturelles du pays. Il faut tenir grand compte aussi de son histoire et des causes fort anciennes, qui ont déterminé l'état social, les relations des classes, la distribution de la propriété.

L'ancien royaume de Naples fut d'abord une création de la politique et de l'histoire. C'est parce qu'il y a eu, au centre de la péninsule, un État pontifical, s'arrêtant d'une part au Garigliano, d'autre part au Tronto, que la partie méridionale a formé si longtemps un tout politique distinct. Il faut remarquer que les frontières de l'État pontifical et du royaume de Naples n'ont pas varié depuis le

[1] Conférence faite à la Société de Géographie commerciale, le 22 mai 1901.

XIIe siècle jusqu'en 1860 : le royaume de Naples, tantôt uni à la Sicile, tantôt séparé d'elle, a été beaucoup plus stable dans sa forme extérieure et dans ses limites que les autres États de la péninsule. A travers tous les changements de dynastie, depuis les Normands jusqu'aux Bourbons, il est resté à peu près identique à lui-même. Les révolutions sont venues du dehors, mais il ne semble pas qu'elles aient modifié d'une façon très sensible ni la forme du gouvernement, ni l'état social. C'est là ce qui donne un caractère si particulier, si original, à l'histoire intérieure du royaume de Naples dans l'ensemble de l'histoire italienne.

En dehors des causes historiques, certaines conditions naturelles expliquent la stabilité relative de cet État : les provinces méridionales sont isolées du reste de la péninsule par le massif des Abruzzes, qui forme la partie la plus compacte et la plus abrupte de l'Apennin; des hautes vallées des Abruzzes les hommes, comme les bêtes se dirigent naturellement vers le Sud-est et vers le Sud. Si les Abruzzes forment la partie la plus haute de l'Apennin, le système confus de collines et de plateaux qui se trouve immédiatement au sud en forme au contraire la partie la plus basse ; ainsi, d'une côte à l'autre, les communications sont plus faciles que dans n'importe quelle autre partie de la péninsule. Voilà comment les provinces méridionales, malgré les contrastes qui les distinguent, sont unies entre elles par certains liens naturels.

Baignée par trois mers, ayant un grand développement de côtes, l'Italie méridionale semble destinée à une vie maritime particulièrement intense. En fait, les deux périodes d'histoire où l'activité maritime a été la plus grande dans cette région sont celles où l'Italie méridionale a connu la civilisation la plus brillante. Sept ou huit siècles avant notre ère, de nombreuses colonies grecques se fondent sur ces côtes, et les villes de la Grande-Grèce, Tarente, Métaponte, Sybaris, etc., sont, à cette époque, des centres de richesse et de prospérité incomparables. Plus près de nous, entre le XIe et le XIIIe siècle de notre ère, l'Italie méridionale, unie d'abord à l'Empire byzantin, puis formant avec les Normands un État autonome, entretient des relations commerciales très actives avec la Méditerranée orientale, la Grèce, la Syrie, l'Égypte. Salerne, Amalfi, Bari, Trani, sont les foyers du commerce méditerranéen, avant Pise, Gênes et Venise, et l'Italie méridionale, à cette époque, est vraiment *en avance* par sa richesse et sa civilisation sur les autres régions de la péninsule.

Aujourd'hui, comme on le verra, la vie maritime est beaucoup moins développée dans l'Italie du Sud, que par exemple sur la côte ligurienne. Mais pour comprendre l'état actuel du Midi italien, il faut distinguer nettement les régions principales.

1° Les Abruzzes et le pays de Molise, pays pauvre, de cultures maigres, de pâturages et de forêts.

2° La Campanie, très peuplée, très fertile, plaine monotone autour de Capoue, mais plus à l'est, du côté de Salerne et d'Avellino, région plus accidentée, riche de vignobles et d'arbres fruitiers, d'un aspect admirable par l'éclat du ciel et de la verdure; depuis le cap Misène jusqu'à Salerne, la côte, d'une beauté merveilleuse, est couverte de villages. Mais, si le port de Naples est encore la ville la plus peuplée d'Italie, son accroissement depuis 1860 a été beaucoup moins sensible que celui de Gênes et de Milan. L'importance de Naples jusqu'en 1860 tenait beaucoup plus à son rôle de capitale, à la présence de la cour et de nombreux fonctionnaires qu'à son activité commerciale. L'industrie est peu développée, le mouvement maritime est médiocre, comparé à celui de Gênes.

3° En quittant la Campanie pour se diriger vers le golfe de Tarente, on traverse la Basilicate, région d'aspect sévère, sauvage et aride, dévastée par la malaria, la moins peuplée des provinces méridionales (densité moyenne, 52 habitants par kilomètre carré).

4° La Calabre, avec ses belles montagnes et ses aspects pittoresques, a de grandes forêts : dans la partie de la Calabre où la population est la moins dense (province de Cosenza), elle est encore de 69 habitants par kilomètre carré; les dernières pentes des montagnes sur les deux versants sont couvertes de vignes et d'oliviers; plus au Sud, vers Reggio, commencent l'oranger, le citronnier, la culture des *agrumi*. Mais une grande partie des côtes, surtout à l'Est, est désolée par la malaria. Les communications dans l'intérieur, malgré de grands progrès réalisés dans ces dernières années, laissent encore beaucoup à désirer. Certaines routes, comme je l'ai constaté moi-même en parcourant la Calabre en 1894, sont impraticables aux voitures pendant plusieurs mois de l'année. C'est en Calabre surtout qu'on peut observer le régime de la grande propriété, le mauvais système d'exploitation du sol, la condition déplorable des travailleurs ruraux ou *braccianti*, touchant des salaires dérisoires [1].

5° En quittant la Campanie par la région de Bénévent, on arrive dans les Pouilles, pays de grande production agricole. Il faut bien distinguer la région du Nord (Capitanate) où la culture du blé a remplace les anciens pâturages réservés aux troupeaux des Abruzzes; la province de Bari, plaine couverte de vignes et d'oliviers; enfin la terre d'Otrante, plus accidentée que la terre de Bari, et où d'autres cultures (le tabac, le safran) s'ajoutent à la vigne et à l'olivier. C'est

[1] Voir l'étude de M. G. Goyau sur le régime de la grande propriété dans les Calabres, dans le livre intitulé : *Lendemains d'unité : Rome, royaume de Naples* (1900).

surtout dans la province de Bari, la plus peuplée (densité moyenne, 120 habitants par kmq.) qu'il est utile d'observer l'état économique et social des Pouilles : le long de la côte se trouvent de nombreuses villes, peu éloignées les unes des autres, et toutes peuplées de 20.000 à 50.000 habitants. Mais l'aspect de ces grosses bourgades n'est pas du tout celui des *villes* de Toscane ou de Lombardie : elles n'ont pas à vrai dire de bourgeoisie se livrant aux affaires, à l'industrie, au commerce. La population est presque exclusivement rurale, formée de paysans misérables, qui ne rentrent à la ville que le soir. Il faut faire exception pour les deux ou trois villes principales, centres du commerce local, Trani, Barletta, et surtout Bari, la véritable capitale des Pouilles, ville active de plus de 80.000 habitants, qui s'est beaucoup développée dans ces dernières années : la ville moderne, avec ses grandes rues régulières, fait un saisissant contraste avec les rues étroites du vieux Bari, serrées autour de la basilique célèbre de Saint-Nicolas. Mais, dans le développement commercial de Bari, ce sont des étrangers ou des Italiens du Nord qui ont surtout donné l'initiative : il y avait autrefois plusieurs maisons françaises, aujourd'hui surtout des Suisses et des Allemands.

Nous pouvons apercevoir déjà comment l'Italie méridionale est victime de certaines fatalités naturelles. L'importance de la vie maritime est allée en décroissant, par suite de l'abandon des côtes, notamment autour du golfe de Tarente et en Calabre ; mais il faut tenir compte aussi des circonstances économiques qui ont rompu l'équilibre en faveur des ports situés sur les côtes septentrionales de la Méditerranée, plus près des régions de grande industrie et des grandes artères commerciales de l'Europe occidentale. Si la vie industrielle est insignifiante dans l'Italie méridionale, c'est que les conditions naturelles en rendent le développement très difficile : ce pays, qui manque de houille et de mines, est trop éloigné des foyers de grande production ; à défaut de la houille, on n'a même pas les ressources que donne ailleurs la force motrice des cours d'eau, le régime fluvial étant fort irrégulier.

L'Italie méridionale n'a donc qu'une seule source de richesse : l'*agriculture*. Or, si le sol est naturellement fertile, ce n'est que dans des régions *très limitées* (la Campanie et une partie de la Pouille). D'autre part, l'heureux effet de cette fertilité est en partie détruit par de graves inconvénients :

1° La mauvaise distribution des eaux ; la sécheresse excessive, surtout en Pouille ;

2° L'insuffisance des voies de communication ;

3° L'extension de la malaria [1].

[1] Comme l'a rappelé M. Bertaux dans son article sur la Malaria en Italie (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1900), au Nord du parallèle de Rome, il n'y a pas une

Pour lutter avec avantage contre ces inconvénients, contre ces graves difficultés naturelles, il faudrait un bon régime social, favorable à l'exploitation intensive du sol : or, la négligence de beaucoup de grands propriétaires, la nature même des contrats agraires, la condition misérable des travailleurs ruraux, sont autant d'obstacles à une culture vraiment progressive. Il faudrait beaucoup de capitaux, et les capitaux manquent. Ce qui manque surtout, c'est l'esprit d'initiative, l'activité pratique, si remarquables dans l'Italie du Nord. Sans doute, il y a des exceptions; on voit dans les Pouilles des hommes qui cherchent à faire du nouveau, qui ont le sens et le goût du progrès moderne. Mais ce sont des exemples isolés, qui ne réussissent pas encore à entraîner la masse de la population. Il faut bien s'entendre sur cette inertie, qui semble caractériser les populations méridionales : ce n'est nullement de la paresse. Les paysans de l'Italie méridionale sont très laborieux, très durs à la peine; quand on les voit des journées entières sous le soleil brûlant, on est stupéfait de la somme de fatigue qu'ils peuvent supporter. Mais ils sont routiniers, rebelles au changement. Il y a d'autre part, dans les populations méridionales, de grandes ressources intellectuelles; mais, dans les classes instruites, l'intelligence est tournée surtout vers les questions abstraites et les luttes stériles de la politique, pas assez vers les questions économiques ou pratiques.

Enfin, pour encourager la production agricole, il fallait un bon régime économique, assurant l'exportation des produits du pays, surtout le vin et l'huile. La rupture des relations économiques avec la France, entre 1887 et 1898, a porté un grave préjudice à l'agriculture méridionale. Le régime protectionniste, conforme aux tendances générales qui dominaient alors en Europe, était d'ailleurs favorable aux intérêts industriels de l'Italie du Nord.

Mais si cette crise économique a pesé si lourdement sur les provinces méridionales, si elles n'ont pas trouvé le moyen de résister à cette épreuve, c'est qu'elles étaient déjà affaiblies et appauvries par d'autres causes. L'une des plus graves est certainement l'absence de capitaux, qui tient surtout au régime fiscal établi depuis 1860. Plusieurs économistes, et notamment M. Nitti dans un livre tout récent (*Nord e Sud*) l'ont démontré : les impôts du nouveau royaume ont pesé sur les provinces méridionales plus lourdement que sur les autres; il en est de même pour la dette publique. Il s'est produit ainsi du Sud vers le Nord un véritable drainage de richesse. En 1860, le royaume de Naples avait à peu près 65 % de la richesse moné-

province où l'on relève annuellement, pour 1.000 habitants, un cas de mort causé par la malaria; tandis qu'au Sud il n'y a pas une province qui, sur 1.000 habitants, n'en perde chaque année au moins 5 par le fait de la malaria (en Basilicate, la mortalité s'élève à plus de 11).

taire de la péninsule ; aujourd'hui la proportion est bien inférieure.

C'est que la situation financière du royaume de Naples était assez bonne ; il y avait peu d'impôts, une administration financière peu coûteuse. Le Midi était plus mal préparé que les autres provinces à l'accroissement des charges publiques, conséquence nécessaire du régime nouveau.

On s'exagérait d'ailleurs la richesse *naturelle* du Midi et sa capacité de supporter des charges nouvelles. On s'imaginait à tort qu'il suffisait d'abolir le gouvernement napolitain, et que les ressources économiques du pays pourraient aisément se développer. Le Midi était victime d'une légende, entretenue par les Méridionaux eux-mêmes, réfugiés politiques, ayant vécu longtemps hors de leur pays, et cessant de se faire une idée juste de son état réel et de ses ressources. Cette ignorance de la situation véritable des provinces méridionales nous explique pourquoi elles ont été si négligées et pour ainsi dire abandonnées à elles-mêmes.

Est-ce à dire qu'il faille représenter les provinces méridionales comme victimes de l'unité italienne ? Ce serait là une conclusion très exagérée et peu juste [1]. On ne doit pas méconnaître les bénéfices incontestables que le Midi a tirés de l'unité. La culture moyenne s'est sensiblement élevée ; le brigandage a disparu presque partout ; de vastes régions qui, en 1860 étaient tout à fait barbares, commencent à s'ouvrir à la civilisation. Si les routes ne sont pas encore assez nombreuses, il y en a eu beaucoup de construites. Près de 4.000 kilomètres de chemins de fer sont actuellement exploités dans les provinces méridionales, sur 15.546 que compte tout le royaume (chiffre de 1899), tandis qu'en 1860, le royaume de Naples avait 124 kilomètres sur 1.472. Mais dans l'Italie du Nord le progrès économique a été beaucoup plus rapide, si bien qu'aujourd'hui l'écart paraît plus grand entre les deux régions, le contraste plus saisissant et plus douloureux.

Les étrangers peuvent être surpris que les Méridionaux, sur lesquels le régime nouveau, avec son uniformité administrative et fiscale, pesait si lourdement, n'aient pas su mieux défendre leurs intérêts. Cela tient toujours à cette absence d'esprit public, à ce défaut d'initiative déjà signalés. Dans ces populations trop longtemps habituées à la résignation passive, presque rien n'a été fait pour éveiller le sentiment de la responsabilité, pour créer cette conscience collective des intérêts du pays qui amène les hommes à s'unir entre eux, à lutter ensemble pour le progrès économique. Mais le premier et principal coupable de cette inertie, c'est l'ancien régime napolitain.

[1] C'est le point faible du livre déjà cité de M. G. Gorau : *Lendemains d'unité*, qui renferme d'ailleurs beaucoup d'observations utiles et justes. Je renvoie le lecteur au compte rendu que j'ai fait de ce livre dans le *Bulletin critique* du 5 mai 1901.

Ce gouvernement patriarcal et peu coûteux, habile à satisfaire les classes populaires, excellait à les maintenir dans je ne sais quel sommeil où l'absolutisme trouvait son compte. Sauvegarder l'antique ignorance, s'opposer à toute innovation capable de troubler sa quiétude, laisser les villages dans leur isolement traditionnel, en s'abstenant de construire des routes, en s'opposant parfois à ceux qui voulaient en construire, c'était pour lui le meilleur système de gouvernement. On ne s'occupait guère que de Naples et des environs immédiats; partout ailleurs, les travaux publics, le développement économique étaient négligés. Un tel régime devait avoir des conséquences néfastes, et rendre la tâche du nouveau régime singulièrement plus difficile.

Aujourd'hui, les Méridionaux se rendent un compte plus exact des causes de leurs maux. Ils sont unanimes à réclamer tout d'abord une large décentralisation, un régime fiscal moins uniforme, qui tienne compte des conditions spéciales où se trouve le Midi. On ne craint pas de prononcer le nom de *fédéralisme*. Mais il ne s'agit nullement de fédéralisme politique. Les Méridionaux, tout en critiquant avec une extrême vivacité l'administration, les ministères ou le Parlement, sont très attachés à l'unité. Il y a peu de contrées où l'esprit monarchique, la soumission à l'autorité royale, soient plus solidement enracinés. Les émeutes qui ont eu lieu dans ces dernières années, dans l'hiver 1893-94, en 1898, rappellent tout à fait les jacqueries des paysans du moyen âge : ce sont des explosions spontanées, provoquées par l'extrême misère, ce ne sont pas des mouvements politiques. L'amélioration du système fiscal et du régime économique, la reprise des relations commerciales avec la France peuvent être des conditions nécessaires pour le relèvement de l'Italie méridionale; mais la crise est trop profonde pour être guérie en un jour. Il importe surtout de développer l'éducation sociale, économique des Méridionaux : c'est un lent travail, où doivent s'unir les efforts persévérants du gouvernement italien et des éléments les plus actifs, les plus éclairés de la population. Mais il n'y a là aucune décadence irrémédiable, aucune infériorité générique. C'est déjà beaucoup que ces problèmes soient posés si nettement devant la conscience italienne. Quand on voit l'admirable effort accompli dans d'autres régions par nos voisins, on peut être assuré, sans faux optimisme, qu'ils sauront aussi à la longue arracher les provinces méridionales à la crise dont elles souffrent aujourd'hui.

JULES GAY.

M. LAFERRIÈRE

De la vie si pleine de M. Laferrière, une part seule nous appartient ici. On a parlé ailleurs du jeune avocat de 1867, qui, goûtant l'action sous toutes ses formes, concluait devant la Conférence, plaidait aux côtés d'Ernest Picard, fondait et dirigeait la *Loi*, encourait les foudres impériales par une polémique à la fois courtoise et acérée, et qui, orateur, journaliste, candidat d'opposition, « défendait la République avant qu'elle fût née ». On a parlé du magistrat, qui, pendant douze ans, présida avec une incomparable autorité le premier corps constitué de l'État, du juriste dont le *Traité de la jurdiction administrative* reste, par la noblesse de la forme, à la fois riche et sobre, par la logique de l'ordonnance, par la clarté et la sûreté de la doctrine, le plus beau monument du droit dans cette seconde moitié de siècle.

Mais cette carrière dont les directions semblaient irrévocablement fixées subit il y a trois ans un brusque tournant : à l'appel du chef de l'État, le juriste se retrouva tout d'un coup homme d'action, le magistrat quitta sans hésitation son fauteuil paisible et envié, et en pleine tourmente, M. Laferrière accepta de gouverner l'Algérie. Il lui donna deux ans de sa vie : deux ans et bien davantage, car, lorsqu'il la quitta, il avait reçu les premiers avertissements, malheureusement méconnus, de celle qui ne vient qu'une fois.

De cette période-là, il est impossible qu'on ne dise pas quelques mots à cette place.

On se souvient encore de l'état de la colonie en 1898; un brusque coup de passion l'avait soulevée; l'antisémitisme, habilement exploité, emportait dans une vague furieuse les cadres des anciens partis, l'autorité des fonctionnaires, et jusqu'à l'ordre public. On avait vu en janvier l'émeute à Alger, les boutiques juives pillées, le gouverneur bafoué en pleine rue; au mois de mai, la grande majorité des électeurs se rangeait derrière le nouveau parti fait d'adversaires exaspérés des hommes politiques jusque-là en faveur, de courtisans plus ou moins intéressés des fureurs populaires, de quelques fanatiques et de la masse habituelle des inconstants et des faibles. Deux mois après, M. Laferrière était nommé gouverneur général.

Le gouvernement, qui avait fait appel à son dévouement dans des circonstances si exceptionnelles, lui avait donné en échange sa pleine confiance et une entière liberté. Il n'emportait pas d'instructions, et à la vérité, il n'était pas plus difficile de discerner la tâche à remplir que devant une maison en feu. Il fallait restituer au représentant de la France son autorité ébranlée et la confiance évanouie des popu-

lations; il fallait ramener les Algériens au respect de l'ordre public, à la concorde et au travail.

La première condition pour remplir ce programme — l'échec d'un prédécesseur aussi énergique que dévoué l'indiquait assez — était de ne se mettre aux mains d'aucun des partis locaux. L'un avait perdu, au moins momentanément, la confiance du pays, l'autre contenait d'irréductibles éléments de désordre. Le gouverneur général devait maintenir résolument au-dessus d'eux sa personne et sa fonction. Si la nécessité n'y avait obligé M. Laferrière, son caractère y eût suffi. Impatient du servage qu'entraîne le groupement politique même le plus lâche, il se sentait absolument réfractaire à la notion algérienne du çof. Il estimait qu'en présence de 4 millions d'indigènes et de 300.000 étrangers, la famille française n'était pas si nombreuse qu'on pût se résoudre à la couper en deux. Voilà pourquoi, après avoir demandé à tous le respect de la Constitution et de la loi et l'avoir exigé au besoin par la force, il ne voulut rien demander d'autre à ceux qui le professaient sincèrement. Tentative nécessaire, attitude d'une haute dignité, mais inévitablement dangereuse. C'est souvent une faute d'avoir trop raison, et trop tôt; les partis pardonnent moins volontiers à qui les ignore qu'à qui les combat, et si les éléments sains et laborieux de la colonie lui donnèrent vite et lui gardèrent leur confiance, M. Laferrière n'eut pas celle des politiciens. Ils le lui prouvèrent; après avoir subi les injures de la presse antisémite, ce vieux républicain eut à supporter d'autres attaques, qui, pour être moins violentes, n'en étaient pas plus fondées. C'est la rançon des intelligences trop hautes qu'elles se prêtent mal aux combinaisons où se satisfont les médiocres, et que leur dédain de certains procédés et de certaines attitudes apparaisse à de petites gens comme de l'indécision ou du laisser aller.

Au reste, cela ne touchait guère au fond des choses. M. Laferrière laissa à ses successeurs une autorité grandie, non seulement au point de vue des pouvoirs que le décret du 23 août 1898 avait élargis à sa demande, mais quant à la force d'attraction et de rayonnement, à ces hautes réserves morales qu'un homme de bien accumule au profit même de la fonction qu'il exerce.

Ce n'était là qu'un des côtés du problème. Toutes ces activités qui se dépensent en vaines critiques, en imaginations infécondes, ne peut-on les orienter vers un but utile et substantiel, substituer aux querelles de personnes la discussion de la chose publique et au choc des intérêts privés le juste souci des intérêts de tous; en un mot, susciter en Algérie cet esprit public qui y fait si cruellement défaut?

C'est dans ce sens que M. Laferrière fut amené à concevoir comme politiquement utile cette autonomie administrative et financière considérée par ses prédécesseurs comme le ressort nécessaire d'un

développement économique un peu rapide. Il l'assura par l'institution des Délégations financières et par celle du Budget spécial.

Il apportait la première comme don de joyeux avènement. Cet instrument un peu compliqué devait permettre à l'Algérie de faire l'apprentissage de ses libertés avec le moins de risque possible. Tout y indiquait — depuis le titre, depuis l'électorat spécial, jusques au mode de délibérer, jusqu'à la fixité du programme, à l'absence de publicité des séances, à la séparation des Délégations pour l'examen préliminaire de chaque question — le souci d'écarter, au profit de la discussion des intérêts, la politique et ses manifestations tapageuses, et il n'était pas jusqu'à la complexité des rouages qui, dans sa pensée, n'eût pour but d'éviter toute délibération prématurée et tout entraînement passionnel.

Quant à la seconde, si les lenteurs de la procédure parlementaire ne lui permirent pas d'en obtenir la réalisation pendant la durée de son gouvernement, du moins était-elle dès ce moment acquise en principe et arrêtée dans son détail. Il eût souhaité à la vérité un départ plus net entre le budget de souveraineté et le budget local; il craignait les conflits d'attribution, il prévoyait de la part des assemblées algériennes d'inévitables tentations qu'il voulait leur épargner. Mais, sous une forme ou sous une autre, la création d'un budget algérien autonome, loin de lui paraître prématurée, lui semblait une tardive conquête du bon sens sur la funeste théorie de l'assimilation.

En même temps qu'il donnait à l'Algérie les organes indispensables à sa vie coloniale, il se préoccupait d'assurer, par l'occupation trop longtemps différée des oasis sahariennes, la sécurité de nos territoires de commandement et le prestige même de notre nom compromis par de lamentables indécisions.

La marche de la mission Flamand, l'attaque qu'elle subit devant In-Salah, sont encore présentes au souvenir de tous. M. Laferrière demanda aussitôt l'occupation permanente d'In-Salah, et l'envoi d'une colonne destinée à parcourir le chapelet des oasis du Tidikelt et à remonter par celles du Touat et du Gourara.

Les classiques hésitations, les heurts habituels aux affaires du Sud retardèrent si bien toute action, que quand, sous la pression de l'opinion, on se décida à tenter un effort, il fallut le proportionner à l'audace renaissante des Ksouriens rassurés et renforcés, le diviser en trois opérations distinctes, et exécuter celles-ci en plein été, sous une température épuisante, avec des pâturages desséchés, des chameaux insuffisants et usés. Au lieu d'une opération de police, on se trouvait acculé à une fausse guerre, aussi fatigante et aussi coûteuse qu'une grande expédition.

Mais, si déplorable qu'ait pu être, à ce point de vue, la marche des affaires du Sud, si longue qu'ait paru la cicatrisation de notre

frontière du Sud-Ouest, les résultats en sont acquis désormais. Le gouvernement de M. Laferrière aura valu à l'Algérie son intégralité territoriale.

Faut-il, à côté de ces grands événements, rappeler une série d'œuvres également intéressantes par leur valeur propre et par les lignes d'action qu'elles précisent : la poussée décisive du chemin de fer du Sud-Oranais vers Djenien-Bou-Rezg et Duveyrier, la pénétration des lignes télégraphiques dans le Sud, la préparation des nouvelles conventions de chemins de fer, l'effort redoublé de la colonisation, la réorganisation de l'administration indigène amorcée par la création des administrateurs-inspecteurs, enfin cette éloquente tentative de porter devant le Parlement la question de l'électorat politique, prématurément confié aux éléments non français, redoutable problème dont la solution sera dans quelques années une affaire de salut public.

Ainsi, en même temps que se précipitaient des événements décisifs pour l'histoire de la colonie, l'œuvre administrative s'accomplissait dans le silence d'un labeur continu et consciencieux. On en faisait peu de bruit. Cet ancien journaliste n'avait guère de rapports avec les journaux. Il parlait peu et presque jamais de lui. Il craignait la réclame personnelle comme une faute de goût. Il tenait moins à sa renommée qu'au succès de sa tâche. Aussi, quand la ruine menaçante et déjà sans doute irrémédiable de sa santé le força à l'abandonner, il en souffrit beaucoup plus qu'il ne le montra. Il continuait à suivre de très près les choses de là-bas, et comme tous ceux qui ont pris à la vie de l'Algérie une part active, s'il avait dû renoncer à la servir, il n'avait pas renoncé à l'aimer.

Le recul nous manque, et par conséquent le sens des proportions, pour juger de l'œuvre de M. Laferrière. Elle apparaît cependant déjà comme très importante, disons le mot, comme historique. Et il nous semble que, dans cinquante ans, on la trouvera plus grande encore.

Devant le cercueil de l'ancien gouverneur général, M. Étienne en rendait, au nom de la colonie, l'éloquent témoignage. Il n'est pas possible que le gouverneur qui a donné à l'Algérie son autonomie administrative, son budget spécial et ses frontières du Sud soit oublié dans son histoire.

HENRI DE PEYERIMHOFF.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La marine britannique.* — Le Parlement anglais a discuté, le 5 juillet, sur le *danger naval* dans la Méditerranée, dont une récente campagne de presse avait fait grand bruit. La Chambre des Lords et la Chambre des Communes se sont simultanément préoccupées de la question.

A la Chambre des Lords, c'est lord Spencer qui a entamé le débat. Il a demandé d'abord des renseignements sur le type des bâtiments mis en construction cette année et sur l'avancement du travail dans les arsenaux. Il a ensuite prié le premier lord de l'amirauté de calmer les craintes de l'opinion au sujet de la flotte anglaise en cas de guerre, se défendant d'ailleurs de prétendre savoir mieux que lui ce qu'il y avait à faire.

Le comte de Selborne, premier lord de l'Amirauté, après avoir remercié lord Spencer de lui avoir fourni l'occasion de s'expliquer, s'est exprimé ainsi :

La marine anglaise doit être assez forte pour accomplir avec succès toutes les tâches qui pourront lui être imposées. Les huit grandes puissances navales ont en service 318 cuirassés ou croiseurs. Sur ce total, l'Angleterre entre pour 120. Des vaisseaux ont été distraits temporairement l'année passée des escadres de la Méditerranée et de la Manche pour faire face à différents besoins de l'empire ; mais ces retraits ont été exécutés sans danger, étant données les circonstances politiques. L'escadre de la Méditerranée sur le pied de guerre serait tout à fait à la hauteur de sa mission.

Quant à l'état d'avancement de nos constructions navales, il est aussi satisfaisant que possible. D'ici au 18 janvier 1902, nous aurons achevé trois navires de la classe du *Cressy*, quatre de celle du *Formidable* et les deux derniers de celle du *Canope* ; dans les six mois suivants, deux de la classe du *Cressy*, deux du *Formidable*, un du *Monmouth* et trois du *Drake*. Pour les contre-torpilleurs, nous en avons soixante-trois en Angleterre,

vingt-six à l'étranger dont seize dans la Méditerranée, vingt et un à l'essai ou en construction, trois en réparation.

... En ce qui concerne le danger naval dans la Méditerranée, toute l'argumentation des alarmistes repose sur l'hypothèse d'une attaque soudaine en pleine paix et cette hypothèse est absurde. De même, on a dit que l'Egypte n'est pas en état de défense. L'Egypte est défendue par la marine et ne peut l'être que par elle. Fût-elle victorieuse, une armée envahissante serait perdue. Fût-elle vaincue, c'en est fini avec la possibilité même de défendre l'Egypte.

En terminant, lord Selborne a annoncé que le premier sous-marin anglais serait achevé en septembre et que l'Amirauté fait construire un brise-lames à Malte.

A la Chambre des Communes, M. Arnold Forster a fait à peu près les mêmes déclarations. Il a tracé, comme lord Selborne, un tableau général de l'état de la marine anglaise ; mais il a été beacoup moins optimiste et moins affirmatif que lui :

En ce qui concerne, a-t-il dit notamment, la question des retards dans la construction, voilà plusieurs années que nous n'avons pas réussi à avoir le nombre de navires que nous voulions. Il ne faut pas nous dissimuler qu'il y a « congestion » dans les chantiers de construction navale et qu'il est très difficile de rattraper un retard. Nous faisons ce que nous pouvons pour triompher de cette difficulté; un comité a été nommé pour étudier cette question.

Les déclarations du gouvernement n'ont pas réussi à calmer les appréhensions de la presse anglaise. Si le *Standard* blâme cette campagne et qualifie d'absurde l'hypothèse d'après laquelle les flottes française et russe pourraient attaquer en ce moment la flotte anglaise de la Méditerranée, et si le *Daily News* raille la nervosité que décèle le tapage mené à cette occasion, le *Times* déclare que les paroles de M. Arnold Forster ne sont pas aussi rassurantes qu'on l'aurait désiré, et il ajoute :

L'Amirauté fait ce qu'elle peut pour la Méditerranée, c'est entendu; mais alors nous arrivons à la question vitale : la flotte actuelle de la Méditerranée est-elle assez forte pour accomplir tout ce qui peut lui incomber? La question est complexe assurément. Mais M. Arnold Forster nous a inquiétés parce que, pesant toutes les considérations, il nous laisse entrevoir que cette flotte n'est pas aussi forte que l'Amirauté le juge nécessaire. On se propose, dit-il, au fur et à mesure que le nombre des vaisseaux de guerre sera augmenté et que les constructions en cours seront terminées, de renforcer dans une certaine mesure la station navale de la Méditerranée. Donc, elle est trop faible.

Le *Daily Chronicle* écrit également :

Nous ne sommes pas satisfaits. Nous savons ce que quelques fonctionnaires ont fait de la campagne sud-africaine et nous savons que s'il nous arrivait sur mer un semblable malheur, l'Angleterre serait affamée peu

de semaines après la déclaration de guerre. Ne nous laissons donc pas intimider par les gens qui crient que l'inquiétude du public et son désir d'être renseigné constituent une simple campagne de presse sans grande portée. Nous continuerons à demander une enquête et à réclamer des renforts dès que nous considérerons qu'il y a quelque raison d'être mécontent ou de s'alarmer.

De son côté, le *Morning Leader* s'en prend directement à M. Brodrick :

La marine, dit-il, est notre véritable force défensive, et c'est une partie intégrante d'une saine politique que de la maintenir forte et capable de services. Mais jamais nous n'aurons une flotte suffisante tant qu'on gaspillera notre argent et notre énergie pour des projets aussi insensés que celui de M. Brodrick. Toute l'idée sur laquelle ce projet repose est que notre armée est notre véritable rempart contre une invasion. Tant que cette erreur sera admise, nous verrons sans doute la marine négligée, car nous ne pouvons pas avoir à la fois une armée et une flotte puissantes.

Le *Daily Graphic* s'associe pleinement à ces critiques et reproche amèrement aussi au ministère le peu de sollicitude dont il fait preuve à l'égard de la marine. Il ne croit plus du tout, s'écrie le *Daily Graphic*, à son efficacité, alors que c'est elle qui a défendu l'Angleterre pendant huit cents ans et fait sa puissance ; il propose à sa place des fortifications sur les collines du Surrey !

Allemagne. — *La mort du prince de Hohenlohe.* — Le prince de Hohenlohe, troisième chancelier de l'Empire allemand, vient de mourir dans sa quatre-vingt-troisième année. Il y avait près d'un an qu'il était entré dans une retraite absolue. Sa mort ne saurait donc avoir aucune importance politique. M. Alcide Ebray fait en ces termes son éloge funèbre dans les *Débats :*

C'est en qualité d'ambassadeur et de statthalter que le prince de Hohenlohe est surtout connu en France, et l'on conçoit que cette double mission ait été aussi épineuse pour lui qu'elle était de nature à le mettre en opposition avec nous. Étant donné son passé politique, le prince devait être tout acquis à l'œuvre accomplie par Bismarck et à la politique suivie par le chancelier pour la consolider. Ce dernier, du reste, ne l'aurait pas choisi pour ambassadeur, s'il n'avait été absolument sûr de lui. Cependant, comme le prince était un parfait galant homme, et qu'il n'avait rien de la brusquerie de son chef, il sut faire preuve d'aménité au point de vue de la forme. Mais, quant au fond, sa politique ne pouvait être que celle de Bismarck. L'histoire dira le rôle qu'il a joué dans la crise d'où faillit sortir une nouvelle guerre entre l'Allemagne et la France ; mais, jusqu'ici, ce n'est pas à son action que personne a songé à attribuer la solution pacifique de cette crise. Comme statthalter d'Alsace-Lorraine, nous l'avons vu essayer d'abord de recourir à la douceur, la brusquerie de Manteuffel n'ayant pas produit de résultats satisfaisants. Mais la douceur ne réussit guère mieux que la raideur ; il en résulta les élections de 1887, lesquelles furent nettement protestataires.

Comme chancelier de l'empire, le prince de Hohenlohe ne pouvait jouer qu'un rôle assez effacé, étant donné son grand âge et l'humeur autoritaire de Guillaume II. On assure que, sans bruit, il a travaillé à aplanir bien des différends. Mais il était manifeste qu'il n'y avait pas attraction entre lui et son souverain. Ce dernier semblait accorder toute sa faveur à M. de Bülow, secrétaire d'État aux affaires étrangères, qu'il avait créé comte, et dont l'influence grandissait à vue d'œil. Aussi, lorsque le prince démissionna et qu'il fut remplacé par le comte de Bülow, personne n'en fut surpris. Ses amis mêmes s'en réjouirent pour lui, car ils s'étaient rendu compte qu'on lui faisait jouer un rôle presque ridicule, indigne de son passé, de sa personne et de sa fonction officielle.

France. — *Le Livre Jaune sur la Chine.* — On a distribué à la Chambre, le 3 juillet, un *Livre Jaune* qui comprend 151 pièces et se réfère aux négociations entre les puissances et la Chine pendant la période qui s'étend du 18 octobre 1900 au 18 juin 1901.

Le premier document est une dépêche adressée à M. Pichon par M. Delcassé, et transmettant le texte de la note qui formule les six points sur la rédaction desquels les diplomates accrédités à Pékin doivent s'entendre avant d'exiger de la Chine les réparations dues à leurs gouvernements. La plupart des autres pièces sont relatives aux négociations qui ont eu lieu pour arriver à une entente sur ces points. Il en ressort que la France s'est toujours trouvée du côté de ceux qui désiraient mettre fin rapidement à la crise chinoise, grâce à un arrangement honorable pour les puissances et supportable pour la Chine.

Quelques pièces intéressent plus particulièrement l'expansion de la France en Extrême-Orient. Ce sont les documents relatifs au retour à Yunnan-sen du consul général de France dans cette ville, M. François, qui avait dû, au mois de juin 1900, ramener nos compatriotes missionnaires et industriels au Tonkin, à la suite d'un soulèvement auquel les autorités chinoises n'avaient pas été étrangères. Des satisfactions complètes nous ont été accordées. Aujourd'hui M. François est de retour à son poste, après avoir reçu les excuses officielles de la Chine et il s'occupe de mener à bien l'œuvre pacifique de la construction du chemin de fer de Lao-kay à Yunnan-sen.

Il importe de noter également les nombreuses pièces où il est fait allusion à la conduite des troupes françaises en Chine. Au lendemain d'un débat où des insinuations regrettables ont été répandues contre elles, il est réconfortant de lire la dépêche de M. Pichon en date du 18 janvier 1901, où notre ministre constate que, « de l'aveu unanime des habitants et même des étrangers, le secteur français à Pékin est le plus calme et le mieux gouverné ».

Le télégramme adressé le 8 mars 1901 par M. Delcassé à M. Pichon fait également justice des affirmations d'après lesquelles le gouvernement français songeait à faire des expéditions au delà des fron-

tières du Petchili. Il montre que le Parlement et le gouvernement étaient d'accord pour ne tenter que les opérations indispensables à la sécurité de nos troupes et au maintien de l'ordre.

Rappelons encore que le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, a tenu à exprimer à notre ambassadeur près le Saint-Siège, sa satisfaction pour la protection efficace dont les représentants de la République française ont couvert les missions catholiques.

Enfin une dépêche de M. Delcassé à M. Pichon, en date du 29 avril, invite notre Ministre à notifier au gouvernement chinois que l'indemnité due tant à l'Etat qu'aux particuliers français est arrêtée au chiffre de 286.500.000 francs, mais que cette somme serait majorée de 6 à 7 millions par mois si les opérations militaires n'étaient pas terminées au 30 juin.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Clôture des délégations financières. Discours-programme de M. Revoil.* — A peine débarqué à Alger, le 1er juillet, M. Revoil a tenu à présider la séance plénière de clôture des délégations financières. Il a prononcé à cette occasion un important discours-programme dont nous détachons les passages suivants :

Messieurs, le champ qui s'offre à nos bras a toute la largeur de vos horizons si vastes et si clairs, le labeur qu'il réclame a de quoi occuper toutes les intelligences et toutes les bonnes volontés. Nous avons l'heureuse fortune que les efforts de mes prédécesseurs, le libéralisme éclairé du gouvernement et l'affectueuse confiance de la métropole ont doté ce pays d'un régime nouveau qui vous met pour ainsi dire à pied d'œuvre. Vous venez de voter le premier budget de l'Algérie.

Vous allez avoir à étudier son premier emprunt : un plan de travaux et un nouveau régime de chemins de fer, qui touchent aux sources mêmes de la vie coloniale, et à cette prospérité individuelle qui doit être la récompense de nos laborieux et vaillants colons. Si le temps des justes réflexions doit toujours être réservé, l'ère des consultations et des tâtonnements est aujourd'hui close. L'heure a sonné de l'action pratique et continue.

Dans la réalisation de ce programme économique si intéressant, notre pensée directrice sera le développement chaque jour plus large de la colonisation dans ce pays ; nous rechercherons particulièrement tout ce qui peut favoriser votre essor économique et agricole, et diriger ses produits vers des débouchés chaque jour plus nécessaires à leurs fructueux rendements ; tout ce qui peut, en un mot, apporter l'aide la plus immédiate et le concours le plus efficace au labeur persévérant et infatigable du colon algérien, vrai fondateur et véritable instrument de grandeur de ce pays.

A côté de ce programme économique, mon éminent prédécesseur nous a légué un programme administratif qui porte la marque de sa haute intelli-

gence et de sa connaissance approfondie des choses algériennes; ce programme, s'il n'a pu le réaliser qu'en partie, vient de recevoir, sous le patronage éloquent et si autorisé du président du conseil, l'approbation des pouvoirs publics métropolitains. Nous avons le devoir d'en continuer l'application loyale et sincère.

Dans cette voie, la mission de votre nouveau gouverneur est ainsi par avance éclairée et définie : la remise aux mains des autorités administratives locales d'un pouvoir d'initiative aussi large que possible, et d'autre part, l'organisation, sous la direction immédiate du gouverneur général, d'un contrôle énergique et compétent, la refonte de l'administration des indigènes, dont les déplorables événements de ces derniers mois ont souligné l'insuffisance, par l'établissement d'une tutelle plus directe et plus apte à garantir la sécurité indispensable à la vie quotidienne du colon, des institutions et des règlements plus appropriés aux besoins et aux intérêts mis en présence, telles sont les grandes lignes du plan qui nous a été tracé et que nous devons suivre avec le ferme dessein d'assurer aux colons et aux indigènes le régime qui garantira le mieux et associera le plus étroitement leur commune prospérité.

Maroc. — *La France et le Maroc; déclarations de M. Delcassé. — L'Angleterre et le Maroc; entente commerciale.*

Tous les bruits qui ont récemment couru sur le Maroc et la présence de l'ambassade marocaine à Paris nécessitaient une déclaration du gouvernement. Cette déclaration a été faite au Sénat, le 5 juillet, par M. Delcassé, qui répondait à une question de M. Chaumié. Le ministre des affaires étrangères a voulu à la fois rassurer entièrement le Maghzen sur nos intentions et affirmer la situation particulière et les intérêts primordiaux que notre voisinage algérien nous donne au Maroc. Voici le texte des déclarations de M. Delcassé :

L'arrivée de l'ambassade marocaine à Paris est une manifestation des sentiments amicaux qui doivent présider aux relations de la France avec le Maroc. De ces sentiments, la France a donné dans ces derniers temps des preuves successives et éclatantes qui ne laissent place à aucun soupçon et ne permettent pas le plus léger doute.

Quand des motifs impérieux, quand la sécurité du Sud algérien nous ont obligés à occuper enfin notre Touat et à y installer une série de postes pour y maintenir la paix, pour protéger contre les incursions des tribus nomades et pillardes les populations sédentaires et paisibles, nous avons dit très haut que nous entendions nous mouvoir en toute liberté en deçà de la ligne de chemin de fer que nous devons pour l'heure pousser à Igli avec la plus grande activité, mais que nous n'entreprendrions rien au delà. Le monde entier est témoin que nous avons tenu la parole que nous nous étions donnée à nous-mêmes, que nous nous sommes obstinés à lui rester fidèles, en dépit des agressions répétées qui nous en avaient évidemment déliés.

Faut-il rappeler l'agression de Sahela-Metarfa et plus récemment l'agression de Timmimoun, à moins de 200 kilomètres des localités marocaines les

plus avancées et où trop d'officiers, trop de soldats français et indigènes ont trouvé la mort? Nous pouvions, aux termes mêmes des traités, en usant du droit de suite qui nous y est formellement reconnu, reconduire jusque chez eux les envahisseurs et les y châtier. Nous nous sommes contentés de repousser leur attaque et de leur infliger sur place une leçon bien méritée. Nous avons fait ainsi une démonstration de notre force avec une modération, une loyauté poussées jusqu'aux plus extrêmes scrupules.

Mais en même temps, nous avons prévenu le gouvernement marocain de la nécessité pour lui de surveiller de plus près les tribus limitrophes, de leur prescrire le respect de nos populations et de leurs biens, au besoin de les y contraindre.

Puis s'est produit, dans des circonstances particulièrement graves, le meurtre d'un de nos compatriotes sur la côte du Rif. Le gouvernement de la République a demandé des réparations complètes et promptes. Elles lui ont été données aussi promptes, aussi complètes qu'il les avait demandées.

A nos yeux, il ne reste plus trace de ces incidents. L'ambassade marocaine s'en aperçoit. A l'accueil qui lui est fait, elle a pu se convaincre, que si la France, maîtresse de l'Algérie et, par l'Algérie, limitrophe du Maroc sur une immense étendue, est tenue de suivre ce qui s'y passe avec un intérêt singulier dont nul ne saurait équitablement méconnaître la légitimité, notre vigilance ne tend qu'à la tranquillité, à la prospérité, à l'intégrité de l'Empire chérifien et que nous avons répondu avec une bienveillance cordiale aux dispositions amicales dont elle nous a prodigué les assurances au nom du Sultan, et dont nous avons été heureux de prendre acte au nom de la France.

Le discours du ministre des affaires étrangères a été accueilli par les applaudissements unanimes du Sénat.

Tandis que la mission marocaine en France prolonge son séjour à Paris au milieu des démonstrations générales de sympathie, la mission marocaine en Angleterre, poursuivant son programme, vient de quitter Londres pour se rendre à Potsdam. On a annoncé qu'avant son départ elle avait signé un traité de commerce avec l'Angleterre et les journaux ont longuement épilogué à ce sujet. La note juste semble avoir été donnée par la *Dépêche Coloniale*, qui croit savoir que le traité ne contient aucune clause politique, non plus qu'aucune clause de privilège en faveur de l'Angleterre :

Ce serait, ajoute la *Dépêche Coloniale*, un simple traité de commerce relatif à l'ouverture des ports.

Comme les ambassades marocaines vont visiter bientôt Berlin et Pétersbourg, nul doute que des droits égaux ne soient accordés aux grandes puissances continentales. Il en sera au Maroc comme autrefois en Chine. Les ports dont les Anglais ont obtenu l'ouverture sont devenus accessibles au commerce de toutes les nations.

Quant à la France, qui communique avec l'empire chérifien non seulement par la mer, mais aussi par une grande étendue de frontières

terrestres, il va sans dire qu'elle aura toujours en ce pays les droits de la nation la plus favorisée.

Dans ce que nous connaissons du traité anglo-marocain, il n'y a rien, jusqu'ici, qui soit de nature à nous émouvoir, ni à modifier la politique amicale à l'égard du sultan Mouley-Abd-el-Aziz, qui est dans les désirs de notre gouvernement.

Haut-Nil. — *Occupation anglaise du Bahr-el-Ghazal.* — La *Belgique militaire* a annoncé il y a quelques jours que les Anglais venaient de réoccuper définitivement le Bahr-el-Ghazal, qu'ils avaient d'abord donné à bail à l'État indépendant du Congo :

Les Allemands, ajoutait la *Belgique militaire*, ayant refusé de leur permettre de s'installer entre les lacs, les Anglais ont repris la concession faite au Congo. Une expédition venue du Soudan à Khartoum, sous les ordres du lieutenant-colonel Sparkes, s'est rendue en décembre 1900, à bord de trois canonnières, jusqu'au point extrême de la navigabilité du Nil dans le Bahr-el-Ghazal.

L'expédition a visité Mechra-er-Rek, Fort-Desaix (ancienne station fondée par le capitaine Marchand), Djour-Ghattas ; puis, de ce point, elle s'est dirigée sur le Nil, en laissant des garnisons dans ces trois localités. Après un repos de quelques jours dans une station anglo-égyptienne de la rive gauche du fleuve et une visite aux établissements de l'État du Congo, le colonel, qui avait reçu de Khartoum des ravitaillements importants et un assez considérable renfort de troupes, s'enfonça de nouveau dans l'intérieur pour achever l'œuvre commencée. Il fonda notamment un poste à Rombek, puis se fixa à Fort-Desaix, où il établit son quartier général. L'occupation est donc un fait accompli.

Une note officielle publiée ultérieurement a confirmé l'information de la *Belgique militaire* en ce qui concerne l'occupation matérielle du Bahr-el-Ghazal; mais elle a démenti l'assertion que cette mesure ait été déterminée par le refus des Allemands de permettre aux Anglais de s'installer entre les lacs Tanganyka et Albert-Édouard :

L'occupation récente de certains points du Bahr-el-Ghazal, dit en effet la note officielle, et l'établissement de postes dans cette région par les troupes anglo-égyptiennes ont été effectués conformément à la politique indiquée par le gouvernement anglo-égyptien après la chute d'Omdourman, et suivant laquelle l'Égypte reprenait tous ses droits sur le Soudan égyptien.

Il n'a pas été question d'expulser les Belges, qui n'ont pas occupé un seul poste du Bahr-el-Ghazal, car ils en ont été empêchés par l'accord conclu entre la Belgique et la France.

L'occupation anglo-égyptienne des postes en question n'a nullement pour conséquence la rupture de la convention de 1894.

Afrique du Sud. — *La guerre du Transvaal.* — On manque depuis plusieurs semaines de renseignements positifs sur la force

des commandos qui parcourent le Sud de l'Afrique. On n'est guère mieux renseigné sur leur marche. Les dépêches qui nous parviennent ne mentionnent que des faits de guerre isolés, où l'on ne peut découvrir l'indice d'aucun plan d'ensemble. Voici, d'après les dernières nouvelles, la situation militaire respective des combattants.

Dans le Transvaal même, la paix semble moins que jamais rétablie. Le général Methuen opère dans l'Ouest, dans la région de Zeerust. Le général Blood est allé le mois dernier à Prétoria chercher des instructions pour les opérations dans l'Est. La colonne Plummer opère d'ailleurs déjà dans l'Est et une dépêche du 22 juin annonçait même qu'elle avait failli prendre le général Botha près de Piet-Retief.

Les chefs boers se sont réunis à Standerton et à Piet-Retief le mois dernier et ils ont été, durant plusieurs jours, en communication avec le président Krüger par autorisation de lord Kitchener. Les bruits les plus contradictoires ont couru sur les résultats de ces négociations. Cependant, d'après la marche ultérieure des choses, on est porté à croire que la résistance à outrance aura été conseillée par le président Krüger et adoptée par les chefs boers jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'indépendance des deux Républiques.

L'intérêt des opérations est presque tout entier le long des voies ferrées. On sait qu'une grande partie des forces anglaises est immobilisée, tant dans le Transvaal et l'Orange que dans la Colonie du Cap, par la garde des lignes de communication. Malgré cette disposition défensive si gênante et si coûteuse pour les Anglais, des attaques contre les trains blindés et les gares sont signalées assez souvent. C'est ainsi que, le 4 juillet, les Boers ont fait dérailler, près de Naboon Spruit, à 80 milles au sud de Prétoria, un train venant de Pietersburg. Un lieutenant, onze soldats et six civils ont été tués et l'on a compté dix blessés. Il convient de remarquer qu'aucune attaque de ce genre n'avait encore été signalée sur la ligne du Nord. Il est vrai qu'on savait depuis longtemps que les Boers étaient très actifs dans cette région et qu'ils arrivaient même à troubler les Anglais à quelques kilomètres au nord de la capitale du Transvaal.

Dans l'Orange, la situation est calme depuis le combat de Reitz, le 6 juin, dans lequel Dewet commandait en personne, et qui fut très acharné, comme l'indiquent les détails mêmes télégraphiés par lord Kitchener. Un convoi boer de 71 wagons fut capturé par la colonne Elliot, avec 40.000 têtes de bétail. Ces chiffres laissent un peu rêveurs. Ce qui est plus sérieux, c'est que les Boers laissèrent 17 tués sur le terrain et que les Anglais avouèrent 20 tués, dont 3 officiers, et, 25 blessés, dont un officier. La colonne Elliot, après cet engagement, est retournée à Kroonstad. Depuis ce moment, la trace de Dewet est perdue. On l'a signalé successivement au Nord-Est de l'Orange, puis dans le voisinage de Dewetsdorp, et en dernier lieu, au commence-

ment de juillet, sur la rivière Moi, au sud-ouest du Transvaal. Or, à moins qu'il ne dispose de bottes de sept lieues, on ne voit pas comment Dewet pourrait faire des marches pareilles. C'est le général-fantôme, qui se signale par quelque coup d'audace le matin pour rentrer dans le mystère le soir même.

Dans l'Orange opère aussi le commandant Beyers, un des chefs boers les plus redoutables. Il était signalé en dernier lieu près de Zandriver, au sud-est de Kroonstad.

Le général anglais Bruce Hamilton opère près de Petrusburg, à la hauteur et à l'ouest de Bloemfontein. Aucun engagement sérieux n'est signalé entre lui et les Boers.

Enfin les Boers sont toujours très actifs dans la colonie du Cap, qui se prête bien aux guérillas et dont les habitants sont en général boérophiles.

Malan est près de Middelburg; Scheepers est près de Murraysburg, pendant que Krutzinger est dans la région comprise entre Molteno et Barkly-East, non loin du Basoutoland. De nombreuses escarmouches se succèdent dans cette partie de la colonie.

La région orientale de la colonie du Cap semble revenue au calme; Mais, dans la région occidentale, plusieurs commandos circulent, sans danger semble-t-il.

On le voit, la guerre existe sur tous les points à la fois, dans les deux républiques et dans la colonie du Cap. Rien ne permet de supposer que les Boers soient disposés à désarmer de sitôt. Et cependant, cette guerre est désastreuse pour l'Angleterre.

Les pertes subies par le corps d'occupation anglais durant le mois de juin s'élèvent au chiffre de 3.919, soit 174 officiers et 3.745 hommes.

Ces pertes se décomposent comme suit :

Rapatriés comme invalides : 141 officiers et 3.066 sous-officiers et soldats.

Tués en combat : 167; 66 morts de leurs blessures; 370 morts de maladie; 31 décès causés par des accidents divers et 73 manquants et prisonniers.

Le nombre total des décès est donc de 634.

Si, d'autre part, on additionne ces chiffres à ceux précédemment publiés, on obtient le total suivant pour les pertes subies depuis le commencement de la guerre :

Tués en combat : 384 officiers, 3.971 sous-officiers et soldats.
Morts de leurs blessures : 122 officiers, 1.343 sous-officiers et soldats.
Morts en captivité : 4 officiers, 93 sous-officiers et soldats.
Morts de maladie : 249 officiers, 9.788 sous-officiers et soldats.
Morts causées par accidents divers : 10 officiers, 375 sous-officiers et soldats.

Manquants et prisonniers : 10 officiers, 608 sous-officiers et soldats.

Rapatriés comme invalides : 2.199 officiers et 50.757 sous-officiers et soldats.

Soit un total de : 2.978 officiers et 65.943 sous-officiers et soldats; ensemble : 69.921.

Cela se passe de commentaires.

III. — ASIE.

Chine. — *Inauguration du quai de la concession française de Han-kéou.* — L'*Écho de Chine*, arrivé le 7 juillet, donne les détails suivants sur l'inauguration solennelle du quai de la concession française qui a eu lieu le 17 mai à Han-kéou :

Le contre-amiral Bayle, commandant la division de notre escadre, avait tenu à remonter lui-même le Yang-tsé sur l'*Amiral Charner* et à présider à cette cérémonie. La *Décidée* accompagnait le vaisseau amiral.

C'est la première fois qu'une force navale française aussi imposante arrivait à Han-Kéou. C'est même, croyons-nous, la première fois, au moins depuis de nombreuses années, qu'un bâtiment aussi puissant que le *Charner* vînait y mouiller et, comme le motif d'une pareille démonstration n'a rien qui puisse provoquer aucune inquiétude ni aucune susceptibilité, il nous est permis et il nous est agréable de constater que la marine française aura montré avant toutes les autres que le grand port fluvial de la Chine appartient au domaine naturel des flottes de haute mer.

On avait paru l'ignorer trop longtemps chez nous pour que cet indice d'un esprit nouveau et d'une politique mieux informée ne soit pas intéressant à relever.

Indo-Chine. — *Le chemin de fer du Yunnan.* — La raison principale du voyage de M. Doumer était la formation d'une Société qui achèverait la construction du chemin de fer de Lao-kay à Yunnan-sen. On sait que la concession de cette ligne a été accordée à l'Indo-Chine par la convention passée le 10 avril 1897 avec le gouvernement chinois. M. Doumer a déployé la plus grande activité pour réaliser son œuvre. Il a fait notamment, par toute la France, une véritable campagne de conférences qui a eu un grand retentissement. Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de recueillir le fruit de ses efforts. La Chambre a approuvé, par 415 voix contre 103, le contrat qu'il avait établi avec les principaux établissements financiers de Paris pour l'exécution des travaux de la nouvelle ligne et le Sénat a, sans débats, ratifié le vote de la Chambre.

C'est M. Maurice Ordinaire qui avait été chargé de faire le rapport sur le projet de M. Doumer pour la Chambre des députés. Le travail de M. Ordinaire, très documenté, très précis et très optimiste, a grandement contribué dans le succès final.

La ligne Laokay-Yunnan-sen aura 468 kilomètres de long et coûtera 102 millions à établir. Le kilomètre reviendra donc à près de 220,000 francs. C'est, on le voit, un prix élevé, justifié par l'état du terrain qui est montagneux et difficile sur la plus grande partie du parcours.

Mais l'Indo-Chine doit supporter tous les frais. Elle donne d'abord une somme de 12 millions et demi, payée une fois pour toute, puis une garantie annuelle de 3 millions qui servira à gager une émission de 76 millions d'obligations. Le reste du capital sera constitué par la Compagnie concessionnaire. Celle-ci obtient encore l'exploitation de la ligne Laokay-Haïphong, à condition de partager les bénéfices avec la colonie à partir d'un certain chiffre de recettes. Au fond, les deux lignes Haïphong-Laokay et Laokay-Yunnan-sen n'en font qu'une, et il est naturel qu'elles aient une exploitation commune. Elles forment le premier tronçon, un tronçon de 853 kilomètres, de l'une des plus grandes lignes de pénétration qui paraissent devoir se construire en Asie.

Ce projet soulevait une grave question. L'Indo-Chine serait-elle en état de supporter les charges que lui imposait le contrat? A cette question, M. Ordinaire a répondu affirmativement, avec la plus formelle assurance :

Tout d'abord, écrit-il dans son rapport, la subvention de 12 millions et demi que la colonie donne, en capital, pour la construction de la ligne, pourrait être tout entière versée immédiatement, en la prélevant sur les réserves de l'Indo-Chine, qui montent à un total de 25 millions de francs et qui dépasseront certainement 30 millions à la fin de l'année 1901.

La charge annuelle résultant de la garantie donnée aux obligations de la Société concessionnaire n'alourdira pas non plus de façon excessive la situation financière de l'Indo-Chine. Comme l'avait prescrit la loi du 25 décembre 1898, l'engagement est strictement limité à une somme maxima de 3 millions de francs. Cette somme sera diminuée, comme nous l'avons dit, de la part de bénéfices revenant à la colonie dans l'exploitation du chemin de fer.

Si l'on suppose, pour plus de prudence et contrairement aux prévisions qu'il semble permis de faire, que les bénéfices seront nuls au début de l'exploitation, c'est un crédit de 3 millions de francs qu'il y aura lieu d'inscrire au budget général de l'Indo-Chine. En s'en tenant aux recettes actuelles de la colonie et en admettant que leur accroissement, continu en ces dernières années, va subitement s'arrêter, cette dépense nouvelle pourrait être incorporée au budget général sans en rompre l'équilibre.

Mais on objecte que les annuités de l'emprunt de 200 millions de francs et les dépenses d'exploitation des chemins de fer en Indo-Chine, lorsque tout le réseau autorisé sera construit, viendront ajouter de nouvelles dépenses au budget et rendre plus difficile la situation financière de l'Indo-Chine.

Examinons d'abord, au moyen des évaluations émanées du service des travaux publics de l'Indo-Chine, quelles sont les charges qu'on peut prévoir pour l'Indo-Chine, quand, dans cinq ou six années, le réseau complet des chemins de fer prévus par la loi du 25 décembre 1898 sera en exploitation.

Dans les hypothèses les plus défavorables, ces charges peuvent être évaluées à une somme maximum de 1.432.000 piastres. Or, les recettes du budget général de l'Indo-Chine se sont accrues de sommes beaucoup plus importantes que cette dépense supplémentaire de 1.432.000 piastres au maximum qu'on peut prévoir dans cinq ou six années.

Il n'est pas admissible que le développement économique, actuellement si rapide, de l'Indo-Chine, s'arrête tout à coup, et que cet arrêt coïncide précisément avec la mise en exploitation du grand outillage économique en construction.

Pourtant, à supposer que des insuffisances dans les récoltes, par exemple, viennent exercer une action sur la prospérité générale de la colonie et fassent fléchir ses recettes, on ne devrait avoir encore aucune crainte. Les grands travaux entrepris, en outre des travaux de chemins de fer, figurent au budget de l'Indo-Chine pour un crédit annuel de plus de 2 millions et demi de piastres. Ceux de ces travaux qui sont en cours à l'heure présente seront tous achevés avant six ans. On aurait alors le loisir de restreindre les engagements de dépense pour des travaux nouveaux si, à la période de prospérité actuelle, succédait une crise économique grave que rien ne peut faire prévoir dans un pays en plein développement.

Les explications de M. Ordinaire ont persuadé la Chambre. M. Doumer a son chemin de fer. L'activité du gouverneur général de l'Indo-Chine est très vivement commentée dans les Indes anglaises. On écrit en effet de Calcutta à la *Dépêche Coloniale* que la presse anglo-indienne ne dissimule pas les inquiétudes que lui causent les projets de chemin de fer du gouverneur de l'Indo-Chine et déplore les dangers que l'exécution de ces projets pourrait causer à l'extension de l'influence anglaise dans le Yunnan :

Tandis que nous sommes encore occupés à discuter le prix de l'extension de Mandalay à Rangoon, disent les journaux, le très capable gouverneur de l'Indo-Chine française est actif à Paris et plaide la cause de son projet d'extension du chemin de fer d'Hanoï à Yunnan-fou, dont toute la ligne a été soigneusement étudiée et relevée il y a déjà plus d'une année. Une fois ce chemin de fer construit, il est indubitable que les Français, plus ou moins occupants et possesseurs de fait de la province, ne manqueront pas de susciter tous les obstacles à l'extension de notre propre chemin de fer en Chine.

La question de l'hinterland dans l'Ouest de l'Afrique a bien été réglée en faveur de la France, mais autre chose est de lui permettre aujourd'hui d'accaparer non seulement la totalité du vaste commerce extérieur de la Chine méridionale, mais encore de menacer les Indes et la frontière de Birmanie, tout comme la Russie menace le nord-ouest. Devenus les maîtres

du Yunnan, les Français se mettraient sans aucun doute à l'œuvre pour y créer des bataillons de tirailleurs indigènes, comme ils ont fait en Annam, et nous serions obligés de répondre à ces mesures comminatoires par le renforcement de nos garnisons de la Birmanie supérieure et en construisant des chemins de fer stratégiques aboutissant à la frontière.

Une chance subsiste en faveur de l'Angleterre, c'est de relier la Méditerranée au Pacifique par un grand chemin de fer transasiatique qui serait la seule riposte au transsibérien russe. Si l'Angleterre échoue, la Russie attirera à elle la totalité du trafic du nord de la Chine et du Japon. Au contraire, si le chemin de fer de l'Asie centrale est poussé avec activité jusqu'à sa jonction avec la ligne française à Hanoï, il est probable que nous pourrons nous assurer non seulement le trafic de toute la Chine méridionale, de l'Indo-Chine et du Siam, mais encore nous détournerons à notre profit celui de l'Australasie par la voie rapide ouverte au sud de la péninsule malaise, et tout ce vaste commerce transitera par l'Inde en suivant la voie ferrée parallèle à l'Himalaya [1].

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

Tunisie. — *La colonisation française.* — La Tunisie offre un champ d'action des plus avantageux aux bras et aux capitaux sans emploi dans la métropole. Le sol est à bas prix et se prête aux mêmes cultures que le Midi de la France. On y exploite avec succès les céréales, les vignes et les prairies. Dans le Sud, on récolte l'olive et les dattes. Un hectare, qui vaut de 12 à 1.500 francs en France, se paie à peine 300 francs en moyenne en Tunisie; enfin les impôts sont beaucoup moins élevés.

Il y a donc beaucoup à faire pour les cultivateurs de toute condition. Des propriétaires offrent, en métayage, des fermes de 50 à 100 hectares complètement défrichées, munies de bâtiments et de bétail et comprenant dix hectares pour le vignoble. Le métayer peut réaliser un produit brut annuel de 4 à 5.000 francs et, pour sa part, un produit net de 2 à 3.000. S'il est économe, il deviendra propriétaire à son tour, grâce au bas prix de la terre. Le cultivateur disposant d'un capital de 10 à 15.000 francs peut s'établir immédiatement comme colon-propriétaire.

Les terres de la Tunisie peuvent se diviser en quatre zones différentes. La première, où tombent des pluies abondantes et que couvre

[1] *Dépêche Coloniale* du 5 juillet.

un riche humus, contient des terres d'une grande fertilité et convenant à toutes les cultures ; la deuxième, où il pleut moins, se trouve dans des conditions moins favorables, notamment pour la culture des céréales ; le troisième, où les pluies sont rares, ne donne guère que des olives ; enfin, la quatrième, où il ne pleut pour ainsi dire jamais, ne produit que des dattes. C'est dans les deux premières surtout, situées dans la partie septentrionale de la colonie, que doivent s'installer les colons français. C'est ainsi que M. Saurin, à qui nous empruntons ces renseignements, a pu créer deux groupes de fermes comprenant vingt familles françaises.

Sud-Ouest africain allemand. — *Les gisements miniers.* — On vient de découvrir dans la région de Gorob, entre les fleuves Swakop et Kuiseb, d'importants gisements de cuivre (cuivre oxydulé, cuivre multicolore, cuivre hépatique, etc.). Les minerais ont donné, à l'analyse, une moyenne de 75 % de cuivre, et les résidus sont, la plupart du temps, composés de fer et de quartz renfermant encore 5 à 6 % de métal.

Parallèlement aux couches de cuivre se trouvent de l'asbeste enfoui dans du schiste argileux, à une profondeur de 4 à 500 mètres, et du graphite très riche, à 1.000 mètres environ de profondeur.

Les recherches, dirigées par M. de Broën, ont été faites sur des points assez nombreux pour permettre l'orientation des travaux d'exploitation. Ajoutons que ces gisements se trouvent heureusement situés, dans une région abondamment pourvue d'eau, ce qui facilitera les travaux d'exploitation, et que le relief du sol n'exigera pas des frais excessifs pour la construction nécessaire des 130 kilomètres de voie ferrée qui relieraient Gorob à la côte.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Essai d'une Psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle, par Emile Boutmy, membre de l'Institut. — Paris, A. Colin, in-18, de 455 p., 4 fr.

Ce nouveau livre de M. Boutmy, fruit longuement mûri d'une étude approfondie et d'une riche expérience des hommes et des choses de l'Angleterre, vient bien à son heure, au moment où le peuple anglais touche à un des tournants de son histoire.

L'auteur précise d'abord les marques distinctives que la race anglaise doit au milieu physique où elle s'est formée, et il les retrouve dans les manifestations les plus variées du caractère britannique. Puis, c'est le milieu humain, qui exerce son influence par les races venues du dehors, et, plus tard, par des phénomènes ethniques se produisant sur le sol lui-même. — Enfin, après avoir successivement considéré l'homme moral et social, l'homme politique et le citoyen, l'homme de parti et l'homme d'Etat, l'auteur termine par l'étude des rapports qui régissent les deux grands facteurs de la vie politique et sociale en Angleterre : d'un côté l'individu, de l'autre l'Etat.

Tels sont l'objet et le plan général de ce beau livre, conçu du point de vue élevé de l'historien et du philosophe, auquel cependant les événements d'aujourd'hui donnent un intérêt de vivante actualité. On y retrouvera les qualités de penseur et d'écrivain qui sont propres à M. Boutmy.

L'Industrie et le Commerce de l'Espagne, par Gaston Routier. Paris, Le Soudier, in-8° de 168 p.

Après la crise que vient de subir l'Espagne par suite de la perte de ses plus belles colonies, il était intéressant d'étudier sur place les ressources de la vieille péninsule, de voir si le peuple espagnol avait des chances de retrouver, dans la mise en valeur de son sol et de son sous-sol, une compensation pour son commerce et son industrie. M. G. Routier, envoyé en mission par le Ministère du Commerce, croit à une résurrection de l'Espagne, à un développement économique régulier, si toutefois ce malheureux pays trouve à l'étranger un appui sérieux au point de vue financier.

Histoire et géographie de Madagascar, par les PP. Cadet et Thomas. — Paris, Poussielgue, in-4° de 180 p.

L'enseignement de notre histoire coloniale tend à prendre une grande place dans les écoles et lycées. Aussi professeurs et élèves goûteront sans doute le nouveau livre édité par la maison Poussielgue, et qui, par questions et réponses, traite de l'histoire et de la géographie de Madagascar. Des cartes et des illustrations nombreuses sont le complément de ce livre d'études, qui présente également, entre autres curiosités, la traduction malgache en regard du texte français.

Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, par MM. Yves Guyot et A. Raffalovich.

La librairie Guillaumin et Cie vient de mettre en vente la seizième et la dix-septième livraison de cette intéressante publication.

L'ouvrage complet comprendra dix-huit livraisons in-8° de 160 pages chacune.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Revue des Deux Mondes, 1er juillet. — Anvers, Gênes, Hambourg, par RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

Les ports se développent en raison du commerce extérieur de chaque nation; il ne faut pas se borner à considérer le côté matériel de leur organisation et croire que, même en construisant des bassins, des quais, des chantiers, des navires, comme ceux que nous admirons en Allemagne, nous procurerons par cela seul à notre pays une activité semblable. Les ports doivent être reliés par les systèmes les plus perfectionnés de chemins de fer et de canaux à tous les points du continent auxquels doivent être expédiées les marchandises importées. Pour nous, qui voyons les trois quarts de notre commerce extérieur s'opérer par des navires étrangers, nous avons besoin que notre législation soit refaite au point de vue des primes, des droits de quai et de notre régime fiscal tout entier.

Revue de Paris, 1er juillet. — Y a-t-il une question d'Autriche ? par W. BEAUMONT.

Notre éminent collaborateur pense que l'on s'est beaucoup trop exagéré en France le danger pangermaniste, alors que les causes qui tendent à l'affaiblissement de la monarchie austro-hongroise sont neutralisées par des forces conservatrices résidant, les unes dans les populations elles-mêmes, forces d'ordre national, confessionnel, économique, voire même sentimental, les autres dans le pouvoir central, à savoir : l'autorité de l'empereur, la puissance de l'armée, celle de l'administration commune à l'Autriche et à la Hongrie, l'épiscopat catholique, enfin l'intérêt de l'Europe. On n'imagine point d'Europe sans Autriche. Cette région, où viennent se rencontrer comme en une zone neutre, tant de nationalités, est l'État-tampon par excellence. Sans Autriche, c'est la Russie envahissant les Balkans et absorbant des nationalités qui veulent être indépendantes. C'est l'Allemagne, étendue de la mer du Nord à l'Adriatique, l'Allemagne à Trieste, à Salonique, en Asie-Mineure. M. W. Beaumont conclut que les inquiétudes que l'on a manifestées, les prédictions fâcheuses qu'on a faites sur l'avenir de l'Autriche provenaient d'une fausse interprétation des événements et d'erreurs sur la nature même de la monarchie danubienne.

Revue politique et parlementaire, 10 juillet. — La question algérienne, par UN ALGÉRIEN.

L'auteur montre la nécessité d'implanter sans cesse de nouveaux habitants français en Algérie jusqu'à ce qu'on atteigne la limite de ce que ses conditions géographiques comportent en fait de population européenne. Sinon, l'élément français sera noyé; nous gouvernions un royaume arabe : nous gouvernerons un royaume italo-espagnol. L' « Algérien » se déclare en somme partisan de la colonisation officielle, mais modifiée dans ses procédés et ses méthodes. Il indique les moyens qui lui paraissent les plus propres à procurer à l'Algérie des colons métropolitains et des terres à ces colons.

Bulletin du Comité de l'Asie Française, juin. — L'évolution sociale du Japon contemporain, par FAR-EAST.

Notre collaborateur étudie dans cet intéressant article l'évolution des différentes classes sociales au Japon. Dans son récit, fait avec une verve parfois mordante, il passe successivement en revue le monde politique, le peuple, la condition de la femme, l'état actuel du commerce. Selon lui, les Européens ont beaucoup trop flatté le Japon, qui n'a pris de l'Europe que ce qu'elle avait de mauvais, tout en restant dominé par l'esprit d'autrefois. Aussi peut-on dire que, sur un grand nombre de points, les Chinois, plus industrieux, plus commerçants et plus travailleurs, restent supérieurs aux Japonais.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 98

Augustin Bernard : Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil. — **Pierre Mille** : La presse anglaise (*suite et fin*). — **W. Beaumont** : Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche. — **Far-East** : La politique extérieure du Japon.
Cartes et gravures : I. Les territoires du Chari. — II. L'Extrême-Orient.

Sommaire du n° 99

C.-F. Usborne : La question agraire dans le Pendjab. — **Aspe-Fleurimont** : La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale. — **Georges Blondel** : Les progrès de la marine allemande. — **J. Xior** : La justice indigène à Madagascar.
Cartes et gravures : Carte du Pendjab.

Sommaire du n° 100

Jean Brunhes : De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte. — **Henri Hauser** : Colonies portugaises d'Extrême-Orient. — **MM. Étienne, Doumer, Beau, Decrais** : Banquet colonial du 2 avril (Discours).
Cartes et gravures : Carte des chemins de fer de l'Indo-Chine.

Sommaire du n° 101

Ch. Noufflard : Quelques institutions coloniales anglaises. — **A.-J. Gouin** : La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry. — **Henri Hauser** : Etudes sur les colonies portugaises. V. L'empire portugais : conclusion. — **Général Galliéni** : L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar.
Cartes et gravures : Graphique des primes à la marine marchande.

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Noufflard** : Quelques institutions coloniales anglaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Margueritte. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Margueritte.
Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.
Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÈMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline digestive. Liqueur de Table.

Désiles-Granulé aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de VIN DÉSILES.

DÉPÔT : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — **D. BELLEAU**, O. O. SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. — N° 107. Le Numéro : 1 fr. 1er Août 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages.

Testis ..... La Macédoine et ses habitants 129
Edmond Fazy ..... L'avenir de l'Islam. — Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani 145
André Bacot ..... L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale 162
Petrus ..... Notes sur la défense des colonies 170

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 176
Renseignements économiques 187
Bibliographie. — Livres et Revues 189

CARTES ET GRAVURES

La Macédoine et ses habitants

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France, 10 fr.; Colonies, 12 fr. 50; Etranger et Union postale, 15 fr.

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré ou arrive à expiration, de vouloir bien nous faire parvenir le montant du réabonnement ; nous sommes dans l'obligation, quand nous opérons le recouvrement par la poste, d'en majorer le prix de 0 fr. 50 pour couvrir les frais.

Tout changement **d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50 en** timbres-poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Étranger.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 16, *rue Cassette, Paris*, VIe.

PRIME A NOS LECTEURS

La magnifique sphère terrestre représentée ci-contre, est tirée en 8 couleurs et a *un mètre* de circonférence. Elle est montée sur un très beau pied en métal bronzé, richement ornementé.

Les lignes de navigation, les câbles sous-marins, les chemins de fer, les courants, y sont indiqués ; c'est donc un appareil digne de figurer dans toutes les bibliothèques.

Cette sphère sera fournie FRANCO PORT ET EMBALLAGE à nos lecteurs, aux prix suivants :

France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse ; quinze francs (fr. 15).

Autriche-Hongrie, Danemark, Hollande, Italie : dix-huit francs (fr. 18).

Angleterre, Egypte, Montenegro, Norwège, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et villes de la Turquie où se trouve un bureau de poste autrichien : vingt francs (fr. 20).

Adresser mandat à notre adresse.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA MACÉDOINE ET SES HABITANTS

L'opinion publique européenne, attirée par les problèmes politiques qui se sont posés au cours des dernières années sur de lointains théâtres, aux Antilles, aux Philippines, dans l'Afrique du Sud et en Extrême-Orient, semble ne plus porter qu'une attention distraite aux questions qui s'agitent sur l'ancien continent. Il y a si longtemps qu'on voit, malgré bien des à-coups, la Turquie continuer à vivre sous un régime donnant l'impression du provisoire, qu'il s'est produit une sorte d'état général d'indifférence à l'égard de la question d'Orient, où l'on semble ne plus apercevoir de menace prochaine pour le maintien de la paix.

Il faut sans doute attribuer en grande partie cet heureux résultat à l'entente, ou plutôt à l'espèce de trêve diplomatique qui s'est établie depuis plus de trois ans, à l'égard de ces régions, entre les deux puissances dont la rivalité y offrait le plus d'acuité et de danger. L'empereur François-Joseph, suffisamment absorbé par les affaires intérieures de sa monarchie, et le tsar Nicolas, qui, sans doute, fixait déjà toute son attention vers l'Extrême-Orient, ont rendu en 1897 un grand service à l'Europe en se mettant d'accord pour se tenir à l'écart des luttes traditionnelles des partis austrophile et russophile dans les petits États balkaniques et pour faire comprendre aux hommes politiques de ces États que, loin d'entraîner avec eux de grands empires dans les aventures qu'il leur plairait de courir, ils devraient en supporter seuls les risques et les frais.

Ainsi se sont trouvées écartées, au moins provisoirement, les craintes de complications générales auxquelles les rivalités des petits peuples des Balkans peuvent exposer l'Europe ; mais ces rivalités elles-mêmes subsistent, et, quel qu'en puisse être le contrecoup plus ou moins prochain, il est intéressant de les suivre sur le théâtre où elles sont le plus ardentes : nous voulons parler des provinces macédoniennes, toujours sous la domination du Sultan, mais

que chacun des États voisins semble considérer comme faisant partie d'une succession prête à s'ouvrir et sur laquelle il ne saurait trop tôt avoir soin d'établir ses revendications.

*
* *

On sait ce que le traité de San-Stefano avait fait de la Turquie d'Europe : une puissante principauté bulgare allant du Danube à la mer Egée, du Pinde à la mer Noire, était appelée, sous l'égide de la Russie libératrice et protectrice, à prendre la tête des peuples balkaniques ; elle écrasait de son poids les lambeaux épars de l'ancienne Roumélie, qu'on ne semblait avoir laissés au Sultan que par grâce provisoire. Le plus considérable de ces lambeaux, borné vers l'Ouest et le Sud par l'Adriatique et la frontière grecque, était séparé du reste de la Turquie par toute la masse de la nouvelle principauté, qui, de la Serbie au golfe de Salonique, formait sa limite orientale. Laissant à cette dernière tout ce que la Macédoine contient de populations slaves, il comprenait, avec l'Albanie tout entière, les Grecs et les Valaques hellénisés du Pinde, de l'Olympe et de la Thessalie. Au fond du golfe de Salonique, les bouches du Vardar avaient été laissées à la Bulgarie, non pour lui donner un débouché sur une côte inabordable, mais pour ne point abandonner à la Turquie quelques villages slaves épars dans ces marécages. La presqu'île de Chalcidique, exclusivement peuplée de Grecs, n'avait pu être adjugée au nouvel État slave : elle formait avec Salonique et sa banlieue une sorte d'enclave, touchant à la Bulgarie sur toutes ses frontières de l'Est, du Nord et de l'Ouest, et regardant par-dessus les flots du golfe Thermaïque vers les montagnes grecques de Thessalie. A l'Est de cette enclave, le principe des nationalités se trouvait au contraire sacrifié à l'intérêt pour le nouvel État de posséder un débouché sur la mer Egée : la principauté bulgare se voyait attribuer plus d'une centaine de kilomètres de côtes exclusivement peuplées de Grecs. Constantinople était laissée au Sultan, et un assez large glacis entourait la capitale, avec Andrinople pour place avancée.

Si nous avons rappelé cette éphémère conclusion de la dernière des grandes guerres européennes, c'est, d'une part, parce que le traité de San-Stefano, dont les Bulgares n'ont pas cessé de célébrer l'anniversaire au milieu d'un enthousiasme général, marque assez exactement ce qu'ils considèrent comme le minimum de leurs revendications nationales, et de l'autre, parce que les frontières des pays ainsi attribués à la Bulgarie pour être restitués à la Turquie par le traité de Berlin déterminent assez exactement la Macédoine.

Nous n'essaierons pas de décrire ce pays, que les montagnes du Pinde et du Rhodope couvrent de leurs ramifications entrecroisées,

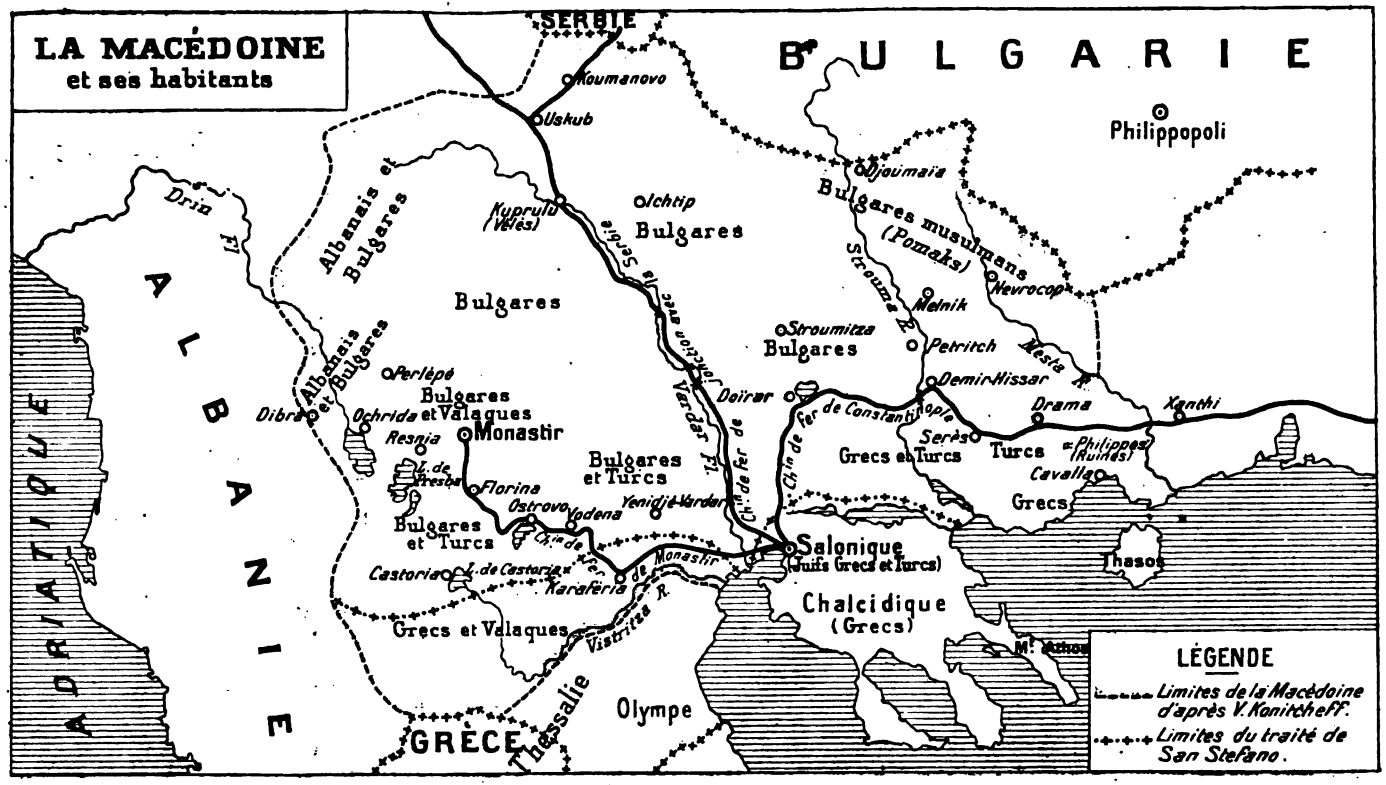
LA MACÉDOINE
et ses habitants
SERBIE
BULGARIE
Philippopoli
Koumanovo
Uskub
Djoumaïa
Bulgares musulmans
(Pomaks)
Ichtip
Bulgares
Kuprulu
(Vélès)
Albanais et
Bulgares
Drin Fl.
ALBANIE
ADRIATIQUE
Bulgares
Strouma R.
Melnik
Nevrocop
Stroumitza
Bulgares
Petritch
Mesta R.
Perlépé
Bulgares
et Valaques
Monastir
Dibra
Ochrida
Resnia
Vardar Fl.
Doïrar
Demir-Hissar
Drama
Xanthi
Serès
Turcs
Philippes
(Ruines)
Grecs et Turcs
Cavalla
Grecs
Bulgares
et Turcs
Florina
Ostrovo
Yodena
Yenidjé-Vardar
Salonique
(Juifs Grecs et Turcs)
Thasos
Bulgares
et Turcs
Castoria
L. de Castoria
Karaféria
Chalcidique
(Grecs)
Grecs et Valaques
Vistritza R.
Mt Athos
Olympe
Thessalie
GRÈCE
LÉGENDE
Limites de la Macédoine d'après V. Konitcheff.
Limites du traité de San Stefano.

au milieu desquelles des rivières torrentueuses tantôt s'ouvrent violemment passage dans des gorges étroites, tantôt s'étalent au milieu de plaines de médiocre étendue, qui, le plus souvent, ne sont que d'anciens lacs desséchés. Bien différents des grands bassins fluviaux de l'Europe occidentale, où les alluvions successives de peuples devaient se recouvrir ou se mélanger pour former de vastes unités ethniques, ce pays, en échiquier dont les cases étroites communiquent difficilement, semblait destiné par la nature à fournir un exemple, peut-être unique en son genre, de juxtaposition de peuples différents par la race, la langue et la religion.

Quiconque a eu sous les yeux l'une des nombreuses cartes ethnographiques de la péninsule des Balkans publiées, soit par les champions de l'une des nationalités rivales, soit par des voyageurs au service désintéressé de la science, n'a pu manquer d'être frappé de l'enchevêtrement des limites tracées par le cartographe. Quelque compliquées qu'elles soient, quelque sincère et laborieux qu'ait pu être leur auteur, on peut dire qu'aucune d'elles n'apporte une image exacte des faits. Des teintes plates y recouvrent de vastes espaces inhabités, ou absorbent entièrement de petits groupes épars, menant une existence distincte. On ne saurait bien représenter la réalité que par une carte très détaillée où chaque village et presque chaque quartier d'une ville de quelque importance serait figuré par une tache coloriée de dimension proportionnelle au chiffre de chaque population.

Les indications que nous donnerons ci-après sur l'habitat des diverses populations macédoniennes ne devront être acceptées que sous le bénéfice de cette observation.

Qu'il nous soit également permis, avant de pousser plus loin cet exposé, de demander l'indulgence du lecteur pour l'aridité de certains détails historiques. Dans l'exposé, même sommaire, des questions balkaniques, il est impossible de faire abstraction de ces éléments et de considérer comme non avenues les discussions souvent fort embrouillées auxquelles se sont livrés, à grand renfort d'arguments tirés du passé, les champions des diverses nationalités qui élèvent des prétentions sur la Macédoine.

*
* *

Les Grecs sont le premier peuple chrétien qui ait formulé des revendications sur l'héritage turc dans cette contrée ; ils sont aussi celui qui fait remonter ses titres à la plus haute antiquité.

S'il est vrai que les Pélasges aient formé un rameau des peuples thraco-illyriens, en qui la science semble reconnaître les premiers Aryens qui aient pénétré en Europe et les plus anciens habitants connus de la péninsule balkanique, les titres historiques de la Grèce sur la Macédoine sont antérieurs même à la colonisation hellénique

des côtes de ce pays. On sait d'ailleurs que la famille de Philippe et d'Alexandre s'attribuait une origine grecque. Quoi qu'il en puisse être, on ne saurait refuser à l'hellénisme le droit de revendiquer comme siens les conquérants qui ont répandu la langue et la civilisation grecques jusqu'aux portes de l'Inde. Il est permis de dire que la Macédoine des successeurs d'Alexandre fut un État grec, sans que l'on puisse d'ailleurs déterminer exactement les limites septentrionales de leur domination et les régions où l'hellénisme laissa subsister les anciens idiomes thraco-illyriens, dont la langue des Albanais de nos jours est considérée comme le dernier reste. Le peu de renseignements que l'on possède sur les tribus illyriennes, dardaniennes et thraces qui aidèrent Rome à renverser la monarchie de Philippe et de Persée, permet de croire que la langue et la civilisation grecques ne furent jamais entièrement maîtresses des parties montagneuses de la péninsule. Il est donc possible qu'à la période classique l'hellénisme n'eût pas entièrement pris possession de la Macédoine. Il serait intéressant de suivre ses vicissitudes ultérieures : période de recul devant la conquête et la colonisation romaine, bientôt suivie d'un nouvel éclat sous le régime grec de Byzance; dévastation de la péninsule par les invasions des Barbares; anéantissement d'une grande partie des populations grécisées que débordent et recouvrent des envahisseurs slaves; domination alternative du pays par les empereurs byzantins et les souverains bulgares; invasion turque, à laquelle succède une nouvelle période de progrès dus à l'action de l'Église orthodoxe de Constantinople; enfin, au cours du XIXe siècle, vive réaction de l'élément slave, qui, à l'heure présente, menace dangereusement les dernières positions de l'hellénisme.

Nous aurons à revenir sur ces mouvements historiques, dont la trace se trouve encore profondément marquée en Macédoine ; mais nous avons hâte de déterminer l'état actuel de la cause grecque.

Il convient de définir au préalable ce qu'il faut entendre par l'hellénisme, car ses limites varieront dans une large mesure selon qu'on se placera au point de vue de la race, de la langue, de la religion ou de ce terme plus vague d'attachemenf à la grande idée hellénique qui implique l'affranchissement des chrétientés balkaniques sous l'égide d'un vaste empire grec.

Veut-on parler de la race? Il serait impossible de dire s'il existe encore sur le territoire macédonien quelques individus pouvant se vanter de descendre des colons grecs qui se sont fixés sur les côtes de ce pays il y a quelque vingt-cinq siècles; mais il est hors de doute qu'une grande partie de la population des villes et des villages de la zone du littoral et celle de la Chalcidique tout entière présente des rapports d'étroite parenté avec celle des îles et du royaume grecs.

Veut-on attribuer à l'hellénisme tous ceux des habitants de la Macédoine dont le grec est l'idiome habituel? Ce sera là un critérium d'application bien difficile dans un pays où trois ou quatre langues sont parlées indifféremment par une grande partie de la population. Il faut d'ailleurs noter que, le grec étant l'idiome de l'Église, du commerce et en général celui des personnes les plus cultivées, il était naturel qu'il fût appris par quiconque, appartenant à d'autres nationalités, désirait étendre ses relations et s'élever dans l'échelle sociale. Il sera donc permis aux champions des causes slave ou valaque de revendiquer quiconque parle à la fois le grec et le slave, le grec et le valaque, étant donné qu'un Grec n'a guère d'intérêt à apprendre des langues parlées par des laboureurs et des bergers, tandis que ces derniers ne manquent pas de bonnes raisons pour apprendre le grec.

On sait quels liens étroits unissent en Orient le sentiment de la religion et celui de la nationalité : il peut donc sembler légitime de rattacher à l'hellénisme les adhérents de la religion grecque orthodoxe. Mais un retour vers l'histoire et quelques détails sur l'état actuel des questions religieuses en Macédoine seront nécessaires pour qu'on puisse se former une opinion à cet égard.

On sait comment, après la conquête de Constantinople, les Turcs, habitués à confondre la suprématie religieuse et l'autorité politique, firent du patriarche grec de Constantinople une sorte de khalife de la nation chrétienne. Assez forts pour n'avoir pas besoin de diviser pour régner, nullement désireux de s'immiscer dans les affaires de leurs sujets chrétiens, auxquels ils ne demandaient que l'obéissance et le tribut, ils trouvèrent commode de les grouper sous l'égide du Patriarche et de ses conseillers religieux, retenus à Constantinople comme autant d'otages. Les églises slaves de Serbie, de Bulgarie et de Macédoine, vestiges de puissants États dont nous aurons à parler plus loin, se trouvèrent ainsi placés sous l'autorité de leur ancienne rivale, l'Église gréco-byzantine. Celle-ci ne manqua pas d'en profiter pour s'efforcer d'extirper les anciennes traditions de ces églises et surtout pour substituer l'usage de la langue grecque à celle de leur ancien idiome national. L'œuvre d'hellénisation, commencée par le haut clergé, s'étendit graduellement, par l'entremise des métropolites grecs, jusque dans les églises les plus reculées, au milieu de populations absolument ignorantes de la langue grecque.

Au commencement de ce siècle, la liturgie slave, ses livres, ses anciens manuscrits eux-mêmes, poursuivis comme autant d'ennemis de la vraie foi, qui ne saurait s'exprimer que dans la langue des Évangiles, n'avaient plus pour refuges que de rares monastères et quelques lointaines églises.

Ce fut au moment même où les Grecs engagèrent leurs premières

luttes pour l'indépendance politique qu'un mouvement parallèle de renaissance nationale et religieuse commença à se manifester parmi les Slaves des Balkans. Lorsqu'en 1829 les Russes passèrent le Danube pour seconder les champions de l'indépendance grecque, ils furent tout surpris de trouver parmi les sujets du Sultan une nombreuse population slave. Ils ne pouvaient manquer de préférer aux Grecs, orientés vers la Méditerranée et déjà clients des deux grandes puissances occidentales, la France et l'Angleterre, de proches parents obligés, par la force des choses, de compter sur eux seuls pour la réalisation de leurs vœux nationaux. Les Turcs, de leur côté, éclairés par les succès remportés par les Grecs dans les régions où ils forment un groupe compact, ne manquèrent pas d'utiliser les divisions des chrétiens au profit de leur domination désormais chancelante.

Ainsi encouragée et soutenue, la renaissance bulgare fit de rapides progrès en Mœsie, en Thrace et en Macédoine; des imprimeries furent fondées, des livres et des journaux soufflèrent sur l'étincelle pieusement conservée par quelques prêtres obscurs et réveillèrent dans la petite bourgeoisie des villes, puis jusqu'au fond des villages, le sentiment d'une ancienne nationalité ayant ses droits à l'existence en dehors de l'hellénisme. Relever l'ancienne Église bulgare, rendre à la langue nationale sa dignité en lui restituant sa place dans les offices religieux, tel fut le but que se tracèrent tout d'abord les champions de la cause slave. Mais, en présence de l'opposition énergique du clergé grec, ils ne tardèrent pas à considérer la rupture avec le Patriarche de Constantinople comme nécessaire au succès de leurs revendications.

Fort habilement, Rome essaya de profiter de ces circonstances et de l'accroissement de prestige que la guerre de Crimée venait de donner à la France, protectrice du catholicisme, pour essayer de faire entrer les Bulgares dans son giron ; elle suscita en 1860 la création de l'Église des Bulgares unis, qui, sous la condition de reconnaître la suprématie du Pape, recevaient l'autorisation de conserver intacts leur liturgie et leurs rites nationaux. Les missionnaires catholiques eurent d'abord de rapides succès, mais l'union avec Rome se heurtait à trop de préjugés et était en opposition trop directe avec les intérêts russes pour que l'idée de la création d'une Église bulgare autonome ne fût pas assurée, dès qu'elle eut trouvé l'appui du grand empire slave, de prendre rapidement l'avantage sur ce moyen détourné de rupture avec l'hellénisme. Après une lutte ardente, les Bulgares obtinrent enfin, le 10 mars 1870, un firman du Sultan qui constitue la charte de fondation de l'Église nationale bulgare. Un exarque résidant à Constantinople devenait le chef de cette Église; elle devait comprendre des sièges métropolitains dans toute l'étendue des provinces

qui forment aujourd'hui la principauté bulgare, ainsi que le diocèse de Vélès en Macédoine; les autres diocèses de la Turquie d'Europe recevaient l'autorisation de se rattacher à l'exarchat si la demande en était faite par les deux tiers des habitants chrétiens.

Le Patriarche grec s'empressa de faire déclarer schismatique par un concile la nouvelle Église que venait de fonder un acte émanant de la volonté souveraine du Commandeur des Croyants. Cette excommunication ne pouvait manquer d'émouvoir vivement les populations chrétiennes de la péninsule balkanique, chez lesquelles la crainte de l'enfer, constamment retracé en tableaux naïfs et terribles sur les murs des monastères et des églises, constitue le grand ressort du sentiment religieux. Elle ne fut pas suffisante pour arrêter le mouvement national qui jeta bien vite dans les bras de la nouvelle Église l'immense majorité des fidèles de langue bulgare habitant les diocèses qui venaient de lui être concédés. Les hésitations de la politique turque, qui ne tarda pas à se montrer inquiète de son œuvre, arrêtèrent à diverses reprises le mouvement d'extension de l'Église bulgare-exarchiste en Macédoine; elle obtint cependant la création successive de nouveaux sièges épiscopaux à Uskub et à Ochrida en 1878, à Nevrocop en 1888 et, en 1897, des trois sièges de Monastir, Dibra et Stroumitza. Sur tous les points où l'exarchat établissait ainsi ses évêques, l'Église grecque conservait ses métropolites pour présider à la défense contre le schisme; malgré leurs efforts, les Bulgares de l'intérieur de la Macédoine sont passés en masse à l'Église nationale. C'est ainsi que, pour la partie macédonienne du vilayet d'Uskub, les statistiques administratives turques (1894), sur une population chrétienne de 207.000 âmes, relèvent 190.000 adhérents de l'exarchat bulgare et 17.000 fidèles du patriarchat grec. Nous ne possédons malheureusement pas les mêmes données sur les deux Églises dans le vilayet de Monastir, où le chiffre de la population chrétienne serait, d'après la dernière statistique turque (1888), de 390.000 âmes. L'Église grecque a conservé, par contre, la prééminence dans le vilayet de Salonique. En défalquant de cette province la région de l'Olympe, qui fait plutôt partie de la Thessalie que de la Macédoine, mais en y comprenant d'autre part la Chalcidique, on y trouve, d'après la dernière statistique turque (1895), 267.000 adhérents du patriarchat orthodoxe contre 231.000 fidèles de l'exarchat bulgare.

Si tous les exarchistes peuvent être considérés comme Bulgares — ou tout au moins comme Slaves, car nous verrons que le nom qu'ils se donnent leur est vivement contesté — on ne saurait dire que les orthodoxes demeurés fidèles au Patriarche sont tous des Grecs. La plus grande partie de l'Église orthodoxe d'Uskub se compose de Serbes, que leur rivalité avec les Bulgares a empêchés d'adhérer à l'exarchat, mais qui ont soutenu avec succès les luttes les plus vives

contre les conseils religieux du Patriarche pour obtenir qu'on leur donnât un évêque parlant leur langue et que l'office fût célébré alternativement dans leurs églises en serbe et en grec. Dans les vilayets de Monastir et de Salonique, des Valaques plus ou moins hellénisés fournissent à l'Église orthodoxe un contingent que l'on peut évaluer à 70 ou 80.000 âmes; enfin, il existe encore, notamment dans le vilayet de Salonique, où l'exarchat ne dispose pas des mêmes moyens d'action et où l'élément grec est plus nombreux et plus influent, un grand nombre de villages ne parlant que le bulgare qui refusent d'adhérer au schisme exarchiste et parfois même prennent vivement le parti du Patriarche orthodoxe. C'est là, d'ailleurs, un élément qui ne cesse de reculer devant les progrès de la propagande bulgare.

On s'explique par ce qui précède la grande distance qui sépare les évaluations des divers éléments de la population macédonienne suivant que ces évaluations sont de source grecque ou slave. Les Grecs attribuant à l'hellénisme tout le contingent de l'Église orthodoxe et les Bulgares se plaçant au seul point de vue de la langue, doivent aboutir, même en pleine sincérité, à des appréciations tout opposées. La dernière étude statistique qui ait été publiée sur la Macédoine (elle date de 1900) et qui émane d'un Bulgare, M. Konitcheff, compte parmi les chrétiens de ce pays 215.000 Grecs, 77.000 Valaques et 1.032.000 Bulgares. En restreignant la Macédoine aux limites exactes du traité de San-Stefano, c'est-à-dire en supprimant Salonique, la Chalcidique et toute la région de l'Olympe, il trouve 73.000 Grecs, 56.000 Valaques et 1.030.000 Bulgares. On a vu plus haut que les chiffres de l'administration turque, qui ne tiennent compte que de la religion, donnent à l'hellénisme un contingent bien plus considérable. Ce n'est que sur place et par des études approfondies et impartiales qu'il pourrait être possible de déterminer la part exacte de chaque élément; encore le travail serait-il pour ainsi dire constamment à refaire, suivant les vicissitudes de la politique.

On l'a souvent remarqué, ce qui fait le véritable lien et la force de l'hellénisme, c'est la « grande idée grecque », c'est-à-dire l'attachement commun à un glorieux passé et à de communes espérances d'avenir. Le clergé grec a été à cet égard un merveilleux instrument de propagande, et l'on peut dire qu'il a de tout temps consacré les écoles placées sous sa direction à répandre le culte de l'hellénisme. Il devait échouer lorsqu'il s'est trouvé en présence de nationalités compactes et par cela même capables d'opposer une vive résistance à toute tentative d'absorption : tel a été le cas pour les Bulgares.

*
* *

Il a été plus heureux à l'égard des Valaques de la Macédoine, du Pinde et de la Thessalie. C'est une histoire malheureusement fort

obscure que celle de ces quelques milliers d'hommes, vivant par petits groupes au milieu des districts les plus montagneux de la Macédoine, où ils mènent le plus souvent l'existence de pasteurs nomades, et conservant l'usage de celle des langues latines qui se rapproche le plus de l'idiome des Romains. On ne saurait, semble-t-il, leur refuser le droit de faire remonter leurs origines jusqu'à la conquête et à la colonisation romaines. On sait combien furent longues et meurtrières les guerres qui entraînèrent la soumission de la Macédoine et de la Thrace : depuis la deuxième guerre punique jusqu'au règne de Trajan, les légions romaines parcoururent le pays en tous sens du Danube à la mer Égée : les campagnes dépeuplées par la guerre reçurent, comme plusieurs textes en font foi, un important afflux de colons venus d'Occident. Les archéologues observent que la plupart des inscriptions macédoniennes et thraces du IIe et du IIIe siècle de notre ère sont en langue grecque, mais on peut admettre que, si l'hellénisme resta maître des villes, l'usage du latin était dès lors fort répandu dans les populations agricoles. Un chroniqueur grec du Ve siècle, Priskos, dit que la langue latine était, de son temps, en usage dans les administrations publiques et dans l'intérieur des familles entre le Danube, la mer Noire et la mer Égée. Un autre titre d'ancienneté souvent invoqué par les écrivains roumains se trouve dans un récit du chroniqueur Théophilaste, de la fin du VIe siècle ; il raconte qu'en Thrace une armée byzantine fut prise de panique dans une guerre contre les Avares en entendant un muletier s'écrier : *Torna, fratre !*

Aucun texte ne fait plus mention des Roumains de la péninsule depuis cette époque jusqu'au XIIe siècle. L'histoire byzantine les retrouve alors en maints épisodes. Le voyageur juif Benjamin de Tudèle, qui visita le Pinde vers 1160, dit que ces montagnes sont peuplées de Valaques encore païens et agiles comme des chèvres ; au XIIIe siècle, les croisés latins donnèrent à ce pays le nom de Grande-Valachie. Il est également fait mention, au XIIe et au XIIIe siècles, d'une autre Valachie située sur les pentes septentrionales des Balkans, et à laquelle on donne le nom de Valachie-Blanche. C'est dans cette région que prit naissance en 1185 l'insurrection contre Byzance dont devait sortir le second empire bulgare ; et si les historiens bulgares ont pu refuser de reconnaître la qualité de Roumains aux premiers chefs de cette monarchie, les Asénides, il faut reconnaître que les Valaques ne manquent pas d'arguments pour les revendiquer. Il est d'ailleurs certain qu'ils prirent le titre de « rois des Valaques et des Bulgares » ; on les voit aussi, à diverses reprises, rechercher l'appui de l'Occident catholique et demander au Pape de leur conférer la couronne royale en revendiquant les liens qui les unissent au monde latin. Cette branche septentrionale de la race valaque fut en grande

partie absorbée au milieu de la masse slave qui l'entourait, et l'on n'en trouve plus guère de traces de nos jours ; quant à ceux du Pinde et de Thessalie, protégés par leurs montagnes, ils forment encore des groupes considérables. Sans abandonner l'usage de leur langue nationale, ils se sont pour la plupart résolument rattachés à l'hellénisme. Qu'il s'agisse de bergers faisant transhumer leurs innombrables troupeaux de moutons ou de négociants enrichis dans les villes par un remarquable esprit d'entreprise et d'épargne, les Valaques macédoniens se vantent hautement d'être Grecs, sinon par la race, du moins par la raison et la volonté ; et c'est parmi ces enfants d'adoption que l'hellénisme compte ses plus ardents et ses plus généreux défenseurs.

Il s'est cependant manifesté parmi eux, il y a trente-cinq ans environ, un mouvement séparatiste tendant à la reconstitution de la nationalité valaque et à l'union morale avec la lointaine Roumanie. Son initiateur, un Valaque des environs de Monastir, Apostolo Margariti, n'eut pas de peine à s'assurer l'appui du gouvernement de Bucarest et celui de la Porte, dont la sympathie était acquise à tout ce qui pouvait introduire de nouvelles divisions parmi ses sujets chrétiens. Depuis que Margariti ouvrit en 1864 la première école roumaine, les subsides reçus de Bucarest ont permis d'en créer une centaine dans les vilayets de Monastir et de Salonique. Si les comités révolutionnaires bulgares, dont nous aurons à parler plus loin, n'ont pas hésité, dans l'ardeur de leur exclusivisme, à frapper du poignard ou du revolver un certain nombre de professeurs roumains, les Grecs, seuls directement atteints par la propagande valaque, semblent mieux inspirés en la traitant avec une sorte d'indifférence méprisante. Les champions de l'idée roumaine n'ont rien à opposer à l'appui que donne à l'hellénisme le clergé du patriarchat, et l'on ne conçoit guère dans les Balkans l'existence d'une nationalité sans église. Leur grande faiblesse consiste surtout dans l'impossibilité où ils se trouvent de faire reluire aux yeux de leurs adeptes la moindre perspective d'affranchissement politique : leur petit nombre et la distance qui les sépare de la Roumanie ne leur permettent en effet de compter, pour le développement ou la sauvegarde de leur nationalité, que sur le maintien de la domination ottomane, chaque jour plus lourde aux chrétieus de Macédoine.

*
* *

Quelle que soit l'obscurité projetée sur la question macédonienne par les discussions passionnées dont elle est l'objet, il est un point important qui semble hors de conteste, à savoir que la grande masse des paysans chrétiens y parle une langue slave. Leur demande-t-on quelle est cette langue, ils n'hésitent pas à répondre : « Le bulgare. »

Mais il ne manque pas d'écrivains pour déclarer qu'ils se trompent : on a savamment démontré en Serbie qu'ils se servent en réalité d'idiomes serbes; il se rencontre des philologues russes pour dire que le macédonien est une langue slave, également distincte de celle des deux États voisins. De ces diverses opinions linguistiques, les uns déduisent que la Macédoine doit être bulgare, les autres qu'elle revient à la Serbie, les autres enfin qu'elle a droit à une place distincte dans une grande confédération slave ayant la Russie à sa tête.

A défaut de compétence pour examiner une question philologique aussi brûlante, qu'il nous soit permis de résumer les informations de l'histoire sur les origines et le développement des Slaves de l'Empire ottoman.

L'histoire de la pénétration des Slaves dans la péninsule balkanique offre de grandes analogies avec celle des invasions germaniques. Entrés dès le IIIe siècle en contact avec l'Empire romain sur le bas Danube, ils y pénètrent d'abord par petits groupes de soldats et de colons et s'y mêlent à la vie commune. Lorsqu'à la fin du Ve siècle les frontières du monde romain craquent de toutes parts sous la formidable poussée des migrations gothiques et tartares, les Slovènes du bas Dniéper, entraînés par un irrésistible courant, se mêlent en nombreuses tribus aux bandes des Wisigoths et des Huns. Mais, moins aventureux que leurs compagnons, ils ne tardent pas à faire halte et s'arrêtent dans la péninsule des Balkans, qu'ils recouvrent du Danube à la Morée. Byzance, satisfaite de défendre ses approches immédiates et, dans la mesure du possible, les villes de la côte, leur abandonne l'intérieur du pays et les y laisse vivre et piller à leur guise, alors même qu'elle va, sous Justinien, chercher un renouveau de gloire par de lointaines conquêtes.

Il était réservé à un petit peuple tartare de soumettre ces masses incohérentes et de les fondre dans une des monarchies les plus fortement organisées du Moyen-Age. Les Bulgares, qui occupaient au VIIe siècle les pays compris entre le Danube et la Volga, se divisèrent vers 660 en cinq groupes, dont l'un alla s'établir sur la rive gauche du bas Danube pour pénétrer bientôt après dans la Dobroudja. Les tribus slaves de Mœsie et de Thrace furent une proie facile pour ce peuple de guerriers hiérarchiquement organisés pour la conquête. Byzance envoya contre eux quelques expéditions malheureuses et dut se soumettre à l'humiliation de leur payer tribut. Ils étendaient cependant leurs conquêtes, et, pendant toute la durée du IXe siècle et la première moitié du Xe, ils dominèrent depuis le Danube jusqu'au voisinage de la mer Égée et de la mer Noire à l'Adriatique. Les conquérants tartares se fondaient en même temps dans la vaste organisation unitaire qu'ils donnaient à leur conquête et adoptaient la langue slave de leurs sujets, qui recevaient d'eux leur nom national

de Bulgares. Dans la seconde moitié du IXe siècle, un de leurs plus puissants souverains, le tsar Boris, prit une mesure décisive pour l'histoire de son peuple en lui faisant adopter le christianisme, que les apôtres slaves Cyrille et Méthode venaient de répandre en Moravie.

Après avoir brillé d'un vif éclat, l'empire bulgare s'épuisa en guerres intestines causées par les compétitions au trône. C'est ainsi que l'empereur byzantin Jean Zimiscès parvint en 960 à le soumettre à son autorité. Mais, en Macédoine, un nouvel État bulgare, avec Ochrida pour capitale, parvint à maintenir son indépendance jusqu'en 1018.

Byzance redevint, pour plus d'un siècle et demi, maîtresse de la péninsule tout entière. Nous avons déjà parlé de l'insurrection de 1186, qui fut l'origine du second empire bulgare ou royaume vlacho-bulgare. La courte histoire de cette monarchie n'est qu'un tissu de drames de famille, de guerres intestines et extérieures. Le danger pour elle ne vient plus de Byzance, qui renonce à toute conquête, mais du jeune État slave qui, au XIIIe siècle, se forme au nord-ouest de ses frontières. Une puissante famille noble, celle des Nemania, parvient alors à tirer les Serbes qui habitaient les territoires de la Serbie actuelle, du Montenégro, de la Bosnie et de l'Herzégovine de l'état de dispersion dans lequel n'avaient cessé de vivre les Slaves demeurés en dehors de la domination bulgare.

A mesure que la monarchie bulgare s'épuise en dissensions intérieures, on y voit s'accroître l'influence des rois serbes que les divers partis cherchent à attirer dans leurs intérêts. Longtemps ils se contentent d'exercer une sorte de protectorat sur les souverains bulgares avec lesquels ils sont liés par d'étroites relations de famille. Enfin, pendant le second tiers du XIVe siècle, le roi serbe Douchan prend le titre d'empereur, après avoir établi sa domination directe sur l'Albanie, la Thessalie, la Macédoine et la plus grande partie de la Thrace. Il avait triomphé d'adversaires déjà affaiblis par les coups que leur portait du côté de l'Orient la marée montante de l'invasion turque : les Serbes ne devenaient la puissance prédominante de la péninsule que pour être appelés à un rôle glorieux dans les derniers combats soutenus contre les Turcs par les chrétiens des Balkans. C'est un de leurs souverains, le tsar Lazare, qui commanda en 1389 l'armée de Serbes, de Bulgares et de Valaques, dont la destruction par le sultan Mourad dans la plaine de Kossovo marque la date de l'asservissement des chrétiens de la péninsule.

Depuis cette époque jusqu'au XIXe siècle, les populations macédoniennes demeurent pour ainsi dire étrangères à l'histoire ; nous assistons, lorsqu'elles y reprennent place, à un triple mouvement : insurrection et conquête de l'indépendance par la Grèce, acquisition de l'autonomie serbe, réveil de la nationalité bulgare. On doit constater

que les Slaves de Macédoine ne s'intéressèrent qu'à ce dernier mouvement et ne songèrent pas à s'appuyer, dans leur lutte contre le clergé grec, sur la Serbie déjà autonome.

Cette communauté d'action entre eux et leurs frères de Mœsie et de Thrace suffirait à elle seule à créer des liens plus forts que les raisonnements des philologues et des historiens serbes; nous avons d'ailleurs constaté que les rois bulgares furent les premiers fondateurs d'un empire slave comprenant à la fois la Bulgarie actuelle et la Macédonie, que cette dernière s'est trouvée unie à la Bulgarie à deux reprises pendant des périodes d'environ un siècle et demi et n'a fait partie de l'empire serbe qu'au moment où elle allait tomber sous le joug turc.

En matière de nationalité, il semble qu'aucun critérium ne puisse être substitué au consentement unanime des intéressés; il est facile de le constater sur ce point, et le langage officiel turc qui donne le nom de *Bulgares* aux chrétiens slaves de Macédoine paraît en être la meilleure preuve.

Que si d'ailleurs on se transporte au nord de la Macédoine, dans la vieille Serbie, entre la frontière serbe et le Char-Dagh, ou dans l'Albanie du Nord, on y entendra le paysan slave déclarer qu'il parle serbe et qu'il est Serbe. Faudra-t-il dire qu'il n'est qu'un Bulgare mal instruit de ses origines ou un simple Slave des Balkans n'appartenant à aucune des deux nationalités voisines?

Reconnaissons cependant que les ambitions serbes en Macédoine sont bien explicables. En donnant à l'Autriche-Hongrie la Bosnie et l'Herzégovine, dont les habitants chrétiens et musulmans ne parlent pas d'autre langue que le serbe, en lui permettant d'établir, par l'occupation du sandjak de Novi-Bazar, une digue infranchissable entre les Serbes et les Monténégrins, leurs frères de race, le traité de Berlin a enlevé à la Serbie tout espoir d'expansion dans les régions qui se rattachent à elle par leur histoire et par leur langue. On pouvait dès lors s'attendre à ce que l'État serbe tournât ses visées vers la Macédoine. Descendre la vallée du Vardar, déboucher à Salonique sur la mer Égée, tel est le vaste programme dont il n'a pas craint d'entreprendre la réalisation.

C'est ainsi qu'il a commencé depuis une dizaine d'années à couvrir la Macédoine d'un réseau d'écoles qui s'étend depuis la frontière serbe jusqu'à Sérés. La générosité d'un pays qui non seulement donne l'instruction gratuite, mais encore fournit le plus souvent à tous les besoins des élèves et parfois à ceux de leurs familles, ne pouvait manquer de recruter autour de chaque école un noyau de partisans de la cause serbe.

A cette propagande, les Bulgares, dont la sphère d'action est plus étendue, n'ont pas toujours pu répondre par les mêmes moyens : ils

ont trouvé des auxiliaires plus compromettants qu'utiles dans les comités révolutionnaires bulgares macédoniens. Ces associations secrètes, semblables à celles qui préparèrent les insurrections bulgares avant la dernière guerre turco-russe, ont pour but déclaré la conquête de l'indépendance macédonienne, et leurs chefs ne se font pas faute de proclamer que l'autonomie leur tient plus à cœur que l'union avec la Bulgarie. Ces comités n'en sont pas moins des agents résolus de propagande bulgare ; il est naturel qu'ils subissent l'influence de la principauté qui leur fournit un lieu de refuge et un centre d'action, mais il y a quelque chose de vraiment étrange dans la haine exaspérée qu'ils mettent en œuvre à l'égard de tout ce qui leur fait obstacle parmi la population chrétienne. C'est par dizaines qu'il faudrait compter les maîtres d'école grecs, serbes et roumains frappés au cours des dernières années par leur revolver ou leur poignard ; les Bulgares mêmes suspects de tiédeur ou rebelles à leurs ordres n'échappent pas à leurs mystérieuses condamnations. On sait que leurs attentats n'ont pas eu pour unique théâtre le territoire ottoman et qu'ils se sont exercés jusque dans les rues de Bucarest et de Sofia.

Le gouvernement bulgare, après avoir longtemps ménagé ces dangereux auxiliaires, a dû, comme on sait, faire arrêter il y a quelques mois le président et les principaux membres du comité macédonien de Sofia. Les Turcs, de leur côté, longtemps indulgents pour des méfaits qui n'avaient guère pour victimes que des chrétiens, se sont vus encouragés par la Russie à poursuivre les révolutionnaires macédoniens. Les récents procès de quelques-uns d'entre eux à Salonique, à Monastir et à Uskub ont permis de découvrir bien des détails de leur organisation. Mais les violences et les brutalités maladroites que la police et la gendarmerie turques ont déployées à ce propos ont eu par contre pour effet de mettre en antagonisme direct l'autorité ottomane et les populations bulgares macédoniennes. Les diverses propagandes chrétiennes jouissent peut-être d'un peu plus de sécurité ; c'est que les comités révolutionnaires s'occupent moins qu'autrefois de ces adversaires et consacrent aujourd'hui tous leurs efforts à prêcher l'insurrection générale et à répandre l'espoir d'une prochaine délivrance. La tranquillité de la Macédoine — et peut-être de l'Europe — ne paraît pas devoir gagner grand'chose à ce changement.

*
* *

Les discussions auxquelles se livrent les diverses nationalités chrétiennes de Macédoine ressemblent à celles dont un héritage vacant pourrait faire l'objet. Il faut pourtant compter avec les maîtres actuels du pays et reconnaître qu'ils sont assez forts pour

qu'il ne soit pas facile de les dépouiller et assez nombreux pour pouvoir invoquer aussi quelques droits. Dans l'étude statistique mentionnée plus haut, M. V. Konitcheff évalue à 1.371.000 le nombre des chrétiens de Macédoine et à 819.000 celui des musulmans. Les chiffres administratifs turcs comportent 1.165.000 chrétiens et 817.000 musulmans. Les musulmans forment donc les deux cinquièmes de la population macédonienne. Cette minorité comporte, tout comme la majorité chrétienne, des divisions au point de vue de la race et de la langue ; mais les liens de la religion mahométane, l'orgueil commun de se sentir les maîtres du troupeau chrétien, peut-être aussi l'intérêt de la conservation, font régner entre eux une solidarité qui est loin d'exister entre les chrétiens.

L'islamisme réunit en Macédoine les plus anciens habitants du pays, les Albanais, auxquels la science ethnographique et philologique reconnaît le droit de se dire les descendants des peuples thraco-illyriens, et les Turcs, derniers conquérants de la péninsule.

Chose étrange, ce sont les plus anciens habitants du pays, du moins ceux qui ont le plus de droits à revendiquer ce titre, qui se sont le moins attachés au sol et qui ont conservé les mœurs les plus primitives et les plus barbares. Les Albanais, groupés en masse compacte en dehors de la Macédoine proprement dite, c'est-à-dire entre le Drin et l'Adriatique, pénètrent en groupes importants à l'ouest et au nord-ouest de cette province, où l'on évalue leur nombre à environ 120.000. Bien qu'assez peu attachés aux pratiques de l'Islam, ils doivent à leur religion — et surtout peut-être à la confiance qu'inspire au Sultan sa garde albanaise — de jouir, malgré leurs habitudes de pillages, des faveurs toutes spéciales de l'autorité ottomane. Ils ne dédaignent pas, d'ailleurs, de déposer leur fusil et de descendre de leurs montagnes pour aller vivre dans les plaines et les villes de Macédoine comme fonctionnaires, juges, gendarmes, cawass ou simples gardiens de fermes et de magasins : ils y possèdent le monopole des professions qui demandent plus de prestige que d'activité. Si l'on songe qu'ils échappent chez eux à la plupart des impôts et même au service militaire que les musulmans seuls acquittent en Turquie, il semble que nul peuple n'ait plus lieu d'être satisfait de son sort. Mais, si légère que leur soit l'autorité turque, à peine représentée chez eux par quelques fonctionnaires le plus souvent recrutés en Albanie même, elle leur paraît encore trop lourde, et les velléités d'autonomie albanaise mainte fois manifestées et réprimées au cours des derniers siècles pourraient bien redevenir d'un jour à l'autre un sujet de préoccupation pour l'Europe. Mais c'est là une question qui dépasserait le cadre de cette étude et qui comporterait de longs développements.

Les descendants des conquérants turcs forment la grande masse

de la population musulmane de Macédoine; on peut évaluer leur nombre à un demi-million; ils sont principalement groupés à l'ouest de la ligne ferrée de Salonique à Monastir, dans la vallée inférieure du Vardar et dans les plaines fertiles qui entourent les ruines de Philippes. Ces fils de nomades constituent une population laborieuse, fortement attachée au sol qu'elle cultive et vivant généralement en bons termes avec ses voisins chrétiens. Leur nombre s'est accru, au cours des dernières années, d'une assez grande quantité d'immigrés provenant des provinces récemment détachées de l'empire ottoman, principalement de Bulgarie, de Roumélie-Orientale et de Thessalie.

On évalue à près de 150.000 âmes le contingent fourni à l'islamisme en Macédoine par les Slaves convertis; ce fut principalement au cours du XVIIe et du XVIIIe siècles que les montagnards de certaines vallées de Rhodope se virent obligés d'abjurer le christianisme. Leurs descendants, qui ont conservé l'usage exclusif de la langue bulgare, sont devenus, sans doute en leur qualité de néophytes, de fanatiques musulmans. Les « Pomaks » furent en 1876 les principaux auteurs des massacres qui attirèrent l'attention de l'Europe sur la question bulgare.

*
* *

Essayer de décrire les relations existant en Macédoine entre chrétiens et musulmans, ce serait entreprendre le tableau du régime foncier, économique et administratif de ce pays. C'est ce que nous ne saurions faire au terme de ces pages déjà trop longues.

Nous ne parlerons pas des souffrances causées par le régime de la grande propriété foncière, concentrée en maintes régions aux mains de riches musulmans et cultivée par une misérable population de tenanciers chrétiens. C'est là un état de choses qui n'est pas particulier à la Macédoine, et où la question religieuse n'entre qu'indirectement en jeu.

Mais c'est bien à l'islamisme qu'il faut attribuer ce mépris général du musulman pour l'infidèle qu'il sait à peine dissimuler, même vaincu et soumis, et qu'il ne se fait pas faute de témoigner durement lorsque l'autorité est exclusivement entre ses mains. De là, pour les chrétiens de Macédoine, une source d'humiliations continuelles, auxquelles ils deviennent de plus en plus sensibles à mesure que l'instruction se répand parmi eux et qu'ils peuvent comparer leur sort à celui de leurs frères de race et de langue affranchis de la domination ottomane. Le sujet chrétien, le *raya*, a vis-à-vis de tout musulman de nombreux devoirs, dont le premier consiste dans une déférence constante; en fait de droits, l'autorité turque ne lui en reconnaît guère que dans la mesure où elle s'y trouve obligée par ses intérêts, qu'il s'agisse soit de conserver la matière imposable,

soit d'éviter l'intervention, de moins en moins redoutée, mais toujours indiscrète et désagréable, des puissances chrétiennes. C'est ainsi qu'on la voit assister à peu près indifférente aux incursions des musulmans albanais sur les terres des paysans slaves, où ils se sont fait une habitude de prélever leurs provisions d'hiver ; c'est ainsi que, d'une manière générale, il est permis de dire qu'en dehors des régions où s'exerce la surveillance des étrangers, rien n'est défendu au musulman lorsqu'il s'agit d'un chrétien. Mais, à cet égard, le développement des voies ferrées et l'augmentation du nombre des résidents étrangers en Turquie ont, au cours des dernières années, sinon modifié la nature de ces maux, du moins restreint l'étendue des régions où ils sévissent.

Il est par contre une autre maladie chronique de la Turquie où nous ne saurions noter aucune amélioration : il s'agit de la détresse financière et du désordre administratif qui en est à la fois la cause et l'effet. On se représente le degré d'équité qu'il est permis d'attendre de la part de fonctionnaires et de magistrats généralement peu embarrassés de scrupules, lorsque leurs modestes traitements demeurent impayés près de six mois par année ; on s'imagine ce que peut procurer de protection et de sécurité une force publique dont les agents, étant de moindres personnages, sont encore moins régulièrement payés et ne peuvent vivre que d'extorsions.

Ce sont là sans doute choses habituelles en Turquie, et il y a des siècles que l'empire ottoman subsiste au milieu de ce désordre, malgré tous les pronostics de ruine prochaine ; mais il ne manque pas d'indices pour montrer que l'anarchie et l'insécurité ne font que s'étendre en Macédoine, en même temps que les propagandes étrangères appellent les chrétiens du pays à l'espérance d'un meilleur sort.

On ne saurait être surpris si la question macédonienne se trouvait, avant qu'il soit longtemps, appelée à occuper une des premières places parmi les préoccupations de l'Europe. Nous n'avons pas voulu préjuger la solution qu'elle pourrait recevoir, car le métier de prophète est bien décevant. Notre but a seulement été d'en exposer aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* les divers éléments.

TESTIS.

L'AVENIR DE L'ISLAM [1]

Enquête par Edmond Fazy.

OPINIONS DE MM. ARMINIUS VAMBÉRY, MALCOLM MAC-COLL, CLÉMENT HUART, MOHAMMED-HASSAN-SIRDJANI.

Poursuivant notre enquête sur l'avenir de l'Islam, nous avons publié dernièrement les réponses de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. Parmi les lettres que nous publions aujourd'hui, les deux premières sont surtout relatives à la Turquie, les deux dernières concernent plus particulièrement la Perse.

M. ARMINIUS VAMBÉRY

Professeur à l'Université de Buda-Pesth, M. Arminius Vambéry possède le même privilège qu'avait autrefois son demi-compatriote Hammer : il est un orientaliste que le grand public n'ignore point. Son nom est aussi connu à Constantinople qu'à Buda-Pesth ou à Vienne, et aux Indes que sur les rives du Bosphore. M. Vambéry étudie spécialement, depuis plus de cinquante ans, la Turquie, la Perse, l'Asie Centrale et l'Afghanistan. Voici la traduction de la lettre qu'il m'adresse en allemand, et qui est intitulée *Le Mouvement Panislamique* :

Mon demi-siècle d'études ethnographiques musulmanes me vaut d'être interrogé fréquemment sur le Panislamisme : on me demande ce que j'en pense, et d'abord s'il existe réellement et s'il risque de devenir, en Asie par exemple, un danger pour les entreprises politiques et civilisatrices de l'Occident. A parler franc, la réponse à cette question n'est pas des plus faciles : l'existence du Panislamisme ne se trahit et ne se manifeste, à la surface de la vie orientale, que par des mouvements légers encore; mais ces phénomènes, à leur début, annoncent déjà un esprit et une tendance qui font prévoir

[1] Voir la *Revue* du 15 mai 1901, t. XI, p. 599, et du 15 juillet, t. XII, p. 73.

l'ampleur et la portée du développement futur, et qui méritent donc de fixer toute notre attention. Il y a trente ou quarante ans, dans les pays musulmans, quand on causait devant moi des intérêts communs à tous les adeptes d'une religion qui s'étend sur les trois parties du monde, j'entendais toujours citer simplement ce passage du Koran : *Tous les croyants sont frères*. On faisait allusion aux villes saintes de l'Arabie, vers lesquelles une force centripète pousse tous les sectateurs de Mahomet, et où, noirs, bruns, jaunes, blancs, ils se réunissent tous fraternellement et abdiquent absolument les moindres tendances étroitement nationales ou séparatistes pour se dresser comme un tout indissoluble en face des sectateurs d'autres religions. Depuis, à mesure que l'accélération des communications internationales et l'accroissement continu de nos moyens matériels faisaient éprouver de plus en plus aux peuples musulmans la puissance et l'autorité de l'Europe, la crainte et le sentiment du péril qui les menaçait remplacèrent — cela va de soi — dans le cœur des Mahométans l'insouciance de naguère. On cessait de trouver une consolation suffisante dans ce passage : *Le monde est la prison des croyants et le paradis des mécréants*. Et cette autre parole : *Le monde est une charogne et ceux qui s'en occupent sont des chiens*, ne tranquillisait et ne persuadait plus personne : nos fusils à répétition et nos canons parlent plus éloquemment que nos pieux prédicateurs; à mesure que les territoires musulmans indépendants se rétrécissaient, les nations mahométanes, menacées dans leur existence, cherchèrent de tous côtés des armes défensives et crurent dès l'abord qu'il serait pratiquement efficace de faire prendre conscience à tous les musulmans de leur communauté d'intérêts. Détail très caractéristique, ce ne fut pas dans les pays musulmans indépendants, mais bien dans une contrée où la domination occidentale avait cultivé les idées et la philosophie modernes, que l'on envisagea et que l'on essaya en premier lieu ce moyen de défense : lorsque Renan provoqua les musulmans par son assertion que la libre recherche scientifique avait toujours été étrangère à l'Islam, ce ne furent ni des Turcs, ni des Persans, ni des Arabes, mais bien des musulmans des Indes qui entrèrent dans la lice pour soutenir le combat contre le spirituel érudit français ; et ce fut aux Indes que poussèrent les premiers germes du Panislamisme ; pendant la guerre de Crimée, il s'est fait, timidement il est vrai, aux Indes et à Java, des tentatives pour aider l'armée turque par des envois de riz et d'argent. En Turquie même, les premières traces du mouvement panislamique apparurent à la fin des années cinquante ; certains écrivains se plaisaient à évoquer la brillante civilisation musulmane évanouie et à y voir l'étoile qui devait guider tous les vrais croyants vers la fraternisation. Sous le règne du Sultan Abdul-Medjid, ces premières tentatives reçurent des encouragements : par

exemple, Ali Pacha envoya des émissaires en Asie Centrale, dans le Turkestan oriental et en Afghanistan ; mais il ne put aboutir au résultat souhaité : en effet, dans ces contrées lointaines, les frères musulmans végétaient, plongés dans une profonde ignorance ; ils ne se rendaient aucun compte de la situation internationale et croyaient l'Islam toujours aussi puissant qu'au temps des Abbassides !

Dans ces dernières années, le mouvement panislamique a subi peu à peu des modifications notables. Les victoires des armes chrétiennes au Caucase, en Algérie et aux Indes ont ouvert les yeux aux croyants : en proie au pressentiment du danger sans cesse croissant et à la conscience de leur décadence matérielle, les musulmans commencèrent çà et là, un peu partout, à se tendre les bras pour une fraternisation plus intime. S'il y avait eu alors un seul État musulman vraiment robuste à l'intérieur et influent à l'extérieur, en crédit et capable de se faire obéir, qui se fût mis à la tête du mouvement, le Panislamisme jouerait à l'heure actuelle un rôle essentiellement différent dans les destinées de l'Asie et aussi de l'Europe. Mais tel ne fut point le cas : le champion jadis redoutable de l'Islam, l'Empire Ottoman, était ébranlé jusque dans ses fondements ; et, tandis que les regards de tous les musulmans en détresse se tournaient vers lui, il lui fallut consacrer toutes ses forces à la lutte pour sa propre existence. L'époque de Soliman le Grand, qui avait poursuivi de vastes desseins politiques aux Indes, en Boukharie et dans la Russie méridionale, était passée depuis longtemps ! Et même, depuis longtemps déjà, l'ancienne idée panislamique s'était perdue. Quant au mouvement dont nous voyons des symptômes aujourd'hui, il est sans doute intéressant, mais il ne manifeste guère que la volonté convulsive d'un corps malade dont la guérison dépend du temps et des circonstances et qui, même en possession de sa force entière, bien loin de pouvoir ébranler l'Occident, réussirait à peine à se soustraire à notre influence. Tout de même qu'il y a cinq cents ans, Constantinople est encore aujourd'hui le foyer du mouvement panislamique, et dans la limite où les conjonctures lui en laissent latitude, le subtil Sultan Abdul-Hamid tient et manie en personne les fils de la grande intrigue. Le Sultan de Turquie, que tous les Musulmans, à l'exception de douze millions environ de Chiites persans et hindous, considèrent et honorent comme le successeur légitime du Prophète, représente véritablement le point central du monde de l'Islam ; pareillement, même en son état de faiblesse actuel, l'Empire Ottoman demeure aux yeux de tous les fidèles le roc de l'Islam. Les victoires turques, dans la dernière guerre contre la Grèce, ont été célébrées aux Indes, à Java, en Bosnie, et au Cap de Bonne-Espérance avec plus d'ostentation qu'à Constantinople ; et elles ont contribué d'une façon essentielle au soulèvement des tribus afghanes à demi sauvages du nord-

ouest des Indes contre les Anglais. Le 31 août, jour anniversaire de l'avènement du Sultan Abdul-Hamid, est célébré dans beaucoup de villes des Indes, à Java, à Ceylan, et ailleurs, partout où les mahométans ont les coudées franches, comme une fête nationale et religieuse à la fois. L'été passé, on a expédié de ces parages au palais d'Yildiz d'innombrables télégrammes d'hommages et de félicitations, et j'ai sous les yeux plusieurs *Kassidé* (panégyriques en vers) composées par des poètes hindous, et qui glorifient le Sultan comme le chef puissant, victorieux et divin du monde musulman tout entier, avec la richesse de métaphores du style oriental. La presse musulmane prête un concours précieux à ce mouvement; elle a fait des prodiges d'activité dans ces dix dernières années; en dépit de la censure et d'une surveillance sévère, elle constitue un facteur important dans la vie publique des vrais croyants d'Asie et d'Afrique. Les feuilles turques de Constantinople, et les journaux arabes de Syrie et d'Égypte ont remplacé les rumeurs de bazar que colportaient jadis les caravanes, et, comme la parole écrite exerce sur le mahométan plus d'influence que sur nous autres Occidentaux, les résultats sont beaucoup plus considérables et profonds. Ma brochure *La Turquie d'aujourd'hui et d'avant quarante ans*, publiée à Paris en 1898, m'a valu de nombreuses lettres de remerciements non seulement des villes de Turquie, mais de Bagtchesaraï, d'Oufa, d'Orenbourg, de Colombo, de Calcutta et de Cape-Town. On m'exhorte à continuer de plaider pour l'Islam, et quelques-unes de ces missives expriment dans les termes les plus violents l'indignation que causent à leur auteur l'injustice, l'avidité et la tyrannie du monde chrétien.

Oui, les mahométans s'approprient peu à peu les armes intellectuelles dont nous faisons nous-mêmes usage. Ils agiront de plus en plus de la sorte à l'avenir, car, étant donné notre politique d'égoïsme cynique, de conquêtes et d'impérialisme, leur résistance est amplement motivée. Nos étendards apportent avec eux l'ordre et la légalité, mais aussi l'appauvrissement et la décadence des nations hétérogènes; fût-ce avec la meilleure volonté du monde, la domination chrétienne en pays musulman reste impuissante à réaliser cette transformation bienfaisante qu'un gouvernement autochtone pourrait entreprendre à la faveur du développement progressif et logique de l'esprit national, grâce à l'abolition du despotisme oriental et à l'établissement d'institutions modernes et libérales. Je conclus : tant que l'Orient musulman ne se sera pas régénéré, n'en sera pas revenu, dans sa vie politique et sociale, à ces lois et coutumes libérales qui, du temps des Khalifes, procurèrent la victoire à l'Islam, aussi longtemps les essais de Panislamisme pratique et actif demeureront inutiles. *Vana sine viribus ira.* A défaut de forces concertées en réserve et de cet appui qu'une bonne organisation politique et

sociale peut seule fournir, le mouvement panislamique ne possédera jamais la puissance nécessaire pour aboutir à un succès précis, et, sauf peut-être en Afrique, il ne s'opposera jamais victorieusement à la marche en avant du monde occidental.

ARMINIUS VAMBÉRY.

M. MALCOLM MAC-COLL

Le Révérend Malcolm Mac-Coll, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Ripon, est l'un des hommes qui protestèrent avec le plus d'éloquence contre la politique du Sultan actuel, et notamment contre le massacre des Arméniens. Évidemment, quiconque lira l'éloquent réquisitoire qu'il m'adresse verra des objections se présenter à son esprit : par exemple, s'il est vrai que les conquérants arabes ont brûlé des livres précieux, d'autres fanatiques, qui n'étaient pas musulmans, ont anéanti ou mutilé en Égypte, en Espagne, en Italie, à Constantinople les monuments du passé. D'autre part, on ne peut nier que ce sont les Arabes qui ont conservé et transmis à l'Occident les sciences grecques, et c'est un service dont il faut leur tenir compte. Enfin, la théocratie musulmane, fort heureusement, ne fonctionne pas forcément dans la pratique avec la même inflexible rigueur qu'en théorie. La lettre que nous avons reçue de M. Ahmed-Riza, ancien directeur de l'Instruction publique en Turquie, directeur du journal jeune-turc *Mechveret* (Parlement), formerait la meilleure réponse à la consultation du Révérend Malcolm Mac-Coll. Mais l'intéressant exposé de M. Ahmed-Riza sera encore mieux à sa place dans une étude sur la Jeune-Turquie, pour laquelle nous le réservons. La lettre de M. Malcolm Mac-Coll a pour titre : *Comment réformer l'Empire Ottoman?*

Toute réforme visant à rendre une égale justice aux divers sujets du Sultan, quelle que soit leur religion, demeure à jamais une impossibilité fatale. La raison en est que le gouvernement de l'Empire Ottoman est une théocratie d'un caractère unique au monde. Elle diffère de toutes les autres théocraties en ceci, que, selon la croyance commune à tous les Musulmans orthodoxes, son livre sacré, le Koran, existe de toute éternité, écrit en langue arabe, sur des tablettes qui sont devant le trône de Dieu. Par le commandement de Dieu, ce livre fut copié d'après ces tablettes, divisé en *sourats* ou chapitres, et apporté ici-bas à Mahomet par l'ange Gabriel qui le dicta au Prophète, mot pour mot, à haute et intelligible voix, au hasard de l'occasion, dans le cours de vingt années. De la sorte, on tient chaque mot du Koran pour une vérité éternelle et immuable. Le Koran est la révélation finale, la suprême expression de la volonté divine adressée à l'homme. Mahomet ne joua qu'un rôle

passif, il ne fut rien que le canal par où tous les mots du Koran furent communiqués au genre humain. Rien dans le Koran, pas même le moindre détail, ne peut être, à aucun moment de la durée, modifié. Mahomet lui-même n'avait pas la faculté d'y faire un changement quelconque. En conséquence, l'Islam exclut tout développement et tout progrès par delà le contenu du Koran, et c'est en conformité stricte avec cette doctrine que le khalife Omar proféra sa fameuse ordonnance touchant les bibliothèques trouvées dans les pays conquis : « Si ces livres s'accordent avec le Livre de Dieu, ils sont superflus. S'ils sont en désaccord avec lui, ils sont impies. Dans les deux cas, il faut les brûler ». Ainsi périrent les précieuses bibliothèques de la Perse, de l'Égypte et d'autres contrées.

Cependant, avec le temps, on découvrit que le sens de certains passages du Koran était douteux, ambigu. Alors, on les expliqua à l'aide des *Hadits*, c'est-à-dire des propos, des actes, et même en certains cas des *silences* du Prophète que la tradition rapporte. Le Koran, avec la sorte de supplément, d'épilégomènes que lui font les *Hadits*, constitue le *Chériat*, c'est-à-dire la loi sacrée de l'Islam en vigueur dans toute l'étendue du monde musulman orthodoxe. Parmi les conséquences que cette loi religieuse immuable entraîne inévitablement après soi, il en est trois qui opposent à la civilisation une barrière infranchissable : ce sont la polygamie, l'esclavage et la prohibition de la liberté de penser. Ces trois choses sont sanctionnées par la loi sacrée de l'Islam, et par suite on ne saurait les abolir jamais. Il en résulte pour l'Islam une stagnation fatale, aux maléfices de laquelle rien ne peut le soustraire. Voilà ce qui explique l'universelle décadence de tous les États musulmans à travers le monde. Dès que l'Islam cesse de conquérir, il commence à tomber en décadence. Il porte dans son invariable constitution politico-religieuse les germes d'une inévitable dissolution. Il est vrai, l'Islam est susceptible d'amener des sauvages à un niveau de civilisation plus élevé que ne ferait leur propre fétichisme ; mais il leur fait payer ce service unique horriblement cher : en effet, il les pétrifie pour jamais à ce même niveau, dans une immobilité intellectuelle absolue. Comment expliquer alors le haut degré de civilisation atteint par plusieurs contrées sous la domination musulmane, par l'Espagne par exemple du temps que les Maures y régnaient ? La réponse est que ces civilisations furent dues à des influences non-musulmanes, en Espagne à des influences chrétiennes et juives, en Perse et en Asie Centrale à des influences zoroastriennes. Le virus de l'Islam s'atténuait à mesure qu'il circulait plus loin de sa source. Mais les interprètes orthodoxes de la loi sacrée firent une guerre implacable et sans trêve à ces influences exotiques. Leur cri de guerre était : « Mort aux Philosophes ! » Et, finalement, ils réussirent à bannir

toutes les influences étrangères. Résultat : des siècles de triomphe pour la barbarie dans tous les États musulmans. On est naturellement porté à chercher le plus haut développement d'une constitution religieuse ou politique quelconque dans sa métropole. Or, la métropole de l'Islam est La Mecque, et, depuis l'époque de Mahomet, La Mecque a toujours été en proie à une intolérante barbarie.

Donc, même en ce qui concerne le sort des musulmans eux-mêmes, des réformes au sens européen du mot sont impossibles en Turquie. Quant à l'idée de modifier le statut des *rayas*, c'est-à-dire des sujets non-musulmans du Sultan, elle paraîtrait à un musulman à la fois impie et absurde. Le non-musulman ne peut jamais devenir citoyen d'un État musulman. Le Sultan peut employer des non-musulmans dans de hautes positions. L'ambassadeur actuel de Turquie à Londres est un chrétien, et ses deux prédécesseurs immédiats étaient également des chrétiens. Mais ni eux ni lui ne pourraient en aucun cas devenir citoyens de l'Empire Ottoman. A parler strictement, il n'existe qu'un seul État musulman, le *royaume de l'Islam*. Selon la théologie musulmane, le monde se divise en *Dar-el-Islam* et *Dar-el-Harb*, c'est-à-dire en pays de l'Islam et pays de ses adversaires. Chaque musulman est citoyen du *Dar-el-Islam* et, par suite, de toutes ses subdivisions, Turquie, Maroc, Afghanistan, etc. Le patriotisme musulman est donc affaire de religion plutôt que de pays. D'autre part, aucun habitant du *Dar-el-Harb* ne peut en aucun cas devenir citoyen du *Dar-el-Islam*, sauf... s'il se fait musulman. D'où il suit, cela va de soi, que ni le chrétien, ni le juif, ni l'adepte de toute autre religion ne peuvent en aucun cas être placés sur un pied d'égalité avec les musulmans. Conformément à la loi sacrée, les *Kitabi*, c'est-à-dire les *Gens du Livre*, en d'autres termes les possesseurs d'une religion révélée, savoir les Chrétiens, les Juifs et les Zoroastriens, ont droit au statut de tributaires. Quant au reste du genre humain, on ne lui laisse le choix, dès que les circonstances le permettent, qu'entre le Koran et le fil de l'épée. Les tributaires (*Zimmi*) reçoivent l'autorisation de vivre à certaines conditions, parmi lesquelles la suivante : ils doivent payer chaque année une capitation pour obtenir l'autorisation de vivre cette année durant. En cas de taxe non payée, le retardataire doit payer de sa vie. En outre, le témoignage du tributaire n'est point valable en cour de justice contre celui du musulman. De la sorte, si une centaine de chrétiens ou de juifs voient l'un d'eux lésé ou assassiné, ils sont dans l'impossibilité de prouver le délit ou le crime. Enfin, le tributaire n'est pas autorisé à posséder des armes et se trouve ainsi toujours à la merci du musulman. Pratiquement, les chrétiens de Turquie sont des parias, des proscrits dans leurs propres foyers. Ils sont hors d'état de se défendre eux-mêmes, soit par force, soit en faisant appel à la loi. La peine de mort

attend tout chrétien qui convertirait un musulman au Christianisme, tout musulman qui abandonnerait sa religion. Tout chrétien ou juif propriétaire ou occupant une maison est tenu de fournir trois jours d'hospitalité gratuite à tout voyageur musulman qui en fait la demande ; or, cette loi produit des abus effrayants, car les voyageurs musulmans ont coutume de considérer comme compris dans les rites de l'hospitalité le libre usage des femmes habitant sous le toit où ils se trouvent logés ! Inutile de détailler ici la liste complète des dégradantes incapacités dont les sujets non-musulmans de l'Empire Ottoman sont exposés à être frappés. Celles que j'ai énumérées peuvent suffire à montrer leur misérable condition.

Mais ce qu'il y a de terrible, c'est qu'un pareil état de choses est absolument irrémédiable, sauf en cas de *force majeure*, due à l'intervention d'une ou de plusieurs puissances chrétiennes. Et en effet, les incapacités qui frappent les sujets non-musulmans de l'Empire Ottoman ne résultent pas d'un article de la loi séculière. Elles sont parmi les dogmes d'un *credo* religieux que l'on tient pour immuable et éternel. *Le Sultan lui-même est dans l'impossibilité d'améliorer la condition de ses sujets chrétiens.* Il ne pourrait le faire sans être taxé d'apostasie et sans y perdre son trône. Il promettra tant qu'on voudra des réformes toutes les fois qu'il se sentira serré de près par les puissances chrétiennes, mais ce sera chaque fois avec l'intention bien arrêtée de ne pas remplir ses promesses. A différentes reprises, les sultans de Turquie ont conclu avec les puissances chrétiennes des traités par lesquels ils s'engagaient à mettre leurs sujets chrétiens sur le pied d'égalité devant la loi avec leurs sujets musulmans. Ils ont garanti solennellement cette réforme dans le traité de Paris et dans celui de Berlin. Mais rien n'a été fait, pour la simple raison que ces promesses des sultans étaient contradictoires à la loi sacrée : aucun sultan ne pourrait, en eût-il personnellement le désir, les exécuter, car cela signifierait pour lui apostasie, c'est-à-dire déposition et mort. Jusqu'à l'abolition du Khalifat, en l'an de grâce 1516, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel étaient réunis dans la personne du Khalife. A l'extinction du Khalifat, le pouvoir spirituel musulman passa entre les mains des Ulémas, ou de la hiérarchie spirituelle; en Turquie, l'organe des Ulémas est le Cheikh-el-Islam. Sans sa *fetoua* (décret dogmatique), aucun acte politique du Sultan n'est le moins du monde valable. La *fetoua* du Cheikh-el-Islam est indispensable à tel point que tout Sultan qui oserait lancer un Hatt, un Firman ou un Iradé quelconque sans cette confirmation serait précipité de son trône par une *fetoua* de déposition relevant son armée et tous ses sujets de leur fidélité à sa personne. Voyez les conséquences : les promesses diplomatiquement faites par les sultans d'accorder justice à leurs sujets chrétiens n'ont jamais été confirmées par une *fetoua* du

Cheikh-el-Islam; elles ne sont ainsi que du papier bon à mettre au rebut. Elles étaient destinées uniquement à jeter de la poudre aux yeux de l'Europe, et non à être suivies du moindre effet dans l'Empire Ottoman.

D'autre part, cette même loi sacrée qui interdit au sultan d'accorder des réformes en temps ordinaire lui ordonne de les accorder sans résistance s'il s'agit par là d'éviter une guerre avec une puissance plus forte que lui-même, d'*éviter que l'Islam ne subisse un dommage.* Vous voyez où je veux en venir: une coercition exercée par une force supérieure est le seul argument qui puisse persuader au Sultan d'accorder une réforme violant un article quelconque de la loi sacrée. Comment se fait-il que, durant ces dernières années, les puissances chrétiennes aient omis cette vérité élémentaire dans leurs négociations avec la Porte? Qu'elles offrent au Sultan un projet de réformes accompagné d'un ultimatum exigeant une acceptation catégorique sous peine de guerre à une date indiquée et, sans nul doute, alors, le Sultan cédera sur l'avis du Cheikh-el-Islam, qu'il est tenu de consulter; toute autre politique n'est pas seulement stérile, elle est pernicieuse. Evitez toute intervention en faveur des chrétiens de Turquie, ou adoptez cette méthode unique, propre à vous mener au succès sans nul danger de guerre!

MALCOLM MAC COLL.

Passons à l'Islamisme persan. C'est l'Islamisme aryen, plus proche sans doute de notre génie que l'Islamisme sémitique des Arabes ou l'Islamisme touranien des Turcs.

M. CLÉMENT HUART

Diplomate, orientaliste, et lettré délicat, M. Clément Huart, professeur de persan à l'École des Langues orientales vivantes de Paris, a écrit un livre docte et charmant sur Koniah, la ville des derviches tourneurs. De même que M. Edward G. Browne, de Cambridge, en Angleterre, M. Huart est, en France, la principale autorité actuelle au sujet du Babisme, de cette Réforme dans l'Islamisme persan qui inspirait déjà au comte de Gobineau de si belles pages. Voici la réponse de M. Clément Huart, dont on admirera la netteté et la clarté; selon lui, l'avenir est à l'Islam orthodoxe, au Sounisme.

Cher Monsieur, l'illustre orientaliste hollandais R. Dozy terminait son *Essai sur l'histoire de l'Islamisme*, traduit en français par M. Victor Chauvin, par un dithyrambe un peu obscur sur la vitalité de la

religion qu'il connaissait si bien et à laquelle il prédisait un long avenir. Le Congrès international de l'Histoire des religions, qui s'est tenu à Paris pendant l'Exposition, en septembre dernier, a mis en évidence ce fait que l'Islam, organisme toujours vivant, voit s'accroître de jour en jour le nombre de ses prosélytes. En Chine, en face d'un bouddhisme vieilli et décrépit dont les adeptes décroissent à vue d'œil, en Afrique, en présence d'un fétichisme cruel et idiot, l'Islamisme fait des progrès. Son prestige ne repose plus, comme au temps des grandes conquêtes guerrières, sur l'attrait de la domination et du pouvoir, sur la conviction découlant de la victoire attribuée par le Dieu des armées à la meilleure religion; il ne peut plus guère compter que sur les insistances individuelles provenant de convictions fortes; mais il n'en fait pas moins des pas considérables et rend, en tout cas, à une portion considérable de l'humanité l'immense service de la débarrasser de l'ivrognerie. Telle est la situation que nous trouvons au début du XXe siècle et qui se développera pendant que la terre tournera cent fois encore autour du soleil.

Ce siècle sera marqué également par le triomphe des Sounnites sur les sectes dissidentes, de l'orthodoxie sur l'hétérodoxie. On entend ici par orthodoxie la doctrine qui a recueilli le plus grand nombre d'adhérents, car, si l'Islam n'a pas connu de conciles, c'est cependant le même procédé, celui du plus grand nombre, le *consensus omnium*, *idjmâ* en arabe, qui a fixé les règles du Sounnisme. Ce n'est pas à dire que la Perse, avec son Chiisme national, ou les petites communautés répandues sporadiquement dans le monde musulman, Druses, Mutualis, Ansariés en Syrie, Beni-Mzab en Algérie, doivent cesser de vivre; au contraire, elles sont arrivées à un état de cristallisation qui leur assure une durée aussi longue que l'Islam lui-même. Mais les conquêtes faites en Asie et en Afrique le sont par des Sounnites, de sorte que le nombre des dissidents restant à peu près stationnaire (sauf l'accroissement très faible de la natalité sur lequel nous n'avons aucun chiffre, mais des données morales seulement), celui des orthodoxes augmente continuellement par accroissement et conversions. Et, parmi les orthodoxes, c'est le rite hanéfite qui compte le plus d'adhérents, et c'est lui qui a toutes les chances de triompher, d'autant plus qu'il est représenté par le chef de l'État musulman le plus puissant de l'heure actuelle, le Sultan, empereur des Ottomans et Khalife.

Des deux réformes que le XIXe siècle a vues naître et se développer, le Ouahhâbisme semble décidément confiné dans une région difficilement accessible de l'Arabie, le Nedjd; le Bâbisme est purement persan et paraît ne pas devoir se communiquer au dehors; mais sur le territoire persan, où de nombreux adhérents lui ont conservé leur foi pendant la persécution de cinquante années qui correspond au

règne de Nassir-ouddin Châh, il est, dit-on, assuré de la neutralité du gouvernement actuel, et a bien des chances de se développer à nouveau; la mosquée, ou plus exactement le lieu d'assemblée que la Russie a laissé s'ouvrir à Achkabâd sera naturellement le centre d'action de la réforme.

Quant aux conquêtes morales que l'islamisme a faites en Angleterre, à Liverpool, et en France, à Pontarlier, je ne crois pas que l'exemple doive s'en étendre au loin; ces fantaisies individuelles ne paraissent pas devoir entraîner l'adhésion de nombreux prosélytes.

CLÉMENT HUART.

CHEIKH-EL-MOLK MOHAMMED HASSAN SIRDJANI

Cheikh-el-Molk signifie *Le Savant de l'Empire*. Durant son séjour à Paris, le Chah a daigné conférer ce titre à M. Mohammed Hassan Sirdjâni ou Kirmâni (car il est originaire de la province de Sirdjân dont la capitale est Kirmân), alors directeur de la section persane à l'Exposition. Le Cheikh est un vrai Persan du Sud et un ami de la France : il a fondé à Téhéran plusieurs écoles pour la propagation de notre langue. A ma première lettre, le Cheikh répondit en constatant l'« intérêt indiscutable » de mon « plébiscite littéraire », mais en se déclarant souffrant et désireux de réfléchir. Je me hâtai de le remercier et de lui souhaiter une prompte guérison : peu de jours après, il m'invita à venir prendre chez lui (car nous étions voisins) le bel article suivant, rédigé par lui en français. On remarquera la discrétion du Cheikh à certains égards, et la manière conciliante, presque affectueuse, dont il traite l'Islamisme turc. Un Chiite, il y a seulement vingt-cinq ans, n'eût point parlé du même ton. Tout en caricaturant dans la conversation les autorités turques de Kerbelah, leurs mœurs, et les avanies qu'elles font aux pèlerins persans, le Cheikh insiste sur les encouragements à la science et à l'instruction qui abondent dans le Koran. On goûtera les détails qu'il donne sur la presse persane.

Honoré Monsieur, louange à Dieu qui a exaucé vos vœux et a répandu sur moi la guérison à pleines mains! Mon premier soin a été de relire votre intéressante lettre par laquelle vous me posez quelques questions sur l'islamisme au vingtième siècle. Votre questionnaire me montre que j'ai affaire à un homme savant et érudit; il faut donc que je soigne mes réponses pour mériter l'insigne honneur que vous me faites en me consultant sur un sujet si important et si brûlant aussi. J'ai à vous adresser une seule prière, c'est de purger mon style trop oriental et de l'orner de l'élégance de votre langage fran-

çais. Pour répondre, même succinctement, à toutes les questions que vous avez bien voulu me faire dans votre lettre susloué, il me faudrait écrire un volume ; je me bornerai donc à répondre brièvement aux questions qui sont de ma compétence en souhaitant que ma modeste parole trouve grâce aux yeux des intelligents lecteurs de votre revue *Questions Diplomatiques et Coloniales*, organe des éminents politiciens, littérateurs et savants de la France, qui est le Phare de la Civilisation.

La différence entre le Sounnisme et le Chiisme n'est pas aussi grande qu'on le suppose dans le monde profane. Tous deux sont des rites musulmans. Leurs adeptes croient également à un Dieu unique, juste et tout-puissant, qui, au grand jour du jugement, récompense les bons et châtie les méchants. Egale est leur vénération des prophètes qui vinrent avant notre seigneur Mahomet, qui clôt la série des prophètes et que Dieu envoya pour guider l'humanité dans le sentier de la rectitude. Les deux rites croient que le saint Koran est la parole du Très Haut inspirée à son élu Mahomet. Du vivant de notre seigneur Mohammed, ces deux rites n'existaient pas ; ce n'est qu'après que Dieu l'eut appelé à lui qu'ils surgirent. La différence capitale entre les Chiites et les Sounnites est que les premiers, au rebours des seconds, considèrent qu'Ali, fils d'Abou-Taleb, cousin et gendre de Mahomet, est son successeur légitime, tandis qu'Abou-Bekr ne l'est pas. L'histoire est là pour donner raison aux adeptes d'Ali : permettez-moi de vous la citer en deux mots. Avant sa mort, notre seigneur Mohammed convoqua tout le peuple musulman et, pour être vu par les milliers de fidèles croyants qui étaient accourus à son appel, il monta sur plusieurs selles de chameau mises les unes sur les autres. Alors il harangua l'immense assemblée, et termina son exhortation en soulevant de terre Ali ; il le présenta au peuple en disant : « Ceux dont je fus jusqu'ici le maître auront Ali pour maître. C'est lui qui, après moi, leur communiquera les ordres et les résolutions du Très Haut. » Les musulmans accueillirent cette déclaration du grand Prophète avec enthousiasme et acclamèrent Ali comme successeur de notre seigneur Mohammed. De plus, le premier qui s'avança joyeux vers Ali, ce fut Omar ; il le félicita chaleureusement et le reconnut comme chef. Or, ce fut ce même Omar qui, après la mort du Prophète, travailla pour l'élection d'Abou-Bekr et réussit à le proclamer successeur de Mahomet malgré la volonté formelle de celui-ci d'avoir Ali pour successeur. Après Abou-Bekr, ce fut Omar qui devint Khalife, et après lui ce fut Osman qui prit le pouvoir, et Ali qui avait droit à être le premier Khalife du grand Prophète ne fut que le quatrième de ses successeurs. Ainsi, les Chiites ne reconnaissent comme premier Khalife qu'Ali, tandis que les Sounnites acceptent Abou-Bekr et ses deux successeurs, et les considèrent comme les successeurs légi-

times de notre seigneur Mohammed. De cela naquit le différend politique des deux rites ; quant à la différence religieuse, elle n'est que dans l'ordre et la forme des prières, des ablutions, et dans le mode du pèlerinage à La Mecque. Ces différences n'empêchent pas la fraternité entre les Chiites et les Sounnites : ils s'aiment sincèrement, se regardent comme des frères dans l'Islam, et je suis sûr que si les uns étaient menacés d'un grand danger, les autres accourraient à leur secours.

Je résumerai en quelques lignes ma réponse à votre question concernant l'islamisme et la science : l'islamisme n'a jamais été ennemi de la science, comme on veut le faire croire en Europe. Les encouragements à la science et à l'instruction abondent dans le Koran ; très fréquemment, notre Sainte Écriture y fait allusion. Quelques citations des traditions du Prophète et des écrits de nos docteurs suffiront pour vous convaincre que l'islamisme est l'ami du savoir et de l'instruction. Le Prophète a dit : « Les savants sont les héritiers des prophètes. » Ceci vous montre la grande estime qu'il avait de la science. Il a dit aussi : « L'instruction est un devoir sacré pour tout musulman et toute musulmane. » Mahomet a dit encore : « Recherchez la science depuis le berceau jusqu'à la tombe. Recherchez la science même si elle se trouve aussi loin que la Chine. » Nos docteurs ont dit : « Les savants sur terre sont comme les astres au ciel. La science est la vie des cœurs et le flambeau des âmes. Le savoir est le fils immortel de l'homme. Les rois sont les gouverneurs des hommes, et les savants sont les gouverneurs des rois. » D'ailleurs, la littérature musulmane (arabe, persane et turque) est si riche qu'on compte les écrivains et les poètes par centaines. En Europe, on a fait des tournois pour voir du sang versé ; les musulmans asiatiques et africains font des tournois d'éloquence, et on porte en triomphe celui qui prononce le meilleur discours ou fait la plus belle poésie. L'amour des musulmans modernes pour l'instruction est plus grand que jamais. On trouve de nombreuses écoles non seulement dans les grandes villes, mais dans les villages aussi. Allez à Constantinople, à Téhéran, au Caire, à Damas et entrez dans le premier établissement indigène qui se présentera à vos yeux. Vous y verrez des élèves qui vous étonneront par leur savoir ; ils vous parleront couramment en quatre langues. Quelle est l'école d'Europe qui vous offre des prodiges pareils ? Et la preuve du développement de l'instruction dans l'Islam est qu'outre les ouvrages originaux qui paraissent tous les jours dans nos pays en nos langues orientales, nous voyons de belles traductions des chefs-d'œuvre littéraires et scientifiques de l'Europe en général et de la France en particulier. Qui, parmi les Arabes, les Persans et les Turcs instruits, ne connaît pas les drames de Victor Hugo, les comédies de Molière, et les

romans de Dumas? Qui n'a pas lu les *Fables* de La Fontaine traduites en vers dans nos langues? *Télémaque* et *Paul et Virginie* sont des livres classiques que nos grands écrivains ont traduits sans leur faire perdre leur beauté originale. Et puis, nos livres de classe sont traduits du français, et la plupart de nos écoles suivent le programme d'enseignement de Paris. Beaucoup de nos jeunes gens écrivent le français en prose et même en vers aussi élégamment que s'ils étaient nés dans votre Ville Lumière. Ceci vous prouve que le Musulman aime à s'instruire et ne demande qu'à répandre la science parmi ses coreligionnaires, sachant, comme dit notre poète, que le savant vit éternellement même lorsque ses membres sont réduits en poussière, et que l'ignorant est mort même lorsqu'on le voit marcher sur la terre : on le compte parmi les vivants, mais il n'existe pas.

Permettez-moi de dire deux mots de la presse musulmane. Nos journalistes ont un grand respect pour leurs souverains et leurs gouvernants. Ceci ne les empêche pas de leur signaler adroitement les abus et de leur montrer les bienfaits de la justice et de l'équité. Je ne vous louerai pas les journaux turcs et arabes, dont l'éloge n'est plus à faire, mais les journaux persans que je lis avec bonheur, car ils me parlent de ma patrie bien-aimée et de mon auguste souverain.

Eh bien, je ne vous citerai que les principaux; ce sont : l'*Iran*, le *Tarbiyate*, le *Hekmate*, le *Parvareche*, le *Hablol-Matine* et le *Soraya*. Ah! si les Français avaient lu les remarquables articles que ces journaux leur ont consacrés pendant le séjour de S. M. I. le Châh en France, ils auraient vu combien les Persans leur sont reconnaissants de l'accueil si cordial et si chaleureux qu'ils ont bien voulu faire à leur Empereur! Ces journaux parlent élogieusement des progrès des lettres, des sciences et des beaux-arts en France, et prêchent la fraternité des peuples, source de paix et de prospérité.

La femme dans l'Islam n'est pas aussi peu considérée qu'on le suppose en Europe. Au contraire, elle est très estimée. Un long chapitre de notre saint Koran lui est consacré : « Respectez les femmes, qui vous donnèrent le jour ! » a-t-il dit. Et, en parlant du divorce, il dit que si un homme a fait cadeau d'un talent d'or, c'est-à-dire de cent livres d'or à son épouse, s'il divorce avec elle, il n'a aucun droit de rien lui reprendre. Quant au Prophète, voici ce qu'il a dit à ses disciples à propos de la femme : « Heureux est l'homme qui a une femme vertueuse qui le rejoint lorsqu'il la regarde, lui obéit lorsqu'il lui commande quelque chose, et conserve son honneur et ses biens lorsqu'il est loin d'elle. » Il a dit aussi : « J'aime dans ce monde trois choses, la femme, le parfum, et la prière. » On pourrait faire une bibliothèque des milliers de volumes que les musulmans ont écrits dans toutes les langues de l'Orient à l'éloge de la femme. La

musulmane est aujourd'hui instruite, et écrit en prose et en vers d'une façon charmante.

Puissent ces quelques réponses à vos nombreuses et très intéressantes questions trouver grâce à vos yeux et attirer les sympathies de vos intelligents lecteurs aux musulmans qui aiment leur prochain sans distinction de race ni de culte !

CHEIKH-EL-MOLK MOHAMMED HASSAN SIRDJANI.

Un dernier article abordera une question de nature à intéresser au plus haut point tout lecteur français, celle de l'islamisne africain.

EDMOND FAZY.

P. S. — J'avais avancé (*Quest. Dipl. et Col.* du 15 juillet, p. 88) que, comme on l'entend répéter dans divers milieux musulmans, « toute traduction du Koran est prohibée »; M. Martin Hartmann m'écrit que c'est là une erreur : « J'ai *vu*, me dit-il, bien des Korans avec versions interlinéaires persane et hindoustâni, et tout dernièrement on m'a assuré qu'on vend à Stamboul des traductions *turques* du livre saint. Je compte vérifier ce fait dans un prochain voyage à Constantinople. Cette question des traductions du Koran pour musulmans est fort importante... »

E. F.

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Au cours d'un voyage au Soudan, M. le lieutenant André Bacot, sur la demande qui lui en avait été faite par l'Alliance française, a eu l'occasion de recueillir d'intéressants renseignements sur l'enseignement de notre langue dans ce pays. Ce sont ces notes, écrites par quelqu'un qui sait voir et qui sait juger, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. Elles forment un très utile complément aux deux ouvrages récemment parus sur ce sujet : *la Langue française dans le monde*, publié par « l'Alliance française », et *l'Œuvre scolaire de la France aux colonies*, par notre collaborateur M. Henri Froidevaux.

L'enseignement du français en Afrique occidentale est donné par les professeurs ou dans les écoles désignées ci-après :

Lycée de Saint-Louis (enseignement secondaire).

Ecoles des Pères du Saint-Esprit.

Ecoles des Pères Blancs.

Ecoles laïques des cercles.

Enseignement dans les postes par les sous-officiers.

Enseignement dans les postes par les commis des affaires indigènes.

Lycée de Saint-Louis. — L'étude de l'enseignement donné dans un tel établissement ne rentre pas absolument dans le cadre de cette étude. Toutefois il est permis de regretter les dépenses considérables faites par la colonie pour ce lycée qui ne donne que des résultats médiocres. Il suffirait de donner des bourses à quelques élèves qu'on enverrait dans des lycées de France.

On ne voit pas très bien l'intérêt qu'il y a à apprendre le latin à des nègres, tandis qu'on pourrait employer bien plus utilement ces fonds destinés à l'enseignement à répandre notre langue dans la colonie. D'ailleurs, on forme ainsi de nombreux déclassés, et le déclassé noir est certainement plus dangereux encore que le déclassé blanc.

Ecoles des Pères du Saint-Esprit. — Ces écoles rendent de précieux services ; non seulement les noirs y apprennent notre langue, mais encore ils y prennent nos mœurs et nos idées, du moins autant

qu'il leur est possible de le faire. L'éducation morale, en effet, a naturellement aux yeux des Pères une importance de premier ordre, et ils s'en occupent avec un soin tout spécial. Ils ont, à ce point de vue surtout, de l'influence sur les élèves internes. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de l'enseignement religieux, car ce dernier n'est pas donné à tous. Si les Pères, en effet, s'occupent de convertir ceux des enfants qu'ils croient dans des dispositions convenables, ils ne cherchent nullement à obtenir ce résultat des autres.

Il y a longtemps notamment qu'ils ont renoncé à faire des prosélytes auprès des musulmans; ils y réussissaient rarement, et de plus les rares convertis ne tardaient pas à reprendre leur ancienne religion après leur sortie de l'école. Enfin les parents, redoutant la conversion de leurs enfants, ne les envoyaient pas volontiers auprès des Pères.

Je considère que l'enseignement moral donné aux enfants noirs en même temps que l'enseignement du français a une importance capitale pour la propagation et le maintien de l'influence française et pour la prospérité du pays. Il est nécessaire si l'on veut voir disparaître les nombreux défauts trop souvent justifiés que l'on reproche au nègre : voleur, menteur, paresseux. Bien entendu, cet enseignement moral ne produira d'effet que progressivement, et pendant très longtemps encore, il aura besoin, pour être efficace, d'être aidé par une conduite très ferme à l'égard des indigènes. Le châtiment *immédiat* et sévère des fautes commises, le sentiment toujours entretenu de la supériorité du blanc sur le noir, une ostentation constante de notre puissance militaire sont d'une nécessité absolue.

Les Pères du Saint-Esprit donnent dans plusieurs de leurs écoles un enseignement professionnel. Ils forment ainsi des agriculteurs à qui ils apprennent des méthodes plus perfectionnées que celles des indigènes et des jardiniers qui rendent de grands services aux blancs. Ils forment aussi des charpentiers, menuisiers, serruriers.

Ces différents artisans ont été et sont encore très utiles pour les travaux de plus en plus nombreux entrepris dans la colonie et où le blanc ne peut les remplacer. Beaucoup même vont en Guinée et dans les colonies étrangères, où ils sont fort appréciés. Mais, par cela même, les ouvriers disponibles sont de plus en plus rares et réclament des salaires très élevés.

L'instruction professionnelle est donc d'une nécessité absolue. C'est en outre la meilleure façon de donner à l'indigène le goût du travail, en lui apprenant un métier qui lui donne la certitude de gagner de l'argent. En même temps, il comprend aussitôt l'utilité de connaître notre langue; il a toujours ensuite l'occasion de la parler et ne l'oublie pas comme tant d'autres.

Malheureusement, depuis quelques années, les Pères du Saint-Esprit du Sénégal négligent un peu, paraît-il, cette instruction professionnelle. C'est fort regrettable.

Les Pères du Saint-Esprit ont au Sénégal des établissements nombreux et anciens. A mon grand regret, je n'ai pu les visiter. Au Soudan (partie rattachée maintenant au Sénégal), ils en ont à Kayes, à Dinguiraï (près Kayes) et à Kita. Je les ai visités. Enfin ils en ont plusieurs sur la côte de Guinée, où j'ai visité ceux de Konakry.

A Kayes, la Mission se réduit à un internat où sont reçus les élèves sortant de Dinguiraï. Ces jeunes noirs sont apprentis dans les ateliers de l'artillerie et du génie et le soir suivent un cours à la Mission, où leur instruction de français est continuée et perfectionnée. Ces cours du soir sont également suivis par d'autres indigènes.

Dans les deux écoles de Dinguiraï et Kita, ils reçoivent, outre l'enseignement de notre langue, une instruction manuelle. J'ai pu là me rendre compte de leur savoir et de la façon dont l'enseignement leur était donné. J'ai constaté que l'un et l'autre ne laissaient rien à désirer. Dans le pays avoisinant ces deux écoles, on trouve beaucoup d'indigènes parlant français correctement; à l'école, j'en ai interrogé, je les ai vus lire et j'ai examiné leurs cahiers. J'ai constaté qu'un très grand nombre écrivaient et calculaient correctement. Les Pères leur donnent également des notions d'histoire de France et de géographie locale très simples et très bien comprises, n'insistant que sur les faits capables de frapper leur imagination et de leur donner une idée de la puissance de la France.

Ces écoles ont déjà fourni nombre d'employés à l'administration, aux commerçants et surtout au chemin de fer du Soudan. Plusieurs chefs de gare en sortent et l'administration recherche avidement des hommes mariés pour ses nouvelles gares, afin d'y avoir un *ménage*, association inconnue chez les musulmans et les païens et fort utile dans ces fonctions.

Seulement, ces écoles, celle de Kita surtout, sont dans un grand dénuement. Elles manquent complètement de ressources et leur budget a grand besoin pour être équilibré de la vente des légumes cultivés par les enfants sous la direction des Pères. Celle de Kita surtout, malgré les grands services qu'elle rend, m'a paru avoir grand besoin de secours.

En Guinée, les Pères du Saint-Esprit ont plusieurs établissements sur la côte. La Mission du Rio-Pongo est la plus ancienne et la plus prospère; celle de Konakry, récente, devrait être plus importante qu'elle ne l'est et ne progresse que bien lentement.

La Mission de Konakry comprend : 1° une école en ville; 2° une ferme-école à 2 kilomètres de la première. Elles ont ensemble environ

60 élèves, la plupart internes, sans compter des adultes qui suivent en assez grand nombre les cours du soir. Mais ces élèves sont d'un recrutement difficile. Les indigènes du pays, d'un caractère peu docile, ne veulent pas y envoyer leurs enfants; de sorte que la plupart des élèves sont de jeunes captifs libérés, ou des indigènes venus d'un peu plus loin, ou des fils de Sénégalais établis à Konakry.

Les causes de ce peu de succès sont multiples : outre celle déjà citée et l'insuffisance de la subvention de la colonie (2.000 fr. par an), on peut reprocher à l'école de changer trop souvent de direction. Enfin la plupart des noirs établis à Konakry même sont des Sierra-Léonais protestants et ne veulent pas envoyer leurs enfants dans une école catholique (quelques-uns envoient même chaque jour par canots leurs enfants à une école anglaise établie dans les îles de Los, en face de Konakry). Ce point est important, car à Konakry, les 9/10 des noirs, même la plupart des employés des maisons de commerce françaises, ne parlent qu'anglais et sont de Sierra-Leone. Il serait urgent que leurs enfants reçoivent un enseignement de notre langue. M. Ballay va remédier à cet inconvénient par la création d'une école laïque.

Quant à la Mission elle-même, elle vient de recevoir un directeur qui paraît jeune, intelligent, énergique et plein d'entrain; le directeur de la ferme paraît également réunir les meilleures conditions. D'ailleurs, celle-ci réussit mieux que l'école de la ville. Les élèves ont six heures de cours par jour et les travaux de culture, jardinage ou travail manuel sont prospères. On peut espérer que la situation de la Mission s'améliorera bientôt.

Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont à Konakry une école de filles très florissante. Les élèves, au nombre de 80, profitent fort bien de leurs leçons de français, lecture et écriture ; de plus, elles apprennent à coudre, laver et repasser.

En résumé, les écoles des Pères du Saint-Esprit ont rendu et rendent de grands services. Malheureusement, elles manquent de ressources pécuniaires et les directeurs changent trop souvent, ce qui en est peut-être une conséquence. Les Pères, en effet, sont obligés de vivre d'une façon trop économique, presque misérable, de trop payer de leur personne (ainsi, à la ferme de Konakry, le Père est obligé de tenir lui-même la charrue) et la maladie fait des ravages parmi eux.

Il semblerait que la Direction supérieure de l'ordre des Pères du Saint-Esprit, trouvant les indigènes de l'Afrique occidentale peu accessibles aux conversions, n'abandonne un peu cette région pour reporter ses efforts sur d'autres points ; cela est fort regrettable, et il serait bon de lutter contre cette tendance.

Ecoles des Pères Blancs. — Les Pères Blancs ont des établissements à Kati, Ségou, Tombouctou, Kissidougou et vont en fonder dans le Mossi. Je ne connais que celui de Kati, récemment créé, et qui n'a pas encore d'élèves.

Il est d'ailleurs à remarquer que la tactique des Pères Blancs n'est pas la même que celle des Pères du Saint-Esprit. Ils n'agissent que très lentement, tâtent le terrain, s'introduisent peu à peu au milieu des indigènes, auxquels ils parlent leur langue, s'en font aimer et arrivent à gagner la confiance des parents. Alors, ils emmènent les enfants avec eux pour faire leur instruction morale en même temps que leur enseigner le français. Toutes leurs écoles sont de fondation récente, mais ils sont pleins de confiance. D'ailleurs, ils possèdent de puissantes ressources.

Ecoles laïques. — J'ai vu celles de Kayes, Bammako, Siguiri. Elles donnent d'assez bons résultats : l'instruction y est bien faite. Toutefois, la dernière, récente il est vrai, compte peu d'élèves, malgré les efforts du commandant de cercle, et l'instituteur les empêche difficilement de déserter son cours. Peut-être ne connaît-il pas assez le caractère de l'indigène; c'est un point fort important pour la réussite d'une telle entreprise que l'instituteur sache prendre habilement ses élèves et connaisse assez la nature du noir pour savoir comment l'intéresser.

Les élèves de ces écoles sont en général externes et l'éducation morale y est peut-être moins soignée que chez les Pères. Quant aux musulmans, ils ne tiennent pas plus à envoyer leurs enfants chez des blancs laïques que chez des blancs religieux. Le nombre des élèves musulmans est toujours restreint; ils préfèrent aller aux écoles de marabouts, foyers extrêmement dangereux de fanatisme, où le seul enseignement moral qui soit donné est la haine des blancs et une explication du Coran appropriée à ce sentiment.

A ce propos, il y a une question intéressante à traiter : c'est celle des instituteurs indigènes. Ils ont évidemment des avantages et des inconvénients. Ils sont moins payés, ils n'ont pas besoin de rentrer périodiquement dans la métropole et ne sont pas sujets aux mêmes maladies que les blancs. Mais, d'autre part, ils n'ont pas la même autorité ni le même savoir et obtiennent certainement de moins bons résultats. Néanmoins, ils peuvent rendre de grands services pour les écoles peu importantes.

Seulement, il serait à désirer qu'on écartât le plus possible de ces fonctions les musulmans. Ceux-ci, en effet, même en enseignant le français et non l'arabe, sont toujours tentés de donner à leurs élèves des principes moraux conformes à leur religion, c'est-à-dire hostiles à nous, et cela sans que l'autorité soit au courant de leurs agissements.

Il ne manque d'ailleurs pas de fétichistes ou de catholiques capables de faire des instituteurs, et sans prétendre qu'ils soient toujours favorables à la domination française, leur sentiment n'est pas inspiré par le fanatisme religieux.

Les cours du soir sont ouverts dans les écoles pour les adultes. Ils sont souvent assez fréquentés, surtout par les employés civils ou militaires.

INSTRUCTION DONNÉE PAR LES SOUS-OFFICIERS DANS LES POSTES. — Dans tous les postes où il y a de la troupe, un sous-officier blanc, moyennant une légère indemnité, est chargé d'enseigner le français aux indigènes. C'est là une excellente mesure. Il est certain que ce gradé ne possède pas les qualités d'un instituteur de profession, mais néanmoins ce système donne des résultats dont on peut se contenter provisoirement, en attendant une organisation spéciale et eu égard aux faibles frais qui en résultent.

Mais il est une catégorie de noirs qui semble toute désignée pour recevoir des sous-officiers l'enseignement du français : ce sont les tirailleurs. Il est inouï de penser qu'un dixième à peine des tirailleurs soudanais parlent français, même à la fin de leur engagement. Et pourtant, ils sont placés dans les meilleures conditions pour apprendre notre langue et la pratiquer. Ils restent deux ans au moins en contact immédiat avec les blancs qui les commandent. On pourrait facilement les obliger pendant tout ce temps à suivre régulièrement les cours et à faire des efforts pour en profiter. Pour la nomination des gradés notamment, on pourrait se montrer plus exigeant au point de vue de la connaissance de la langue. Le service y gagnerait certainement, et au moment de leur libération les tirailleurs apporteraient un appoint considérable au nombre des indigènes parlant français et susceptibles de remplir des emplois utiles. Mais il est certain qu'il faudrait indemniser les gradés pour ce surcroît de travail et il serait bon d'exciter leur émulation comme professeurs. Les tirailleurs parlant français serviraient de moniteurs.

INSTRUCTION DONNÉE DANS LES POSTES PAR LES COMMIS DES AFFAIRES INDIGÈNES AIDÉS DES INTERPRÈTES. — En général, elle est à peu près nulle. Dans les postes, le travail de bureau et de comptabilité est très grand et les fonctionnaires si peu nombreux (2 en général) qu'ils sont accablés de besogne. Ils ne peuvent aucunement s'occuper de l'enseignement du français. Quant aux interprètes, ils sont pris toute la journée par leurs fonctions et le soir seulement ils pourraient enseigner le français. Il serait juste de leur donner une indemnité pour ce surcroît de travail ; or, on leur a justement supprimé une allocation de 20 francs par mois qui leur était attribuée à ce titre.

Malheureusement, beaucoup de cercles n'ont pas d'autre moyen de donner l'enseignement du français.

Il est certain qu'on ne peut mettre partout des instituteurs qui pourraient donner aux indigènes une instruction complète, mais cela n'est pas nécessaire. L'essentiel est de se hâter, dès maintenant, d'apprendre à parler français à de nombreux indigènes. Pour cela, il n'est pas besoin d'avoir des instituteurs de profession, mais il faudrait des fonctionnaires qui auraient le temps de s'occuper de l'instruction, et nous touchons là à une question très délicate et d'ordre général concernant le Soudan. Je veux parler de l'insuffisance du personnel dans les postes. Non pas qu'il faille mettre un fonctionnaire spécialisé dans chaque partie : trésorerie, enseignement, travaux publics, etc., comme on a maintenant tendance à le faire. Ces parties sont trop nombreuses et d'autre part, du moins dans la plupart des postes, chacune d'elles pour l'instant est réduite à un rouage de la plus grande simplicité ; il faudrait seulement donner plus d'auxiliaires au commandant de cercle, qui a la direction générale de l'ensemble de ces services et les répartit entre ses adjoints. Cette opinion ne m'est pas personnelle, je l'ai entendu formuler par un grand nombre de personnes très compétentes.

Conclusion. — En somme, la langue française, sauf dans l'ancien Sénégal et peut-être jusqu'à Bammako, est fort peu répandue dans l'Afrique occidentale française. Bien plus, au sud-ouest de la Guinée et dans le pays Soussou, l'anglais l'est beaucoup plus que le français. A Konakry notamment, c'est à un tel point que l'administration ne peut même garder les employés qu'elle fait venir du Sénégal et paie jusqu'à 220 francs par mois. Dès leur arrivée, les maisons de commerce françaises les font déserter en leur offrant des émoluments supérieurs, tellement il leur est difficile de se procurer des employés parlant français.

En Guinée, il n'y a d'école ni à Kouroussa, ni à Kankan, Faranah, Kérouané, Beyla, qui sont pourtant des chefs-lieux de cercles riches et peuplés. Dans le nord de la boucle du Niger, la situation est encore plus mauvaise. Il y a au contraire partout, même dans les petits villages, des écoles de marabouts dont j'ai signalé l'influence néfaste.

A la Côte d'Ivoire, on trouve beaucoup d'indigènes parlant anglais, et c'est à peine si les Français trouvent des boys sachant quelques mots de leur langue. Dans toute cette immense région, on ne trouve d'écoles françaises qu'aux environs immédiats de Grand-Bassam.

On voit qu'il y a encore fort à faire pour répandre notre langue dans l'Afrique occidentale française.

Nos troupes ont conquis et pacifié le pays ; comme en Tunisie au lendemain de la conquête, l'Alliance française a au Soudan une

grande œuvre à accomplir. Elle consacre de grosses sommes à aider les écoles françaises établies dans les colonies anglaises voisines ou dans des pays étrangers où il y a peu d'intérêt à ce que notre langue soit répandue. Elle pourrait reporter ces sommes sur les écoles établies dans nos colonies de l'Afrique occidentale française, qui en ont tant besoin ; elle pourrait favoriser la création d'écoles nouvelles, par exemple dans les cercles populeux et riches de Faranah et de Kouroussa. Elle pourrait aussi accorder des encouragements et des primes aux sous-officiers pour enseigner notre langue aux tirailleurs et aux interprètes pour activer leur zèle à faire des cours le soir, quand leur travail d'interprète est fini.

Lieutenant André Bacot.

NOTES SUR LA DÉFENSE DES COLONIES

Historique. — De tout temps, les colonies ont été considérées comme exerçant une grande influence, d'une part sur le développement et la force de notre marine militaire, à laquelle elles fournissent des points d'appui, de relâche et de ravitaillement, et d'autre part sur notre commerce. Aussi les divers gouvernements de la France se sont-ils toujours préoccupés de mettre à l'abri des attaques extérieures nos principales possessions d'outre-mer, et n'ont-ils pas manqué, dès les premiers temps de l'occupation de chacune d'elles, d'y faire exécuter des ouvrages défensifs. Mais ceux de nos anciennes colonies furent, en grande partie, détruits ou démantelés pendant l'occupation étrangère des dernières années du premier Empire.

L'état dans lequel se trouvait la France en 1815 ne permit pas d'entreprendre la réorganisation définitive de nos colonies, et on se borna alors seulement à exécuter quelques réparations aux principaux ouvrages encore debout.

Mais lorsqu'en 1840 des complications extérieures firent craindre une guerre maritime, on songea sérieusement à nos possessions d'outre-mer, et l'on rechercha pour chacune d'elles un système de fortifications, d'armement et d'approvisionnements de guerre. Des fonds relativement considérables furent même alloués dans les années 1841, 1842 et suivantes pour commencer les travaux les plus importants.

La révolution de 1848 vint arrêter presque complètement tous ces travaux, en réduisant pendant plusieurs années le budget du génie aux colonies à ce qui était strictement nécessaire au casernement et aux dépenses d'entretien et de réparation des fortifications.

Après 1870, la réduction que subit le même budget obligea, en raison des besoins du casernement, à surseoir à tout travail neuf de fortification et à se borner à entretenir ce qui existait.

Cette situation s'est d'ailleurs prolongée jusqu'à ces derniers temps, où, après le réveil de Fachoda, le pays comprit la nécessité de fortifier au plus tôt nos colonies, et où le Parlement vota un crédit de 65 millions, à répartir sur plusieurs exercices, pour payer ces dépenses.

Avantages qu'a l'ennemi à conquérir nos colonies. — Pour la métropole, les invasions du côté de la mer ne sont pas un danger sérieux; ce danger diminue chaque jour en raison de l'extrême promptitude avec laquelle tous les mouvements de l'ennemi seront signalés par les télégraphes électriques ou les sémaphores et de la rapidité avec laquelle des troupes pourront, à l'aide des voies ferrées, être trans-

portées sur les points convenables de nos frontières pour repousser toute tentative de débarquement; mais il y a, à ce point de vue, une grande différence entre la défense de notre territoire continental et celle de nos colonies.

En effet, les entreprises contre ces dernières n'exigent pas en général pour l'ennemi l'emploi de forces très considérables; d'un autre côté, dans beaucoup d'entre elles, les ressources de la défense sont limitées et les populations sont habituellement trop peu nombreuses pour que la garnison puisse trouver près d'elles de puissants auxiliaires. Ces entreprises ne sauraient d'ailleurs être tentées que par un ennemi maître de la mer et certain en quelque sorte de pouvoir conserver ces possessions pendant la guerre, comme lieu de station, s'il parvient à s'en emparer. On comprend dès lors qu'il ne négligera rien pour les conquérir.

Les escadres ne suffisent pas, les colonies doivent se défendre elles-mêmes. — La protection la plus efficace pour nos colonies est certainement celle que leur donneraient de puissantes escadres; mais qui peut affirmer que, dans une guerre maritime, la France disposera d'une flotte assez nombreuse pour pouvoir prêter à la défense de nos colonies, sur tous les points où elles pourront être attaquées, l'appui des forces matérielles de nos navires et pour obliger les escadres ennemies à s'éloigner?

La flotte ne saurait donc, en général, assurer qu'une protection temporaire à nos colonies, et les nombreuses attaques faites contre elles à différentes époques corroborent cette opinion; aussi est-il nécessaire d'assurer la défense de nos colonies par elles-mêmes et d'une manière permanente.

Doit-on défendre toutes les colonies? — Bien que le crédit de 65 millions voté par le Parlement paraisse important, il n'est pas suffisant pour permettre de défendre toutes nos possessions d'outre-mer, et on a dû restreindre le système défensif de nos colonies.

On a dû les envisager, à cet égard, sous deux points de vue différents : les unes, comme la Martinique, la Cochinchine, peuvent servir de points d'appui et de relâche à nos navires en temps de guerre et ont par conséquent une importance militaire bien indiquée; les autres n'ont ni ports, ni rades pouvant être utilisés en temps de guerre, et n'ont d'importance qu'au point de vue agricole et commercial.

On a considéré que, eu égard à la situation financière de la France, il serait préférable de reporter sur tout ou partie des colonies de la première catégorie toutes les ressources dont le pays pouvait disposer pour l'organisation défensive de nos possessions d'outre-mer.

On a observé, d'autre part, que le but qu'on se propose en organi-

sant défensivement une colonie ne saurait être atteint que si la garnison est en rapport avec les ouvrages à défendre et qu'en renonçant à en établir dans les colonies sans valeur militaire, on pourrait et on devrait même réduire l'effectif de la garnison à ce qui est seulement nécessaire à la sécurité intérieure, pour l'augmenter au contraire dans celles des colonies dont la possession est considérée comme nécessaire à notre marine.

Organisation des points d'appui de la flotte. — Les questions relatives aux points d'appui de la flotte ont été réglées, en France, par le décret du 1er avril 1899.

Cet acte a déclaré points d'appui Fort-de-France, Dakar, Saïgon et le Cap Saint-Jacques, Port-Courbet, Nouméa et Diégo-Suarez ; il y est dit, d'ailleurs, que des décrets ultérieurs pourront classer d'autres points d'appui de la flotte, au fur et à mesure des besoins constatés.

Commandement des points d'appui. — On pourrait appliquer aux points d'appui le décret du 4 octobre 1891 (ministère de la guerre), sur le service des places de guerre et villes ouvertes, en y apportant les modifications rendues nécessaires par l'organisation particulière des colonies.

Pouvoirs des gouverneurs et des commandants supérieurs des troupes. — D'après le décret du 3 février 1890, les gouverneurs sont responsables de la garde et de la défense intérieure et extérieure des territoires placés sous leurs ordres ; et, d'après le décret du 1er avril 1899, le commandant supérieur des troupes d'une colonie exerce le commandement de toutes les forces de terre et de mer stationnées dans la colonie, sous l'autorité du gouverneur.

Il nous semble que, en cas de guerre étrangère, le commandant supérieur des troupes devrait être seul responsable vis-à-vis du gouvernement des mesures nécessaires à la défense de la colonie.

D'après le décret du 1er avril 1899, en temps de paix et dans le cas de troubles, le gouverneur de la colonie ne peut disposer que d'un tiers au plus des troupes de toutes armes qui constituent la garnison du point d'appui (déterminée par décret) pour les faire concourir au maintien de l'ordre en dehors de la place.

Fixation de l'effectif des garnisons. — La place forte point d'appui de la flotte doit avoir une garnison organisée non seulement en vue de la garde et du service des ouvrages permanents, mais encore en vue de la défense active.

En France, l'action de cette garnison doit s'étendre normalement jusqu'à 10 kilomètres en avant des ouvrages les plus avancés. Mais cette définition ne saurait être appliquée dans ce cas particulier. On déterminera, par analogie avec ce qui se passe dans la métropole, la zone de territoire qu'il y a lieu de considérer comme une dépen-

dance directe de la place. D'après l'étendue de cette zone, d'après le développement et la configuration de la portion de côte qu'elle comprend et, en outre, d'après l'importance des ouvrages permanents, on fixera l'effectif et la composition de la garnison de la place ainsi que le matériel dont il y a lieu de la pourvoir pour ses opérations actives. Ce matériel doit être approvisionné en permanence.

Pour établir le plan de mobilisation, on admettra, comme point de départ, qu'une attaque de vive force par mer, ayant pour objet la destruction par le bombardement des établissements et approvisionnements que contient la place, peut être tentée par l'ennemi, le jour même de la déclaration de guerre ; mais qu'une attaque suivie d'un débarquement exécuté en vue de l'occupation de la place, ne pourra être généralement tentée que quatre ou cinq jours après que l'ordre de mobilisation sera parvenu à la colonie.

Si, par suite de l'étendue de la colonie, ou plutôt de la configuration des côtes et de la nature des voies de communication, on a à craindre que l'ennemi ne tente de débarquer en un point qui, quoique situé en dehors de la zone indiquée ci-dessus, peut servir de base d'opérations à une action offensive dirigée contre la place en vue de prendre à revers ses fronts de mer, il est nécessaire de disposer d'un corps organisé pour faire échouer ce mode d'attaque.

Ce corps doit être distinct de la garnison de la place, car on doit supposer que l'ennemi qui sera assez fort pour tenter un débarquement sérieux sur un point éloigné sera également en mesure d'attaquer directement la place par mer. Il n'est même pas impossible que ce débarquement éloigné soit une simple diversion destinée à masquer l'attaque principale exécutée sur la place, on inversement.

Ce corps, qui, quoique distinct de la garnison de la place, pourra lui venir en aide en cas d'attaque directe, représentera l'élément principal de la défense générale de la colonie. Il doit être assimilé à une armée en campagne dans la zone d'action de laquelle la place se trouve comprise.

Il y aura lieu de fixer, pour ce corps, son effectif, sa composition, le matériel de toute nature et l'armement dont il doit être pourvu, les travaux de sémaphores, télégraphes, routes, qu'il est nécessaire d'exécuter, pour qu'il puisse se concentrer rapidement sur les points menacés, enfin les ouvrages de campagne ou de fortification semi-permanente qu'il y a lieu d'établir pour lui servir de point d'appui.

On ne devra pas perdre de vue que, pour cette défense générale, de même que pour la défense d'une place, l'action, quoique forcément défensive, doit être avant tout active et périphérique, et qu'il faut par suite s'efforcer de reporter l'effort principal de la lutte, soit sur les points mêmes de débarquement pour empêcher l'ennemi de

prendre pied dans la colonie, soit, si on n'a pu y réussir, sur des positions qui en soient aussi peu éloignées que possible.

Points spéciaux à défendre, en outre des points d'appui de la flotte. — Pour le littoral de la France, il a été admis qu'on devait renoncer à protéger par des batteries la marche du cabotage; on a seulement reconnu l'utilité qu'il y avait à assurer par des batteries permanentes la sécurité des principaux lieux de mouillage.

Il est à remarquer que, pour les colonies, ces principes sont susceptibles de modifications, et qu'il peut, en effet, être avantageux de défendre, au moyen de batteries permanentes, des mouillages d'une importance secondaire et des centres de population que l'ennemi, en raison de leur richesse et de leur commerce, serait tenté de brûler ou d'insulter. Les colonies doivent, en effet, pouvoir assurer leur défense au moyen des ressources dont elles disposent. Or, les fortifications permanentes imposent à l'opinion et préviennent le danger des débarquements.

Nature de la fortification à employer aux colonies. — Étant admis qu'un port, déclaré par décret point d'appui de la flotte, doit être mis en état de défense, comment va être faite cette organisation défensive au point de vue de la fortification?

Sans entrer à ce sujet dans des détails techniques qui ne peuvent intéresser que les spécialistes, il est possible de rechercher quels sont les principes généraux à suivre dans ces circonstances.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, une place forte maritime peut être attaquée soit par mer, soit par terre, soit des deux côtés à la fois, et cela est vrai aussi bien aux colonies qu'en Europe.

Il faudra donc, comme dans la métropole, organiser une défense du côté de la mer et une défense du côté de terre.

La première comprend d'abord des batteries de côte, qui deviennent de véritables forts fermés lorsqu'elles se trouvent établies sur des positions un peu éloignées où elles sont mal soutenues par les autres ouvrages, lorsqu'elles constituent, par exemple, les extrémités du front de mer.

Ces batteries, dont le but est de tirer sur les mêmes navires que les batteries de côtes de la métropole et qui elles-mêmes sont exposées au tir des escadres, sont nécessairement organisées comme celles établies en territoire national; nous n'insistons donc pas sur cette organisation.

Il en est de même de leurs accessoires, magasins, projecteurs, postes télémétriques, etc.

Nous ne ferons qu'une seule remarque : c'est que la possibilité de ravitaillement qui existe en France ne se trouve pas aux colonies, et que, par suite, il faudra que les approvisionnements en munitions soient plus considérables.

Comme en Europe, la défense devra être complétée par des lignes de torpilles dormantes ou vigilantes, et par des batteries de torpilles automobiles.

Enfin une défense mobile constituée par des torpilleurs devra parfaire la défense du côté de la mer.

Du côté de terre, les principes qui doivent guider l'organisation de la défense sont assurément les mêmes qu'en France. Mais il est à considérer que, vraisemblablement, l'ennemi ne débarquera pas dans a colonie les grosses pièces de siège en usage en Europe, parce qu'elles occasionneraient d'abord de grosses difficultés de transport et de débarquement, et qu'ensuite elles seraient fort peu maniables sur les routes primitives ou sur les simples pistes des colonies. Dans ces conditions, il est probable que les armées de siège ne seront armées que de canons de campagne ou de légères pièces de siège, et il devient par suite inutile de donner aux ouvrages fortifiés du côté de terre une importance et une force qui dépasseraient le but à atteindre. Il y aura donc lieu de simplifier la construction elle-même de ces ouvrages, et d'autre part de les armer avec un matériel d'un calibre suffisant pour contrebattre l'artillerie probable de l'assiégeant.

Il est impossible d'entrer à cet égard dans les détails, car l'organisation doit varier avec les circonstances, c'est-à-dire avec chaque place.

Conclusions. — Telles sont, à notre avis les règles générales qui doivent guider les officiers chargés de la mise en état de défense de nos colonies.

Nous avons dit que, pour le moment, le gouvernement avait décidé de réduire cette organisation à celle de six ports dits points d'appui de la flotte, et que les Chambres avaient voté le crédits nécessaires.

Nous sommes convaincus d'avance, étant données la valeur et la science des officiers qui auront cette charge, qu'ils s'en acquitteront fort bien, et que nous disposerons sous peu de quelques bons abris, où nos escadres pourront se ravitailler et se réparer.

Mais nous pensons qu'il ne faut pas s'en tenir là et qu'il y a bien d'autres points, mouillages ou points de débarquement, à défendre.

Nous comptons que le patriotisme du Parlement saura faire les sacrifices encore nécessaires pour compléter la défense de nos possessions d'outre-mer.

N'oublions pas Fachoda et l'angoisse qui nous a tous étreints à ce moment. N'oublions pas tout le sang et tout l'argent que nos colonies nous ont coûtés. N'oublions pas que si nous voulons les conserver, il nous faut faire encore un effort. Le pays ne s'y refusera certainement pas.

PETRUS.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La crise du libéralisme anglais.* — Le parti libéral anglais a beaucoup fait parler de lui ces jours derniers en Angleterre. Personne n'ignore que la guerre du Transvaal a provoqué dans ce parti un scission qui, pour n'être pas reconnue en fait, n'en est pas moins réelle. Lord Rosebery, dans un manifeste adressé aux membres du *City Liberal Club*, puis dans un grand discours prononcé à ce même club, a paru vouloir dissiper toute équivoque et a demandé formellement que l'on tranchât d'une manière définitive la question de savoir si la guerre sud-africaine est juste ou non. Ces déclarations ont provoqué une vive émotion parmi les libéraux, qui préfèrent en général écarter une discussion par trop dangereuse pour l'unité de leur parti. La plupart de leurs journaux ont donc jugé assez sévèrement l'initiative prise par lord Rosebery et se sont efforcés d'en atténuer l'effet, en préconisant au contraire la recherche d'un terrain de conciliation sur lequel puissent se mettre d'accord les différentes fractions du parti. Dans ce même but, sir Edward Grey a voulu resserrer l'union des libéraux par un programme commun assez large et assez élastique pour être accepté par tous ; un impérialisme d'une nature particulière, l'impérialisme des sages et des modérés :

L'impérialisme, a déclaré sir Edward Grey, n'est pas la même chose que le jingoïsme. Tant de gens n'aiment pas ce mot d'impérialisme! Mais pourquoi? Parce que, anciennement, il était employé pour désigner quelque chose qui n'avait rien de commun avec l'empire britannique. J'ai certains amis auxquels j'hésite vraiment à répondre quand ils me demandent si je suis impérialiste, parce que je sais que, lorsqu'ils disent « impérialisme », ils pensent, en réalité, « jingoïsme ». Or, ces deux choses ne sont pas les mêmes. L'empire britannique n'est pas un empire jingoe... Ce que j'appellerais jingoïsme, aujourd'hui, consisterait en une incapacité à exprimer notre fierté dans l'empire britannique sans éprouver le désir de le mettre en antagonisme avec le reste du monde. Laissez la presse étrangère, si cela lui fait plaisir, exprimer des sentiments peu favorables à l'empire britannique; mais que nos hommes d'État ne s'abaissent pas à échanger de gros mots avec elle. Inspirons-nous de ce fait que, quelle

qu'ait été à notre égard, pendant la guerre, l'opinion, ou une partie de l'opinion du continent, les gouvernements étrangers se sont comportés d'une manière absolument correcte, et qu'il n'y a aucune raison de supposer que l'empire britannique doive être mis en antagonisme avec le reste du monde civilisé ou une de ses parties.

Le *Journal des Débats*, commentant ces paroles, exprime l'opinion que, en ce qui concerne l'avenir et l'union des libéraux, il y a quelque chose de rassurant à entendre l'un des libéraux impérialistes les plus en vue s'exprimer avec autant de sagesse et il estime que le gros de ce parti, après s'être inspiré du sentiment national, pourrait aisément se rallier à cet impérialisme-là. C'est aussi, semble-t-il, l'impression qui se dégage généralement des commentaires de la presse britannique.

— *Forces navales de l'Angleterre en Extrême-Orient.* — Pendant que l'Allemagne et les États-Unis retirent des eaux chinoises une partie de leurs forces navales, l'Angleterre renforce son escadre d'Extrême-Orient par de nouveaux cuirassés. Le cuirassé *Albion*, mis en service à Chatham le 25 juin dernier, partira prochainement pour la Chine. L'escadre anglaise comprendra alors, en plus des deux vaisseaux de ligne *Barfleur* et *Centurion*, quatre cuirassés du type *Canopus*, c'est-à-dire l'*Albion*, le *Glory*, le *Goliath* et l'*Ocean;* les croiseurs cuirassés *Orlando*, *Aurora*, *Cressy;* les croiseurs de 1re classe *Terrible*, *Argonaut*, *Endymion;* les croiseurs de 2e classe *Blenheim*, *Bonaventure*, *Isis*, *Dido*, *Talbet*, *Astræa*, *Arethusa* et *Hermione*; les petits croiseurs *Marathon*, *Pique*, *Waltoroo*, *Brisk;* 4 sloops de 1.000 à 1.200 tonnes; 7 canonnières, 5 canonnières fluviales, 1 aviso, 6 destroyers. Soit au total 44 navires de guerre.

France. — *L'Allemagne et la politique coloniale française.* — La *Deutsche Kolonialzeitschrift* a publié sur la politique coloniale de la France de la France un intéressant article, dont voici l'analyse[1] :

Depuis dix ans environ, la France travaille avec persévérance, énergie et méthode à l'extension de son domaine ouest-africain et à sa mise en valeur. Le vieux lieu commun de l'incapacité coloniale des Français, qu'il fallait déjà considérer comme caduc dans la première ère politique de la France, sous Louis XIV, a perdu toute sa valeur. Avec une ardeur soutenue, un esprit d'entreprise hardi, mais aussi avec un grand sang-froid, on a poursuivi la solution des questions qui sont posées par la politique coloniale de la France dans l'Ouest africain. Dans l'ensemble, le succès est resté fidèle aux entreprises hardies, et aujourd'hui la France se voit près du but. La pensée d'une « nouvelle France » ouest-africaine n'est plus une utopie.

L'auteur continue par un parallèle entre l'activité française et ce

[1] Nous empruntons ce résumé à la *Dépêche coloniale*.

qu'il appelle l'inactivité allemande. Il termine par les appréciations suivantes :

Le politique colonial de France a plus d'expérience que l'allemand. Il est moins sanguin et fantaisiste que celui-ci. Le Français est devenu un homme d'affaires calme, mais hardi et entreprenant, qui sait fort bien que, dans ce monde imparfait, les pigeons ne vous tombent pas tout rôtis dans la bouche, du moins en ce qui concerne les entreprises coloniales. Il a agi et il a avancé. L'Allemand n'a rien fait et il est resté en arrière.

Si la France a été aidée, d'une part, par la « paresse » allemande, la faiblesse actuelle de l'Angleterre a été l'autre circonstance qui lui a permis d'aller de l'avant.

Le seul accroc qui se soit produit dans cette progression, ç'a été Fachoda :

Mais cet échec a été un bien pour la France, qui a appris que d'avancer par trop rapidement sur l'échiquier colonial était aussi dangereux que l'indécision. Elle a seulement remis à plus tard l'idée de relier Obock avec le Soudan.

Les hommes d'État de Paris ont appris en Asie de leurs alliés russes cette politique de soi-disant concessions. Le recul prudent n'est qu'une feinte. L'attaque est reprise aussitôt que l'adversaire, sans cesse surveillé, se découvre tant soit peu. A l'avenir, les coloniaux français veilleront à une meilleure couverture de leurs pions sur l'échiquier africain. Aujourd'hui, la France est bien mieux armée qu'il y a cinq ans pour une lutte avec l'Angleterre. Elle n'accepterait plus un Fachoda.

L'article se poursuit par un exposé de l'histoire coloniale française jusqu'aux derniers évènements dans les oasis et dans le centre de l'Afrique, qui font dire à l'auteur :

Tandis que ces domaines immenses du centre africain n'apprennent que peu de choses de l'Angleterre et rien de l'Allemagne, les indigènes sont en relations constantes, dans la paix ou dans la guerre, avec la France. On a célé pendant des années ce pénible travail. Les mailles du filet de fer de la domination française sont maintenant si solidement rivées que l'on peut, avec une juste fierté et avec satisfaction, montrer ouvertement quelle œuvre gigantesque ont fondée là l'audace et la persévérance.

L'auteur envisage ensuite les difficultés que pourrait causer un jour un soulèvement des indigènes du Nord de l'Afrique excités, suivant lui, par les méthodistes anglais. Mais, dit-il, « il est à supposer que les politiques coloniaux français se seront préparés avec une sage prévoyance, pour n'avoir pas à craindre au Maroc un Fachoda, ni sur le terrain diplomatique ni sur le terrain militaire ».

Vient ensuite le côté économique :

On pourra peut-être prétendre que la France ne suit dans les voies de sa politique coloniale africaine que les fantômes funestes de son insatiable

besoin de prestige, que les capacités et les moyens manqueront aux Français pour l'exploitation et la mise en valeur de leur domaine. Cette opinion serait absolument erronée. Il résulte de récents rapports que les colonies françaises de l'Ouest africain ont eu un développement économique éclatant, qui est d'autant plus méritoire qu'il s'agit de régions qui ne se distinguent nullement de leurs voisines par une plus grande productivité.

Et l'auteur continue en résumant tous les progrès réalisés, les travaux de ports et de chemins de fer exécutés et en montrant la marche ascensionnelle constante et générale du mouvement commercial.

L'article conclut en disant que l'Allemagne constate ce triomphe colonial avec des sentiments qui ne sont pas sans mélange, mais qu'elle n'a d'aucune manière des raisons de se plaindre de quelque manque d'égards déloyal comme il y en a tant à reprocher au « cousin anglais », et qu'elle n'a aucune intention de s'opposer à ce développement colonial, ce qui ne ferait que répondre aux vœux de l'Angleterre.

« L'entente franco-allemande en Afrique, préparée par Bismarck et Ferry et qui s'est continuée depuis, subsistera aussi dans l'avenir. »

En ce qui concerne la question marocaine, l'Allemagne n'entravera pas non plus la marche de la France, si celle-ci se décide à trancher cette question. « Mais, comme le commerce allemand a de grands intérêts dans le sultanat, il est probable que l'Allemagne voudra se réserver un port sur la côte atlantique marocaine et que la France ne voudra ou ne pourra pas l'en empêcher. Au surplus, les puissances intéressées verront comment elles s'arrangeront avec la France. Si les fusils et les canons parlent aux Colonnes d'Hercule, on saura à Paris et à Londres ce que cela signifie. La question marocaine aura amené également près de sa solution la question méditerranéenne. »

— *Nominations de gouverneurs et de secrétaires généraux.* — M. Moracchini, gouverneur de la Guadeloupe, et M. Gabrié, gouverneur de la Martinique, ont été admis d'office à la retraite et nommés gouverneurs honoraires.

M. Merlin, secrétaire général de 1re classe des colonies, est nommé gouverneur de 3e classe et chargé du gouvernement de la Guadeloupe.

M. Mouttet, gouverneur de la Guyane, est chargé du gouvernement de la Martinique.

M. François, secrétaire général de 1re classe des colonies, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies et chargé du gouvernement de la Guyane.

M. de Lamothe, gouverneur de 1re classe des colonies, est nommé

lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, en remplacement de M. Picanon, placé en disponibilité avec traitement.

M. Gentil, administrateur en chef de 2e classe des colonies, commissaire du gouvernement dans le Chari, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies.

D'autre part ont été nommés :

Secrétaire général de la Guadeloupe, M. Rognon, secrétaire général du Dahomey, en remplacement de M. François, nommé gouverneur de la Guyane ;

Secrétaire général du Congo français, M. Angoulevant, secrétaire général de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Bergès, qui sera pourvu d'un autre poste ;

Secrétaire général de la Martinique, M. Lhuerre, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux, secrétaire général par intérim à la Guadeloupe, en remplacement de M. Merlin, nommé procureur de la Guadeloupe ;

Secrétaire général de la Guinée française, M. Tautain, administrateur en chef de 2e classe des colonies, précédemment chargé par intérim de ces fonctions ;

Secrétaire général du Dahomey, M. Richard, administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Suède et Norvège. — *Le conflit suédois-norvégien.* — La conférence de la Haye, loin d'acheminer les gouvernements vers les voies pacifiques, a semblé accélérer le développement des armements dans le monde entier. Les petites puissances n'ont pas tardé à suivre l'exemple des grandes, soit pour se mettre en garde contre l'appétit de celles-ci, soit pour être en mesure de régler par la guerre les différends qui peuvent s'élever entre elles. Le vent belliqueux a soufflé jusque dans la presqu'île scandinave : la Suède et la Norvège se sont départies de leur attitude débonnaire et, gagnées par la fièvre générale, viennent de gonfler leur budget militaire.

Le Parlement suédois a récemment voté, à la suite de longues discussions, des réformes militaires importantes consacrant le principe du service universel sur les bases suivantes : huit mois dans l'infanterie et l'artillerie, douze dans la cavalerie et les services spéciaux, dix dans la flotte. Le budget de la défense nationale a doublé et atteint 62.500.000 francs. Les constructions de casernements, l'établissement de places d'exercices entraîneront une dépense totale de 87.500.000 francs. Les députés ont voté une première annuité de 5 millions pour l'exercice 1901-1902. La flotte est en voie d'accroissement : 3 nouveaux cuirassés sont en construction et seront prêts en 1902. Parmi les nouvelles unités dont la construction a été approuvée figure un navire-ballon destiné à l'exploration en pleine mer.

Il est vrai que pour atténuer ses sentiments belliqueux, le Parlement a voté une indemnité de 1.050 francs afin de contribuer à l'établissement du *Bureau international de la paix* à Berne.

La Norvège n'a pas voulu se laisser devancer par sa voisine. Son Parlement a également approuvé un crédit de 5.416.250 francs pour la construction de 21 batteries de campagne à tir rapide (1re annuité de 1.542.500 francs pour l'exercice 1901-1902), 562.500 francs pour l'armement de Christiansand, 5 millions (1re annuité de 1 million pour l'exercice 1901-1902) pour les fortifications du front de terre de Christiania. Ces mesures défensives sont prises à l'instigation des radicaux norvégiens, qui considèrent comme fort possible l'éventualité d'un conflit avec la nation sœur. On sait que ce parti réclame impérieusement un ministère des affaires étrangères et une représentation consulaire purement norvégiens.

On ne peut nier que ces armements soient l'indice d'une situation très tendue entre les deux États scandinaves.

H. D.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — M. Revoil, après avoir pris possession du gouvernement général de l'Algérie, est revenu en France pour de là se rendre en Suisse où il va prendre un peu de repos. Pendant son séjour à Paris, le gouverneur général s'est occupé du règlement des différentes questions algériennes qui étaient en suspens. Il s'est notamment mis d'accord avec le ministre des finances sur la rédaction du décret consacrant la suppression du rattachement du service des douanes de l'Algérie.

Le décret qui vient d'être signé place le service des douanes de la colonie sous la direction du gouverneur général et en règle le fonctionnement dans des conditions analogues à celles déjà admises pour d'autres régies financières, enregistrement, domaines et timbre, contributions, etc.

M. Revoil a d'autre part soumis au ministre de l'agriculture un projet de décret portant modification de celui du 19 mars 1898, qui règle actuellement les pouvoirs du gouverneur en matière forestière. Ce projet, qui répond aux vœux de décentralisation administrative renouvelés depuis plusieurs années, était d'autant plus nécessaire que le Sénat a voté, avant de se séparer, la loi forestière spéciale à l'Algérie.

Tunisie. — *La réorganisation du barreau tunisien.* — L'ambassade de France près le Quirinal a notifié au ministre des affaires étrangères d'Italie que le gouvernement français avait décidé d'accorder, pour l'exercice de la profession d'avocat en Tunisie, les facilités sui-

vantes. Indépendamment des avocats italiens qui exercent déjà en Tunisie et qui conservent leurs prérogatives, on admettra aussi à l'exercice de la profession d'avocat les étudiants italiens des familles résidant dans la Régence et qui, étant inscrits aux Universités du royaume, déclareront, avant le 1er janvier 1902, vouloir se consacrer à la profession d'avocat dans la Régence.

Le *Journal des Débats* donne à ce sujet les explications suivantes :

Cette concession constitue une mesure transitoire qui acheminera à l'application complète du décret du 16 mai dernier qui a réorganisé le barreau tunisien.

Lorsque notre diplomatie obtint des différents États d'Europe le remplacement de leurs tribunaux consulaires par un tribunal français, elle dut consentir à admettre à sa barre tous les avocats déjà autorisés à plaider. La nécessité de ne pas porter atteinte aux situations acquises amena à n'exiger des avocats qui sollicitaient leur inscription au barreau français de Tunis aucune condition de nationalité.

Le Tribunal fut chargé de remplir les fonctions dévolues en France au Conseil de discipline.

D'après le décret du 16 mai, les avocats élisent leur conseil de discipline et, si la nationalité française n'est pas encore exigée pour obtenir le droit de plaider devant les tribunaux français de la Régence, au moins faudra-t-il avoir obtenu en France le diplôme de licencié en droit. On voit que le gouvernement français a permis pour les Italiens, fils d'Italiens fixés en Tunisie, une dérogation temporaire à cette règle, en ce sens que, jusqu'au 1er janvier 1902, ces jeunes gens pourront manifester leur intention d'être avocats dans la Régence, bien qu'ils soient élèves des Facultés italiennes.

Région de Zinder. — D'après de très intéressantes nouvelles du colonel Péroz, datées du 17 juillet et qu'a publiées la *Dépêche coloniale*, la situation politique dans la région de Zinder s'est sensiblement améliorée par la soumission de plusieurs chefs touareg. Le courrier postal mensuel établi entre Zinder et le Chari fonctionne régulièrement. La durée du trajet est de vingt jours.

Cependant c'est moins la voie du Soudan qui mérite d'appeler l'attention que celle par Boussa et le Niger, dont la mission Lenfant vient de démontrer la navigabilité. Si le convoi Lenfant a pu passer les rapides, les commerçants pourraient user de la même route. Le colonel Péroz estime que Sansanné-Haoussa est destiné à devenir un centre commercial important, si des maisons françaises y fondaient des comptoirs dont il est disposé à faciliter l'installation. Les caravanes qui passent dans cette région demandent surtout du sel : la barre de sels agglomérés de 25 kilogrammes s'y vendrait 60 francs; le sucre, en pains d'un kilogramme et demi, 5 francs. Les autres articles à envoyer seraient les burnous, les draps unis ou brodés de couleur, en rouge de préférence, le coton écru, le calicot, les

indiennes, la toile des Vosges, les mouchoirs de couleurs en indienne ou en soie pour la tête, les soieries et velours bon marché, le thé, le café, le girofle, les bois d'aloès, le benjoin, les parfums, le savon, les miroirs, la verroterie, les pendeloques en verre, le papier commun, etc. Les marchandises vendues en échange se composeraient de plumes d'autruche, de civette, peaux maroquinées à 1 fr. 50 la pièce. L'argent monnayé sert dans les transactions. Les gommiers sont assez nombreux et ne sont pas exploités. Le colonel Péroz dit qu'il fait venir des Maures de Tombouctou pour apprendre aux indigènes à récolter ce produit. Son budget local, dans le cercle dont il a le commandement, a été arrêté au total de 740.000 francs, somme approximative que donnera la perception des impôts indigènes.

Dahomey. — Le commandant Guyon, directeur des travaux du chemin de fer au Dahomey, travaille activement aux premiers nivellements et à la construction des ouvrages d'art sur une longueur de 350 kilomètres. Quand ces travaux, qui sont exécutés aux frais de la colonie, seront finis, la ligne sera livrée au syndicat national du Dahomey, qui fera la superstructure, achèvera la ligne et la mettra en fonctionnement. On espère que le travail sera lucratif à cause des admirables forêts de caoutchouc et de bois précieux que la ligne traversera de Porto-Novo à Abomey.

Congo belge.— *La Belgique et le Congo.* — La Chambre belge a clos, pour un temps du moins, la question de la reprise du Congo par la Belgique en adoptant, par 71 voix contre 31 et 10 abstentions, le projet signé par le président du Conseil, M. de Smet de Naeyer. Ce projet ajourne *sine die* la solution définitive qui, aux termes du traité du 3 juillet 1890, semblait devoir intervenir.

On sait que, par ce traité, la Belgique avait consenti à avancer au Congo, alors en grande détresse financière, une somme de 25 millions de francs. Mais elle se réservait le droit, à l'expiration d'une période de dix ans et six ans après le premier versement, soit de reprendre le Congo en paiement de sa dette, soit d'exiger le versement de l'intérêt de 3 1/2 % de la somme prêtée, dont le capital lui-même ne devait être exigible qu'après un nouveau délai de dix années. M. de Smet de Naeyer a proposé une troisième alternative. La Belgique ne reprendrait pas encore le Congo, et cependant elle n'exigerait pas le paiement des sommes dues. Ces dernières ne devraient être remboursées que si la Belgique renonçait à accepter l'annexion de l'État du Congo.

Le vote de cette loi va régler pour un temps indéterminé les relations de la Belgique et du Congo. C'est la prolongation indéfinie de *statu quo* actuel.

Congo français. — *Délimitation franco-portugaise dans la région du*

Congo. — Après la conférence de Berlin, plusieurs traités de délimitation intervinrent pour fixer nos possessions dans la région congolaise; nous traitâmes alors avec l'Allemagne en décembre 1885, avec le Portugal le 12 mai 1886, avec l'Etat libre du Congo le 29 avril 1887.

Le traité du 12 mai 1886 avec le Portugal nous faisait perdre quelques territoires au nord du Chiloango, mais nous reconnaissait la possession de la Louëma. Un article de ce traité, l'article 3, donna lieu à des difficultés d'interprétation. A la suite d'une entente entre les deux gouvernements français et portugais, on est revenu sur cette question et l'on vient d'arrêter le tracé de la section de la frontière visée par cet article 3.

— *Le Rio Muni.* — On lit dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* : « La convention franco-espagnole de juin 1900 pour la délimitation des possessions de la France et de l'Espagne dans l'Adrar et au Rio Muni vient à peine d'être ratifiée et déjà le gouvernement espagnol se préoccupe du parti qu'il pourra tirer du territoire que ce dernier arrangement lui a reconnu dans la portion septentrionale du Congo français. On annonce qu'une commission a quitté Cadix le 28 mai dernier pour le Rio Muni, afin d'étudier les ressources qu'offre au commerce et à l'agriculture la nouvelle possession de la couronne d'Espagne. D'autre part, le gouverneur de Fernando-Po, M. Gutierrez Sobrel, rentrant au Congo, a exprimé sur la région du Rio Muni un avis très favorable. Il est à supposer que les Espagnols pourront y trouver les ressources en hommes qui leur font actuellement défaut à Fernando-Po, et combattre ainsi la crise qui menace leur colonie du golfe de Guinée. Le correspondant à Liverpool de la *West Africa* a même été informé qu'un premier convoi de travailleurs a déjà été expédié sur l'île. Signalons enfin l'établissement récent au Rio Muni d'un consulat belge. Le titulaire du nouveau poste est le représentant d'une maison de commerce belge déjà installée dans la région.

Égypte. — *Un discours de lord Cromer.* — Lord Cromer a prononcé, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'école anglaise d'Alexandrie, un discours qui tend à laisser croire que le représentant de l'Angleterre n'est pas favorable à une trop grande diffusion de la langue anglaise en Egypte. Lord Cromer craindrait de faire des déclassés et des agitateurs. Ce qu'il veut surtout répandre parmi les Égyptiens, c'est l'enseignement technique :

Bien que je n'aie pas besoin de le dire, a-t-il déclaré, j'approuve la diffusion de l'enseignement en anglais par l'école qui vient de se fonder et par beaucoup d'autres établissements de ce pays; mais je ne crois pas qu'une propagande sans discernement en faveur de l'enseignement de

'anglais soit de l'intérêt des Égyptiens. Aussi je m'élève contre une telle propagande. En tant qu'il s'agit des hautes classes, il y aura probablement, dans un prochain avenir, une demande considérable d'agriculteurs, d'ingénieurs, d'électriciens instruits et de tous hommes ayant de sérieuses connaissances techniques. Pour ce qui est de la classe moins instruite, il y a des chances de trouver un emploi aux artisans connaissant bien leur métier. Mais pour cette dernière classe, l'instruction en une langue étrangère n'est pas le moins du monde nécessaire. On ne saurait trop faire comprendre aux indigènes de ce pays que ce n'est à aucun degré le désir ou l'intention du gouvernement britannique d'user de son influence pour angliciser l'Égypte.

Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, commentant ces paroles, remarque qu'il ne faudrait pourtant pas s'y tromper. Lorsque lord Cromer est en face du français, il pousse l'anglais, comme le montre surabondamment la statistique des écoles officielles. En réalité, c'est à l'émancipation intellectuelle des Egyptiens par l'intermédiaire d'une langue étrangère qu'il s'oppose.

Éthiopie. — Tout est calme pour l'instant en Éthiopie, et cette tranquillité favorise grandement le développement économique du pays. Les lignes téléphoniques et télégraphiques de l'Érythrée pénètrent maintenant dans le Tigré : venant d'Asmara, elles atteignent Darotade. Les travaux se poursuivent vers le Sud.

On signale le départ du baron de Chédeuvre, associé de M. Léontieff, qui est parti avec quelques ingénieurs français pour étudier les mines d'or récemment découvertes dans les provinces équatoriales de l'Éthiopie.

Un Français, M. Le Beslois, a obtenu, par l'intermédiaire de M. Lagarde et de M. Ilg, l'autorisation de faire des recherches minières sur une largeur de 10 kilomètres de chaque côté de la route, entre Harrar et Balchi ; entre Guildessa et Harrar, il a obtenu également le droit de prospection sur une bande de 20 kilomètres de largeur à droite de la route.

Enfin il faut signaler que la Compagnie française de navigation de l'Afrique Orientale a conclu un arrangement avec la compagnie des chemins de fer d'Éthiopie pour organiser les transports par bateau, wagon et caravane entre Aden et Harrar. Cela donne de grandes facilités au commerce.

L'*Aden Weekly Gazette* dit qu' « il en résulte que, viâ Djibouti, e transport est de 60 % meilleur marché que viâ Zeïla. En outre, 'expéditeur de marchandises viâ Djibouti n'a pas besoin de payer un agent qui s'occupe de l'expédition de ses marchandises jusqu'à Harrar. » Et le journal colonial anglais recommande au gouvernement britannique, pour sauver les ports du Somaliland, de s'ar-

ranger de manière à construire un chemin de fer qui les relie à Harrar.

Transvaal. — *La mort de Mme Krüger.* — Mme Krüger est morte le 20 juillet d'une pneumonie après trois jours de maladie. Elle avait 67 ans.

Il y avait plus d'un demi-siècle que Mme Krüger avait épousé le président de la République sud-africaine. On sait avec quelle attention scrupuleuse elle veillait à la santé de M. Krüger, qui, grand travailleur, n'acceptait pas toujours ses soins avec une égale patience. Après le départ de celui-ci pour l'Europe, Mme Krüger était restée, avec une résignation courageuse, dans la ville de Pretoria, occupée par les envahisseurs. Elle avait continué à y exercer les devoirs de l'hospitalité vis-à-vis de tous les étrangers non anglais qu'on lui laissait recevoir.

La presse du monde entier, y compris la presse anglaise, s'est associée dans un hommage unanime de sympathie au président Krüger, si douloureusement éprouvé dans ses plus chères affections.

— *La guerre.* — Aucune opération importante pendant la dernière quinzaine.

Dans l'ouest du Transvaal, lord Methuen avait pris le 3 juillet un laager boer, faisant 43 prisonniers et s'emparant de nombreuses têtes de bétail. Le 15, il recevait comme renforts les colonnes Fetherstone et Dillon. Suivant les nouvelles — de source anglaise, bien entendu — qui parviennent de cette région, le district de Zeerust serait prochainement pacifié.

Dans l'Orange, la colonne Broadwood a surpris le camp boer de Reitz, capturé un frère du président Steijn et failli prendre le président lui-même. On se souvient qu'au commencement de juin, la colonne Elliott avait déjà eu un très sérieux engagement à Reitz avec les burghers commandés par De Wet.

De Wet était le 10 juillet à Brandfort, qui se trouve à 50 kilomètres au nord de Bloemfontein. D'autre part, on télégraphie de Bloemfontein, le 6 juillet, qu'on procède à l'établissement des postes de police de distance en distance et que le pays, dans un périmètre considérable autour de la ville, se trouverait déblayé d'ennemis. Cela ne concorde pas très bien avec la présence de De Wet à Brandfort.

Au sud de l'État d'Orange, deux fils du général boër Prinsloo ont été faits prisonniers le 21 juillet.

Fouché, Shepperd, Van Reenen, Kruitzinger opèrent toujours dans la colonie du Cap. Un décret du 15 juillet a annoncé que différentes colonnes partaient à la poursuite de chacun de ces chefs de commandos. Mais on n'a pas de nouvelles précises de ces opérations.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *Participation des principales puissances au commerce extérieur de la Suisse* [1]. — Pour l'année 1900, les importations en Suisse se sont élevées à 1.111.109.700 francs et les exportations à 836.079.700 francs. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	AUTRICHE-HONGRIE	GRANDE-BRETAGNE	ÉTATS-UNIS	RUSSIE
IMPORTATIONS							
1899...	342.683.799	213.932.969	191.344.301	76.522.040	56.431.476	61.836.614	57.122.349
1900...	350.356.574	207.353.839	162.008.596	69.142.414	62.306.499	57.069.517	48.063.009
EXPORTATIONS							
1899...	198.580.847	96.287.561	41.980.704	45.548.780	165.943.473	91.688.535	31.660.995
1900...	201.573.146	109.933.188	44.186.289	45.495.740	175.504.625	95.744.629	26.961.152

II. — ASIE.

Commerce extérieur de la Chine en 1900. — D'après la statistique annuelle publiée par l'Office des douanes maritimes chinoises, les troubles boxeurs n'ont pas exercé en général une fâcheuse influence sur les recettes des douanes et le commerce extérieur de la Chine. Le nord de l'empire seul a été éprouvé ; dans les autres provinces, le mouvement des importations et des exportations a été presque aussi considérable que celui de 1898, année particulièrement favorable. Les importations se sont élevées à 833.700.000 francs ; les exportations à 628.000.000, soit 14.500.000 francs de moins qu'en 1899. Les recettes des douanes ont été de 90.350.000, soit 15.200.000 francs de moins qu'en 1899.

La statistique du mouvement des navires de diverses nationalités est particulièrement intéressante ; l'examen du tableau suivant permettra de se rendre compte de l'activité déployée, à dix ans d'intervalle, par les différentes puissances dans leurs relations commerciales avec la Chine :

[1] *Journal commercial officiel* de la Suisse.

Pavillons	Trafic maritime		Cabotage	
	1890	1900	1890	1900
	—	—	—	—
Anglais	1.836	3.335	6.633	8.090
Japonais	267	751	46	1.712
Allemand	393	433	677	1.334
Français	63	376	24	115
Portugais	0	306	0	0
Suédois-norvégien	12	93	12	69
Américain	20	69	58	584
Russe	21	57	8	167
Autrichien	0	17	51	5
Coréen	0	11	0	4
Hollandais	3	9	1	1
Danois	101	2	45	22
Belge	0	1	0	1
Espagnol	14	0	0	6

L'activité déployée par le Portugal est remarquable. Le Danemark et l'Espagne semblent par contre se désintéresser complètement de la Chine.

H. Daurys.

Le commerce russe en Perse. — Sur la proposition du ministre des Finances, la *Société Russe de navigation à vapeur et de commerce* a ouvert récemment une nouvelle grande ligne de navigation « Odessa au golfe Persique. » Après un *Te Deum* solennel, le vapeur *Kornilof* est sorti du port d'Odessa, sous le commandement du capitaine Klassing, pour accomplir le premier voyage. Le vapeur passera par Constantinople, l'isthme de Suez, Djibouti, Aden, Mascate, Djask, Bender-Abbas, Linga, Bouchir et Bassora. Il emmène des représentants de l'industrie manufacturière de Moscou, qui doivent conclure sur place des conventions commerciales avec la Perse.

Depuis de nombreuses années, la Russie écoulait en Perse chaque année des produits manufacturés, des cristalleries, etc. Mais par malheur, durant ces dix dernières années, des concurrents redoutables pour le commerce russe parurent en Perse, et le commerce persan sembla tomber presque exclusivement entre les mains des Anglais. Ceux-ci s'efforcent, en effet, d'écraser de toutes façons leurs rivaux. Une compagnie anglaise, possédant jusqu'à cent navires à vapeur, exploite la ligne du golfe Persique, et l'Allemagne envoie ses marchandises en Perse par la voie de Bombay.

Grâce à la création de la nouvelle ligne « Odessa-Golfe Persique », le commerce russe avec la Perse va éprouver un nouveau regain de vigueur et pourra rivaliser avec ses concurrents.

Henri Chirol.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La France et le marché du monde, par Georges BLONDEL. Paris, L. Larose, in-12, XI-164 p., 2 fr. 50.

Chargé par le Comité de défense des intérêts nationaux de faire une série de conférences dans la région de l'Est, notre collaborateur M. Georges Blondel vient d'en publier la substance dans ce petit volume plus important qu'il n'est gros et plus riche d'idées que de mots. Il faut, dans l'intérêt général, lui souhaiter de très nombreux lecteurs, car on ne saurait assez répandre les notions qui y sont contenues.

Les questions économiques prennent une place de plus en plus considérable dans l'évolution actuelle de l'humanité. Si les grandes guerres sont rares aujourd'hui, on peut dire du moins que tous les peuples de la terre vivent au milieu d'une sorte de bataille perpétuelle dont les péripéties se déroulent sur toutes les mers, dans tous les ports, dans tous les comptoirs de l'univers. C'est un devoir pour tous [ceux qui aiment sincèrement leur pays de s'armer pour ces luttes nouvelles, de chercher comment ils peuvent le plus efficacement travailler à sa prospérité et à sa grandeur.

M. Blondel insiste d'abord sur les dangers que fait courir à l'Europe la concurrence des pays neufs; il attire notamment l'attention sur les progrès inquiétants des Etats-Unis et sur le réveil de l'Asie. Il montre ensuite comment les nations qui nous environnent font plus d'efforts que nous pour s'adapter aux conditions nouvelles du monde économique. Il recherche enfin pourquoi nous nous développons si peu. Peut-être cette dernière partie n'est-elle pas aussi étendue qu'elle aurait mérité de l'être : c'est qu'il est toujours plus facile de montrer le mal que d'indiquer le remède. L'auteur au reste nous la présente seulement comme une esquisse, qu'il se réserve sans doute de pousser davantage. Il n'est pas de ceux d'ailleurs qui pensent que c'est dans une formule, libre-échange ou protection, ou dans un programme de gouvernement, que gît la panacée. Il est impossible de nier que le développement économique inouï des Etats-Unis est dû en grande partie au protectionnisme. La question est donc très complexe et sa solution consiste essentiellement dans un meilleur emploi de nos qualités et de nos ressources, de nos énergies et de nos bonnes volontés.

On ne saurait assez méditer les conseils que donne à ce sujet M. Blondel. Son livre est éminemment propre à pousser tous les hommes de bonne volonté à collaborer avec méthode, dans un esprit de désintéressement et d'union, à l'œuvre du relèvement économique de la France.

A. B.

Manuel des candidats à l'Ecole Navale. Géographie, par H. HAUSER, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Clermont. Paris, Nony, in-12 de 329 p., nombreux croquis.

Notre collaborateur M. H. Hauser, dont l'activité scientifique est si remarquable, vient de publier sous ce titre un excellent petit volume. Ce n'est pas un cours complet de géographie universelle. L'auteur a évité avec le plus grand soin tout excès de nomenclature, tout étalage de noms de montagnes, de fleuves, de villes, qui ne seraient là que pour solliciter la mémoire et ne diraient rien à l'intelligence.

Il ne s'agit pas, pour les candidats auxquels ce manuel est principalement destiné, d'entasser dans leur cerveau des connaissances nombreuses, mais de comprendre les faits géographiques, de saisir les multiples relations qui existent entre la terre et l'homme. Le volume intéressera d'autres que les candidats. La France et les colonies françaises occupent une grande partie de l'ouvrage et la description en est particulièrement soignée. Ce petit manuel mérite donc d'être spécialement recommandé à tous les coloniaux. A. B.

Le ministère des Colonies à l'Exposition universelle de 1900. Paris, in-8°, 858 p.

Le but de M. Charles-Roux, en édifiant à l'Exposition universelle le palais du ministère des Colonies, avait été d'en faire la synthèse des divers services concourant à la colonisation. Aussi, de même que des notices avaient été rédigées sur chacune des colonies représentées, l'éminent Commissaire général de l'Exposition coloniale a jugé utile de faire rédiger par ses collaborateurs du ministère des Colonies des notices explicatives sur chacun des services représentés dans le palais. C'est ainsi qu'on trouve dans ce volume, après une préface de M. Charles-Roux, une notice sur le Service géographique et des missions, rédigé par M. Antony, sous la direction de M. Camille Guy; un chapitre de M. Morel sur l'Ecole coloniale; un autre de M. le Dr Kermorgant sur l'hygiène coloniale; une savante étude de M. le Dr Heckel sur le Musée colonial et l'Institut colonial de Marseille, dont il est le créateur, que les étrangers connaissent et approuvent, mais qu'on paraît ignorer dans notre pays; un chapitre de M. Max Choublier sur l'Ecole internationale de l'Exposition au point de vue colonial, etc.

Parmi ces notices, il en est deux qui, à ce qu'il nous a semblé, doivent être mises hors de pair à cause de leur intérêt considérable : c'est celle qui est consacrée à l'Office colonial, et qui est due, croyons-nous, à notre collaborateur M. Charles Noufflard; on y trouvera de précieux renseignements sur cet Office, son organisation, son fonctionnement, son but; des documents sur le régime des concessions agricoles dans les colonies françaises; enfin un intéressant et méritoire essai de bibliographie coloniale.

Une autre notice, due à M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, membre de la Commission instituée par le ministère des Colonies, est intitulée : *Les auxiliaires de la colonisation*. Ces auxiliaires, ce sont les Sociétés de géographie de Paris et de la province, et les autres Sociétés coloniales libres et indépendantes qui n'ont pas cessé de porter la bonne parole, et auxquelles revient une large part dans l'œuvre accomplie. M. A. Terrier a résumé les principaux travaux de ces Sociétés et les a comparés à ceux des associations similaires des pays étrangers. Il a étudié en outre l'œuvre des Chambres de commerce sur le terrain colonial.

On le voit, si l'Exposition universelle en elle-même n'a peut-être pas mis en lumière autant qu'il aurait fallu notre Renaissance coloniale, elle aura du moins été l'occasion de travaux importants et d'un intérêt durable, qui sont comme le bilan des efforts accomplis et des résultats obtenus.

A. B.

Les richesses minérales des colonies françaises, par L. Pelatan, ingénieur à Paris. (Extrait de la *Revue universelle des Mines*, 1900, Liège et Paris, 4 broch. in-8°.)

M. L. Pelatan était tout désigné par sa carrière antérieure et ses travaux

sur la plus « minière » des colonies françaises, la Nouvelle-Calédonie, pour dresser un inventaire sérieux des richesses minérales de notre domaine colonial. Il a réuni et groupé, en quatre brochures, les renseignements que l'on possède à cet égard sur l'Afrique française (Algérie-Tunisie, Ouest-Africain et Congo français), sur Madagascar, sur la Nouvelle-Calédonie et sur la Guyane française. On trouvera là, étudiés et commentés par un homme des plus compétents, des documents épars et qu'il est assez difficile de se procurer. De petites cartes minières, des renseignements statistiques sur la production des principaux pays du monde avec lesquels les colonies françaises pourraient entrer en concurrence, complètent ces notices. Les richesses minérales de nos colonies sont — il est à peine besoin de le rappeler — très peu connues et encore moins exploitées, et l'état actuel de l'industrie minière dans ces régions ne peut guère que faire pressentir de très loin le développement dont elle est susceptible. Il était cependant utile d'en faire le bilan et il faut savoir gré à M. L. Pelatan de l'avoir entrepris.

A. B.

Excursion au Sous, par le comte R. de Bordon de Segonzac. In-8°. Paris, Challamel, 200 p. 10 photogr. et 24 dessins.

M. de Segonzac, qui vient d'effectuer la traversée du Rif et s'est désormais acquis une des premières places parmi les explorateurs marocains, nous donne dans ce volume le journal de route de son voyage au Sous et les croquis de ses itinéraires à 1/100.000°. Parti de Merrakech, M. de Segonzac, après avoir vainement essayé de passer pour le col de Goundafi, réussit à atteindre Taroudant par le col de Bibaoun; il visita ensuite Tiznit et Agadir. Son récit est écrit avec beaucoup de simplicité et de bonne humeur. On y trouvera d'importants renseignements géographiques sur le Sous, visité seulement par Lenz, de Foucauld et de la Martinière; des renseignements politiques sur la contrée et les grands centres; des observations météorologiques. L'auteur mentionne des ruines nombreuses et importantes, celles notamment d'un aqueduc dont il donne la photographie, et qu'il considère, avec toute apparence de raison, comme romaines; cependant, en l'absence d'inscriptions, il faut peut-être attendre pour se prononcer. D'intéressantes considérations générales de l'auteur sur la question marocaine et les solutions qu'elle comporte, ainsi qu'une préface de M. Auguste Mouliéras, ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage.

A. B.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Annales des Sciences politiques, numéro de juillet. — L'entrée des États-Unis dans la politique mondiale, par H. Hauser.

Notre collaborateur établit la genèse des variations de la politique américaine. La petite démocratie de Washington compte aujourd'hui 76 millions d'habitants et s'étend sur 9 millions de kilomètres carrés. En même temps qu'ils devenaient un grand peuple, les États-Unis devenaient un peuple riche; aussi l'Amérique ne leur suffit pas. A leur commerce extérieur, qui atteint le chiffre de onze milliards, dépassé par la seule Angleterre, il faut à tout prix des débouchés. Sans doute, l'entrée des États-Unis dans la famille des grandes puissances n'est pas sans danger pour leurs

libertés intérieures, mais l'énorme développement de leur politique mondiale leur fournira une compensation. Demain, par Panama ou Nicaragua, c'est de New-York même que partiront les lignes du Pacifique ; les États-Unis voudront pouvoir défendre au besoin contre l'Europe l'accès de la nouvelle route de l'Extrême-Orient ; ils voudront avoir entre leurs mains la clef de cette nouvelle porte du Grand Océan et munir de défenses solides le vestibule de cette porte, c'est-à-dire la Méditerranée américaine.

Revue générale des Sciences, numéros du 30 juin et du 15 juillet. — Notes sur l'Afrique équatoriale, par le Dr CUREAU.

Le Dr Cureau, chargé de missions, a visité tour à tour le pays de Loango, le Congo français et l'Oubangui. Il nous rapporte, en même temps que des photographies très curieuses de ces pays, des notes qui contribueront certainement à mettre au point l'orographie, l'hydrographie et l'ethnographie de cette partie de l'Afrique. Il distingue les populations à cases carrées, dites de langue bantou, éparses sur le Congo, et celles à cases coniques, qui habitent au-dessus du quatrième parallèle. Mais cette première distinction ne diminue presque en rien la difficulté, car des deux parts, malgré des similitudes générales, des analogies physiques ou linguistiques, les dissemblances sont telles qu'elles ne permettent pas de regarder les diverses tribus comme identiques. Bon nombre de ces populations sont appelées à disparaître ; malheureusement, ce sont les plus utiles et les plus industrieuses, comme les Loangos, qui disparaîtront les premières ; car c'est précisément leur utilité qui pousse les Européens à les exploiter à outrance.

Bulletin du Comité de l'Asie Française, numéro de juillet. — L'Australie et le Pacifique, par PIERRE LEROY-BEAULIEU.

L'Australie, presque aussi étendue que les États-Unis d'aujourd'hui, sans voisins ni rivaux dangereux, aussi peuplée que les États-Unis d'il y a 125 ans, aspirerait à jouer dans le monde un rôle égal à celui de la grande république américaine. M. Pierre Leroy-Beaulieu pense que cette prétention est exagérée et que les événements seront loin de la justifier. L'Australie a 7 millions 1/2 de kilomètres carrés, mais il n'y a guère qu'un million de kilomètres carrés qui jouissent, avec un sol d'une fertilité moyenne, d'un climat favorable à l'établissement d'une population agricole de race blanche assez dense. Aux États-Unis, aucune réglementation administrative ne vient entraver le progrès ; dans nul pays plus qu'en Australie, le travail n'est rigoureusement réglementé. Les charges fiscales sont déjà très lourdes en Australie ; ce pays neuf est presque aussi grevé que le nôtre. Le nombre des immigrants ne l'a emporté que de 40.000 sur celui des émigrants durant les dix dernières années, au lieu de 336.000 dans la décade 1871-1881 et de 386.000 dans la décade 1881-1891. Enfin la constitution fédérale ne prédispose que trop les Chambres et le Gouvernement à céder à tous les entraînements. Tout cela, d'après l'auteur, n'est pas très encourageant pour l'avenir de l'Australie.

New Liberal Review, juillet. — The Key of the Mediterranean, par M. H.-E.-M. STUTFIELD.

Sous ce titre : *la Clef de la Méditerranée*, M. H.-E.-M. Stutfield étudie longuement la question de Gibraltar. La thèse qu'il soutient, c'est que la situation de l'Angleterre à Gibraltar est extrêmement précaire et périlleuse. Au lieu de Gibraltar, il serait bien préférable de détenir Ceuta, qui lui est infiniment supérieur à tous les points de vue. L'auteur préconise donc la solution suivante : l'Angleterre s'engagerait vis-à-vis de la France à ne pas intervenir dans ses opérations au Sud de l'Atlas, à condition que la France ne s'oppose pas à l'occupation anglaise de Ceuta. Quant à l'Espagne, elle ne ferait vraisemblablement aucune objection à l'échange de Gibraltar contre Ceuta et l'Angleterre ne pourrait que gagner à cet échange.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 99

C.-F. Usborne : La question agraire dans le Pendjab. — **Aspe-Fleurimont** : La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale. — **Georges Blondel** : Les progrès de la marine allemande. — **J. Xior** : La justice indigène à Madagascar.

Cartes et gravures : Carte du Pendjab.

Sommaire du n° 100

Jean Brunhes : De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte. — **Henri Hauser** : Colonies portugaises d'Extrême-Orient. — **MM. Étienne, Doumer, Beau, Decrais** : Banquet colonial du 2 avril (Discours).

Cartes et gravures : Carte des chemins de fer de l'Indo-Chine.

Sommaire du n° 101

Ch. Noufflard : Quelques institutions coloniales anglaises. — **A.-J. Gouin** : La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry. — **Henri Hauser** : Études sur les colonies portugaises. V. L'empire portugais : conclusion. — **Général Galliéni** : L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar.

Cartes et gravures : Graphique des primes à la marine marchande.

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Noufflard** : Quelques institutions coloniales anglaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Marguerite. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Marguerite.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-*Granulé* et à l'Extrait complet aux Glycérophosphates de **VIN DÉSILES.**

Dépôt : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. ✠ O. ✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 108. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 15 Août 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
H. Daurys	Politique intérieure du Japon	193
J. Franconie	Le Congrès de géographie de 1901	213
R. de la Vaissière	Arguin et Portendick	218
F. W.	L'Allemagne et la politique coloniale française	224
Colonel de la Panouse	Henri d'Orléans	231

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	234
Renseignements économiques	245
Nominations officielles	251
Bibliographie — Livres et Revues	253

CARTES ET GRAVURES

La baie d'Arguin et Portendick

Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année	1897.	25	francs.
»	1898.	25	»
»	1899.	20	»
»	1900.	15	»

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré ou arrive à expiration, de vouloir bien nous faire parvenir le montant du réabonnement ; nous sommes dans l'obligation, quand nous opérons le recouvrement par la poste, d'en majorer le prix de 0 fr. 50 pour couvrir les frais.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50 en timbres-poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Étranger.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 16, *rue Cassette, Paris*, VIe.

PRIME A NOS LECTEURS

La magnifique sphère terrestre représentée ci-contre, est tirée en 8 couleurs et a *un mètre* de circonférence. Elle est montée sur un très beau pied en métal bronzé, richement ornementé.

Les lignes de navigation, les câbles sous-marins, les chemins de fer, les courants, y sont indiqués ; c'est donc un appareil digne de figurer dans toutes les bibliothèques.

Cette sphère sera fournie FRANCO PORT ET EMBALLAGE à nos lecteurs, aux prix suivants :

France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse ; quinze francs (fr. 15).

Autriche-Hongrie, Danemark, Hollande, Italie : dix-huit francs (fr. 18).

Angleterre, Egypte, Montenegro, Norwège, Roumanie, Russie, Serbie, Suède et villes de la Turquie où se trouve un bureau de poste autrichien : vingt francs (fr. 20).

Adresser mandat à notre adresse.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

POLITIQUE INTÉRIEURE DU JAPON

Il y a seulement une trentaine d'années que le Japon a fait ses premiers pas dans la voie du progrès et de la liberté, et déjà le peuple japonais, grâce à son intelligence, à son amour-propre, à sa grande faculté d'assimilation, a su conquérir une place très honorable parmi les nations civilisées. Sa marche rapide a surpris le monde entier. Tous ceux qui ont séjourné dans le pays avant la guerre sino-japonaise soit à titre privé, soit à titre officiel, soit encore au service du Mikado et qui, par suite, ont pu suivre de près les premières phases de l'évolution de la civilisation arriérée du Japon vers la culture intellectuelle européenne, étaient loin de prévoir eux-mêmes l'avenir brillant qui devait lui être si rapidement réservé. La guerre sino-japonaise fut une révélation : elle prouva que l'élève pouvait désormais se passer de maîtres et de tuteurs. Les grandes puissances occidentales ressentirent un véritable malaise en voyant surgir en Extrême-Orient une jeune et puissante rivale qui, au lendemain de son triomphe et à peine sortie de l'école, semblait se poser en régénératrice et éducatrice de la race jaune tout entière. Aussi une véritable coalition se dressa-t-elle pour limiter ses succès, paralyser son influence, diminuer son prestige et lui ravir son plus beau butin de guerre.

Tout d'abord la Russie, de concert avec l'Allemagne et la France, exigea des Japonais l'évacuation de Port-Arthur et de la presqu'île de Liao-tong, sous prétexte que l'occupation de ce territoire constituait un danger permanent pour la capitale et le gouvernement chinois, menaçait l'indépendance de la Corée et compromettait à jamais la paix dans l'Extrême-Orient. Le gouvernement japonais, trop faible pour tenir tête aux menaces européennes, abandonna sa conquête, et la Russie, pour prix de ses bons offices, s'installa à Port-Arthur, à la grande stupéfaction de la Chine qui avait elle-même sollicité son

intervention. La Russie laissa toutefois au Japon le port de Weï-haï-weï, excellent point d'appui dans le Petchili.

L'Angleterre, qui avait semblé désapprouver les procédés de la triplice franco-germano-russe et qui s'était ainsi concilié les sympathies japonaises, se fatigua bien vite de l'attitude désintéressée qui lui était si peu naturelle : jalouse de la situation privilégiée acquise par la Russie dans le Petchili, elle persuada au Japon de lui céder Weï-haï-weï, de façon à pouvoir contrecarrer plus efficacement l'influence de sa rivale.

Sans prendre directement part au pillage du butin japonais, la France et l'Allemagne s'assurèrent respectivement la possession des points d'appui de Quouan-tchéou-ouan et de Tsingtau-Kiao-tchéou.

On eût vraiment dit à ce moment que le Japon avait reçu le mandat officiel de l'Europe de battre la Chine et de retirer les marrons du feu pour les grandes puissances. Il reçut, pour prix de sa docilité et à titre d'ironique compensation, les Pescadores, chapelet d'îles complètement dépourvues de végétation, et Formose, pays en insurrection permanente, véritable boulet destiné plutôt à paralyser une partie de ses forces. En somme, le plus clair de ses profits de guerre fut d'abord une page glorieuse ajoutée à son histoire militaire et ensuite l'indemnité que dut lui payer la Chine[1].

L'indignation du peuple japonais fut très vive à la nouvelle des dépossessions arbitraires opérées par les grandes puissances. Le gouvernement ne se laissa pas toutefois entraîner par l'opinion publique et n'altéra pas une seconde ce sourire énigmatique qui donne tant à réfléchir; il fit contre fortune bon cœur, mais résolut aussitôt de se mettre énergiquement à l'œuvre et de doter rapidement le pays de forces militaires et navales suffisantes pour rendre désormais impossible le retour de si brutales et si dédaigneuses interventions.

La jeune puissance entreprit dès lors une œuvre gigantesque : elle voulut devenir, dans le minimum de temps et à l'aide de ses propres ressources, un État industriel, commercial, maritime et militaire de premier ordre et conquérir la prépondérance économique dans l'Extrême-Orient. Malgré les ressources de l'indemnité chinoise, son budget s'accrut dans des proportions énormes. Grâce à la nature essentiellement militaire de la nation, l'armée et la marine furent rapidement renforcées : elles constituent dès maintenant un outil de combat redoutable dont il faudra tenir désormais un compte sérieux dans le règlement de toutes les questions intéressant l'Extrême-Orient.

---

[1] En comptant le yen au taux actuel de 2 fr. 50, l'indemnité s'élève à environ 750 millions de francs; elle a permis au Japon de couvrir les dépenses de guerre (1er juin 1894-mars 1896), lui laissant un bénéfice de 250 millions environ pour compenser ses pertes.

Les progrès économiques ont été également rapides ; mais on a construit trop vite l'outillage industriel, sans se préoccuper de créer des réserves pour le mettre en mouvement d'une façon uniforme et rémunératrice. Le Japon se débat aujourd'hui dans une très grave crise économique qui peut l'immobiliser pendant de longues années [1]. Les passions politiques, le gâchis parlementaire, aggravent encore la situation.

Le jeune État moderne a produit de trop grands efforts dans la période de transition qui sépare l'adolescence de l'âge adulte : il est profondément anémié par une vie trop intense, par un surmenage exagéré. Il ne pourra traverser rapidement la crise de croissance qui le paralyse momentanément, s'il ne se résout pas à faire appel aux capitaux de l'étranger dont il s'est jusqu'ici trop méfié et qui seuls peuvent lui infuser une vie nouvelle.

L'Europe, un instant alarmée par la génération presque spontanée d'une nouvelle puissance industrielle en Extrême-Orient, peut se rassurer : le Japon économique est encore un enfant dont l'éducation sera d'autant plus longue qu'il voudra marcher plus longtemps sans lisières. L'Occident peut reculer indéfiniment le danger de la concurrence en se montrant avare de ses deniers et en ne les prêtant que moyennant des avantages réels et durables.

Nous nous proposons d'examiner la politique intérieure du Japon dont les étrangers ne peuvent généralement suivre et comprendre les crises successives qu'avec la plus grande difficulté [2]. Nous compléterons ainsi l'article remarquable écrit récemment [3] sur l'orienta-

---

[1] Le Japon, un peu grisé par ses succès, traverse en ce moment une période critique. Le programme militaire, naval et économique qu'il a voulu remplir après sa guerre avec la Chine a entraîné des dépenses énormes. Le budget des dépenses a triplé depuis 1895..... Les conditions de la vie se sont modifiées. Les prix de beaucoup de choses ont augmenté de 40 à 100 %. L'absence de capital liquide ralentit l'essor commercial. Les envois en Chine ayant été d'autre part arrêtés par la guerre, un certain déséquilibre s'est produit dans la balance commerciale. L'exode de l'or a été encore accru par les dépenses occasionnées par la participation à l'expédition de Chine et la crise monétaire est certainement assez grave. (G. Blondel : *La France et le Marché du Monde.*)

[2] Nous tenons à reconnaître au début de cette étude que nous avons puisé de nombreuses idées dans les articles de la presse allemande, très bien renseignée sur les affaires d'Extrême-Orient (*Berliner Tagblatt*, *Allgemeine Zeitung*, *Vossische Zeitung*, etc.) et dans trois ouvrages publiés récemment sur le Japon : *Essai sur l'histoire du Japon*, par le marquis de la Mazelière, 1899 ; *Japan in transition*, par J. Stafford Ransome, correspondant spécial du *Morning Post* en Extrême-Orient (1899) ; *le Japon, essai sur les mœurs et institutions*, par L. Hitomi, délégué spécial du gouvernement de Formose à l'Exposition en 1900, correspondant du journal *Kokumin* (1900). Les renseignements que nous avons pris auprès de personnages japonais nous ont permis de mettre au point les données que nous avons relevées dans les trois ouvrages ci-dessus dont nous conseillons vivement la lecture.

[3] Far East : *Politique extérieure du Japon* (*Questions Diplomatiques et Coloniales*,

tion générale de la politique extérieure japonaise par Far East, pseudonyme sous lequel s'abrite une personnalité très compétente dans les affaires d'Extrême-Orient.

***

« Le grand danger du côté du Japon, écrivait Far East le 15 mars « dernier, nous viendra, qu'on en soit persuadé, de sa politique « intérieure. Il y a un tel gâchis actuellement, tant de passions « basses sont aux prises, que vraiment cela ne saurait durer. Et alors, « que sortira-t-il de ce chaos? L'arrivée définitive au pouvoir de la « tourbe de politiciens de la nouvelle génération, ignorants, vaniteux « et corrompus, serait une très sérieuse menace pour l'avenir. »

Far East était bon prophète : une crise ministérielle éclata en effet le 2 mai suivant et dura jusqu'au 2 juin. Elle constitue le dénoûment d'une comédie politique dont nous essaierons de retracer les actes principaux.

Il est de mode depuis vingt ans de s'émerveiller de la rapidité avec laquelle les Japonais se sont transformés à l'image de l'Occident. Il n'y a vraiment pas de quoi, en ce qui concerne du moins la politique intérieure, et l'exposé qui va suivre a pour but de montrer que l'on peut appliquer au Japon ce mot sévère : « Ils veulent imiter les grands et ne font que singer leurs défauts [1]. »

Le malaise politique dont souffre actuellement ce pays n'est que la conséquence de l'adoption brusque et prématurée du régime parlementaire. La pratique de ce système est déjà très délicate et ne donne pas de résultats merveilleux dans les nations à vieille civilisation où les conservateurs ont des idées très libérales et où les partis avancés, progressistes, libéraux, radicaux ou socialistes, possèdent généralement une instruction politique et économique suffisamment développée pour discuter avec fruit les questions vitales du pays. Introduit au Japon en 1889, le parlementarisme ne pouvait produire, après douze années de tâtonnements, qu'un déplorable gâchis, dans un État à peine initié aux subtilités de la politique, où le parti conservateur tout-puissant ne voulait renoncer à aucune des traditions du passé et où les partis dits libéraux étaient trop ignorants et inexpérimentés pour discuter dans le calme les grands problèmes sociaux que les parlements européens ne peuvent déjà résoudre qu'avec peine.

---

15 mars 1901). Far East a écrit en outre un article intéressant dans le *Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française*, intitulé : *Evolution sociale du Japon contemporain*, juin 1901, n° 3.

[1] « Le Japon d'aujourd'hui est une traduction mal faite. » *Un diplomate* (Far East). — La maxime est sévère et quelque peu injuste; il aurait été préférable de dire le Japon *politique* d'aujourd'hui.

Pour bien comprendre la situation actuelle, il est nécessaire de remonter un peu dans le passé et de rappeler les débuts du nouveau régime. Le Japon est, comme on le sait, le seul pays d'Extrême-Orient possédant une Constitution. Octroyée le 11 février 1889, elle débute par une Déclaration des droits de l'homme garantissan l'inviolabilité du domicile, le secret de la correspondance, la liberté de conscience, de la presse, et le droit d'association. Le Mikado exerce un pouvoir presque absolu : le commandement suprême des armées de terre et de mer, la sanction et la promulgation des lois, la conclusion de la paix et des traités sont ses principales prérogatives. Il est assisté d'un conseil privé et d'un conseil des ministres. Ceux-ci ne sont pas responsables devant le Parlement et ne relèvent que de l'Empereur. Le pouvoir législatif est exercé par la *Diète* formée de la *Chambre des pairs* et de la *Chambre des représentants*. La Chambre des pairs, ou Chambre haute, comprend la nouvelle noblesse établie en 1884 (13 princes, 10 ducs, 27 marquis, 15 comtes, 70 vicomtes et 34 barons), 113 membres nommés à vie par l'Empereur et 44 membres, gros propriétaires fonciers, élus par les 15 habitants les plus imposés de chaque district, soit un total de 323 pairs ; elle est naturellement *conservatrice*, docile aux volontés du Mikado et, par suite, peu gênante pour le gouvernement. La Chambre des représentants, ou Chambre basse, compte 300 membres appartenant aux différentes classes de la société, âgés au moins de 30 ans, élus pour quatre ans, par district, et par vote public de tous les sujets âgés de 25 ans et payant 15 yen (37 fr. 50 environ) d'impôts annuels ; elle peut être prorogée et dissoute par l'Empereur. Elle a un caractère nettement *libéral* et s'est insurgée dès les premiers jours de son existence contre l'omnipotence des *clans*, représentants de la tradition féodale.

Le système d'élection des députés a été réformé par une loi de mars 1900 qui sera appliquée aux prochaines élections ; la Chambre basse comptera alors 369 députés, soit une moyenne d'un député par 118.600 habitants. Le vote sera secret ; les électeurs devront payer un impôt annuel de 10 yen (25 francs environ) et résider dans les districts électoraux depuis un an[1].

Le président et le vice-président de la Chambre des pairs sont nommés par l'Empereur et touchent respectivement un traitement annuel de 12.500 et 7.500 francs.

---

[1] Le maréchal Yamagata, dont les tendances conservatrices sont manifestes, avait reconnu lui-même la nécessité d'augmenter l'importance du suffrage restreint et avait déposé en 1899, au cours de son dernier ministère, un projet plus radical que la loi de 1900. Devait être électeur tout citoyen payant 5 yen d'impôt foncier, ou 3 yen d'impôt sur le revenu, ou bien encore 3 yen de patente commerciale. Le nombre des députés était porté à 445.

Le président et le vice-président des Représentants sont également nommés par le Mikado parmi trois candidats élus par la Chambre : leur traitement est égal à celui de leurs collègues de la Chambre haute. Les pairs et les députés ne touchent que 5.000 francs, non compris les frais de voyage ; ils peuvent refuser leur traitement, mais ils ont plutôt une tendance particulière à l'augmenter en vendant leurs votes au ministère.

La Diète doit être convoquée une fois par an; elle discute alors les lois et les présente à la sanction du souverain; elle vote le budget et a droit de contrôle sur les finances.

L'administration est calquée sur le système européen : préfectures, sous-préfectures, municipalités[1]. L'autorité des préfets est très étendue. Yéso et Formose ont une organisation spéciale et sont administrées par un gouverneur.

Au point de vue politique, le pays se divise en deux grandes catégories : les *clans* et les *partis*. Les clans ne représentent qu'une faible minorité de la nation, mais détiennent en général les ministères, la haute administration, la majeure partie des emplois d'officiers dans l'armée et la marine. C'est grâce à leur appui que le Mikado parvint à renverser en 1868 le shogunat des Togu-Kawa et à restaurer le pouvoir impérial dès lors désigné sous le nom de *Meiji* (gouvernement éclairé). Les *samouraï* des clans de *Satsouma* et de *Choschou*, les plus puissants de tous, dont l'alliance porte le nom de *Sat-chô*, accaparèrent peu à peu le pouvoir, grâce à la confiance que leur fidélité et leur instruction inspiraient à l'Empereur. C'est dans leur sein que furent choisis tous les ministres. Quatre Satsouma et deux Choschou, ou quatre Choschou et deux Satsouma, telle était, avec quelques rares variantes, la formule des cabinets successifs. Les « Sat-chô » les plus célèbres sont, dans le clan Satsouma, Saigo, Oyama, Kawayama (militaires) et Matsukata; dans le clan Choschou, Yamagata, Katsura (militaires), Inouye, Aoki et Ito. Les premiers passent pour francs, ouverts et favorables à la France et à la Russie; les seconds sont considérés comme très adroits politiques, très rusés, plus capables que les Satsouma, et plutôt partisans de l'Angleterre et de l'Allemagne. Moins importants sont : le clan *Yamanouchi* de la province *Tosa*, auquel appartenait Itagaki, fondateur du parti libéral de la Chambre des représentants[2], et le clan *Nabeshima* de la province *Saga* dont fait partie le célèbre homme d'État libéral Okuma. Le prince Konouye, président de la Chambre des pairs et chef du parti national et chauviniste, est *Koume*, c'est-à-dire membre de la famille

---

[1] Le pays se divise en 10 régions, 48 départements; les départements en districts ou territoires et cantons. Il existe 48 grandes villes, 1.133 petites et 13.601 villages.

[2] Et dirigé ensuite par Hoshi Toru qui vient d'être assassiné par vengeance politique à la fin de juin 1901.

impériale. Les personnages qui ont exercé jusqu'ici la plus grande influence sur la direction gouvernementale sont les marquis Yamagata et Ito, Oyama et Saigo, les comtes Inouye et Matsukata: on les appelle *hommes du Meiji*. Le marquis Ito est de beaucoup le mieux doué et le plus instruit; il parle couramment l'allemand, l'anglais et le français; il manque toutefois de fermeté de caractère; bien qu'absolument opposé à la responsabilité des ministres devant le parlement, ses tendances ont toujours été libérales. Le maréchal Yamagata, au contraire, se distingue par une grande énergie et un esprit franchement conservateur; il méprise le parlement et ne fraye qu'avec répugnance avec les partis libéraux dont il sait au besoin acheter les chefs et les membres influents. Il est fâcheux pour l'avenir du Japon que les qualités de ces deux sommités politiques ne se soient pas amalgamées dans un seul homme. Les comtes Inouye et Matsukata ont une grande réputation comme ministres des finances.

L'ensemble de ces politiques expérimentés est désigné au Japon sous le nom de *Genro* (conseil des hommes d'État les plus anciens) ou de *Genkoun* (conseil des hommes qui ont rendu les plus grands services à l'État et à l'Empereur). Ils sont considérés comme les fondateurs du Nouveau Japon et possèdent une grande autorité morale auprès de l'Empereur et de la nation tout entière.

Le Mikado les fait toujours appeler ensemble ou séparément en cas de crise ministérielle et ne prend de décision définitive qu'après avoir recueilli leurs avis. C'est grâce à cette influence incontestable qu'il leur avait été facile de constituer un gouvernement, soit en puisant dans leur sein, soit en recourant aux hommes nouveaux possédant leurs sympathies et peu éloignés de leurs idées. Il est regrettable qu'une profonde scission se soit produite tout récemment dans ce bloc jusqu'ici si compact : nous en examinerons ultérieurement les causes et les conséquences.

Les *partis* sont issus de toutes les couches de la société; leur composition est par suite très hétérogène. Ils possèdent évidemment dans leur sein quelques politiciens remarquables, instruits, honnêtes et convaincus ; mais, par contre, la grande majorité de leurs membres est ignorante, prétentieuse, corrompue, excessivement mobile dans ses opinions et toujours disposée à vendre son vote au plus offrant. Suivant le degré plus ou moins avancé de leur esprit démocratique, ils se divisent en *libéraux* et *progressistes*, mais sont prêts à se concentrer dès qu'il s'agit de conquérir le pouvoir ou de renverser un cabinet. Les bases de leur programme sont le suffrage universel, la responsabilité absolue des ministres devant le Parlement [2], l'accession de tous les citoyens aux charges publiques.

[1] « Actuellement, et conformément aux prescriptions de la Constitution, les Chambres n'ont pas le droit d'interpeller le cabinet et de clôturer le débat par un vote suscep-

Grâce à l'opposition systématique faite depuis 1889 au gouvernement, les hommes des partis sont parvenus à occuper quelques-uns des emplois civils et militaires réservés jusqu'ici aux hommes des clans; mais ils ne cesseront les hostilités que lorsqu'ils auront obtenu l'égalité de traitement. Leur tactique est bien simple : ils grossissent outre mesure les moindres irrégularités de l'administration et crient au scandale jusqu'à ce que le pouvoir leur fasse des concessions ou achète leur silence. Leurs intérêts particuliers ont dominé toute la politique de 1890 à 1894; aussi la Chambre basse fut-elle dissoute deux fois dans cette période, en 1893 et 1894 [1].

Le gouvernement, fatigué de ces luttes stériles, résolut à cette époque de créer des dérivatifs à l'extérieur. Il y avait d'ailleurs deux questions importantes à résoudre : la revision des traités et le sort de la Corée. Aux termes des traités signés en 1858 avec les puissances étrangères, les Européens relevaient de la juridiction de leurs consuls respectifs. Le Japon, conscient de la valeur de ses lois, demanda la revision des traités et le droit de déférer les étrangers aux tribunaux japonais. Après de nombreuses négociations, les puissances adhérèrent aux désirs du Mikado : l'Angleterre et les États-Unis furent les premières à signer un nouveau traité dès 1894 [2]. Ce fut un succès pour le gouvernement.

La question de la Corée fut plus difficile à résoudre : on sait qu'elle conduisit à la guerre sino-japonaise. La Chambre des représentants manifesta à ce moment le plus pur esprit patriotique. Mettant l'intérêt de la nation au-dessus de toutes les querelles de partis, les députés votèrent sans discussion les crédits militaires nécessaires à l'expédition, soit 300 millions de yen.

A la conclusion de la paix, les partis reprirent un instant leur liberté d'action et essayèrent de ressusciter l'opposition en faisant un crime au gouvernement d'avoir évacué la presqu'île de Liao-tong à la suite de la pression exercée par l'Allemagne, la Russie et la France. Mais le patriotisme ne tarda pas à reprendre le dessus.

---

tible d'entraîner sa chute. En pratique, les relations entre les Chambres et les ministres se règlent de la façon suivante : on *questionne* d'abord les ministres; s'ils ne répondent pas, ou si la réponse n'est pas jugée satisfaisante, on leur transmet une *représentation*. Si cette démarche reste encore sans effet, on présente une *adresse* à l'Empereur qui est ainsi fait juge du différend. Cette habitude de faire ainsi du souverain une sorte de tribunal d'appel contre l'exécutif n'a pas manqué de nuire à la dignité et au prestige du Mikado en l'obligeant à descendre dans l'arène pour concilier les partis.» (Far East : *Evolution sociale du Japon contemporain*.)

[1] Elle le fut encore en 1897 et 1898.

[2] Les autres puissances ajournèrent leur adhésion définitive jusqu'en 1896, à cause de divergences d'opinions sur le régime de la propriété imposé aux étrangers. Depuis le 17 juillet 1899, les Européens sont soumis aux lois et à la juridiction japonaise; ils peuvent circuler dans le Japon sans passeport. Ils sont autorisés à louer, mais non à acquérir des terrains en toute propriété.

Les blessures faites à l'orgueil national firent oublier les querelles intestines et le peuple tout entier se retrouva momentanément uni pour approuver le grand programme militaire qui devait donner à l'État les moyens de forcer ultérieurement les puissances européennes à prendre la nation japonaise en plus sérieuse considération.

Les partis libéraux et progressistes dirigés par Itagaki et Okuma se rapprochèrent et essayèrent en 1897 de se réconcilier avec les hommes des clans. Ces derniers leur ayant fait un accueil très réservé, malgré les efforts du marquis Ito pour faciliter le rapprochement, les deux partis fusionnèrent en un seul groupe qui prit le nom de *Kenseito*, ou parti constitutionnel, et disposa d'une imposante majorité à la Chambre des représentants. L'opposition continuelle que le Kenseito fit au cabinet obligea le gouvernement des clans à résigner le pouvoir qu'il détenait depuis *trente ans sans interruption*.

Le comte Okuma, chef du parti constitutionnel, succéda au marquis Ito en qualité de premier ministre et sut se concilier tout d'abord, à la Chambre des pairs, l'appui du *Kokumin Fo*, ou parti national, dont le leader était alors le marquis Saïgo. La concentration libérale ne conserva toutefois les rênes ministérielles que pendant six mois. Organisée uniquement dans le but de renverser le ministère des clans et de prendre sa place, la coalition des partis ne pouvait avoir qu'une durée éphémère [1] : elle ne possédait pas la cohésion et l'expérience des affaires nécessaires pour gouverner et imposer ses idées. Le manque d'unité de vues sur les principes de la direction politique eut pour conséquence des modifications importantes dans la composition du cabinet. Le comte Okuma se retira et le ministère tout entier tomba bientôt sans même avoir subi une attaque sérieuse.

Les constitutionnels découragés se divisèrent alors en deux partis comme autrefois : le *Kenseito* (parti constitutionnel) et le *Kensei-honto* (vrai parti constitutionnel). Les clans reprirent le pouvoir, mais avec l'intention de tenir compte désormais des aspirations des partis « *en tant toutefois qu'ils représenteraient l'opinion du pays* ». La formule était vague !

Le maréchal Yamagata, président du nouveau conseil, fit quelques concessions aux partis, non par conviction, mais uniquement par calcul : il réussit à gouverner pendant deux années environ, en achetant au besoin les votes des députés récalcitrants. Il présenta même un projet de réforme du système d'élections beaucoup trop radical pour être accepté par la Chambre des pairs et sanctionné par l'Empereur. Les ministres consentirent parfois à paraître devant les

---

[1] Hitomi.

députés au lieu de se faire représenter par des commissaires du gouvernement et feignirent d'écouter les conseils de la majorité. Le maréchal Yamagata résolut de maintenir cette quiétude intérieure tout-à-fait artificielle en détournant l'attention de la nation vers une politique extérieure très active : désireux d'assurer quand même à son pays la prépondérance en Extrême-Orient, il manifesta l'intention d'intervenir énergiquement dans les affaires chinoises (mi-1900). Cette attitude pouvait devenir dangereuse et aggraver la situation financière de l'État depuis quelque temps peu prospère. Le marquis Ito, homme de bon sens et pacifique, qui avait alors acquis une grande influence sur les partis en raison de ses tendances libérales et de sa séduction personnelle, laissa entrevoir qu'il ne partageait pas entièrement les vues du cabinet. Ito était une force qu'on ne pouvait négliger : bien que faisant partie du *Genro* et attaché comme tel aux hommes et aux idées du passé, il avait compris depuis longtemps l'inéluctable nécessité de gouverner avec la gauche ; désireux toutefois de maintenir le courant libéral dans des limites raisonnables, il venait de créer dans ce but un parti homogène au sein de la Chambre des représentants. C'était un véritable tour de force, car il avait déclaré, dans son programme d'organisation, qu'il plaçait la constitution au-dessus de toute discussion et qu'il n'admettrait jamais la responsabilité des ministres devant le Parlement; son intention seule de tenir compte des aspirations libérales des députés lui avait conquis de nombreuses sympathies. Le parti qu'il réussit à fonder prit le nom de *Rikkenseiyukwaï* (Union des amis de la constitution) ; il comprenait 155 membres et disposait par suite à la Chambre de la majorité absolue.

Le marquis Yamagata, prévoyant que le concours du marquis Ito lui ferait certainement défaut dans la nouvelle voie où il voulait s'engager, résigna ses fonctions. L'autorité du *Genro* reçut par cela même une première atteinte.

L'opinion publique fut alors unanime pour demander le retour au pouvoir du marquis Ito. Possédant la confiance du Mikado et de la nation, partisan d'une politique d'apaisement et d'une attitude extérieure pacifique, le chef du Seiyukaï semblait devoir réussir. En vain objecta-t-il qu'il n'avait pas eu le temps d'organiser son parti sur des bases solides : il dut, après quatre mois d'hésitation et malgré le mauvais état de sa santé, accepter la responsabilité du gouvernement et former un ministère. Il ne voulut recourir à cet effet ni au comte Okuma, chef des libéraux, ni au marquis Saïgo qui avait passé comme immuable dans les trois cabinets précédents, ni à Matsukata qui avait été premier ministre et ministre des finances : les membres du *Genro* furent écartés du gouvernement pour la première fois, et cela par leur propre doyen. A l'exception des titulaires des affaires

étrangères, de la guerre et de la marine, les nouveaux ministres furent recrutés parmi les partisans actifs du Rikkenseiyukwai.

Le cabinet s'étant présenté avec un programme basé sur l'accord des clans et des libéraux, on crut que son avènement allait enfin établir la stabilité administrative indispensable au bon fonctionnement de l'État. Il n'en fut rien.

Les premières difficultés vinrent de la Chambre des pairs. La condescendance du marquis Ito à l'égard des partis, le schisme politique qu'il venait de créer au sein du *Genro*, lui avaient aliéné l'élément irréductiblement conservateur de la Chambre haute, dirigé en quelque sorte par Yamagata. Ce dernier ne disposait pas, à proprement parler, d'un parti organisé, mais l'opinion générale de l'assemblée était avec lui. Le marquis Ito ayant présenté l'hiver dernier, à la Chambre haute, le projet de budget que les représentants venaient d'adopter à une forte majorité, les pairs refusèrent tout d'abord de l'approuver et ne s'inclinèrent que devant la haute intervention de la volonté impériale. Dès ce moment, il y eut hostilité manifeste entre les deux Chambres : les pairs ne purent oublier le procédé employé pour forcer leur décision. Un incident d'ordre financier vint sur ces entrefaites aggraver la situation du cabinet et détruire les espérances que l'on avait fondées sur sa solidité.

Le pays traversait alors une crise économique très grave due au ralentissement des affaires intérieures et à l'augmentation considérable des importations étrangères : le numéraire était devenu très rare. Par suite de l'extrême cherté de l'argent, il devenait impossible de lancer les emprunts prévus pour la continuation du programme des travaux publics commencé en 1896. Après avoir laissé voter le budget comme si les emprunts prévus avaient été possibles, et négligé d'éclairer le président du conseil sur la situation monétaire, le ministre des finances, Watanabe, dut piteusement annoncer dans le courant d'avril 1901, à la grande joie de la Chambre des pairs, que la loi des finances adoptée était inexécutable, sans recourir aux capitaux étrangers. Ce fut un tolle général. Watanabe proposa alors de rayer les 60 millions de yen, affectés aux chemins de fer et aux télégraphes; mais cette proposition lui aliéna aussitôt les députés qui se voyaient frustrés des pots-de-vin que les entrepreneurs de grands travaux leur servaient habituellement.

Alléguant la situation pacifique extérieure, ils demandèrent de reporter sur les communications les 60 millions réservés aux travaux militaires et exclusivement fournis par l'indemnité chinoise.

Watanabe proposa au marquis Ito de soumettre le différend au Mikado, mais il se heurta à un refus et démissionna, à la grande satisfaction des représentants véreux qui redoutaient son incorrup-

tible honnêteté [1]. Le président du Conseil, affaibli par la maladie et ne possédant pas l'énergie nécessaire pour prendre une décision nette, résigna le pouvoir quelques jours après (1er mai 1901). Sa chute n'était pas due, en réalité, à la retraite de Watanabe : la dislocation du *Genro*, la scission nette entre les deux Chambres en étaient les véritables causes.

La crise ministérielle dura six semaines (2 mai-2 juin) : personne ne se souciait de prendre les rênes du gouvernement dans une situation financière et politique aussi critique. Malgré toutes les instances de l'Empereur et de ses amis politiques, Ito persévéra dans ses désirs de retraite. Il fallut donc recourir à des hommes nouveaux.

Le Mikado chargea alors le vicomte Katsura, ancien ministre de la guerre sous le dernier ministère Yamagata, de constituer un cabinet. Le général Katsura comprit qu'il serait inopportun de faire appel, pour le moment, soit à la coopération des Satsouma et de Choschou, soit à celle des libéraux : il choisit pour collaborateurs des membres modérés de la Chambre haute, n'ayant jamais exercé de mandat ministériel. Le cabinet actuel est donc de couleur indécise et de nature conciliatrice; il a plutôt un caractère administratif que politique. Il est ainsi composé : *Guerre*, général baron Kodama [2]; *Marine*, amiral Yamamoto; *Finances*, Soné [3]; *Intérieur*, baron Utsumi; *Justice*, Kiyoura; *Agriculture* et *Commerce*, Hirata; *Instruction publique*, Kikuchi; *Communications*, vicomte Yoshikawa. Le portefeuille des affaires étrangères n'a pas encore de titulaire; on pense qu'il sera attribué à Komura, ambassadeur actuel à Pékin.

Le général Katsura est un homme affable, intelligent, instruit et un militaire distingué qui a fait ses preuves pendant la guerre sino-japonaise à la tête d'une division. Il passe pour avoir des tendances allemandes très prononcées; les Allemands rappellent avec complaisance qu'il a suivi dans l'armée prussienne les opérations de la guerre de 1870 et exercé ensuite les fonctions d'attaché militaire à la légation japonaise à Berlin. C'est lui qui vient de recevoir au Japon le maréchal de Waldersee.

Les avis sur son aptitude au gouvernement sont très partagés : les uns disent qu'il est plus militaire que diplomate, qu'il ne possède aucune compétence en matière politique et qu'il est simplement le mandataire du maréchal Yamagata dont il a toujours été le favori; les autres prétendent au contraire que c'est un fin politicien aux plus hautes visées et insinuent qu'ancien ministre de la guerre

---

[1] Il avait inspiré, en qualité de président de la Cour des comptes, une crainte salutaire, aux personnages politiques qui voulaient persévérer dans le vieux principe : « Enrichissez-vous. »

[2] Déjà ministre sous le ministère Ito.

[3] Gère, en outre, provisoirement les Affaires étrangères.

sous Yamagata et maintenu dans ses fonctions par le marquis Ito, il n'avait donné sa démission que dans le but de se réserver pour l'avenir.

Le général Kodama, ministre de la guerre, est un technicien et un administrateur de premier ordre : ancien gouverneur de Formose, il a exercé une heureuse influence sur la pacification et le développement économique de cette île. Le vice-amiral Yamamoto, ministre de la marine, est très estimé et familiarisé depuis longtemps avec les affaires de son département. Le docteur Kikuschi, ministre de l'instruction publique, était naguère recteur de l'université de Tokio; c'est un mathématicien distingué qui a fait ses études à Cambridge et qui est un grand partisan de la réforme de l'écriture japonaise. Soné, ministre des Finances et intérimaire aux Affaires étrangères, possède une réputation d'économiste sérieux : il aura bientôt l'occasion de montrer ses talents dans la résolution de la crise financière qui a provoqué la chute de Watanabe, et de disposer ses collègues de la Guerre et de la Marine à réduire les crédits qui leur ont été déjà accordés. Le vicomte Yoshikawa passe pour être l'homme de confiance du marquis Ito. Les autres ministres n'ont pas d'histoire.

Le nouveau Premier continuera-t-il à marcher dans la même voie que son ancien chef, le marquis Yamagata, c'est-à-dire voudra-t-il assurer quand même, au Japon une situation prépondérante en Extrême-Orient au risque d'acculer l'État à la faillite; ou bien inclinera-t-il vers les tendances modérées du marquis Ito, c'est-à-dire vers le développement pacifique du pays en évitant tout conflit avec la Russie? L'avenir nous l'apprendra.

On lui prête l'intention de reprendre, après le règlement définitif de la question chinoise, l'exécution des grands travaux publics dans la mesure où le Trésor le permettra et sans recourir aux emprunts. Malgré ce programme modeste, il est d'ores et déjà certain que le ministère se heurtera à de grandes difficultés résultant de la scission très nette qui s'est opérée au sein du *Genro*. Grâce aux liens personnels qui l'attachent à Yamagata, Katsura sera certainement soutenu par la Chambre des pairs; il trouvera par contre une Chambre basse très divisée et difficile à mener[1]. Il aura tout d'abord à se ménager les sympathies du Rikkenseiyukwai, quelque peu désorienté par la

[1] « Pour préciser le tableau de la situation politique actuelle, il faudrait insister sur le caractère propre de la vie publique au Japon. Nous y verrions les questions personnelles les plus mesquines devenant des questions d'État, les partis se divisant en groupes, les groupes en sous-groupes, et l'occupation favorite de tout ce joli monde se bornant à provoquer sans cesse des crises ministérielles. Il faudrait montrer l'évolution des groupements factices qui, sans liens certains, sans idées générales, sans programme accepté, et exclusivement occupés à la satisfaction de leurs intérêts communément personnels, n'ont d'un parti politique que le nom. » FAR EAST.

retraite de leur chef et le récent assassinat d'Hoshi Toru, son lieutenant; s'il n'y réussit pas, il devra se constituer une majorité de toutes pièces à l'aide des autres partis et de quelques transfuges du Seiyukaï attirés par l'appât d'une subvention secrète. Ces partis secondaires sont actuellement : le *Kenseihonto*, comprenant 68 membres; le *Sanshikurabu*, opposé aux augmentations d'impôts, composé de 34 anciens membres du Kensei qui ont rompu avec ce parti en automne dernier; le Teikuto (parti impéraliste), 11 membres. Il existe 32 indépendants. Ces différents partis ne sont séparés que par des questions personnelles; leur concentration totale ou partielle n'est qu'une question d'argent. Il faut reconnaître toutefois qu'ils seraient profondément hostiles à tout gouvernement conservateur prenant le mot d'ordre des clans. La Diète n'étant convoquée qu'en octobre, Katsura aura trois bons mois pour dresser ses batteries.

Il est à remarquer que le gouvernement n'a pas encore à lutter avec un parti socialiste. Le socialisme n'est en effet qu'à l'état embryonnaire au Japon. Il existe toutefois une classe dont la situation matérielle constitue un terrain particulièrement favorable à l'éclosion des théories révolutionnaires : c'est le prolétariat intellectuel, qui est beaucoup plus considérable au Japon que dans la plupart des autres pays et qui s'accroît de plus en plus par suite de l'augmentation du nombre des étudiants des Hautes Ecoles et Universités impériales de Tokio et Kyoto. D'après une récente statistique, on évaluait à 50.000 le nombre des étudiants à Tokio dont 7.000 ne s'étaient parés du titre d'étudiant que pour ne pas être expulsés comme vagabonds[1]. Cet élément est toujours prêt à envenimer les mouvements d'agitation créés par les personnages politiques en vue des élections : Hoshi Toru, leader du Seiyukai, avait 1.500 de ces drôles à son entière disposition[2]. Si jamais le socialisme parvient à s'implanter dans ce milieu, il est hors de doute qu'il se propagera avec rapidité dans la masse ouvrière de plus en plus considérable et de plus en plus exploitée par le patronat. Le gouvernement a conscience du danger : aussi l'ancien ministre de l'intérieur a-t-il refusé le droit d'association à un parti *socialo-démocratique* qui fonctionnait depuis quelque temps en secret malgré un précédent arrêté de dissolution; il a en outre fait saisir une feuille qui avait publié un programme socialiste. En somme, le socialisme constitue un péril fort lointain qui ne peut se développer qu'avec le suffrage universel.

---

[1] D'après la *Post* de Berlin.

[2] C'est parmi eux que sont recrutés les *soshi*. « Ce sont de jeunes agitateurs qui « ont fait de la politique leur domaine, qui imposent leur présence aux ministres « et n'hésitent pas à convaincre, le gourdin ou le couteau à la main, ceux qui ne « pensent pas comme eux. Ils servent de gardes du corps aux politiciens qui les « entretiennent et s'en font une clientèle. » FAR EAST (*Bulletin du Comité de l'Asie française*).

Le cabinet n'a pas non plus à se préoccuper du danger religieux. Au Japon, la religion n'est en effet qu'une chose secondaire, même pour les classes élevées. Pour les Japonais, l'important est de conserver la morale nationale qui permet l'accomplissement des devoirs civiques et familiaux; ils ne sont ni shintoïstes, ni boudhistes et se laissent guider uniquement par la voix de la raison et de la conscience. Cette dernière est quelquefois d'une rare élasticité. Le gouvernement mikadonal a nettement affranchi l'éducation publique de l'influence religieuse : les religieux ne peuvent pas exposer leurs dogmes dans les écoles. Aussi le christianisme n'a-t-il pu se développer dans un milieu aussi indifférent : actuellement le catholicisme ne compte en effet que 54.000 fidèles, le protestantisme 50.000, l'église grecque 20.000. Dans ces conditions, il ne peut exister de parti clérical ou anticlérical capable de susciter des embarras au gouvernement : c'est une grande supériorité sur certains États européens.

Mais s'il n'a pas de questions socialistes et religieuses à résoudre, le vicomte Katsura n'en est pas moins aux prises avec de grandes difficultés. La situation précaire du cultivateur et de l'ouvrier demande de profondes réformes politiques et, avant tout, une diminution des dépenses actuellement hors de proportion avec la force financière du pays. La prépondérance des clans dans les emplois administratifs est une cause permanente de mécontentement : il est indispensable de recourir aux hommes honnêtes et capables de toutes les classes et d'en faire des fonctionnaires dévoués et disciplinés qui sauront imprimer aux élections un caractère modéré. Les partis veulent la revision de la Constitution dans le but d'établir le suffrage universel et le régime parlementaire dans toute son acception : le niveau social de la nation, la moralité douteuse de la majorité des députés, ne permettent pas de leur donner satisfaction dans un avenir rapproché, mais il sera opportun et prudent d'élargir les bases du suffrage restreint et d'exiger par contre des garanties plus serieuses de la part des candidats à la représentation nationale.

Le nouveau gouvernement aura-t-il la force, l'habileté et surtout le temps de résoudre progressivement ces graves questions, sans s'aliéner à la fois les conservateurs et les libéraux qui le trouveront sans doute ou trop révolutionnaire, ou trop tiède dans le mouvement en avant ? Les séances d'automne de la Diète donneront la réponse.

En attendant, on politicaille ferme dans les partis. Le Seiyukaï a constitué un comité de permanence pour préparer son plan de campagne ; ce parti, déjà désorienté par la retraite du marquis Ito, semble se désagréger depuis qu'il a perdu son chef immédiat, Hoshi Toru, dont l'influence et l'habileté politique le galvanisait. Ce personnage, très capable, mais complètement dénué de scrupules, vient d'être

assassiné en pleine réunion du conseil municipal de Tokio. Nous jugeons utile de donner quelques détails succincts sur cet événement qui a fait grand bruit en Extrême-Orient, et de montrer sous son véritable jour une des célébrités du monde parlementaire japonais.

Hoshi Toru avait débuté dans la vie publique comme traducteur auprès d'un missionnaire catholique et avait embrassé la religion chrétienne dans le but d'apprendre le français. Lorsqu'il fut d'une certaine force, il entra au service d'un pasteur anglais, abjura le catholicisme et se convertit à la religion réformée pour apprendre l'anglais. Quand son bagage littéraire fut suffisant, il redevint shintoïste et chercha alors à se faire une situation indépendante dans la politique. Il y réussit, entra au Parlement et devint bientôt ambassadeur du Japon aux États-Unis. Lorsqu'en 1898, sous Itagaki et Okuma, la Chambre des représentants acquit une certaine influence sur la direction politique du pays, Hoshi Toru revint à Tokio et parvint à se faire une si belle situation au conseil municipal et à la Chambre basse qu'il ne tarda pas à occuper la présidence de cette assemblée et à prendre ensuite la direction effective du parti libéral Seiyukaï, sous l'autorité supérieure du marquis Ito. Ce dernier l'appela dans son cabinet de 1900 en qualité de ministre des communications. Mis ainsi en vedette, il ne tarda pas à être l'objet de l'enquête de moralité que la presse et les adversaires politiques ont l'habitude d'ouvrir sur les antécédents des ministres : elle lui fut naturellement défavorable. On découvrit que cet homme, dont l'intelligence et le savoir étaient au-dessus de toute discussion, n'était qu'un vulgaire concussionnaire, un escroc cynique, un besogneux perdu de dettes et mêlé à toutes les histoires financières malpropres.

La dernière mérite d'être signalée. La ville de Tokio avait fait à une grande maison une commande considérable de tuyaux de conduite; l'ingénieur chargé de recevoir livraison du matériel estima qu'il ne remplissait pas les conditions prévues dans le marché et le refusa; la maison entra alors en négociations secrètes avec les membres tarés du conseil municipal, parmi lesquels Hoshi Toru, et, grâce à un pot-de-vin très important, parvint à faire accepter la commande jugée officiellement défectueuse. Cette affaire fut dévoilée quinze jours après la nomination de Hoshi Toru au poste de ministre des travaux publics et fit naturellement sensation. Hoshi donna sa démission dans le but de se justifier devant les tribunaux; l'enquête judiciaire ne parvint pas à établir sa culpabilité, faute de preuves, ou peut-être par complaisance, mais conclut par contre à celle d'autres conseillers municipaux qui furent emprisonnés. Le leader du Seiyukaï reprit toute son influence, à la grande indignation des honnêtes gens; il n'osa pas toutefois reprendre son portefeuille.

Son assassin, Iba Sotara, est loin d'être un malfaiteur de profession ou un fanatique de la catégorie des Soshi. C'est un homme de cinquante ans, gros propriétaire de Tokio, membre du Comité de surveillance de la Caisse d'épargne du Japon, du Comité de l'École d'agriculture, du Comité d'éducation, et du Conseil municipal : il jouissait d'une grande considération, en raison de son honnêteté et de sa modération. Révolté de l'impunité assurée aux méfaits d'Hoshi Toru, constatant l'influence néfaste de cet homme sur la moralité publique et politique, il avait résolu froidement de l'exécuter dans l'intérêt même du pays, de l'écraser comme une bête venimeuse. Quelques jours avant l'assassinat, il avait écrit une lettre-circulaire aux journaux pour déclarer qu'il était l'ennemi de Toru, non pour des motifs d'ordre privé et politique, mais à cause de sa vénalité et de sa déloyauté. L'exécution eut lieu en plein conseil municipal : l'assassin déclara qu'il avait agi en toute connaissance de cause et dans l'intérêt de la patrie. Son acte de justicier, sa courageuse décision, ont excité l'admiration des gens honnêtes. Il ne serait pas étonnant que son exemple soit suivi pour le plus grand bien du Japon.

*
* *

En résumé, le gouvernement du *Meiji* est entré dans une nouvelle phase. Le *Genro* est désormais divisé en deux tronçons qui ne peuvent plus se rejoindre : d'un côté, c'est Yamagata, avec la Chambre des pairs, c'est-à-dire un organe ne représentant qu'une infime minorité de la nation et incapable de résistance en raison même de sa dépendance étroite vis-à-vis de l'Empereur ; de l'autre, c'est Ito, avec la Chambre des représentants, organe presque indépendant, issu du suffrage de la nation, et qui, en cas de dissolution, serait certainement réélu avec une nuance encore plus avancée. Les futurs présidents du Conseil ne peuvent plus négliger les représentants et les berner de promesses ; ils doivent gouverner avec leur appui et tenir compte de leurs revendications, en tant toutefois qu'elles n'effaroucheront pas les idées conservatrices de la chambre haute. Il faut être un danseur de corde émérite pour se maintenir dans cette situation difficile, et les hommes nouveaux qui arrivent maintenant au pouvoir sont loin de posséder les qualités d'acrobate politique indispensables.

Quoi qu'il en soit, ce système ne pourrait durer : il doit être considéré comme transitoire. Le peuple habilement travaillé veut obtenir le système représentatif complet, c'est-à-dire le suffrage universel et la responsabilité du pouvoir devant son émanation. Il y arrivera fatalement ; mais en attendant, que de luttes, que de tripotages, que de crises ministérielles en perspective !

On ne peut s'empêcher de déplorer la disparition des vieux

hommes d'État de la scène politique. A soixante ans, le Japonais est généralement incapable d'énergie et de travail, qualités nécessaires pour exercer le pouvoir ; or les premiers hommes du Meiji ont atteint la soixantaine et entrent dans la période de décrépitude. Ils ont joué un beau rôle dans leurs trente années de gouvernement : ils ont créé de toutes pièces le Japon moderne qui, malgré toutes ses imperfections, est aujourd'hui admis dans le concert des puissances civilisées et y fait excellente figure. Il est regrettable que leur action n'ait pu s'exercer plus longtemps dans la crise de transition que traverse le pays ; habitués à garder exclusivement le pouvoir, ils n'ont pu former de brillants élèves à leur image parmi les hommes nouveaux [1].

Nous ne pensons pas toutefois que le gâchis intérieur constitue une menace pour la paix d'Extrême-Orient et que le gouvernement, débordé par la marée montante des exigences libérales et des appétits des politiciens, essaie par une énergique action extérieure de détourner la nation de ses luttes stériles comme il le fit en 1894. Il risquerait fort de ne pas obtenir le ralliement général de tous les partis au drapeau comme à cette époque, et de créer au contraire la guerre civile en même temps que la guerre extérieure.

Il y aurait danger de suivre et d'encourager le courant hostile qui se dessine aujourd'hui au Japon contre les étrangers. Le prince Konouye, président de la Chambre des pairs, et ses amis politiques ont récemment fondé une ligue nationale, appelée Kokumin-Domeï-Kwaï, dont le but général est de préserver l'Asie des appétits de conquête de l'Europe et qui comprend déjà de nombreux adhérents dans les divers départements. L'organe de cette ligue est le *Thoyo* (l'Orient), paraissant deux fois par mois et qui, en dehors d'une partie japonaise, publie des articles en anglais et en chinois. Le programme exposé dans le premier numéro fait d'abord nettement ressortir que le Japon, devenu une grande puissance, est désormais considéré comme le représentant des forces asiatiques par la Chine, la Corée, le Siam et les États indiens. Le Japon doit être l'ami et le rédempteur de ces États autrefois puissants et aujourd'hui courbés sous les menaces de l'Europe. L'article de fond de ce même numéro

---

[1] « Jusqu'en 1890 la contrée a fait d'admirables progrès. Ses destinées étaient dirigées par un groupe de brillants hommes d'État créés par les extraordinaires circonstances de la Restauration et qui avaient conquis la confiance de la nation et du souverain par l'habileté avec laquelle ils s'étaient tirés de ce rude pas. Ils avaient pour devise le progrès, et dans toutes les directions ils ont fait ce que commandait le bien du pays. En revanche, qu'a-t-on fait depuis 1889 ? A peu près rien. Il y a eu, certes, un brillant développement de l'armée et de la marine, mais il était le résultat d'un plan élaboré bien avant. Au lieu de concentrer son attention sur les grands problèmes qui intéressent le pays, la nation tout entière a été absorbée par les luttes des partis. » FAR EAST.

expose ensuite les vues du prince Konouye sur la question de la Mandchourie : le meilleur moyen d'éviter qu'elle constitue un *casus belli* pour l'avenir serait de la transformer en État-tampon sous le contrôle des puissances. Le prince revendique naturellement la possession d'un point d'appui en Corée.

Il n'est guère probable que ce parti naissant soit appelé à brève échéance à occasionner des complications en Extrême-Orient. Le Japon est devenu très sage ; il veut avant tout sortir de la crise économique où il se débat. Il ne possède pas de réserves financières pour supporter les frais d'une guerre avec la Russie ; les dépenses seules résultant de l'envoi d'une division dans le Tchili l'ont sérieusement gêné. Il est heureux de constater que les excitations de la presse anglaise contre le péril russe en Mandchourie et en Corée n'ont pas produit l'effet désiré sur le gouvernement du Mikado et l'opinion publique. Le Japon comprend qu'il a tout intérêt à se recueillir, à attendre les événements en toute tranquillité ; il se rend parfaitement compte du but poursuivi par l'agitation anglaise et ne tient nullement à tirer les marrons du feu pour la Grande-Bretagne qui, après l'avoir soutenu hypocritement, n'a pas hésité à le dépouiller de Weï-hai-weï. Les journaux anglais constatent d'ailleurs amèrement l'insuccès de leur campagne.

Le *Japan Times*, journal japonais, écrivait dernièrement : « Le « Japon ne désire en Corée aucune extension coloniale, mais sim- « plement la protection de ses intérêts industriels et commerciaux « que la Russie a formellement promis de ne pas entraver. Il veut « que l'intégrité de la Corée soit respectée : la Russie s'y est engagée « à plusieurs reprises. Il n'y a donc pas de conflit d'opinion sérieux « entre les deux puissances au sujet de la question coréenne. La « politique du Japon est strictement pacifique et le but de son orga- « nisation militaire est purement défensif. »

La majeure partie des organes japonais prône d'ailleurs aujourd'hui les multiples avantages des idées de paix et d'entente avec la Russie.

Mais si le Japon semble renoncer à la conquête définitive de la Corée par les armes qui le mettrait infailliblement aux prises avec la Russie, il n'en poursuit pas moins, dans la mesure de ses moyens, la conquête économique de ce pays. En réponse à l'emprunt coréen de 12 millions concédé au syndicat du Yunnan, il a ouvert, à l'intérieur, une souscription tendant à se procurer les 63 millions de francs qui lui étaient nécessaires pour entreprendre la construction de la voie ferrée Séoul-Fusan dont il avait déjà obtenu la concession depuis deux ans environ. Malgré les difficultés financières actuelles, la souscription a eu, paraît-il, un succès complet. Les travaux commenceront en septembre 1901 et seront probablement terminés en

1905; la ligne traversera les régions les plus fertiles et les plus peuplées de la Corée.

La France ne peut que s'applaudir de l'évolution amicale du Japon vers la Russie et de la froideur de plus en plus marquée à l'égard de l'Angleterre. Le *Daily Mail* apprend de Tokio, le 15 juillet, que le Japon se jette de plus en plus dans les bras de la Russie : c'est l'opinion générale des milieux diplomatiques. Un homme d'État influent aurait assuré au correspondant de ce journal qu'il ne faudrait pas s'étonner d'apprendre dans six mois la conclusion d'une alliance russo-japonaise. Si pareille éventualité se réalise, il ne serait pas impossible que le Japon renonce formellement à la Corée, en tant que conquête territoriale, et reçoive toute liberté d'action vers Amoy et le Fo-kien avec l'assentiment de la Russie et de la France. La docilité témoignée par le Mikado lors de la rétrocession du Liao-tong et les grands services rendus par les troupes japonaises, dans la répression de l'insurrection boxeur, méritent une récompense. Les grandes puissances ont chacune une entrée sur la façade du marché chinois; il n'est que juste de donner le même avantage à celle qui leur a permis d'y prendre pied. La France et la Russie n'ont aucun intérêt sérieux dans le Fo-kien; l'Allemagne exerce plutôt son activité dans le Chan-toung et sur le Yang-tse ; l'Angleterre seule peut être lésée, mais on s'habitue maintenant à compter sans elle. Tout Français doit faire des vœux pour que le Japon comprenne une fois pour toutes que son intérêt est de se soustraire le plus tôt possible à l'influence néfaste de son hypocrite protectrice et de se rapprocher de la triplice de 1896 qui, après l'avoir frustré des avantages de la paix de Shimonosaki, n'est pas éloignée d'admettre la nécessité d'une tardive mais opportune compensation. Le Japon mérite d'ailleurs cette récompense : par sa participation à la guerre de Chine, il a nettement prouvé qu'il estimait les intérêts de la civilisation à un plus haut degré que la communauté de race, et il s'est ménagé, par l'empressement et la vigueur qu'il a apportés à la répression des attentats dirigés contre les Européens, la reconnaissance et les sympathies de l'Occident.

HENRI DAURYS.

LE CONGRÈS DE GÉOGRAPHIE DE 1901

Le 22e Congrès national des sociétés françaises de géographie s'est tenu à Nancy du 1er au 5 août. La présidence du Congrès avait été dévolue à M. le vice-amiral Fournier, et ce choix seul indiquait que le Congrès ne se bornerait pas à la géographie de la France territoriale, mais embrasserait dans ses discussions les questions maritimes et coloniales qui intéressent si profondément l'avenir de notre pays.

Notre collaborateur, M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux, était tout indiqué pour exposer les principes de l'enseignement colonial. Ce que le public sait des colonies est encore très peu précis ; on a multiplié les conférences, les articles de journaux et de revues, mais tous ces efforts sont restés un peu disséminés. Il est utile de donner à l'enseignement colonial une base solide et il faut distinguer à ce propos le personnel d'administration et le personnel d'exploitation de nos colonies. Le premier reçoit depuis quelque temps déjà, à l'École coloniale, un enseignement approprié. Quant aux futurs colons, ils ont été réduits longtemps soit à voyager, ce qui n'est possible que pour les jeunes gens riches, soit à puiser dans les sources d'informations journalières ou périodiques les éléments d'une science, dont les éléments n'étaient pas coordonnés. Bordeaux, Marseille et Lyon [1] se sont préoccupées les premières de combler cette lacune, en créant, dans leurs universités respectives, des chaires d'enseignement colonial, dont le programme s'étend chaque année et a une tendance marquée à s'adresser plus spécialement aux futurs commerçants. A Paris, l'Union coloniale a créé aussi, avec le concours de l'Université, des cours d'enseignement supérieur, qui, cette année, ont subi une évolution et sont devenus pratiques, s'adressant à des employés de commerce, désireux de s'installer aux colonies.

---

[1] Paul Masson. *Marseille et la colonisation française* (*Quest. Dipl. et Colon.* des 1er août et 15 septembre 1900, t. X, pp. 129 et 321) ; Maurice Zimmermann. *Lyon et la colonisation française* (*ibid.* des 15 juin 1900, t. IX, p. 705 et 1er juillet 1900, t. X, p. 1) ; Henri Lorin, *Bordeaux et la colonisation française* (*ibid.* du 1er octobre 1900, t. X, p. 385).

Au fond, a conclu M. Lorin, cette question est celle de l'éducation de notre démocratie. L'enseignement colonial est en bonne voie et d'ici peu d'années nous aurons un personnel compétent, pour diriger les exploitations coloniales.

En ce qui concerne l'enseignement du français aux indigènes dans nos colonies, M. Lorin estime qu'il est utile de tenir grand compte des circonstances, des temps et des lieux, et qu'il importe aussi de recommander, par tous les moyens, l'étude des langues indigènes aux Français fixés, à un titre quelconque, aux colonies.

La question qui a retenu le plus longtemps le Congrès est celle des voies navigables. On commence à se préoccuper sérieusement, en France, de l'état d'infériorité dans lequel nous nous trouvons par rapport aux pays étrangers, en ce qui concerne le transport à bon marché des matières pondéreuses. Les lecteurs de la Revue savent par les articles publiés ici sur les projets de canaux en Allemagne et en Autriche [1], combien cette question intéresse nos voisins d'outre-Rhin, combien aussi il leur est difficile de la résoudre en conciliant les intérêts de l'industrie et de l'agriculture souvent contradictoires, comment enfin, en Allemagne, elle se lie à toute la politique douanière. En France, l'aspect de la question est différent. On semble moins envisager les voies navigables comme des auxiliaires puissants du commerce extérieur, comme des prolongements des grands ports maritimes, que comme des moyens de faire baisser le prix du transport, dans l'intérieur du pays, pour les marchandises lourdes et encombrantes. A cet égard, toutes les régions de la France demandent successivement l'amélioration des voies existantes ou la construction de nouvelles voies. Le Comité de la Loire navigable, dont les efforts très louables tendent à rendre son utilité économique à notre grand fleuve, a fait entendre de nouveau, un appel pressant en priant le Congrès d'émettre un vœu favorable aux travaux de navigabilité du fleuve. Le Comité de la Garonne navigable, qui, beaucoup plus récent, poursuit le même but en ce qui concerne la grande artère du Sud-Ouest, a uni ses efforts à ceux des promoteurs du canal des Deux-Mers pour obtenir que les pouvoirs publics s'occupent de la région du Midi, si peu favorisée au point de vue des voies navigables ; il se contenterait toutefois d'améliorations sur les canaux existants, sans en réclamer la construction de nouveaux.

Le rapport le plus considérable a été celui de M. Auerbach, professeur de géographie à la Faculté de Nancy, qui a exposé la question du canal du Nord-Est (Chiers, Meuse, Escaut). Nous ne pouvons, à

[1] H. Pasquier. *La question des canaux en Prusse* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 15 juin, t. XI, p. 707); Henri Daurys. *La question des canaux en Autriche* (*ibid.* du 1er juillet, t, XII, p. 14).

notre grand regret, donner qu'un résumé de cette conférence qui, par la façon dont elle a été exposée et par l'importance du sujet, a vivement intéressé le Congrès.

Le canal du Nord-Est a pour but de relier les bassins de Longwy et de Briey, dont la richesse en minerais de fer est considérable (des sondages récents ont montré que cette région renfermait une très grande quantité de minerais de qualité exceptionnelle) avec le bassin houiller du Nord (Valenciennes) et aussi avec Dunkerque, débouché naturel de toute cette région. Actuellement les établissements métallurgiques de Longwy sont obligés de faire venir en majeure partie leurs houilles soit d'Allemagne, soit de Belgique, les prix de transport par chemin de fer étant un obstacle à l'emploi des houilles du Pas-de-Calais. Un canal reliant entre elles ces deux régions aurait pour effet d'établir un courant commercial considérable, dont profiteraient le commerce et l'industrie de la France, à l'exclusion de l'étranger. Le canal partirait de Longwy, passerait à Montmédy et Sedan, se servirait du lit de la Chiers canalisée jusqu'à Mézières, puis, par une série d'écluses, relierait la Meuse à la Sambre à la hauteur de Ors, et la Sambre à l'Escaut, près de Denain. A cet endroit, le réseau des voies navigables du Nord permettrait aux bateaux de porter dans un grand nombre de directions les produits de l'industrie de l'Est. On a projeté de plus, du côté de Longwy, un prolongement de ce canal, qui aboutirait au bassin de Briey, le plus riche en minerais de fer.

Les chambres de commerce du Nord et de l'Est se sont réunies pour examiner les moyens d'exécution de ce canal; elles estiment que le trafic du canal sera de 1.500.000 tonnes en tout, et évaluent le coût de construction à 120 ou 130 millions de francs, dont la moitié serait versée par l'État et dont l'autre moitié serait fournie par elles-mêmes. Elles demanderaient donc, pour se récupérer de leurs dépenses, l'autorisation de prélever un droit de péage destiné à payer l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt à faire. Tout concourt, ce semble, à faire désirer la réalisation de ce projet : l'intérêt de la région de l'Est qui aura, pour ses hauts fourneaux, des houilles à bon marché; l'intérêt des mines du Pas-de-Calais, qui trouveront là un débouché très important; l'intérêt de Dunkerque, qui, déjà importateur de minerais, nitrates, pourrait devenir le port d'embarquement des fers, fontes et aciers du Nord et de l'Est. Actuellement le projet est à l'étude au Conseil supérieur des Ponts et Chaussées, et il a déjà été classé comme un des plus urgents parmi les travaux relatifs aux voies navigables. Il a la bonne fortune de venir en discussion au moment même où l'Allemagne s'efforce d'augmenter les débouchés de son industrie métallurgique, en diminuant le prix de transport des matières premières nécessaires à celle-ci par la

construction de tout un réseau de nouveaux canaux. Les arguments invoqués dans les deux pays sont les mêmes et montrent que le chemin de fer ne peut suffire à tous les transports.

Si la navigation intérieure est utile au développement économique d'une nation, que dire à plus forte raison de la marine marchande? C'est ce que notre collaborateur M. G. Blondel a prouvé en montrant quelle importance les questions de marine marchande ont prise depuis quelques années chez tous les peuples qui, dans la lutte économique actuelle, cherchent à précipiter leur marche en avant [1]. L'Angleterre, en dépit des difficultés qu'elle rencontre sur son chemin, lutte avec énergie pour maintenir son rang. L'année 1900 est celle où les constructions navales anglaises ont été les plus actives. De toutes les nations de l'Europe continentale, c'est l'Allemagne qui a fait les plus grands progrès : les grands navires allemands détiennent le record de la vitesse dans le monde. Les États-Unis ont eu pendant longtemps recours aux marines étrangères; mais, depuis la guerre hispano-américaine surtout, ils ont voulu rattraper le temps perdu et ils ont construit dans la seule année 1900, 1.173 navires jaugeant 413.000 tonneaux. Même de petits pays, comme la Belgique, font de grands efforts pour se créer une marine. Si l'on compare la France aux pays étrangers, on constate que chez nous les navires à voile ont seuls augmenté depuis quelques années et que la navigation à vapeur est dans un état de stagnation inquiétant. M. Blondel a conclu en invitant les Sociétés de géographie à insister, dans leurs conférences, sur les dangers de cet état de choses, et à réveiller surtout l'esprit d'initiative en ce qui concerne la marine marchande.

Les questions coloniales proprement dites avaient dans M. Charles Lemire leur défenseur autorisé. Avec l'autorité qni s'attache à son nom et la facilité de parole qui le caractérise, M. Lemire a fait l'historique du projet des câbles sous-marins entre la France et les colonies. Il a montré comment cette question qui, après Fachoda et la guerre du Transvaal, semblait devoir être résolue rapidement, fut négligée pendant plusieurs mois et vient seulement enfin d'aboutir [2] : la Chambre a voté, le 4 juillet dernier, le projet complet relatif à la construction des câbles, et les travaux pourront être menés activement, si le gouvernement fait diligence. M. Lemire fait d'ailleurs

---

[1] Georges Blondel. *Les progrès de la marine allemande* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er avril, tome XI, p. 416); A.-J. Gouin. *La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry* (*ibid.* du 1er mai, t. XI, p. 525).

[2] J.-H. Franklin. *La question des câbles sous-marins* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er décembre 1899, t. VIII, p. 397; du 15 janvier 1900, t. IX, p. 70 ; du 1er mars 1900, t. IX, p. 272). — *Les câbles sous-marins et le rapport de M. Maurice Ordinaire* (*ibid.* du 15 novembre 1900, t. X, p. 626; Yves de Larmor. *Les câbles d'Extrême-Orient et d'Australie* (*ibid.* du 15 février 1900, t. IX, p. 217).

remarquer que l'Indo-Chine avait pris les devants, en faisant poser à ses frais le câble de Hué à Amoy, lequel est compris dans le réseau général prévu. Il faut rendre hommage à l'initiative de M. Doumer qui a ainsi devancé les désirs de la métropole. Le nouveau câble d'Amoy doit continuer sur Vladivostok et s'y relier aux lignes terrestres russes qui traversent la Sibérie. Notre câble direct avec l'Extrême-Orient traversera donc le territoire d'une nation amie, ce qui nous donne toute sécurité.

La question de la neutralisation des câbles sous-marins en temps de guerre, qui n'a pu être résolue par la convention de 1884, a été de nouveau agitée, mais il ne semble pas qu'il y ait la moindre chance d'aboutir à une modification de la situation actuelle. Toutes les réunions de diplomates ne prévaudront pas contre l'intérêt qu'ont les belligérants à user de tous les moyens en leur pouvoir pour surprendre réciproquement le secret de leurs mouvements.

M. Lemire a fait connaître au Congrès les dispositions prises par le gouvernement de l'Indo-Chine pour organiser des bureaux de poste français en Chine (Pakhoi, Canton), à l'instar de ce que font les Anglais, les Allemands et les Américains ; il a rappelé aussi que la France, par la convention du 10 avril 1898 avec la Chine, s'est réservé le privilège d'assurer la direction du service postal impérial, si le gouvernement chinois se décidait quelque jour à l'organiser. Mais cette disposition ne semble pas pouvoir recevoir de sitôt son application.

M. Lemire a rappelé en terminant que l'Exposition d'Hanoï s'annonçait comme devant attirer une grande affluence de tous les points de l'Asie et servirait utilement les intérêts de la cause coloniale dans tout l'Extrême Orient.

Cette courte analyse des travaux du Congrès de géographie montre que les questions touchant à l'expansion de la France au dehors intéressent de plus en plus le public et sont au premier rang des préoccupations de tous ceux qui voient dans l'étude scientifique de la géographie un moyen d'aider au développement économique de la patrie.

J. FRANCONIE.

ARGUIN ET PORTENDICK

La France possède au nord du Sénégal une étendue de littoral de cinq cents kilomètres environ. Les difficultés de la navigation nous ont fait abandonner momentanément ces rivages, mais nos armateurs de la Manche et du golfe de Gascogne peuvent être amenés, dans un laps de temps plus ou moins rapproché, à y envoyer leurs flottilles de pêche et à exploiter les bancs qui s'y trouvent.

Nos droits sur ces rivages ne sont pas contestés. Tout au plus quelques difficultés se sont-elles élevées avec l'Espagne au sujet de la délimitation nord du territoire. Ces difficultées ont été réglées par le protocole du 27 juin 1900, et les limites vont être successivement fixées sur le terrain en exécution de ce protocole. Quelle est, du reste, la nation qui songerait à nous discuter l'entière possession de ces bancs? L'histoire a enregistré à maintes reprises nos droits et si notre occupation n'est pas à l'heure actuelle effective, elle ne s'en exerce pas moins par des expéditions répétées qui sont pour nous autant d'occasions de faire acte de possesseurs.

ARGUIN

La baie d'Arguin compte 7 milles de largeur de l'Est à l'Ouest et 7 milles de profondeur. Autrefois, de nombreuses frégates, faisant voile vers nos comptoirs du Sénégal, venaient y mouiller; aujourd'hui un vaste banc de sable en obstrue l'entrée et rend son accès difficile même aux bâtiments de faible tonnage. Il serait imprudent aux navires calant plus de 4 mètres de s'aventurer dans ce golfe, qui est borné de dunes de sable hautes de 10 à 12 mètres semblables à celles que l'on voit plus au nord sur la côte espagnole du Rio de Oro. Dans l'un des replis de la baie se trouve un archipel composé de trois îles dont la plus importante est l'île d'Arguin, les deux autres situées à l'ouest n'ont reçu aucun nom des indigènes du littoral

L'île d'Arguin (*Agadir* des Maures) fut découverte en 1443 par Nuno Tristao, voyageur portugais envoyé sur la côte occidentale d'Afrique sur les ordres de l'infant Dom Henri. Les Portugais y construisirent, en 1448, un magasin fortifié et y créèrent un comptoir qui fut longtemps prospère. Ces premiers dominateurs s'aventurèrent sur la terre ferme et pénétrèrent jusque dans l'Adrar où ils avaient à

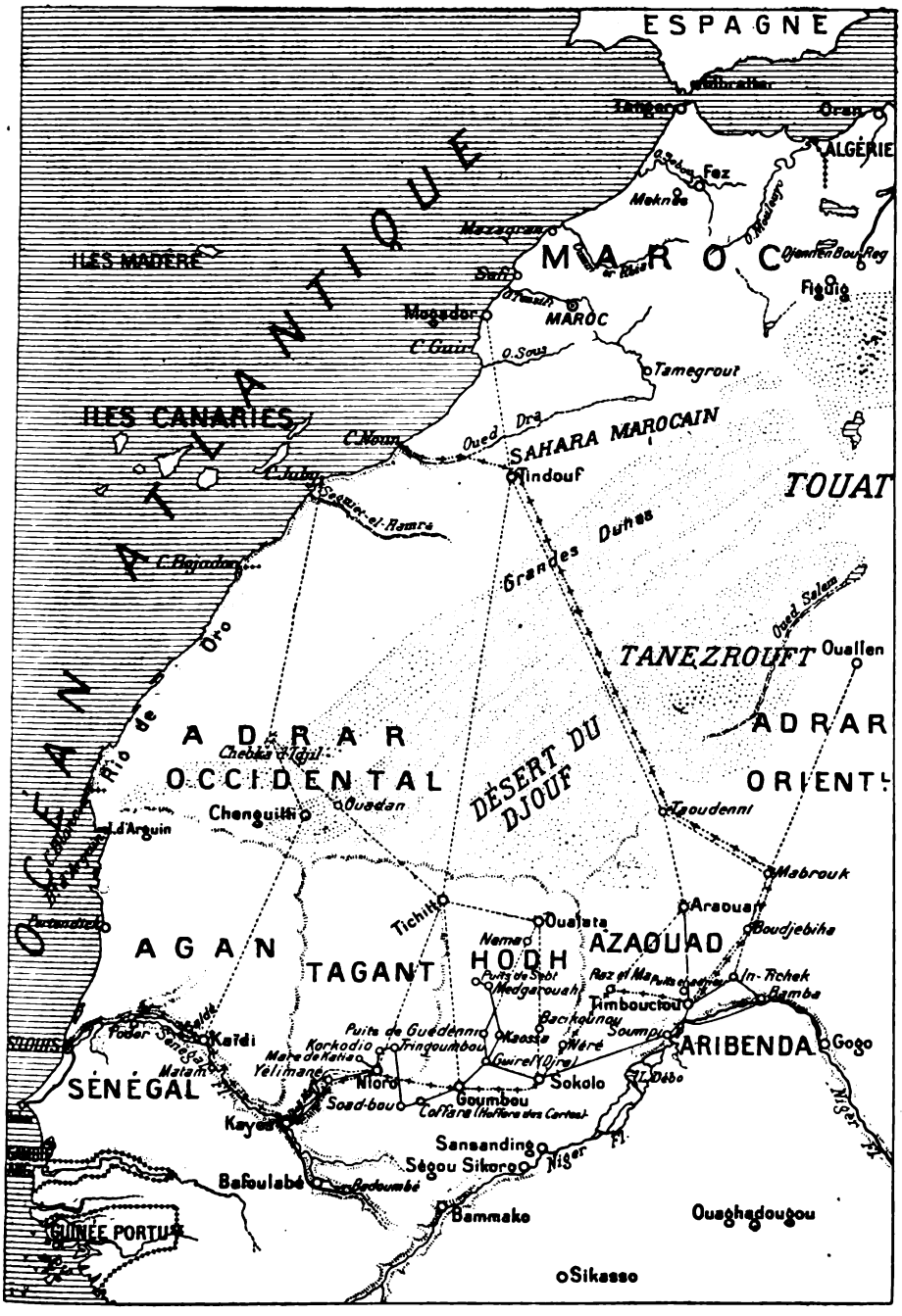

LA BAIE D'ARGUIN ET PORTENDICK

Ouadan un centre commercial important [1]. En 1638, l'île fut prise par les Hollandais, en 1665 par les Anglais et l'année suivante, reprise par les Hollandais. En 1678, elle tomba au pouvoir des Français. Puis, une Compagnie particulière, dite Prussienne à cause de son drapeau, mais ayant son siège à Emden et n'employant que des commis hollandais, fit d'Arguin le siège de ses opérations pour le commerce des gommes; les navires de tous pays étaient admis dans la baie moyennant le paiement d'une redevance fixe [2]. Grâce à ce libre trafic, le pays prit une importance commerciale considérable. De nouvelles guerres le firent perdre aux Hollandais, et, depuis 1724, la France exerce sa domination sans conteste sur Arguin. et la côte africaine voisine.

Les environs de la baie d'Arguin sont habités par les *Imraghen*, tribu des Ouled-bou-Sba et fragments de la grande souche marocaine émigrée dans l'Erguibat et le Tekna [3]. Ces indigènes sont, pour la plupart, pêcheurs. Pressurés d'un côté par le cheik de Trarzas, de l'autre par les Elib et les Oulad-Delim, ils accueilleraient avec joie la venue d'établissements qui amèneraient avec eux la paix et la sécurité. Ces pêcheurs fournissent de poissons séchés les marchés trarzas et adrariens et toutes les caravanes de passage sur le littoral s'approvisionnent chez eux : une trentaine de morues leur sont payées une pièce de guinée, soit 7 fr. 50 [4].

L'île d'Arguin est éloignée de la terre ferme de 5 kilomètres dans le Nord et de 2 kilomètres à l'Est. Sa longueur est de 6 kilomètres environ et sa largeur varie de 2 à 3 kilomètres; sa hauteur moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 8 à 10 mètres. Elle est constituée par un plateau de grès descendant en pente légère vers le Sud et, dans toute son étendue, elle est parsemée de dunes couvertes de débris de coquilles. Son sol est, en général, recouvert de sable fin. La végétation de l'île n'est pas luxuriante; cependant la partie méridionale est tapissée d'un léger gazon et d'arbustes qui produisent des fleurs variées : l'acacia-verek (gommier), l'ibat (folle avoine), le taïchit (arbuste sans feuilles), le genêt nain, le morokouba (de la famille des solanées), le tamaris et l'alfa.

A l'époque de leur occupation, les Portugais avaient élevé un fort dont les ruines sont encore visibles; il était bâti sur un rocher de l'escarpement de la partie nord de l'île et son enceinte consistait en un gros mur extérieur qui épousait la forme du rocher. Cette construction avait été faite en moellons de grès, en briques rouges

---

[1] Azurara. *Chronica de Guiné.*
[2] Em. Masqueray. *Le Sahara Occidental.*
[3] Elisée Reclus. *Géographie universelle.*
[4] Panet. *Revue algérienne et coloniale* (1850).

et blanches et, fait curieux à noter pour le pays, en pierres de taille [1].

A l'ouest du fort, se trouvent deux citernes, inutilisables en leur état actuel, situées au milieu d'un plateau déprimé vers son centre. La première est de faibles dimensions; l'autre, au contraire, paraît avoir été creusée et édifiée avec luxe : un bel escalier donne accès à la citerne dont les voûtes seraient facilement soutenues, grâce à quelques épontilles. Remise en état, bien entretenue, elle pourrait donner annuellement 800 tonneaux d'eau douce, ce qui permettrait d'entretenir dans l'île un jardin et des ombrages.

Le climat d'Arguin est salubre, grâce aux grandes brises qui soufflent en permanence d'avril à fin juillet. La côte n'est pas marécageuse; elle est par conséquent salubre, et la température y est toujours très supportable; les mois les plus favorables à l'Européen sont octobre, novembre et décembre.

La véritable importance d'Arguin résiderait dans l'industrie de la pêche et plus spécialement dans la pêche à la morue. Personne n'ignore que, du cap Spartel au cap Vert, la côte d'Afrique offre des stations de pêche d'une richesse inouïe. Aux xve et xvie siècles, les Basques et les Portugais fréquentaient assidûment ces parages, mais les difficultés de la navigation les leur firent abandonner, et aujourd'hui, ces pêcheries ne sont plus guère exploitées que par les *Islenos* des Canaries.

Les *gades pescada* (morues) de cette côte semblent, malgré certaines assertions contraires, aussi bonnes que celles du Nord. Malheureusement, les Canariotes emploient un système de nettoyage et de salaison qui laisse à désirer et ce mode de préparation n'a pas contribué à donner à la morue d'Arguin la réputation que sa chair fine et agréable au goût aurait dû lui donner [1].

Les rares établissements qui ont été tentés à Arguin ont dû être abandonnés par suite des difficultés qu'il aurait fallu vaincre pour arriver à un résultat. Or, ces mêmes difficultés ont en partie disparu : les indigènes se considèrent maintenant comme nos tributaires, les travaux hydrographiques entrepris permettent d'atteindre tous les points de la baie d'Arguin et de la baie du Lévrier, enfin les citernes de l'île réparées pourraient donner de l'eau potable en quantité suffisante. Si l'on ajoute les facilités d'écoulement de la marchandise sur place (Sénégal, Adrar et oasis sahariennes) et la proximité des côtes françaises, il est aisé de se rendre compte des chances de réussite qu'aurait une exploitation de pêche dans la baie d'Arguin ou dans celle du Lévrier.

---

[1] Raffenel. Rapport au commandant en chef de la division de l'Atlantique-Sud.
[2] Berthelot. *De la pêche à la Côte occidentale d'Afrique.*

PORTENDICK

Dès le XVIIe siècle, les nations civilisées avaient compris l'importance de Portendick et avaient fondé un comptoir sur la rive maure. Cet établissement avait autrefois le nom de *Djeïl*; plus tard, il fut transporté à quelques kilomètres plus au Sud sur l'emplacement de *Marsa* ou *Djoua*. Actuellement, il ne reste plus de l'antique splendeur de Marsa que sept canons enfouis dans le sable et à demi rongés par la rouille, témoins de l'occupation militaire de ces régions [1].

Vers 1685, la Compagnie française des Indes orientales y avait un comptoir qui ne fut, du reste, occupé que temporairement. Les Hollandais, en 1721, y fondèrent une factorerie, mais les Maures, qui avaient conservé de bons souvenirs de l'occupation française, les en chassèrent pour céder Portendick à M. André Brüe, directeur de la Compagnie de France au Sénégal. Le traité de La Haye (13 janvier 1727) assura cette possession à notre pays. En 1760, les Anglais détruisirent cet établissement pour empêcher qu'il ne s'y fît en contrebande le commerce de la gomme qu'ils avaient accaparé. Les hasards de la guerre firent restituer Portendick aux Français; l'article 9 du traité de Versailles (3 septembre 1783) reconnaissait leurs droits, mais l'article 11 du même traité réservait aux Anglais le monopole du commerce de la gomme, sans, il est vrai, qu'ils pussent créer sur la côte *de constructions durables*. Cette situation dura jusqu'au milieu du XIXe siècle; elle était en tous points préjudiciable aux intérêts de notre commerce au Sénégal : aussi, en 1857, le général Faidherbe, alors gouverneur du Sénégal, demanda-t-il l'abrogation de cette clause en échange de la cession du comptoir d'Albréda que la France possédait en Gambie depuis 1695.

Depuis cette époque, aucune tentative n'a été faite pour réveiller Portendick de sa torpeur et cependant ce pouvait être là un des centres commerciaux du Sahara occidental. Il se trouve, en effet, dans une région saine, le Tarad; la côte est parsemée d'innombrables *sebkhas*, sortes de salines naturelles; ses environs sont habités par des tribus maures composées d'Arabes, de Berbères et de métis noirs obéissant à une caste de marabouts doux et commerçants, les *Tendrha;* enfin, Portendick est un port naturel, car la mer ne s'y brise pas, garantie qu'elle est de la houle du large par l'énorme massif du banc d'Arguin.

Il serait possible de redonner à Portendick, comme à Arguin, son ancienne activité, en y rendant florissant le commerce qu'elle faisait autrefois, en y établissant à nouveau un marché de gommes qui

[1] G. Donnet. *Une mission au Sahara occidental.*

rendrait à cette région, et même au Sénégal, des services indiscutables.

En effet, le pays maure approvisionne de gommes les escales du fleuve (Podor, Saldé, Matam...); or, toute la gomme qui s'y récolte n'est pas absorbée par le Sénégal. En outre, les tribus qui font le commerce de ce produit naturel, trouvant là l'objet d'une vente lucrative, seraient amenées insensiblement à faire des plantations d'acacia-verek et à augmenter ainsi la production de la gomme. Les besoins de l'industrie moderne sont tels que les marchés européens pourraient écouler une quantité de marchandises dix fois plus considérable que celle qui leur parvient.

Portendick étant un marché de gommes et cette matière provenant du pays maure, il y avait, pour les indigènes de l'Adrar, du Tidjirit, du Tasiast, de l'Agneïtir, intérêt à venir vendre un produit qu'ils dédaignent actuellement et ne récoltent même pas. En un mot, Portendick pourrait être le marché du Sahara occidental, alors que les escales du fleuve seraient les centres commerciaux pour les pays Douaïch, Brakna, Trarza et du Tagant.

RAOUL DE LA VAISSIÈRE.

L'ALLEMAGNE ET LA POLITIQUE COLONIALE FRANÇAISE

Nous avons signalé dans notre dernière chronique cet intéressant article de la *Deutsche Kolonialzeitschrift* sur la politique coloniale de la France.

En raison de son importance toute spéciale, nous en publions aujourd'hui, avec l'agrément de l'auteur, la traduction intégrale qui permettra de se rendre mieux compte de sa valeur et de sa portée. (N. D. L. R.)

La tendance des Anglais à s'adjuger les propriétés des peuples étrangers a soulevé bien souvent déjà l'étonnement des autres nations de l'Europe. L'admirable aptitude de l'empire anglais à digérer les lambeaux de pays hâtivement engloutis va de pair avec cette voracité de la politique britannique outre-mer. Ces deux qualités très précieuses sont pourtant de beaucoup reléguées à l'arrière-plan par le sans-gêne avec lequel les coloniaux anglais extravagants, atteints du délire des grandeurs, partagent, dans leurs rêves réjouissants, le globe terrestre entre eux et le reste du monde. Au début de la guerre contre les Boers, par exemple, on souleva l'hilarité générale quand on discuta à Londres le plan de partage de toutes les colonies françaises, pour se venger, disait-on, des nombreuses manifestations peu amicales des Français. Un autre plan revint plus souvent encore sur l'eau au delà du détroit et fut jugé digne d'une plus sérieuse discussion : il s'agissait d'abandonner l'Asie à la Russie, de livrer l'Europe à l'Allemagne et de s'emparer pour soi-même de toute l'Afrique et de l'Océanie. L'Amérique dans ce plan devait rester aux Américains. Cette formule est intéressante sous plus d'un rapport : elle montre la crainte qu'a le lion britannique de l'ours russe. On ne se trouve encore en Asie que sur la défensive et la pensée qu'on pourrait perdre l'Inde est terriblement proche. L'Afrique serait l'emplâtre préparé pour cette blessure. On n'accorde à l'Allemagne aucune attention comme puissance coloniale, et cela est très significatif; hélas! nous ne pouvons pas dire que cela n'est pas mérité. Mais le plus surprenant est la complète exclusion de la France. La haine et le mépris de la troisième République a troublé la perspicacité si vantée de la politique anglaise. La France de son côté se dispose à partager l'Afrique d'une façon qui s'adapte très peu aux désirs britanniques.

Elle semble être allée maintenant si loin dans ses travaux préparatoires qu'elle peut faire connaître, sans plus d'effroi du renfrognement de John Bull, les grandes lignes de sa politique dans l'Afrique occidentale.

Depuis dix ans environ, la France travaille avec ténacité, force et conscience du but au développement de son domaine ouest-africain et à l'ouverture économique des colonies qu'elle y possède. Le vieux cliché de l'impuissance coloniale des Français qui devrait être considéré comme caduc depuis longtemps déjà en présence des grands succès de la première époque de la politique coloniale sous Louis XIV, a perdu toute force démonstrative. Avec un zèle infatigable, avec un esprit audacieux d'entreprise, mais aussi avec une activité persévérante et réfléchie, la France est arrivée à la solution des problèmes posés à sa politique dans l'Ouest africain. En général, le succès est demeuré fidèle aux entreprises qui ont marché audacieusement en avant; aujourd'hui la France se voit près du but de ses désirs. La pensée d'une *Nouvelle France* ouest-africaine n'est plus un rêve utopique.

Avec quelque empressement que nous reconnaissions l'énergie déployée par la France dans cette œuvre, il nous faut néanmoins rappeler qu'elle doit ses succès, en grande partie, à l'indolence et à la faiblesse de ses rivaux. La politique allemande dans l'Ouest africain a été dans ces derniers temps d'une incroyable inertie. Nous avons laissé enlacer notre Togo si bien qu'on peut avec raison douter qu'il soit jamais capable de vivre. Le Cameroun est et demeure un exemple classique de la stagnation de notre politique coloniale. Ici nous nous sommes assuré au moins dans la forme l'arrière-pays, en tant que notre domaine touche au Tchad. L'exploration géographique de ces vastes territoires inconnus est toujours en projet et se fait toujours attendre. Pendant que les Français parcouraient dans une série d'expéditions fort intéressantes et réussies toute l'Afrique centrale et le Soudan, soumettaient des peuples ennemis, s'attachaient des chefs indigènes, nous sommes restés les bras croisés. De même qu'en Afrique orientale, par suite de la fameuse politique de Caprivi, nous avons livré avec Zanzibar les clés du pays à l'Angleterre; de même que dans le Sud africain nous avons abandonné aux Anglais et, sans plus, la Rhodesia, etc., de même nous avons dans l'Ouest africain renoncé à toute pensée d'entrer en lice avec la France. C'est toujours la vieille image : le Michel allemand, qui pourtant s'entend si bien à travailler et est si disposé à mettre son capital dans toutes les entreprises possibles, attend justement des territoires tropicaux de l'Afrique, des déserts sablonneux, des solitudes rocheuses et des marais fiévreux qu'ils se changent spontanément en une Inde nouvelle, sans qu'il remue un doigt ou sacrifie un pfennig. Le politique colonial français a plus d'expérience que l'Allemand et il est beaucoup moins

mesquines enclaves dans l'Afrique française du Nord, bien close. Le Français peut aujourd'hui aller de Constantine au Congo et jusqu'à Loango, et partout il saluera les trois couleurs de la patrie. La France s'est établie sur le Chari par d'audacieuses et heureuses expéditions et elle a fait du Tchad presque un lac français. Tous les sultanats de l'Afrique intérieure, tantôt par une habile diplomatie, tantôt par la ruse, tantôt aussi par des sacrifices sanglants, sont tombés dans les liens de vassalité du gouvernement de la République. Tandis que les domaines sans fin de l'Afrique intérieure ne connaissent que bien peu de la puissance coloniale anglaise et rien du tout de l'allemande, les indigènes entretiennent un commerce ininterrompu soit en paix, soit en guerre, avec les Français. On a voilé pendant des années ce travail pénible. Les mailles d'acier du filet de la domination française sont maintenant si solidement rivées qu'on peut montrer, en France avec un juste orgueil devant les regards envieux de l'Europe quelle œuvre puissante ont créée ici l'audace et la persévérance.

Avec cela les coloniaux français déclarent ne pas se contenter des résultats obtenus. Il y a un an, les puissances intéressées en Afrique furent alarmées par la nouvelle que la France pénétrait dans l'arrière-pays du Maroc avec des expéditions méthodiquement organisées. Les oasis de Figuig, d'Igli, du Touat et du Tidikelt, jusqu'aux lointains Touareg, furent occupées, quoique temporairement, pour plusieurs années. Les griefs du Maroc furent rapidement réglés. Les derniers traités fixant les limites ne comportaient qu'une bande côtière large de quelques lieues; ce qui restait derrière n'appartenait à personne, de l'avis des Français. En conséquence ils disaient avec la logique éprouvée de leurs vieux ennemis britanniques : « Prenons-en donc possession. » L'Espagne ne pouvait entraver la marche en avant des Français, l'Angleterre était empêchée par les *accidents regrettables* de l'Afrique du Sud, la Russie regardait avec bienveillance, et l'Allemagne, tout au moins, avec indifférence. L'été et l'automne de 1900 virent l'étouffement des révoltes au Soudan et la pacification du gigantesque territoire facilitée par la nouvelle division administrative. Puis, il y a trois mois environ, la France mettait à profit, pour intervenir, les troubles soulevés dans le sultanat du Ouadaï par les sectes fanatiques, et maintenant le Maroc est au premier plan de l'intérêt.

Il n'est pas impossible que le mouvement anti-étranger, qui se manifeste depuis longtemps dans l'Afrique du Nord avec toujours plus de violence, aboutisse à un grand soulèvement général. La France est avertie par la révolte de Margueritte. On sait aussi que les missionnaires méthodistes anglais distribuent parmi les indigènes, avec des écrits édifiants, des proclamations haineuses contre la France et de bons fusils anglais. Il n'y aurait sans doute

guère de combats entre les Français et les Maures fanatisés dans les défilés sauvages de l'Atlas. Mais on peut admettre que les coloniaux français, dans leur prudence et leur prévoyance, se sont préparés, même au Maroc, à toutes les éventualités pour n'avoir pas besoin de craindre un nouveau Fachoda diplomatique ou militaire.

On pourrait peut-être dire que la France, sur les voies de sa politique coloniale africaine, ne suit que les fantômes pernicieux de son insatiable besoin de prestige et que, pour l'utilisation et l'exploitation économique, il lui manquera les facultés et les moyens. Cette opinion serait absolument erronée. Les colonies de l'Ouest africain français ont au contraire, comme le montrent les divers rapports authentiques, pris un essor économique brillant qu'il faut estimer d'autant plus haut qu'il s'agit en somme de territoires qui ne se distinguent nullement des pays leurs voisins par une plus grande aptitude à la culture. Cela nous conduirait trop loin d'entrer dans le détail des progrès réalisés par chacune des colonies françaises. Les données suivantes sont surtout intéressantes.

Au Sénégal, on construit un chemin de fer du Sénégal au Niger, qui doit avoir plus de 550 kilomètres de longueur. Tombouctou, qui nous apparaît comme un lieu fabuleux des Mille et une nuits, est incorporé dans le réseau télégraphique; le commerce de la ville croît dans des proportions gigantesques, et au milieu du désert se développe une ville qui, de jour en jour, ressemble davantage à ses modèles européens. La colonie, malgré maints établissements coûteux, s'est rendue financièrement presque autonome et n'a plus besoin de la mère-patrie, qui n'a plus à fournir que les dépenses militaires. La Guinée, solitude désolée il y a douze ans et presque sans établissements, est aujourd'hui une colonie florissante avec des villes grandissantes, de riches factoreries, d'excellentes routes. Ici aussi un chemin de fer de 50 kilomètres dans la direction du Niger est en projet. La Côte d'Ivoire est ouverte par de gigantesques efforts, la forêt vierge est éclaircie; des routes sont établies, des bassins maritimes construits, des chemins de fer projetés. Les frais des entreprises sont presque complètement couverts par le produit de la vente des bois. Le Dahomey, voisin de notre Togo, a un commerce annuel de 28 millions de francs tandis que celui du Togo n'est que de 5 à 6 millions de marcs. L'essor économique de cette petite colonie française est absolument surprenant. Là aussi on projette un gigantesque chemin de fer vers le Niger. Le réseau télégraphique est achevé jusqu'au Niger avec 1.200 kilomètres de longueur. Entièrement française, l'Afrique occidentale forme en outre un seul et immense domaine télégraphique fermé. L'*enfant de douleur* de la France était jusqu'à présent le Congo. Mais là encore, dans les dernières années, d'importants progrès ont été faits. Le commerce français avec les colonies fait des progrès rapides et continus.

En Allemagne, on regarde ce triomphe colonial de nos voisins de l'Ouest avec des sentiments certainement très mêlés. Mais nous n'avons d'aucune façon motif de nous plaindre de quelque déloyal manque d'égards de la France, comme il nous faut en reprocher à nos chers cousins anglais. Certes il vaudrait mieux que nous eussions à enregistrer nous-mêmes ces étonnants succès. Mais comme au temps où la France s'en allait audacieusement, *portant sa peau au marché*, nous restions chez nous assis derrière le poêle, nous ne pouvons pas nous plaindre de notre sort. Notre intérêt politique, dans l'Ouest africain, n'est pas d'ailleurs remis en jeu. Nous n'avons pas le moins du monde le dessein de susciter des obstacles à la France, ce qui ne répondrait qu'aux désirs de l'Angleterre. L'accord de l'Allemagne et de la France en Afrique, établi par Bismarck et Ferry, qui s'est maintenu toujours jusqu'à présent, doit encore demeurer dans l'avenir.

Au Maroc, la chose est différente. Sans aucun doute ici nous ne tomberons pas dans les bras de la France, si elle arrive à la solution de la question marocaine par des sacrifices d'argent et de sang, que nous ne sommes nullement disposés à faire. Evidemment le fameux grenadier poméranien ne sera pas mis en mouvement pour les affaires de l'Atlas, mais le marchand allemand interviendra, qui a un intérêt considérable au sort du Sultanat. L'Allemagne voudra, en tous cas, s'assurer un port sur la côte atlantique du Maroc et la France ne pourra pas bien ou ne voudra pas le lui interdire. Pour le reste, c'est aux puissances qui ont des intérêts plus proches à voir comme elles s'arrangeront avec la France. Si les canons et les fusils viennent à parler aux colonnes d'Hercule, on saura à Paris et à Londres ce que cela signifiera. La question marocaine aura, dans ce cas, préparé en même temps le dénouement de la question de la Méditerranée.

F. W.

HENRI D'ORLÉANS

Qu'il nous soit permis de rendre ici un hommage profondément sincère au prince Henri d'Orléans, dont la fin nous a particulièrement ému, et dont la perte nous affecte dans un sentiment personnel dont nous nous honorions.

Dans l'après-midi du 9 août arrivait à Paris le télégramme fatal; dans la capitale et dans les départements, la funeste nouvelle se répandit vite et eut partout un douloureux retentissement.

Tous les cœurs français s'attristèrent. Le pays se sentait en deuil. Les mille voix de la presse quotidienne se trouvèrent unanimes dans l'expression de patriotiques regrets, et ces justes louanges eurent dans la population un écho profond.

Tous comprenaient que la France venait de perdre un de ses enfants les plus dévoués, dont la jeunesse entreprenante, déjà riche de mérites et de souvenirs, semblait promettre au pays une longue carrière de dévouement spontané et de généreux services; et comme il succombait en pleine action, loin des siens, loin de la mère patrie, on saluait avec émotion, et non sans fierté, dans ce prince jeune, beau, robuste et hardi, si prématurément enlevé, un exemple de libre initiative et de patriotisme toujours en éveil.

Tous alors, laissant de côté les préventions de l'esprit de parti, s'associèrent avec une sympathie réelle au deuil de sa famille, et l'on rappelait que le prince Henri, en travaillant sans arrière-pensée à l'expansion et à la grandeur de son pays, suivait dignement les patriotiques exemples que lui avait donnés, au cours de nos désastres, Robert le Fort.

Telle a été, en résumé, devant ce cruel trépas, l'impression générale dans le public, tel a été le sentiment populaire : il fut, en cette funèbre occasion, nettement et simplement français.

Non moins sympathiques, non moins élogieuses furent les appréciations plus approfondies, portant sur la valeur et les mérites du prince Henri d'Orléans, considéré comme explorateur, comme géographe, comme écrivain.

Là encore les journaux ont donné, en même temps que des détails biographiques sur Henri d'Orléans, le relevé complet de ce que l'on peut appeler ses « états de service » comme explorateur, puis l'énumération de ses titres à la reconnaissance du monde savant, géogra-

phique et colonial, et enfin la nomenclature des productions écrites qu'il a laissées.

C'est à ces divers titres que le prince défunt appartient à la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* qui l'a compté parmi ses collaborateurs.

C'est, par exemple, à sa plume alerte, originale et consciencieuse que notre Revue doit une éloquente *Réponse à M. Stanley* sur la colonisation française [1] et une remarquable étude dont la publication fit sensation dans le monde colonial sur l'*Insurrection des Boxeurs et la politique de la France en Chine* [2].

Nos lecteurs connaissent d'ailleurs les autres œuvres, notes d'exploration, relations et souvenirs de voyage, publiées dans des revues françaises ou étrangères et signées : H. d'Orléans.

Parmi ces travaux, on peut citer plus particulièrement, volumes ou brochures : *Six mois aux Indes* 1889; *De Paris au Tonkin à travers le Thibet inconnu; A Madagascar; Autour du Tonkin; Une excursion en Indo-Chine; Une visite à l'empereur Ménélik; Politique extérieure et coloniale; Du Tonkin aux Indes*, etc.

Ce n'est pas sans un renouvellement de regrets qu'il convient de signaler, au compte du prince, une œuvre posthume. Au moment même où il tomba malade, vers le milieu de juin, Henri d'Orléans venait d'adresser à Paris un travail sur la première partie de son voyage et des notes sur sa dernière excursion. Cette relation, qui est son œuvre ultime, a pour titre : *Notes sur une excursion de Kratié à Nha-Trang, à travers la province de Darlak*. Le travail est daté de Sam-Biang, 14 juin 1901.

A l'appui de ce renseignement, je citerai, avec un profond sentiment de tristesse, ce que le Prince nous écrivait encore de Lang Biang à la date du 17 juin : « Je viens de faire une tournée d'un mois de Kratié à Nha-Trang par le Darlak et y ai gagné la fièvre. Je suis actuellement obligé de me soigner pendant au moins une huitaine. Nous sommes sur l'emplacement du nouveau sanatorium au Lang Biang. Dès que je serai mieux, je vous écrirai longuement, désirant vous entretenir de questions intéressant le Comité de l'Asie française. »

C'est ainsi que, sous les étreintes déjà du mal qui devait l'emporter, ce généreux esprit songeait, avec intérêt, à l'œuvre éminemment nationale qu'il avait contribué à fonder, peu de temps avant de quitter la France, et à laquelle il destinait une partie de la précieuse moisson de documents qu'il devait recueillir au cours de son long voyage, car son but final était d'explorer la Corée.

---

[1] *Quest. Diplom. et Colon.*, t. I, p. 513.
[2] *Quest. Diplom. et Colon.*, t. X, pp. 65-85.

Ainsi fut arrêté, cette année, et dans sa route et dans sa brillante carrière d'explorateur, celui qui en peu d'années — des années de jeunesse — avait déjà parcouru, indemne, tant de régions difficiles, quelques-unes complètement inexplorées.

En 1889, la Sibérie et la chaîne inconnue du Thibet; en 1892, l'Afrique centrale; en 1895, du golfe du Tonkin au golfe du Bengale; en 1897, l'Abyssimie.

Enfin, en mars dernier, il était reparti pour l'Extrême-Orient, mû par la même incessante ambition, qu'il faudrait qualifier de nationale pour exprimer à quel degré Henri d'Orléans s'entêtait à consacrer, sans relâche et sans repos, ses belles qualités d'intelligence, de science et d'activité, au développement de notre influence et à l'extension de la puissance française.

Colonel DE LA PANOUSE,
Directeur général du Comité de l'Asie française.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I — EUROPE.

Angleterre. — *Les événements de Chine devant le Parlement anglais.* — Les ministres étrangers devaient procéder le 6 août, à Pékin, à la signature du protocole de paix ; mais une dépêche Havas a subitement annoncé qu'ils n'avaient pu le faire par suite de l'opposition du ministre d'Angleterre qui du reste ne donnait pas la raison du refus de son gouvernement de souscrire à l'arrangement intervenu. Le même jour a eu lieu à la Chambre des Lords un débat sur les affaires de Chine et lord Lansdowne, secrétaire d'État aux affaires étrangères, a été amené à prononcer un important discours. Ce discours n'a, il est vrai, pas beaucoup éclairé la question. Lord Lansdowne a seulement dit qu'il restait encore à régler un ou deux points très importants concernant le commerce international en Chine et il a ajouté qu'à son avis il serait préférable de confier l'étude de ces questions à un corps autre que la Conférence de Pékin. Autrement dit, écrit à ce sujet le *Journal des Débats*, l'Angleterre voudrait enlever à la conférence des plénipotentiaires la compétence d'une partie des questions qu'ils étaient chargés de régler. Son but est, apparemment, de faire résoudre cette question spéciale des « facilités commerciales » pour le plus grand profit de son propre commerce. Il n'est donc pas téméraire de supposer qu'il y a un rapport direct entre l'adoption de ces vues nouvelles par le Foreign Office et l'ajournement de la signature du protocole. Quelle que soit, du reste, la raison véritable de cet ajournement, on ne peut que trouver l'attitude nouvelle du gouvernement britannique aussi regrettable que peu justifiée.

Voici le texte des déclarations de lord Lansdowne :

Je suis heureux d'annoncer que, surtout dans ces derniers temps, les négociations ont progressé avec rapidité et de façon favorable. Nous étions prêts à faire des concessions sur des points d'importance relativement secondaires, mais sur quelques-uns la chose n'était pas désirable. Il y en a deux en particulier, pour lesquels elle ne l'est pas ; d'abord, nous ne voulions pas faire servir le crédit de notre pays à garantir des

dettes envers d'autres puissances; ensuite nous ne voulions participer à aucun arrangement qui aurait augmenté les charges de notre commerce au-delà des limites fixées par les traités, pour fournir ainsi l'argent nécessaire au paiement de ces dettes. Ces difficultés ont été surmontées et nos propositions adoptées.

En dehors de ces deux exceptions, il reste encore un ou deux points non réglés, qui méritent un examen très attentif. Il reste les questions très importantes groupées dans l'article II de la note conjointe, concernant les facilités commerciales. Elles portent sur les abus qu'implique le système du likin et sur la suppression d'un certain nombre d'obstacles fiscaux et matériels. Je pense qu'il y a lieu d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux traiter ce groupe de questions, surtout leurs préliminaires, ailleurs qu'à Pékin, et les confier à un corps autre que la conférence actuelle. Quelles que soient les enquêtes à faire, elles devront être faites, à mon avis, en rapport étroit avec les représentants des grands intérêts commerciaux en Orient, et il me semble, personnellement du moins, qu'il vaudrait mieux les faire en un endroit plus commode que Pékin et par un corps plus restreint que la conférence où toutes les puissances sont représentées.

Au cours de son discours, lord Lansdowne a également tenu à s'expliquer sur la question de Changhaï et sur l'état des relations anglo-russes et il l'a fait de la façon suivante :

Nous avons, ainsi que les autres puissances, envoyé des troupes à Changhaï, à un moment où l'on pouvait s'y attendre à des troubles sérieux. En ce moment, l'Allemagne y a 1.000 hommes, la France 800, le Japon quelques-uns, nous 2.000, autant que je sache; mais le sujet n'a pas encore été approfondi : aucune puissance ne désire y garder des troupes d'une manière permanente. Pour nous, nous ne voulons pas y laisser les nôtres un jour de plus qu'il n'est nécessaire, et nous avons déjà donné ordre à un bataillon de se préparer à partir pour Hong-kong.

J'admire la manière dont les puissances ont su s'entendre à Changhaï pour la protection et l'administration municipale de leurs concessions. J'y insiste parce que j'ai pensé quelquefois qu'on éviterait les inconvénients de la tendance des puissances à se faire attribuer une concession propre dans les centres importants si nous pouvions nous entendre entre nous pour appliquer ailleurs les mêmes sages arrangements.

En ce moment, il y a trois questions pendantes entre nous et le gouvernement russe : chemins de fer, Tien-tsin, Mandchourie.

Sur la première, les autorités russes nous ont rendu la partie du chemin de fer du Nord à l'intérieur de la Grande Muraille et ont promis d'y ajouter le reste, aussitôt les frais de réparation remboursés. Nous venons d'apprendre qu'elles avaient résolu d'évacuer les bâtiments du chemin de fer à Tong-kou et Chan-haï-kouan avant la fin de juillet.

Je ne sais pas si elles l'ont fait, mais la chose est toute récente. Je compte que le litige de Tien-tsin sera réglé d'ici peu. Nous avons appris aussi, ces jours derniers, que les Russes ont évacué le terrain en question. Au sujet de la Mandchourie, nous avons appris dernièrement qu'il y avait eu recrudescence de désordres, et il n'est peut-être pas déraisonnable, par

DERNIÈRES OPÉRATIONS DES COMMANDOS AU TRANSVAAL

d'après le Daily Mail

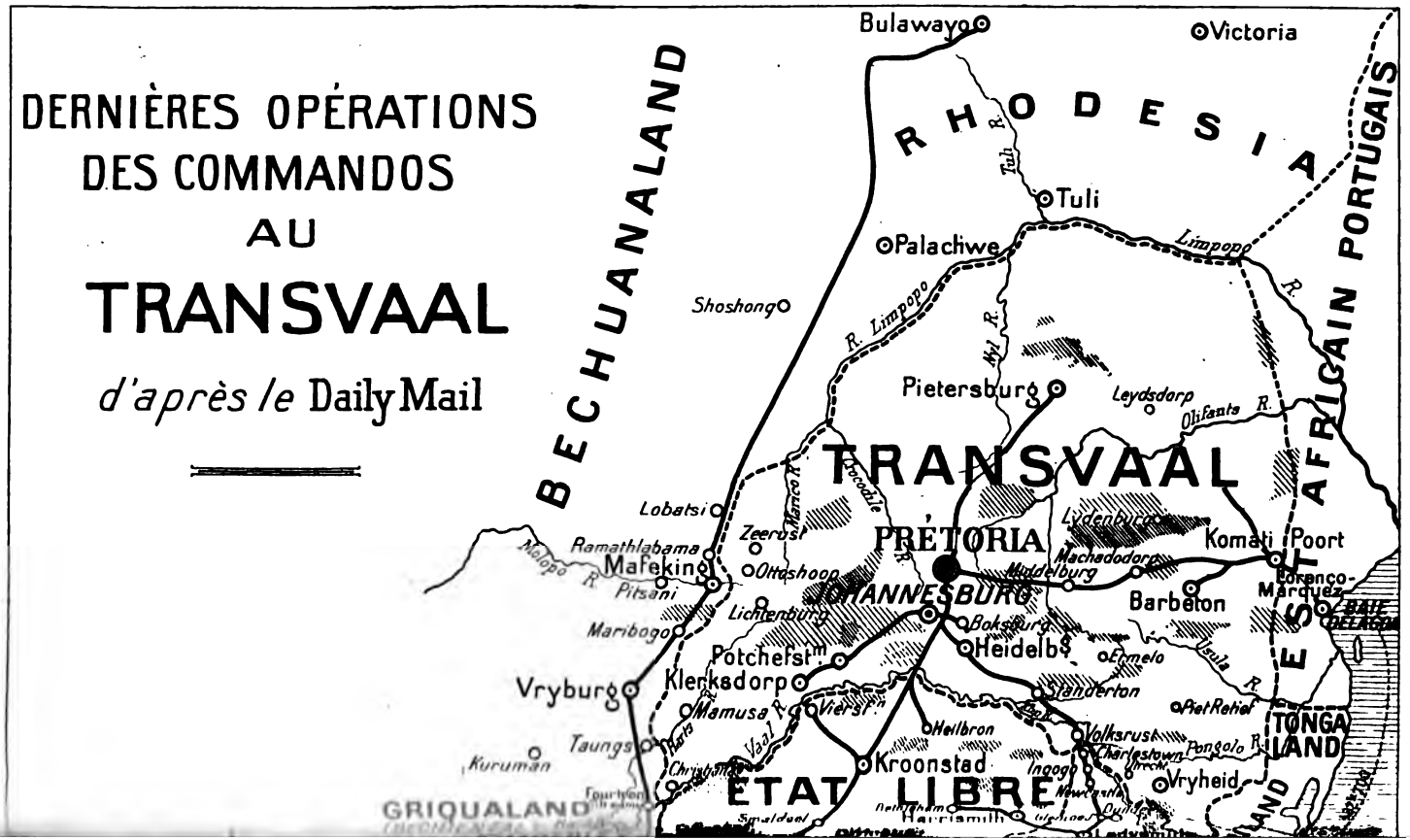

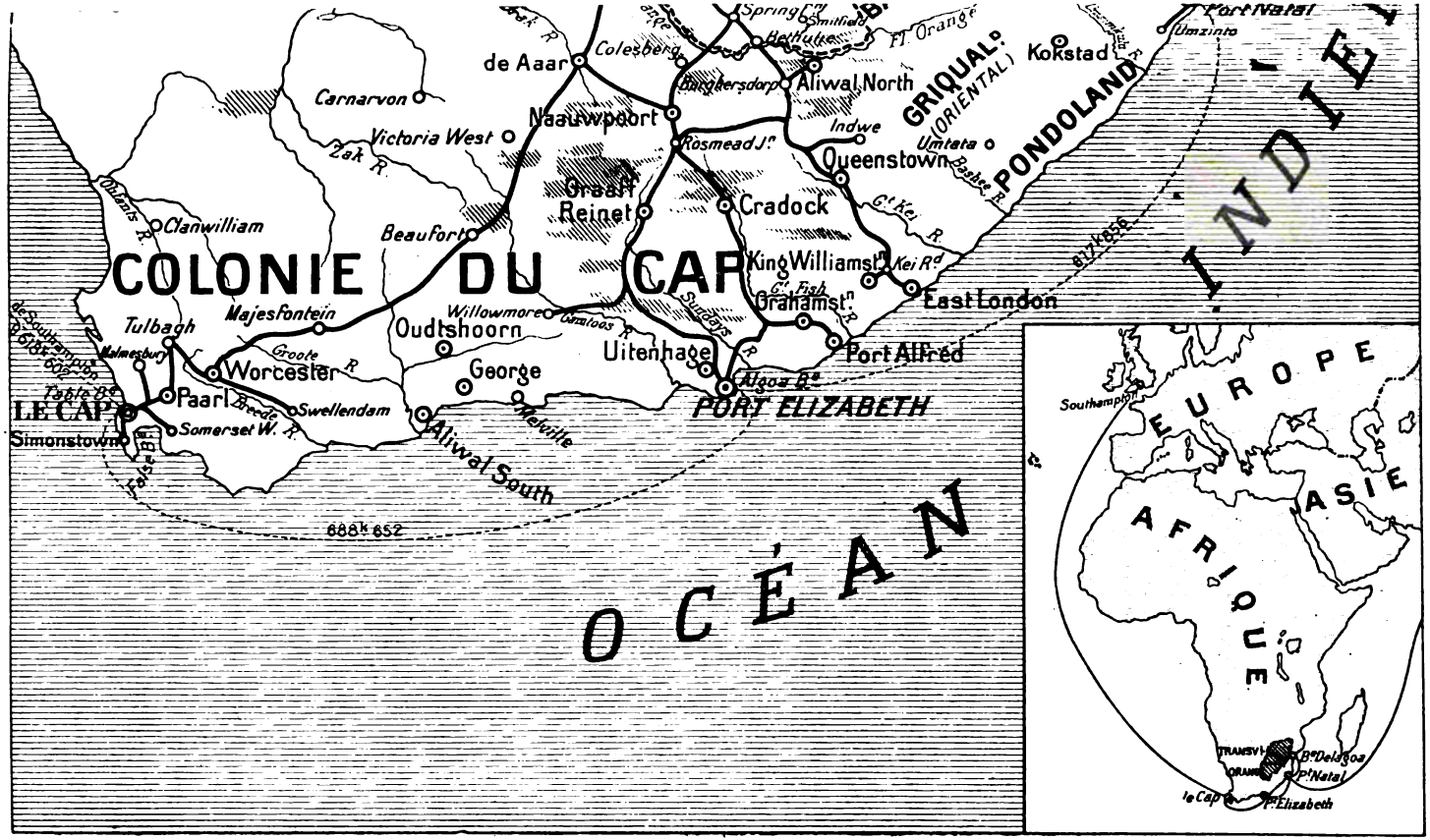
COLONIE DU CAP
OCÉAN INDIEN
LE CAP
Simonstown
Table Bᵉ
Paarl
Worcester
Tulbagh
Malmesbury
Clanwilliam
Carnarvon
Victoria West
Beaufort
Majesfontein
Oudtshoorn
George
Aliwal South
Willowmore
Uitenhage
PORT ELIZABETH
Algoa Bᵉ
Port Alfred
Grahamstⁿ
King Williamstⁿ
East London
Cradock
Queenstown
Indwe
Aliwal North
Burghersdorp
Colesberg
de Aaar
Naauwpoort
Graaff Reinet
Rosmead Jⁿ
Kokstad
Umtata
Port Natal
Umzinto
GRIQUALᵒ (ORIENTAL)
PONDOLAND
Fl. Orange
Bethulie
Smithfield
Spring Cᵒ
Zak R.
Oliants R.
Groote R.
Breede R.
Gamtoos R.
Sundays R.
Gᵗ Fish R.
Gᵗ Kei R.
Bashee R.
Kei Rᵈ
False Bᵉ
Somerset W.
Swellendam
Melville
688ᵏ 652
617ᵏ 856
Southampton
EUROPE
ASIE
AFRIQUE
TRANSVI-ORANGE
Bᵉ Delagoa
Pᵗ Natal
le Cap
Pᵗ Elizabeth

conséquent, de la part des Russes, de rester où ils sont pour le moment. Sur tous ces points, je ne puis m'empêcher de penser que, s'il y a eu des difficultés à arriver à un accord, cela tient à une recherche du mystère quelque peu vaine et peut-être à une sensibilité quelque peu exagérée de la part des intéressés.

Allemagne. — *Mort de l'impératrice Frédéric.* — L'impératrice douairière d'Allemagne est morte le 5 août, succombant à la même maladie que son mari, l'empereur Frédéric III. Le mal s'était déclaré, dit-on, à la suite d'une chute de cheval que l'impératrice fit, il y a environ deux ans, au cours d'une promenade aux environs de son château de Friedrichshof, en Hesse. Déjà sérieusement atteinte, elle ne put se rendre aux funérailles de la reine Victoria sa mère, et, à ce moment, une première crise faillit l'emporter.

L'impératrice Frédéric (Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande, duchesse de Saxe) était née le 21 novembre 1840 au palais Buckingham, à Londres. Elle était la fille aînée de la reine Victoria et du prince consort Albert et avait épousé, le 25 janvier 1858, le prince royal de Prusse Frédéric-Guillaume.

Tous les journaux allemands et anglais ont été unanimes à exprimer les mêmes sentiments de respect et d'admiration à l'égard de l'impératrice défunte. En France, les journaux ont surtout rappelé la lutte si dramatique qu'elle dut soutenir pendant plus de trente ans contre Bismarck, impitoyable dans sa haine de l'Anglaise, et qui a rendu son nom si généralement sympathique dans notre pays.

Belgique. — *L'Etat indépendant du Congo.* — Par 54 voix contre 6, le Sénat belge vient, à son tour, d'adopter le projet de loi présenté par le président du Conseil, M. de Smet de Naeyer. Ce même projet, quinze jours auparavant, avait reçu, on se le rappelle, l'approbation de la Chambre des députés, mais à une moins forte majorité : 71 voix contre 31 et 10 abstentions. Le parti socialiste, assez fortement représenté à la Chambre, avait, en effet, voté contre à l'unanimité.

France. — *L'incident franco-turc.* — Un différend s'est élevé entre le gouvernement français et la Porte, à l'occasion des différentes réclamations vainement formulées jusqu'ici par notre ambassadeur M. Constans et pour lesquelles il exige aujourd'hui une réponse catégorique. On peut le résumer en quelques lignes.

La Société des quais, docks et entrepôts de Constantinople a été créée en 1890 pour la construction et l'exploitation de quais sur les deux rives de la Corne-d'Or. Cette Société est exclusivement française par ses origines, ses capitaux, son personnel. Outre l'exploitation des quais, le firman de concession confère à la Société le droit d'établir des docks et entrepôts douaniers avec privilège

d'émettre des warrants ainsi que d'exploiter un service de bacs à vapeur et de tramways.

Or, la Société n'a jamais pu entrer en possession de ces avantages, le sultan ayant manifesté l'intention de racheter la concession et ayant nommé, il y a deux ans, une commission pour traiter du rachat avec les représentants de la Société. De deux choses l'une: ou bien la Société doit entrer en possession des avantages qui lui ont été concédés par le sultan, ou celui-ci doit procéder au rachat de la concession. Voilà le dilemme auquel la Sublime Porte voulait échapper cette fois encore. L'énergique attitude de M. Constans, pleinement soutenue par le ministre des affaires étrangères, ne le lui a pas permis.

Les autres réclamations sont du même genre. Il s'agit de Français ayant ou prêté de l'argent au gouvernement ou obtenu des concessions et ne pouvant rentrer ni dans leur capital ni dans leurs droits. L'un d'eux a prêté en deux fois, à quelques mois de distance, en 1875, une somme de 85.000 liv. st. (30.000 à l'administration du chemin de fer de Haïdar-Pacha à Ismid et 55.000 au ministère des finances).

Une dépêche Havas, datée de Constantinople 12 août, a annoncé que la question des quais a été du moins réglée provisoirement d'une manière satisfaisante. La Société recevra, dans un délai de huit jours, tous ses titres de possession sans en excepter un seul.

On ne peut que féliciter notre ambassadeur et notre ministre des affaires étrangères de s'être montrés, en cette occasion, fermement résolus à faire respecter les droits, à défendre les intérêts de nos compatriotes.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le service des douanes.* — Nous avons déjà signalé la signature du décret qui place le service des douanes de l'Algérie sous la direction du gouverneur général. Le décret ayant paru au *Journal Officiel*, nous croyons utile d'y revenir aujourd'hui. Cette importante mesure, en effet, continue la réalisation du programme de réformes qui a été préparé par M. Jonnart et dont M. Revoil poursuit l'exécution. Il porte une nouvelle atteinte au système des « rattachements ». La réaction contre ce système a commencé par le décret du 31 décembre 1897, rendu sur la demande de M. Cambon : elle s'est accentuée par le décret du 23 août 1898, au moment de la nomination de M. Laferrière. Mais cette dernière

mesure était encore très incomplète. Parmi les services qu'elle laissait sous l'autorité directe des administrations centrales se trouvait celui des douanes, qui exige pourtant, chez les hommes placés à sa tête, une connaissance approfondie des circonstances locales, lorsqu'il s'agit de le diriger dans un pays tel que l'Algérie. Il est évident que le personnel chargé d'appliquer les lois douanières à une population telle que celle de notre grande possession africaine, sur des frontières souvent mal définies, ne peut pas être utilement dirigé par les bureaux de Paris. Le nouveau décret met un terme à cet état de choses. Il attribue au gouverneur général l'autorité sur le service des douanes. Il lui confère, sous le contrôle du ministre des finances, le droit de donner les instructions concernant l'application de la législation douanière spéciale à l'Algérie. Quant aux instructions relatives à l'exécution des lois, décrets et règlements communs à l'Algérie et à la métropole, elles seront préparées à Paris; mais elles ne seront notifiées que par l'entremise du gouverneur général, qui pourra par conséquent les arrêter au passage s'il a des objections à présenter, tandis que le décret de 1898 exigeait seulement qu'on lui en donnât connaissance en même temps qu'aux fonctionnaires du service. Enfin, le gouverneur général aura, pour les amendes et contraventions, les mêmes attributions que le directeur général des douanes dans la métropole.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce premier résultat dû à l'activité et à l'initiative éclairée de M. Revoil.

Afrique occidentale française. — *Réforme de l'organisation judiciaire.* — Le président de la République, sur la proposition du ministre des colonies et du garde des sceaux, ministre de la justice, vient de signer un décret réorganisant la justice à la Guinée, au Dahomey et à la Côte d'Ivoire.

Ce décret institue un tribunal de première instance dans chacune de ces colonies et un tribunal supérieur à Bingerville. Des cours criminelles, siégeant au chef-lieu de chaque possession, connaissent de tous les crimes commis par les Européens dans la colonie ou commis par les indigènes dans l'étendue du ressort des tribunaux de première instance. Des cours criminelles spéciales connaissent des crimes dont se sont rendus coupables les indigènes en dehors de ces limites.

En matière indigène, le décret maintient les juridictions actuellement existantes, mais limite leur compétence aux affaires civiles, correctionnelles et de simple police.

La nouvelle organisation, qui est l'œuvre de la commission instituée auprès de son département par M. Decrais pour l'étude des questions se rattachant à l'administration de la justice, substitue des

magistrats de carrière aux administrateurs investis jusqu'ici des fonctions judiciaires et consacre ainsi dans nos nouvelles colonies de la côte occidentale d'Afrique le principe de la séparation des pouvoirs.

Le chemin de fer du Soudan. — Une communication du capitaine de génie Béjot, soumise au Conseil général du Sénégal, donne les renseignements suivants sur le chemin de fer de Kayes au Niger:

Le terrain, qui s'étend depuis Badougou, terminus actuel du chemin de fer, jusqu'à Koulikoro, terminus définitif, mesure 310 kilomètres que j'ai parcourus à l'exception des 50 derniers entre Bamako et Koulikoro. Tout le terrain parcouru permet l'exécution des travaux dans des conditions vraiment faciles au point de vue des terrassements, sauf la région du Manambougou, près de Kita, et la descente de Kati au Niger. Mais la région du Manambougou a été occupée par les chantiers dès l'an dernier, en sorte qu'elle n'est pas plus difficile à franchir cette année que les parties voisines. La descente de Kati au Niger n'aura que 15 kilomètres, et ces difficultés ont été prévues dans les avant-projets.

Reste le terrain entre Bamako et Koulikoro; mais ceux qui le connaissent le donnent comme plus facile encore que la première partie.

Il n'y a donc pas de surprise à craindre dans l'exécution de l'infrastructure.

Quant à la superstructure, la baisse qui commence sur les prix des fers permet d'espérer que les prévisions ne seront pas dépassées.

Si on observe enfin que le prix kilométrique adopté prévoit aussi le matériel roulant pour 10.000 francs par kilomètre, on croit pouvoir affirmer que les emprunts qui ont été discutés dans les séances des 18 et 19 juillet seront parfaitement suffisants pour l'achèvement complet de la ligne jusqu'à Ivouliko.

Côte des Somalis. — *L'hôpital de Djibouti.* — Se rangeant enfin aux propositions réitérées de l'administration de la Côte française des Somalis, le ministre des colonies vient de prescrire l'achat de l'hôpital édifié à Djibouti, par l'entreprise générale du chemin de fer. Cet établissement, fermé depuis quelques mois, va pouvoir dorénavant rendre les services les plus précieux à nos soldats fatigués du corps expéditionnaire de Chine, dont le rapatriement est commencé.

Transvaal. — *Le discours de M. Chamberlain. La proclamation de lord Kitchener.* — Au cours de la discussion sur le budget des colonies à la Chambre des Communes, il a été présenté une motion tendant à réduire les crédits de ce budget. M. Campbell Bannerman, leader de l'opposition, bien que ne soutenant pas cette motion, a demandé, en souhaitant que ce bruit fût faux, s'il y avait quelque fondement dans la nouvelle que lord Kitchener allait quitter l'Afrique, pour pren-

dre le commandement de l'Inde. Il a également blâmé les camps de concentration. M. Chamberlain a répondu :

La politique des camps de concentration est une politique humanitaire. Quant au système de faire le vide dans le pays, peut-on suggérer l'idée que les Anglais devraient laisser tomber les approvisionnements entre les mains de l'ennemi?

La guerre est maintenant dans sa troisième période, dans la période du brigandage et de la violence. Ce changement implique un changement aussi dans les opérations militaires et dans notre attitude à l'égard des belligérants encore sous les armes.

L'ennemi perd en moyenne 2.000 hommes par mois; mais, bien qu'il soit aujourd'hui peu nombreux, une grande partie de nos forces est employée à faire la police du pays et à le protéger. Cependant l'établissement de milliers de blockhaus et la création qui en résulte de vastes cercles de protection ont si bien réussi que le gouvernement, avec la pleine approbation de lord Roberts et de lord Kitchener, a cru pouvoir rapatrier un chiffre de troupes très considérable à la fin de la campagne d'hiver ou à la fin de septembre; mais, si les circonstances changent, la politique changera aussi. Lord Kitchener ne reviendra pas avant que lui et le gouvernement le jugent sans aucun danger.

Le gouvernement, qui a établi des cercles de protection, devra prendre des mesures plus rigoureuses que jamais contre les incursions que l'ennemi tentera. Le gouvernement ne peut pas commencer l'œuvre de conciliation avant qu'aient été rétablies à un certain degré les industries du pays. Il est des ennemis qui resteront irréconciliables leur vie durant, mais la grande majorité de la population des deux États sud-africains n'attend qu'une occasion de vivre en paix.

M. Chamberlain, revenant ensuite sur les négociations de paix, a continué :

C'est un non-sens de parler de faire la paix, quand on sait que l'ennemi, encore sous les armes, n'accepterait aucune condition que les Anglais pourraient offrir. L'ennemi a dit : « Ce doit être une guerre à outrance. » C'est aussi la manière de voir du gouvernement.

Le gouvernement, d'ailleurs, admet la différence entre les burghers en armes et les rebelles de la colonie du Cap, où la situation a changé parce que les rebelles ont constaté que la rébellion était un exercice agréable et peu coûteux. Le temps de la politique de douceur est passé.

Comme conséquence de ce discours, lord Kitchener a lancé le 7 août, d'accord avec le gouvernement anglais, une proclamation qu'il a fait répandre dans toute l'Afrique du Sud et dont voici les principaux passages :

Attendu que les troupes de Sa Majesté sont et ont été, pendant une période considérable, en possession complète des sièges des gouvernements

des deux territoires ci-dessus désignés, ainsi que de leurs bâtiments publics et de tous les rouages de l'administration, aussi bien que des principales villes et de la totalité des voies ferrées...

Attendu que les burghers des anciennes républiques encore en armes sont non seulement en très petit nombre, mais ont encore perdu presque tous leurs canons et leurs munitions de guerre; qu'ils manquent d'organisation militaire régulière et qu'ils sont par conséquent incapables de poursuivre une lutte régulière ou d'offrir aucune résistance aux troupes de Sa Majesté sur aucune partie des territoires ;

Attendu que ces burghers encore en armes, bien qu'incapables de poursuivre une lutte régulière, continuent à se livrer à des attaques isolées contre des petits postes et des détachements de troupes de Sa Majesté, aussi bien dans la colonie du fleuve Orange et du Transvaal que sur d'autres points des provinces sud-africaines de Sa Majesté ;

Attendu que le pays est livré au désordre, ce qui empêche la reprise des travaux agricoles et de l'industrie...

Attendu qu'il est juste de prendre des mesures contre ceux qui résistent encore, et particulièrement contre les personnes qui, jouissant de l'autorité, sont responsables de la prolongation de l'état d'anarchie actuel et qui encouragent leurs compatriotes à continuer une résistance désespérée au gouvernement de Sa Majesté.

Pour ces raisons, moi, lord Kitchener, agissant maintenant d'après les instructions du gouvernement de Sa Majesté, je proclame et annonce ce qui suit :

Tous les commandants, field-cornets, chefs de bandes armées des burghers des anciennes républiques qui continuent leur résistance aux troupes de Sa Majesté aussi bien dans la colonie du fleuve Orange et dans celle du Transvaal que sur d'autres points des possessions sud-africaines de Sa Majesté, et tous les membres des gouvernements des anciennes républiques, l'Etat libre d'Orange et le Transvaal, seront, s'ils n'effectuent leur reddition avant le 15 septembre, proclamés bannis à perpétuité du sud de l'Afrique.

Le coût de l'entretien des familles de tous les burghers tenant la campagne, qui n'auraient pas effectué leur soumission le 15 septembre, sera mis à la charge de ces burghers, et leurs biens, meubles et immeubles, dans les deux colonies, seront vendus.

Le meilleur commentaire que nous puissions pouvoir faire de ce discours de M. Chamberlain et de la proclamation de lord Kitchener est la reproduction de la carte publiée par le *Daily Mail*. Cette carte montre de façon frappante l'activité des Boers dans toute l'Afrique du Sud. Loin d'être désarmés et à bout de ressources, les commandos surgissent de tous côtés et se signalent partout par des coups d'audace, très souvent heureux. Les hachures reportées sur la carte indiquent les différents points où les Boers ont apparu et se maintiennent. On peut ainsi se rendre compte immédiatement de l'importance de leurs opérations.

Dans une notice accompagnant la carte, le *Daily Mail* dit qu'il est très difficile de calculer la force numérique actuelle des Boers, mais qu'elle ne dépasse probablement pas actuellement 13.000 hommes, répartis de la façon suivante :

Transvaaliens	4.000
Orangistes	2.000
Boers envahisseurs dans la colonie du Cap.	1.000
Afrikanders du Cap soulevés	6.000

Mais ces 13.000 hommes sont résolus à tout et montrent une activité, une habileté, une endurance merveilleuses.

D'autre part, il est vrai, il y a dans l'Afrique du Sud 250.000 hommes de troupes anglaises; seulement ces 250.000 hommes sont éparpillés sur un espace de 1.200 kilomètres de long, large en moyenne de 900 kilomètres, et ils ont environ 2.000 kilomètres de voies ferrées à garder. C'est pourquoi ils ne peuvent voir que rarement leurs 13.000 adversaires qui, eux, savent toujours les trouver quand il leur plaît et au bon moment.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production du sucre dans le monde[1]. — La production du sucre pour l'univers entier a atteint en 1900 le chiffre de 8.800.000 tonnes se répartissant de la façon suivante :

1° Sucre de betteraves :

ORIGINES	TONNES
Allemagne	1.950.000
France	1.125.000
Autriche-Hongrie	1.075.000
Russie	890.000
Belgique	340.000
Hollande	170.000
Autres pays	400.000
Total	5.950.000

2° Sucre de cannes :

Java	670.000
Cuba	500.000
Louisiane	340.000
Hawaï	230.000
Maurice	150.000
Brésil	150.000
Pérou	120.000
Demerara	90.000
Égypte	90.000
Antilles	85.000
Porto-Rico	70.000
Philippines	50.000
Trinidad	45.000
Barbades	40.000
Jamaïque	30.000
Martinique	30.000
Guadeloupe	30.000
Réunion	30.000
Total	2.850.000

Le tableau suivant indique la production en tonnes par périodes

[1] *Bulletin de la Chambre de Commerce française de New-York.* Avril.

de dix ans de 1840 à 1900 et le pourcentage fourni par la betterave à chacune de ces périodes :

ANNÉES	SUCRE DE CANNES	SUCRE DE BETTERAVES	TOTAL	FOURNI PAR BETTERAVES %
1840	1.100.000	50.000	1.150.000	4.35
1850	1.200.000	200.000	1.400.000	14.29
1860	1.510.000	389.000	1.899.000	20.43
1870	1.585.000	831.000	2.416.000	34.40
1880	1.852.000	1.402.000	3.254.000	43.08
1890	2.069.000	3.633.000	5.702.000	63.70
1900	2.850.000	5.950.000	8.800.000	67.71

II. — EUROPE.

Allemagne. — *L'industrie allemande et le commerce extérieur.* — M. Monod, chargé de mission commerciale à Berlin, nous donne, dans un rapport publié par le *Moniteur officiel du Commerce*, les raisons de la dépression industrielle en Allemagne.

La cause essentielle du malaise dont souffre aujourd'hui cette industrie est une diminution de la consommation intérieure gênée par une hausse rapide du prix des marchandises. L'accroissement des salaires y a eu une large part, mais il n'a pas seul agi et la constitution des syndicats, si elle a permis d'améliorer le prix et de régulariser la production, a exercé à certains égards une influence fâcheuse. Elle a sans doute procuré aux membres des *Vereine* les avantages résultant d'une suppression presque complète de la concurrence à l'intérieur, mais elle a contribué en même temps à faire monter artificiellement le prix des matières premières nécessaires à l'industrie. L'organisation des syndicats est en effet restée limitée aux producteurs de matières premières et d'articles semi-fabriqués. Elle n'a pu, malgré des tentatives plusieurs fois renouvelées, se développer parmi les industries qui travaillent directement pour le consommateur, l'infinie multiplication des produits rendant presque impossible l'adoption de tarifs uniformes.

Les syndicats, demeurés ainsi maîtres du marché, en ont profité pour imposer à leurs clients des contrats à longue échéance avec des conditions de plus en plus onéreuses. En même temps pour paralyser la concurrence des pays limitrophes, ils avaient accordé des privilèges aux usines les plus voisines de la frontière et des bonifications d'exportation à celles qui envoyaient au dehors les produits dont l'accumulation aurait pu entraîner la formation de stocks qui auraient pesé sur les prix. C'était se donner à eux-mêmes des primes de sortie dont le marché intérieur payait les frais.

Vers la même époque les États-Unis avaient créé un matériel égal sinon supérieur à celui des Allemands; ceux-ci devaient donc renoncer à l'espoir de constituer à leur profit un vaste monopole. Aussi les prix tombèrent-ils rapidement; l'accumulation des marchandises allait croissant, les contrats passés pour la livraison des matières premières ne prenant pas fin d'ailleurs avant le milieu de 1901.

Voici d'autre part l'état statistique du commerce allemand en 1900 comparé avec celui des années précédentes :

IMPORTATIONS (marcs)		EXPORTATIONS (marcs)	
1900.....	6.042.992.000	1900.....	4.752.601.000
1899.....	5.783.628.000	1899.....	4.368.409.000
1898.....	5.439.676.000	1898.....	4.010.565.000
1897.....	4.864.644.000	1897.....	3.786.241.000

Le commerce total s'élève en 1900 à 11 milliards 1/2 (y compris le mouvement des métaux précieux).

L'Allemagne a reçu du charbon anglais pour une valeur de 114,6 millions de marcs. Les importations d'or s'élèvent à 112,1 millions de marcs, de fer brut à 53,6 millions. Elle a exporté en Angleterre 115,3 millions de sucre.

Mouvement du canal de Kiel en 1900 [1]. — Le total des navires qui ont utilisé le canal de Kiel en 1900 s'élève à 29.045 (soumis aux droits) avec un tonnage de 4.282.094 tonnes. Les pavillons sont ainsi répartis : allemands, 24.883; belges, 44; anglais, 593; danois, 1.037; français, 18; hollandais, 829; norvégiens, 406; russes, 205; suédois, 991; divers, 39.

H. D.

III. — AFRIQUE.

Mouvement maritime de Zanzibar [2]. — Pendant l'année 1900, les ports de l'île de Zanzibar ont reçu la visite de 208 navires jaugeant 342.641 tonnes et 175 caboteurs jaugeant 35.523 tonnes. Parmi ces navires de haute mer, 109 battaient pavillon allemand et jaugeaient 180.998 tonnes; 62 étaient sous pavillon anglais jaugeant 101.709 tonnes, et 27 sous pavillon français jaugeant 50.036 tonnes. L'Allemagne a donc figuré dans le mouvement maritime de Zanzibar avec le chiffre le plus considérable de navires et le plus fort tonnage; la

[1] *Vierteljahrshefte zur Statistik der deutschen Reichs.*
[2] *Belgique Coloniale.*

participation de l'Allemagne dans le commerce maritime est de 50 %. Les prévisions pour l'année en cours ne sont pas satisfaisantes; la guerre anglo-boer a entravé le transport des laines; la plupart des bateaux n'ont pu dans ces derniers temps prendre du fret en retour.

Le commerce du Sénégal en 1900. — Le commerce général du Sénégal a atteint en 1900 le total de 79.737.829 fr. se divisant en 46.805.147 fr. aux importations, et 32.932.142 fr. aux exportations; ce qui fait une augmentation de 6.131.030 fr. sur l'exercice précédent. L'augmentation porte sur l'exportation seule qui a gagné 9.365.517 fr., alors que l'importation perdait 3.254.687 fr. La France a importé en 1900 pour 29.092.612 fr. de marchandises au Sénégal, les colonies françaises 2.895.247 fr. et l'étranger 14.617.288 fr. La diminution a surtout porté l'année dernière sur les importations provenant des colonies françaises. La presque totalité de l'exportation est dirigée sur la France; elle se compose surtout d'arachides en coque, de gommes pures et de caoutchouc.

IV. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le commerce de l'Indo-Chine en* 1900. — Les chiffres ci-après, extraits d'un tableau dressé par M. A. Frézouls, directeur des douanes et régies de l'Indo-Chine, montrent la progression du commerce extérieur de l'Indo-Chine de 1890 à 1900 :

MOUVEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Années	Importations Francs	Exportations Francs	Total Francs
1890.....	63.891.079	56.995.118	120.886.197
1891.....	67.834.567	68.647.791	136.481.358
1892.....	68.630.634	95.071.570	164.702.404
1893.....	68.088.060	93.874.501	161.962.516
1894.....	67.923.105	103.399.247	171.322.352
1895.....	89.018.496	95.222.301	184.210.797
1896.....	81.084.040	88.809.575	160.893.615
1897.....	88.182.991	115.762.596	205.412.953
1898.....	102.444.346	125.553.314	225 955.325
1899.....	115.424.494	137.937.288	253 362.782
1900.....	185.850.566	155.657.800	341.410.366

La part de la France dans ces échanges s'établit ainsi :

COMMERCE AVEC LA FRANCE

Années	Importations Francs	Exportations Francs	Total Francs
1890.....	20.527.423	2.321.715	22.849.138
1891.....	21.791.485	5.801.712	27.593.197
1892.....	18.437.532	9.742.842	20.180.374
1893.....	18.953.068	11.500.627	30.453.695
1894.....	20.150.811	11.604.274	31.755.085
1895.....	28.326.477	12.560.554	40.887.031
1896.....	30.547.037	10.143.905	40.690.942
1897.....	35.784.780	16.059.014	51.843.794
1898.....	44.415.786	29.198.786	73.614.572
1899.....	55.200.693	23.566.583	78.767.276
1900.....	74.032.446	34.767.810	108.800.256

Si l'on ajoute au commerce extérieur le cabotage et le transit, le mouvement commercial total de l'Indo-Chine qui atteignait 145 millions en 1890 a dépassé 471 millions en 1900 :

	1890 Francs	1900 Francs
Commerce extérieur.....	120.886.197	341.410.366
Cabotage.....	19.150.334	109.423.115
Transit.....	5.216.640	20.791.662
Ensemble.....	145.253.171	471.625.143

La plus-value équivaut à 218 %.

V. — AMÉRIQUE.

Les mines d'or de la Guyane française [1]. — Les richesses du sous sol de la Guyane sont encore peu connues. On sait seulement que les plateaux de l'intérieur et les monts Tumuc-Humac, d'où descendent les fleuves de la colonie et leurs affluents renferment de riches gisements d'or. La Guyane exporte environ 6.350.000 francs d'or, et ce chiffre est loin de représenter la valeur de la production totale, il n'en représente peut-être pas la moitié.

Les placers de l'ouest de la colonie, qui est la région la plus productive, emploient environ 4.150 individus, dont la majorité est formée d'étrangers originaires des Antilles anglaises.

Les concessions sont au nombre de 11, mais 4 seulement sont

[1] *Feuille de renseignements de l'Office Colonial.*

exploitées régulièrement : 3 par la Société du placer *Saint-Elie*, qui dispose d'un capital de 4 millions, et 1 par la Société du placer *Enfin* au capital de 5 millions. Quant aux permis d'exploitation, 325 ont été accordés : 33 portant sur des terrains de 1.000 à 5.000 hectares, les autres sur des terrains de 100 à 1.000 hectares. Ces permis laissent aux chercheurs d'or la faculté d'exploiter les filons aussi bien que les alluvions, mais ils n'ont encore donné lieu qu'à des exploitations alluvionnaires.

A *Saint-Elie*, en 1899, la teneur des minerais a été en moyenne de 82 grammes d'or, soit 259 fr. par tonne de quartz broyé. Au gisement d'*Adieu Vat* exploité par la même Société, les 51 tonnes de minerai, traitées dans les trois mois pendant lesquels le broyeur a déjà fonctionné, ont donné 13 kilos d'or représentant un rendement de 255 grammes ou 765 francs par tonne. Malheureusement le prix des transports est extrêmement élevé, il rend presque impossible l'expédition des machines nécessaires à une exploitation méthodique ; les placers sont en effet situés sur les plateaux loin des côtes, et les fleuves ne sont plus à vingt lieues de leur embouchure accessibles qu'à des pirogues. Aussi la colonie s'est-elle engagée à accorder une subvention annuelle de 300.000 francs à une compagnie qui se propose de relier par une voie ferrée Cayenne aux placers des communes de Roura et de l'Approuague. Mais cette ligne ne desservira que la moins importante des régions aurifères.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

Sahara. — La médaille milit. a été conférée à M. Lachaise, sergent au bat. de tiraill. sahariens.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir;

1° Au Tonkin :

MM. le *chef de bataillon* Pansier du 4e rég.; les *capitaines* Chabbert et Legendre du 1er rég.; Mathieu du 7e rég.; les *sous-lieutenants* Musard du 8e rég., Hamaide du 22e rég., Gilbert du dépôt d'Oléron.

2° En Cochinchine :

MM. les *chefs de bataillon* Deleval du 5e rég., Bertrand du 8e rég.; le *capitaine* Marie du 1er rég.

M. le *sous-lieutenant* Orliac du 4e rég. est dés. pour continuer ses services à la sect. de télégr. en Indo-Chine.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *capitaines* Celler du 1er rég.; Guépin et Hœcker du 2e rég.; Dufour-Loriolle du 6e rég.; Hesse du 21e rég.; Gerboz du 3e tiraill. sén., pour servir à l'état-major du corps d'occ. de Madagascar.

Sénégal. — Sont désignés pour servir au 1er tiraill. sénég.

MM. les *sous-lieutenants* Abbugnes du 21e rég.; Bouverot du 22e rég.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieutenant* Fourcade dit Lourrey est dés. pour servir en Afrique Occid.

Réunion. — Sont dés. pour servir à la 12e comp. du 15e rég. :

MM. le *capitaine* Lauratet du 8e rég.; le *sous-lieutenant* Lagnel du 2e rég.

Guyane. — M. le *sous-lieutenant* Gaudineau du 4e rég. est dés. pour servir au bat. de la Guyane.

Guadeloupe. — M. le *lieutenant* Dehaye du 3e rég. est dés. pour servir au détach. de la Guadeloupe.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — MM. les *lieutenants* Paquelier, Villain et Ducla ont été classés respect. aux 9e, 10e et 11e batteries au cap Saint-Jacques.

Sénégal. — M. Lhommée, aide-vétér. au 2e rég. d'artill. col., est classé aux batteries du Sénég. pour servir à Dakar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur pour faits de guerre en Chine;

Au grade d'officier :

M. le *lieutenant de vaisseau* Petit.

Au grade de chevalier :

M. le *médecin de 2e cl.* Vizerie.

Sont désignés pour embarquer :

Sur l'*Amiral Charner* : M. le *lieutenant de vaisseau* Serven.

Sur la canonnière *La Surprise* : M. le *lieutenant de vaisseau* Thomas.

Dans l'escadre de l'Extrême-Orient MM. les aspirants de 1re cl. Faure, Tremblé et Dorémus.

Océan-Indien. — Est désigné pour embarquer :

Sur le Catinat : M. le *lieutenant de vaisseau* Sériot.

MINISTÈRE DES COLONIES

Mouvement judiciaire.

Sont nommés :

Procur. de la Républ. à Bingerville (Côte-d'Ivoire) : M. de Pontbellanger.

Cons. à la Cour d'appel du Sénégal : M. Monnerot-Dumaine.
Procur. de la Républ. à Libreville : M. Potier.
Prés. du trib. supér. à Bingerville : M. Cougoul.
Substitut du procur. gén. à la Guadeloupe : M. Barzilay.
Cons. à la Cour d'appel de la Guadeloupe : M. Liontel.
Juge au trib. supér. à Bingerville : M. Darius.
Cons. à la Cour d'appel de l'Inde : M. Carme.
Procur. de la Républ. à Brazzaville : M. Douillet.
Substitut du procur. à Saint-Pierre (Martin.) : M. Muzio-Olivi.
Juge au trib. supér. à Bingerville : M. Potier.
Procur. de la Républ. à Fort-de-France : M. Lubin.
Juge d'instruct. à Saint-Pierre : M. Michel.
Juge d'instruct. à Fort-de-France : M. Hurstel.
Juge prés. au tribunal de Dakar : M. Delprat.
Cons. audit. à la Cour d'appel du Sénégal : M. Bentégeat.
Juge suppl. au trib. de Dakar : M. Siguier.
Juge au trib. supér à Bingerville : M. Le Faucheur.
Juge prés. du trib. de Cayenne : M. Linckenheyl.
Juge d'instr. à la Pointe-à-Pitre : M. Salinière.
Juge au trib. de la Basse-Terre : M. Saintol.
Juge suppl. au trib. de Cayenne : M. Garnier.
Lieut. de juge au tribunal de Nouméa : M. Villeroy.
Lieut. de juge au trib. de Saint-Louis (Sén.) : M. Thaly.
Juge suppl. au trib. de Saint-Louis : M. Lacouture.
Juge prés. au trib. de prem. inst. de Bingerville : M. Villamur.
Substitut du procur. à Bingerville : M. Clavier.
Cons. audit. a la Cour de la Guyane : M. Beaudu.
Lieuten. de juge au trib. de Cayenne : M. Dorwling-Carter.
Lieut. de juge à Papeete : M. Revol.
Juge prés. du trib. de prem. inst. de Porto-Novo : M. Dodart.
Procur. de la Républ. à Porto-Novo : M. Terrasson.
Procur. de la Républ. à Karikal : M. Mosnier.
Cons. audit. à la Cour d'appel de l'Inde : M. Dugand.
Juge prés. du trib. de Konakry : M. Chêne.
Juge prés. du trib. de Mayotte : M. Préau.
Procur. de la Républ. à Konakry : M. Hostein.
Juge au trib. de Saint-Denis (Réun.) : M. Motais.
Juge au trib. de la Pointe-à-Pitre : M. Julien.
Juge suppl. au trib. de la Pointe-à-Pitre : M. Vigneau.
Juge de paix à compt. étendue à Mahé : M. Michas.
Juge suppl. de justice de paix à compét. étendue à Majunga : M. Fabre.
Juge de paix à Nouméa : M. Descamps.
Juge de paix à Cayenne : M. Bilon.

Légion d'honneur.

Sont nommés ;

Au grade d'officier :

MM. *Boutteville*, inspect. gén. des trav. publ. : *Frézouls*, direct. des douanes et régies de l'Indo-Chine ; *Gabrié*, gouv. de 2e cl. des col.

Au grade de chevalier :

MM. *André*, commis. princ. de 3e cl. à Saint-Pierre et Miquelon ; *Bertho*, chef du serv. des ports à la Réunion ; *Bruel*, admin.-adjoint de 1re cl. des col. ; *Capus* (Guill.), direct. de l'agric. et du comm. de l'Indo-Chine ; *Capus* (Jean), méd. maj. de 1re cl. au Tonkin ; *Clavel*, méd. princ. de 1re cl. en Indo-Chine ; *Courcelles*, direct. de la banque de la Guadeloupe ; *Dereims* (mission de l'Adrar) ; *Dumas*, méd. major de 1re cl. au Tonkin ; *Huard*, rédact. princ. de 1re cl. au min des col. ; *Landard*, capit. au long cours ; *Le Bourhis*, direct. du ch. de fer. de la Réunion ; *Léchelle*, cons. à la Cour d'appel de l'Indo-Chine ; *Legendre*, procur. gén. dans l'Inde ; *Magne*, inspect. des postes au Sénégal ; *Mansencal*, jug. au trib. de prem. inst. de Tamatave ; *Masse*, admin. de 1re cl. des serv. civ. de l'Indo-Chine ; *Mestayer*, admin. des

sociétés des produits de la Sangha; *Michel* (Charles), explorateur *Piron*, méd. maj. de 1re cl. de la Nouv.-Caléd.; *Raynal*, sous-chef de bureau à l'admin. centr.; *Rémond*, juge au trib. de Saïgon: *de Traz*, prés. du cons. d'admin. du ch. de fer de Dakar à Saint-Louis.

La médaille militaire a été conférée à MM. Bonjour, surveill. milit. 1re cl. à la Guyane; Le Rhun, surveill. milit. de 1re cl. à la Nouv.-Caléd.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Lacille, médecin en mission en Chine; Le Roux, consul de 1re cl. à Hong-kong.

L'exequatur a été accordé à MM. Walker, vice-cons. d'Angleterre à Lille, et Adolphe Lunings, vice-consul des Etats-Unis à Calais.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Tedzkiret-en-Nisiân, par AKHBAR-MOLOUK-ES-SOUDAN, traduction française par O. HOUDAS, professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes. Paris, E. Leroux, gr. in-8°, de 415 p.

Ce volume de documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan contient : 1° un dictionnaire biographique intitulé : *Tedzkiret-en-Nisiân;* 2° un fragment très court de l'*Histoire du Sokoto*, ou plutôt la biographie de trois princes qui régnèrent sur cette contrée au XIXe siècle. Le premier de ces ouvrages est de beaucoup le plus important; il renferme la biographie de tous les pachas de Tombouctou de 1590 à 1750, et donne d'intéressants renseignements sur l'occupation marocaine de cette ville, renseignements qui font suite à ceux fournis par le *Tarikh-es-Soudan*, précédemment publié et traduit par M. Houdas. A mesure qu'on s'éloigne du moment de la conquête, on voit l'anarchie s'accroître, jusqu'à ce qu'enfin les Touareg remplacent les Marocains, comme ceux-ci avaient remplacé les empires noirs indigènes.

C'est à M. le capitaine Gaden qu'est dû l'unique manuscrit connu du *Tedzkiret-en-Nisian*, qu'il fit copier au Soudan. M. Houdas émet le vœu que les administrateurs civils et militaires du Soudan veuillent bien suivre l'exemple qui leur a été donné par le général Archinard et le capitaine Gaden, et qu'ils profitent de toutes les occasions pour se procurer l'original ou la copie des ouvrages historiques que le hasard mettra sous leurs yeux. Non seulement ils feront ainsi œuvre utile pour la connaissance de l'histoire de l'humanité, mais ils contribueront encore dans une large mesure à répandre le goût de notre langue au Soudan, en permettant de donner une traduction française de ces écrits. On ne peut que s'associer à ce vœu et remercier l'éminent professeur de l'École des Langues Orientales de nous faire connaître ce document par sa traduction, dont un index facilite encore l'usage.

Souvenirs de la Nouvelle-Grenade, par PIERRE D'ESPAGNAT. Paris, Charpentier, in-16 de 300 p.

M. Pierre d'Espagnat, que nous n'avons pas besoin de présenter à nos lecteurs, nous donne les impressions de son voyage en Nouvelle-Grenade. Notre collaborateur, qui s'est depuis longtemps révélé comme un penseur

et un artiste, nous promène à travers les plus merveilleux pays du monde. Son récit, auquel se mêlent les évocations d'un passé presque fabuleux, est fait en des pages pleines de grâce, de couleur et de vie.

La Fédération australienne par EDOUARD PICARD. Paris, A. Rousseau, in-8° de 244 p.

L'émancipation de l'Australie aura été un des événements les plus importants qui marquèrent la fin du siècle dernier. M. Edouard Picard a donc fait œuvre éminemment utile en nous traçant le premier la genèse de la *Fédération australienne*. Après avoir étudié les causes de la fédération, il nous donne un historique complet des événements qui précédèrent l'union depuis les premières tentatives, c'est-à-dire le congrès de Melbourne en 1890, jusqu'à la victoire définitive gagnée devant le parlement anglais en mai 1900. L'auteur traite ensuite longuement de la constitution fédérale elle-même. En somme, ouvrage excellent, utile et intéressant.

Les territoires africains et les conventions franco-anglaises, par E. ROUARD DE CARD, professeur de Droit civil à l'Université de Toulouse. Paris, A. Pedone, in-8° de 242 p.

M. E. Rouard de Card, auquel on doit déjà divers recueils de traités et de conventions, celui notamment des traités entre la France et le Maroc, étudie dans cet ouvrage les actes diplomatiques conclus entre la France et la Grande-Bretagne au sujet de leurs territoires africains. Au lieu d'envisager chaque convention dans son ensemble, l'auteur en a détaché des clauses spécialement applicables à telle possession ou à telle sphère d'influence des deux nations. Un pareil plan, parfaitement de mise dans un ouvrage de doctrine, paraît au premier abord un peu singulier dans un recueil de documents. Mais il présente des avantages pratiques réels et facilite les recherches. D'ailleurs, les textes complets des conventions de cession et de délimitation sont donnés en appendice.

L'Etat Mahdiste du Soudan, par GASTON DUJARRIC ; préface par HENRI PENSA. Paris, Maisonneuve, in-8° de 315 p.

M. Gaston Dujarric expose l'histoire de ce vaste empire fondé par le Mahdi Mohammed-Ahmed dans le Soudan sur les ruines de la domination égyptienne. Le mahdisme éclata en 1881 et l'empire mahdiste disparut avec la prise d'Omdurman en 1898 par le sirdar Kitchener. Toute cette période est restée jusqu'à ce jour assez obscure. M. Gaston Dujarric fournit d'intéressants détails sur les origines, l'existence et la chute de cet étonnant empire.

M. Henri Pensa, dont l'important ouvrage *l'Egypte et le Soudan égyptien* est indispensable à tous ceux qui veulent étudier ces questions, a écrit pour le livre de M. Gaston Dujarric une longue préface où sont excellemment résumés les vues de l'auteur, le but et la portée de l'ouvrage.

L'Inde et le problème indien, par PAUL BOELL. Paris, Albert Fontemoing, in-18 de 320 p.

Dans le cadre restreint qu'il s'est imposé, l'auteur a réussi à condenser un exposé complet, quoique forcément très succinct, de la question complexe qu'est le problème indien.

Après avoir, en quelques pages, fait une rapide description du pays. M. Boell passe à l'historique de la domination anglaise, qu'il étudie et critique ensuite sous toutes ses faces. Dans ses conclusions très pessimistes

où il est loin de féliciter l'administration anglaise de sa gestion, il lui conseille d'appliquer sans retard aux Indes le système du *home rule*. C'est, selon l'auteur, le seul moyen de prévenir une catastrophe inévitable.

Une bibliographie très complète précède cet ouvrage.

Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899, rédigé par D. JORDELL. Paris, Per Lamm, in-8° de 360 p.

Les revues constituent aujourd'hui un des principaux domaines de la science. Toutefois jusqu'à maintenant les revues avaient un grave défaut qui les mettait en état d'infériorité vis-à-vis des livres ; il n'existait pas de répertoire méthodique pour les périodiques, alors que les index bibliographiques rendaient les recherches de livres des plus faciles. Cette lacune, M. Jordell est venu la combler, et son œuvre unique en France serait universellement appréciée, si elle était plus connue. Son répertoire qui paraît pour la troisième fois donne classée méthodiquement la nomenclature par noms d'auteurs et ordres de sujets de plus de 30.000 articles parus dans 346 revues. Un tel objet nous dispense d'en dire plus long ; et nous espérons que l'auteur sera récompensé de sa tâche prodigieuse en voyant l'empressement du public désireux de posséder un instrument de travail aussi indispensable.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux, un vol. in-8°. Tome II. *Les Missions d'Abyssinie, Inde et Indo-Chine.* La 29e et la 30e livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

— *Annuaire du ministère des colonies* pour 1901. Un fort vol. in-8° de 845 pages. Paris, 1901, librairie Charles-Lavauzelle ; broché, 6 fr. ; relié, 7 fr. 50.

— *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée*, par le capitaine D'OLLONE. Un vol in-8° contenant 90 illustrations et 2 cartes tirées hors texte. Paris, 1901, librairie Hachette.

— *Notice historico-économique de l'île de San-Thomé*, par ALMADA NEGREIROS. Un vol. in-8° de 167 pages. Paris, 1901, librairie Challamel.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*février, mars, mai, juillet*) SARTAY : La question du Maroc.

Revue Bleue (27 *juillet*). Auguste MOIREAU : Les vice-rois du Yang-Tsé.

Bulletin de la Société d'études coloniales : (*mai, juin, juillet*). Le système fiscal aux colonies ; (*juin, juillet*) Madagascar.

La France colonisatrice (3e trimestre) J. SAURIN : La colonisation pratique en Tunisie ; G. BROUSSEAU : La Guyane française.

Le Mouvement géographique : (21 *juillet*) La question du Congo à la Chambre ; (4 *août*) La question du Congo au Sénat.

La Quinzaine Coloniale (25 *juillet*). J. CHAILLEY-BERT : Un tournant de la politique coloniale.

La Revue, ancienne Revue des Revues (15 *juillet*, 1er *août*). Victor GOEDORP : L'Abyssinie et la France.

Revue Française (*août*). A. MONTELL : Vers Fachoda, à travers l'Abyssinie.

Revue de Madagascar (10 *juillet*) : La route de l'ouest et la mission du capitaine Mauriès ; Guillaume GRANDIDIER : Contes malgaches.

L'Agriculture pratique des pays chauds (*juillet-août*). HAMET : Étude sur le caoutchouc au Soudan.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*juillet*). E. de WILDEMAN : Renseignements comparatifs sur les cinq principaux arbres à caoutchouc.

Journal d'agriculture coloniale (31 *juillet*). A. GODEFROY-LEBEUF : Le mûrier nain au Tonkin.

Revue française : (*juillet, août*) J. SERVIGNY : L'or dans le monde; (*août*) Paul BARRÉ : La situation économique en Espagne.

Le Mouvement géographique (28 *juillet*) : Les populations errantes de l'Etat du Congo; Les dunes de France.

Armée et Marine (4 *août*). ROGER AUBRY : La photographie militaire en campagne.

Revue du Cercle Militaire (3 *août*) : Guerre sud-africaine, rapport du capitaine américain attaché à l'état-major boer.

Bulletin économique de l'Indo-Chine (*juin*) : Mouvement de la navigation et mouvement du commerce de l'Indo-Chine en 1900.

Revue Indo-Chinoise (24 *juin*). E. GIRET : Le commerce de la Birmanie avec les régions limitrophes.

Revue Rose (3 *août*). Daniel BELLET : L'industrie du tabac à Cuba.

La Quinzaine (1er *août*). Henri WELSCHINGER : Lord Rosebery et Napoléon.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

The Scottish Geographical Magazine (*juillet*). SIR GODFREY LAGDEN : Le Basutoland et les Basutos; S. H. E. CAPENNY : Projet de chemin de fer pour l'Afrique centrale anglaise.

The Engineering Magazine (*août*). JAMES N. HATCH : Le transport du minerai sur les grands lacs d'Amérique; E. P. WATSON : Etude sur les perfectionnements de la locomotive américaine, au point de vue des grandes vitesses.

Travel (*août*). L'exploration du capitaine Deasy au Thibet et au Turkestan chinois.

Ost Asien (*août*). ALEXANDER FREIHERRN VON SIEBOLD : Notes de voyage sur le Japon; les Japonais en Allemagne.

Export (8 *août*). Le nouveau tarif douanier allemand; Dr R. JANNASCH : La politique économique des Etats-Unis.

Mittellungen der Geographischen Gesellschaft zu Iena (*juillet*). G. KURZE : Les intérêts allemands à Samoa.

Deutsche Kolonialzeitung (8 *août*). Dr RUD. A. KERMANN : La question du Maroc.

L'Italia coloniale (*juillet, août*). ALESSIO DI SANDRO : Les intérêts italiens menacés en Tunisie; LUIGI LUZZATTI, député : Le nouveau tarif douanier allemand; AUGUSTO PIERANTONI, sénateur : La loi sur l'émigration.

In giro pel mondo (*août*). G. TONI : Le Sahara occidental.

Società geografica Italiana (*août*). CESARE CIPOLLETTI : La sphère d'influence italienne en Afrique.

Rivista Portugueza (*juillet*). JULIO HENRIQUEZ : Etude sur l'agriculture coloniale; J. BARBOSA DE BETTENCOURT : Le mouvement colonial.

Anales diplomaticos y consulares de Colombia (*janvier-juillet*). La fièvre bubonique au Paraguay; les frontières de la Colombie; le congrès hispano-américain de Madrid; le congrès latino-américain de Montevideo.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 99

C.-F. Usborne : La question agraire dans le Pendjab. — **Aspe-Fleurimont** : La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale. — **Georges Blondel** : Les progrès de la marine allemande. — **J. Xior** : La justice indigène à Madagascar.

Cartes et gravures : Carte du Pendjab.

Sommaire du n° 100

Jean Brunhes : De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte. — **Henri Hauser** : Colonies portugaises d'Extrême-Orient. — **MM. Étienne, Doumer, Bean, Decrais** : Banquet colonial du 2 avril (Discours).

Cartes et gravures : Carte des chemins de fer de l'Indo-Chine.

Sommaire du n° 101

Ch. Noufflard : Quelques institutions coloniales anglaises. — **A.-J. Gouin** : La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry. — **Henri Hauser** : Études sur les colonies portugaises. V. L'empire portugais : conclusion. — **Général Galliéni** : L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar.

Cartes et gravures : Graphique des primes à la marine marchande.

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Noufflard** : Quelques institutions coloniales angiaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Margueritte. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les évènements de Margueritte.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédonie et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédonie et ses habitants.

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-*Granulé* aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

DÉPÔT : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — **D. BELLEAU,** ✠O.✠O.✠ SUCCR — **REIMS**

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 109. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 1er Sept. 1901.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

HARVARD COLLEGE LIBRARY SEP 30 1901 CAMBRIDGE, MASS.

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Page
Henri Lorin	Une entente franco-espagnole	257
Édouard Payen	L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine	271
H. Pasquier	Le tarif douanier allemand	277
Baron A. d'Avril	Quelques notes sur l'Arabie	281

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	297
Renseignements économiques	309
Nominations officielles	315
Bibliographie — Livres et Revues	317

CARTES ET GRAVURES

Carte de l'Arabie contemporaine (1901).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

AVIS AUX ABONNÉS

Depuis le 15 août 1901, les prix d'abonnement aux *Questions Diplomatiques et Coloniales* sont fixés ainsi qu'il suit :

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies	**15** fr.	**8** fr.
Etranger et Union postale	**20** fr.	**12** fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	**France et Colonies**	**0** fr. **75**
	Étranger	**1** fr. »

N. B. — Il va de soi que les abonnements en cours se poursuivent selon les conditions établies au moment où ils ont été souscrits, et que les présentes modifications ne concernent que les abonnements nouveaux ou renouvelés, à partir du 15 août 1901.

Nous prions MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré ou arrive à expiration, de vouloir bien nous faire parvenir le montant du réabonnement ; nous sommes dans l'obligation, quand nous opérons le recouvrement par la poste, d'en majorer le prix de 0 fr. 50 pour couvrir les frais.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50 en timbres-poste.

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897	**25**	francs.
» 1898	**25**	»
» 1899	**20**	»
» 1900	**15**	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Étranger.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 16, *rue Cassette*, *Paris*, VIe.

HARVARD COLLEGE LIBRARY
SEP 30 1901
CAMBRIDGE, MASS.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

UNE ENTENTE FRANCO-ESPAGNOLE

De tous les pays limitrophes de la France, l'Espagne est assurément le moins connu de nos compatriotes : placée à l'extrême occident de l'Europe, transition vers l'Afrique dont elle annonce les conditions géographiques, l'Espagne reste en marge des grandes voies du commerce international ; elle n'est même pas fréquentée, clientèle de touristes pour lesquels tout est préparé d'avance. Et cependant, aujourd'hui plus que jamais, nous croyons qu'il est intéressant pour les Français de connaître l'Espagne, et qu'un rapprochement entre les deux nations, économique et politique, serait également utile à toutes deux.

I

L'Espagne termine en ce moment une période de son histoire ; elle est arrivée à l'un de ces tournants de route, au départ desquels on s'oriente — bien ou mal — pour de longues années. La guerre avec les États-Unis a montré tout ensemble quelle était la vitalité de l'Espagne et combien de réformes, administratives, militaires, sociales même, étaient nécessaires pour n'en plus paralyser l'essor. Depuis lors, la crise est déchaînée ; elle sévit sur l'industrie, sur l'agriculture, sur les relations du travail, sur l'action gouvernemen-

tale elle-même. On peut rendre hommage, sans arrière-pensée, à un État réputé pauvre, qui a su mettre en ligne et envoyer au loin près de deux cent mille hommes. C'est un effort comparable à celui des Anglais pour dompter l'Afrique du Sud. Mais enfin, si les soldats espagnols ont fait preuve de leurs qualités légendaires de courage, d'endurance et de dévouement au drapeau, leurs chefs n'ont pas su fixer la victoire, et la défaite s'exprime pour l'Espagne par deux termes : des charges fiscales nouvelles et la perte des dernières colonies.

De là, dans l'opinion publique et dans le gouvernement, le sentiment très net qu'il faut innover ; mais, sur le programme même de ces innovations, une incertitude générale prête aux explosions violentes des partis exaltés. On convient par exemple que l'influence des moines, aux Philippines, ne s'exerça certainement pas sans de très graves abus. L'esprit de parti, s'emparant de ces souvenirs, mène vivement, en plusieurs villes, une campagne anticléricale, exaspérée encore par les dévotions maladroitement affectées de représentants des riches familles conservatrices.

Autre exemple : le commerce colonial de l'Espagne est durement frappé. Barcelone en était le port, l'industrieuse Catalogne en retenait les principaux bénéfices. On ne sait aujourd'hui comment réparer ses pertes ; alors les difficultés de la vie poussent ceux qui souffrent aux manifestations bruyantes ; chômage et grèves, réunions publiques, cortèges et discours, état de siège, telle est l'inévitable progression, et si la Catalogne paraît, en ce moment, la plus troublée des provinces d'Espagne, c'est qu'elle est, de toutes, celle qui qui est le plus touchée par le malaise du pays. Ailleurs, c'est une redoutable moins-value agricole : les vignobles d'Andalousie sont atteints par le phylloxéra ; les propriétaires n'ont pas su, pas voulu peut-être, se défendre lorsque le mal n'était pas sans remède ; ils sont aujourd'hui punis lourdement de leur imprévoyance.

C'est donc sur un pays appauvri, sur des populations mécontentes que tombent les charges de la guerre récente ; mais de l'excès même de ces malheurs doit sortir le germe d'une renaissance. Quelle que soit, au lendemain de la défaite, la confusion des partis politiques en Espagne, un sentiment se fait jour, d'un bout à l'autre de la péninsule, que cette renaissance est possible, qu'elle est proche peut-être, si l'on sait lui tracer la direction opportune. Il y a maintenant près de deux ans, les Chambres de commerce ont donné le signal : sous leurs auspices, en 1899, fut créée la *Union nacional*, sorte de fédération de négociants et industriels de l'Espagne entière ; à peine fondée, la *Union* tint un Congrès à Saragosse, où l'on insista surtout sur la réduction des dépenses publiques en matière administrative et militaire. Il est malheureux que la *Union*, dont les débuts avaient

été très sages, ait quelque peu dévié vers la politique; on n'a pas oublié que, pour protester contre des surtaxes cependant inévitables après la guerre, elle prit position contre le cabinet alors présidé par M. Silvela et conseilla à ses adhérents de refuser le paiement des nouveaux impôts. Dans les récentes élections, la *Union* n'a joué qu'un rôle secondaire et n'a présenté de candidats qu'en peu de circonscriptions; mais, si les Chambres de commerce veulent continuer à exercer une action utile sur le gouvernement, l'initiative de la *Union*, ses fautes mêmes, n'auront pas été perdues : un Congrès annuel, où l'on ne s'occuperait que d'affaires, serait sans doute bien accueilli de tous. Notons aussi qu'au printemps de 1901 une Exposition agricole, suivie d'un Congrès, fut tenue à Murcie et que l'on y discuta, notamment, les moyens de propager les pratiques d'une agriculture scientifique et progressiste.

Mais ce besoin de nouveautés s'est révélé, plus clairement encore, par l'évolution de la politique étrangère de l'Espagne. Voici deux ans bientôt que les marins argentins du *Sarmiento* reçurent à Barcelone, puis à Madrid, un accueil enthousiaste; la République Argentine a officiellement biffé de son hymne national un couplet qui commémorait la lutte contre son ancienne métropole. Après notre Exposition universelle, les représentants des Républiques sud-américaines se rencontrèrent, à Madrid, en un Congrès hispano-américain, dont les débats et les résolutions n'ont pas été assez étudiés en France; une section s'est occupée d'arbitrage, une autre de relations commerciales, d'autres — on n'en comptait pas moins de onze — de propriété littéraire, d'expositions de presse... On a parlé de traités de commerce, d'un musée de produits américains à Madrid, de défense commune de la langue espagnole. Et ce ne sont pas là que des mots; le Congrès a laissé derrière lui une commission permanente, et l'on dit que les négociations d'un traité de commerce hispano-argentin seraient déjà fort avancées; il en fut question en juin 1901, dans le Message royal lu à l'ouverture des Cortès.

Ne nous étonnons pas que ce mouvement soit encore irrégulier, entravé par les vicissitudes de la politique intérieure; il n'en est pas moins visible et continu; mais il faut, pour qu'il se propage librement, que le gouvernement espagnol mette fin à ces dissensions tumultueuses qui empêchent tout progrès économique et tiennent les étrangers en méfiance de ce qu'ils appellent parfois encore « *cosas de España* ». Nous n'aurons pas l'indiscrétion de nous immiscer dans les affaires particulières de nos voisins, mais le Message royal lui-même nous fournit des arguments que nous pouvons relever, lorsqu'il déclare que l'on doit consolider les finances, développer l'instruction « conformément aux besoins de la vie moderne », assurer la défense militaire du pays « sans oublier les exigences de

la situation financière ». C'est, en somme, une refonte administrative générale qui s'impose ; M. Sagasta, qui préside aujourd'hui le ministère, paraît décidé à faire la part large aux pouvoirs régionaux afin de donner aux Catalans, en particulier, toutes les satisfactions possibles. C'est au prix de ces réformes seulement que l'Espagne reprendra parmi les nations européennes le rang que lui réservent ses richesses naturelles et la valeur de ses habitants.

L'Espagne est, en effet, un pays naturellement riche, surtout en matières premières et, comme tel, appelé à développer ses relations avec les États déjà mieux outillés en vue de la production industrielle. Les provinces les plus peuplées, les plus vivantes sont réparties sur la périphérie, autour de cette citadelle centrale qui est la Castille : Catalogne et Valence au nord-est, Andalousie au sud, provinces du golfe de Gascogne et Galice au nord. On n'aura pas manqué de remarquer que, dans le cabinet Sagasta, toutes ces provinces sont représentées : M. Moret, ministre de l'intérieur, est Catalan; le ministre de la justice, marquis de Teverga, est Asturien; M. Urzaiz, qui a la terrible tâche de réorganiser les finances, est Galicien, député de Vigo depuis vingt ans; enfin le ministre des affaires étrangères, duc d'Almodovar, est grand propriétaire de vignobles à Xérès, et fut président de l'association espagnole des viticulteurs et négociants en vins. Ces choix mêmes ne sont-ils pas un indice que le ministère veut placer les questions économiques au premier rang de ses préoccupations ?

Il doit donc stimuler l'Espagne à produire, à ne pas laisser dormir dans son sol les réserves de fortune qui y sont accumulées : les mines abondent, houille, fer, cobalt, manganèse, cuivre dans les Asturies et les provinces basques; houille en Catalogne, à proximité des districts devenus les plus industriels de toute l'Espagne ; plomb, mercure, cuivre, en Andalousie et sur les limites sud de la Nouvelle-Castille. Barcelone et les gros bourgs qui l'entourent, Manresa, Sabadell, etc., fabriqueront en quantités croissantes, si des débouchés leur sont assurés, les draps et toiles, les corps gras, et de même l'Andalousie développera ses cultures semitropicales, voire celle de la canne à sucre, Valence, ses papeteries et ses soieries ; la Castille même, sur ses steppes plus pauvres, la culture des céréales et l'élevage des mérinos. Il y a là, on le voit, d'immenses « possibilités ». Mais presque toutes ces forces sont encore latentes : le commerce extérieur de l'Espagne n'est pas supérieur à celui de la Suisse. Dépouillée, j'allais dire allégée, de ses colonies, l'Espagne doit aujourd'hui consacrer ses efforts à se transformer elle-même : son gouvernement lui sera bienfaisant s'il sait, en maintenant la paix civile, compléter le réseau, très médiocre encore, des communications intérieures, et solliciter

l'activité nationale, en lui ouvrant des carrières nouvelles, par des conventions conclues avec l'étranger.

II

Dans le mouvement d'ensemble du commerce de l'Espagne, la France est loin de tenir le rang qui lui semblerait dû par droit de voisinage; il est même notable que, depuis une dizaine d'années, les transactions franco-espagnoles sont restées stationnaires [1]; la faute en est, pour partie, à notre régime protectionniste, mais pour partie aussi, à la négligence de nos industriels et de nos commerçants, en face de l'activité tous les jours plus vive et mieux informée des Anglais, des Allemands et des Belges. Par contre, des capitaux français considérables sont engagés dans les valeurs espagnoles, fonds d'Etat et titres des principales compagnies de chemins de fer: nous ne saurions donc, même en supposant le maintien du *statu quo*, nous désintéresser de ce qui se passe en Espagne, toute amélioration économique devant se traduire par une hausse de ces diverses valeurs.

Le pavillon espagnol ne se montre guère que dans nos ports du sud, Bordeaux et Bayonne sur l'Atlantique, Cette et Marseille sur la Méditerranée; ces derniers ports reçoivent d'Espagne, surtout des denrées alimentaires, oranges, raisins... qui viennent en concurrence sur leurs marchés avec les similaires de notre Afrique du Nord; il ne faudrait pas oublier ce fait, le jour où nous négocierions un traité de commerce avec l'Espagne. Bordeaux recevait jadis, par vapeurs complets, des vins espagnols destinés à renforcer pour l'exportation les sortes un peu légères du pays; le coupage était opéré, sans intervention de la douane, dans des « entrepôts spéciaux ». Depuis deux ans, ces entrepôts ont été supprimés, et l'importation des vins espagnols de coupage est tombée presque à zéro; les Bordelais préfèrent expédier leurs vins sur Pasajes, où s'est créée, en quelques mois, une colonie française; ils font là leurs opérations, et nos paquebots français, partis vides de Bordeaux, prennent à Pasajes des cargaisons de vins préparées pour l'Amérique du Sud.

---

[1] Les documents officiels de la douane française donnent les chiffres suivants pour les deux dernières années recensées :

Importations d'Espagne en France.		Exportations de France en Espagne.	
1898....	325 millions, 5.	1898....	82 millions, 6.
1899....	239 — 2.	1899....	148 — 0.

En 1899, aux exportations, l'Espagne vient après la Suisse (215 millions); aux importations, après l'Argentine (291,9), et l'Algérie (271,5).

Bayonne — ou plutôt le Boucau, quelques kilomètres plus bas, sur l'embouchure de l'Adour — importe des Asturies d'excellent minerai de fer, qui est traité dans les usines de Tarnos par du charbon de Cardiff; ce minerai, conformément aux dispositions connues de nos tarifs sur les matières premières, entre en franchise. Quant aux importations, jadis considérables à Bayonne, des sardines salées et pressées en barils, en provenance des ports de pêche des Asturies et de la Galice, ce n'est plus guère aujourd'hui qu'un souvenir. La stagnation des relations franco-espagnoles apparaît vivement, si l'on consulte les statistiques de la douane aux deux seuls points de contact de nos chemins de fer avec ceux de la péninsule, à Hendaye et à Cerbère; même les échanges locaux, de part et d'autre de la frontière pyrénéenne, se bornent à quelques transactions sur le bétail, souvent exposées aux risques et à la division d'efforts de la contrebande.

Si, malgré le relèvement signalé en 1899, la valeur des exportations françaises en Espagne semble à tous les gens compétents beaucoup trop faible [1], il est très vraisemblable que cette pauvreté s'aggrave par la difficulté de nos communications avec ce pays; nous avons peu de navires marchands qui fréquentent les ports espagnols, et la route de fer est très coûteuse, d'autant qu'un transbordement est indispensable à la frontière, la voie espagnole étant plus large que la nôtre. Puis, nous n'étudions pas le marché : à peine nous doutons-nous que l'Espagne, privée des sucres des Antilles qu'elle admettait en franchise, est obligée de s'approvisionner au dehors, en attendant que des usines, en voie d'installation sur son territoire, lui fournissent ce dont elle aura besoin : à cet effet, elle importe des machines-outils, des matériaux de construction.

Des commis-voyageurs allemands parcourent la péninsule avec des devis, des plans toujours établis à la fantaisie du client; en même temps, ils se renseignent sur la législation douanière de l'Espagne, qui est bien une des plus embrouillées du monde, et, parfois, arrivent à découvrir des « qualifications spéciales », permettant à leurs marchands de lucratives exportations. Pourquoi nos maisons françaises ne procèdent-elles pas de même? La Chambre de commerce de Lyon mérita jadis d'unanimes éloges, pour avoir organisé sa fameuse mission en Chine; nous sommes convaincus qu'une mission commerciale en Espagne, composée de quelques jeunes gens rompus aux affaires, nous apporterait sur ce pays si proche et si mal connu de véritables révélations; ce n'est plus Lyon, qui devrait a constituer, mais Bordeaux, Marseille, Paris aussi, dont les articles

[1] Voir à ce sujet le *Bulletin* de la Chambre de commerce espagnole de Paris.

spéciaux luttent avec peine contre les médiocres imitations allemandes.

Nos missionnaires s'apercevraient bien vite que, si l'accueil des Espagnols aux Français est toujours courtois, il n'est empressé que de ceux qui ont pu voir la France par eux-mêmes, ou du moins se la représenter autrement que d'après l'opinion moyenne de leurs compatriotes. Il y a là un fait indéniable, une sorte de malentendu. Les Espagnols ne nous apprécient pas exactement ce que nous sommes; les journaux des deux pays, nos compatriotes fixés en Espagne, les Espagnols vivant parmi nous, devraient d'abord s'attacher à corriger ces préventions.

On sait combien nos voisins sont jaloux de leur indépendance; ils l'ont passionnément défendue, voici bientôt cent ans, contre les soldats de Napoléon Ier, et de cette épopée de la guérilla nationale il subsiste encore, dans certaines campagnes, des souvenirs que le temps n'a pas effacés. On peut affirmer cependant que ce ne sont plus là que des exceptions et comme des curiosités locales, et n'en pas tenir compte dans la politique générale; mais, dans les classes bourgeoises, on regarde volontiers le Français comme un révolutionnaire. N'oublions pas quelle est encore, en Espagne, la puissance des prêtres et des couvents : la législation du mariage, par exemple, n'est pas de droit civil comme chez nous et les moines, intimement associés à la renaissance de l'Espagne chrétienne contre les musulmans, ont gardé pour beaucoup des titres traditionnels aux complaisances du pouvoir. Dans un État moderne, ces coutumes archaïques ne peuvent subsister, le dernier Message royal l'a reconnu devant les Cortès; mais il faudra d'infinis ménagements pour changer des habitudes plusieurs fois séculaires. Or les avancés, les anticléricaux se réclament volontiers des idées françaises et leurs protestations d'amitié à notre égard ne sont pas sans rendre plus difficile un rapprochement avec la France, de la part des ministres qui ont, en Espagne, la responsabilité du pouvoir et sont obligés de temporiser.

Nous combattrons utilement ces préjugés, en expliquant partout et dans toutes les occasions que nous respectons systématiquement la liberté de la vie privée des nations étrangères, en n'imitant pas les procédés indiscrets des journaux d'outre-Manche, qui se sont permis, en des circonstances récentes, de nous donner des leçons; que nos publicistes, en commentant les événements d'Espagne, s'abstiennent résolument de toute imprudence qui pourrait nous faire traiter par nos voisins d'alliés de tel ou tel parti. Posons simplement ces faits, que l'Espagne vit en monarchie, que la Reine régente est justement entourée du respect de tous ses sujets; d'autre part, que des réformes profondes sont, de l'aveu de tous, urgentes ; mais gar-

dons-nous, du moins dans la presse politique, de nous faire les champions de groupes quelconques parlementaires ou régionaux. A ceux qui craignent, de l'autre côté des Pyrénées, la contagion de notre esprit républicain, répondons que nous n'avons pas à en assurer la propagande au dehors, que nous pratiquons à l'égard des États étrangers le système absolu de la non-intervention, et qu'en aucune façon nous ne nous préoccupons de pousser l'Espagne à la République. Ne sommes-nous pas d'ailleurs alliés de la plus autocratique des monarchies? En quoi cette alliance empêche-t-elle notre gouvernement et celui du Tsar de poursuivre librement, chacun chez soi, le développement de ses institutions?

Ce sont là des vérités qui ne sont pas encore assez répandues en Espagne; cette ignorance explique les réticences de quelques-uns, sert d'excuse à la mauvaise volonté de plusieurs autres. Il y a plus : nous avons dit plus haut quel était le lot de la France dans les capitaux placés en fonds d'État et en chemins de fer espagnols. Cette situation déplaît à certains personnages, qui la représentent comme diminuant la liberté d'action du gouvernement espagnol sur le propre territoire de son pays. On se souvient qu'un ministre des travaux publics, peu avant l'avènement du cabinet Sagasta, s'était montré fort hostile aux anciennes compagnies de chemins de fer, parlant de les nationaliser, de les racheter; tout cela dans le dessein non dissimulé d'en éliminer les capitalistes étrangers, surtout des Français en l'espèce. Il serait facile de démontrer que, sans le concours de ces capitalistes, l'Espagne, qui est encore mal frayée, le serait moins bien encore, que d'ailleurs ces entreprises ont vu leur initiative payée de plus de mécomptes que de succès, qu'elles se soumettent en toute docilité aux lois et règlements de l'Espagne, et qu'elles n'attendent de prospérité que de celle même du pays. Ajoutons que le ministre des travaux publics du cabinet Sagasta semble avoir renoncé aux taquineries de son prédécesseur.

Aussi bien le gouvernement espagnol sait-il, mieux que personne, combien ses administrés sont encore rebelles aux placements industriels; si l'on est pauvre, en Espagne, on travaille au jour le jour sans penser à la caisse d'épargne, comme tant d'ouvriers français; si l'on est plus riche, on achète de la rente et l'on travaille moins. Ceci, bien entendu, dans la généralité des cas, et toutes exceptions réservées. Assurément, l'opinion se formera à des idées nouvelles : le mouvement est commencé en Catalogne, où sont classés dans des portefeuilles bourgeois nombre de titres de chemins de fer ou d'entreprises de navigation et d'industrie; mais il est encore à ses débuts, pour l'ensemble de l'Espagne. Ce sont des Français qui ont dirigé les travaux du port de Bilbao, qui récemment ont fondé près de cette

ville une usine pour la fabrication du ciment; des Anglais exploitent le cuivre du Rio-Tinto; depuis deux ans, de nombreuses Compagnies se sont constituées, le plus souvent étrangères, écossaises et allemandes pour l'exploitation des fers phosphorés de la province de Léon, anglaises pour l'établissement de filatures de coton en Galice etc. L'École de chimie de la Faculté des sciences de Bordeaux reçoit souvent des demandes de personnel technique pour l'Espagne et tel de ses anciens élèves, depuis trois ans dans la péninsule, est aujourd'hui à la tête d'une très belle situation. Notons cependant la part que prennent les capitaux espagnols dans quelques sociétés de navigation (Bilbao) ou d'utilisation des « pouvoirs d'eau » (Galice et Catalogne) [1], et aussi la très intéressante initiative des organisateurs d'une exposition de charbons espagnols à Barcelone. Mais pourquoi ne pas faire partout bon accueil aux capitaux français, comme à tous ceux qui s'offrent du dehors pour aider à la renaissance de l'Espagne?

Il est enfin un reproche que l'on entend parfois en Espagne formuler contre la France: c'est son ambition dans l'Afrique du Nord. Nous n'avons pas à traiter ici la question du Maroc, à montrer comment la politique qui poursuit dans l'ouest de l'Algérie l'achèvement de notre domaine n'est en rien une politique de luxe et ne comporte d'agression contre aucun droit établi. L'*Imparcial* écrivait tout dernièrement (30 juin 1901) que « sur ces terrains du Maroc l'Espagne a plus à craindre de la France que l'Angleterre ». Une pareille affirmation nous étonne d'un journal toujours sérieux et modéré, et plus que jamais au lendemain du jour où la Chambre des communes, à Londres, a retenti de discours assez peu corrects sur Gibraltar [2]. D'autre part, ce n'est pas en Algérie que la France se montre peu accueillante aux Espagnols et l'on a pu voir, à Margueritte, un journalier espagnol frappé à côté des colons français par les fanatiques indigènes, comme pour attester la solidarité de travail qui, sur cette terre d'Afrique, rapproche les nationaux des deux pays. Là encore, ce sont des défiances injustifiées et notre diplomatie, nous l'espérons, saura les dissiper.

Du côté de la France, les sentiments s'expriment avec plus de liberté; les différends qui subsistaient entre les deux pays, à propos de colonies saharienne et congolaise, ont été aplanis sans que nous ayons élevé de prétentions excessives, en toute modération et toute sincère amitié de notre part. Le titre de marquis du Rio-Muni, décerné par la Régente à l'ambassadeur qui la représente à Paris, perpétue heureusement, dans notre société diplomatique, le sou-

---

[1] D'après le *Bulletin* de la Chambre de commerce française de Madrid, et le *Handels-Museum*.

[2] Robert de Caix. *L'Angleterre et la question du Maroc* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er juillet, t. XII, p. 1).

venir de cette entente amiable. Depuis, les marins espagnols associés aux fêtes de Toulon ont emporté des témoignages certains de notre sympathie populaire et notre gouvernement n'a pas manqué d'assigner à notre escadre de l'Atlantique une escale à Cadix. On me permettra d'ajouter que nos Universités du Midi font de leur mieux pour resserrer ces liens : chaires d'études hispaniques, articles, bulletins, sans parler des relations personnelles de plus en plus cordiales; puis ce sont, dans plusieurs lycées, des sections spéciales pour les Espagnols; c'est, à Bordeaux, l'essai très encourageant de cours à l'usage des étrangers, par le Comité local de l'*Alliance française*. Et je ne parle pas des commerçants : combien de fois la Chambre de commerce de Bordeaux, par exemple, n'a-t-elle pas sollicité des pouvoirs publics, surtout à propos de l'Espagne, la conclusion « de traités de commerce susceptibles de donner à nos échanges internationaux une extension qu'entravent les incertitudes du régime actuel [1] » ?

III

Nous ne discuterons pas le principe du régime protectionniste; c'est celui que s'est donné notre pays, par la décision de ses mandataires, et qui s'appuie, dans les Chambres, sur une majorité distincte de tous les partis politiques. Mais n'est-il pas permis, sans toucher à ce régime lui-même, de lui souhaiter assez de souplesse pour s'accommoder aux services de tous les intérêts? Autrement dit, le complément nécessaire du système protecteur n'est-il pas la conclusion de traités de commerce, qui fixent les conditions des échanges et serviront, le cas échéant, d'arguments bien utiles à la diplomatie? Nous avons signé des traités de ce genre avec la Suisse, avec l'Italie; nous sommes en pourparlers pour une convention analogue avec les États-Unis. Pourquoi ne pas, dès maintenant, inscrire l'Espagne sur la même liste? Nous voudrions qu'il fût convenu, entre les deux gouvernements, que l'on désire également en venir là de part et d'autre des Pyrénées et, l'idée lancée dans ces conditions, les intéressés se chargeraient assurément de préparer tous les documents utiles à la rédaction la meilleure [2].

A ce projet de traité les objections les plus fortes seront proposées, croyons-nous, non par la France elle-même, mais par l'Afrique

---

[1] Voy. *Procès-verbaux* de cette assemblée, notamment fascic. 15 de 1900, p. 369.

[2] Les relations commerciales franco-espagnoles sont réglées aujourd'hui par un simple *modus vivendi*, tacitement prolongé *sine die* depuis 1895. Nous accordons à l'Espagne le bénéfice du tarif minimum, mais on sait que, sur celui-là même, des modifications par conventions spéciales sont possibles.

française du nord. On observe, en effet, que les productions du sol, pour lesquelles l'Espagne pourrait obtenir des réductions de droits, sont précisément de celles qui font l'objet des exportations algériennes et tunisiennes : les vins, les oranges, les grains, les laines, etc. Nous ferions assurément un marché de dupes si, pour développer nos relations avec l'Espagne, nous allions entraver les progrès agricoles de nos colonies nord-africaines; mais il s'agit de savoir si le traité de commerce franco-espagnol peut être établi de manière à ne pas déchaîner cette concurrence et nous croyons, pour notre part, que tel est précisément le cas.

D'abord, l'Algérie étant placée sous le régime douanier de la France, ses expéditions pénètrent librement sur notre territoire et la Tunisie, depuis la loi de juillet 1890, se voit ouvrir chaque année par la France pour ses principales denrées des crédits d'exportation en franchise, qu'elle n'épuise pas toujours; nous souhaiterions même qu'elle fût traitée exactement comme l'Algérie, et tel fut l'objet d'un vœu adopté au Congrès de géographie économique, en août 1900. Ainsi l'Algérie et la Tunisie, au regard des importations en France, sont déjà protégées.

Mais de plus, l'identité est-elle absolue, donc la concurrence inévitable, entre les produits espagnols et les similaires africains? Cela ne paraît pas pour le principal de tous, je veux dire le vin. Le 24 mai dernier, la Chambre de commerce d'Alger, dont on connaît l'intelligence et l'esprit de progrès, prenait une délibération tendant à faire rétablir « l'autorisation, pour le commerce en général, de pratiquer le coupage à l'entrepôt des vins algériens avec des vins étrangers; on établirait ainsi des types d'exportation et la vente au dehors serait plus facile ». Or les gros vins espagnols sont des vins de coupage par excellence. Le vœu des commerçants algériens est exactement celui des négociants bordelais, il vise le rétablissement des « entrepôts spéciaux ». Loin donc qu'il y ait concurrence, pour les sortes ordinaires, les vins espagnols apportent aux vins français ou algériens le soutien, le muscle si l'on veut, qui seul leur permet les longs voyages. Voilà un article qu'il faut inscrire au traité de commerce, ce sera tout profit pour tous.

Quant aux vins fins, aux vins de liqueur, ce sont des boissons de luxe, obtenus par une préparation presque industrielle, demandés par des consommateurs qu'il n'est pas particulièrement intéressant de dégrever; la France en produit quelques variétés (Lunel, etc...); l'Algérie et la Tunisie commencent à en faire aussi, l'Espagne en fait beaucoup plus (Xérès, Malaga, etc...), mais il ne paraît pas nécessaire de lui donner, par cet article, les mêmes avantages que pour les vins communs. Tout au plus pourrions-nous abolir la surtaxe que la nouvelle loi sur les boissons hygiéniques impose indirectement à ces

vins très chargés en alcool. Et ce serait là déjà une concession qui en appellerait de réciproques, et qui n'atteindrait pas sensiblement le petit nombre des viticulteurs français ou africains intéressés.

Voici un autre point sur lequel il serait utile d'obtenir de l'Espagne des adoucissements en faveur de l'Algérie : notre colonie multiplie ses plantations de tabac et cherche à s'ouvrir pour cet article des débouchés dans l'Amérique du Sud; elle en est empêchée par les exigences du fisc espagnol, qui n'autorise aucune escale pour les navires transportant du tabac, sans le dépôt d'un cautionnement de 20 pesetas par kilo; ne pouvant subir cette servitude, les chargeurs doivent donc renoncer aux services de vapeurs de Marseille à Buenos-Ayres, qui touchent en divers points de la côte espagnole; ils sont obligés de diriger leurs tabacs sur le Havre, d'où frais et pertes de temps[1]. On voit que l'Algérie (dont nous ne séparons pas la Tunisie) n'a pas tout à perdre à une entente franco-espagnole. Fît-on même des avantages à l'Espagne pour l'importation en France des fruits et primeurs, il resterait toujours un droit différentiel en faveur de nos colonies incorporées dans les douanes françaises, et ce serait affaire aux producteurs de s'entendre avec les compagnies de transport pour atteindre dans les conditions favorables les marchés de consommation.

Nous admettrions que, pour encourager l'élevage du mouton en Algérie, le traité s'interdit toute détaxe sur les animaux importés vivants d'Espagne; nous considérons, en effet, les progrès de l'élevage comme indispensables à ceux de notre politique indigène en Algérie; l'Arabe des douars, cultivateur des plus médiocres, est plus capable de devenir un bon pasteur; la race locale de moutons, très rustique, est en voie d'amélioration, par sélection plutôt que par croisement, et nous pouvons diriger ce mouvement, sans intervention tracassière dans la vie des indigènes, les préparant ainsi à un enrichissement graduel, donc à une plus facile soumission. Mais, si l'Algérie peut prétendre fournir à la France toute la viande de mouton qu'elle demande au dehors, la qualité des laines est-elle assez belle pour que nous n'accordions pas des dégrèvements à certaines laines d'Espagne, qui sont de toute première qualité et n'ont pas, pour ainsi dire, de similaires à l'étranger?[2] Encore un point sur lequel il ne paraît pas impossible de traiter avec l'Espagne sans nuire à l'Algérie.

Mais il y a mieux : l'Espagne possède en abondance des gîtes minéraux, tels qu'il n'en existe pas dans l'Afrique du Nord, et c'est l'importation de ces matières premières qu'il faudrait encourager en

---

[1] Voy. Chambre de commerce d'Alger, séance du 10 avril 1901.

[2] Il n'est pas question ici des laines brutes qui, considérées comme matières premières, sont exemptes de droits, mais seulement de laines ayant déjà subi une préparation rudimentaire.

France, pour raviver notre industrie trop souvent tributaire de l'étranger; les minerais sont, en principe, exempts de droits; mais une exception est spécifiée, depuis deux ans, pour les plombs d'origine espagnole; de plus, l'exemption n'est accordée qu'aux marchandises importées directement du pays producteur. Quant à la houille, elle acquitte un droit de 1 fr. 20 par tonne, très sensible sur une denrée de peu de valeur sous un fort poids. Aujourd'hui surtout que l'Angleterre, par son droit nouveau d'exportation sur les houilles, veut faire payer à ses clients une partie des frais de la guerre sud-africaine, il serait intéressant que la houille espagnole fût attirée sur nos marchés [1].

Quant aux importations françaises en Espagne, aujourd'hui trop peu considérables [2], le traité en assurerait l'essor et devrait s'appliquer aussi bien aux denrées coloniales qu'aux productions métropolitaines : les machines-outils sont demandées en ce moment dans toutes les provinces industrielles de la péninsule, et l'agriculture même commence à s'en servir : nous faisons cher, sans doute, mais nous faisons bien et, si nos usiniers y étaient encouragés par une préférence douanière, ils sauraient peut-être envoyer des voyageurs qui enlèveraient les ordres; les conserves françaises, si appréciées dans les pays tropicaux, ne le seraient pas moins en Espagne; la morue sèche, importée de Terre-Neuve à Bordeaux, est déjà connue de nos voisins, et deviendrait vite un aliment de grande consommation populaire; nos éleveurs du Poitou ne demandent qu'un peu d'aide pour fournir à l'Espagne les mulets dont elle ne produit pas un nombre suffisant pour ses besoins. Enfin, nous n'insisterons pas sur tous les articles de toilette, de confort mondain et comme intellectuel, que les Espagnols apprécient vivement et dont un traité de commerce répandrait l'usage dans les groupes sociaux qui en sont aujourd'hui privés.

Pourquoi aussi n'essaierions-nous pas d'ouvrir à nos colonies l'Espagne, qui consomme du cacao, du café, des épices, et n'a plus d'Antilles pour se fournir de sucre [3]? N'aimerait-elle pas les dattes, dont nos oasis africaines produisent de si exquises qualités? Les riz d'Indo-Chine ne lui seraient-ils pas utiles soit comme aliment pour ses travailleurs si sobres, soit comme matière première pour ses distilleries d'alcool? Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, négocier des

---

[1] En 1899, d'après les statistiques officielles, la douane française a perçu sur les importations espagnoles (239 millions, 2) des droits estimés à 51.448.680 francs, *soit plus de* 20 %. Il est clair que ce chiffre permet des atténuations.

[2] En 1899, sauf les tissus qui atteignent près de 11 millions, aucun de nos articles d'exportation en Espagne ne dépasse 10 millions. Les machines ne figurent que pour 5.364.000 francs (statistiques officielles).

[3] Exportation de denrées coloniales de France en Espagne, en 1897, 596.159 francs. (Id.)

traités de commerce sans tenir compte des intérêts de notre empire colonial; les pourparlers à engager avec l'Espagne seraient une occasion de nous amener nous-mêmes à nous tracer, en ces matières, une sorte de programme impérial.

*
* *

Nous n'avons, dans les quelques pages qui précèdent, prétendu donner que des indications sur un sujet dont on ne s'avisera pas, tout au moins, de contester l'actualité. L'instant est propice pour signer avec l'Espagne une entente qui pourrait s'étendre à d'autres sujets même que ceux du commerce. Prenons plus intimement connaissance les uns des autres, des deux côtés de cette frontière qui est restée bien haute, malgré un mot historique célèbre. Que les particuliers, en multipliant leurs relations, stimulent l'action des pouvoirs publics : un bon traité de commerce et d'amitié vaudra mieux sans doute, en tout état de cause, que des discussions théoriques sur les mérites et les défauts des races latines.

HENRI LORIN,
Professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

L'EXPOSITION D'HANOI

ET

LA SITUATION DE L'INDO-CHINE

Dans un an, nous serons à la veille de l'ouverture de l'exposition d'Hanoï. Cette manifestation, empruntée au vieux monde qui semble en être un peu blasé, sera toute nouvelle pour l'Indo-Chine et il est vraisemblable qu'elle y réussira : telles ces plantes qui, après avoir végété sur un terrain dont elles ont épuisé tout le suc, couvrent de leurs opulentes frondaisons celui où on les a transplantées. Le programme de cette grande manifestation coloniale est d'ailleurs fort intéressant et s'il est complètement exécuté, il y aura à Hanoï une jolie comparaison à faire entre les arts de l'Orient et ceux de l'Occident, et, par delà les arts, entre les civilisations. Déjà ce programme est en voie d'exécution et, en Indo-Chine comme en France, on s'applique à sa plus parfaite complétion. Quoi que fassent cependant les organisateurs de l'exposition, quelque zèle qu'ils déploient et quelque bonheur qu'ils aient dans la réalisation de leurs plans, ils ne pourront pas faire que ce que viendront voir les visiteurs, non seulement ceux venant de France, mais ceux venant de tous les pays d'Europe, ce sera moins l'exposition d'Hanoï que l'Indo-Chine elle-même.

Ce dont on parlera au retour, ce ne sera pas tant des objets accumulés dans les palais de la capitale du Tonkin que de cette colonie même, que de l'Indo-Chine tout entière. Ce n'est pas les organisateurs de l'exposition qu'on jugera, c'est la colonisation française en Extrême-Orient. Il est à souhaiter certes que les premiers tiennent toutes leurs promesses; mais aboutiraient-ils à un demi-échec — il y a malheureusement des précédents — que la partie ne serait point perdue si l'Indo-Chine avait séduit ses visiteurs et si ceux-ci en rapportaient la conviction que la France mérite le nom de puissance colonisatrice.

Ce jugement sur nos qualités colonisatrices qu'entraînera fatalement l'exposition d'Hanoï ne sera-t-il pas fâcheux pour nous? C'est ce que nous nous proposons de rechercher ici brièvement, et nous le pouvons faire. On ne peut savoir que le jour de l'ouverture, la tradition veut même que ce ne soit que quelques semaines après, si une exposition est réussie; mais il n'en est pas de même d'un pays tout

entier : celui-ci ne peut en quelques semaines se transformer et faire toilette pour les visiteurs; aussi n'est-il pas prématuré de se demander, dès aujourd'hui, si l'Indo-Chine mérite une visite.

Projetée d'abord pour 1901, l'exposition d'Hanoï fut reportée à l'année suivante, parce qu'on pensa alors que les grands travaux publics, pour lesquels les ressources nécessaires venaient d'être votées, seraient suffisamment amorcés et qu'une ligne même, parmi celles qui intéressent directement la capitale du Tonkin, serait achevée; mais déjà, à ce moment-là, on pensait que l'Indo-Chine pouvait se montrer, sans trop de désavantages, aux yeux d'un public nombreux. Les raisons qu'on avait alors pour ne pas redouter la venue des visiteurs se sont depuis plutôt fortifiées. Le commerce, par exemple, dont nous nous occuperons tout d'abord, a continué les progrès qu'il accusait déjà, il y a trois ans. D'après les dernières statistiques officielles, le commerce extérieur de l'Indo-Chine s'est élevé en 1900 à 341.650.000 francs, chiffre supérieur de 89.410.000 fr. à celui de l'année 1899. Cette plus-value est la plus importante qui ait jamais été constatée. Il est vrai que le chiffre des importations est majoré accidentellement en ce moment par suite de l'introduction du matériel destiné aux grands travaux publics; mais l'étude du développement de ce commerce extérieur pendant les dix dernières années montre un progrès à peu près continu. De 136.481.000 francs en 1891, le commerce extérieur indo-chinois est passé à 184.240 000 fr. en 1895, et après avoir faibli en 1896, il est remonté à 205.418.000 fr. en 1897, pour atteindre les années suivantes, en chiffres ronds, 230 millions, 253 millions et 341.650.000. Dans ce dernier total les importations figurent pour 186 millions de francs, en augmentation de 70 millions sur le chiffre de 1899. Quant aux exportations, elles entrent dans le total pour 155.600.000 francs, déduction faite du numéraire. L'augmentation en faveur de 1900 est ici, pour les exportations, de 18.800.000 francs; elle est peu imposante quand on la rapproche de l'augmentation formidable des importations, mais elle est plus intéressante. Le bond fait par les importations est plus accidentel et il dépend beaucoup plus de la volonté des administrateurs que celui-ci. De plus, il ne suffit pas de savoir pour préjuger de l'avenir surtout dans un pays qu'on est en train d'outiller, si les importations ont été abondantes; il faudrait savoir si on fera un emploi judicieux des objets importés. En se basant sur les exportations, le jugement est moins hasardeux. Or l'examen des exportations indo-chinoises est assez satisfaisant. On constate en effet que le grand aliment des exportations de cette colonie est le riz; sur les 155 millions 600.000 francs auxquels on a évalué les exportations en 1900, les exportations de riz prennent à elles seules 111 millions 1/2; étant donnés les débouchés considérables qu'offre au riz le monde

entier, on peut penser qu'un pays qui est capable d'en fournir de grandes quantités est un pays qui a de l'avenir; et l'on sait qu'avec certaines améliorations, comme les irrigations, on développera beaucoup la production du riz en certaines parties de l'Indo-Chine. Une autre constatation favorable est celle qu'on peut faire en ce qui concerne les exportations de caoutchouc, lesquelles ont passé du chiffre insignifiant de 156.600 francs en 1899 à 1.850.000 francs en 1900. D'autres augmentations intéressantes portent sur le poivre, sur le thé et le sucre de l'Annam, sur le charbon de terre dont il y a au Tonkin des mines importantes et aujourd'hui assez actives, etc...

Les exportations que nous venons d'indiquer suffisent à montrer que la colonisation n'est pas nulle et que des efforts agricoles ont déjà été faits. Ces efforts agricoles n'ont été pendant longtemps, il convient de le dire, ni très nombreux ni très heureux. Un document officiel dont la lecture est encore très instructive, bien qu'il remonte à plus d'un an et qu'en pareille matière une étude ne soit pas longtemps au point, ne le dissimulait pas. Ce document, un rapport détaillé sur l'état de la colonisation en Indo-Chine adressé par M. Doumer au ministère des colonies, disait : « La colonisation agricole n'a pas toujours été conduite en Indo-Chine avec la prudence et les connaissances nécessaires, d'où un déchet assez important, mais dont il ne faut pas se préoccuper outre mesure, car les causes qui ont amené ces échecs sont réformables. » Après avoir essayé de démêler quelles avaient été les causes de ces échecs, le rapport du gouverneur général indiquait qu'il y a en Indo-Chine, c'était au commencement de 1900, 575 propriétés ou concessions appartenant à des Européens; ces 575 propriétés comprennent 263.790 hectares, mais sur ce nombre 32.000 seulement sont mis en valeur. Le nombre des propriétés ou concessions se répartit ainsi entre les différentes parties de l'Indo-Chine; la Cochinchine en compte 355, le Tonkin 173, l'Annam 32, le Cambodge 15. En considérant les superficies, on s'aperçoit que la forme dominante de l'exploitation européenne en Indo-Chine est la grande concession. Le rapport des exploitations au-dessous de 50 hectares à celles qui sont au-dessus est à peine de 1 à 67. Les premières se rencontrent surtout en Cochinchine et parmi elles la proportion des terres cultivées est beaucoup plus large que dans les autres concessions. La proportion de la mise en valeur des surfaces concédées ressort ici, au total, comme très faible; le rapport explique que pour le Tonkin la proportion devrait vraisemblablement être assez sensiblement relevée pour exprimer tout à fait la vérité et que pour l'Annam il faut tenir compte de la date toute récente de plusieurs concessions. Quoi qu'il en soit, les chiffres que nous venons de rappeler ne sont pas très imposants si l'on songe à l'époque à laquelle nous avons commencé à nous installer dans la

presqu'île indo-chinoise; mais, si on les rapproche du moment assez récent où la colonisation s'est enfin dessinée en Indo-Chine, ils sont plus satisfaisants. Le mouvement de la colonisation a suivi, en effet, depuis dix ans en Indo-Chine une marche ascendante. Le nombre des exploitations européennes antérieures à 1890 et de celles qui ne portent pas d'indication de date n'atteignait que 116 sur un chiffre total de 575 en 1900. Le nombre des exploitations européennes a quintuplé et celui des superficies a passé de 11.390 hectares à 263.700 hectares de 1890 à la fin de 1899.

Si, depuis cinq ans, le nombre des concessionnaires a augmenté très sensiblement, les résultats obtenus par ceux qui sont en Indo-Chine depuis plusieurs années offrent un grand intérêt; il y a eu des déceptions, des écoles parfois dures à faire, mais on pourrait citer tel colon qui, après avoir fait plusieurs essais malheureux, est aujourd'hui à la tête d'une exploitation rémunératrice. Les grands travaux d'irrigation entrepris en Annam par quelques concessionnaires, les plantations de thé si prospères de quelques autres, sont aussi des faits qui ont leur intérêt; l'Annam d'ailleurs paraît devoir être, parmi les provinces indo-chinoises, celle où les grandes exploitations agricoles doivent particulièrement prospérer. Il semble que, si, au point de vue commercial, l'Indo-Chine en est arrivée à un point où elle peut, sans redouter les appréciations trop sévères, attirer sur elle l'attention du monde, elle le peut aussi au point de vue purement colonial. Il y a encore beaucoup à faire pour les colons, mais on paraît s'être aujourd'hui dégagé des fâcheux errements des débuts et les bons exemples, les modèles à suivre, existent maintenant. On sait notamment que le métayage est l'un des meilleurs modes d'exploitation d'un domaine, qu'on a le plus souvent intérêt à cultiver du riz et plus accessoirement des plantes riches dont le marché est seulement constitué par l'Europe. Le cercle des tâtonnements et des expériences hasardeuses est aujourd'hui plus restreint et l'on possède maintenant pour la mise en valeur des concessions des procédés sinon infaillibles, du moins beaucoup plus certains qu'autrefois. Là encore le visiteur pourra se rendre compte qu'on a fini par dégager une méthode dont on a fait déjà quelques heureuses applications, qu'on n'a plus qu'à multiplier. A côté de l'agriculture, l'industrie apparaît et les mines de houille, les fabriques de briquettes, les filatures s'installent ou sont déjà en pleine activité.

Quant à la situation financière de l'Indo-Chine, elle est en ce moment des plus brillantes. De nombreux documents, émanés soit du gouvernement de l'Indo-Chine, soit de membres du Parlement rapporteurs de questions indo-chinoises, en ont abondamment fait ressortir les côtés satisfaisants. Au lieu du déficit qui semblait devoir se perpétuer, l'Indo-Chine connaît les excédents budgétaires,

tout comme quelques-unes de nos petites colonies de l'Afrique occidentale. D'après un rapport récent, les différentes caisses de réserve de l'Union possédaient 15.313.600 francs. Les excédents de recettes sur les dépenses du budget général et des budgets locaux pour l'exercice 1900 devant atteindre le chiffre total de 10.200.000 francs, l'Indo-Chine possède un fonds de réserve de 24 millions et demi de francs. Ces résultats sont critiqués de certains côtés : on prétend qu'ils ne sont obtenus qu'au prix d'impôts qui chargent trop lourdement la population indigène; les visiteurs de 1902 verront si, en supposant cette observation exacte, cette charge fiscale ne sera pas seulement temporaire, la plus grande partie des sommes qui en proviennent étant employée à l'organisation de facteurs de richesses.

Ces temps derniers, la lecture des journaux du Tonkin, où l'on trouve le récit d'attentats contre des Européens, et certains faits qui se sont produits au Laos et sur la frontière de Chine tendent à prouver que la tranquillité, voire la sécurité, est moins complète qu'elle ne l'était l'an dernier; il n'y a pas là de quoi s'émouvoir et il n'est pas très étonnant que les événements qui ont agité la Chine aient eu une légère répercussion dans les provinces indo-chinoises voisines du Céleste Empire. Pour la première fois, les troupes du Tonkin ont, cette année, sous la direction du général Dodds, fait des grandes manœuvres, comme nos garnisons françaises qu'aucune œuvre de police ne préoccupe, et il est vraisemblable que ce que ces troupes ont pu faire il y a quelques mois, il leur sera loisible de le recommencer l'an prochain également en toute tranquillité.

Somme toute, l'exposition d'Hanoï n'est pas prématurée et il semble bien qu'on puisse attirer l'attention du monde sur cette vaste possession extrême-orientale dont l'avenir peut être si beau. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, cette colonie offre actuellement des symptômes de grande activité et parfois déjà des résultats appréciables et encourageants. Tout fait espérer que l'exposition d'Hanoï offrira à nos industriels et à nos commerçants l'occasion d'étendre leurs relations en Indo-Chine et avec les colonies et pays qui l'avoisinent, mais on peut penser aussi que, par ce qu'ils verront à côté, par les visites dont l'exposition aura été le prétexte, ils se convaincront que la France a enfin changé de méthode en matière de colonisation et a la ferme volonté de ne point laisser ses acquisitions territoriales inutilisées et partant inutiles. Cette opinion, qui sera rapportée, il faut le souhaiter, par ceux, Français ou étrangers, qui feront l'an prochain le voyage d'Indo-Chine, est du reste déjà professée par certains organes étrangers; le *Siam Free Press* disait dernièrement : « Les visiteurs qui, de l'un et de l'autre hémisphère, viendront voir cette exposition, pourront se rendre compte par eux-

mêmes et témoigner ensuite que les progrès accomplis ne se bornent pas à de vains mots, mais se condensent dans des œuvres palpables. » Si l'opinion du *Siam Free Press* est sanctionnée — et nous venons de voir qu'il est très vraisemblable qu'elle le sera — l'exposition d'Hanoï aura rendu un très grand service : elle aura consolidé l'idée coloniale en France, favorisé le développement économique de l'Indo-Chine en créant autour d'elle une atmosphère de confiance et prouvé enfin que nous avons souvent encore des initiatives utiles non seulement à nous, mais à tous.

ÉDOUARD PAYEN.

LE PROJET DE TARIF DOUANIER ALLEMAND

Il ne semble pas qu'on ait eu jusqu'ici chez nous une idée bien nette du projet de tarif douanier publié par le gouvernement allemand et qui sera soumis prochainement aux discussions du Parlement d'Empire. La presse s'est arrêtée aux premiers renseignements, hâtivement résumés et expédiés télégraphiquement de Berlin et que des lacunes ou des défectuosités de transmission ont encore défigurés.

C'est ainsi que tel article qui, suivant ces informations, paraît subir une diminution de taxe, est au contraire l'objet d'une forte majoration, parce qu'on a modifié l'assiette du droit. C'est encore ainsi que la malencontreuse suppression d'une lettre par le télégraphe transforme en betteraves à sucre les navettes qui donnent de l'huile.

On a prétendu que le projet douanier allemand n'était qu'une copie, en plus mal, de notre propre tarif. Si cela peut être exact au point de vue de la tendance, ce ne l'est pas au point de vue de la nature même du tarif.

La loi du 11 janvier 1892 a établi chez nous deux tarifs à cadres rigides qui servent à régler toutes nos relations économiques extérieures : un tarif maximum, tarif général, de droit commun, et qui n'est appliqué dans toute son étendue qu'au nombre très restreint de pays qui ne nous ont fait aucune concession, et un tarif minimum au-dessous duquel nulle concession ne peut être faite — sauf bien entendu quelques cas exceptionnels et qui nécessitent toujours l'intervention des Chambres — et qui est applicable totalement ou partiellement aux pays étrangers suivant l'état des conventions passées avec eux. Pas de gradation possible entre ces deux tarifs ; pas de paliers entre ces deux échelles. L'un ou l'autre : telle est la seule alternative laissée à la diplomatie par le législateur.

Le projet allemand ne comporte, sauf l'exception que je signalerai plus loin, qu'un tarif unique, autonome, correspondant à notre tarif maximum, avec cette aggravation qu'il peut encore être augmenté dans certains cas. Effectivement l'article 8 du projet porte cette clause :

« Les marchandises passibles de droits, qui proviennent d'États qui raitent les navires allemands ou les marchandises allemandes plus

défavorablement que ceux des autres États, peuvent être soumises en même temps qu'aux droits du tarif à un supplément de taxe pouvant s'élever jusqu'au double de ce droit ou jusqu'au montant de leur valeur réelle. Les marchandises entrant en franchise d'après le tarif pourront, dans le même cas, être frappées d'un droit s'élevant jusqu'à la moitié de leur valeur. »

Cependant le tarif autonome ne constituera pas le seul auquel seront soumis les objets importés. Comme autrefois il existera à côté de ce tarif général, un tarif conventionnel, variable suivant les traités. Et c'est justement en ceci que le régime allemand se distinguera du nôtre. Tandis que notre tarif minimum présente d'une manière fixe et pour ainsi dire définitive les chiffres les plus bas que nos négociateurs puissent prendre comme bases de discussion dans leurs négociations avec les États étrangers, la diplomatie allemande restera les mains libres et pourra reculer autant qu'elle le jugera utile les limites de ses concessions. Aucun minimum ne lui est imposé. A ce précieux avantage de n'être pas limitée par en bas, elle ajoutera encore cette force de pouvoir menacer, le cas échéant, les puissances trop récalcitrantes de représailles terribles, par l'application des dispositions de l'article 8.

Sur un seul point seulement le tarif allemand peut être assimilé au nôtre, et imparfaitement encore : je veux parler de la taxe sur certaines céréales.

Chez nous en effet pour les seigles, froments, orges, avoines, maïs, légumes secs, farines, pommes de terre, animaux vivants ou viandes fraîches, il n'existe que le tarif général. Il n'y a pas de tarif minimum. Or, dans le projet allemand pour quatre espèces de céréales, il est établi un tarif minimum. Et c'est l'unique exception à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. Pour le seigle, le froment et l'épeautre, l'orge et l'avoine, une limite est fixée au-dessous de laquelle nulle convention ne pourra abaisser le droit d'entrée.

Si donc, pour nous résumer, nous voulons noter les grands traits du projet de tarif douanier allemand, nous pouvons dire qu'il comporte en réalité trois tarifs au moins, un tarif général qui correspond au tarif autonome actuel mais majoré, des tarifs conventionnels variables suivant les traités à passer et qui pour quatre espèces de céréales ne pourront pas descendre au-dessous de limites fixes, et un tarif de représailles, véritablement prohibitif.

Quant aux conséquences économiques que pourra avoir le nouveau tarif, s'il entre jamais en vigueur, il serait prématuré de vouloir les déterminer. Nous ne possédons pas encore toutes les données nécessaires à la résolution de ce problème. Il est possible en effet que le tarif autonome que nous connaissons seul ne trouve aucune application et que les traités de commerce établissent pour tous les articles

ou du moins pour le plus grand nombre des chiffres même inférieurs à ceux des tarifs conventionnels actuels. La seule étude qu'on pourrait faire serait de comparer les taxes du projet de tarif avec les taxes portées à notre tarif général. Cette étude serait particulièrement longue et difficile en raisons des différences de nomenclature, de classification et du nombre des articles à examiner. Elle n'aurait d'autre part qu'une utilité relative, étant donné que nous ignorons quelles matières feront l'objet de transactions du gouvernement allemand avec les pays étrangers et par conséquent de quelles faveurs nous profiterons, en vertu de la clause de l'article 11 du traité de Francfort qui nous accorde le bénéfice de la nation la plus favorisée.

Nous pouvons pourtant dès maintenant comparer utilement les taxes portées pour les quatre espèces de céréales que j'ai indiquées plus haut et qui sont limitées par en haut et par en bas.

Le tableau suivant donnera d'un coup d'œil une idée des taxes comparées du tarif autonome et du tarif conventionnel actuellement en vigueur, du tarif projeté et de notre propre tarif :

NOMS DES CÉRÉALES	TARIF GÉNÉRAL FRANÇAIS	TARIF AUTONOME ALLEMAND ACTUELLEMENT EN VIGUEUR	TARIF CONVENTIONNEL ACTUELLEMENT EN VIGUEUR	TARIF GÉNÉRAL PROJETÉ	TARIF MINIMUM PROJETÉ
Seigle.....	3	6.25	4.35	7.50	6.25
Froment.....	7	6.25	4.35	8.15	6.85
Orge.....	3	2.80	2.50	5	3.75
Avoine.....	3	5	3.50	7.50	6.25

Les chiffres sont indiqués en francs et pour 100 kilos poids brut.

De l'examen de ce tableau, il ressort que le tarif minimum nouveau est plus élevé que le tarif général ancien, pour les froments, les orges et les avoines et que, sauf pour les seigles, il est considérablement supérieur à notre propre tarif. Quant au tarif général projeté, il devient absolument prohibitif si l'on songe qu'il peut être doublé, en vertu de l'article 8, dans le cas de représailles.

Le gouvernement allemand, sous la pression du parti agrarien presque tout-puissant en Prusse, aggrave la politique protectionniste qu'il suit depuis de longues années et qu'il avait légèrement atténuée dans les derniers traités. Il est poussé surtout par des raisons de politique intérieure. Il n'en est pas moins évident que l'établissement d'un tarif minimum pour les principales céréales marque

surtout la ferme intention du gouvernement d'atteindre la Russie et les États-Unis dont les importations agricoles en Allemagne sont colossales. Le Conseil fédéral et le Parlement d'Empire voudront-ils se jeter dans la voie de protectionnisme outrancier qu'on leur ouvre? Rien n'est moins certain. L'augmentation du prix des vivres, conséquence immédiate sinon toujours durable des tarifs protecteurs en matière agricole, la diminution des exportations frappées en représailles par les pays lésés eux-mêmes dans leurs exportations, la nécessité de ménager certaines alliances, le danger d'accroissement du socialisme, le chômage, les grèves, les combinaisons des partis politiques, mille et une causes sociales, politiques et économiques exerceront leur influence sur ceux à qui appartient le dernier mot en matière de législation douanière.

H. Pasquier.

QUELQUES NOTES SUR L'ARABIE

MASCATE

L'Oman, qui forme l'imamat de Mascate, est baigné par la mer des Indes au sud et par le golfe Persique à l'est. Il pousse, dans la direction du Nord, une pointe aiguë qui constitue la partie méridionale du détroit d'Ormuz entre ces deux mers. Il est borné au nord et à l'ouest par le Haça qui dépend des Nedjed. Le Hadramaut-Mahra limite l'Oman à l'ouest, tandis que ce pays confine aussi à des contrées désertes, encore à l'ouest et par le sud.

L'Oman appartient à la secte musulmane des Abadites, comme les musulmans du M'Zab en Algérie. S'il n'a pas été mêlé activement à la vie politique de la péninsule arabique, il a failli tout récemment susciter un conflit entre deux grandes puissances. Quelques lignes d'histoire sont ici nécessaires.

I. — Albuquerque conquit l'Oman en 1507 : les Portugais y restèrent jusqu'en 1648. A cette date, l'Oman fut occupé par les Persans qui en furent, à leur tour, expulsés en 1741 par un soulèvement indigène. C'est alors que fut intronisée à Mascate la dynastie arabe qui y règne encore aujourd'hui, en même temps qu'à Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique; mais il ne subsiste aucun lien de successibilité entre les deux souverainetés, par suite d'un arrangement que l'Angleterre imposa en 1870 et qui fut depuis renouvelé de concert avec la France.

Le sultan de Zanzibar devait servir une rente annuelle de 40.000 couronnes à son frère de Mascate. Au bout de quelque temps, il se refusa à la servir. Depuis 1873, la même rente est servie à l'imam de Mascate par le gouvernement britannique.

C'est par l'intervention de lord Canning, alors vice-roi des Indes, que le partage avait été stipulé. Un journal français, le *Temps*, ajoute que l'imam de Mascate s'engageait à ne céder aucune partie de son territoire sans l'agrément de la Grande-Bretagne : nous n'avons pas sous les yeux d'acte dans lequel un tel engagement aurait été stipulé. Je doute que ce soit écrit. En effet, dans un article magistral, publié en février 1899, le *Times* dit seulement à propos de la subvention anglaise ci-dessus mentionnée : « Ce ne serait pas, semble-t-il, une *conjecture* tout à fait téméraire de penser que ce motif impliquait un engagement de la part de l'imam de ne pas aliéner de territoire à aucune puissance étran-

gère, sans notre consentement préalable. » Cette conclusion est un peu *tirée*.

II. — Les points les plus importants de ce côté sont, dans le golfe Persique, les îles turques de Bahreïn, où se pêchent les plus belles perles, et, sur la mer des Indes, le port de Mascate pour la navigation vers les Indes et la Chine, demain peut-être par le golfe Persique lorsque le chemin de fer allemand aura vidé le Chatt-el-Arab. Cette double situation, cette perspective appellent, provoquent naturellement les inquiétudes de la Grande-Bretagne devant le double spectre de la Russie et de la France. Les inquiétudes datent de loin. Voici un cri d'alarme poussé par la presse de Londres dès le 18 janvier 1872, et que nous avons déjà cité ailleurs :

« Le golfe Persique, disait alors le *Levant Herald*, est, plus même que la mer Rouge, le portail de l'Inde. Et malheur à nous, si d'autres que nous en tiennent la clef!... C'est un fait assuré que la prépondérance russe est à présent la meilleure carte de la Turquie. Et elle est trop avisée pour n'en pas faire l'essai... Nous sommes, à l'occasion, saisis d'un tremblement nerveux par le voisinage de la Russie à notre frontière du Nord-Est. Ne pouvons-nous pas comprendre que la Russie est beaucoup plus rapprochée de Bombay et au vrai cœur de notre domination indienne par le golfe Persique? »

En attendant, les pêcheries des îles Bahreïn, surtout depuis un acte de violence perpétré en 1895 par deux bâtiments de guerre, sont tombées, de fait, entre les mains anglaises au détriment de l'empire ottoman. En outre, le souverain qui siège à Mascate est devenu aussi de fait, le vassal du souverain qui règne à Londres et à Calcutta. Par ce côté, l'imamat mérite de retenir l'attention de la France, qui aurait pu avoir été éveillée depuis bien longtemps, s'il est vrai, comme un journal de Paris l'énonçait, que le cabinet de Londres avait conclu jadis un traité avec l'imam à l'effet de déjouer les projets de... Napoléon Ier sur l'Inde. Le temps a marché, comme en témoigne l'apostrophe lancée, il y a une huitaine d'années par lord Curzon, un vieil enfant terrible : « Le jour viendra où l'on verra flotter le drapeau anglais sur les murs de Mascate. »

Les intérêts commerciaux n'ont pas été négligés. Un traité de commerce était conclu, dès 1839, entre la Grande-Bretagne et l'Oman: le droit d'importation était fixé à 5 1/2 pour 100 sur les marchandises anglaises. En 1844, un nouveau traité assurait aux résidants britanniques une situation conforme à celle qui résulte en Turquie des capitulations. Nous n'avons pas sous les yeux ces actes de 1839 et de 1844. Nous mentionnions enfin tout à l'heure la mainmise sur les pêcheries de perles aux îles Bahreïn, qui confinent à l'imamat et sur lesquelles le cabinet de Londres prétend avoir exercé un protectorat depuis longtemps (?).

Le cabinet de Londres contrôle aussi les actes extérieurs de l'imam. Celui-ci s'était avisé un jour de s'emparer, sur la côte persane, de Bender-Abassi, le port le plus important de la rive orientale après Lindja et Bender-Bouchir. En 1856, le gouvernement britannique arrêta net l'imam sur cette voie.

A propos de ce Bender-Abassi, mentionnons qu'il y a un mouvement, en Russie, pour y faire aboutir un chemin de fer à travers la Perse. La presse anglaise jeta feu et flamme à cette nouvelle : « Il faut, s'écriait le *Globe*, empêcher à tout prix la Russie de s'établir sur le littoral persan, d'où elle pourrait prendre les Indes en flanc par terre et par mer » (mai 1899). Cette perspective russe sur Bender-Abassi est sérieuse; elle contribue à ranimer les inquiétudes britanniques à l'endroit de la route des Indes.

Après avoir exposé la situation que s'est taillée la Grande-Bretagne à l'encontre de l'imamat de Mascate, il reste à présenter les rapports officiels de la France avec le souverain de cette contrée.

III. — Un traité conclu entre la France et l'imamat de Mascate porte la date du 17 novembre 1844. En voici les dispositions principales :

« ARTICLE 2. — Les sujets de S. A. l'imam de Mascate pourront, en toute liberté, entrer, résider, commercer et circuler en France avec leurs marchandises. Les Français jouiront de la même liberté dans les États de S. A. l'imam de Mascate.

« ARTICLE 3. — Les Français auront la faculté d'acheter, de vendre ou de *prendre à bail* des terres, maisons, *magasins* dans les États de S. A. le Sultan de Mascate.

« Nul ne pourra, sous aucun prétexte, pénétrer dans les maisons, magasins et autres propriétés possédés ou occupés par des Français ou par des personnes au service des Français, ni les visiter sans le consentement de l'occupant, à moins que ce ne soit avec l'intervention du consul de France...

« ARTICLE 17. — Les Français auront la faculté de former, soit à Zanzibar — *c'était avant la séparation complète* — soit sur tout autre point des États de S. A. le Sultan de Mascate, des *dépôts* ou *magasins* de quelque nature que ce soit. »

Est-ce clair ? Continuons...

Voici maintenant la déclaration échangée entre Londres et Paris, le 10 octobre 1862, pour la garantie réciproque de l'indépendance des sultans de Mascate et de Zanzibar.

« S. M. l'Empereur des Français et S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, prenant en considération l'importance qui s'attache au maintien de l'indépendance du sultan de Mascate, d'une part, et du sultan de Zanzibar, de l'autre, ont jugé convenable de s'engager réciproquement à respecter l'indépendance de ces deux princes.

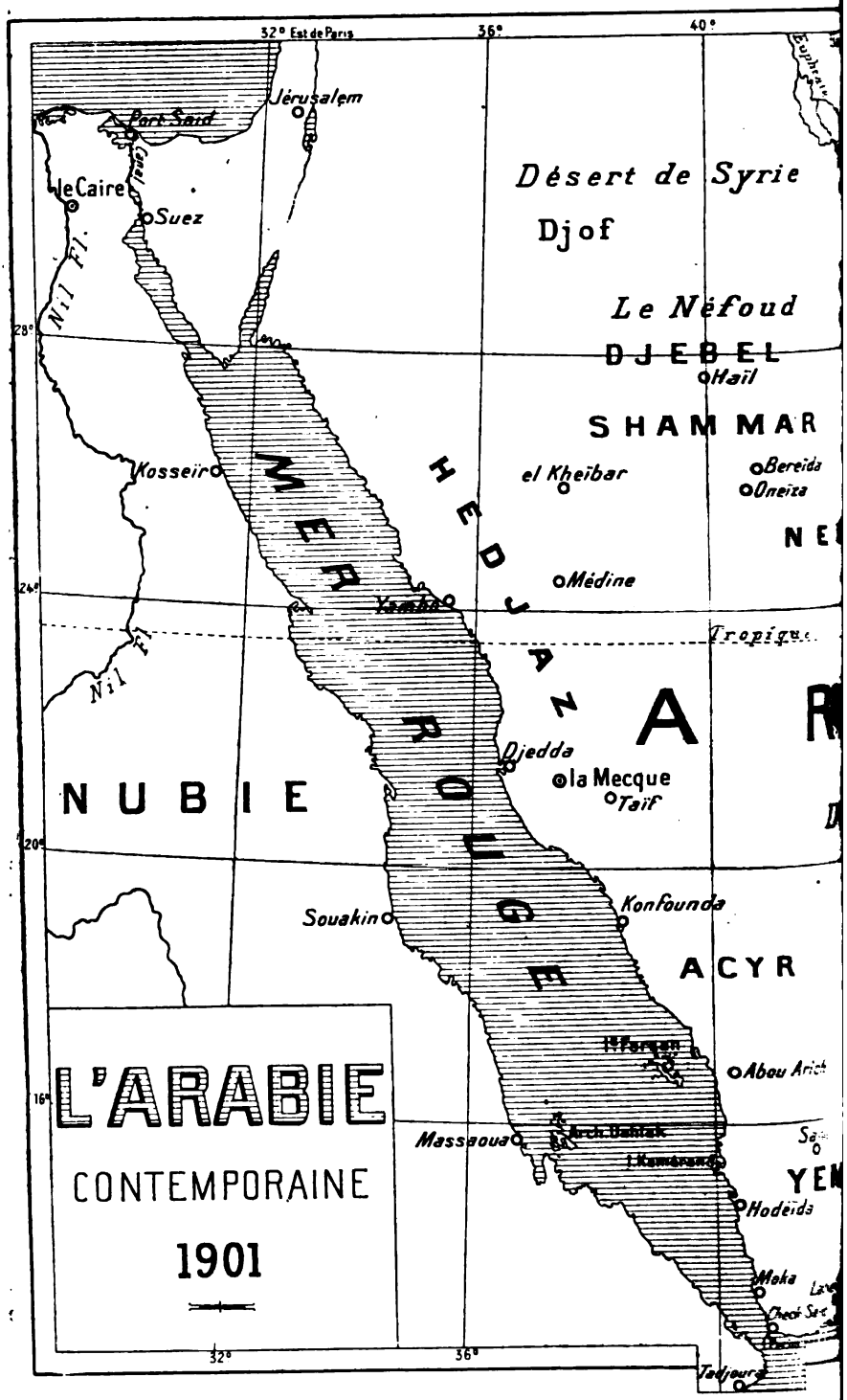
L'ARABIE
CONTEMPORAINE
1901
32° Est de Paris
36°
40°
28°
24°
20°
16°
Jérusalem
Port Said
Canal
le Caire
Suez
Nil Fl.
Désert de Syrie
Djof
Le Néfoud
DJEBEL
SHAMMAR
Hail
Kosseïr
MER ROUGE
HEDJAZ
el Kheibar
Bereida
Oneiza
Médine
Yambo
Tropique
Djedda
la Mecque
Taïf
NUBIE
Souakin
Konfounda
ACYR
Abou Arich
Massaoua
Arch. Dahlak
Hodeïda
Moka
Tadjoura

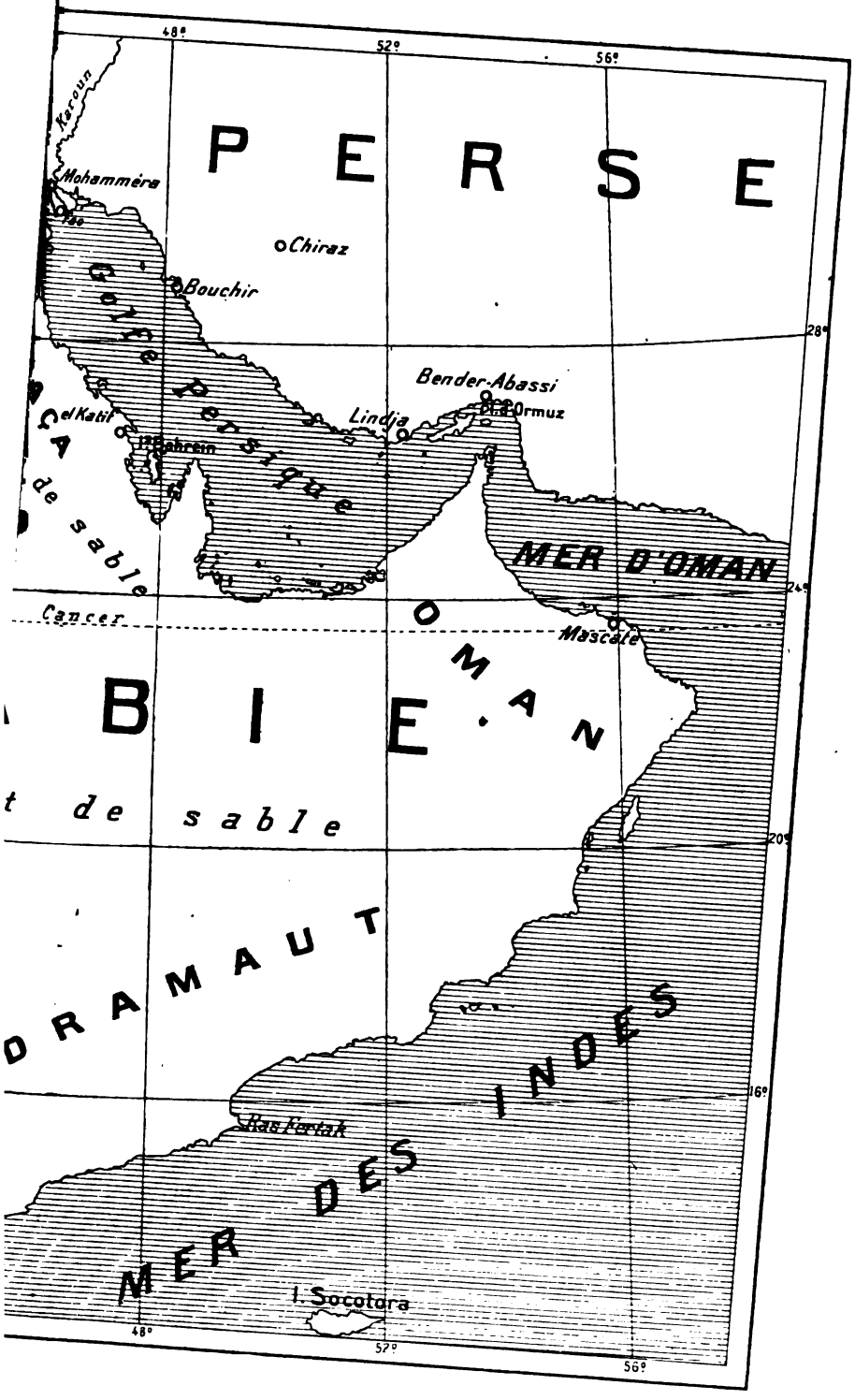
48°
52°
56°
28°
24°
20°
16°
PERSE
Karoun
Mohammera
Chiraz
Bouchir
Golfe Persique
Bender-Abassi
Ormuz
Lindja
el Katif
Bahrein
de sable
MER D'OMAN
Cancer
Mascate
OMAN
BIE
t de sable
DRAMAUT
INDES
Ras Fertak
MER DES
I. Socotora

« Les soussignés, Ministre des Affaires étrangères de S. M. l'Empereur des Français et Ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique près la cour de France, étant munis de pouvoirs à cet effet, déclarent, en conséquence, par le présent acte, que leursdites Majestés prennent réciproquement l'engagement indiqué ci-dessus.

« En foi de quoi,

« Fait à Paris, le 10 mars 1862.

Signé : THOUVENEL. COWLEY. »

Est-ce assez complet? [1].

IV. — Telle était la situation diplomatique lorsque l'agent français, en exécution de l'article 3 précité de 1844, ayant obtenu, le 7 mars 1898, cession à bail d'un emplacement à Bandar-Issar pour dépôt de charbon, l'escadre de l'amiral Douglas se présenta devant Mascate, en menaçant la ville d'un bombardement. La cession à bail fut révoquée.

Interpellé par M. Labouchère, lord George Hamilton répondit (février 1899) que le gouvernement d'Oman, subventionné par l'Angleterre, ne pouvait vendre ou aliéner une partie de son territoire sans l'agrément du cabinet de Londres!

La prétention anglaise, à notre avis, si on l'admettait, pourrait, à la rigueur, viser une aliénation de souveraineté, mais non un affermage ni même une cession de propriété d'un terrain à titre privé : affermer n'est pas aliéner; au contraire, c'est faire acte de propriété, comme lorsque nous donnons une terre en ferme. Et l'article 3, cité plus haut, du traité de 1844, stipule formellement le droit, pour la France, *de prendre à bail des terres, maisons, magasins.*

Interpellé à la Chambre haute, lord Onslow répondit en substance (26 février) : « En 1891, le gouvernement anglais a obtenu du sultan d'Oman l'engagement de ne rien aliéner de son territoire. » Ce prétendu traité de 1891, dont le texte nous est inconnu, ne pouvait ravir à la France les droits acquis en 1844. C'est *res inter alios acta;* mais, je le répète, il n'a pas été question d'une aliénation de souveraineté. « On veut faire de Bandar-Issar, ajoutait lord Onslow, un fort naval très puissant. Le dépôt de charbon anglais consiste simplement en un hangar. »

Plus tard, au mois de mars 1900, il fut dit à la Chambre basse que la France aurait obtenu le droit de hisser son pavillon (ce qui est partout d'usage en Orient), et en outre, ce qui n'est pas prouvé, d'élever des fortifications.

---

[1] *Recueil des traités de la France*, par M. DE CLERCQ, t. V et VIII, Paris, Pédone.

Interpellé à la Chambre des députés, le 6 mars 1900, le ministre français des Affaires étrangères répondit : «... Le gouvernement de la Reine, renseigné sur les faits, sur nos intentions, n'a pas tardé à reconnaître que, les droits de la France et de l'Angleterre à Mascate étant identiques comme identiques leurs obligations, la France peut très légitimement y avoir à son tour un dépôt de charbon, exactement dans les conditions où l'Angleterre a installé le sien. » M. Delcassé ajouta : « Le gouvernement de la Reine nous a exprimé son profond regret. » Mais, à la Chambre des Communes, il fut dit par le secrétaire parlementaire pour les Affaires étrangères qu'aucun blâme ne pouvait être adressé à l'agent britannique, comme lord Salisbury l'avait déclaré à l'ambassadeur de France.

Au mois de septembre 1900, le croiseur de guerre français *la Drôme*, qui allait longer le golfe Persique et le Chatt-el-Arab jusqu'à Bassorah, avait déposé 250 tonnes de charbon auprès de Mascate, les récits disent à *Moukallah*. Je n'ai pas pu vérifier encore si Moukallah diffère du Bandar-Issar de tout à l'heure, ou s'il doit y être identifié.

V. — Laissant de côté les locutions *imam* et *imamat*, je ferai remarquer que, dans les actes et propos cités plus haut, le chef héréditaire de Mascate est qualifié de *Sultan* aux articles 3 et 17. La même appellation se rencontrera dans la déclaration anglo-française de 1862. *Quid juris?*

Dans le style de la diplomatie, le mot *Sultan* implique ordinairement l'affirmation de l'autonomie et autocéphalie. Par l'emploi de ce mot, la France et la Grande-Bretagne ont-elles reconnu implicitement que l'imam de Mascate est absolument indépendant du Sultan de Constantinople? *Juristæ certant*; mais je n'ajouterai pas : *Sub judice lis est*, parce que, à ma connaissance du moins, l'état civique ou plutôt diplomatique de l'imamat n'aurait pas été discuté. Ajoutons seulement que la qualification sultanesque n'a été, que je sache, appliquée jusqu'à présent à aucun des chefs héréditaires ou non qui gouvernent les autres parties de la péninsule arabique.

Enfin, dans aucun des actes relatifs à l'imam, le nom du sultan de Constantinople n'est prononcé. Il n'est même fait nulle part aucune allusion à l'existence quelque part d'une souveraineté ottomane.

D'un autre côté, dans l'*Annuaire diplomatique et consulaire de la République Française* pour 1899 et 1900, l'imamat figure séparément sous la rubrique : *Mascate*, comme la République Sud-africaine et l'État d'Orange.

LES WAHABITES

Deux mouvements religieux troublent le monde musulman depuis

le commencement du siècle qui vient de finir : le wahabitisme et le senioussisme.

Si l'association fondée par Sidi-Mohammed-ben-Ali-es-Senioussi [1] n'a pas encore, que je sache, exercé visiblement une influence considérable sur la péninsule arabique, il n'en est pas de même pour l'autre.

Abd-ul-Wahab ne formulait pas une nouvelle doctrine : il avait seulement la prétention de ramener l'islamisme à sa pureté primitive. Il reconnaissait le Coran comme émanant de l'inspiration divine ; mais il rejetait tout ce que les théologiens et (ce qui est là-bas une même chose) les légistes y ont ajouté. Pour n'y plus revenir, mentionnons brièvement l'action du wahabitisme dans l'Afrique septentrionale et dans les Indes.

La réforme wahabite (car ce n'est pas, à proprement parler, une secte) a un centre dans le M'Zab algérien. Consultez l'ouvrage de M. Rinn : *Marabouts* et *Kouans* (in-8°, Alger, Jourdan, 1884) et un article de M. E. Zeys dans les nouvelles géographiques du *Tour du Monde* (28 mai 1891).

Les Wahabites étaient dans les Indes au premier quart du XIXe siècle. Un nommé Seyïd Ahmet, de Rao Bareilli, allait, vers l'âge de trente ans, étudier dans la mosquée de Delhi. Il réunit à Calcutta des prosélytes pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'Islam.

En 1822, il se rendit à la Mecque ; il en fut expulsé pour avoir professé les idées wahabites. Rentré en 1823, il alla à Peschaver pour prêcher la guerre sainte parmi les Afghans. Alors, c'est-à-dire vers 1824, le Sick était le grand persécuteur de l'Islam. En mai 1831, Seyïd Ahmet fut tué dans une bataille contre les Sicks ; mais ses adeptes sont persuadés qu'il reviendra se mettre à leur tête, lorsque les fidèles musulmans de l'Inde se lèveront pour la guerre sainte [2].

Les mouvements ultérieurs des musulmans dans les Indes ne paraissent pas se rattacher au wahabitisme.

LE NEDJED
(Proprement dit).

Dans la péninsule arabique, au contraire, l'invasion du wahabitisme a été irrésistible. La domination ottomane y aurait sombré sans l'intervention militaire du vice-roi d'Égypte Méhémet Ali et de son fils Ibrahim pacha [3]. Les Égyptiens rétablirent bien en apparence l'autorité.

---

[1] Bulletin de la Société de Géographie, 7 mars 1884. *Le Mouvement anti-esclavagiste*, juillet et août 1895, Bruxelles.

[2] Hunter, *The Indian Musulmans*, 1871.

[3] Cf. *l'Arabie contemporaine*, Paris, Challamel.

mais le wahabitisme n'y succomba pas. Il est resté la forme de l'islamisme, ostensiblement, officiellement, peut-on dire, dans les Nedjed. J'emploie intentionnellement la forme du pluriel pour désigner à la fois le Nedjed proprement dit, dont le chef-lieu est à Ryad, et le Djebel Shammar, dont le chef réside à Haïl et qui a été un démembrement du Nedjed *largo sensu*. C'est tellement vrai que, dans les feuilles publiques et dans les livres, les habitants du Nedjed ou du Djebel-Shammar sont appelés couramment « les Wahabites ». Nominalement, les deux provinces relèvent bien de l'empire ottoman; mais le sultan n'y est pas obéi : la relevance paraît se concentrer en un tribut intermittent, un cadeau de chevaux pur sang et de dromadaires. Je relève le fait en 1898, sans que l'information précise si l'envoi venait du Djebel-Shammar ou du Nedjed proprement dit. Notons, cependant, que le *Courrier d'Orient* mentionne une guerre de la Turquie contre le Nedjed (lequel ?) à partir du 12 août 1871. Lorsque Midhat pacha était gouverneur à Bagdad, il est parlé d'une expédition heureuse faite contre les Nedjdli, sans rien coûter au trésor ottoman, ajoute-t-on. Un certain Rakian, qualifié comme belligérant, aurait été pris et envoyé à Bagdad pour y être jugé.

LE DJEBEL-SHAMMAR

En l'année 1879, le 8 décembre, la Société de géographie de Londres recevait communication du récit d'un voyage exécuté au Djebel-Shammar par M. Blount en 1878 et 1879. Il se loue de l'accueil qu'il reçut à Haïl de la part du Cheik Mohammed Ibn-Raschid. Le voyageur était accompagné de lady Blount. Ils virent le passage des pèlerins persans revenant de la Mecque et se joignirent à leur caravane.

Devant la Société de géographie de Paris, M. Charles Haber rendait compte d'une mission accomplie dans l'Arabie centrale de 1878 à 1882. Ce rapport est à lire en entier. En voici quelques extraits relatifs au Djebel-Shammar [1] :

Le voyageur constate que, grâce au gouvernement d'Ibn-Raschid, une sécurité complète règne dans le pays. A Bereïda, il visite un émir nommé Hasen, auquel il remet une lettre de son *suzerain* Ibn Raschid. Voilà pour établir que le Djebel-Shammar n'est pas un État centralisé, Hasen avait succédé à son père qui gouverna le district pendant quarante ans.

Oneiza est à portée de Bereïda, « dont l'aspect, en venant du Nord, est grandiose ». Il y rencontre encore un émir : c'est Zâmir, « un vieux renard rusé », qui a joué un rôle important dans l'histoire du

[1] Société de géographie de Paris, *Comptes rendus des séances*, année 1884, pages 474, 484, 493, 508.

pays. Les habitants de cette contrée sont hospitaliers : dans le Nefoud, Haber est reçu chez un habitant qui, quoique visiblement pauvre, lui tue un mouton.

Une lettre de Haïl du 30 novembre 1883 raconte une lutte entre le Djebel Shammar et le Nedjed proprement dit : « La guerre a éclaté entre Ibn-Raschid et Abdallah Ibn-Saoud, l'héritier du trône Ouaby. La lutte ne s'est terminée qu'au mois d'août dernier par la soumission presque complète des Arabes (Ateibah et Monteyr) qui soutenaient Ibn-Saoud. La lettre que, de Paris, j'avais envoyée à l'émir Ibn-Raschid pour lui annoncer mon arrivée, l'avait trouvé sur le théâtre de la guerre, au nord du Djebel Toueik. Il avait immédiatement chargé trois cavaliers de se rendre à Damas pour me chercher. J'arrivai à Haïl avec cette escorte le 27 novembre dernier. L'émir, qui me reçut de la façon la plus cordiale, m'avait fait préparer une des meilleures maisons de sa capitale. »

KUWEIT

Au mois d'octobre 1900, le croiseur français *la Drôme* déposait 250 tonnes de charbon à Moukallah (ou à Bandar-Issar; voir l'*Oman*), un petit port loué à la France par le sultan de Mascate. De là, le navire remontait tout le golfe Persique pour arrêter à Bassorah, au milieu du Chatt-el-Arab. Après une visite au gouverneur persan de Mohammera, c'est-à-dire à l'embouchure du grand fleuve Karoun, le croiseur, qui emmenait le vice-consul de France à Bassorah, M. Rouet, se dirigeait vers la côte occidentale de l'Arabie et mouillait à Kuweit. Une explication est ici nécessaire.

La côte occidentale au nord de l'État de Mascate — ou plus exactement, depuis les îles Bahreïn que l'Angleterre a accaparées — est connue sous le nom de El-Haça. Cette côte relève du Nedjed, ou, comme on dit, des Sept Nedjed, si l'on y comprend le Djebel-Shammar, situé au nord-est du Nedjed. De l'un et de l'autre de ces deux États indépendants l'un de l'autre, El-Haça est séparé par une assez large région, généralement sablonneuse. En suivant cette côte vers le nord, nous rencontrons deux ports : Kuweit d'abord, puis Fao. L'un et l'autre sont désignés pour l'aboutissement du chemin de fer allemand qui doit s'arrêter au golfe Persique. Fao est une possession ottomane. *Quid* de Kuweit? Est-ce une dépendance du Djebel-Shammar? Est-ce un petit État autonome? Est-ce un district turc?

Dans ces contrées, les limites des États ne sont pas fixées *ne varientur*, comme les nôtres, dans un almanach de Gotha. La carte *Arabien*, éditée pour Ritter par Kiepert en 1867, porte, au-dessus du mot Kuweit, les lettres suivantes : REPUB. L'éminent cartographe aurait-il voulu indiquer que son Kuweit est autonome? Ce qui le ferait supposer, c'est que, dans son récit, le lieutenant-colonel Pelly mentionne : « Le

territoire des Wahabites (Nedjed ou Djebel-Shammar) commence dès qu'on a quitté le territoire de Kuweit ». Je n'ose encore me prononcer, mais je dois raconter ce qui se passe dans ce coin du monde depuis le commencement de ce siècle qui nous apportera probablement bien des surprises d'une plus grande portée, mais peut-être moins attendues.

En octobre 1900, après avoir visité le Chatt-el-Arab, le commandant de la *Drôme*, accompagné du vice-consul, M. Rouet, mouillait donc devant Kuweit ou Koueit. Il rendit visite au cheik qui y commande (je n'ose encore dire qui y règne) et qui répond au nom de Moubarek-Sabah. D'autres écrivent : Mabarouk. Ce cheik et la population accueillirent très courtoisement le commandant et le vice-consul français. Or, en même temps qu'en arrivait l'information, ou fort peu de temps après, il a surgi de Kuweit des nouvelles aussi graves qu'inattendues.

Ibn-Raschid, qui règne dans le Djebel-Shammar, marcha sur Kuweit avec une armée évaluée à 20.000 hommes. Le cheik de Kuweit n'en aurait eu que 10.000 et se porta à la rencontre de l'envahisseur. Le combat aurait duré jusqu'à la fin du jour pour aboutir à la défaite des gens de Ibn-Raschid et, ajoute-t-on, à la conquête du Djebel-Shammar par les gens de Kuweit, ce qui paraît bien gros, d'autant plus que, bientôt après, une dépêche, expédiée de Bombay au *Times*, annonçait que Mabarouk avait subi, à son tour, une grande défaite et était retourné à Kuweit, tandis que le Ibn-Raschid rentrait en possession de ce que Mabarouk avait conquis.

Nous en sommes là à la fin de juin 1901.

Depuis lors, il ne nous est parvenu aucune confirmation ou infirmation. Nous ignorons quelle part il faut attribuer à l'imagination dans ces bruits sensationnels. Seriez-vous très étonnés d'apprendre un jour qu'entre le Shammar et le Kuweit il ne se soit rien passé du tout? La grande distance qui sépare le Djebel-Shammar de Kuweit nous a laissé pensif.

L'attention est, cependant, appelée sur Kuweit et sur la pénétration des Nedjed par ce petit port. C'est le moment d'exposer les voies de communication ou, si l'on veut, les difficultés de communication entre Kuweit et les Nedjed. J'emprunte cette description au récit du lieutenant-colonel Pelly devant la Société géographique de Londres :

« Ils (les voyageurs) ont pénétré dans cette contrée par le port de Kuweit et ont poursuivi, dans une direction sud-sud-ouest, à travers les solitudes désolées qui séparent Kuweit et tous les autres établissements de la côte, des montagnes peuplées et cultivées du Nedjed (et Djebel-Shammar) de l'Arabie centrale..... Aussitôt qu'on a quitté Kuweit, toute trace de route cesse et le territoire des Wahabites commence. C'est une suite de plaines agréablement ondulées qui, au commencement du printemps, sont couvertes de gazon et de

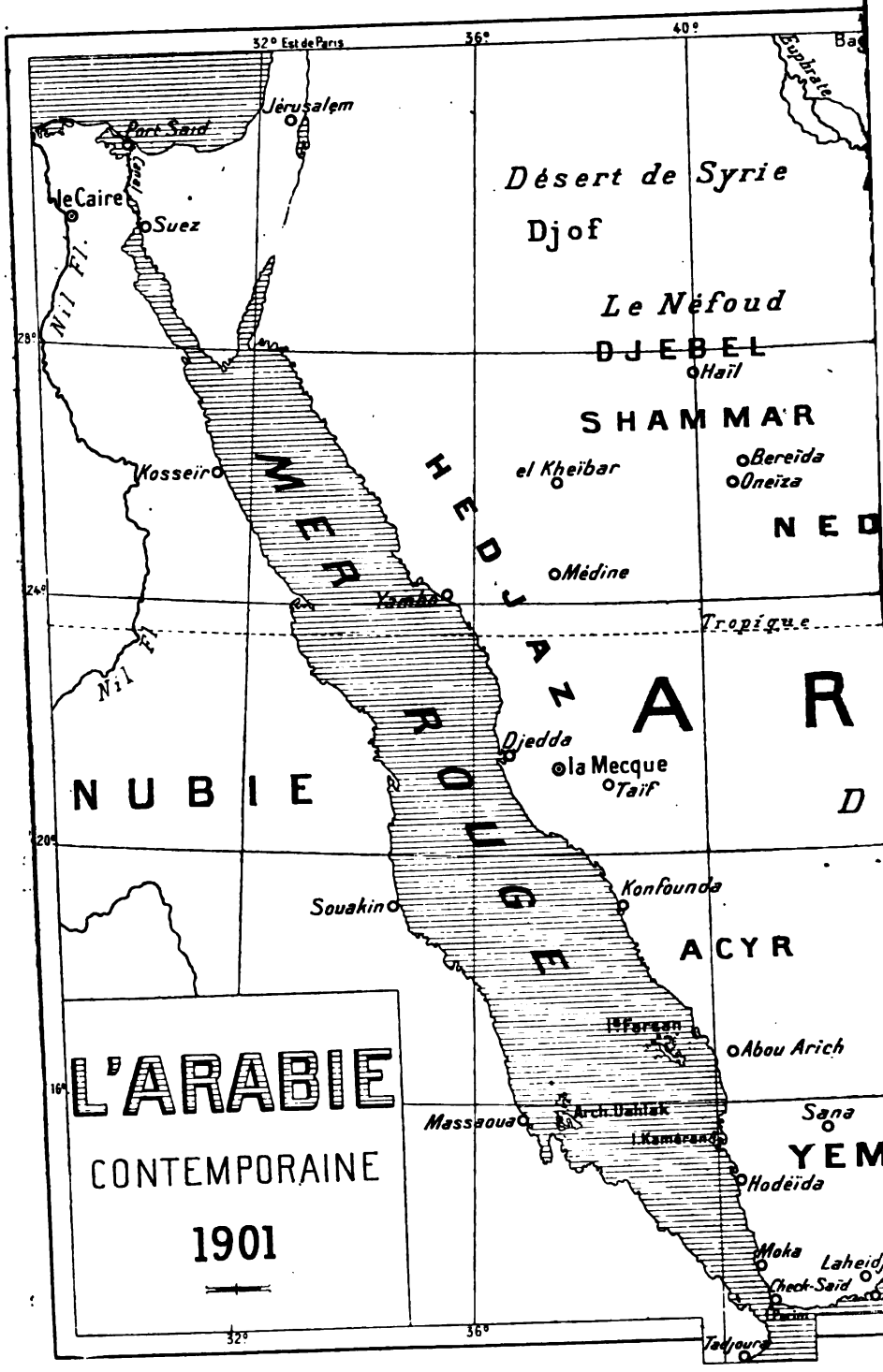
L'ARABIE
CONTEMPORAINE
1901
32° Est de Paris
36°
40°
28°
24°
20°
16°
Jérusalem
Port Said
Canal
le Caire
Suez
Nil Fl.
Désert de Syrie
Djof
Le Néfoud
DJEBEL
SHAMMAR
Haïl
Bereïda
Oneïza
el Kheïbar
Kosseïr
MER ROUGE
HEDJAZ
Médine
Yanbo
Tropique
Djedda
la Mecque
Taïf
NUBIE
Souakin
Konfounda
ACYR
Abou Arich
Massaoua
Arch. Dahlak
I. Kamaran
Sana
YEM
Hodeïda
Moka
Laheid
Check-Said
Tadjoura
Euphrate

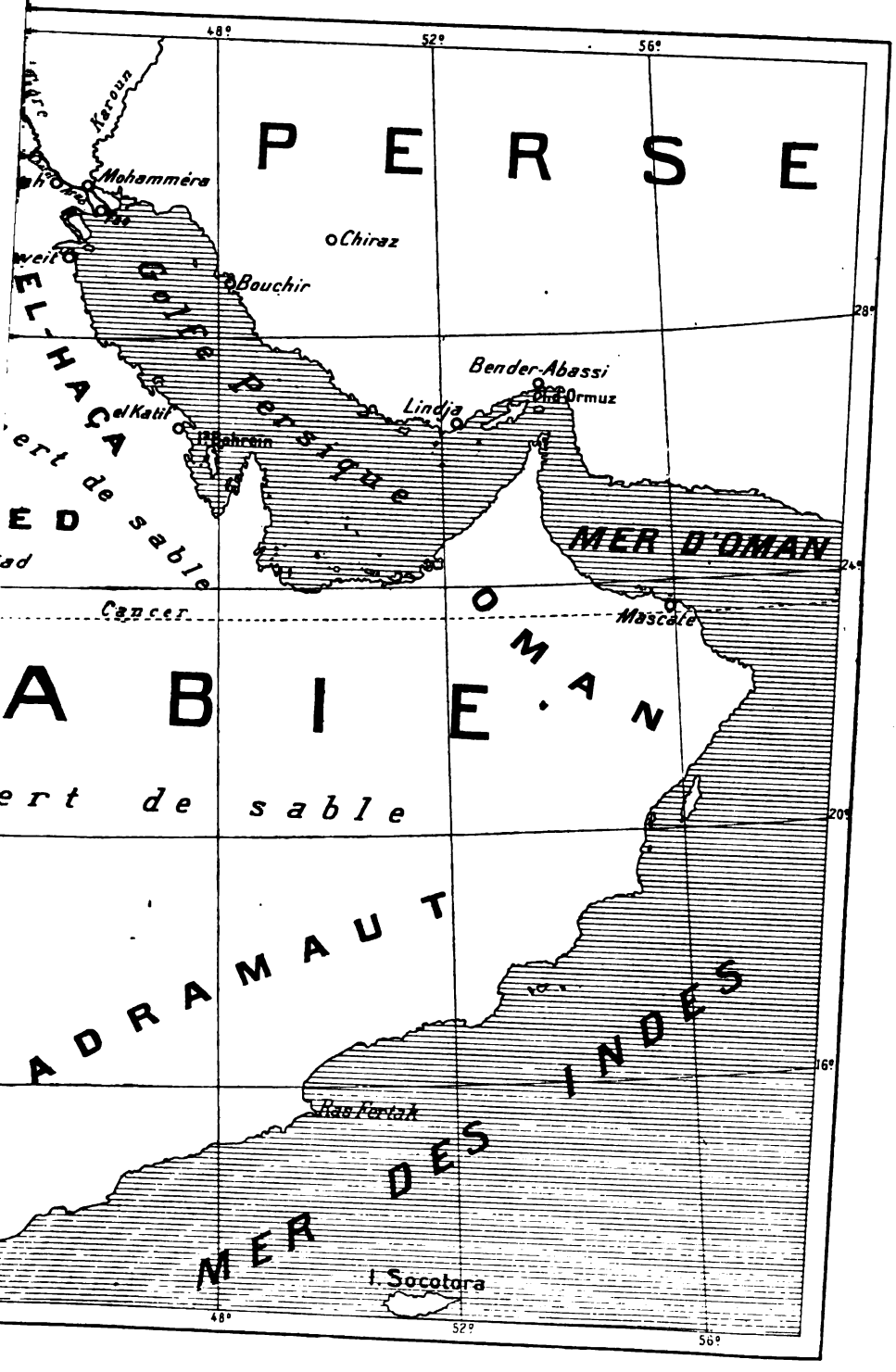
48°
52°
56°
PERSE
Karoun
Mohammèra
Chiraz
Bouchir
Golfe Persique
28°
Bender-Abassi
Ormuz
Lindja
el Katif
Bahrein
HAÇA
ert de sable
ED
MER D'OMAN
24°
Cancer
Mascate
OMAN
ABIE
ert de sable
20°
HADRAMAUT
INDES
16°
Ras Fartak
MER DES
I. Socotara
48°
52°
56°

dre le Grand y envoya des Grecs. Le pays est salubre. Les habitants furent convertis au christianisme nestorien : à ce titre, ils relevaient du patriarche de Bagdad. Au XVIe siècle, Cosmas Indicopleytès visita l'île. Les Portugais s'en emparèrent. En 1542, saint François-Xavier y aborda et y envoya plus tard des Jésuites. A cette époque, les Arabes de Fertach étaient déjà établis dans l'île, où il ne reste plus aujourd'hui vestige de christianisme [1].

Dans les premières années du XVIIIe siècle, des explorateurs français abordèrent l'île. Ils constatèrent que le mouillage est bon et se rendirent dans la capitale sise au nord. Le gouverneur, qui, disent-ils, relevait du roi de Fertach, les conduisit en cortège : « Toute la soldatesque se mit en marche sur deux files, le gouverneur et moi (Laroque) étant au milieu. Les soldats dansaient grotesquement et faisaient la pirouette en jetant leurs sabres en l'air d'une main et les recevant de l'autre, tandis que trois femmes, un peu plus que basanées, marchaient à la tête du cortège et poussaient par intervalles des cris de joie qui nous parurent fort lugubres, sans parler des petits tambours, qui accompagnaient ces étranges voix [2]. »

A une date que je ne saurais fixer, les Anglais acquirent Socotora soit du chef de Fertach, soit plutôt de Mascate, comme il paraît résulter d'un rapport adressé par M. Maunoir à la Société de géographie de Paris (1er trimestre de 1882, p. 86). Les Anglais cédèrent un instant l'île aux Italiens pour en faire un pénitencier. Je ne sais si ceux-ci l'ont tenté ; mais l'île ne leur est pas restée. Vers 1887, les chefs de l'île rentrèrent — si tant est qu'ils en fussent sortis — sous le protectorat de la Grande-Bretagne, dont le pavillon y fut alors arboré. On parle d'un dépôt de charbon.

CHEIK-SAÏD

Les Anglais veillent autour du détroit de Bab-el-Mandeb, qui restera la route de l'Inde, à moins que le golfe Persique n'y fasse bientôt une concurrence qui pourrait prendre les proportions les plus inquiétantes [3]. A la côte des Abyssins et des Somalis, les Anglais n'ont pu empêcher l'Italie et la France de s'ouvrir de grandes portes sur le continent africain ; mais, devenus maîtres d'Aden, ils s'alarment de tout établissement projeté ou simplement visé sur la côte méridionale de l'Arabie, ou au large (voir l'*Oman*). Ils se méfient aussi des Turcs, mais moins que des Européens. Ainsi, ils n'ont pas vu sans froncer le sourcil que la Porte ait obtenu, même de l'Égypte, la rétro-

---

[1] Voir notre communication à la Société de géographie de Paris, 3 juin 1887.

[2] Voir le récit de Laroque.

[3] Baron A. d'Avril. *Le golfe Persique* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er février 1901, t. XI, p. 129.)

cession de El-Widj ou El Ouidj, que Méhémet-Ali avait obtenu dans le temps pour protéger les caravanes. Il y a aussi la question de Cheik-Saïd.

Le territoire, dont il s'agit, d'une étendue de 150.000 hectares environ, s'étend sur une zone délimitée par un arc de cercle de 42 kilomètres de rayon, dont le centre est un bon mouillage. Ce mouillage est situé sur la mer Rouge, à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, entre l'île de Périm, qui appartient aux Anglais, et la côte du Yémen, avec un fond de sable de 9 mètres. On peut y amener l'eau potable.

Le propriétaire reconnu de Cheik-Saïd, par acte passé devant le consul de France à Aden, a vendu ce territoire à deux négociants de Marseille, les sieurs Bazin et Rabaud. Nous sommes en 1868 : il y a eu un commencement d'occupation : en 1871, un dépôt de charbon était établi à Cheik-Saïd par les acquéreurs.

On assure que la Turquie, après quelques velléités, a d'abord renoncé à contester l'acquisition de Cheik-Saïd, et cela sur l'insistance du gouvernement français; mais, en 1890, la Porte se ravise, soit d'elle-même, soit influencée : elle fait occuper militairement Cheik-Saïd. En 1897, il est annoncé que les Anglais auraient construit un fort dominant la baie. En la même année, le député Deloncle demande à la Chambre une réoccupation immédiate de Cheik-Saïd. Je n'en ai pas su plus long.

LA MER ROUGE

Au nord-est de Massaouah et sensiblement au nord de l'île Kaméran occupée par les Anglais, depuis une trentaine d'années, on rencontre, non loin du tehama yéménite, le groupe des îles Farsan, dont deux relativement grandes et une douzaine d'îlots (*Tour du Monde*, novembre 1900). Les Allemands ont jeté leur dévolu sur cet archipel pour un dépôt de charbon. Au mois de novembre 1900, il fut annoncé que l'Allemagne aurait obtenu de la Porte l'autorisation d'y établir ce dépôt de charbon.

D'un autre côté, il est dit qu'en mai 1899 l'Angleterre avait menacé d'établir elle-même des feux flottants dans la mer Rouge. Devant cette perspective — on pourrait dire cette menace — la Porte se serait decidée à établir elle-même ces feux à Moka, Abou-Ail, Zebayer et Djebel-Teïr. La construction et l'administration en seraient naturellement confiées à la Compagnie française des phares de l'empire ottoman.

L'ACYR

L'Acyr est une petite province située sur la mer Rouge, entre le

Hedjaz et le Yémen : elle a été mêlée à tous les mouvements de la péninsule depuis l'intervention égyptienne.

Des symptômes d'insurrection s'étant manifestés vers la fin de 1870, une armée turque, commandée par Rédiff pacha, débarquait à Konfounda et, après avoir suivi la côte jusqu'à Halli, s'avança sur le territoire des Acyrs. Le 18 mars 1871, Rédiff pacha attaqua la troupe des Acyrs qui furent complètement battus. Le 21 mars, Rédiff conduisait l'attaque en personne contre le point fortifié de Poungah. L'engagement dura depuis le lever du soleil jusqu'à midi : le lendemain, la place était enlevée. Les Arabes se retirèrent sur Jafflr d'où ils durent encore battre en retraite vers Reïd. Une correspondance, reproduite par le *Levant-Herald* du 15 janvier 1872, mentionne, sans plus de détails, qu'un détachement turc de 600 hommes souleva l'indignation des Arabes qui le taillèrent en pièces. A la date du 27 février de la même année, on affirmait qu'après la répression du dernier mouvement, la troupe turque, restée dans le pays, était réduite à l'impuissance par suite de maladies dues au climat. « Les Acyrs, écrivait-on de Bagdad au *Courrier d'Orient*, ont coûté jusqu'à ce jour beaucoup d'argent sans qu'on puisse dire, cependant, qu'ils aient été complètement soumis » (13 mars 1872). Ils conservaient, au contraire, une demi-indépendance qui, à notre connaissance en 1901, ne leur a pas été ravie. Ils payent un tribut à la Porte ; mais ils ne sont pas tenus de fournir un contingent militaire, sauf en cas de guerre dans l'Arabie. Les routes doivent être libres pour les commerçants et pour les pèlerins.

La capitale de l'Acyr est Chamis-Mesciat (les Cinq pics de montagne), ville fortifiée près de la frontière du Yémen, sur la route des caravanes. L'autorité turque a choisi pour résidence le bourg d'Epha, situé à 800 mètres d'altitude.

En 1891, les Acyrs avaient pour chef Saiff Eddin (Glaive de la Foi), neveu d'Abd-ul-Rahman, qui était déjà le chef du Yémen au moment que les Turcs l'envahissaient en 1871. Le Sultan a peut-être encore l'habitude d'envoyer chaque année un présent au chef des Acyrs.

Il règne, au Yémen, dans la province voisine, une profonde agitation qui a pour objet la grande question du khalifat ottoman ; cette agitation ne paraît pas près de prendre fin[1]. Nous en suivrons avec soin le développement et les péripéties.

Juillet 1901.

A. D'AVRIL,
Ministre plénipotentiaire.

---

[1] Voir la *Revue de l'Orient chrétien*, 2e livraison de 1901. Paris, Picard.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *La clôture du Parlement anglais.* — La première session du Parlement sous le règne du roi Edouard VII a été close le 17 août. Elle avait été ouverte par le souverain; la mort de sa sœur, l'impératrice Frédéric, l'a empêché d'assister à la séance de clôture et c'est le lord chancelier qui a donné lecture aux deux Chambres réunies du discours du trône. De ce discours, essentiellement banal, une phrase est cependant à retenir, comme le fait très justement remarquer M. Robert de Caix dans le *Journal des Débats*, car elle établit le bilan exact de la session. « Nos travaux pendant la session dernière, a déclaré le roi, ont été surtout dirigés vers les mesures législatives que demandaient les circonstances spéciales de la guerre. » Les développements de la législation intérieure sont, en effet, entièrement suspendus en Angleterre. On ne se préoccupe que de la guerre et des questions impériales qui prennent chaque jour une plus grande importance. On sait les charges que la guerre a imposées au commerce et à l'industrie britanniques. Elle a donné en quelque sorte une prime aux rivaux grandissants de l'Angleterre, avancé le moment où la crise économique, que le développement d'industries concurrentes à l'étranger promettait fatalement à l'Angleterre, deviendra aiguë. Aussi la période pendant laquelle les Anglais s'occupaient, dans la sécurité, le calme, la profonde confiance en soi, de leur développement intérieur paraît close irrémédiablement.

Allemagne. — *L'Angleterre et l'opinion allemande.* — Le *Nouvelliste de Hambourg* vient de publier un vif réquisitoire contre la politique anglaise. Passant rapidement en revue les principaux incidents de cette politique au XVIIIe et au XIXe siècle, le journal allemand montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que les actes des gouvernements anglais n'ont rien de généreux ni de juste.

Aujourd'hui plus que jamais, ajoute le *Nouvelliste*, l'argent domine l'Angleterre et les colonies. Voilà un fait que la guerre sud-africaine et l'histoire de son développement ont mis en pleine lumière La politique anglaise est sous l'entière domination de l'argent ; essentiellement utilitaire, elle a perdu toute notion morale.

Cette politique ne peut manquer de produire des fruits funestes. Il n'est pas téméraire de prévoir que l'Angleterre va au-devant de graves crises intérieures qui éclateront le jour où la misère que la guerre sud-africaine a déchaînée sur les classes inférieures se fera sentir dans toute son intensité. Mais c'est principalement sur la situation extérieure de l'Angleterre que cette guerre exercera un contre-coup désastreux.

L'Europe a cru jusqu'à ce jour à l'invincibilité de l'Angleterre et cela seul a rendu possible le rôle arrogant que l'Angleterre a joué jusqu'à présent. La triste guerre sud-africaine a eu cet heureux effet d'éclairer les peuples du continent sur l'impuissance de l'Angleterre. Mais il est étrange que la diplomatie européenne semble ne pas avoir conscience que l'invincibilité ne forme que le côté passif de la guerre. Si l'on veut accomplir quelque chose par la force, il ne suffit pas de n'être pas vaincu soi-même, il faut encore être en mesure de vaincre son adversaire.

La guerre sud-africaine a prouvé que l'Angleterre en est incapable. Les puissances européennes ne feront plus attention désormais aux remontrances anglaises; elles poursuivront dorénavant leurs buts nationaux, sans s'inquiéter de savoir si cela pourra plaire ou déplaire sur les bords de la Tamise. Ainsi l'Angleterre sera, tôt ou tard peut-être, amenée à comprendre qu'elle doit respecter les droits des nations et ménager leurs susceptibilités. C'est là l'inévitable effet de la guerre sud-africaine : son rôle de puissance universelle intangible et redoutée est fini une fois pour toutes.

France. — *La visite du Tsar.* — L'empereur de Russie revient en France. Il passera en revue notre flotte et assistera à la fin des grandes manœuvres de l'Est. Voici comment cette importante nouvelle a été annoncée par l'*Agence Havas*, le 20 août dernier :

Le président de la République ayant invité S. M. l'empereur de Russie à assister à la fin des grandes manœuvres qui auront lieu près de Reims, l'empereur a gracieusement accepté.

Avant de débarquer à Dunkerque, l'empereur assistera avec le président de la République à la revue de l'escadre du Nord, chargée de le saluer à son entrée dans les eaux françaises.

L'étonnement autant que la joie ont été grands dans le pays et le premier résultat de cet heureux événement a été d'unir tous les Français dans un même élan de patriotique enthousiasme. La presse n'a fait que traduire ce sentiment général et tous les journaux ont été unanimes dans l'expression de leur allégresse.

A l'étranger, l'impression n'a pas été moins favorable. Les journaux anglais ont été généralement d'avis que cette visite du Tsar à la France aurait surtout pour conséquence de servir la cause de la

paix. Quelques-uns seulement, comme le *Morning Post*, pour en diminuer l'importance, ont avancé que le véritable motif de ce voyage était de neutraliser, sur l'opinion publique en France, l'effet de la prochaine visite du Tsar à l'empereur Guillaume II.

Les journaux allemands, plus intéressants à consulter en cette occasion, se déclarent enchantés. La *Gazette de Cologne*, notamment, écrit :

Le voyage de l'empereur de Russie en France ne saurait avoir pour l'Allemagne, en aucune façon, de conséquences fâcheuses et ne peut changer en rien les très pacifiques dispositions de l'Allemagne pour la Russie et pour la France. Les rapports, qui pour le moment existent entre la France et la Russie, ne seront pas changés dans leurs termes essentiels, si tant est que la politique extérieure y soit l'objet d'échanges de vues. La crainte que l'alliance pourrait dégénérer en une coalition contre l'Allemagne est, après l'expérience de l'année dernière, tout à fait vaine.

La *Germania*, la *Post* expriment la même opinion. Le *Berliner Tageblatt* voit dans cette visite du Tsar à la France, après l'entrevue de Dantzig, une nouvelle confirmation des relations correctes qui existent depuis quelque temps entre la Russie, la France et l'Allemagne, relations qui ont porté récemment en Chine des fruits féconds. La *Gazette de Voss* fait les réflexions suivantes :

La Russie poursuit une politique d'une admirable constance. Là-bas, on ne cède pas à des suggestions soudaines, mais on demeure opiniâtrément sur la voie qui conduit au but que l'on s'est proposé. On ne parle pas beaucoup, mais on agit, et surtout on ne se laisse pas influencer par les discours prononcés ailleurs. Or, l'alliance de la France est un élément qui compte beaucoup dans les calculs de la Russie. Les Russes ont plus besoin de la France que la France n'a besoin de la Russie. Partout en effet, dans la politique mondiale, la République renforce la voix de la Russie. Par contre, personne, parmi tous ceux qui vont acclamer le Tsar, ne croit que la Russie aidera jamais les Français à reconquérir leurs provinces perdues. En Allemagne, personne n'y croit pas davantage.

Enfin la *Gazette de Francfort*, examinant à son tour la portée que peuvent avoir les entrevues successives du Tsar avec le président de la République française, l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre, déclare d'abord qu'il n'en peut sortir qu'un maintien plus assuré de la paix européenne, puis ajoute :

En ce qui concerne spécialement la question sud-africaine, une intervention ou un essai de médiation est moins probable que jamais. Plusieurs puissances qui sont ouvertement ou secrètement hostiles à l'Angleterre ont observé avec satisfaction que l'Angleterre s'est, par cette guerre, enfoncé si profondément une épine dans le pied qu'il lui est impossible de faire montre de force sur n'importe quel point de l'univers. Cette

guerre est comme une affection insidieuse qui paralyse de plus en plus l'Angleterre sans qu'aucune grande puissance ait besoin de remuer un doigt pour accélérer le développement de la crise.

Les dernières manœuvres navales ont aussi démontré que la flotte anglaise n'était pas à la hauteur de sa tâche et que très probablement la flotte française, non seulement dans la Méditerranée, mais même dans la Manche, pourrait lui tenir tête; aussi a-t-on perdu complètement le respect qu'inspirait la puissance sur mer de l'Angleterre. En Chine, en Perse, au Maroc, en Amérique, partout où l'Angleterre savait jusqu'ici faire entendre sa voix, les événements se développent sans elle et souvent contre elle. C'est là pour les grandes puissances, ses rivales, une trop belle situation pour qu'elles désirent se hâter d'enlever à l'Angleterre ses entraves.

Les Boers n'ont plus rien à perdre. Ils ne déposeront les armes que lorsqu'on assurera leur ancienne indépendance. Mais l'Angleterre n'est pas arrivée à la situation psychologique qui peut la décider à accorder cette indépendance. Elle ne veut pas encore avouer qu'elle, la puissance avec 28 millions de kilomètres carrés de territoire et 338 millions d'habitants, ne peut venir à bout d'un petit peuple, ne comptant pas plus de citoyens qu'une de ses villes moyennes, comme Leeds par exemple, n'a d'habitants.

Plutôt que d'en venir à cette confession, après avoir sacrifié dans cette longue guerre tant d'hommes et d'argent, les Anglais préfèrent perdre leur vieux renom de nation libérale et humaine et s'efforcer de détruire toute la race boer. Dans cette disposition d'esprit des Anglais, qui se lie étroitement aux intérêts politiques essentiels de l'Angleterre comme grande puissance, quel effet pourraient produire sur eux les conseils amicaux de deux empereurs?

Le conflit franco-turc. — Nous annoncions, il y a quinze jours, le règlement imminent du différend franco-turc. Tout semblait alors en effet convenu. Le ministre des affaires étrangères et le premier secrétaire du Sultan avaient fait des promesses formelles. Le Sultan avait donné sa parole; on n'attendait plus que la promulgation de l'iradé impérial sanctionnant l'arrangement consenti par les deux parties. Au dernier moment, le Sultan se déroba en soulevant de nouvelles exigences. Notre ambassadeur, justement blessé de ce manque de parole, refusa absolument de rouvrir une discussion qu'il considérait comme définitivement close. Il réclama l'exécution intégrale des promesses formelles qui lui avaient été faites et, le 23 août, d'accord avec notre ministre des affaires étrangères qui lui avait télégraphié officiellement à cet effet, il informa la Porte qu'il partirait le 26, si tous les engagements pris n'avaient pas été tenus à cette date.

Le Sultan céda, mais en partie seulement. Le 25 août, M. Constans reçut deux iradés réglant, à notre pleine satisfaction, la question des Quais et le différend relatif à un terrain situé en Albanie et propriété d'un Français auquel il avait été confisqué arbitrairement; mais

deux points restaient encore non réglés. La Porte persistait à discuter le remboursement des créances françaises en souffrance : les créances de MM. Lorando et Tubini.

Dans ces conditions, M. Constans ne jugea pas compatible avec notre dignité de considérer cette satisfaction partielle comme suffisante. Il maintint sa première décision et le lundi 26 août, à onze heures et demie du matin, il s'embarqua sur le *Vautour*. Sur le quai de Stamboul, il trouva deux maîtres de cérémonie qui firent auprès de lui les plus vives démarches pour le prier de ne pas donner suite à son projet de départ. Comme ils n'apportaient aucun des iradés promis, ni aucune pièce officielle s'expliquant sur le retard, M. Constans monta dans l'Orient-Express à une heure 17.

M. Bapst, conseiller d'ambassade, a pris la direction des affaires. De son côté, la Porte a télégraphié à son ambassadeur Munir bey, actuellement en Suisse, de ne pas rentrer à Paris, de façon à éviter la remise de ses passeports.

Italie. — *La mort de Crispi.* — Après une longue agonie, Francesco Crispi est mort à Naples, le dimanche 11 août, à 7 h. 45 du soir : il était né en 1819, à Ribera di Girgenti, en Sicile. Depuis que la catastrophe d'Adoua l'avait définitivement précipité du pouvoir en mars 1896, Crispi ne tenait plus aucune place dans les préoccupations de la politique européenne et sa mort ne pouvait avoir qu'un intérêt historique. La presse en général ne lui a pas été favorable ; les articles nécrologiques que lui ont consacrés les journaux français, allemands ou anglais, ont presque tous été de sévères réquisitoires. Voici notamment ce qu'a écrit le *Temps :*

L'Italie peut pleurer cette mort comme une mère pleure son fils, oublieuse des soucis et des tristesses qu'elle lui doit, indulgente à une ardente et orgueilleuse nature. Mais ce n'est qu'un homme qu'elle ensevelit, et pas une parcelle de sa force réelle, de ses espérances légitimes, de son vrai prestige, ne descend dans cette tombe. L'Europe ne sera pas davantage affectée de cette mort, car le nom de Crispi n'est attaché à aucun des changements qui l'ont éprouvée dans ce dernier demi-siècle. Cette ardeur inquiète qui vient de s'éteindre n'a pas eu le pouvoir de la troubler effectivement. La France enfin pensera sans colère à ce mort qui, au temps de sa plus brillante vitalité et de son plus grand crédit, n'a pas réussi à lui faire du mal. Les défiances et l'hostilité presque maladives de Crispi ont eu leurs heures dans la péninsule, mais ce ne furent que des heures, et la contagion en était, même avant sa mort, évanouie.

Cette tombe fermée, l'Italie et la France se retrouvent côte à côte, comme après un mauvais rêve ou après le passage d'un fantôme exorcisé. Les vagues soupçons et les malentendus semés entre elles ne sont plus. Les plus vivantes réalités, affinités naturelles, traditions augustes et chères, et les intérêts mêmes, ont resserré entre elles les liens séculaires un instant dénoués.

Russie. — *Mort du général Venukof.* — Le général-major Mikhaïl Ivanovitch Venukof, ancien secrétaire de la Société Impériale de géographie de Saint-Pétersbourg, vient de mourir à Paris.

Né le 23 juin 1832 à Nikita, district de Prousk, gouvernement de Riazan, Mikhaïl Ivanovitch se fit très vite un nom parmi ceux qui s'occupent des questions géographiques, tant par ses nombreux voyages que par ses écrits.

Son premier voyage de 1857 à 1863 fut l'exploration de l'Amour et de l'Ossouri, de la Transbaïkalie, des monts Tian-Chan, de l'Altaï et du Caucase. En 1868, il fit le tour du monde; de 1869 à 1871, il vécut au Japon et en Chine; en 1874, il parcourut la Turquie d'Asie; en 1880, il voyagea en Algérie, en Tunisie, en Sénégambie, gagna le Brésil, descendit vers l'Uruguay, remonta aux Antilles, visita l'isthme de Panama, et à son retour aborda en Corse. Puis il revint à Paris, où il se fixa définitivement.

Parmi ses nombreux travaux, on peut citer les suivants : *Histoire des traités anciens et récents de la Russie avec la Chine* (1861), *La Chine contemporaine* (1874), *Aperçu des possessions anglaises en Asie* (1875), *La Russie et l'Orient* (1877), *Les Explorateurs russes en Asie de* 1855 *à* 1880 (1881).

Mikhaïl Ivanovitch Venukof écrivit en outre beaucoup d'articles de revues très remarqués et notamment une étude sur les « Questions du Turkestan », dont une traduction parut dans le numéro du 1er février 1900 des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* — H. C.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Les déclarations de M. René Saint-Taillandier.* — Le correspondant marocain du *Temps* a interviewé, dès son arrivée à Tanger, M. René Saint-Taillandier, notre nouveau ministre, qui lui a fait les déclarations suivantes :

Je viens pratiquer ici une politique *large* et à *ciel ouvert.* Cette politique a déjà été d'ailleurs nettement définie par une récente déclaration de M. Delcassé à la tribune du Sénat, et les instructions que j'ai reçues de mon gouvernement sont — est-il besoin de le dire ? — absolument conformes à ce programme. Je ne vous apprendrai, par conséquent, rien de nouveau en disant que je m'appliquerai à resserrer les liens d'amitié qui doivent unir le Maroc à la France, et que j'ai le profond sentiment de la situation hors de pair qui doit nous appartenir dans ce pays. Si ces considérations politiques doivent être ma préoccupation dominante, le bien-être de nos nationaux et de nos protégés ainsi que le développement des relations commerciales entre les deux pays seront également l'objet de ma constante sollicitude. Je compte surtout, pour mener à bien cette partie administrative de ma mission, sur l'esprit de concorde de la colonie française, à laquelle je réitérerai cette assurance. A l'exemple de mon cher et

éminent prédécesseur, qui m'a souvent parlé du précieux concours que lui a prêté la colonie, je m'appliquerai à encourager toutes les bonnes volontés, à les unir dans un faisceau toujours plus serré. Dans un pays comme celui-ci, l'union de tous les administrés de notre légation constitue, pour le représentant de la France, un précieux élément pour bien servir les intérêts nationaux.

Sahara. — *Une correspondance transsaharienne.* — Le Comité de l'Afrique française vient de recevoir une lettre expédiée des environs du lac Tchad à travers le Sahara, par le commandant Robillot, commandant des troupes dans la région du Chari. Cette lettre, écrite à Kousseri (Fort-Lamy) le 28 juin 1900, est parvenue à Tripoli le 31 juillet 1901 et à Paris le 8 août.

Elle a donc mis *treize mois* pour traverser le Sahara, du Tchad à la Tripolitaine, portée sans doute par une des caravanes qui font le trafic régulier entre le centre de l'Afrique et le port de Tripoli. Des correspondances avaient été envoyées à travers le Sahara de Tombouctou à Aïn-Sefra ; elles faisaient ce parcours en six mois environ. La lettre du commandant Robillot est le premier essai de correspondance transsaharienne européenne au départ du lac Tchad.

Dans cette lettre purement documentaire et envoyée à titre d'essai de courrier saharien, le commandant Robillot mentionne simplement la défaite de Rabah et la mort du commandant Lamy et du capitaine de Cointet à Kousseri. « Maintenant, ajoute-t-il, nous restons peu nombreux, mais solides. »

Région du Tchad. — *Le fils de Rabah et les Anglais.* — Il paraîtrait que les Anglais se cherchent des alliés sur les rives du Tchad, où notre influence a été établie par les missions Gentil et Foureau-Lamy. Cela semble du moins ressortir d'une dépêche de source anglaise, suivant laquelle l'émir d'Adamaoua paralyserait le commerce sur la Bénoué et, au mépris des instructions du gouvernement, continuerait à faire la chasse aux esclaves sur une vaste échelle.

Une importante expédition, ajoute la dépêche, vient de partir pour Yola, quartier général de l'émir, à environ 500 milles de Lokodja, sous les ordres du lieutenant-colonel anglais Morland, commandant intérimaire de la Nigritie septentrionale. Fartarella, fils de Rabah, qui reconnaît l'autorité du gouvernement de la Nigritie septentrionale, a envoyé un messager pour demander l'appui des Anglais, en vue d'occuper effectivement la province du Bornou. Si ce résultat était atteint, il serait possible que d'immenses débouchés fussent ouverts au commerce sur la Bénoué.

La Benoué est ce fleuve dont le passage fut interdit jadis par le gouverneur de la *Royal Company* à la mission française dirigée par

Maistre. Quant au Bornou, les Anglais le déclarent sous leur influence, mais, en réalité, n'ont jamais osé y pénétrer.

Congo français. — *L'enclave de Cabinda.* — Les membres de la Commission franco-portugaise, chargée de délimiter la frontière entre l'enclave de Cabinda et la colonie du Congo français se sont rencontrés pour la première fois le 22 juin à Massabe. Au cours de cette entrevue, ils ont décidé qu'ils se réuniraient, à la date du 1er juillet, au « Caïo », en territoire français, pour commencer leurs travaux.

Transvaal. — *La guerre.* — Il semble se confirmer que le gouvernement anglais va rapatrier une partie assez considérable de l'armée de l'Afrique du Sud et prendre des mesures pour diminuer les énormes frais de cette guerre avant le vote du budget en mars prochain. Les hostilités continuent cependant avec le même acharnement sur tous les points. Kruitzinger, qui harcelait depuis plusieurs mois les Anglais au sud du fleuve Orange, a quitté le Cap après un engagement avec la colonne Gorringe, le 13 août. Aux dernières nouvelles, il se dirigeait vers la frontière du Basutoland et l'on assurait que son commando se trouvait considérablement grossi par des colons révoltés du Cap.

Botha se trouvait, paraît-il, le 10 août avec 4.000 hommes dans les environs de Nkandla (Zoulouland); mais aucun engagement n'a été mentionné dans cette région non plus que dans la république d'Orange.

D'après les dépêches du *Daily Telegraph*, Delarey se trouverait à l'ouest de Bloemfontein et De Wet au nord-est de la colonie.

Les télégrammes officiels signalent toujours périodiquement des captures de prisonniers et des soumissions de rebelles; mais il ne semble pas que la fameuse proclamation de Kitchener ait produit grand effet, car les chiffres des soumissions nouvelles sont plutôt inférieurs à ce qu'ils étaient avant la proclamation.

La presse s'est beaucoup occupée ces derniers temps de la mortalité dans les camps anglais de concentration. C'est le rapport du comité consulaire de Prétoria, rapport signé par le consul général du Portugal, le consul allemand et le consul autrichien, qui a surtout contribué à attirer l'attention sur cette question. Les chiffres donnés sont effrayants. Calculé sur une année et d'après le taux du mois d'avril, la mortalité de tous les camps du Transvaal est de 122 pour 1.000. En temps ordinaire, elle est à Prétoria de 25 seulement. Cela se passe de commentaire.

III. — ASIE.

Chine. — *Le protocole final.* — Les négociations, qu'on se plaît à croire près de leur fin, s'achèvent lentement. Les ministres étrangers ont enfin signé le protocole final et la cour commence à l'examiner à Si-N'gan-fou. Il se compose des douze articles suivants :

Art. 1. A. — Un édit impérial du 9 juin a nommé le prince Chung ambassadeur spécial chargé de se rendre en Allemagne pour exprimer les regrets du gouvernement chinois pour l'assassinat du baron de Ketteler. Le prince Chung s'est embarqué le 12 juillet.

B. — Les Chinois ont entrepris l'érection d'un arc commémoratif, sur toute la largeur de la rue, à l'endroit de l'assassinat du baron de Ketteler. Les travaux ont commencé le 25 juin.

Art. 2. A. — Des édits du 13 et du 21 février ont prescrit d'infliger des châtiments aux principaux auteurs des crimes. Le prince Tuan, le duc Lau ont été exilés au Turkestan et condamnés à l'emprisonnement perpétuel; Tchouang, Yug-Yeu, Tchao Tchou-Tchao ont reçu l'ordre de se suicider; You-Hsien, Tche-Hsou, Sou-Theng-You ont été condamnés à mort; Yang-y, Sou-Tung, Li-Peng-Heng à la dégradation posthume.

Un édit, en date du 13 février, a réhabilité la mémoire de Hsi-Yung-Yé, Li Sham, Lien-Yau, Tuan-Tcheng, Hsin-Tung-Tueng, qui ont subi le dernier supplice parce qu'ils protestaient contre la violation de la loi internationale, l'année dernière.

D'autres édits ont cassé Tong-Fuh-Siang et infligé des châtiments aux fonctionnaires provinciaux. Chouang s'est suicidé le 21 février; Tchao-Tchou-Tchao le 24; You-Hsing a été exécuté le 22, Tchi-Hsin et Hsou-Theng-You le 26.

B. — Un édit sans date a suspendu les examens officiels pendant cinq années dans les villes où les étrangers ont été massacrés ou ont été l'objet de traitements cruels.

Art. 3. — Comme mesure de réparation honorable pour l'assassinat de Sugiyama, un édit, en date du 18 juin, a désigné Na-Tong comme envoyé spécial chargé de se rendre au Japon pour présenter les excuses du gouvernement chinois.

Art. 4. — La Chine, ayant convenu d'élever des monuments expiatoires en réparation de la profanation des cimetières étrangers, a déjà payé les dépenses afférentes à l'érection de ces monuments, s'élevant à 15.000 taels.

Art. 5. — Un édit sans date interdit l'importation d'armes et de munitions pendant deux années, période qui sera prolongée si cela est nécessaire de fractions successives de deux années.

Art. 6. — Par un édit en date du 29 mai, la Chine a convenu de payer l'indemnité de 450 millions de taels au taux de 3 shillings avec intérêt de 4 % payable par semestre, indemnité qui devra être complètement libérée en trente-neuf ans, suivant les plans d'amortissement annexés.

Les revenus affectés en garantie sont le reliquat des douanes maritimes, plus le produit de l'élévation du tarif sur les importations maritimes à 5 % effectives (y compris les marchandises admises actuellement en franchise, à l'exception du riz, des céréales étrangères, de la farine, l'or, l'argent en lingots et les pièces de monnaie).

Les produits des douanes indigènes seront administrés dans les ports ouverts, par les douanes maritimes impériales et les revenus de la gabelle du sel non hypothéqués par des emprunts étrangers.

L'élévation des tarifs a été décidée à condition : 1° que les droits seront spécifiques au lieu d'être *ad valorem*, les chiffres moyens de 1897, 1898 et 1899 étant pris comme base d'évaluation; 2° que les lits des fleuves Whanh-poo et Peï-ho, c'est-à-dire les approches de Changhai et de Tien-tsin, seront améliorés avec le concours financier de la Chine.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur deux mois après la signature du protocole. Exception sera faite, toutefois, en ce qui concerne les marchandises de transit dans les dix jours à partir de cette date.

L'article 7 définit les limites des gardes des légations. Il reconnaît le droit des légations d'avoir des gardes susceptibles d'être mises en état de défense et réservées à l'usage exclusif des étrangers, ainsi que leur droit de maintenir les gardes des légations en permanence.

Art. 8. — La Chine a consenti à raser les forts de Takou et les autres forts qui gênent les communications entre Pékin et la mer.

Art. 9. — La Chine a, le 16 janvier, consenti aux puissances le droit d'occuper les points nécessaires pour maintenir les communications ouvertes entre Pékin et la mer, à savoir : Huang-Tsun, Tien-Tsin, Chun-Liang-Cheng, Tang-Ku, La-Tai, Tung-Shan, Long-Chau, Chang-Li, Ching-Wan-Tao et Chang-Hai-Kouan.

Art. 10. — La Chine a convenu d'afficher pendant deux ans l'édit du 1er février interdisant de faire partie d'aucune société anti-étrangère quelconque, sous peine de mort, l'édit sans date énumérant les châtiments, l'édit sans date interdisant les examens, l'édit du 1er février déclarant que les vice-rois, gouverneurs et fonctionnaires locaux, responsables de l'ordre, seront en cas de culpabilité révoqués.

L'affichage de ces édits se poursuit actuellement dans tout l'Empire.

Art. 11. — La Chine a consenti à négocier les amendements aux traités de commerce.

La Chine convient de participer à l'amélioration du Wang-poo et du Peï-ho par une contribution.

Art. 12. — Un édit daté du 26 juillet a converti le Tsung-li-Yamen en wai-wsipou, ou département des affaires étrangères, avec droit de préséance sur les six autres ministères de l'État.

Un accord a été également conclu pour la modification du cérémonial de la cour dans la réception des représentants étrangers.

La Chine ayant ainsi rempli à la satisfaction des puissances les conditions de la note du 22 décembre que l'empereur a acceptée dans son intégrité par un décret du 27, les puissances ont décidé de mettre fin à la situation créée par les désordres de l'été dernier.

C'est pourquoi les ministres étrangers sont autorisés à déclarer que, à

l'exception des gardes des légations, les troupes internationales évacueront Pékin (date en blanc) ; exception est toutefois faite pour les localités mentionnées du Petchili.

IV. — AMÉRIQUE.

Le conflit colombo-vénézuélien. — Deux pêtites républiques de l'Amérique centrale, la Colombie et le Venezuela, sont en ce moment aux prises; mais les nouvelles que nous recevons sont tellement confuses et compliquées qu'il est à peu près impossible de s'y reconnaître. On ne sait même pas si la guerre existe véritablement entre les deux pays. En tous cas, la situation est très troublée et par conséquent fort inquiétante, bien que l'état révolutionnaire soit un peu la condition habituelle des républiques centrales américaines.

Sur la cause exacte du conflit, on n'est pas mieux renseigné. Le *New-York Herald* dit bien que les deux républiques sont en guerre parce que les libéraux de Colombie sont soutenus par le gouvernement vénézuélien et que le gouvernement colombien a prêté son appui effectif aux révolutionnaires vénézuéliens, adversaires du président Castro. Mais cette explication est manifestement insuffisante. On s'accorde généralement a voir en tout cela l'influence occulte des ambitions impérialistes des États-Unis. C'est même pourquoi cette crise préoccupe si vivement l'opinion en Europe. Nous comptons d'ailleurs revenir prochainement sur ce sujet.

V. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *Un discours de M. Feillet.* — A l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, M. Feillet, a prononcé un important discours sur la situation de la colonie.

M. Feillet a signalé l'heureuse pacification des indigènes en guerre entre eux, et non révoltés contre l'autorité française, comme on l'avait écrit.

L'impôt de capitation, la répartition des territoires sont choses acceptées aujourd'hui de tous les indigènes; il ne reste plus qu'à les civiliser en garantissant leurs propriétés, en prenant leurs mœurs comme base de l'enseignement moral à leur donner, en les améliorant peu à peu tout en leur laissant la liberté absolue de penser à leur guise. On doit espérer qu'avec ce programme la race indigène, conservée, deviendra apte à rendre aux colons les plus grands services.

Grâce à l'emprunt que la colonie a été autorisée à contracter, de grands travaux sont prévus : outillage du port, par l'achat d'une

drague, construction d'un whart et d'un bassin de radoub et construction d'une ligne de chemin de fer.

Ces travaux vont augmenter dans de grandes proportions la population de l'île, où la main-d'œuvre fait un peu défaut pour le moment. Les petits propriétaires peuvent se contenter pour une grande part de la main-d'œuvre indigène, mais il faut aussi un personnel engagé à poste fixe, qui sera fourni par des Hindous et des Tonkinois que le gouverneur s'efforce d'introduire dans la colonie.

Quant à la main-d'œuvre industrielle, nécessitée par les travaux du port et du chemin de fer, elle doit être assurée par des travailleurs européens, surtout français, car on trouverait en France et dans les pays voisins des ouvriers qui seraient heureux de s'employer ici avec de bons salaires et la perspective de devenir à bref délai propriétaires dans la colonie, si la question des transports ne les retenait.

C'est dans ce but que l'administration locale va, d'accord avec l'Office colonial de Paris, organiser un service de recrutement et d'émigration.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Le mouvement du port de Marseille. — Voici, d'après le *Sémaphore*, d'intéressants renseignements sur les résultats du premier semestre de 1901 pendant lequel, comme on sait, ont sévi les grèves si graves de mars dernier :

Le total des entrées a été de 3.975 navires, jaugeant 3.181.701 tonneaux, avec 1.949.620 tonnes de marchandises, et le chiffre des sorties a été de 3.992 navires, jaugeant 3.159.763 tonneaux, avec 860.304 tonnes de marchandises.

Nous avons ainsi un mouvement général, entrées et sorties réunies de 7.967 navires, 6.341.464 tonneaux de jauge et 2.809.924 tonnes de marchandises.

En 1900, la statistique du premier semestre a comporté 8.438 navires, 6.089.203 tonneaux de jauge et 2.854.182 tonnes de marchandises, entrées et sorties réunies.

Il y a donc en 1901 une diminution de 471 navires et de 44.258 tonnes de marchandises, en même temps qu'une augmentation de 252.261 tonneaux de jauge.

La diminution dans le nombre des navires porte tant sur les entrées que sur les sorties, et celle relative à la jauge est plus forte dans les entrées. Quant aux marchandises, on constate une énorme diminution de 90.000 tonnes dans les sorties, compensée en partie par une augmentation de 45.000 tonnes à l'entrée.

Le chômage du mois de mars dernier avait amené une décroissance de 196.000 tonnes de marchandises sur le mois correspondant de 1900, et cette perte a été récupérée, comme on le voit, pour plus de moitié au cours du semestre. La diminution s'est maintenue pour le nombre des navires, mais elle s'est transformée en augmentation sur le tonnage de jauge, par le fait du passage — en somme peu productif — de grands paquebots étrangers.

Le pavillon français a surtout souffert des grèves et la constatation la plus grave est la forte diminution subie par les exportations de nos industries, pénible conséquence du chômage qui leur fut imposé.

Il faut espérer, cependant, que le second semestre relèvera les différents chiffres du mouvement de la navigation de notre port, afin que le total annuel ne nous donne pas une diminution aussi anormale que celle déjà observée en 1900 par rapport à 1899 pour une cause analogue, sans quoi ce serait un symptôme tout à fait fâcheux, qui réclamerait des mesures urgentes assurant la vitalité du premier port de la France.

Le commerce et l'industrie de la Russie. — Le ministre des finances russe vient de publier la statistique du commerce étranger de la Russie ; il en résulte que les importations ont atteint une valeur de 572.496.000 roubles et les exportations 688.552.000 roubles. Pour les trois dernières années, les résultats sont les suivants en milliers de roubles :

	1898	1899	1900
Exportation	708.899	601.649	688.552
Importation	562.017	594 428	572.496
Total	1.270.916	1.196.077	1.261.048
Excédent sur l'année précédente	146.882	7.221	116.056

Voici la part prise par chaque pays dans les chiffres de l'exportation exprimée en milliers de roubles :

	1900	1899	1898
Allemagne	187.515	163.564	179.436
Angleterre	145.564	129.162	139.906
Hollande	69.192	48.821	72.257
France	57.444	59.869	68.594
Autriche-Hongrie	26.436	26.637	42.416
Italie	36.765	27.755	54.608
Belgique	28.401	23.532	28.788
Turquie	18.322	12.359	14 072
Danemark	18.290	12.341	9.857
Égypte	9.195	5.588	6.727
Roumanie	5.286	6.588	12.675
Suède	12.663	9.295	8.316
Norvège	6.407	4.948	4.470
Indes Orientales	3.777	3.235	1.856
États-Unis	3.486	4.388	3.014
Chine	1.145	1.355	634
Autres pays	22.614	27.096	28.009
Finlande	41.050	35.116	33.264

La part à l'importation est la suivante :

	1900	1899	1898
Allemagne	215.416	230.806	202.171
Angleterre	128.176	129.403	114.082
France	31.228	28.290	27.102
Autriche-Hongrie	27.290	30.703	23.922
Belgique	9.395	17.976	23.608
Italie	9.002	9.259	10.169
Suisse	6.185	7.011	5.843
Turquie	7.247	6.590	6.364
Hollande	8.811	11.414	9.777
Suède	5.069	6.029	4.120
Norvège	5.772	5.620	5.394
Danemark	5.903	3.061	5.249
Roumanie	1.539	2.061	1.873
États-Unis	43.615	43.757	50.052
Égypte	11.958	12.998	22.636
Chine	16.278	13.515	14.023
Indes Orientales	4.577	5.270	4.565
Autres pays	14.966	12.226	11.954
Finlande	30.029	18.439	19.113

Les importations en articles de fer et d'acier ont été les suivantes en millions de roubles et de pouds :

	1900		1899	
	Pouds	Roubles	Pouds	Roubles
Fonte	8.3	4.3	3.2	1.9
Fer	16.2	18.1	5.8	9.1
Acier	2.9	3.0	1.3	1.5
Machineries	12.4	99.4	9.6	76.7

Les importations de charbons ont été de 239.897.000 tonnes d'une valeur de 34.256.000 roubles, contre 237.898.000 tonnes de 24.386.000 roubles en 1899.

Il ne faut pas rechercher dans la stagnation plus ou moins générale du commerce pendant ces derniers temps les causes de la crise métallurgique que traverse la Russie. Cette crise tient à ce que les usines du Sud ont été obligées de restreindre leur production ; il a même fallu que l'État donnât à ces usines des commandes considérables, dont on aurait pu se passer en temps ordinaire.

L'on doit rappeler que les industries métallurgiques se sont développées parallèlement à la construction des chemins de fer. Mais tandis qu'en Allemagne, par exemple, le réseau ferré se développait suivant une progression régulière et que l'industrie étendait par suite graduellement l'outillage de ses usines, en Russie le développement des voies ferrées s'est fait très irrégulièrement, l'outillage de la plupart des usines était basé sur les fournitures à faire à l'État, pour les besoins

des chemins de fer, et n'a pu profiter aux autres branches de l'économie nationale. Le moyen le plus efficace pour relever l'industrie métallurgique serait donc l'élaboration et l'exécution ininterrompue d'un plan général pour l'extension graduelle du réseau ferré, en tenant compte des besoins économiques des diverses régions de l'Empire.

II. — AFRIQUE.

Le commerce de la Belgique avec le Congo [1]. — Les importations en Belgique des produits du Congo ont augmenté de 1899 à 1900 de 19 %. Elles ont passé de 38.679.000 francs à 46.028.000 francs. Il y a cinq ans, en 1896, le chiffre des importations n'était que de 13.554.000 francs. Le caoutchouc tient la première place, soit 5.173.000 kilos valant 38.794.000 francs ; l'ivoire vient ensuite pour 7.036.000 francs en décroissance sur 1899, de 1.719.000 francs. Les autres marchandises importées sont : les bois d'ébénisterie, le café, l'huile de palme.

Quant aux exportations, elles ont également progressé, elles ont passé de 1899 à 1900 de 9.242.000 francs à 11.515.000 francs. Le principal article d'échange consiste dans les tissus de coton.

Situation commerciale de la colonie du Cap en 1900. — La situation commerciale de la colonie du Cap est, suivant notre consul, bien telle qu'on pouvait s'y attendre après une année entière de guerre : augmentation considérable dans les importations, nécessitée par les besoins d'une population considérablement accrue, et diminution non moins importante dans les exportations. Le commerce des grandes villes a donc trouvé une large compensation aux pertes que d'autre part il subissait du fait de l'appauvrissement des populations rurales.

Cape-Town a principalement profité de cette situation. De tout temps, les importations par Port-Elisabeth avaient de beaucoup dépassé celles de Cape-Town ; en 1900, c'est le contraire.

	1899 Francs	1900 Francs	Différence Francs
	—	—	—
Cape-Town.....	5.074.010	7.826.863	+ 2.752.853
Port-Elisabeth.....	6.106.237	5.051.905	— 1.054.332
East-London.....	3.101.303	2.768.796	— 1.332.507

Le mouvement du port de Cape-Town a également bénéficié d'une augmentation considérable : de 1.032 navires avec 2.946.776 tonnes en 1899, il est passé à 1.485 navires avec 5.617.043 tonnes en 1900.

Les importations dans la colonie du Cap s'élèvent pour l'année

[1] *Gazette Coloniale*, juillet.

1899 à 429.045.275 francs, présentant une augmentation de 44.771.000 francs sur l'exercice précédent.

L'Angleterre vient en première ligne avec 276.318.975 fr.; ensuite les États-Unis avec 44.314.500 fr.; l'Australie avec 33.775.200 fr.; le Natal avec près de 14 millions et l'Allemagne avec 13.777.525 fr. La France ne vient qu'en treizième ligne; toutefois l'année 1899 a été relativement satisfaisante, comparée aux années précédentes.

Les exportations s'élèvent à 191.167.050 francs. L'Angleterre vient de beaucoup en première ligne avec 171.354.375 fr.; le Natal compte pour 5.726.500 fr.; les possessions portugaises, 4.688.225 fr.; les possessions allemandes du Sud-Ouest Africain, 972.900 fr.; l'Allemagne, 904.000 fr.; la France, 500.900 fr.

III. — AMÉRIQUE.

Le commerce des États-Unis en 1899-1900. — Dans l'année douanière 1899-1900, le commerce des États-Unis s'est élevé à 2.244.424.266 dollars se décomposant en $ 849.941.184 aux importations et $ 1.394.483.082 aux exportations.

Ces chiffres présentent une grande augmentation sur ceux des années précédentes :

	Importations	Exportations	Total
	$	$	$
1895-1896	779.721.674	882.606.938	1.662.331.612
1896-1897	764.730 412	1.050.993.556	1.815.723.968
1897-1898	616.049 654	1.231.482.330	1.847.531.984
1898-1899	697.148.489	1.227.023.302	1.924.171.791
1899-1900	849.941.184	1.394.483.082	2.244.424.266

L'Europe entre pour 51.84 % aux importations, l'Amérique du Nord 15.30, l'Amérique du Sud 11.02, l'Asie 16.45, l'Océanie 4.07, l'Afrique 1.32.

Aux exportations, l'Europe entre pour 74.60 %, l'Amérique du Nord 13.45, l'Amérique du Sud 2.79, l'Asie 4.66, l'Océanie 3.11, l'Afrique 1.39.

Les importations de France ont subi, dans ces dernières années, d'assez grandes variations : de 76.688.995 dollars pour 1890-1891, elles tombaient à 47.549 974 en 1893-1894; en 1898-1899 elles étaient de 62.146.056 dollars.

Enfin, pour les onze premiers mois de l'année douanière 1900-1901, — l'année douanière se terminant en juin — les exportations se sont élevées à 1.385.013.592 dollars, en augmentation de 99.182.470 dollars sur les onze premiers mois de l'exercice précédent. Si l'expor-

tation pour le mois de juin s'est accrue dans les proportions de l'exercice en cours, le total pour l'exportation serait en francs de plus de 7 milliards et demi.

Voici la répartition pour les principaux pays :

IMPORTATIONS	$	EXPORTATIONS	$
Grande-Bretagne....	159.582.401	Grande-Bretagne.....	533.819.545
Allemagne.....	97.374.700	Allemagne.....	187.347.889
France.....	73.012.085	Canada.....	97.337.494
Indes Anglaises.....	45.355.976	Pays-Bas.....	89.386.676
Canada.....	39.331.833	France.....	83.335.097
Japon.....	32.748.902	Belgique.....	48.307.011
Cuba.....	31.371.704	Mexique.....	34.974.901
Mexique.....	28.616.053	Italie.....	33.256.620
Italie.....	27.924.176	Japon.....	29.087.475
Indes Néerlandaises.	27.886.8 4	Australie.....	26.725.702
Chine.....	26.896.926	Cuba.....	26.513.400
Pays-Bas.....	15.852.624	Danemark.....	18.487.991
Belgique.....	12.940.806	Chine.....	15.259.167
Autriche-Hongrie....	9.079.667	Espagne.....	13.399.680
Russie.....	7.245.973	Russie.....	7.438.317
Espagne.....	5.950.047	Autriche-Hongrie....	7.046.819
Australie.....	5.468.196	Indes Anglaises.....	4.892.323
Danemark.....	920.435	Indes Néerlandaises.	1.544.149

On voit donc que la France vient en troisième ligne pour l'importation et en cinquième pour l'exportation.

IV. — OCÉANIE.

Le commerce de la Nouvelle-Zélande en 1899 [1]. — Le commerce total de la Nouvelle-Zélande durant l'année 1899 a été de 20.677.968 livres contre 18.072.156 en 1898, soit une augmentation de 2 605.812 livres ou 65 millions de francs sur l'exercice précédent.

Le commerce d'importation est en augmentation avec le Royaume-Uni : 5.526.645 livres en 1899 pour 5.148.833 en 1898; avec l'Allemagne : 160.605 livres en 1899 pour 153.102 en 1898, mais en diminution avec la France : 19.481 livres en 1899 pour 20.693 en 1898.

Les exportations se sont élevées à 11.938.335 livres, soit une augmentation de 1.500.000 livres sur l'exercice précédent. Le total des exportations sur la France a été de 125.000 francs en 1899.

[1] *Moniteur officiel du Commerce.*

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. les *lieutenants* Baudesson, du 6e cuirass., et Salmon, du 3e hussards, sont mis h. c. à la disp. du départem. des col. pour servir en Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *capitaine* Caillette de l'Hervilliers, du 4e chass., est mis h. c. à la disp. du dép. des col. pour servir dans l'Afrique Occidentale.

Sahara. — M. le *lieutenant* Champeaux, du 6e chass., est affecté à l'escadron de spahis sahariens.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieutenant-colonel* Marchand. du 18e rég., est placé à l'ét.-maj. partic. et nommé chef d'ét.-maj. de la brigade d'occ. de Chine.

Indo-Chine. — M. le Dr Guérin, *médecin-major de 1re cl.* des tr. col. est dés. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. le *capitaine* Jacquot, du 3e rég., est dés. pour servir à Madagascar.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capitaine* Surchamps, de l'inspect. des fabric. d'artill. est détaché au gouvern. gén. d'Indo-Chine.

MM. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Doucet, de la fonderie de Ruelle, et l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Gazanion, de l'école de pyrotechnie marit., sont classés à la direct. d'artill. de Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Bourget, de l'inspect. des fabric. d'artill., est classé à l'ét.-maj. partic. à Madagascar.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Ingloo, de la section des comptables, est classé à la dir. d'artill. de la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont désignés pour embarquer dans l'escadre de l'Extrême-Orient :

MM. les *aspirants de 1re cl.* : Cruchon, Esteva, Fouque, Perrin, Mélo, Gensoul, de l'Escaille, Guelpa, Grellet de la Deyte, Thévénard, Lavabre, Le Neannec, Reymond, Bruneton, Gaultier, Poitevin, Despax, Rouvier, Duplat. Vienot de Vaublanc, Marcenet, Langlois, Gresser, d'Ornano, Tingry, Gélis, Bourdeaux, Dubois, Demarquay, Martel, Planchat, Richard, Carré, Riéter, Guibert, Ohl.

Océan Indien. — Sont désignés pour embarquer :

Sur le *Catinat* : M. le *lieutenant de vaisseau* Franques.

Dans l'escadre de l'Océan Indien : MM. les *aspirants de 1re cl.* : Welfele, Jobard, Fahrner, Lillot.

Pacifique Oriental. — Est désigné pour embarquer :

Sur l'aviso transport la *Meurthe* : M. l'*enseigne de vaisseau* Fort.

Congo. — Est désigné pour embarquer :

Sur l'aviso l'*Alcyon*, dans la station locale du Congo : M. l'*enseigne de vaisseau* Brunel de Bonneville Colomb.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — M. Garnier a été nommé administrateur de 3e cl. des services civils.

M. Berland, administrateur de 4e cl. est promu administrat. de 3e cl.

MM. Rieutord et Sceti, admin. de 5e cl. sont promus admin. de 4e cl.

M. Jullidière, ingén. en chef de 2e cl. des ponts et chaussées, est nommé directeur des trav. publics de 2e cl.

Sénégal. — M. Delille, commis de 1re cl. des aff. ind. est nommé adjoint de 2e cl.

M. Danel est nommé commis de 2e cl. des aff. ind. du Haut-Sénégal.

M. Vergès est nommé commis de 4e cl. des aff. ind., et appelé à servir au cabinet du gouv. gén.

Réunion. — MM. Dureau de Vaulcomte et Crépin sont nommés membres du conseil privé de la Réunion.

Martinique. — M. Beaudu, insp. de 1re cl., chef du service de l'enregistrement à la Martinique, est nommé directeur de 3e cl. h. c. dans la même colonie.

M. André, juge d'instr. près le trib. de prem. inst. de Fort-de-France, est nommé juge près le trib. de prem. inst. de Saint-Pierre.

Guadeloupe. — M. Payen, commis de 2e cl., est promu commis de 1re cl.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Decrais, ministre plénipotentiaire de 2e cl., est nommé envoyé extraordin. et min. plénip. près les Etats-Unis du Brésil.

M. Klobukowski, min. plénip. de 2e cl., est chargé des fonctions de ministre résident de France à Bangkok.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

The Law and Policy of Annexation, with special reference to the Philippines, par CARMAN F. RANDOLPH. — New-York, Londres et Bombay, Longmans, Green and Co, in-8o de 226 p.

Dans ce livre, M. F. Randolph défend cette thèse que le gouvernement des Etats-Unis ne doit pas maintenir sa souveraineté sur les Philippines. Le devoir des Etats-Unis, et leur avantage aussi, est de rendre au peuple des Philippines le libre exercice de son indépendance. C'est ainsi que l'Amérique affirmera la supériorité de la doctrine de Monroe sur la doctrine de pure conquête qui est celle de l'ancien monde. En rendant la liberté aux Philippins, les Américains montreront à tous la force de la République, qui ne dépend pas de simples accroissements de territoire, mais qui est fondée sur les droits imprescriptibles des peuples libres et sur l'indissoluble union d'États indestructibles.

L'auteur termine son livre par un chapitre consacré à la situation de Cuba et dans lequel il soutient la même thèse par des arguments analogues.

Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine, par Mme ISABELLE MASSIEU. Paris, Plon, in-8o de 400 p.

Mme Massieu, la vaillante exploratrice bien connue, a parcouru des pays qu'aucun Européen n'a traversés avant elle, dans la région du Haut-Mékong. Le livre qu'elle nous rapporte de son voyage est le plus merveilleux récit qu'on puisse trouver. Simple, clair, allant, il plaira par ses descriptions de mœurs si précises et si vivantes, la parfaite simplicité des légendes rapportées et le lumineux historique des civilisations passées.

Au charmant exposé, qu'entremêlent fort gracieusement d'admirables photographies, se joignent des considérations politiques et ethniques de la plus haute importance. Parfois dans de simples récits de touristes on trouve, exprimées sous une forme pratique et dénuée de toute prétention,

les réflexions les plus sages et les plus justes sur l'avenir d'un pays, et les réformes les plus désirables à apporter dans son administration. Tel est le cas pour le livre de Mme Massieu, dont on goûtera particulièrement les notes excellentes sur l'administration du Laos et l'éducation des Annamites.

La Question finlandaise au point de vue juridique, par FRANTZ DESPAGNET. Paris, Larose, in-8° de 82 p.

Le savant professeur de droit international fait un exposé saisissant de la situation politique de la Finlande, vassale de l'empire russe, qui s'oppose de plus en plus à reconnaître son indépendance. La promesse des tsars n'a jamais été tenue, et les Finlandais, forts de leurs droits, en ont appelé à la conscience des nations. De nombreux professeurs ont adhéré à l'étude de Frantz Despagnet, qui recourt surtout au droit des gens pour mettre fin à cette situation des plus injustes.

Fazendas et Estancias, notes de voyage au Brésil et en Argentine, par ETIENNE DE RANCOURT. — Paris, Plon, in-16 de 286 p.

Voici d'intéressantes notes de voyage, pleines de renseignements précieux sur le Brésil et la République Argentine. *Fazendas et Estancias* signifient fermes ou propriétés rurales. C'est donc une excursion d'études dans les propriétés agricoles du Brésil et de l'Argentine que nous fait faire M. de Rancourt, qui est un guide des mieux informés et aussi agréable que bien documenté. Seize gravures d'après des photographies et une carte illustrent l'ouvrage.

Recueil des Sociétés Coloniales et Maritimes pour 1901, publié sous la direction de MM. PLAS et POURBAIX. — Bruxelles, Société d'Etudes Coloniales, in-8° de 386 p.

Cet important travail est une contribution nouvelle à la série déjà si complète des ouvrages de vulgarisation coloniale entrepris sous l'active impulsion de la Société d'Etudes Coloniales. La compétence spéciale reconnue aux directeurs de ce recueil, MM. Plas et Pourbaix, assure l'exactitude et la précision des nombreux éléments d'information recueillis par eux et présentés au public de façon claire et systématique. Le volume comprend environ trois mille notices. Ces notices renferment les renseignements suivants : le siège social de la Société, le nom des administrateurs et commissaires, date du bilan, assemblée générale et constitution de la Société, l'objet, le capital, la répartition, les dividendes distribués, une notice concernant la marche de la Société et son dernier bilan. Un index alphabétique fait connaître les adresses des administrateurs et commissaires, une double table facilite les recherches.

Annuaire du Ministère des Colonies pour 1901 (Charles-Lavauzelle, éditeur) et **Annuaire colonial** de 1901 (Paris, 11, rue Saint-Lazare).

Ces deux annuaires se complètent fort bien l'un l'autre. Le premier purement officiel, établi d'après les renseignements fournis par le ministère, donne les indications les plus complètes sur le personnel, les comités et commissions de l'administration centrale et des différentes colonies. Le second a été établi presque exclusivement au point de vue agricole et commercial; il contient une notice géographique, commerciale,

agricole, industrielle et minière, le régime des concessions et les tarifs douaniers pour chaque colonie. De nombreuses cartes accompagnent le texte.

L'Expédition d'Égypte (1798-1801), par C. DE LA JONQUIÈRE, tome II. Paris, Charles-Lavauzelle, in-8° de 632 p.

Dans le premier volume, l'auteur avait étudié les origines et les préparatifs de l'expédition; il en avait suivi les débuts jusqu'à la prise de Malte.

On trouvera dans le deuxième tome des pages intéressantes sur le débarquement en Egypte, la prise d'Alexandrie, les batailles de Chobrakhit et des Pyramides, l'étude des opérations maritimes de Nelson, enfin la sanglante bataille navale d'Aboukir.

L'ouvrage est accompagné de 15 cartes et croquis, qui permettent de suivre le détail des opérations militaires et maritimes.

Du Transvaal à l'Alaska, par V. RUGGIERI, — Paris, Plon, in-16 de 282 p.

Le jeune et hardi explorateur nous fournit, avec des données historiques et géographiques très précises, des détails bien curieux sur les mœurs des habitants du nord de l'Amérique. Mais l'intérêt capital de son livre est de mettre en garde les voyageurs contre les illusions et les affreux dangers des expéditions à la conquête de l'or, dans une région où les rigueurs du climat, le fisc et les bêtes féroces accumulent les difficultés et les périls devant l'audacieux chercheur de trésors.

Les Grandes Routes des peuples. — *Comment la route crée le type social. — I. Les routes de l'antiquité*, par EDMOND DEMOLINS. — Paris, Firmin-Didot, in-12 de 460 p.

M. Demolins entreprend d'élucider, à l'aide d'une méthode nouvelle, un des problèmes qui intéressent le plus l'humanité.

Ce problème peut être formulé en ces termes : il existe à la surface du globe terrestre une infinie variété de populations; quelle est la cause qui a créé cette variété? En général, on répond : c'est la race. Mais la race n'explique rien, car il reste encore à rechercher ce qui a produit la diversité des races. La race n'est pas une cause, c'est une conséquence.

La cause première et décisive de la diversité des peuples et de la diversité des races, *c'est la route que les peuples ont suivie*. C'est la route qui crée la race et qui crée le type social.

Souvenirs de la guerre du Transvaal, journal d'un volontaire (mars-septembre 1900), par H. LECOY DE LA MARCHE. — Paris, Colin, in-18 de 288 p

M. H. Lecoy de la Marche semble un peu attristé des résultats de sa campagne. Dès l'introduction, il prend soin d'insister sur les fâcheuses conditions d'isolement où les volontaires du Transvaal se sont trouvés dans ce pays inconnu et sur le caractère un peu méfiant des Boers, qui les a empêchés d'utiliser, comme ils l'auraient pu, le dévouement de ces volontaires. M. H. Lecoy de la Marche raconte avec beaucoup de sentiment, d'émotion et de couleur les événements auxquels il a assisté : les funérailles du général Joubert, le combat de Taba-N'chou, la retraite du Vaal à Prétoria, l'entrée de lord Roberts à Prétoria. Au cours de ces récits, il juge sévèrement les Anglais épuisés par la fatigue, la misère et la mala-

die, et ne pouvant offrir qu'un très faible minimum d'endurance et de résistance. Il montre aussi les défauts graves des Boers, leur manque de discipline, de cohésion, leur inhabileté à profiter des avantages acquis, mais il fait grand éloge aussi de leur courage indomptable et de leur caractère. Tombé enfin avec ses compagnons d'armes entre les mains des troupes anglaises, M. H. Lecoy de la Marche est rembarqué de force pour l'Europe et il doit quitter la terre d'Afrique, le désespoir au cœur, en criant (c'est le dernier mot du livre) : « Vive le Transvaal quand même! »

Quelques notes sur l'histoire de la Chine, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. — Paris, Plon, in-16 de 96 p.

Ce n'est pas une histoire détaillée du Céleste Empire que M. de la Mazelière a voulu nous donner, mais, sous la modestie du titre, on trouvera un ouvrage fort intéressant : montrer que l'évolution de l'Empire du Milieu ne diffère pas de celle du régime patriarcal, base de la société chinoise, tel a été le but de l'auteur. Celui-ci s'était déjà fait connaître par plusieurs ouvrages : entre autres, un *Essai sur l'histoire du Japon* nous fait espérer que M. de la Mazelière ne s'arrêtera pas dans cette voie et que nous lui devrons d'autres travaux, aussi intéressants que les premiers, sur l'Extrême-Orient.

J. DE LA P.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux, un vol. in-8°. Tome II. *Les Missions d'Abyssinie, Inde et Indo-Chine.* La 31e et la 32e livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

— *Quelques mots sur le grand concessionnat congolais*, par EVARISTE GUYOT. Une broch. in-8° de 32 pages. Denain, 1901, imprimerie Cacheux.

— *Le Congo français : Histoire, géographie, colonisation*, par Paul BOURDARIE. Une broch. in-8° de 50 pages. Paris, 1901, imprimerie Lucien Duc.

— *En Chine, Mœurs et institutions, hommes et faits*, par Maurice COURANT. Un vol. in-8° de 275 pages. Paris, 1901, librairie Félix Alcan, 3 fr. 50.

— *Statistiques coloniales pour l'année* 1899. Commerce. — Ministère des colonies, Office colonial.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (11 *août*). VERSEAU : Gibraltar. — Le canon automatique Hotchkiss de 37 millimètres modèle 1901. — (25 *août*). Comment sont défendues les passes de nos ports de guerre.

Belgique coloniale (4, 11, 18 *août*). L'hygiène des pays tropicaux.

Bulletin du comité de l'Afrique française (*août*). Robert DE CAIX : A propos des missions marocaines. — La vérité sur Fachoda. — Le chemin de fer d'Ethiopie.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*août*). PIERRE PARADAN : Les possibilités économiques de l'Indo-Chine. — JEAN DE LA PEYRE : La marine chinoise, son importance, son avenir. — RAYMOND KŒCHLIN : Dans « la France du Levant ».

Bulletin de la Société d'études coloniales (*août*). Lieutenant NYS : Voyage au Matto-Grosso. — Les races humaines de l'Asie Orientale.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (2e *trimestre*). Capitaine DUGUYOT : Relation du voyage aux îles Baléares. — GAULIS : La Crète et ses insurrections. — E. FICHEUR : Note sur les découvertes géologiques récentes faites dans la région d'Igli. — V. DEMONTÈS : La plaine de Marrakesch.

Economiste international (10 *août*). Robert Doucet : Les canaux dans l'Europe centrale.

Essor économique universel (7 *août*). Louis Strauss : Une fédération libre-échangiste internationale. — (11 *août*). L'éducation du noir au Congo. — (15-21 *août*). H. Le Brun : La Roumanie actuelle. — (21 *août*). Louis Strauss : Les agrariens allemands.

France de demain (15 *juillet*, 15 *août*). L. T. : Les canaux d'Autriche.

Journal des Chambres de commerce (10 *août*). H. de Monthault : Les courtiers maritimes. — J. Darc : Le nouveau tarif douanier allemand.

Moniteur industriel (10 *août*) : Encore les nouveaux tarifs allemands.

Mouvement géographique (11 *août*) : La question du Congo au Sénat. — (18 *août*) : Les routes commerciales de la Mandchourie. — Les mines de charbon de Kaïping.

Réforme économique (18 *août*). D. Aubry : Le commerce des colonies françaises avec l'étranger.

Revue du Cercle Militaire (3,10,17 *août*). Capitan : La question de la Méditerranée.

Revue commerciale de Bordeaux (9 *août*). Ch. de Tourmond : L'exposition franco-américaine de Bordeaux. — (16 *août*). Henri Lorin : Notre marine marchande. — Albert Rödel : Les conserves alimentaires pour l'armée.

Revue de Madagascar (*août*). Marchand : Les habitants de la province de Farafangana. — Dr Decorse : Climatologie du cercle de Fort-Dauphin. — Gershon Ramisiray : La médecine des Malgaches.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Contemporary Review (*août*). La décadence économique de la Grande-Bretagne (suite), par l'auteur de Drifting. — La politique étrangère de lord Rosebery (suite).

Fortnightly Review (*août*). Major A. Gybbon Spilsbury : Espagne et Maroc ; Sydney Brooks : l'Impérialisme Américain.

National Review (*août*). Arnold White : Le danger méditerranéen, nécessité de se préoccuper de la flotte anglaise de la Méditerranée.

Nineteenth Century (*août*). Samuel E. Moffett : Les véritables sentiments de l'Amérique pour l'Angleterre. — Edmond D. Morel : l'État du Congo et le Bahr-el-Ghazal.

Quarterly Review (*juillet*) : La question de Terre-Neuve ; La région du haut Nil et l'Ouganda ; Le fiasco chinois.

Westminster Review (*août*). Peter Struthers : L'Afrique du Sud et l'Impérialisme ; Tais-Ko et Chas. Stanford : L'imbroglio russo-chinois.

Export (22 *août*). L'industrie cotonnière en Russie ; Renseignements économiques sur Zanzibar.

Deutsche Kolonialzeitung (22 *août*). A.-W. Sellin : Allemagne et Brésil.

Koloniale Zeitschrift (15 *août*) : La question anglaise ; Le chemin de fer de Djibouti à Harrar.

La Rassegna Nazionale (19 *août*). Eugenio Oberti : Le xixe siècle et les découvertes géographiques.

Rivista Politica e Litteraria (15 *août*). Crispi : Souvenirs personnels, documents inédits, avec portraits et autographes ; Ilmarinen : La crise scandinave (en français).

Rivista Italiana di Sociologia (*mai-juin*). E. Tarnowsky : La criminalité dans la noblesse russe.

L'Esplorazione commerciale (15 *août*). Dr Silvio Bonansea : L'Italie au Mexique.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 100

Jean Brunhes : De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte. — **Henri Hauser** : Colonies portugaises d'Extrême-Orient. — **MM. Étienne, Doumer, Beau, Decrais** : Banquet colonial du 2 avril (Discours).

Cartes et gravures : Carte des chemins de fer de l'Indo-Chine.

Sommaire du n° 101

Ch. Noufflard : Quelques institutions coloniales anglaises. — **A.-J. Gouin** : La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry. — **Henri Hauser** : Etudes sur les colonies portugaises. V. L'empire portugais : conclusion. — **Général Galliéni** : L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar.

Cartes et gravures : Graphique des primes à la marine marchande.

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Noufflard** : Quelques institutions coloniales anglaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Margueritte. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Margueritte.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédoine et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédoine et ses habitants.

Sommaire du n° 108

H. Daurys : Politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le Congrès de géographie de 1901. — **R. de la Vaissière** : Arguin et Portendick. — **F. W.** : L'Allemagne et la politique coloniale française. — **Colonel de la Panouse** : Henri d'Orléans.

Cartes et gravures : La baie d'Arguin et Portendick.
Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-*Granulé* aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

DÉPÔT : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. ✠ O. ✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 110. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 15 Sept. 1901.

CAMBRIDGE MASS.

QUESTIONS Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
Robert de Caix	La France et la crise colombienne	321
Dr Le Dantec	Le paludisme, sa prophylaxie (*7 gravures*)	333
Aspe-Fleurimont	La Cote d'Ivoire Occidentale. — La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900)	349
J. Xior	La main-d'œuvre à Madagascar	353

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques	360
Renseignements économiques	372
Nominations officielles	379
Bibliographie — Livres et Revues	380

CARTES ET GRAVURES

I. — Carte de la Colombie et du Vénézuéla.

II. — Graphique du commerce extérieur des principales puissances de 1885 à 1900.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

AVIS AUX ABONNÉS

Depuis le 15 août 1901, les prix d'abonnement aux *Questions Diplomatiques et Coloniales* sont fixés ainsi qu'il suit :

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies.	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75
	Étranger.	1 fr. »

N. B. — Il va de soi que les abonnements en cours se poursuivent selon les conditions établies au moment où ils ont été souscrits, et que les présentes modifications ne concernent que les abonnements nouveaux ou renouvelés, à partir du 15 août 1901.

Nous prions MM. les abonnés dont l'abonnement est expiré ou arrive à expiration, de vouloir bien nous faire parvenir le montant du réabonnement ; nous sommes dans l'obligation, quand nous opérons le recouvrement par la poste, d'en majorer le prix de 0 fr. 50 pour couvrir les frais.

Tout changement d'adresse doit être accompagné de 0 fr. 50 en timbres-poste.

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Étranger.

Adresser tout ce qui concerne les abonnements, demandes de numéros, envois de fonds, etc., à l'Administrateur, 16, *rue Cassette, Paris*, VIe.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 10 1901
CAMBRIDGE, MASS.

LA FRANCE ET LA CRISE COLOMBIENNE

On ignore généralement en France ce qu'est la crise colombienne et on se fait une idée dangereusement vague des intérêts que nous pourrions avoir à y défendre et du rôle que nous serions éventuellement appelés à jouer. Il faut dire que nous sommes singulièrement mal renseignés à l'heure actuelle. Pas plus dans ce cas que dans la plupart des autres, notre presse ne reçoit de nouvelles directes : elle puise ses informations dans les journaux américains qui créent une légende mensongère. Nous sommes dupes de leur tempérament sensationnel aggravé dans la circonstance d'un parti pris évident de grossir les faits. Une partie de nos publicistes leur emboîtent le pas docilement tandis que les autres, ceux qui se piquent de vues politiques, paraissent croire qu'il suffit de dénoncer les nouvellistes des Etats-Unis, de prendre exactement la contre-partie de ce qu'ils disent pour servir les intérêts de la France.

La légende qui se crée aux Etats-Unis est la suivante : l'ambitieux général Castro, président du Vénézuéla, chef du parti libéral dans toute cette région de l'Amérique du Sud, veut détruire l'indépendance de la Colombie, citadelle de l'obscurantisme clérical. Il s'est mis à la tête d'une vaste conspiration anticolombienne dont les autres membres sont l'Équateur et le Nicaragua. Les journalistes des États-Unis oublient une chose, qu'un coup d'œil sur l'atlas le plus rudimentaire leur rappellerait : le Nicaragua est séparé de la Colombie par le Costa-Rica qui paraît constituer un État-tampon capable de contenir au besoin les Nicaraguéens. Et de Colon *via* New-York, nous arrivent quotidiennement des dépêches annonçant que la guerre a éclaté, faisant savoir que les navires de guerre de l'Équateur et du Vénézuéla

— dans l'espèce, il s'agit de quatre ou cinq vieux yachts démodés — commencent à bombarder les ports colombiens.

En France, on prend assez au sérieux ces rumeurs, parfois jusqu'à s'en émouvoir. Généralement, on y éprouve des sympathies pour le Vénézuéla parce que les Américains accusés, à raison d'ailleurs, d'avoir des ambitions cachées et encore même assez peu conscientes, incriminent cette république. Nous sommes portés à défendre le président Castro.

Les uns le croient incapable d'attenter à la fraternité latine américaine, tandis que d'autres, acceptant la version des Américains mais en lui donnant une interprétation de leur façon, disent que si le président Castro veut conquérir la Colombie, c'est pour faire disparaître une république domestiquée par les États-Unis, et mieux assurer la défense de l'indépendance sud-américaine et de l'isthme de Panama. Pour ceux-là, le président Castro s'est élevé jusqu'à une grande conception : pour faire équilibre à la poussée des États-Unis par une puissance plus sérieuse, il veut reconstituer la grande Colombie qui se démembra en 1832 en trois États, le Venézuéla, la Nouvelle-Grenade et l'Équateur. Le général Castro serait un pur défenseur des libertés sud-américaines, un continuateur de Simon Bolivar.

Comme Napoléon III, il voudrait contenir le colosse yankee, et ce rêve de défense de l'Amérique latine, qui amena l'un à faire l'expédition du Mexique, serait sur le point d'entraîner l'autre à commencer une guerre de Colombie.

Si ces exagérations sont de la politique chez les Américains du Nord, chez les Français elles ne sont que de la littérature. Des deux côtés, on a d'ailleurs le grand tort d'introduire un élément absolument nouveau dans la situation, en prêtant des idées générales aux politiciens qui agitent sans trêve les républiques convulsives riveraines de la mer des Caraïbes. S'il est vrai que les « conservateurs » sont au pouvoir à Bogota, tandis que les « libéraux » dominent à Caracas et à Quito, à tel point qu'une grande partie des prêtres de l'Équateur et du Vénézuéla ont dû se réfugier en Colombie, cette situation n'a pas une signification bien profonde. Les gens de ce pays ont adopté la terminologie et une partie des attitudes des partis européens, mais ils n'en paraissent pas avoir les idées ni les tendances constantes. Tous ceux qui connaissent le Vénézuéla ou la Colombie s'accordent à déclarer que les appellations politiques que se donnent les partis de ces pays veulent dire bien peu de choses et sont seulement les épithètes nécessaires pour leur permettre de se disputer décemment le pouvoir. Au lieu de dire ce qui serait la vérité : le *Çof* de tel ou tel, on dit les « libéraux » et les « conservateurs ».

La pudeur exige ce déguisement. Tout au plus peut-on prétendre que les conservateurs sont les gens anciennement riches et les libé-

raux ceux qui voudraient le devenir par la politique. Mais admettre qu'un grand mouvement libéral se déclare, par-dessus les frontières des trois républiques voisines, contre une grande résistance conservatrice, c'est être dupe de mots faits à notre usage et non pour être exportés dans certains pays, c'est croire que la politique a brusquement et complètement changé de caractère dans le nord-ouest de l'Amérique du Sud. Cependant, les voyageurs les plus récents se sont plus ou moins nettement aperçus de ce fait que les partis sont là-bas, beaucoup plus encore qu'ailleurs, des syndicats en vue de la conquête, d'ordinaire brutale, du pouvoir. Un Français, M. Aubert, qui a fait il y a quelques mois en Colombie un voyage dont il a écrit le récit[1] avec une simplicité qui ne laisse aucun doute sur sa bonne foi, est obligé de le reconnaître. Après avoir dit combien il a été impressionné par la chaleur avec laquelle des révolutionnaires colombiens lui ont parlé du bon droit de leur cause, il laisse échapper des phrases comme celles-ci, pleines de doute : « Il me paraît difficile d'expliquer les différences qui existent entre les deux partis ; ils ne sont certainement pas absolument irréconciliables et, à mon avis, je crois que l'on pourrait appeler conservateurs ceux qui sont au pouvoir et libéraux ceux qui n'y sont pas, mais qui voudraient y être. C'est l'éternelle histoire : « Ote-toi de là que je m'y mette ! »

Certains chiffres ne font pas croire à la profondeur des mouvements politiques de la Colombie. Ce pays n'a pas eu moins de 55 révolutions depuis 1819, date de son émancipation de la domination espagnole. Une pareille vibration indique bien moins l'alternance de deux grandes tendances au gouvernement que les coups de surprise de syndicats politiques se disputant le pouvoir. En Colombie, une minorité cultivée domine la masse ignorante, composée en grande partie de gens de couleur — on pourrait écrire ce dernier mot au pluriel, tant la variété des mélanges a multiplié les teintes.

En réalité, un assez petit nombre de familles se disputent le pouvoir, entraînant avec elles la clientèle qu'elles ont dans le peuple. Cette étroitesse du monde politique contribue à l'absence de toute idée générale. Quant au souci que les partis ont de l'intérêt du pays, il peut se mesurer à ce fait : depuis octobre 1899 les « libéraux » sont en insurrection, et ce soulèvement a mis le pays dans un tel état que rien ne s'exporte plus, que le café pourrit sur pied dans l'intérieur, si bien que le change est à 2.000 ou 2.500 %. Les « libéraux » sont si peu des intransigeants qui veulent faire triompher une doctrine à travers toutes les ruines, qu'ils ont proposé aux « conservateurs » de déposer immédiatement les armes si ces dernières

[1] *Les Nouvelles Amériques*, par Georges Aubert, conseiller du commerce extérieur, Paris, Flammarion.

voulaient admettre trois des leurs au pouvoir, constituer une sorte de gouvernement de concentration. Et le jugement que de pareils faits permettent de porter sur la Colombie s'applique, avec une augmentation péjorative, au Vénézuéla. Des deux pays, celui qui paraît le plus sérieux n'est pas, en effet, celui dont nous venons de parler le moins. Les Colombiens sont considérés dans l'Amérique du Sud comme très cultivés; s'ils ont l'inquiétude et l'ambition frénétique qui caractérisent tous ces créoles, du moins la distinction intellectuelle leur apparaît-elle comme un idéal. En Colombie, un homme qui veut affirmer sa supériorité se fait qualifier de « docteur » : au Vénézuéla, il se fait dire « général ».

Un petit fait, qui se produit actuellement, montre bien ce qu'il faut penser du caractère de ces partis auxquels les journaux des États-Unis prêtent en ce moment une telle signification. Le Vénézuéla n'a pas aujourd'hui de révolution, mais il a des révolutionnaires qui se préparent à Cucuta, sur le territoire colombien. Là Rangel Garbiras, le chef des conservateurs vénézuéliens, rassemble ses bandes en attendant l'instant favorable pour marcher sur Caracas. A peu de distance mais sur le territoire vénézuélien, à San-Cristobal, le général Uribe-Uribe, chef des libéraux colombiens, ralliait il y a quelque temps ses troupes. Si vraiment, à l'heure actuelle, les sentiments des partis étaient si surexcités, si libéraux et conservateurs ne faisaient plus que deux grands groupes par-dessus les frontières qui morcellent l'ancienne Grande Colombie, il semble que les deux bandes d'insurgés, réunies à Cucuta et à San Cristobal et représentant ce qu'il y a d'extrême dans les conservateurs du Vénézuéla et dans les libéraux de Colombie, n'auraient rien de plus pressé que de se ruer l'une sur l'autre. Elles n'y songent même pas, elles se croisent bien tranquillement : ces aventuriers n'ont rien à faire avec d'autres aventuriers qui, pas plus qu'eux-mêmes, ne détiennent le pouvoir.

Mais, de cette situation extraordinaire, les alarmistes de New-York affirment que la guerre va sortir. Ils déclarent que le président Castro va chercher à faire diversion à ses embarras ultérieurs — il parait n'en pas avoir à l'heure actuelle — en lançant son pays dans une guerre étrangère. Il prendra prétexte de la concentration des révolutionnaires vénézuéliens sur le territoire de la Colombie. Et de fait le président Castro proteste. Mieux que personne il sait qu'il faut observer ce qui se passe à Cucuta : c'est de là qu'il est parti, en 1899, avec une poignée d'hommes pour renverser le président Andrade. Cependant, si l'on y réfléchit, on s'aperçoit que le général Castro n'a aucun intérêt à cette guerre. Il ne serait pas débarrassé de Rangel Garbiras parce qu'il obligerait le gouvernement colombien à mettre son armée en ligne. Le danger qu'il courrait serait, au contraire, même plus grand puisque, tandis que la Colombie a des troupes aussi régu-

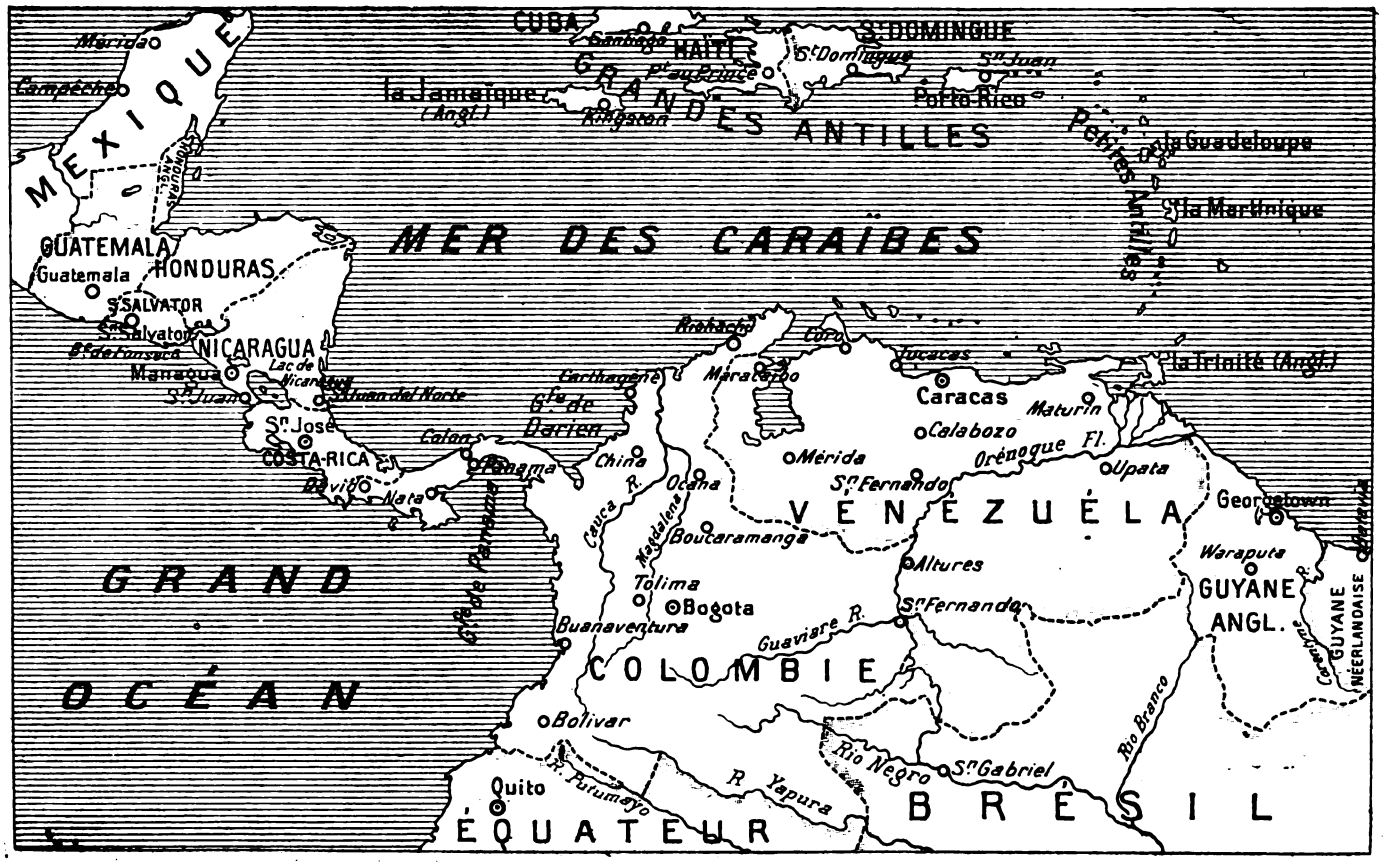

MEXIQUE
Mérida
Campêche
HONDURAS ANGL.
GUATEMALA
Guatemala
HONDURAS
S.SALVATOR
S.Salvator
B.de Fonseca
NICARAGUA
Managua
S.Juan
Lac de Nicaragua
S.Juan del Norte
S.José
COSTA-RICA
David
Nata
Colon
Panama
G.fe de Panama
G.fe de Darien
Carthagène
China
Cauca R.
Magdalena
Ocana
Boucaramanga
Tolima
Bogota
Buenaventura
Bolivar
Quito
R. Putumayo
R. Yapura
Rio Negro
S.Gabriel
Rio Branco
Guaviare R.
S.Fernando
Altures
Mérida
S.Fernando
Orénoque Fl.
Upata
Maturin
Calabozo
Caracas
Tucacas
Coro
Maracaibo
Riohacha
la Trinité (Angl.)
Georgetown
Waraputa
GUYANE ANGL.
GUYANE NÉERLANDAISE
Carantyne R.
Batavia
CUBA
Santiago
HAITI
Pt au Prince
S.DOMINGUE
S.Domingue
S.Juan
Porto Rico
la Jamaïque (Angl.)
Kingston
GRANDES ANTILLES
Petites Antilles
la Guadeloupe
la Martinique
MER DES CARAÏBES
GRAND OCÉAN
VÉNÉZUÉLA
COLOMBIE
ÉQUATEUR
BRÉSIL

lières que le pays le comporte, organisées par des officiers français, le gouvernement vénézuélien ne dispose que de bandes qui ressemblent étrangement à celles des insurgés. Le secours qu'il apporterait au général Uribe-Uribe, chef des révolutionnaires colombiens, serait donc inférieur à l'aide que recevrait Rangel Garbiras, l'organisateur d'une prochaine révolution vénézuélienne. Le général Castro a donc tout intérêt à ne pas tirer prétexte, pour s'engager dans une guerre, d'une situation traditionnelle et dont on n'avait jamais fait tant de bruit jusqu'ici : ce n'est pas, en effet, d'hier que les révolutions vénézuéliennes s'organisent sur le territoire colombien et réciproquement.

D'ailleurs rien n'a prouvé jusqu'ici que le président Castro soit réellement si belliqueux. Il faut le répéter, toutes les rumeurs alarmistes sont lancées par la presse des États-Unis. Ses fausses nouvelles sont d'ailleurs périodiquement démenties par son silence. Lorsqu'elle annonce le commencement des actes de guerre, elle est bien obligée de se taire le lendemain, faute de pouvoir pousser les hostilités plus loin. Jamais on n'a vu aucune suite grave à des dépêches annonçant que l'exequatur avait été retiré par le Vénézuéla aux consuls colombiens, ou que le président Castro avait lancé une circulaire justifiant la guerre qu'il allait commencer.

Les Américains ne grossissent pas ainsi les choses sans but. Leurs ambitions ne se sont certes pas encore précisées en ce qui concerne l'ensemble même du territoire vénézuélien et colombien. Ils continuent même à être sous l'empire de leurs vieilles formules relatives au respect de la souveraineté des autres républiques d'Amérique. Mais les Hispano-Américains ne doivent pas se faire d'illusions. Le répit dont ils jouissent sera peut-être court. Ils ne pourront pas indéfiniment continuer des agitations qui rendent stériles les admirables richesses de territoires si voisins d'une société humaine en voie d'expansion formidable et qui va être obligée de chercher partout de nouveaux domaines à exploiter. Si l'ordre ne vient pas à régner spontanément sur le littoral méridional de la mer des Caraïbes, les Vénézuéliens et les Colombiens pourraient bien faire, après Cuba, la connaissance du gendarme yankee. Mais, nous le répétons, les choses n'en sont pas encore là : c'est seulement l'isthme de Panama que les Américains commencent à désirer, et ils le font avec une volonté de plus en plus précise d'y exercer leur domination.

L'opinion américaine porte, en effet, un intérêt croissant au futur canal interocéanique. Elle le considère comme une voie devant appartenir aux États-Unis, comme une sorte de route nationale réunissant le littoral atlantique au littoral pacifique de l'Union. Et, si les Yankees parlent beaucoup du Nicaragua, c'est à Panama qu'ils pensent en réalité. Le Nicaragua ne leur donnera pas plus d'avantages

que la Colombie pour le canal qu'ils veulent creuser. En réalité, les gouvernements d'aucune de ces petites républiques, qui souffrent d'une telle faiblesse militaire, sans parler de certaines autres, n'ont beaucoup de poids pour le gouvernement de Washington et les grands syndicats financiers qui le dominent. Or, dans des conditions politiques égales, il est certain que les Américains préfèreront la voie de Panama qui est praticable à celle du Nicaragua qui est, physiquement, presque impossible. Déjà on fait à peine de mystères à cet égard aux États-Unis. On n'en ferait même pas du tout, si on ne voulait pas inquiéter la compagnie de Panama et arriver à acheter ses droits à aussi bas prix que possible. Mais, aux États-Unis, le désir d'acquérir le Panama est évident. Déjà, en novembre 1900, la *Isthmian Canal Commission* nommée en exécution de la loi du 3 mars 1899, qui donnait au président toute liberté d'action pour s'occuper du percement d'un canal par le gouvernement des États-Unis et lui enjoignait de réunir une commission d'études à laquelle serait allouée un crédit de un million de dollars, rédigeait un rapport qui permettait de deviner ses préférences secrètes. Sans doute, elle présentait la voie du Nicaragua comme bien meilleure, elle diminuait son prix de revient probable par rapport à celui de Panama, elle donnait un temps trop court comme étant celui qui serait nécessaire aux navires pour le parcourir, mais, malgré tout, elle n'écartait pas la voie de l'isthme colombien. Pour toute personne qui a écouté les rumeurs, suivi les manifestations de l'opinion aux États-Unis, il n'est plus douteux que l'impérialisme américain a des vues arrêtées sur l'isthme de Panama. Et il ne s'agit pas seulement du creusement du canal par un syndicat de financiers des États-Unis : ce qu'on veut, c'est une voie de navigation établie et controlée directement par le gouvernement de Washington.

Sans doute une solution n'est pas encore à la veille d'intervenir dans ce sens. Certains intérêts, aux États-Unis même, feront de l'obstruction à toute loi ouvrant un crédit pour la construction du canal. Les Compagnies de chemins de fer transcontinentaux y sont opposées pour des raisons qu'il n'est pas besoin d'indiquer. Les États de l'Ouest ne sont pas enthousiastes du percement de l'isthme parce qu'ils craignent que l'Est, qui a une telle avance financière et industrielle, ne s'empare du trafic grandissant du Pacifique, s'il entre en communications faciles avec cette mer.

Mais la tendance régnante n'en est pas moins celle qui porte les Américains à désirer un canal creusé et gardé par les États-Unis. L'opinion dans cette république, entraînée par les journaux, se préoccupe de plus en plus de l'isthme. Il ne se passe pas de jour, depuis quelque temps, sans que l'un ou l'autre des grands organes des États-Unis parle du débarquement de marins de l'Union dans l'isthme comme d'une chose possible, désirable même.

Il est à remarquer que les Américains pourraient avoir une raison assez plausible de débarquer à Colon ou à Panama, bien que cette raison ne puisse valoir pour justifier l'installation permanente dans l'isthme d'une force ou d'une autorité dépendantes du gouvernement de Washington. Le 12 décembre 1846, les États-Unis concluaient avec la Nouvelle-Grenade, redevenue depuis lors la Colombie, un traité dont voici le paragraphe le plus intéressant : « Les États-Unis garantissent positivement et efficacement à la Nouvelle-Grenade, par la présente stipulation, la parfaite neutralité de l'isthme, afin que le libre transit de l'un à l'autre Océan ne puisse être interrompu ni embarrassé à aucune époque future, tant que ce traité restera en vigueur, et, en conséquence, les États-Unis garantissent aussi, de la même manière, les droits de souveraineté et de propriété que la Nouvelle-Grenade a et possède sur ledit territoire. »

Les journaux américains prennent texte de ce traité pour dire que les États-Unis qui « garantissent la neutralité de l'isthme afin que le libre transit ne puisse être interrompu » doivent faire intervenir leurs forces parce que les insurgés colombiens, très actifs dans cette région, paraissent menacer le chemin de fer de Colon à Panama. Il s'est d'ailleurs déjà fait, pendant d'autres révolutions colombiennes, des débarquements de marins américains dans l'isthme; le dernier remonte à 1885. Les États-Unis n'y ont, du reste, jamais maintenu leurs forces, parce que si le traité donne une base pour une opération de police momentanée, il n'en donne aucune à un empiètement sur cette souveraineté colombienne qu'il garantit d'une manière si expresse. D'ailleurs les circonstances mêmes où le traité a été conclu montrent qu'il s'agissait d'assurer la Nouvelle-Grenade contre une entreprise étrangère et non pas d'acquérir des droits quelconques sur une partie de son territoire. En 1846, les États-Unis n'avaient pas encore la grande situation qu'ils occupent à l'heure actuelle : ils songeaient alors, non pas à mettre la main sur l'isthme, mais à empêcher d'autres de le faire. Les agissements de l'Angleterre sur la côte des Mosquitos, à l'est du Nicaragua, inspiraient aux Américains des inquiétudes qui ne disparurent qu'avec la conclusion du traité Clayton-Bulwer, en 1850.

Il ne faudrait pas cependant se faire d'illusions sur le respect que les Américains auront pour l'acte de 1846 : ils se rappellent qu'il leur soumettrait, dans certaines éventualités, d'intervenir, mais ne se souviendront certainement pas qu'il les obligerait ensuite à s'en aller. Aucun peuple ne traite avec une plus parfaite désinvolture les obligations internationales. La manière dont ils comprennent les négociations en vue de la revision du traité Clayton-Bulwer en est un bel exemple, que les lecteurs des *Questions Diplomatiques* n'ont certainement pas oublié.

Les Américains, qui avaient d'abord conclu le traité Clayton-Bulwer pour contenir l'Angleterre, ont voulu s'en débarrasser dès que, les rôles étant renversés, ils ont commencé à désirer dominer eux-mêmes la région de l'isthme. Ils ouvrirent des négociations; Lord Pauncefote, ambassadeur d'Angleterre à Washington, conclut avec le secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. Hay, un traité aux termes duquel les États-Unis pourraient creuser et exploiter mais non pas fortifier le futur canal interocéanique. Il n'est pas besoin de démontrer à quel point l'accord de 1850 était altéré par cet arrangement nouveau et combien l'Angleterre abandonnait du droit qu'elle avait acquis à la neutralité du canal. Cependant, le Sénat de Washington a refusé de ratifier le traité Hay-Pauncefote. Il y a introduit des amendements autorisant les États-Unis à établir des fortifications sur le canal. L'Angleterre ne s'est pas encore résignée, du moins dans la forme : en présence de cette désinvolture, elle a suspendu tout pourparler. Mais le Sénat a légiféré comme si le traité Clayton-Bulwer n'existait pas.

Les Américains ont fait preuve dans cette affaire d'une brutalité qui montre combien il serait insensé d'espérer les amener à renoncer à l'hégémonie qu'ils veulent exercer sur la région des isthmes. De même la résignation de l'Angleterre, qui n'a songé qu'à tout abandonner décemment, à sauver seulement la face, prouve à quel point la plus grande puissance maritime trouve vain, même avec un traité formel entre les mains, d'essayer de sauvegarder contre les États-Unis la neutralité du futur canal interocéanique. Et ceci est une leçon pour les publicistes grandiloquents qui semblent rêver de nous voir jouer on ne sait quel vaste rôle dans les affaires de l'Amérique du Sud. Certes ils n'entraîneront pas notre diplomatie à chercher « des affaires »; cette dernière, qui intervient à peine là où elle le devrait, n'irait pas faire du zèle et s'engager dans un imbroglio inextricable. Mais des paroles sur la nécessité de sauvegarder l'équilibre politique en Amérique, si elles ne sauraient mener à aucun acte, ont du moins l'inconvénient d'être soigneusement recueillies par les intermédiaires anglais qui fournissent de nouvelles d'Europe la presse américaine. Cette littérature peut produire le plus fâcheux effet aux États-Unis et changer des dispositions qui sont, en ce moment, très bonnes à notre égard.

Au lieu de dénoncer la politique américaine, de parler de la nécessité de contenir le débordement de l'expansion des États-Unis, il conviendrait de nous clairement définir à nous-mêmes, et aussi de définir aux autres, pour ne pas leur inspirer de soupçons, les intérêts que nous avons à défendre. Or, pour toute personne ayant quelque mesure dans l'esprit, ces intérêts sont d'ordre strictement privé. Nos nationaux ont, au Vénézuéla et en Colombie, des affaires que notre

devoir est de protéger au besoin comme nous devrions le faire dans toute autre partie du monde. Mais surtout d'immenses capitaux français ont été engagés à Panama, dans une entreprise qui n'a pas encore été abandonnée.

On espère soit trouver les moyens de la continuer, soit la céder aux Américains, qui l'achèveraient, en tireraient l'intérêt politique et financier que l'œuvre comporte, tout en faisant rentrer les porteurs de titres français dans une partie de leurs débours. Nous devons donc clairement indiquer aux États-Unis que nous ne poursuivons pas en Amérique quelque vaste politique d'équilibre, mais seulement la protection d'intérêts précis. Notre rôle doit être très net, très circonscrit, mais aussi très résolu, sur le terrain restreint et solide sur lequel il nous convient de nous cantonner. Les Américains s'en rendent d'ailleurs parfaitement compte. Leur secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Hay, homme de haute culture et de bon sens, a déclaré que la France avait des intérêts particuliers à défendre dans l'isthme. La presse des États-Unis, qui a crié si fort lorsque l'Allemagne a envoyé des navires de guerre à Colon, s'est peu émue de l'arrivée de notre *Suchet* devant ce port. Elle s'est seulement plainte de ce que l'amirauté des États-Unis eût permis à un croiseur français de jeter l'ancre le premier dans les eaux colombiennes; mais la plupart des journaux américains ont fort bien compris qu'un navire de guerre français fût envoyé à portée des chantiers du Panama.

Croit-on qu'il en eût été de même si les Américains s'étaient imaginé que nous voulions faire de la grande politique dans ces régions? En réalité, nous avons à l'égard des États-Unis une situation excellente qu'il ne dépendrait que de nous de gâter par certaines déclamations. Après tout, nous devons nous souvenir une bonne fois que nous ne sommes pas les gendarmes du monde et que, même si nous en avions l'humeur, nous n'aurions pas le bras assez long. La France n'est plus au temps de Louis XIV, pas plus que l'Espagne n'est à celui de Philippe II. A mesure que des forces redoutables se développent en dehors de nous, il nous faut de plus en plus nettement choisir notre domaine et aucun homme de bon sens ne contestera que les Amériques doivent être laissées en dehors de ce choix. Nous pouvons, nous devons même avoir une politique impériale, mais cet impérialisme ne saurait porter sur le Nouveau Monde. En nous y compromettant, nous mettrions en question notre sécurité partout ailleurs.

Il faut bien examiner, d'ailleurs, les clients que d'aucuns voudraient nous voir adopter. Le Vénézuéla ne se recommande en somme nullement à notre bienveillance. Depuis 1896 nous avons dû rompre les relations diplomatiques avec cette république. Nos concitoyens ont été outrageusement dépouillés par le gouvernement vénézuélien, qui a toujours refusé toute compensation. Si cela ne nous entraînait

hors de notre sujet, nous pourrions raconter à cet égard de curieuses histoires, entre autres celle d'un Français, qui avait sur l'Orénoque un vapeur fluvial que le gouvernement vénézuélien réquisitionna pendant une année et rendit hors d'usage sans vouloir payer la moindre indemnité. Quand, à force de négociations, on est parvenu à obtenir des prédécesseurs du président Castro qu'ils donneraient des compensations fort réduites et par fractions, dont ils reconnaissaient l'obligation sous forme de Dette Diplomatique, il a fallu bien vite renoncer à l'espoir de les voir payer régulièrement les annuités. En réalité, si nous avons eu un tort, cela a été de garder trop de ménagements envers le Vénézuéla et non pas de ne pas lui porter assez d'intérêt. Il conviendrait que nous prissions à son égard quelques mesures de rigueur, et aucune exécution navale ne serait sans danger si les Américains du Nord n'étaient pas parfaitement convaincus que nous n'avons d'autre ambition dans la circonstance que celle de nous faire rembourser des dettes criardes.

Mais, même si nous trouvions dans l'Amérique du Sud des peuples dont on serait heureux d'assumer la protection, nous n'y saurions songer parce que nous n'avons pas la force nécessaire. C'est une vérité brutale, mais que nous ne devons jamais perdre de vue. Lorsqu'on adopte une politique, il faut toujours envisager sa sanction extrême. Et la supériorité présente de nos armements sur ceux des États-Unis ne doit pas nous tromper. Elle nous permettrait de remporter des avantages très coûteux et sans lendemain.

La population des États-Unis est le double de la nôtre. Leur énergie est incontestable et leur puissance industrielle incomparable. Ils sont les premiers producteurs d'acier du monde. Ils arriveraient bien vite à avoir des moyens d'action pour écarter de leur chemin une puissance rivale, surtout si cette dernière pour s'y mettre était sortie du sien et poursuivait une politique absolument excentrique. Il n'y a plus à se faire d'illusions, le Nouveau Monde est fermé à la politique active des Européens qui ne voudraient pas compromettre les intérêts essentiels qu'ils ont ailleurs.

Quant à la vague idée d'unir une Europe en face des États-Unis, pour garantir la neutralité du futur canal, c'est une chimère. Nous avons vu déjà combien l'Angleterre, si résolue cependant dans les régions qui intéressent son impérialisme, abdique devant les États-Unis. Il n'y a pas à compter sur elle. Tout effort pour se rapprocher d'elle dans les questions des isthmes serait exploité par les Anglais à Washington, tandis que nous avons tout intérêt à voir la liquidation du traité Clayton-Bulwer dissiper tous ces rêves d'association anglo-saxonne qui furent caressés avec tant d'ardeur par les Anglais et quelques Américains au lendemain de la guerre hispano-américaine.

En un mot, il importe que nous soyons bien convaincus que nous

n'avons pas à songer à autre chose, dans la crise colombienne, qu'à protéger des intérêts privés, et à nous assurer que nos nationaux ne seront lésés à Panama ni dans leurs droits ni dans l'exercice de ces droits. Et il ne s'agit pas là seulement d'une conception théorique à avoir; les événements peuvent marcher très vite et nous obliger à bien savoir ce que nous voulons. Les États-Unis se préoccupent de plus en plus de la crise colombienne. Ils viennent de proposer leur médiation à la Colombie et au Vénézuéla. Leurs navires de guerre deviennent plus nombreux des deux côtés de l'isthme. Les révolutionnaires colombiens étant très actifs près de Colon, on peut s'attendre à un débarquement de marins américains. Un pareil fait nous obligerait, sans doute, à prendre des mesures qui ne seraient praticables que si les États-Unis n'avaient aucun doute sur la nature et l'objet parfaitement déterminé de notre politique.

ROBERT DE CAIX.

LE PALUDISME, SA PROPHYLAXIE

De tous les obstacles qui s'opposent au peuplement de la zone intertropicale par la race blanche, le plus important est sans contredit le paludisme. Le jour où l'on saura éteindre scientifiquement un foyer de malaria, le problème de la colonisation des pays chauds sera en grande partie résolu et la race blanche, trop à l'étroit dans la zone tempérée, pourra déverser ses flots d'émigrants sur cette partie de la terre qui ne lui a accordé jusqu'ici qu'une hospitalité meurtrière. Il semble que nous touchons au but et il suffira encore de quelques efforts pour nous rendre définitivement maîtres de cette terrible endémie des pays chauds. Le moment est venu de vulgariser les notions déjà acquises dans la zone tempérée, de manière à en faire l'application immédiate aux colonies. Tel est le but de cet article. Nous le rédigerons de façon à le dépouiller de toute l'aridité des termes techniques pour le rendre entièrement accessible au public extra-médical. Il comprendra deux parties. Dans une première partie, nous tâcherons de faire comprendre au lecteur ce que l'on entend en médecine par paludisme et comment la maladie se propage à l'homme par l'intermédiaire d'une espèce particulière de moustique appelée *anophèle*. Dans une deuxième partie, nous étudierons les diverses mesures prophylactiques qui méritent d'être mises en vigueur, tantôt pour s'opposer au développement du paludisme chez l'homme, tantôt pour éteindre le foyer même de la maladie.

I

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE PALUDISME

Le mot *paludisme* est un terme très ancien qui semblait indiquer dans l'esprit des médecins d'autrefois une sorte d'intoxication de l'organisme causée par le voisinage des marais (*palus*, marais). Cette intoxication se manifestait chez l'homme sous forme de fièvre d'où le nom de fièvre paludéenne, fièvre maremmatique, et comme la fièvre éclatait à des intervalles réguliers, on lui donna le nom de fièvre intermittente à type quotidien, à type tierce, à type quarte, etc.

En Italie, il était de croyance vulgaire que la maladie était due à l'air empesté des marais, aussi l'appelait-on communément *malaria*, et ce mot italien a été naturalisé dans le langage médical comme synonyme de paludisme.

En Algérie, au moment de la conquête, on constata qu'il existait des terres sablonneuses sans marais qui étaient de véritables foyers de paludisme. Le marais n'était donc pas un élément indispensable pour donner naissance à la maladie. Aussi proposa-t-on de remplacer les termes paludisme et malaria devenus impropres, par un terme plus général : le *tellurisme*. Or, quelques années plus tard, ce terme fut reconnu lui-même inexact, car on découvrit à la surface du globe des terres privilégiées qui ne donnaient pas de fièvre, même dans le voisinage des marais. Devant cette impuissance nous avions proposé le terme de *maladie de Laveran* pour honorer le nom du médecin français qui a découvert dans le sang des malades le parasite spécifique de la maladie, c'est-à-dire l'*hématozoaire*.

Il était nécessaire d'entrer dans ces quelques détails, car aux colonies on emploie indistinctement les termes : malaria, paludisme, fièvres paludéennes, fièvres rémittentes, accès pernicieux, et il faut être averti que toutes ces dénominations reviennent à dire que le sang du malade est habité par l'hématozoaire de Laveran. Ce parasite manifeste sa présence dans le torrent circulatoire en provoquant des symptômes généraux comme la fièvre auxquels se surajoutent des symptômes locaux qui varient avec le viscère atteint. Prenons un exemple : dans l'accès pernicieux comateux la circulation générale est habitée par l'hématozoaire de Laveran, mais la circulation cérébrale proprement dite est littéralement encombrée de parasites spécifiques et cette obstruction locale est la cause du coma, c'est-à-dire de la perte de l'intelligence, de la motilité et de la sensibilité.

L'hématozoaire de Laveran est un infiniment petit qui ne mesure que 2 à 8 millièmes de millimètres de diamètre. Il est donc nécessaire, pour le rechercher dans le sang, de faire usage de microscope à fort grossissement. Cet instrument permet de se rendre compte de la lutte qui s'engage entre les cellules de l'organisme et le parasite spécifique. Celui-ci se colle sur les globules rouges, pénètre dans leur intérieur, se nourrit à leurs dépens, grossit et, arrivé à maturité, s'ouvre et lance dans le torrent circulatoire de huit à seize nouveaux germes qui s'accolent à d'autres globules et le cycle recommence. On conçoit qu'après des pontes successives et en raison de la progression géométrique de la pullulation, les parasites finissent par être en nombre colossal dans le sang. Chaque globule rouge est pour ainsi dire obligé de traîner et de nourrir son parasite. L'organisme humain essaie bien de lutter en fabriquant des globules rouges ; mais à chaque génération de globules correspond une nouvelle ponte de parasites et la lutte devient rapidement inégale, si l'on ne s'oppose pas à la pullulatien des germes au moyen du médicament spécifique, la quinine, qui tue les formes jeunes et arrête par conséquent la reproduction de l'hématozoaire.

D'où vient donc ce parasite, comment pénètre-t-il dans le sang? Est-il déposé par l'air inspiré sur les voies respiratoires, comme le bacille de la tuberculose? Pénètre-t-il plutôt par les voies digestives en même temps que les aliments et l'eau potable, comme cela se voit dans la fièvre typhoïde, le choléra, la dysenterie? On se mit de tous côtés courageusement au travail. L'enquête fut longue et pénible mais finit par aboutir à cette conclusion que l'hématozoaire ne pénétrait pas dans l'organisme humain par les mêmes voies que les autres parasites. On fut même dans l'impossibilité de constater sa présence dans l'eau des marais. L'hématozoaire resta un être mystérieux semblant mettre en défaut la sagacité des chercheurs. La science est faite de tâtonnements, préludes nécessaires des belles découvertes. Survient alors le savant qui vient féconder le terrain par une idée géniale. Laveran a eu cet éclair de génie, lorsque de déduction en déduction il a été conduit à soupçonner le moustique d'être l'agent de propagation du paludisme. Suivons bien le raisonnement de notre distingué compatriote :

Les moustiques abondent sur les marais, dans les vallées humides, partout en un mot où l'on constate de la fièvre intermittente; au contraire, sur les hauteurs, là où il n'y a pas de moustiques, il n'y a pas de fièvre.

A Constantine, les moustiques, très nombreux dans la vallée du Rummel qui est insalubre, disparaissent dans la partie haute de la ville qui est salubre. Même observation pour Bone.

Les quartiers centraux de Rome, indemnes de moustiques, sont salubres.

A Madagascar, nos soldats, si éprouvés par les fièvres lors de l'expédition de 1895, étaient assaillis par des légions de moustiques.

Le drainage du sol, qui supprime les fièvres, fait disparaître aussi les moustiques.

Les eaux courantes ne se prêtent pas au développement du paludisme; au contraire, les eaux stagnantes lui sont très favorables, comme à la pullulation des moustiques.

Les fièvres de première invasion ne règnent qu'à l'époque où les moustiques abondent; pendant le reste de l'année, on n'observe que des rechutes.

C'est pendant la nuit qu'on est le plus exposé à contracter le paludisme; et c'est pendant la nuit que les moustiques s'acharnent le plus après leur proie.

Dans les localités palustres, il est dangereux de coucher sur le sol et l'on a remarqué que, dans les maisons, les étages supérieurs étaient plus sains que le rez-de-chaussée et le premier étage; or les moustiques abondent surtout au niveau du sol.

La prédisposition aux fièvres est d'autant plus marquée que la peau est plus fine, plus délicate; les enfants, qui ont tant à souffrir des moustiques, sont plus éprouvés par les fièvres palustres que les adultes.

" Les nègres, dont la peau est épaisse, résistante et qui sont très peu sujets aux piqûres des moustiques, jouissent d'une immunité remarquable pour le paludisme.

Ces judicieuses propositions de Laveran suscitèrent un très grand nombre de recherches dans toutes les parties du monde. Un savant italien, Grassi, eut l'idée originale d'étudier dans son pays la répartition géographique des diverses espèces de moustiques. Il arriva à cette conclusion que tous les foyers de paludisme étaient peuplés par une espèce particulière de moustique que les zoologistes appellent *anophèles*. C'était là une excellente base d'opérations. A partir de ce moment on ne tâtonne plus; on abandonne l'étude du moustique commun, encore appelé *cousin* ou *culex*, espèce reconnue inoffensive, pour ne s'occuper que de l'espèce fébrigène.

En 1899, Bignami et Bastianelli exposent aux piqûres d'anophèles un homme sain qui n'avait jamais présenté d'atteintes de malaria. Une fièvre tierce se déclare et on trouve dans le sang du malade les hématozoaires de Laveran.

L'année dernière, un savant anglais, le docteur Manson, se fit expédier d'Italie des anophèles qui avaient sucé le sang de malades paludéens et soumit son propre fils, alors étudiant en médecine à Londres, aux piqûres de ces insectes. Quelques jours après, la fièvre éclata et on trouva dans le sang du malade les parasites spécifiques. Il n'y a donc pas de doute à avoir, les anophèles peuvent inoculer la fièvre paludéenne. On a même été plus loin et divers savants: Ross, Mac Callum, Grassi ont pu suivre étape par étape l'évolution de l'hématozoaire dans l'intérieur du moustique. Ces études offrent un caractère trop technique pour que nous en fassions un fidèle compte rendu. Retenons seulement cette particularité que l'hématozoaire de Laveran pullule dans le corps du moustique et qu'il s'élimine par les glandes salivaires de l'insecte, au moment où celui-ci enfonce sa trompe dans la peau de sa victime. Toute piqûre produite par un moustique infecté renfermera donc un grand nombre de germes fébrigènes. Ces germes pénètreront dans le système circulatoire de l'inoculé, donneront naissance à de nouvelles générations et vers le dixième jour après la piqûre, éclatera l'accès de fièvre caractéristique de l'infection paludéenne. Ce malade, porteur de parasites, servira à son tour à infecter de jeunes anophèles et le cycle recommencera. En un mot, l'hématozoaire de Laveran possède une double existence parasitaire: la première dans le corps de l'anophèle, la deuxième dans le sang de l'homme.

Nous avons vu que tous les moustiques ne sont pas aptes à donner la fièvre; il est donc de première importance de distinguer les espèces dangereuses des espèces inoffensives. Peut-on y arriver par

des moyens simples à la portée de tout le monde? Oui certes; mais avant de les énumérer, rappelons que le moustique, en sa qualité d'insecte, passe par quatre états successifs : 1° l'*œuf*, qui dans le cas particulier est pondu par la femelle à la surface d'une mare d'eau; 2° la *larve*, qui au sortir de l'œuf plonge et vit dans l'eau; 3° la *nymphe*, qui va subir sa dernière métamorphose à la surface du liquide et qui va donner naissance à l'insecte parfait; 4° l'*insecte parfait*, qui comprend l'insecte mâle et l'insecte femelle.

Pour que le moustique puisse parcourir les diverses phases de son évolution, il a besoin de rencontrer, dans le milieu extérieur, certaines conditions de température et d'humidité qui sont indispensables à son développement. C'est ainsi que la chaleur est nécessaire pour faire éclore les œufs et tout le monde sait que, pendant l'hiver, dans les pays tempérés, on n'observe pas de moustiques car la température extérieure n'est pas suffisante pour faire développer l'embryon. Ce n'est qu'à partir du mois de mai que les moustiques commencent à apparaître, pour disparaître de nouveau avec les premiers froids de l'hiver. Dans les pays chauds, la température extérieure est toujours suffisante pour faire germer les œufs; mais c'est ici qu'intervient le deuxième facteur, eau ou humidité. Aussi la saison par excellence des moustiques aux colonies est l'hivernage ou saison des chaleurs et des pluies. Une collection d'eau, pour être favorable à l'évolution des moustiques, doit être stagnante et ces conditions sont remplies au maximum dans les mares et dans les marais. Les larves, une fois sorties de l'œuf, vivent dans l'eau comme de tout petits poissons, mais elles ont besoin pour vivre de venir respirer à la surface, car leur respiration est strictement aérienne. Nous verrons dans un moment qu'on peut profiter de cette particularité, pour verser à la surface du liquide une huile grasse, qui, aspirée par la trachée, formera un corps étranger dans les voies respiratoires et provoquera l'asphyxie de l'animal.

Les larves, au bout d'un certain nombre de jours, se transforment en nymphes qui viennent s'étaler à la surface de l'eau comme un cocon d'où va s'envoler l'insecte parfait, c'est-à-dire le moustique. A partir de ce moment, celui-ci a une vie aérienne comme un oiseau.

Dans une étude du genre de celle que nous faisons, on peut négliger les deux états (œuf et nymphe) qui, dans les diverses espèces, offrent peu de caractères tranchés et ne retenir que les deux états (insecte adulte et larve) qui ont des dissemblances telles qu'on peut, à première vue, distinguer nettement les espèces les unes des autres. Voyons à quels signes nous pourrons faire rapidement notre diagnostic: 1° chez l'insecte parfait; 2° chez la larve.

1° *Insecte parfait : manière de déterminer l'espèce de moustique.* — La tête des moustiques est ornée de panaches et d'appendices qui per-

mettent, à première vue, de déterminer d'abord le sexe, ensuite l'espèce auxquels appartient l'insecte observé. Tous les mâles sont reconnaissables à leurs panaches ou antennes abondamment velues. Nous pouvons les éliminer immédiatement comme inoffensifs, car ils se nourrissent exclusivement de sucs végétaux. Si les mâles sont végétariens, les femelles sont excessivement sanguinaires. Il semble même que le repas de sang soit nécessaire à la femelle pour conduire ses œufs jusqu'à la ponte. Comment reconnaîtrons-nous si la femelle qui nous pique appartient à une espèce dangereuse ou à une espèce inoffensive? Laissons d'abord de côté les antennes qui nous ont servi à distinguer le mâle de la femelle et examinons les autres appendices céphaliques.

Nous verrons que, dans l'espèce *anophèle*, les palpes sont de la même longueur que la trompe. Celle-ci est énorme par rapport au corps de l'animal et rappelle une trompe d'éléphant. On a aussi comparé le corps de l'anophèle avec sa trompe à un colibri en miniature. Dans l'espèce culex, les palpes sont courtes et la trompe longue.

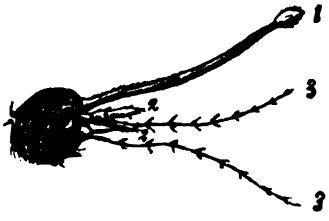

Tête de culex femelle.
1 Trompe.
2 Palpes courtes.
3 Antennes peu velues de femelle.

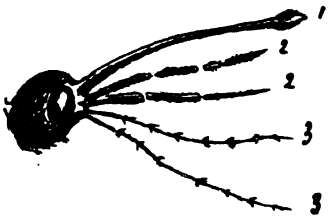

Tête d'anophèle femelle.
1 Trompe.
2 Palpes longues.
3 Antennes peu velues de femelle.

Ainsi, rien n'est plus facile que de reconnaître l'espèce par l'observation rapide des appendices céphaliques. Il existe même un moyen plus commode, qui permet de faire le diagnostic à quelques mètres de distance : c'est la position de l'insecte au repos.

Les moustiques qui sont au repos sur un mur prennent points d'appui sur leurs deux premières paires de pattes, laissant flotter la troisième paire en arrière. Mais, tandis que l'abdomen des culex, reste dans un plan parallèle au mur, l'abdomen des anophèles fait avec ce dernier un angle se rapprochant plus ou moins de l'angle droit. En somme, les culex se reposent horizontalement, les anophèles se reposent la tête en bas, l'abdomen en l'air. Il est donc facile de reconnaître, à une certaine distance, les culex des anophèles.

Si l'insecte est, comme on le voit, facile à classer à l'état adulte, il est tout aussi facile à reconnaître à l'état larvaire. La larve du culex

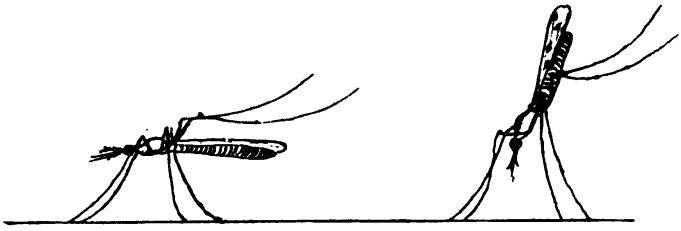

Culex au repos. Anophèle au repos.

vient respirer, son corps placé perpendiculairement à la surface de l'eau, la tête en bas, la queue en haut. La larve de l'anophèle respire, le corps étant placé horizontalement, à la surface de l'eau. Cette différence d'attitude est due à la disposition différente des tubes trachéaux chez les deux espèces animales : chez le culex, ces tubes se prolongent dans un appendice annexé à la queue ; chez l'anophèle, ils se terminent par deux ouvertures ou stigmates situés sur la face dorsale de l'avant-dernier anneau.

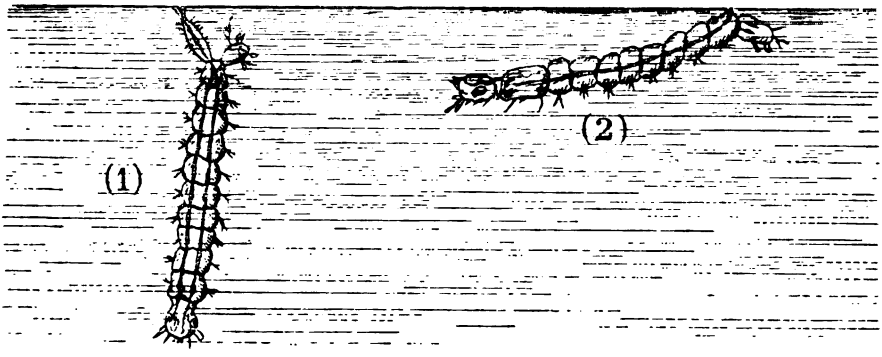

1. Larve de culex respirant à la surface de l'eau.

2. Larve d'anophèle respirant à la surface de l'eau.

Donc, toutes les fois que dans une mare nous rencontrerons une larve dont la queue ne sera pas bifurquée, nous reconnaîtrons immédiatement la larve de l'anophèle.

Est-il nécessaire de pousser plus loin l'analyse ? Devons-nous apprendre à distinguer les uns des autres les divers individus appartenant à une même famille ? Nous ne le croyons pas, puisque toutes les variétés d'anophèles sont susceptibles de communiquer la fièvre

paludéenne. Il nous suffira de savoir que la variété la plus répandue est : l'*anopheles maculipennis* ou *claviger*, caractérisé par la présence de taches sur les ailes. Une autre variété appelée l'*anopheles bifurcatus* servirait plutôt à la propagation du paludisme dans les régions boisées. Est-ce cette variété qui donne naissance dans les pays chauds à cette forme de fièvre paludéenne toujours grave qu'on appelle : *fièvre des bois* en Cochinchine et à la Guyane, et *fièvre du Teraï* dans l'Inde ? La science n'est pas encore fixée sur ce point.

Les anophèles aiment en général les endroits déserts, mais on peut en rencontrer jusque dans l'intérieur des villes. C'est ainsi que la Commission anglaise pour l'étude du paludisme a découvert des mares à anophèles dans la ville même de Freetown. Ces mares n'offrent rien de particulier, elles peuvent être de grandes dimensions et constituer de vrais marais, ou bien être petites et se réduire à des flaques d'eau entretenues par la pluie. Le voisinage de ces mares est dangereux, car le pouvoir de reproduction des anophèles est considérable, comme il est facile de s'en rendre compte. On estime en effet qu'en une seule ponte l'anophèle femelle élimine 200 œufs environ. Ces œufs mettent trois semaines pour parcourir les diverses phases du développement (larves, nymphes, moustiques). La première génération donnera donc 200 anophèles dont 100 femelles, la deuxième génération 20.000 individus dont 10.000 femelles, la troisième génération 2 millions d'anophèles dont un million de femelles et ainsi de suite, car les générations peuvent se succéder sans intermittence pendant une seule saison des pluies. Que pouvons-nous contre un ennemi aussi prolifique et aussi armé ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

II

PROPHYLAXIE DU PALUDISME

Pour faire du paludisme, il faut essentiellement trois facteurs :

1° Un facteur animal sensible au virus paludéen, c'est l'homme.

2° Un facteur insecte servant de milieu de culture et de milieu de transmission au virus, c'est l'anophèle.

3° Un facteur terrain servant de culture à l'anophèle lui-même, c'est la mare ou le marais.

Toute mesure prophylactique dirigée contre le paludisme visera donc un de ces trois facteurs. Nous sommes ainsi amenés à étudier successivement :

1° Les mesures ayant en vue la protection de l'homme.

2° Les mesures ayant en vue la destruction des moustiques.

3° Les mesures ayant en vue la suppression des mares et des marais.

Nous allons envisager le problème de la prophylaxie du paludisme sous chacun de ces aspects.

1° *Mesures ayant en vue la protection de l'homme.* — Nous avons vu que les anophèles femelles commençaient à piquer au coucher du soleil et qu'elles continuaient leur chasse à l'homme pendant la nuit. La première indication à remplir est donc, au moment du crépuscule, de se réfugier dans un endroit inaccessible aux anophèles et d'y séjourner jusqu'au lendemain matin. Dans certaines colonies malsaines, pour éviter le séjour des troupes et surtout des malades à terre, on a créé des casernes et des hôpitaux flottants. On a remarqué, en effet, que les équipages des navires mouillés à quelques encablures seulement des côtes les plus malsaines présentaient peu de cas de paludisme ; de là l'idée d'utiliser les vieux navires démodés comme casernes flottantes (la *Minerve* au Gabon).

Pendant la campagne du Dahomey, pour éviter le séjour des malades et des blessés à terre, on fit stationner en rade de Kotonou, un ancien transport de Cochinchine, le *Mytho*, qui servait de dépôt-hôpital pour le corps expéditionnaire. La Marine fit de même pour la campagne de Madagascar, mais le transport-hôpital *Mytho*, mouillé devant Majunga, fut bien vite insuffisant pour recevoir le trop grand nombre de malades. Cette pratique des casernes et des hôpitaux flottants a été utilisée par les Anglais dans leurs guerres contre les Ashantis.

Cette mesure est radicale, elle protège avec efficacité l'homme contre les piqûres de l'anophèle et par conséquent contre les atteintes du paludisme, mais on ne doit la considérer que comme une mesure d'exception. Il n'en est pas de même de la protection par la *moustiquaire*. La moustiquaire est d'un usage courant aux colonies ; elle est constituée essentiellement par une enveloppe de tulle qui entoure le lit et dont les mailles sont assez fines pour former une barrière infranchissable pour les insectes ailés. Inutile d'ajouter que la moustiquaire peut s'adapter aussi bien à un cadre ou à un hamac qu'à un lit. Cette mesure prophylactique a fait ses preuves dernièrement encore dans la traversée du continent africain par la mission Marchand. Voici comment notre camarade Emily, médecin de la mission, rend compte des services rendus par ces tamis à moustiques [1] :

Les moustiquaires de nos gens, dit-il, avaient été remplacées au moment de quitter Fort-Desaix. Le rude service qu'elles avaient dû faire pendant la traversée des marais et l'humidité des nuits les avait plus ou moins détériorées. Dès l'arrivée à Fachoda, de l'étoffe avait été distribuée

[1] *Archives de médecine navale*, 1900.

à tout le monde pour la réparation ou la réfection complète de cet indispensable objet de literie.

Les noirs ont l'épiderme moins résistant qu'on ne le pense aux piqûres des moustiques, et nos tirailleurs nous savaient un gré infini du soin que nous prenions de leur assurer la tranquillité de leur sommeil. Leur reconnaissance envers nous était d'autant plus grande qu'ils voyaient leurs camarades de l'armée égyptienne camper à côté d'eux sans protection aucune contre les moustiques. Toute l'armée du sirdar Kitchener avait, en effet, remonté le Nil sans songer à emporter des moustiquaires. Les officiers européens eux-mêmes en étaient dépourvus. Dès les premières nuits que la garnison de Fachoda passa à terre, nos camarades anglais se rendirent compte de leur imprudence et prirent leurs dispositions pour installer des moustiquaires de fortune. Le commandant Marchand leur vint en aide et leur fit cadeau de tout un ballot de tulle destiné à cet usage. Mais les officiers et sous-officiers égyptiens, ainsi que les soldats noirs, durent continuer à coucher à visage découvert Dans toutes leurs conversations avec nos hommes, ces malheureux ne pouvaient se lasser d'admirer leurs moustiquaires et de leur raconter l'épouvante des longues nuits sans sommeil qu'ils passaient à lutter contre les myriades de moustiques qui s'abattaient sur eux. Que de fois nos sous-officiers indigènes ou même nos tirailleurs ne sont-ils pas venus nous supplier de leur faire cadeau de quelques mètres d'étoffe destinés à leurs camarades du camp hostile!

Quoi qu'il en soit, qu'il faille rapporter la chose à la fatigue des longues nuits sans repos, ou plus directement à la nocivité du liquide injecté par les moustiques sous le derme de leur peau, les soldats égyptiens furent très éprouvés par les fièvres paludéennes.

Alors que je n'avais presque pas d'accidents de ce genre à signaler chez mes hommes, mon confrère anglais se plaignait à moi du nombre considérable de fiévreux qui venaient journellement à sa visite. De nombreux décès se produisaient chez lui.

Qui sait si la plus grande part du succès de la mission Marchand n'est pas due à l'adoption de cette simple mesure prophylactique contre le paludisme, la protection par la moustiquaire !

Dans ces dernières années, les médecins italiens ont proposé d'élargir encore la zone de protection contre les moustiques, et, au lieu de protéger le lit seul, ils ont eu l'idée de garantir la maison elle-même contre la pénétration des anophèles. Dans ce but, ils placent des tamis métalliques sur toutes les ouvertures des maisons : portes, fenêtres, lucarnes, etc. Les fenêtres sont garnies de tamis métalliques simples ; mais les portes, qui doivent nécessairement s'ouvrir pour donner accès aux habitants de la maison, sont construites sous forme de tambours grillagés munis d'une double porte à fermeture automatique. Ces sortes de vestibules en treillis rappellent les tambours qu'on place pendant l'hiver à l'intérieur de la porte d'entrée, dans les cafés et restaurants en France, pour éviter

l'entrée directe et brusque de l'air extérieur dans une atmosphère intérieure déjà chaude.

Ces mesures sont très sages et méritent d'être adoptées dans les colonies à fièvre.

En Italie, on a fait des expériences concluantes sur l'efficacité de ces maisons grillagées dans la prophylaxie du paludisme. Elles ont porté sur le personnel des chemins de fer établi le long des voies qui traversent des zones marécageuses. On fit loger ce personnel tantôt dans de simples kiosques entièrement bordés de toiles métalliques, tantôt dans des maisons ordinaires dont les ouvertures avaient été garnies de treillis en métal.

Maison grillagée des docteurs Sambon et Low aux environs d'Ostia (d'après *The Practitioner*)

Lorsque les employés étaient appelés par leur service de nuit à quitter leurs maisons grillagées, ils devaient sortir munis d'un voile fixé à leur chapeau et de gants de coton de manière à préserver la figure et les mains contre la piqûre des anophèles.

Les résultats obtenus ont été très encourageants : Celli a fait ses expériences sur les portions marécageuses des chemins de fer de l'Adriatique et du Sud. Sur 207 employés de chemin de fer qui avaient été protégés contre les moustiques, 10 seulement furent atteints de paludisme, et peut-être les accès relevaient-ils d'une inoculation antérieure. Les ouvriers qui n'avaient pas été protégés contre les piqûres présentèrent tous des manifestations paludéennes.

Le professeur Grassi, avec l'appui du gouvernement, fit un essai de prophylaxie sur les employés de chemins de fer qui sont répartis sur une longueur de 12 kilomètres dans la plaine de Capaccio. Cette région est tellement désolée par les fièvres que ses habitants l'abandonnent pendant la mauvaise saison. Les mesures prophylactiques

furent appliquées à 104 personnes; 3 seulement furent prises de récidive de fièvre.

Sous les auspices de l'École de médecine tropicale de Londres, deux professeurs, les docteurs Sambon et Low, avec leur suite, allèrent villégiaturer dans la partie la plus malsaine de la campagne romaine aux environs d'Ostia. Ils y passèrent toute la mauvaise saison, vivant au milieu de la population indigène décimée par le paludisme, sans en éprouver eux-mêmes la plus légère atteinte. Ils n'avaient pris d'autre précaution que de séjourner et de dormir dans une maison grillagée depuis le coucher jusqu'au lever du soleil.

Comme on le voit, tous les essais de protection contre la malaria effectués dans les divers centres fébrigènes de l'Italie ont donné des résultats favorables. Aussi les compagnies de chemin de fer ont-elles décidé d'adopter partout le système des maisons grillagées. Les mêmes mesures seront appliquées aux ouvriers des Marais Pontins et aux cantonniers qui travaillent sur les routes avoisinant les régions marécageuses. On peut donc conclure que la protection de l'individu contre les piqûres des *anophèles* est entrée en Italie dans la véritable période d'application.

Le moment est venu de dire quelques mots d'une méthode qui vise, elle aussi, la protection de l'homme, mais qui cherche à atteindre ce but par une voie détournée. C'est la méthode dite de la *quinine préventive*. Nous allons essayer d'en faire saisir le mécanisme intime. Certains individus jouissent d'une immunité naturelle vis-à-vis de l'hématozoaire de Laveran. C'est le cas de la race nègre et l'histoire des expéditions coloniales fourmille de nombreux exemples dans lesquels la race noire reste indemne pendant que les représentants de la race blanche succombent en grand nombre sous les coups de la malaria. A quoi tient cette immunité? D'après les récentes recherches de Koch, les enfants nègres présentent un très grand nombre d'hématozoaires dans le sang, mais plus tard les parasites disparaissent définitivement. Il y aurait donc une sorte d'immunité acquise et le sang du nègre deviendrait un milieu impropre à la culture du micro-organisme spécifique.

Il est possible de transformer pour ainsi dire le sang du blanc en sang de nègre, c'est-à-dire de rendre le sang du blanc impropre à la pullulation de l'hématozoaire, en faisant ingérer à l'individu à immuniser une petite dose quotidienne de sulfate de quinine, 20 à 25 centigrammes, par exemple. Sous l'influence de ce traitement le sang de l'Européen, restant constamment imprégné de quinine, devient un milieu peu favorable à la culture de l'hématozoaire, de sorte que l'*anophèle* a beau piquer l'individu immunisé et lui injecter des parasites dans son système circulatoire, ceux-ci rencontrant un mauvais milieu ne tardent pas à succomber.

Il serait téméraire de compter d'une façon absolue sur cette méthode préventive ; mais elle a rendu et elle peut rendre de grands services dans une expédition coloniale alors que l'emploi des autres moyens prophylactiques est impossible ou illusoire.

2° *Mesures ayant en vue la destruction des moustiques.* — Se préserver contre les moustiques est bien, les détruire serait mieux. C'est ici que nous allons faire appel aux notions que nous avons déjà acquises sur le développement des insectes.

Le moustique est accessible à nos moyens de destruction pendant deux phases seulement de son existence : 1° pendant la phase aérienne où il est insecte parfait ; 2° pendant la phase aquatique où il est larve.

Les moyens les plus communément employés contre l'insecte ailé consistent en fumigations diverses. En Italie, les bergers, qui reviennent des Apennins, ne rentrent dans leurs cabanes qu'après les avoir remplies de fumée pour en chasser les moustiques. Les sampaniers annamites, dans le même but, allument du feu dans leurs sampans pendant la nuit pour faire de la fumée. Certaines fumées jouiraient à cet égard de propriétés insectifuges énergiques : telles sont par exemple les fumées d'acide sulfureux, de feuilles d'eucalyptus, de poudre de fleurs de chrysanthème, de poudre de pyrèthre, de tabac, etc. Certaines odeurs elles-mêmes ont la propriété de chasser les moustiques : essence de térébenthine, menthol, camphre, ail, naphtaline, etc. Tous ces moyens ne constituent que des palliatifs, car l'insecte ou bien n'est qu'assoupi ou bien se dérobe par le vol à nos engins de destruction.

Dans sa phase larvaire, l'insecte peut plus difficilement échapper à nos moyens d'extermination.

Lamborn, aux États-Unis, il y a déjà un certain nombre d'années, avait proposé une mesure originale : c'est l'importation des libellules carnassières (*dragon-flies*) ou demoiselles qui mangent tous les insectes, les moustiques en particulier, et dont les larves aquatiques donnent elles-mêmes la chasse aux larves des insectes. Dans le même ordre d'idées, on a proposé le peuplement des étangs à anophèles par des poissons friands de larves d'insectes. Si nous sortons du domaine de la fantaisie pour rentrer dans le domaine pratique, deux méthodes méritent de fixer notre attention : la méthode toxique et la méthode asphyxiante. La méthode toxique consiste à dissoudre une substance larvicide, comme le permanganate de potasse, le vert de malachite, etc., dans la mare d'eau à stériliser. Elle a le gros inconvénient d'être dispendieuse. Il n'en est pas de même de la méthode asphyxiante qui semble joindre la simplicité au bon marché. Celle-ci consiste à répandre à la surface du bassin à stériliser une mince couche d'un liquide oléagineux. Une petite expérience

nous permettra de nous rendre compte de son efficacité. Mettons des larves de moustiques dans un verre d'eau : nous voyons à chaque instant les larves remonter à la surface pour respirer au moyen de leur tube aérifère. Versons à la surface de l'eau une mince couche d'huile de pétrole : nous voyons les larves, au moment où elles viennent de confiance respirer à la surface, entrer brusquement dans une vive agitation, manifester leur inquiétude par des contorsions ; elles portent la tête du côté du tube aérifère comme si elles voulaient arracher un corps étranger. Que s'est-il passé ? C'est que au moment où la larve a voulu aspirer l'air à la surface, elle n'a pu aspirer qu'une gouttelette d'huile qui a obturé sa trachée et qui remplissant le rôle d'un corps étranger dans les voies respiratoires, détermine l'asphyxie à bref délai.

L'emploi du pétrole dans la stérilisation des étangs présente un inconvénient sérieux, c'est qu'il nécessite des interventions répétées. Le pétrole en effet s'évapore vite et, au bout de trois jours, il n'en reste plus trace à la surface de l'eau. En tenant compte de la longueur de la vie larvaire du moustique, il faudrait procéder à la stérilisation de la nappe d'eau tous les quinze jours, ce qui est fastidieux et finit par devenir coûteux.

Christy a essayé un procédé qui se recommande par sa simplicité. Il consiste à placer dans la mare à stériliser, un vieux baril de goudron. L'eau reste des semaines entières revêtue d'une couche huileuse de goudron, qui tue les larves et empêche l'insecte adulte de déposer ses œufs sur l'eau.

3° *Mesures ayant en vue la suppression des mares et des marais.* — La stérilisation des mares ne peut guère être effectuée que dans les petites collections d'eau, dans le voisinage des habitations. Ce procédé ne semble guère pratique si on veut s'attaquer à de grands marais, occupant une vaste superficie. Ici la science de l'ingénieur nous est indispensable, car le problème à résoudre est tout à fait différent. Au lieu de viser la larve du moustique, on n'a d'autre objectif que de transformer le terrain en le rendant impropre à l'éclosion des œufs. Nous sommes ainsi amenés à passer rapidement en revue les diverses opérations qui sont connues et pratiquées depuis longtemps dans la zone tempérée.

La première et la plus simple est le terrassement. Celui-ci consiste à combler la cuvette marécageuse au moyen de terres rapportées. Il ne peut être employé que pour de petites mares. Quand il s'agit de marais d'une plus grande étendue, le terrassement doit être précédé du dessèchement. Il suffit de creuser un canal qui assure l'écoulement de l'eau du marais vers la mer ou vers un cours d'eau voisin. Une fois le marais vidé, on comble la cuvette au moyen de terrassements.

Dans ces travaux il y a des précautions à prendre pour éviter l'explosion d'épidémies palustres. On ne devra les entreprendre qu'en dehors des saisons des moustiques. L'exemple de l'épidémie qui sévit à Bordeaux en 1805 est curieux à rappeler. A cette époque on forma le projet de combler le marais de la *Chartreuse* où se trouve actuellement le cimetière de la ville. Ce marais déversait son trop plein dans la Garonne au moyen d'un canal de dégorgement appelé le *Peugue*. On établit un barrage à l'origine du *Peugue* et on procéda au curage du canal. Les travaux furent commencés au mois de juillet, par conséquent au plus fort de la saison des moustiques. Une formidable épidémie de fièvres pernicieuses éclata, faisant 3.000 victimes sur 18.000 malades. On fut obligé de suspendre les travaux qui furent repris pendant l'hiver suivant et, durant cette saison, le curage du *Peugue* et le comblement du marais de la *Chartreuse* purent s'accomplir sans nouvelle épidémie.

On peut quelquefois tirer parti du voisinage d'une rivière ou de la mer pour les opérations de comblement des marais. Le terrassement prend alors des noms particuliers comme *colmatage*, *terrement*, *warpage*, etc. Ces diverses opérations offrent plus d'intérêt pour l'ingénieur que pour l'hygiéniste.

Le comblement après dessèchement n'est pas toujours réalisable lorsqu'il s'agit de très grandes étendues de terrains. Dans ce cas, après avoir enlevé la nappe d'eau au moyen de puissantes machines d'épuisement, on met en culture le fond de la cuvette. En faisant fonctionner par intermittences les machines d'épuisement, on entretient le terrain dans une humidité tout à fait propice aux diverses exploitations agricoles. La mer de Harlem en Hollande, a ainsi été desséchée et mise en valeur. J'ai visité cette magnifique œuvre humaine et j'engage tous les touristes qui se rendent en Hollande, à s'arrêter à Leyden pour de là rayonner vers Katwyk, Leeghwater et le *polder* de Harlem. Qu'ils se fassent expliquer le fonctionnement de tout le service des eaux à la Direction du Polder, ils resteront émerveillés de cette conception gigantesque, qui a pour résultat de maintenir l'eau d'irrigation à un niveau toujours constant.

Les terrains ainsi gagnés sur la mer ou sur les marais s'appellent *polders*, et les *polders* sont en nombre considérable dans le pays. On parle même de dessécher le Zuidersée, ce qui donnerait à la Hollande une province nouvelle de 300.000 hectares de superficie. On voit que la Hollande mérite bien son nom de Pays-Bas, pays creux, *hol land*.

Le dessèchement des marais, l'écoulement régulier des eaux vers la mer, la mise en valeur des terres nouvelles, tout cela a eu pour résultat de faire disparaître les fièvres, qui autrefois terrassaient toutes les populations avoisinant l'embouchure du vieux Rhin.

L'humidité du sol n'est quelquefois pas assez grande pour former

des marais à la surface de la terre, et cependant elle est suffisante pour donner naissance à des fièvres paludéennes. Tel est le cas de la campagne des Landes. Ici une mince couche imperméable appelée *alios* empêche les eaux superficielles de filtrer dans les couches profondes de la terre et par conséquent entretient l'humidité de la surface. L'ingénieur Chambrelent a réussi à assainir toute la région en creusant dans les parties déclives des *puits absorbants* qui traversent la couche de l'*alios* et déversent par conséquent dans les couches profondes de la terre l'eau qui stagnait autrefois dans les couches superficielles.

CONCLUSIONS

Les nouvelles acquisitions faites par l'hygiène en vue de combattre le paludisme doivent recevoir leur application immédiate dans les colonies.

La fièvre paludéenne est une maladie inoculée par une variété de moustique appelée *anophèle*.

Tout individu qui veut se mettre à l'abri de la fièvre paludéenne doit se garantir contre les piqûres des *anophèles*, soit en adaptant une moustiquaire à son lit de repos, ou mieux en tamisant l'air des portes et des fenêtres de son habitation par des treillis métalliques.

Ces mesures prophylactiques sont des mesures d'attente ; mais la façon radicale de combattre le paludisme consisterait dans la destruction des larves pendant la vie aquatique du moustique et surtout dans le dessèchement des marais et le drainage du sol.

On commence enfin à entrevoir l'époque où la zone intertropicale, débarrassée du paludisme, deviendra une immense colonie de peuplement pour la race blanche et peut-être le grenier d'abondance de l'humanité.

Dr Le Dantec,
Agrégé, chargé du cours de pathologie exotique
à l'Université de Bordeaux.

LA COTE D'IVOIRE OCCIDENTALE

LA MISSION HOSTAINS-D'OLLONE (1898-1900)

C'est devenu un lieu commun, dans le monde colonial, que de dire de la Côte d'Ivoire qu'elle est celle des parties de notre domaine d'outre-mer qui est la moins connue. Les difficultés d'une barre souvent dangereuse, l'insalubrité des lagunes qui bordent, à peu de distance, le rivage de l'Océan sur les deux tiers de la frontière maritime, la diversité des peuplades, n'ayant entre elles aucun lien politique — presque même d'un village à l'autre, — des cours d'eau innavigables à quelques kilomètres de leur embouchure, et, pardessus tout, l'impénétrabilité de la forêt tropicale, d'une profondeur moyenne de 300 kilomètres, sombre, morne et silencieuse, toutes ces causes ont contribué à rebuter longtemps les commerçants, peu soucieux de s'exposer, eux et leurs biens, (le massacre de la mission commerciale privée de MM. Voituret et Papillon était un avertissement) là où les explorateurs, leurs pionniers habituels, n'avaient que médiocrement réussi, pour divers motifs, toujours étrangers, disons-le, à leur vaillance et à leur abnégation.

L'initiateur de la Côte d'Ivoire, Binger, avait bien abouti, à force de patience et d'adresse, à descendre du Soudan, de Kong à Grand-Bassam, explorant ainsi la partie orientale de la colonie. Marchand, Eysséric, Blondiaux et plusieurs autres — dont quelques-uns sont tombés au champ d'honneur — s'étaient bien attachés à faire des découvertes dans le Baoulé et vers les contrées situées à l'ouest du Bandama rouge. Entre Fresco et le Rio Cavally (frontière libérienne), l'administrateur Pobéguin avait étudié consciencieusement la côte et la zone maritime des fleuves, zone malheureusement trop peu étendue; mais l'hinterland du Sassandra, du San-Pedro, du Rio Cavally restait inconnu et la plus grande obscurité régnait sur le haut cours de ce dernier fleuve, et, par conséquent, au sujet de la position exacte de notre frontière avec la république noire de Libéria. Cette lacune est aujourd'hui comblée grâce à la mission qui fut confiée à M. l'administrateur Hostains et à M. le capitaine d'Ollone avec lesquels celui qui écrit ces courtes lignes eut le plaisir de faire quelques heures de traversée, à bord du *Stamboul*, entre Dakar et Conakry, vers la fin de novembre 1898. L'entreprise était hardie, audacieuse même, puisqu'il s'agissait de faire pour la partie occidentale de la Côte d'Ivoire — dans une contrée très sauvage et ha-

bitée par des tribus anthropophages, en allant du Sud au Nord — ce que Binger avait fait pour la partie orientale de cette colonie, en descendant du Nord au Sud. Cette opération difficile a été menée à bien, « après seize mois d'efforts, une dépense de 18.000 francs et n'a pas coûté à la France une seule vie ».

Ainsi s'exprime le capitaine d'Ollone, en terminant le récit, qu'il vient de publier[1], de cette exploration au cours de laquelle son compagnon Hostains et lui-même rivalisèrent de courage, d'endurance et de ténacité.

Au lieu de remonter le Cavally, pendant une soixantaine de kilomètres — ce qui semblait plus naturel et, en tous cas, plus facile et plus rapide, — la mission partit, à dessein, de Béréby par la voie de terre, afin d'éviter l'hostilité connue des peuplades Tépos habitant la rive gauche de ce fleuve. Elle atteignit, de la sorte, en six semaines, le cours moyen du Cavally (lequel porte successivement plusieurs noms en langage indigène) à environ 150 kilomètres de la côte et y construisit *Fort-Binger*, non sans avoir perdu beaucoup de temps, comme d'usage, en d'interminables palabres avec les divers chefs de villages qu'il fallait se concilier pour passer, avoir des vivres, obtenir des porteurs.

Jusque-là, tout alla bien relativement, comme en pays noir. Les *Tabétouos* se montrèrent accueillants et cela permit à M. d'Ollone de recueillir d'assez précieuses indications sur les traditions, les us et coutumes. La plupart ressemblent fort à ce qu'on sait des peuplades de la Guinée et du Dahomey. Certaines légendes, relatées dans le chapitre V, rappellent les histoires mythologiques des Baribas et des Yorubas (Bénin) racontées en des pages si vivantes par Harry Alis.

La mission passe ensuite chez les *Graoros*, les *Paloubés*, les *Sapos* Ces peuplades, « ayant reconnu que leurs visiteurs n'avaient pas d'intentions belliqueuses », firent leurs efforts pour les garder, en leur refusant des porteurs occupés, leur disait-on, à la récolte du riz. Au fond, on voulait les conserver dans le pays le plus longtemps possible, afin de leur vendre des vivres contre les marchandises qu'ils possédaient et que les indigènes considéraient comme « une aubaine extraordinaire ». Il paraît que c'est précisément ce trait d'intérêt personnel qui permit à la mission d'avancer, en faisant prévenir adroitement les gens des villages qui se trouvaient plus loin; ceux-ci venaient la prendre pour obtenir ses marchandises; le problème du portage fut ainsi maintes fois résolu au moyen de ce stratagème.

Mais, à partir du pays des *Vayas* et des *Bolos*, le sort de la mission change singulièrement; au lieu de palabres interminables, bien que

[1] *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée*, 1 vol. in-8°, avec deux cartes et 90 illustrations. Chez Hachette, 1901.

pacifiques, c'est l'hostilité déclarée des populations, *Gons* ou *Nguérés* qu'elle subit. Elle doit se battre nuit et jour : embuscades qu'elle évite adroitement en déroutant les indigènes sur les directions qu'elle prend, enlèvements presque toujours faciles — grâce au fusil Lebel — de nombreux villages, parfois 10 ou 12 par jour, au moyen de quelques salves et d'assauts rapides ne donnant pas le temps aux ennemis de recharger leurs vieux fusils à pierre.

Telle a été la dernière partie du voyage, pendant toute une semaine ; de sérieuses alertes parfois, mais pas de combats meurtriers, grâce au sang-froid et à l'énergie des chefs de la mission. Après, ça a été l'ivresse du triomphe, des difficultés vaincues, de la grande lumière succédant à la sombre et monotone forêt ! Tout cela est décrit d'une plume facile et produit, à la lecture, un attrait véritable : pour les coloniaux, par la nuance des détails, les traits rapides mais frappants ; pour les autres lecteurs, par l'ampleur d'un récit intéressant, par la variété des fables noires — le tout agrémenté de nombreux dessins dus à l'élégant crayon de Mme Paule Crampel, d'après des croquis et photographies rapportés par la mission.

Les résultats de celle-ci peuvent se résumer en quelques mots : découverte de l'immense boucle que le Cavally fait vers l'Ouest, en donnant ainsi à la France une vaste région que l'on supposait appartenir au Libéria ; confirmation — après les travaux de M. Maurice Delafosse — que cette république noire est totalement ignorée à quelques kilomètres de la côte, situation qui, pour plus tard, pourra présenter une importance économique, si les Libériens continuent à concéder aux Anglais et aux Allemands, qu'ils trompent, des choses qu'eux-mêmes ne possèdent pas ; constatation de l'extrême fertilité des pays traversés et de la densité de leur population ; indications de quelques-uns des procédés qui doivent être mis en pratique pour établir progressivement et réellement notre influence ; enfin affirmation, par des hommes, désintéressés dans la question, de la grande œuvre accomplie au Soudan par la comparaison des moyens employés avec les résultats obtenus : un pays trois fois grand comme la France, conquis, pacifié et organisé par moins de 200 officiers et sous-officiers avec 3.000 soldats noirs ; la barbarie tuée avec la défaite et la capture de Samory, la sécurité renaissante après la délivrance des populations qui, tout en nous craignant, comme il le faut, parce qu'elles nous savent forts, ont confiance en nous parce que nous sommes justes.

Dans sa conclusion, M. d'Ollone résume bien ses sentiments sur l'avenir des régions qu'il a explorées. En la lisant, on aura la conviction que la partie occidentale de la Côte d'Ivoire reste à peu près inexploitée par le commerce — les statistiques par postes de douane en font foi — malgré ses immenses ressources, mais que, pour uti-

liser celles-ci, il faut d'importants capitaux peu pressés d'obtenir de gros dividendes, mais bénéficiant d'assez de garanties pour se risquer en des entreprises présentant de brillantes perspectives sans être exemptes d'aléas, on doit le dire franchement. Il faut, enfin, une attention sans cesse en éveil; les sommeils diplomatiques ont, peut-être, parfois du bon dans nos climats tempérés et brumeux; sous les tropiques, où tout va vite — la maladie, la vie comme la mort — nous ne serons démentis par aucun de ceux qui les connaissent, en affirmant que le recueillement, que le sommeil — que certains souhaitent — c'est le commencement de la désorganisation, c'est la mort! Ne sait-on pas que la *maladie du sommeil* y conduit?

En résume, on doit se féliciter que l'ordre ministériel, qui prescrivait à la mission Hostains-d'Ollone de revenir en arrière, ne soit parvenu à Fort-Binger qu'après son départ. Son succès final prouve que, cette fois, c'est le hasard qui a eu raison. Ses résultats féconds attestent son utilité et permettent d'apprécier tout ce que nous aurions perdu, si elle n'avait pas accompli son œuvre.

Aussi M. d'Ollone a-t-il pu écrire, à cet égard : « Il faut avouer que nous avons eu un bonheur prodigieux de triompher, à nous seuls, d'une résistance jugée trop forte pour nos deux missions (la seconde, envoyée de Beyla à sa rencontre et qui fut rappelée, avait à sa tête les lieutenants Wœlffel et Mangin) réunies et, en même temps, d'échapper à l'ordre de rappel, plus favorable sans doute à notre sécurité, mais plus funeste encore pour notre succès. »

Le livre de M. d'Ollone se termine par plusieurs appendices; ce n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage. Il nous reste à exprimer l'espoir que le travail d'études préliminaires, commencé si heureusement par la mission Hostains-d'Ollone sera continué et que le gouverneur de la Côte d'Ivoire fera bientôt établir une ligne de postes entre la côte et le Soudan, afin de permettre, dans cette partie de la colonie, l'établissement d'un courant commercial aujourd'hui inexistant.

ASPE-FLEURIMONT,
Conseiller du commerce extérieur.

LA MAIN-D'ŒUVRE A MADAGASCAR

ET

LA SUPPRESSION DE LA CORVEE

L'arrêté du 31 décembre 1900, qui supprima le régime des prestations à Madagascar, a fait entrer dans une phase nouvelle la question du recrutement de la main-d'œuvre dans notre nouvelle colonie : sous le gouvernement de Rainilaïarivony, adversaire irréductible des travaux publics et de toute exploitation coloniale, cette question ne s'était jamais posée; les esclaves suffisaient à fournir les manœuvres, les porteurs et les domestiques : la plupart des contremaîtres, surveillants et ouvriers d'art étaient des créoles ou des Hovas des castes inférieures. L'installation dans l'île de notre corps expéditionnaire et de nombreux colons multiplia les besoins, au moment même où la suppression de l'esclavage tarissait l'une des sources les plus précieuses de la main-d'œuvre; aussi, dès 1896, les travailleurs manquèrent à nos services publics et à nos colons malgré l'offre de salaires très élevés[1]. Les transports se faisant à dos d'hommes, le ravitaillement se trouva bientôt arrêté faute de porteurs et la population européenne menacée d'une disette[2]. Pour parer à ce danger imminent, le gouverneur général prit, le 26 octobre 1896, un arrêté établissant une prestation annuelle de cinquante jours pour tout indigène mâle de seize à soixante ans : une indemnité journalière de vingt centimes était payée aux prestataires par journée de travail fournie : elle leur suffisait pour se nourrir. Grâce à cette mesure, on put assurer le ravitaillement du corps expéditionnaire et bientôt commencer des routes, mais nos commerçants et nos colons restèrent dans le même embarras, et, au commencement de 1897, on dut les autoriser à toucher des vivres aux magasins de l'armée.

Vers cette époque fut tenté le premier essai de réglementation du travail indigène : un arrêté parut le 27 décembre 1896, prévoyant les engagements des Malgaches par les Européens, spécifiant les devoirs et les droits de chacun et considérant comme vagabond tout indigène

[1] Avant la guerre, le prix du voyage (aller et retour) de Tananarive à Tamatave était par bourjane de 12 fr. 50 : en 1896, les services administratifs offraient 50 fr. pour le même transport et ne pouvaient trouver de porteurs.

[2] A Tananarive, en 1896, le litre de vin valait 3 francs et la livre de pain 1 fr. 50.

sans ressources et sans travail : le vagabondage était puni d'emprisonnement. Pour éviter d'être condamnés, les Hovas s'engagèrent en masse chez les étrangers (Anglais, Allemands, Américains, Norvégiens, etc. ;) et la situation de nos compatriotes ne s'améliora pas. Notre intérêt bien entendu imposait une décision énergique; le général Gallieni n'hésita pas à la prendre : en août 1897, il exempta de la prestation les ouvriers engagés pour un an au moins à des services ou à des colons français et travaillant quatre jours sur sept[1] : les indigènes désertèrent aussitôt les chantiers des étrangers pour venir sur ceux de nos nationaux. Mais de vives réclamations, que consacra le *Blue-Book* sur Madagascar, se produisirent, et le général dut rapporter la mesure qu'il avait prise. Elle avait eu l'avantage de rapprocher pendant quelque temps Malgaches et Français, et d'apprendre aux indigènes que le vainqueur de la veille était un maître moins brutal que des gens intéressés avaient essayé de le leur faire croire.

La main-d'œuvre devint cependant de plus en plus rare, et le général Pennequin dût revenir aux anciens errements pour ramener les indigènes au travail : il exempta les engagés d'Européens de la moitié de la prestation, l'autre moitié pouvant être rachetée au taux maximum de vingt francs. C'était en réalité dispenser les engagés de corvée, les patrons préférant payer le rachat pour conserver leurs ouvriers.

Comme on le voit, depuis la suppression de l'esclavage (août 1896), le recrutement de la main-d'œuvre locale ne fut possible que grâce à la menace de la prestation si redoutée des indigènes : l'arrêté du 31 décembre 1900, qui abolit cette menace, substitue, sans aucune transition, au travail pour ainsi dire forcé, la liberté de l'offre et de la demande. Il est à craindre que le nouveau système produise des mécomptes graves; il ne date que de quelques mois et déjà on se plaint du renchérissement des salaires, de la pénurie de la main-d'œuvre et de l'augmentation brusque du prix de la nourriture et des objets nécessaires aux Européens.

Certes, l'abolition de la corvée s'imposait au point de vue humanitaire ; nous y applaudissons volontiers, ayant vu de très près les abus auxquels elle donnait lieu ; mais nous estimons cette mesure prématurée au point de vue économique : nos colons, dont les intérêts très respectables se trouvent lésés, auraient préféré un changement moins brusque. Nous croyons d'ailleurs que la loi de l'offre et de la demande en matière de travail ne peut être établie par une disposition législative, mais qu'elle doit s'imposer d'elle-même comme consé-

[1] Cette restriction indique le maximum de travail que, de l'avis des gens les plus autorisés, on peut exiger d'un Malgache.

quence de besoins nouveaux de l'individu ou par la transformation de son état d'esprit.

Or, les besoins des Malgaches ne se sont pas beaucoup accrus depuis la guerre, et il y aurait quelque prétention à croire que nous avons pu en six ans modifier assez ce peuple pour le faire passer sans danger du régime de l'esclavage à celui de la liberté absolue du travail : d'autant que, pour Madagascar, il s'agit, non d'un changement politique, mais d'une modification profonde du caractère des habitants et même, pour les Hovas, de leur constitution physique ; ces derniers actuellement trop faibles pour se livrer au travail de la terre ou à des métiers pénibles sont capables de s'améliorer et de devenir peut-être les rénovateurs de l'île. Les Sakalaves et les Betsimisarakas au contraire ne sont guère susceptibles de plus d'énergie ; leur apathie naturelle est la conséquence du climat, qui est immuable, et quoique l'on améliore leurs conditions d'existence par la nourriture, l'habitation et l'hygiène, il ne sera pas possible d'obtenir d'eux la même activité que l'Européen déploie dans son pays d'origine ou que le Hova pourrait avoir sur les hauts plateaux. La végétation luxuriante des régions côtières procure d'ailleurs aux autochtones des moyens d'existence faciles : le ravenalo, le rafia, le bambou leur fournissent les matériaux nécessaires à la construction des cases ; le maïs, le manioc, le riz, la canne à sucre et les produits de la pêche leur donnent une nourriture abondante presque sans fatigue, enfin l'élévation de la température les dispense de porter des vêtements : n'ayant pas de besoins, ils se refusent au travail précisément dans la partie de l'île où la richesse du sol permettrait des exploitations agricoles productives.

Sur les hauts plateaux, la population est presque dense et a plus de besoins ; le climat relativement froid [1] oblige les habitants à construire des maisons bien closes en pierres et en bois, à porter des vêtements chauds ; le sol dur les incite à l'usage de la chaussure, que la région sablonneuse de la côte ne rend pas nécessaire ; aussi y trouve-t-on assez facilement des ouvriers, que le sol peu productif ne permet pas d'utiliser ; il y aurait donc intérêt à entraîner la population dense de l'intérieur vers la côte, où se trouvent les terres riches ; malheureusement, les essais déjà tentés ont donné des résultats désastreux ; la mortalité était si grande qu'il a fallu y renoncer.

Les variations du recrutement de la main-d'œuvre ont modifié les données du problème de l'exploitation locale : avant notre occupa-

---

[1] A Tananarive, le thermomètre descend jusqu'à 4° en août et septembre, et il gèle presque tous les ans dans toute la partie des hauts plateaux située aux environs d'Arivonimamo.

tion, les ouvriers des diverses professions (charpentiers, maçons, forgerons, tourneurs, etc.) étaient payés de 50 centimes à 1 franc suivant leur habileté professionnelle, les hommes et les femmes employés comme manœuvres, 30 et 20 centimes par jour : au mois, les hommes étaient engagés à 10 francs et les femmes à moitié prix. L'an dernier, avant la liberté complète de l'offre et de la demande, la journée d'un ouvrier se payait de 2 francs à 3 fr. 50 suivant son habileté professionnelle et celle d'un manœuvre de 1 fr. à 1 fr. 50 : la nouvelle réglementation amènera des taux plus élevés, qui auront pour corollaire une augmentation du prix de revient des produits naturels. Ceux-ci se maintiennent déjà avec peine sur les marchés européens : il est à craindre qu'ils ne puissent plus à l'avenir concurrencer les produits similaires des pays étrangers, si le taux des salaires ne s'abaisse pas dans l'île.

La suppression de la corvée, si elle rend plus aiguë la question de la main-d'œuvre, aura cependant des avantages immédiats : elle arrêtera les travaux parfois bien inutiles entrepris par nos fonctionnaires civils ou militaires, en leur enlevant la main-d'œuvre gratuite dont ils abusaient : les patrons, n'ayant plus à compter sur la crainte de la prestation pour attirer les engagés, devront s'efforcer de se les attacher par de meilleures conditions de salaire, d'installation et de bien-être, toutes choses, avouons-le, dont quelques-uns de nos compatriotes ne se sont pas assez inquiétés jusqu'à ce jour. Le nouveau régime développera donc l'initiative patronale et forcera les colons à entrer en relations plus directes avec les indigènes.

Parallèlement à la liberté du travail et pour en atténuer les effets, le gouverneur général a élevé l'impôt personnel, qui atteindra 10, 15 et 20 francs suivant les régions. C'est un remède bien anodin ; en un mois, un indigène gagnera de quoi payer ses impôts et ses vivres pour toute une année ; il se remettra ensuite à « pétraquer » au soleil jusqu'au complet épuisement de ses ressources.

Il faut lui créer d'autres besoins, et pour cela ne pas hésiter à encourager même ses défauts : le Hova, d'un naturel orgueilleux, aime à bien se vêtir, achète volontiers des vêtements européens, qu'il trouve plus élégants qne le lamba de ses ancêtres; sa femme aime les robes claires; il faut multiplier pour eux l'occasion de porter des toilettes : nos intérêts commerciaux sont sous ce rapport en concordance parfaite avec les besoins de la colonisation. Le Madécasse aime aussi le concert, le théâtre, et raffole de musique : procurons-lui ces spectacles, à condition qu'ils soient payants. Mais tous ces moyens sont secondaires : le véritable but à atteindre est de multiplier la population et de la rendre vigoureuse. Dans un pays où la femme est mère à quatorze ans, le nombre des habitants peut quintupler en un demi-siècle, mais pour obtenir ce résultat, la race la

plus prolifique de l'île, la race hova, a besoin d'être d'autant plus ménagée qu'elle vient de passer par des circonstances plus pénibles ; la guerre de 1895, l'insurrection de 1896, l'année de famine qui les a suivies, enfin l'effort fait pour doter l'île de routes reliant les ports de Tamatave et Majunga à la capitale ont véritablement épuisé ce peuple déjà décimé par des maladies contagieuses (syphilis, lèpre, variole, etc.). En Imerina, la dépopulation suit une progression effrayante, que pourront seuls enrayer des soins matériels assidus et une rénovation morale sérieuse : il faudra surtout combattre les pratiques de l'avortement, tellement répandues parmi les femmes malgaches, qu'elles sont pour ainsi dire officiellement admises. Nous lisons dans le *Journal officiel de Madagascar et dépendances* du samedi 12 janvier 1901 : « Etat civil de la ville de Tananarive. Le chiffre des avortements et des morts-nés reste toujours élevé ; ving-huit enfants ont été enlevés avant d'avoir atteint un mois ; quant à la mortalité, elle augmente toujours, tandis que la natalité diminue. » Il serait superflu d'ajouter des commentaires à ce texte officiel.

Plusieurs causes d'affaiblissement du peuple malgache ont déjà été vivement combattues : par la création d'une fête des enfants, par des exonérations de service ou d'impôts en faveur des pères de sept enfants, les nombreuses familles ont été remises en honneur ; la mortalité se produisait souvent faute des soins intelligents, que donnent maintenant aux indigènes les médecins du corps expéditionnaire ou leurs élèves sortis de l'école de médecine de Tananarive. La vaccination a été rendue obligatoire : des hôpitaux ont été établis dans presque tous les centres, enfin l'installation de léproseries bien comprises arrêtera la propagation de la terrible maladie si répandue dans tout le bassin de l'océan Indien. L'habitude contractée au contact des Européens, d'une nourriture plus fortifiante et de l'usage du vin, ne tarderont pas non plus à produire des effets heureux sur la constitution physique des Malgaches.

Mais, en admettant que nos nouveaux sujets se prêtent de bonne grâce aux réformes préconisées, l'augmentation de la race exigera bien des années d'attente, et ce que demandent nos capitalistes, ce sont des résultats immédiats ; on pourrait, semble-t-il, obtenir dès à présent une amélioration appréciable en réservant au travail tous les éléments disponibles. Plus de 8.000 indigènes de 18 à 30 ans (anciens esclaves, gens des classes pauvres, etc.) sont employés à porter les armes ; n'ayant aucune ressource, ils se sont engagés dans les régiments de tirailleurs malgaches et dans le grand nombre de compagnies de milices créées depuis cinq ans ; il y a là une excellente main-d'œuvre qui serait rémunératrice et qui est entièrement perdue pour la colonisation. Ces 8.000 hommes vigoureux, bien constitués, devront être rendus à la terre : cette réforme est urgente, car un Malgache qui

a été longtemps « miramile »[1] ne se remet plus au travail de la terre, il se croirait déshonoré s'il reprenait la pelle après avoir manié le fusil.

Les difficultés qu'ont créées les miliciens indigènes justifieraient encore cette réforme : le maintien des compagnies de milices est un trompe-l'œil budgétaire : leur entretien est en effet supporté par le budget local, alors que les dépenses dites militaires sont inscrites au budget métropolitain, il semble que l'on a peur à Madagascar de faire participer la colonie à l'entretien du corps d'occupation. C'est une crainte puérile. L'éminent gouverneur général de l'Indo-Chine a inscrit 12 millions de dépenses militaires à son budget local ; rien n'empêche notre nouvelle colonie d'agir de même et de remplacer les 5.000 miliciens actuels soit par des régiments de tirailleurs sénégalais, soit par un régiment d'infanterie coloniale caserné sur les hauts plateaux et dont Madagascar supporterait les frais : on rendrait ainsi aux exploitations coloniales les ouvriers qui leur ont été enlevés depuis 1895, et on attirerait dans le pays un élément qui s'y porte fort bien et s'y plaît. Déjà, des Sénégalais emmenés dans l'île au lendemain de la guerre, quelques-uns sont restés, presque tous ont fait souche : la race autochtone ne peut que gagner à ce croisement.

Le régiment européen fournirait un excellent réservoir où s'alimenterait la colonisation des hauts plateaux : plus de la moitié des colons français sont d'anciens militaires des troupes coloniales qui, étant venus une première fois aux colonies presque malgré eux, se sont rendus compte des ressources qu'elles offrent et s'y sont établis à leur libération ou y sont revenus plus tard en toute connaissance de cause.

Il faut signaler que la construction des routes et du chemin de fer rendra à la culture les 10 ou 12.000 bourjanes qui faisaient les transports entre les ports de l'île et la capitale ; on aura donc aussi de ce chef une augmentation prochaine de main-d'œuvre.

Dans un pays aussi dépeuplé que Madagascar, l'introduction d'éléments étrangers s'impose. Les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont publié[2], les premières, l'an dernier, une information annonçant que le général Gallieni avait envoyé aux Indes, au Japon et à Java, en juillet 1899, une mission chargée de préparer l'immigration de Chinois, d'Indiens et de Javanais à Madagascar : les difficultés soulevées par les gouvernements intéressés sont aujourd'hui en partie résolues, mais l'immigration devra être l'objet de soins attentifs de la part de notre nouvel établissement s'il ne veut pas qu'elle lui donne des déboires.

---

[1] Soldat.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1900, t. IX, p. 311.

Au point de vue de l'immigration, la grande île africaine se divise en deux régions bien distinctes : les hauts plateaux, sur lesquels l'Européen s'acclimate bien, et la zone côtière, où seuls peuvent vivre Indiens et Chinois.

Une première introduction d'engagés chinois pour les chantiers de route en 1895 n'a pas bien réussi : les éléments envoyés par notre colonie asiatique étaient si peu volontaires qu'il avait fallu les embarquer de force. Le recrutement des Indiens Malabars paraît de beaucoup le meilleur ; nous l'avons vu fonctionner à la Réunion, où il donne d'excellents résultats ; mais les immigrants sont l'objet, de par les règlements, de soins très coûteux ; les cultures riches peuvent seules donner des ressources suffisantes pour récupérer une pareille main-d'œuvre : Madagascar est encore bien loin d'avoir la fortune économique nécessaire pour que ses colons puissent employer ce système. Quant aux Somalis, Abyssins, Zanzibarites, Arabes, etc., qui ont déjà été, à plusieurs reprises, introduits dans l'île soit par l'État, soit par les particuliers, ils supportent bien le climat, mais paraissent inaptes aux gros travaux et aux cultures. Pour toutes ces raisons, l'élément étranger ne paraît pas pouvoir fournir de main-d'œuvre à nos colons ; en revanche, tous les grands travaux, chemins de fer, routes, canaux, devront être exécutés à l'aide d'immigrants recrutés par la colonie pour des engagements de peu de durée, même à des prix élevés. Toute la main-d'œuvre locale restera ainsi à la disposition des colons, et son abondance relative amènera un abaissement sensible des salaires, qui permettra à nos compatriotes de l'utiliser avec profit.

J. Xior.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

Allemagne. — *Le prince Tchoun à Berlin.* — Il y a eu un moment une *question du prince Tchoun* qui a défrayé les commentaires de la presse européenne pendant plus de huit jours. On sait de quoi il s'agissait. Le prince Tchoun, frère de l'empereur Kouang-Sou, se rendait à Berlin, apportant à Guillaume II l'expression des regrets de la Cour de Chine pour le meurtre du baron de Ketteler. Arrivé à Bâle, à deux pas de la frontière allemande, le prince s'arrêta brusquement, atteint d'une indisposition subite, que l'on s'accorda aussitôt à reconnaître de nature diplomatique. On apprit bientôt, par les journaux anglais, que l'empereur d'Allemagne exigeait du prince l'hommage du *Kotaou* et que le prince s'y refusait absolument. Le *Kotaou* consiste à se prosterner en frappant neuf fois le sol du front. Du 25 août au 3 septembre, la mission expiatoire resta ainsi immobilisée à Bâle sans que l'on pût savoir exactement pourquoi. L'histoire du *Kotaou* fut démentie et rien ne permet, en effet, de croire que Guillaume II ait manifesté semblable exigence. Cependant il est évident que le gouvernement allemand réclamait certaines satisfactions auxquelles s'opposait le prince chinois. Enfin l'accord se fit et la mission passa la frontière sans que la raison véritable de cet étrange incident ait été éclaircie.

Le 4 septembre, le prince Tchoun fut reçu solennellement à Potsdam. Le prince fut introduit en présence de l'empereur auprès de qui étaient les princes royaux, le comte de Bülow, des ministres, des généraux et plusieurs hauts fonctionnaires de la Cour. Guillaume II avait revêtu l'uniforme imposant de ses gardes du corps. Sur sa tête, il avait placé le casque d'acier, au cimier surmonté de l'aigle aux ailes déployées, et il tenait en main le bâton de feld-maréchal.

Le prince Tchoun s'avança, en faisant trois inclinations en signe de respect, et présenta à l'empereur une lettre de l'empereur de Chine, écrite sur soie jaune comme le sont tous les documents impériaux, et ainsi conçue :

Le Grand Empereur de l'empire Tatsing envoie ses salutations à Sa Majesté le Grand Empereur d'Allemagne.

Depuis que nos Empires ont été représentés l'un auprès de l'autre par des ambassades à demeure, nous avons entretenu l'un avec l'autre les relations les plus amicales, et que rien n'est venu interrompre. Ces relations ont pris un caractère encore plus intime lorsque le prince Henri de Prusse est venu à Pékin où nous avons eu l'avantage de le recevoir à plusieurs reprises et de nous entretenir familièrement avec lui.

Malheureusement, le cinquième mois de l'année dernière, les Boxeurs ont envahi Pékin, des soldats rebelles se sont joints à eux et les choses en sont arrivées à ce point que Son Excellence le baron de Ketteler, ambassadeur d'Allemagne, a été assassiné, lui qui occupait ce poste de Pékin depuis si longtemps, qui avait pris avec tant de chaleur la défense des intérêts de nos deux pays et dont nous avons dû reconnaître tout particulièrement les services.

Nous regrettons très profondément que le baron de Ketteler ait eu une fin aussi terrible, d'autant plus que nous avons le douloureux sentiment de la responsabilité qui nous incombe du fait que nous n'avons pas été en état de prendre à temps les mesures nécessaires pour le protéger.

Pénétrés du sentiment de cette grave responsabilité, nous avons ordonné qu'un monument fût élevé sur le lieu du meurtre, pour rappeler que les crimes ne sauraient demeurer impunis. De plus, nous avons envoyé en Allemagne, à la tête d'une ambassade spéciale, le prince Tchoun-Tsai-fong avec cette lettre de notre main.

Le prince Tchoun, notre propre frère, est chargé d'assurer Votre Majesté de l'affliction que nous ont causée les événements de l'année dernière, et combien nous sommes encore pénétrés de sentiments de repentir et de bonté. Votre Majesté nous a envoyé de bien loin ses troupes pour réprimer l'insurrection des Boxeurs et rétablir la paix pour le bien de notre peuple. Aussi, nous avons ordonné au prince Tchoun d'exprimer personnellement à Votre Majesté notre reconnaissance pour la part qu'elle a prise au rétablissement de la paix.

Nous nous abandonnons à l'espoir que l'indignation a fait place, chez Votre Majesté, aux anciens sentiments d'amitié, et que, dans l'avenir, les rapports entre nos deux empires deviendront encore plus multiples, plus intimes et plus féconds qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. C'est là notre ferme assurance.

Le prince Tchoun, en remettant cette lettre, prononça l'allocution suivante :

Ainsi que m'en a chargé le Grand Empereur, mon très gracieux Maître et Seigneur, j'ai l'honneur de remettre entre les mains impériales de Votre Majesté une lettre de lui.

Après les mouvements de révolte qui se sont produits en Chine l'année dernière, la Cour impériale a senti de son propre mouvement, non moins que du fait de la demande des puissances, l'obligation morale d'exprimer à Votre Majesté par une mission spéciale qui se rendrait en Allemagne, le sincère regret qu'elle éprouve de ces événements et, en particulier, de la période de troubles dont le baron de Ketteler, le distingué ambassadeur de Votre Majesté, a été la victime. Pour qu'aucun doute ne pût s'élever sur la sincérité de ces regrets, Sa Majesté l'Empereur a désigné son plus proche parent comme devant être à la tête de cette mission.

Je suis en mesure d'assurer à Votre Majesté que mon très gracieux Seigneur a été étranger, au sens le plus absolu du mot, à ces troubles qui ont causé à la Chine de grands malheurs et à l'Allemagne des inquiétudes et des pertes. Cependant, suivant l'usage existant depuis des milliers d'années, l'Empereur de Chine en a assumé la responsabilité sur sa propre personne sacrée. Aussi ai-je été chargé d'exprimer les sentiments les plus intimes de l'Empereur, mon noble Seigneur, à l'égard de Votre Majesté en lui remettant cette lettre et je suis chargé également d'être l'interprète auprès de Sa Majesté l'Impératrice et de toute la famille impériale de ces sentiments du Grand Empereur de Chine.

J'exprime donc le vœu de voir prospérer la maison de Votre Majesté et de la voir jouir dans toute leur plénitude de la santé et du bonheur.

Sa Majesté l'Empereur de Chine espère que les événements de l'année dernière n'ont été qu'un trouble passager et que, maintenant que ce nuage s'est éclairci pour faire place à la paix, les deux peuples allemands et chinois s'entendront et s'estimeront réciproquement de plus en plus. C'est là également mon vœu le plus sincère.

L'empereur d'Allemagne répondit alors par le discours suivant :

Ce n'est pas une occasion agréable et joyeuse, accompagnant l'accomplissement d'un simple devoir de courtoisie, qui a conduit près de moi Votre Altesse Impériale ; mais c'est un bien déplorable et bien grave événement. Mon envoyé à la Cour de l'Empereur de Chine, le baron de Ketteler, est tombé, dans la capitale de la Chine, la victime d'une arme meurtrière brandie par des soldats de l'armée impériale chinoise sur des ordres d'en haut. C'est un crime inoui, que le droit des gens et aussi les coutumes de toutes les nations stigmatisent de la façon la plus énergique.

Je viens d'entendre de la bouche de Votre Altesse Impériale l'expression du regret sincère et profond de l'Empereur de Chine au sujet de cet événement. Je veux bien croire que le frère de Votre Altesse Royale, l'Empereur de Chine, n'a pris aucune part à ce crime, non plus qu'aux autres actes de violence commis contre les Légations, inviolables de par leur nature, et contre les étrangers pacifiques.

La culpabilité et la responsabilité de ses conseillers, de son gouvernement n'en sont que plus grandes. Il faut que ceux-ci sachent bien que l'envoi d'une mission expiatoire ne peut suffire à éteindre et à faire pardonner leur culpabilité, mais qu'ils doivent conquérir ce pardon en se conduisant à l'avenir conformément aux prescriptions du droit des gens et aux coutumes des nations civilisées.

Si l'Empereur de Chine dirige désormais le gouvernement de son grand empire suivant ces préceptes, il verra alors s'accomplir son espoir que les tristes suites des désordres de l'an passé disparaissent et que des relations pacifiques et amicales se renouent comme auparavant entre l'Allemagne et la Chine pour le plus grand bien des deux peuples et de toute l'humanité civilisée. C'est en exprimant mon souhait sincère et profond qu'il en puisse être ainsi que je souhaite la bienvenue à Votre Altesse Impériale.

Après l'audience, le prince Tchoun passa devant le front d'une compagnie d'infanterie et d'un escadron de cavalerie qui s'étaient rangés devant le palais pour lui rendre les honneurs, *à la sortie*. Lorsque le prince était arrivé, aucun honneur militaire ne lui avait été rendu, afin de mieux marquer le caractère de la mission. Le prince regagna ensuite ses appartements et l'empereur lui rendit visite dans l'après-midi.

On le voit, les moindres détails de la cérémonie avaient été réglés avec le soin qu'apporte à ces sortes de choses l'admirable metteur en scène qu'est Guillaume II. La pièce fut d'ailleurs jouée supérieurement et les deux acteurs furent parfaits, de l'avis de tous. Tous les journaux se plurent à le reconnaître et exprimèrent la même satisfaction de l'heureuse conclusion de cette délicate affaire. La presse anglaise cependant, responsable déjà de l'histoire du *Kotaou*, s'amusa à proclamer que l'Allemagne avait été dupée et que la Chine triompherait certainement de ce qu'elle saurait présenter comme un succès de sa diplomatie. Le *Times*, notamment, fit soigneusement remarquer que, ni dans la lettre de l'empereur de Chine, ni dans l'allocution du prince Tchoun, il n'avait été question de l'impératrice douairière, véritable instigatrice des crimes de Pékin et véritable souveraine de la Chine. L'impératrice, ajoutait le *Times*, a sauvé la face aux yeux de ses sujets et cela ne pourra qu'affirmer encore son prestige.

La mort de M. de Miquel. — M. de Miquel, ancien vice-président du conseil des ministres de Prusse, ancien ministre des finances, est mort subitement le 7 septembre d'une attaque d'apoplexie. On se rappelle dans quelles conditions M. de Miquel avait dû donner sa démission de Premier au mois de mai dernier, après le double échec de la loi sur les canaux devant la Chambre prussienne. M. de Miquel avait paru quitter sans trop de peine le théâtre de la haute politique, sur lequel il n'avait d'ailleurs jamais joué que les seconds rôles. On peut croire cependant que sa disgrâce l'avait affecté profondément puisque, après si peu de mois, il vient de succomber brusquement, sans mal apparent, sans cause visible.

M. de Miquel descendait d'une famille française originaire de l'Agénois. Il était né à Neuenhaus, dans le Hanovre, en 1829. Il avait

été appelé par l'empereur en 1890 au ministère des finances et en 1897 à la vice-présidence du conseil de Prusse.

France. — *Le conflit franco-turc.* — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée en ce qui concerne le différend franco-turc. A l'issue du conseil des ministres, qui s'est tenu le 3 septembre à l'Élysée, la note officielle suivante a été communiquée à la presse :

Le ministre des affaires étrangères a fait savoir au conseil que les diverses réclamations soutenues depuis longtemps par l'ambassade de France à Constantinople et qui consistaient notamment : 1° pour la Société des quais, à faire lever les obstacles qu'on opposait au libre exercice des droits qui résultent pour elle du firman de concession; 2° pour les créances Lorando et Tubini, à obtenir l'exécution des arrêts des tribunaux ottomans, avaient abouti, devant le Sultan et avec son approbation, à un arrangement entre l'ambassadeur de France et le ministre des affaires étrangères de Turquie.

En dépit de la parole donnée, tous les engagements pris n'ayant pas été tenus, l'ambassadeur de France a reçu l'ordre de quitter Constantinople, et l'ambassadeur de Turquie a été avisé que sa présence à Paris n'avait plus d'objet.

Malgré cette note, l'ambassadeur ottoman, Munir bey, ne songeait nullement à quitter son poste. Avec une inconscience tout orientale, il avait même jugé bon de revenir à Paris présider la fête organisée par la colonie ottomane à l'occasion de l'anniversaire du sultan. Ce n'est que sur l'insistance de notre ministre des affaires étrangères qu'il se décida à partir. Il fut alors rappelé à Constantinople par le sultan et l'on assure maintenant qu'il est en disgrâce.

La presse étrangère approuve généralement, d'une façon absolue, l'attitude du gouvernement français en cette affaire. Le *Times* dit à ce sujet que le sultan devrait être convaincu que la résolution de la France est sérieuse et qu'il ferait mieux de céder.

Par sa race, par son tempérament, par son éducation et par la pratique, Abdul Hamid est, ajoute le *Times*, passé maître dans l'art de tergiverser; mais M. Delcassé n'est pas homme à se laisser duper par lui.

M. Delcassé, depuis qu'il est au quai d'Orsay, a montré qu'il joignait à des vues modérées une grande courtoisie de manières, une fermeté et une ténacité exceptionnelles.

Si le sultan compte sur un appui quelconque, il se trompe; les sympathies et les vœux de la majorité des puissances sont avec la France dans ce différend qu'elles estiment être une querelle de la barbarie contre la civilisation et aucune puissance ne lèvera un doigt pour aider les Turcs.

C'est du reste l'opinion exprimée par tous les grands journaux européens.

Le ministère des colonies et M. Ballay. — Depuis quelques jours on

parle beaucoup dans la presse de dissentiments graves qui se seraient élevés entre le ministre des colonies et M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, et le bruit a couru avec persistance que M. Ballay ne retournerait pas à son poste de Saint-Louis. Ce bruit a vivement ému le monde colonial dans lequel M. Ballay ne compte que des amis et des admirateurs. La *Dépêche coloniale* a publié à ce sujet la note officieuse suivante que nous croyons devoir reproduire dans son intégralité :

Nous sommes en mesure d'affirmer, avec la plus entière certitude, qu'il n'existe et n'a existé aucun dissentiment entre le gouverneur général et le ministre des colonies.

Les faits qui ont donné naissance aux bruits dont nous nous occupons aujourd'hui sont les suivants :

Le projet de réorganisation de la justice dans les trois colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey a été confié à la commission spéciale instituée par M. Decrais pour cet objet.

Dans cette commission siégeaient M. Ballay, M. Binger, directeur de l'Afrique au ministère des colonies, et M. Le Myre de Vilers, député. Les autres membres de la commission étaient ce que l'on peut appeler des professionnels de la justice, autrement dit des magistrats, et ils formaient la majorité.

Les coloniaux de la commission, — MM. Ballay, Binger et Le Myre de Vilers, — se sont montrés hostiles au projet qui a, au contraire, été accueilli favorablement par la commission.

Ils ont dû s'incliner devant le vote de la majorité, et ils l'ont fait avec regret.

Il n'y a là, comme on le voit, aucun « dissentiment grave » avec le ministre.

De même, il n'est pas plus exact que la nomination d'un gouverneur spécial au Sénégal ait été refusée à M. Ballay. Si cette affaire n'est pas encore tranchée, cela tient, croyons-nous, à une question de choix de personnes et non, en aucune manière, à une question de principe.

M. Ballay n'a donc manifesté aucune intention de prendre une « retraite prématurée ». Son état de santé a pu faire croire qu'il prolongerait son séjour en France, mais il n'est nullement question de lui choisir un successeur, et l'on peut espérer que, sa santé se rétablissant, il pourra continuer et achever l'œuvre qu'il a si bien commencée.

C'est ici le lieu de signaler, une fois de plus, la tendance fâcheuse, — et malheureusement de plus en plus accentuée, — des Commissions à vouloir toujours augmenter le nombre des fonctionnaires. Chaque corps, chaque administration cherche naturellement à élargir son cadre, à créer des places, à grossir la part de budget qui lui est afférente, à enfler son importance. C'est sous l'empire de ces préoccupations que nous avons vu, au lendemain de l'occupation de Madagascar, alors que le résident général, M. Laroche, était encore en route, expédier tout un corps de magistrats dans la grande île, alors qu'il n'y avait pas encore de justiciables.

C'est d'ailleurs par un fâcheux oubli des principes que l'on est arrivé

peu à peu à doter ces commissions spéciales créées à côté de l'administration, de facultés de décision qui constituent, à proprement parler, un empiètement sur les pouvoirs du ministre, alors que leur rôle, purement consultatif, devrait se borner à émettre des avis techniques, sans engager les solutions qui doivent, en dernier ressort, être réservées à l'administration.

Dans le cas actuel, les trois membres vraiment « coloniaux » de la Commission, c'est-à-dire ceux qui, par une longue expérience acquise dans les hautes fonctions qu'ils ont occupées aux colonies, étaient unanimes à déclarer que le projet en discussion était gros d'inconvénients, qu'il était impolitique et même grave de détruire d'un trait de plume la justice indigène en Afrique pour lui substituer la justice française qu'il sera impossible d'accommoder aux mœurs, aux coutumes, aux réalités des pays intéressés... Leur avis, cependant particulièrement autorisé, n'a pas prévalu; les professionnels l'ont emporté et le ministre a cru devoir les suivre.

A l'usage, on aura bientôt fait de constater combien dangereuse est l'erreur commise en cette circonstance.

Nous ne pouvons qu'exprimer, pour notre part, l'espoir que cette affaire s'arrangera au mieux des intérêts supérieurs du pays et que notre colonie de l'Afrique occidentale ne sera pas privée des services précieux de M. Ballay.

II. — AFRIQUE

Algérie. — *Un port au Kiss.* — Le *Bulletin de l'Afrique française* insiste sur l'importance de la décision du gouverneur général de l'Algérie qui vient d'ouvrir au commerce les trois plages françaises du Sel, de Bieder et du Kiss, voisines de la frontière du Maroc.

Il en est immédiatement résulté, ajoute le *Bulletin*, le développement au Kiss d'un sérieux mouvement d'affaires, qui entraînera sans doute la création d'un port. Le développement de cette localité sera singulièrement aidé par la sécurité qu'a donnée à nos nationaux et à leur commerce, dans la région marocaine voisine de la frontière, la manière énergique dont l'affaire Pouzet a été réglée. C'est d'ailleurs M. Say, le compagnon de Pouzet dans sa malheureuse expédition, qui est le « Cecil Rhodes » du Kiss. Accompagné de plusieurs Français, il s'est rendu dernièrement dans le pays de la Moulouia, où il a été admirablement reçu par les autorités marocaines fixées sur le respect qui est dû à des nationaux de France, et il y a noué des relations.

L'*Echo d'Oran*, qui est enthousiaste en ce qui concerne le Kiss, où va naître, dit-il, un grand port et couler un fleuve de blé, écrivait sur cette tournée de reconnaissance commerciale :

« Enthousiasmés de leurs excursions, ces messieurs, aussitôt leur retour à Alger, le 4 juillet, ont demandé au gouvernement général de l'Algérie l'autorisation d'embarquer 15.600 quintaux d'orge, puis 25.000 quintaux de céréales, puis 14.000 quintaux d'alfa sur la plage du Kiss. Les négociants de Nemours ont obtenu : M. Llabador, 30.000 quintaux de céréales;

M. Mongrelet, 30.000 quintaux de céréales; M. Baraquet, 10.000 quintaux de blé et 5.000 quintaux d'alfa. »

En outre, dans une lettre qui était adressée le 17 août du Kiss même à l'*Echo*, nous relevons les passages suivants :

« Tous les négociants de Nemours, syndiqués ou isolément, viennent se fixer au Kiss..... L'autorité militaire dont dépend le Kiss se préoccupe tout particulièrement de l'achèvement de la route carrossable de Marnia au Kiss et de la ligne télégraphique. Le commandant supérieur de Marnia vient de faire prévenir M. Say par le capitaine Maurial, chef du bureau arabe de Marnia, que l'autorité lui envoyait douze armes de guerre, pour assurer la sécurité du Kiss jusqu'à l'établissement d'un détachement militaire. M. Say aura charge des armes et devra former une petite garde d'hommes sûrs pour prévenir tout conflit avec les Marocains et faire la police. En attendant le détachement de troupes, ce sont les bocouyas de M. Say qui constitueront le premier corps de garde; c'est à eux que sont destinées les premières armes de guerre envoyées au Kiss. Le Kiss a douze policemen. C'est déjà une ville qui compte. Dans tous les cas, c'est un petit port qui, avant peu, exportera 400.000 quintaux de céréales, soit pour 4 millions de francs de blé, c'est-à-dire autant que Beni-Saf avec son minerai de fer. »

Peut-être le correspondant de l'*Echo d'Oran* voit-il les choses en grand. Mais il est vrai qu'il se produit à l'embouchure du Kiss un mouvement très intéressant, non seulement pour l'extrême ouest de l'Algérie, mais encore pour le rayonnement de notre influence et de notre action économique dans la région marocaine voisine.

Région du Tchad. — *La soumission de Senoussi.* — Les derniers courriers de la région du Chari ont apporté au ministre des colonies une bonne nouvelle. Senoussi, le sultan d'El Kouti, qu'il ne faut pas confondre avec le mahdi Senoussi, chef de la confrérie des Senoussya, est allé faire sa soumission au lieutenant-colonel Destenave, commandant le territoire militaire du Tchad. C'est à Fort-Crampel, l'ancien poste de Gribingui, appelé aussi Banders, que Senoussi a fait sa visite de soumission, à la fin du mois de mai. On sait que c'est sur le territoire de ce chef que Paul Crampel avait été assassiné en 1891 par des gens de Rabah. Il s'est toujours défendu d'avoir participé au massacre de la mission. Mais la crainte d'un châtiment le tenait éloigné de nous et, s'il avait accueilli nos envoyés, il avait refusé de faire acte d'amitié. Aussi le résultat obtenu par le colonel Destenave est fort important. L'hostilité déclarée de Senoussi nous eût été fort préjudiciable et elle eût ajourné pour un certain temps l'exécution de tout projet sur l'Ouadaï. De plus, les gens de Senoussi faisaient dans nos territoires du Chari et dans la région du Haut-Oubangui de fréquentes incursions; sa visite est la preuve qu'elles ont pris fin et c'est la jonction pratiquement faite entre le Chari et le Haut-Oubangui.

Senoussi s'est rendu au camp de la colonne Destenave avec des

troupes assez nombreuses, et sa visite a pris ainsi un caractère de solennité qui aura un grand retentissement dans les environs du lac Tchad. La politique la plus habile, dans cette région, consiste à détacher de l'Ouadaï toutes les alliances qui pourraient l'amener à faire opposition à l'établissement de notre domination. La soumission de Senoussi déblaie le terrain si l'on peut ainsi parler et le colonel Destenave va pouvoir se consacrer bientôt aux deux graves questions qui se posent dans cette région, celle de l'Ouadaï et celle du mahdi Senoussi. Le succès qu'il vient de remporter est de bon augure et facilitera sa tâche [1].

Le territoire de Zinder. — *Nouvelles du colonel Péroz.* — Il résulte de nouvelles provenant du colonel Péroz et datées du 17 juillet que la situation politique dans la région de Zinder s'est sensiblement améliorée par la soumission de plusieurs chefs touareg. Le courrier postal mensuel, établi entre Zinder et le Chari, fonctionne régulièrement. La durée est de vingt jours. Le colonel Péroz estime que Sansonné-Haoussa, qui est situé sur le Niger entre Say et Zinder, pourrait devenir un centre de commerce important si les maisons françaises y fondaient des comptoirs; il se montre d'ailleurs disposé à en faciliter l'installation. Les caravanes qui passent dans cette région demandent surtout du sel. Les autres articles à envoyer seraient des burnous, des tissus (drap, coton, calicot, indienne, toile), quelques soieries, du thé et du café, de la parfumerie, de la verroterie, des miroirs, du papier. Les marchandises vendues en échange se composeraient de plumes d'autruche, de civette, de peaux maroquinées. L'argent monnayé sert dans les transactions. Les gommiers sont assez nombreux et ne sont pas exploités. Le colonel Péroz fait venir des Maures de Tombouctou pour apprendre aux indigènes à récolter ce produit.

Congo. — *Troubles à N'Djolé.* — Un cablogramme venant du Congo avait signalé des troubles à N'Djolé ajoutant que l'on craignait pour la sécurité des Européens installés dans cette région. Depuis, le ministre des colonies a reçu du commissaire général du gouvernement du Congo la nouvelle que l'ordre était rétabli à N'Djolé et que la sécurité était assurée.

Transvaal. — *La guerre.* — Le paquebot *Kœnig* de la *Deutsche Ost-Afrika Linie* est arrivé le 5 septembre à Marseille venant de Durban et Delagoa-bay. Quelques-uns des passagers, Allemands et Hollandais, très au courant de ce qui se passe au Transvaal ,ont communiqué leurs impressions. Ils ont affirmé que, dans l'État d'Orange et la colonie du Cap, les Boers sont en situation d'inquiéter les Anglais.

[1] *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, septembre.

Ils savent tous les mouvements des troupes anglaises et, grâce à un service de renseignements précis, ils sont tenus au courant de tout ce qui peut les intéresser.

Les passagers du *Kœnig* assurent en outre que les nouvelles anglaises sont dénaturées à plaisir. Les Boers ont des vivres à volonté et ce sont leurs adversaires qui assurent leurs munitions. S'ils ne font pas plus souvent sauter des trains, c'est qu'ils ne le considèrent pas nécessaire et répugnent à tuer inutilement. Quand les Boers ont des blessés ou des hommes que l'âge rend invalides, ils les déterminent à se rendre aux Anglais et leur contingent est aussitôt complété par des volontaires, qui affluent du Cap et d'ailleurs. Ceux qui croient la guerre sur le point d'être finie s'abusent, car les Boers peuvent la continuer indéfiniment et ils y sont résolus jusqu'à ce que satisfaction leur soit donnée.

Ces déclarations des passagers du *Kœnig* semblent justifiées par les événements. Les dépêches anglaises signalent bien encore cette quinzaine la capture de nombreux prisonniers, surtout des femmes et des enfants, et de nombreux bestiaux; elles annoncent la prise du commando de Lotter à Bowershoek près de Pétersburg, après une résistance terrible qui a coûté aux Anglais 10 tués et 8 blessés; mais elles apprennent aussi que les Boers ont fait sauter le 31 août un train anglais entre Waterval et Hammers-Kraal. Dans cette affaire le lieutenant-colonel Vandeleur des Irish Guards a été tué ainsi que 9 hommes et 17 anglais ont été blessés. D'autres dépêches enfin ont annoncé que les commandos de Scheepers et de Van den Merwe se sont avancés jusqu'au delà de Oudtshoorn et qu'un détachement de Boers est entrée dans Van Wyks Vley. Tout cela prouve bien que la guerre continue dans les mêmes conditions et avec le même acharnement.

III. — ASIE

Chine. — *La signature du protocole.* — Le protocole, dont nous avons déjà donné le texte [1], a été signé le 7 septembre à la légation espagnole de Pékin par les plénipotentiaires chinois et les ministres des puissances étrangères.

Les ministres avec leurs secrétaires sont arrivés à onze heures. Li-Hung-Chang et le prince Tching sont venus en chaise à porteurs, escortés par un fort détachement de cavalerie. Un poste français rendait les honneurs à la porte de la légation. Une foule considérable s'était amassée aux abords pour assister à l'arrivée des plénipotentiaires.

---

[1] *Quest. Diplom. et Colon.*, 1er sept., tome XII, p. 305.

Lorsque tous les signataires furent réunis, M. de Cologan, ministre d'Espagne, doyen du corps diplomatique, prononça, au nom des ministres étrangers, une brève allocution dans laquelle il exprima l'espoir que la signature du protocole marquerait une ère nouvelle dans les relations existant entre la Chine et les puissances, ajoutant que tous devaient être félicités pour l'heureuse issue de leurs travaux.

Le prince Tching répondit qu'il était heureux de ce que les horreurs de l'année dernière fussent terminées et il exprima l'espoir qu'on ne verrait plus se produire une nouvelle rupture des relations entre la Chine et les puissances, car la Chine remplira toutes ses obligations de bonne foi.

Li-Hung-Chang semblait très faible et deux hommes durent presque le soulever de sa chaise. On ne croyait pas du reste qu'il pût assister à la réunion et on pensait qu'il serait nécessaire de lui envoyer les documents à sa résidence pour qu'il les signât.

Aux termes du protocole, les troupes doivent évacuer les places publiques, y compris la cité défendue et le palais d'Eté, avant le 17 du courant. De plus, tous les corps de troupes qui se trouvent dans les provinces, à l'exception des garnisons permanentes, doivent être retirées avant le 22 septembre.

Asie Russe. — *La mission de M. Paul Labbé.* — M. Paul Labbé, qui vient de repartir pour l'Asie Russe, avec une mission du ministère de l'Instruction publique et du Muséum, nous écrit de Tchita qu'il poursuit ses études ethnographiques dans les meilleures conditions.

« Mon voyage sera très long, ajoute M. Labbé; je compte étudier à fond cette année la religion lamaïste en Transbaïkalie. Jusqu'à ce jour j'ai reçu le meilleur accueil des prêtres lamaïstes qui, par leur bonne grâce, me facilitent grandement mes travaux. Je compléterai mes études ethnographiques chez les Birars et les Goldes au bord de l'Amour, puis j'irai passer décembre et janvier au Japon pour établir un système d'échanges entre le Muséum et le Japon.

Je reviendrai par la Mandchourie en Sibérie afin de voir le Baïkal encore sous les neiges, au 1er avril environ. Je passerai ensuite le printemps et l'été chez les populations des bassins de l'Angara et de l'Iénisseï.

Je dois revenir par la Sibérie pour y prendre, dans les divers musées, des collections destinées à être échangées contre les doubles du Muséum. Enfin j'espère rapporter une collection complète d'animaux, oiseaux, poissons (peaux et squelettes) de la région du Baïkal, sans compter une collection complète ethnographique bouriate, golde, toungouse, etc....

IV. — AMÉRIQUE

États-Unis. — *L'attentat contre M. Mac-Kinley.* — Le président des États-Unis vient d'être victime d'un abominable attentat. Le 6 septembre, dans l'après-midi, au moment où le président Mac-Kinley recevait au Temple de la Musique les visiteurs de l'Exposition panaméricaine de Buffalo, un individu a tiré sur lui, à bout portant, deux coups de revolver. L'état du Président, très grave dès le début, laissait cependant espérer qu'en raison de sa robuste constitution, on pourrait le sauver. Mais, malgré les soins empressés dont on n'a cessé de l'entourer, M. Mac-Kinley s'est éteint à minuit vingt-cinq, dans la nuit du 13 au 14 septembre.

Amérique Centrale. — *Le conflit colombo-vénézuélien.* — Les nouvelles sont toujours de plus en plus embrouillées et contradictoires. On ne peut savoir exactement ce qui se passe dans l'isthme. On a dit que la république de l'Équateur ferait cause commune avec le Vénézuéla et s'apprêterait à envahir la Colombie par terre et par mer ; mais d'autres dépêches l'ont démenti. Une chose est cependant certaine et c'est là le point le plus important : le gouvernement des États-Unis a offert sa médiation aux deux républiques rivales et la Colombie a accepté cette intervention en exprimant le désir de voir la guerre écartée. Quant au Vénézuéla, il paraîtrait qu'il refuse toute forme de médiation américaine.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Angleterre. — *Le commerce de la Grande-Bretagne en* 1900 [1]. — Le commerce général du Royaume-Uni a atteint en 1900 le chiffre de 878.184.080 livres, soit 21 milliards 954.602.000 francs, en augmentation de 63.613.839 livres ou 1.590.346.000 francs sur l'exercice précédent.

	1900	1899	Différence	Pourcentage
	£	£	£	
Exportation.....	291.451.306	264.492.211	+26.959.095	+10,19 %
Importation.....	523.633.486	485.035.583	+38.597.903	+ 7,96 %
Réexportation.....	63.099.288	65.042.447	— 1.943.159	— 2,99 %

Cette comparaison subirait de profondes modifications si l'on considérait à part, l'une après l'autre, les deux moitiés de l'année. Pour les exportations, en particulier, l'augmentation qui, pour la première partie de 1900 par rapport à 1899, se chiffrait à 17.855.000 livres, soit 14 %, n'était plus dans la seconde partie de l'année que de 6,59 % ; le mois de novembre a été particulièrement mauvais, les exportations ne s'élevant plus qu'à 52.709 livres contre 3.837.443 en février.

Il faut d'ailleurs tenir compte d'un fait qui, pour le Royaume-Uni comme pour plusieurs autres pays, restera la caractéristique dominante de 1900, c'est la hausse générale des prix et en particulier la hausse du charbon et du coton. Les exportations de charbon et de coke, par exemple, se sont accrues seulement de 3 % en quantité et de 36 % en valeur, les importations de coton brut ont augmenté de 64 % en quantité et de 106 % en valeur, l'importation du cuivre a diminué d'environ 34 % en quantité et s'est accrue de près de 26 % en valeur.

Notre agent consulaire à Londres conclut ainsi : « L'année 1900 a été, dans son ensemble, l'année de la plus grande activité industrielle et commerciale qu'ait connue la Grande-Bretagne. Néanmoins, durant les six derniers mois, on a vu se manifester des signes de déclin, que la prolongation de la guerre et les charges fiscales qui en résultent n'ont fait qu'augmenter. Quoi qu'il en soit, et malgré des pers-

[1] *Journal des Chambres de commerce*, 25 août.

pectives d'avenir assez peu rassurantes, l'industrie et le commerce britanniques restent très puissants. »

France. — *Notre commerce extérieur et celui des plus grandes puissances au XIXe siècle.* — Dans un remarquable article de la *Revue Générale des Sciences*[1], M. Marcel Bichon étudie l'évolution du commerce extérieur de la France depuis un siècle : période de protection caractérisée, de 1827 à 1860, où notre commerce oscille de 988 millions à 4.174 millions; période de libre-échange modéré avec traités de commerce à long terme de 1861 à 1890, et pendant laquelle notre commerce progresse de 4.174 millions à 7.650 millions; enfin sous le régime de protection modérée avec traités de commerce à court terme, inauguré en 1892, notre commerce est tout d'abord tombé à 6.928 millions en 1894, pour remonter ensuite à 8.671 millions en 1900.

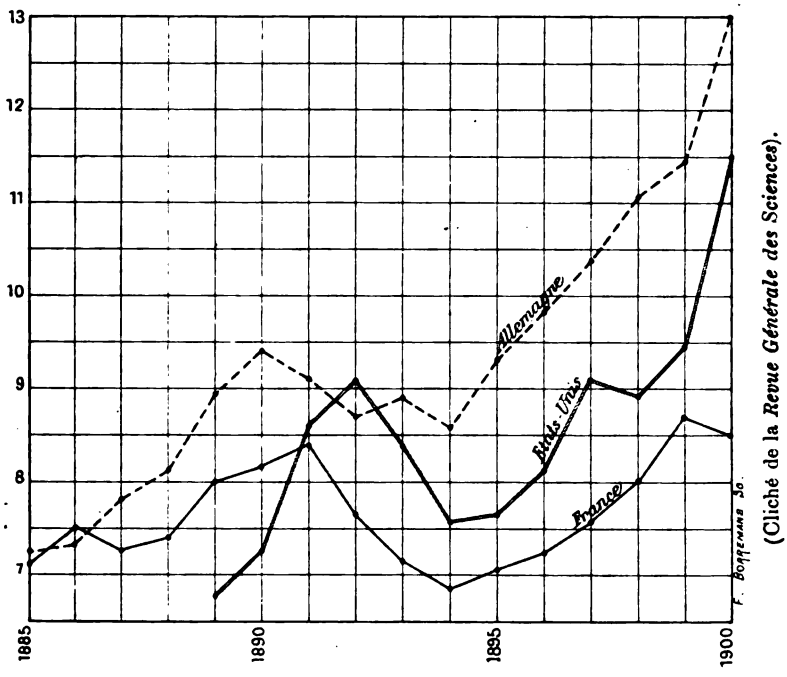

(Cliché de la *Revue Générale des Sciences*).

Commerce extérieur de la France, comparé à celui des plus grandes nations commerçantes autres que la Grande-Bretagne (Commerce spécial en millards de francs)

La caractéristique de notre commerce extérieur pour la période de 1870 à 1900, pendant laquelle l'activité du marché mondial a été

[1] *Revue générale des Sciences* (n° du 30 août). Le commerce extérieur de la France au XIXe siècle.

si remarquable, est que nous progressons très lentement, tandis que d'autres nations témoignent d'une véritable force d'expansion : l'Allemagne par exemple, dont le commerce extérieur égalait le nôtre en 1885, et qui en 1890 avait une avance de plus d'un milliard et de près de quatre milliards et demi en 1900 ; les États-Unis, qui, il y a vingt-cinq ans, n'importaient guère en Europe que des denrées agricoles, et qui tendent aujourd'hui à disputer le deuxième rang à l'Allemagne.

C'est ce dont on se rendra parfaitement compte dans le graphique que nous reproduisons ci-dessous.

Quant à la Grande-Bretagne, son commerce a très peu varié en ces vingt dernières années comparativement à l'avance acquise : de 1889 à 1898 il oscille entre 743 millions de livres sterling et 764 millions, et si en 1900 nous relevons le chiffre de 878 millions de livres, cette brusque augmentation tient surtout à la hausse générale des prix.

Le tableau suivant donne d'ailleurs en chiffres ronds la plus value acquise depuis dix ans par la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les États-Unis et la France.

Pays	1890 — milliards	1900 — milliards	Gain — milliards
Grande-Bretagne	18 1/2	22	3 1/2
Allemagne	9 1/2	12 1/2	3
États-Unis	7	11 1/2	4 1/2
France	8	8 1/2	1/2

II. — AFRIQUE

Les Colonies allemandes d'Afrique[1]. — Le dernier rapport annuel du Comité colonial économique de Berlin pour 1900-1901 évalue la population des colonies allemandes d'Afrique à 12 millions pour une superficie de 2.390.000 kilomètres carrés, à savoir :

	Kilomètres carrés	Habitants
Est Africain allemand	1.000.000	6.000.000
Cameroun	500.000	3.500.000
Togo	90.000	2.500.000
Sud-Ouest Africain allemand	800.000	250.000

L'augmentation de la population est surtout sensible dans les districts des côtes qui ont été pacifiés. La population blanche du Sud-

[1] *Belgique Coloniale*, 1er septembre. — *Dépêche Coloniale*, 29 août.

Ouest Africain s'est élevée de 2.872 personnes en 1899 à 3.888 en 1900 accusant une augmentation de 18 %. Cette progression ne fera qu'augmenter grâce aux facilités accordées pour l'immigration de familles boers, et l'inscription au budget d'une somme de 100.000 marks pour des secours à donner à ceux qui veulent s'établir dans le pays.

Le commerce en 1900 a donné des résultats très satisfaisants.

Les exportations en Allemagne s'établissent comme il suit :

Provenance	1899 — marks	1900 — marks
Est Africain.....	864.000	1.118.000
Sud-Ouest Africain.....	166.000	317,000
Cameroun et Togo.....	3.615.000	4.326 000
Total.....	4.645.000	5.761.000

Les exportations consistent principalement en caoutchouc, coprah, ébène, café, huile de palme. En 1900, on a exporté 252.000 marks de caoutchouc de l'Est-Africain et pour 2.260.000 marks du Cameroun et du Togo.

Les importations d'Allemagne sont les suivantes :

Destination	1899 — marks	1900 — marks
Est Africain.....	2.704.000	3.904.000
Sud-Ouest Africain.....	5.033.000	5.148.000
Cameroun et Togo.....	7.371.000	8.483.000
Total.....	15.108.000	17.535.000

En ce qui concerne les voies de communication, le chemin de fer d'Usambara à Karogwé (84 kilomètres) est en voie de construction et le chemin de fer Sud-Ouest Africain va déjà jusqu'à Karibib (194 kilomètres).

Navigation par Suez en 1899 et 1900[1]. — D'après les statistiques concernant le canal de Suez, la navigation en 1900 s'est chiffrée par 3.441 navires (3.607 en 1899, 3.503 en 1898) représentant un tonnage net de 9.718.152 tonnes (9.895.630 en 1899, 9.238.603 en 1898). Voici la répartition du transit en 1899 par nationalité, nombre de navires et tonnage net :

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie Française.*

Pavillons	Navires	Tonnages net
Anglais	2.310	6.586.310 t.
Allemand	387	1.070.767 —
Français	226	598.819 —
Néerlandais	206	418.867 —
Austro-Hongrois	101	266 359 —
Japonais	65	224.636 —
Russe	55	171.589 —
Italien	69	132.765 —
Norvégien	59	123.756 —
Espagnol	39	114.149 —
Américain	26	67.689 —
Danois	21	58.061 —
Ottoman	26	36.669 —
Belge	5	12.411 —
Hellénique	4	8.438 —
Egyptien	2	1.920 —
Portugais	3	1.287 —
Suédois	2	591 —
Siamois	1	538 —

Le pavillon anglais, qui représente toujours environ les 2/3 du tonnage total, progresse encore de plus de 288.000 t. en 1899. Le pavillon allemand gagne encore du terrain et s'augmente de 100 000 t. Le pavillon français, toujours au 3e rang, s'augmente seulement de 27.000 t. Le pavillon néerlandais progresse de 37.000 t. Le pavillon austro-hongrois s'augmente de 53.000 t. Le pavillon japonais continue ses progrès rapides, augmentant de 41.000 t. son chiffre de l'année précédente et de 194.000 t. son chiffre de 1896. Le pavillon russe est en progrès de 180.000 t. Le pavillon italien gagne un rang et pourtant perd 4.600. t. Le pavillon norvégien gagne aussi un rang et s'augmente de 42.000 t., voyant progresser de plus d'une demi-fois son total de 1898. Le pavillon espagnol, sans doute par suite de la perte des Philippines, perd 2 rangs et voit son tonnage descendre de 35.000 t. Le pavillon américain, par suite de l'acquisition des Philippines, gagne 4 rangs, passant du chiffre presque nul de 1.531 t. en 1898 à 67.689 t. en 1899. C'est là le progrès le plus significatif de l'année 1899. Le pavillon danois est plus que doublé. Le pavillon ottoman perd 2 rangs et 21.000 t. Le pavillon belge ne figurait pas aux deux années précédentes. Le pavillon hellénique devient six fois plus important. Le pavillon égyptien perd 3 rangs et a 5 fois moins de tonnage. Le portugais gagne 3 rangs et s'augmente sensiblement. Le pavillon suédois reste stationnaire et insignifiant. Le pavillon siamois apparaît, tandis que les pavillons argentin et roumain disparaissent.

Pour 1900, le pavillon anglais est en décroissance avec 1.935 na-

vires et 5.605.421 t., soit en diminution de 375 navires et près de 1 million de tonnes; sa proportion dans l'ensemble du trafic ne représente plus guère que les 3 cinquièmes. Le pavillon allemand gagne encore du terrain avec 462 navires et 1.466.391 t. en augmentation de près de 400.000 t. en 1899. Le pavillon français qui vient en 3e rang, avec 285 navires et 751.759 t., est en augmentation de plus de 150.000 t. et de 59 navires. Le pavillon néerlandais progresse de 88.000 t. et 26 navires, le pavillon austro-hongrois de 75.000 t. et 25 navires.

Le pavillon japonais croît de 21.000 t., tout en diminuant de 2 navires; mais il perd un rang, dépassé par le pavillon russe, en progrès considérable de 135.000 t. et 45 navires, par suite des événements de Chine.

Le pavillon italien gagne 26.000 t. et 13 navires. Le pavillon norvégien perd 55.000 t., 29 navires et descend d'un rang. Le pavillon espagnol perd 4.000 t. et 6 navires, mais gagne 1 rang à la place de la Norvège. Le pavillon des États-Unis descend à 54.000 t. en diminution de 13.000 t. et perd 1 rang que gagne le Danemark, avec 72.621 t., en augmentation nouvelle de plus de 14.000 t. Les autres pavillons présentent peu de changement, sauf l'hellénique qui tombe au dernier rang avec 96 t. au lieu de 8.000 en 1899.

Par rapport au tirant d'eau, 2.125 navires calaient 7 mètres ou au-dessous; 1.482 avaient un tirant supérieur à 7 mètres et parmi ceux-ci 386 dépassaient 7 m. 50 en 1899.

Le nombre des passagers, qui étaient de 219.729 en 1898, a été de 221.348 en 1899. Dans ce nombre on compte 24.179 passagers spéciaux (pèlerins, émigrants, transportés); 88.616 passagers civils et 108.552 militaires. Ce dernier chiffre est en baisse de 13.500 sur 1898. Parmi ces militaires, on compte 26.335 anglais, 17.613 russes, 16.978 ottomans, 15.018 français, 12.812 espagnols, 10.269 américains, 3.533 allemands, etc. Il est à remarquer que tous les militaires espagnols venaient d'Extrême-Orient (Philippines) et que tous les militaires américains s'y rendaient.

Pour 1900, le nombre des passagers est en grande hausse à 282.202, grâce surtout aux passagers militaires (154.249) qui sont en augmentation de près de moitié sur 1899. En effet, en raison des événements de Chine, il y a eu progression d'environ 30.000 russes militaires, 28.000 français et 22.000 allemands. Par contre, il y a diminution de 13.000 anglais militaires, conséquence de la guerre du Transvaal.

Dans le pourcentage du tonnage des pavillons, l'Angleterre arrive à 56.7 % après 65.5 % en 1899 et 67.1 en 1898; l'Allemagne, à 15 % après 10.8 % en 1899 et 10.4 % en 1898; la France, à 8.5 % après 6.8 et 6.9 %; la Hollande, à 5.2 % après 4.3 et 4.1 %. L'Allemagne

gagne une bonne part de ce que perd l'Angleterre, mais les moyennes de 1900 sont faussées en gain comme en perte par les expéditions militaires.

III. — OCÉANIE

Les mines de charbon en Australie et en Nouvelle-Zélande [1]. — La houille existe en quantités considérables dans divers États, notamment dans la Nouvelle-Galles du Sud, où la superficie du terrain houiller est estimée à environ 23.900 milles carrées (61.662 kilomètres carrés); les richesses houillères du Queensland n'ont pas encore été reconnues sérieusement, des spécialistes estiment que leur superficie représente au moins 24.000 milles carrés, quant aux états de Victoria et de l'Australie Occidentale, l'industrie houillère y est dans l'enfance et tout le charbon extrait est consommé localement.

La protection de l'Australie continentale se totalisait en 1899.

Nouvelle-Galles du Sud	4.597.028	tonnes
Queensland	491.009	—
Victoria	262.380	—
Australie Occidentale	54.386	—
Total	5.404.803	tonnes

La production de la Tasmanie a atteint en 1899 le chiffre de 96.000 tonnes. Quant à la Nouvelle-Zélande l'exportation de 1899 a été de 89.480 tonnes. La superficie en terrain houiller est estimée à 200.000 hectares environ, le charbon se trouve dans les deux îles.

[1] *Bulletin économique de l'Indo-Chine.*

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

GÉNIE

Soudan. — Est promu au grade d'offic. d'admin. de 2e cl. :

M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Lacour, h. c. à la disp. du min. des col. au chemin de fer du Soudan.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir :

1° Au Tonkin :

M. le *chef de bataillon* Massaroli, du 21e rég.

MM. les *capitaines* Gary, du 3e rég.; Richard, Pauvrehomme et Ruben, du 22e rég.

M. les *sous-lieutenants* Dardenne, du 2e rég.; Blancardi, du 3e rég.; Contaut, Diesnis et Bayle, du 4e rég.; Defontaine, du 6e rég.; Hébuterne, du 7e rég.

2° En Cochinchine :

M. le *chef de bataillon* Grimal, du 3e rég.

M. le *capitaine* Bertaux-Levillain, du 1er rég.

M. le *médecin-major de 2e cl.* Tauvet a été dés. pour servir en Indo-Chine.

MM. les *médecins aide-majors de 1re cl.* Briand et Laurenti sont dés. pour servir respectiv. aux 2e et 4e tiraill. tonkin.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar.

MM. les *capitaines* Barvet, du 2e rég.; Gil, du 3e rég.; Simonin, du 5e rég.; Giorjis, du 5e rég., pour servir au service topogr.; Dardaine, du 7e rég., placé à l'ét.-maj. partic.

Réunion. — M. le *sous-lieutenant* Ignard, du 1er rég., est dés. pour servir à la 12e comp. du 15e rég.

M. le *sous-lieutenant* Bordessoule, du 7e rég., est dés. pour servir à la 15e comp. du 13e rég.

Sénégal. — Sont désignés pour servir au 1er tiraill. sén.

M. le *capitaine* Gommery, du 2e rég.

MM. les *sous-lieutenants* Guex et Carescho, du 1er rég.; Richomme, du 3e rég.; Contant, du 4e rég.

M. le *lieutenant* Gaté, du 21e rég., est dés. pour occuper l'emploi de lieutenant-trésor., au 2e tiraill. sén.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieutenant* Faure de Fondelair, du 8e rég., est dés. pour servir à l'ét.-maj. partic. de l'Afrique occidentale.

M. le *médecin-major de 2e cl.* Lowitz est dés. pour servir en Afrique occid.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capitaine* Flamant, du 2e rég., est dés. pour servir au bat. de la Nouv.-Caléd.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir;

1° Au Tonkin :

M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Antoine.

MM. les *chefs-armuriers de 2e cl.* Janicot et Bec.

MM. les *chefs-armuriers de 3e cl.* Guennouet et Bordes.

2° En Cochinchine :

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Bizon.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Pacquier est dés. pour servir à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont désignés pour embarquer :

Sur le *Chasseloup-Laubat* : M. le *lieutenant de vaisseau* Morin.

Sur la canonnière l'*Achéron*, dans la div. nav. de Cochinchine : M. le *lieutenant de vaisseau* de Chaunac de Lanzac.

MM. les *commissaires de 2e cl.* Roger et Fisch, sont affectés au service admin. des troupes en Annam et Tonkin.

Océan Indien. — Sont désignés pour embarquer :

Sur le *Catinat* : M. le *lieutenant de vaisseau* Doë de Maindreville.

Sur l'*Infernet* : M. le *commissaire de 2e cl.* Conan.

Madagascar. — MM. les *commissaires de 2e cl.* Archer, Abel et du Chaxel, sont affectés au service admin. des tr. col. à Madagascar.

M. l'*enseigne de vaisseau* Hantz, provenant du *Catinat*, est mis à la disp. de M. le gouvern. gén. de Madagascar.

Sénégal. — MM. les *commissaires de 2e cl.* Petitgirard et Gaucher, sont affectés au service adm. des tr. col. au Sénégal.

Martinique. — M. le *lieutenant de vaisseau* Allemand est nommé au command. de la défense fixe de Fort-de-France.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — MM. Morice et Vernande sont nommés; le premier inspecteur de 1re cl., des bâtiments civils : le second, conducteur de 3e cl., au service des travaux publics d'Indo-Chine.

Sénégal. — Sont promus :

A l'emploi d'adjoint de 1re cl.

MM. les *adjoints de 2e cl.* Maubert, Marchand, Girard, Michelangeli (A).

A l'emploi d'adjoint de 2e cl.

MM. les *commis. de 1re cl.* Borgeais, Chaulin et Lavière.

A l'emploi de commis de 1re cl.

MM. les *commis. de 2e cl.* Castède, Bornèque, Delteil, Véry, Pyot, Girard, Desgrée, Pouchot, Pouillet, Dupont, Didier.

A l'emploi de commis de 2e cl.

M. Iba N'Daye, commis de 3e cl.

A l'emploi de commis de 3e cl.

MM. Pradelle, Blanckeman, Bourel de la Roncière, commis de 4e cl.; Racine Kahn, commis auxiliaire; Michelangeli (S), agent auxiliaire des travaux.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. de Séguier est nommé consul du Portugal à Bordeaux.

M. Mouquet est nommé vice-consul du Portugal à Dieppe.

M. Carlos B. Cisneros est nommé consul général du Pérou au Havre.

L'exequatur a été accordé à MM. Tola Carbo, consul de l'Equateur à Saint-Nazaire : Henri Petit, consul du Salvador à Lyon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Isthme et le Canal de Suez, *Historique, Etat actuel*, par J. CHARLES-ROUX. — Paris, Hachette, 2 vol. in-8° de 516 et 550 p.; 5 planches, 12 cartes, 268 gravures.

M. J. Charles-Roux vient de nous donner en deux magnifiques volumes l'histoire de l'isthme et du canal de Suez, l'on ne saurait trouver livre à la fois plus attachant et plus utile. Membre de la grande délégation inter-

nationale qui, en 1865, visita les premiers travaux du canal, M. Charles-Roux fut convaincu de la réussite de l'entreprise, au moment où les attaques accablaient son promoteur; depuis cette époque il a suivi de très près le développement de l'œuvre, dont il avait, dès le début, entrevu les chances de succès : c'est dire qu'on ne pouvait souhaiter historien mieux renseigné.

Le premier volume est exclusivement réservé à la partie historique : on en appréciera bien vite la documentation abondante et sûre, les aperçus nouveaux et la clarté limpide. Quant à sa matière, elle s'étend sur trente siècles; mise au point de la question si controversée des antiques canaux; les relations de Lyon et de Marseille avec l'Egypte; dès le début du moyen âge, les « dessous commerciaux » de la croisade de saint Louis; les projets de Jacques Cœur, Sixte-Quint, Richelieu, Colbert, Louis XVI; le projet présenté à Bonaparte d'un canal de la mer Rouge au Nil; l'initiative de Méhémet-Ali, les Saint-Simoniens et la question de l'isthme; l'œuvre, enfin, si combattue de Ferdinand de Lesseps et sa longue lutte contre lord Palmerston.

Ce qu'est cette œuvre aujourd'hui et quelles sont les conséquences qu'elle a eues ou peut encore avoir, tel est à peu près l'objet du second volume, et si le premier se recommande aux curieux d'histoire, celui-là devrait être lu par tous ceux qui ont des intérêts engagés dans la colossale affaire qu'est la compagnie de Suez. Depuis le jour où le premier bateau, l'*Asie*, de la compagnie Fraissinet de Marseille, se présenta à Port-Said jusqu'à la fin de 1899 le mouvement maritime s'est élevé à un total de plus de 156 millions de tonneaux; dans le même laps de temps, 4.271. 749 passagers ont utilisé la voie nouvelle. Ce transit a fourni à la compagnie de Suez une recette de 1 milliard et demi. Au moment où cette recette était faite, le prix de revient du canal s'élevait à 601.108.000 francs. Tout fait prévoir que le canal de Suez sera de plus en plus une grande voie internationale, accentuant ainsi chaque jour le caractère essentiel que lui voulait son créateur.

Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père PIOLET, S. J., tome II : *Abyssinie, Inde, Indo-Chine.* — Paris, Colin, in-8° de 510 p.

Au fur et à mesure que paraissent les différentes livraisons de cet excellent ouvrage, nous y goûtons un plus grand charme et en retirons un meilleur fruit.

Nous ne saurions assez recommander à nos lecteurs ce deuxième volume, dont la publication vient de se terminer. Ils y trouveront les renseignements les plus précieux sur l'Abyssime, Aden et les Seychelles, l'Inde, Ceylan, la Birmanie, le Siam, la presqu'île de Malacca et l'Indo-Chine. Que l'on ne croie pas en effet que cet ouvrage renferme uniquement l'histoire et l'état actuel des missions étrangères; celles-ci puisent sur place une foule de renseignements utiles de toutes sortes, et chaque monographie est par suite précédée d'une description du pays et d'un historique des plus clairs et des mieux documentés.

Ajoutons que la beauté de l'édition ne se dément pas et que les plus admirables photographies aident à présenter cet ouvrage sous le jour le plus gracieux et le plus agréable au lecteur.

L'Afrique australe, par ELISÉE RECLUS. — Paris, Hachette, in-8° de 358 p.

Nul n'ignore l'œuvre énorme et merveilleusement féconde d'Elisée Reclus, base de tous les travaux géographiques. Mais depuis lui la science

a fait des progrès considérables et l'histoire a modifié la destinée des pays. Aussi les ouvrages du maître ont-ils besoin d'être refondus, et c'est à cette tâche que s'est dévoué M. Onésime Reclus. Nous ne pouvons que nous en féliciter en voyant apparaître un livre tel que l'*Afrique australe*. D'une précision et d'une clarté remarquables, cette œuvre est tout à fait hors de pair. Et après la débauche d'études quelconques que la guerre du Transvaal a enfantées, l'esprit se repose à la lecture des chapitres consacrés ici à l'histoire et la géographie des républiques sud-africaines. Le livre se termine par des tableaux statistiques et une bibliographie des travaux les plus importants parus en ces dernières années.

Vingt-cinq cartes en noir et trois en couleurs complètent très heureusement cet ouvrage, d'une impression remarquable, œuvre d'art autant que de science.

Les Régions boréales, par Etienne RICHER. — Paris, Schleicher, in-16 de 212 p.

Après nous avoir rappelé toutes les explorations et les diverses tentatives des savants, que le mystère du pôle Nord a successivement attirés, M. Etienne Richer étudie les contrées qui constituent dans leur ensemble les *régions boréales*. Il insiste particulièrement sur l'ethnographie de ces régions.

La Ramie : *Culture, préparation, utilisation industrielle.* — Paris, *Revue des Cultures Coloniales*, in-8° de 107 p.

La *Revue des Cultures Coloniales* a eu l'heureuse idée de réunir en volume les procès-verbaux in-extenso du Congrès international de la Ramie, qui s'est tenu à Paris en juin et octobre 1900. A ce Congrès se sont rencontrés les spécialistes les plus compétents dans la question de la ramie de France et de l'étranger. Ses discussions ont éclairé la plupart des problèmes relatifs à la culture, à la préparation et à l'emploi industriel de la ramie. Elles abondent en renseignements sur les diverses variétés et leur valeur culturale, les climats et sols favorables à sa culture, les procédés culturaux, frais de premier établissement et d'entretien, récolte, préparation, débouchés et prix de vente des produits.

Défendons-nous, par Adrien ARTAUD. — Marseille, Aubertin et Rolle, in-8° de 535 p.

Voici un livre des plus curieux, des plus intéressants et des plus utiles. Curieux, car ce livre n'en est pas un au vrai sens du mot, puisqu'il ne contient pas un plan d'ensemble et un domaine restreint. Intéressant, car toute personne lira avec plaisir ces études écrites d'une plume très alerte, articles parus autrefois dans l'excellent *Journal Commercial et Maritime* de Marseille, et qui gagnent à être reproduits à la suite les uns des autres. Utile, l'auteur est en effet un négociant des plus instruits et des mieux documentés. Il traite la plupart des questions économiques actuelles et les étudie au point de vue expérimental, nous ne doutons pas que sa propre expérience ne profite à tous. Enfin dans ce livre, qui parle un peu de tout, et qui pourrait fournir matière à de nombreux ouvrages, nos lecteurs trouveront des études sur la législation coloniale, la colonisation commerciale et le régime douanier colonial.

M. Artaud a pris là une initiative que nous voudrions voir suivre par tous nos commerçants, qui ont le tort de rester dans l'ombre; si tous voulaient

unir leurs efforts, notre commerce serait mieux défendu, et le public fort bien renseigné sur les questions théoriques goûterait beaucoup des études purement pratiques.

Les Troubles de Chine et les missions chrétiennes, par RAOUL ALLIER. — Paris, Fischbacher, in-16 de 282 p.

Ce livre, où nous avions d'abord pensé trouver une impartiale contribution à l'étude de la question d'Extrême-Orient, est en réalité une œuvre de polémique religieuse : M. Raoul Allier accuse les missions catholiques d'avoir involontairement causé les troubles de Chine, parce qu'elles réclament l'appui d'une grande puissance capable de protéger leurs membres et leurs œuvres. Nous ne voulons pas insister autrement sur les tendances de ce livre, car le choix de l'attitude à prendre par les missionnaires est si délicat, et la question du protectorat si grave et si importante pour notre patrie, qu'un Français ne doit aborder ces sujets qu'avec une extrême prudence.

J. M.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux, un vol. in-8°. Tome III. *Chine et Japon*. La 33e et la 34e livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

— *Impressions sahariennes*, par Alexis MÉTOIS. Un vol. de vers in-8° de 170 pages. Blida, 1901, imprimerie Mauguin, 2 fr.

— *La défense de la légation de France*, par le lieutenant de vaisseau DARCY. Un vol. in-8° de 248 pages. Paris, 1901, librairie Challamel.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Annales coloniales (*sept.*). Paul MEURIOT : L'émigration allemande depuis 30 ans.

Belgique coloniale (25 *août*). Les montagnes côtières du Congo français. — (1er *sept.*). R. V.: La situation du Congo français.

Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople (31 *août*). Mouvement maritime de l'empire ottoman. — Commerce extérieur de la Serbie en 1900. — Le commerce allemand en Turquie.

Bulletin de la Chambre de commerce française de Montréal (*août*). A. POINDRON : L'avenir du commerce franco-canadien.

Bulletin de la Chambre des Négociants-Commissionnaires (*août-sept.*). Gabriel FERMÉ : Les ports francs.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*sept.*). Auguste TERRIER : Autour du lac Tchad. — Robert DE CAIX : Les affaires du Maroc. — A. T.: Dans le Haut Oubangui. — Edouard PAYEN : Les concessions du Congo français.

Essor économique universel (4 *sept.*). Louis STRAUSS : Finances américaines.

Journal des Chambres de commerce (25 *août*). Henri BLANCHEVILLE : Le commerce de l'Angleterre. — J. DARC : Le tarif douanier allemand.

Quinzaine (1er *sept.*). Max TURMANN : Après l'école. Les œuvres non confessionnelles.

Quinzaine coloniale (25 *août*) J. CHAILLEY-BERT : Nos colonies de l'Afrique Occidentale.

Réforme économique (1er *sept.*). P. VERGNE : Le nouveau tarif douanier allemand. — D. AUBRY : La marine marchande.

Revue (ancienne REVUE DES REVUES) ((15 *août*, 1er *sept.*). Serge BASSET et *** : Ce qui se passe au Congo.

Revue bleue (31 *août*). ROUIRE : La situation des indigènes algériens.

Revue du Cercle militaire (31 *août*). L'expansion française dans l'Afrique centrale. — L'armée autrichienne et le service de deux ans.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (30 *août*). Henri LORIN : La justice aux colonies.

Revue des Cultures coloniales (5 *sept.*). Ch. RIVIÈRE : A propos de diverses acclimatations et notamment du jute. — TEISSONNIER : Les plantes à caoutchouc au jardin d'essai de Conakry.

Revue des Deux Mondes (1er *sept.*). *** : Les tendances nouvelles de l'armée allemande.

Revue française (*sept.*). J. SERVIGNY : L'or à Madagascar. — Le peuplement français et les voies ferrées en Tunisie. — Les massacres de missionnaires en Mandchourie.

Revue générale des Sciences (15, 30 *août*). ROCQUES : L'état actuel et les besoins de l'industrie des conserves alimentaires en France. — (30 *août*). Marcel BICHON : Le commerce extérieur de la France au XIXe siècle.

Revue de Paris (1er *sept.*). Henri POTEZ : Vers l'Occident, à travers l'Irlande. — Maurice HERBETTE : Une ambassade turque en 1797.

Revue politique et parlementaire (10 *sept.*). Antoine REDIER : Les ports francs. — *** : La défense maritime de l'Algérie. — *** : La nouvelle Constitution serbe et sa traduction.

Revue scientifique (31 *août*). Félice FERRERO : Un siècle dans l'histoire d'un peuple. — Parmi les Indiens d'Amérique. — (7 *sept.*). Henri FROCHOT : Le Saroban, machine à calculer chinoise.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Ost Asien (*sept.*). La situation industrielle en Corée en 1900.

Deutsche Kolonialzeitung. Les rapports de la Belgique et de l'État indépendant du Congo. — Une station allemande de charbon dans la mer Rouge (îles Farsan).

Export (*sept.*). La question du Maroc.

Koloniale Zeitschrift (*août*). La sériciculture au Japon.

Ostasiatische Lloyd. Les troubles en Chine.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*août*). Elysée RECLUS : L'enseignement de la géographie. — La France et la pénétration du Soudan (*à suivre*). — Notes géographiques sur le Touat et Tombouctou, la population des Philippines, les chemins de fer en Colombie, etc.

The Engineering Magazine (*sept.*). C.-W. PURINGTON : Les richesses minières de la Sibérie. — W.-J. ALDRICH : L'électricité et la mécanique à l'Exposition de Chicago.

Imperial Institute Journal (*sept.*). La situation financière dans l'Inde, d'après le rapport de lord George Hamilton. — Rapports sur l'Ouganda et l'Est Africain anglais. — La situation agricole dans les colonies de l'Empire.

Revues italiennes.

L'Italia Coloniale (*sept.*). Antonio MONZILLI : La politique d'expansion coloniale. — Riccardo MARSIGLI : Quinze mois au Brésil. — RIKIO : La colonie italienne de Constantinople. — G. H. : Les Italiens aux États-Unis.

La Rassegna Nazionale (*sept.*). Pietro SENSINI : L'Italie maritime, la nouvelle loi navale.

L'Esplorazione commerciale (31 *août*). A. PARAZOLLI : La situation dans l'Erythrée, le développement économique de la colonie. — J. : Lettres d'Arabie.

Bollettino del Ministero degli Affari Esteri (14 *août*). La loi du 31 janvier 1901 sur l'émigration et décret du 10 juillet 1901 relatif à la réglementation des dispositions de la loi (avec de nombreux appendices).

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 101

Ch. Noufflard : Quelques institutions coloniales anglaises. — **A.-J. Gouin** : La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry. — **Henri Hauser** : Etudes sur les colonies portugaises. V. L'empire portugais : conclusion. — **Général Galliéni** : L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar.

Cartes et gravures : Graphique des primes à la marine marchande.

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Noufflard** : Quelques institutions coloniales anglaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Margueritte. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Margueritte.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédoine et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédoine et ses habitants.

Sommaire du n° 108

H. Daurys : Politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le Congrès de géographie de 1901. — **R. de la Vaissière** : Arguin et Portendick. — **F. W.** : L'Allemagne et la politique coloniale française. — **Colonel de la Panouse** : Henri d'Orléans.

Cartes et gravures : La baie d'Arguin et Portendick.
Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

Sommaire du n° 109

Henri Lorin : Une entente franco-espagnole. — **Edouard Payen** : L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine. — **H. Pasquier** : Le tarif douanier allemand. — **Baron A. d'Avril** : Quelques notes sur l'Arabie.

Cartes et gravures : Carte de l'Arabie contemporaine (1901).

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette préparation tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-Granulé aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

DÉPÔT : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. O. SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 111. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 1er Octobre 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Edmond Fazy..... Enquête sur l'avenir de l'Islam. — Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais. 385

Edouard Picard..... La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires..... 405

Ned-Noll..... L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales..... 418

Г ***..... L'administration anglaise en Chypre (*Correspondance*) 420

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques..... 423
Renseignements économiques..... 435
Nominations officielles..... 442
Bibliographie — Livres et Revues..... 444

CARTES ET GRAVURES

I. — Carte de l'Ile de Chypre.
II. — Carte des dernières opérations au Transvaal.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

16, RUE CASSETTE. — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

A PARTIR DU 15 OCTOBRE 1901

Les Bureaux de la Revue :

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

seront transférés

19, RUE BONAPARTE, 19.

En conséquence, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien, à partir de cette date, envoyer à notre nouvelle adresse toute la correspondance concernant la Direction, la Rédaction et l'Administration de la *Revue*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies.	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger.	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AVENIR DE L'ISLAM [1]

Enquête par Edmond Fazy.

OPINIONS DE MM. RENÉ BASSET, EDMOND DOUTTÉ, W. MARÇAIS.

Au point de vue musulman, l'Égypte et la côte orientale de l'Afrique se rattachent, non au Maghreb et au Soudan, mais à l'Arabie et à l'Orient. Les réponses que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs laissent cette région de côté pour ne parler guère que des anciens États barbaresques, du Sahara et du Soudan. Quoi qu'il en soit, le champ de notre enquête africaine est déjà assez vaste. On y trouvera une étude d'ensemble sur la situation actuelle de l'Islam, ses rapports avec les puissances européennes, et au Soudan avec les populations païennes, sur l'attitude que nous avons à prendre vis-à-vis de lui, et sur la possibilité d'une transformation de la société musulmane, du moins de celle qui est placée sous l'autorité et l'influence françaises.

M. RENÉ BASSET

Ancien élève de l'École des Langues Orientales et de l'École des Hautes Études, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), associé correspondant de l'Académie de Stanislas, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction Publique, etc., M. René Basset a été chargé depuis vingt ans de nombreuses missions dans le Nord de l'Afrique, en Tripolitaine, en Tunisie, dans le Sahara, au Maroc, dans le Sénégal et

[1] Voir *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 15 mai 1901, t. XI, p. 579, 15 juillet et 1er août 1901, t. XII, p. 73 et 147.

les Rivières du Sud, ce qui lui a permis d'étudier l'Islam de près et dans divers milieux. M. René Basset a obtenu en 1893 le prix Bordier, à l'Institut, pour ses études sur les dialectes berbères. Ses publications concernent surtout l'arabe, le berbère, l'éthiopien, l'histoire religieuse et le folklore. Il a donné, entre autres, *La Poésie Arabe* (1890), *Notes de Lexicographie Berbère* (1883-88), *Manuel Kabyle* (1887), *Contes Arabes* (1884), *Contes Berbères* (1887-97), *Etude sur la Zenatia du Mzab* (1893), *Etude sur la Zenatia de l'Ouarsenis* (1895), *Les Sanctuaires du Djebel Nefousa* (1899), *Le Loqman Berbère* (1898), *Etudes sur l'Histoire d'Ethiopie* (1882), dix volumes d'*Apocryphes Ethiopiens* (1893-1900), etc. M. René Basset publie en ce moment le texte et la traduction de l'histoire de la conquête de l'Ethiopie au XVIIIe siècle par les musulmans. Ce ne sont là d'ailleurs que les titres de quelques-uns de ses travaux, dont la liste complète occuperait des pages entières, si grande est son activité.

Directeur de l'École Supérieure des Lettres d'Alger, où il a succédé à l'éminent africaniste et au littérateur de premier ordre que fut Masqueray, M. René Basset, par son enseignement, par ses écrits, occupe dans l'Afrique française une situation unique et hors de pair. Il doit notamment être considéré comme le maître le plus éminent, on peut dire même le créateur de la philologie berbère. La lettre qu'il nous adresse est intitulée : *L'Islamisme actuel.*

Par la conquête de l'Algérie, la France s'est trouvée en contact avec une société soumise à des lois et à des traditions particulières et elle a contracté l'obligation de rétablir l'ordre et la prospérité dans un pays en proie, depuis des siècles, à l'anarchie. C'est une banalité de dire que depuis 1830 la France est devenue une puissance musulmane : plusieurs fois on s'est demandé quels sont ses droits et ses devoirs à l'égard de ses nouveaux sujets. La réponse n'a pas été nette et l'on n'a pas suivi de plan ou plutôt on en a suivi plusieurs : cette indécision provient de l'ignorance où l'on était de l'Islam auquel on avait affaire.

Une première expérience avait eu lieu en Égypte, à la fin du siècle dernier; mais la conquête avait trop peu duré pour qu'on pût profiter de ses enseignements. Sans doute, tout le monde sait que l'Islam est la religion de Mahomet, qu'il ne reconnaît qu'un Dieu, qu'il admet plusieurs prophètes dont le plus grand est le dernier envoyé; qu'il consacre la polygamie; que ses principales prescriptions concernent certaines prières, l'abstinence du vin et de la chair de porc, la circoncision et le pèlerinage; enfin qu'il admet un paradis et un enfer. Au delà, pour le grand public, tout est incertitude ou confusion sur la société musulmane et l'esprit de cette société. A vrai dire, il n'est fils de bonne mère qui, ayant fait son tour d'Algérie et ayant été reçu chez quelque riche indigène, ne revienne plein d'estime pour ceux qui l'ont si bien accueilli, qui ont su, avec un art où ils sont passés maîtres, flatter leur hôte et le combler d'égards.

Le souvenir du *Dernier des Abencérages* et des *Orientales* aidant l'illusion, le touriste voit dans les musulmans en bloc les victimes d'une conquête brutale, oubliant que c'est du sang français qui a coulé dans cette conquête ; il s'imagine trouver dans l'Islam des idées qui n'y existent pas, celle d'une patrie arabe, par exemple ; enfin, pour peu qu'il soit artiste ou veuille le paraître, le sentiment du pittoresque ou, si l'on aime mieux, de l'esthétique, vient se joindre à la reconnaissance de l'estomac.

C'est, comme je l'ai dit, l'ignorance où l'on est de l'Islam, de ses conditions d'existence, de son passé et de ses tendances, qu'il faut accuser de ces erreurs de bonne foi. Il n'existe malheureusement en France qu'un seul ouvrage qu'on puisse recommander à qui veut savoir ce qu'il est nécessaire d'apprendre sur cette religion. Quoique limité aux Arabes d'Algérie, il rendra les plus grands services en fournissant le minimum de connaissances indispensable à quiconque s'occupe un peu de la question sans être spécialiste [1], car cette religion a marqué d'une si forte empreinte la société qui l'a adoptée ou à qui elle a été imposée qu'on ne saurait en faire abstraction dans l'étude de l'esprit et du développement — on ne peut pas encore dire l'évolution — de cette société.

Si nous voulons nous faire une idée exacte de l'Islam actuel, essayons de nous représenter ce qu'eût été la société européenne, si la Réforme et la Révolution avaient échoué. Le jour où à Bagdad, en plein Khalifat, en plein développement d'une civilisation supérieure à celle de l'Europe d'alors, l'orthodoxie la plus étroite et par suite la plus fanatique triompha, non seulement de la libre-pensée, mais même d'un libéralisme bien mitigé (le motazélisme) qui ne contestait aucun des points fondamentaux du dogme, mais qui faisait une certaine part à l'exercice de la pensée, ce jour-là marqua la décadence fatale de l'Islam. Une révolution religieuse pourrait seule remonter le courant, mais cette révolution n'est pas probable : on a vu au XIXe siècle l'échec de celle du Bâb en Perse. Partout ailleurs les mouvements qui ont eu lieu (mahdisme, senoussisme, panislamisme) ont été accomplis dans le sens de la marche actuelle de l'Islam et non à son encontre.

Quelle est donc l'attitude que la France doit adopter vis-à-vis de cette religion, partout où, dans son domaine, elle a affaire à elle? A ce point de vue, il y a une distinction à établir entre le Nord de l'Afrique et le Soudan (Sénégal compris).

Dans le nord de l'Afrique, Algérie, Tunisie, Maroc, nous nous trouvons en présence d'un fait accompli. Toute la population indigène,

---

[1] E. Doutté, *L'Islam Algérien en 1900* (publié par ordre du gouvernement général de l'Algérie). Alger-Mustapha, 1900.

arabe et berbère, est musulmane et l'on ne saurait compter sur des conversions volontaires : d'un autre côté, le temps de l'inquisition et des dragonnades est passé. Les missionnaires catholiques et protestants l'ont compris et ils se sont sagement cantonnés sur le terrain de la charité et de l'école *neutre*. Ce n'est pas par la communauté d'opinion ou de foi qu'on s'attachera ces musulmans, ou au moins qu'on leur fera accepter sans arrière-pensée notre domination. Mais pour être fidèle et dévot, d'une dévotion toute pharisaïque d'ailleurs et où les signes extérieurs ont plus de part que la foi intérieure, le musulman n'en est pas moins homme et accessible à tout ce qui peut améliorer sa situation. Lorsque les intérêts matériels des musulmans du nord de l'Afrique seront liés à l'existence de notre domination, et lorsqu'ils en auront conscience, alors elle sera plus solidement assise que si elle reposait sur une communauté de religion, de langue ou de race. C'est du reste ce qui se passe dans les villes où les indigènes commencent à sentir que nous leur avons assuré la sécurité et la prospérité et qu'ils n'auraient qu'à perdre à retomber sous l'autorité d'un sultan, soit de race ancienne, soit d'origine récente, chérif ou maître de l'heure, marabout ou chef de grande tente. Mais il ne faut pas s'illusionner sur le temps nécessaire pour arriver à ce résultat. Je ne citerai qu'un fait, en rappelant que des musulmans d'Alger, élevés à la française, élus par le suffrage de leurs coreligionnaires, se sont élevés avec force contre l'enseignement rudimentaire qu'on voulait donner aux filles musulmanes. Ailleurs, à Nedromah, par exemple, la population indigène s'est montrée plus libérale.

Mais en assurant aux musulmans la sécurité et l'amélioration de leur situation, il faut se garder de tout ce qu'ils pourraient prendre comme un hommage rendu à leur religion. L'esprit de tolérance n'existe pas pour eux, et dans les prévenances et les avances faites à l'Islam, ils ne voient qu'un hommage involontairement rendu par des infidèles à une religion dont la supériorité s'impose à eux. L'organisation actuelle du culte doit être maintenue et améliorée, car c'est pour nous un moyen d'action dont il serait imprudent de se dessaisir. C'est pour nous un moyen de faire pénétrer, par l'enseignement officiel, dans une classe de fonctionnaires indigènes, les éléments des sciences, et jusqu'à un certain point, la critique et la méthode européennes. A ce point de vue, les médersas peuvent rendre de grands services, pourvu que l'enseignement n'en soit pas servilement calqué sur celui des universités arabes des autres pays musulmans.

A cette occasion, il n'est pas hors de propos de dire un mot des confréries religieuses. Tantôt on les a traitées en quantités négligeables, ce en quoi l'on a eu tort; tantôt, au contraire, on a exagéré leur influence et on a failli leur donner par là une importance qu'elles

sont loin d'avoir. En s'inspirant de Duveyrier et de sa campagne contre les Senoussis, on a vu la main de ces derniers dans tous les troubles et tous les assassinats, même ceux commis par de vulgaires voleurs de grands chemins comme sont les Touareg. Il ne faut pas certainement oublier qu'à un moment venu, telle fraction (et non tel ordre) peut jouer un grand rôle. En 1871, le parti aristocratique, représenté par Moqrani, n'avait pu soulever contre nous que vingt-cinq mille insurgés : quand la confrérie des Rahmania s'en mêla, cent mille indigènes s'armèrent et ce fut contre eux qu'on dut livrer les batailles les plus acharnées. Mais trente ans ont passé : les circonstances qui ont facilité ce mouvement n'existent plus. Aussi, sans négliger la surveillance de ces confréries, qui ne sont secrètes que de nous, doit-on éviter de s'en faire des monstres et de prendre à leur égard des mesures qui, touchant à la persécution, iraient à l'encontre du but. On doit prendre garde plutôt à la propagande individuelle qui s'exerce par les journaux imprimés en Turquie et qui prêchent le panislamisme sous l'autorité du sultan, comme aussi au contact qui s'établit au pèlerinage de la Mekke.

Dans le Soudan et le Sénégal, la situation n'est plus la même, car à côté des musulmans nous trouvons encore des païens. Les premiers font continuellement des progrès, comme on peut le voir par la comparaison des cartes dans le bel ouvrage de M. A. Le Chatelier[1]. Pour qui connaît l'Islam, surtout l'Islam des races nègres, il n'y a pas de doute que tout païen converti ne soit un auxiliaire enlevé pour longtemps à la civilisation européenne. Il pourra la servir, mais elle ne pourra jamais compter sur lui. Il suffit du reste de se rappeler l'histoire moderne pour voir qu'au Soudan l'Islam pratiqué par les nègres n'a laissé derrière lui que des ruines, pour arriver à constituer des empires éphémères : ceux de Othman dans Fodio, d'El Hadj Omar, de Mahmadou Lamine, de Samory et de Rabah. Il ne s'agit pas, bien entendu, de persécuter l'Islam, mais d'arrêter ses progrès en favorisant l'action des missions chrétiennes établies dans le pays, et bien entendu, de celles qui relèvent exclusivement de la France.

En résumé, dans le nord de l'Afrique, on doit s'attacher la masse des croyants par la prospérité matérielle, et aussi modifier, en y mettant le temps nécessaire, l'esprit des classes élevées : c'est par en haut que commencent les révolutions. Mais il ne faut pas que des esprits impatients veuillent brusquer le progrès par des réformes, bonnes en elles-mêmes peut-être, mais qui auraient le grand défaut de ne pas venir à leur heure et dont le plus clair résultat serait d'effaroucher ceux dont on voudrait faire le bonheur malgré eux.

---

[1] *L'Islam dans l'Afrique Occidentale*, Paris, 1899, Steinheil éd.

Dans le Soudan, sans déclarer la guerre à l'Islam, ce qui serait une faute, on doit se garder de le favoriser et de considérer son extension comme un progrès sur la barbarie. Là, on peut encore enrayer sa marche : dans un demi-siècle, il sera trop tard.

RENÉ BASSET.

M. EDMOND DOUTTÉ

Parmi les jeunes arabisants de l'école algérienne, M. Edmond Doutté s'est placé au tout premier rang. Son *Étude sur les marabouts*, parue dans la *Revue d'histoire des religions*, sa *Notice sur l'Islam algérien*, font assez présumer tout ce qu'on peut attendre de lui. Esprit clair et lucide, d'une culture étendue et variée, M. Doutté s'intéresse à tout, la langue, les mœurs, l'histoire et la géographie, et il aurait également bien réussi dans l'un quelconque de ces domaines. Mais ce sont les questions algériennes qui l'attirent. Comme il a en outre le goût de l'action sous toutes ses formes, il n'a pas voulu être un simple érudit, un *fqih*, et il a accepté des fonctions administratives où il est appelé à rendre les plus grands services.

C'est au cours d'un remarquable voyage, qu'il vient d'accomplir au Maroc, que notre demande lui est parvenue et c'est de Fez que sa lettre est datée. Tout en s'excusant, comme on le verra, des conditions défavorables dans lesquelles il était placé pour nous répondre, M. Doutté a bien voulu nous donner son avis. La lettre qu'on va lire est adressée à M. Augustin Bernard, qui a connu M. Doutté, étudiant à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, et qui me transmet cette consultation.

Mon cher Maître, vous me faites l'honneur, dangereux pour moi, de me demander mon avis sur le problème islamique dans l'Afrique du Nord. Je vous envoie de suite ma réponse : mais, à dire vrai, j'ai peur qu'elle ne soit un peu influencée par l'impression pénible que donne le milieu sombrement fanatique d'où je vous écris. Quelle ville triste et morne avec son labyrinthe de rues étroites et noires que même le clair et ardent soleil de juillet ne parvient pas à égayer ! Et combien il est dur, pour celui qui ne déteste personne, de respirer cette atmosphère de haine et de mépris dans laquelle le chrétien ici se voit enveloppé de toute part ! Le mépris du chrétien, je l'ai vu partout au Maroc ; il n'est pas absent non plus dans le reste de l'Afrique Mineure ; l'intolérance sauvage, j'en voyais il y a quelques jours les manifestations au Zerhoun et à Méquinez, au moment de la fête des Aïssaoua, lorsque je marchais sous les injures ; mais le fanatisme étudié, raffiné, élégant, poli et irréductible, je n'ai vu cela qu'à Fez. Et voilà pourquoi je crains un peu de vous écrire sous une impression aussi affligeante.

Etudier la question islamique dans l'Afrique Mineure, c'est évidemment rechercher l'origine et l'évolution de l'Islam en ce pays ; c'est

ensuite déterminer sa situation présente, sa statique actuelle; mais c'est surtout, je crois, se demander quel est son avenir en présence des modifications que la civilisation européenne apporte à l'état social des musulmans. En réalité, ce n'est guère autre chose que ce que nous appelons en Algérie la « question indigène » et, au fond, tous les problèmes algériens qui ont fait tant couler d'encre se ramènent plus ou moins à celui-là; car il est clair que s'il n'y avait pas dans l'Afrique du Nord d'indigènes musulmans, le problème de la colonisation ne se poserait pas.

M. Hartmann a fort bien montré qu'au point de vue musulman le mot Maghreb devait comprendre non seulement la Berbérie, mais encore l'Afrique septentrionale jusqu'à Alexandrie et ce résultat est bien d'accord avec les données ethnographiques et linguistiques; mais il nous semble néanmoins qu'il y a lieu de faire dans ce domaine religieux deux divisions : l'une comprenant les pays qui se développent sous des influences religieuses orientales, et ceux-ci s'étendent jusqu'à Tunis, où cette influence de l'Orient est marquée par la présence d'un parti « jeune turc », et l'autre comprenant les pays situés à l'Ouest et dont l'évolution religieuse s'est poursuivie sous le rayonnement d'un autre foyer religieux, le foyer marocain. Il n'est pas douteux que, par ses traditions, par son histoire, par les allures des sentiments religieux, l'Algérie entière n'appartienne à la deuxième de ces divisions, qui d'ailleurs n'ont aucune limite ferme. Le premier de ces deux foyers d'influence religieuse, celui de l'Orient, se caractérise par la formation d'un parti qui tente d'accommoder l'Islam aux progrès de la civilisation européenne et par une sorte de rénovation de la littérature et des sciences musulmanes dans lesquelles on cherche à introduire les procédés et les méthodes de notre science. Le foyer de Fez, au contraire, a pour caractéristique un conservatisme absolu; les oulama d'ici restent fidèles aux vieilles traditions et mettent rigoureusement à l'index tout ce qui est suspect de provenance étrangère. On imprime à Fez (ou du moins on autographie) depuis pas mal d'années, mais on n'imprime que des livres de généalogies pieuses, de mysticisme, de hadîts, d'histoire des saints, de rhétorique, de logique, et tout le misérable bagage de la plus étroite orthodoxie musulmane.

Et puisque je suis au milieu des chérifs, des purs, des vrais, je vous demanderai la permission de laisser de côté dans ma réponse tout ce qui se rattache au foyer d'influence orientale. Je n'insisterai pas non plus sur l'histoire de l'Islam dans l'Afrique du Nord : c'est là, vous le savez mieux que moi, un sujet ardu et encore trop mal élucidé pour qu'il y ait intérêt à le faire sortir du domaine de l'érudition. La comparaison de l'état présent du Maroc et de l'Algérie peut, semble-t-il, suffire à nous former quelque idée sur l'état de l'Islam

dans ces deux pays, puisque le Maroc représente sensiblement un état ancien de l'Algérie et que nous avons ainsi simultanément sous les yeux deux phases successives du même processus. Je dis : du même, car l'évolution de l'Islam au Maroc est évidemment appelée à se poursuivre dans les mêmes conditions qu'en Algérie, c'est-à-dire au contact d'une nation chrétienne.

L'Islam, tel qu'il existe actuellement au Maroc, est constitué depuis le XVIe siècle : il est sorti d'une réaction violente contre les chrétiens au moment où, après avoir expulsé les Maures de l'Andalousie, ceux-ci se préparaient à envahir l'Afrique Mineure et occupaient déjà la plupart de ses ports, tant sur l'Atlantique que sur la Méditerranée. Aussi, il porte la marque de cette origine et son caractère le plus saillant est une manière étroite et intolérante de comprendre le dogme musulman. En outre, des temps passés, l'Islam marocain a reçu un legs important : l'antique culte des ancêtres, des saints, ce que nous avons appelé ailleurs le « maraboutisme ». Mais ici le maraboutisme a pris la forme du « chérifat ». Ce n'est pas absolument général, car il y a des marabouts qui ne sont pas chérifs et qui jouissent néanmoins d'une grande influence, les Regrâga, par exemple, mais c'est suffisamment caractéristique de la religion marocaine. Un élément indigène, à savoir la prépondérance de l'élément chérifien, et un élément importé, le dogme étroit et intolérant, c'est là ce qui frappe ici l'observateur le moins préparé.

Le chérifat, c'est l'ancien culte des saints islamisé; être chérif, c'est-à-dire descendre du Prophète par sa fille, assure, au Maroc, tous les privilèges, y compris celui d'être adoré après sa mort et même avant. Car c'est un vrai culte d'idolatrie que celui qui se rend ici aux saints et je n'hésite pas à écrire qu'ici Moulaye Idris est vénéré non seulement à l'égal, mais au-dessus du prophète Mahomet lui-même. Il est résulté de cela que les chérifs, ou du moins certains chérifs, forment un parti politique influent dont les hommes d'État marocains sont obligés de tenir compte.

Quant à l'intolérance du dogme, elle dépasse souvent tout ce qu'on peut imaginer. Je parle bien entendu du dogme tel qu'il est compris par les Marocains. Aujourd'hui même, le prédicateur de la chaire d'El Qaraouiyîn fait un sermon sur ce texte : « Ceux qui fréquentent les chrétiens partagent entièrement leur sort », c'est-à-dire vont en enfer comme eux. — Cela est absolument contraire à l'orthodoxie musulmane et au Coran qui contient tant de paroles bienveil'antes pour les *gens du Livre*, chrétiens et juifs, mais c'est un bel exemple d'altération du dogme inspirée par le fanatisme. — D'ailleurs l'Islamisme n'est pas plus dans le Coran que le Catholicisme dans l'Évangile. Les textes des docteurs n'ont rien à voir ici : c'est un fait d'observation que la haine du mécréant est caractéristi-

que de ce pays et l'on remplirait un volume des mille petites vexations dont les Européens, malgré qu'ils circulent maintenant en parfaite sécurité, sont encore l'objet de la part des autorités marocaines qui entretiennent soigneusement ces sentiments. J'y reviendrai, si vous le voulez bien, mon cher Maître, car je voudrais montrer comment le Maroc répond aux bons procédés des Européens envers lui. Quant à nous, quelles que soient les flatteries intéressées dont nous puissions être l'objet de la part de certains Marocains, il faut bien nous convaincre que, pour le moment, nous sommes à leurs yeux, nous tous Européens, des infidèles, des gens dont on répugne naturellement à s'approcher. Il suffit, pour s'en assurer, d'une simple promenade dans des villes comme Salé ou Fez; allez au Soûq el 'Attârîn, cette grande artère de Fez où circulent pêle-mêle les chérifs, les taleb, les commerçants et le menu peuple, et lisez dans les regards les sentiments peu flatteurs dont nous sommes l'objet ici. Cette démonstration vaut toutes les dissertations.

Ne fais-je pas le tableau trop noir? Sans doute, sur la côte vous trouverez des villes où l'on s'est habitué à l'Européen, où on le fréquente, où on entre en affaires avec lui : mais presque toujours sous l'attitude obséquieuse vous discernerez le mépris de l'infidèle. Même nos *protégés*, ces indigènes que nous soustrayons à la juridiction marocaine, qui nous doivent tout, pour lesquels nous n'hésitons pas à entrer dans des conflits graves, ceux-là n'ont pas d'autres sentiments pour nous. Savez-vous comment, en langage courant, ils appellent le négociant qui les protège? ils l'appellent leur *chien*; ils disent : *J'ai acheté un chien de garde*, c'est-à-dire un chien qui les défend contre les exactions de leur caïd. C'est encore chez les Berbères purs, comme en Algérie, que la haine de l'infidèle est le moins développée. Chez les Chleuh, par exemple, on trouve quelques sympathies. Le contact est difficile, mais ces rudes montagnards, lorsqu'ils se sont décidés à vous servir, vous servent bien. Et si les tribus indépendantes repoussent aussi énergiquement les chrétiens et même les juifs, c'est plutôt la haine de l'étranger qui les guide que celle du mécréant.

Doit-on donc désespérer de voir le fanatisme marocain désarmer? Certes, non ; il suffit de nous rappeler qu'il y a quelques siècles, nous étions dans un état d'âme très analogue. Aujourd'hui encore, si nous voulions trouver des exemples de fanatiques chrétiens ayant la haine du musulman, nous n'aurions qu'à les chercher dans la catholique Espagne et nous en trouverions bien certainement. Mais de même que l'intolérance espagnole a dû désarmer, de même il faudra que le fanatisme marocain s'adoucisse et fasse place à des sentiments plus charitables, comme cela est arrivé en Algérie.

On accuse généralement les confréries religieuses d'entretenir

l'intolérance et il faut bien convenir qu'il y a une part de vérité dans cette accusation. Ces sociétés ont précisément pour but de maintenir et d'exalter la foi et il est naturel qu'elles tombent dans les exagérations. En particulier les confréries naissantes, comme celle des Kettânivîn, pour prendre un exemple concret, s'adressent au fanatisme des foules. C'est l'éternelle histoire de tous les partis qui, à leur origine, excitent les passions populaires pour recruter des adeptes, et qui, une fois constitués et bien assis, deviennent prêts à toutes les tolérances et à tous les compromis. C'est pourquoi des confréries anciennes, comme les Tayyiebia, les Tîdjâniya..., sont moins fanatiques que les autres. Les confréries sont très répandues au Maroc : les unes, comme les Tîdjâniya, se recrutent surtout dans les gens riches, les commerçants, les hauts fonctionnaires du Makhzen; d'autres, aux pratiques de convulsionnaires, comme les Aïssaoua, comptent surtout dans leur sein des gens du peuple, du guich, de l'armée, des esclaves, des Bokharis. Ni les unes ni les autres, mais encore moins les secondes, n'ont d'influence politique sérieuse.

L'état de l'Islam algérien en 1830 devait ressembler singulièrement à celui de l'Islam marocain actuel. Sans doute il y avait quelques différences : le maraboutisme, quoique florissant, n'y avait pas revêtu aussi complètement la forme du chérifat; les confréries religieuses y étaient peut-être un peu moins développées; mais l'esprit d'intolérance y était sûrement le même. Comme au Maroc encore, les Berbères maintenaient jalousement leur indépendance, mais faisaient preuve par ailleurs d'une grande tiédeur vis-à-vis de l'orthodoxie musulmane. Aussi bien les Turcs n'étaient-ils pas intervenus dans les choses religieuses ; ils comblaient d'honneurs les marabouts tout en les tenant à l'écart de la politique. Voyons donc les changements qu'a apportés dans la condition de l'Islam la venue des Français : cela nous donnera une idée des destinées futures de l'Islam marocain, car les deux peuples sont essentiellement comparables. C'est une chose merveilleuse que de voir avec quelle rapidité les indigènes algériens transplantés au Maroc retournent souvent à leur ancien esprit d'intolérance et j'en ai des exemples frappants. La colonie des Tlemcéniens de Fez nous déteste plus que ne le font les gens de cette ville, et je parle même des Tlemcéniens qui, de nos jours, viennent habiter Fez et qui sont assez nombreux. Nous n'entendons du reste pas généraliser absolument cette remarque : car il y a au Maroc quelques Algériens qui sont restés nos fidèles serviteurs, mais cela n'infirme pas notre observation.

Pour en revenir à l'Algérie, il faut d'abord mettre à part les groupes berbères, comme la Kabylie, l'Aurès : ces groupes-là se caractérisent par un amour extraordinaire de l'indépendance; aussi

nous ont-ils résisté désespérément. Mais, comme leurs frères marocains, ils avaient plutôt la haine de l'étranger que celle du chrétien. La religion n'est pas chez eux un obstacle à l'établissement de relations entre eux et nous. L'expérience l'a bien montré et ces populations-là sont aujourd'hui parmi les meilleurs auxiliaires de nos colons. Elles sont d'ailleurs mal islamisées, mais elles s'islamisent petit à petit; il n'est pas de notre intérêt de précipiter cette évolution, si elle doit se faire. C'est cependant ce qui est parfois arrivé. Un amour excessif du règlement uniforme nous a poussés, dans l'Aurès, par exemple, à les assimiler à des populations entièrement musulmanes.

Parmi les personnages marquants qui se partageaient l'influence religieuse en Algérie, les uns sont venus à nous plus ou moins franchement, d'autres se sont tenus à l'écart ; tous ont fini par accepter notre autorité et il ne se fait plus guère de propagande contre nous. La plupart des grands marabouts ont vu leur influence disparaître; on nous a souvent reproché de ne pas la leur avoir conservée, parce que, mise aujourd'hui à notre service, elle nous serait fort utile : on oublie que, dans les débuts, elle aurait pu nous être encore plus nuisible. Mais il est bien certain qu'il est temps de s'arrêter dans cette voie et qu'il y a lieu, comme cela se fait du reste, de laisser aux petits marabouts locaux tout leur prestige et leur crédit, tant qu'ils ne s'en servent pas ouvertement contre nous.

Il est remarquable que les confréries religieuses semblent bien, en Algérie, avoir pris de l'importance depuis la conquête française. Je sais bien qu'il faut craindre qne ce ne soit là une illusion due à ce que ces confréries depuis tantôt vingt-cinq ans ont attiré particulièrement l'attention et ont été l'objet de travaux considérables. Mais il nous semble néanmoins que l'accroissement d'importance que nous signalons est réel. Cela, du reste, s'explique bien facilement et il serait surprenant qu'il n'en fût pas ainsi. Le fanatisme, banni des chaires officielles, doit fatalement se réfugier dans les associations et il est également normal que celles-ci, si on les persécute, tendent à prendre le caractère de sociétés secrètes. Mais, à notre avis, elles n'ont point encore ce caractère et ne constituent pas un danger politique : nous parlons, bien entendu, des confréries existant en Algérie. Il se peut que les Snoussiyia aient joué ailleurs un rôle important; mais dans l'Afrique Mineure, ils n'ont, pour ainsi dire, pas d'adeptes, et leur influence est nulle.

Un des faits les plus remarquables dans l'évolution de l'Islam algérien, c'est la diffusion rapide au contact de l'Européen d'une orthodoxie relativement pure; de nombreuses populations qui observaient peu régulièrement les prescriptions musulmanes sont devenues sous notre domination tout à fait orthodoxes. Cela est dû à

deux causes : d'abord à ce que les communications sont maintenant plus faciles qu'autrefois et que l'instruction religieuse s'est par suite répandue davantage; ensuite, par un phénomène très naturel et qui s'observe bien aussi dans certaines villes du Maroc, l'Islamisme en présence du Christianisme s'accentue et s'exalte. Les vieux cultes, les vieilles superstitions s'en vont; le culte des saints lui-même s'épure et les nombreuses survivances du paganisme que les folkloristes collectionnent avidement disparaissent avec rapidité. En même temps quelques musulmans instruits font des efforts pour rénover leur religion au moyen d'idées empruntées à la civilisation et on voit poindre un parti analogne au parti « jeune turc ». Les éléments en sont déjà discernables à Alger, par exemple.

En résumé : abaissement de l'influence des grands marabouts; maintien et peut-être accroissement de l'importance des confréries, peu dangereuses du reste; accession facile à notre civilisation des populations berbères non islamisées entièrement; mais d'autre part, diffusion rapide d'un Islam orthodoxe et symptômes de tendance à la formation d'un parti de rénovation islamique, voilà la marche de l'Islam algérien depuis l'époque où il ressemblait à celui du Maroc. Quant à l'intolérance, elle a naturellement disparu; mais je n'oserais dire qu'aucune répugnance n'existe plus entre les deux races. C'est par en bas, et non par en haut, comme l'a marqué justement M. Le Châtelier, que se fait le rapprochement. Les musulmans instruits sont ceux qui sont le plus éloignés de nous. Au contraire ce son des ouvriers indigènes qui fraternisent avec les nôtres, des khammès qui deviennent les familiers de nos colons, des petits fonctionnaires, des journaliers, des domestiques, des comptables, des employés de commerce indigènes qui prennent petit à petit nos habitudes et ne professent plus qu'un Islam adouci et conciliant. Les unions irrégulières entre indigènes et européens sont, dans les classes laborieuses, beaucoup plus fréquentes qu'on ne se le figure. Les exemples d'amitié fidèle et de dévouement sont innombrables. Ces dernières remarques vont nous indiquer la conduite à suivre vis-à-vis de l'Islam.

A cet égard plusieurs politiques sont possibles. On peut adopter une politique de répression sévère de toutes les manifestations religieuses exagérées; continuer à diminuer les marabouts; mettre des entraves à l'action des confréries, tout en restant cependant juste vis-à-vis des musulmans. On peut, au contraire, vouloir favoriser l'éclosion d'un nouvel Islam plus porté aux compromis et à la tolérance envers l'Europe; encourager les jeunes oulama qui font des tentatives en ce sens; multiplier les créations de mosquées, de méderças, d'universités musulmanes, en confiant les postes à des adeptes de ces nouvelles théories. Sans aller aussi loin, on peut encore

songer à s'attacher les marabouts et les confréries par des faveurs et par de bons traitements et à faire de l'Islam algérien un moyen de gouvernement.

La première politique répugne à notre tempérament et à nos traditions de mansuétude envers les indigènes de nos colonies; et puis nous savons que la persécution n'a jamais fait que grandir ses victimes. Les Algériens qui voudraient nous pousser dans cette voie ne se figurent certainement pas les graves mécomptes qui nous attendraient si nous cédions à leurs sollicitations. La dernière politique contient une grande part de vérité en ce sens que nous devons garder un contact permanent avec les marabouts et les confréries, dans un simple but de contrôle; mais la religion ne saurait plus être pour nous un instrument de gouvernement: elle ne présente pas pour cela de base assez large et assez solide. La seconde politique est la plus brillante et la plus séduisante; mais il y a de graves réserves à faire. L'expérience montre que ces mouvements de rénovation factice et rapide dans les colonies n'aboutissent qu'à la formation de partis turbulents et brouillons, dangereux pour la métropole. Si un mouvement de renaissance islamique doit avoir lieu, il ne faut point le presser. Pour se dégager sûrement de la demi-obscurité où elle est actuellement, la civilisation musulmane doit procéder lentement et par conquêtes successives. Rien n'est plus dangereux que le développement très rapide d'une intelligence, si le fond du caractère n'évolue pas en même temps. A précipiter sans mesure une évolution de ce genre, on risquerait de voir se lever une génération de musulmans frondeurs, s'égarant dans les chimères du panislamisme ou poursuivant des rêves stériles de revanche nationale.

C'est à des matières plus positives qu'il convient de ramener l'attention des musulmans. Ils ne sont que trop portés à des spéculations oiseuses : il faut leur apprendre à cultiver leur jardin. Il faut, tout en leur laissant la pleine et entière liberté de leur religion, leur créer des intérêts qui les absorbent. Nous avons vu que c'était parmi les travailleurs que nous comptions le plus de musulmans amis: c'est donc par le travail qu'il faut les amener à nous. Ce programme, mon cher Maître, vous le connaissez, je vous l'ai entendu formuler à vous-même : instruction modérée et professionnelle permettant à l'indigène de devenir l'utile auxiliaire de nos industries et de notre agriculture; développement des institutions de prévoyance de toute espèce; développement du goût du commerce, si répandu au Maroc, car c'est un des traits caractéristiques de ce pays que l'importance politique du commerçant et c'est peut-être le seul joint par lequel on entamera facilement la cuirasse du fanatisme marocain.

On dira que tout cela n'est pas une politique musulmane : c'est vrai ; nous ne concevons, en matière musulmane, qu'une politique

toute négative qui est le respect absolu de toute manifestation religieuse lorsqu'elle n'est pas une menace pour nous. C'est évidemment peu brillant comme conception; au moins est-ce prudent, car la religion est comme une arme à deux tranchants, il est dangereux de s'en servir et encore plus dangereux d'envelopper dans une seule formule une politique religieuse concernant des populations aussi différentes que celles qui s'agitent dans l'Afrique Mineure : mieux vaut ne voir en ces matières que des cas d'espèces à résoudre séparément.

Peu à peu le Musulman sera enlacé dans le réseau de la civilisation et ses intérêts se confondront avec ceux des Européens; nous passons en ce moment par une période critique causée par la juxtaposition subite de deux civilisations aussi différentes que celles de l'Islam et de la Chrétienté; il y a eu des victimes, tant parmi les Européens que parmi les indigènes. Mais la sollicitude du gouvernement ne s'est jamais démentie un instant pour les indigènes et, de lui-même, il a cherché des remèdes aux maux que nous provoquions involontairement. Vous l'avez dit vous-même : la solution du problème algérien est l'organisation d'une collaboration de l'indigène et du colon dans le travail de la terre. C'est dans ce sens qu'il faut diriger tous les efforts : ce jour-là le problème islamique sera près d'être résolu, et si une rénovation de la pensée musulmane s'est vraiment dessinée, il sera temps de l'aider à se développer, comme la floraison magnifique de toute une société de travail et de paix, et non comme une fleur forcée, précoce, tapageuse et nécessairement stérile.

C'est du Maroc, semble-t-il, que se fera l'élaboration de cette politique dernière, car c'est de Fez qu'il faudrait pouvoir diriger les destinées de l'Islam algéro-marocain : là en effet réside l'Imâm, le Chérif, celui qui, aux yeux des purs, possède seul les conditions exigées pour gouverner les Croyants. L'élaboration d'une politique musulmane à Fez impliquerait l'étude de la question de l'équilibre à maintenir entre les deux grands souverains de l'Islam, le Mongol, celui de Stamboul, et l'Arabe, celui de Merrakech et de Fez. On sait que ce dernier ne reconnait pas à l'autre le droit d'être l'Imâm des Croyants. L'Imâm en effet doit être arabe, et comme Chérif, au moins de la tribu de Qoreïch. Or, le sultan de Stamboul n'est qu'un Turc, un Grand Turc, c'est vrai, mais enfin un Turc. Personne dans le monde ne peut s'étonner que nous aspirions à fonder cette politique et l'œuvre que nous poursuivons dans l'Algérie et la Tunisie nous y donne tous les titres. Les cultes rétribués et protégés, l'enseignement musulman organisé à grands frais, les institutions de prévoyance créées partout, les portes de toutes les carrières ouvertes à deux battants aux indigènes, leurs moindres revendications étudiées, portées continuellement devant les représentants du pays, des générations d'hommes de tête et de cœur usées à la bonne administration

des musulmans, tout cela nous crée non seulement des droits, mais des devoirs. Je ne sais si cette dernière satisfaction de parfaire l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord nous sera donnée, mais vous pensez sans doute comme moi, mon cher Maître, que nos destinées dans ce pays nous y convient pour son plus grand bien.

EDMOND DOUTTÉ.

P.-S. — Je relis les épreuves de cet article à mon retour du Maroc : mes craintes étaient fondées. L'atmosphère de fanatisme dans laquelle j'étais plongé depuis des mois m'impressionnait suffisamment pour ne pas me laisser une entière liberté d'esprit. Cela est cause aussi que l'avenir du peuple me préoccupait plus que l'avenir de la religion et que je n'ai pas précisément répondu à la question que vous me posiez. Vos lecteurs opèreront sûrement d'eux-mêmes la mise au point nécessaire et peut-être ne me sauront-ils pas mauvais gré d'avoir ainsi laissé voir l'état d'âme d'un arabisant en tournée au Maroc. (E. D.)

M. WILLIAM MARÇAIS

A vingt-huit ans, M. W. Marçais est déjà depuis trois ans directeur de la médersa de Tlemcen. Il a fait ses études à l'École des Langues Orientales et soutenu une remarquable thèse de doctorat sur les successions en droit musulman. Il a publié des articles dans la *Grande Encyclopédie*, dans la *Jewish Encyclopedia*, dans le *Bulletin Archéologique de l'Afrique du Nord*. Un travail de lui sur les *Traditions du Prophète* est en cours de publication dans le *Journal Asiatique*. Il s'occupe surtout de droit et de théologie musulmane. Sa lettre examine quelles transformations pourront subir les Berbères et leurs croyances en présence de la plus généreuse des nations européennes.

Le grand public, si tant est qu'il l'ignore encore, apprendra vite à connaître le nom de M. Marçais, comme celui d'un homme de grand mérite et de grand avenir.

Monsieur, cette réponse ne cadrera pas entièrement avec la question que vous m'avez fait l'honneur de me poser. Vous voudrez bien, j'espère, m'excuser de ne point envisager ici, dans le délicat problème de l'avenir de l'Islam africain au xxe siècle les destinées religieuses du Soudan et des populations nègres. En toute sincérité, je n'en saurais rien dire. Je me bornerai, si vous voulez bien, à indiquer les quelques faits qui permettent de croire à une évolution religieuse de l'Afrique Mineure, de marquer les tendances possibles de cette transformation et de déterminer le milieu social où elle se pourra produire. Bien entendu, je formule d'avance toutes

les réserves qu'une sage appréhension des démentis de l'avenir doit imposer aux prophètes modernes.

Depuis soixante-dix ans, un élément nouveau s'est introduit dans 'économie de l'Islam maghribin. Une puissance européenne s'est installée à son foyer ; des représentants de la civilisation occidentale ont vécu côte à côte avec les sectateurs berbères du prophète, ont mêlé à la leur leur vie quotidienne, ont entrepris de diriger leur instruction, de réglementer parfois leurs institutions, leur ont, dans une certaine mesure, assigné une place dans la société ou mieux la juxtaposition de sociétés que forment les groupes humains de l'Afrique du Nord. Il ne paraîtra pas douteux que le sort de l'Islam maghribin soit intimement lié aux destinées de la France. On ne risquerait même pas trop en disant que, pour une large part, il est entre les mains de cette puissance et voilà une constatation bien faite pour tenter des donneurs de conseils. Vous me permettrez, autant que je le pourrai, de ne pas être de ce nombre. Je n'en ai ni le droit ni l'envie ; je me contenterai de considérer l'état actuel des choses et d'en supposer la continuation. De ce fait, je m'aperçois qu'il convient encore de limiter la portée de ma réponse. Une notable partie de l'Afrique Mineure échappe encore à toute influence européenne : le Maroc isolé dans son indépendante barbarie, systématiquement fermé à la pénétration occidentale. Cette épithète convient mal ici, mais je n'en trouve pas d'autre. Il n'y a pas au reste de raison de douter que les mêmes phénomènes s'y produiraient qu'en Algérie et en Tunisie le jour où, toute mesquinerie de rivalité internationale cessant, l'on comprendrait dans les chancelleries et dans les cours que l'intérêt bien entendu de tous est de confier la tutelle de cet empire au pays que votre collaborateur M. de Caix appelait dernièrement « l'héritier inévitable » des chérifs.

Dans la masse des musulmans maghribins, c'est naturellement sur les groupes les plus policés, les plus conscients d'eux-mêmes que le spectacle de la civilisation, le contact des idées et des mœurs européennes devront le plus profondément exercer de l'influence. Cette élite nous est offerte par la population des villes. Il se trouve que, dans les villes, les musulmans, dans des proportions plus larges qu'ailleurs, et de façon plus intime, sont mêlés à la vie quotidienne des conquérants ; que d'autre part c'est là, à n'en pas douter, qu'on trouvera la connaissance la plus exacte et la plus pure de l'Islam, parfois la véritable culture musulmane. De ce double fait, il semble légitime de conclure, que l'observation des milieux citadins présente, pour la question qui nous occupe, un intérêt de premier ordre. Si l'Islam maghribin est en travail de quelque transformation, c'est dans ces milieux que les tressaillements précurseurs de la crise, les symptômes révélateurs de l'avenir pourront le mieux être aper-

çus. Dans son principe, l'Islam il faut le reconnaître, n'est guère favorable à la recherche scientifique, telle que nous la comprenons. « Allah fait tout, à tout moment et comme il lui plaît. » Tel est son axiome fondamental qui a profondément pénétré les cerveaux maghribins ; et nulle conception ne s'oppose avec plus de force à cette pensée de Malebranche que notre Renan considère comme conditionnant toute science humaine : « Le monde n'est pas gouverné par des volontés particulières. » Quand on possède une cause première aussi encombrante, la recherche des causes secondes peut paraître inutile et même coupable. Je sais bien que des faits historiques, la réelle culture musulmane de l'Orient et de l'Andalousie au moyen âge, semblent s'élever avec vigueur contre cette constatation théorique. Mais je ne crains pas d'affirmer que, à l'heure actuelle, tel est bien l'exact état d'esprit des bons vieux lettrés qui m'entourent.

Seules les applications pratiques de nos découvertes les touchent dans les limites où elles apportent quelque commodité nouvelle à la satisfaction de leurs modestes besoins. Ils ne dédaignent pas notre médecine parce qu'elle guérit dans des cas où échouent les recettes des empiriques indigènes ; ils apprécient le télégraphe parce que, lorsqu'en leur pays le temps est brumeux aux approches du ramadhân, le fil mystérieux peut leur apporter d'ailleurs la nouvelle qu'est apparu le croissant de la lune, qui marque le commencement du jeûne sacré. La recherche désintéressée des effets et des causes, l'effort de l'esprit humain n'entrent pas pour eux en ligne de compte. L'institution des voies ferrées, par exemple, ne représente à leurs yeux que des machines qu'on achète, des ingénieurs, des mécaniciens qu'on paye, toutes choses que l'Islam, redevenu indépendant et riche, pourrait emprunter à prix d'or à l'Europe, comme autrefois les Almohades s'offraient des mercenaires chrétiens, comme aujourd'hui encore les sultans marocains s'offrent pour leur armée des instructeurs français ou anglais. Cependant une nouvelle génération se lève, sensiblement différente de ses aînées. A la fréquentation de nos écoles, un jeune parti s'est constitué auquel la curiosité scientifique n'est pas absolument étrangère. On y a pris plaisir à trouver dans l'enseignement de maîtres français l'explication rationnelle, la théorie des faits dont les applications pratiques vérifiaient l'exactitude par l'expérience de la vie quotidienne. Au reste des éléments de valeur très diverse se coudoient dans ce parti « de la civilisation et du progrès ». Beaucoup de jeunes font vraiment abus de ces grands mots sans y rien entendre. Pour certains, l'amour de la civilisation n'est qu'un moyen de parvenir ; pour d'autres, la conséquence de ce naïf désir familier de tout temps aux vaincus, de se rapprocher des vainqueurs. A nombre de ces gens de progrès, il suffit d'adapter plus ou moins leur costume à l'européenne et de boire

sans scrupules, parfois sans mesure : « N'oubliez pas, me disait l'un d'eux à qui j'en faisais un jour la remarque, que les vices constituent une part importante des civilisations. » J'ai peur que pour beaucoup nos vices ne soient même notre civilisation tout entière. Dans ce jeune parti, l'élite est assurément formée par ceux qui, à une connaissance exacte de nos sciences, joignent une bonne culture musulmane. C'est là, si quelque esprit nouveau doit pousser, qu'il faut en chercher le germe. On s'y occupe très fort de la mise en harmonie du Coran, de la tradition et du dogme, avec les sciences modernes. On y penche naturellement vers l'interprétation rationaliste et aussi vers un certain relativisme d'après lequel nombre de prescriptions de l'Islam n'auraient pas une valeur absolue pour tous les temps et pour tous les lieux. En théologie, on affirme son estime pour les motazilites. J'entendais l'autre jour de jeunes musulmans algériens discuter l'opportunité et la possibilité d'un retour, au moins partiel, aux doctrines de cette secte, et la nécessité d'une exégèse rationaliste du Coran. Il se pourrait que le XXe siècle vît éclore dans l'Afrique du Nord un islamisme nouveau assez analogue aux islamismes américain et indou auxquels M. Goldziher faisait récemment allusion dans sa magistrale contribution à cette enquête; et l'on peut prévoir que les choses n'en resteraient pas là, car, en abandonnant de vieilles positions longtemps défendues, les religions ne se préparent d'ordinaire que de nouvelles occasions de battre en retraite.

Il serait à coup sûr intéressant pour la France, et peut-être même opportun, de favoriser ce mouvement. En ayant provoqué l'apparirition, nous pourrions, semble-t-il, sans trop de déraison, nous soucier de le diriger. Sans doute, il y a toujours quelque impertinence pour des incroyants à se mêler aux questions de dogme et de foi. Une grande circonspection, une extrême délicatesse de toucher seraient de rigueur en une tentative de cette nature. Mais ne semble-t-il pas que notre indifférence religieuse même serait, en l'occurrence, un gage d'heureuse discrétion? Assurément, notre moderne impiété nous prépare mieux à prendre, sans trop de maladresse, position sur le terrain brûlant de la dogmatique musulmane, que la ferveur chrétienne de tels de nos voisins. Pour cette œuvre, nous n'aurions au reste à créer aucun instrument nouveau. Les écoles supérieures d'enseignement musulman de l'Afrique du Nord, que des soucis politiques très légitimes ont fait placer sous la surveillance de la France et sous la direction de Français, pourraient être avantageusement utilisées. Deux séries d'études parallèles figurent à leurs programmes : la physiologie, la géologie, la physique moderne y voisinent avec la vieille théologie orthodoxe, le vieux droit musulman, la vieille exégèse coranique. Pour l'instant, ces connaissances diverses hurlent bien un peu de se trouver ensemble ; mais peut-être

que, conçu d'une façon différente, cet accouplement discordant se changerait dans l'avenir en union féconde. Il reste contre les destinées éventuelles de cette transformation en germe que nos sujets berbères arabisés ne constituent, quoi qu'on en ait pu dire, qu'une race médiocrement douée pour la réflexion, de cerveau assez lourd, d'intelligence passablement fruste. Bien entendu, je connais de fort honorables exceptions. Mais d'une façon générale le Maghreb ignore cette souplesse que d'innombrables croisements ont donnée à l'Orient. L'Afrique du Nord est un peu la Béotie de l'Islam. Nos prédécesseurs immédiats dans la Régence, ces Turcs qui offraient le plus étonnant mélange de tous les éléments ethniques du bassin de la Méditerranée, auraient pu apporter un sérieux appoint dans la solution du problème. Nous les avons forcés à se rembarquer après la conquête de 1830 ; il faut, une fois de plus, le regretter.

Ce qui paraît ressortir des faits, c'est que cette élite, à laquelle je viens de faire allusion, ne peut pas être considérée comme une de ces floraisons naturelles et nécessaires des couches populaires profondes dont M. de Roberty nous a parlé. Elle s'est constituée sous une influence étrangère et extérieure ; il n'y a pas eu germination au dedans, mais pénétration par le dehors. Dans une certaine mesure elle doit être tenue pour un produit artificiel, à coup sûr nullement spontané. Dans les masses obscures de la population maghribine, chez les ruraux surtout, rien ne permet de croire à une évolution des idées et des croyances. Prédisposées par nature à l'immobilité, ou dans tous les cas à une extrême lenteur à se modifier, elles ont peu subi l'influence de l'instruction française. Elles se trouvent en contact avec les éléments les plus grossiers de la population conquérante ; parfois, chez les nomades par exemple, elles n'ont subi aucun contact. L'islam de cette population primitive est ce singulier mélange de croyances fétichistes et anthropolâtriques que M. Doutté a excellemment décrit dans son livre sur les Marabouts : il est singulièrement ignorant. Un campagnard à qui je demandais un jour ce qu'étaient les houris me fit cette réponse, digne d'un Kâfir coraïchite contemporain du Prophète, qu'il les tenait pour les filles d'Allah. La plus populaire des souras du Coran où il est affirmé que *Dieu n'a point enfanté et n'a pas été enfanté* lui était inconnue. Sans doute le spectacle de notre civilisation matérielle, la conviction de notre supériorité agricole notamment devront modifier dans un certain sens, et dans une certaine mesure, la mentalité de ces épais cerveaux. C'est un facteur dont il serait illégitime de ne pas tenir compte. Mais qui pourrait prévoir le bilan de ces modifications pour l'an 2000? Elles ne paraissent pas bien profondes à l'heure actuelle ; car, s'il faut ajouter foi à certains propos, dans les récents événements de Margueritte, des indigènes, qui depuis de longues années travaillaient chez

les cultivateurs français, ont été les premiers à croire aux promesses ridicules d'un imposteur de bas étage. Ne semble-t-il pas que la thèse de la « diffusion des lumières par la colonisation » en sorte légèrement amoindrie? Bien plus, il n'est pas sans exemple que des ruraux européens adoptent les superstitions de leur entourage indigène. Je connais plusieurs cas de colons, d'Espagnols surtout, qui dans des circonstances graves ont fait des vœux aux marabouts et aux saints musulmans, ou employé la science de talebs marocains pour la découverte d'imaginaires trésors. Et alors pourquoi ne parlerions-nous pas un peu de l'avenir du christianisme africain au XXe siècle?

Cependant il n'est pas impossible que dans l'avenir quelque chose des aspirations de l'élite maghribine ne se répercute jusqu'au sein des lents, des obscurs milieux ruraux. Une action de cette élite sur la masse doit être envisagée comme d'autant plus probable que la première donnera à la seconde ses têtes, administrateurs, magistrats musulmans, membres du clergé, etc. : ces fonctionnaires tous plus ou moins représentants de l'Islam moderne jouiront, sur la masse de leur coreligionnaires, d'une autorité officielle subie et parfois aussi ils y joindront, du fait de cette considération que le musulman le moins cultivé accorde toujours aux hommes de science, une influence volontairement consentie. Il n'est guère douteux que nos fonctionnaires maghribins se croient le droit et le devoir de jouer ce rôle. Peut-être conviendrait-il de les préparer à le faire avec noblesse. Ce serait là un souci qui paraîtra à quelques-uns opportun, à tous, j'en suis sûr, plus digne d'un grand pays civilisé, que la coquetterie avec les représentants de l'ignorance grossière, du fanatisme, de l'imposture : les marabouts.

W. Marçais.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro les dernières réponses africaines et la conclusion.

Edmond Fazy.

LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DE L'ANGLETERRE

AU POINT DE VUE

DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Une école d'économistes allemands pose le principe que les gouvernants doivent assurer à chaque État son indépendance économique. La nation normale, dit List, est celle qui non seulement peut pourvoir à sa défense, mais peut aussi, grâce au développement simultané de son industrie et de son agriculture, vivre sur ses propres ressources, sans avoir besoin de solliciter pour sa subsistance le concours de l'étranger.

Il est inutile de faire remarquer que List parle en théoricien. Aucun pays ne peut se suffire complètement à lui-même. Les rigueurs de son climat, l'exiguïté de son territoire, la densité de sa population sont, suivant les cas, autant de raisons qui l'obligent à entrer en rapports avec ses voisins et à leur demander ce que lui-même ne saurait produire, du moins en quantité suffisante pour sa consommation. Mais un fait frappe immédiatement l'attention, quand on considère les vieilles nations de l'Europe, c'est qu'elles tendent toutes, de plus en plus, à s'éloigner du parfait équilibre préconisé par List ; et à passer à ce que l'on pourrait appeler un état de production industrielle prépondérante. Elles multiplient leurs manufactures ; leurs populations ouvrières citadines augmentent dans de grandes proportions, tandis que leurs populations rurales restent stationnaires ou même diminuent. On prévoit facilement la double conséquence de ce phénomène : d'une part, ces nations sont obligées de chercher des débouchés toujours nouveaux pour leurs produits manufacturés, et, en même temps, elles doivent faire un appel sans cesse plus fréquent aux denrées alimentaires des nouveaux mondes :

La France, l'Allemagne, l'Angleterre donnent toutes les trois, mais à des degrés différents, des exemples de cette rupture d'équilibre. En France, le phénomène est encore peu apparent, mais il existe néanmoins. Les 52 % de notre population vivaient, il y a cinquante ans, de la culture du sol (18.200.000 sur 36.000.000). Aujourd'hui

cette même culture n'en emploie plus que 17.500.000, et, comme la population totale a augmenté, la proportion a passé de 52 à 45 %. Cependant, comme le rendement à l'hectare s'est accru et comme, d'autre part, les progrès du machinisme permettent, dans certains cas, d'employer moins de bras, nous ne sommes pas plus débiteurs de l'étranger qu'au milieu du siècle. Les surfaces emblavées sont d'ailleurs à peu de chose près ce qu'elles étaient alors : 7 millions d'hectares.

L'exode vers les villes est déjà, en Allemagne, beaucoup plus important; de 1882 à 1895, l'agriculture a perdu environ 700.000 ouvriers et la population rurale a passé de 19.200.000 à 18.500.000. Mais le pays typique à cet égard est l'Angleterre ! Ici, la rupture d'équilibre est complète; pour une personne employée aux travaux des champs, six le sont à ceux des manufactures; le commerce à lui seul occupe autant de bras que la culture du sol. De 1861 à 1891, l'industrie a gagné 1.200.000 ouvriers, l'agriculture en a perdu plus de 600.000. Les progrès du machinisme n'ont pas, d'autre part, pu compenser le défaut de bras; les surfaces emblavées se sont considérablement réduites et, l'ensemencement du blé qui en 1861 occupait 1.456.815 hectares n'en occupe plus que 746.617 en 1900. Les importations de froment ont, par contre, augmenté dans les proportions suivantes :

1867.....	10	millions de quintaux
1890.....	41.2	—
1891.....	44.7	—
1892.....	47.3	—
1893.....	46.9	—
1894.....	48.3	—
1895.....	53.6	—
1896.....	49.6	—
1897.....	44.3	—
1898.....	47.2	—
1899.....	49.2	—
1900.....	49.3	—

Nous nous proposons d'étudier plus spécialement ici la question du ravitaillement de l'Angleterre ; nous voudrions chercher ce que la Grande-Bretagne produit pour elle-même, et, surtout, de combien elle est débitrice à l'égard de l'étranger. Contrairement en effet à ce que nous voyons dans la plupart des autres pays, les importations en denrées alimentaires ne sont pas en Angleterre un simple complément venant remédier à l'insuffisance de la production indigène, elles forment le fonds même de la nourriture nécessaire à la subsistance de la presque totalité de la nation anglaise. Le pain, le beurre, la

viande que mangent nos voisins, comme le thé, la bière et le vin qu'ils boivent, sont importés du dehors, si bien que le grenier, la boucherie et la cave seraient vides, le jour où, pour une raison ou une autre, les communications maritimes seraient interrompues.

Depuis quelques années, la perspective d'un blocus est devenue chez nos voisins d'outre-Manche une véritable obsession ; ils se demandent avec anxiété quelle serait la situation de leur pays le jour où une nation européenne ou américaine lui déclarerait la guerre. La question du ravitaillement n'a pas été développée seulement par les publicistes et les économistes, elle a franchi l'enceinte du Parlement; le 6 avril 1897, la Chambre des communes déclarait, à la suite d'un vote unanime, « que le fait que l'Angleterre était dans la dépendance des puissances étrangères pour les denrées nécessaires à son alimentation méritait d'attirer toute l'attention du gouvernement de Sa Majesté ». M. Balfour répondait alors que la sécurité de son pays reposait sur la force de la marine et, qu'il acceptait sans hésitation la responsabilité de l'amendement proposé. La marine anglaise, disait-il, est assez nombreuse non seulement pour défendre les côtes mais encore pour protéger les convois de vivres venant du dehors. Tout le monde ne partage pas en Angleterre cet optimisme exagéré.

***

L'insuffisance de la production du blé indigène est un problème d'ordre relativement récent. Il y a un siècle, l'Angleterre produisait assez pour les besoins d'une population qui n'était guère que le tiers de celle que lui attribuent les récentes statistiques; mais l'augmentation du nombre des habitants, d'une part, les modifications apportées au système douanier, de l'autre, ont complètement changé la face des choses. En 1800, le service du recensement donnait à l'Angleterre 15 millions de sujets, aujourd'hui il en relève près de 41 millions et l'accroissement continue. Jadis, les représentants de la grande propriété faisaient la loi au Parlement et mettaient la culture nationale à l'abri de la concurrence étrangère; aujourd'hui, ce sont les représentants à Westminster des villes industrielles qui prédominent et leurs efforts tendent constamment à faciliter les conditions de la vie matérielle. De cette façon, la lutte économique sera plus facile, car on pourra maintenir les salaires à un taux assez bas. Cobden affirmait, vers 1842, que sur les 21 millions de quarters de blé consommés par ses compatriotes, un million seulement était importé; c'est qu'à cette époque, avec 15 millions d'habitants de moins, il y avait une surface emblavée double de celle qui existe actuellement. L'abrogation de l'échelle mobile en 1846 a permis aux blés américain

et russe d'entrer librement dans les ports anglais. Je n'ai pas à discuter sur le bien ou le mal qu'a pu causer cette mesure ; une chose, en tout cas, est certaine : la libre entrée du froment étranger a eu pour conséquence d'obliger le paysan à abandonner une culture qui devenait ruineuse. Les agronomes prétendent, en effet, que, d'une manière générale, l'hectolitre de blé ne doit pas se vendre moins de 20 francs : au-dessous, disent-ils, le producteur ne rentre pas dans ses débours. Or, en 1894, l'hectolitre de blé américain était coté à Londres 13 francs (prix moyen en 1900, 15 fr. 25 l'hectolitre ; prix maximum, 17 fr. 50). On peut apprécier par là la perte qu'ont éprouvée alors les fermiers du Sud-Est, la seule partie où l'on peut pratiquer encore l'ensemencement. Cet avilissement des prix eut donc pour conséquence d'amener une réduction considérable des surfaces emblavées. De 1899 à 1900, la culture du blé a encore perdu 40.000 hectares (*Agricultural return for* 1900). Toutes les céréales ont, du reste, diminué : en 1870, il y avait 7.407.340 hectares de terres labourées, en 1900, 6.346.032.

Par contre, l'abrogation de l'échelle mobile a eu l'avantage de maintenir le prix du pain à un taux assez bas ; et alors que la diminution de la valeur de l'argent amenait une hausse générale des prix, celui du pain, au contraire, ne changeait guère : le kilogramme de meilleure qualité, qui se vendait au milieu du XIXe siècle 35 centimes, tombait même, en 1887, à 30 centimes. Un mémoire présenté, il y a deux ans, à la Société de statistique de Londres, précisait de la façon suivante la situation de l'Angleterre au point de vue de sa production en blé : « Notre production s'élève, disait l'auteur de ce mémoire, pour 1897 à 6.391.000 quarters ; nos importations à 21.664.000 quarters ; nous en déduisons que tout sujet de Sa Majesté consomme 338 livres de farine et que, sur ces 338 livres, 77 seulement sont d'origine nationale.

Il est intéressant de passer en revue les divers moyens qui ont été proposés pour corriger ce qu'avait d'anormal une pareille situation. Trois systèmes ont été préconisés dans les journaux et les revues; actuellement, aucun n'a encore été adopté par le Parlement. L'Angleterre a été amenée, par l'observation de son intérêt bien entendu, à pratiquer le libre-échange. Le fameux *laissez faire, laissez passer* tombe, il est vrai, un peu en désuétude et l'État semble avoir de plus en plus tendance à diriger, à l'aide de taxes ou de détaxes suivant les cas, la vie économique du pays dans un sens déterminé ; cette tendance sera-t-elle assez puissante même dans le pays de Cobden pour y renverser les idées de l'école de Manchester ? Les événements actuels qui suscitent la haine de l'étranger et font considérer à certains jingoes comme un manquement au patriotisme d'acheter quoi que ce soit à des nations qui, disent-ils, ne leur veu-

lent que du mal, pourraient bien avoir cette conséquence inattendue.

Le premier système consisterait à élever des barrières douanières contre les importations du dehors. Si la superficie emblavée a diminué, allèguent ses promoteurs, c'est qu'il nous devint impossible, à une certaine époque, de lutter contre le froment étranger. Ici, la main-d'œuvre est chère et le prix du sol est très élevé ; la rémunération du producteur doit donc s'élever elle-même dans des conditions correspondantes ; le jour où des droits protecteurs empêcheront l'avilissement des cours, vous verrez le paysan revenir à une culture qu'il n'a abandonnée que contraint et à regret [1].

L'élévation de barrières douanières assurerait-elle l'indépendance des îles Britanniques? On a calculé que le rendement à l'hectare y était de 26,5 hectolitres. Malgré une moyenne aussi forte, le total de la production indigène ne dépasse guère 21 millions d'hectolitres, alors que la consommation en réclame 87 : on en déduit qu'il faudrait mettre en blé 3 millions de nouveaux hectares, c'est-à-dire convertir le quart de la superficie totale à l'ensemencement. Le terrain se prêterait-il à un pareil bouleversement? La France, qui passe pour un pays de céréales, n'a que 13 % de son territoire en froment, et cependant un droit protecteur de 5 francs par hectolitre y crée, pour nos agriculteurs, une sorte de monopole. Mais supposons que le moyen proposé soit possible, quelles en seraient les conséquences? Le prix du pain s'élèverait forcément et même dans une très grande proportion : le kilo ne se paierait plus 35, mais 50 centimes, peut-être davantage. L'industriel britannique, qui a déjà de la peine à lutter contre son concurrent allemand, devrait à son tour hausser les salaires. Ce nouveau facteur ne serait certainement pas de nature à faciliter l'écoulement des objets manufacturés sur le marché européen ; le seul fait que la plupart des industries anglaises ne fabriquent que pour l'étranger donne à cette question une gravité exceptionnelle.

Le second système a également pour objet la protection de l'agriculteur indigène ; mais il compte y arriver par des moyens différents. Il considère comme plus avantageux de ne pas toucher aux tarifs douaniers, car on risque ainsi d'engendrer des représailles et on ne peut pas impunément porter atteinte au libre-échange sans craindre de voir à son tour l'étranger fermer ses portes.

La crainte des représailles douanières a donc fait admettre le principe d'une prime directe à verser au producteur de froment ; mais un pays a beau être très riche, toute augmentation ou toute création de taxe y suscite des réclamations sans nombre. L'ouvrier

---

[1] Actuellement, le blé étranger ne paie qu'un droit d'entrée de 60 centimes par hectolitre importé.

anglais est flatté dans son orgueil national quand on lui parle de nouvelles conquêtes; la perspective d'une grande guerre maritime n'est pas non plus pour lui déplaire; il deviendra peut-être moins belliqueux quand il saisira mieux le côté économique de la question, quand il se rendra compte que le Parlement, précisément à cause de la possibilité d'une guerre, est obligé de protéger l'agriculture aux dépens de l'industrie.

Enfin on a proposé un troisième système qui s'inspire d'autres motifs. Ses promoteurs ne s'occupent plus de la production nationale; ils envisagent seulement l'éventualité d'une famine et cherchent à la rendre impossible; ils ont cru en trouver le moyen dans la création de greniers nationaux.

Les quantités de farine, que le gouvernement anglais devrait acheter, varient suivant l'idée que l'on se fait de la longueur des guerres futures; on est toutefois d'accord à reconnaître qu'avec les progrès des armements modernes, un blocus ne durerait pas plus de six mois et on en conclut qu'une trentaine de millions d'hectolitres devraient être mis en réserve. Les conséquences entraînées par la création de greniers nationaux sont assez difficiles à déterminer; mais la seule nouvelle que le cabinet de Saint-James se dispose à accaparer de pareils stocks de blé pourrait bien amener une hausse générale des cours dont le consommateur anglais ne serait certainement pas seul à souffrir.

Les statistiques suivantes donnent, d'une part, une idée plus nette de l'insuffisance de la production nationale, de l'autre, elles font connaître les pays qui fournissent à l'Angleterre ce qui lui manque. Depuis 1896, les mauvaises récoltes des Indes et de l'Australie ont rendu l'Angleterre débitrice presque exclusivement de pays avec qui elle n'est unie par aucun lien politique.

Importations de froment (en francs).

1900	1899	1898
—	—	—
583.166.870	547.030.375	635.681.280

Importations de farine (en francs) [1].

1900	1899	1898
—	—	—
252.562.450	267.524.500	288.636.075

[1] Les importations de farine sont presque toutes américaines; en 1900, les États-Unis envoyaient en Angleterre un stock de farine représentant une valeur de 209.156.400 francs.

Provenances du froment (en francs).

	1900	1899	1898
États-Unis.....	280.000.000	295.392.500	382.379.150
Rép. Argentine....	152.000.000	75.000.000	44.000.000
Canada.....	55.000.000	45.000.000	48.000.000
Russie.....	37.000.000	21.000.000	62.000.000
Australie.....	32.000.000	31.000.000	9.199.050
Indes.....	néant	66.000.000	86.000.000

*
* *

L'Anglo-Saxon est, on le sait, grand mangeur de viande : c'est dans cette alimentation qu'il puise sa force et son énergie. Il ne faut cependant rien exagérer : si l'Anglais riche se nourrit de rosbifs saignants, l'ouvrier des ports et le paysan irlandais savent se contenter de la viande de porc, peut-être moins fortifiante mais meilleur marché, à coup sûr. En moyenne, l'Anglo-Saxon mange annuellement 132 livres de viande, qui se décomposent ainsi [1] :

Viande de bœuf.....	63 livres
— de mouton.....	32 —
— de porc.....	33 —

Sur ces 132 livres de viande, 78 sont de provenance anglaise et 54 de provenance étrangère ; la proportion des importations est même plus forte qu'elle ne le paraît au premier abord, car une partie des denrées dont se nourrit le bœuf, ainsi qu'une partie des matières servant à l'engrais des pâturages, sont achetées sur le continent : si bien que ce n'est pas 54 livres qu'il faudrait dire, mais peut-être 60.

L'Angleterre peut-elle dans une certaine mesure diminuer cette proportion ? Nous ne le croyons pas. Les statistiques nous apprennent que, depuis une vingtaine d'années, l'extension des pâturages a permis l'élevage d'un bétail beaucoup plus nombreux que par le passé (en 1866, les îles Britanniques élevaient 8 millions et demi de bœufs ; aujourd'hui elles en élèvent 11 ; les chiffres des moutons qui atteignaient, en 1866, 26 millions, dépassent maintenant 30 millions) et cependant, les efforts des fermiers n'ont pas empêché les importations de suivre une marche progressive, à cause de l'augmentation croissante de la population. Les Livres bleus donnent sur les achats de viande des détails intéressants. Tout d'abord, on constate de quel important trafic les animaux vivants sont l'objet : en 1898, l'Angle-

[1] Mémoire présenté à la Société de Statistique de Londres, décembre 1899.

terre faisait venir des États-Unis 600.000 bœufs, du Canada 95.000, de la République Argentine 35.000.

Les importations de viande, qui, en 1898, atteignaient 869 millions, montent, en 1900, à 982 millions.

Le commerce de la viande gelée, qui tend, depuis quelques années, à prendre un grand développement, vient ensuite avec des chiffres non moins importants. En 1895, l'Australie expédiait dans des navires créés à cet effet 1.701.735 pièces de mouton gelées, la Nouvelle-Zélande 2.176.441 et la République Argentine 1.615.562.

On parle souvent de la fédération impériale; le Zollverein mondial qu'elle comporterait permettrait-il à l'Angleterre de chercher dans ses seules colonies le moyen de combler son déficit en denrées alimentaires? Nous avons vu, en étudiant la question du blé, le peu de grain que les colonies fournissent à leur métropole; l'Inde, le Canada, l'Australie sont des vendeurs insignifiants en présence de la Russie et surtout des États-Unis. Pour la viande, nous devons faire une constatation identique. Ni le Canada ni l'Australie ne peuvent pour le moment alimenter les îles Britanniques.

Voici le tableau des importations de viande pour l'année 1900 :

Importations de viande — Année 1900.

BŒUFS vivants. Importations totales. Valeur :	255.113.325	francs.
États-Unis	162.000.000	—
Canada	44.000.000	—
MOUTONS vivants. Importations totales. Valeur :	15.252.700	—
États-Unis	5.600.000	—
République Argentine	5.700.000	—
VIANDE gelée (bœuf). Import. totale. Valeur :	204.084.700	—
États-Unis	151.494.000	—
Australie	29.200.000	—
VIANDE gelée (mouton). Imp. totale. Valeur :	145.037.450	—
Australie	84.506.025	—
République Argentine	42.226.950	—
VIANDE de PORC. Importations totales. Valeur :	293.349.225	—
États-Unis	187.298.575	—
Danemark	76.469.550	—
Canada	26.886.125	—

*
* *

Le lait, le beurre, les œufs constituent, après le blé et la viande les principaux facteurs du commerce de denrées alimentaires. La consommation par habitant et par année s'élève, pour le lait ou ses

dérivés, à 65 gallons (295 litres) dont 36 seulement sont d'origine anglaise.

Les importations de beurre, de lait condensé, de margarine ont atteint, en 1900, 541 millions de francs. Il y a à relever pour les achats de beurre une progression très forte sur les années précédentes; les importations ont, en effet, passé de 383.175.000 (1898) à 436.260.000 (1900).

En 1898, les importateurs de beurre étaient : tout d'abord le Danemark, créancier pour 168 millions de francs; puis la Hollande pour 97 millions de francs; enfin la France pour 58 millions de francs. Malgré leurs efforts, l'Australie et le Canada n'expédiaient que des stocks de peu d'importance.

Les œufs, comme le lait, proviennent en grande partie du dehors. En 1899, les importations d'œufs ont atteint le chiffre de 127 millions de francs : chaque Anglais a, en moyenne, mangé 44 œufs de provenance étrangère. Il est remarquable que les importations d'œufs ont beaucoup augmenté depuis 1897; à cette époque, elles atteignaient seulement 87 millions de francs.

Voici les tableaux des importations de beurre en 1900 et d'œufs en 1899 :

Importations de beurre — Année 1900.

Importations totales en francs :		436.260.800 fr.
Importations totales en poids :		1.649.244 quintaux.
PROVENANCES [1]. —	Danemark	206.740.550 t.
	France	44.625.000
	Hollande	35.350.000
	Russie	24.519.000
	Canada	16.190.000
	Suède	25.344.000

Importations d'œufs — Année 1899.

Importations totales.	127 millions de francs.
Russsie	29.575.000
Allemagne	24.166.000
France	21.675.000
Danemark	20.212.000
Belgique	18.975.000

***

Les pommes de terre consommées en Angleterre sont, au contraire, un produit de la culture nationale; mais, si les fermiers anglais satis-

[1] Les Livres bleus ne donnent pas en valeur les importations de beurre de l'Australie, mais ils indiquent une importation de beurre d'Australie de 258.515 quintaux, soit 15 % des importations totales.

font en temps de paix à presque toutes les demandes, ils ne sauraient augmenter la quantité de leur production au cas où un blocus, interrompant les communications avec le continent, empêcherait l'arrivée d'autres denrées alimentaires. On a même, en 1897, à relever une importation de 197.000 tonnes de pommes de terre, soit 12 % de la consommation totale.

***

Les caisses de thé que, chaque année, les navires chargés du service des lignes d'Extrême-Orient apportent dans les docks de Londres, constituent pour eux un frêt considérable. L'Angleterre n'est pas, à proprement parler, ici, dépendante de l'étranger; car elle adresse les trois quarts de ses commandes à une colonie très étroitement unie à la métropole, à l'Inde dont les envois de thé (1898) représentent une valeur de 136 millions de francs, alors que ceux de la Chine n'en dépassent pas 24. Depuis 1890 [1], la réduction de la taxe douanière abaissée à 0 fr. 40 par livre a beaucoup accru le trafic du thé qui a passé de 81 millions de kilogrammes (1884) à 134 millions de kilogrammes (1896).

Il n'y a pas lieu de parler des importations de bière, car les brasseries anglaises en fabriquent assez pour les besoins de la consommation nationale; il y a même un excédent de 784.000 hectolitres qui doit chercher sur le continent des acquéreurs qu'il ne peut trouver en Angleterre. Mais la fabrication du *pale ale* et du *stout* est seule anglaise; les matières qu'elle emploie sont allemandes, en grande partie du moins : c'est d'abord l'orge dont les achats à l'étranger (1900) atteignent 130 millions de francs, et aussi le houblon, 20 millions.

L'Anglais riche est grand amateur des produits des vignobles continentaux; il ne se passe pas de jour que quelque navire n'apporte à Londres, du Portugal, des barriques de Porto, ou, de France, des caisses de Champagne. Ce sont les vins alcooliques et de qualité supérieure qui sont surtout demandés; un droit de 80 centimes par litre est perçu à l'entrée, mais le consommateur a facilement supporté, jusqu'ici, la charge fiscale. D'une manière générale, les vins importés en Angleterre se vendraient sur le continent 2 francs ou 2 fr. 30 la bouteille et, dans ces conditions, une taxe de 0 fr. 80 ne relève pas d'une façon très appréciable le prix du litre.

La France constitue le plus gros marché; de tout temps, peut-on dire, Bordeaux a eu des relations constantes avec Londres. Il en résultait même pour nos provinces du Sud-Ouest une situation un

[1] Depuis mars 1900, le droit est de 0 fr. 60 par livre.

peu particulière. Tandis qu'en Normandie ou en Bretagne, au XVIIIe siècle, la lutte contre l'Angleterre ralliait tous les suffrages, à Bordeaux, au contraire, on demandait le maintien de la paix et l'abaissement des barrières douanières : les guerres, en effet, ne sont pas affaire de sentiment, mais d'intérêt. Les droits sur nos vins ont souvent varié. Avant 1861, l'hectolitre payait 159 francs de droit d'entrée; après le traité de commerce, on a distingué suivant le nombre de degrés d'alcool. Plus exactement, on divisait les vins en trois séries :

a)	moins de 15° droit de.....	27 francs
b) plus de 13° et moins de 25°	—	40 —
c) plus de 25° et moins de 40°	—	55 —

Les vins en bouteille étaient classés dans la 3e série. Dans la suite, on remania le système pour l'unifier et on établit une taxe unique de 1 fr. 25 par gallon, quel que soit le degré d'alcool : le gallon vaut 4 litres 1/2. La nouvelle politique inaugurée en France en 1892 a eu son contre-coup en Angleterre. Depuis cette époque le vin a payé 0 fr. 70, puis 0 fr. 80 (1899) pour chaque litre importé. Les achats n'ont cependant pas diminué; il ne faudrait pas en conclure que le marché anglais est un débouché qui ne peut se fermer sous aucun motif.

Si des droits modérément protecteurs n'ont eu qu'une répercussion insignifiante, des droits très élevés pourraient bien, par contre, réduire la consommation. On parle beaucoup, en Angleterre, de faire, comme aux États-Unis après 1867, supporter par les étrangers les frais des expéditions guerrières. Tout dernièrement, le Parlement, entrant dans cette voie, a voté une loi aux termes de laquelle toute tonne de houille exportée du Royaume-Uni verse au fisc un droit de sortie de 1 shilling, moyen très pratique de faire solder par les acheteurs français, allemands ou italiens de la houille du Lancashire les frais occasionnés par la guerre du Transvaal.

En outre, nos viticulteurs courent un danger d'un autre ordre, celui résultant de l'adoption de tarifs différentiels votés contre eux. Jusqu'à l'époque actuelle, la France, le Portugal, l'Espagne seuls vendaient des vins à l'Angleterre; mais aujourd'hui un nouveau pays, un pays anglais, devient importateur à son tour : l'Australie. Elle réclame déjà des tarifs de faveur. Il est, dit-elle, du devoir de la métropole de faciliter l'essor de ses possessions et de leur accorder une position avantageuse sur son marché. Que nous sert-il, disent les Australiens, d'être Anglais si nous sommes soumis à la loi commune? Raisonnement simple, mais logique. L'Australie a donc la prétention de devenir la cave de l'Angleterre. Cette hypothèse ne pourra se réaliser que plus tard, quand de nouveaux vignobles auront été

plantés. Mais rien ne nous autorise à affirmer que l'Australie restera longtemps encore un petit producteur de vin. L'exemple des États-Unis, qui sont brusquement devenus, en moins de cinquante ans, de terribles rivaux pour les métallurgistes européens, montrent de quels rapides progrès sont susceptibles les nouveaux mondes. Pareille constatation est également vraie au point de vue agricole. Pour le moment, toutefois, les vins européens tiennent sur le marché anglais une place prépondérante: en 1898 l'Angleterre achetait 816.284 hectolitres de vin, dont 287.481 de provenance française, 198.501 de provenance espagnole et 201.217 de provenance portugaise.

Voici les tableaux montrant, par pays, l'importance respective des importations de vins en 1898 et 1900 :

Importations de vins

1898		1900	
Importat. totales...	816.284 hect.	Importat. totales...	758.092 hect.
France.....	287.481 —	France.....	243.351 —
Espagne.....	198.511 —	Espagne.....	206.329 —
Portugal.....	201.217 —	Portugal.....	173.413 —

Progression des importations de vins australiens.

1884.....	56.000 gallons	Le gallon vaut 4 h. 543 litres.
1886.....	148.000 —	
1889.....	307.000 —	
1893.....	554.000 —	
1895.....	612.000 —	
1897.....	713.000 —	
1899.....	744.000 —	
1900.....	823.000 —	

*
* *

L'Angleterre d'aujourd'hui n'est plus l'Angleterre de jadis: le temps n'est plus où sa population pouvait vivre à l'aise sur les ressources du sol national; elle est obligée d'avoir recours à l'étranger.

En temps de paix, l'Angleterre est contrainte d'en passer par où veulent ses fournisseurs. Que les États-Unis jugent bon de lourdement taxer, à leur sortie du Nouveau Monde, la viande et le blé américains, ce sera peut-être la ruine de l'industrie anglaise mise en état d'infériorité par suite de l'élévation des salaires, conséquence du renchérissement de la vie.

En temps de guerre, la perspective d'une famine est sinon probable, du moins possible. Sans doute, la marine anglaise est forte et nombreuse, et nul ne songe à refuser au marin britannique des qualités de courage et d'endurance universellement reconnues; mais enfin,

dans une g erre maritime comme dans une guerre terrestre, le succès dépend d'une foule de circonstances. Que, par suite d'une tempête ou d'une défaite, le gros de l'escadre anglaise soit mis hors d'état de poursuivre la lutte, c'est le pays lui-même qui doit se rendre ou se résoudre à périr par la faim, car tout ravitaillement est dès lors impossible. Qu'attendre, en outre, d'un peuple qui sait que la famine le menace? Une hausse formidable du cours des grains peut se produire sur le simple reçu d'une fausse nouvelle. Pendant la guerre de Crimée, où cependant l'Angleterre n'était pas menacée, on a vu le prix du pain doubler; que serait-ce le jour où des croiseurs rapides harcèleraient les convois de vivres obligés de traverser l'Atlantique avant de se débarrasser de leur précieux contenu?

On peut supposer, enfin, l'Angleterre en lutte avec le pays même qui lui fournit sa viande et son blé, je veux parler des États-Unis. Les autres États seraient-ils en mesure de remplacer momentanément le marché américain? Les navires neutres oseraient-ils courir le risque d'une prise? Les propriétaires de la cargaison trouveraient-ils des assureurs et à quel taux?

Ce sont là autant de questions d'une exceptionnelle gravité, qui troublent et énervent nos voisins. De là, le ton à la fois craintif et belliqueux de certains de leurs journaux; de là aussi, l'intérêt extrême avec lequel ils suivent les progrès des marines européennes. Ils savent que le jour où un inventeur de génie trouverait le moyen d'assurer la supériorité à une marine autre que la leur, la grandeur de leur pays serait plus que compromise. Le colosse aux pieds d'argile aurait vécu.

EDOUARD PICARD,
Docteur en droit.

L'ÉTUDE DES LANGUES INDIGÈNES

DANS LES TROUPES COLONIALES

Le décret du 28 décembre 1900 organisant l'armée coloniale dit à l'article 3 : « Le tour de départ peut être avancé pour les officiers qui auront adressé des demandes à l'effet d'être affectés à des colonies pour lesquelles ils ont reçu un brevet de langue indigène. Mention est faite sur la liste de tour de service colonial de la possession du brevet en regard des noms des intéressés, qui sont désignés dans l'ordre où ils figurent sur cette liste. » Le *Journal officiel* a déjà publié une de ces listes, d'autres suivront.

La première condition pour coloniser est, en effet, de connaître la langue des indigènes afin de pouvoir se passer des interprètes. Cette nécessité est si bien reconnue par nos officiers des troupes coloniales que les deux tiers des ouvrages de linguistique coloniale sont rédigés par des officiers. Tout récemment encore, un officier d'infanterie coloniale publiait un dialecte de langue chinoise.

Ces études seraient à encourager ; le ministre de l'instruction publique dispose de récompenses pour ce genre de travaux. Malheureusement sa religion est si mal éclairée que les auteurs d'ouvrages techniques attendent toujours les palmes académiques pour lesquelles leurs chefs les ont proposés. Cela est regrettable, et nous voulons croire que l'honorable M. Leygues s'efforcera, pour le 1er janvier, de s'entendre avec le ministre de la guerre pour faire cesser cet état de choses.

Si l'on encourage ceux qui écrivent des ouvrages de vulgarisation de dialectes coloniaux, il faudrait s'occuper aussi des modestes sous-officiers qui remplissent dans les cercles militaires les fonctions aussi gratuites que pénibles d'instituteurs pour les indigènes. Il y a une « Alliance Française » qui pourrait renseigner le ministre sur cette question.

Mais ce n'est pas uniquement dans le but de réclamer des palmes académiques pour des gens très méritants que nous écrivons. Ce que nous désirons surtout, c'est qu'on veuille bien comprendre l'importance de l'enseignement des dialectes coloniaux.

La plaie des colonies, c'est « Monsieur l'Interprète ». Au Tonkin, les interprètes mettent un temps énorme pour traduire ce qu'on leur dicte et ils ne disent que rarement la vérité. Ailleurs ce doit

être la même chose. Ils passent pour n'être pas très désintéressés et mettent souvent les chefs militaires en mauvaise posture pour avoir travesti leur discours aux indigènes.

Il faudrait donc apprendre les dialectes coloniaux. Chose étrange, on les apprend difficilement aux colonies parce qu'on n'a pas le temps de travailler; on ne peut le plus souvent qu'en retenir des notions générales que l'on perfectionne en France.

Dans les régiments coloniaux les officiers et sous-officiers brevetés de langues indigènes font des cours facultatifs à ceux qui veulent bien les suivre; mais ils manquent souvent de l'aptitude pédagogique, de sorte que leur enseignement s'en ressent. Or, il existe en France, à Paris, une École des Langues Orientales Vivantes où les professeurs sont excellents; ne pourrait-on la doter de quelques nouvelles chaires pour répondre au besoin de nos colonies de l'Afrique occidentale et centrale? On autoriserait alors un nombre déterminé d'officiers et sous-officiers à suivre cet enseignement? Il suffirait de leur donner l'indemnité de résidence à Paris, ce qui ne grèverait pas beaucoup le budget des troupes coloniales, d'autant que le département des colonies réalise, par suite des incomplets, de grosses économies qui servent à boucher les trous du budget des dépenses civiles.

Les officiers et sous-officiers désignés pour suivre les cours de langues orientales seraient choisis parmi ceux qui connaissent déjà l'idiome dans lequel ils veulent se perfectionner. Dans ces conditions, ils feraient des progrès rapides; du reste ceux qui ne travailleraient pas seraient renvoyés dans leurs régiments.

Au bout d'une période d'un an ou de deux au maximum, les brevetés de l'École des Langues Orientales Vivantes reprendraient leur service, et ils seraient pourvus, dans les garnisons coloniales, d'une chaire d'enseignement d'arabe, d'annamite, de malgache, de chinois, de langues africaines, etc., qu'ils conserveraient jusqu'à ce qu'un autre, breveté lui aussi, vienne les remplacer. Dans ces conditions, en peu d'années, l'enseignement des dialectes coloniaux serait diffusé et nous pourrions dans presque toutes nos colonies nous passer d'interprètes.

Ce serait d'autant plus facile que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il existe un nombre considérable d'officiers et sous-officiers qui n'ont besoin que de perfectionner leurs connaissances en langues indigènes.

NED NOLL.

L'ADMINISTRATION ANGLAISE EN CHYPRE

Nous recevons la lettre suivante d'un de nos correspondants auquel nous laissons la liberté de ses appréciations :

Tout le monde se rappelle le tour de main par lequel lord Beaconsfield escamota l'île de Chypre à la Turquie et fit ratifier cette *cession* par le congrès de Berlin. Peu après le même lord Beaconsfield proclamait, à la Chambre des Lords, que le seul but de cette nouvelle *acquisition humanitaire* de l'Empire britannique était de remettre aux mains des soldats de l'Angleterre la protection des possessions asiatiques du Sultan, menacées par les empiètements de l'envahisseur russe.

Les Anglais ne perdirent pas de temps à organiser leur conquête. Ils favorisèrent aussitôt l'île de Chypre de cette administration philanthropique qu'ont pu apprécier généralement tous les pays qui ont eu le bonheur d'être protégés par la Grande-Bretagne. Le protectorat anglais fit immédiatement regretter aux Chypriotes la domination turque. Tout d'abord la langue grecque, leur langue natale, historique, respectée par le maître ottoman, fut persécutée; leur religion fut attaquée. Le culte orthodoxe fut ouvertement combattu, vilipendé dans ses croyances et dans son clergé. Bientôt des impôts écrasants firent connaître pour la première fois aux infortunés Chypriotes les horreurs de la famine, trop connues des Irlandais et des Hindous. Il est vrai que, dans le même temps, on voyait débarquer dans l'île toute une colonie de fonctionnaires britanniques dont les plus humbles recevaient des traitements que les pachas turcs auraient enviés. L'île entière était mise en coupe réglée et ses nouveaux maîtres, jamais satisfaits, allaient jusqu'à la dépouiller de ses trésors artistiques, de ses bronzes, de ses statues, emballés en toute hâte à destination du British Museum.

Que si par hasard quelque protestation venait à s'élever, les châtiments les plus cruels faisaient bien vite comprendre aux nouveaux sujets de l'Angleterre combien ils étaient imprudents de regretter le joug des Turcs.

Les Chypriotes, malgré tout, essayèrent de réclamer. Les Lords Hauts Commissaires, tels que le trop fameux général Biddulf dont le souvenir est resté si terriblement détesté, les envoyèrent promener. Ils tentèrent alors de pétitionner. Leurs pétitions furent interceptées. Ils envoyèrent des délégués à Londres prier très humblement le gou-

vernement impérial et royal d'avoir pitié de leur déplorable condition. Leurs délégués ne furent pas reçus; et cependant la misère ne cessait de croître. Aujourd'hui le désespoir fait place à l'exaspération.

Le sentiment unioniste avec la Grèce Libre, traditionnel et universel parmi la population de Chypre, devient, depuis la domination anglaise, plus irrésistible chaque jour. Et ce sentiment ne reste pas toujours spéculatif : il produit des actes parfois. C'est ainsi que, lors de la guerre gréco-turque, des centaines de Chypriotes allèrent s'enrôler en Thessalie et s'y montrèrent soldats aussi braves que disciplinés. Les journaux, les revues britanniques ont rapporté le fait et se sont plu à dénoncer l'*immoralité* et l'ingratitude des Chypriotes en cette occasion. Mais les faits sont les faits et les Chypriotes ont montré

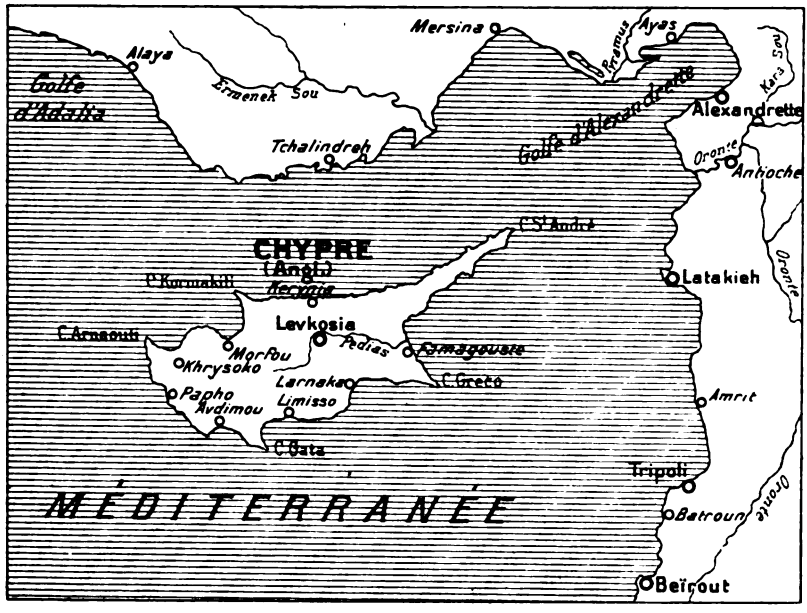

qu'ils pouvaient se battre et se faire tuer pour une noble cause, pour l'Indépendance et la Liberté.

Tout cela est resté parfaitement inconnu en Europe. Comment en eût-il pu être autrement? Les journaux du continent n'ont pas de correspondants dans l'île de Chypre et ce n'est certes pas la presse anglaise — dont les correspondants sont partout — qui voudrait renseigner le public européen sur ce point. On sait trop bien avec quelle scrupuleuse impartialité ils écrivent l'histoire!

Un dernier fait, et qui est tout récent. Il y a seulement quelques semaines le Lord Haut Commissaire britannique a convoqué les Représentants de l'Ile et les Notables et leur a tenu à peu près ce discours :

« Le gouvernement de Sa Majesté a vu avec plaisir la profonde douleur qui a envahi l'âme des Chypriotes à la nouvelle de la mort de la reine Victoria. Le gouvernement de sa Majesté est assuré des sentiments de loyauté et de profonde reconnaissance des Chypriotes envers le gouvernement britannique et envers la Reine défunte. Il est donc convaincu que le désir le plus ardent du peuple chypriote est de témoigner sa reconnaissance et sa loyauté en érigeant, par des dons spontanés, un monument en mausolée à la mémoire de la reine Victoria, sa gracieuse Bienfaitrice ».

Les Chypriotes ont été passablement surpris d'apprendre ainsi inopinément l'étendue de leur reconnaissance et l'objet de leurs désirs ardents. Ils ont promis de réfléchir et de faire de leur mieux. Mais le percepteur anglais n'a pas attendu et déjà l'expression spontanée de la reconnaissance chypriote est inscrite sur les rôles des contributions.

P***

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. —EUROPE

France. — *Le voyage du Tsar en France.* — Conformément au programme qui avait été publié dès le 20 août dernier et dont nous avons parlé à cette époque [1], l'empereur et l'impératrice de Russie sont arrivés à Dunkerque le 18 septembre et ont passé quatre jours parmi nous. Cette visite des souverains russes à la France devait avoir et a gardé un caractère très spécialement militaire. Le tsar a passé en revue notre flotte à Dunkerque, et notre armée à Reims, et il a pu ainsi se rendre compte de la force, de la puissance, de la grandeur de notre pays. Après la revue de Reims, le 21 septembre, au moment où l'empereur et l'impératrice allaient quitter le sol français, Nicolas II et le Président de la République ont échangé les toasts suivants qui ont précisé la portée politique du voyage impérial.

Voici d'abord le toast du Président de la République :

« Sire,

« En remerciant au nom de la République française Votre Majesté et Sa Majesté l'Impératrice d'avoir bien voulu assister aux spectacles réconfortants de ces derniers jours, ma pensée se reporte au grand acte politique qui les a précédés et qui leur donne toute leur signification.

« Préparée et conclue par votre auguste père l'Empereur Alexandre III et par le Président Carnot, solennellement proclamée à bord du *Pothuau* par Votre Majesté et par le Président Félix Faure, l'alliance de la Russie et de la France a eu le temps d'affirmer son caractère et de porter ses fruits.

« Si nul ne peut douter de l'idée essentiellement pacifique d'où elle est sortie, nul non plus ne saurait méconnaître qu'elle a contribué puissamment au maintien de l'équilibre entre les forces euro-

[1] Voir *Quest. Diplom. et Colon.*, 1er septembre 1901, p. 298.

péennes, condition nécessaire d'une paix, qui, pour être féconde, ne pouvait demeurer précaire.

« Elle s'est développée avec les années et les questions qui ont surgi l'ont trouvée vigilante, résolue, conciliant ses propres intérêts et les intérêts généraux du monde, modérée parce que forte, et d'avance acquise aux solutions qu'inspirent la justice et l'humanité.

« Le bien qu'elle a fait est le gage de celui qu'elle fera encore, et c'est avec cette pleine confiance qu'après avoir donné un pieux souvenir aux nobles fondateurs de l'œuvre, dont cette journée est la magnifique consécration, je lève mon verre :

« A la gloire et au bonheur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice et de toute la famille.

« A la grandeur et à la prospérité de la Russie, amie et alliée de la France. »

Le tsar a prononcé ensuite le toast que voici :

« Monsieur le Président,

« Au moment de quitter la France, où encore une fois nous venons de jouir d'un accueil si cordial et chaleureux, je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude et notre vive émotion.

« Nous garderons à jamais, l'Impératrice et moi, le précieux souvenir de ces quelques jours si remplis d'impressions profondément gravées dans nos cœurs, et nous continuerons, de loin comme de près, à nous associer à tout ce qui concerne la France amie.

« Les liens qui unissent nos pays viennent de s'affirmer encore, et de recevoir une nouvelle sanction dans les témoignages de sympathie réciproque qui se sont manifestés avec tant d'éloquence ici et ont trouvé un écho si chaleureux en Russie.

« L'union intime de deux grandes puissances animées des intentions les plus pacifiques, et qui, tout en sachant faire respecter leurs droits, ne cherchent à porter aucune atteinte à ceux des autres, est un élément précieux d'apaisement pour l'humanité entière.

« Je bois à la prospérité de la France, de la Nation amie et alliée, de la brave armée et de la belle flotte française.

« Laissez-moi vous renouveler tous nos remerciements, Monsieur le Président, et lever mon verre en votre honneur. »

Le caractère essentiellement pacifique de ces deux toasts a produit partout une excellente impression, et les commentaires de la presse européenne ont marqué la plus générale approbation.

Allemagne. — *L'entrevue de Dantzig.* — Le 11 septembre, avant de se rendre en France, le tsar avait eu avec l'empereur d'Allemagne une entrevue d'apparat en rade de Dantzig; mais, si les dépêches nous ont renseignés avec abondance sur les détails et le protocole

de cette rencontre, elles ne nous ont rien appris des propos qui ont pu être échangés entre les souverains. Toutefois, au lendemain de l'entrevue, l'empereur Guillaume II, reçu solennellement à l'hôtel de Ville de Dantzig, a prononcé les importantes paroles que voici :

Je viens d'avoir avec mon ami l'empereur de Russie une entrevue de la plus haute importance, qui s'est passée à notre complète satisfaction à nous deux et qui affermit de nouveau d'une façon inébranlable notre conviction que la paix européenne est assurée pour de longs temps aux peuples. Ce fait contribue à remplir mon cœur de joie au moment où j'entre dans l'enceinte de votre antique et belle cité commerciale.

Cette joyeuse assurance que l'empereur d'Allemagne montrait avec tant d'empressement, la force et la précision de ces paroles adressées à la municipalité de Dantzig pour être proclamées dans toute l'Allemagne et aussi dans toute l'Europe, ont été très remarquées. Les journaux officieux de Russie et d'Allemagne en ont pris texte naturellement pour célébrer les conséquences heureuses d'une politique de paix et d'union. La presse anglaise a été plus froide et s'est attachée à montrer que l'enthousiasme des journaux allemands et russes était fort exagéré. Le *Times*, notamment, a beaucoup insisté sur ce point qu'il ne fallait pas prêter grande importance à ces manifestations théâtrales, et qu'au fond l'Allemagne et la Russie ne s'accordaient pas toujours autant qu'on voudrait le faire croire sur les plus graves questions de politique extérieure. En Autriche, et le fait est assez curieux, la presse s'est montrée pleine de défiance et de réserve. C'est que, depuis quelques mois, à Vienne et à Budapest, on est préoccupé sérieusement, presque inquiet même, des faits et gestes de la Russie dans les Balkans, des menées de ses agents, des conventions diplomatiques et militaires par lesquelles elle semble vouloir s'assurer, dès à présent — comme si elle prévoyait un prochain et inévitable conflit avec l'empire austro-hongrois — la coopération très appréciable des États et des populations slaves de la péninsule.

A Budapest comme à Vienne, ces allures nouvelles paraissent de mauvais augure, et l'on pense, non sans raison, que cette activité provocatrice de la politique russe dans la péninsule balkanique ne s'accorde guère avec les engagements de neutralité et d'abstention réciproque, sur la base du *statu quo*, que les deux empires avaient pris en 1897. Car, dit-on encore, — toujours sur les bords du Danube, — si l'empereur d'Allemagne, fidèle et indéfectible allié de l'Autriche-Hongrie, n'était pas parvenu à faire entendre et admettre par l'empereur de Russie que la continuation de sa politique actuelle dans les Balkans pourrait bien finir par compromettre cette grande cause de la paix européenne, qui leur est à tous deux si justement chère, que faudrait-il penser de tant de belles et solennelles déclarations?

En somme, on le voit, l'entrevue de Dantzig pouvait et a dû avoir une réelle importance, qu'il serait imprudent de méconnaître ; malheureusement les détails en sont trop mal connus encore pour qu'on puisse en discuter avec sûreté les conséquences probables.

Turquie. — *L'incident franco-turc.* — **Un de nos correspondants nous écrit de Constantinople à la date du 20 septembre :**

La situation politique ne s'est pas modifiée. Nous sommes toujours dans l'expectative, et la solution du conflit n'interviendra qu'après la visite du tsar en France, car, à tort ou à raison, on se figure dans les cercles gouvernementaux qu'il sera question de la Turquie dans les entretiens de MM. Delcassé et Lamsdorff et l'on attend de connaître l'attitude de la Russie pour en inférer celle probable de la France.

La conviction générale des Européens d'ici est que le Sultan, selon son habitude, ne cédera qu'au dernier moment et en présence d'un ultimatum. Il se donne ainsi, vis-à-vis des populations musulmanes, l'air de ne se rendre qu'à la force. Il avait un moment paru animé d'autres dispositions; mais il a évidemment subi l'influence de la partie intransigeante de son entourage. Néanmoins on est ici persuadé qu'en fin de compte l'incident se terminera sans autre conséquence qu'une leçon et un avertissement sérieux adressé à Abdul-Hamid. L'arrangement pour la créance Tubini peut être considéré comme définitif. Il n'en est pas encore de même de celui que l'on négocie avec les héritiers Lorando.

Quant à savoir comment le gouvernement turc trouvera le moyen de payer les sommes reconnues par lui, c'est un de ces innombrables problèmes financiers auxquels on cherche une solution. Le Trésor est littéralement à sec. On vient de remplacer le ministre des finances Zuchdi pacha par Réchad pacha, qui ne s'est pas montré, dans ce même poste, à la hauteur de la situation. Le ministère de la liste civile est également aux abois. La pénurie est telle, que l'on cherche à emprunter des sommes minimes pour un État, même à des compagnies de chemins de fer.

Comment supposer que, dans des conditions pareilles, un gouvernement pourrait s'obstiner à un refus de satisfaction, qui entrainerait pour lui les conséquences les plus funestes? Le Sultan ne peut se dissimuler qu'il vient d'attirer l'attention de l'Europe, si occupée qu'elle soit ailleurs, sur sa personne et sur les vices d'administration de son empire. Il a tout à redouter d'une entente possible des Puissances pour mettre fin à ce régime. C'est sans doute pourquoi il faisait adresser, il y a quelques jours, aux gouverneurs généraux des provinces une circulaire officielle, pour leur rappeler qu'ils doivent administrer avec justice, et sans exception de personnes, et pour menacer de répression sévère les fonctionnaires qui manqueraient à ce devoir. Malheureusement on sait ce que valent de semblables déclarations. En 1876, lors de son avènement au trône, Abdul-Hamid adressait à son grand-vizir des recommandations, dont je citerai une partie.

« Si, disait-il, les irrégularités dont se ressentent depuis quelque temps l'administration et les finances de notre pays se sont développées au point

où elles sont; si l'opinion publique se montre méfiante à l'endroit de notre crédit; si les tribunaux ne sont pas encore arrivés à garantir les droits des particuliers; s'il n'a pas encore été possible de tirer profit des ressources naturelles que tout le monde reconnaît à notre pays pour l'industrie, le commerce et l'agriculture, ces sources fécondes du bien-être et de la prospérité générale; si, enfin, toutes les mesures qui ont été adoptées jusqu'à présent, tant dans l'intérêt du pays qu'en vue d'assurer à tous nos sujets sans exception les bienfaits de la liberté individuelle, n'ont pu prendre plus de consistance, tout cela ne doit être attribué qu'à une seule cause, savoir que les lois n'ont pas été régulièrement et constamment observées. »

Et plus loin, il ajoutait :

« Employer dans les affaires de l'État des personnes capables et compétentes, ne tolérer aucune destitution ou remplacement non motivé; établir la responsabilité ministérielle, ainsi que la responsabilité graduelle des fonctionnaires de tout ordre, chacun en ce qui le concerne, c'est là la règle invariable qu'il convient d'adopter. »

L'histoire est là pour dire comment Abdul-Hamid a tenu ces promesses.

II. — ASIE

Indo-Chine. — *Les budgets de l'Indo-Chine; voyage du Gouverneur général.* — Les budgets de l'Indo-Chine pour l'exercice 1900 sont réglés. Ils donnent dix millions et demi de francs d'excédent des recettes sur les dépenses, dont six millions et demi pour le budget général et deux millions trois cent mille francs pour le budget local du Tonkin.

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine vient d'effectuer un voyage dans la vallée de Done, située dans le Laos, et particulièrement dans la région où les Khas se sont révoltés récemment. Les autorités et les populations laotiennes ont accueilli M. Doumer avec enthousiasme. Elles se sont montrées « flattées et rassurées par sa visite », dit la dépêche Havas qui nous signale ce voyage. Des mesures ont été prises afin d'enfermer les Khas révoltés dans une région restreinte et de les amener à faire leur soumission par intimidation ou par la force dès que la saison permettra la marche en avant.

Tonkin. — *Les désordres de Nam-Dinh.* — Des désordres assez graves se sont produits dernièrement à Nam-Dinh, dont la responsabilité paraissait remonter aux tirailleurs indigènes installés dans la ville. Le *Journal des Débats* a reçu d'un correspondant local les détails suivants sur cette affaire, dont eut surtout à souffrir la Société cotonnière du Tonkin qui est en train de construire une usine à Nam-Dinh. La lettre du correspondant des *Débats* est datée du 31 juillet :

Lundi soir, dit ce correspondant, des tirailleurs annamites voulurent pénétrer dans une des paillotes où avaient été mises les caisses de ma-

tériel. Des gardiens, qui sont toujours dans ces paillottes, s'opposèrent à l'entrée des tirailleurs : une rixe s'ensuivit, au cours de laquelle il y eut de part et d'autre des blessés. Deux shakos, portant les numéros de deux tirailleurs, purent heureusement être pris.

Deux heures plus tard, un sous-officier voulut, pénétrant dans les paillotes, se faire rendre les deux shakos qui avaient été pris. Sur le refus des gardiens de lui remettre les shakos, il dégaina. Le lendemain le directeur de la Société cotonnière du Tonkin porta plainte à la gendarmerie et partit pour Hanoï à cinq heures du soir pour y faire son courrier.

A moitié route, à dix heures du soir, le postier d'une des escales lui apporta un télégramme lui disant qu'un incendie s'était déclaré dans une des paillotes. Il put trouver une chaloupe qui revenait à Nam-Dinh, où il arriva à deux heures du matin. Il fut de suite mis au courant de ce qui s'était passé. L'opinion générale le renseigna. Pour se venger des coups reçus la veille, les tirailleurs avaient fait l'assaut de la paillote où se trouvaient les gardiens et les coolies chinois ; puis, ceux-ci ne sortant pas, ils avaient mis le feu à cette paillote. En dix minutes, le magasin avait disparu : il contenait diverses marchandises, des bambous, des tonneaux de ciment vulcanique, etc., etc.

Plainte fut déposée à la gendarmerie. Une enquête se poursuit : elle ne pourra malheureusement prouver qu'une chose, c'est que tout le monde ici est convaincu que le feu a été mis par les tirailleurs; mais il n'a été possible d'en pincer aucun.

De tels faits sont évidemment très regrettables et le Gouverneur général prendra certainement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans une ville comme Nam-Dinh, où l'industrie prend en ce moment un beau développement et où tous les efforts seraient découragés si des faits pareils à ceux-là pouvaient se reproduire. Si les tirailleurs indigènes constituent un élément de désordre, il faut les éloigner de toutes les villes où il n'y a pas une autre force armée pour les maintenir.

Laos. — *La dernière exploration du prince Henri d'Orléans.* — On sait que le prince Henri d'Orléans contracta la dysenterie dont il est mort pendant le voyage qu'il fit de Kratié, sur le Mékong, à la province annamite de Nha-Trang, à travers la province laotienne du Dar-Lac.

Le prince avait pour compagnon de voyage M. Bourgeois, commissaire du gouvernement dans cette province encore peu connue. Les voyageurs, partis de Kratié le 20 avril, traversèrent le pays des Penang-Kroll, puis celui des Khas-Radais et arrivèrent à la vallée du Sé-Bang-Kan où s'arrêta M. Bourgeois, parvenu au centre de son administration. Le prince Henri continua alors sa route et atteignit Nha-Trang le 31 mai après 22 jours de marche pendant lesquels il parcourut 592 kilomètres. Voici ce que dit le prince à propos de

l'avenir économique de cette région, dans une correspondance adressée à la Société de Géographie de Paris:

En traversant la nouvelle province laotienne du Dar-Lac, il nous a été donné de voir des régions d'un avenir incontestable. Le sous-sol en est encore inexploré; néanmoins certains indices font croire à des gisements d'étain. Le sol semble fertile; les quelques essais de culture tentés à Ban-Métoute donnent de bons résultats, et ce ne sont que des tentatives d'hier. Le sol est très riche et la couche d'humus épaisse. Les forêts renferment des arbres superbes et de nombreuses lianes à caoutchouc.

Quelques espérances que l'on soit en droit de concevoir des résultats de l'agriculture ou de l'exploitation des forêts sur le plateau du Dar-Lac, ce n'est pas là, à mon avis, qu'est l'avenir. L'avenir est dans l'élevage. Nous avons parcouru de superbes plateaux très propres à cette industrie, et une série de cuvettes plates, ayant chacune souvent 7 à 8 kilomètres de long sur 2 à 3 de large, portant toute l'année une herbe excellente pour les bestiaux, s'étendant sur plus de 100 kilomètres dans la vallée de la haute Sé-Bang-Kan et dans les régions avoisinant le Dar-Lac. A 500 mètres d'altitude, le climat est déjà très supportable. A Ban-Métoute, nous mettions de la flanelle dans la journée et une couverture la nuit.

On s'imagine très bien des Français venant tenter ici l'élevage à l'américaine et dirigeant à petites journées, soit par la route de Mésao, Médrak, Ninh-Hoa, soit par Ban-Dôn, Srek-Poum, Thudamnat, des troupeaux de bœufs ou de buffles ou des convois de chevaux qu'ils vendraient à bons prix à la côte ou en Cochinchine. Ils pourraient trouver un concours dans la population Kha, soit en lui achetant des bestiaux (qui, ne l'oublions pas, s'élèvent à une centaine de mille dans cette région), soit en l'associant, pour une petite part, aux bénéfices, soit en s'en servant comme gardiens. De grandes sociétés se sont formées dans le nord de Madagascar pour l'élevage du bétail : en dehors de la concession de milliers d'hectares de pâturages, elles comptent tirer profit de l'indolence naturelle de l'indigène, à qui la surveillance de troupeaux ne paraît pas un métier trop fatigant. Le même raisonnement s'appliquerait certainement aux Khas. Avec un peu de temps et de patience on arriverait à les former.

III. — AFRIQUE

Maroc. — *Le conflit hispano-marocain.* — Le 12 septembre expirait le délai fixé par le gouvernement espagnol pour la délivrance de deux de ses nationaux enlevés, en mai dernier, par des gens de la tribu des Beni-Arouss. Les victimes de ce rapt, une jeune fille et son frère âgé de douze ans, demeuraient avec leur père dans les environs d'Arzila et servaient eux-mêmes de pâtres à un petit troupeau de porcs qui faisait vivre toute la famille. M. Ojeda, ministre d'Espagne à Tanger, s'appliqua, au début de cette affaire, à faciliter par son attitude le résultat des démarches officieuses tentées par les émissaires Makhzen pour obtenir le rachat des captifs. Mais ces démarches

n'ayant pas abouti, le 12 août dernier le gouvernement espagnol adressa une note comminatoire au Makhzen, le prévenant qu'il lui accordait un dernier délai d'un mois pour délivrer ses nationaux. Le résultat fut le même. Le 12 septembre donc, le gouvernement espagnol fit remettre au Sultan du Maroc une nouvelle note lui demandant formellement de montrer l'efficacité de son autorité, autrement l'Espagne infligerait elle-même un châtiment aux ravisseurs. Cette note avait été préalablement soumise aux membres du corps diplomatique résidant à Tanger qui tous l'avaient approuvée.

M. Sagasta, président du conseil espagnol, fit alors à ce propos les déclarations suivantes à un rédacteur du *Heraldo :*

Il est impossible qu'aucune nation tolère des violations du droit public qui mettent à la merci des Kabyles rebelles la vie et les biens des étrangers. Il est regrettable que l'autorité du Sultan soit insuffisante pour réprimer de tels abus. Depuis le premier moment, le gouvernement avait jugé la question très délicate par suite des conséquences internationales pouvant en résulter. Il fallait, avant tout, convaincre les Puissances qu'on allait simplement exiger une réparation et infliger un châtiment aux Kabyles. L'Espagne fit donc connaître aux Puissances que sa demande n'était inspirée que par le désir de voir respecter le *statu quo.*

Après des consultations et des échanges de notes, la réponse est arrivée. Les Puissances reconnaissent notre droit, ainsi que la nécessité absolue d'une solidarité parfaite dans ces questions pour le moment et pour l'avenir. Cette solidarité serait exclusivement morale. L'Espagne conserverait la mission d'infliger un châtiment, sans toutefois faire naître aucune complication de nature à poser incessamment la question du Maroc.

La solution n'offrirait pas de difficultés. Nous pourrions même occuper une place forte jusqu'à obtention d'une satisfaction complète, et cela sans motiver les craintes ni les suspicions des Puissances.

L'attitude du gouvernement espagnol met le Makhzen dans un grand embarras. On assure même qu'en présence des menaces de l'Espagne, le Sultan essayerait de s'assurer l'intervention intéressée des Puissances en annonçant une réforme immédiate du système fiscal qui mettrait fin aux exactions des gouverneurs et permettrait l'équilibre constant de l'état des finances. Mais cela n'est guère sérieux.

Afrique Occidentale française. — *La démission de M. Ballay.* — Les journaux coloniaux ont publié une note officielle annonçant que, « cédant aux sollicitations dont il a été l'objet, au premier rang desquelles il faut placer celles de M. le Président du Conseil et des Représentants des corps élus au Sénégal, M. le Gouverneur général Ballay est de plus en plus décidé à rester à son poste ». S'il en est ainsi, nous ne pouvons encore une fois que nous féliciter de cette décision de M. Ballay. Nous remarquerons cependant, et cela avec regret, que dans

cette note M. le Ministre des colonies n'est pas mentionné parmi les personnes qui ont sollicité M. Ballay de rester à la tête du gouvernement de l'Afrique occidentale française. Si cette abstention de M. Decrais était exacte, nous ne pourrions que la déplorer.

Transvaal. — *La guerre.* — Pour la troisième fois nous assistons à la manifestation renouvelée d'un même phénomène. Pendant l'hiver les Boers, pour lesquels l'hivernage est d'autant plus dur que systématiquement on a détruit leurs fermes et qu'ils trouvent difficilement à nourrir leurs chevaux, se dispersent. De loin en loin quelques escarmouches, quelques coups de main révèlent seulement leur présence. On les croit domptés, réduits à merci; c'est l'époque des grandes proclamations, des déclarations sur la fin de la guerre, des rafles de prisonniers qui s'échappent d'ailleurs à la première occasion.

Mais que le printemps commence, que l'herbe pousse dans le *veld*, que les Boers trouvent facilement à nourrir leurs chevaux et puissent, aidés par un ciel clément, faire d'utiles opérations, voilà que les commandos se reforment, que les attaques reprennent plus nombreuses, que les défaites aussi se multiplient pour les Anglais.

Cette fois nous n'avons pas moins de trois défaites importantes des Anglais à enregistrer. Deux surtout sont particulièrement graves.

Le 17 septembre, au sud d'Utrecht, sur la frontière du Natal, trois compagnies d'infanterie montée avec trois canons sous les ordres du commandant Gough furent surprises près de Blood-River Poort par un fort détachement de Boers et durent se rendre après un combat sanglant. Deux officiers anglais et quatorze soldats furent tués; quatre officiers et vingt-cinq soldats grièvement blessés; cinq officiers et cent cinquante soldats furent faits prisonniers. Les trois canons tombèrent entre les mains des Boers. Quant au commandant Gough, il réussit à s'échapper à la faveur de la nuit.

Le 18 septembre nouveau désastre. Deux pièces de canon de l'artillerie royale à cheval, escortées d'une compagnie d'infanterie montée, furent cernées à Vlaakfontein, au cœur du Transvaal, à une trentaine de milles de Johannesburg et capturées avec leur escorte.

Enfin, dans le même temps, les dépêches de lord Kitchener annonçaient un troisième désastre. Un escadron de lanciers avait été écrasé à Elands-River Poort, à l'ouest de Tarkastad, en pleine colonie du Cap, perdant trois officiers et vingt soldats tués et ayant son commandant et trente soldats blessés.

Ces déplorables nouvelles ont naturellement fort ému les journaux anglais. Le *Morning Post* notamment écrivait à ce sujet :

Mardi, trois compagnies détruites et trois canons perdus; mercredi ou jeudi, une compagnie détruite et deux canons perdus. Qu'est-ce que cela

veut dire? D'abord que les Boers ont l'intention de combattre jusqu'au bout, ensuite qu'ils ne seront pas réduits par une proclamation, que Botha a commencé sa campagne de printemps et que les Boers connaissent l'art de combattre dans l'Afrique du Sud mieux que certaines des troupes envoyées contre eux.

Il serait agréable de penser que ces revers réveillent le gouvernement, mais, après deux ans de mauvaise administration, il est difficile de l'espérer.

Quant au *Times* il faisait les réflexions suivantes, qui montrent bien à quel point il s'inquiète de la gravité de la situation :

Le peuple anglais, croyons-nous, s'est depuis longtemps, disait-il, rendu compte que nous aurions à combattre jusqu'au bout et il aurait fait tous les efforts qu'on lui aurait demandés; mais le gouvernement, lui, ne semble se rendre compte de ce fait que par intermittence...

Le pays a le droit de savoir où sont les responsabilités; il a le droit de demander qu'on les lui fasse connaitre sans crainte ni favoritisme.

IV. — AMÉRIQUE

Etats-Unis. — *Le nouveau Président Roosevelt.* — Le jour même de la mort tragique du président Mac-Kinley, le vice-président Roosevelt, de par le jeu naturel de la constitution américaine, prêtait le serment entre les mains d'un simple juge de district, M. Hazel, soulignant encore, par cette simplicité de la transmission des pouvoirs, toute l'imbécillité de l'acte du meurtrier Czolgosz. Que sera le vingt-sixième président de l'Union? Il semble que M. Roosevelt lui-même ait voulu répondre par avance à cette troublante question. Le 2 septembre, en effet, quatre jours avant l'attentat de Buffalo, il prononçait, à l'inauguration de l'Exposition annuelle de l'État de Minnesota, à Minneapolis, un important discours, qui apparaît aujourd'hui comme le véritable programme de ses vues et de ses tendances politiques.

Voici les deux principaux passages de ce discours. Sur les trusts, M. Roosevelt s'exprimait ainsi :

Il n'est aucunement désirable, d'une part, d'affaiblir l'initiative individuelle, mais, de l'autre, il nous faudra, dans nombre de cas qui vont sans cesse augmentant, nous affranchir d'astucieuses spéculations comme dans e passé nous avons brisé les liens de la force. Il faut que nous ayons une législation qui protège avec sollicitude les intérêts des ouvriers et qui établisse une distinction en faveur du patron honnête et humain.

Les vastes fortunes individuelles et corporatives, les grandes combinaisons de capital qui ont marqué le développement de notre système industriel créent un nouvel état de choses et exigent une modification dans l'ancienne attitude de l'Etat et de la nation à l'égard de la propriété.

Il devient de plus en plus évident que l'Etat, et s'il le faut la nation,

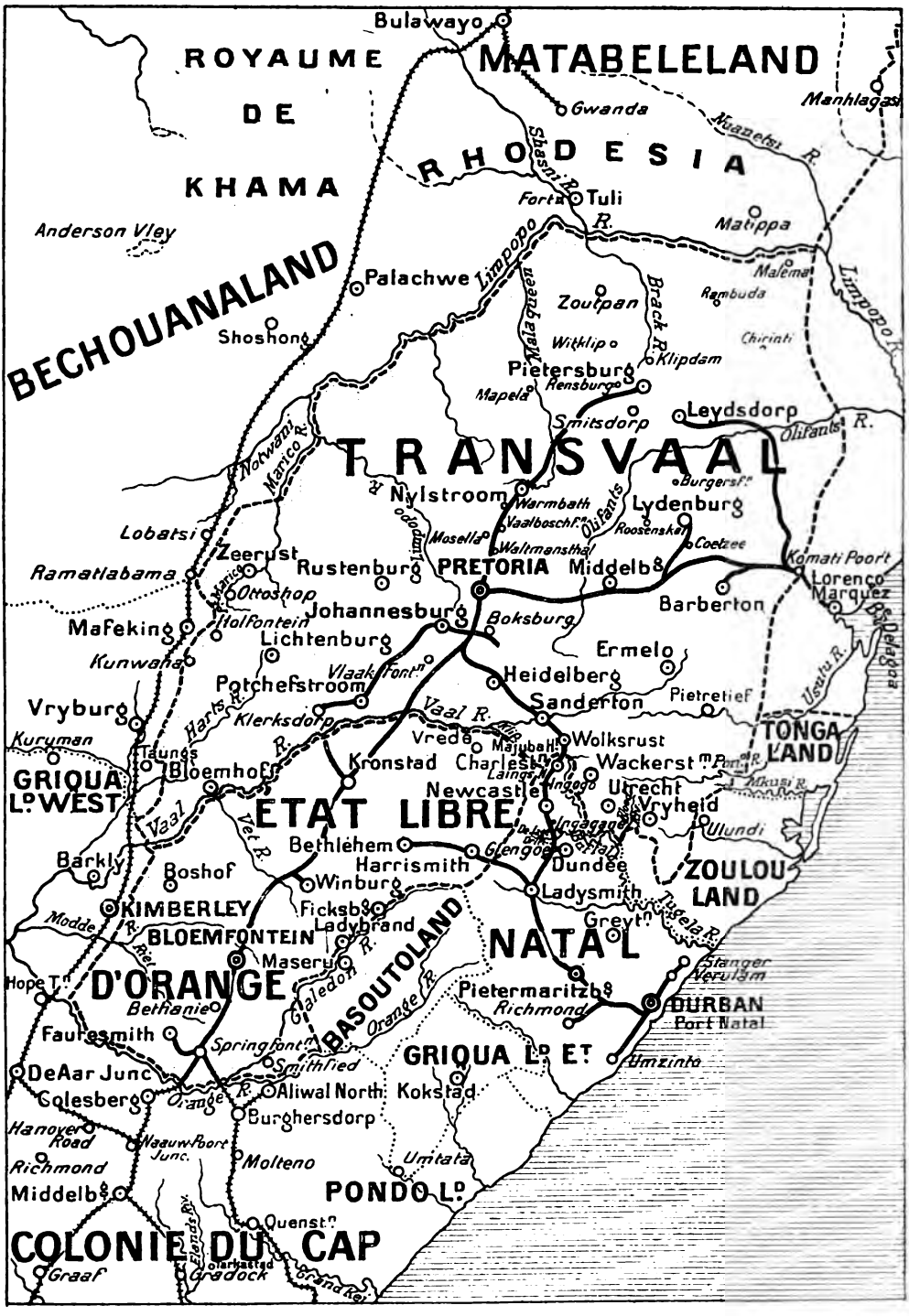
Bulawayo
ROYAUME DE KHAMA
MATABELELAND
Gwanda
Manhlagasi
RHODESIA
Shasni R.
Nuanetsi R.
Fort Tuli
Matippa
Anderson Vley
BECHOUANALAND
Palachwe
Limpopo R.
Malaqueen
Zoutpan
Brack R.
Malema
Rambuda
Limpopo R.
Shoshong
Witklip
Chirinti
Pietersburg
Klipdam
Rensburg
Mapela
Smitsdorp
Leydsdorp
Olifants R.
Notwani
Marico R.
TRANSVAAL
Burgersf.
Nylstroom
Warmbath
Lydenburg
Vaalboschf.
Olifants
Roosenskal
Lobatsi
Mosella
Waltmansthal
Coetzee
Zeerust
Rustenburg
PRETORIA
Middelb.
Komati Poort
Ramatlabama
Lorenço Marquez
Ottoshop
Barberton
Johannesburg
Boksburg
Mafeking
Holfontein
Lichtenburg
Ermelo
Kunwana
Vlaak Font.
Heidelberg
Potchefstroom
Pietretief
Usutu R.
Vryburg
Harts R.
Klerksdorp
Vaal R.
Sanderton
Kuruman
Vrede
Majubah
Wolksrust
TONGA LAND
Taungs
Kronstad
Charlestn.
Wackerst.
Pon. R.
GRIQUA Ld. WEST
Bloemhof
Laings N.
Ingogo
Mkusi R.
Newcastle
Utrecht
Vryheid
Vaal
Vet R.
ETAT LIBRE
Ingagane
Ulundi
Bethlehem
Glengoe
Barkly
Harrismith
Dundee
ZOULOU LAND
Boshof
Winburg
Ladysmith
KIMBERLEY
Ficksb.
Tugela R.
Modde R.
Ladybrand
Greyt.
BLOEMFONTEIN
NATAL
Maseru
Stanger
Verulam
Hope T.
D'ORANGE
Galedon R.
BASOUTOLAND
Pietermaritzb.
Bethanie
Orange R.
Richmond
DURBAN
Port Natal
Fauresmith
Springfont.
GRIQUA Ld. Et.
Umzinto
Smithfied
DeAar Junc
Colesberg
Orange R.
Aliwal North
Kokstad
Burghersdorp
Hanover Road
Naauw Poort Junc.
Richmond
Molteno
Umtata
Middelb.
PONDO Ld.
Quenst.
COLONIE DU CAP
Elands Rv.
Tarkastad
Graaf
Gradock
Grand Kei

exerce son contrôle sur les grandes corporations qui tirent en majeure partie leur importance de leurs tendances au monopole.

D'autre part, M. Roosevelt formulait de la façon suivante son sentiment sur la doctrine de Monroë :

Mais notre pays se convaincra aussi de plus en plus qu'il a des devoirs envers le monde. Montrons que nous voulons agir avec justice et qu'en échange nous ne tolérerons pas l'injustice envers nous. Montrons aussi que nous n'usons pas de mots que nous ne soyons prêts à appuyer par des actes et que, bien que nos discours soient toujours modérés, nous voulons et pouvons les faire suivre de ces actes.

Telle est l'attitude que nous devons prendre en ce qui concerne la doctrine de Monroë. Il n'y a pas besoin d'en faire une bravade. Encore moins devons-nous en faire un prétexte pour nous agrandir aux dépens de quelque Etat américain. Il suffit qu'elle continue à être le point capital de la politique américaine sur ce continent, et dans leur propre intérêt les Etats hispano-américains devraient l'appuyer comme nous.

Aux Philippines, souvenons-nous que l'esprit plus que la simple forme du gouvernement est le point essentiel. Les Tagals ont cent fois plus de liberté avec nous qu'ils n'en auraient s'ils avaient abandonné les îles. Nous ne prétendons pas les subjuguer, nous voulons les développer et les éduquer, et nous espérons en faire en dernier lieu un peuple autonome.

On voit que dans ce discours, où il abordait toutes les grandes questions du travail et de l'expansion, M. Roosevelt s'exprimait si catégoriquement qu'il lui sera difficile, comme président, de démentir ce qu'il disait comme vice-président.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

Les chemins de fer du monde. — D'après un journal spécial allemand, *Archiv für Eisenbahnwesen*, la longueur totale des chemins de fer terrestres à la fin de 1899 était de 772.000 kilomètres ou plus de dix-neuf fois le diamètre du globe à l'équateur et le double de la distance de la terre à la lune. A remarquer, en outre, que ce chiffre de 772.000 kilomètres exprime la longueur des *lignes* et non pas celle des *voies*. Si l'on y comprenait celles-ci, il serait considérablement augmenté, de très nombreuses lignes en Europe et en Amérique surtout étant à double voie.

Des cinq parties du monde, c'est l'Amérique qui possède le plus grand réseau, plus de la moitié de la longueur totale, soit 393.000 kilomètres, et bien que, au point de vue de la superficie, l'Europe n'atteigne que le quart de celle de l'Amérique, elle vient immédiatement après celle-ci comme longueur des chemins de fer : elle en possède 278.000 kilomètres, tandis que l'Asie n'en compte que 58.000 kilomètres, l'Australie 24.000 et l'Afrique 20.000 kilomètres.

Si l'on répartit le nombre total des kilomètres de lignes par pays, on trouve au premier rang les États-Unis, 304.576 kilomètres; viennent ensuite l'Allemagne, 50.511; la Russie, 45.998; la France, 42.211; l'Autriche-Hongrie, 36.275; les Indes britanniques, 36.188; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 34.868; le Canada, 27.755. Mais au point de vue de la superficie terrestre desservie, c'est-à-dire de la densité des lignes ferrées, la Belgique l'emporte sur tous les pays du monde avec 21 kilomètres de chemins de fer par 100 kilomètres carrés. Elle est suivie de près par la Saxe avec 18,8 kilomètres, mais les autres pays en sont plus éloignés : Bade, 12,7; Alsace-Lorraine, 12,4; Grande-Bretagne et Irlande, 11; Empire d'Allemagne, 9,3; Suisse, 9,1; Hollande, 9; France, 7,9; Danemark, 7,2. Parmi les pays européens, c'est la Norvège qui occupe le bas de l'échelle avec 0,6 kilomètre seulement de lignes ferrées pour 100 kilomètres carrés de superficie; la part de la Russie n'est, du reste, pas beaucoup plus élevée, 0,9 kilomètre. Aux États-Unis, la moyenne ressort à 3,9 kilomètres par 100 kilomètres carrés.

Enfin, au point de vue de l'importance des voies ferrées relativement au chiffre de la population, c'est la Suède qui est la mieux desservie : elle offre 21,4 kilomètres par 10.000 habitants. Viennent ensuite la Suisse, 12,4; le Danemark, 12,3; la Bavière, 11.4; Bade, 11,1 ; l'Alsace-Lorraine, 11 ; la France, 10,9, etc. Il est évident qu'il ne s'agit ici que de pays suffisamment peuplés, car dans l'Australie occidentale, où la population est très faible encore, on trouve 130,4 kilomètres de chemins de fer par 10.000 habitants; dans le Queensland, 91,1 ; dans l'Australie du Sud, 83,4; en Nouvelle-Zélande, 49,1. Pour les États de l'Amérique, les chiffres correspondants sont les suivants : République Argentine, 57,2 kilomètres; Canada, 52,9; Terre-Neuve, 45,8; États-Unis, 41,1. En Afrique, l'État d'Orange compte 46,1 kilomètres par 10.000 habitants.

De 1895 à 1899, la longueur des voies ferrées du monde s'est accrue de 10,2 %, mais depuis 1890, cet accroissement s'est tenu entre 3,3 et 2 %.

Si l'on tient compte qu'en Europe le coût du kilomètre de chemin de fer ressort à 375.000 francs, on peut donner au réseau européen une valeur de 104 milliards de francs, et si l'on y ajoute 90 milliards pour les lignes ferrées des réseaux situés hors d'Europe, on arrive au chiffre de 194 milliards de francs comme valeur d'établissement de l'ensemble des chemins de fer terrestres.

La population de tous les pays du monde. — La chambre de commerce d'Anvers a publié récemment une très intéressante statistique contenant entre autres des données curieuses sur la population de tous les pays du monde.

Elle nous apprend qu'en Europe, l'Allemagne compte 56 millions 345.014 habitants; l'Autriche-Hongrie, 44.288.587; la Belgique, 6.815.054; la Bulgarie, 3.310.712; le Danemark, 2.416.000; l'Espagne, 18.218.000; la France, 38.517.975 ; la Grande-Bretagne, 40.613.047; la Grèce, 2.430.807; l'Italie, 32.449.754; la Norvège, 5.153.000; les Pays-Bas, 5.074.632; le Portugal, 4.745.124; la Roumanie, 5.800.000; la Russie, 129.211.090; la Serbie, 2.312.000; la Suède, 2.096.000; la Suisse, 3.312.551 ; la Turquie, 6.642.000.

En Asie, la Chine compte 403.259.000 habitants; la Corée, 10.528.937; l'Hindoustan, 294.266.000; l'Indo-Chine, 21.951.799; le Japon, 44.733.379; la Perse, 9.000.000; le Siam, 5.750.000 ; la Sibérie, 23.051.972.

En Afrique, l'Algérie compte 4.429.521 habitants; le Cap, 2.210.000; le Congo (État Indépendant), 30.000.000; le Congo français, 5.000.000; l'Égypte, 16.417.474; la Gambie, 50.000; Lagos, 85.607; le Libéria, 1.500.000; le Maroc, 6.152.179; le Natal, 902.365; le Sénégal, 170.000;

Sierra-Leone, environ 350.000; le Transvaal, 1.096.000; la Tripolitaine, 1.010.000; la Tunisie, 2.100.000.

En Amérique, la Bolivie compte 2.442.841 habitants; le Brésil, 18.000.000; le Canada, 5.031.173; le Chili, 3.500.000; la Colombie, 4.403.532; Costa-Rica, 294.940; l'Équateur, 1.271.861; les États-Unis, 76.304.799; le Guatémala, 4.535.632; la Guyane anglaise, 485.315; la Guyane française, 29.650; la Guyane néerlandaise, 64.372; le Honduras, 431.917; le Mexique, 13.570.545; le Nicaragua, 420.000; le Paraguay, 635.571; le Pérou, 3.980.000; la République Argentine, 1.531.000; le Salvador, 816.000; l'Uruguay, 850.000; le Vénézuéla, 2.444.816.

Enfin, en Océanie, l'Australie compte 3.556.192 habitants; les îles Hawaï, 154.001; l'Inde néerlandaise, 34.000.000; la Nouvelle-Zélande, 810.536; les Philippines, 7.670.000; et la Tasmanie, 177.340.

II. — EUROPE

Situation économique de l'Autriche-Hongrie en 1900 [1]. — La situation économique de l'Autriche-Hongrie en 1900 a été des plus satisfaisantes : on doit l'attribuer à une bonne récolte et à l'augmentation des produits exportés.

Le commerce général passe de 3 milliards 584.641.000 couronnes (la couronne vaut 1 fr. 05) en 1899 à 3 milliards 749.804.000 couronnes en 1900 soit une augmentation de 165.163.000 couronnes.

	1899	1900
Importations.....	1.651.984.000	1.741.255.000
Exportations.....	1.932.657.000	2.008.549.000
Total.....	3.584.641.000	3.749.804.000

La réaction survenue dans l'industrie du fer, après la grande prospérité et les énormes progrès réalisés dans cette branche, a provoqué pendant l'année 1900 une situation moins favorable dans les affaires en général, et les industries diverses ont souffert de ce revirement auquel ont contribué la hausse des charbons, les troubles en Chine et la guerre de l'Afrique du Sud.

Le commerce de l'Autriche avec les principaux pays d'Europe se répartit de la façon suivante :

[1] *Moniteur Officiel du commerce.*

pour l'importation :

Allemagne	635,0	millions de couronnes
Grande-Bretagne	148,9	—
Italie	114,3	—
Russie	89,1	—
Belgique	86,1	—
Suisse	56,3	—
France	53,9	—

pour l'exportation :

Allemagne	941,7	millions de couronnes
Grande-Bretagne	201,2	—
Italie	147	—
Russie	71,7	—
Suisse	68,6	—
France	68,5	—
Belgique	14,9	—

La situation commerciale entre l'Autriche et la Hongrie reste toujours très tendue et la Hongrie est de plus en plus disposée à s'émanciper de l'Autriche, à créer avec de grands sacrifices de nouvelles industries et fabriques, et à n'acheter qu'en cas de réel besoin les produits fabriqués en Autriche. De même les peuples slaves de la Monarchie ne s'adressent que peu volontiers au commerce de la capitale.

Pendant les six premiers mois de 1901, la situation n'a pas été aussi bonne. Le bilan commercial pour cette période se solde par un actif de 51, 3 millions de couronnes contre 65, 1 millions de couronnes l'année précédente.

Le commerce de la Belgique en 1900 [1]. — Le ministère des finances de Belgique vient de publier le tableau général du commerce avec les pays étrangers pendant l'année 1900.

Le commerce général d'importation — commerce pour la consommation et transit réunis — s'est élevé en 1900 à 3.594.400.000 francs, contre 3.654.300.000 francs en 1899, soit, pour 1900, une diminution de 59.900.000 francs ou 2 %. Encore est-il à considérer que dans cette diminution 3 millions 1/2 sont dus à la révision des valeurs officielles, c'est-à-dire à l'abaissement des prix attribués aux produits par la statistique douanière.

A l'exportation, le commerce général s'est élevé à 3.297.500.000 fr. contre 3.351.600.000 francs en 1899, soit une diminution de 54.100.000 francs ou 2 %.

Le commerce spécial d'importation — marchandises mises en consommation dans le pays — s'est élevé à 2.215.800.000 francs contre

[1] *Gazette Coloniale.*

2.260.200.000 fr. en 1899, soit une diminution de 44.400.000 francs ou 2 %.

A l'exportation, le commerce spécial — produits belges — s'est élevé à 1 milliard 922 millions 900.000 francs contre 1 milliard 949 millions 300.000 francs en 1899, soit une diminution de 26 millions 400.000 francs ou 1 %.

Les moyennes décennales ont été de :

	1891-1900	1900
Commerce général :	francs	francs
Importation.....	3.106.701.138	3.594.425.067
Exportation	2.839.554.293	3.297.509.775
Commerce spécial :		
Importation.....	1.833.683.087	2.215.752.965
Exportation	1.568.704.379	1.922.884.181

C'est toujours avec la France que la Belgique a son commerce le plus important, toutefois l'année 1900 a renversé les rôles; alors que précédemment la Belgique importait de France beaucoup plus qu'elle n'y exportait : en 1900, elle a expédié en France pour 426.100.000 francs de produits (contre 345.300.000 francs en 1899) et en a reçu pour 375.300.000 francs (contre 389.400.000 francs en 1899). C'est à ces formidables expéditions de machines et matériel de chemins de fer et de tramways (augmentation de 41 millions) et de charbon, coke et briquettes (augmentation de 32 millions) que la Belgique doit surtout son avantage. La grosse perte de la France s'explique par le déplacement du marché des laines qui a occasionné une diminution de 36 millions dans l'exportation française en Belgique. Les importations de vins français en Belgique ont augmenté de près de 2 millions.

Les importations allemandes en Belgique ont augmenté de 38 millions 500.000 francs (323.900.000 francs en 1900 contre 285.800.000 en 1899), tandis que les exportations belges en Allemagne ont diminué de 58.900.000 francs, (426.600.000 francs en 1900 contre 485.500.000 en 1899).

Tandis que les importations d'Angleterre en Belgique diminuaient de 11 millions (300 millions en 1900 contre 311 millions en 1899), les exportations de Belgique en Angleterre ne diminuaient que de 1 million 1/2 (359 millions en 1900 contre 357.500.000 francs en 1899).

Pour les six premiers mois de 1901 les importations sont en diminution de 36.568.000 francs par rapport à 1900, et les exportations accusent également une moins-value de 26.150.000 francs.

Le commerce allemand en Turquie[1]. — Le commerce d'importation de l'Allemagne en Turquie présente depuis quelques années d'excellentes tendances. Les années de fortes importations sont celles où l'Allemagne a vendu en Turquie du matériel de chemin de fer et des armes. Le plus beau résultat est celui de l'année 1893, 41 millions de marks (51 millions de francs), mais ce chiffre comprend une vente d'armes et de munitions s'élevant à 13 millions de marks. Voici du reste le tableau pour ces dernières années du commerce spécial d'importation — produits allemands — :

Années	Milliers de marks
1880	6.423
1885	7.808
1890	34.079
1891	37.027
1892	39.726
1893	40.961
1894	34.384
1895	39.028
1896	28.021
1897	30.921
1898	37.075
1899	32.600

Pour l'année 1899 les chiffres donnent, réduits en francs:

Importations d'Allemagne en Turquie	40.750.000
Exportations de Turquie en Allemagne	36.125.000
Total	76.875.000

Pendant la même année, les échanges de la France avec la Turquie se chiffraient ainsi :

Importations de France en Turquie	60.854.000 fr.
Exportations de Turquie en France	102.745.000
Total	163.599 000

Les lignes de la *Deutsche Levant Linie* qui relient directement les ports turcs à Hambourg ont été inaugurées en 1890-1891, et alors que les importations de Hambourg en Turquie ne donnaient que 641.000 marks en 1889, elles sont de 10.405.000 marks en 1898. Pour les mêmes années les chiffres des exportations turques sur Hambourg sont de 633.000 marks et 13.264.000 marks. C'est la démonstration la plus significative et la plus irrécusable de l'action bienfaisante des communications directes sur les échanges des deux pays.

[1] *Bulletin de la Chambre de Commerce française de Constantinople*, 31 août

III. — ASIE

Le commerce de la Russie et de la Chine en 1900 [1]. — Le fait essentiel est que l'importation russe en Chine a augmenté en 1900, tandis que par suite des événements politiques, celle de toutes les autres puissances diminuait. La Russie a fourni à la Chine pour 4.373.463 taëls en 1900, au lieu de 3.522.404 en 1899 (Grande Bretagne: 159.926.788 taëls contre 195.296.150 taëls; Japon : 25.752.694 taëls contre 35.896.745 taëls). Mais le progrès du trafic russe s'est opéré tout entier sur la frontière de terre; le commerce maritine, lui, est en décroissance, et cela provient de ce que la Russie a dû employer une partie de sa flotte marchande pour le service des transports : au lieu de 484 navires russes représentant 361.501 tonnes envoyés en 1899, il n'en est entré en 1900 dans les ports chinois que 449 représentant 292.278 tonnes. Ce recul n'est pas particulier à la Russie : le nombre des bateaux anglais est également tombé de 25.350 à 22.818 avec 23.052. 459 tonnes au lieu de 23.338.230 tonnes. Par contre le mouvement des navigations allemande, japonaise, et même américaine et française a augmenté.

En fin de compte, tandis que l'importation de la Chine décroissait de 273.756.065 taëls en 1899 à 222.129.473 taëls en 1900, le mouvement maritime se relevait de 34.409 bateaux et 29.913.083 tonnes en 1899 à 35.101 bateaux et 32 943.025 tonnes en 1900.

Ce qui a considérablement diminué c'est l'exportation chinoise en Russie ; elle a perdu 6.182.877 taëls de 1899 à 1900, ce qui la fait descendre pour cette dernière année au chiffre de 12.374.115 taëls. La principale raison de cette diminution provient de l'exportation du thé (2.661.195 pouds en 1900 au lieu de 3.264.821 pouds en 1899).

[1] *Bulletin du comité de l'Asie française*, septembre.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

INFANTERIE

Chine. — Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expédition de Chine.

Au grade d'officier :

M. le *lieutenant-colonel* Drude, du 86e rég.

MM. les *chefs de bataillon* Guillaumat, du 76e rég.; Balandier, du 1er zouaves.

Au grade de chevalier :

MM. les *capitaines* de Bouillane de Lacoste, du 22e rég.; Jarret de la Mairie, du 3e zouaves.

MM. les *lieutenants* Jordan, du 58e rég.; Guillabert, du 1er zouaves.

La médaille militaire a été accordée à MM. Leroux, Varvarande, Santucci, Goulard et Durantet, soldats au rég. d'infanterie de marche; Schminke et Friant, sergents, Moynier, Nodot, Paris et Imbert, soldats au rég. de marche des zouaves.

Sahara. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. le *lieutenant* Devinez, du bat. de tiraill. sahar.

MM. les *sous-lieutenants* Hallou et Kada-el-Guelia, du bat. de tiraill. sahariens.

Madagascar. — La médaille militaire a été accordée à MM. Parcellier, sergent au bat. étranger de Madag.; Bichet, sergent au bat. étranger de Diégo-Suarez.

CAVALERIE

Chine. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expédition de Chine :

M. le *capitaine* Durand, du 30e rég. de dragons.

Sénégal. — La médaille militaire a été accordée à M. Thévenon, maréchal des logis au 1er spahis (escadron du Sénégal.)

ARTILLERIE

Chine. — Est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

M. le *capitaine* de Verchère, hors cadres, détaché à l'ét.-maj. du corps expédit.

GÉNIE

Chine. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, au titre de l'expédit. de Chine :

MM. les *capitaines* Tissier et Lévêque, hors cadres, à l'ét.-maj. du corps expédit.

MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Wibratte, du service du génie; Muller, du service des subsistances.

La médaille militaire a été accordée à MM. Garnier, sergent, et Deshayes, sapeur au 6e rég. de génie.

Cochinchine. — Sont mis hors cadres, à la disp. du min. des col. pour être employés au service des construct. milit. :

M. le *colonel* Petitbon, direct. du génie à Toulon.

MM. les *capitaines* Briançon, de l'ét.-maj. partic.; Reynier, du 5e rég.

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Camoin et Charpin.

MM. les *sous-offic. stagiaires* Gillon et Clamer.

Madagascar. — M. le *capitaine* Defrance, du 3e rég., est dés. pour le service des construct. milit.

Afrique Occidentale. — Sont désignés pour le service des construct. milit. :

M. le *chef de bataillon* Cornille, de l'ét.-maj. gén.

MM. les *capitaines* Mégard, de l'ét.-maj. partic.; Degouy, du 1er rég. et Simon.

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Carlot et Gente.

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Raynal.

M. le *sous-offic. stagiaire* Boulay.

Martinique. — Sont désignés pour le service des construct. milit. :

M. le *capitaine* Magny, du 4e rég.

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lambert.

M. le *sous-offic. stagiaire* Lefranc.

Guadeloupe. — Sont désignés pour le service des construct. milit. :

M. le *capitaine* Rey, de l'ét.-maj. partic.

M. le *sous-offic. stagiaire* Frachet.

Nouvelle-Calédonie. — Sont désignés pour le service des construct. milit. :

M. le *capitaine* Peiguier, du 1er rég.

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Fonvieille.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expéd. de Chine.

A la dignité de grand-croix :

M. le *général de division* Voyron, command. le corps expédit.

Au grade d'officier :

M. le *colonel* Lalubin, command. le 17e rég.

M. le *lieutenant-colonel* Valette, de l'ét.-maj. partic.

Au grade de chevalier :

MM. les *capitaines* Marty, en service en Cochinchine; Cahen, du 2e rég. d'inf. col.; Jagniatkowski, du 9e rég.; Bourda et Eymard de Laverrerie de Vivans, du 17e rég.; Noguès, du 18e rég.

MM. les *lieutenants* Garrig, en service au Tonkin; Lacoste, du 1er rég.; Fabre, du 4e rég.; Rousseau, du 6e rég.

M. le médecin *aide-major de* 1re *cl.* Marmey, en service en Cochinchine.

La médaille militaire a été accordée à MM. Lagardette et Pailhoux, sergents au 2e rég.; Bontoux, adjudant au 3e rég.; Baude sergent, Rouleau, Noël et Bruyère soldats au 4e rég.; Magnat, sergent au 7e rég.; Paquet, Soubié et Jacquemin, soldats au 8e rég.; Fichter adjudant, Cassieu sergent-major, Semedel et Saugey soldats au 11e rég.; Costafrolaz et Damotte sergents, Ruffinango, Duval et Egloff caporaux, Denewand, Martin et Vuilliod, soldats au 16e rég.; Lécureux, adjudant, et Monot, sergent au 17e rég.

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir au Tonkin :

M. le *colonel* Septans, du 21e rég., nommé chef d'état-major des tr. de l'Indo-Chine.

M. le *lieutenant-colonel* Mondon, du 3e rég.

M le *lieutenant* Gicquel, du 5e rég.

Madagascar. — Est nommé officier de la Légion d'honneur :

M. le *chef de bataillon* Marciani, du 13e rég.

Est promu au grade de médecin aide-major de 1re cl. :

M. le *médecin aide-major de* 1re *cl. auxil.* Robert, en service à Madag.

Réunion. — M. le *chef de bataillon* Gillet, du 2e rég., est dés. pour commander les troupes à la Réunion.

Sénégal. — M. le *capitaine* Hutin, du 21e rég., est nommé major au bat. de tirail. sén.

La médaille milit. a été accordée à MM. Pouget, adjudant au 1er tiraill. sén., et Noumoutié-Sangaré, sergent au 3e tiraill. sén.

ARTILLERIE

Chine. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine.

Au grade d'officier :

M. le *chef d'escadron* Baudin, de la direct. du Tonkin.

Au grade de chevalier :

M. le *capitaine* Lefèvre, du corps expédit.

M. l'*adjudant* Vaudeville, du 1er rég. d'artill. col.

La médaille militaire a été accordée à MM. Breinig, sous-chef artificier au corps expédit. et Darvit, adjudant au 1er rég.

Madagascar. — M. le *capitaine* Robert, du 2e rég., est mis à la disp. de M. le gén. comm. en chef le corps d'occ. de Madag. pour exercer dans la colonie des fonctions politiques et admin.

Guyane. — Est nommé chevalier de la Lég. d'honneur :

M. le *chef d'escadron* Goujon, chef du service de l'artill. à la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Est élevé à la dignité de grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur :

M. le *vice-amiral* Pottier, commandant en chef l'escadre d'Extrême-Orient.

Indo-Chine. — Sont désignés pour faire partie d'une mission hydrographique en Indo-Chine :

MM. les *enseignes de vaisseau* Jourdan de la Passardière, Bouquet, Nicolas et Castex.

M. l'*aspirant de 1re cl.* Colse.

Océan Indien. — Est désigné pour embarquer :

Sur l'*Infernet* : M. le *commissaire de 2e cl.* Julien Labruyère.

Sénégal. — Est désigné pour embarquer :

Sur l'aviso le *Lézard*, dans la station locale du Sénégal : M. l'*enseigne de vaisseau* Bunge.

MINISTÈRE DES COLONIES

Afrique Occidentale. — M. le *commissaire de 1re cl.* Boucard, est dés. pour servir en Afrique Occidentale.

Martinique. — Sont nommés :

Commis. de 2e cl. M. Larade, surnuméraire des douanes.

Surnuméraire des douanes M. Coudroy de Lauréol.

Guadeloupe. — M. Honoré, commis de 1re cl. du secrét. gén. de la Guadeloupe, est nommé *commis principal.*

Nouvelle-Calédonie. — Sont nommés :

Vérificateur-adjoint de 1re cl. M. Chauve, vérif.-adj. de 2e cl.

Commis principal M. Audrain, commis de 1re cl.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Vason, consul des Etats-Unis d'Amérique à Grenoble.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

MALLETERRE (G.) et LEGENDRE (P.) : **Livre-Atlas des Colonies Françaises.** I. Colonies de l'Océan Indien. II. Colonies d'Extrême-Orient. Paris, Charles Delagrave, s. d., 2 in-4 de 40 + 40 et 28 + 8 p., cartes et gravures.

Un des points sur lesquels sont actuellement d'accord tous ceux qui se préoccupent de l'instruction qu'il convient de donner aux indigènes de nos colonies, c'est la nécessité de rédiger, sinon pour chacune de nos possessions d'outre-mer, du moins pour chaque groupe de nos possessions,

des livres où les fils et les filles de nos sujets puissent trouver, adaptés à la civilisation dans laquelle ils vivent et à leur intelligence tout à la fois, les notions que nous tenons à leur inculquer. Une telle littérature, qui existe en Angleterre, nous a pendant très longtemps fait défaut; mais de bons et intelligents patriotes, qui s'en sont enfin avisés, travaillent aujourd'hui avec succès à nous en pourvoir.

Au premier rang de ces patriotes, il convient de placer M. le général Niox, sous l'impulsion duquel MM. le commandant G. Malleterre et P. Legendre, l'auteur de *Notre Epopée Coloniale*, ont entrepris la publication d'un très intéressant « *Livre-Atlas des Colonies Françaises* à l'usage de l'enseignement des Colonies ». L'ouvrage complet doit se composer de sept parties, dont la première, qui est générale, donne sur le monde, l'Europe et la France les notions élémentaires que tous nos sujets sans exception doivent posséder. Tous, en effet, doivent connaître la France, sa place et son rôle dans le monde; il y a sur ce point un ensemble de notions qui doivent être communes à tous nos sujets, aussi bien à l'écolier noir du Sénégal, à l'Annamite et au Tonkinois de race jaune, qu'au Malgache de teint foncé ou au créole de nos îles françaises. MM. Malleterre et Legendre ont eu le talent, tout en réduisant ces notions le plus possible, de les exposer avec une grande lucidité et de les rendre compréhensibles pour tous.

La lucidité et la précision sont également les qualités que nous louerons surtout dans les deux premières des six parties spéciales du *Livre-Atlas des Colonies Françaises*. Chacune de ces six parties (dont les quatre premières ont déjà paru), accompagnée de bonnes cartes et de jolies gravures, correspond à un groupe particulier de colonies; celles dont nous venons de terminer l'examen se rapportent, l'une aux colonies de l'Océan Indien (Madagascar, la Réunion, établissements de l'Inde), la seconde aux colonies d'Extrême-Orient (Indo-Chine et concessions de Chine). Nos deux auteurs ont eu soin d'y grouper toutes les notions utiles pour les enfants du pays, et en même temps pour ceux de nos enfants qui voudraient étudier soigneusement, dans la métropole même, ce que sont nos possessions de l'océan Indien et d'Extrême-Orient. Ce n'est même pas aux seuls enfants que s'adressent ces deux fascicules; que de choses leur lecture serait susceptible d'apprendre à nombre d'entre nous! Sans doute il y a quelques erreurs de dates et de faits (dans l'histoire de Madagascar, par exemple) et de regrettables lapsus (v. les limites du Cambodge, à la p. 2), de fausses indications çà et là sur les cartes (les longueurs kilométriques données à la p. 19 sont en contradiction avec l'échelle de la carte de la Réunion); mais ce ne sont que taches légères, faciles à rectifier dans un prochain tirage, et il convient, en fin de compte, de remercier MM. Malleterre et Legendre d'avoir entrepris une œuvre éminemment patriotique et utile.

HENRI FROIDEVAUX.

NIOX : **Indo-Chine**. Paris, Ch. Delagrave, s. d., 1 feuille.

Non content d'encourager et de diriger ceux qui travaillent à faire mieux connaître aux Français leur empire colonial, le général Niox y travaille personnellement de toutes les manières. A ses livres, à ses atlas, voici qu'il ajoute une collection de petites cartes murales mesurant 1 mètre sur 1 m. 25, dont le spécimen qui nous a été envoyé, — la carte de l'Indo-Chine, — présente un réel intérêt.

Elle est très claire, en effet, cette carte établie à l'échelle de 1 : 2.000.000e

sur papier simili-japon indéchirable. Les montagnes y sont en bistre et les eaux en bleu, tandis que la lettre est en noir; des teintes plates différencient les parties de notre empire colonial indo-chinois, sur lequel certaines informations placées en cartouche viennent expliquer et commenter les indications portées sur la carte même. Les renseignements abondent (même les renseignements économiques), et font de cette petite carte murale, parfaitement lisible, un précieux instrument de travail, destiné à rendre partout les plus grands services. Que M. le général Niox se hâte de publier des cartes analogues de l'Algérie-Tunisie, de l'Afrique Occidentale française, du Congo et de Madagascar; ce sera pour nous une bonne aubaine et pour lui une nouvelle manière de bien mériter des colonies!

H. F.

L'Équilibre adriatique, *L'Italie et la question d'Orient*, par Charles LOISEAU. — Paris, Perrin, in-8° de 267 p.

Ce livre mérite d'être lu et étudié attentivement par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir politique, économique et social des races latines, ainsi qu'à la lutte chaque jour plus vive entre elles et les races qui peuplent l'Europe centrale. L'auteur a suivi avec soin tous les événements qui se sont déroulés depuis quelques années en Italie et en Autriche, et il a constaté avec peine que la première perdait de jour en jour sa prépondérance dans l'Adriatique, que cette mer intérieure devenait progressivement un lac austro-hongrois, que la poussée de la confédération autrichienne vers l'Orient était irrésistible et secondée de plus par la politique allemande. Suivant M. Loiseau, l'Italie a joué le rôle de dupe dans la Triplice, le commerce maritime de Gênes et de Venise a été supplanté par celui de Trieste et de Hambourg ; le gouvernement italien a perdu de vue le rôle traditionnel de la Péninsule dans la Méditerranée, mais il commence à s'apercevoir de son erreur, et à voir qu'un rapprochement avec la France lui serait avantageux. Une entente au sujet du chemin de fer du Simplon, des modifications douanières pourraient être la base d'un accord.

En résumé, ce livre mérite d'être placé, par la profondeur de ses vues, la richesse de sa documentation, à côté des ouvrages les plus estimés sur la question d'Orient; il met en évidence, par l'analyse des faits, le plan poursuivi par la race allemande depuis le traité de Berlin.

J. FRANCONIE.

Atlas des colonies françaises, dressé par ordre du ministère des colonies, par Paul PELET. Paris, Armand Colin. Chaque livraison, texte compris, 3 francs.

La septième livraison qui vient d'être mise en vente contient les cartes : Madagascar et dépendances [Nord] (n° 15); Madagascar [Centre] (n° 16); Madagascar [Sud] (n° 17) au 1/2.000.000.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIX° siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux, un vol. in-8°. Tome III. *Chine et Japon*. La 35° et la 36° livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

Le socialisme sans doctrines, la question agraire et la question ouvrière en Australie et Nouvelle-Zélande, par A. Métin. Un vol. cart. in-8° de 281 pages. Paris, 1901, librairie Alcan, 6 fr.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Annales des Sciences politiques (15 *sept.*). F. Maury : Anvers autrefois et aujourd'hui ; le passé. — Paul Lefébure : A la conquête d'un isthme ; les États-Unis et l'Europe — René Dollot : Un condominium dans l'Europe centrale ; Moresnet.

Armée et Marine (22 *sept.*). Capitaine N. T : Canons de côte et de l'artillerie de terre.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*sept.*). Henri de Peyerimhoff : L'incident franco-turc. — Pierre Dassier : Les établissements anglais du Malacca. — Pierre Padaran : Les possibilités économiques de l'Indo-Chine (*suite*).

Bulletin économique de l'Indo-Chine (*août*). G. Monod : Contribution à l'étude géologique des provinces méridionales de la Chine. — A. Leclère : La pêche dans le Grand lac du Cambodge.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale (n° 12 de 1900). Klobukowski : Les Indes britanniques. — E. Frandon : Du développement possible du commerce entre la France et la Chine.

France Coloniale (5 *sept.*). G. Bidot-Maillard : Les alcools dénaturés en Algérie.

Journal des Chambres de commerce (10 *sept*). Henri Blancheville : Le commerce franco-russe.

Mouvement socialiste (15 *sept.*). S. J. Katayama : La situation politique et sociale du Japon.

Nouvelle Revue internationale (31 *août*). Paul Pourot : Gibraltar.

Quinzaine (16 *août*). P. Pisani : Les missions protestantes au xixe siècle.

Quinzaine coloniale (10 *sept.*). Chailley-Bert : Nos colonies de l'Afrique occidentale. Enquête sur le changement apporté par les dix dernières années.

Réforme économique (15 *sept.*). Ch. Georgeot : La réglementation du travail. — P. Vergne : Les Anglais et la culture du coton en Egypte.

Revue (ancienne Revue des Revues). Jean de Mézeray : Les nouveaux États-Unis, la confédération australienne.

Revue bleue (21 *sept.*). Auguste Moireau : Mac-Kinley.

Revue du Cercle militaire (21 *sept.*). L'expansion française dans l'Afrique occidentale.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (13 *sept.*). Henri Lorin : Les chemins de fer de l'Algérie. — Victor Orban : Un pays d'avenir, la Bolivie.

Revue des Deux Mondes (15 *sept.*). Rouire : Les colons de l'Algérie. I. — La phase historique de la colonisation.

Revue générale des Sciences (15 *sept.*). J. Boyer : L'état actuel de l'industrie du marbre en France. — A. Pettit : Les matériaux de l'histologie comparée. Instruction pour les explorateurs.

Revue de Paris (15 *sept.*). Baronne de Fontmagne : Un conflit franco-turc en 1857.

Revue scientifique (21 *sept.*). J. de Bloch : Le bilan des manœuvres d'après les leçons de la guerre du Transvaal.

Science Sociale (*sept.*). G. d'Azambuja : A propos de l'alliance russe. Les sympathies entre nations.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Deutsche Kolonialzeitung (12 et 19 *sept.*). E. Prager : La culture de la gutta dans les colonies allemandes. — Le conflit entre le Venezuela et la Colombie et le commerce allemand. — Les Français au Dahomey. — Ernst Vohsen : Le Niger, la Bénoué et le lac Tchad, il y a cinquante ans.

Export (12 et 19 *sept.*). L'Angleterre et la Bolivie. — Étude sur le Thibet. — L'Allemagne et les États-Unis au Guatémala.

Koloniale Zeitschrift (12 *sept.*). Carl Peters : L'organisation du travail en Afrique. — R. Deeken : Les intérêts allemands aux îles Samoa — Les îles Farsan.

Oesterreichische Monatsschrift für den Orient (*août*). Situation du commerce et de l'industrie dans l'Asie du sud-ouest. — Le Nil et le service de l'irrigation.

Revues anglaises.

Contemporary Review (*sept.*). J. de Bloch : Les guerres de l'avenir. — Havelock Ellis : Le génie de la Russie.

Fortnightly Review (*sept.*). E.-B. Iwan Müller : La situation dans le Sud-Afrique. — W.-H. Mallock : La religion et la science à l'aube du xxe siècle.

Monthly Review (*sept.*). Charles Bill : Quelques graves problèmes de politique étrangère. — W.-H. Mallock : La prétendue décadence économique de la Grande-Bretagne.

National Review (*setp.*). Sir Edward Grey : Les causes de la guerre sud-africaine.

Westminster Review (*sept.*). John E. Ellam : L'impérialisme et la crise imminente pour la démocratie. — F.-A. White : Les consequences de la guerre sud africaine et comment nous devons prévenir l'éventualité de guerres nouvelles semblables.

Revues belges.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*sept.*). Les routes commerciales de la Mandchourie. — Le café, la quinine et le bois aux Indes néerlandaises.

Essor économique universel (18 *sept.*). Louis Strauss : La crise industrielle.

Mouvement géographique (22 *sept.*). Paul Barré : Les chemins de fer en Amérique.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *sept.*). A. Parazzoli : La situation actuelle en Erythrée. — A. Ravaioli : La politique économique indispensable à l'Italie et le crédit italien à l'extérieur.

La Rassegna Internazionale (*sept.*). Riccardo Forster : La force de vivre. — Sem Benelli : Chronique italienne. — Georges Eekoud : Chronique belge.

La Rassegna Nazionale (16 *sept.*). Girolamo de Ferrari : Le Chah de Perse, Nasser-ed-Din, et son règne. — Raffaello Ricci : Les chemins de fer italiens en 1899.

Rivista Politica e letteraria (15 *sept.*). XXX : Les deux alliances. — Lettres inédites de Francesco Crispi.

Revues portugaises.

Rivista Portugueza Colonial e Maritima (*sept.*). A.-J. d'Aranjo : L'émigration dans les pays de l'Asie. — H. de V. : L'utilité des colonies.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 102

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. **Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher.** — **Ch. Nouffiard** : Quelques institutions coloniales anglaises. II. — **Augustin Bernard** : les événements de Margueritte. — **A. B.** : Bou-Amama.

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Margueritte.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Nouffiard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dye** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédoine et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédoine et ses habitants.

Sommaire du n° 108

H. Daurys : Politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le Congrès de géographie de 1901. — **R. de la Vaissière** : Arguin et Portendick. — **F. W.** : L'Allemagne et la politique coloniale française. — **Colonel de la Panouse** : Henri d'Orléans.

Cartes et gravures : La baie d'Arguin et Portendick.

Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

Sommaire du n° 109

Henri Loriu : Une entente franco-espagnole. — **Edouard Payen** : L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine. — **H. Pasquier** : Le tarif douanier allemand. — **Baron A. d'Avril** : Quelques notes sur l'Arabie.

Cartes et gravures : Carte de l'Arabie contemporaine (1901).

Sommaire du n° 110

Robert de Caix : La France et la crise colombienne. — **Dr Le Dantec** : Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures). — **Aspe-Fleurimont** : La Côte d'Ivoire occidentale. La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900). — **J. Xior** : La main-d'œuvre à Madagascar.

Cartes et gravures : I. Carte de la Colombie et du Vénézuéla.

II. Graphique du commerce extérieur des principales puissances de 1885 à 1900.

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-*Granulé* aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

Dépôt : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. ✠ O. ✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 112. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 15 Octobre 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

		Pages
H. Pasquier	Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement	449
Emile Duboc	La loi sur la marine marchande (*avec 2 diagrammes*).	538
Louis Jadot	Le mouvement agraire en Italie	473
E. D. (*Correspondance*)	Les Écoles françaises en Afrique Occidentale	487

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 490
Renseignements économiques 503
Nominations officielles 507
Bibliographie — Livres et Revues 508

CARTES ET GRAVURES

I. — Les chemins de fer tunisiens (hors texte).
II. — Schéma comparatif des voies de pénétration.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

A PARTIR DU 15 OCTOBRE 1901

Les Bureaux de la Revue :

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

seront transférés

19, RUE BONAPARTE, 19

En conséquence, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien, à partir de cette date, envoyer à notre nouvelle adresse toute la correspondance concernant la Direction, la Rédaction et l'Administration de la *Revue*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies.	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger.	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES CHEMINS DE FER TUNISIENS

DEVANT LE PARLEMENT [1]

Le résultat le plus direct et peut-être le plus heureux de l'interpellation de M. Berthelot discutée à la Chambre dans les séances des 8 et 15 février dernier a été de soumettre au contrôle du Parlement la création des lignes de chemin de fer à construire en Tunisie. Certains écrivains ont déploré un pareil résultat. Ils y voyaient une atteinte grave au régime du protectorat et ils gémissaient sur la lenteur des discussions parlementaires qui ajournerait indéfiniment l'exécution de travaux indispensables au développement du pays. Ils oubliaient que la métropole est au premier chef intéressée à surveiller les concessions accordées, soit au point de vue financier, soit au point de vue de la défense nationale. Car, même en admettant que la Tunisie ne réclame pas le concours financier de la métropole, il n'en est pas moins vrai que la construction de certaines lignes pourrait avoir la plus fâcheuse répercussion sur les lignes auxquelles l'État assure la garantie d'intérêts.

De plus, au milieu des compétitions multiples des centres tunisiens, l'intérêt de la métropole se trouvait absolument noyé. Le contrôle parlementaire assurera sa sauvegarde. Par lui la question sera haussée jusqu'à l'intérêt national et en même temps on pourra présenter un plan d'ensemble sans être obligé de se laisser guider par de simples intérêts de clocher.

[1] Voir, sur le même sujet, JEAN DESGARENNES : *Les chemins de fer en Tunisie* (*Quest. Diplom. et Colon.*, 15 mai, 1er juin et 1er juillet 1900, t. IX, pp. 593 et 670; t. X, p. 25).

L'établissement d'un réseau rationnel est en effet de la plus haute importance pour la Tunisie. Tout s'y rattache : développement agricole et industriel du pays, peuplement, finances et travaux publics, défense générale de l'Afrique du Nord, prépondérance de la France dans la Méditerranée. De la solution qui sera donnée au problème des chemins de fer dépend l'avenir de la Tunisie.

On n'a peut-être pas eu jusqu'à présent une conception suffisamment nette des conditions et des besoins de la colonisation en Tunisie. Par une trop prompte généralisation, on a tout d'abord rangé ce pays parmi les colonies de peuplement; certains économistes (M. Leroy-Beaulieu est de ce nombre) se demandent aujourd'hui s'il ne serait pas plutôt une colonie d'exploitation. La vérité est que le vaste territoire tunisien ne peut être rangé exclusivement dans l'une ou l'autre de ces classifications d'école. Son climat varie suivant les latitudes et les altitudes, et avec le climat les productions agricoles se diversifient. La région du Sud, complantée en oliviers, est incontestablement une colonie d'exploitation. La région du Nord, arrosée par des pluies régulières de septembre à avril, peuplée de sources, traversée de rivières, avec de larges vallées, ouvertes aux brises marines, offre un sol favorable aux cultures fourragères, aux plantations de vignes, aux ensemencements de céréales. La petite colonisation, et notamment la colonisation française qu'il est si désirable de voir se développer, y peut trouver un vaste champ à exploiter, assurée par l'uniformité du climat de récoltes annuelles régulières. Au centre, au contraire, on n'obtient guère qu'une récolte sur trois. C'est la région des grands domaines : l'Enfida (Société Marseillaise), Bou Arada, M. Taisne et Gaffour (Banque de Tunisie). Elle exige de forts capitaux et les petits colons ne sauraient s'y établir sans y éprouver de grands mécomptes. C'est cependant de ce côté que la Direction de l'agriculture de la Régence a voulu développer la colonisation. Cette erreur, due sans nul doute à une insuffisante exploration de la région Nord, a déterminé un malaise général qui se traduit aujourd'hui tantôt par des récriminations violentes contre l'administration du Protectorat, tantôt par des demandes pressantes de nouvelles lignes ferrées.

Le programme qu'on a suivi jusqu'à présent est mauvais. Il faut avant tout le changer et poser en principe qu'il est nécessaire de peupler pour le moment de colons français les terres qui rémunèrent chaque année de ses peines celui qui les cultive. Telles sont les terres situées au nord de la Medjerda, et certaines oasis voisines soit du cap Bon, soit du Kef. Ailleurs il ne saurait être question que de l'exploitation par des sociétés ou des grands propriétaires.

Si l'on s'est grandement trompé dans l'impulsion donnée au développement agricole du pays, on n'a pour ainsi dire rien fait pour favoriser je ne dirai pas le développement, mais la naissance de

l'industrie en Tunisie. La question est ici plus délicate. Sans doute les colonies sont appelées à fournir des débouchés aux produits de l'industrie métropolitaine; encore est-il excessif de pousser ce principe trop loin, de s'opposer à la création d'usines agricoles telles que minoteries, brasseries, huileries, etc., et de ne pas encourager l'établissement d'industries productrices d'objets que la métropole demande aux nations voisines. Malheureusement les forces hydrauliques font défaut, sauf peut-être dans le Nord, et la houille n'existe nulle part en Tunisie. Pour favoriser l'éclosion des industries, pour leur permettre de vivre, il est nécessaire de leur donner l'aliment indispensable, le charbon, et de constituer un grand marché charbonnier dans la Régence. Ce marché doit être forcément établi dans un port, relié avec les autres ports par cabotage et avec l'intérieur par des voies ferrées. En raison des besoins considérables de la marine de guerre, l'entrepôt principal des charbons ne peut être placé ailleurs qu'à Bizerte. C'est Bizerte qu'il importe donc avant tout d'outiller et de développer.

*
* *

Jetons un moment les yeux sur le système suivi en Tunisie pour l'établissement des ports et des voies ferrées.

On a commis en Tunisie, comme en France, la faute de multiplier les ports. On en a créé à Tunis, à Sousse, à Sfax, à Bizerte : c'est beaucoup, c'est trop. L'exploitation des phosphates de Gafsa a justifié la création du port de Sfax. Mais le port de Sousse, situé au centre des plages historiques du débarquement, n'est alimenté par rien. Le port de Tunis ne doit son existence qu'aux hésitations du Gouvernement à ouvrir aux grands navires l'accès du lac de Bizerte, et la conséquence des premières études (fin 1888) aurait dû être l'abandon des travaux du port de Tunis commencé dans les premiers mois de 1888. Il est aujourd'hui hors de doute qu'il suffisait d'avoir en Tunisie deux ports, Sfax et Bizerte.

De plus, cette construction de grands ports accessibles aux paquebots a été la mort du cabotage.

Cette erreur de programme fut singulièrement aggravée lors de la mise à exécution. En 1889, la construction et l'exploitation du port de Bizerte furent concédées sans garantie à la Compagnie du port de Bizerte. En 1894, on eut l'idée de lier l'achèvement du port de Tunis et la construction des ports de Sousse et de Sfax à l'exploitation de ces trois ports en faisant de l'ensemble l'objet d'une concession spéciale; le gouvernement tunisien accorda sa

garantie à la Compagnie concessionnaire, moyennant le partage des bénéfices jusqu'à concurrence d'un certain bénéfice net, et l'abandon du surplus à l'État tunisien. Par cette concession le Gouvernement tunisien est amené à favoriser le développement des trois ports de Tunis, Sousse et Sfax même au préjudice de Bizerte, à contrecarrer par conséquent l'œuvre de la France en Tunisie.

Ce fut une faute de multiplier les ports et cette faute en entraîna d'autres dans les tracés des chemins de fer.

La première ligne construite fut celle de Bône-Guelma-Tunis, destinée à assurer les relations de l'Algérie et de la Tunisie à une assez grande distance de la côte pour ne pas concurrencer le cabotage. Elle est construite à la voie normale avec la garantie du gouvernement français. Mais lorsqu'on mit plus tard à l'étude la création d'un réseau tunisien, on adopta la voie de 1 mètre. La configuration des terrains traversés ne commandait pas cette modification. La question d'économie seule prévalut, et la Tunisie se trouva ainsi partagée entre deux réseaux incapables de s'entr'aider. L'extension du réseau ferré fut d'ailleurs poursuivie de Tunis à Sousse le long de la côte desservie déjà par le cabotage et l'on accorda des embranchements à des villages, voire même à d'importantes exploitations agricoles. Dans l'intérieur, on doubla par une voie l'aqueduc qui mène à Tunis l'eau de Zaghouan et cette ligne reçut à son tour des embranchements analogues à ceux de la ligne de Sousse. Un peu plus tard la mise en exploitation des gisements de phosphates du Sud entraîna la construction d'une ligne de Sfax à Gafsa à voie de 1 mètre, de telle sorte qu'il existe en réalité en Tunisie trois réseaux distincts :

1° Un réseau à voie normale (Ghardimaou-Djedeida-Tunis avec embranchement Djedeida-Bizerte);

2° Un réseau nord à voie étroite relié avec le précédent à Tunis (Tunis à Sousse et Kairouan et embranchements Tunis à Zaghouan et Pont du Fahs);

3° Un réseau sud à voie étroite (Sfax-Gafsa) sans relations avec les précédents.

Au moment où le gouvernement tunisien jetait les bases de cette étrange organisation; malgré ses libéralités, il ne put satisfaire tous les appétits; des réclamations se produisirent de la part de ceux qui n'avaient pas été comblés. On leur donna de bonnes paroles. La mise à l'ordre du jour d'une extension du réseau ferré tunisien a fourni l'occasion à tous ceux qui avaient en poche quelques bons billets de La Châtre de les exhiber à grands cris.

Les colons, qui s'étaient laissé séduire par des descriptions pompeuses de l'état du pays à l'époque romaine, et que la Direction

d'agriculture avait attirés dans la Tunisie centrale, constatant que les mauvaises années reviennent bien plus souvent que les bonnes, prétendent avec quelque raison que l'Administration doit les dédommager de la perte de leurs illusions en leur constituant une ligne ferrée, Pont du Fahs-Kalaat es Senam, qui accroîtra la valeur de leurs propriétés.

Les habitants de Sousse, qui ont un port sans bateau, disent avec une certaine logique que le Gouvernement tunisien se doit à lui-même de justifier son œuvre en amenant à Sousse du trafic, comme il en a amené à Sfax, et la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Centre, appuyant cette manière de voir, réclame une ligne de Kairouan à Thala.

Bizerte de son côté réclame sa voie de pénétration en Tunisie dans la direction Béja-Tebessa, et ne veut pas lâcher pour cette proie qu'il compte bien avoir l'ombre offerte d'une ligne en impasse vers les Nefzas.

Tous prétendent d'ailleurs attirer à la ligne de leurs rêves les phosphates de Kalaat es Senam et de Kalaat Djerda.

On a pensé que du choc des compétitions jaillirait la lumière et une enquête a été ouverte sur le tracé Pont du Fahs-Kalaat es Senam étudié par les ingénieurs de la Régence, et sur certains tracés concurrents. Cette enquête, la première du genre en Tunisie, a fourni aux rivaux l'occasion d'exposer leurs vues. Chacun s'est comporté selon son tempérament. Sousse a fait appel aux habitants des régions voisines sans distinction de nationalité. Bizerte a eu la coquetterie de conserver à ses revendications conformes aux intérêts de la défense de l'Afrique du Nord un caractère français, et s'est adressée aux seuls Français de Bizerte et des environs. Tunis, pour laquelle la ligne du Pont du Fahs à Kalaat es Senam était, disait-on, une question vitale, Tunis s'est abstenu et n'a pas voulu divulguer ses raisons. Pour masquer ce fiasco, on a organisé à Tunis un pétitionnement. Décidément la question n'intéressait guère que les promoteurs : la *Dépêche Tunisienne* a raconté qu'il fallut prendre les gens sous le bras pour les mener signer.

Naturellement, les corps élus, la Chambre de commerce et le Conseil municipal de Tunis, délibérèrent dans un sens favorable à l'exécution de la ligne Pont du Fahs — Kalaat es Senam.

La Conférence consultative, qui jusqu'à l'interpellation Berthelot avait été assez habile pour donner le change sur les véritables dispositions de l'ensemble de la colonie, voyant son œuvre menacée par la désunion, proposa de donner satisfaction à tout le monde en votant un réseau comprenant trois lignes principales intéressant Tunis, Sousse et Bizerte, et de voter pour sa réalisation un emprunt de 30 à 35 millions. Bien entendu, la Conférence consultative a écarté de

son programme la ligne réclamée par Bizerte dans l'intérêt de la défense nationale, lui substituant une ligne aboutissant à des gisements de minerais de fer jusqu'ici absolument inexploités.

On s'est étonné à bon droit de voir la Conférence consultative voter un emprunt de 30 à 35 millions, sans examiner si la situation financière du budget tunisien lui permettait d'assumer une aussi lourde charge. Y eut-il emballement général de l'assemblée, ou calcul machiavélique de meneurs audacieux? On ne saurait le dire, mais toujours est-il que le colon fixé en Tunisie ne s'aperçoit guère des disponibilités actuelles du budget. Les ressources manquent dès aujourd'hui pour la construction d'écoles, pour l'entretien des routes, et il serait néanmoins possible demain de gager un emprunt de 35 millions. On ne saurait se leurrer de telles illusions. Si l'on donnait suite à ce projet d'emprunt de 35 millions, en fait, on s'interdirait toutes constructions de routes, d'écoles, de puits, etc. Ainsi de faute en faute, on en est arrivé à proposer l'aliénation de toutes les ressources susceptibles d'être consacrées à la colonisation.

Quelle folie a donc frappé les cerveaux les mieux trempés? La folie des phosphates. Tandis que le journal *Le Phosphate* signale la baisse des prix, conséquence de l'accroissement de production des Sociétés Algériennes-Tunisiennes, et prévoit le fléchissement progressif des cours, on ne songe en Tunisie qu'à créer des lignes ferrées aboutissant à un gisement de phosphate et destinées presque uniquement au transport des phosphates. Que cette marchandise soit taxée au dernier degré de l'échelle des tarifs de transport, que les lignes projetées ne présentent aucun élément de trafic en retour, on n'en a cure, et on parle du tarif kilométrique de 0 fr.034 la tonne.

On voit avec quelle légèreté on sacrifie l'intérêt de la défense du pays et l'intérêt de la colonisation.

L'importance stratégique de Bizerte n'est niée par personne. Placée à l'extrême nord de la Tunisie, en un point à proximité duquel les navires allant en Extrême-Orient ou en revenant doivent passer, Bizerte présente avec la Corse et Toulon une admirable ligne de défense navale. Malte, la Sicile, Naples, la Sardaigne sont à proximité. Il est une menace pour des flottes ennemies, italiennes ou britanniques. Mais pour que la force qu'il représente ne soit pas annihilée, il est nécessaire qu'il soit appuyé en arrière par des voies ferrées, qui lui puissent apporter sans aléa les approvisionnements et les troupes indispensables à sa défense.

Or, aujourd'hui, c'est par Djedeida que devraient passer les trains ravitaillant Bizerte. Tunis, dont les défenses n'ont aucune importance, n'est pas à l'abri d'un coup de main. Qu'arriverait-il en cas de débarquement subit? L'ennemi aurait tôt franchi les 20 kilomètres qui le sépareraient de Djedeida et couperait ainsi les communications avec

SCHÉMA DES VOIES A L'ÉTUDE, POUR LA SORTIE DES PHOSPHATES TUNISIENS [1]

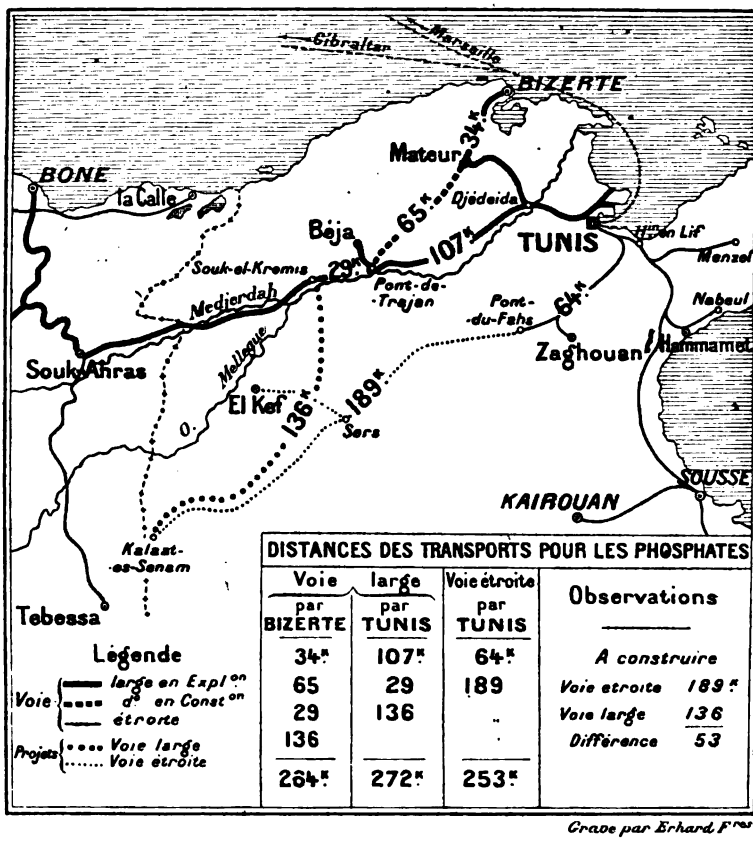

DISTANCES DES TRANSPORTS POUR LES PHOSPHATES			
Voie large par BIZERTE	Voie large par TUNIS	Voie étroite par TUNIS	Observations
34k	107k	64k	A construire
65	29	189	Voie étroite 189k
29	136	..	Voie large 136
136		.	Différence 53
264k	272k	253k	

Gravé par Erhard Frres

[1] L'examen de cette carte met, on le voit, en évidence les deux faits suivants :

1° La solution à voie normale, c'est-à-dire par la Medjerdah, donne en même temps satisfaction aux deux ports de Tunis et de Bizerte, puisque la différence des distances à Kalaat es Senam, de 8 kilomètres seulement, ne représente, avec le tarif des phosphates de 0 fr. 034, que 0 fr. 272, soit 3 centièmes du prix total du transport. L'exploitation des gisements pourra donc disposer des deux ports et choisir les meilleures conditions de fret.

2° La construction de la ligne Mateur-Pont de Trajan étant décidée par l'autorité militaire, on n'a plus, pour comparer les deux projets, qu'à évaluer les prix de la construction de 136 kilomètres de voie normale d'un côté et 189 kilomètres de voie étroite de l'autre.

Les 53 kilomètres à construire en plus pour la voie étroite entraîneront incontestablement une dépense bien supérieure à la différence des prix de la voie étroite et de la voie normale sur 136 kilomètres. Des deux côtés, on rencontre du reste les mêmes terrains et le tracé par la Medjerda est en outre bien plus avantageux au point de vue des conditions économiques de l'exploitation.

Bizerte. La défense militaire l'a bien compris. Aussi a-t-elle choisi pour relier Bizerte à la ligne de la Medjerda un point moins exposé que Djedeida aux attaques de l'ennemi. Ce point est Pont de Trajan près de Beja, à l'entrée des gorges de la Medjerda. La ligne en question qui partira de Mateur sera construite à l'écartement normal.

Ce n'est pas tout. L'utilité d'une artère reliant le Sud au Nord de la Régence est indéniable. Par le littoral on ne saurait obtenir qu'une voie faisant en temps de paix concurrence au cabotage et se trouvant en temps de guerre à la merci de l'ennemi. Cette artère doit donc être établie dans l'intérieur du pays et l'on est ainsi tout naturellement amené à proposer de prolonger au sud de la Medjerda la ligne militaire Bizerte-Pont de Trajan. Ce prolongement traverserait la région du Kef et celle des phosphates et passerait dans le rayon de Tebessa, auquel il devrait se relier par un embranchement.

Comme Tebessa doit être d'autre part relié par Ouled Rhamoun et Aïn Beïda à la grande ligne Alger-Constantine, on disposera de deux voies ferrées pour les transports de troupes et de matériel à diriger en temps de guerre d'Algérie en Tunisie, et par conséquent on ne se trouvera plus exposé, comme on l'est aujourd'hui, à voir les communications de l'Algérie et de la Tunisie coupées à la suite de la destruction d'un ou de plusieurs ouvrages d'art de la ligne Bône-Guelma-Tunis.

On donnerait évidemment pleine satisfaction à l'intérêt militaire en établissant cette ligne de doublement à la même largeur de voie que la ligne de la Medjerda, c'est-à-dire à la voie normale. Les trains militaires pourraient poursuivre leur route sans rompre charge, et ne seraient pas exposés à être arrêtés à mi-chemin faute de moyens de transport.

Malheureusement le tronçon Ouled Rhamoun-Aïn Beïda (92 kilomètres) a été construit à la voie de 1 mètre. L'expérience a bien révélé les inconvénients de tout genre d'une exploitation isolée de cette section, les Chambres de Commerce de Constantine, de Philippeville et de Bougie ont bien obtenu la mise à l'étude de la transformation de ce tronçon en voie normale ; elles sont appuyées par les sociétés de Phosphates de Tebessa qui sont dans l'impossibilité de faire sortir par Bône le nombre considérable de tonnes de phosphates que pourrait fournir l'ensemble de leurs mines ; ces sociétés offrent même de garantir à la ligne Ouled Rhamoun-Aïn Beïda-Tebessa un tonnage annuel assez élevé pour couvrir les charges du capital et les frais d'exploitation. Ainsi l'intérêt régional milite comme l'intérêt militaire en faveur de la transformation de la section Ouled Rhamoun-Aïn Beïda, et il semble que dans ces conditions cette transformation s'impose afin de ne pas multiplier les transbordements de troupes et de matériel militaire, acheminés par Tebessa

de l'Algérie sur la Tunisie. S'il en est ainsi, le tronçon méridional de la grande ligne tunisienne Nord-Sud devrait être également construit à la largeur de 1m,44. Le réseau tunisien comprendrait alors deux parties bien distinctes : le réseau d'intérêt général à voie large, le réseau d'intérêt local à voie étroite.

Mais supposons même que l'on renonce à transformer la section Ouled Rhamoun-Aïn Beïda et qu'on adopte pour le tronçon méridional de la grande artère tunisienne Nord-Sud la voie d'un mètre, cette artère ainsi constituée n'en rendrait pas moins de précieux services à la défense de la Tunisie pour la mobilisation et la concentration des forces militaires. Elle favoriserait en outre l'exportation des phosphates et desservirait la grande culture du Kef comme la ligne Mateur-Pont de Trajan qui traverse une région propice à la petite colonisation favoriserait le peuplement de la partie nord de la Tunisie par des Français. Quels avantages par contre apporteraient les lignes réclamées par la Conférence consultative? A peu près aucun.

Est-il besoin de comparer les deux programmes au point de vue de la situation de la France dans la Méditerranée? Le programme de la Conférence consultative comporte l'ouverture de lignes de pénétration pour l'ennemi, et il n'est pas douteux que si l'on avait donné suite à l'idée d'ouvrir un pétitionnement dans les colonies étrangères, celles-ci se seraient prononcées en faveur de l'œuvre de la Conférence.

Le programme que nous opposons aux propositions de la Conférence consultative favorise le développement du port de Bizerte, en attirant à lui, d'un côté, les phosphates de la région sud de la Tunisie, de l'autre les charbons du dehors nécessaires à nos navires de guerre. Les navires charbonniers, assurés en effet de trouver au retour un fret rémunérateur, n'hésiteront pas à amener dans le port leurs charbons à meilleur compte. Peu à peu aussi, les navires qui se ravitaillent ailleurs prendront la route de Bizerte s'ils sont assurés d'y trouver le combustible à meilleur marché que sur les autres points de relâche. Le marché charbonnier sera dès lors créé, et Bizerte fournira réellement l'appui que notre flotte est en droit d'attendre d'un point aussi admirablement situé. Il y a là un intérêt éminemment national, auprès duquel les intérêts particuliers semblent bien mesquins.

On ne saurait cependant passer ces derniers sous silence, et ne pas dire un mot des objections que l'on ne manquera pas de faire à notre programme.

L'objection la plus forte, sans contredit, est que sa réalisation n'apporterait aucun élément de trafic nouveau au port de Tunis.

Notre réponse est bien simple; le port de Tunis n'a que 6m,50 de profondeur, celui de Bizerte à 9 mètres, bientôt 10, et l'on doit s'inspirer de la conclusion à laquelle est arrivée, en 1900, le congrès de navigation de Paris :

« Pour attirer la navigation océanique et s'assurer une part « importante dans le commerce du monde, les ports principaux « doivent être en état de recevoir dès maintenant des navires de « 9 mètres de tirant d'eau, ayant jusqu'à 200 mètres de longueur « et 20 à 22 mètres de largeur. Ils doivent se préparer à recevoir « bientôt les navires de 10 mètres de tirant d'eau, qui pourront « avoir 240 mètres de longueur et 22 à 25 mètres de largeur. Toutes « dispositions doivent être prises pour prolonger de plus en plus « la durée d'accessibilité des ports et pour hâter les opérations de « ces grands navires. »

La France possède à Bizerte un port en eau profonde : au lieu de l'utiliser, elle irait développer à grands frais les établissements imparfaits du port deTunis qui ne peuvent recevoir les grands navires, ne serait-ce pas tourner le dos au progrès ?

La seconde objection est tirée de la prétendue impossibilité de coexistence d'un port de guerre et d'un port de commerce. Ceux qui formulent cette objection se gardent bien de citer les exemples contraires et d'aller même jusqu'à Malte, l'adversaire de Bizerte : ils évitent avec soin de comparer la superficie des ports qu'ils envisagent avec l'étendue du lac de Bizerte. Ils ne s'arrêtent même pas aux progrès récents de Cherbourg, notre grand port de guerre sur la Manche, dont le tonnage en ces dernières années s'est considérablement accru et qui est devenu un lieu d'escale pour de grandes lignes de paquebots se dirigeant sur l'Amérique du Nord.

D'autres disent : on va faire la fortune de la Compagnie du Port de Bizerte ; et tout en se taisant soigneusement sur les spéculations auxquelles le projet de la ligne du Pont de Fahs a pu donner naissance, ils paraissent prêts à supposer à leurs adversaires des mobiles inavouables. A ces insinuations on répondra d'un simple mot: si, en faisant la fortune de la Compagnie du Port de Bizerte, on faisait en même temps la fortune de la France et de la Tunisie, il n'y aurait pas grand mal ; mais il ne faut pas oublier que la concession de la Compagnie du Port de Bizerte peut être rachetée dès aujourd'hui et que les conditions du rachat ont été fixées par avance. L'argument invoqué est donc sans force.

Enfin les colons installés dans la Tunisie centrale, à Bou Arada, à Gaffour, peuvent se croire lésés par l'abandon de la ligne du Pont du Fahs qu'on leur aurait promise. C'est évidemment affaire au Gouvernement tunisien de mesurer la portée des engagements qu'il a pu contracter, si tant est qu'il en ait pris, et dans ce cas d'offrir aux

rares intéressés des compensations d'un autre ordre, sans sacrifier l'intérêt général.

En résumé, nous plaçant avant tout au point de vue national, nous n'hésitons pas à choisir entre les deux programmes celui qui, tout en favorisant l'essor agricole économique et industriel de la Tunisie, affermit la défense de l'Afrique du Nord et renforce la situation de la France dans la Méditerranée. Il n'est pas douteux que le Parlement ne se place aussi, quand il en viendra à la discussion des voies ferrées à construire dans la Régence, au point de vue supérieur des intérêts nationaux, lesquels du reste concordent parfaitement avec les intérêts particuliers de la Tunisie, et qu'il ne fasse prévaloir la solution la plus conforme à ces intérêts.

H. PASQUIER.

LE PROJET DE LOI

SUR LA MARINE MARCHANDE [1]

Le président Mac-Kinley, à la veille de tomber victime d'un attentat odieux, avait prononcé un discours dont le trait principal était la nécessité pour les États-Unis de posséder une marine marchande à la hauteur de ses productions agricoles et industrielles. En Europe même, nous avons sous les yeux le prodigieux développement de la marine allemande, qui a marché de pair, soulignons-le, avec ceux des chantiers et de la navigation intérieure. De tous côtés on se tourne vers la mer. La France n'a pas suivi ce mouvement et pourtant elle y était plus intéressée qu'aucune autre nation, ayant su conquérir un empire colonial peuplé d'un nombre respectable de millions d'indigènes, qu'il s'agit de transformer en consommateurs de produits manufacturés français.

Or tout le monde sait que le commerce national suit le pavillon national et que toute marchandise française transportée sous pavillon anglais ou sous pavillon allemand est vite démarquée, contrefaite et remplacée par de la marchandise similaire anglaise ou allemande ; tant il est vrai que le drapeau qui flotte à l'arrière du navire est une réclame perpétuelle et qu'il n'y en a pas de plus efficace.

Le tribut, que nous payons annuellement sous forme de fret aux armateurs des navires étrangers qui desservent nos ports, s'élève à 300 millions de francs. Il y a là un danger très grave, non seulement à cause du drainage de nos capitaux, mais aussi parce que notre commerce et notre industrie prennent ainsi le moyen le plus sûr d'être évincés, sur les marchés d'outre-mer, par la concurrence étrangère.

De la prospérité de la marine marchande dépend donc, en résumé, le développement normal de la richesse publique, et c'est une nécessité pour tout le monde de se pénétrer de la vérité absolue de ces deux axiomes économiques, à savoir : 1° que la batellerie est l'auxiliaire indispensable de la navigation ; 2° qu'il n'y a pas d'autre remède à la surproduction qu'une marine marchande nationale, puissante et prospère.

---

[1] Voir, sur le même sujet, A.-J. Gouin : *La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry* (*Quest. Diplom. et Colon.*, 1er mai 1901, t. XI, pp. 525 et sq.).

Cela étant admis, quels sont les remèdes à appliquer à notre marine ?

C'est ce que nous allons rechercher dans l'étude qui va suivre.

COMMISSION EXTRA-PARLEMENTAIRE — CONCLUSION INATTENDUE

La question ayant été posée en 1896 à la Chambre des députés, celle-ci invita le gouvernement à faire étudier par une Commission spéciale les moyens de venir en aide à la marine marchande. Dix-sept sénateurs ou députés, dix-sept hauts fonctionnaires, les présidents des Chambres de commerce des principaux ports et une vingtaine de personnalités représentant les chantiers maritimes et les grandes Compagnies de navigation, sans compter trois armateurs : telle était la composition de la Commission extra-parlementaire, chargée de rechercher les remèdes les plus efficaces pour conjurer le malaise dont souffrait et dont souffre encore notre marine, surtout en ce qui concerne l'armement à vapeur.

Ici commence, sous des formes diverses, la grande querelle entre certains armateurs et les constructeurs.

— Nous voulons avoir le droit, disent les premiers, d'acheter nos navires à l'étranger.

— Comment ! s'écrient les constructeurs, non seulement vous en avez le droit, mais les navires que vous achetez à l'étranger jouissent d'un privilège unique : ils sont admis en France sans acquitter de frais de douane. Or, les matières premières qui entrent dans la construction d'un cargo-boat de 3.000 tonnes représentent environ 240.000 francs de droits dont vous êtes exemptés. N'êtes-vous pas suffisamment encouragés à acheter dans les chantiers anglais ?

— Il est vrai que nous préférons, répliquent les armateurs, acheter nos navires à l'étranger pour plusieurs raisons : d'abord ils coûtent moins cher, ensuite nous sommes servis plus vite ; mais cela ne nous suffit pas pour lutter avantageusement contre la concurrence étrangère. Nous voulons avoir, en outre de l'entrée du navire en franchise et des deux avantages ci-dessus, une subvention annuelle : quelque chose comme la moitié de la prime réservée aujourd'hui aux seuls navires de construction française.

— Fort bien ; mais nous avons déjà, déduction faite des compagnies postales, pour 214 vapeurs construits à l'étranger, 100 vapeurs seulement construits en France. Si faible que soit le subside qui vous serait accordé, cette invasion de navires étrangers ne ferait que progresser ; ce serait la ruine pour nos chantiers, le chômage et la misère pour des milliers d'ouvriers. Le subside n'aboutirait en fin de compte qu'à enrichir les chantiers anglais et l'ouvrier étranger,

puisque c'est à eux seuls qu'iraient, sans exception, toutes vos commandes.

L'embarras des enquêteurs extra-parlementaires, en présence des dépositions contradictoires qu'ils avaient à enregistrer, était extrême, lorsque M. Jouët-Pastré, président du conseil d'administration des forges et chantiers de la Méditerranée, eut l'idée de faire un pointage des opinions recueillies. En voici le résultat[1] :

Pour le rétablissement de la demi-prime, 31.
Pour l'amélioration des voies ferrées et des voies navigables, 48.
Contre le rétablissement de la demi-prime, 52.

La majorité des déposants s'étant prononcée contre la demi-prime, on pouvait supposer que la Commission extra-parlementaire se rangerait à cet avis; mais, désirant sans doute faire le bonheur des intéressés malgré eux, c'est au contraire la demi-prime qui fut adoptée dans les conclusions de l'enquête, en lui donnant il est vrai un nom nouveau : la compensation d'armement. Telle est la panacée qui nous est offerte dans le nouveau projet de loi, et qui en est pour ainsi dire la clef de voûte. Nous y reviendrons tout à l'heure.

PROSPÉRITÉ DES VOILIERS ET DES CHANTIERS SOUS LA LOI DE 1893

Qu'était-ce que cette demi-prime en vigueur sous la loi de 1881 ? Tout simplement la moitié de la prime de navigation allouée au navire de construction française, celle-ci étant calculée d'après le tonnage et le nombre de milles parcourus.

Passons en revue les résultats de cette loi de 1881. Au début, on constate un élan marqué de la marine à vapeur grâce à la prime de 1 fr. 50 allouée aux navires sortant des chantiers français. Quant aux voiliers, avec ces mêmes tarifs, ils tombent à rien. L'ensemble du tonnage s'abaisse. Il s'agit de trouver mieux.

En 1893, on inaugure une nouvelle loi décennale. On corrige les tarifs d'une main trop lourde, en augmentant la prime des voiliers et diminuant celle des vapeurs. En même temps, pour développer les chantiers que la demi-prime de la loi de 1881 avait réduits à la stagnation, on renonce résolument à tout subside à la construction étrangère. On laisse toutefois aux armateurs non seulement le droit d'acheter leurs navires à l'étranger, mais encore le privilège de la détaxe des droits de douane. On estimait que cela était suffisant pour concurrencer les chantiers français. Et, de fait, le diagramme B (voir page 469) fait ressortir la préférence marquée des armateurs français pour les navires étrangers pendant cette période, en tant que vapeurs.

[1] Compte rendu de la Commission extra-parlementaire, page 510.

Quant aux armateurs de voiliers, encouragés par une prime avantageuse, ils ont commandé de nombreux navires aux chantiers français, et ceux-ci voyant leurs cales insuffisantes en ont créé de nouvelles.

Avant la loi de 1893, *ils avaient* 35 *cales de construction.*

Depuis la loi de 1893, *ils en ont* 67.

Par conséquent : prospérité évidente de l'armement à voile et des chantiers de construction, dont plusieurs se sont créés de toutes pièces.

Il n'y a donc qu'une ombre au tableau. Le législateur de 1893 ne s'est trompé que sur un seul point : la quotité de la prime à allouer aux vapeurs de construction française, laquelle a été réduite de 1 fr. 50 à 1 fr. 10. Nul doute que si cette réduction n'avait pas été opérée, le développement de l'armement à vapeur et celui de l'armement à voile eussent marché de front, et nous aurions aujourd'hui, par surcroît, des chantiers et des ateliers de machines pouvant être comparés avec la grande usine allemande.

Et, pour conclure, il paraissait nécessaire et suffisant, pour améliorer le sort de la marine marchande, d'amender tout simplement la loi de 1893, en élevant la prime des vapeurs et diminuant la prime des voiliers dans une juste mesure, mais en continuant à refuser toute allocation aux navires francisés de provenance étrangère. Mais cela eût été beaucoup trop simple.

Au moment où notre deuxième loi décennale va expirer (30 janvier 1903), certains esprits veulent nous conduire à une troisième loi..... en attendant la quatrième ; l'instabilité législative étant sans doute à leurs yeux par-dessus tout désirable.

LA COMPENSATION D'ARMEMENT

Comme nous l'avons vu plus haut, le referendum provoqué par la Commission extra-parlementaire s'étant prononcé contre le rétablissement de la demi-prime aux navires de construction étrangère, c'est cependant la demi-prime qu'on nous propose de rétablir sous le nom de compensation d'armement, laquelle fait l'objet, vu l'importance qu'on y attache, de l'article Ier du nouveau projet de loi.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette allocation n'est plus, comme l'était la demi-prime, fonction du chemin parcouru ni de la vitesse ; chose incroyable, elle est indépendante de l'utilisation commerciale du navire. Que celui-ci soit en mer ou en rade, ou dans le port en réparation, peu importe ; il y a droit, pourvu qu'il soit armé administrativement, c'est-à-dire pourvu qu'il ait à bord un capitaine et un mousse. C'est en quelque sorte une prime à l'immobilité et une invitation au repos.

Pendant que les navires de construction française, pour gagner la

prime, seront obligés de demander aux machines et aux chaudières leur maximum d'efforts, et de surmener leur personnel, puisque, selon l'expression de M. Schwob, le très distingué directeur du *Phare de la Loire*, ils sont payés *à la tâche*, les cueilleurs de compensation d'armement, payés *à la journée*, auront leur pain quotidien assuré, en évitant toute fatigue. Il leur suffira de passer à la caisse à la fin du mois, au même titre que des fonctionnaires :

L'exposé des motifs nous apprend en effet que :

Un vapeur de	3.000	tonneaux	touchera ainsi :	4.200	francs	par mois.
—	4.000	—	—	5.100	—	—
—	5.000	—	—	5.700	—	—
—	6.000	—	—	6.300	—	—

Si cette rente immuable allait tout entière dans la caisse de nos armateurs, on pourrait à la rigueur admettre en principe ce mode d'encouragement dont profiterait l'armement français ; mais M. Sarraut, avocat à la cour d'appel, à la suite d'une enquête approfondie faite en France et en Angleterre à propos du projet de loi [1], nous met en garde contre une spéculation qui s'organise déjà parmi les grands courtiers de Londres, spéculation qu'il a saisie sur le vif et qui s'exercerait de la façon suivante :

Des sociétés françaises, d'apparence, seraient, sous le couvert d'un soi-disant armateur français, constituées avec des capitaux anglais. Rien n'est plus facile que de tourner la loi française à ce sujet, au moyen de contre-lettres et d'hypothèques. Ces sociétés achèteraient des navires anglais, les feraient franciser, puis naviguer sous pavillon tricolore de manière à faire profiter les capitalistes d'outre-Manche des faveurs considérables que leur procurerait la compensation d'armement. C'est le budget français qui entretiendrait cette flotte ! Belle aubaine, on le conçoit, dit M. Sarraut, pour les armateurs anglais habitués à ne compter que sur leurs propres forces !

C'est ainsi d'ailleurs que, pour éviter de payer le « droit de guerre » imposé aux navires étrangers dans tous les ports espagnols, les vapeurs anglais allant charger du minerai à Bilbao se sont fait naturaliser espagnols. On a été surpris, pendant la guerre hispano-américaine, de voir que les vapeurs espagnols n'avaient rendu aucun service. La raison en est qu'ils constituaient une flotte commerciale en grande partie fictive, paralysée dans ses mouvements par des armateurs étrangers. Le même fait d'une flotte fictive peut-être observé en Norvège et en Grèce. On trouve en très grand nombre dans ces pays des navires appartenant en réalité à des armateurs

[1] Maurice Sarraut. *Le Problème de la Marine marchande*, 1901, pp. 239 et 357.

anglais, naviguant sous pavillon norvégien en Norvège, sous pavillon grec en Grèce et sous pavillon espagnol en Espagne.

Nous sommes donc menacés par la compensation d'armement de voir grossir rapidement le nombre de nos vapeurs francisés ; mais ces navires, n'ayant de français que l'apparence, viendraient en vain grossir les statistiques. Obéissant en réalité aux ordres de leurs armateurs anglais, dont M. Sarraut a dévoilé les projets, ils ne nous seraient d'aucune utilité en temps de guerre, se bornant en temps ordinaire à tirer de notre budget, cette bonne vache à lait, le montant de la compensation d'armement, si nous avons la naïveté de la leur offrir.

LES VOILIERS MODERNES

On s'irrite, dans un certain camp, contre les voiliers dont le nombre s'est accru d'une façon notable mais non encore suffisante, grâce à la loi de 1893, et on les traite dédaigneusement de cueilleurs de primes, tout en se préparant au nom du progrès à cueillir la compensation d'armement promise aux vapeurs anglais francisés. Haro sur les voiliers ! est devenu le cri de ralliement des partisans du nouveau projet de loi.

Il convient à ce sujet de mettre les choses au point et je ne saurais mieux faire que de citer le passage suivant du rapport de M. Charles-Roux [1].

« En France, dit-il, le seul mot de voilier évoque immédiatement l'idée du pauvre navire en bois qui naviguait il y a trente ans. Bien peu de personnes savent qu'on est arrivé à perfectionner le navire à voiles au point de le rendre totalement différent de celui d'autrefois. Il en est ainsi cependant.

« Grâce à l'emploi du fer et de l'acier, on a pu donner au navire des formes et des dimensions inconnues il y a encore peu d'années.

« Grâce à l'emploi des moteurs auxiliaires à vapeur, manœuvrant les voiles, les guindeaux, les treuils, etc..., il s'est créé un type de voiliers nouveaux n'ayant de commun avec l'ancien voilier que l'emploi du vent comme propulseur.

« *Ce voilier a sa place marquée dans les transactions maritimes modernes.* »

Le diagramme A, qui suit, fait ressortir d'autre part que, si nous sommes au quatrième rang pour la vapeur, nous ne sommes qu'au sixième pour la voile. Il serait donc inexact de dire que nous possédons une des plus belles flottes à voiles du monde.

Il est non moins inexact de dire que la vapeur seule est dans le

[1] Charles-Roux : *Rapport sur le budget de* 1898, p. 160.

progrès, et que la voile représente la routine. La voile représente le transport à bon marché pour les longs parcours, et pour certaines marchandises telles que les minerais de nickel de Nouvelle-Calédonie, les charbons en général, les blés de Californie, les nitrates du Chili que notre agriculture ne saurait payer à un prix élevé, etc., etc.

Le nouveau projet de loi, en ramenant de 1 fr. 70 à 1 franc la prime aux grands voiliers de façon à en arrêter complètement la construction, commet donc une erreur économique analogue à celle qui consisterait à supprimer la batellerie et à la remplacer par des chemins de fer.

Le nouveau projet de loi est non moins injuste envers les voiliers en les mettant hors la loi au bout de dix ans (article X), probablement parce qu'ils sont de construction française, alors qu'il attribue la compensation d'armement intégrale pendant vingt années consécutives aux vapeurs de construction étrangère.

Ceux qui étudieront froidement et sans parti pris ces dispositions du projet, qui consistent à charger un mode de transport de tous les péchés d'Israël, puis à le dépouiller au profit d'un autre mode de transport, auquel serait en quelque sorte réservé le monopole des subsides, se demanderont si la loi doit être faite uniquement au profit des armateurs qui achètent des vapeurs à l'étranger, ou bien pour tous les armateurs de France sans exception, et ils hésiteront sans doute à les adopter.

CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES

En toutes choses, il faut considérer la fin. Tout projet de loi se traduit invariablement par la note à payer.

Quelles sont les conséquences budgétaires de celui qui nous occupe? L'exposé des motifs glisse légèrement sur ce sujet épineux, et pour cause. L'accroissement des voiliers étant coupé par la racine, on table de ce chef sur de sérieuses économies, et on avoue quand même une dépense supplémentaire annuelle de près de trois millions.

Or, nous avons sous les yeux le tableau des vapeurs étrangers francisés âgés de moins de 20 ans devant bénéficier de la compensation d'armement.

En voici la substance :

Le nombre de vapeurs de cette catégorie s'élève à 249.

Leur jauge brute est de 328.679 tonneaux.

La compensation annuelle est de 1.485.000 francs.

Et le total des annuités à payer est de 37.442.649 francs.

Mais, me direz-vous, il s'agit là du passé, c'est-à-dire des vapeurs

Diagramme A.

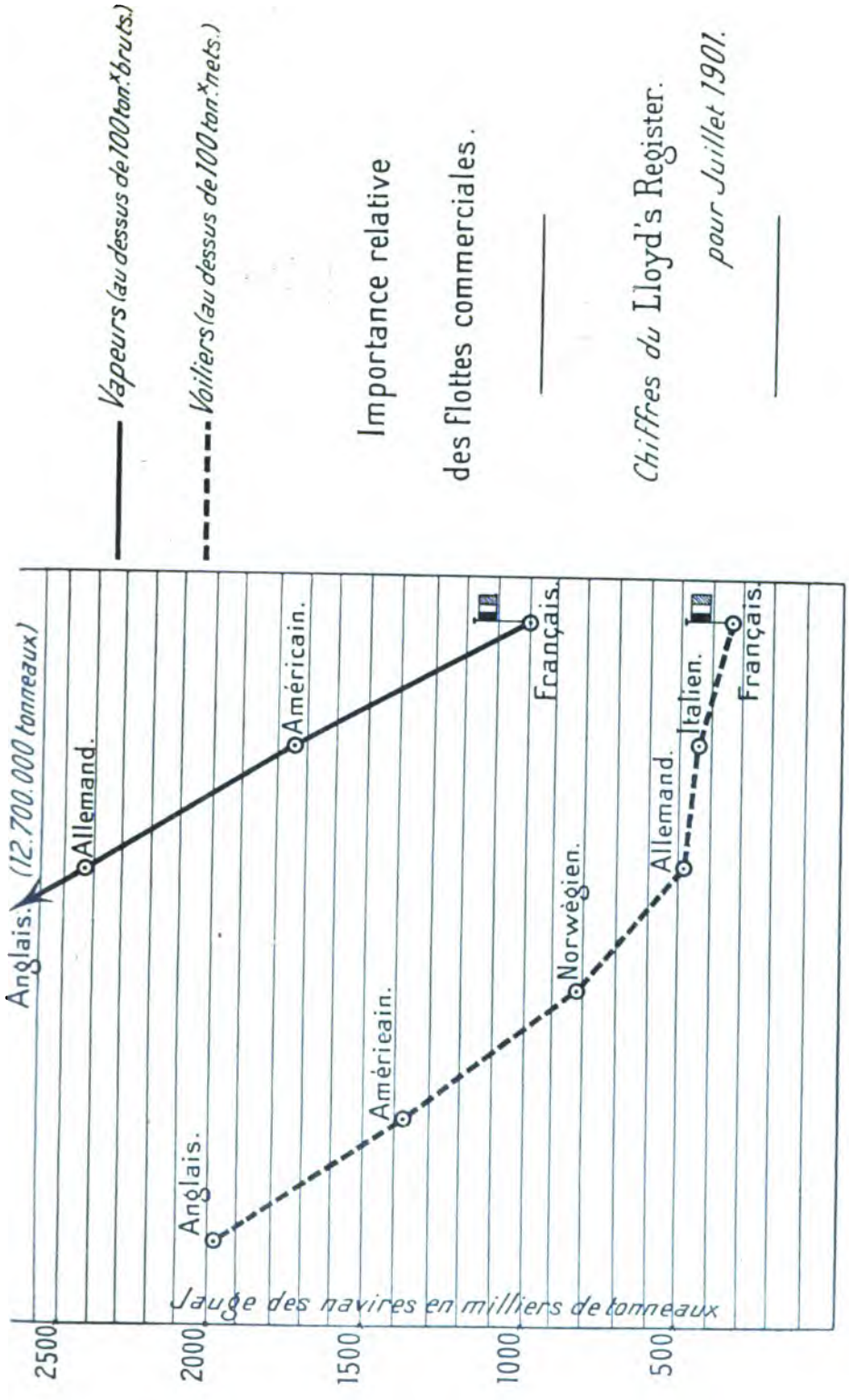
Vapeurs (au dessus de 100 ton.x bruts.)
Voiliers (au dessus de 100 ton.x nets.)
Importance relative
des Flottes commerciales.
Chiffres du Lloyd's Register.
pour Juillet 1901.
Anglais. (12.700.000 tonneaux)
Allemand.
Américain.
Français.
Anglais.
Américain.
Norwégien.
Allemand.
Italien.
Français.
Jauge des navires en milliers de tonneaux
2500
2000
1500
1000
500

achetés à l'étranger avant la promulgation de la nouvelle loi; or celle-ci ne saurait avoir d'effet rétroactif et vous n'avez pas le droit de porter ces dépenses à son compte.

Détrompez-vous, cher contribuable, l'article premier a bel et bien un effet rétroactif; et s'il est voté, vous aurez à servir une rente annuelle à tous les vapeurs anglais achetés sous l'empire de la loi de 1893, qui cependant ne leur avait rien promis. En voici d'ailleurs le texte :

ARTICLE PREMIER. — *A titre de compensation des charges imposées à la marine marchande pour le recrutement et le service de la marine militaire, il est accordé à* **tout navire de mer en fer ou en acier armé sous pavillon français** *pour le long-cours ou le cabotage international, jaugeant plus de* 100 *tonneaux bruts et âgé de moins de* 20 *ans révolus, une allocation dite : compensation d'armement.*

Or les 249 vapeurs que nous venons de citer sont *des navires de mer en fer ou en acier;* ils sont *armés sous pavillon français*, donc ils auront droit à la compensation d'armement jusqu'à leur vingtième année.

Qu'on nous permette ici de reproduire les lignes suivantes de l'intéressant ouvrage de M. Sarraut [1].

En admettant à la compensation d'armement jusqu'à l'âge de *vingt ans* les navires construits à l'étranger, le projet du gouvernement ne favorise assurément pas le rajeunissement de la flotte; de plus, l'opération financière qu'il réalise est détestable. Tous les navires francisés achetés en Angleterre ou ailleurs, sans aucun espoir de prime, par les compagnies de navigation française vont, au jour de la promulgation de la loi nouvelle, subitement jouir d'une rente sur laquelle leurs armateurs étaient d'autant moins en droit de compter, qu'ils ont acquis ces vaisseaux sous l'empire de la loi de 1893, laquelle refuse formellement tout appui pécuniaire à la production des chantiers étrangers. Un grand nombre de vapeurs bénéficieraient de cette manne inattendue. La Chambre de commerce de Nantes évalue à 35 millions le cadeau qui leur serait fait. D'après d'autres calculs, le relevé de ce que coûterait cette prime pour Nantes, Bordeaux, Dunkerque, Le Havre et Marseille, donne sur la base de l'année 1900 un total de *quatre millions et demi par an.* Marseille entre pour près de moitié dans ce chiffre dont l'élévation se concilie difficilement avec l'affirmation du rapporteur que l'application du projet n'entraînerait, sur le passé, qu'un supplément de dépense atteignant à peine 2.800.000 francs.

C'est ainsi qu'à titre de cadeau, purement gratuit, le Trésor aurait à verser pour les vapeurs achetés à l'étranger *dans le passé* la somme de 37 millions (35 millions d'après la Chambre de commerce de Nantes), et cela, sans qu'il s'en échappe un centime comme salaire aux ouvriers français; et, conséquence dérisoire, sans que la flotte nationale s'accroisse d'une seule unité.

[1] MAURICE SARRAUT. *Le Problème de la Marine marchande*, p. 361.

Diagramme B.

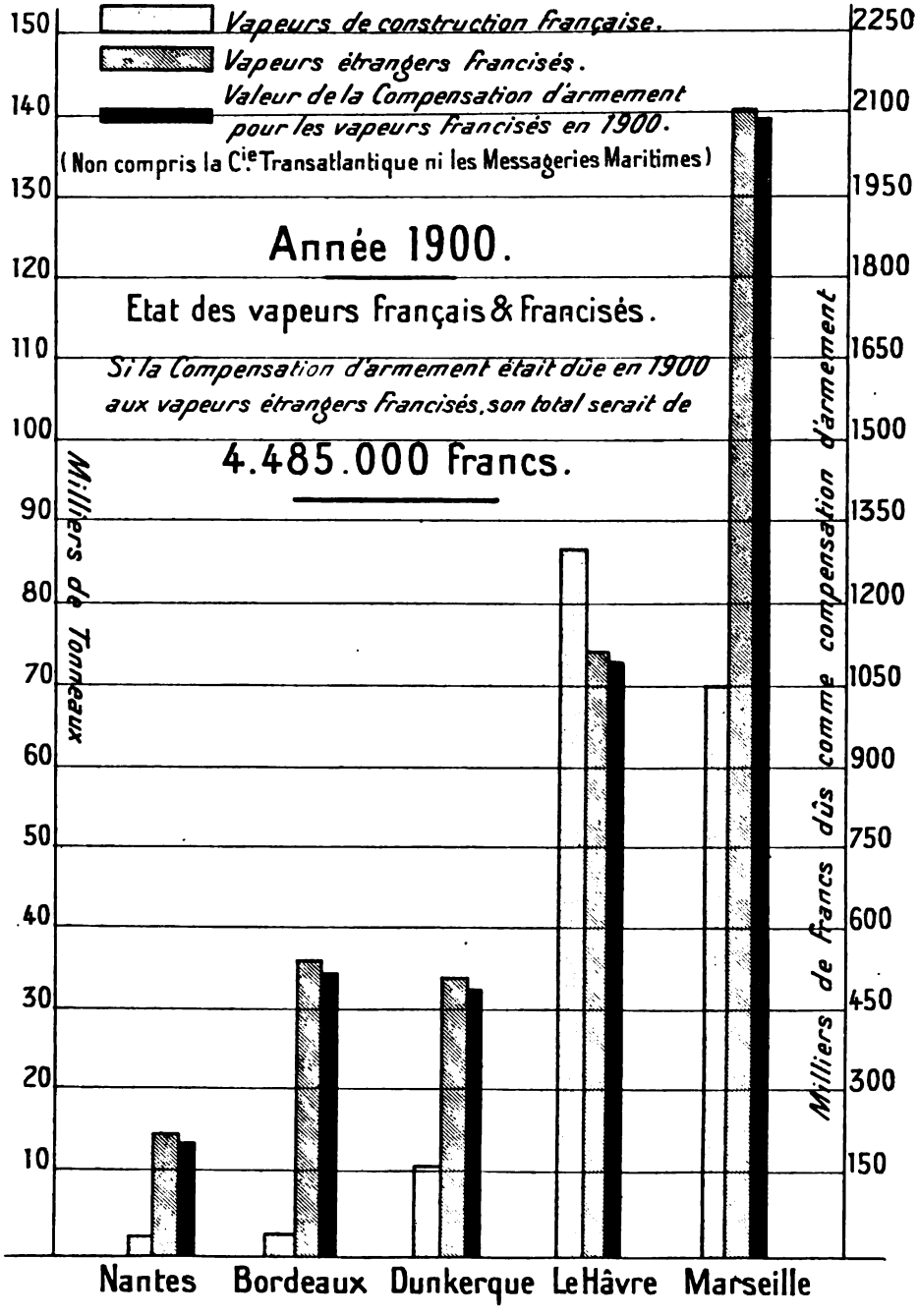
Vapeurs de construction française.
Vapeurs étrangers francisés.
Valeur de la Compensation d'armement pour les vapeurs francisés en 1900.
(Non compris la Cie Transatlantique ni les Messageries Maritimes)
Année 1900.
Etat des vapeurs français & francisés.
Si la Compensation d'armement était due en 1900 aux vapeurs étrangers francisés, son total serait de
4.485.000 francs.
Milliers de Tonneaux
Milliers de francs dûs comme compensation d'armement
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
2250
2100
1950
1800
1650
1500
1350
1200
1050
900
750
600
450
300
150
Nantes
Bordeaux
Dunkerque
Le Hâvre
Marseille

Je sais fort bien que, pour l'avenir, l'article premier aurait pour effet, toujours sans rien faire gagner à nos ouvriers, de grossir notre flotte d'un certain nombre de vapeurs achetés en Angleterre, vapeurs français plus ou moins fictifs; mais ce qui ne serait pas une fiction, ce serait la compensation d'armement à leur payer.

Supposons que du quatrième rang nous soyons parvenus au troisième et que les vapeurs étrangers francisés soient au nombre de 120, et de 3.000 tonneaux chacun. L'exposé des motifs nous fait savoir qu'un navire de 3.000 tonneaux, en limitant son armement à 300 jours par an, coûtera tous les ans au Trésor, qu'il navigue ou non, et dans tous les cas sans fatigue, exactement 42.000 francs, lesquels multipliés par 120 représentent 13 millions de francs de dépense annuelle. Voilà pour l'avenir.

Si nous y ajoutons l'annuité de 4 millions afférente aux navires francisés avant la loi, nous avons donc pour le total annuel de la compensation d'armement : 17 millions.

Or, les primes à la navigation prévues au budget de 1901, primes affectées aux navires de construction française et contribuant largement à alimenter le travail national, ne s'élèvent qu'à 12 millions 200 mille francs!

Ces subsides à l'industrie anglaise se comprendraient si nos chantiers étaient incapables de faire face aux besoins de nos armateurs; mais, nous l'avons dit et nous le répétons, nos cales de construction, du nombre de 35 sont passées au nombre de 67 en quelques années. Chacune des cales peut produire en un an au minimum 4.000 tonneaux à voile et 2.500 tonneaux à vapeur, y compris les délais de livraison et de montage des machines et des chaudières. La puissance de production annuelle de nos 67 cales est donc de 268.000 tonneaux à voile et de 167.000 tonneaux à vapeur. Or, ces chiffres excèdent de 289.000 tonneaux le montant des acquisitions faites en 1900 par les armateurs français tant en France qu'à l'étranger, lesquelles se sont élevées à 146.000 tonneaux.

On avouera que le moment serait mal choisi pour voter une loi qui dirigera immanquablement la presque totalité des commandes sur les chantiers anglais.

Celles des armateurs de voiliers étant d'ailleurs arrêtées net par la réduction de leur prime à 1 franc, ce serait le chômage pour plus de 20.000 ouvriers; et conséquence non moins grave, les capitaux français découragés se détourneraient pour toujours des industries maritimes.

Voilà l'encouragement que l'on voudrait donner à la marine marchande!

CONCLUSIONS

En résumé, nous rejetons la compensation d'armement :

1° Parce qu'en vertu de son effet rétroactif, elle grève lourdement le budget sans que la flotte s'augmente d'une seule unité ;

2° Parce qu'elle est indépendante du chemin parcouru et de la vitesse ; tout encouragement à la navigation devant être proportionnel à l'utilisation commerciale du navire;

3° Parce qu'elle nous conduirait à une flotte fictive ;

4° Parce qu'elle ruinerait les chantiers nouvellement créés sans compter ceux qui sont en projet, au moment où ils sont prêts à faire une concurrence sérieuse aux deux ou trois grands chantiers qui jusqu'ici se sont réservé le monopole de la construction ;

5° Parce qu'elle serait tellement onéreuse qu'après l'avoir appliquée pendant deux ans, trois ans au plus, on serait obligé de changer la loi qui l'aurait édictée, et que cette instabilité à jet continu serait néfaste à la marine marchande, qu'il s'agit d'aider.

Donc, en ce qui concerne la compensation d'armement, nous ne voyons pas de transaction compatible avec les intérêts supérieurs qu'il s'agit de sauvegarder. Nous la rejetons plutôt cinq fois qu'une pour les raisons ci-dessus.

D'autre part, si nous nous reportons aux lignes qui précèdent, nous constaterons une fois de plus la prospérité de l'armement à voile, prospérité tellement évidente que les auteurs du projet de loi la qualifient, bien à tort du reste, d'excessive; car sous ce rapport nous n'occupons que le sixième rang, et, selon l'expression de M. Charles-Roux, le grand voilier en acier, le seul qui soit en progression aujourd'hui, a sa place marquée dans les transactions maritimes modernes. Ce serait donc une faute grave que de réduire sa prime de 1 fr. 70, taux actuel, à 1 franc comme le propose le projet de loi, ce qui en arrêterait net la construction.

Cependant, grâce aux commandes de voiliers qui leur sont venues en abondance, les chantiers français se sont mis à construire par séries, selon la méthode anglaise, avec une perfection et une rapidité qui ne sont dépassées nulle part. Les anciens chantiers ont augmenté le nombre de leurs cales et développé leur outillage ; les nouveaux chantiers eux-mêmes ont déjà commencé à construire des coques de cargo-boats; et, de toutes parts, l'outillage national se prépare à construire des vapeurs. De la concurrence que se feront entre eux les chantiers existants découleront fatalement la rapidité de la construction et l'abaissement des prix.

Mais, pour qu'il en soit ainsi, est-il nécessaire de bouleverser une

fois de plus la législation existante? L'expérience faite avec les voiliers par la loi de 1893 est une preuve irréfutable que, si l'on veut se borner à donner aux vapeurs une prime encourageant les armateurs à en construire, ceux-ci n'hésiteront pas à suivre l'exemple des armateurs de voiliers. Au *boom* des voiliers succédera donc forcément le *boom* des vapeurs.

Que nos législateurs, avertis des dangers du projet de loi qui leur est soumis, veuillent bien étudier la proposition de loi présentée par M. Rispal et un grand nombre de ses collègues; et ils seront d'avis, j'en suis convaincu, comme l'honorable député, *qu'au lieu de tout changer, il serait préférable d'améliorer la loi de* 1893.

La modification qu'il propose aurait un avantage qu'ils sauront apprécier dans l'intérêt des contribuables : c'est qu'il n'en coûterait rien ou presque rien au Trésor, puisqu'elle consisterait tout simplement à augmenter la prime des vapeurs de 40 centimes et à réduire la prime des voiliers de 30 centimes.

Bien que nous ne soyons qu'au sixième rang pour la voile, le ralentissement très marqué de son expansion qui en résulterait serait avantageusement compensé par la renaissance impatiemment attendue de notre marine à vapeur, et c'est à ces dispositions, c'est-à-dire à cette simple modification de tarifs, qu'à mon humble avis il serait sage de se rallier, si l'on ne poursuit que ce seul but : venir en aide à la marine marchande.

Émile Duboc,
Ancien officier de marine.

LE MOUVEMENT AGRAIRE EN ITALIE

Depuis un an environ il se produit en Italie parmi les populations des campagnes un mouvement d'une portée considérable suscitant des problèmes multiples et complexes, mais dont il semble qu'on puisse actuellement juger avec quelque exactitude le caractère et les tendances. Nous en étudierons tout d'abord la nature, pour examiner ensuite l'action qu'il a exercée dans le domaine politique et celle qu'il exercera sans doute dans le domaine législatif et social.

*
* *

Ce mouvement, auquel on a appliqué trop légèrement le qualificatif de socialiste, est en réalité social et il a pris sa plus grande extension et a présenté les symptômes les plus aigus dans les provinces où la misère des paysans était la moins supportable. Mais là même il importe de faire une distinction entre les diverses régions agricoles de l'Italie et entre les différents systèmes d'exploitation.

Dans certaines parties, comme la Toscane, la Romagne, l'Ombrie, la propriété est divisée et les contrats de travail offrent au paysan non propriétaire des garanties sérieuses et une rémunération suffisante. Les formes du contrat de travail agricole en Italie sont multiples, mais une des plus répandues dans ces régions est la *mezzadria* (exploitation en commun du propriétaire et du fermier) qui garantit à ce dernier, sauf une série exceptionnelle de mauvaises années, les moyens de subvenir à ses besoins et à ceux des siens. Un mouvement socialiste agraire a donc peu de raisons de prendre dans ces provinces un caractère inquiétant.

Tout autre est la situation dans les régions où le mouvement agraire s'est manifesté sous sa forme la plus aiguë : d'une part dans la vallée du Pô et de ses affluents, d'autre part dans les Pouilles. Ces deux régions offrant des conditions dissemblables, nous les étudierons séparément.

Dans les basses terres du Piémont, de la Lombardie et de la Vénétie, où l'irrigation est très développée, dans les rizières des provinces de Pavie, de Milan, d'Alexandrie, de Vérone et de Mantoue, dans les vallées enfin de la Ligurie et de l'Emilie, le sol est peu morcelé par suite des nécessités de l'exploitation et les *latifundia*

entraînent la présence d'un nombre considérable d'ouvriers qui ne sont pas engagés à l'année, mais au fur et à mesure des besoins, et constituent la classe des journaliers agricoles (*giornaleri*, *braccianti*), qu'on appelle du terme générique de *disobbligati*, par opposition aux *obbligati* dont la situation dans ces régions n'est pas beaucoup meilleure, mais qui sont du moins engagés à l'année. Ces derniers sont chargés par exemple de la garde du bétail; les journaliers ordinaires s'occupent des travaux d'irrigation, du labourage, etc., sans que leur salaire maximum dépasse 1 fr. 70 en été et 1 franc en hiver. Quant aux *obbligati*, leur salaire annuel n'atteint jamais 500 francs par an, payables moitié en nature.

Les principales cultures de ces provinces sont le riz et le blé, principalement sur les deux rives du Mincio, dans la province de Mantoue, qui réalise assez bien le type de l'exploitation agricole de l'Italie du Nord et où la crise a présenté son caractère le plus aigu. Pour ces cultures, on a recours au travail des femmes et des enfants, dont la situation est bien pire que celle des hommes. Femmes et enfants travaillent soit à l'effeuillage du blé, soit dans les rizières. Pour ce premier travail, qui dure environ de la fin de mars à la fin d'avril, la journée va de 6 heures du matin à 6 heures du soir avec une heure de repos seulement pour le déjeuner, et le salaire est le suivant : enfants de 7 à 9 ans, 40 centimes par jour; enfants de 9 à 12 ans, de 50 à 60 centimes; femmes, de 60 à 70 centimes. Cette triste exploitation n'est rien malheureusement à côté du travail des rizières. Il y faut travailler huit heures par jour, les jambes dans l'eau jusqu'aux genoux, le corps penché vers le sol, soumis à la chaleur brûlante du soleil et à l'action funeste des exhalaisons d'un sol marécageux. Il est impossible naturellement d'habiter auprès des rizières, car les environs immédiats en sont trop insalubres et il faut que, vers midi, la journée terminée, femmes et enfants fassent de 8 à 10 kilomètres pour retourner chez eux, après avoir gagné, les premières de 0 fr. 80 à 1 franc, les derniers de 0 fr. 40 à 0 fr. 60.

Pareille existence augmente naturellement la mortalité et anémie toute cette population misérable; mais à l'insalubrité du travail vient s'adjoindre la mauvaise qualité de la nourriture. Le paysan de l'Italie du Nord se nourrit principalement de *polenta*, pâte préparée avec de la farine de maïs que l'on a délayée dans de l'eau bouillante. Sans être une nourriture bien remarquable, la *polenta* n'est pas en elle-même un mauvais aliment, mais à condition d'être additionnée d'une quantité de sel suffisante. Or le sel est frappé en Italie d'impôts extrêmement lourds; la classe pauvre n'en fait usage qu'avec la plus grande parcimonie et la *polenta* insuffisamment salée engendre la pellagre, maladie qui donne à la peau une couleur jau-

nâtre et la macule de taches écarlates. Elle est du reste héréditaire, soit sous sa forme première, soit sous la forme de la tuberculose. Sur 2.807 personnes mortes en 1899 en Italie des suites de la pellagre, 2.255 appartenaient à la Lombardie méridionale, à la Vénétie méridionale et à la Haute-Emilie.

Mais ces déplorables conditions économiques deviennent pires encore avec l'hiver. La période de travail ne durant guère que de 6 à 7 mois, c'est, pendant le reste de l'année, le chômage forcé ou le travail d'occasion payé à peu près la moitié des salaires d'été. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que la masse du prolétariat agricole mantouan se soit groupée avec empressement, à l'instigation du parti socialiste, et ait fondé à Mantoue, le 17 février 1901, la « Fédération provinciale des ligues d'amélioration » (*Leghe di miglioramento*) comprenant 17.000 adhérents répartis entre 126 sections. A l'heure actuelle, cette ligue comprend environ 40.000 adhérents, âgés de 15 à 65 ans, soit 41 % de la population agricole de la province.

C'était la seconde fois qu'un pareil mouvement se produisait dans le Mantouan : en 1884 avait éclaté sans organisation préalable une grève non pas violente dans ses moyens, mais mal dirigée et contre laquelle intervint le gouvernement. Nombre d'arrestations arbitraires furent opérées et eurent leur dénouement devant la Cour d'assises de Venise qui ne put retenir aucune accusation et renvoya les inculpés. Plus tard quelques efforts furent faits pour grouper les ouvriers et rendre leur travail plus rémunérateur. La loi autorisant les coopératives de travail à demander l'entreprise de travaux publics ne dépassant pas 100.000 lires, on essaya de constituer un certain nombre de coopératives de ce genre ; mais, par suite surtout du manque d'esprit d'association chez les coopérateurs improvisés, cette tentative ne réussit que faiblement. Du reste, jusqu'au Congrès de Bologne, en 1897, le parti socialiste s'était désintéressé du prolétariat agricole et ce n'est que depuis cette époque qu'il a commencé, d'abord timidement dans le Montferrat, puis plus hardiment et avec plein succès, à réunir en ligues et associations les ouvriers des campagnes. Le Mantouan présente les conditions d'observation les plus typiques, mais le mouvement s'est étendu bien au delà, dans presque toute la vallée du Pô et les régions avoisinantes, englobant non seulement les simples journaliers, mais aussi bon nombre de petits propriétaires, et obtenant des grands propriétaires fonciers des augmentations de salaires très appréciables. Jusqu'au 17 juin, déclarait à la Chambre, dans la séance du 21 juin, M. Giolitti, ministre de l'Intérieur, 511 grèves ont éclaté qui englobaient 600.000 ouvriers et ont abouti à une augmentation de salaires représentant annuellement 48 millions.

C'est que l'organisation de ce mouvement est véritablement puis-

sante. Le « Conseil Fédéral » d'une province a-t-il décidé une grève, il envoie immédiatement à toutes les ligues locales lettres et télégrammes, et aussitôt le travail est suspendu de toutes parts. Pour qu'il soit repris, il faut que les propriétaires accèdent aux exigences, non pas de chacune des ligues locales, lesquelles n'ont pas le droit de traiter avec eux, mais du Conseil Fédéral, lequel seul a pouvoir de négocier. Il est tout entier dans la main des députés socialistes dont l'action devient ainsi énorme.

D'autant plus redoutable est ce mouvement qu'il est calme. En très peu d'endroits, en somme, il y a eu des violences à signaler et le cas le plus grave a été la malheureuse affaire de Berra, dans la province de Ferrare, où la troupe dut faire feu sur les grévistes. Un de ceux-ci affirmait ainsi à M. Adolfo Rossi, chargé par le journal l'*Adriatico* d'une enquête sur le mouvement agraire, le caractère nettement pacifique de ces ligues :

« S'il y a parmi nous, dit-il, quelqu'un de trop vif, qui aime la violence, nous savons lui faire baisser les pattes; de même que nous savons éloigner de nous les démagogues qui viennent faire de la propagande parmi nous pour se faire de la réclame. »

M. Giolitti, ministre de l'Intérieur, a reconnu également ce caractère pacifique :

« Ce mouvement, dit-il, dans la séance du 21 juin, a été exclusivement économique. La preuve en est que les grèves ont toujours pris fin dès que les ouvriers ont obtenu des concessions équitables et il ne s'est pas produit de désordres. »

Sachant en effet que le ministère libéral Zanardelli considérait avec raison ne devoir intervenir dans les conflits entre le capital et le travail qu'en cas de violences, les socialistes ont eu soin de ne pas laisser intervenir les agitateurs trop virulents et de ne parler aux ouvriers agricoles que de la satisfaction immédiate à accorder à leurs besoins les plus impérieux. Ils n'ont donc pas cherché à créer une agitation politique violente dans ses moyens et vague quant à son but, mais à organiser des groupements puissants, fort peu soucieux de l'avénement de la société future, préoccupés uniquement d'obtenir une augmentation de salaires. Sortir de la légalité eût été faire avorter le mouvement, et provoquer peut-être par la suite un renouveau des mesures de répression que le ministère Pelloux chercha en vain à faire adopter. Aussi tout s'est-il passé en général en bon ordre, ce qui n'excluait pas l'enthousiasme. Dans la province de Ferrare, par exemple, le mouvement agraire a eu sa Jeanne d'Arc en la personne de Rina Melli, une fort jolie fille de dix-huit ans, mariée depuis quelques mois à peine, qui entraînait les hésitants par son éloquence.

Le « Conseil Fédéral » de la province avait décidé la grève géné-

rale; mais, à Cadigoro, centre important, les ouvriers étaient indécis. Rina Melli y court la nuit, va de cabane en cabane, rassemble autour d'elle les paysans et leur prodigue les exhortations. « Ce n'est pas seulement votre perte que vous allez causer, leur dit-elle, mais celle de milliers et de milliers de vos compagnons! » Alors arrive un brigadier avec quatre carabiniers à cheval; il invite la signora à sortir du village. « Je vais sortir; allez devant, lui répond-elle : je vous suis. » Et elle demeure en arrière, marchant au milieu des hommes et des femmes, leur démontrant la nécessité d'abandonner le travail. Bientôt le brigadier se retourne, mais Rina est disparue. Grâce à sa petite taille, elle a pu, sans être aperçue des carabiniers, leur fausser compagnie au premier tournant et courir dans une autre rue où d'autres ouvriers n'attendent qu'une dernière exhortation pour suspendre le travail. Rina parle aux hommes, aux femmes, aux enfants, et bientôt les faucilles sont suspendues aux ceintures et de nouveaux groupes vont rejoindre les grévistes. Le brigadier parcourt furieux toutes les rues du pays et retrouve enfin Rina au milieu de ses auditeurs. Il l'invite alors à marcher devant lui, pour qu'il ne la perde pas de vue, et Rina s'avance, continuant sa propagande parmi la foule qui la suit et l'escorte dans la campagne.

Ce n'est pas que les revendications des ligues n'aient parfois été excessives et supérieures à ce que les propriétaires pouvaient accorder sans se ruiner. Mais, une fois la première effervescence passée, il y a lieu d'espérer qu'une vue plus équitable de la situation empêchera les conflits inutiles et déraisonnables.

Nous ne sommes pas, à vrai dire, pleinement convaincu que ce mouvement, économique et social à l'origine, ne tendra pas peu à peu à prendre un caractère politique plus accentué. L'occasion est bien tentante pour le parti socialiste et il est permis de se demander si son action, jusqu'ici humanitaire et bienfaisante, ne fera pas place à une propagande franchement politique. C'est, comme nous le verrons plus loin, aux classes dirigeantes qu'il appartient de prendre maintenant la tête du mouvement et de l'endiguer avant qu'il soit trop tard. Mais il n'est que juste pour le moment de constater les résultats bienfaisants qu'il a produits, non seulement pour les ouvriers, mais même souvent aussi pour les propriétaires. En effet, les procédés agricoles sont loin d'être parfaits en Italie et c'est vers ce perfectionnement des méthodes d'exploitation que les grands propriétaires fonciers se sont vus poussés, par l'augmentation des salaires, à diriger leurs efforts. Au lieu de récolter 12 quintaux de blé par hectare, ils pourraient en récolter 18 et le quintal, au lieu de leur coûter 23 francs, pourrait ne leur en coûter que 13. Ils s'en sont souvent rendu compte et il semble que l'agriculture italienne doive recevoir des récents événements une impulsion féconde.

Tout autre est le caractère du mouvement agraire dans les Pouilles. La propriété y est plus morcelée et les propriétaires sont en général actifs et intelligents ; mais plusieurs années mauvaises successives ont diminué la richesse du pays et surtout le manque de débouchés y a provoqué une crise intense. Les Pouilles ont connu une période de prospérité inouïe de 1885 à 1887, à l'époque où le phylloxéra éprouva le plus durement les vignes françaises et nous obligea à nous adresser à l'Italie. Les viticulteurs français combattirent énergiquement le fléau et il est certain que, dès 1889, l'importation des vins italiens devait baisser considérablement du fait de la reconstitution de nos vignobles. Mais la funeste politique du gouvernement italien précipita les événements. La rupture des relations commerciales avec la France en 1887 éprouva durement les Pouilles et, peu de temps après, leur importation en France devint insignifiante, par suite des deux causes mentionnées ci-dessus. Il fallait donc se créer de nouveaux débouchés, principalement en Autriche et en Allemagne, conformément à la nouvelle orientation politique et douanière; mais ce fut là l'œuvre de plusieurs années et, pendant ce temps, le vin des Pouilles se donnait pour rien. Dans la Haute-Italie, les vignerons des Pouilles installèrent des débits où l'on payait un droit d'entrée allant de 15 à 20 centimes, moyennant quoi le client avait droit de boire autant qu'il voulait. Ces débits, bientôt mal famés, durent être fermés; ils ne constituaient d'ailleurs qu'une bien faible ressource, insuffisante même pour payer les impôts fonciers très considérables.

Ruinés par le fisc et les hypothèques, nombre de propriétaires renoncèrent à cultiver leurs terres et tous les journaux italiens ont rapporté le triste fait suivant : des ouvriers agricoles supplièrent en plusieurs endroits leurs maîtres, presque aussi pauvres qu'eux, de les laisser travailler à raison de *vingt centimes* par jour pour qu'ils ne mourussent pas de faim ! Le gouvernement, assurément, a fait interrompre toutes les poursuites et il étudie un projet tendant à suspendre l'impôt foncier pendant un certain temps; mais ce ne sont là que des palliatifs, ainsi que nous le verrons plus loin. La création de débouchés assurés ferait bien mieux l'affaire des Pouilles où, comme on le voit, il ne s'agit plus d'une question de salaires, mais d'une question agricole. Actuellement des relations commerciales assez suivies sont établies entre les viticulteurs des Pouilles et l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et, bien que ces débouchés ne valent pas les anciens, on serait trop heureux de les conserver ; mais le nouveau tarif douanier allemand sera, s'il n'est pas profondément modifié, fort dur à l'égard des vins italiens. Ce court tableau de la misère de toute une région vinicole est suffisant pour faire comprendre les déclarations sensationnelles que fit M. Zanardelli à un rédacteur du

New-York Herald au sujet des traités de commerce avec l'Allemagne et le mouvement d'opinion qui s'est produit en Italie lorsque fut connu le détail des dispositions du nouveau tarif allemand. Consentir aux conditions léonines des agrariens allemands équivaut pour le gouvernement italien au sacrifice de plusieurs provinces.

*
* *

La question des grèves agricoles a occupé toute cette année le premier rang dans la politique intérieure de l'Italie. Le soulèvement de 1898 n'avait, malgré sa gravité, qu'un caractère accidentel, mais, une fois le calme rétabli, et à quel prix! le ministère Pelloux, qui hérita de la lourde succession du cabinet di Rudini, s'obstina bien à tort à vouloir faire adopter des projets de loi tendant à limiter la liberté de presse, de réunion et d'association. Il ne put triompher de l'obstruction de l'Extrême-Gauche et succomba. M. Saracco, qui devint alors président du Conseil, eut la sagesse d'abandonner sans hésitation les projets de loi chers à son prédécesseur et gouverna dans un esprit en somme assez large. Il tomba sur un incident fâcheux, ayant trait à la question qui nous occupe. Le préfet de Gênes avait, avec l'autorisation du ministère, dissous la Chambre de Travail de cette ville. Cette décision rigoureuse provoqua une grève de plus de dix mille ouvriers du port et des industries voisines. Le ministère se hâta d'autoriser la création d'une nouvelle Chambre de Travail, et la grève se termina en trois ou quatre jours. Cependant M. Sonnino et les centres livrèrent bataille au ministère sur cette question, espérant récolter les fruits de la victoire, et ils se trouvèrent avoir avec eux l'Extrême-Gauche, qui jusque-là s'était montrée favorable au ministère, mais se tourna tout à coup contre lui parce que, deux jours auparavant, il avait présenté un projet de loi contre l'anarchie. Dans la séance du 6 février, le cabinet Saracco fut renversé par 318 voix contre 106. M. Zanardelli lui succéda et donna à M. Giolitti le portefeuille de l'Intérieur.

Sous ce ministère, le mouvement dont nous nous occupons a pris toute son acuité. Des grèves industrielles ont de plus éclaté à Gênes, Livourne, Rome, etc., et l'on a même redouté un moment une grève générale des employés des chemins de fer qui s'est bornée heureusement à un conflit sans importance sur les lignes du réseau dit scondaire de la Sardaigne. Le ministère a observé à l'égard de toutes ces grèves la neutralité la plus parfaite tant qu'elles ne troublaient pas l'ordre public et ne portaient pas atteinte à la liberté du travail.

« Dans tout ce mouvement, déclarait le 21 juin M. Giolitti à la tri-

bune de la Chambre, l'attitude du gouvernement a été inspirée par un principe : observer et faire observer les lois... Cette agitation aurait pris un caractère politique si le gouvernement avait pris ouvertement position contre les ouvriers, car ces divers mouvements sociaux ne peuvent être considérés comme des incidents de police et l'intérêt de ceux qui veulent maintenir les salaires à un niveau très bas ne saurait être confondu avec l'intérêt de nos institutions qui, depuis l'époque des plébiscites, ont toujours représenté l'universalité des citoyens et non une seule classe de la société. »

« La grève, dit-il plus loin, n'est pas chose défendue, et il n'est pas défendu non plus de faire de la propagande en sa faveur par des moyens pacifiques. Aussi le gouvernement ne pouvait faire autrement que de rester absolument neutre et il ne lui était pas possible de dissoudre les Ligues d'amélioration, puisque celles-ci usent d'une manière légitime du droit d'association... En présence de ce mouvement, le gouvernement n'avait d'autre moyen que d'user de la force contre les Ligues en empêchant les réunions publiques. S'il y avait eu recours, il en serait résulté de très graves désordres qui eussent jeté aux yeux de l'étranger un discrédit sérieux sur l'Italie. En supposant même que, devant la menace d'avoir recours à la force, ces désordres ne se fussent pas produits, le gouvernement se serait montré dans cette occasion le représentant d'une seule classe de la société et les ouvriers seraient devenus les ennemis déclarés du régime actuel, sous lequel toutes les libertés sont possibles. »

Les déclarations de M. Zanardelli, président du Conseil, dans la séance du 22 juin, n'ont pas été moins nettes :

« La liberté du travail, a-t-il dit, doit être fortement protégée. Le droit d'un seul ouvrier à travailler n'est pas moins sacré que celui de milliers d'autres à ne pas travailler; mais ce droit a été protégé d'une manière efficace par le ministre de l'Intérieur... Je fais remarquer tout d'abord que personne n'a exprimé cette idée que le gouvernement aurait dû dissoudre les Ligues d'amélioration et de résistance, et je fais remarquer d'un autre côté que pour ma part j'ai toujours soutenu que ce droit de dissolution existe, mais seulement dans le cas où une association sort de la légalité, soit quant à ses fins, soit quant à ses actes, ce qui ne s'est pas présenté dans le cas actuel, car l'activité de ces Ligues d'amélioration n'est jamais sortie des limites de la légalité... Il est certain que le régime libéral a ses inconvénients et c'est au prix d'agitations et de luttes que se conquiert la liberté. Mais, je le répète, je maintiens ma vieille devise : *Malo periculosam libertatem.*

Quant à l'opinion du ministère sur ces grèves elles-mêmes, elle a été exprimée clairement par M. Giolitti (21 juin) :

« Il est vrai que cette agitation a été provoquée par les socialistes,

mais la faute en est à la bourgeoisie qui n'a rien fait jusqu'à présent pour les ouvriers, et la bourgeoisie aurait tort de ne pas faire comprendre à ces ouvriers qu'ils ont plus à espérer des classes conservatrices que de ceux qui veulent se servir d'eux dans un but politique... En fait l'action des pouvoirs publics a été féconde en résultats utiles; aussi je remercie cordialement les maires et les fonctionnaires qui ont mis obligeamment tous leurs soins à faire comprendre aux travailleurs que le gouvernement n'était pas un ennemi pour eux. En même temps je fais ressortir avec complaisance ce fait que l'attitude des ouvriers a montré que le peuple italien est mûr pour la liberté. »

Mais, le ministère Zanardelli étant soutenu par l'Extrême-Gauche, les partis conservateurs l'accusèrent de plus en plus vivement de faire cause commune avec celle-ci et de favoriser, sous couleur d'impartialité, les progrès du socialisme. Certains organes ultra-conservateurs représentaient la société comme ébranlée sur ses bases et annonçaient comme prochaine la révolution sociale. MM. Zanardelli et Giolitti d'un côté, M. Ferri de l'autre, ont rétabli la vérité des faits :

« Il s'agit véritablement, dit M. Zanardelli (22 juin), non pas des grèves et des Ligues de résistance, mais de l'alliance du ministère avec l'Extrême-Gauche. C'est là l'accusation principale et même unique que l'on porte contre lui. Or c'est faire preuve de fidélité et de loyauté envers la monarchie que de désirer une politique qui la maintienne fidèle à ses glorieuses traditions libérales. On doit comprendre que je ne puisse repousser les suffrages de ceux qui sont disposés à me suivre dans la voie de la liberté. Je ne puis certes renoncer à mes principes à seule fin de me séparer de l'Extrême-Gauche. Vouloir attirer dans l'orbite des institutions les partis extrêmes, c'est rendre à celles-ci un service. Mais pour prouver que je ne suis pas asservi à l'Extrême-Gauche, il suffit de rappeler que j'ai renoncé à la collaboration d'hommes éminents de ce parti afin de ne renoncer à aucune partie de mon programme. Je ne crois pas que chercher à diminuer l'hostilité des partis extrêmes et à opérer l'apaisement des esprits puisse être chose digne de blâme. »

M. Giolitti dit de son côté : « La conduite du gouvernement a été correcte au point de vue constitutionnel et, comme il a la majorité dans la Chambre et doit rester à son poste, à qui la faute s'il trouve sa majorité composée en partie d'adversaires de la Constitution? »

D'autre part, M. Ferri, député socialiste, déclarait que son parti poursuivait, mais uniquement par les moyens pacifiques et légaux, la réalisation de son but et définissait d'une manière heureuse les rapports de l'Extrême-Gauche avec le ministère : « Le ministère

Zanardelli-Giolitti, ajoutait-il, représente le triomphe de la bourgeoisie éclairée et libérale, et, pour ce motif, le groupe socialiste votera en sa faveur. »

La situation était donc nettement définie; mais, depuis lors, le mouvement qui nous occupe a exercé sur les groupements politiques une action dont les effets commencent à se faire sentir et s'accentueront sans doute de plus en plus.

Le parti socialiste s'est divisé en ministériels et antiministériels. Les premiers, avec M. Turati, préconisent un socialisme extrêmement opportuniste et pratique, tandis que les autres ne voient que le socialisme dit « scientifique » et s'irritent de ce que leur parti marche d'accord avec un gouvernement bourgeois. Si ce commencement de schisme s'accentue, il y aura là une cause d'affaiblissement pour le parti socialiste d'abord et pour le ministère ensuite.

Le parti catholique, d'autre part, s'est ému des progrès des socialistes et a créé, lui aussi, des ligues, associations, etc., imprégnées d'un esprit exclusivement catholique. Tout récemment, dans une lettre dont il a été donné lecture au congrès catholique de Tarente, le pape autorisait les démocrates chrétiens à faire une propagande active dans les campagnes en vue de créer des banques populaires, caisses rurales, sociétés agricoles, offices du travail et associations économiques de toutes sortes d'un caractère purement catholique. Ce mouvement s'accentue effectivement dans de notables proportions.

Enfin les partis conservateurs, dont l'insouciance et l'aveuglement avaient été mis si cruellement en lumière par ce mouvement agraire, semblent se rendre compte peu à peu de la nécessité d'une modification des conditions sociales actuelles de l'Italie. Un symptôme caractéristique de cet état d'esprit, que nous sommes très loin cependant de déclarer général, nous est fourni par un tout récent article de M. Sonnino [1], l'adversaire résolu du ministère. M. Sonnino reconnaît la nécessité de transformer l'organisation communale et de compléter la législation ouvrière, et il se déclare prêt à soutenir le ministère sur ce terrain. Lui, dont le parti a reproché au ministère son impartialité dans les conflits entre le capital et le travail, définit ainsi les devoirs du gouvernement :

« Le premier devoir du gouvernement est de mettre tous ses soins, bien entendu dans les limites que les lois lui reconnaissent, à éviter que les conflits entre le capital et le travail sortent du domaine purement économique pour envahir le domaine politique. Et, pour y parvenir, il doit en premier lieu se montrer absolument impartial en présence de toute lutte d'un caractère économique qui ne dégé-

---

[1] *Nuova Antologia*, 15 septembre.

nère pas en offense à l'ordre public, aux lois ou aux droits de la liberté individuelle.

L'autorité administrative a le devoir, non seulement de protéger d'une manière absolue la liberté du travail et de maintenir la lutte dans les limites de la légalité, mais aussi de s'employer, là où il est possible, à calmer les esprits et à faciliter la conciliation entre les partis; cependant elle doit éviter, sauf dans les cas absolument exceptionnels, d'accepter le rôle d'arbitre qui l'impliquerait trop aisément dans la lutte elle-même, donnerait à celle-ci une couleur politique dangereuse et ferait perdre au gouvernement le prestige de l'impartialité absolue. »

L'esprit qui doit animer le groupement que préconise M. Sonnino serait le suivant : « Aucune intolérance à l'égard des opinions honnêtes et sincères. Nous ne devons constituer ni une église ni une secte, mais un grand parti qui embrasse toute une très large tendance de l'esprit public, qui réunisse dans ses rangs tous ceux qui acceptent loyalement les institutions sanctionnées par le Statut, en commençant par la monarchie constitutionnelle de Savoie; qui entendent conserver pour mieux réformer, et réformer pour mieux conserver; qui ne veulent rien bouleverser, mais croient au développement indéfini de toutes les institutions sociales; qui sont convaincus de la nécessité de concilier, selon les exigences du moment historique, les droits de l'État comme tuteur et créateur de la liberté individuelle avec ceux de l'individu; qui veulent s'employer à améliorer progressivement les conditions économiques et morales des classes pauvres vivant du travail de leurs bras, et cela non pas en suscitant des haines ou en provoquant le mécontentement, mais en développant les sentiments de fraternité et l'accord entre les citoyens. »

Il est à souhaiter qu'effectivement les bonnes volontés s'associent, car la tâche à accomplir est longue et difficile.

Les causes générales de la crise actuelle sont en effet multiples. L'agriculture souffre tout d'abord du poids excessif et de l'inégalité des impôts. Les impôts directs perçus par l'État et par les communes prélèvent 30 % sur le revenu total de l'agriculture. A cela il faut ajouter les impôts indirects sur le sel, le bétail, les domestiques, les opérations de crédit, d'achat ou d'échange, et enfin des droits d'enregistrement et de timbre reconnus par tous comme exorbitants.

D'autre part, le blé est frappé de droits d'importation élevés, et

de plus, 316 communes, dites fermées et situées surtout dans l'Italie méridionale, prélèvent de leur côté sur les objets de consommation, et certaines sur les farines en particulier, des droits considérables. Le droit sur les farines a rapporté, en 1898, à Naples, 2.999.408 francs; à Palerme, 2.320.200 francs; à Rome, 1.768.943 francs.

L'impôt pèse trop lourdement sur la classe ouvrière. Pour une misérable cabane dans laquelle la pluie pénètre à volonté et où habite le paysan avec son âne et sa chèvre, il faut payer, dans certaines régions 5 francs de valeur locative et 5 francs pour l'impôt sur les bêtes de somme. Les impôts sont d'ailleurs perçus avec une rigueur excessive. Dans le district de Nuovo, au printemps de 1900, un père de famille a été expulsé de son champ, qui couvrait en tout 9 ares, parce qu'il ne pouvait payer au jour dit les 16 centimes destinés à compléter ce qu'il devait au fisc, et les exemples de ce genre ne sont malheureusement pas rares.

D'autre part, le crédit agricole est insuffisant. Le territoire italien est grevé d'une somme énorme d'hypothèques. Les seuls établissements de crédit agricole sérieux sont les banques populaires instituées d'après les principes de Schulze-Delitzsch et qui ont abaissé, dans l'Italie du Nord, le taux de l'intérêt de 12 à 5 %. Mais dans l'Italie du Sud, le crédit se paye encore de 12 à 15 %. Les usuriers y font fortune, et le chiffre considérable des dettes inavouées et des hypothèques usuraires est un obstacle très sérieux à la revision du cadastre et à l'établissement de renseignements précis sur la situation véritable des demandeurs de crédit. Or, pour que le crédit agricole reposât sur des bases sûres, il faudrait que le gouvernement avançât la somme nécessaire pour éteindre ces dettes secrètes. C'est là la difficulté qui a arrêté ceux-là même qui, comme MM. Luzzatti et Wollemborg, ont dû reconnaître l'origine du mal.

On se trouve donc en présence de causes générales multiples qu'il est difficile dans l'état actuel du budget de faire disparaître. Le ministère Zanardelli a formellement promis des dégrèvements et doit tenir sa promesse sous peine de perdre toute raison d'être aux yeux de ses partisans. M. Wollemborg, ministre des Finances, avait élaboré un projet qui, sans être très ambitieux, a paru trop vaste à ses collègues et il a dû le retirer. M. Carcano, son successeur, élabore quelque chose de beaucoup plus modeste, on ne sait encore quoi, mais qu'on envisage déjà malgré tout avec appréhension dans les milieux parlementaires. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les communes fermées doivent diminuer leurs impôts sur les objets de consommation et que les droits de douane sur le blé doivent être abaissés; mais le difficile est de combler le déficit ainsi créé. M. Giolitti paraît songer à une conversion de la rente italienne, dont les cours actuels sont très satisfaisants ; mais tout cela est encore bien

hypothétique. Il faudra cependant que le ministère Zanardelli opère une réforme dans le domaine que nous indiquons, car il a fait naître trop d'espérances pour qu'on lui pardonne une déception. La difficulté de la situation est assez caractérisée par ce fait, que M. Luzzatti, l'éminent financier italien, s'est prudemment dérobé lorsqu'on lui a offert la succession de M. Wollemborg.

Il y aurait bien un moyen, ardemment proposé par les socialistes, mais repoussé à priori par le ministère : diminuer le budget de l'armée (239 millions) pour combler le déficit créé par les dégrèvements. Ce serait renoncer au rôle de grande puissance, que l'Italie a voulu jouer, semble-t-il, un peu prématurément, mais auquel elle est trop habituée pour l'abandonner aisément. Nous ne pensons pas que les vœux exprimés à ce sujet par M. Raquéni[1] aient grandes chances de réalisation.

Il serait possible en tous cas de prendre des mesures moins graves, et cependant fort utiles : le comité de direction du parti socialiste a renouvelé, le 19 septembre, les vœux exprimés par toutes les associations agricoles, à savoir la création de prud'hommes agricoles, et une loi sur le travail des femmes et des enfants. On demande aussi, de tous côtés l'institution de commissions d'arbitrage, la reconnaissance aux ligues et aux associations de la personnalité civile, la création d'un Office du Travail, etc. Tout cela est raisonnable et réalisable. La législation ouvrière italienne a besoin d'être sensiblement complétée et le gouvernement a déclaré qu'il songeait à s'en occuper sérieusement. Logiquement, un pays doit passer par les trois étapes suivantes qui, en effet, ont marqué en Angleterre les progrès de la classe ouvrière : abolition des droits sur les objets d'alimentation de première nécessité, législation réglementant les heures et conditions de travail, retraites ouvrières et assurances contre les accidents. En Italie, on a commencé par la fin. La loi de 1897 institue en effet des retraites ouvrières, mais les deux premières parties du programme ne sont guère représentées jusqu'à présent que par la loi du 18 février 1886 sur le travail des enfants, votée sur l'initiative généreuse de M. Luzzatti, et qu'on a eu soin de rendre illusoire en n'instituant que *deux* inspecteurs du travail, alors que l'Angleterre en compte 65, la France 90 et la Prusse 137. Il nous paraît donc que le ministère Zanardelli a devant lui, de ce côté, un terrain d'action aussi vaste que fécond.

Que ce soit dans ce domaine plus restreint ou sur les questions infiniment graves mentionnées plus haut que s'exerce l'activité des représentants de la classe ouvrière, il semble que celle-ci ait besoin, pour obtenir une amélioration durable de sa condition, de conserver

---

[1] *Nouvelle Revue*, 15 août.

sa cohésion et son unité. Le prolétariat anglais n'est parvenu à faire disparaître l'exploitation honteuse des quarante premières années de ce siècle qu'en profitant de la division entre les grands propriétaires fonciers et les grands industriels et en obtenant ainsi des lois que l'un des partis votait dans la seule intention de faire pièce à l'autre. La classe ouvrière italienne n'a pas cette ressource, car, soit que l'industrie n'ait pas encore atteint un assez grand développement, soit que la classe riche y ait davantage de cohésion, il n'existe aucune division dont le prolétariat puisse tirer parti. L'union est donc pour lui une condition essentielle d'avenir.

Mais nous souhaitons sincèrement que ces deux masses compactes n'aient pas à se heurter l'une contre l'autre; qu'elles se contentent de s'être mesurées du regard et d'avoir senti leur force réciproque; qu'elles apprennent à se faire aimer l'une de l'autre, après s'être fait craindre jusqu'à présent; que la classe ouvrière évite les revendications irréalisables, les violences et les grèves inutiles; mais que la classe riche, de son côté, reconnaisse la nécessité d'adoucir la condition des prolétaires et s'engage résolument et d'elle-même dans la voie du progrès et de la conciliation sociale. Elle sera d'ailleurs la première à y gagner.

LOUIS JADOT.

LES ÉCOLES FRANÇAISES EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Un de nos correspondants nous envoie les détails suivants sur nos Ecoles africaines :

En parcourant le Sénégal, le Soudan, la Guinée, M. André Bacot s'est appliqué à étudier l'organisation de l'enseignement de la langue française en Afrique Occidentale. Je voudrais essayer de compléter, sur quelques points, le très intéressant aperçu qu'il a donné de cette question, que de mon côté j'ai pu étudier de près et à la solution de laquelle j'ai eu l'occasion de collaborer avec un entier dévouement.

L'école secondaire de Saint-Louis, dirigée par le frère Marie-Bernard, des Pères du Saint-Esprit, est sous la conduite d'un homme érudit et de grande valeur. Connaissant à fond l'arabe, il enseigne cette langue, et il a fait une géographie fort complète de l'Afrique occidentale, comblant ainsi une lacune dans l'enseignement. Pour ma part, j'ai consacré mes loisirs à l'exécution d'une carte scolaire du Sénégal, indiquant ainsi la voie à suivre pour l'enseignement de la géographie aux indigènes. Jusqu'à ce jour, il n'existait dans les écoles de la colonie aucun document géographique sur la colonie elle-même. C'était cependant indispensable pour des jeunes gens appelés à ne servir que dans leur pays. M. le gouverneur général Chaudié voulut bien témoigner de l'intérêt qu'il portait à l'enseignement en faisant éditer ma carte scolaire du Sénégal. Il faudrait agir de même pour chaque province de l'Afrique Occidentale. Me rangeant à l'avis de M. Bacot sur l'inutilité de l'enseignement du latin, je me permettrai de faire remarquer qu'il existe cependant, dans la race noire, des natures d'élite qui nous sont fort dévouées, et il vaut mieux leur démontrer la supériorité morale de la France que de chercher à les fasciner par un déploiement de forces guerrières, qui ne les intimideraient que fort peu. Yamar-Bodje, le chef du Oualo, Bou-el-Mogdad, l'interprète de la mission Blanchet qui était mon professeur d'arabe et mon ami, sont des gens fort intelligents et dont la couleur de peau seule les différencie de nous. Ce n'est pas non plus par la brutalité que nous civiliserons les Noirs. Ils raisonnent, ils pensent, et par une douceur, une fermeté juste, nous pouvons nous en faire des amis, des serviteurs dévoués. Mais il faut surtout être juste vis-à-vis d'eux.

Revenant à l'enseignement du français qui est l'objet de cet article, je dois attirer l'attention sur les résultats obtenus à l'école des fils de chefs de Saint-Louis. Sous la haute direction d'Ahmet Fall, premier interprète du Gouvernement, les cours de cette école fonctionnent très bien. Les fils de nos chefs de canton y acquièrent des connaissances utiles ; et par une discipline ferme, ils ressemblent tout à fait à nos potaches de France, quand le dimanche ils sortent en ville en costume indigène, boubous blancs et chéchias. Ils deviennent plus tard chefs de canton à leur tour et répandent dans leur région les notions qu'ils ont acquises à l'école avec leur dévouement à la France qui est actuellement chose assurée.

Le pensionnat des sœurs Saint-Joseph de Cluny est une véritable pension modèle. La sœur Madeleine, qui dirige cette institution, est d'un rare dévouement, et sa maison d'éducation fait l'admiration de ceux qui l'ont visitée. Les jeunes filles y reçoivent une bonne instruction, malheureusement la plupart des jeunes négresses oublient vite les principes d'éducation que leur ont inculqués à grand'peine les bonnes sœurs. Il faudrait pouvoir suivre ces jeunes filles à la sortie du pensionnat et les guider dans la vie, si pleine de dangers pour une race naguère dissolue. Les écoles des sœurs de Dakar, de Gorée sont prospères, et dans leurs maisons de culture telles que Joal, Conakry, Kita, les Pères ont de bons résultats. C'est encore là, où les travaux manuels et l'enseignement professionnel alternent avec l'enseignement théorique, que les résultats sont les meilleurs.

Les Pères Blancs ont une façon plus pratique d'envisager leur rôle de colonisateurs. D'un recrutement choisi, les Pères Blancs possèdent un bagage intellectuel excellent ; ils savent ne pas s'arrêter aux minuties. Mgr Hacquart, mort à Ségou l'an dernier, a organisé merveilleusement les différents postes des Pères, et avec sa doctrine : « Faire des Français avant tout », il a gagné à notre cause des indigènes jusque-là irréductibles. Personne n'a oublié le rôle prépondérant de Mgr Hacquart dans la mission Hourst, et c'est à la présence de Mgr Hacquart dans son effectif que la mission put conserver son caractère pacifique pendant 1.700 kilomètres de navigation sur le Niger. Dans le Kissi, aux sources du Niger, le Père Eveillard a jeté, en 1900, les bases d'une mission.

Pour ce qui est des instituteurs indigènes, je suis très partisan de leur substitution dans quelques années aux instituteurs européens ; car, outre l'avantage budgétaire, nous aurons en ces instituteurs indigènes, même musulmans, de précieux auxiliaires. Les ayant vus à l'œuvre, je suis convaincu que, pas plus que nos instituteurs laïques, les professeurs indigènes ne chercheront à développer le fanatisme religieux qui, au Soudan, est loin d'être dangereux et basé sur la haine du « roumi » comme en Algérie. A Timbo, M. l'ad-

ministrateur Noirot a créé une petite école dont l'interprète Alioune Salifou est le maître; ses petits élèves des deux sexes travaillent, et quoique fils du roi Dinah-Salifou, Alioune nous est très dévoué et consacre tout son travail et toute son intelligence à la cause française. La classe faite par les marabouts n'est pas bien dangereuse. Elle consiste à enseigner l'écriture de l'arabe sur des planchettes de bois, et à débiter quelques versets du Coran en chœur, sans la moindre interprétation. Cela semble plutôt un moyen d'occuper les enfants, et nul doute que les pères de famille consentent à envoyer leurs enfants à l'école de français, car tous veulent apprendre le français. Il suffit d'avoir vécu longtemps au milieu d'eux pour être certain de leur désir de connaître notre langue.

L'Alliance française peut donc, en toute confiance, protéger nos écoles d'Afrique Occidentale auxquelles le Gouverneur général porte beaucoup d'intérêt.

Un enseignement simple, logique, moral, est approprié aux exigences du pays.

Le directeur de l'École des Pères du Saint-Esprit, à Dakar, me disait, en 1898 :

« Ce qu'il faudrait modifier, ce sont les programmes des examens auxquels nous préparons nos élèves. Ces programmes roulent sur des matières dont la connaissance est absolument inutile aux indigènes. La géographie ne fait qu'esquisser les colonies françaises; l'histoire ne parle nullement de notre histoire à nous Sénégalais, alors qu'il serait si intéressant pour nous d'enseigner l'histoire de notre colonie qui ne manque ni de faits glorieux, ni de belles pages. De El Hadji Omar à Samory, quelle belle épopée! Et faut-il vous dire la lutte économique qu'eurent à soutenir nos gouverneurs depuis 1826? Faites des programmes coloniaux, et les efforts de nos professeurs ne resteront pas stériles. Ne vaut-il pas mieux qu'un indigène sache où est Kayes, Tombouctou, plutôt que de l'ignorer et de connaître par cœur toutes les grandes villes de l'Allemagne? »

Telle est la marche à suivre que j'ai été heureux de consigner dans mes notes pour pouvoir l'indiquer plus tard. M. André Bacot m'en a fourni l'occasion, et je l'en remercie en me souvenant du plaisir que j'ai eu à le rencontrer l'an dernier en terre africaine, à Conakry.

E. D.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. —EUROPE

France. — *L'incident franco-turc.* — La solution de l'incident franco-turc ne paraît plus aussi prochaine qu'on pouvait l'espérer il y a quelques jours. L'affaire Lorando est toujours la pierre d'achoppement. La Porte a repris de plus belle sa politique d'atermoiements. Elle semble escompter toujours des concessions du gouvernement français et n'avoir pas compris que la dignité de la France, plus encore que ses intérêts, s'oppose à ce qu'elle rétracte quoi que ce soit de ses premières revendications.

Le sultan a proposé tout d'abord d'accorder aux héritiers Lorando une somme de 180.000 livres turques, soit 3.960.000 francs, alors que M. Delcassé, reprenant les chiffres arrêtés par M. Constans, maintient son exigence de l'intégralité de la somme réclamée en 1897, 5 millions et demi, chiffre que la capitalisation des intérêts, au taux légal de 9 %, a porté à 7 millions et demi. Nouvelle proposition de la Porte, qui accepte de calculer les intérêts simples au taux de 9 %, mais ergote sur le montant primitif de la créance et offre 4.600.000 fr.

A Paris, on commence à perdre patience. La dernière note remise à Tewfick pacha par M. Bapst est conçue, dit-on, en termes énergiques. Le gouvernement français, pour couper court à tout procédé dilatoire, exige la consignation préalable entre ses mains de l'intégralité de la somme réclamée. Après quoi seulement on pourra examiner les comptes et voir s'il y a lieu de déduire certains versements effectués entre les mains des créanciers Lorando postérieurement à 1897.

Cette nouvelle exigence, très justifiée par l'attitude de la Porte depuis le commencement de l'incident, va-t-elle en hâter la solution? Le Trésor ottoman ne vit que d'expédients. Les impôts ne rentrent pas. Le gouvernement ne trouve pas d'argent pour subvenir aux besoins les plus pressants. Comment pourra-t-il se procurer la somme importante nécessaire pour satisfaire aux réclamations de la France? Il faudrait pour cela qu'il fasse preuve d'une bonne

volonté dont il ne paraît nullement animé. Ne dit-on pas, pour comble d'ennui, que la question des quais reviendrait également sur le tapis? Le sultan, violant l'iradé rendu il y a quelques semaines, pour garantir à la Société française l'exercice de tous ses droits, lui refuserait le plus élémentaire, celui de délimiter les terrains concédés. Il faut espérer qu'il n'y a là qu'une fausse alerte et que nous n'allons pas nous retrouver reportés à deux mois en arrière.

Il serait grand temps qu'on en finît.

Les écoles françaises d'Orient et la commission du budget. — La commission du budget, ayant à examiner les subventions accordées aux écoles françaises dans le Levant, a décidé que « tout établissement ayant un caractère religieux n'aurait plus désormais une part quelconque des crédits inscrits au budget des affaires étrangères. » Comme il n'y a guère plus de trois ou quatre écoles françaises laïques dans tout l'Orient, c'est évidemment décider que les subventions de toutes les écoles françaises seront supprimées, et par conséquent c'est supprimer du même coup tous nos établissements d'enseignement dans les pays du Levant.

Ce vote de la commission, si gros de conséquences funestes, a produit une très vive émotion. Voici ce qu'en disait M. Raymond Kœcklin dans le *Journal des Débats :*

Le premier effet de la mesure que vient de voter la commission du budget serait d'anéantir toute une influence si heureusement acquise, et de laisser le champ libre à nos rivaux. L'enseiguement laïque français, à tort ou à raison, n'existe pas en Orient, et il faudrait des années pour le constituer, sans compter les frais considérables qu'entraînerait son établissement. Les Italiens avaient tenté jadis d'amener des instituteurs en Syrie, mais ils ont dû y renoncer; et si les Allemands y ont parfois réussi, il n'est pas douteux que, malgré le puissant concours de leurs commerçants et l'utilité évidente que trouvent les populations à savoir la langue de ceux avec qui de plus en plus elles sont en relations d'affaires, ces succès ne sont rien à côté de ceux des Russes orthodoxes. En s'appuyant sur la religion orthodoxe et sur le clergé orthodoxe, la Russie est arrivée, en l'espace de peu d'années, à exercer une action très puissante dans le Levant et presque à contre-balancer la nôtre. Si nous renonçons à l'aide que nous prêtent nos religieux, nous dont les commerçants ne veulent pas se hasarder à visiter ces pays ni tenter la reconquête de ces marchés, autrefois à eux, et qu'ils se sont laissé enlever, la position de la France y sera non pas amoindrie, mais ruinée : il se trouvera d'ailleurs rapidement un concurrent pour profiter de nos fautes, et c'est l'empereur d'Allemagne qui recueillera l'héritage que la France aura dédaigné.

Il y a quelques années déjà, il se trouva un député pour réclamer la laïcisation de notre influence en Orient, mais la Chambre, après un beau discours plein de force de M. Paul Deschanel, passa outre et maintint les subsides aux écoles religieuses, et par conséquent notre politique tradi-

tionnelle. Nous ne pouvons croire que, cette fois, elle se déjugera. Sans doute, il n'y avait personne à la commission du budget pour l'éclairer, car, bien qu'on nous dise que la mesure fut décidée « après un très long examen », nous ne pouvons croire qu'elle ait envisagé la gravité des conséquences du vote qu'elle allait émettre. Quand la question des subventions aux écoles d'Orient viendra à la Chambre, il est impossible que quelqu'un ne soit pas là pour l'avertir, et si ce n'est pas un simple député, nous aurions à espérer que ce sera le ministre des Affaires étrangères lui-même. Nul mieux que M. Delcassé ne peut, par les rapports de nos excellents agents en Orient, savoir tout ce qu'y fait pour le bien de la France leur enseignement, et nul mieux que lui prévoir quel désastre serait leur disparition ou la translation de cet enseignement à des mains étrangères. L'autorité qu'il a prise lui permet de faire entendre à ses collègues des vérités nécessaires : ayons confiance qu'il ne faillira pas à sa tâche et que, responsable de la politique extérieure du pays et de sa situation dans le monde, il saura empêcher que l'ardeur de passions inconsidérées ne porte à notre situation, aujourd'hui prépondérante, dans le Levant, la plus grave des atteintes.

Angleterre. — *La situation financière.* — La situation financière de l'Angleterre, voilà la clef de l'imbroglio politique au milieu duquel vit le monde entier depuis le commencement de la guerre du Transvaal. Le conflit continuera-t-il pendant une troisième année, paralysant l'Angleterre dans tout l'univers? Ou bien prendra-t-il fin et lui rendra-t-il sa liberté dans le golfe Persique, en Chine, dans l'Afrique centrale, en Afghanistan, partout enfin où ses intérêts sont engagés à fond? Tout cela dépend de la situation financière de l'Angleterre.

Or, il est vrai que le revenu normal a augmenté, pendant les six mois finissant le 30 septembre, d'environ 100 millions de francs et que, en y ajoutant le produit des nouveaux impôts, l'année se soldera probablement par un excédent de 300 millions sur les recettes de l'année précédente. Mais qu'est un tel bénéfice en comparaison de la marée croissante des dépenses? Tout l'emprunt de 1.500 millions fait au mois d'avril est aujourd'hui dépensé ou engagé pour être dépensé. Le chancelier de l'Echiquier comptait, en effet, être débarrassé de toute dépense de guerre à la fin du mois dernier. Or, la guerre reprend avec une nouvelle vigueur et durera au moins un an encore. Pendant les six premiers mois de l'année, on a dépensé, en chiffres ronds, 2.500 millions et encaissé, en chiffres ronds, 1.350 millions. Déficit pour six mois : 1.150 millions. Or, les nouveaux impôts, celui du sucre et celui du charbon, sont en train de tuer deux des industries anglaises les plus indispensables à sa prospérité. Sans doute la situation est loin encore d'être désespérée. Comme disait, l'autre jour, M. Chamberlain, il « reste quelque chose dans le coffre ». Mais les plus grosses bourses finis-

sent par se vider quand on y prend, jour après jour, plus qu'on n'y peut mettre.

Belgique. — *Le projet de réorganisation militaire.* — Un de nos correspondants nous écrit :

« Dans quelques jours la Chambre des représentants va commencer la discussion du projet militaire du gouvernement belge. La minorité parlementaire a rédigé, en réponse au rapport officiel, une note qui est une éloquente protestation du bon sens et de l'esprit de justice. Elle fait ressortir les principaux vices du système préconisé. Les voici en résumé :

« C'est d'abord l'abandon du service personnel et le renforcement du remplacement avec cette aggravation que des volontaires et même des miliciens aussi fortement rémunérés que le comporte le projet sont pour ainsi dire des remplaçants et, pour comble, des remplaçants que tout le monde payera.

« C'est ensuite le volontariat pris comme base de recrutement avec l'intention proclamée d'en faire l'élément principal, sinon unique, de la composition des troupes.

« C'est encore l'inégalité des charges militaires aggravée selon que les citoyens atteindront l'âge de milice en une année où les volontaires abonderont ou en une autre où ils seront rares.

« C'est enfin le maintien du tirage au sort qu'une réorganisation rationnelle supprimerait, et la si faible réduction du temps de service qui pourrait être doublée par un système bien conçu.

« Et maintenant, si le projet est adopté, on peut se demander de combien de millions devra se gonfler le budget de la guerre; nul ne pourrait chiffrer cette augmentation.

« Ce qui est certain, c'est qu'elle sera énorme; en effet, le projet étend la rémunération de trente francs par mois à tous les miliciens; il fait un pont d'or aux volontaires; aux sous-officiers il assure une situation plus enviable que celle des sous-lieutenants.

« Pour tout cela, il faudra, hélas! de l'argent, et beaucoup d'argent!

« Emile Pels. »

II. — ASIE

Turquie d'Asie. — *L'affaire de Koueït.* — Un conflit qu'on a pu croire un moment sérieux, a failli surgir entre la Turquie et l'Angleterre à propos du port de Koueït. Dans les « Notes sur l'Arabie »[1], que nous

[1] Baron d'Avril. *Quelques notes sur l'Arabie* (*Questions Diplom. et Colon.* 1er sept. t. XII p. 281 et sq.).

avons publiées le 1er septembre, le baron d'Avril faisait un exposé très complet de la situation à Koueït. Nous nous bornerons à rappeler que le 17 mars dernier le sultan du Nedjed, Abdul Aziz Ibn Rachid, infligeait une défaite complète au cheikh de Koueït, Moubarek el Sahab. Les autorités turques de Bassorah voulurent profiter de cette circonstance pour rendre plus efficace leur souveraineté sur Koueït, dont elles déploraient depuis longtemps les allures d'indépendance, et dépêchèrent à Moubarek quelques bataillons armés. Les Anglais se montrèrent alors. Ils envoyèrent deux croiseurs dans la baie de Koueït et firent savoir au gouvernement ottoman qu'ils s'opposeraient au besoin par la force à l'entrée des troupes turques à Koueït. La politique britannique en effet a grand intérêt à surveiller de près ce point dont l'importance doit devenir très grande. C'est en effet le terminus tout indiqué d'une voie ferrée mettant en communication la Méditerranée et le golfe Persique.

En d'autres temps, l'Angleterre, fidèle à ses principes de domination violente, aurait simplement accaparé Koueït, comme elle a déjà accaparé Gibraltar, Malte, l'Egypte, le canal de Suez, etc., de façon à se réserver la propriété absolue de la future grande route asiatique. Mais l'Angleterre n'est plus ce qu'elle était. La crise sud-africaine lui interdit de se lancer inconsidérément dans de nouvelles aventures.

On n'ignorait pas à Londres que dans cette affaire de Koueït, les sympathies avérées de l'Allemagne pour les Turcs pourraient se manifester de façon très effective. Aussi n'a-t-on pas poussé les choses trop loin. Le conflit a avorté en douceur et l'accord s'est fait rapidement sur le maintien du *statu quo*. C'est la *Gazette de Francfort*, ce qui souligne encore le rôle important de l'Allemagne en cette occasion, qui a annoncé en ces termes la solution du différend :

La question de Koueït est résolue. L'Angleterre consent à reconnaître la souveraineté du Sultan, ainsi que le droit de prolonger jusqu'à Koueït le chemin de fer projeté jusqu'à Bagdad, à la condition que la Turquie renonce définitivement à faire avancer ses troupes. Le gouvernement anglais est aussi résolu à respecter la souveraineté du Sultan et à en faire la base de sa politique, mais il ne tolérera pas l'annexion de Koueït par une autre puissance.

Cette modestie inusitée de l'Angleterre est vraiment touchante ! Elle est singulièrement éloquente lorsqu'on la rapproche des bulletins de campagne de lord Kitchener.

Afghanistan. — *Mort de l'émir Abdour-Rhaman.* — L'émir d'Afghanistan, Abdour-Rhaman, qui était tombé malade le 28 septembre, est mort le 3 octobre à Caboul. La nouvelle n'en a été connue en Europe que le 8 octobre par une dépêche de Simla au *Times*, bientôt confirmée

par un télégramme officiel de l'agence Reuter. Le lendemain, une dépêche officielle anglaise annonçait que Habib-Oullah, un des fils d'Abdour-Rhaman, désigné par lui pour son successeur présomptif, avait été proclamé émir à Caboul; que les frères du nouvel émir et les sirdars l'avaient tous reconnu et que la plus grande tranquillité continuait de régner à Caboul.

Nous sommes obligés de nous contenter de ces nouvelles, puisque nous n'en avons pas d'autres. Il n'est pas possible cependant de ne pas remarquer que leur origine anglaise les rend un peu suspectes. La mort d'Abdour-Rhaman et l'ouverture de sa succession sont, pour l'Angleterre, des événements d'une gravité redoutable et il est évident que le gouvernement anglais contrôle les nouvelles avec un soin très intéressé. Il pourrait se faire que les événements prissent une tournure un peu différente de celle que les dépêches anglaises veulent bien leur donner. Les journaux anglais sont d'ailleurs les premiers à le redouter et laissent clairement percer leur inquiétude sous une assurance affectée.

Quant aux journaux russes, le *Nouveau Temps*, la *Rossia*, la *Petersbourgskia*, le *Viedomosti* et autres prévoient que la mort d'Abdour-Rhaman peut amener de graves complications politiques par suite des rivalités qui ne manqueront pas de s'élever entre les princes afghans et par suite aussi de l'intervention probable de l'Angleterre qui, si elle se traduisait par une entrée de troupes britanniques en Afghanistan, obligerait la Russie à prendre des mesures. Le *Nouveau Temps* prévoit également des insurrections d'Afghans qui, si elles éclataient dans le voisinage des frontières russe et indienne, forceraient l'Angleterre et la Russie à se préoccuper du maintien de la tranquillité dans leurs possessions asiatiques. Il conclut que la Russie doit se tenir prête à agir et ne pas se borner à une attitude expectante, vu surtout que l'Inde a pour vice-roi un homme comme lord Curzon. Le *Svet* conseille à la Russie de contrecarrer les intérêts britanniques en occupant Hérat, car elle perdrait son prestige en Asie si elle laissait l'Angleterre s'affermir en Afghanistan. La *Rossia* lance l'idée que la Russie devrait profiter des préoccupations de l'Angleterre au sujet de l'Afghanistan pour négocier avec la Turquie la cession de Koueït à la Russie.

En somme, il est certain que c'est là pour le gouvernement britannique un nouveau et grave souci dont il se serait bien passé en ce moment.

Indes Anglaises. — *L'agitation dans le nord de l'Hindoustan.* — On écrit de Bombay au *Journal des Débats*:

L'insurrection des Afridis et des Oracksais qui, en 1897, troubla si profondément la paix dans le nord de la péninsule hindoustanique, ne fut

pas, semble-t-il, réprimée avec assez d'énergie pour amener les farouches habitants de ces régions montagneuses à renoncer à toute velléité de révolte ni pour leur enlever l'espoir de reconquérir bientôt leur indépendance, surtout s'ils persistaient dans leur rébellion. Aussi, s'étant aperçus que la main de l'Angleterre ne s'appesantissait plus sur eux aussi brutalement que par le passé, en profitèrent-ils pour ne plus déposer les armes.

Il est certain qu'en toutes autres circonstances que celles qu'il traverse présentement, le gouvernement britannique n'aurait jamais permis que ses sujets indiens lui tinssent tête aussi longtemps. Il lui a fallu sans doute tous les déboires du Transvaal et la crainte de se susciter de nouvelles difficultés qui ne laisseraient pas d'accroître singulièrement ses embarras pour ne pas suivre les anciens errements de sa politique aux Indes qui consistaient à maintenir sous un joug de fer les populations de ses possessions asiatiques. Cette politique inexorable lui avait, du reste, donné de bons résultats, puisqu'il suffisait, il y a quelques années à peine, à un soldat anglais dans les régions frontières de montrer son casque pour terrifier les indigènes et rappeler les plus turbulents d'entre eux au respect absolu dû par eux au moindre représentant de la Grande-Bretagne. Il est vrai qu'alors nul Indien n'ignorait que toute tentative d'insubordination était impitoyablement punie et que personne n'aurait, dans ces conditions, osé affronter le courroux de l'Angleterre. Mais les temps sont changés et cette crainte salutaire paraît avoir fait place au mépris que tout Asiatique ou Africain professe à l'endroit de celui qu'il ne redoute pas. Or, si aujourd'hui il y a loin de l'agitation qui règne dans le nord des Indes à l'antique paix romaine que les Anglais y avaient imposée pendant de longues années, c'est que l'Indien qui précédemment croyait aveuglément à l'invincibilité du peuple anglais en est arrivé à douter de sa puissance. Le changement si complet qui s'est opéré à cet égard dans son esprit s'explique d'ailleurs. Surpris plus que touché de n'avoir pas vu châtier les insurgés de 1897, il n'a pas cru à la clémence qu'on feignait de témoigner aux rebelles, et il en a conclu que si ses maîtres, jadis si implacables, ne frappaient plus avec autant d'acharnement, c'est que leurs armes étaient émoussées, et les échos des événements de l'Afrique australe qui ont retenti jusque dans les montagnes les plus reculées de l'Inde ne sont assurément pas venus modifier l'opinion qu'il s'est faite de l'affaiblissement de l'Angleterre.

Du reste, à quelque raison qu'on veuille attribuer les troubles qui, présentement, remuent l'Inde septentrionale, il n'en est pas moins vrai que la situation politique de cette partie des possessions britanniques n'est nullement satisfaisante. Pour se faire une faible idée de l'anarchie qui y règne, il suffit de savoir qu'en juillet et août dernier les attaques contre des postes militaires pourtant bien gardés se sont multipliées d'une façon tout à fait inquiétante. Il ne s'est pas passé de semaine que les convois n'aient été pillés par des bandes de maraudeurs qui, tout récemment, ont poussé l'audace jusqu'à assaillir des fortins. Au cours de ces engagements meurtriers, des cipayes ont été tués et blessés, et l'on ne compte plus les fois où les miliciens, battus par les rebelles, ont dû fuir devant eux en leur abandonnant leurs armes et leurs munitions.

Quelque désir que les autorités anglo-indiennes puissent avoir de feindre d'envisager avec sérénité le mouvement insurrectionnel qui se dessine d'une façon plus marquée de jour en jour chez les Mahsouds et d'autres tribus importantes du Tóchi et du Khyber, il n'y a plus d'illusion à se faire. La situation est assurément d'autant plus inquiétante que, si elle ne doit pas s'améliorer bientôt, l'Angleterre sera forcée, à un moment donné, de remédier à un état de choses tout à fait anormal qui, s'il se prolongeait, ne pourrait qu'empirer et présenter dans un avenir peut-être prochain de réels dangers pour sa domination dans les provinces septentrionales de l'Hindoustan.

Asie centrale. — *L'expédition Kozlow.* — L'expédition du lieutenant Kozlow, envoyée en 1899 dans l'Asie centrale par la Société impériale russe de géographie et qu'on croyait avoir été massacrée au Thibet, est arrivée saine et sauve le 13/26 juin dernier à Tsaïdam, où elle a retrouvé en bon état le dépôt d'approvisionnements qu'elle y avait laissé sous la garde de trois soldats. Elle devait repartir le 1/14 août pour Kiakhta, où elle espérait arriver vers la fin de cette année.

Indo-Chine. — *Les primes à la navigation. Une école de médecine indigène à Hanoï.* — Le gouvernement de l'Indo-Chine vient de prendre un arrêté aux termes duquel une commission est formée, sous la présidence du directeur des douanes et régies de l'Indo-Chine, en vue de déterminer les conditions dans lesquelles pourraient être accordées des primes à la navigation sous pavillon français, dans les mers de l'Extrême-Orient.

M. Doumer vient également de décider la création à Hanoï d'une école de médecine ouverte aux indigènes de la Colonie et à laquelle serait annexé un hôpital indigène. A cette école seraient attachés deux professeurs, dont un médecin militaire et l'autre civil.

Chine. — *Le retour de la cour. Revision du traité de commerce anglo-chinois.* — Une dépêche de Changhaï au *Standard*, en date du 6 octobre, a annoncé que, d'après un télégramme de Si-Ngan-Fou, la cour est partie pour Kaï-Feng-Fou.

La presse anglaise vient de faire connaître la composition de la commission chargée par le gouvernement britannique de reviser le traité de commerce anglo-chinois de 1858, en conformité des dispositions de l'article XI du protocole de Pékin. Sir James Mackay, directeur de la *British India Steam Navigation C°* et membre du conseil des Indes, a été nommé président de la commission ; il sera assisté de M. Cockburn, du service consulaire chinois, d'un secrétaire du Foreign Office et de deux fonctionnaires de Changhaï. Sir James Mackay s'embarquera le 11 de ce mois pour Hong-Kong et de là ira visiter les ports à traités les plus importants.

III. — AFRIQUE

Algérie. — *Le retour de M. Revoil. Les travaux du port d'Oran. La récolte du liège en Algérie.* — Le gouverneur général de l'Algérie est rentré le 6 octobre à Alger, où une foule nombreuse lui a fait un accueil très chaleureux.

Dès la deuxième quinzaine d'octobre, M. Revoil se rendra à Oran, où la Chambre de commerce lui exposera la question de son port que vient d'examiner l'amiral Courrejolles. Voici en quoi consiste cette importante amélioration qui doit concilier les intérêts du commerce et la défense mobile. Il s'agit de prolonger la jetée du large de 1.226 mètres. Une autre jetée, la jetée Est, partant de la pointe du Ravin-Blanc, aurait une longueur de 410 mètres. En dehors du port actuel, on aurait ainsi le bassin Sainte-Thérèse, d'une superficie de 18 hectares, avec 955 mètres de quais. L'avant-port, dont l'ensemble est de 95 hectares, sera ramené à 35 hectares par la construction d'un bassin spécial aux torpilleurs et aux petits navires de l'État, ainsi que de vastes remblais qui permettraient de mettre environ 160.000 mètres de terre-pleins à la disposition du commerce. Des bassins de radoub sont en outre prévus dans le projet, ainsi qu'une voie de 13 mètres de largeur, qui partant de Gambetta, viendrait aboutir à Sainte-Thérèse, où seront édifiés de nouveaux docks et dont la jetée actuelle sera élargie d'une soixantaine de mètres. La dépense totale de ces divers travaux s'élèverait à une quarantaine de millions. On pense que la marine y contribuerait pour une dizaine de millions et le budget de l'Algérie pour une certaine somme. La Chambre de commerce fournirait le complément.

Le gouverneur général sera saisi également des questions du rachat des chemins de fer et des exportations par le Kiss.

D'Oran le gouverneur général se rendra à Mostaganem et dans l'Extrême-Sud de la province.

Le budget spécial de l'Algérie s'inaugure avec les plus hautes recettes qu'on ait tirées jusqu'ici du domaine forestier. La récolte du liège est très bonne cette année. Les adjudications de lièges des forêts domaniales, qui ont eu lieu dans les départements d'Oran et d'Alger, ont porté jusqu'à présent sur 9.600 quintaux vendus 359.000 francs. Le prix moyen du quintal marchand a été de 42 francs. Le prix maximum obtenu a été de 82 francs les 100 kilos à Oran. Il reste à adjuger 560 quintaux à Oran et 47.000 à Constantine. Si les prix moyens se maintiennent, les adjudications pourraient s'élever à près de 2 millions. En 1900, le rendement avait été de 46.181 quintaux vendus 1.443.637 francs. En 1890, il n'était que de 1.263 quin-

taux (34.032 francs) et en 1895, de 14.074 quintaux (503.991 fr.). On voit quels progrès ont été accomplis dans ces dix années.

Afrique Occidentale. — *Le retour de M. Ballay. La fièvre jaune au Sénégal.* — Désirant nous renseigner sur les bruits divers qui ont couru ces temps derniers au sujet de la démission de M. Ballay et auxquels nous avons déjà fait allusion, nous nous sommes adressés à l'un des hauts fonctionnaires qui touchent d'assez près M. Decrais et M. Binger. Nous en avons reçu l'assurance formelle que M. Ballay repart pour l'Afrique. Son retour sera probablement suivi d'un remaniement du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

L'un des défauts de l'organisation actuelle est en effet de réunir dans les mêmes mains les fonctions de Gouverneur général et celles de Gouverneur du Sénégal, faisant d'un même haut fonctionnaire le représentant et le défenseur d'intérêts parfois divergents. A vrai dire, le Gouvernement général n'a jamais été organisé tel qu'il aurait dû l'être. Les bruits de démission de M. Ballay n'ont pas eu d'autre cause. On lui reproche, dit-on, de prendre son rôle au sérieux, alors que le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale est assuré par M. Binger, directeur de l'Afrique au Ministère. M. Ballay aurait protesté contre la situation étrange qui lui était faite : il n'était consulté sur rien, tenu au courant de rien ! Désirer un autre état de choses, c'était, paraît-il, soulever une prétention inadmissible, M. Binger n'ayant pas cru devoir constituer d'une façon précise le Gouvernement de l'Afrique Occidentale, où il se réservait d'intervenir directement.

Ces explications, bien que nous ayant été données en haut lieu, nous ont paru si surprenantes que nous aurions voulu en vérifier l'exactitude auprès de M. Ballay. Malheureusement nous n'avons pu le joindre. Il y a donc là un point que l'avenir éclaircira.

Quoi qu'il en soit, M. Ballay vient d'obtenir une première satisfaction. Il réclamait depuis longtemps la nomination d'un lieutenant-gouverneur chargé de l'administration du Sénégal, sous le contrôle du Gouverneur général. Il paraît que c'est chose faite. Ce sera une excellente mesure.

M. Ballay devait s'embarquer le 28 octobre ; mais il avancera la date de son départ, s'il est possible, à cause de l'état sanitaire du Sénégal. Une dépêche officielle a appris en effet que la fièvre jaune s'était déclarée à Saint-Louis et à Kayes et M. Ballay tient à reprendre immédiatement son poste, puisqu'il peut devenir dangereux. On n'a pas encore de détails et il faut souhaiter que ce ne soit là qu'une alerte. Notre Sénégal, qui se relève très vite de la terrible épidémie de l'an dernier, serait cette fois très éprouvé par une reprise sérieuse du redoutable mal.

Ordre a été donné à la mission de l'Institut Pasteur, partie sur le paquebot *Plata* pour aller étudier la fièvre jaune au Brésil, de s'arrêter avec son matériel à Dakar. Il va sans dire que tout envoi de troupes au Sénégal est suspendu.

Côte d'Ivoire. — *Mission de M. Georges Thomann.* — M. Georges Thomann, administrateur des colonies pour la Côte d'Ivoire, a été chargé d'une mission du gouvernement pour tenter l'exploration des régions de la Haute-Sassandra, restées jusqu'à présent impénétrables aux efforts de nos meilleurs explorateurs.

Cabinda. — *Délimitation franco-portugaise.* — M. Fourneau, administrateur des colonies, commissaire du gouvernement français pour la délimitation franco-portugaise de Cabinda, vient de rendre compte au ministre des Colonies des derniers travaux opérés par la commission. Ces opérations ont compris : 1° la détermination de la partie de la frontière marquée par la ligne de faîte séparant les bassins de la Loéma et du Tchiloango ; 2° la détermination du parallèle du confluent du Bilici et de la Luali jusqu'à son intersection avec la ligne de faîte précédente.

M. Fourneau espère être de retour à Loango et s'embarquer pour la France le 20 de ce mois.

Congo français. — *Les réclamations du commerce anglais.* — La Chambre de commerce de Liverpool vient d'adresser au Foreign Office une longue suite de réclamations au sujet de la situation que les grandes concessions accordées récemment par le gouvernement français dans certaines parties du Congo français feraient au commerce anglais. Nous croyons devoir signaler ces étranges doléances à titre de curiosité documentaire. Nous étudierons d'ailleurs dans un prochain article cette importante question des concessions au Congo.

La Chambre de commerce expose que la liberté commerciale instituée par l'Acte de Berlin en 1885 pour la région du Congo doit être respectée, et que nulle puissance souveraine d'une partie de cette région n'y peut porter atteinte en accordant à des personnes ou à des sociétés des monopoles ou des privilèges. Or, d'après une circulaire adressée par le Commissaire général du Congo français, des concessionnaires sont propriétaires de tous les produits de ce territoire ainsi que des bêtes sauvages, sauf sur les territoires qualifiés « réservés aux indigènes ». Sur ceux-ci, les étrangers auraient encore le droit de faire la traite. Mais, ces territoires n'ayant pas encore été délimités, pratiquement tout commerce est interdit aux sociétés non concessionnaires. D'ailleurs, les réserves ne sont pas riches en caoutchouc. Le numéraire n'étant pas en circulation générale dans la région du Congo français, afin d'obtenir le numéraire

nécessaire pour payer les marchandises importées par le négociant indépendant, l'indigène doit préalablement vendre ses produits aux concessionnaires qui fournissent la monnaie de métal nécessaire aux échanges dans des conditions nuisibles à la libre concurrence.

Enfin les pétitionnaires craignent que ce système des concessions ne soit étendu au Dahomey, à la Guinée française, etc. Ils concluent en conséquence en demandant :

Que le gouvernement anglais se renseigne au sujet de la légalité des concessions. Ils espèrent que, si les concessions faites sont jugées être une violation de l'acte de Berlin de 1885 (et de l'acte de Bruxelles de 1890 confirmant l'acte de Berlin), des mesures immédiates seront prises pour enforcer ces actes (*to enforce those acts*) et établir une complète liberté commerciale au Congo français.

Golfe de Guinée. — *Délimitation franco-espagnole.* — Par lettre du 16 août 1901, M. Bonnel de Mézières, chef de la commission française de délimitation franco-espagnole du golfe de Guinée, a fait savoir au ministre des Colonies que la commission française était arrivée le 31 juillet à Botica, où elle avait rencontré les délégués espagnols.

La commission a procédé à la détermination du thalweg des rivières Mouni et Outemboni ; un certain nombre de points ont été reconnus astronomiquement, et la carte de ces régions a été commencée. Dès que le travail dans l'estuaire de la Mouni et dans la rivière Outemboni a été terminé, la commission est partie du village de Métombé, pour effectuer la délimitation vers l'intérieur.

Transvaal. — *La guerre.* — Les dépêches nous signalent encore deux engagements malheureux pour les armes anglaises. Le 28 septembre, les troupes de Louis Botha, 1.800 hommes environ, assaillirent simultanément Fort-Itala et Fort-Prospect sur la frontière du Zoulouland. L'attaque, très violente sur l'un et l'autre point, dura dix-neuf heures à Fort-Itala et dix heures à Fort-Prospect. Les Boers furent finalement repoussés et disparurent au moment où arrivait le général Bruce Hamilton. Mais les garnisons anglaises avaient beaucoup souffert ; d'après les chiffres officiels, leurs pertes étaient de 12 tués, dont 1 lieutenant, 43 blessés, dont 5 officiers, et 63 manquants, dont un grand nombre de tués et de blessés ; plus 153 chevaux et 82 mulets tués. Trois jours après, un important convoi anglais, qui avait quitté Melmoth le matin, était capturé par les Boers à six milles de Fort-Prospect. Dans le même temps, un fort détachement de Boers surprenait un petit poste de volontaires anglais aux environs de Dundee. Les troupes de Botha sont donc restées dans la région, menaçant la frontière du Natal.

Dans le Transvaal même, les Anglais n'ont pas été plus heureux.

Les troupes de Delarey, massées au nombre d'un millier aux environs de Rustenburg, ont attaqué pendant la nuit le camp du colonel Kekewitch à Moedwill. Le combat fut acharné et dura deux heures. Les Boers furent repoussés; mais les Anglais eurent encore, dans cette affaire, 49 tués dont 2 officiers et environ 150 blessés, dont une soixantaine très grièvement. Le colonel Kekewitch, lui-même gravement atteint, dut évacuer ses blessés sur Rustenburg, ce qui prouve qu'il ne les considérait pas comme en sûreté avec lui.

Enfin, alors même que la recrudescence des hostilités au Transvaal aurait dû l'obliger à garder avec lui ses meilleurs chefs de colonne, lord Kitchener, envoyait le général Stephenson au Cap, où le général French opère déjà. Cela semble bien prouver que la situation n'est pas plus satisfaisante au Cap que dans le Transvaal et sur la frontière du Natal.

On a d'ailleurs fort peu de renseignements sur ce qui se passe. Le War Office ne se décide à publier que les faits trop graves pour être dissimulés. Pour le reste, il garde le silence le plus absolu. Nous savons seulement que, au 6 octobre, le total officiel des pertes anglaises, depuis le début de la guerre, s'élevait à 3.270 officiers et à 72.292 hommes.

Tout cela n'est pas pour rassurer l'opinion en Angleterre. Le mécontentement croît chaque jour. Dernièrement le *Punch* représentait dans un de ses *cartons* John Bull secouant lord Salisbury endormi dans un fauteuil et lui criant : « Réveillez-vous. Il faut que cette guerre finisse. Dites-moi ce qu'il faut faire et je le ferai. » C'est exactement la situation. Le peuple anglais est furieux de la lenteur des opérations et impatient d'en finir. Le *Standard* écrivait le 3 octobre :

> La prolongation de la guerre est ruineuse pour l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne souffre sensiblement de cet épuisement de ses ressources. Les entreprises commerciales sont sérieusement entravées et le commerce ne peut retrouver son élasticité. On ne peut non plus dépenser un million ou plus par semaine dans un coin de l'empire, sans que cela ait quelque effet. Il faut mettre fin à un conflit qui a duré trop longtemps déjà pour notre honneur national. S'il faut des hommes, qu'on les trouve. Le pays attend un vigoureux et heureux effort qui finisse la campagne. Il a donné carte blanche au ministère et il est prêt à de plus grands sacrifices que ceux qu'il a déjà faits, s'il est nécessaire. Mais il faut en finir, une fois pour toutes.

Certes, le gouvernement ne demanderait pas mieux, lui aussi, que d'en finir ; mais les Boers ne s'y prêtent pas.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS

La production du charbon dans le monde[1]. — La production totale du charbon dans le monde atteint aujourd'hui 650.000.000 tonnes fournies: 37,6 % par les Etats-Unis, 34,5 % par la Grande-Bretagne, 16,7 % par l'Allemagne, 5 % par la France et 3,5 % par la Belgique. La production américaine a subi une progression très remarquable; inférieure de plus de 5 millions de tonnes à celle de la Grande-Bretagne, il y a deux ans, elle la dépasse aujourd'hui de plus de 20 millions de tonnes. Voici d'ailleurs le chiffre de la production de ces trois dernières années pour les principaux pays :

	1898	1899	1900
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Grande-Bretagne...	202.055.000	220.095.000	225.281.000
États-Unis.....	196.406.000	226.534.000	245.422.000
Allemagne.....	96.310.000	101.740.000	109.225.000
France.....	31.826.000	32.256.000	32.587.000
Belgique.....	22.088.000	22.072.000	23 352 000
Total...	548.685.000	602.717.000	635.867.000

Les pays où les exportations excèdent les importations sont principalement : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, la Belgique. En 1899 l'excédent des exportations était de 55.808.000 tonnes pour la Grande-Bretagne, 9.712.000 tonnes pour l'Allemagne et 3.964.000 tonnes, pour les Etats-Unis.

Au contraire, en Russie et en France, l'importation l'emporte sur l'exportation; pour 1899, les excédents étaient de 4.444.000 tonnes pour la Russie et 10.556.000 tonnes pour la France. Les charbons importés chez nous proviennent principalement de Grande-Bretagne (7.541.000 tonnes en 1900), de Belgique (5.330.000 tonnes) et d'Allemagne (1.615.000 tonnes).

On pouvait estimer comme suit le prix de la tonne de charbon sur le carreau de la mine pour les deux dernières années :

[1] *Moniteur industriel.*

	1899	1900
	—	—
	Francs	Francs
Grande-Bretagne	18.20	26.00
États-Unis	10.85	13.06
Allemagne	18.40	21.00
France	23.70	»
Belgique	23.65	»

II. — ASIE

Commerce de l'Inde anglaise en 1899-1900. — Le commerce général de l'Inde a été pour 1899-1900 de 3.765 millions se décomposant en 1.721 millions pour les importations et 2.044 millions pour les exportations. Les importations par voie terrestre entrent dans ces chiffres pour 117 millions, et les exportations pour 94 millions.

Les importations par mer ont atteint le chiffre de 1.604 millions, contre 1.499 en 1898-1899 et 1.569 en 1897-1898; les exportations en 1899-1900 furent de 1.950 millions, contre 2.003 en 1898-1899, et 1.746 en 1897-1898.

A l'importation l'augmentation a été provoquée tant par l'accroissement des quantités que par la hausse du prix de certaines marchandises; à l'exportation au contraire les expéditions se sont resserrées par suite du déficit des récoltes. Cette réduction a exercé une répercussion défavorable sur le mouvement maritime. En 1898-1899, il avait compté, entrées et sorties réunies, 9.686 bâtiments jaugeant 9.115.646 tonneaux; il s'est réduit en 1899-1900 à 8.528 bâtiments jaugeant 8.627.486 tonneaux.

Les échanges commerciaux de l'Inde avec l'Europe, qui se montaient à 2.061 millions de francs en 1898-1899 n'ont atteint que 1.978 millions en 1899-1900. La diminution de 83 millions porte exclusivement sur les exportations.

En 1899-1900 la part proportionnelle du Royaume-Uni s'est élevée dans les importations totales à 68,9 %, elle a été de 3,4 % pour la Russie et l'Autriche-Hongrie, de 2,5 % pour la Belgique, de 2,4 % pour l'Allemagne, de 1,4 % pour la France.

III. — AFRIQUE

Le commerce et l'industrie de Madagascar [1]. — Pendant l'an-

[1] *Bulletin économique de Madagascar* et *Revue française.*

née 1900 le commerce général de la grande île a continué sa marche ascendante.

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
	Francs	Francs	Francs
1898.....	21.627.817	4.974.548	26.602.365
1899.....	27.916.614	8.046.408	35.963.022
1900.....	40.470.813	10.623.869	51.094.682

Les principaux produits importés sont : les tissus de coton (10.461.462 francs en 1900), les vins (2.322.911 fr.), les eaux-de-vie (2.263.577 fr.). L'exportation consiste surtout en poudre d'or (3.009.160 fr.), rafia (2.040.734 fr.), caoutchouc (1.831.809 fr.).

La navigation accuse pour 1900 une situation très avantageuse en faveur du pavillon national : sur un total de 6.400 navires jaugeant 1.019.940 tonneaux, 4.338 étaient français, représentant 913.021 tonneaux.

L'industrie minière a fait de grands progrès depuis quelques années. L'or existe un peu partout. On en trouve dans les rivières sises entre Vohémar et la baie d'Antongil près de Fort-Dauphin et sur les bords de l'Ipoka et de la Betsiboka. C'est dans cette région que se trouve la concession Suberbie, qui a donné naissance aux établissements de Suberbieville près de Mavetanana.

D'après une lettre circulaire du général Gallieni, il existait au 1er janvier 62 exploitations de lots aurifères. L'exportation, représentant la presque totalité de la production, a atteint en 1900 le chiffre de 1.114 kilogr., représentant une valeur de 3.009.160 fr., contre 1.070.825 fr. en 1899 et 338.522 fr. en 1898.

Le procédé d'extraction de l'or à peu près exclusivement employé est le lavage à la battée, qui est le plus souvent opéré par les femmes.

Commerce de la Guinée française en 1900 [1]. — Voici les chiffres du commerce de 1900 comparés à ceux de 1899 :

Années	Importations	Exportations	Total
—	—	—	—
	Francs	Francs	Francs
1899.....	15.441.000	9.461.000	24.902.000
1900.....	14.275.000	9.780.000	24.055.000

La part de la France est encore bien faible : 4.283.000 francs aux importations et 1.013.000 aux exportations.

Les importations consistent surtout en tissus de cotons (5.323.000 francs) et alcools (501.000 francs).

La colonie exporte principalement du caoutchouc (7.321.000 francs) et des amandes de palme (477.000 francs).

---

[1] *Revue française.*

Commerce de la Côte d'Ivoire en 1900[1]. — Le commerce de la colonie atteint le total de 17.154.000 francs, dont 9.080.000 aux importations et 8.074.000 aux exportations.

Ces chiffres présentent une augmentation sur ceux des années précédentes; en 1893 le commerce n'était que de 6.937.000 francs. Les importations françaises ont en particulier montré d'excellentes tendances : de 185.000 francs en 1893, elles montaient à 704.000 en 1897; elles atteignent 2.575.000 francs en 1900.

Les principales importations sont les tissus (2.732 000 francs) et les boissons (1.360.700 francs).

Le produit le plus exporté est le caoutchouc (4.734.000 francs); viennent ensuite l'huile de palme (1.475.000 francs) et l'acajou (1.208.000 francs).

IV. — AMÉRIQUE

Le commerce de la Guyane Française[2]. — Le commerce extérieur de la Guyane s'est élevé pour chacune des trois dernières années aux chiffres suivants :

Années	Importations	Exportations	Total
—	—	—	—
	Francs	Francs	Francs
1898	10.537.291	6.848.162	17.386.083
1899	12.099.731	6.844.076	18.943.807
1900	9.762.042	6.583.463	16.345.507

L'infériorité du chiffre total de 1900 par rapport à ceux de 1898 et 1899 provient donc d'une diminution dans l'importation ; celle-ci porte principalement sur les ouvrages en métaux (1.611.792 francs), les farineux alimentaires (1.556.774 francs), les boissons (1.423.442 fr.) Quant aux exportations, elles sont peu importantes en dehors de l'or (6.005.415 francs en 1900)[3].

Les industries actuellement représentées à la Guyane sont : la distillerie, la fabrication de l'essence de bois de rose et la préparation de la gomme de Balata.

Si la Guyane permet de fonder les meilleures espérances pour l'agriculture, l'élevage ou l'industrie, on doit constater qu'aujourd'hui elle est déserte et improductive. La cause principale de cette situation provient du défaut absolu de la main-d'œuvre.

---

[1] *Revue française.*

[2] *Feuille de renseignements de l'Office colonial.*

[3] Voir notre étude sur les Mines d'or de la Guyane. *Questions Diplomatiques et Coloniales*, t. XII, p. 249.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Alix, Marquis, Wendt, Marty et Barbaza, du 16e rég.; Bergin, Le Poupon, Petitjean, Javonhey, Fauque de Jonquières, Clémençon, Langlois, Scheidhauer, Delfosse, Ehret, Mury, Allegrini, Hervelin, Chauveau, Gœtz, Ronjat, Marchal et Amberger, du 17e rég.; Rabier, Sichère, Bourchet, Elegoet, Péron, Hanne, Chauvet, Ovigneur, Kaufmann, Potiron de Boisfleury, Angibaud, Kolbet-Jouarre, du 18e rég.

Indo-Chine. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Bousquet, de l'ét.-major partic.; Saugnier, Dubois, Cau, Rosse, Varache, Chanson et Santucci, du 10e rég.; Jourdy, du 2e tiraill. tonk.; Durand et Dubuisson, du 3e tiraill. tonk.; Mazin, Coulon, Coutance, Pinet, Dupuy, Grovalet, Odiaux et Devaux, du 11e rég.; Dionis du Séjour et de Chauvenet, du rég. de tiraill. annam.

Sont désignés pour servir :

1° Au Tonkin :

MM. les *capitaines* Esselin, du 1er rég.; Dubas, du 8e rég.; Kœnig, du 22e rég.

M. le *lieutenant* Godefroy, du 3e rég.

MM. les *sous-lieutenants* Le Hir, du 2e rég.; Ducret, du 4e rég.; de Menou, Edon, Le Sauce, du 5e rég.; Garnery, du 8e rég.; Lescoulié, du 21e rég.

2° En Cochinchine :

MM. les *chefs de bataillon* Bruny, du 4e rég.; Baudoin, du 5e rég.

MM. les *capitaines* Ballet-Batz, Pereyre et Saphore, du 7e rég.

Madagascar. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Ardant du Pic et Lévy, du 13e rég.; Dutech, Cassany, Jeanneau, Cortier, Eyraud et Willème, du 15e rég.; de Froissard-Broissia, Cazals, Cautellier, Castinetti et Foisy, du 2e tiraill. malg.; Gauroy, du bat. sénég. à Diégo-Suarez.

Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *capitaines* Guillet, du 1er rég.; Wemel, du 2e rég.

MM. les *sous-lieutenants* Meyzonade, du 1er rég.; Guinot, du 2e rég.; Brousseau et Charnoz, du 3e rég.

Sénégal. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Camy, de Loverdo, Bertin et Murat, du 3e tiraill sénég.

Sont désignés pour servir au Sénégal :

MM. les *médecins de 2e cl.* Charézieux, affecté au 2e tiraill. sénég.; Delaporte, affecté aux troupes du Zinder.

Côte d'Ivoire. — Sont promus au grade de lieutenant :

MM. les *sous-lieutenants* Demoulin et Cornet, de l'ét.-maj. partic. à la Côte d'Ivoire.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Est promu dans le personnel des agents techniques des direct. de travaux (service des construct. nav.) à l'emploi d'adjoint de 2e cl. :

M. l'*adjoint de 3e cl.* Garnier, à Saïgon.

Madagascar. — M. le *chef d'escadron* Schmidt, de l'inspect. des fabric. d'artill. est dés. pour remplir les fonct. de sous-directeur d'artill. à Diégo-Suarez.

Soudan. — Sont dés. pour servir à la direct. d'artill. du Soudan :
M. le *capitaine* Amman, du 2e rég.
M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Meunier.
MM. les *officiers d'admin. de* 3e *cl.* Ingloo et Vergé.
M. l'*officier d'admin. contrôleur d'armes*, Avon.

Côte d'Ivoire. — M. le *capitaine* Mercier, du 2e rég., est dés. pour servir à la compagnie de conduct. soudanais stationnée à la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont dés. pour embarquer :
Sur le *Pascal :* M. le *médecin de* 1re *cl.* Deblenne.
Dans l'escadre d'Extrême-Orient : M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Duplat.

M. le *commissaire principal de* 1re *cl.* Mathis est dés. pour remplir les fonctions de chef des services admin. d'Indo-Chine.

M. le *commis. de* 2e *cl.* Sauve, des services du commissariat, est dés. pour servir à Saïgon.

Océan Indien. — Sont désignés pour embarquer :
Sur le *Catinat :* MM. l'*enseigne de vaisseau* Hardy, le *mécanicien principal de* 2e *cl.* Ferragu.
Sur l'*Infernet :* M. l'*enseigne de vaisseau* Drujon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — Sont nommés :
Procureur de la République à Saïgon : M. Lantiéri, procur. de la Rép. à Oran.
Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine : M. Peux, prés. du trib. de la Pointe-à-Pitre.

Guadeloupe. — Est nommé :
Président du trib. de prem. instance de la Pointe-à-Pitre : M. Pinel.

Côte des Somalis. — M. le *médecin aide-major de* 1re *cl.* Bouillet est dés. pour servir à la côte française des Somalis.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Henry bey, premier secrétaire de l'ambassade de Turquie à Berlin, est nommé consul général de Turquie à Marseille.

L'exequatur a été accordé à M. Guillermo el Pareja, consul du Pérou à Nantes et Saint-Nazaire.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

MALLETERRE (G.) et LEGENDRE (P.) : **Livre-Atlas des colonies françaises. III. Colonies de l'Océan Pacifique. IV. Colonies de l'Océan Atlantique.** Paris, Charles Delagrave, s. d., 2 in-4 de 20 et 22 p., cartes et gravures.

Nous avons déjà présenté aux lecteurs des *Questions diplomatiques et coloniales* les premières parties du très intéressant *Livre-Atlas des Colonies Françaises* dont MM. G. Malleterre et P. Legendre ont commencé la publication. Voici deux nouveaux fascicules de cet ouvrage, consacrés, l'un aux colonies de l'Océan Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Etablissements français de l'Océanie) et l'autre aux colonies de l'Océan Atlantique (An-

tilles, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon); tous deux ont une réelle valeur au triple point de vue du texte, des illustrations et des cartes, et remplissent parfaitement, nous semble-t-il, leur but qui est « de donner aux enfants indigènes des colonies françaises les notions qui leur sont nécessaires sur... l'ensemble du domaine colonial français et sur chaque colonie en particulier ». Cette fois encore, cependant, nous émettrons quelques critiques de pur détail : il eût fallu contrôler plus soigneusement certaines dates historiques dans chacun des deux fascicules (citons en particulier, à la p. 2 du fasc. IV, l'année 1643 donnée comme date de la fondation de Cayenne ; c. *ibid.*, p. 18), se montrer un peu moins affirmatif sur la venue des premiers pêcheurs français à Terre-Neuve et sur Jean Cousin, faire figurer Vanikoro (cité dans le texte du fasc. III, p. 10) sur la carte des Nouvelles-Hébrides ou expliquer pourquoi cette île n'y est pas représentée. Il eût fallu aussi corriger plus soigneusement les épreuves (voir par ex., fasc. IV, le nom de *Houel* défiguré en *Hanel*, p. 10 ; un renvoi inexact, à la p. 15 du fasc. III, à une carte qui se trouve p. 13 et non p. 9 ; etc.), mettre d'accord les noms géographiques cités dans le texte et ceux qui sont mentionnés sur les cartes (*île du Liézour*, dit le texte du fasc. III, à la p. 3, tandis que la carte de la p. 2 indique l'île *Leizour*, etc.). Peut-être aussi la nomenclature est-elle un peu trop abondante. Mais ces quelques taches sans importance ne diminuent pas la valeur générale de l'œuvre entreprise par MM. Malleterre et Legendre ; c'est vraiment une bonne œuvre, dans tous les sens du mot, et nous en attendons avec impatience les deux derniers fascicules.

HENRI FROIDEVAUX.

Lectures courantes des écoliers français. — La Famille. — La Maison. — Le Village. — Notre Pays, par CAUMONT. — **Notre Colonie** (Indo-Chine), par LOUIS BRUNET. Paris, Ch. Delagrave, 1898, in-12 de 356 + 36 p. — **Notre Pays**, par CAUMONT. — **Notre Colonie** (île de la Réunion), par C. JACOB DE CORDEMOY. Paris, Ch. Delagrave, s. d., in-12 de 356 + 36 p. — **Notre Pays**, par CAUMONT, — **Notre Colonie** (Madagascar), par LOUIS BRUNET. Paris, Ch. Delagrave, 1898, in-12, de 356 + 36 + 16 p.

Avant de publier les intéressants livres-atlas des Colonies signés de MM. Legendre et Malleterre, la librairie Delagrave avait voulu fournir aux enfants de nos colonies des livres de lectures, et avait ajouté dans ce but, au petit volume rédigé naguère par M. Caumont, des monographies coloniales analogues aux monographies départementales intercalées au milieu même des *Lectures*. Bonnes pour les Français de France, la plupart des *lectures* rédigées par M. Caumont ne me semblent pas à la portée des enfants, encore si peu civilisés, de la plupart de nos colonies ; nous voudrions pour eux des lectures plus simples, leur parlant de leur civilisation, de leurs divinités, de leurs grands hommes, et non pas de l'aération des appartements, de Charlemagne, de Bayard ou de Guillaume Tell.

Voilà pour la partie générale ; quant aux notices coloniales, celles que nous avons lues sont de valeur inégale. Celle que M. Jacob de Cordemoy a consacrée à la Réunion, encore qu'on y puisse adresser de légères critiques, est bonne et agréable à lire, et on trouve avec plaisir, dans les dernières pages, une petite anthologie des écrivains français nés dans l'île. Nous aimons moins les pages consacrées par M. Brunet à Madagascar ; le plan en est contestable, et l'auteur a oublié (au début de sa notice) de

localiser la grande île dans l'Océan Indien; un peu plus loin, il a écrit, sur l'histoire de Madagascar jusqu'en 1789, quelques pages qui ne sont absolument plus au courant de la science. Pas plus que la notice précédente, celle que M. Brunet a consacrée à l'Indo-Chine n'est satisfaisante comme plan; il est regrettable, d'autre part, que l'auteur ait parlé aussi peu de l'expédition Doudart de La Grée, sans même nommer Francis Garnier, dont la mort est datée un peu plus loin de 1851.

Il y a néanmoins, dans les livres dont nous venons de parler, un effort intéressant à signaler; mais le résultat laisse parfois beaucoup à désirer, et ne correspond pas à l'effort tenté. Il en sera ainsi tant qu'on ne se résignera pas à travailler directement pour les écoliers des colonies, et qu'on persistera à vouloir utiliser, pour l'enseignement des enfants indigènes, des livres qui, le plus souvent, ne sont pas du tout à leur portée.

H. F.

Rey (R.) : **Voyage d'études en Tunisie (10-28 avril 1900)**. Paris, Ch. Delagrave, s. d., in-8° de 149 p.

Au mois d'avril 1900, M. René Millet eut l'idée d'organiser, avec le concours du Ministère de l'Instruction publique, un voyage d'études d'instituteurs français en Tunisie. N'était-ce pas un moyen excellent de conquérir de nouvelles sympathies au pays qu'il administrait, et peut-être aussi d'y amener de véritables colons, des paysans français susceptibles de s'établir en Tunisie et d'y lutter contre cette invasion italienne qui là-bas constitue pour l'avenir de notre domination un réel danger? Je ne sais si cet espoir a été rempli; mais il semble bien — à en juger par le récit publié par M. Rey — que le « voyage d'études en Tunisie » a été pleinement réussi et a permis à nos instituteurs d'apprécier les admirables ressources du pays qu'ils visitaient. En organisant cette caravane, M. René Millet a donc fait de l'éducation coloniale au premier chef, et c'est aussi de l'éducation coloniale qu'avec lui et d'après lui fait M. Rey en racontant, sous la forme d'un simple journal de route, ce que ses compagnons et lui-même ont vu et observé au cours de leur rapide excursion en Tunisie.

H. F.

Des rapports financiers entre la métropole et les colonies, rapport à la session de La Haye en 1901 (Institut Colonial international), par M. Maurice Chotard. — Bruxelles, Mertens, in-8° de 100 p.

M. Chotard étudie dans cet ouvrage, successivement, à qui appartiennent le vote et l'approbation des budgets, quels sont les droits respectifs de la métropole et des pouvoirs locaux, dans quelle mesure ceux-ci doivent contribuer à l'établissement des impôts, destinés à faire face aux dépenses coloniales, comment le pouvoir central peut intervenir pour protéger les colons et les indigènes contre des vexations réciproques. Il examine aussi la question des emprunts et des grands travaux publics, qui est intimement liée au développement futur des possessions lointaines. En résumé, l'auteur a su exposer avec élégance et clarté l'état actuel de la législation financière coloniale en France, Angleterre, Allemagne, Hollande, Belgique, en déduire des principes généraux s'appliquant à tous les pays, indiquer enfin les tendances d'un régime qui est encore maintenant en voie de transformation.

J. Franconie.

Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, par MM. Yves GUYOT et A. RAFALOVICH.

La librairie Guillaumin vient de mettre en vente la dix-huitième et dernière livraison de ce dictionnaire, que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, qui y trouveront tous les renseignements désirables tant au point de vue théorique que pratique sur des questions d'un intérêt et d'une portée chaque jour croissants.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux, un vol. in-8°. Tome III. *Chine et Japon.* La 37e et la 38e livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

Les Andes de Patagonie, par L. GALLOIS. Extrait des *Annales de Géographie.* Un vol. in-8° de 28 pages, accompagné de 29 photographies hors texte et une carte en 3 feuilles hors texte en couleurs. Paris, 1901, Armand Colin.

La colonisation au Congo français. — Etude sur les concessions accordées au Congo, par le capitaine RENARD. Un vol. in-8° de 120 pages. Paris, 1901, chez l'auteur, 55 rue de Châteaudun.

Tratados, convenciones, protocolos y demas actos internacionales vigentes celebrados por la Republica Argentina. 2 vol. in-8° de 470 et 368 pages. Buenos-Ayres, 1901. Imprenta de la Nacion, 344, San Martin.

Concessions congolaises, par ALBERT COUSIN. Un vol. in-8° de 76 pages. Paris, 1901, librairie Challamel.

L'assurance ouvrière à l'étranger, par JEAN ARTIBAL. Un vol. in-8° de 111 pages. Paris, 1901 Société d'éditions scientifiques, 2 fr. 50.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (6 *oct.*). La défense mobile de la Corse.

Bulletin de la Chambre des négociants-commissionnaires (1er *oct.*). GABRIEL FERMÉ : Les voies navigables et les ports.

Bulletin économique de l'Indo-Chine (1er *sept.*). Mouvement commercial de l'Indo-Chine pendant le premier trimestre 1901. — AMAND : Les différents procédés de coagulation du caoutchouc.

France Coloniale (5, 20 *sept.*). Le recrutement de la main-d'œuvre en Extrême-Orient.

Journal d'agriculture tropicale (30 *sept.*). A. PERRUCHOT : Les moyens d'augmenter la production et le rendement de l'arachide au Sénégal.

Journal des Chambres de commerce et d'industrie (25 *sept.*). HENRI BLANCHEVILLE : Le rôle du commissionnaire dans les pays d'Orient.

Moniteur industriel (28 *sept.*). Finances espagnoles.

Moniteur officiel du commerce (3 *oct.*). La concurrence américaine sur les marchés britanniques.

Mouvement socialiste (1er *oct.*). PAUL UMBREIT : Les syndicats en Allemagne.

Quinzaine (1er *oct.*). *** Un pèlerinage au pays messin.

Quinzaine coloniale (25 *sept.*). J. CHAILLEY-BERT : Nos colonies d'Indo-Chine. Le progrès des dix dernières années. — Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Réforme économique (29 *sept.*). JULES DOMERGUE : Un mauvais plaidoyer en faveur des ports francs. — CH. GEORGEOT : Nos relations économiques avec la Russie.

Revue (ancienne REVUE DES REVUES) (1er *oct.*). *** Arrêt de l'essor économique en France.

Revue bleue (28 *sept.*). Hector Depasse : Le tsar et l'arbitrage. — En Chine. Après la signature du protocole du 27 septembre. — (5 *oct.*). Les entrevues de Dantzig et de Compiègne. — Arthur Lynch : Le président Roosevelt.

Revue du Cercle militaire (5 *oct.*). Vénézuéla et Colombie.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (27 *sept.*). Henri Lorin : Alliance et commerce.

Revue des Deux Mondes (1er *oct.*). Georges Goyau : Patriotisme et humanitarisme. Essai d'histoire contemporaine. L'évolution américaine. — J.-P. des Noyers : Le pouvoir exécutif aux Etats-Unis. Les fonctions presidentielles.

Revue française (*oct.*). A. d'Avril : Les chrétiens en Macédoine. — Georges Tricoche : La situation à Cuba. — Métais : Zinder.

Revue générale des Sciences (30 *sept.*). A. Larbalétrier : L'état actuel et les besoins de la culture des prairies artificielles et des pâturages en France.

Revue politique et parlementaire (10 *oct.*). Alcide Ebray : L'alliance franco-russe. Ses origines, ses résultats, sa portée. — Général *** : Le haut commandement et les grands états-majors. — *** Les républicains et les élections législatives de 1902. Un programme d'union démocratique.

Revue indo-chinoise (26 *août*). Paigot de la Vèze : La Russie et Madagascar.

Revue de Madagascar (10 *sept.*). H. Chessé : Les cultures indigènes de Mahanoro. — Dr Jourdran : L'enseignement médical à Madagascar.

Revue scientifique (28 *sept.*). Zaborowski : Origine des populations anciennes et actuelles de la Russie méridionale et du Caucase.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Beiträge zur Kolonialpolitik und Kolonialwirtschaft (*Heft* 4). K. Fies : L'huile de palme au Togo. — Le développement de l'archipel Bismarck. — (*Heft* 5). Seidel : Etudes sur la grammaire et la lexicographie de la langue usuelle de la Chine du Nord. — Spellenberg : Rapport sur mes trois voyages dans les territoires du sud-ouest de l'hinterland du Cameroun.

Deutsche Kolonialzeitung (3 *oct.*). La culture du cacao dans les îles Samoa. Les îles Marshall.

Export (3 *oct.*). La situation dans l'Afrique du Sud.

Marine Rundschau Goette : Les procédés de guerre dans la lutte entre Napoléon Ier et l'Angleterre. — Les manœuvres navales françaises de 1901. — Zepelin : Les territoires côtiers russes en Asie orientale.

Der Ostasiatische Lloyd (30 *août*). Les projets de la France dans la Chine méridionale.

Revues anglaises.

The Engineering Magazine (*oct.*). G. Irwin : Le développement de l'industrie du coke. — Edwin G. Adams : Les mines de cuivre d'Ashio au Japon.

Forum (*sept.*). B. Taylor : Le commerce de la Grande-Bretagne. — Lieutenant-général Portugael : L'Afrique portugaise.

Journal of the board of agriculture (*sept.*). Le commerce des céréales. — Exportation des moutons indigènes du Royaume-Uni.

The Scottish geographical magazine (*sept.*). L'expédition allemande du pôle antarctique.

Travel (*oct.*). Louis Steele : Au cœur des montagnes Rocheuses du Canada.

Revues belges.

Belgique coloniale (29 *sept.*). La charte coloniale. Exposé des motifs.

Mouvement géographique (29 *sept.*). Le commerce dans le bassin du Congo. — L. Vincart : La Corée.

Revues italiennes.

Italia coloniale (*oct.*). A. Monzilli : Le programme économique du nouveau président des Etats-Unis. — Alfonso Lomonaco : Bombay et son commerce avec l'Italie.

Società geografica italiana (*oct.*). Alessandro Martelli : Paxos et Antipaxos dans la mer Ionienne.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

NS DEVANT LE PARLEMENT

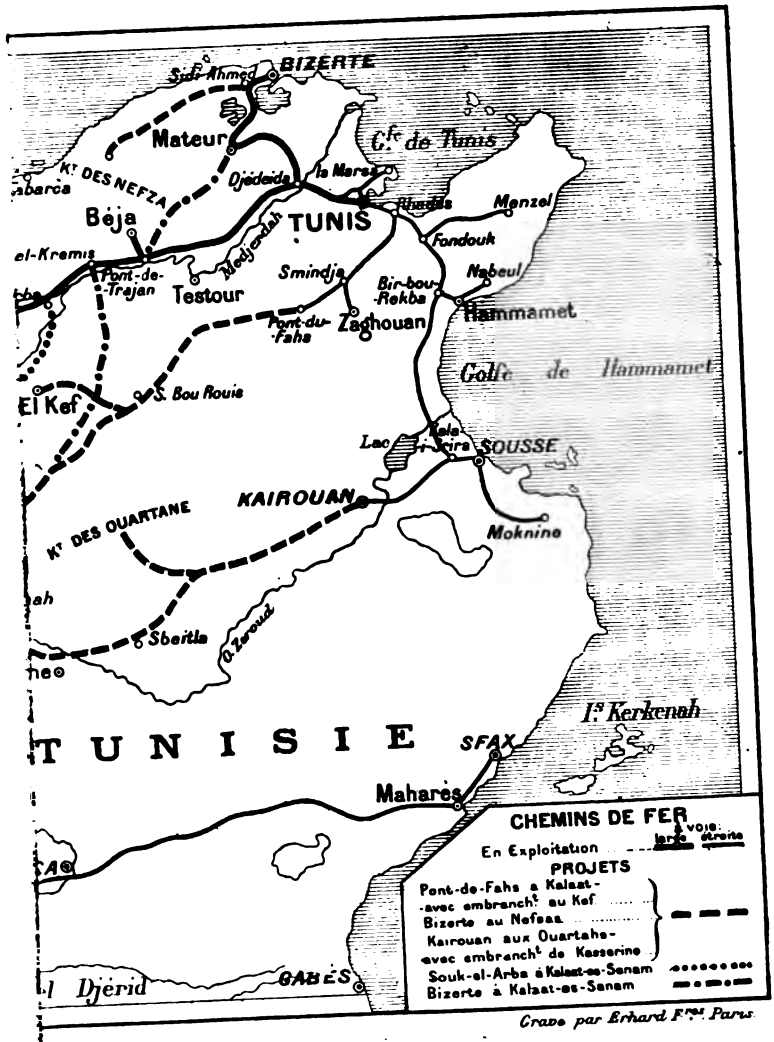

DES TRACÉS SOUMIS AUX ENQUÊTES

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 103

Alcide Ebray : La nouvelle loi italienne sur l'émigration. — **Jean de la Peyre** : Le règlement de l'indemnité chinoise. — **A.-A. Fauvel** : Les voies navigables de la Chine. — **J. Xior** : La justice européenne à Madagascar. — **A. de Saint-Valery** : L'Europe et la question d'Autriche. — **M. Pouyanne** : Correspondance. — Les événements de Marguerite.

Cartes et gravures : Carte des changements de cours du Hoang-Ho.

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédoine et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédoine et ses habitants.

Sommaire du n° 108

H. Daurys : Politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le Congrès de géographie de 1901. — **R. de la Vaissière** : Arguin et Portendick. — **F. W.** : L'Allemagne et la politique coloniale française. — **Colonel de la Panouse** : Henri d'Orléans.

Cartes et gravures : La baie d'Arguin et Portendick.

Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

Sommaire du n° 109

Henri Lorin : Une entente franco-espagnole. — **Edouard Payen** : L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine. — **H. Pasquier** : Le tarif douanier allemand. — **Baron A. d'Avril** : Quelques notes sur l'Arabie.

Cartes et gravures : Carte de l'Arabie contemporaine (1901).

Sommaire du n° 110

Robert de Caix : La France et la crise colombienne. — **Dr Le Dantec** : Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures). — **Aspe-Fleurimont** : La Côte d'Ivoire occidentale. La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900). — **J. Xior** : La main-d'œuvre à Madagascar.

Cartes et gravures : I. Carte de la Colombie et du Vénézuéla.

II. Graphique du commerce extérieur des principales puissances de 1885 à 1900.

Sommaire du n° 111

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. — Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais. — **Edouard Picard** : La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires. — **Ned-Noll** : L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales. — **F***** : L'administration anglaise en Chypre (Correspondance).

Cartes et gravures : I. Carte de l'île de Chypre. — II. Carte des dernières opérations au Transvaal,

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles-Granulé aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

Dépôt : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. ✠ O. ✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 113. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 1er Novembre 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Auguste Terrier..... La politique anglaise en Afrique Occidentale.... 513

J.-H. Franklin..... La question de Libéria..... 523

Edmond Fazy..... Enquête sur l'avenir de l'Islam (*suite et fin*). Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohammed ben Rahal. — Conclusion..... 532

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques..... 552
Renseignements économiques..... 565
Nominations officielles..... 571
Bibliographie — Livres et Revues..... 573

CARTES ET GRAVURES

I. Les Nigeria et la région du Tchad. — II. Afrique Occidentale.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DEPUIS LE 15 OCTOBRE 1901

Les Bureaux de la Revue :

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

sont transférés

19, RUE BONAPARTE, 19

En conséquence, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien nous envoyer à notre nouvelle adresse toute la correspondance concernant la Direction, la Rédaction et l'Administration de la *Revue*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger. . . .	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année	1897.	25 francs.
»	1898.	25 »
»	1899.	20 »
»	1900.	15 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE ANGLAISE EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Sir Frederick Lugard, Haut Commissaire britannique dans la Nigéria, qui fut jadis pour nos missions du haut Dahomey un si rude concurrent, vient de quitter Londres pour rejoindre son poste, et la presse d'outre-Manche a longuement envisagé à ce propos la situation actuelle de l'Angleterre au Niger et au lac Tchad.

Le moment est en effet venu pour cette puissance d'arrêter dans cette partie de l'Afrique une politique locale active et nette. Il est surprenant de constater aujourd'hui la valeur des territoires haoussas et nigériens qui forment les deux Nigéria et de mettre en regard la faiblesse de l'effort que l'Angleterre a fait pour les acquérir. Cet effort a été presque exclusivement diplomatique. Les deux traités franco-anglais qui lui ont reconnu les pays entre Niger et Tchad sont des victoires dont nos voisins peuvent tirer un légitime orgueil.

Que dire, en effet, aujourd'hui encore de cette fameuse déclaration de Londres du 5 août 1890 qui traça la ligne théorique de Say à Barroua comme limite entre l'expansion de notre Soudan et celle de la Compagnie royale du Niger, et qui attribua à cette dernière l'empire du Sokoto et tout ce qui en dépend « équitablement » ? Il n'y a pas dans toute notre histoire coloniale d'exemple aussi probant du danger des conventions précipitées faites sur des documents incertains ou trop rares. Les Anglais à cette époque n'étaient pas à Lokodja et cependant, à la tribune de la Chambre, le 4 novembre 1890, notre ministre des affaires étrangères justifiait ainsi la déclaration signée par M. Waddington :

Nos progrès (au Niger) étaient plus lents que ceux des Anglais. Nous sommes descendus jusqu'à Tombouctou, tandis que les Anglais remontaient jusqu'à Say. Ils s'y sont fortement installés, y ont établi leur influence et ils ont eu la prétention de pousser leurs reconnaissances jusqu'à la boucle du Niger, c'est-à-dire jusqu'à 800 kilomètres de Say, à Bouroum

d'où ils pouvaient menacer Tombouctou, nous couper de l'Algérie et nous créer, à l'arrière de nos possessions africaines, de grandes difficultés.

Cette regrettable précipitation à conclure un accord qui limitait notre expansion au profit de nos voisins inactifs, ne peut-on la reprocher aussi aux articles de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 qui ont précisé la délimitation théorique de 1890? Le débat qui s'était engagé entre Français et Anglais de 1895 à 1898 sur les affaires du Niger n'a jamais porté sur la délimitation de la rive gauche et ce fut une surprise que de la voir opérer par le traité qui mettait fin aux différends nés sur la rive droite. On connaissait, il est vrai, de plus qu'en 1890 les travaux de la mission Monteil. Mais aucune étude récente des tribus de Say au Tchad n'avait été faite. C'est même pour procéder à cette étude que le capitaine Cazemajou avait été envoyé en mission au début de 1898 par le Comité de l'Afrique française. On n'attendit pas le résultat de ces travaux ; c'est plus d'un mois avant la nouvelle de sa mort que la convention fut conclue.

Et cependant cet officier avait conclu à Argoungou, le 19 janvier 1898, avec le serki du Kabbi un traité qui nous donnait tout le pays de ce dernier et dont voici le te texte :

Article premier. — Ismail, roi du Kabbi, déclare mettre son royaume sous le protectorat de la France.

Art. 2. — Le pays du Kabbi comprend : 1° le Kabbi proprement dit ; 2° le Djerma ; 3° le Maouri ; 4° le Dendi de la rive gauche du Niger, et tous les territoires qu'Ismail ou ses successeurs pourraient acquérir.

Art. 3. — Les limites actuelles du royaume du Kabbi sont les suivantes :

1° Au Nord : une ligne passant entre le 14° et le 15° degré de latitude Nord, séparant le Djerma et le Maouri du pays d'Immanan ;

2° Au Nord-Est : une ligne passant entre les méridiens de Kotami et de Silamé, constituant la limite du Maouri et du Kabbi proprement dit avec l'Adar ;

3° A l'Est : une ligne passant à Kambassa, sur le Goulbi N'Gando, à Sanguino, à Chagali et aboutissant à Katami, situé au confluent du Goulbi N'Kabbi et du Dallol Bondi. Cette ligne sépare le Kabbi proprement dit des royaumes de Sokoto et de Gando ;

4° Au Sud-Est et au Sud : le Goulbi N'Gando depuis Kambassa jusqu'à son confluent avec le Goulbi N'Kabbi, puis le Goulbi N'Kabbi à partir du point où il reçoit le Goulbi N'Gando jusqu'à son confluent avec le Niger ; le thalweg de ces deux rivières séparant le Kabbi proprement dit et le Dendi de la rive gauche du royaume de Gando ;

5° Au Sud, au Sud-Ouest, à l'Ouest et au Nord-Ouest : par le Niger, séparant le royaume du Kabbi des possessions françaises de la rive droite du Niger.

Mais il était trop tard ; la convention était signée quand les résul-

tats de la mission parvinrent en France, bientôt suivis de la triste nouvelle de l'assassinat de son chef à Zinder: les Anglais regagnaient dans cette partie du traité les avantages très réels que nos négociateurs avaient su obtenir sur la rive droite du Niger. L'article 4 traçait du Niger au lac Tchad une ligne bizarre qui, longeant d'abord le Dallol Maouri, faisait ensuite autour de la ville de Sokoto un arc de cercle de 160 kilomètres de rayon, puis suivait le parallèle 13°28 au sud de Zinder, remontait au nord et suivait enfin le 14e parallèle jusqu'au lac Tchad.

Cette délimitation par arc de cercle et lignes droites dans un pays presque inconnu était si incertaine que dès la fin de 1898 le gouvernement français envoyait dans cette région une nouvelle mission, la mission de l'Afrique Centrale (Voulet-Chanoine), qui avait pour objectif de suivre la ligne frontière et d'étudier la répartition des tribus et des populations qu'elle traverse.

On le voit, c'est à leur diplomatie seule que les Anglais ont dû la constitution de leur Nigéria. Leur action locale a été presque nulle. La Compagnie royale du Niger, qui exerçait alors conformément à sa charte les droits de souveraineté, n'avait pu pénétrer ni au Sokoto ni au Bornou, et les pays haoussas voisins du bas Niger seuls s'étaient ouverts à elle après de longues négociations ou même des campagnes de guerre. Ce que ses missionnaires et ses officiers n'avaient pu obtenir, la diplomatie britannique sut nous l'enlever : la déclaration de 1890 lui donna le Bornou et le Sokoto et la convention de 1898 lui confirma ces possessions en nous fermant l'accès des pays haoussas.

Aujourd'hui nos voisins se préoccupent de recueillir les fruits de leur politique, et le départ du Haut Commissaire a donné lieu à des discussions de presse qui auront sans doute leur écho au Parlement.

*
* *

Deux politiques nigériennes sont envisagées par les journaux britanniques.

L'une est une politique d'action militaire. Elle est actuellement fortement combattue notamment par les journaux coloniaux, tels que la *West Africa*, qui représentent plus particulièrement l'opinion des commerçants de Londres et de Liverpool et qui se plaignent amèrement du trop grand nombre de colonnes de répression (*punitive expeditions*) que font les autorités militaires de l'Ouest Africain, ainsi que de l'extension générale prise par le « militarisme » dans cette partie de l'Afrique.

Le gouvernement britannique vient précisément de grouper en un corps unique appelé « West African Frontier Forces » toutes les

troupes de l'Afrique occidentale sous le commandement du général Kimball : n'est-il pas à redouter que les officiers de ce corps africain soient entraînés à faire parler la poudre quand la diplomatie d'un administrateur ou le bon sens d'un commerçant suffiraient à pacifier une tribu révoltée? On a pu constater par des faits récents les effets de cette politique de conquêtes.

Depuis que le pouvoir politique de la Compagnie du Niger est passé, par la révocation de la charte, aux autorités anglaises, les colonnes se sont multipliées dans les Nigéria. Dans la Southern Nigeria, le major Heneker a battu les indigènes au nord-est de Bénin et le major Montanaro va conduire 2.000 hommes contre les Aro. Dans la Northern Nigeria, le général Kimball a livré en janvier-février de sanglants combats aux émirs de Kantagora et de Bidda. Le capitaine Keyes a mis fin aux agissements de certains petits souverains esclavagistes des environs de Sokoto et a pris les villes de Raha, de Kalgo, de Jegga, et il aurait continué ses opérations s'il n'avait été tué à Argoungou par deux déserteurs français qui s'étaient rendus coupables de vols de bestiaux et qui d'ailleurs ont été emprisonnés par notre poste de Filingué. Enfin, sur la Bénoué, le major Mac-Clintock a châtié la tribu rebelle des Munshi et le colonel Mourland a enlevé le 2 septembre dernier la ville de Yola : l'émir de Yola, — ce personnage est toujours le Zoubir qui fit si excellent accueil à Mizon, — paraissait favorable aux Allemands du Cameroun, il n'en a pas fallu davantage pour qu'il fût attaqué, vaincu et découronné.

Ces actions militaires répétées ont provoqué des protestations de la Société pour la protection des indigènes et surtout des commerçants britanniques; et nous croyons devoir reproduire ici l'avis donné par la *West Africa* du 12 octobre. On en remarquera et la tendance et la forme même :

Les expéditions répressives sont la résultante du régime militaire qui prévaut dans la plus grande partie de l'empire ouest-africain de la Grande-Bretagne. Ce régime militaire est, d'après nous, une mauvaise politique, non pas au point de vue soi-disant sentimental, mais au point de vue pratique. Commercialement, il n'est pas pratique de tuer son client. Politiquement, il n'est pas pratique dans un pays comme l'Afrique occidentale de détruire la forme indigène de société, de briser le pouvoir des chefs et de leur substituer un europeanisme africanisé qui ne convient pas aux populations et qui manque de continuité par suite du climat et de ses conséquences, les changements constants de personnel. Ce n'est pas pratique, parce que de toute façon *cela ne paierait pas*. Cela n'aide pas, mais retarde positivement le développement du pays. Après avoir estropié les pouvoirs indigènes, il faudrait fournir des béquilles à ce qu'il en reste. Financièrement, ce n'est pas pratique, parce que c'est l'augmentation de la dette, l'extension des dépenses, l'accroissement des taxes, le découragement des

populations et l'appauvrissement final des pays. Quel esprit sensé verra sans déplaisir que le protectorat de la côte du Niger, qui, suivant sir Ralph Moore, le haut commissaire, est dans la situation peu enviable de devoir au Trésor 800.000 livres, va mettre en train une nouvelle expédition à la Cross River dans laquelle on n'emploiera pas moins de 1.500 soldats?

Il est certain que la politique actuelle, caractérisée comme elle l'est par de constantes expéditions de répression crée de formidables dangers à l'empire britannique en Afrique occidentale. En voulant aller trop vite, nous reculons les aiguilles de l'horloge. Si ces expéditions militaires ont pour but de mettre fin aux sacrifices humains et à la traite des esclaves, ces fléaux céderont beaucoup plus rapidement et d'une façon plus permanente à l'amélioration des communications, aux facilités de transport et au développement du commerce. Si elles ont pour but d'encourager le commerce, elles n'en font rien en réalité. Elles sont l'opposé d'un bon développement économique. Aujourd'hui encore il faudra sans doute employer la force. Nous serions les derniers à le contester; mais ce que nous demandons, c'est que la force ne soit employée qu'à la dernière extrémité et nous maintenons que la création d'une grande armée de mercenaires provoque nécessairement des incidents susceptibles d'amener la guerre. Nous ne pouvons garder ces milliers d'hommes à ne rien faire et les officiers qui s'engagent dans l'Ouest Africain pestilentiel n'y vont pas pour le plaisir de se reposer dans des stations insalubres. Il y a trop de combats dans l'Afrique occidentale anglaise et les frais occasionnés par l'entretien de l'armée et ceux qui en découlent seraient plus avantageusement utilisés à créer des routes qui sont malheureusement en si petit nombre, à jeter des ponts sur les rivières et les cours d'eau et à améliorer les conditions sanitaires des villes de la côte.

A cette politique militaire, la *West Africa* et le *Times*, dans un remarquable article du 23 septembre, opposent une politique d'expectative qui a un double caractère : s'appuyant sur les chefs locaux, elle tend au développement des relations commerciales. « Il existe d'autres moyens qu'une occupation militaire, dit le *Times*, d'imposer notre autorité à la large étendue de territoires africains laissée à notre influence. L'expérience nous l'a appris : partout où cela est possible, nous devons nous servir des rouages des gouvernements existants et bouleverser le moins possible les habitudes des pays. L'administration du grand empire du Sokoto serait pour nous un exemple excellent : il y a là un gouvernement établi que nous devons respecter avec certaines modifications seulement, comme la prohibition de la traite des nègres. » Quant à la *West Africa*, elle semble redouter particulièrement la formation d'une résistance de caractère islamique contre la puissance anglaise au Niger et au Tchad, résistance qui ne pourrait être provoquée que par l'action militaire. Depuis quelque temps les Anglais consacrent plus d'attention à la question musulmane en Afrique occidentale et ils conçoivent mieux

quelle force hostile ou favorable peut représenter l'Islam ouest-africain; leurs gouvernements locaux se préoccupent des relations avec les sectateurs du Prophète et n'est-il pas curieux, par exemple, que la colonie de Sierra-Leone ait un « directeur des écoles musulmanes », le Dr Blyden, personnage indigène fort instruit, qui a vécu de longues années en Afrique comme un vrai musulman, comme une sorte de « docteur Grenier » de la côte occidentale, et qui vient de faire à Londres et à Liverpool des conférences sur l'islamisme africain? Les colonnes contre les émirs de l'Adamaoua et des pays haoussas risquent de faire surgir des prophètes comme ceux que nos troupes ont vaincus au Sénégal et au Soudan. Or le monde colonial britannique ne veut pas de la gloire, mais du commerce.

Voilà pourquoi la politique d'expectative conseillée par le *Times* et par la *West Africa* comme la seule favorable au commerce prévaudra d'autant plus aisément que les disponibilités militaires de l'Angleterre ne sont pas très nombreuses en ce moment et que, malgré l'éloge que les officiers de la campagne des Achantis font de leurs soldats noirs, ils ne peuvent avoir dans leurs troupes indigènes la confiance qu'inspirent nos tirailleurs sénégalais et soudanais.

*
* *

Pour nous, Français, c'est un spectacle assez plaisant que de voir les Anglais dont on nous vante sans cesse les méthodes coloniales et l'exemple se livrer à cette discussion théorique entre la politique commerciale et la politique militaire, à cette application à l'Ouest Africain du débat classique sur les mérites respectifs de l'annexion et du protectorat.

Mais notre propre action au Niger et au lac Tchad nous interdit d'envisager la politique britannique en spectateurs désintéressés. Nous sommes les voisins de la haute Nigéria. Dans ce territoire de Zinder que la colonne Péroz a occupé et organisé et sur les bords du lac central où s'appuie notre « territoire du lac Tchad », nous avons l'ambition de faire œuvre coloniale et d'exercer une action saharienne en accord avec celle de nos possessions de l'Afrique du Nord. L'unité de politique s'impose sur les deux rives de notre Sahara et c'est pour tenter de trouver quelque profit dans ces arpents de sable, dans ces terres légères, que la colonne Péroz s'est si heureusement établie à Zinder, que la colonne Destenave descend le Chari et que la jonction se fait entre ces deux groupes; de Nioro à Fort-Lamy-Kousseri par Tombouctou, Say et Zinder, des postes français sont maintenant établis et quand une ligne de conduite commune aura été arrêtée à Paris et tracée à notre Sahara du Nord et à notre Sahara du Sud, nous serons maîtres des routes carava-

nières qui relient l'Afrique Centrale à l'Afrique du Nord ; si la possession du Sahara est d'une valeur coloniale pratique, nous l'apprécierons et nous en jouirons à ce moment.

Or, ce programme ne peut être facilement accompli que si nous obtenons de la politique anglaise la reconnaissance de deux avantages que nous pouvons presque revendiquer comme des droits : l'accès à Zinder et au Tchad par le Soudan et la cessation des négociations des Anglais avec Fadel Allah, le fils de Rabah.

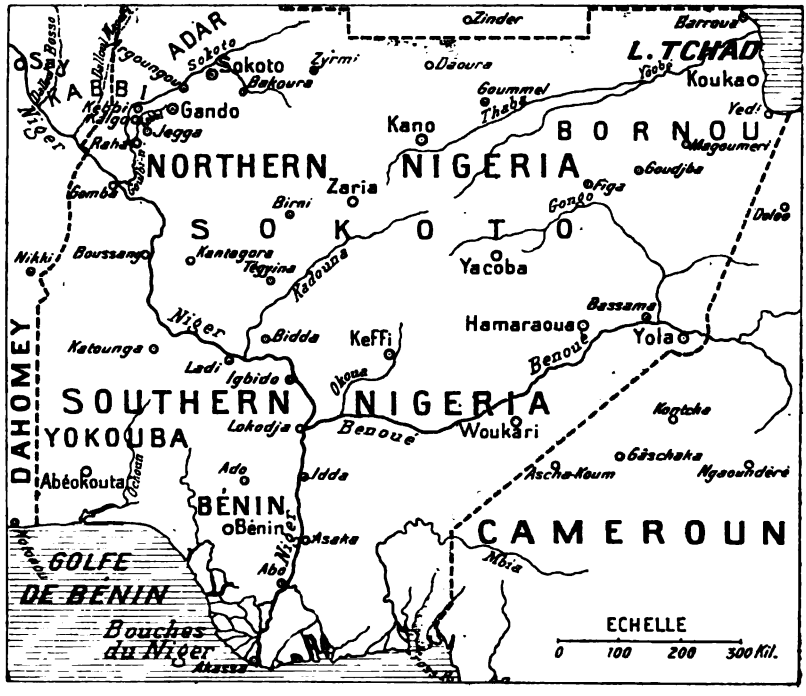

LES NIGERIA ET LA RÉGION DU TCHAD

La première question est déjà connue des lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. Le traité de 1898, nous le rappelions plus haut, a tracé la ligne frontière entre le Niger et le Tchad. Cette délimitation faite sans études précises ne correspond nullement à la réalité des faits. Les Anglais ont voulu, en nous reconnaissant Zinder, favoriser nos projets d'action dans l'Aïr et dans le Sahara : leurs journaux, leurs hommes politiques ont loyalement reconnu à ce moment que le traité, à leurs yeux, nous donnait du Soudan au Tchad une route praticable. On sait par les efforts du colonel Péroz que cette route est désertique et que le voyage de Say à Zinder offre tous les dangers et toutes les fatigues d'une exploration en

pays saharien et touareg. Aussi les coloniaux français demandent qu'une modification, équitable et de bonne foi, de la convention de 1898 nous donne l'accès pratique de Zinder.

Cette réclamation est si naturelle, si évidente que la presse britannique l'a accueillie. Le *Times* notamment, dans l'article cité plus haut, disait à ce propos :

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu, en principe, de faire d'objections à une requête tendant à la modification de la ligne frontière. La ligne déterminée par la convention est d'autant plus sujette à des modifications qu'elle est purement arbitraire. Dans presque toute sa longueur, elle ne suit pas la configuration naturelle du pays et ne tient aucun compte de la division des populations. Mais, si le gouvernement britannique voulait faire preuve à l'égard de la France de ses dispositions amicales, en consentant à rouvrir la discussion pour une modification de la ligne frontière, sur la base d'une compensation de même importance en un autre endroit, il est clair que nous ne pourrions pas recommencer la discussion avant d'avoir nous-mêmes quelque information sérieuse de la configuration du pays. Il nous semble donc que l'une des conditions essentielles à la reprise des négociations est l'envoi d'une expédition anglaise, chargée d'examiner la région que traverse la ligne frontière.

Le capitaine Keyes, dont nous avons rappelé le tragique assassinat, était allé jusqu'à la frontière près d'Argoungou. Il est donc permis d'espérer que la condition suspensive que le *Times* met à la modification de la frontière, l'envoi d'officiers anglais, sera facilement remplie, d'autant plus que les postes du colonel Péroz ont établi la sécurité parmi les populations indigènes et faciliteront leur tâche aux futures missions anglaises.

Quant aux relations des Anglais avec Fadel Allah, c'est autant dans l'intérêt de la sécurité européenne en Afrique Centrale qu'au nom de la civilisation et de l'honneur que les organes français protestent contre elles. Fadel Allah a connu tous les crimes de son père, il a participé à la plupart et il est personnellement coupable de l'assassinat de M. de Béhagle et de celui de trois messagers indigènes que lui avaient envoyés le commandant Robillot. Digne fils d'un tel père, il tente de reconstruire au Bornou l'empire que nos armes ont détruit et il a demandé aux Anglais non seulement leur protectorat, mais encore leur protection contre les agressions des Français! Nous croyons savoir que la poursuite que leur a donnée Robillot s'est arrêtée à la limite du territoire allemand et la prétendue violation de frontières pour laquelle le *Times* nous donne une absolution en termes aigres-doux ne s'est jamais produite. En réalité, Fadel Allah a compris qu'il ne peut continuer en ce moment le rêve ambitieux de son père. Les Français l'ont à jamais chassé du Baguirmi et séparé de l'Ouadaï. Les Allemands, quand ils se déci-

deront enfin à occuper leur Haut Cameroun, s'installeront en maîtres à Dikoa.

Enfin, les Anglais ne lui permettront pas d'envahir sans résistance le Sokoto et de faire des riches pays haoussas un désert ruiné pour vingt ans. Fort habilement Fadel Allah a donc demandé à conserver la part qu'il occupe, et au mois de juin dernier il a envoyé des émissaires aux Anglais pour se plaindre des Français et demander la protection britannique : il se donnait ainsi à lui-même l'investiture du Bornou.

On aurait pu croire que ces avances auraient été immédiatement repoussées et que nos voisins auraient profité de l'expérience que nous avons acquise et qui nous a coûté cher, à savoir que les traités avec les Ahmadou-Cheikhou et les Samory ne servent qu'à donner à ces chefs le temps et le prestige nécessaires pour accroître leur force militaire et recommencer leurs pillages. Bien au contraire, les Anglais ont envoyé un officier au camp de l'assassin de M. de Béhagle : le major Mac-Clintock a passé en revue l'armée des incendiaires de Kouka, des massacreurs de Dikoa et du Baguirmi, et le communiqué anglais qui nous donne ces stupéfiantes nouvelles ajoute tranquillement :

Bien qu'aucune décision définitive ne doive être prise à l'égard de Fadel Allah jusqu'à l'arrivée sur les lieux de sir Frederick Lugard, qui partira d'Angleterre en octobre, on peut dire qu'on examine la question d'agréer la requête de Fadel Allah sollicitant la protection anglaise et son installation comme émir à Kouka, sous la stricte surveillance anglaise. Dans ce cas, il est possible qu'un officier anglais soit envoyé au lac Tchad et installé à Kouka avec le titre de résident. Fadel Allah semble avoir fait une bonne impression sur les Anglais et l'on émet l'avis qu'il vaudra peut-être mieux lui donner une position avec responsabilité sous le contrôle anglais que d'avoir recours à une grande et coûteuse expédition pour mettre fin aux « raids » que lui et sa troupe nombreuse ne manqueraient pas de faire dans le pays pour prendre des approvisionnements, qu'ils ne possèdent actuellement qu'en faible quantité.

Nous ne croyons pas que la crainte des expéditions militaires suffise à justifier aux yeux des Anglais eux-mêmes l'emploi d'un tel agent politique. L'empire de Rabah menaçait à la fois la France, l'Allemagne et l'Angleterre, en même temps que la civilisation et l'humanité. Celui de Fadel Allah offrirait les mêmes dangers : la puissance de ce chef ne vient que de son armée et il ne peut l'accroître que par la traite des esclaves, la faire vivre que par le pillage.

Le gouvernement français peut certainement faire entendre ces avis dans une conversation amicale avec le gouvernement britannique. La France et l'Angleterre n'ont plus aucun sujet grave de conflit dans l'Ouest Africain : l'investiture donnée à Fadel Allah

pourrait en faire naître de nouveaux. Puisque la Grande-Bretagne se décide à tirer parti de ces pays entre Niger et Tchad que nous aurions certes voulu posséder dans notre zone d'influence, mais que nous lui reconnaissons loyalement, pourquoi ouvrirait-elle cette nouvelle période de son histoire dans l'Ouest Africain par une mesure qui compromettrait la bonne harmonie des deux principales puissances du Niger et du Tchad ? En nous facilitant l'accès de notre troisième territoire militaire et en écartant l'amitié suspecte du fils du mahdi de l'Afrique Centrale, elle donnerait au contraire de sa conception de la solidarité européenne en Afrique Occidentale et Centrale un témoignage qui aurait le meilleur effet sur les futures relations des deux pays, au Niger et au lac Tchad.

AUGUSTE TERRIER.

LA QUESTION DE LIBÉRIA

Une ambassade envoyée en Angleterre par la république de Libéria vient de faire beaucoup parler d'elle. Les journaux de France n'en ont presque rien dit. Et cependant, si ignorée qu'elle soit, il y a une question de Libéria, qui peut d'un moment à l'autre devenir fort importante au point de vue international et se placer au premier rang de nos préoccupations coloniales. Si on veut alors la régler convenablement, il faut l'avoir étudiée à l'avance.

Dans le partage de l'immense continent africain les nations européennes ont respecté l'indépendance de cinq États seulement : Maroc, Éthiopie, Libéria, Transvaal et Orange. Mais le sort fait actuellement à ces deux derniers États, la tentative de l'Italie sur l'Éthiopie, les compétitions qui s'élèvent à propos du Maroc prouvent assez que ces indépendances n'étaient que provisoires : avant peu, les derniers pouces du terrain réservé seront occupés à leur tour.

On peut donc prévoir à coup sûr la disparition de Libéria. Et cela d'autant plus que la situation intérieure de cette république tout autant que les intérêts étrangers rendent impossible le maintien de l'état de choses actuel. On peut même sans paradoxe soutenir que si jusqu'à présent les puissances intéressées n'ont point paru manifester de ce côté les mêmes convoitises qu'ailleurs, c'est parce qu'elles savaient que la force des choses agissait pour leur compte et que le fruit bientôt mûr tomberait de lui-même.

Mais de quel côté tombera-t-il? Voilà ce qu'il importe de savoir. La France, qui touche au Libéria par l'est et par le nord, a plus que toute autre nation le droit de s'en préoccuper.

*
* *

Si on parle peu du Libéria, en revanche quand on en parle ce n'est guère que pour répéter deux erreurs qui sont devenues articles de foi et qui vont d'ailleurs toutes deux à l'encontre des intérêts français.

La première, c'est que la république de Libéria a été fondée par les États-Unis et est restée sous le protectorat, au moins moral, de cette puissance. Rien n'est moins exact. C'est une société philanthropique privée, l'*American Colonisation Society*, qui en 1820 et les années suivantes transporta sur la côte de Guinée des esclaves rachetés par elle. Il n'y eut aucune intervention du gouvernement américain. Bien mieux, cette colonie d'un genre nouveau, étant entrée

en conflit avec des Anglais qui refusaient de lui payer des droits de douane, fit appel au gouvernement des États-Unis : celui-ci déclara ne pas la connaître. Ce fut alors, en 1847, qu'elle se proclama indépendante sous le nom de République de Libéria ; elle fut reconnue par toutes les puissances. Depuis lors, les relations avec les États-Unis ont été à peu près nulles. Ainsi, bien que le drapeau des Libériens soit, en souvenir de leur origine, calqué sur celui des États-Unis (avec une unique étoile dans le rectangle bleu), il ne faut pas s'y tromper : il n'y a aucun lien entre les deux États.

Le Libéria a pour voisin le Sierra-Leone anglais à l'ouest, la Côte d'Ivoire et le Soudan français à l'est et au nord. Les frontières ont été fixées par des traités avec l'Angleterre en 1885, avec la France en 1892. Et c'est à ce sujet qu'a cours la seconde erreur : tout le monde croit et répète que le cours du Cavally sert de limite avec nos possessions. La convention dit tout autre chose : seul le cours inférieur du fleuve forme frontière, mais il est nettement spécifié qu'à partir d'un certain point tout le *bassin* du Cavally appartient à la France, ce qui est sensiblement différent.

Telles quelles, ces frontières donnent au Libéria 400 kilomètres de côtes, et une profondeur à peu près égale, soit de 100.000 à 150.000 kilomètres carrés, environ le quart de la surface de la France.

Mais bien plus que son étendue, c'est la position de Libéria qui est importante. Si on examine la configuration de l'Afrique occidentale française, on constate que le chemin le plus court entre la mer et les riches régions du Soudan méridional où s'étendait autrefois l'empire de Samory est précisément celui qui traverserait l'État libérien. De Beyla, poste soudanais, à Konakry, il y a de 750 à 800 kilomètres ; du même poste à Monrovia, capitale du Libéria, il y en a moins de 400, soit la moitié. On sait que le grand obstacle au développement du Soudan où nous avons la bonne fortune de posséder des populations actives, énergiques, désireuses de s'enrichir et de progresser, c'est le manque de communications avec la mer. De toutes parts on s'efforce de lui en créer : les chemins de fer du Sénégal et de la Guinée sont fort avancés, celui du Dahomey commencé, celui de la Côte d'Ivoire étudié. Et, pendant ce temps, la voie de beaucoup la plus courte nous échappe !

*
* *

A vrai dire, cette voie, si elle ne nous appartient pas, n'appartient non plus à personne. Les tribus anthropophages de la grande forêt côtière ont toujours arrêté dès les premiers pas les colporteurs soudanais ; le mur que la forêt dresse entre le Soudan et la mer est resté là aussi infranchissable qu'ailleurs. Comment les Libériens ne l'ont-ils pas renversé ? Comment, maîtres de ce territoire, n'ont-ils pas

attiré vers leur rivage le fructueux commerce de l'intérieur? Ce mystère a besoin d'être une fois pour toutes éclairci.

Jusqu'à ces derniers temps, on ignorait tout du Libéria. Aucun Français n'y résidait, sauf un agent consulaire; les bateaux français n'y relâchaient point. Les rapports que faisait sans doute le représentant de la France étaient enfouis dans les cartons du ministère. Les étrangers, Anglais, Allemands, Hollandais, auraient pu dire quelque chose, mais leur intérêt était de ne point parler; d'ailleurs, en France, qui lit leurs journaux? Bref, on ne savait rien. Des histoires comiques couraient, il est vrai, sur la caricature de gouvernement qui fonctionne à Monrovia: Président de la république, Conseil des ministres, Chambre, Sénat, etc. La grotesque réception faite dans la capitale au gouverneur de la Côte d'Ivoire venu en 1897 sur un bateau de guerre avait laissé entrevoir que les forces militaires de la république n'étaient pas très sérieuses. Mais enfin on pouvait croire que, grâce à leur parenté originelle avec les indigènes, les Libériens étaient parvenus, comme ils le prétendaient, à étendre sur tout le territoire que la diplomatie européenne leur avait concédé, sinon leur autorité, du moins leur influence. Les territoires les plus reculés portaient des noms imposants de divisions administratives : comté de Bousie, comté de Barline, etc. Les Libériens présentaient avec orgueil les travaux de leur grand explorateur Anderson, dont l'itinéraire figurait sur toutes les cartes et constituait le titre de prise de possession libérienne.

Mais voici que pour la première fois des Européens viennent de pénétrer dans ces régions. Perçant l'obstacle de la grande forêt et des populations hostiles, la mission Hostains-d'Ollone a exploré tout le bassin du Cavally, et elle nous apporte des révélations curieuses[1]. Tout d'abord le Férédougou Ba, dont la réunion supposée avec le Cavally servait de base au tracé de la frontière, ne se jette pas dans ce fleuve, ce qui amène l'écroulement de la convention entière. Ensuite, le cours du Cavally s'infléchissant vers l'ouest parallèlement à la côte, une grande partie de l'hinterland du Libéria se trouve compris dans le bassin de ce fleuve et appartient à la France. Enfin, et c'est là le point capital, *l'Etat libérien n'existe pas.*

Ceci ressort avec évidence de l'instructive relation du capitaine d'Ollone. Il ne le dit point, à la vérité, retenu par une réserve fort diplomatique; mais les faits parlent. La mission, lit-on à la première ligne de son récit, était envoyée par le ministre pour étudier les régions où devrait passer la frontière entre les possessions françaises et le Libéria. Elle s'y appliqua de son mieux : pendant un an, recherchant les limites du bassin du Cavally, elle circula dans des pays jus-

[1] Aspe-Fleurimont : *La mission Hostains-d'Ollone* (*Quest. Diplom. et Colon.* 15 sept. 1901, t. XII, p. 549).

que-là considérés comme libériens, séjournant parfois à 100 kilomètres de la côte ; elle établit notre influence sur les tribus qui doivent nous appartenir, elle planta partout le pavillon français. Quel accueil firent les Libériens à ces intrus? Les Libériens, il n'en est pas question : On peut lire le livre entier, on n'y trouvera pas le nom de cet État, dont la mission devait déterminer les limites et sur l'hinterland duquel elle se promenait si à son aise. Et pour qu'on n'aille pas supposer un oubli, bien peu vraisemblable d'ailleurs, le capitaine d'Ollone se croit obligé d'écrire expressément à la dernière page : « Non seulement nous n'avons pas trouvé trace de pénétration de la part du Libéria, mais même les indigènes ne soupçonnent pas l'existence de cet État, dont je n'ai pas eu une seule fois l'occasion de prononcer le nom au cours de ce récit [1]. » Un tel silence est assez probant, et voilà une élégante manière de supprimer un État, par prétérition.

Mais ce qui est encore plus significatif, c'est que les Libériens n'aient rien su de cette marche. Une pareille ignorance est vraiment stupéfiante : elle prouve formellement que non seulement les Libériens n'ont pas quitté le bord de la mer, mais qu'ils n'ont aucune espèce de rapport avec les indigènes, sans quoi une nouvelle aussi étonnante que celle d'une troupe de blancs, circulant en maîtres dans un pays où jamais on n'en avait vu, n'aurait pu manquer de leur parvenir de suite.

Qu'est-ce donc au juste que le Libéria? Une vaste contrée habitée par des peuplades complètement sauvages et indépendantes, et sur le rivage de laquelle quelques agglomérations d'anciens esclaves américains se sont installées. Ces affranchis n'ont rien eu de plus pressé que de singer leurs anciens maîtres : ils ont copié toutes les institutions des nations civilisées, sans s'inquiéter de ce qu'elles signifiaient ni à qui elles s'appliqueraient [2] ; cela fait, ils se sont crus une grande nation, et ils l'ont hautement proclamé. L'admirable, c'est qu'on les a crus sur parole, et quand il s'est agi pour la France et l'Angleterre de définir les hinterlands de leurs possessions côtières, ces deux grandes puissances ont traité d'égal à égal avec cette poignée d'esclaves libérés et leur ont reconnu la souveraineté d'immenses territoires.

Une telle aberration semblerait invraisemblable, si la nature du pays ne l'expliquait en partie. Une forêt inextricable couvre tout. Les agents consulaires, que les diverses puissances envoient pour les

---

[1] Capitaine d'Ollone : *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée.*

[2] Lire dans la *West Africa* du 28 septembre 1901, les étonnantes déclarations des envoyés libériens. « Nous établissons, disent-ils entre autres choses, deux catégories d'électeurs : ceux qui prennent le costume européen et ceux qui s'en passent. » C'est l'habit qui fait l'électeur ! Culottes et sans culottes : ainsi se divisent les hommes ! Le nègre soi-disant civilisé se révèle là tout entier.

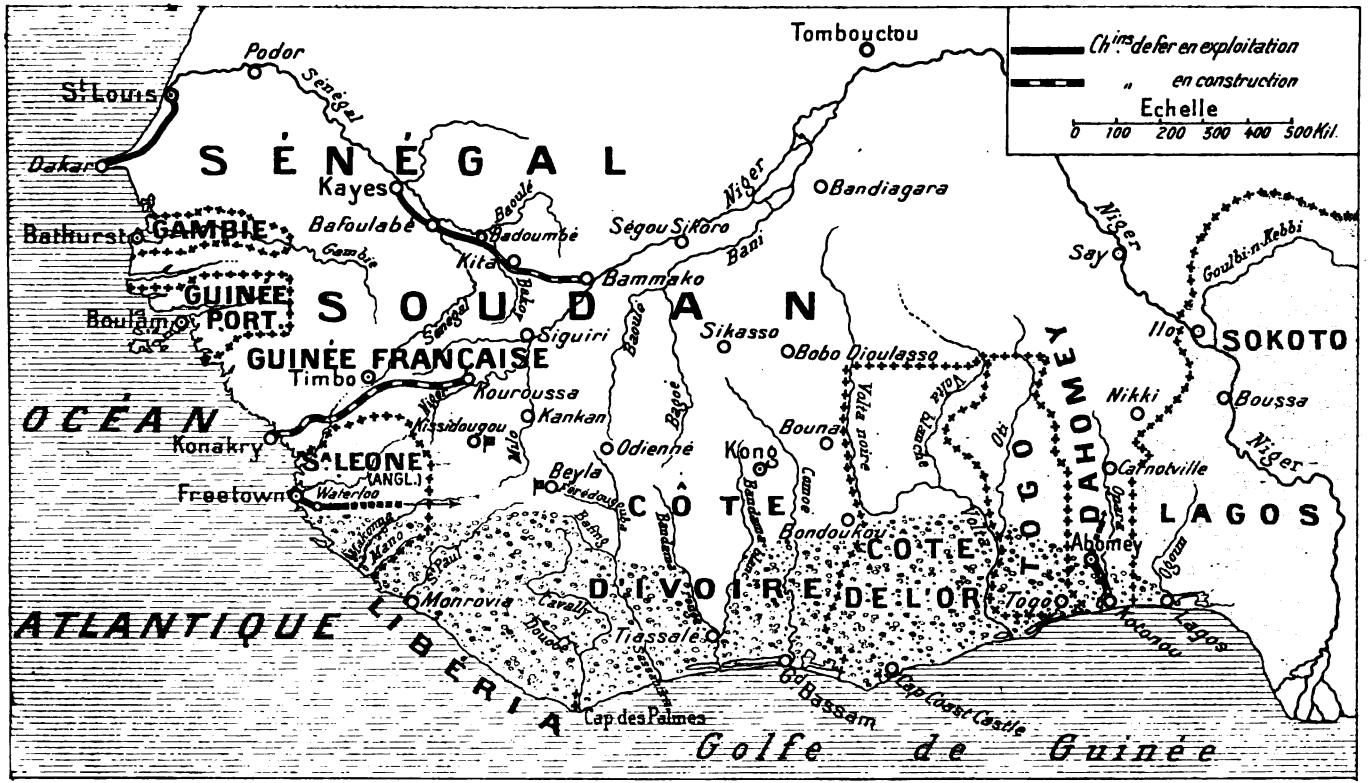

AFRIQUE OCCIDENTALE

représenter auprès de cette singulière république, débarquent directement dans la capitale, agglomération un peu plus importante que les autres, et il leur est absolument impossible d'en sortir, nul chemin, nul mode de locomotion par terre n'existant. En dehors de là, ils ne voient rien, ne connaissent rien. Si ridicule que leur semble la parodie de gouvernement qu'ils ont sous les yeux, ils n'osent soupçonner l'étendue de la mystification et croire que cet État auprès duquel de grandes nations les envoient en représentants se réduit à la misérable bourgade où ils sont enfermés.

L'erreur générale a été d'ailleurs une conséquence de ce même état d'esprit faussement humanitariste qui avait inspiré les fondateurs du Libéria. Croire que des noirs, esclaves depuis plusieurs générations (et esclaves de blancs, le plus dur des esclavages !) se trouveraient subitement, le jour de leur libération, investis de toutes les acquisitions de la culture européenne, et seraient capables de s'assimiler leurs frères restés sauvages, de leur imposer leur autorité et la civilisation des blancs, c'était méconnaître l'évidence. Les nègres indépendants, quels que soient leurs défauts naturels, restent bien supérieurs à leurs congénères esclaves que leur vie de forçats abrutit et dégrade. Les indigènes eurent facilement raison des rares tentatives des nouveaux arrivants, et les malheureux Libériens, bien loin d'avoir étendu leur bienfaisante influence, ont été réduits, pour éviter un sort funeste, à se cantonner sur quelques points de la côte, entre lesquels ils ne peuvent même pas communiquer par terre.

Cependant, va-t-on objecter, et l'exploration du libérien Anderson ? Il est temps de le proclamer : ce magnifique exploit n'a certainement pas eu lieu. On se demande par quelle déplorable manie de remplir les blancs des cartes, même avec les renseignements les plus hypothétiques, les géographes ont tous consciencieusement noté le fantaisiste graphique de cette marche : on ne peut cependant l'examiner sérieusement sans deviner la fraude. Des espaces immenses ne portent pas un seul nom : l'explorateur n'a rencontré ni village, ni montagne, ni rivière ! Cela ne l'a pas empêché de faire les crochets les plus incompréhensibles, au milieu d'étapes absolument rectilignes. Bref, c'était un itinéraire inadmissible. On aurait pu, à la rigueur, l'attribuer à une complète ignorance de la topographie ; mais maintenant le doute n'est plus possible, de divers côtés les preuves de la supercherie se découvrent. Ici c'est la mission Hostains-d'Ollone qui parcourt ces mêmes régions où Anderson n'a rien vu, et y trouve force choses intéressantes, des tribus nombreuses, la grande boucle ouest du Cavally, les monts Nimba hauts de 2.000 mètres. Là c'est le commandant du poste de Beyla découvrant que des villages, indiqués sur l'itinéraire d'Anderson comme à grande

distance l'un de l'autre sont à portée de la voix. Il va sans dire que nulle part les indigènes n'ont entendu parler de l'explorateur nègre.

Bref, la république de Libéria est un *bluff* gigantesque. Les Libériens l'ont exécuté avec cet étonnant sérieux du nègre qui ne connaît point le ridicule et se croit un homme fort distingué alors qu'il se promène avec un chapeau haut de forme et un parapluie pour tous vêtements; tout le monde a été dupe de ce sérieux. Il y a un territoire, habité par une foule de tribus complètement indépendantes et qu'on peut, à défaut d'autre nom, continuer à appeler Libéria, mais il n'y a point d'État. Les prétentions qu'une infime peuplade, étrangère au pays et confinée sur quelques points de la côte, élève à la domination de toutes les autres, ne peuvent que prêter à sourire : elle n'a fait et ne fera jamais aucune occupation effective. Conformément à la doctrine imposée par les Anglais lors de leur conflit avec le Portugal et admise depuis, elle n'a par conséquent aucun droit.

*
* *

Ainsi voilà une vaste contrée, dont nous avons indiqué l'importance au point de vue des communications du Soudan, merveilleusement riche par elle-même et facilement exploitable, qui n'appartient à personne. C'est, nul ne peut en douter, une situation qui ne va pas durer, et dès maintenant s'observent les travaux d'approche opérés par deux grandes nations.

Ce sont les Allemands qui ont pris au Libéria la situation la plus considérable : presque partout où il y a un village libérien on trouve une ou plusieurs factoreries allemandes. Le commerce est en grande partie entre leurs mains; ils ont obtenu divers avantages, parmi lesquels le monopole du recrutement des travailleurs, Vaï ou Kroumen, car les mêmes indigènes qui interdisent l'entrée de leur territoire aux étrangers s'engagent volontiers à leur service, du moins ceux de la côte, pour aller travailler au loin. Enfin une puissante maison de commerce de Hambourg, la maison Wœrmann, a prêté au gouvernement libérien huit millions. Cette somme, employée surtout à acheter deux canonnières presque aussitôt mises hors de service, ne pourra évidemment jamais être rendue et les prêteurs le savaient d'avance; c'est donc d'une autre façon qu'ils comptent retirer le bénéfice de leur opération. Qu'ils réclament le remboursement de leur créance, avec l'appui de vaisseaux de guerre, comme les Allemands aiment à en montrer dans ces parages au moindre prétexte, et les Libériens, hors d'état de payer, devront accepter toutes les conditions, contrôle des finances, de l'administration, voire même protectorat.

En apparence, les Anglais, voisins cependant du Libéria, n'y ont point jusqu'à présent une situation aussi importante. Leurs commer-

çants sont moins nombreux et moins actifs. Cependant le prêt de cinq millions au gouvernement libérien leur a donné les mêmes droits éventuels d'intervention dans les affaires publiques. Mais surtout un fait peu connu encore est de nature à légitimer toutes les inquiétudes.

On sait que la colonie de Sierra-Leone a entrepris une voie ferrée se dirigeant vers la frontière soudanaise. Son but était de drainer tout le commerce du Soudan vers Freetown. Grâce à M. Ballay, alors gouverneur de la Guinée, et au capitaine Salesses, le danger fut conjuré : le chemin de fer de Konakry au Niger, devant pénétrer plus avant dans l'intérieur que la voie anglaise arrêtée par la frontière, a rendu celle-ci inutile. Alors eut lieu dans le tracé du chemin de fer anglais un changement, tenu le plus secret possible, qui paraît incompréhensible : au lieu de continuer à se diriger vers l'intérieur, la ligne maintenant s'avance presque parallèlement à la côte.

La raison de cette direction, singulière pour une voie de pénétration, ne tarde cependant pas à apparaître avec évidence : ne pouvant traverser la frontière française, la ligne anglaise va franchir la frontière libérienne et, suivant la lisière du nord de la grande forêt côtière, s'avancer vers les sources de la rivière Saint-Paul.

A son tour notre chemin de fer de Guinée sera dépassé, rendu inutile, à moins qu'on ne le prolonge fort loin ; et, même alors, la plus grande longueur de trajet et le prix de revient du travail imposeront aux transports des tarifs qui ne pourront lutter contre la concurrence anglaise. Bien entendu, les Anglais, maîtres de la mer par leurs navires, de l'intérieur par leur chemin de fer, tiendront à leur merci l'impuissant Libéria déjà enchaîné par sa dette ; Sierra-Leone verra tripler l'étendue de son territoire, et au lieu d'une petite enclave dans nos possessions, insignifiante et condamnée à périr, ils auront un territoire considérable et très riche, les routes les plus courtes pour aller de la mer au Soudan, et ils exploiteront à leur aise ces régions pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices.

*
* *

Il semble d'ailleurs que les événements se précipitent. Les envoyés libériens viennent de conclure en Angleterre une série de conventions qui, en échange d'avantages financiers, accordent à des compagnies anglaises des concessions ou des privilèges exorbitants. On connaît la façon de procéder des Anglais, dès qu'ils ont mis le pied quelque part, et la guerre du Transvaal, après tant d'autres exemples, nous enseigne le sort réservé au pays concessionnaire.

Ces perspectives prochaines n'ont pas de quoi nous rassurer. Il est frappant de constater avec quelle négligence, alors que la vaillance de nos officiers nous conquérait un immense empire, nous

avons laissé passer en des mains étrangères tous les rivages de cet empire. C'est à peine si par quatre minces bandes de terrain, Dahomey, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, il a accès à la mer qui seule permet aux deux mondes de prendre contact. Les points les plus inaccessibles et les plus lointains sont le but d'efforts prodigieux, et l'on semble dédaigner les côtes, clefs de l'intérieur! Il ne faut pas s'hypnotiser sur le Tchad. Une seule région côtière, la plus riche, la plus importante au point de vue de l'exploitation de notre domaine grâce à la courbe du rivage, est encore réservée. Qu'une autre puissance s'en empare et y construise un chemin de fer, c'est un désastre pour notre Soudan.

Beaucoup d'esprits clairvoyants commencent à se préoccuper de cette situation. « Ces constitutions de grandes compagnies étrangères dans un État aussi faible, aussi inexistant, pour ainsi dire, que le Libéria, permettent assez de deviner quelles réalités rempliront, dans un avenir prochain, le cadre tout théorique de cette république qui ne sera plus indépendante que de nom. Il est probable que les gouvernants de Monrovia ne sont pas au-dessus des séductions qui permettraient aux financiers étrangers de précipiter les choses. Les indices qui se succèdent rapidement depuis quelque temps nous invitent à nous prémunir en vue d'un avenir certain et de plus en plus proche. » Ainsi s'exprime le dernier *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. « Nous n'avons pas à tenir compte des prétentions injustifiées du Libéria sur des régions où ses agents ne pénètrent ni ne pénétreront jamais », écrit M. Pierre Leroy-Beaulieu [1]. Et M. Auguste Terrier dit à son tour : « L'Afrique occidentale a dans le Libéria un *homme malade* à la succession de qui viendront plusieurs héritiers : il nous appartient de nous y présenter et de préparer dès à présent notre situation de successeur [2]. »

On s'est plu à proclamer que notre immense empire africain était complètement délimité et que toute chance de conflit était écartée. C'était prendre au sérieux le Libéria comme État tampon. Là comme ailleurs nous allons tout d'un coup nous trouver en face de l'Angleterre, et nous savons de quelle façon cette puissance entend les accommodements. Il faut que le prochain et dernier règlement de frontières nous trouve en bonne posture.

J.-H. FRANKLIN.

---

[1] *Economiste français*, 7 septembre 1901.
[2] *Semaine politique et littéraire*, 24 août 1901.

L'AVENIR DE L'ISLAM[1]

Enquête par Edmond Fazy.

OPINIONS DE MM. LE COMTE HENRY DE CASTRIES, F. G. AFLALO, MOHAMMED BEN RAHAL. — CONCLUSION.

Nous terminons aujourd'hui notre enquête sur l'avenir de l'Islam en publiant, avec quelques lignes de conclusion, les dernières réponses que nous avons reçues : celle de M. de Castries qui étudie l'islamisme chez les noirs, celle de M. Aflalo qui examine plus spécialement la religion musulmane au Maroc, et enfin celle de M. Mohammed ben Rahal qui traite de l'avenir de l'Islam en général.

M. LE COMTE HENRY DE CASTRIES

Ancien officier de l'armée d'Afrique, auteur de remarquables travaux historiques, géographiques et cartographiques sur l'Islam, sur le Sud-Ouest oranais, et notamment sur l'oasis de Figuig, M. le comte Henry de Castries avait, par sa compétence dans les choses coloniales et africaines et par l'intérêt bienveillant qu'il porte aux musulmans, sa place marquée dans notre enquête. Dans la consultation qu'on va lire, laissant de côté l'Islam maghribin, il s'est occupé de la question si controversée de la diffusion de la religion du Prophète dans les pays noirs.

L'Islam s'adapte merveilleusement à la mentalité des noirs : la simplicité de son dogme qui, malgré sa rigidité, s'accommode des mille formes de la superstition, la facilité de sa morale qui renonce à une lutte stérile contre les faiblesses humaines, sa rigoureuse prohibition des boissons fermentées, la forme patriarcale des sociétés pour lesquelles il a été conçu, forme qui est restée celle par excellence des sociétés islamiques, tout le prédestinait à être la religion de l'Afrique. Aussi s'y est-il répandu presque sans prosélytisme et le fétichisme n'existe-t-il plus aujourd'hui en masse compacte que dans l'Afrique centrale.

---

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 15 mai 1901, t. XI, p. 579, 15 juillet, 1er août et 1er octobre 1901, t. XII, pp. 73, 147 et 385.

Nous ne reviendrons pas ici sur les causes qui ont favorisé l'expansion du mahométisme dans le continent noir et que l'on trouvera exposées et développées dans notre ouvrage sur l'Islam[1]. Nous voudrions cependant en indiquer une qui ne semble pas avoir été encore signalée, bien qu'elle soit loin d'être négligeable. L'Arabe, l'Arabo-Berbère et le Berbère, qui ont été les propagateurs naturels de l'Islam en Afrique, n'ont pas le préjugé de la couleur; ils ont de tout temps épousé des négresses et procréé des mulâtres; ils se croyaient sans doute très supérieurs à la race nègre, mais ils n'avaient pas pour elle cette répulsion physique si invétérée dans la race indo-aryenne. La prévention de la couleur est une caractéristique de cette race; elle est si forte qu'elle subsiste chez le missionnaire chrétien, alors même qu'il entoure le noir de sa plus tendre compassion, alors même qu'il le proclame son frère; la charité évangélique ne le fait-elle pas triompher de bien d'autres répugnances? Cette répugnance, qui est d'ailleurs partagée jusqu'à un certain point par le noir, crée entre lui et l'Européen une barrière beaucoup plus forte que celle qui le sépare des enfants de Sem[2].

Si la domination européenne ne s'était pas étendue en Afrique aussi rapidement qu'elle vient de le faire dans ces trente dernières années, modifiant profondément la situation des musulmans, il est presque certain que, malgré les efforts des missionnaires chrétiens, l'Afrique tout entière eût été islamisée. Tippo-Tip et ses Zanzibarites dans le bassin du Congo, le Mahdi dans le Haut Nil, Rabah dans le Chari, Samory dans le Soudan, auraient eu raison des résistances des fétichistes. Une des conséquences vraisemblables du partage de l'Afrique entre les puissances européennes sera de soustraire à l'Islam une grande partie de l'Afrique équatoriale et de lui faire accepter l'Évangile. Cette évolution de l'Afrique payenne vers le christianisme sera dans l'avenir intéressante à observer; je dis : dans l'avenir, car jusqu'ici, même au milieu de cet État du Congo où les missions abondent et évangélisent avec l'appui du gouvernement, nous voyons plutôt des groupes de chrétiens dans une société fétichiste que de véritables sociétés chrétiennes. La seule évolution que nous puissions constater aujourd'hui est celle produite chez le nègre par l'islamisme et par le christianisme.

Le noir devenu musulman a presque immédiatement conscience de s'être élevé dans la hiérarchie humaine; il affecte une certaine réserve et prend des airs de dignité. Telle est d'ailleurs la simplicité du *credo* islamique qu'au lendemain même de sa conversion, il est

---

[1] Comte H. de Castries : *L'Islam. Impressions et Études* (Paris, A. Colin, 1896).

[2] Les Berbères n'appartiennent pas à la race de Sem, mais se confondent avec elle par une affinité et une consanguinité très anciennes.

déjà un musulman accompli, malgré les grigris et les fétiches qu'on lui a laissés; il restera tel et fera souche de musulmans, alors même qu'il viendrait à perdre tout contact avec le monde mahométan, car la religion du Coran est ainsi faite qu'elle se passe de catéchisme, de prêtres et d'autels. Ce noir islamisé s'éloignera de plus en plus des chrétiens qui deviendront pour lui des infidèles : il les confondra, eux et leur civilisation, dans une même haine.

Quant au nègre converti au christianisme, c'est à peine s'il se sent supérieur à ses frères païens; il reste plutôt embarrassé devant eux. On lui a fait jeter ses fétiches, mais sa conversion s'est faite avec d'autres fétiches : le plus souvent on a mis sous ses yeux deux chromolithographies, l'une figurant le ciel, l'autre représentant l'enfer; les missionnaires lui ont fait un commentaire abondant et facile des délices des élus et des tourments des réprouvés; plus ou moins frappé, plus ou moins suggestionné, le noir s'est décidé pour le ciel, et il est devenu un néophyte; son christianisme n'est et ne saurait être qu'un grossier anthropomorphisme ; il faudra l'atavisme de plusieurs générations pour faire de ses descendants des chrétiens dignes de ce nom. Et encore, pour conserver cette fragile semence dans ces âmes frustes, de quelle vigilance ne faudra-t-il pas les entourer? Le christianisme, surtout celui de pareils chrétiens, ne saurait se passer des prêtres administrant les sacrements et enseignant continuellement le dogme. Qu'est-il resté des chrétientés portugaises du Bas-Congo? Quelques années après l'insurrection du Mahdi, on ne retrouvait dans le Soudan égyptien aucune trace de l'évangélisation faite par les missionnaires.

Si l'islamisme éloigne le nègre de l'Européen, le christianisme amène un rapprochement entre les deux races; mais ce rapprochement a presque toujours les plus fâcheux effets. Il s'accomplit dans les factoreries toute une œuvre de corruption qui conduit souvent les nègres christianisés aux divers degrés de l'alcoolisme, et finalement à un état d'abjection complète. Ils sont pour les païens des exemples d'autant plus détestables que leurs cerveaux simplistes sont enclins au raisonnement : *post hoc, propter hoc*. Si, comme nous le disions plus haut, l'atavisme de plusieurs générations est nécessaire pour faire pénétrer dans l'âme nègre le dogme chrétien dégagé de toute gangue anthropomorphique, cet atavisme est non moins indispensable pour inculquer au noir l'austère morale du christianisme, ne fût-ce même que pour lui apprendre à boire sans s'enivrer.

Pour résumer et pour conclure, voici ce que l'on peut dire et prédire de l'islamisme et du christianisme en Afrique. La religion du Coran produit immédiatement sur l'âme nègre tout son effet; c'est pourquoi le noir musulman nous apparaît supérieur à son congénère devenu chrétien; il est plus monothéiste, plus spiritualisé que lui ;

il est incontestablement plus sobre ; mais il ne faut rien attendre d'autre de l'islamisme. Les générations futures en resteront à ce point : leur foi ne s'épurera pas, leur morale ne progressera pas. Après plusieurs siècles d'islamisation, nous retrouverons les nègres vivant encore en tribus dispersées et aussi incapables d'activité sociale que d'activité individuelle.

Le christianisme, à en juger par les premiers résultats ou plutôt par les premières générations, ne semble pas relever beaucoup le niveau moral des noirs. Les missionnaires ont répandu la bonne semence et ils paraissent n'avoir récolté que de l'ivraie ; mais, loin de se décourager, ils continuent à travailler ce sol ingrat ; le temps témoignera que de tels efforts n'ont pas été perdus. L'action de l'Évangile, comme celle de la nature, ne se traduit pas par des évolutions rapides, *non fecit saltus*, mais elle s'exerce d'une façon constante et durable ; elle peut certes modifier la race nègre, mais elle ne le fera que très lentement. Tout porte à croire que, sous l'influence bienfaisante et continue du christianisme, les générations noires épureront progressivement leur foi et leurs mœurs, et qu'un jour arrivera où la partie de l'Afrique soustraite à la propagation de l'Islam, dépassera comme civilisation morale l'Afrique musulmane.

HENRY DE CASTRIES.

M. F. G. AFLALO

Notre confrère anglais M. F. G. Aflalo, membre de la Société Géographique de Londres, et collaborateur distingué de diverses publications d'outre-Manche, a été en 1899 le correspondant spécial du *Morning Post* au Maroc : il a eu alors l'occasion de s'entretenir avec les personnages les plus importants et les plus intelligents de la cour chérifienne. Comme il appert de la lettre qu'il m'adresse, M. F. G. Aflalo souhaite une entente franco-anglaise au sujet de la question marocaine : aimant mieux penser à certaines choses que d'en parler, je garde pour moi les remarques que me suggère l'intéressante communication de M. F. G. Aflalo... Au reste, ce commentaire, nos lecteurs le feront d'eux-mêmes, surtout s'ils estiment avec moi que l'empire français, le véritable empire français, ne fait que commencer.

Monsieur, après avoir lu avec le plus vif intérêt les opinions si précieuses et si diverses touchant l'avenir de l'Islam que vous avez réussi à tirer de tant de sources, après avoir savouré sous forme d'articles détachés cette symposie, ce banquet des savants où vous trouverez, je l'espère, matière à un volume, je me demande si le

sentiment d'un Anglais dépourvu de qualité officielle, mais qui a voyagé au Maroc et qui a été reçu en audience à la cour par le Sultan actuel, Abdul-Aziz, et par feu le Grand-Vizir Hamed-ben-Moussa, fera ou non figure en si belle compagnie. Quoi qu'il en soit, comme vous semblez désireux d'offrir à vos lecteurs la plus grande variété possible d'opinions, je me risque à vous présenter en termes très brefs de simples impressions sur la situation au Maroc. En bonne conscience, je ne puis m'empêcher de contredire plusieurs de vos convives : je leur en fais, à l'avance, toutes mes excuses.

Et d'abord, entre parenthèses, qu'est-ce que c'est que cette recrudescence de l'Islam qu'on nous annonce imminente dans les trois continents du vieux monde ? Beaucoup de gens poussent à ce propos un cri d'alarme : ils devraient être mieux renseignés. En effet, à part une haine de race contre les chrétiens, rien ne saurait unir pour cette fameuse guerre sainte (*jehad*) dont on nous menace les Musulmans d'Europe et d'Afrique, et même ceux d'Asie : et cette haine, ils l'oublient avec désinvolture aussitôt qu'un intérêt personnel quelconque intervient. Au surplus, l'histoire le montre, la virulence des mesquines jalousies qui opèrent fatalement à l'instant où une action combinée serait indispensable se mesure à l'étroitesse des liens de sang ou de foi qui paraissent joindre les parties. Admettons que « le sang » soit « plus épais que l'eau » : il reste que mainte nation et maint individu sont obligés à prier Dieu qu'il les délivre de leur parenté !

Passons à l'avenir du Maroc. Depuis quelques années, les Européens qui étudient un peu les choses d'Afrique voient manifestement que le Maroc est un navire en dérive : une entente entre la France et la Grande-Bretagne, lesquelles, alternativement ou simultanément, tiennent le gouvernail, aurait seule chance de sauver la cargaison. Et d'ailleurs quoi de plus satisfaisant à la longue pour les deux puissances que de se garantir mutuellement le *statu quo ante* avec la liberté du commerce pour elles-mêmes et pour leurs voisins et amis? En tout cas, si nous n'arrivons pas dans un délai très court à un arrangement défini, gare aux récifs qui pointent là-bas à l'avant! J'ai observé la cour marocaine du temps de feu le Grand-Vizir Hamed-ben-Moussa : le chamaillis des puissances européennes donnait souvent beau jeu à cet homme d'État, mais, tout de même, on ne l'estime à sa juste valeur que depuis sa mort. D'autre part, à parler franc, il n'y a presque rien de bon à espérer soit de la cour chérifienne, soit de son entourage européen actuel. Les Marocains souhaitent qu'on les laisse administrer tranquillement leur pays selon leur méthode particulière ; les Européens ne cherchent qu'à mettre du foin dans leurs bottes et à faire leur pelote tandis que cela est possible ; ils ne se préoccupent que de ranger leurs profits en lieu

sûr, en prévision de la débâcle qui se produira un jour ou l'autre. Français et Anglais se ressemblent en ce point, suivant toute probabilité ; et, de fait, leur conduite est celle qu'eurent et qu'auront toujours les Européens mêlés aux cours exotiques. C'est là une règle du jeu, et, hormis tel philosophe rêveur, nul ne blâme qui que ce soit de s'y conformer.

Cependant, il y a un phénomène que, tous, nous négligeons plus ou moins de reconnaître, en tout cas jusqu'à ce que nous ayons vu personnellement et de près un gouvernement de ce genre, j'entends le rôle essentiel de la foi musulmane dans la politique musulmane. Nous autres Européens, nous avons fait divorcer, en pratique, notre politique et notre église. Il peut bien y avoir une *église établie*, telle l'Église anglicane ; mais, en Angleterre, sauf son vote à la Chambre des Lords, le Primat exerce sur la politique autant d'influence que vous ou moi! Quant au continent, il y court de temps en temps de graves rumeurs touchant la résurrection du pouvoir politique de l'Église, mais on s'accorde généralement à penser que les témoignages effectifs de ce terrible pouvoir sont fort minces. Dans un pays comme le Maroc, il en va tout différemment. Rappelons-nous en premier lieu que la religion mahométane — qui est de fondation relativement récente, et qui fut dans sa fleur à une époque où l'humanité civilisée vivait déjà dans une certaine mesure de sa vie actuelle — pourvoit à plusieurs de ces problèmes de gouvernement pour lesquels les archives des religions soit chrétienne, soit juive, ne nous offrent aucune espèce de solution. Et puis, les Asiatiques et les Africains sont tellement plus sensibles que nous aux influences religieuses! Chez eux, la religion et la superstition sont indissolubles. Quand les Marocains nomment leur Sultan *maître*, ils l'envisagent tout autrement que nous ne faisons notre roi et les Allemands leur empereur. Leur fidélité envers lui n'a rien de notre loyalisme abstrait : elle est affaire de foi religieuse. Dans les monarchies européennes, le souverain est, de nom et pour des motifs politiques, le chef reconnu de l'Église ; au Maroc, le Sultan est un personnage non seulement politique, mais sacré. Détail curieux, depuis tant de siècles que la Grande-Bretagne est en relations commerciales et diplomatiques avec le monde musulman, elle n'a eu que tout juste deux hommes d'État capables d'apprécier le caractère intime et la politique de l'Islam, Stratford Canning (lord Stratford de Redcliffe) et son élève Drummond Hay. Le premier à Constantinople et le second à Tanger maniaient les Musulmans avec une habileté consommée : d'une part, ils ont obtenu plus de concessions diplomatiques et commerciales qu'aucun de leurs collègues soit avant, soit après eux ; d'autre part, ils jouissent encore aujourd'hui, le premier en Turquie et le second au Maroc, d'une réputation bien supérieure à celle de tel ou tel

parmi leurs successeurs qui laissa les Marocains ou les Turcs opérer davantage à leur guise [1].

Donc, l'avenir de l'Islam, en ce qui concerne le Maroc, sera ce que la France et l'Angleterre le feront. Si elles demeurent brouillées là-bas, si elles persistent à se regarder comme chiens de faïence — et ce serait grand' pitié! — la débâcle se produira sous le Sultan actuel, qui est encore très jeune. On parle de ses dispositions progressistes, mais au fond de tout cela il n'y a guère que son goût, dans ses loisirs, pour les appareils photographiques perfectionnés et autres distractions coûteuses fournies par son entourage européen! Ce n'est pas sérieux. Il s'agit maintenant de l'amener à une compréhension réelle de tous les avantages que le progrès pourrait apporter à son pays et à sa personne, et voilà un programme bien digne d'associer en un commun effort les meilleurs diplomates et officiers de France et d'Angleterre. Sinon, c'est la fin, et nous verrons ce que nous verrons.

F. G. Aflalo.

M. MOHAMMED BEN RAHAL

Caïd de sa ville natale pendant un certain temps, M. Mohammed ben Rahal n'a pas tardé à se lasser de l'administration et il a donné sa démission. Il s'occupe maintenant de ses propriétés, à Nédromah, charmante petite ville berbère de la province d'Oran. Il n'a quitté cette retraite que lors du dernier Congrès des Orientalistes, où il siégea parmi les délégués de l'Algérie. Membre de la *Société Asiatique*, auteur d'intéressants travaux sur la frontière marocaine dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, parlant et écrivant admirablement le français, M. Mohammed ben Rahal est demeuré musulman, et même très ardent musulman.

Le problème islamique étant un à ses yeux, M. Mohammed ben Rahal a traité de l'avenir de l'Islam en général, puis a terminé par un paragraphe sur l'Afrique.

De toutes les religions contemporaines, celle qui se réclame du Prophète arabe est la moins connue; j'ajoute volontiers — et la plus méconnue. Bien rares sont les personnes qui se sont donné la peine de l'approcher, de l'étudier et d'essayer de la connaître à fond.

Plus rares encore sont celles qui sont arrivées à s'en faire une idée

---

[1] A Constantinople, les Turcs au courant des affaires se plaisent à insinuer que c'était un jeu pour la Sublime Porte de faire monter sur ses grands chevaux et parfois de tromper lord Stratford de Redcliffe lui-même... — E. F.

approximative et à formuler sur son compte des jugements puisés ailleurs que dans la fantaisie ou le parti pris.

Aussi ne saurait-on, Monsieur, trop applaudir à l'enquête que vous venez de faire : non qu'elle puisse aboutir à élucider complètement la question — vingt années d'études persévérantes y suffiraient à peine — mais peut-être réussira-t-elle à la poser devant le monde savant, sinon devant l'opinion publique.

D'éminents spécialistes ont répondu à votre appel. On ne sait que louer le plus, de leur compétence ou de leur courtoisie. Personnellement je n'apporte ni un exposé général du problème ni, encore moins, une solution. Ces quelques pages doivent être regardées seulement comme une causerie familière ou l'opinion d'un musulman. Cette opinion, la voici :

L'avenir de l'Islam dépend de quatre conditions principales :

1° La valeur intrinsèque ;

2° La valeur de ses adeptes ;

3° La politique des États musulmans ;

4° L'appui du monde civilisé.

*
* *

Quelle est la valeur intrinsèque de l'Islam en tant que religion, que morale et que législation? Que vaut l'Islam au point de vue politique et social? Est-il un principe civilisateur?

Il est dur pour un musulman de poser ces questions et d'être obligé d'y répondre. Nous avons une idée tellement haute de notre religion, nous y trouvons tant d'éléments de satisfaction intime, nous sommes tellement convaincus de son excellence et de sa supériorité, notre cœur s'y porte avec tant de confiance et de certitude qu'il nous paraît quelque peu humiliant de voir mettre en doute un fait dont nous sommes si sûrs et que notre raison s'accorde avec notre conscience pour proclamer beau et parfait.

L'Histoire n'a donc pas prononcé son arrêt? Des siècles de gloire et de lumière, un épanouissement dont peu de peuples ou de religions ont atteint la splendeur, une civilisation inouïe dont les traces et les effets subsistent encore, n'est-ce donc pas une preuve suffisante pour faire taire la critique et dispenser de poser la question à nouveau?

Je ne veux point faire ici un résumé, si succinct soit-il, des doctrines de l'Islam. Je ne suis point qualifié pour le faire et peut-être mes assertions laisseraient-elles à désirer au point de vue de l'exactitude ou de l'orthodoxie. Mais, me plaçant à un point de vue général, je dirai que notre culte, régénérateur de celui d'Abraham et continuateur de ceux de Moïse et de Jésus, est le trait d'union et la quin-

tessence de ces deux derniers. Entre les prescriptions d'ordre plutôt législatif de l'un et les préceptes trop purement moraux de l'autre il a établi un juste milieu, rattaché le royaume du ciel à celui de la terre et fait de la vie exemplaire dans l'un la condition de la félicité dans l'autre.

De l'ensemble, il est résulté un tout complet, universel et simple fait à la mesure de l'homme et proportionné à ses facultés, donnant également satisfaction à l'âme et à la raison, alliant dans un équilibre parfait la sévérité et le pardon, la clémence et la justice, le droit et le devoir.

En voici un exemple : — « Œil pour œil, dent pour dent », dit la Loi mosaïque. — « Celui qui te frappe sur la joue droite, tends-lui la joue gauche ! » dit le Christ. — « Iniquité pour iniquité ! » dit le Coran, « mais celui qui pardonne ou se repent aura sa récompense auprès de Dieu. » Et ailleurs : « Si vous punissez, ne faites pas plus que ce qui vous a été fait. Mais si vous endurez sans vous plaindre, cela est plus profitable aux endurants. »

Ainsi l'invitation à pardonner est placée à côté du droit de punir et l'équité n'est pas sacrifiée au renoncement absolu. C'est à l'homme de choisir : s'il penche pour le pardon, il en sera récompensé.

On saisit la nuance : là où la loi de Moïse ne peut que punir et la loi du Christ que pardonner, là où la justice civile elle-même ne trouve pas la mesure exacte à garder, le législateur musulman allie et sauvegarde les deux principes à la fois.

Avec cela un respect absolu pour les religions antérieures, un amour fraternel pour les autres Prophètes, une large tolérance pour la faiblesse humaine et le désir constant de prendre les hommes par le meilleur côté. — « Pas de contrainte en matière de religion ! » dit le Coran. — « Facilitez plutôt que de rebuter ! Promettez plutôt que de menacer ! » disent les hadiths. — « Je suis chargé de montrer la voie aisée ! » ne cessait de répéter le Prophète à ses auditeurs. Et tous de se précipiter vers cette « voie » qui, dit le Coran, « est la religion où nul ne doit se trouver oppressé ».

Oppressé ! non, jamais un musulman éclairé n'a ressenti les angoisses de l'incertitude ou du doute. Jamais sa raison, sa conscience ou son cœur ne se sont trouvés offusqués par une prescription injustifiée ou inhumaine ou incompréhensible. Toujours, lorsqu'il réfléchit et qu'il approfondit, il éprouve une satisfaction intime et un réconfort.

Grâce à de sages mesures, l'homme n'est tenu ni à une chasteté contre nature ni à une monogamie impossible. — *En fait*, il n'est pas, sur terre, un seul monogame. — Séparé de toute femme qui n'est pas son épouse ou sa proche parente, le musulman trouve malaisément l'occasion de succomber. Quant à la femme musulmane, vivant dans

l'unique société des êtres de son sexe, elle demeure une fille pure, une épouse respectable, une mère toujours vénérée. Au reste, une fois mariée, elle est complètement émancipée. Elle peut vendre, acquérir, tester, administrer sa fortune personnelle sans le secours ni l'autorisation du père ou du mari. Mère, elle a l'éducation de ses enfants en bas âge et son ascendance maternelle — à son défaut — a le pas sur l'ascendance maternelle du mari. Veuve ou divorcée, elle peut se remarier sans le consentement de personne ; et quant au divorce, ses droits sont égaux à ceux du mari.

Dans ces conditions, est-il étonnant que les mœurs et les liens de la famille, si relâchés chez les civilisés, se soient conservés intacts dans le monde musulman? Faut-il, pour le démontrer davantage, étaler la misère morale des non-croyants et leurs vaines recherches d'un idéal jamais atteint, le vide de leurs thèses philosophiques les mieux échafaudées et le néant de leurs conceptions rationnelles les plus laborieusement conçues?

Dans un autre ordre d'idées, est-il nécessaire de démontrer que la lutte des classes qui déchire le monde civilisé est inconnue en pays d'Islam et que la question de la coopération du capital et du travail a été résolue — il y a treize siècles! — par cette seule disposition du législateur musulman : le prêt à intérêt est interdit!

Conçoit-on le changement, la révolution féconde et bénie, qui se produirait en Europe le jour où le capitaliste serait mis dans la nécessité, non de prêter de l'argent au travailleur, mais de s'associer avec lui pour les bénéfices comme pour les pertes, non de l'exploiter, mais de le commanditer?

Faut-il vanter la façon dont le Prophète arabe est arrivé à émanciper l'esclave, à réaliser l'égalité parfaite de tous et cette fraternité entre musulmans et entre voisins — oui, entre voisins — qui, pour l'Europe, restera toujours un vain mot, et cette charité qui donne au pauvre une part, un véritable droit sur le patrimoine du riche, et ce désintéressement absolu de la loi islamique qui la différencie tant de celle dérivée de la loi romaine, laquelle ne pouvait être impartiale puisqu'elle était faite par le riche contre le pauvre, pour le patricien contre le plébéien!

Mais j'ai dit que je ne voulais pas faire un exposé général et voici que j'ai l'air de m'y aventurer. Je m'arrête, car il n'a jamais été douteux, pour les esprits éclairés et impartiaux, qu'aux points de vue religieux, moral et législatif, de même que sous le rapport politique et social, l'Islam est un principe éminemment civilisateur. Il faudrait peu, bien peu, pour mettre certaines de ces doctrines à la hauteur des plus élevées parmi les doctrines modernes, tandis que les idées modernes, à leur tour, n'auraient que d'utiles enseignements à lui emprunter.

***

Si, de l'Islam, nous passons aux musulmans, nous constatons ce phénomène étrange d'une religion qui, née dans le désert et propagée par un prophète illettré, s'adapte aisément à toutes les races, à tous les milieux, à tous les climats. Le nègre primitif et obtus s'en trouve aussi bien que le Persan arien et raffiné, le Berbère sédentaire et positif autant que l'Arabe nomade et poétique, le Javanais que le Chinois, l'Anglais — oui, l'Anglais — froid et correct que le Turc pensif et résolu. N'est-ce point là un miracle?

Et cela, malgré l'indolence des musulmans à l'égard de tout prosélytisme et leur refus scrupuleux de modifier en rien leur dogme et son objectif.

C'est que, indépendante et désintéressée, cette religion convient au genre humain tout entier; c'est que, n'ayant pas de clergé qui puisse la modifier à sa guise ou l'interpréter à son profit, elle conserve et conservera toujours sa pureté originelle et ses vertus. Voilà pourquoi, lorsqu'un cœur en est touché, il l'aime de toutes ses forces et ne s'en déprend plus.

Aussitôt converti, le musulman ne veut plus rien voir, plus rien entendre. Toutes les aspirations diverses qui s'agitaient en lui se fondent et se résolvent en une seule : « Il n'y a de Dieu que Dieu, Mohammed est le Prophète de Dieu! » C'est le résumé de toute science, de toute sagesse, de toute beauté. Devant cette vérité gigantesque, toutes les petites vérités disparaissent comme, au toucher de la baguette du Prophète, tombèrent les idoles de pierre depuis des siècles scellées au Temple de la Caaba. L'idéal s'évanouit. Qu'est-ce que l'idéal? Un mythe, une abstraction, une vague soif de ce que l'on ne connaît pas, de ce que l'on ne possède pas. Mais lorsqu'on possède la vérité, lorsqu'on la trouve dans son cœur et au fond de sa conscience, le vague doit se dissiper comme les ténèbres devant la lumière. L'idéal, c'est le mirage insaisissable et fuyant, la vérité une réalité.

Et la vérité islamique est telle qu'elle supplante tout et qu'elle tient lieu de tout.

Quand on s'abreuve à la source du lait et du miel, quel goût peut-on trouver à l'absinthe?

Souvent, devant une telle découverte, le néo-musulman demeure fasciné et comme anéanti. Aussi a-t-on pu remarquer chez certains une sorte d'arrêt dans le mouvement, une espèce d'engourdissement dans les facultés : les vieux ressorts brisés, il lui faut s'habituer au nouveau grand ressort qui les remplace.

Ce qui caractérise enfin le musulman, c'est une certaine tendance à se contenter de la médiocrité, à ne pas viser trop haut ni trop

loin, à préférer le calme à l'agitation, le silence au bruit, la condition moyenne et tranquille à la condition brillante entourée de soucis. Nul n'est plus philosophe; nul ne réalise mieux les préceptes du Christ et son détachement des choses de ce monde. Effet naturel des fortes convictions et de la foi absolue.

Aussi les voyages ne le tentent-ils guère, du moins s'il doit les faire avec sa famille en compagnie d'Européens. La liberté d'allure et de langage de ceux-ci l'effarouche, choque sa réserve habituelle et fait rougir les siens. Il s'en dispensera plutôt. Il ne s'expatriera pas non plus.

Le courage devant la mort, le mépris du danger sont également des qualités musulmanes; des peuples sans consistance comme les Chinois deviennent braves dès qu'ils ont embrassé l'islamisme. Il en est de même de l'hospitalité, de l'endurance à la fatigue, à la faim et à la soif. Un hadith du Prophète dit : « Habituez-vous aux rudesses de la vie nomade, car l'existence sédentaire n'est pas toujours possible. »

Ce qui dépare la société musulmane d'aujourd'hui, c'est sa profonde ignorance. Non pas seulement l'ignorance des arts et des sciences actuels, mais encore et autant des choses de sa religion. Sauf certaines pratiques extérieures et quelques croyances fondamentales, le culte dégénère en une foule d'erreurs, de préjugés et de superstitions. C'est ainsi que tout ce qui vient de l'étranger est l'objet de méfiances injustifiées, de prohibitions irréfléchies ou de controverses telles que Byzance ne les désavouerait pas.

Certes! nous ne devons pas accepter les yeux fermés ce que nous offre la civilisation; beaucoup de ses présents — trop peu enviables — peuvent lui être laissés pour compte. Mais un grand nombre pourraient lui être empruntés sans danger et pour notre grand profit. Tout le domaine des sciences exactes, une bonne partie de l'organisation intérieure et politique, le système des travaux publics et de l'enseignement, tout ce qui concerne le commerce, l'agriculture et l'industrie, nous pouvons l'adopter sans grandes modifications. Rien dans le dogme ne s'y oppose; tout, au contraire, y incite ou le prescrit. Il est dit dans les hadiths : « Les lois doivent varier suivant les circonstances. La nécessité rend licite même ce qui est réprouvé. »

Si le musulman entrait dans cette voie, son relèvement ne serait ni long ni difficile.

Épuisé par un effort surhumain, l'islamisme s'est laissé aller à la lassitude et à l'engourdissement. Mais il n'est ni mort ni agonisant. Rome a pu périr malgré sa puissance, Athènes s'éteindre malgré sa civilisation; les royaumes des Chosroës, des Pharaons, des Assyriens, des Babyloniens disparaître sans laisser de traces :

c'étaient des païens. Les peuples qui ont une religion révélée ne meurent jamais : témoin les Juifs.

Qu'importerait l'écroulement des royaumes musulmans, l'asservissement de leurs habitants, la destruction de la Mecque? En dépit de tout, il subsistera l'homme, le musulman !

Ils sont trois cents millions et leur nombre augmente sans cesse !

***

Le point faible de l'islamisme réside dans le morcellement en petits États de ce qui constituait autrefois le domaine du Khalifat. Ce morcellement est dû à une foule de causes dont la principale est le désintéressement des premiers conquérants. Apôtres plutôt que diplomates, regardant plutôt à la conquête des âmes qu'à celle des royaumes, convaincus d'ailleurs que le lien de l'Islam résisterait à tout sentiment de séparation, les Okha Ben Nafé, les Mança Ben Naçaïr, les Tarik Ben Ziar ne songèrent jamais à surveiller les relations entre la métropole et ses trop lointaines conquêtes. D'ailleurs les prescriptions koraniques s'opposent à toute catégorisation des musulmans. Quel que soit son pays, quelle que soit son origine, quelque part qu'il se trouve, le musulman étant l'égal des autres musulmans et leur frère, on ne pouvait, sans arbitraire, lui imposer des conditions spéciales parce qu'il habitait ailleurs que dans l'Arabie.

Aucune précaution non plus n'était prise contre le non-musulman. Dès qu'il avait payé le *djézia*, ou impôt de capitation, le sujet était laissé tranquille. Non seulement on ne s'immisçait pas dans les affaires de son culte, mais les ministres de ce culte étaient considérés comme les administrateurs et les juges naturels de leurs communautés. Ils avaient la haute main sur leurs fidèles et ne relevaient que d'eux pour leur nomination.

C'est sous ce régime essentiellement confiant et débonnaire qu'ont vécu jusqu'à nos jours les innombrables communautés catholiques, juives, grecques et arméniennes qui font si cruellement expier aux Turcs leur imprévoyance et leur excès de loyauté.

Sans doute le *raya* n'était ni honoré ni considéré, mais il jouissait de la liberté la plus grande et, dans certaines branches de l'administration comme la Guerre, il pouvait arriver aux plus hautes charges de l'État.

Au Maroc, même à l'époque reculée des empereurs mérinides, les Juifs atteignaient à la dignité de vizir et ne se faisaient pas faute d'opprimer les croyants. Quant aux esclaves même non affranchis, combien ont gravi le plus haut échelon des fonctions honorifiques !

En fut-il jamais de même en pays chrétien où l'étranger ne peut

arriver à rien même aujourd'hui, à moins qu'il ne se fasse naturaliser?

Confiante jusqu'à l'imprudence avec leurs sujets, absolutiste jusqu'à la tyrannie avec leurs coreligionnaires, la politique des souverains musulmans n'était ni plus éclairée ni plus avisée dans leurs rapports entre eux. La jalousie et la rivalité en étaient le fondement à peu près comme chez les chrétiens d'aujourd'hui, avec cette différence, toutefois, c'est que les Sultans avaient beau être en état de guerre, leurs peuples — tels les internationalistes de nos jours — n'en continuaient pas moins à vivre en frères. Aussi le sentiment des nationalités n'existe-t-il pas chez les mahométans. A peine est-il sensible chez les Turcs et chez les Persans.

Néanmoins, à la longue, ces rivalités et les guerres qu'elles suscitèrent finirent par arrêter tout essor et par tout désorganiser. Aussi bien le labeur avait été rude, l'effort surhumain. Et comme tout excès s'expie, la lassitude chez les musulmans a succédé à l'effort et la faiblesse à la force.

La même cause, l'excès, ne produit-elle pas déjà les mêmes effets sur l'Européen? A voir les ravages que causent chez lui la dissolution de la famille, la dépravation des mœurs, l'alcoolisme, le malthusianisme, l'agiotage, le surmenage, l'anarchie, l'amour effrené des richesses, les amusements formidables, les jouissances immodérées, une liberté licencieuse, on en arrive à se demander qui est le plus malade des deux et si l'islamisme ne serait pas pour lui un refuge et une branche de salut. Qui sait s'il pourra résister autant que le musulman, n'ayant pas, comme lui, ce soutien inébranlable et indestructible : la Foi!

Mais ce que la prudence et la clairvoyance n'ont pu faire dans les États musulmans, l'instinct de la conservation ne tardera pas à le réaliser. Devant l'avidité croissante et les empiétements incessants du monde civilisé, l'Islam s'est réveillé de sa torpeur. Ses yeux se dessillent et il commence à mesurer l'étendue de ses fautes et la gravité de sa situation.

Chez les peuples, les regards se cherchent, les mains se tendent et les cœurs battent à l'unisson : tout malheur qui frappe un coin de l'Islam est douloureusement ressenti dans les autres.

Chez les souverains et les gouvernants le sentiment de la solidarité se développe, des concessions que l'on n'aurait jamais cru possibles se font, des barrières réputées infranchissables s'abaissent, des réformes s'accomplissent et une entente cordiale tend à remplacer les inimitiés d'antan : sans doute il y a beaucoup, beaucoup à faire; mais c'est déjà un grand point d'avoir entrevu le danger et d'avoir compris la nécessité d'y porter remède.

L'Europe, dans son aveuglement, ne peut voir que d'un mauvais

œil ces changements qu'elle juge de nature à barrer la route à ses convoitises : aussi s'efforce-t-elle de brouiller les cartes, de semer la zizanie et d'empêcher un relèvement inévitable. Mais ses menées ténébreuses n'auront pas l'effet qu'elle en attend et c'est sous le canon de la Chrétienté que se fera la renaissance de l'Islam.

*
* *

La note dominante des sentiments du monde civilisé envers l'Islam est l'hostilité.

Pour les chrétiens et les juifs, l'Islam est un frère dangereux et abhorré dont la disparition seule pourrait leur procurer le repos et la paix. Pour les libres-penseurs, son tort est d'être une religion, c'est-à-dire de reposer sur la révélation et le surnaturel, deux choses que repousse la saine raison et qui vicient radicalement ses idées et son programme. Pour tous, c'est un mélange incohérent de prescriptions généralement absurdes ou barbares qui tantôt provoquent le sourire et tantôt inspirent la réprobation et l'horreur.

Le musulman défend-il son foyer, sa religion, sa patrie? Ce n'est pas le patriotisme qui le guide, mais la sauvagerie.

Se montre-t-il courageux ou héroïque? C'est un fanatique.

Se résigne-t-il une fois vaincu? C'est un fataliste.

Ses prêtres chantent-ils des prières? Ce sont des hurleurs. Dansent-ils ? Ce sont des tourneurs. Sa musique est une cacophonie, sa femme une esclave, son harem un lieu de débauche, sa famille un sérail, sa civilisation un plagiat, son prophète un imposteur.

Du divorce on ne dit plus rien... depuis que l'Europe l'a adopté, mais avant !

Et ainsi tout, absolument, tout ce qui concerne l'Islam est frappé d'ostracisme, systématiquement dénigré, ridiculisé ou avili sans avoir jamais été connu. Qui osera jamais entreprendre de déblayer la masse formidable d'erreurs et de préjugés qu'une hostilité séculaire et aveugle a entassée sur le compte de l'Islam ?

Dans ces conditions, comment s'étonner si le musulman, ne trouvant chez le civilisé que des appréciations qui le choquent, le blessent ou le révoltent, se soit cantonné dans un silence dédaigneux ou farouche, tout en rendant, au fond, haine pour haine et mépris pour mépris ?

Certes, tous les Européens ne sont pas des ennemis-nés de l'Islam. Des hommes d'un savoir considérable, d'une probité scrupuleuse, d'un courage rare se sont élevés avec indignation contre des appréciations qui n'avaient pas toujours pour cause l'ignorance. Avec une franchise qui les honore, ils ont flétri ces procédés ineptes ou déloyaux et dit leur fait à nos détracteurs. Si on écoutait leurs sages con-

seils, au lieu de tourner le dos à l'Islam, on lui tendrait la main et on l'aiderait à se relever. Quelques-uns, plus hardis, reconnaissant tout ce qu'il recèle de forces latentes et de qualités, seraient partisans d'une alliance et d'une union étroite au grand profit du progrès.

Mais le nombre de ces intelligences d'élite est restreint, leur voix isolée est encore faible et sans écho : on ne peut détruire en un jour ce qui est l'œuvre des siècles !

A ces visionnnaires, à ces prévoyants, on préfère généralement ceux qui prêchent la conquête d'une province, le dépouillement d'un peuple, l'exploitatien d'une région, sans songer que ce qui s'acquiert par la violence se perd par la violence aussi.

Les États chrétiens ont suivi, avec une satisfaction non dissimulée, un courant d'opinion qui favorisait si bien les visées secrètes de toute nation qui dispose d'une armée puissante ou d'une marine bien outillée. Une véritable croisade s'est organisée contre les musulmans. Pour le moindre motif, sous le plus léger prétexte, tantôt séparés et tantôt unis, ils se sont rués sur leurs domaines, se partageant leurs dépouilles, accaparant leurs richesses, désorganisant leurs institutions, bouleversant leur société, non sans les charger de tous les crimes et de tous les péchés. Le tout d'ailleurs, sous le couvert sacrosaint de l'affranchissement des peuples, de l'introduction des réformes, de la diffusion de la civilisation !

O chrétienté dominatrice et insatiable ! s'il est peu glorieux pour le fort de s'attaquer à plus faible que soi, il est moins glorieux encore de l'accabler d'outrages et de l'humilier ! Écoute ceci :

Un janissaire fut fait prisonnier dans une razzia. Pour le torturer, chaque membre de la tribu lui plongea dans le corps son poignard. Comme il ne poussait pas une plainte, un homme se mit à l'injurier. « Homme ! lui dit le Turc stoïque, frappe, mais n'injurie pas ! »

*
* *

C'est sur cette parole que je veux conclure.

L'Islam peut suivre l'impulsion de la civilisation à tous ses degrés, sauf en ce qui concerne le dogme, la morale et la famille.

Le musulman, qui a tenu la tête de la civilisation et l'a introduite en Europe, peut y reprendre sa place si les circonstances le favorisent. En attendant, il possède des qualités de résistance infinies qui lui permettent d'attendre éternellement sans se défendre et sans mourir.

Les États musulmans sont arriérés et divisés, mais la diffusion de l'instruction leur fera reprendre leur place dans le monde et l'hostilité de la chrétienté amènera leur union.

Le monde civilisé a tout intérêt à s'attacher à l'Islam par des bien-

faits ; car s'il ne se civilise pas par lui et pour lui, il se civilisera malgré lui et contre lui.

Comment arriver à une entente désirable et nécessaire ?

Par une action double : en faisant connaître l'Islam sous son vrai jour au monde chrétien ; en faisant connaître la civilisation sous son vrai jour au monde musulman.

Dans le monde civilisé, l'influence du savant est prépondérante ; dans le monde musulman, elle l'est aussi, à la condition expresse que le savant soit en même temps un bon musulman.

Nous avons de parfaits musulmans qui sont aptes à tout saisir, à tout comprendre, à tout s'assimiler. Que l'on entre en relation avec eux, qu'on facilite leurs relations entre eux, qu'on favorise leurs relations avec les savants chrétiens.

Que les discussions soient loyales, exemptes d'arrière-pensée et de parti pris. Pas d'arrière-pensée surtout, car dès qu'elle sentira derrière ses docteurs la main de l'étranger ou une arrière-pensée quelconque, la masse musulmane entrera en défiance et ne les suivra plus, fussent-ils les plus grands et les plus vénérés.

C'est par la conviction que le musulman a embrassé l'islamisme, c'est par la conviction aussi qu'il pourra embrasser la cause de la civilisation.

Le vingtième siècle verra la solution du problème par une catastrophe ou par la paix. Catastrophe, si la chrétienté persiste dans son hostilité envers l'Islam ; paix, si elle lui tend la main et l'aide à se relever.

***

Et maintenant un mot sur l'Islam africain.

Quelles que puissent être les apparences, l'Islam africain ne diffère en rien de celui des autres continents. Il n'y a pas d'Islam africain, asiatique, européen ; il n'y a qu'une religion universelle : l'Islam. Seules les conditions ethniques et politiques varient.

Au point de vue ethnique, l'Afrique est peuplée de Berbères et de nègres ; la race arabe y est rare, presque aussi rare que la race européenne.

On connaît le Berbère : attaché à son sol, à ses mœurs, à ses traditions séculaires, il est aussi peu enclin à varier que l'Arabe nomade. Peut-être est-il plus porté que lui à plier la religion à ses intérêts ; mais cela ne va jamais jusqu'à la leur sacrifier.

Le nègre est un être primitif. C'est un tableau vierge sur lequel on peut écrire sans avoir rien à effacer. Beau terrain de culture pour l'Islam qui ne comporte ni mystères ni complications et dont les principes égalitaires sont absolus. Aussitôt le credo prononcé, le

nègre est l'égal du blanc et son frère. C'est par abus et en violation des textes formels de la Loi que le blanc musulman en fait un esclave. L'esclavage d'un individu ou d'une peuplade ne peut être décrété qu'à la suite d'une guerre légalement faite par un souverain régulièrement investi et qu'en vertu d'une décision expresse.

Une fois déclaré tel, sa situation est définie par la loi et n'a rien de cruel; c'est la condition du vaincu avec cette atténuation qu'elle n'est pas laissée à l'arbitraire et que l'intéressé peut en sortir par voie de rachat ou par acte de charité du maître. Affranchir un esclave est une des œuvres les plus méritoires aux yeux de Dieu.

Nous avons déjà dit que, même dans sa condition, l'esclave peut arriver aux plus hautes dignités pourvu qu'il soit musulman. Au Maroc, la plupart des gouverneurs de province, des généraux et des ministres sont des *alud Boukari*, des esclaves.

L'aptitude du musulman africain, qu'il soit berbère ou nègre, à recevoir la civilisation, n'a pas besoin d'être démontrée. Il est arriéré, il n'est pas sauvage. Tombouctou a eu ses temps de splendeur tout comme Tunis, Fez, Le Caire ou Tripoli. Si triste que soit le présent, rien ne s'oppose essentiellement à ce que l'avenir de l'Africain ressemble à son passé.

Tout dépend des nations européennes qui tiennent entre leurs mains ses destinées : l'Angleterre et la France. L'une vise le Cap au Caire, l'autre l'Algérie au Congo; l'une l'Est-Africain, l'autre l'Afrique-Occidentale.

De l'Angleterre il ne faut rien attendre. L'Anglais est foncièrement égoïste; il ne s'en cache pas, du reste, et peu lui importe qu'on le pense et qu'on le dise. Avant tout il songe à lui, fait ce qu'il juge bon, prend ce qui lui plaît, écarte ce qui le gêne, et cela froidement, délibérément, sans hâte et sans discours superflus. Peu lui chaut qu'on crie, qu'on critique ou qu'on commente. Nul ne se moque davantage du qu'en dira-t-on.

Semble-t-il verser dans le sentimentalisme? Soyez assuré que c'est par calcul. On ne peut savoir quand il est le plus hypocrite : lorsqu'il déplore bruyamment les *atrocités* bulgares ou lorsqu'il garde sur les malheurs de l'Irlande un silence opportun.

Tout autre est le Français. Longtemps il fut le champion des faibles, le chevalier de la liberté. Bien que, depuis un demi-siècle, son gouvernement se soit rallié à la politique positive des accommodements fructueux, il est resté, dans l'esprit de la masse, un fonds de désintéressement, de compassion aux souffrances d'autrui et de traditions libérales que certains *intelligents* qualifient volontiers de naïveté.

Bien que le nombre de ces esprits positifs augmente de jour en jour et que celui des *naïfs* diminue en proportion, il subsistera long-

temps en France cette atmosphère de libéralisme sympathique qui lui fait une physionomie à part. Sans doute ce sentiment est un peu vague et surtout platonique; néanmoins les faibles s'en contentent, faute de mieux. A l'égard des musulmans de l'Algérie, qui est la clef de l'Afrique, il suffit pour entretenir leurs espérances et leur permettre de garder foi en des jours meilleurs.

Malheureusement le Français des colonies diffère beaucoup du Français de France. Pour lui, la politique la meilleure est celle qui favorise ses intérêts, même au détriment du voisin, et l'opposition à cette politique lui paraît la plus niaise des iniquités, la plus criante des injustices. Et comme, par le bulletin de vote, il est le maître de ses destinées et de celles du voisin, l'opinion de la métropole n'a pour lui que la valeur d'un conseil importun.

S'il n'y avait en Algérie que le colon, passe encore! Le sentiment de ses intérêts même lui commanderait la circonspection et — à défaut d'équité — une certaine diplomatie. Mais entre l'indigène et lui se place le politicien. Or, pour ce dernier, il n'est pas d'attitude plus fructueuse ni plus commode que d'exalter les qualités de son mandant et d'exagérer les défauts des autres; de montrer les besoins de l'un et de taire ou de nier les intérêts des autres.

Le malheur est que le colon laisse faire — intérieurement ravi — et c'est la France qui pâtit dans son objectif africain. Quand on rêve de s'annexer la moitié d'un continent, réduire l'indigène à la misère — même par la voie légale — n'est pas une politique; le charger de tous les crimes n'est ni une justification ni une solution.

Nous sommes de ceux qui croient qu'il n'est pas difficile de trouver mieux. Mais il faut se hâter si l'on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible. Le vingtième siècle verra nécessairement une politique franco-musulmane mieux appropriée ou une catastrophe. C'est pourquoi, modifiant légèrement ma conclusion pour l'Islam en général, je dirai de l'Islam africain occidental : S'il ne se civilise pas par la France et pour la France, il se civilisera malgré elle et contre elle.

MOHAMMED BEN RAHAL.

CONCLUSION

Fidèles au programme de rigoureuse impartialité que nous nous étions tracé, nous avons publié, sans y rien changer, les réponses de nos distingués correspondants. Nous nous sommes toujours soigneusement abstenus de toute controverse, et c'est ainsi notam-

ment que nous venons de reproduire, sans le discuter, l'éloquent mais très contestable plaidoyer de M. Mohammed ben Rahal.

Notre but n'était pas, en effet, de prétendre résoudre en dernier ressort ce problème si délicat et si complexe de l'avenir de l'Islam. Nous désirions seulement jeter un peu de lumière sur une grave question qu'une regrettable indifférence a trop longtemps négligée; nous voulions mettre nos lecteurs en mesure de se former en tout état de cause une opinion dûment raisonnée. Nous espérons que nos efforts, réduits à ces proportions modestes, n'auront pas été inutiles, et nous avons à cœur, en terminant, d'adresser ici nos remerciements sincères aux collaborateurs éminents qui ont bien voulu s'associer à notre œuvre et en assurer la réalisation.

EDMOND FAZY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le conflit franco-turc.* — Dans les milieux où l'on garde le souci constant de notre politique extérieure et du rôle traditionnel de la France en Orient, on commence à s'inquiéter de voir se prolonger indéfiniment le conflit franco-turc, à travers d'incessantes tergiversations. On se dit que peut-être, si le gouvernement français avait ordonné sans retard les démonstrations comminatoires qui, décidément, ont seules la vertu de persuasion auprès du gouvernement turc, la question eût été vite réglée. L'exemple récent de l'Autriche-Hongrie, des États-Unis et de l'Italie est probant. Pourquoi chez nous ne l'a-t-on pas voulu?

Le correspondant parisien du *Times*, a tenté obligeamment de répondre à cette question.

Selon lui, la situation intérieure de la Turquie est la vraie raison pour laquelle la France n'a pas encore employé de mesures coercitives. Cette situation est telle, paraît-il, qu'une démonstration belliqueuse pourrait amener l'écroulement de l'empire ottoman. Le déplorable régime auquel est soumise la Macédoine, les excès commis en Arménie, le mécontentement qui règne en Crète, sont arrivés au point que, d'après des informations toutes concordantes, la paix actuelle est en péril quotidien.

Cette explication de l'inaction de notre gouvernement se heurte à de sérieuses objections; on croira difficilement que l'envoi de un ou deux croiseurs, que la menace d'un bombardement, ou le débarquement provisoire de nos marins sur un point du littoral turc aurait pour la Turquie les formidables conséquences dont nous parle le correspondant du *Times*; en tout cas, la grave information suivante, qu'il nous donne avec assurance, mérite au moins d'être notée.

En face d'un pareil état de choses, dit-il, les grandes puissances européennes ont dû aviser; sur l'initiative de la Russie et de la France, elles sont présentement en train d'étudier les bases d'une entente qui aurait pour premier objet d'adresser à la Sublime Porte

des représentations communes, lesquelles au besoin se transformeront en action également collective, afin d'obliger le Sultan : 1° à exécuter les clauses du traité de Berlin relativement à la Macédoine et à l'Arménie ; 2° à donner des garanties pour leur fidèle exécution ; 3° enfin à opérer toutes les réformes, à prendre toutes les mesures nécessaires pour le règlement prompt et définitif des nombreuses questions litigieuses depuis longtemps pendantes. Dans ce programme est comprise, dit-on, l'annexion pure et simple de la Crète à la Grèce.

On prétend que l'Allemagne a été pressentie sur tout cela ; quant à l'Autriche-Hongrie, à l'Italie et à l'Angleterre, le *Times* considère leur adhésion comme acquise d'avance.

Voilà certes une grosse nouvelle! Il reste à savoir si elle est fondée, et si cette rentrée en scène du Concert européen, que l'on pouvait croire défunt, parviendra à prouver qu'il est réellement en vie.

Angleterre. — *Un discours de M. Chamberlain.* — Le *Daily News* avait annoncé ces jours derniers que le gouvernement britannique songeait à reprendre avec les Boers les négociations que lord Kitchener avait commencées et que l'intransigeance de M. Chamberlain avait fait échouer. La situation si peu brillante dans l'Afrique du Sud semblait de nature à donner quelque vraisemblance à cette nouvelle. M. Chamberlain vient de dissiper toute illusion à ce sujet. Dans un grand discours, prononcé le 24 octobre à Edimbourg, il a une fois de plus formellement déclaré que le gouvernement « irait jusqu'au bout ». Il a reconnu d'ailleurs avec une parfaite liberté d'esprit que le gouvernement s'était gravement trompé touchant la durée et les difficultés probables de la guerre ; mais il a ajouté aussitôt que tout le monde en Angleterre s'était pareillement trompé, oubliant ainsi volontairement qu'en cette matière un gouvernement qui dispose de facultés d'information que « tout le monde » n'a pas, ne saurait, sans se condamner lui-même, plaider l'excuse de son ignorance pour justifier sa coupable imprévoyance.

Il a conclu enfin en déclarant que désormais le gouvernement ne modifierait en rien les conditions de paix qui représentent « la limite des concessions que l'Angleterre est prête à consentir ».

Les Boers sont maintenant prévenus!

Russie. — *Les emprunts russes.* — Les *Novosti* publient à ce propos l'article suivant :

On parle toujours des emprunts faits par la Russie en France, mais on oublie aussi les avantages que la France retire de son côté de l'alliance. Si les deux pays n'avaient pas à ce régime des avantages égaux, l'alliance

n'aurait pas duré un an. Tout d'abord, si la France a regagné son rang parmi les puissances, c'est grâce à l'alliance. Puis, pour ce qui est des emprunts, il est bien bizarre d'y voir des sacrifices de la part de la France.

La nation française, envoyant ses capitaux sur le marché russe, fait là une assez bonne affaire commerciale. La Russie a tout intérêt, naturellement, à utiliser les capitaux français de préférence aux autres; mais le prêteur n'est pas un simple bienfaiteur : il reçoit des intérêts et l'intérêt et la bienfaisance ne sont pas la même chose.

Enfin la presse étrangère, à qui l'alliance franco-russe est odieuse, a utilisé trop souvent cette idée émise par quelques publicistes français, de l'intérêt financier de la Russie dans l'alliance française. A chaque manifestation russophile en France, on répétait ceci : « Que la France ne se laisse pas éblouir; la Russie ne tiendra à l'alliance qu'aussi longtemps que les capitaux français afflueront lors des emprunts russes. » Et malheureusement ces insinuations ont fait leur œuvre et ont nui à la manifestation pleine et entière de l'amitié franco-russe.

On a fait la même tentative de calomnie contre les dernières manifestations franco-russes. Il fallait en amoindrir la signification et en détruire les conséquences avantageuses. Sans aller chercher bien loin, les ennemis de l'alliance ont simplement lancé la légende d'un nouvel emprunt russe négocié pendant le voyage du tsar.

Il se pourrait que ces bruits calomnieux soient fâcheux pour les relations franco-russes. Aussi la note officielle publiée à ce sujet est-elle venue à son heure.

La note officielle, à laquelle les *Novosti* font allusion, est une note *Havas* publiée le 19 octobre et ainsi formulée :

Quelques journaux français ont reproduit les insinuations de certains organes étrangers qui s'appliquent à dénaturer la portée du voyage en France de l'Empereur Nicolas en lui assignant pour but la préparation d'un nouvel emprunt russe.

Or, ni pendant, ni depuis le voyage impérial il n'a été question d'aucun emprunt d'aucune sorte.

Turquie. — *Le chemin de fer de Bagdad.* — Les négociations engagées entre le gouvernement ottoman et la Société du chemin de fer d'Anatolie pour la construction du chemin de fer de Bagdad viennent d'être reprises après une interruption de près d'une année et la *Gazette de Cologne* a publié à ce propos un long article dont voici les passages essentiels :

Il faut se féliciter de voir se fonder de nos jours des entreprises internationales ayant pour but de faire de grandes créations utiles à plusieurs peuples. Ces créations, qui, une fois terminées, rapportent des profits à tous les participants, deviennent par cela même un gage de paix internationale. Des capitalistes et des ingénieurs allemands et français, auxquels se joindront, dit-on, des Russes, ont, dans ce sens, formé le plan

de mettre en communication par un chemin de fer le golfe Persique et la Méditerranée. D'où, profit pour la Turquie sur le territoire de laquelle se développera cette voie ferrée, profit pour les groupes participants et profit pour l'importation de tous les pays.

L'état de choses actuel est celui-ci : La banque allemande, représentant les groupes allemands et français, a obtenu la concession de la construction de la ligne. Il reste encore à fixer avec la Porte le tracé de la voie et la garantie de la Turquie pour un rendement minimum des parties livrées à l'exploitation.

Le tracé est en principe le suivant :

La ligne partant de Konieh, aboutirait à Bassorah, en passant par Eregli, Adana, Hamidié, Tel-Habesch, Haran Ras-el-Aïn, Halet, Nissibin, Tel-Avenat, Mossoul, Tekrit, Sadidjé, Bagdad, Kerbela, Nedjef et Zobéir.

Les embranchements seraient : de Hamidié à Castambol, de Tel-Habesch à Alep, d'un point à déterminer à Orfa, de Salidjé à Hanekin, de Zobéir à Kazmié, de Kazmié à Koueit.

Le tracé total comprend 2.500 kilomètres. La section allant d'Alexandrette au Tigre, ouvrira de nouveau à la culture et à la civilisation une riche région cotonnière, aujourd'hui abandonnée aux déprédations de tribus arabes errantes. Il y a là aussi, sur la rive droite du Tigre, d'importantes sources de pétrole à exploiter.

Le péril offert par les habitudes de brigandage des tribus de la région à traverser sera facilement écarté comme il l'a été dans la péninsule balkanique, en prenant à solde comme agents de protection de la ligne les chefs de ces tribus et leurs troupes.

Au point de vue politique, la question de Koueit peut être embarrassante. Ni la Turquie ni l'entreprise du chemin de fer ne peuvent admettre que le terminus de la ligne ne soit pas, à Koueit, reconnu territoire turc. La Turquie peut avoir cédé ses droits d'administration à un cheik, mais elle n'a pas pour cela abandonné ses droits de souveraineté sur ce district. Le « Salmaneh » (annuaire officiel turc) et aussi les atlas anglais reconnaissent d'ailleurs Koueit comme territoire turc.

Dans ce temps de panislamisme, le sultan ne saurait abandonner ses droits sur cette région mahométane de l'Asie, et il n'est pas probable que l'Angleterre veuille modifier, par l'emploi de la force, la situation existante.

Reste la question de garantie. La Turquie, qui a le plus grand intérêt dans l'entreprise, peut beaucoup aussi pour le maintien d'une situation rendant l'exploitation profitable (nomination de fonctionnaires capables, encouragements donnés aux nomades pour se fixer sur les terres et s'y livrer à l'agriculture, construction de routes d'accès au chemin de fer, faveurs accordées aux populations se livrant au travail, sages mesures de gouvernement pour le maintien de la paix publique). Si le chemin de fer ne rendait pas les profits pécuniaires qu'on en attend, la faute en serait exclusivement à la Turquie. Il est donc naturel que l'entreprise demande une garantie à la Porte pour la conduite future de celle-ci à l'égard de l'œuvre qu'elle veut créer, et la garantie tout indiquée semble bien être celle d'un minimum de rendement kilométrique.

En calculant cette garantie, on aura à tenir compte des sommes nécessaires pour une garantie d'intérêt minimum des capitaux engagés et aussi des recettes véritables à prévoir pendant certaines périodes de temps. La Turquie a déjà eu l'occasion d'établir des calculs pareils. Et l'on ne peut douter que, grâce à des égards réciproques pour les intérêts légitimes, cette question ne soit résolue équitablement. Avec cette solution serait terminée la préparation théorique du chemin de fer de Bagdad.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La mission du Yunnan.* — M. Doumer avait réuni à Laokay une mission, composée d'ingénieurs et d'officiers, qui devait parcourir la région chinoise où sera construit le chemin de fer de Laokay à Yunnan-sen. Cette mission a été dissoute avant qu'elle se fût mise en marche. On a induit de ce fait que M. Doumer, pour renoncer ainsi à une résolution qu'il avait prise et qui avait déjà reçu un commencement d'exécution, n'avait dû agir que sur un ordre formel du quai d'Orsay, et de cette induction on arriva bientôt à conclure que les rapports entre le ministre des affaires étrangères et le gouvernement général de l'Indo-Chine étaient des plus tendus.

Il paraît, d'après une note officieuse, que l'affaire ne comportait pas ce grossissement. Le ministre des affaires étrangères a craint seulement que la mission, qui avait été réunie à Laokay au moment où la tranquillité n'était pas encore rétablie en Chine et qui devait pénétrer dans ce pays avant que les travaux du chemin de fer ne fussent commencés, ne devînt suspecte aux yeux des Chinois. Il a préféré qu'elle fût retardée afin qu'elle se présentât avec son vrai caractère qui ne pourra soulever aucune difficulté et qui est celui d'une mission de contrôle de travaux en cours. M. Doumer s'est sans doute rendu à ces raisons, puisque la mission a été disloquée.

Tonkin. — *Les territoires militaires.* — Par un arrêté en date du 3 août dernier, le gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine a modifié sur les points suivants les fonctions des commandants des territoires militaires :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 1900, ainsi conçu : « L'administration de chacun des territoires militaires du Tonkin est placée sous l'autorité d'un officier supérieur qui a le titre de commandant du territoire et qui exerce dans l'étendue de son territoire les fonctions attribuées au résident chef de province par les décrets et arrêtés en vigueur », est modifié comme suit :

« L'administration de chacun des territoires militaires du Tonkin est placée sous l'autorité d'un officier supérieur qui a le titre de commandant

u territoire et qui exerce, dans l'étendue de son territoire, sauf en matière judiciaire, les fonctions attribuées au résident chef de province par les décrets et arrêtés en vigueur. »

ART. 2. — L'article 12 du même arrêté du 15 novembre 1900, ainsi conçu : « En matière judiciaire, ils exercent les attributions fixées par le décret du 15 septembre 1896, promulgué en Annam et au Tonkin par l'arrêté du 26 novembre de la même année », est modifié ainsi qu'il suit :

« En matière judiciaire, les commandants de cercle restent investis, dans l'étendue de leur cercle, des attributions conférées par le décret du 15 septembre 1886 aux résidents chefs de province du Tonkin. »

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le voyage de M. Revoil; les déclarations du gouverneur général.* — Le voyage que M. Revoil accomplit en ce moment dans l'Oranie a fourni au nouveau gouverneur général de l'Algérie l'occasion d'entrer en contact direct avec ses administrés, et l'accueil chaleureux qu'il a reçu partout sur sa route est du meilleur augure pour l'avenir de son administration.

Au cours de son voyage, M. Revoil a prononcé à Oran un important discours dans lequel il a excellemment rappelé les principaux points de son programme de gouvernement. En voici les passages essentiels.

Après avoir exposé le rôle important que le port et le département d'Oran sont appelés à jouer dans l'évolution de la prospérité algérienne, M. Revoil a ajouté :

Le nouveau régime dont le gouvernement de la métropole a doté l'Algérie rend d'ailleurs le concours plus aisé et efficace, en quelque sorte plus intime.

Hier encore, enfants robustes d'une mère généreuse qui soutenait vos pas et encourageait vos progrès, vous devenez aujourd'hui comme des fils émancipés, créant auprès du foyer paternel un nouveau foyer plein de vie qui alimentera chaque jour davantage ses propres ressources. Hier, la sollicitude de la métropole veillait sur tous vos besoins et présidait à vos destinées économiques ; aujourd'hui, même sans intermédiaire, vous assurez pour une large part cette grande tâche, conjointement avec le gouverneur et l'administration. C'est assez dire que l'on est en droit d'espérer de ces terres nouvelles des résultats nouveaux plus fructueux encore que ceux que le passé a réalisés. La moisson sera d'autant plus abondante qu'un accord fécond vous aura réunis dans l'effort.

Le gouverneur est entré ensuite dans le développement des travaux à exécuter au port d'Oran. Il a fait espérer une prompte solution des questions touchant à l'abaissement du tarif sur les voies ferrées, questions inscrites au programme des délégations finan-

cières. Puis, parlant de la mévente des vins qui préoccupe tant l'Algérie, il a continué :

La crise est grave ; tant qu'a duré le déficit des récoltes françaises, le marché métropolitain a suffi à l'écoulement des produits algériens ; aujourd'hui, le vignoble français est reconstitué si largement que lorsqu'il y a une récolte abondante, la mévente sévit des deux côtés. Il semble dès lors que, pour les vins légers au moins, le marché métropolitain, qui est en proie d'ailleurs aux mêmes difficultés que la colonie, bien que se trouvant placé plus près qu'elle des centres de consommation, ne puisse plus lui offrir les débouchés avantageux qu'elle y trouvait. Les producteurs se trouvent donc dans la nécessité d'accroître, autant que possible, la production des vins colorés et riches en alcool, d'apporter chaque jour plus de soin à la fabrication pour n'offrir à la vente que des vins irréprochables, quelle que soit leur teneur, et, d'autre part, de porter leurs efforts sur l'écoulement à l'étranger.

Cet effort se heurte à des obstacles ; le premier consiste dans les droits exorbitants frappant les vins à leur entrée sur presque tous les marchés européens et dans les droits spécifiques grevant aveuglément de la même taxe les vins de qualités courantes, que cette taxe écrase, et les vins des grands crus, qui les peuvent supporter. La France a le devoir de chercher à s'assurer dans les relations commerciales le régime le plus favorable ; il n'est pas déraisonnable d'espérer qu'elle réussisse.

Le gouverneur croit indispensable de préparer l'écoulement des vins sur les marchés étrangers et les régions du Nord. Il a fait procéder pour cela à des enquêtes minutieuses, approfondies. La première condition qui s'impose aux producteurs est de ne pas s'en rapporter aux seules forces individuelles, car, partout, la lutte commerciale est exercée par des collectivités, par des associations syndicales ; les producteurs algériens ne peuvent se soustraire à cette loi économique. Tous les renseignements qui seront recueillis sur les associations viticoles, sur la vente et la fabrication en France, en Italie, en Allemagne et en Suisse seront mis à la disposition des intéressés. Il recherchera le moyen d'encourager la formation des premiers syndicats.

Le gouverneur a parlé ensuite de l'utilité de l'extension des relations commerciales avec le Maroc, dont l'accroissement est déjà considérable ; mais cet accroissement ne pourra se développer dans tous ses effets que par la création d'un régime qui fasse disparaître les entraves fiscales ou réglementaires. Il n'y a là pour la colonie que l'exercice loyal et légitime d'une influence pacifique que personne ne songe plus à contester à la France.

M. Revoil a conclu ainsi :

Je remercie la population de l'accueil si chaleureux et cordial qu'elle m'a fait. Mon gouvernement, je tiens à le déclarer bien haut, ne se laissera

jamais arrêter par aucune considération, ni décourager par aucun mécompte, lorsqu'il s'agira de servir utilement la grandeur et la prospérité de notre colonie, de seconder ses vaillants efforts et de garantir à son labeur une rémunération chaque jour plus fructueuse.

Je ne connais pas de mission plus noble, plus douce, je n'en connais pas rendant plus faciles l'impartialité et la justice à celui qui la remplit en serviteur passionné, fidèle de la République.

Le service des Postes et Télégraphes. — Un décret inséré au *Journal officiel* vient de placer sous l'autorité directe du gouverneur général de l'Algérie le service des postes, des télégraphes et des téléphones de la colonie.

Aux termes de ce décret le gouverneur général dirige et assure le service au moyen tant du personnel recruté et mis à sa disposition par l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones de la métropole que du personnel recruté en Algérie et constituant un cadre algérien.

On se souvient que la même mesure a déjà été prise récemment pour l'administration des douanes et celle des eaux et forêts.

Afrique occidentale. — *La fièvre jaune au Sénégal.* — *La maladie du gouverneur intérimaire.* — L'état sanitaire est bon au Sénégal. Le 22 octobre dernier, les mesures quarantenaires ont été levées. Dès le 12 octobre, du reste, le *Journal officiel* de la colonie pouvait constater l'amélioration sensible de l'état sanitaire. « A Saint-Louis, disait-il, le nombre des cas s'est réduit en tout à trois, dont deux décès, et aucun cas nouveau n'a été constaté depuis le 7 octobre, date du dernier décès. »

Depuis, ce mieux s'est complètement confirmé et la situation de la région de Kayes, qui était moins bonne, s'est aussi si bien améliorée, que la mission chargée d'étudier la fièvre jaune au Brésil et qu'on avait arrêtée au passage, poursuit son voyage.

Seule la région du Haut-Sénégal n'est pas encore complètement indemne. Trois cas de fièvre jaune s'y sont produits ces jours-ci. Les malades sont soignés à l'ambulance de Kalé. Deux d'entre eux sont en voie de complète guérison ; l'état du troisième paraît seul inquiétant. Il provient du chantier de Badougnou que l'on croit être le dernier point encore contaminé et à l'égard duquel ont été prises de rigoureuses mesures de désinfection et d'isolement.

M. le gouverneur général par intérim Lanrezac, dont la mission va, d'ailleurs, prendre fin par suite du retour de M. Ballay, actuellement en route, comme on sait, pour reprendre son poste, a été atteint d'une grave fièvre paludéenne. Après de violents accès et quelques journées pénibles, M. Lanrezac se trouve en bonne voie de

guérison. M. le général commandant supérieur des troupes a assuré l'expédition des affaires courantes pendant la maladie de M. Lanrezac.

Le transport des courriers dans le Haut-Sénégal et le Moyen-Niger. — Le gouverneur général par intérim de l'Afrique occidentale française, considérant qu'il importait qu'un seul service fût exclusivement chargé, sous sa responsabilité, du transport des dépêches en donnant tous les moyens de surveillance et de sécurité, que le service postal seul devait être responsable de la direction des correspondances et de leur transport régulier, et que cette importante question ne pouvait être résolue qu'en faisant accompagner les courriers d'un personnel spécial placé sous la surveillance directe des receveurs, a pris un arrêté aux termes duquel le service des postes est exclusivement chargé du transport des courriers au moyen de porteurs recrutés par les soins des commandants de cercle, sur la demande du receveur.

Un sous-agent (surveillant stagiaire des télégraphes) escorte chaque courrier, afin d'assurer un transport rapide, et est responsable du bon état des sacs qui lui sont confiés.

Les porteurs de courriers suivront, autant que possible, le parcours des lignes télégraphiques; le surveillant escorteur signalera, au retour, l'état de la ligne et, au besoin, fera les réparations urgentes.

Afin d'assurer le service des courriers sans compromettre la surveillance des lignes télégraphiques, le nombre des sous-agents des bureaux actuellement en service sera augmenté proportionnellement aux besoins créés par cette charge nouvelle.

La concurrence des voies ferrées dans l'Afrique occidentale. — Nous empruntons au *Journal des Débats* l'intéressant exposé suivant de M. Auguste Terrier :

La concession du chemin de fer du Dahomey, accordée par un récent décret à une Société de construction et d'exploitation, appelle l'attention sur les nombreux projets de voies ferrées de l'Afrique occidentale. La France, l'Angleterre, l'Allemagne elle-même, se préoccupent d'étendre leur influence économique dans le bassin du Niger, et il y a actuellement entre leurs efforts de pénétration, par voie ferrée, une émulation, une concurrence assez semblable à leurs compétitions territoriales avant les traités de délimitation de 1897 et de 1898.

On vient de publier en Angleterre le tableau de l'état d'avancement des diverses voies ferrées ayant leurs têtes de ligne dans les colonies anglaises côtières. Seule la Gambie britannique, traversée par une rivière navigable, ne possède aucun système de railway. La ligne de Sierra-Leone qui part de la capitale, Freetown, a ouvert sa première section (42 milles) en 1899

et sa seconde section (156 milles) en 1900 : celle-ci va jusqu'à Rotofunk et sera poussée jusqu'à la frontière du Libéria, sinon même plus tard dans l'arrière-pays de cette république nègre.

La ligne de la Côte d'Or anglaise qui doit pénétrer dans le pays des Achantis n'a été autorisée qu'en mars 1900, mais les travaux ont été retardés par la révolte de Coumassie et par le manque absolu de main-d'œuvre indigène; ce n'est qu'à la fin des hostilités que des travailleurs ont été amenés de la Gambie et de Sierra-Leone, et la ligne a été rapidement poussée du fort de Sekondi à Tarkwa; actuellement, les travaux de construction atteignent le soixante-dixième mille à partir de la côte. L'état incertain de la pacification de l'Achantiland et l'extraordinaire développement minier de la Gold Coast depuis deux ans donnent à ce chemin de fer une importance à la fois stratégique et économique. Enfin, dans la colonie de Lagos, le chemin de fer construit de Lagos à Ibadan, à 125 milles à l'intérieur, a été ouvert à la circulation le 4 mars dernier; il dessert les villes importantes de Otta, Abéokouta et Ibadan, et sera vraisemblablement poussé vers le Niger.

Les Allemands ont étudié un projet de chemin de fer de la côte vers le Haut-Togoland, mais aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour.

Aux trois lignes anglaises la France peut opposer quatre lignes ferrées de pénétration.

L'une d'elles, celle de la Côte d'Ivoire, n'est encore qu'à l'état d'avant-projet; elle a été étudiée par la mission du génie Houdaille. Celle du Dahomey vient d'être concédée; les études en ont été faites par la mission du génie Guyon et la partie concédée s'étend jusqu'à Tchaourou : elle est l'amorce de la future ligne qui atteindra le Niger aux environs de Say et nous rendra indépendants des difficultés de la navigation commerciale dans le Bas-Niger.

Les deux autres lignes sont en construction. Ce sont : le chemin de fer du Soudan, de Kayes à Bammako, dont les travaux ont commencé en 1881 et ne prendront vraisemblablement fin qu'en 1903 ou 1904, et le chemin de fer de la Guinée française, de Konakry au Niger, dont les études ont été faites par le capitaine du génie Salesses et qui est construite sous sa direction aux frais de la colonie de la Guinée française. Cette dernière ligne, qui atteindra le Niger à Faranah et qui traversera le Fouta-Djallon, est d'une importance commerciale particulière, et, grâce à l'impulsion qui a été donnée aux travaux, elle peut être rapidement construite. Il faut souhaiter qu'elle arrive bientôt à bonne fin et que nous atteignions le bassin du Niger dans deux ans au plus tard par la région de Faranah et par celle de Bammako; puis, dans quelques années, par la Haute Côte d'Ivoire et le Haut-Dahomey.

En effet, depuis que nos armes ont détruit la puissance de Samory, l'Afrique Occidentale se repeuple, les villages s'édifient, et le dernier rapport de la Côte d'Ivoire signalait par exemple que la ville de Kong, la grande cité commerciale jadis visitée par Binger et complètement détruite par Samory, renaît de ses cendres et possède déjà 2.000 habitants. Des courants commerciaux vont s'établir parmi ces populations de Dioulas qui connaîtront enfin la sécurité. Il nous appartient d'empêcher que ces courants soient détournés par les colonies rivales et de les attirer à nos

ports : le chemin de fer sera le meilleur agent de cette politique d'attraction commerciale.

Côte d'Ivoire. — *La pacification du Baoulé.* — Divers journaux français et anglais ayant reproduit une information d'après laquelle, au cours d'un engagement avec les indigènes du Baoulé, nos troupes auraient subi un sérieux échec, le ministre des colonies a immédiatement demandé au gouverneur de la Côte d'Ivoire de lui câbler les renseignements qu'il pourrait recueillir à ce sujet.

M. Clozel vient de faire savoir qu'en raison des pluies aucun mouvement de troupes n'a eu lieu dans le Baoulé depuis trois mois et que, de plus, d'après les nouvelles qu'il a reçues à la date du 13 octobre courant, la pacification de cette région semble se consolider et s'étendre chaque jour davantage.

Djibouti. — Le dernier courrier de la côte des Somalis a apporté les nouvelles suivantes de Djibouti et d'Abyssinie. A la suite de négociations entre les gouvernements russe et français au sujet du ravitaillement à Djibouti de tous les vapeurs de la marine russe passant le canal de Suez, des ordres ont été donnés pour favoriser le port français de la baie de Tadjourah. Comme suite à ces ordres, le commandant du *Kornilof*, entré dans le port de Djibouti au lendemain de la visite du Tsar à Reims, a déclaré qu'il ferait désormais son charbon à Djibouti de préférence à Aden.

La mission scientifique française dirigée par M. Dubourg de Bozas a fait des chasses magnifiques dans les régions sud-est du Harrar. Un jeune éléphant a été capturé; il sera expédié en France; enfin, la mission envoyée de Paris pour étudier des moyens plus économiques de transport en vue de l'exploitation des dépôts de sel du lac Assal, aux bords du Gubbetkharab, a été bien reçue par les indigènes danakil, dont un grand nombre pourra gagner des salaires comme les Somalis en gagnent dans les travaux de chemin de fer.

Madagascar. — Les journaux apportés par le dernier courrier font connaître qu'à Madagascar la pacification est presque complète, surtout dans le nord et le centre. Seules quelques tribus sauvages sans ressources restent rebelles.

Le Journal officiel de Madagascar donne d'intéressants renseignements sur le commerce de la côte ouest. Les marchandises françaises sont vendues en grande majorité, mais le commerce s'y trouve, pour les deux tiers au moins, entre les mains des maisons allemandes et des Indiens. On attribue ce fait à la connaissance de la langue souahéli par les employés de commerce étrangers et au plus long crédit qu'ils font aux traitants indigènes. Quelques maisons fran-

çaises, comme la Compagnie lyonnaise, par exemple, cherchent à leur tour à s'installer dans ces régions pour lutter contre l'influence des étrangers.

Le général Gallieni vient d'arriver à Tamatave, après avoir mis quatre mois à faire le tour de l'île. Il a surtout visité les plantations de café, de cacao et de vanille nouvellement installées sur la côte est, à Mananjary, à Mahanoro et à Vatomandry. On espère qu'avant peu la colonie pourra commencer à exporter des quantités notables de ces produits.

Une véritable ville s'est créée à Andevorante avec des magasins, des chantiers, un bel hôpital de 200 lits pour les besoins du chemin de fer en construction. Une grande animation règne également à Tamatave.

Le gouverneur général compte séjourner un mois dans la ville, ce qui lui permettra d'assister aux nombreuses fêtes que la population a organisées en son honneur.

Transvaal. — *La guerre.* — Lord Kitchener a fait proclamer l'état de siège dans toute la colonie du Cap, y compris tous les ports de mer. Pratiquement, cela équivaut à dire que l'Angleterre déclare la guerre à la colonie du Cap, car les habitants sont désormais soumis à toutes les vexations que subit la population d'un État dont le sol est envahi, mais dans lequel la guerre continue toujours. Il ne faudrait pas s'étonner que même les colons d'origine anglaise ne fissent cause commune, dans ces conditions, avec les Africanders.

Il est clair, cependant, que si l'état de siège a été proclamé, c'est que la situation est devenue infiniment menaçante: plus menaçante qu'au moment où les Boers, en 1899, remportaient la victoire de Stormberg; plus menaçante qu'en 1900, quand De Wet faisait irruption dans la colonie. A ces deux moments pourtant critiques, le gouvernement anglais n'avait pas osé se servir de cette arme aussi dangereuse pour lui que pour ses adversaires.

Il est d'ailleurs tout à fait impossible de se rendre compte de se qui se passe exactement dans l'Afrique du Sud. La censure ne laisse plus arriver à destination aucun télégramme. On n'a plus absolument pour se renseigner que les lettres privées qui parviennent d'ailleurs avec de très grands retards et très irrégulièrement... quand elles parviennent. Il est toutefois caractéristique que toutes ces lettres concordent entre elles sur ce même point : au début de la troisième année de guerre, l'Angleterre est moins avancée qu'au premier jour.

La première conséquence de la déclaration d'état de siège a été l'exécution impitoyable de nombreux boers pris les armes à la main et qui ont été pendus ou fusillés comme rebelles. Ce ne sont pas des

exploits de ce genre qui pourront hâter l'œuvre de pacification!

On vient de publier les chiffres de la mortalité dans les camps de concentration pendant le mois de septembre. Cette statistique est véritablement effroyable.

109.418 personnes étaient internées dans les camps de concentration, dont 54.326 enfants; 2.411 sont mortes dont 1.964 enfants. La proportion pour 1.000 est de 264 pour l'ensemble du camp, de 432 pour la population enfantine. Ceci veut dire que, si cette proportion se maintenait pendant une année, 23.658 enfants mourraient. Au reste, la mortalité augmente régulièrement chaque mois, comme on pourra s'en rendre compte par le tableau suivant :

	Population blanche internée	Nombre des morts	Pour 100
	—	—	—
Juin.....	85.410	777	109
Juillet.....	93.940	1.412	180
Août.....	105.347	1.878	214
Septembre.....	109.418	2.411	264

Quelques rares journaux anglais, le *Manchester Guardian* et le *Daily News* notamment, ont entrepris une généreuse campagne pour réveiller la conscience de leurs concitoyens au sujet de cette mortalité effrayante; mais les efforts restent sans effet. Le *Standard* réplique que les vrais coupables sont les maris, les fils et les frères qui ne veulent pas se rendre; le *Times* se contente de répéter que, pour grande que soit cette mortalité, elle serait infiniment plus grande si l'on avait laissé les femmes et les enfants sur le Veldt après avoir brûlé leurs fermes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production de l'aluminium et du nickel [1]. — La production de l'aluminium est en constante progression. La production atteindra bientôt 8 millions de kilos, ainsi qu'on peut en juger par les chiffres ci-dessous :

	Production totale. kilog.
1885	13.292
1886	16.380
1887	26.132
1888	39.295
1889	70.920
1890	175.388
1891	333.307
1892	487.030
1893	715.812
1894	1.240.372
1895	1.426.760
1896	1.789.676
1897	3.394.400
1898	4.033.704
1899	6.048.381
1900	7.243.219

La production européenne s'est très notablement développée en 1900.

La production de la Société allemande pour la fabrication de l'aluminium a passé de 1.600.000 kilos à 2.500.000 et celle de la France, de 1.000.000 de kilos à 1.500.000, ce qui constitue un beau progrès. La production anglaise n'est que médiocre, on l'estime à environ 500.000 kilos.

Le prix de l'aluminium est tombé aux environs de 2 fr. 50 le kilo alors qu'il y a quinze ans il était d'au moins 125 francs.

Le prix du nickel, qu'on pouvait évaluer, depuis quatre ou cinq ans, à 2 fr. 20 le kilo, a un peu haussé au cours de l'année 1900 et les statistiques allemandes le fixent à 3 fr. 75 le kilo. D'après ces mêmes statistiques, la production de ce métal n'aurait d'ailleurs qu'assez faiblement progressé, puisqu'elle n'aurait été que de 7.600 tonnes

[1] *Revue scientifique*, 5 octobre.

l'an dernier, contre 7.505 en 1899. Ce chiffre de 7.600 tonnes doit être un peu faible et en disant que la production a atteint 8.000 tonnes, on est peut-être plus près de la réalité. Le nickel, comme l'aluminium, est un métal tout moderne, et il n'est employé largement par l'industrie que depuis un assez petit nombre d'années. Voici quelle a été, depuis 1896, la progression de sa production :

	Nouvelle-Calédonie.	États-Unis et Canada.	Total.
	—	—	—
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1896.	2.707.000	1.700.000	4.427.000
1897.	2.858.000	1.900.000	4.758.000
1898.	3.648.000	3.250.000	6.898.000
1899.	3.855.000	3.650.000	7.505.000
1900.	4.600.000	3.000.000	7.600.000

II. — EUROPE.

La richesse de l'Europe [1]. — Le capital de l'Europe, c'est-à-dire sa richesse totale mobilière et immobilière, s'élève à 1.175 milliards; le capital mobilier seul représente environ 500 milliards. Au point de vue de la richesse totale, les principaux États européens se succèdent dans l'ordre suivant : Angleterre, 295 milliards ; France, 247 ; Allemagne, 201 ; Russie, 160; Autriche, 103 ; Italie, 79; Belgique, 25 ; Hollande, 22 milliards.

Au cours du XIXe siècle, l'accroissement de la richesse publique a été particulièrement rapide en Angleterre, et c'est en France qu'il a été proportionnellement le moindre.

Le capital mobilier se répartit comme suit : Angleterre, 106 milliards ; France, 65; Allemagne, 37 ; Russie, 14 ; Autriche, 10; Italie, 7; Belgique, 7 ; Hollande, 6 milliards. L'ordre est le même que pour la richesse totale, mais il s'en faut cependant de beaucoup que la proportion entre la richesse mobilière et la richesse totale soit la même dans tous ces pays. C'est naturellement dans les pays où l'industrie est le plus développée que cette proportion est le plus élevée : elle s'élève à 35 % en Angleterre; la Belgique vient ensuite avec 28 %, puis la Hollande avec 27, la France avec 26 et l'Allemagne avec 18 %. La proportion tombe à 9 % en Russie, en Autriche et en Italie.

On obtient encore un ordre différent si on calcule la fortune moyenne des habitants de chaque pays en divisant sa fortune totale (mobilière et immobilière) par le nombre de ses habitants. L'Angleterre tient toujours la tête avec environ 7.400 francs par habitant;

[1] *Belgique Coloniale*, 6 octobre.

viennent ensuite : la France, 6.600 francs; la Hollande, 4.600, la Belgique et l'Allemagne, 3.900; l'Autriche et l'Italie, 2.500; la Russie, 1.500 francs. Si on ne considère que la fortune mobilière, on constate que l'Anglais possède en moyenne 2.650 francs; le Français, 1.700; le Hollandais, 1.250; le Belge, 1.070; l'Allemand et l'Italien, 700; le Russe, 144 francs.

Voici maintenant les charges budgétaires des mêmes pays : Allemagne, 4 milliards ou 2 % de sa fortune globale; Angleterre, 3 milliards (il s'agit du budget d'avant la guerre sud-africaine) ou 1 % ; France, 3 milliards 1/2 ou 1,4 % ; Russie, 2.700 millions ou 1,7 % ; Autriche, 2 milliards ou 1,8 % ; Italie, 1.800 millions ou 2,3 % ; Belgique, 375 millions ou 1,5 % ; Hollande, 300 millions ou 1,4 %.

III. — ASIE.

Les Établissements des Détroits [1]. — Le commerce des Établissements des Détroits ou « Straits Settlements » a été des plus florissants en ces dernières années. La puissance de Singapour tend d'ailleurs à grandir de plus en plus, son caractère de port de transit le fait profiter de tous les progrès accomplis par les pays voisins; les entreprises coloniales de l'Angleterre dans le Nord-Bornéo et en Nouvelle-Guinée, le développement de l'Indo-Chine française ne peuvent que servir sa fortune.

La population de la colonie était à la fin de l'année dernière de 617.595 individus; au recensement de 1891, on comptait 512.342 habitants. Le nombre des immigrants chinois a été en 1900 de 200.947 contre 149.697 en 1899; malgré cet apport de travail considérable, la main-d'œuvre est encore insuffisante dans la colonie, et les États malais protégés ne cessent de réclamer un plus grand nombre de travailleurs pour l'exploitation des mines d'étain.

Contrairement aux années précédentes, le budget de 1900 s'est terminé par un déficit, les recettes atteignant 5.386.927 dollars mexicains (le dollar vaut 2 fr. 50) et les dépenses 6.037.084 (en 1899, les chiffres étaient de 5.200.025 dollars pour les recettes et 5.061.013 pour les dépenses). L'importance des dépenses en 1900 est due à la construction du chemin de fer de Singapour-Kranji et à celle de la jetée du port de Penang.

Le commerce total de l'année a atteint le chiffre énorme de 576 millions 3/4 de dollars en 1900 contre 462 millions en 1899; mais il faut se garder de croire que ces chiffres représentent la part exclusive de la colonie dans le commerce général. Singapour comme Hongkong

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie française*, septembre et octobre.

est un port de transit. Premier marché commercial de l'Asie, c'est là qu'aboutit une partie des marchandises destinées aux pays d'Extrême-Orient, en particulier Bornéo et Sumatra, de même que ceux-ci dirigent sur ce port une bonne part de leurs produits. Cette restriction étant faite, l'on peut constater que dans les cinq dernières années le commerce a progressé de 248 millions de dollars.

En 1900, les importations ont été de 280 millions de dollars et les exportations de 240 millions. A peu près toutes les catégories d'objets importés ont subi des augmentations, mais plus spécialement l'opium, le riz, le sucre, le charbon, le pétrole, les pièces de coton et les métaux.

L'étain, que seuls produisent les Etats malais protégés, contribue à la richesse générale de la péninsule. Il ne faut pas oublier que, de tout l'étain produit dans le monde entier, plus de la moitié provient de la presqu'île de Malacca. L'exportation de l'étain dans toute la péninsule a sensiblement diminué dans ces dernières années ; elle a atteint son maximum en 1896, soit 53.114 tonnes, mais l'année 1891 a donné la plus forte valeur : 55.225.453 dollars pour 45.211 tonnes. Les cours de ce métal varient dans de très grandes proportions : c'est ainsi que le prix moyen du picul (60 kil. 400) était de 32 dollars en 1896 et de 73 dollars en 1899 (soit 300 francs les 100 kilos). On se félicite d'ailleurs, à Singapour et dans la péninsule, de la décroissance de la production en minerai. On en augure favorablement au point de vue du maintien des cours élevés et par suite du développement et du progrès général de la contrée.

IV. — AMÉRIQUE.

Commerce de nos colonies avec les États-Unis en 1900 [1]. — Les ventes de nos colonies aux États-Unis au cours de l'exercice 1900 sont ainsi réparties :

Océanie	2.188.535	francs
Miquelon	333.505	—
Guyane	187.820	—
Antilles	150.880	—
Madagascar	20.305	—
Indo-Chine	20	—
Total	2.881.065	francs

D'autre part, les envois américains dans nos possessions atteignent les chiffres suivants :

[1] *Moniteur officiel du Commerce.*

Antilles	9.238.715	francs
Océanie	1.569.800	—
Indo-Chine	1.037.935	—
Guyane	939.860	—
Miquelon	880.705	—
Madagascar	51.175	—
Total	13.718.190	francs

Le commerce des ciments dans la République Argentine. — La République Argentine offre un débouché très important pour le commerce des ciments.

L'importation totale s'est élevée en 1900 à 63.223 tonnes, en augmentation de 11.735 tonnes sur l'année précédente. Les principaux pays importateurs sont : la Belgique, 31.615 tonnes en 1899; la Grande-Bretagne, 10.293 tonnes; l'Allemagne, 5.239 tonnes; la France, 3.081 tonnes.

Depuis un an, la concurrence allemande se fait très fortement sentir. La lutte à laquelle se sont livrées les deux compagnies la *Freitas* et la *Hamburg Südamerikanische* a fait baisser le fret de Hambourg à Buenos-Ayres jusqu'à 5 marks par tonne et a ainsi permis aux fabricants allemands d'expédier en consignation de grandes quantités de ciment qui ont été réalisées facilement grâce à leurs prix avantageux.

V. — OCÉANIE.

Commerce de la Nouvelle-Galles du Sud en 1900 [1]. — Le commerce général de la Nouvelle-Galles du Sud a atteint en 1900 le chiffre de 55.723.587 livres sterling, présentant un excédent de 1.684.806 livres sur le commerce de 1899.

Les statistiques donnent pour l'importation :

	1899	1900
	—	—
États australiens (autres que la Nouvelle-Galles du Sud) et Nouvelle-Zélande	£ 12.113.402	£ 11.512.685
Angleterre	8.211.352	9.923.117
Possessions Britanniques	929.780	1.005.151
Etranger	4.339.781	5.120.118
Total	25.594.315	27.561.071

[1] *Moniteur officiel du Commerce.*

Et pour l'exportation :

	1899	1900
États australiens (autres que la Nouvelle-Galles du Sud) et Nouvelle-Zélande	£	£
	9.524.267	10.805.876
Angleterre	8.992.480	8.273.272
Possessions Britanniques	1.451.671	1.488.235
Etranger	8.477.048	7.597.133
Total	28.445.466	28.164.516

Le fléchissement constaté dans les exportations provient presque uniquement de la crise qui a sévi sur le marché des laines en 1900 [1].

Le mouvement commercial de la Nouvelle-Galles du Sud est supérieur à celui de chacun des autres états du continent australien, la Nouvelle-Zélande comprise :

	1899	1900
	£	£
Nouvelle-Galles du Sud	25.594.315	27.561.071
Victoria	17.952.894	18.301.607
Nouvelle-Zélande	8.739.633	10.646.107
Australie du Sud	6.884.357	8.034.552
Queensland	6.764.097	7.052.212
Australie Occidentale	4.473.532	5.962.178
Tasmanie	1.769.324	2.073.657
	72.178.152	79.631.384

Dans le chiffre de 12. 717. 321 livres représentent le commerce de la Nouvelle-Galles du Sud avec l'étranger en 1900, la part des Etats-Unis est de 6.539.203 livres; de l'Allemagne 1.950.159 livres et de la France 1.294.384 livres.

Les importations françaises en Nouvelle-Galles du Sud ont été de 270.084 livres en 1900 contre 259.166 livres en 1899; et les exportations de Nouvelle-Galles du Sud en France de 1.024.300 livres en 1900 contre 2.127.461 livres en 1899. La diminution de 50 0/0 que nous constatons ainsi dans l'exportation provient de la crise sur la laine, qui est le principal produit exporté de Nouvelle-Galles du Sud en France.

[1] Voir *Australie, le commerce des laines* (*Quest. Diplom. et Colon.* du 1er juillet 1901, t. XII, p. 61).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

Indo-Chine. — M. le *capitaine* Prévost, du 129e rég. d'infanterie, et le *lieutenant* d'artillerie Roumeguère sont mis hors cadres pour être employés au service géographique en Indo-Chine.

Dahomey. — M. le *lieutenant* Guinand, du 5e rég. de génie, a été mis hors cadres à la disp. du min. des col. pour être employé au Dahomey.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — Sont dés. pour servir :

A l'état-major de la brigade d'occup. de Chine :

M. le *capitaine* Moreau, de l'ét.-maj. partic.

Au 18e rég.

MM. les *chefs de bataillon* Servant, du 2e rég.; Canard, du 8e rég.

MM. les *capitaines* Jacquin, du 1er rég.; Roubert, du 3e rég.; Benoît-Duportail, du 21e rég.

MM. les *sous-lieutenants* Angélini, Jousseaume, Lucquet, du 2e rég.; Chopeau et Ferrand, du 6e rég.; Baudet, du 21e rég.

MM. les *lieutenants* Chauvin, du 5e rég., et Fiérard, du 22e rég., sont dés. pour occuper respectiv. l'emploi de lieuten.-trésor., aux 16e et 17e rég., en Chine.

Madagascar. — Sont promus.

Au grade de lieutenant-colonel :

M. le *chef de bataillon* Méhouas, en service à Madagascar.

Au grade de chef de bataillon :

MM. les *capitaines* Fraysse et Nèple, de l'ét.-major partic. à Madagascar; Rémond, du 1er rég. de tiraill. malgaches.

Au grade de capitaine :

M. le *lieutenant* Brès, de l'ét.-maj. partic. à Madagascar.

Réunion. — M. le *lieutenant* Hartmann, du 6e rég., est dés. pour servir à la 12e comp. du 15e rég.

Sénégal. — Est promu au grade de capitaine :

M. le *lieutenant* Wirth, du 2e rég. de tiraill. sénég.

Guyane. — Est dés. pour servir à la Guyane :

M. le *médecin-major de 1re cl.* Gamier.

ARTILLERIE

Chine. — Sont promus au grade de capitaine :

MM. les *lieutenants* Louvet et Bourgoin, du corps. d'occup. de Chine.

Sont classés à la brigade d'occ. de Chine :

MM. les *capitaines* Pelletier et Aymard, de l'inspect. des fabric. d'artill.; Lammens, de la direct. d'artill. de Brest; Couraudon et Guerrini, du 1er rég.

Indo-Chine. — Sont promus.

Au grade de capitaine :

M. le *lieutenant* Camy, du rég. de l'Indo-Chine au Tonkin.

Au grade d'officier d'admin. de 1re cl. (section des comptables) :

M. l'*officier d'admin. de 2e cl.* Hantz, de la direct. d'artill. du Tonkin.

Au grade d'officier d'admin. de 2e cl. :

MM. les *offic. d'admin. de 3e cl.* Cocheteux et Dumazer, de la direct. d'artill. du Tonkin.

M. l'*officier d'admin. de 3e cl.* Bourdilleau, de la section des conduct. des travaux, a été classé à l'ét.-maj. partic. du Tonkin pour servir aux trav. publics de l'Indo-Chine.

Madagascar. — MM. Chavanon, offic. d'admin. de 2e cl. de la section des

comptables ; Brodin, offic. d'admin. de 2e cl., et Laulis, offic. d'admin. de 3e cl. de la section des conducteurs de travaux, ont été classés à la direct. d'artill. de Madagascar pour servir à Diégo-Suarez.

Sénégal. — Les chefs armur. de 2e cl. Lemière et Poulain, sont dés. pour servir au Sénégal, le 1er au 2e rég. de tiraill. sén.; le 2e au bataillon de Zinder.

Martinique. — MM. les *officiers d'admin. de 2e cl.* Gourmanel et Thierry ont été classés à la direct. d'artill. de la Martinique.

Guadeloupe. — M. le *capitaine* Manet, de l'inspect. des fabric. d'artill., est dés. pour occuper l'emploi de chef du service d'artill. à la Guadeloupe.

Guyane. — Est promu au grade d'officier d'admin. de 3e cl. :

M. Avérous, stagiaire de 1re cl. à la direct. d'artill. de la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont inscrits au tableau de concours au titre de l'expéd. de Chine :

Pour la Légion d'honneur :

M. Pape, premier maître de timonerie du *Peï-Ho.*

Pour la médaille militaire :

MM. Polian et Grosclaude, premiers maîtres du *Peï-Ho.*

M. le *capitaine de vaisseau* Duroch a été nommé au commandem. de la div. nav. de Cochinchine.

Sont dés. pour faire partie de l'état-major en chef de la div. nav. de Cochinchine :

En qualité d'adjudant de division : M. le *lieutenant de vaisseau* Basire.

En qualité de commissaire de division : M. le *commis. de 1re cl.* Blin.

En qualité de médecin de division : M. le *médecin de 1re cl.* Durand

Sont dés. pour embarquer :

Sur le *D'Entrecasteaux* : M. le *mécanicien principal de 1re cl.* Boyer.

Sur le *Takou* : M. le *lieutenant de vaisseau* Nel.

Sur la *Comète* : M. l'*enseigne de vaisseau* Laurens.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — M. Adam, inspecteur général de 2e cl. des col., est nommé directeur du contrôle auprès du gouv. gén. de l'Indo-Chine.

M. Barbé, est nommé admin. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Côte des Somalis. — M. Théroud, admin. col. de 2e cl., a été nommé secrét. gén. des col. pour servir à la côte des Somalis.

Guyane. — Sont nommés surveillants militaires de 3e cl. des établiss. pénitent. de la Guyane :

MM. Jouan, Sinibaldi, André, Larrien, Pagès, Foucaud, Pichot, Jacquemin, Battesti, Dia, Deville, Petrolacci, Debil, Paolini, Cardinand, Glory, Dubuc, Pasqualini, Merzion.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Nicolas Casas, consul de Colombie à Saint-Nazaire.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La guerre au Transvaal : En pleine épopée ; par Jean CARRÈRE. Paris, Flammarion, in-16 de 450 p.

Imaginez à la fois un carnet de voyage et un journal de campagne, écrit par un Méridional spirituellement blagueur et sentimentalement touchant.

M. Jean Carrère a écrit son livre avec beaucoup d'adresse. Il sait arrêter à temps son émotion et vous transporter au tournant du feuillet au milieu d'une conversation joliment dialoguée, encore qu'un peu gasconne parfois.

Notre spirituel confrère d'ailleurs est toujours gai, toujours aimable, même dans les moments les plus critiques, et c'est probablement ce qui lui a valu aussi bien l'amitié des Anglais que celle des Boers. Et il s'en est bien trouvé, car son voyage fut le plus heureux reportage que puisse souhaiter un journaliste.

M. Jean Carrère a bon cœur : il aime l'Anglais comme le Boer, et il nous le fait voir avec beaucoup d'agrément dans un des plus jolis livres spirituellement anecdotiques qu'ait écrit un poète français devenu « War-Correspondent » en faisant du « Grand Reportage ».

Dupleix, ses plans politiques ; sa disgrâce. Etude d'histoire coloniale, par PROSPER CULTRU. — Paris, Hachette, in-8° de 367 p.

Ce livre, fait d'après des documents originaux, presque tous inédits, réforme les opinions admises sur Dupleix.

L'auteur démontre que Dupleix n'a pas eu de plan politique avant 1753, qu'il a agi au jour le jour, au hasard des circonstances, qu'il a manqué de ressources et qu'il a été rappelé parce qu'il n'a pas eu le temps de faire valoir des conceptions tardives, d'ailleurs contraires aux traditions.

Quintino Bocayuva (pages d'Histoire contemporaine), par A. D'ATRI. Paris, Alcan-Lévy, in-8° de 312 p.

Sous ce titre, qui, pour le public, manque peut-être un peu de clarté, l'auteur a voulu retracer les grands traits de la Révolution de 1889 au Brésil, et mettre en lumière le caractère de celui qui porta le coup fatal au vieil Empire, dernier débris de la puissance portugaise dans l'Amérique du Sud. On trouve dans ce livre des aperçus intéressants sur la constitution des partis politiques au Brésil, sur le rôle que peuvent y jouer les étrangers, le développement de l'esprit républicain dans ce pays. Il faut toutefois remarquer que nous avons là un panégyrique de la Révolution de 1889, et qu'il faut peut-être se méfier de certaines louanges à l'adresse des fondateurs de la République brésilienne : la crise économique qui sévit à l'heure actuelle, et les erreurs financières commises par le gouvernement pendant nombre d'années sont de nature à mettre en garde contre un optimisme exagéré à l'égard des hommes politiques de ce pays.

J. F.

La République Argentine et le Chili : *Histoire de la démarcation de leurs frontières depuis* 1843 *jusqu'à* 1899, par Louis VARELA. — Buenos-Ayres, imprimerie Biedma, 2 vol. in-8°, de 477 et 487 p.

Cet ouvrage, ainsi que le dit l'auteur, a été écrit à propos de l'Arbitrage actuellement en instance devant Sa Majesté Britannique. Il s'appuie sur des documents inédits du Ministre des affaires étrangères de la République Argentine. C'est un recueil précieux pour l'historien et pour le légiste, pour les diplomates et aussi pour le public, car il jette beaucoup de lumière sur tous les points obscurs de cette épineuse question, qui a failli mettre aux prises les deux Républiques.

Le Japon contemporain, par Emile LABROUE. — Limoges, Marc Barbon, in-folio de 328 p.

M. Emile Labroue nous avait déjà donné il y a dix ans un ouvrage très complet intitulé : *l'Empire du Japon*. Le nouveau livre, qu'il fait paraître aujourd'hui, présente un plus grand intérêt encore. Les dix dernières années nous ont en effet beaucoup appris sur l'histoire de la transformation du Japon, et la guerre sino-japonaise a été un des faits les plus marquants dans l'histoire du grand empire d'Extrême-Orient.

La documentation du livre de M. Labroue est des plus sûres, et l'on ne saurait trouver aujourd'hui d'ouvrage plus clair et plus simple sur l'histoire, l'état actuel, les mœurs et l'avenir du Japon. Notons en particulier un intéressant chapitre sur les Français au Japon et les Japonais en France. De nombreuses illustrations, cartes, gravures et dessins japonais agrémentent très heureusement le texte.

Le royaume de Serbie, par P. COQUELLE. — Paris, *Revue Diplomatique*, in-16 de 298 p.

L'histoire des origines de la Serbie n'est pas aussi connue que celle de l'évolution de ce pays durant ces trente années. C'est cette œuvre qu'a entreprise notre confrère de la *Revue Diplomatique* et nous pouvons l'assurer qu'il l'a fort bien réussie. Son livre clair et précis plaira à tous ceux qui voudront connaître la vie d'un peuple qui, après avoir brille d'un grand éclat, connut les douleurs de la servitude étrangère.

Dernier séjour au Sud-Africain par le comte DE M... — Paris, 15, rue Férou, in-8° de 257 p.

Ce livre plein d'actualité sera très goûté par tous ceux que passionnent les événements du Transvaal. Le nombre des ouvrages, qui ont paru ces temps derniers sur la guerre actuelle, décida l'auteur à étudier la question sous un autre jour. Il a préféré décrire l'Afrique du Sud en parcourant la colonie du Cap, le Bechuanaland, le protectorat anglais et le Karoo, où se déroule une partie de l'action tragique du grand drame contemporain dont le dénouement est attendu avec tant d'anxiété par les amis des Boers et par les vrais amis de l'Angleterre.

Les pages intéressantes, impartiales, remplies de descriptions, fourmillent d'anecdotes, de faits vécus et de documents qui constitueront de véritables révélations pour les lecteurs.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux Tome III. *Chine et Japon*. La 39e et la 40e livraison viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

Piccolo. Annuario geographico e statistico (1900-1901), par le prof. Giuseppe Ricchieri. Un vol. in-8° de 112 pages. Bergame, 1901. Instituto Italiano d'arti grafiche.

La Russie en Palestine, par Alphonse d'Alonzo. Un vol. in-8° de 140 pages. Paris, 1901, librairie André, 2 fr. 50.

La Sassandra, par Georges Thomann. Extrait du *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. Une brochure in-8°de 46 pages. Paris, 1901, 15, rue de la Ville-l'Evêque.

Le Vanillier, par Henri Lecomte. Un vol. in-8° de 228 pages. Paris, 1901. librairie Naud, 5 fr.

Weltpolitisches. — Beiträge und Studien zur modernen Kolonialbewegung, von Dr Alfred Zimmermann. Un vol. in-8° de 324 pages. Berlin, 1901. Allgemeiner Verein für Deutsche Litteratur. — 5 mark.

L'Inde Tamoule, par Pierre Suau, S. J. Un vol. in-8° de 245 pages, accompagné de 130 illustrations. Paris, 1901, librairie H. Oudin, 7 fr. 50.

Indigenas de Moçambique. — Memoria apresentada ao congress colonial de 1901. Un vol in-8° de 261 pages. Lisbonne. Imprimerie du Commerce.

Souvenirs de carrière (1855-1886), par le baron des Michels. Un vol. in-8° de 336 pages. Paris, 1901, librairie Plon.

La vie européenne au Tonkin, par Eugène Jung. Un vol. in-8° de 324 pages. Paris, 1901, librairie Flammarion, 3 fr. 50.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (20 *oct.*). Branger : Le service de santé mlitaire. — (27 *oct.*). La traversée de la Méditerranée en ballon.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*oct.*). Auguste Terrier : La France et l'Angleterre au Niger et au lac Tchad. — Edouard Payen : Le chemin de fer du Dahomey. — Georges Thomann : A la côte d'Ivoire. La Sassandra.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*oct.*). Henri de Peyerimhoff : L'affaire de Koueït. — Ed. Payen : La mort de l'émir d'Afghanistan. — Gaston Rouvier : Les Anglais dans la mer de Chine : Bornéo.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille (2e trimestre) : Jacques Léotard : Le capitaine Cazemajou. — J. Lahache : L'eau dans le Sahara. — Hovelacque : La situation économique de la France à l'extérieur.

France Coloniale (20 *oct.*). L. Gastine : A travers l'Oranais.

France de demain (*oct.*). Fernand Nouvion : La France dans le Levant. — La situation des chemins de fer anglais.

Journal des Chambres de commerce (10 *oct.*), Henri Blancheville : L'agriculture et les institutions agricoles.

Quinzaine (16 *oct.*). Louis Colin : Le suffrage universel, sa réforme, son organisation normale.

Quinzaine coloniale (10 *oct.*). J. Chailley-Bert : Nos colonies d'Indo-Chine. Les progrès des dix dernières années. — Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale.

Réforme économique (13 *oct.*). T. Lalouvet : A propos de la marine marchande d'Allemagne. — D. Aubry : Les Etats-Unis et l'Europe. — (20 *oct.*). Ch. Georgeot : Le dernier discours de Mac-Kinley.

Revue (ancienne Revue des Revues) (15 *oct.*). Pierre Quillard : Les nouveaux massacres d'Arménie. — *** Arrêt de l'essor économique en France. II Causes matérielles. — J. Hitomi : La femme japonaise.

Revue bleue (12 *oct.*) Rouire : Les Anglais dans le golfe Persique. Le conflit anglo-turc. — (19 *oct.*). Ivan Strannik : Le président Roosevelt, homme de lettres. — (26 *oct.*). Hector Depasse : La conférence inutile.

Revue du Cercle militaire (12 *oct.*). L'organisation défensive des Baléares. — (19 *oct.*). P. Blay : La langue russe dans les armées françaises et allemandes

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (11 *oct.*). Henri Lorin Les traités de commerce. — (18 *oct.*). P. Calmena d'Almeida : La crise commerciale anglaise.

Revue des Deux Mondes (15 *oct.*). Rouire : Les colons de l'Algérie. II. La colonisation officielle et ses résultats.

Revue générale des Sciences (15 *oct.*). Gervais Courtellemont : La France en Afrique.

Revue d'histoire diplomatique. Abel Rigault : Le voyage d'un ambassadeur de France en Turquie au xvie siècle. — Van der Kemp : La Hollande et l'Europe au commencement du xixe siècle. — Luigi Krauss : L'évolution du pangermanisme au xixe siècle.

Revue scientifique (12 *oct.*). Arnold van Gennep : Les marques de propriété chez les Arabes. — (19, 26 *oct.*). Simian et Huguet : La question transsaharienne.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Alte and Neue Welt (*août*). Les moustiques et la malaria.

Deutsche Revue (*sept.*). L'Italie et la triple alliance.

Deutsche Rundschau (*sept.*). Ernst Haeckel : La Malaisie.

Monatsschrift für Stadt und Land (*sept.*). U. von Hassell : Les missions étrangères dans les protectorats.

Der Ostasiatische Lloyd (13 *sept.*). La Russie et l'Angleterre en Perse.

Revues anglaises.

Asiatic Quarterly Review. Sir Charles Elliot : La famine dans l'Inde (1899-1900). Prof E. Montet : Une mission au Maroc.

Century Magazine (*oct.*). Mary G. Humphrys : Les hommes du nouveau Japon.

Contemporary Magazine (*oct.*). J. A. Murray Macdonald : Le problème de l'impérialisme. — H. Morgan Brown : L'Angleterre est-elle en décadence au point de vue économique ?

Fornightly Review *** Deux présidents et les limites de la suprématie américaine. — Baron Pierre de Coubertin : Le problème de l'Europe centrale.

Monthly Review (*oct.*). Archibald R. Colquhoun : La Mandchourie en transformation. — Robert Machray : Les finances japonaises.

Westminster Review. La justice indigène dans l'Australie occidentale.

Revues belges.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*oct.*). Louis Gentil : Le jardin botanique d'Aburi (Côte d'Or). — J. Plas : Rapports de droit public entre les colonies allemandes et l'Allemagne.

Mouvement géographique (13 *oct.*). Charles Buls : Le gouvernement du Siam. — (20 *oct.*). Voyage d'exploration dans l'intérieur du Kouango, par M. Séguin.

Revues italiennes.

Rassegna Nazionale (16 *oct.*). Giuseppe Grabinski : Les Girondins.

Rivista Politica e Litteraria (15 *oct.*). Giovanni Vigna del Ferro : L'Italie et la question chinoise.

Revues russes.

Zakaspüskolé obozrénié (Revue transcaspienne) (*septembre*). Ecoles et églises en Transcaspie. — Situation du commerce russe avec les khanats d'Asie centrale. avant l'occupation du Turkestan. — Une nouvelle ligne de vapeurs sur l'Amou-Daria. — Lignes télégraphiques anglaises en Perse.

Rouskaia Mysl (la Pensée russe) (*juillet-septembre*). — T. : Notes sur la Norvège. — Alexis Smirnof : L'agriculture dans le gouvernement central de Vladimir. — Von der Launitz : A Bénarès. — Kamarovski : Le droit international au xixe siècle.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montague** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyè** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives francaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédoine et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédoine et ses habitants.

Sommaire du n° 108

H. Daurys : Politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le Congrès de géographie de 1901. — **R. de la Vaissière** : Arguin et Portendick. — **F. W.** : L'Allemagne et la politique coloniale française. — **Colonel de la Panouse** : Henri d'Orléans.

Cartes et gravures : La baie d'Arguin et Portendick.

Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

Sommaire du n° 109

Henri Lorin : Une entente franco-espagnole. — **Edouard Payen** : L'Exposition d'Hanoi et la situation de l'Indo-Chine. — **H. Pasquier** : Le tarif douanier allemand. — **Baron A. d'Avril** : Quelques notes sur l'Arabie.

Cartes et gravures : Carte de l'Arabie contemporaine (1901).

Sommaire du n° 110

Robert de Caix : La France et la crise colombienne. — **Dr Le Dantec** : Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures). — **Aspe-Fleurimont** : La Côte d'Ivoire occidentale. La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900). — **J. Xior** : La main-d'œuvre à Madagascar.

Cartes et gravures : I. Carte de la Colombie et du Vénézuéla.

II. Graphique du commerce extérieur des principales puissances de 1885 à 1900.

Sommaire du n° 111

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. — Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais. — **Edouard Picard** : La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires. — **Ned-Noll** : L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales. — **F***** : L'administration anglaise en Chypre (Correspondance).

Cartes et gravures : I. Carte de l'île de Chypre. — II. Carte des dernières opérations au Transvaal.

Sommaire du n° 112

H. Pasquier : Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement. — **Emile Duboc** : La loi sur la marine marchande (*avec 2 diagrammes*). — **Louis Jadot** : Le mouvement agraire en Italie. — **E. D.** (*Correspondance*) : Les Ecoles françaises en Afrique Occidentale.

Cartes et gravures : I. Les chemins de fer tunisiens (hors texte). — II. Schéma comparatif des voies de pénétration.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DEPUIS LE 15 OCTOBRE 1901

Les Bureaux de la Revue :

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

sont transférés

19, RUE BONAPARTE, 19

En conséquence, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien nous envoyer à notre nouvelle adresse toute la correspondance concernant la Direction, la Rédaction et l'Administration de la *Revue*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

Prix de la livraison	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger. . . .	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

Année	1897.	25 francs.
»	1898.	25 »
»	1899.	20 »
»	1900.	15 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Le 5 novembre dernier, une division navale française se présentait devant l'île de Mytilène ; le lendemain les compagnies de débarquement du *Gaulois* et du *Charlemagne* prenaient possession, d'ailleurs sans coup férir, du bureau de douane de Metelin ; depuis 1860, c'était la première fois que nos troupes faisaient acte de force sur le sol impérial.

Tandis que les détails nous parvenaient de cette opération paisible, exécutée comme administrativement, au milieu de populations indifférentes et étonnées, on échappait mal à la hantise de cette autre arrivée d'une flotte française, portant à Beyrouth les deux divisions du général d'Hautpoul, aux pieds du Liban en flammes que nos armes allaient protéger, et dans la joie bruyante d'un peuple meurtri qui saluait ses sauveurs.

Lumière fâcheuse pour juger des actes de l'amiral Caillard ; les gestes s'y étriquent, les tailles semblent rapetissées et ces visages de soldats prennent des airs de recors.

Disons tout de suite qu'elle est fausse ; il n'est pas vrai que le gouvernement ait rompu avec le Sultan pour assurer à une société financière ses dividendes menacés ; il n'est pas vrai que l'escadre soit sortie de Toulon dans le but de faire rembourser à de demi-Français des créances douteuses. Pour servir dans un conflit médiocrement glorieux, nos marins n'en servent pas moins les mêmes intérêts que leurs anciens, n'en défendent pas moins indirectement les mêmes droits et si le gouvernement a été acculé à la rupture sur un sujet à première vue un peu ingrat, il serait injuste de dire que la diplomatie française a changé en Orient de direction et de principes.

C'est qu'en effet, sous son apparente complexité, notre politique ottomane est peut-être, dans l'ensemble de nos relations extérieures,

celle qui comporte le minimum d'hésitations et de déviations. Surchargée parfois jusqu'à l'encombrement, elle a par contre cet avantage d'être très ancienne et très nette.

Étant admis que la Turquie survit à tant de causes internes de dissolution et que les risques directs ou non de sa liquidation compenseraient et au delà les avantages d'ailleurs médiocres que nous en pourrions tirer, le gouvernement français se trouve à Constantinople en présence de trois sortes d'obligations parfaitement claires.

Il doit tout d'abord, en Turquie comme ailleurs, garantir la vie et les biens de ses nationaux, protéger et développer leurs entreprises, dans la limite des lois qui les régissent ou des actes réguliers de la Porte dont elles tirent naissance; et personne ne tiendra cette obligation pour mesquine si l'on veut bien se souvenir que nous avons placé dans l'Empire ottoman près de deux milliards, que nous y exploitons plus de la moitié des chemins de fer construits, que nous y avons outillé les quatre grands ports et créé les phares et que, malgré l'acharnement des concurrences, nous y faisons encore un commerce de plus de 150 millions.

Il doit, en second lieu, maintenir les prérogatives spéciales que des usages séculaires ou des textes formels lui ont assurées au regard d'une catégorie de sujets du Sultan, les catholiques; et comme aux avantages d'ordre politique, qui en découlent, correspondent vis-à-vis de cette clientèle des charges morales et même matérielles, il doit à ses responsabilités historiques autant qu'à ses intérêts présents de n'en rien laisser tomber.

Enfin et en troisième lieu, en qualité de cosignataire de ce traité de Berlin qu'on peut appeler la charte de l'Orient moderne, il a le devoir d'exercer, mais de concert avec les autres puissances et dans les termes où cette action est prévue, la haute tutelle sur l'administration des autres populations chrétiennes de l'Empire.

Dans cette triple mission, peut-on distinguer et trancher; peut-on, comme on l'a fait à droite, dire de telle part, qu'elle est noble, et de telle autre, qu'elle ne l'est pas, ou décider, comme on l'a fait à l'extrême gauche, que l'intervention, généreuse si elle se produit sur la question arménienne, sera vexatoire et abusive si elle vise la situation de nos congrégations? Préoccupations bien vaines et sur lesquelles les passions étrangères à la question ont vraiment trop de prise. Qui ne sentira au premier examen que l'œuvre d'une nation est une, que ses intérêts sont solidaires, et que, négligents sur un point, nous devrons tôt ou tard le payer sur les autres. Souci logique et nécessaire de notre situation matérielle, exigences d'une hégémonie religieuse et morale, héritière d'un grand passé et encore pleine de force, pitié irrésistible qui nous penche vers des victimes, la vocation de la France à agir en Orient est faite de l'équilibre de ces élé-

ments divers et la méconnaissance de l'un d'entre eux la peut compromettre.

Ces indications de simple bon sens rappelées — et les écarts d'ailleurs contradictoires de l'opinion ont semblé le rendre nécessaire — quel était l'état des choses au moment de la rupture entre le gouvernement français et le Sultan?

A aucun des points de vue qu'on vient de marquer, il n'apparaissait comme satisfaisant. Les bruits les plus fâcheux parvenaient des vilayets arméniens, et si les rapports des consuls indiquaient que les crimes privés ou publics n'y dépassaient pas sensiblement les moyennes devenues habituelles dans ce malheureux pays, la seule persistance de cet état était une cause sérieuse d'inquiétudes. Dans la sphère du protectorat catholique, on se heurtait à l'inertie malveillante de la Porte qui retardait *sine die* les demandes d'autorisation pour les écoles et les hôpitaux récemment fondés, qui émettait l'intention de leur contester les immunités douanières reconnues par les capitulations et qui refusait le bérat d'investiture au patriarche des Chaldéens-Unis. Mais c'est en ce qui concerne les intérêts matériels de nos nationaux qu'on se trouvait en présence de la situation la plus sérieuse. Une importante société française concessionnaire des quais de Constantinople en vertu du titre le plus régulier ne pouvait, malgré tous les efforts, obtenir l'exécution des principales dispositions de sa concession; sous le prétexte d'un rachat prochain que la pénurie du trésor ottoman rendait invraisemblable à tous les yeux, la Porte lui refusait l'entrée en possession des terrains que ses travaux avaient conquis sur la mer et qui formaient l'élément le plus important de son actif, non moins qu'un instrument nécessaire de son exploitation. Un Français, concessionnaire du desséchement d'un marais, se voyait, l'opération terminée, dépouillé par force des terres qu'il avait rendues cultivables. Enfin, deux banquiers sur l'origine desquels a régné quelque temps une certaine obscurité, mais qui, vérification faite, se trouvaient être fils et petits-fils de naturalisés français, ne pouvaient, en dépit de réclamations bientôt trentenaires, obtenir le remboursement d'emprunts consentis à la Porte, échus depuis longtemps et dont, chaque année, les intérêts venaient grossir inutilement le compte.

Sur tous ces points, aucune hésitation d'ordre juridique et à la vérité aucune discussion : le texte des concessions était clair, les créances reconnues par les tribunaux ottomans. La Porte se renfermait dans un imperturbable et silencieux déni de justice.

Ce qui pouvait n'être qu'inertie impuissante en face du problème arménien, ce qui n'était que mauvaise volonté d'ordre politique dans la question du patriarcat chaldéen ou des écoles congréganistes de Palestine, prenait ici une autre apparence. C'était la violation, ou-

verte et sans excuse, de droits à la vérité privés, et comme tels dépourvus d'éclat, mais si clairement liquides que leur respect ou leur mépris devenait, suivant le mot de M. Delcassé, la « pierre de touche » d'un régime.

C'est en effet au régime qu'on se heurtait. Il est même curieux de remarquer jusqu'à quel point les questions de personnes ou même les questions proprement politiques ont été étrangères à l'incident. M. Constans avait toujours joui à Yldiz du crédit le plus large, et le Sultan n'avait non seulement aucun intérêt, mais encore aucune inclination particulière à mécontenter la France. Le conflit, né hier avec nous, devait se produire demain avec un autre. Deux raisons le rendaient inévitable.

La première, c'est l'effacement total devant la décision arbitraire du souverain du peu d'administration centrale, régulière et ordonnée qu'a pu posséder la Porte. Le Sultan, qui a écarté par défiance les collaborateurs indépendants et responsables, ne peut attendre, on le devine, de la tourbe d'intrigants et de fanatiques qui l'entourent ni un avis désintéressé ni une suggestion compétente; et, comme il met une minutieuse et infatigable patience à résoudre lui-même toutes les affaires, il est amené à les trancher au hasard de ses connaissances techniques insuffisantes et de ses nerfs malades, avec la fantaisie d'un pouvoir personnel à la fois inquiet et sans limites.

La seconde et sans doute la plus forte, c'est l'idée inexacte et dangereuse que le Sultan s'est faite peu à peu de son rôle personnel dans le monde et des forces réelles de son empire.

Il y a longtemps qu'il a cessé de se considérer comme l'homme malade, le détenteur temporaire d'un État croulant. Il a mesuré ce que la rivalité des puissances lui apportait d'appui, ce que leur concurrence lui assurait d'égards, et il s'est trouvé très solide et très respecté. Le facile triomphe de la guerre de Grèce, les échecs répétés de la diplomatie européenne dans les affaires d'Arménie, les prévenances fraternelles de l'empereur Guillaume, tout dans ces derniers temps a contribué à assurer chez lui cette conviction. Et, tandis que la confiance lui revenait dans la vitalité de l'Empire, un rêve mystique, entretenu par ses familiers, exaltait à ses yeux le trône du Padischah jusqu'à en faire le centre de l'Islam universel. Commandeur des Croyants, titre plus noble à coup sûr que celui de possesseur de provinces mutilées, à demi envahies par les raïas ! Mais quelles obligations n'entraîne-t-il pas de rayonnement moral et politique à travers le monde musulman, de résistance concentrée et méthodique à la pression de l'Infidèle !

Tel est l'état d'esprit qui règne à Yldiz. Toutes les puissances s'y sont heurtées en vingt occasions récentes, dont l'une, celle des Postes étrangères, est connue de tous. Ni les amitiés anciennes ni

les sympathies récentes les plus affichées ne peuvent permettre à aucune d'entre elles de se croire à l'abri de ce parti pris instinctif et mal mesuré de « Libération ».

L'incident ainsi envisagé, Tubini et Lorando n'y sont plus que des silhouettes falottes et quelconques. Ce n'est plus même, à proprement parler, une querelle entre la France et la Porte; c'est un débat bien plus large : les étrangers qui ont apporté en Turquie leurs compétences et leurs capitaux n'auront-ils d'autres garanties que le bon plaisir d'un monarque malveillant et inquiet?

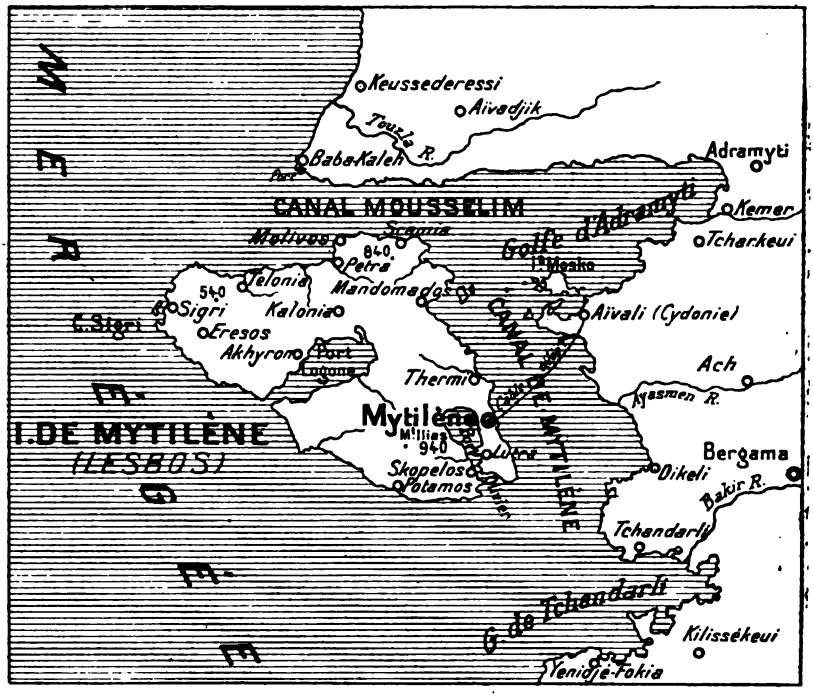

Les chancelleries et la grande presse européenne l'ont compris; elles ont senti que la solidarité de la « République chrétienne » était dans une certaine mesure engagée dans le conflit. Si la Porte a escompté un moment des appuis extérieurs, soit avant soit après la démonstration de Mytilène, elle a été rapidement détrompée. Fait assez rare pour qu'on en tire quelque satisfaction : avant même que le gouvernement français ait fait connaître aux Puissances la nature exacte et les limites étroitement réparatrices de son intervention, la grande majorité du public européen lui faisait crédit d'une confiance où l'on trouvait aisément quelque chose d'un mandat tacite.

Mais laissons la question à mi-hauteur, ainsi qu'elle a été posée et

résolue, comme un conflit entre la Porte et le gouvernement français.

Celui-ci a pris en main les intérêts de ses nationaux lésés et impuissants. On ne lui a répondu que par des défaites à peine déguisées ou par un silence dédaigneux. Le 26 août, l'ambassadeur de France a quitté Constantinople.

De quoi s'agit-il dès ce moment? De bien autre chose que des terrains des quais, des marais d'Ada-Bazar et des créances franco-levantines. Il s'agit — et on aurait souhaité que devant la Chambre, où il ne manqua d'ailleurs ni d'habileté ni de force, M. Delcassé fût plus catégorique sur ce point — il s'agit de savoir si les intérêts français en Turquie ont ou n'ont pas la protection des lois. Il s'agit, dans un pays où les sanctions de fait ont seules quelque poids, de savoir si le gouvernement français, mettant toute son autorité à réclamer pour ses nationaux la réparation d'injustices patentes, réussira à l'obtenir ou si le Sultan sera assez fort pour lui faire ouvertement et manifestement tort.

C'est ainsi que se posait le problème et c'est ainsi qu'au lendemain de la rupture l'opinion publique l'envisageait. On lui a malheureusement donné le temps de le perdre de vue. Ce retard de deux mois qu'excusent, si l'on veut, les fêtes franco-russes et les préoccupations d'ordre parlementaire, outre qu'il a entretenu le Sultan dans une quiétude dangereuse pour lui et humiliante pour nous, a entraîné dans les esprits un flottement dont la discussion du 4 novembre devant la Chambre porte la trace évidente.

Heureusement le conflit évoluait trop rapidement pour qu'il pût en être influencé. Le Sultan avait toujours affecté d'ignorer la rupture; il devait tout tenter pour en atténuer et en abréger les manifestations extérieures. D'ailleurs il ne recevait du dehors que des conseils de prudence, et au dedans, vis-à-vis des croyants intransigeants, il pouvait désormais invoquer la violence.

Bref, le jour même du débarquement à Metelin, M. Bapst recevait de la main de Tewfik pacha une liasse de traites sur la douane, échelonnées mois par mois à partir de mars prochain et assurant par versements de 21.000 livres le remboursement total de la créance Lorando. Un iradé y était joint, dit-on, qui mettait fin au litige d'Ada-Bazar. Comme l'affaire Tubini était réglée depuis le commencement de septembre et que celle des quais avait été arrêtée en principe la veille du départ de M. Constans, il ne restait plus rien, semble-t-il, des causes primitives du conflit.

Mais nous ne pouvions, on le sent bien, nous tenir aux demandes d'il y a deux mois. Non que le gouvernement français eût aucun désir d'infliger une humiliation au Sultan ni d'exiger sous forme de clauses pénales des avantages particuliers de nature à donner ombrage aux autres puissances; mais, constatation faite qu'il est particulièrement

long et gênant de régler des conflits avec la Porte, il lui a paru nécessaire de profiter de l'occasion pour en éteindre dès aujourd'hui toutes les causes pendantes.

Quelles sont donc, dans les différents domaines de l'activité nationale en Orient, les difficultés en cours?

En ce qui concerne nos intérêts économiques, on s'attendait à voir poser la question du chemin de fer de Damas à la Mecque. On sait que cette ligne sainte, qui ne doit être construite que des mains et avec les capitaux des seuls croyants, ne peut, dans sa descente vers le Sud, que suivre le tracé de la ligne de Damas-Hauran. Celle-ci est exploitée sans garantie de revenus par une Compagnie française qui éprouverait, si on la doublait, un préjudice aussi grave qu'inattendu. Elle paraît donc fondée à demander que l'entreprise islamique la rachète, ou sinon l'emprunte sans la concurrencer. A-t-on pensé que les chances de réalisation de la « grande idée » étaient trop lointaines ou trop faibles pour qu'on dût en faire état? A-t-on craint les critiques de ces idéalistes intransigeants, dont les âmes délicates ou échauffées se choquent de nous voir parler argent avec le Grand Turc; toujours est-il que le ministre des affaires étrangères a été muet sur ce point.

Muet aussi sur les affaires d'Arménie, où, à gauche comme à droite, on le pressait il y a quelques jours d'intervenir. De ce silence il serait en vérité difficile de le blâmer. Le souvenir des horreurs de 1896, et cet appel que le malheur d'un peuple élève spontanément à la solidarité humaine, ont suscité dans l'opinion un vif mouvement de sympathie pour ces populations pitoyables. S'il est juste de s'en pénétrer, il serait imprudent de s'y abandonner sans contrôle. Nous ne devons nous égarer ni sur les titres de la France à une action isolée, ni, dans l'espèce, sur l'efficacité de ses moyens d'action.

Alors que, pour protéger nos nationaux ou les catholiques de Turquie, nous avons une vocation directe et spéciale, nous ne tenons, en ce qui concerne l'Arménie, qu'une part du mandat collectif donné par le traité de Berlin aux grandes puissances pour apprécier et surveiller les réformes que la Turquie s'est engagée à réaliser. Sauf pour la Russie qui, à San-Stefano, prenait l'initiative de cette mesure et en rendait la Turquie responsable devant elle, et pour l'Angleterre qui, par la convention de Chypre, exigeait contre la garantie de l'intégrité de l'Empire en Asie-Mineure l'octroi des réformes en Arménie et s'assurait ainsi un droit spécial à les réclamer, il ne semble pas qu'au moins en théorie ce texte ouvre aux Puissances autre chose qu'une procédure d'action conjointe.

Mais c'est de pratique qu'il faut, dira-t-on, parler en Turquie ; d'accord. Il n'est pas difficile d'amener le Sultan à la promulgation solennelle d'un changement de régime : sans parler des efforts

isolés de l'Angleterre en 1885 et 1886, à deux reprises, en 1880 et en 1895, les grandes puissances ont obtenu la nomination d'une commission d'enquête et de réforme, l'unification et la régularisation de l'administration, la représentation proportionnelle des chrétiens dans les conseils locaux, l'organisation d'une gendarmerie mixte et de cours d'assises composées de musulmans et de chrétiens. C'est une triste et instructive constatation que, chaque fois, ces efforts n'ont abouti qu'à susciter chez les Arméniens des espérances irréalisables et qu'à soulever contre eux les fureurs des musulmans, que la seule idée outrage d'abandonner à des raïas méprisés quoi que ce soit de la chose publique. On dit trop vite que les massacres de 1898 ont été l'œuvre personnelle d'Abdul-Hamid. La vérité est que le mouvement n'aurait jamais atteint cette spontanéité et cette violence, si le mot d'ordre ou le « laisser-aller » du Sultan n'était tombé dans un de ces grands courants de fond sans lesquels, ni en bien ni en mal, rien ne se fait de puissant.

C'est sur place, et au besoin par la force, qu'il faudrait pouvoir assurer la réforme arménienne. Sommes-nous en état de le faire ? Il ne s'agit plus des Maronites, rassemblés dans leurs montagnes qui surplombent la mer ; mais d'un peuple épars dans tous les vilayets de l'intérieur, bien loin de cette portée du canon de marine qui, lord Salisbury en faisait un jour la confidence désenchantée, forme la vraie limite de l'influence européenne en Turquie.

Plus on réfléchit à ce douloureux problème, plus on sent qu'une seule puissance est en état de courir jusqu'au bout les risques de sa solution. C'est la Russie, limitrophe des provinces arméniennes, hôtesse du Catholicos, maîtresse du corps d'armée de Tiflis. Et ce ne sera pas trop de son bon vouloir entier et résolu, appuyé sur l'entente sincère et l'action commune de toutes les puissances pour en venir à bout.

Il serait, dans ces conditions, bien injuste de reprocher au gouvernement d'avoir concentré tout son effort sur le domaine traditionnel et réservé de la France. M. Delcassé a demandé, on le sait, au Sultan de reconnaître l'existence légale de nos écoles et de nos établissements religieux ou hospitaliers actuels et de leur accorder les immunités douanières et fiscales auxquelles les capitulations leur donnent droit ; de tenir comme autorisés globalement et de plein droit toutes les fondations auxquelles nous voudrions procéder dans l'avenir, sauf à y faire objection dans un délai de six mois; d'autoriser la reconstruction de tous nos établissements détruits au cours de la crise arménienne et enfin de sanctionner l'élection du patriarche chaldéen.

Ces mesures sont excellentes en elles-mêmes. Elles sont peut-etre plus précieuses encore au point de vue de l'indication qu'elles fournissent.

On sait avec quelle âpreté le protectorat catholique nous est contesté dans le Levant comme en Extrême-Orient. Allemands et Italiens en ont pris particulièrement ombrage, et ce n'a pas été un des moindres soucis de leur diplomatie que de le battre en brèche à Constantinople, à Jérusalem et même à Rome. Il est singulièrement utile que le gouvernement se montre résolu à n'en rien céder. En intervenant en faveur de cette petite communauté chaldéenne dont la Porte, intéressée à maintenir l'isolement, payait de malveillance l'union avec Rome, manifestée par la présence d'un délégué apostolique à l'élection du patriarche, il indique clairement que, loin de restreindre son protectorat, il entend l'exercer jusque sur les fractions les plus lointaines de sa clientèle historique.

Son action éclatante en faveur des établissements congréganistes était plus nécessaire encore au lendemain de la loi sur les associations et des manifestations malheureuses de la commission du budget à l'égard des écoles d'Orient. Elle marque d'une façon non douteuse que, si des circonstances de politique intérieure ont pu l'amener à prendre dans la métropole certaines mesures de défiance à l'égard des congrégations, le gouvernement ne cessera pas de défendre en elles, au dehors, et particulièrement dans le Levant, l'instrument le plus utile et trop souvent le seul instrument de notre action morale.

Le Sultan a souscrit sans délai aux conditions ainsi formulées. En faisant connaître le 10 novembre la réponse de la Porte, le quai d'Orsay annonçait que les relations diplomatiques allaient être aussitôt reprises. A l'heure où paraîtront ces lignes, la division Caillard aura rejoint Toulon. L'incident peut donc être considéré comme clos.

On pouvait souhaiter qu'il se résolût d'une façon pleinement pacifique, et aussi que son dénouement fût moins longtemps suspendu, mais il y aurait mauvaise grâce à ne se point féliciter de sa solution. Il y a tout lieu de le croire, la « correction amicale », pour employer un mot du *Daily News*, que nous avons dû, certainement à contre-cœur, infliger au Sultan, n'exercera aucune influence fâcheuse sur nos relations traditionnelles avec la Porte. Le gouvernement français n'a pas cessé et ne cessera pas d'être pour la Turquie un ami sincère, et au besoin un conseiller de bonne foi. Il a seulement montré, et, on peut le penser, au bénéfice de tous, qu'il était fermement résolu à maintenir, dans le Levant, sa situation matérielle comme son patrimoine moral et politique, et qu'à les défendre il saurait mettre au besoin l'autorité et les forces de la nation.

HENRI DE PEYERIMHOFF.

LE CONGO FRANÇAIS

UNE EXPÉRIENCE COLONIALE

Les entreprises coloniales, créées au Congo français il y a près de deux ans et demi, ne donnant pas de résultats immédiats — le pouvaient-elles, d'ailleurs, même les meilleures? — on ne s'est pas demandé si l'on ne mettait point trop de hâte à s'inquiéter, si l'on n'avait pas trop mal placé sa confiance, si l'on avait manqué de discernement dans le choix des terrains concédés; non, l'on n'a pas cherché cela et avec une belle assurance, apparente tout au moins, dans l'excellence de sa cause on s'en va partout répétant : « L'État a octroyé des concessions ; c'est donc à lui à s'arranger de manière qu'elles soient profitables ; s'il ne le fait pas, il manque à ses obligations et il est responsable de l'argent perdu. » Voilà un beau raisonnement !

Parce que ces sophismes regrettables semblent vouloir prendre un corps, avec la complicité, plus ou moins occulte, de quelques promoteurs imprudents d'opérations aussi mal conçues que mal conduites, et qui s'efforcent de trouver des prétextes aux échecs qu'ils éprouvent ; parce que certains agents, qui n'ont pas fait leur devoir ou qui ont abusé de leur situation, trouvent commode, pour expliquer leurs pertes, leur inertie ou leur défaut de prévoyance, d'accuser les représentants de l'Administration ; parce que certains capitalistes, un peu légers pour les placements qu'ils ont faits dans un certain nombre d'entreprises congolaises, sont ennuyés que les dividendes se fassent attendre ou que la hausse éphémère de leurs actions ne leur ait pas permis de les écouler rapidement avec bénéfices, et, surtout, sont désireux d'échapper aux versements qui restent à faire sur la plupart des titres ; parce que , enfin, les échos de ces doléances ont envahi la grande presse et paraissent menacer d'attiser les passions politiques auxquelles une pareille matière devrait rester étrangère, il a semblé qu'il ne serait pas inutile de revenir sur ce que d'aucuns, non sans une pointe d'ironie, ont appelé l'*expérience congolaise*. Qu'il nous soit permis — mais pour des motifs tout différents — à nous qui n'avons aucun intérêt ancien ni actuel dans les affaires du Congo et qui, par conséquent, pouvons en parler avec une impartialité absolue, de reprendre cette locution — dans la bonne acception du mot — en vue d'essayer, à notre tour, de dégager un peu de lumière

des ténèbres au moyen desquelles trop d'intérêts divers cherchent à l'obscurcir. Les initiés aux choses coloniales trouveront sans doute, au cours de ces pages, des idées qui leur sont familières et le rappel de faits déjà connus; mais ils s'expliqueront cela en pensant que, dans une sorte de revue générale d'une question, il n'est pas sans intérêt de remettre en évidence ce qu'un certain nombre de lecteurs n'ont pas toujours présent à l'esprit.

I. — *A-t-on eu raison de tenter la mise en valeur du Congo français au moyen du régime organisé par les décrets de mars 1899 ? Si oui, la réglementation adoptée a-t elle répondu aux nécessités de la situation ? N'a-t-elle pas, au contraire, été trop sévère et n'a-t-elle point dépassé le but en entravant l'initiative des gens sérieux, mais renseignés et prudents, peu soucieux de contracter des engagements reconnus, dès l'origine, comme assurément difficiles à tenir ?*

II. — *Tous les concessionnaires choisis avaient-ils les qualités coloniales particulières, les moyens d'action suffisants et les auxiliaires propres à mener à bonne fin leurs entreprises ? De son côté, l'Administration n'a-t-elle rien à se reprocher et ne peut-on point lui faire grief de n'avoir pas donné aux concessionnaires l'appui maintes fois promis et, en tous cas, formellement indiqué dans des instructions ministérielles ?*

III. — *La crise actuelle est-elle insoluble? Comporte-t-elle, au contraire, des remèdes et lesquels (main-d'œuvre, remise ou atténuation des redevances, obligations fluviales, impôts en nature, sécurité des personnes et des biens etc.)?*

En résumé : 1° LES ORIGINES; 2° L'ÉVÉNEMENT ACTUEL; 3° LES SOLUTIONS.

Tel est l'ensemble des questions que nous allons aborder aussi brièvement que possible et en nous efforçant de ne froisser ni les intérêts ni les personnes.

I

LES ORIGINES

Depuis longtemps l'état économique du Congo français inquiétait les pouvoirs publics; ses budgets annuels présentaient des déficits qui, tout en semblant devoir révéler un caractère de permanence aussi régulier qu'inacceptable, avaient été quelque peu alourdis par des charges imprévues : missions, etc., etc. Son mouvement commercial, tout en se traduisant (1898), tant à l'importation qu'à l'exportation, par une dizaine de millions de francs, était cependant peu de choses eu égard à sa superficie plus grande que la France et,

surtout, en le comparant avec les résultats obtenus par l'État Indépendant du Congo [1]. Les maisons françaises étaient rares dans notre colonie; à part une société, depuis longtemps concessionnaire de vastes territoires dans le Haut-Ogoué, il n'y avait guère que quelques comptoirs anglais et hollandais qui, par le troc, vivaient péniblement du pays sans le mettre en valeur. On n'ignorait pas chez nous, dans le monde colonial, l'immensité des richesses, ivoire et caoutchouc, accumulées dans l'hinterland appartenant à Léopold II; on savait l'avenir réservé à cet hinterland, quand il pourrait être relié à la côte à travers les chaînes abruptes des monts de Cristal. Le roi des Belges avait engagé toute sa fortune personnelle dans l'entreprise, qui aurait été sûrement abandonnée si elle n'avait pas été soutenue moralement et matériellement par un concours aussi puissant. Ajoutons que le roi des Belges sut s'entourer de collaborateurs énergiques et intelligents, parmi lesquels figure le fameux colonel Thys.

Bref, la mise en exploitation de la voie ferrée de Matadi au Stanley-Pool ouvrit une ère de prospérité qui tint du miracle. Chaque mois voyait les exportations d'ivoire et de caoutchouc faire en avant un bond prodigieux; c'étaient les réserves accumulées, qui s'écoulèrent d'autant plus rapidement qu'elles n'avaient plus besoin de ces interminables caravanes de porteurs, dont, auparavant, le nombre était loin de répondre aux besoins du commerce. Puis, la voie ferrée construite, les bras de ces porteurs et des terrassiers, prélevés sur le pays, furent rendus libres; il y eut là une main-d'œuvre excellente et disciplinée qu'on put utiliser avec profit pour la mise en valeur non pas seulement du domaine privé de l'État Indépendant du Congo, mais encore des milliers d'hectares concédés par le souverain à une centaine de puissantes sociétés concessionnaires dans la plupart desquelles il conservait des intérêts. Entre elles et lui, pas de tracasseries mesquines, pas de jalousies déplacées, mais la poursuite du même but : la mise en valeur du pays, progressive et profitable pour tous.

La *cueillette*, dans les pays neufs, constitue à peu près l'unique moyen d'entrer en rapport avec les habitants qui s'accoutument peu à peu au contact des gens civilisés et apprécient les premiers avantages de confort qu'ils peuvent en retirer. Mais si on leur laisse toute

---

[1] Certaines personnes ont voulu expliquer ce succès par les sévices auxquels n'auraient pas craint de se livrer les agents de l'Etat Indépendant. Disons, à ce propos, que les excès, reprochés aux Belges dans ce pays, n'ont jamais été la règle, mais l'exception; ajoutons que la prospérité de cet empire colonial n'est venue qu'au bout de dix années d'efforts continuels considérables. Dans notre Congo français, nous n'en sommes pas encore là et, pour porter un jugement définitif, nous devons pendant encore un bon nombre d'années, lui faire crédit.

liberté, à eux et aux trafiquants qui achètent les produits de leur *cueillette*, le pays est bientôt ruiné : les noirs, avec leur insouciance et leur paresse proverbiales, avec leur imprévoyance indéracinable, détruisent sans reconstituer; c'est ce qui explique pourquoi, en Guinée française où le système de la libre exploitation a prévalu, les lianes caoutchoutières ont disparu successivement sur les points exploités par les indigènes, sans que, malgré ses efforts maintes fois réitérés, l'Administration ait pu parvenir à obtenir d'eux qu'ils reconstituent les richesses qu'ils avaient maladroitement détruites : si bien qu'aujourd'hui il faut aller de plus en plus loin de la côte pour retrouver des lianes. Léopold II, qui, en qualité de seul maître de son Congo, n'a pas voulu voir son domaine se ruiner en peu d'années, a pris de sages précautions, aussi bien pour se prémunir contre la rapacité possible de certaines sociétés concessionnaires que contre l'imprévoyance des indigènes. Des replantations d'essences caoutchoutières, proportionnellement aux tonnes de caoutchouc exportées, ont été prévues et imposées.

Mais ce qui est remarquable, c'est que, à part quelques exceptions et certaines grandes lignes connues, les stipulations intervenues entre le roi et les sociétés n'ont pas été rendues publiques. On sait seulement que les conditions, qui leur sont imposées, varient suivant la nature des terrains concédés, les facilités d'exploitation, l'importance de leur capital, etc.

Il était donc compréhensible, quand les résultats magnifiques obtenus, dans ces dernières années, par l'État Indépendant furent connus du grand public, en Belgique notamment, qu'on s'interrogeât sur la possibilité d'utiliser des méthodes à peu près similaires pour tirer notre Congo de l'obscurité où il s'étiolait, malgré les lourdes charges dont il grevait chaque année la métropole. On pouvait, maintenant, atteindre l'arrière-pays avec facilité en utilisant la voie belge de Matadi au Stanley-Pool; Brazzaville, bien qu'éloigné de 400 kilomètres de l'Océan, n'en était plus qu'à deux ou trois jours de voyage, tout compris.

L'administration française se mit donc consciencieusement à l'œuvre; et M. Trouillot, qui dirigeait alors le département des colonies, eut l'excellente idée (16 juillet 1898) de créer la commission des concessions, dont l'institution, par sa composition, était de nature à le mettre à l'abri des accusations de favoritisme dont, chez nous, l'esprit de parti n'est pas chiche.

Les demandes de concessions affluèrent, émanant de personnalités les plus diverses, dont quelques-unes ne pouvaient avoir et n'avaient en réalité qu'une bien vague idée des choses coloniales, ainsi qu'on l'a vu par la suite. Le Pavillon de Flore s'effraya, à juste titre, de cette multiplicité de compétitions. Il hésita un instant; mais

devant la masse des capitaux qui s'offraient, il craignit de se voir accuser d'entraver la colonisation. Il prit, du moins, les plus grandes précautions. M. Guillain, qui avait succédé à M. Trouillot après la chute du cabinet Brisson, animé des mêmes idées coloniales que son prédécesseur, prit soin d'avertir nombre d'impétrants que l'Administration ne pouvait rien garantir en dehors de sa protection et de sa bienveillance, la majeure partie du pays étant inconnue. On attira l'attention des intéressés sur les risques qu'ils allaient courir ; rien n'y fit.

On s'explique donc facilement pourquoi, en présence de demandes dont la plupart pouvaient être qualifiées tout au moins d'imprudentes, le ministère des colonies procéda à l'établissement de ce fameux cahier des charges qui fait tant parler de lui depuis quelques mois. En réalité, la sévérité des stipulations qu'on lui reproche, les précautions assurément minutieuses qu'il renferme, n'ont eu qu'un but : c'était de tenir dans sa main les téméraires et..... les autres. Malheureusement, à l'exception de quelques personnalités qui savaient ce qu'il en était et où elles allaient, par suite de relations antérieures directes ou indirectes avec certaines parties de cet immense pays, la plupart des gens sérieux s'abstinrent prudemment, ne voulant pas contracter d'obligations qu'ils savaient, par avance, difficiles à tenir, eu égard aux conditions dans lesquelles se trouvait notre Congo : administration locale insuffisante par le nombre, main-d'œuvre rare, communications difficiles, etc.

Que dire aussi de certaines lacunes du cahier des charges? On a fait, ici même [1], de ce dernier, un examen critique fort judicieux. Nous n'y reviendrons donc pas, nous bornant à rappeler la clause qui impose à chaque concessionnaire la replantation de 150 pieds de caoutchoutiers par tonne exportée de sa concession, sans lui donner un certain droit corrélatif, la moindre possibilité de se procurer du travail indigène. Il est vrai que cette obligation venait d'être, exactement dans les mêmes termes, imposée par l'Etat Indépendant à tous ses concessionnaires. Mais ceux-ci ont des moyens d'action sur les indigènes que nos concessionnaires ne sauraient employer. Aussi les sociétés qui ont voulu commencer de suite leur exploitation, après avoir éprouvé des difficultés à recruter un personnel blanc qui, au début, était incomplet ou médiocre, ont-elles été continuellement entravées pour se procurer sur place des auxiliaires indigènes.

---

[1] Henri Lorin : *La Crise du Congo français* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er décembre 1900, t. X, p. 674).

II

L'ÉVÉNEMENT ACTUEL

Qu'est-il advenu, depuis deux ans que la plupart des quarante-cinq sociétés concessionnaires ont commencé à opérer, d'abord en Europe, ensuite au Congo?

Si l'on n'avait eu affaire qu'à des coloniaux de carrière, aussi bien pour diriger à Paris que là-bas, on se serait borné d'abord à envoyer des missions d'études composées de gens compétents pour PROSPECTER chaque concession et, *s'il y avait lieu*, prendre les mesures préliminaires à un établissement ultérieur sur plusieurs points bien déterminés. Au lieu de cela, qu'ont fait la plupart des concessionnaires? Ils ont commencé par faire de gros achats, ignorant s'il y avait à Brazzaville des abris pour loger leurs employés et leurs marchandises; d'autres ont entrepris de coûteuses et souvent inutiles constructions. Presque tous commencèrent par commander les bateaux que le cahier des charges leur donnait cependant un délai de deux ans pour mettre à flot. Bref, quelques mois après les décrets de concession, Brazzaville fut encombrée d'agents qui ne trouvèrent point à se loger et qui durent payer la nourriture des prix fabuleux. L'incurie de leurs sociétés découragèa les plus timides : les audacieux allèrent néanmoins de l'avant et, comme leurs contrats ne leur allouaient qu'un fixe modeste complété par des remises assez fortes sur les produits qu'ils expédieraient, ils s'enfoncèrent dans l'intérieur, trop laissés à eux-mêmes et parfois enclins à moins s'occuper des intérêts de leur maison que du leur immédiat.

En un mot, dès le début, le choix du personnel n'a pas été fait, dans la plupart des cas, avec discernement. Les agents coloniaux expérimentés sont rares dans notre pays; comme il fallait soumettre de simples noms à l'Administration pour obéir au cahier des charges, les sociétés concessionnaires recrutèrent, souvent à l'aventure, des agents, qu'on a pu au Congo qualifier non sans raison de *phénomènes*. Le concours de ces gens-là ne pouvait être que négatif et il le fut trop.

Toutefois, il y a eu d'heureuses exceptions; il s'est trouvé plusieur bons agents qui, estimant que l'honnêteté et la compétence se payent, ne sont partis qu'avec un contrat leur assurant une large rémunération de leur collaboration et pour les risques de toute nature qu'ils allaient courir. Si certains ont échoué dans leur mission, cela est dû soit au manque de ressources terriennes et indi-

gènes des concessions sans valeur de leurs sociétés, soit à la mauvaise direction de celles-ci et à la pénurie de leurs moyens d'action. Comme il n'y a guère eu de sociétés d'un capital inférieur à 800.000 francs, on a pu se demander à quoi cet argent a pu passer en moins de deux années.

Il importe d'abord de retenir que chaque concessionnaire n'avait à justifier que des versements du premier quart ; or, sur 800.000 francs par exemple, le quart, soit 200.000 francs, est bien vite absorbé : frais d'études et de constitution, premiers achats et frais généraux, etc. Or il s'est trouvé, pour nombre de sociétés concessionnaires, que les souscripteurs ont refusé les libérations de leurs titres ou sont devenus insolvables ; certains autres avaient besoin, pour des raisons diverses, d'être ménagés. La caisse étant vide, on cessa de faire parvenir aux agents ce qui était même indispensable ; la plupart, dégoûtés de l'inutilité de leurs efforts, sont revenus.

Quelques-uns cependant sont encore là-bas ; soutenus par une direction vigilante, s'appuyant sur des ressources réelles, convaincus du succès final, ils luttent avec énergie contre les entraves de la nature, du climat, des indigènes.

Mais il leur faut lutter aussi contre l'administration locale qui reste rebelle presque toujours aux instructions ministérielles. Que penser du lieutenant-gouverneur, M. Lemaire, qui donna lecture à la chambre de commerce de Libreville, dans laquelle siègent des étrangers, d'un document qui, par sa nature même et par son texte, devait rester secret entre le ministère des colonies et les concessionnaires ?

Que dire de M. Grodet, le Commissaire général du Congo français, qui, dit-on, s'abstient d'obéir à son ministre, quand celui-ci l'invite à étudier sur place, d'accord avec les concessionnaires, les moyens les plus propres à établir l'impôt de capitation, si juste en somme, et à l'utiliser dans l'intérêt de la colonisation ?

Ce qu'il faut dire, c'est que, depuis de très longs mois, les autorités locales du Congo, dans leur ensemble, obéissant probablement à un mot d'ordre de provenance insuffisamment déterminée jusqu'ici, ont complètement oublié les instructions ministérielles du 24 mai 1899 et du 30 novembre 1900, dans lesquelles M. Guillain, et, après lui, M. Decrais, leur prescrivaient, « dans l'intérêt même de l'administration locale, *de venir en aide dans la plus large mesure* aux entreprises des concessionnaires, dont LE SORT, par suite des charges financières qui leur sont imposées (redevances et contributions diverses, douanes et télégraphes, quote-part dans les bénéfices), EST INTIMEMENT LIÉ A LA PROSPÉRITÉ DE LA COLONIE ».

Mais il y a plus.

Le contrat de concession, tel qu'il résulte du cahier des charges

que tout le monde connaît aujourd'hui, constitue un bail trentenaire soumis à des stipulations susceptibles de transformer en toute propriété une ou plusieurs parties de la chose louée. En conformité du droit commun, l'Etat, bailleur, doit assurer au concessionnaire, qui est son locataire, l'entière et paisible jouissance de la chose louée. Cela est d'ailleurs prévu dans la formule du décret de concession, dont l'article 12 indique dans quelles conditions le concessionnaire pourra recourir à la protection de la force publique. Or, quand tous les décrets de concession ont été signés, chacun savait le nombre et l'emplacement des postes de miliciens chargés d'assurer la sécurité des biens et des personnes [1]. Donc, lorsque récemment M. Grodet, dans un intérêt budgétaire mal entendu, a décidé la suppression de la majeure partie de ces postes, il a diminué les sécurités sur lesquelles les sociétés concessionnaires étaient en droit de compter ; le résultat ne s'est pas fait attendre et des troubles ont éclaté un peu partout, ainsi que M. le Commissaire général a dû lui-même en faire l'aveu. Que s'il a pensé jouer ainsi un bon tour aux sociétés concessionnaires, qui se trouveraient ainsi dans l'obligation, par application du même article 12 du décret de concession, de pourvoir, *à leurs frais exclusifs*, à leur sécurité en supportant seules les frais de déplacement, de solde d'entretien, etc., des milices auxquelles elles feraient appel, on ne pourra pas se défendre de regretter qu'un si haut fonctionnaire, avec la tournure d'esprit qu'on lui connaît, ait pu nourrir des sentiments que n'aurait pas désavoués le personnage fameux d'une des comédies de Molière.

Ce qui a pu nuire quelque peu, jusqu'ici, aux doléances des concessionnaires, c'est — on nous permettra le mot — l'incohérence de leurs réclamations. Les uns ont commencé à *chicaner* l'Administration sur la date de l'exigibilité des premières redevances fixées : c'était assez puéril de la part de sociétés qui auraient dû ne pas faire montre de gêne pécuniaire moins d'une année après leur constitution.

Les autres ont excipé des abus du droit de réquisition de leur flottille fluviale, dont ne se priveraient pas certains administrateurs, leur enlevant ainsi le moyen de surveiller, de ravitailler et de soutenir leurs divers agents: ce reproche est infiniment plus sérieux et il a appelé, depuis longtemps, les préoccupations du département des colonies. Ces inconvénients ont été moins graves pour deux groupes de sociétés qui ont chacun constitué une filiale [2] chargée

---

[1] En réalité, l'argent versé par les concessionnaires à la colonie a passé, non pas à l'amélioration de ses voies de communication, non pas aux travaux publics urgents, mais au payement de ses anciennes dettes.

[2] *La Compagnie des Messageries fluviales du Congo* et *la Compagnie de navigation du Congo-Oubanghi.*

du service commun tant entre les intéressés qu'au regard de l'administration locale. Mais la situation géographique d'un certain nombre de concessions n'a pas permis à leurs titulaires de profiter des avantages de pouvoir syndiquer leurs intérêts fluviaux. Il y a donc là quelque chose à réformer. D'autres enfin, au lieu de faire leur *mea culpa*, d'avouer à leurs actionnaires que certains des terrains concédés sont sans valeur, ou bien que des erreurs, voire même des fautes de gestion, ont été commises aussi bien en Europe que sur place, au Congo, récriminent contre telles ou telles clauses du cahier des charges, oubliant qu'ils les ont librement acceptées, non sans avoir été préalablement bien et dûment avertis. Le ministre des colonies pourrait donc leur répondre à juste titre : *Patere legem quam fecisti*. Mais l'Administration supérieure, consciente de ses devoirs, n'a pas répondu par un *non possumus* aussi radical, aussi absolu. Elle a écouté tout le monde, peut-être un peu trop longuement, ce qui a paru la faire hésiter sur les mesures à prendre dans l'intérêt commun, « le sort des concessionnaires étant intimement lié à la prospérité de la colonie » (V. *in fine* les instructions ministérielles de M. Decrais, en date du 30 novembre 1900). On peut donc présumer que le ministère aurait même déjà donné un commencement de satisfaction aux réclamants, si ses auxiliaires de Libreville avaient mieux répondu à ses questions et à ses vues.

Il y a même certains concessionnaires, fort rares au surplus, qui — envisageant d'un cœur léger la situation, en elle-même absolument digne d'intérêt, non moins que pour notre patrie, que ses ennemis accusent de ne pas savoir coloniser, feignant d'oublier que le Canada, la Louisiane, etc., ont été français, — ne craignent pas, au risque de faire mal penser d'eux, de déclarer, avec une désinvolture plus que surprenante, que décidément les grandes concessions ne valent rien et qu'il faut chercher autre chose. Ils oublient, sans doute, que c'est à ce régime des grandes concessions qu'ont fait confiance les capitaux qu'ils ont groupés autour d'eux. La désillusion de ceux-ci est vraisemblablement cruelle, quand ils voient ceux qui devraient être leurs défenseurs-nés abandonner aussi allègrement la partie ! On est donc fondé à se demander si une semblable indifférence, que des actionnaires désabusés pourraient qualifier d'inconscience ou de cynisme, ne vient pas simplement de ce que ceux dont nous parlons connaissaient, dès l'origine, la valeur négative des terrains sollicités et ne poursuivent actuellement qu'un but : essayer de donner le change pour échapper à la responsabilité, tout au moins morale, qui leur incombe [1]. Voilà ce que peut penser

[1] Le mieux qu'on puisse penser de ceux qui veulent si hâtivement renoncer à leurs concessions, c'est que, ou bien ils ignoraient ce qu'ils faisaient en deman-

le public et, aussi, le ministère des colonies, lequel est mieux placé que qui que ce soit pour répondre (il l'a peut-être déjà fait) à ceux qui lui demandent l'attribution, EN TOUTE PROPRIÉTÉ, de *petites* parcelles en échange des vastes territoires concédés : « Que me demandez-vous? Le cas est prévu par l'article 8 du cahier des charges qui indique par quels actes de mise en valeur — très raisonnables d'ailleurs — les concessionnaires peuvent voir convertir *en pleine propriété* des lots assez étendus relativement, puisqu'ils peuvent être chacun de cent hectares d'un seul tenant. » En somme, pourquoi a-t-on, d'une part, demandé et, de l'autre, accordé de grandes superficies territoriales à titre de jouissance temporaire? Uniquement pour permettre à chaque concessionnaire, en échange des diverses servitudes qui lui sont imposées, de vaquer paisiblement à la recherche des *bons coins*. Voilà la vérité. On sait bien qu'une concession d'un million d'hectares, par exemple, peut n'en renfermer que quelques milliers ayant des richesses susceptibles d'être exploitées, la stratification des terres tropicales présentant, comme ailleurs, des variations souvent imprévues. Mais encore faut-il que ces quelques milliers d'hectares aient fait l'objet de recherches sérieuses qui permettent à tout le monde, Etat et intéressés divers, de les connaître et d'en apprécier la valeur intrinsèque et de rendement. Or ces recherches peuvent s'effectuer sans modifier le contrat intervenu à l'origine ; plusieurs concessionnaires avisés et consciencieux ont même commencé par là.

Certaines personnes ont cru voir une cause d'infériorité, pour nos entreprises congolaises, dans la provenance exotique (belge, disons-le) d'une partie de leurs capitaux et dans la spéculation qui a suivi la création de plusieurs d'entre elles. Dans une étude, que nous avons publiée il y a quelques mois, nous avons exposé que, à notre époque, les placements internationaux étaient devenus d'une fréquence heureuse pour la paix du monde et que, d'autre part, il était bien difficile d'interdire à des gens ayant souscrit et payé des actions — fussent-elles de sociétés congolaises — de se livrer aux opérations de la hausse et de la baisse. Ce qu'il fallait éviter, c'était que les concessionnaires-apporteurs ne trafiquent malhonnêtement de leur apport au préjudice des tiers; or, sur ce point, l'État a pris les précautions voulues, puisque les parts des fondateurs ne deviennent négociables que quand la société a réalisé des bénéfices pendant deux années de suite. On sait que l'État fait surveiller chaque société par un fonctionnaire, spécialement délégué à cet effet. Donc,

---

dant en concessions des terres inconnues d'eux, ou bien, le sachant, ils ont obéi à des calculs d'intérêt immédiat peu recommandables. Dans les deux cas, l'abstention, à l'origine, ou le silence, depuis lors, eussent été préférables.

il n'y a pas à craindre d'abus réels. (Voir l'art. 2 du décret de concession.)

En résumé, s'il est juste de ne pas oublier que beaucoup de concessionnaires ne connaissaient pas directement ou indirectement les lots qui leur étaient dévolus, que la plupart ignoraient les conditions de la traite et la nature des objets d'échanges, que plusieurs, au lieu de s'entendre ensemble pour n'avoir qu'un représentant à Brazzaville, afin d'y faire leur transit, ont dépensé inutilement du temps et de l'argent soit en installations onéreuses, soit en démarches infructueuses, il faut rappeler que l'administration locale a manqué à ses devoirs les plus élémentaires, en n'assurant pas la sécurité des personnes et des biens et en ne prenant pas l'ensemble des mesures qui s'imposaient à elle pour lui permettre ensuite d'exiger la stricte exécution du cahier des charges dont certaines clauses sont devenues de plus en plus inapplicables.

III

LES SOLUTIONS

De toutes les plaintes, de ces critiques diverses, nous ne retiendrons que celles qui, procédant d'un examen pratique et d'un sage esprit de modération, sont de nature à attirer la bienveillante attention et l'esprit d'équité dont doivent être animés les pouvoirs publics à l'égard de ceux qui, tout en exposant leur vie et leur argent pour tirer un profit légitimement espéré, travaillent à l'extension de notre influence à l'extérieur et à la consolidation des intérêts vitaux de la France dans ses colonies et, notamment, au Congo français.

Il ne peut donc s'agir ni d'une refonte du cahier des charges des sociétés congolaises ni de la transformation des concessions de *jouissance temporaire* en attributions de lots moins étendus *en toute propriété*, le cas étant prévu, ainsi que nous l'avons rappelé. Le droit de réquisition de la flottille, à cause des abus auxquels il a donné lieu de la part de certains administrateurs, devra être réglementé d'une façon rationnelle, afin qu'il ne puisse pas devenir une source de conflits permanents.

L'Administration, comme elle en a l'obligation stricte à tous égards, — et parce qu'elle doit aide et protection à nos nationaux d'une manière générale, et parce que, touchant de la part des concessionnaires des redevances, elle est tenue plus spécialement de leur assurer une pai-

sible jouissance comme tout propriétaire à l'égard de son locataire, — devra protéger et défendre, mieux et plus efficacement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, les personnes et les biens tant à l'égard des indigènes tentés de se livrer à des spoliations que vis-à-vis de tiers quelconques qui ne craindraient pas d'usurper ce qui ne leur appartient pas. Le fait s'est produit récemment.

La question des protestations, par trop intéressées, de quelques négociants anglais peut se résumer facilement en peu de mots : aux termes de l'Acte de Berlin nous devons, dans le périmètre assez vague d'ailleurs du bassin conventionnel du Congo et de ses affluents, l'*égalité de traitement* à nos nationaux et aux étrangers ; rien de plus, rien de moins. Notre droit public admettant que tout bien sans maître appartient à l'État, celui-ci a le droit incontestable de disposer comme bon lui semble et envers qui lui plaît de ce qui est sa propriété. Au Congo français il a octroyé des concessions de jouissance, temporaire et exclusive, des produits du sol à un certain nombre de sociétés qui lui payent un loyer ; cela n'interdit à personne de venir librement commercer avec les indigènes, sous la seule condition que ceux-ci ne pillent pas les terres concédées pour solder leurs achats aux traitants anglais qui, eux, à la différence des concessionnaires, ne payent aucune redevance spéciale à la colonie dans laquelle ils font leur négoce. Donc ces traitants sont mal venus à réclamer et à prétendre que le régime des concessions congolaises restreint leurs affaires. D'ailleurs la justice a été saisie [1] et le tribunal de Libreville a repoussé leurs prétentions. Il est à souhaiter que si, comme on l'annonce, celles-ci revêtent un caractère diplomatique, elles aient le même sort [2].

Au surplus, ne sait-on pas que l'État Indépendant du Congo est le pays par excellence des concessions territoriales ? Eh bien ! est-ce que l'Angleterre a jamais formulé des protestations plus ou moins officielles sur les violations de l'Acte de Berlin ? En Belgique, on connaît la valeur des choses et l'on ne s'embarrasse pas autrement de ces prétendues violations, plus ou moins réelles d'ailleurs. Dans notre pays, au contraire, où les Anglais savent que les passions politiques sont redevenues si vives, où les nerfs sont si excitables, ils espèrent que leurs criailleries, bien que sans fondement sérieux, trouveront facilement un écho, soit chez les adversaires du ministère au pouvoir,

---

[1] Pendant que cette étude était à l'impression, nous avons eu connaissance d'une étude intéressante et bourrée de faits que le capitaine Renard vient de publier à l'imprimerie Kugelmann sur les concessions du Congo et sous le titre de : *La Colonisation au Congo français*. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à sa lecture en signalant spécialement le chapitre V.

[2] La réserve avec laquelle lord Lansdowne a accueilli la requête des intéressés indique que le *Foreign Office* est peu disposé à s'occuper de cette affaire.

quel qu'il soit, ou encore auprès des gens hostiles par principe, mais peu nombreux s'ils sont puissants par la fortune, au système des concessions, soit enfin parmi ceux, assez rares dans notre pays chevaleresque, qui seraient heureux de trouver une occasion commode de jeter le blâme sur un ancien adversaire, quel que soit son caractère.

Aussi nous avons la conviction que notre ministre des affaires étrangères et notre département des colonies sauront remettre les choses au point, si la chambre de commerce de Liverpool obtenait, par hasard, que le gouvernement d'Edouard VII s'occupât de ses doléances sans fondement. Ignorerait-on donc, en Angleterre, que nos sociétés concessionnaires ont fait très bon ménage avec les autres comptoirs étrangers : hollandais, allemands et belges, établis au Congo français, avant les décrets de février et mars 1899? Ignorerait-on que l'un de ces décrets (28 mars 1899), qui organise le régime forestier, dispose que *nul ne peut entreprendre une exploitation forestière dans les bois du domaine s'il n'est muni d'une autorisation* et qu'aucune autorisation de ce genre, opposable aux concessionnaires, n'ayant été donnée aux traitants des maisons anglaises, celles-ci sont tout à fait mal venues à se plaindre?

En réalité, les griefs fondés d'intérêt général que l'on peut adresser à l'administration locale du Congo français et auxquels le département des colonies peut et doit apporter remède sont les suivants :

a) L'administration locale s'est bornée à mettre en possession (?) les concessionnaires des territoires concédés; mais là s'est à tort arrêtée son action; aucune aide matérielle, aucun appui moral, malgré les promesses faites et malgré les instructions réitérées du Pouvoir central, ne leur ont été donnés. Les réserves indigènes n'ont pas été délimitées. Le pillage des concessions a pu se faire impunément, malgré les dispositions sévères du décret du 28 mars 1899 sur le régime forestier. Les droits des tiers, s'il en existe — ce que le département ignore — n'ont pas été déterminés. Non seulement la police générale des territoires, malgré la venue de nombreux Européens, n'a pas été organisée; mais M. Grodet, dans un intérêt fiscal mal conçu, a diminué le nombre et l'effectif des postes de milice déjà existants, faisant ainsi litière de la sécurité des blancs et des engagements pris envers eux par l'Administration supérieure. M. le Commissaire général a demandé aux concessionnaires la contribution relative à l'établissement des postes de douane; or ceux-ci ne sont même pas installés. Tout cela peut s'arranger, à la seule condition qu'on y mette du bon vouloir. Il n'y va pas seulement de l'avenir de la colonie non plus que de la situation de la plupart des sociétés concessionnaires, mais encore de l'intérêt de notre commerce national dont les progrès, au Congo, depuis l'octroi des dé-

crets de concession, sont l'une des meilleures justifications de cette mesure; le tableau suivant en fait foi :

Années	Importations de France	Importations totales
	Francs	Francs
1892.....	1.107.016	3.160.945
1893.....	1.423.907	3.166.371
1894.....	1.152.657	4.604.953
1895.....	1.675.689	5.648.881
1896.....	1.489.957	4.796.612
1897.....	991.764	3.572.462
1898.....	1.274.366	4.844.234
1899.....	2.436.855	6.690.263
1900.....	4.863.922	10.554.863

La progression des importations françaises est une preuve évidente du principe que la marchandise suit le pavillon. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le relevé ci-dessus pour voir l'action immédiate exercée sur le commerce métropolitain, dès l'installation des Sociétés concessionnaires.

Le mouvement commercial de notre colonie s'est élevé à 18.094.000 francs contre 13.315.000 francs en 1899; l'augmentation est donc considérable, 4.779.000 francs. Elle constitue un démenti éclatant à ceux qui, en France ou en Angleterre, dans un but visiblement intéressé, prédisent la ruine de notre Congo sous le régime concessionnaire. Cet accroissement est d'autant plus significatif qu'en raison de la crise qui a sévi l'année dernière sur les marchés du caoutchouc, cet important élément de commerce n'est pas entré en ligne de compte dans la progression des exportations. En outre, le mouvement du transit s'est élevé à 922.325 francs, ce qui porte le montant total des transactions de l'année 1900 à 19.016.703 francs.

Pour la raison que nous avons exposée ci-dessus, l'augmentation se trouve être plus considérable à l'importation qu'à l'exportation :

	1899 — milliers de francs —	1900 — milliers de francs —	Différences en 1900 — milliers de francs —
Importations :			
De France.....	12.437	4.863	+ 2.426
Des colonies françaises..	19	15	— 4
De l'étranger.....	4.234	5.676	+ 1.442
	6.690	10.554	+ 3.864

Exportations :			
Pour la France.....	1.608	2.608	+ 1.000
Pour les colonies.....	»	1	+ 1
Pour l'étranger.....	5.017	4.930	— 87
	6.625	7.539	+ 914
Total.....	13.315	18.093	+ 4.778 [1]

Les attaques, dont a été l'objet l'œuvre de colonisation poursuivie au Congo par le ministère des colonies, portent donc à faux, puisqu'il est établi que la majeure partie des difficultés, rencontrées par les sociétés concessionnaires, proviennent du fait de l'administration locale qui reste rebelle aux ordres de l'Administration centrale. Le principe, bon en lui-même, a été mal ou insuffisamment appliqué. Voilà tout. Nous avons, il est vrai, exprimé le regret que, au début, les concessionnaires, dont plusieurs n'avaient pas la moindre expérience coloniale aient fait appel au concours d'auxiliaires plus qu'eux encore incompétents. Nous avons signalé aussi quelques erreurs de gestion. Mais, pour un certain nombre, l'expérience est venue; la lumière s'est dégagée des obscurités premières. Les enfants, venus au monde infirmes ou débiles, sont morts ou mourants: c'est la loi de l'humanité. Il convient donc de penser à ceux qui restent; et le devoir moral le plus élémentaire du département des colonies, en réparant les fautes dues au mauvais vouloir et à la négligence de ses subordonnés du Congo, est d'adopter enfin un ensemble de mesures propres à favoriser la main-d'œuvre, ce problème étant le seul duquel dépendent, il ne faut pas se faire d'illusions, les progrès ou l'échec de notre politique économique en Afrique [2].

b) L'*impôt de capitation* est le moyen le plus direct de faire sentir notre influence aux populations indigènes et d'obtenir d'elles la reconnaissance permanente de notre suprématie à leur égard. C'est une mesure matérielle qui trouve sa justification dans la paix, la sécurité, le bon ordre que nous avons apportés à nos nouveaux sujets. Débarrassés par nous des Ahmadou, des Samory, des Rabah, qui incendiaient leurs villages, massacraient leurs femmes et leurs enfants et les emmenaient eux-mêmes en captivité pour servir à la

---

[1] *Dépêche Coloniale* du 25 septembre 1901.

[2] V. notre *Rapport* (imprimé) *à M. le Ministre du Commerce* sur l'Organisation économique de l'Afrique Occidentale (mars 1901).

Le *Temps*, du 29 juillet 1901, ne dit-il pas lui-même, ce qui suit : « La corvée est la forme naturelle de l'impôt dans les pays où le numéraire est rare et, à plus forte raison, dans ceux où il n'y en a pas du tout, comme c'est le cas actuellement encore dans la plus grande partie de l'Afrique. On en a, il est vrai, abusé pour les transports. Qu'on l'applique à des travaux agricoles, elle peut devenir un puissant instrument de colonisation et de progrès.

traite ou aux sacrifices humains, les noirs de l'Afrique nous payent assez aisément cet impôt, simple, fixe et facile; nos statistiques coloniales en font foi. Rien ne s'opposait donc à son établissement au Congo, sauf à lui donner des modalités dans la perception compatibles avec les mœurs et les ressources des indigènes. Le payement en espèces, au début tout au moins, était incommode, l'argent monnayé n'existant pas, étant même souvent inconnu dans l'arrière-pays. Il fallait donc s'y prendre autrement. On pouvait imposer aux indigènes un certain nombre de journées de travail soit au profit de la colonie, soit au profit des sociétés qui en auraient versé la contre-valeur en espèces dans les caisses du Trésor, lequel aurait été ainsi assuré de rentrées régulières. Il a paru préférable d'obliger les noirs à solder l'impôt en produits d'après une mercuriale bien nette. Mais ceux-ci devant presque toujours provenir des territoires concédés, M. Decrais n'a pas jugé équitable que le fisc de la colonie s'alimentât aux dépens des concessionnaires, qui ont droit à la jouissance exclusive des produits naturels desdits territoires concédés. Le ministre actuel des colonies avait donc trouvé une solution raisonnable : l'impôt en nature (caoutchouc, ivoire, etc.) serait livré par les indigènes ou par le chef de chaque cercle, qui devraient le rétrocéder, *contre espèces*, aux sociétés concessionnaires sur le territoire desquelles ces produits auraient été recueillis. Cette innovation devait avoir le double et heureux résultat suivant : les indigènes auraient appris la valeur du travail et ils auraient commencé à s'y accoutumer; de plus, à la réflexion, l'intérêt leur serait apparu, pour eux, de porter, de préférence, leurs produits à la société concessionnaire qui les aurait payés au prix courant, sans aucune retenue. De la sorte, l'usage de l'argent monnayé se serait répandu dans le pays, ce qui aurait permis à la colonie, au bout de quelques années, de ne plus recevoir l'impôt qu'en espèces; les noirs, pour s'en procurer, auraient dû louer leurs services ou vendre leurs produits aux concessionnaires. En un mot, c'était l'*organisation de la main-d'œuvre au moyen de l'impôt de capitation payé en nature*. Il y a lieu de présumer que tout le monde y aurait trouvé son compte, l'État aussi bien que les concessionnaires.

---

[1] « Cet impôt en nature, recueilli par les indigènes sur les concessions des sociétés, serait payé par celles-ci en espèces au gouvernement, selon des tarifs déterminés.

« Les indigènes seraient ainsi conduits à faire l'apprentissage des travaux que les concessionnaires attendent d'eux ; après avoir appris à recueillir l'ivoire et le caoutchouc pour payer l'impôt, ils s'accoutumeraient sans doute peu à peu à les recueillir librement pour le commerce.

« Cette solution, dans les circonstances actuelles, paraît la plus propre à permettre aux sociétés du Congo français, de mettre en exploitation réelle les concessions qui leur ont été accordées. »

(*L'Essor économique* de Bruxelles, cité par *la Politique coloniale*, du 6 septembre 1901.)

Malheureusement la solution heureuse de cette question épineuse entre toutes semble ne pas venir rapidement. M. Decrais a bien prié M. Grodet « d'étudier les moyens de réaliser auprès des concessionnaires la transformation en numéraire de l'impôt perçu dans les territoires concédés ». Il ne paraît pas que M. le Commissaire général se soit hâté de proposer « ces moyens », ou bien, s'il l'a fait, les indications fournies par lui constituent sans doute des prétentions si exorbitantes à l'encontre des concessionnaires, dont il veut bien toucher les redevances sans rien leur assurer en échange, que le département n'a pas pu ni voulu le suivre dans ses suggestions plus que surprenantes sans doute.

On lira, dans la *Dépêche Coloniale* du 7 octobre, une lettre pleine de sens pratique émanant d'un concessionnaire qui indique les solutions pratiques se rattachant à la question de la perception de l'impôt de capitation.

Nous formons le vœu que M. Decrais, avec l'esprit de loyauté et d'équité qu'on lui connaît et dont il parlait récemment lui-même dans un banquet, prenne enfin une résolution ferme et qu'il tienne la main à son exécution par ses auxiliaires. Il en a auprès de lui de fort éclairés, aussi bien sur la mentalité des indigènes que sur ce qu'il est raisonnable d'exiger des sociétés congolaises. A l'égard de celles qui n'ont fait aucune tentative digne de ce nom ou qui jettent le manche après la cognée, tout le monde applaudira à un décret de déchéance; par contre, on ne comprendrait pas que l'appui permanent et efficace de l'Administration fît défaut aux autres, aussi bien à celles dont les efforts commencent à donner des résultats locaux — sinon des dividendes pour le moment — qu'à celles qui, pour des motifs étrangers à leur volonté, ont rencontré des difficultés qui ne les découragent pas et que tout bon citoyen doit désirer voir disparaître dans l'intérêt de notre expansion coloniale.

c) Mais, pour atteindre ce but, il faut liquider le passé; il est nécessaire qu'un vote du Parlement régularise la mauvaise situation financière du Congo, afin que cette colonie, dégagée des soucis d'ordre budgétaire, se consacre désormais entièrement à l'œuvre capitale de sa mise en valeur. Elle a tout ce qu'il faut pour cela : de riches territoires, un personnel qui commence à se former et la chance inespérée, rare à notre époque, d'avoir de nombreuses et puissantes sociétés qui, désireuses, à la différence du négoce côtier, de faire œuvre de pénétration durable, s'intéressent à son avenir — « *leur sort*, pour rappeler en terminant les paroles si justes de M. Decrais dans ses instructions du 30 novembre 1900, *étant intimement lié au sien* ».

Nous souhaitons donc que, dans une contrée aussi neuve et où la connaissance de l'intellectualité des indigènes s'impose impérieusement, les intérêts français soient confiés à un homme bien au fait

des gens et des choses du pays et qu'on lui donne, comme bras droit pour aider les sociétés concessionnaires non moins que pour surveiller leur personnel avec tact et mesure, quelqu'un qui n'ignore rien des multiples et difficiles questions de la solution équitable et heureuse desquelles dépend — il ne faut pas se le dissimuler — l'avenir économique et politique de l'immense domaine que possède la France, des bords de l'Océan jusqu'au Tchad, avec, à l'Est, la frontière soudano-anglo-égyptienne. Il y a là une surveillance spéciale à exercer et pour laquelle il faut la présence assidue d'un homme qui fasse non seulement de l'administration, mais encore de la politique prudente, avisée et ferme à la fois. Dans cet ordre d'idées, les sociétés concessionnaires, ainsi que plusieurs y sont, dit-on, disposées, devront coopérer à l'œuvre d'organisation et de défense administrative ; ce sera, d'ailleurs, aussi bien leur intérêt que leur devoir.

Elles devront aussi songer à la diminution de frais généraux souvent bien trop élevés et, pour atteindre ce but non moins que dans celui d'éviter des disparitions totales, préparer un certain nombre de fusions que leur intérêt semble appeler avec force.

En résumé, l'Administration a poursuivi le but légitime de provoquer l'amélioration du budget local de la colonie et la création d'un outillage économique qui ne lui coûterait rien (amélioration du cours des rivières, flottille, chemins, lignes télégraphiques, postes de douanes, etc.), tout en faisant mettre le pays en valeur par les sociétés concessionnaires qui, de l'*âge de la cueillette*, auraient dû passer assez vite à l'*âge de l'agriculture*, s'opposant ainsi, par leur présence même, à l'envahissement alors menaçant de notre Congo par des comptoirs étrangers libres sur lesquels nous n'aurions eu aucun moyen d'action. De leur côté, les Sociétés ont escompté les gains que devaient leur procurer leurs efforts et que légitimaient les dépenses qu'elles allaient faire, les risques qu'elles allaient courir et les redevances (véritable loyer) élevées qu'elles devaient verser à la colonie.

Mais, pour atteindre ce but, il fallait que, d'une part, l'administration locale ait assuré la paisible jouissance promise sur les territoires concédés et que, d'autre part, les concessionnaires (la plupart tout au moins, car il y a des exceptions heureuses et notables) aient bien *connu leur métier :* bon choix des terres, discernement judicieux des moyens d'action, désignation d'un personnel d'Europe et d'Afrique apte à ce qu'on *devait* exiger de lui (santé, moralité, expérience coloniale et commerciale des gens et des choses du Congo, etc.). Or — on doit le reconnaître — il s'est trop créé de sociétés pour aller n'importe où ; le choix du personnel a été souvent fâcheux et la mise en marche des entreprises généralement déplorable. Telle est la vérité résumée en quelques mots.

On discute, inutilement à notre sens, sur la valeur du système des concessions ; le principe est bon en lui-même pour les colonies neuves de l'Afrique ; seule, son application mérite de l'attention et appelle des modalités diverses même dans une seule colonie présentant des caractères multiples. M. G. Hanotaux ne disait-il pas récemment, devant tout l'Institut de France, qu'il fallait appeler, dans notre immense et magnifique domaine colonial, les ressources nécessaires à sa mise en valeur, et il ajoutait aussitôt, en homme d'expérience, qu'il était urgent « de dégager les formules juridiques nécessaires qui donneront à la *fortune acquise* (les capitaux) les garanties nécessaires pour qu'elle vienne en aide à la *fortune de demain* » ?

ASPE-FLEURIMONT,

Conseiller du commerce extérieur.

UNE RÉVOLUTION PACIFIQUE AU DANEMARK

La lutte engagée depuis trente ans au Danemark entre le parti conservateur et le parti progressiste s'est terminée récemment par le triomphe définitif de ce dernier. Le roi Christian IX s'est décidé à faire appel aux hommes de gauche pour constituer un ministère nettement libéral. Cette mesure a été accueillie dans le pays avec satisfaction, elle constitue une sorte de *révolution* qui, opérée pacifiquement, inaugure pour la nation danoise une ère toute nouvelle.

Le vieux monarque, âgé de plus de 83 ans, peut considérer sa dernière décision gouvernementale comme l'acte le plus important de son règne ; il se réconcilie, politiquement parlant, franchement avec la majorité du pays qui d'ailleurs, malgré l'opposition manifestée pendant de longues années aux cabinets conservateurs, a toujours évité de mettre en discussion la personne royale et la forme même du gouvernement.

Un pareil événement mérite plus qu'une mention hâtive et comporte plus d'un enseignement ; il nous a paru utile de retracer ici les phases successives de la lutte engagée par le parti libéral pour la conquête du pouvoir, et d'examiner ensuite les conséquences de l'évolution politique qui assure désormais la plus grande tranquillité à une nation extrêmement sympathique à la France.

***

L'influence des doctrines philosophiques du XVIIe siècle provoqua au Danemark une véritable révolution politique et sociale qui se déroula, d'une façon tout à fait pacifique, au moment même où se formait en France la trombe révolutionnaire.

Les paysans danois se trouvaient, à la fin du XVIIe siècle, dans une situation sociale tout à fait misérable : le servage existait alors dans toute sa rigueur. Un mouvement d'opinion se manifeste cependant en leur faveur au cours du XVIIIe siècle : Frédéric IV l'inaugure en abolissant le servage de la glèbe. Mais la noblesse essaye de détruire le bon effet de l'affranchissement et obtient du roi deux ordonnances restrictives également néfastes : la première organise une *milice nationale* et donne au seigneur le droit de désigner ceux qui en feront partie, moyen détourné de remettre les paysans sous la dépendance absolue de leurs maîtres ; la deuxième établit le *domicile forcé* [1].

---

[1] LAVISSE et RAMBAUD. *Histoire Générale.*

Christian VI, successeur de Frédéric IV, s'efforce sincèrement de restituer toute leur valeur aux réformes libérales déjà accordées aux paysans, mais il ne peut y réussir. Frédéric V n'est pas plus heureux malgré les idées humanitaires affichées par les grands : ceux-ci se bornent généralement à faire des déclarations de principes toutes platoniques, quelques-uns cependant les mettent en pratique. Certains propriétaires fonciers, imitant la couronne, déchargent leurs paysans des dîmes et des corvées et les transforment en fermiers à baux emphytéotiques, c'est-à-dire transmissibles dans la famille pendant une durée de 99 ans et même à perpétuité.

Le roi libéral Frédéric VI, inspiré par Bernstorff, le plus célèbre de ses ministres, a la gloire de résoudre définitivement la question et de mettre fin au servage direct ou déguisé. Dès 1787, une ordonnance détermine avec précision les droits du fermier et du propriétaire : « Le paysan, dit M. Steenstrup, ne sera plus soumis aux caprices du seigneur, ni à sa justice ». En 1788, abolition absolue de la glèbe ; proclamation de l'émancipation définitive du serf ; suppression du domicile forcé, de l'organisation féodale [1] ; de la milice nationale, de la corvée indéterminée ; remplacement de la dîme en nature par une redevance pécuniaire ; réglementation de la division de la propriété ; abolition de certains privilèges appartenant à la noblesse (ce qui équivaut à augmenter indirectement la liberté des paysans) ; liberté du commerce des céréales, droit pour chacun d'engraisser du bétail dans son étable et de l'exporter [2].

Les fermiers emphytéotiques, quoique toujours astreints à payer un loyer annuel à leur ancien maître, deviennent en fait de véritables propriétaires. La ferme se transforme en simili-propriété, d'une superficie variant entre 50 et 100 morgen [3], et cela « moins par la force des lois que par la volonté même des grands propriétaires de plus en plus convaincus que cette évolution favorise aussi bien leurs propres intérêts que ceux de l'État et de la population rurale [4]. »

Le paysan fermier finit même par se libérer complètement des redevances annuelles par le payement d'une somme globale qui lui garantit l'indépendance complète. Au bout de quelques années, les trois quarts des cultivateurs possèdent chacun une maison et un coin de terre complètement à eux. « La grande propriété se trouve alors réduite à 8 % de la superficie totale des terres cultivables [5]. »

---

[1] *Tableau des Etats danois*, par Catteau (1802).

[2] La loi de libération de 1788 fut étendue aux duchés en 1804 et libéra 20,000 familles, soit 100.000 personnes.

[3] 25 ares 5.

[4] *Geschichte der Aufhebung der Leibeigenschaft und Hörigkeit in Europa*, par Sugenheim. Saint-Pétersbourg. 1861.

[5] Etude publiée par la *Vossische Zeitung* du 15 juillet 1901 : *Der Sieg des Volkes in Dänemark.*

C'est sur cette solide base foncière que repose tout le développement du Danemark, tant au point de vue politique qu'économique [1].

Le problème social n'était cependant que partiellement résolu. Restait à accorder aux paysans des droits civils et politiques en rapport avec leur nouvelle situation matérielle.

Devenus rapidement à leur aise, les ruraux et les petits bourgeois ne tardèrent pas à faciliter la solution en se transformant en citoyens actifs dont plusieurs firent très bonne figure parmi les politiciens et les orateurs populaires les plus zélés, lorsque le Danemark reçut en 1834 une ébauche de constitution. La grande association, *les Amis du paysan*, fondée en 1842, devint en peu de temps un parti politique très puissant. Lorsqu'en 1848 le roi, cédant à une manifestation imposante du peuple de Copenhague, crut prudent d'octroyer au pays une constitution franchement libérale [2], les deux

---

[1] L'étude de la transformation du paysan *fermier* danois en paysan *propriétaire* présente le plus haut intérêt; sans entrer dans des détails qui dépasseraient le cadre de cette étude, nous en donnerons ci-dessous les lignes générales.

Dès 1786, c'est-à-dire avant la loi de 1788, proclamant la liberté individuelle, une *caisse de crédit*, au capital de 4 millions de francs environ, avait été fondée dans le but d'avancer aux paysans fermiers à un taux d'intérêt réduit les sommes qui leur étaient nécessaires pour racheter les terres qu'ils exploitaient à bail : 850 fermiers devinrent propriétaires grâce à cette institution. La guerre de 1807 ruina la Société. L'achat des propriétés fut encore facilitée par une mesure bienveillante accordée par l'Etat : le propriétaire fut autorisé à céder la ferme au paysan, mais put conserver les privilèges attachés aux terres, l'exemption de l'impôt en particulier. Mais les grands propriétaires abusèrent tellement de cette faculté que le gouvernement dut les suspendre en 1807.

Les réformes libératrices de Bernstorff, si généreusement sanctionnées par Frédéric VI, ne tardèrent pas à produire un effet bienfaisant sur le pays : la récolte des céréales qui se montait à peine en 1770 à 6 millions de tonnes, s'éleva en 1803 à 8 millions 4, et en 1820 à 10. Cette renaissance agricole fut malheureusement retardée par la guerre de 1807-1814 et par la banqueroute d'Etat de 1813; mais elle reprit de plus belle en 1848 à l'occasion de nouvelles réformes libérales provoquées par l'octroi d'une *Constitution*. Les lois sur le droit général au vote et sur le service militaire personnel et obligatoire, qui faisaient des paysans les égaux des bourgeois en matière politique, devaient en effet avoir pour corollaire l'amplification des réformes de Bernstorff et la transformation en propriétés des exploitations encore soumises au bail. A la suite des lois successivement promulguées de 1850 à 1861, la proportion des fermes qui était de 30 % en 1850 descendit à 6 % en 1895. Nous verrons plus loin que l'Etat se préoccupe de procurer aux derniers fermiers les capitaux nécessaires pour leur permettre de devenir propriétaires. Voir pour plus de détails: Schoie, *l'Agriculture en Danemark*, 1900, en 4 volumes ; Carlsen, Obrik, Starcke, *Le Danemark*, publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris 1900, p. 568-86; Weitemeyer, *Le Danemark*, 1889, p. 23, 25 et p. 108-110; Scharling, *Bauernbefreiung in Danemark*, p. 216-219; dans Conrad, *Handworterbuch der Staatswissenschaften* (II) ; Steenstrup, dans *Revue Historique*, 1890, vol. XL, iv, p. 141-151 ; Allen, *Histoire du Danemark*, 1878, I, p. 148 et II, p. 244.

[2] Aux termes de la constitution actuelle du Danemark, le pouvoir exécutif est exercé par le roi et huit ministres responsables ; le pouvoir législatif par un parlement (*Rigsdag*). Le roi doit appartenir à la religion évangélique luthérienne, religion d'Etat. Le Rigsdag comprend : le *Landsting*, ou Chambre haute, analogue à notre Sénat, et le *Folketing* ou Chambre basse, jouant à peu près le rôle de notre Chambre des députés. Le Landsting compte 66 membres, dont 12 nommés à vie par

La légère détente survenue en 1879 et qui permit au gouvernement de faire voter les budgets de 1880 et 1881 ainsi que des lois qu'il considérait comme essentielles, notamment l'augmentation de la flotte et la réorganisation de l'armée [1], prit fin en 1882. « Pour obtenir le vote du budget de cette année-là, la droite se vit contrainte à des concessions importantes ; la gauche, qui comptait sur un changement de ministère, fut irritée de ne point le voir intervenir et la lutte recommença plus âpre que jamais [2]. » Le cabinet n'eut plus que 19 partisans au Folketing, après les élections de 1884. Les budgets provisoires, les décisions arbitraires redevinrent la règle. L'agitation parlementaire se propagea alors dans la rue [3].

Le mécontentement populaire et la violence de l'opposition atteignirent leur plus haut degré lorsqu'on apprit que le ministre de la guerre, violant la Constitution, s'était procuré, par voie extrabudgétaire et de sa propre initiative, des crédits considérables pour la défense de la capitale et la création d'une gendarmerie nationale.

Puis aux débats tumultueux survenus à cette occasion succéda un armistice passager qui fut utilisé par les deux partis pour créer un compromis politique basé sur des concessions réciproques. Pour faciliter l'apaisement, le président Estrup, placé au pouvoir dans une idée de combat, présenta sa démission au roi après avoir obtenu des deux Chambres, avec le vote du budget de 1894, une déclaration commune disant que les crédits affectés illégalement à la défense de Copenhague seraient exceptionnellement approuvés, à condition que le gouvernement s'engageât à éviter le retour de pareilles violations de la Constitution (1894). Le ministère conservateur modéré Rheedtz-Thott, qui succéda au cabinet Estrup, déclara, aux applaudissements de la gauche, que l'ère des budgets provisoires était close, qu'aucune dépense ne serait désormais engagée sans avoir été approuvée au préalable par le Rigsdag, et que le but principal de la politique gouvernementale était de former une nouvelle majorité parlementaire, composée à la fois des modérés du centre et des partis extrêmes de droite et de gauche. Mais l'entente ne put se faire, et un conflit formel éclata entre les deux Chambres au sujet du budget de 1897-1898. Le président Rheedtz-Thott céda la place au cabinet Hörring.

Toujours exclusivement composé de conservateurs, le nouveau ministère crut pouvoir se maintenir en renonçant dès le début à tout programme d'action politique bien caractérisée ; il espéra établir

---

[1] L'infanterie fut portée de 20 à 30 bataillons.

[2] Lavisse et Rambaud.

[3] Des réunions publiques dégénérèrent en tumulte violent. M. Berg, chef de la gauche et président du Folketing, se vit condamner à six mois de prison. Quelque temps après, M. Estrup fut victime d'une tentative d'assassinat.

ainsi un *modus vivendi* supportable avec la gauche du Folketing de plus en plus considérable et pressante dans ses exigences. Mais l'entente n'était déjà plus possible : le parti libéral s'impatientait de piétiner constamment sur place en cédant aux appels à la concorde, dernières armes du gouvernement. Le parti conservateur, décimé par des élections défavorables, ne disposait d'ailleurs que d'une majorité insignifiante au Landsting. Aussi, après deux années de pénible existence, la force de résistance du cabinet Hörring fut-elle complètement épuisée.

Le cabinet Sehested qui lui succéda ne fut pas plus heureux. Les circonstances semblaient s'être cependant modifiées dans un sens favorable : la petite majorité conservatrice du Landsting, assagie par la chute du ministère Hörring, paraissait en effet comprendre que l'accord qu'elle s'efforçait d'établir entre les groupes modérés du Landsting ne pouvait produire que des résultats bâtards. Le nouveau cabinet essaya de reprendre les questions de réforme des impôts et des finances, restées jusque-là en suspens. Mais ses efforts mal secondés par les conservateurs n'aboutissent qu'à faire adopter le contre-projet du Folketing à une écrasante majorité et renvoyer le projet du gouvernement à l'examen supplémentaire d'une commission spéciale : une fraction du parti conservateur du Landsting passa même, à cette occasion, au parti adverse avec armes et bagages, ce qui réduisit la majorité ministérielle de cette assemblée à une seule voix, en y comprenant les voix des ministres qui en faisaient partie. Il ne restait plus au cabinet que la dissolution du parlement et l'appel aux électeurs. Mais l'esprit du suffrage universel s'était trop profondément modifié dans le sens démocratique pour faire espérer un succès ou même une défaite honorable. Le gouvernement ne disposait plus depuis longtemps de moyens d'action suffisants pour préparer ses élections.

La presse libérale était alors dix fois plus répandue que la presse conservatrice. Copenhague et toutes les villes de province étaient devenues en majeure partie démocratiques. Les étudiants travaillaient depuis vingt ans avec les ouvriers et les paysans pour éclairer le peuple sur ses droits et devoirs civiques. Les bases électives s'étaient élargies : au point de vue du bien-être, il n'y avait plus en effet une grande différence entre le riche propriétaire et le petit fermier, entre les ouvriers les mieux payés (2.500 francs au maximum par an), les employés et les petits commerçants.

L'instruction avait fait des progrès considérables grâce aux *écoles supérieures populaires* et donné une autorité indiscutable aux paysans intelligents siégeant dans les assemblées communales ou au parlement [1]. On ne voulait plus de routine, on réclamait des réformes

[1] Au Folketing, 60 % des membres sont ouvriers ou paysans.

effective. La *bureaucratie* avait cessé d'être une force au service exclusif du gouvernement : dans les dix dernières années, on s'était presque partout efforcé de présenter aux élections des personnages privés plutôt que des fonctionnaires. L'esprit de ces derniers avait dès lors évolué en conséquence : l'employé de l'État s'était senti de plus en plus le serviteur du peuple et ne pouvait plus songer à favoriser les candidatures conservatrices officielles.

Le parti libéral avait également triomphé, cette fois plus à tort qu'à raison, dans le domaine des armements militaires et exploité contre les conservateurs les tendances pacifiques à outrance du peuple. Au Danemark, en effet, la majorité de la population veut la paix à tout prix et désire que le Danemark garde la plus stricte neutralité en cas de guerre. Une nation aussi numériquement faible, qui a soutenu autrefois une guerre très honorable contre deux grandes puissances alliées, peut d'ailleurs proclamer, sans être taxée de lâcheté, qu'elle commettrait une suprême folie en adoptant une attitude agressive à l'égard de l'Allemagne et en prenant ouvertement le parti d'un belligérant en cas de guerre entre la Duplice et la Triplice, ou entre la Russie et l'Angleterre : elle risquerait fort de partager le sort de la Saxe en 1756 et d'avoir le désastreux honneur de fournir aux combattants un théâtre d'opérations même secondaire. Aussi la majorité du Folketing s'était-elle appliquée à combattre constamment les demandes militaires du parti conservateur, même celles qui avaient un caractère nettement défensif.

Grâce à cette déférence absolue aux désirs du peuple et à leur active propagande sociale, les libéraux devaient incontestablement remporter un succès décisif dans une consultation nationale. La réponse des électeurs fut en effet mortifiante pour le cabinet Sehested et ses partisans : sur 114 mandats, 109 furent conquis par l'opposition et 5 seulement par les conservateurs ministériels.

Le roi comprit la leçon et se décida, malgré ses répugnances pour le parti libéral, à accepter la démission de Sehested et à faire appel à des hommes nouveaux. On dit que le prince héritier s'entremit pour faire prévaloir cette solution. Le roi aurait préféré une solution intermédiaire ; mais le Dr Deuntzer, qu'il avait choisi pour former le nouveau cabinet, s'étant déjà refusé à entrer jadis dans une combinaison mixte, il dut se résoudre à donner satisfaction aux désirs exprimés par la nation depuis trente années et à essayer d'un ministère homogène de gauche. Cet événement capital complétait pacifiquement la révolution sociale de 1788.

Le nouveau président du Conseil réussit à former en une semaine un cabinet de concentration libérale : les différents groupes des gauches réunis y sont en effet représentés. Célèbre professeur de droit, le Dr Deuntzer possède, dit-on, toutes les qualités de l'homme

d'État et en particulier le tact indispensable à la gérance du portefeuille des affaires étrangères qu'il s'est réservé. Il est secondé par des personnalités éminemment remarquables.

Le ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques est le Staatsrevisor Christensen-Stadil, âgé seulement de quarante-cinq ans. Fils de paysan, il a exercé tout d'abord les fonctions d'instituteur de village; en 1887, il était membre du Folketing et, en 1895, chef de l'opposition [1]. On le dit extrêmement bien doué au point de vue politique, très calme et travailleur acharné.

M. Alberti, ministre de la justice, ancien avocat à la haute cour de justice, et M. Vigo Hörup, ministre des communications, constituent les deux figures politiques extrêmes du cabinet; ce sont les directeurs des deux organes ultra-progressistes les plus importants de la capitale, le *Dannebrog* et le *Politiken*. Ils ont échangé autrefois maints combats de presse sérieux, mais ils ont su toujours se réunir pour faire bloc contre les différents ministères de droite.

Le ministre de l'intérieur, M. Enevold Sörensen, est également un membre de la presse et le représentant de l'Union générale des organes progressistes du pays.

Le ministre des finances, M. Hage, grand négociant, est député de Copenhague depuis 1881 et exerce depuis 1895 les fonctions de speaker à la Commission des finances du Folketing.

Le ministre de l'agriculture, M. Ole Hansen, est un paysan, propriétaire d'une ferme de 150 morgen, qui jouit d'un beau passé politique; il était, en 1885, membre d'une des nombreuses assemblées communales qui refusèrent d'exécuter plusieurs ordonnances gouvernementales, et fut, pour cette raison, arrêté plusieurs fois.

Le ministre de la guerre, le colonel d'artillerie S. O. Madsen, est un technicien de premier ordre qui s'est distingué à plusieurs reprises par des découvertes balistiques remarquables : c'est un éminent constructeur de matériel qui a été employé quelque temps à l'usine Krupp. Il est venu souvent en France et passe pour professer une vive sympathie pour notre pays. Le ministre de la marine est le contre-amiral Jöhnke. On avait eu d'abord l'intention de réunir les deux ministères de la défense en un seul confié à un civil; on y a renoncé.

Les tendances politiques et les personnalités du nouveau cabinet font augurer pour le pays une ère sociale et économique complètement nouvelle. Le Dr Deuntzer aura certainement beaucoup à faire. Ses prédécesseurs lui ont laissé un lourd héritage; mais il réparera le temps perdu et pourra agir efficacement puisqu'il s'appuiera à la fois sur la confiance du roi et celle de la nation.

---

[1] Ses deux prédécesseurs comme chefs d'opposition, Berg et Hansen, étaient également d'origine modeste : le premier avait été instituteur, et le second cordonnier.

Le roi Christian IX n'a pas tardé à se féliciter de sa décision et n'a d'ailleurs pas caché son contentement. Le dimanche 1er septembre, une délégation de 10.000 personnes, venues de toutes les régions du pays pour le remercier du changement de ministère, s'est rendue en cortège de fête devant le palais royal, en poussant les plus vives acclamations. Répondant aux remerciements du chef de la délégation, le vieux monarque a déclaré que le 28 juillet sera une date mémorable, car ce jour a inauguré une ère de travail fructueux : il a toutefois fait remarquer au parti libéral, avec une légère pointe d'ironie [1], que le changement politique accompli créait aux chefs du nouveau régime le devoir de ne pas dépenser leur activité dans des luttes parlementaires stériles et de se vouer entièrement au développement du progrès et de la prospérité de la nation.

Le Folketing, à son tour, a inauguré la session du 5 octobre en votant à l'unanimité une adresse de félicitations au roi au sujet de son changement de politique ; le monarque a répondu très cordialement au président de l'assemblée et a exprimé toute la confiance qu'il avait dans la collaboration du gouvernement et du parlement.

HENRI DAURYS.

---

[1] Les journaux ultra-radicaux et socialistes avaient ce jour-là vivement attaqué le parti radical pour avoir favorisé la démonstration de loyalisme vis-à-vis de la royauté.

UN SIÈCLE D'EXPANSION COLONIALE [1]

CONCLUSION

En moins d'un quart de siècle, la France républicaine a refait un empire colonial digne de celui que la patrie avait perdu au siècle dernier. Aujourd'hui quarante-cinq millions d'hommes de toutes races, parvenus aux degrés les plus divers de la civilisation, sont entrés dans la communauté française. Insistons plus sur ce fait que sur la gigantesque superficie des Frances d'outre-mer; à côté de terres merveilleusement riches, comme le Tell Algérien et Tunisien, les vallées du Sénégal et du Niger, les régions littorales de la Guinée, les deltas du Mé-kong et du fleuve Rouge, nous avons acquis et chèrement acquis de vastes étendues de déserts, de steppes, de savanes.

Le temps est passé où l'on mettait en doute l'aptitude de notre race à faire œuvre coloniale; tout au plus redit-on quelquefois en France cette boutade que l'on voudrait élever au rang de classification : « La Grande-Bretagne a des colonies et des colons, l'Allemagne des colons sans colonies, la France des colonies sans colons. » Mieux vaudrait, peut-être, se demander si notre pays a la force expansive particulière qui convient à la nature de ses colonies, si ses colonies conviennent ou répugnent à son tempérament propre. Réfléchit-on beaucoup, quand on développe le sens de cette formule ironique, à la détresse où nous risquerions de tomber si notre race, dont l'essor numérique s'arrête, hélas! avait devant elle d'immenses colonies de climat tempéré à peupler et à défendre? Encore certains penseurs estiment-ils qu'en ce cas particulier la fonction créerait l'organe. D'autre part, manquons-nous des capitaux et des initiateurs agricoles qu'exige la mise en valeur des nombreux pays tropicaux réunis sous notre loi? Telle est la question qu'il faut se poser. Enfin, si nos facultés suffisent à une telle fonction, notre tradition nationale, notre éducation, bref, notre condition actuelle, nous poussent-elles à l'effort nécessaire? Nos lois et les conventions internationales qui nous lient secondent-elles ou contrarient-elles cet effort?

Le trait essentiel de la composition de notre empire colonial, c'est la prépondérance des pays de climat tropical; et ce climat lui-même comporte un très grand nombre de variétés. Il est vrai que, sous les tropiques mêmes, ou sur leurs confins, certaines régions sont habitables pour les gens de notre race, soit d'une manière permanente

---

[1] Nous devons à la gracieuse obligeance de MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier la bonne fortune de pouvoir publier aujourd'hui la remarquable conclusion d'un livre dont le nom de ses auteurs dit tout l'intérêt et tout le mérite. — N. D. L. R.

comme les Antilles, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, soit d'une façon passagère, et moyennant une atténuation des conditions normales de la vie de travail, comme le Tonkin, dans sa partie septentrionale, en dehors du delta.

La catégorie des colonies, dites d'exploitation, c'est-à-dire où le peuplement n'est que précaire et peu durable (car c'est là ce que signifie la classification des économistes), est donc, de beaucoup, la mieux représentée. Pour une nation dont la population s'accroît rapidement, ce serait un grave dommage, une perte fatale des éléments d'émigration, après un délai de durée variable. Mais la fonction la plus nécessaire de la métropole française, si pauvre en émigrants, est de fournir au labeur indigène la direction d'initiateurs instruits et l'appui de capitaux bien appliqués. Il s'agit donc pour nous de tout autre chose que d'une expansion instinctive, énergique et enthousiaste que nous recommandent souvent des orateurs chaleureux, mais mal informés : le premier besoin est celui de bien déterminer les pays de notre empire tropical où l'intelligence et la richesse d'une élite de la métropole auront le plus d'intérêt à se porter.

Au premier rang de nos colonies sont les régions de climat tropical maritime, caractérisées par une humidité presque constante, par une chaleur sujette à peu de variations, par l'oblitération à peu près complète des contrastes de saisons. Dans ces pays, il y a, pour ainsi dire, perpétuel labeur de la terre sous l'influence de pluies abondantes et chaudes; les saisons de mort ou même les saisons de repos de l'activité végétale que l'on connaît chez nous, n'existent pas. Aussi telle plante nourricière de première richesse, comme le riz, y donne jusqu'à trois récoltes par an. Un nombre considérable de cultures excellentes y peuvent être introduites, comme le prouve l'exemple classique de Java que les Hollandais trouvèrent boisée, mal peuplée, sauf dans les districts côtiers où foisonnait une redoutable population de pirates.

Les colonies qui semblent vouées à cet avenir de richesse rapidement développée sont les régions maritimes de l'Afrique occidentale, bas pays de Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey, une part notable de notre Congo, enfin la Guyane laissée depuis si longtemps à l'état d'abandon. Ces trois groupes de colonies françaises doivent donc, à divers degrés d'aptitude, fournir à leurs habitants, dont le nombre s'accroîtra au sein de la « paix française », une extrême abondance de produits alimentaires, igname, taro, patate, riz, bananes, et à la métropole le café, les épices, le caoutchouc, le cacao.

Il serait inutile et dangereux de dissimuler que, comparées à Java, modèle du genre, nos colonies de climat tropical maritime ne sont ni aussi complètement favorisées par la nature ni même aussi bien pourvues sur place des éléments humains capables de mettre en

valeur tant de ressources latentes. Seule peut-être notre Guyane, étouffée désormais entre les frontières étroites que lui ont données les derniers arbitrages, a, comme l'île Malaise, de vastes étendues de plaines basses, formées par l'alluvionnement; ses fleuves et les remous marins que détermine le gigantesque Amazone, garnissent le littoral de précieux dépôts. Mais l'arrière-pays ne contient pas les grands monts volcaniques si facilement entaillés par l'érosion à Java, et la côte n'est point bordée de la mer peu profonde qui favorise le rapide gain de la plaine alluviale. Malgré ces désavantages, la forêt luxuriante de la Guyane atteste ce qu'on pourrait y obtenir par un labeur organisé et méthodique. L'histoire, une histoire vieille d'un siècle seulement, prouve ces merveilleuses facultés de la Guyane. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans Buffon la description des plantations des environs de Cayenne; elle a toute l'éloquence d'une comparaison faite pour nous navrer, mais peut aussi nous donner grand espoir dans l'avenir, si nous mettons un terme à l'expérience pénitentiaire si désastreuse pour ce beau pays.

Les bas pays de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, également fort bien dotés par la nature, jouissent du bienfait capital du voisinage de la métropole, et de leur excellente position sur le parcours du fructueux cabotage d'escale à escale qui s'y pratique depuis tant de siècles entre l'embouchure du Congo et celle du Sénégal; ils sont enfin à bonne portée de la grande ligne de trafic international, qui, partant de l'Amérique du Sud Atlantique, aboutit à Dakar. Mais comparée à la Guyane, cette région de colonisation révèle un grave désavantage, celui de la valeur fort inégale des terrains de culture, même sur la lisière maritime. Les montagnes de l'intérieur étant d'altitude médiocre, les fleuves qui en descendent coupés de rapides, jetés dans une mer profonde à courte distance de la côte, n'alluvionnent pas comme ceux de Java, de Sumatra et de Bornéo. Bien plus, encaissés dans des plateaux successifs, ils n'alluvionnent même pas leurs rives assez régulièrement pour donner naissance à un sillon continu de terres riches. De grandes étendues que féconderaient les moindres inondations restent couvertes de cette roche infertile, la latérite, désolation de tant de pays tropicaux.

Au Congo, l'inconvénient d'une plus grande distance entre la métropole et la colonie est sensible pour nombre de contrées riches de l'intérieur, qui, en dépit de leur fertilité, enverront difficilement leurs produits vers les marchés de France.

Voilà donc un premier groupe de colonies dont la force productive est remarquable, mais la mise en valeur, pour des motifs divers, médiocrement avancée. Ce sont des pays qui devront leur développement à un choix intelligent d'initiateurs de cultures et à un emploi bien raisonné des capitaux.

De haute valeur est notre domaine de colonies de la zone climatérique des moussons : ce sont pays à saisons contrastantes, l'une humide, de climat maritime, l'autre sèche, de climat continental. Dans de telles contrées, la faculté de production du sol est diminuée par l'intervention d'une période d'assèchement dont le début est favorable, la fin parfois désastreuse. Là le cultivateur doit tenir un compte exact des saisons, et veiller rigoureusement ; son métier pénible, difficile, ne rappelle en rien la nonchalance de l'indigène des pays riches en bananiers. Il connaît déjà, comme nous, gens de pays à saisons et à pluies variables, les « rabat-joie », les surprises que ménage tantôt un excès de sécheresse, tantôt un excès d'humidité. On sait les vicissitudes classiques de richesse et de misère de l'Inde, les récoltes merveilleuses d'une année, les famines d'une autre.

En revanche, ce contraste même des saisons permet une plus grande variété de cultures ; par là, et du fait même de la nécessité d'un labeur intelligent qui trempe les sociétés comme les individus, des civilisations se sont formées, longtemps avant notre arrivée, dont le trésor d'expérience peut s'associer heureusement à notre apport de savoir et diminuer la durée de l'initiation ; là, sont des peuples plus civilisés et plus capables de nous comprendre si nous faisons l'effort de les comprendre aussi. Une partie de notre Afrique occidentale, toute l'Indo-Chine, la moitié au moins de Madagascar, répondent à cette définition naturelle ; mais des causes historiques sont intervenues, à l'encontre ou au secours des conditions de nature, qui ont assigné à chacune de ces vastes régions, des degrés et des caractères divers de civilisation ; par là notre rôle de tuteurs devient singulièrement complexe, exige ici une intervention énergique de nos procédés civilisateurs, là un respect prudent des traditions du labeur indigène.

Au premier rang de nos colonies de cette catégorie se place l'Indo-Chine. Elle vaut moins que l'Inde, tant à cause de sa superficie beaucoup moindre qu'en raison du développement inférieur, aussi, des terroirs vraiment riches. Elle offre, comme l'Inde, ces délicatesses de transitions climatériques qui sont un avantage de premier ordre ; les côtes de Cochinchine, d'Annam et du Tonkin, aux pays baignés par le Mé-kong à l'intérieur, s'étagent et se différencient les climats, et c'est bien cette même condition naturelle qui a permis dans l'Inde une si merveilleuse variété des cultures.

Mais notre Indo-Chine n'a que des plaines deltaïques d'étendue restreintes, non de larges plaines comme la région Indo-Gangétique : Cochinchine, Cambodge et Bas-Tonkin portent la majeure partie des cultures, le plus grand nombre des populations. Ce fait de répartition de la richesse des hommes n'est pas dû seulement, il faut en con-

venir, à l'inégalité de valeur culturale des terres ; le voisinage de la mer, d'où vinrent des colons apportant la civilisation de l'Inde et de la Chine, qui rend les échanges si faciles entre les pays des moussons, a grandement influé sur la marche historique des sociétés indochinoises ; mais là, comme en Chine, comme dans l'Inde, le premier et décisif attrait qui a groupé les hommes, c'est l'exubérance des plaines deltaïques.

Que de nuances délicates dans ce bel empire de France indochinoise ! Ici la Cochinchine, où la longue durée de la saison humide, l'étendue et l'épaisseur des alluvions, sont des gages de richesses semblables ou analogues à ceux que Java réserve aux Hollandais : là notre Tonkin, aux hivers salubres et dotés de quelques pluies, cumulant le trésor de ses rizières du delta et de ses pays d'élevage de l'intérieur, permettant aux Français un long séjour et des projets patiemment menés à bien ; entre la Cochinchine et le Tonkin, le Cambodge, le Laos, l'Annam intérieur ou maritime, avec mille degrés d'acclimatation des cultures les plus diverses. Et partout ou presque partout une main-d'œuvre suffisante, en qualité et en quantité, pour rendre fructueuses les tentatives les plus délicates d'introduction de plantes nouvelles et les extensions nécessaires de cultures déjà usitées, café, thé, coton, épices, jute, etc... Enfin, la position de cette vaste colonie sur le grand parcours du trafic international, qui mène du Japon et de l'Asie russe à l'Europe du Nord et du Nord-Ouest, compense le désavantage de l'éloignement.

Au second rang se placent les régions intérieures de notre Afrique occidentale, ce Soudan si varié que Duponchel appela « nos Indes noires ». Hélas ! il faut reconnaître que ce vaste domaine est fort inférieur à la péninsule indienne, par ses aptitudes naturelles, et par son degré de mise en valeur : ni les maux séculaires de l'esclavage, ni ceux de la guerre, pourvoyeuse des marchands d'esclaves, n'expliquent seuls cette infériorité ; s'il y a une part de déchéance historique, il y a aussi notable influence de causes physiques, inhérentes, indestructibles. C'est que la saison humide, la mousson bienfaisante de la mer, est beaucoup moins efficace à l'intérieur de l'Afrique occidentale qu'elle n'est dans l'Inde et dans l'Indo-Chine ; médiocrité du relief, présence d'un arrière-pays désertique, tout contribue à exagérer les effets de l'assèchement continental luttant contre la fécondation marine. Au Nord est la fournaise saharienne, ou plutôt la vaste nappe d'assèchement du désert, car ses effets nuisibles de froidure se font sentir en hiver comme en été ses souffles brûlants, destructeurs de la vie végétale. Pour passer des déserts du Nord aux riches cantons forestiers et culturaux du littoral, il faut la transition de steppes presque aussi misérables que le désert de savanes où règne la vie pastorale, parfois encore la vie nomade. Cette vie pré-

caire et désespérante a fait là, comme dans la Haute-Égypte, comme en Arabie, surgir le « mahdisme », entraîneur d'hommes que l'insuffisance du sol natal jetait naturellement dans la clientèle d'un sauveur conquérant et pillard. Aussi la main-d'œuvre est-elle encore rudimentaire chez nos Soudanais, parfois même jusqu'au voisinage de la côte ; et il nous faudra un long labeur d'initiation avant d'obtenir d'autres bénéfices que ceux de l'exploitation des produits naturels, bois, huiles de palme, caoutchouc, kola.

Madagascar exigera de ses initiateurs français, à peu près autant de sacrifices et d'efforts persistants que l'Afrique occidentale. Elle compte, dans les plaines de l'Ouest et du Sud-Ouest, des régions dont la sécheresse contraste avec l'exubérance du versant oriental et nord-oriental ; elle dispose en revanche, dans le voisinage, à la Réunion et à Maurice, quoique anglaise, de précieuses pépinières de colons capables de comprendre à la fois les aptitudes de la grande île et les besoins de la métropole. Enfin les populations indigènes de l'Imérina et d'une partie du Betsiléo pourront être, moyennant quelques précautions d'ordre politique, assez promptement associées aux œuvres françaises. Madagascar, grâce à ses hautes terres du Centre et du Sud, est pour sa métropole un pays de peuplement et, par là, présente des chances d'assimilation partielle, de rapprochement intime et durable de quelques-unes de ses races indigènes avec la race française ; c'est un avantage que n'offrent au même degré ni l'Indo-Chine, ni l'Afrique occidentale : et s'il y a un jour dans la grande île moins de richesses que dans notre immense colonie continentale d'Afrique, que dans notre péninsule d'Indo-Chine, ces richesses seront mieux et plus directement à nous, parce que nous pouvons être « sur place », comme des propriétaires ruraux soucieux de leur bien.

La Nouvelle-Calédonie ressemble, par ses conditions d'acclimatation, aux provinces tempérées de Madagascar. La vie française s'y est implantée avec autant de facilité que dans les meilleurs cantons de notre Algérie-Tunisie. Mais nous nous reprocherions de définir ici les caractères bien connus de nos colonies tempérées ; aucune contestation n'est possible sur les principes essentiels de leur mise en valeur : et telles autres « vieilles colonies », comme nos Antilles et la Réunion, ont déjà leur destinée bien marquée après plusieurs siècles de vie familiale dans la communauté française où on les considère comme de vraies provinces du vieux pays national. Leurs habitants ne peuvent être regardés, sans qu'on leur fasse injure, comme de simples auxiliaires de la mise en valeur de notre domaine colonial ; ils doivent avoir et ils auront, comme les Français de France et d'Algérie-Tunisie, leur rôle original dans toutes les entreprises d'exploitation des nouvelles Frances d'outre-mer qui ne sont

pas encore devenues semblables à la métropole ni par la condition politique, ni par les mœurs, ni par le langage.

*
* *

Le grave problème que nous sommes tenus de résoudre, en principe d'abord dans le plus bref délai, est celui de l'emploi à la fois fructueux et fraternel des terres nouvelles dont les peuples sont soumis à la loi française, à titre de sujets directs ou de protégés. Malgré quelques divergences de doctrine qui s'effacent, dans un sentiment de patriotique solidarité, dès qu'on en vient à l'application, on peut dire que l'opinion française s'est énergiquement prononcée en faveur d'une organisation qui rendrait « la production coloniale toujours solidaire jamais antagoniste de la production métropolitaine ». Cette doctrine n'a pas seulement pour elle des raisons de sagesse et de prévoyance politiques; elle s'impose comme pure et simple exécution d'un contrat solennellement proclamé à l'époque où le gouvernement de la République demandait au pays, représenté par ses Chambres, les sacrifices nécessaires à l'œuvre. On promit alors que les colonies acquises seraient pour la France autant de marchés privilégiés : l'engagement fut dix fois renouvelé par des déclarations non équivoques. Mais il ne suffit pas de proclamer le principe indiscutable de cette union étroite d'intérêts : il faut en indiquer les moyens. Là commença la divergence.

La thèse de solidarité douanière de la métropole et des colonies, du droit de la France de régler à cet égard le régime des pays conquis au prix de tant de sacrifices, a été exposée et soutenue avec une grande vigueur par M. Etienne, au cours des délibérations du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, le 17 juillet 1890 :

Mon sentiment est très net, dit-il : j'appartiens à cette école qui veut que les colonies soient absolument réservées au marché français. Je ne comprends pas cette conception qui consiste à avoir sur tous les points du globe des marchés commerciaux qui seraient exclusivement destinés à alimenter tous les autres marchés, excepté celui de la France... Quand on a accordé l'indépendance économique, la force des choses veut qu'on arrive bien vite à l'indépendance complète. Quand les colonies n'ont plus de relations, plus de liens communs avec la métropole, tôt ou tard cette dernière est abandonnée. On en a des exemples. L'Angleterre sait ce qu'il lui en coûte d'avoir laissé une indépendance absolue à ses colonies.

Quels sont les moyens efficaces et permis d'éviter l'antagonisme, la concurrence de production soit agricole soit industrielle entre la France et ses colonies ? C'est le problème que posait récemment[1], avec une netteté remarquable, M. Jules Méline :

[1] Communication à la Société d'Economie politique nationale, 1900.

Si nous ne prenons pas des mesures rapides — et, à mon sens, nous sommes déjà en retard — nous courons le risque de voir s'établir, dans nos colonies, une situation que l'on nous opposera plus tard comme un fait accompli, et à laquelle nous ne pourrons pas remédier. On nous dira alors : « Il faut indemniser les industriels qui se sont installés sur la foi de la législation existante... » Je considère que ce serait la ruine de notre empire colonial ; car jamais, en France, on ne consentirait à procéder comme le font les Anglais. Il est certain que, le jour où il serait démontré que nos colonies s'émancipent vis-à-vis de la métropole, comme le font les Indes, on dirait : ce n'était pas la peine de faire tant de sacrifices pour arriver à ne rien récolter! Notre but avait été de créer des débouchés à notre industrie, et ils nous échappent. Le Français accepte très bien, en effet, de prendre dans ses colonies les produits naturels et les matières dont il a besoin — et je dirai qu'à ce point de vue je suis même d'avis d'ouvrir les portes plus larges ; mais en retour, nous entendons que nos colonies ne viennent pas faire concurrence à nos produits manufacturés. Or, si nous laissons des industries s'installer dans nos colonies, les capitaux iront également s'y installer et dans ces conditions, rien ne sera plus facile que d'y faire fonctionner des industries exactement comme elles fonctionnent en France. Quelles seraient les conséquences d'un pareil système? C'est que non seulement les débouchés coloniaux se fermeraient à nos industries coloniales, mais que, avant peu, les produits industriels de nos colonies viendraient nous concurrencer sur nos propres marchés, comme le font les produits des Indes sur les marchés de l'Angleterre. C'est là qu'est le nœud de la question : c'est là le grave problème que nos pouvoirs publics ont le devoir d'envisager et promptement, car plus tard, je le répète, on nous dira : Ces industries se sont établies dans le pays, elles avaient le droit de le faire, il est maintenant impossible de les ruiner, de les faire disparaître.

Or nous avons essayé de montrer ci-dessus, par une classification que nous avons affranchie des vieilles coutumes de la division en parties du monde pour pénétrer jusqu'à des causes essentielles et permanentes de diversité, que notre nouvel empire colonial est déjà bien connu dans ses plus importantes facultés de production. Mais à toutes ces sources de richesses que nos explorateurs ont révélées puisent déjà de nombreux étrangers, dont l'association avec quelques Francais dissimule mal les progrès de l'envahissement. Et pendant que se fait, à l'ombre du drapeau, cette expropriation par efforts individuels qui évite à nos concurrents les dangers et les frais d'une conquête, nous achetons, chaque année, à l'étranger, pour une valeur de plus d'un milliard, des produits qui pourraient nous être expédiés par nos colonies [1]. Soie grège, coton et laine, bois, graines oléagineuses et fruits, café, cacao, caoutchouc, thé, vanilles, épices, voilà nombre d'importations qui devraient enrichir nos colonies et

[1] Edmond Théry. *Faits et chiffres*. (*Economiste Européen*, 1899, p. 27.)

nous assurer sans doute de meilleures conditions d'achat. Il est d'ailleurs piquant de constater qu'une part de ces achats sont faits dans des entrepôts étrangers qui ont su attirer les denrées des colonies françaises, ce qui prouve tout au moins qu'il est beaucoup de colonies françaises où un étranger est au moins aussi favorisé qu'un Français pour acheter et cultiver les terres, commercer, fréquenter les ports, etc..., c'est-à-dire recueillir les fruits d'une conquête à laquelle le sang et l'argent français ont seuls contribué.

On sait [1] les causes aujourd'hui partiellement atténuées d'un état de choses aussi contradictoire. Notre législation douanière a été modifiée par une série de mesures dont les unes sont des remèdes décisifs, les autres des atténuations considérables. Jules Ferry l'entendait ainsi :

Il n'est jamais entré, disait-il, dans la pensée d'un être raisonnable de transporter en bloc les tarifs de la métropole dans les colonies françaises, sans tenir compte ni des distances ni des climats, ni de l'infinie variété de ce lointain domaine dispersé dans toutes les parties du monde, sous toutes les latitudes. Cette conception, étroite, absolue, radicale, n'a point été celle du Parlement ; c'est la caricature du régime nouveau, ce n'en est point la saine et loyale application.

C'est bien de cet esprit que se sont inspirés nos ministres des colonies dans la rédaction des instructions, lois et décrets, destinés à modifier le régime douanier de nos possessions d'outre-mer depuis cette époque. Tel est le sens de la circulaire que M. Trouillot adressait le 1er août 1898 aux gouverneurs de colonies et résidents de colonies et résidents de pays protégés :

Lorsqu'on examine la situation économique de l'ensemble de nos colonies, on est amené à constater que leur exploitation agricole est loin d'avoir acquis le développement qu'elle devrait atteindre, et que notamment la culture des denrées exotiques susceptibles d'être importées en France a été particulièrement négligée jusqu'à ce jour... Au premier rang s'impose le développement de leur production agricole, base de toute richesse, aliment essentiel du mouvement d'échanges qui doit s'établir au grand avantage de la métropole et de nos possessions d'outre-mer... Les corps élus et les représentants autorisés de la colonie française apprécieront, j'en suis assuré, l'importance du but à atteindre, lequel tend à disputer efficacement à la production étrangère la place qu'elle a prise sur le marché métropolitain, et à resserrer ainsi, pour leur mutuel avantage, les liens qui unissent les colonies françaises à la mère-patrie.

Voter des lois qui donnent aux colonies et à la métropole les moyens de se rendre solidaires et de renforcer les liens moraux d'union d'autant plus sûrs que l'intérêt n'en sera jamais antagoniste,

[1] Camille Guy, *La mise en valeur de notre domaine colonial* (*ibid.*, p. 39).

n'est pas même la seule charge des pouvoirs publics : et les pouvoirs publics n'ont pourtant encore qu'un rôle de haute surveillance. En effet, si les tarifs douaniers facilitent les échanges entre les colonies et la métropole, il n'est pas prouvé par là même que ces échanges enrichissent des Français et des habitants de nos colonies. D'une part, les produits coloniaux dont nous souhaitons l'envoi en France par nos possessions d'outre-mer peuvent, dans l'état actuel de notre législation, provenir des plantations d'un Allemand, d'un Anglais ou d'un Américain qui seuls s'enrichissent, d'où une première inefficacité du régime douanier dit protecteur; en second lieu, ces produits, dans nombre de cas, sont importés par navires étrangers. Donc le régime douanier le mieux conçu est une pure duperie si l'on ne met en harmonie avec son esprit la législation relative au séjour, au droit de propriété, à la patente des étrangers domiciliés dans les colonies françaises; il est encore un leurre si l'on ne veille avec sollicitude sur le privilège dû aux navires français dans nos colonies. Or il suffit, aujourd'hui encore, de lire la plupart de nos traités de délimitation, de navigation et de cabotage pour comprendre que nombre d'accords internationaux, et des plus récents, fixent rigoureusement la frontière dans les premiers articles pour l'abaisser libéralement dans les derniers: en particulier nos domaines de l'Afrique occidentale et à plus forte raison du Congo sont hypothéqués d'une telle manière par l'artifice des clauses dites libérales de ces conventions de délimitation, qu'ils sont en pratique, sur une vaste étendue, *res nullius* ou *res omnium*. Nos ministres des colonies, nos commissions des douanes, notre Chambre des Députés, notre Sénat, font la meilleure besogne d'adaptation de nos colonies à l'intérêt français; mais leur bonne volonté, leur courage semble se heurter à une tradition diplomatique de complaisance commerciale, comme si les concessions économiques faites à l'étranger dans nos colonies n'avaient qu'une répercussion minime et lointaine, comme les colonies elles-mêmes, sur l'intérêt métropolitain. Il ne s'agit pas de refuser des avantages de réciprocité, à condition qu'il y ait vraiment réciprocité matérielle des avantages échangés, et non seulement similitude des termes de protocole qu'on signe : car on peut faire un parfait marché de dupes, même si les « hautes parties contractantes » se mettent d'accord sur des termes identiques. Les exemples de ces chances d'erreur viennent en foule à l'esprit : dans le cas d'une stipulation de même formule qui ouvrirait le Togo allemand à la France et le Dahomey à l'Allemagne, l'avantage serait du côté de l'Allemagne parce que le Dahomey a des ressources plus développées, un port plus commode et plus fréquenté, une faculté d'accession vers le Niger et les marchés de l'intérieur beaucoup meilleure que le Togo. Que, si l'on échange des clauses facilitant le cabotage, on ne commette jamais l'impru-

dence d'ouvrir un bon port en échange du libre accès d'un mauvais ni surtout celle d'ouvrir dix ports à qui ne peut en offrir que trois à nos navires! Nous blâmons, et avec raison, Louis XV qui ne voulut point « faire la paix en marchand »; les leçons de 1748 et de 1763 devraient nous suffire et nous édifier pour le temps présent; la colonisation d'aujourd'hui a ses théoriciens à la Voltaire, tout comme celle du prince négligent et léger que fut Louis XV.

Enfin il faut que les particuliers secondent de leur initiative les efforts que, depuis dix ans, le gouvernement ne cesse de faire pour franciser le commerce de nos colonies. Car, après que l'Etat aura imposé à la communauté française tous les sacrifices nécessaires à l'efficacité de cette œuvre de libération, le progrès sera nul si l'on ne triomphe de la routine et de l'indifférence internationale de certains représentants du haut commerce. On croirait vraiment qu'il est « écrit dans le testament d'Adam » que le café consommé en France doit fatalement venir et viendra toujours, pour la part majeure, du Brésil et de Java, quitte à changer de nom suivant les manipulations et les tamisages dont il aura été l'objet; que nos manufactures sont « vouées » à l'emploi du coton des Etats-Unis, de l'Inde et de l'Egypte. Il y a là ce qu'on appelle des « grands courants » à la fixité desquels plus d'un fataliste du quiétisme commercial croit mieux qu'à celle du Gulf-Stream et du Kouro-Siwo. C'est qu'on se laisse mollement porter par ces courants, de père en fils, depuis plusieurs siècles; et ces courants portent vers la fortune facile, paisible, tandis que l'exploitation de nos colonies c'est un labeur nouveau, c'est l'étude de l'agriculture au lieu de la pratique pure et simple de l'échange dont l'étranger a la bonté de fournir les éléments, c'est le risque de la production ajouté à ceux de la vente et de l'achat, le contact avec la terre, avec ses travailleurs; et assurément, c'est un effort qui veut beaucoup de science, de labeur et qui va donc d'un cœur allègre au-devant de tant de risques même pour l'amour de la patrie d'outre-mer, solidaire pourtant de la vieille patrie.

Si les commerçants de France, que ces perspectives de changement des centres de production et de vente effrayent, se donnaient la peine de constater que cette évolution fatale est commencée, et qu'elle les ruinera s'ils ne s'en rendent solidaires et protecteurs, leur parti serait vite pris et leur résolution ardente. Car, grâce au développement des moyens de transport rapide et de communication facile, il devient dangereux et il deviendra ruineux de s'en tenir à la fonction d'échanger, quelles que soient les mains desquelles on prend et auxquelles on livre. La fonction productive a ressaisi la prépondérance qui lui était due; et le progrès de la circulation rapide des marchandises et des ordres d'achat ou de vente amène peu à peu, et c'est justice, le profit au travail en supprimant nombre d'intermé-

diaires inutiles. C'est en quoi les capitaux d'un pays, si les gouvernants de ce pays savent veiller à la conservation des privilèges nationaux, peuvent être à la fois les instruments d'une mise en valeur rapide, économique, et ceux d'une plus directe association du travail et des bénéfices.

L'intérêt peut garantir la durée du sentiment de solidarité morale de la métropole avec sa colonie; mais le sentiment doit aussi, surtout chez le Français de la métropole qui est l'aîné, encourager les actes de solidarité matérielle : et c'est là une indispensable application de l'esprit démocratique aux œuvres de colonisation. A cet égard, notre éducation est fort en retard. Sont-ils nombreux les Français qui portent un intérêt assez constant à notre Indo-Chine pour rechercher le riz de nos colons et de nos indigènes, de préférence aux produits similaires de l'étranger? En dehors du monde des « coloniaux », dont l'ardeur commence à entamer l'indifférence du public, qui se préoccupe de favoriser par ses achats les cafés de nos colonies vieilles ou nouvelles, le thé de l'Annam? Que l'on n'objecte pas la résistance de notre esprit paysan; car les Hollandais, autant et plus paysans que nous, sont soucieux, jusqu'au fond de leurs plus petites villes, du succès de la vente des produits de leurs Indes. Et en vérité, la routine, en cette matière spéciale, n'est point le fait de la France agricole, mais celui du « grand commerce »; et ceux-là mêmes entravent le libre-échange entre la France et ses colonies qui veulent le plus ardemment que l'échange reste libre entre la France et l'étranger.

Qu'on prenne donc chez nous la coutume de ne plus jamais considérer nos colonies comme « l'étranger » : la réforme est inscrite dans nos lois, mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait pénétré et modifié nos mœurs, nos habitudes de penser, de parler et d'agir. S'il en était autrement, serions-nous choqués de la sorte de tutelle qu'exerce la métropole sur les cultures, les industries, le commerce de ses colonies? Car, en vérité, la communauté française, par le vote de primes, d'indemnités, de travaux publics, à l'une ou l'autre de ses propres provinces, ne fait-elle point l'œuvre de contrôle, de nivellement, d'accord, des désirs de chacune dans l'intérêt de toutes : et les Français s'imposent, par des moyens plus détournés mais tout aussi efficaces, ce qu'on leur reproche si souvent de vouloir imposer à leurs colonies.

Il n'est aucune part de la société française qui ne puisse, si l'on applique à nos colonies un régime méthodique de production et d'échange, bénéficier de notre œuvre d'expansion. Elle doit procurer à nos agriculteurs, sous forme de graines, de tourteaux, etc..., le moyen de perfectionner le moyen et le petit élevage, assurer aux classes laborieuses de l'industrie d'excellentes matières nutritives, riz, cacao, café, à bon marché. L'expansion coloniale n'est en contra-

diction avec aucun des besoins essentiels de la nation française, mais ses procédés n'ont pas encore été adaptés à ces besoins, sa méthode n'a pas été assez nettement fixée, en dépit des progrès très réels des dernières années du siècle.

En effet, dans la période contemporaine, l'absolue solidarité d'un pays est la condition première d'un effort fructueux d'expansion coloniale ; mais aussi tout vigoureux effort d'expansion coloniale doit profiter à la communauté tout entière. Jadis la colonisation put être, dans l'œuvre d'une nation, le lot des provinces voisines de la mer ; dans tous les pays, sans exception, faute de moyens de communication aisés et rapides, ce partage du travail d'expansion économique, cette séparation des attributs et des rôles était le fait normal. L'Angleterre seule fit exception en qualité de pays tout maritime ; et les Hollandais, grâce à l'excellence de leurs voies navigables, purent rivaliser avec eux.

Aujourd'hui un État, dont les côtes sont découpées et hospitalières, qui est peuplé d'un grand nombre de marins de profession et de race, peut être vaincu, dans la lutte coloniale, par un autre État dont les débouchés sur mer sont précaires, la population maritime peu nombreuse, pourvu que cet État, mal doté par la nature, jouisse d'une meilleure condition de solidarité de sa richesse, emploie plus habilement ses voies de communication intérieure, et les soude mieux à ses lignes de navigation. L'Allemagne en est une preuve, la Russie une autre ; et si l'on nous prédisait que, dans dix ans, l'Autriche-Hongrie aura un essor colonial supérieur à celui de l'Italie, nous n'aurions point lieu de rire d'une pareille prophétie qu'on eût qualifiée d'amusant paradoxe, il y a moins de vingt ans.

Notre système colonial, qui est en même temps de tradition française et d'essence démocratique, celui qui emploie toutes les facultés d'un pays, sans exception, à l'œuvre d'expansion, n'est pas seulement le plus humain ; il est le plus sage. Il ménage à la fois métropole et colonies ; il procède sans introduire dans la vie sociale de l'une ni de l'autre une brusque et funeste révolution. La colonisation purement mercantile à laquelle on nous convie parfois, en nous vantant les triomphes de la Grande-Bretagne que l'on calomnie d'ailleurs par ce jugement excessif et incomplet de son œuvre, n'est point digne d'une France, ni d'une démocratie ; elle est contraire à nos traditions, à nos institutions, à nos intérêts. L'Européen qui débarque dans un pays nouveau avec la seule passion du gain, qui a le triste courage de faire table rase de tout, plantes, animaux et humains, pour faire produire à ce pays et à ses habitants ce que son usine ou sa maison de commerce l'envoie chercher, n'est point un colonisateur. Le plus souvent il n'a pas su, dans la mère-patrie, ce qu'est l'attachement à un coin du sol, la reconnaissance envers la

Terre qui nourrit. Il faut que même le soldat de France, envoyé au delà des mers pour une nécessaire mais cruelle besogne, pense tendrement et avec douceur à son champ de blé quand il foule les rizières de l'Asiatique ou de l'Africain : et qui a lu les instructions des Archinard, des Gallieni, des Trentinian, a le bonheur de sentir que nos soldats ont éprouvé ce sentiment généreux : notre réprobation des défaillances individuelles atteste ce respect.

L'expansion coloniale de la communauté française est pleinement originale dans sa nature et dans ses moyens. Il en doit être ainsi, puisque, parmi tous les peuples coloniaux de notre siècle, il n'en est assurément pas deux qui soient, aux mêmes degrés, agriculteurs, industriels et commerçants ; d'où il résulte que chacun est tenu de suivre une politique coloniale particulière et de s'adonner à un genre spécial d'expansion. Parler en général de l'expansion européenne au XIXe siècle, soit en Afrique, soit ailleurs, c'est grouper dans une synthèse aventureuse et en vue de conclusions contestables nombre de faits différents, sinon contraires. Conseiller à la France l'imitation de la Grande-Bretagne ou de l'empire allemand, en matière coloniale, sans atténuations, sans remarques restrictives, est agir à l'encontre de ses intérêts.

Aux impatients qui se plaignent de la lenteur des progrès obtenus par le gouvernement de la République nous répondrons par les sages observations de M. Gaston Doumergue, rapporteur du budget de 1899 : « C'est dans l'espace de dix ans ans que l'Annam, le Laos, le Tonkin, le Soudan, le Congo, le Dahomey, Madagascar, sont venus s'ajouter à nos vieilles possessions. Au prix de quels sacrifices et de quelles pertes en hommes et en argent, nous ne le savons que trop..... La supériorité des peuples étrangers n'est donc pas due uniquement à leur méthode particulière d'administration ; elle vient plutôt de ce qu'ils ont su n'accroître et ne constituer leur domaine colonial que dans la mesure de leurs forces et en espaçant raisonnablement leurs efforts. »

MARCEL DUBOIS et AUGUSTE TERRIER.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le conflit franco-turc.* — Nous exprimions le regret, dans notre dernière chronique, de voir s'éterniser le différend franco-turc. Les événements se sont précipités depuis et aujourd'hui l'incident est considéré comme définitivement clos. Nous apprécions d'autre part l'heureux règlement de cette affaire. Il nous reste à rappeler rapidement les dernières phases du conflit.

Le 30 octobre, une division de l'escadre de la Méditerranée, placée sous le commandement de l'amiral Caillard et comprenant le *Pothuau*, le *Gaulois*, le *Charlemagne*, le *Chanzy*, le *Linois*, l'*Epée* et l'*Espingole*, quittait Toulon pour une destination tenue soigneusement secrète. La division fut rejointe en cours de route, entre l'île de Milo et l'île de Syra par deux nouveaux bâtiments, la *Mouette* et le *Condor*, qui remirent à l'amiral Caillard des instructions détaillées lui confirmant sa mission, et le 5 novembre au matin les huit navires français arrivèrent à Mytilène.

La nouvelle de cette démonstration navale produisit partout une profonde sensation. Les gouvernements étrangers, informés officiellement par nos ambassadeurs des mesures prises par le gouvernement français à l'égard de la Porte, accueillirent très favorablement cette communication. En France, M. Delcassé, sur une interpellation de M. Sembat, fit à la Chambre un rapide exposé de la situation et ses explications furent approuvées par un ordre du jour de confiance voté à la majorité de 305 voix contre 17. En Turquie, l'émotion fut considérable : on comprit que l'Europe laisserait le Sultan seul devant la France et l'on s'empressa de régler d'une manière effective les questions depuis si longtemps débattues, les créances Lorando et Tubini, l'affaire des terrains d'Ada-Bazar et l'affaire des quais de Constantinople.

Mais la France ne pouvait se contenter d'une satisfaction si tardive et aussi restreinte. M. Bapst, notre chargé d'affaires à Constantinople, présenta au gouvernement turc un nouvel exposé diplo-

matique de nos réclamations, où ne figuraient plus seulement des questions d'ordre économique et financier, mais où les droits traditionnels de la France relativement aux capitulations et la reconnaissance légale des établissements scolaires, scientifiques et hospitaliers fondés par nos missionnaires étaient aussi formellement revendiqués. En même temps, l'amiral Caillard s'emparait, le jeudi 7 novembre, des douanes de Mytilène.

Le Sultan n'hésita pas et céda sur tous les points. Dès le lendemain, le vendredi 8 novembre, une note officieuse de l'*Agence Havas* annonçait que la Porte avait décidé de donner satisfaction à nos différentes demandes. Enfin, le dimanche 10, l'*Agence Havas* publiait une nouvelle note qui annonçait le règlement définitif du conflit. En voici le texte :

Par lettre écrite en vertu d'un iradé impérial, mentionné dans cette lettre, le ministre ottoman des affaires étrangères déclare que la Porte, après avoir fait droit à nos premières réclamations, et acceptant les nouvelles demandes de la France :

1° Reconnaît l'existence légale de toutes nos écoles actuelles déjà reconnues ou non encore autorisées et leur accorde les immunités douanières, conformément aux traités et conventions en vigueur;

2° Reconnaît l'existence légale de tous nos établissements hospitaliers et religieux actuels déjà reconnus ou non encore autorisés et leur accorde l'exonération de l'impôt foncier et les immunités douanières, conformément aux traités et conventions en vigueur;

3° Autorise les constructions, réparations ou agrandissements des établissements scolaires, hospitaliers ou religieux endommagés ou détruits pendant les événements de 1894, 1895 et 1896 en Turquie d'Asie et à Constantinople;

4° S'engage à considérer comme autorisés de plein droit les fondations, agrandissements, constructions et réparations auxquels nous désirerions procéder à l'avenir, si, prévenu de notre intention, le gouvernement impérial n'a pas, dans le délai de six mois, présenté d'objections;

5° Sanctionne l'élection du patriarche chaldéen.

En outre, communication a été faite à l'ambassade de France à Constantinople des pièces prouvant que les décisions énumérées ci-dessus sont mises à exécution.

Dans ces conditions, le ministre des affaires étrangères a avisé la Porte que la France reprend les relations diplomatiques, et ordre vient d'être envoyé à l'amiral Caillard de quitter Mytilène.

Le Livre Jaune de Chine. — Le 5 novembre le ministre des affaires étrangères a fait distribuer aux Chambres le Livre Jaune attendu sur la dernière phase des affaires de Chine. Il contient dix dépêches de M. François, consul général en mission au Yunnan, et de M. Beau, notre ministre à Pékin, envoyées au quai d'Orsay entre le 8 juin et le 7 septembre, plus le protocole final des négociations pour la paix

que nous avons publié en son temps; enfin une dépêche de M. Delcassé à M. Beau en date du 16 octobre.

Le Livre Jaune se termine par trois documents statistiques intéressants : un tableau du commerce de la France avec la Chine entre 1890 et 1900; un état des concessions de chemins de fer et de mines obtenues par nos nationaux; une liste des établissements commerciaux et propriétés foncières appartenant à des sociétés ou particuliers français.

Les exportations de France en Chine, qui se montaient en 1893 à 5.696.600 francs, ont suivi une marche continuellement ascendante et, malgré la guerre, elles ont encore augmenté de 8 millions l'année dernière. A la fin de 1900, le total en était de 34.117.000 francs.

Parmi les articles importés de Chine en France, les soies et bourres de soie représentent environ neuf dixièmes; les peaux brutes et travaillées, les tissus de soie, le thé complètent le reste.

Les principaux articles exportés de France en Chine sont les tissus de soie et de laine, les vins, les machines.

Angleterre. — *Le discours de lord Salisbury.* — A l'occasion de l'entrée en fonctions du lord maire de Londres le 9 novembre, lord Salisbury a prononcé comme tous les ans, au Guild Hall, un grand discours politique dans lequel il a fait un exposé complet de la situation. Voici quelles ont été ses déclarations au sujet de la guerre sud-africaine :

La longueur de cette guerre ne doit causer ni appréhension ni découragement. Elle serait décourageante si nous avions des raisons de croire que nous ne faisons aucun progrès, ou pas de progrès suffisants. Mais voilà ce qui nous embarrasse : nous ne pouvons pas vous exposer tous les détails de la situation, nous ne pouvons pas dire au public tous les efforts qui sont en train de se faire, car, si nous agissions ainsi, nous manquerions à nos devoirs les plus élémentaires. Or, ce n'est qu'en faisant des révélations de ce genre que nous pourrions vous donner des informations pleines et entières.

Tout ce que je puis vous dire — et ici je ne mets pas en avant mon propre jugement qui n'aurait pas une grande valeur, j'expose l'opinion d'une des personnes les mieux placées pour se rendre compte de ce qui se passe — tout ce que je puis vous dire, c'est que de mois en mois, de semaine en semaine, nous faisons des progrès certains et essentiels...

Maintenant, quelle est la situation en ce qui concerne les négociations?

Des négociations, il n'y en a pas eu encore. Notre position n'a pas changé. Nous ne voulons rien autre chose que rendre à ce territoire les avantages que l'empire britannique est capable, comme le montre l'histoire, de conférer à ses colonies.

Nous désirons seulement que le territoire où règne la guerre jouisse en temps de paix, de la liberté et des droits civils des autres colonies autonomes de l'Angleterre, et qu'il en jouisse aussitôt que les circonstances

le permettront. Voilà notre situation. On nous dit que nos ennemis n'accepteront que l'indépendance. Nous répondrons que les voisins qui nous ont attaqués deux jours après l'ultimatum, et qui ont passé évidemment tant d'années à augmenter leur armement pour une guerre colossale, nous répondrons que donner à ces voisins leur indépendance serait agir contre notre sécurité. Voilà notre position depuis le commencement de la guerre. Elle n'a pas changé. Elle est approuvée par toute l'Angleterre...

Quelque grands que soient les efforts et les sacrifices nécessaires, nous sommes déterminés à mener notre entreprise à bonne fin, à faire disparaître le grand danger insoupçonné qui menace nos frontières, et ce faisant, nous recevrons l'appui enthousiaste et complet de toute la nation.

II. — ASIE.

Chine. — *La mort de Li-Hong-Chang.* — Une dépêche de Pékin en date du 7 novembre nous a apporté la nouvelle de la mort de Li-Hong-Chang. Depuis quelques jours déjà les médecins avaient perdu tout espoir. Le malade était atteint d'un ulcère de l'estomac et il souffrait en outre d'un affaiblissement général qui ne permettait pas d'attendre la guérison.

Li-Hong-Chang disparaît à quatre-vingts ans, chargé d'honneurs. Il était vice-roi de l'empire, gouverneur général du Tchili, surintendant des ports de Tien-tsin de Tchéfou, de Niou-Tchouang, chef des flottes et des armées. Depuis trente ans il jouait en Chine le rôle difficile d'intermédiaire entre les diplomates étrangers et les Chinois xénophobes. C'est lui que l'on retrouve sans cesse toutes les fois qu'il y eut conflit ou simple rencontre entre les intérêts de l'Orient et de l'Occident. Au cours des récents événements qui mirent aux prises l'Europe et la Chine, c'est encore lui qui apparaît comme l'inspirateur de la conciliation finale. Il fut aux yeux de l'Europe, le pacificateur sur l'habileté et les bonnes intentions duquel on comptait pour mener à bien les négociations. C'est en somme une grande figure qui s'efface.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les délégations financières.* — Les trois délégations financières algériennes se sont réunies en session extraordinaire à Alger, le 4 novembre, sous la présidence de M. le gouverneur général Revoil. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Revoil a tracé les grandes lignes des travaux que les délégations allaient avoir à accomplir ; puis il a rappelé à ses auditeurs que,

dans une prochaine session, on aborderait d'autres problèmes du budget et de la législation de la colonie.

Les études, a-t-il dit, auxquelles je me suis livré depuis le jour où le gouvernement de la République m'a confié les hautes fonctions de gouverneur général m'ont permis de constater que la plupart des réformes auxquelles vous aspirez ont retenu déjà l'attention de mes éminents prédécesseurs et ont fait l'objet, sous leur direction, des enquêtes les plus consciencieuses. Aidés du travail des commissions que j'ai instituées en conformité de vos vœux, nous reprendrons pour notre compte ces consultations, nous les adapterons aux conditions nouvelles du gouvernement de l'Algérie et nous nous attacherons à en déduire des conclusions pratiques.

Vous pouvez compter, Messieurs, sur le concours le plus entier de mon administration, dont le personnel est, je puis l'affirmer, un personnel d'élite, d'une compétence et d'un devouemeut éprouvés, digne à ce double titre de toute votre sollicitude. Je vous demande en retour de m'accorder la confiance que vous avez témoignée à mes prédécesseurs, de m'aider dans l'accomplissement de la tâche que j'ai entreprise et que j'ai chaque jour davantage l'espoir de mener à bien.

Nous nous réservons de revenir par la suite sur les délibérations de cette session des délégations financières algériennes, dont le programme est des plus importants.

Transvaal. — *La guerre.* — Les Anglais ont encore subi un nouveau désastre. Le 30 octobre, la colonne Benson fut surprise, à Brakenlaagte, par un fort détachement boer qui culbuta l'arrière-garde des Anglais et s'empara de deux canons. Le colonel Benson et le colonel Guinness furent tués. Le lendemain les Boers revinrent à la charge et ils ne se retirèrent qu'à l'arrivée de renforts anglais qui ne purent d'ailleurs les rejoindre. Le chiffre des pertes anglaises a été de 12 officiers et 58 hommes tués, 14 officiers et 156 hommes blessés [1]. Les Boers ont subi également de grosses pertes, mais que l'on ne peut évaluer.

Depuis le désastre de la colonne Benson, on ne signale aucun mouvement dans le Transvaal même. Mais, dans la colonie du Cap, les Anglais paraissent redouter quelque nouvelle entreprise des Boers, et la concentration de troupes coloniales du côté de Kokstad est l'indice que le Natal pourrait être de nouveau menacé par les commandos.

---

[1] Tels furent du moins les premiers chiffres publiés. Depuis, de nouvelles communications successives ont établi que les pertes anglaises avaient été en réalité trois fois plus fortes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Production de la houille en Russie en 1900 [1]. — Le bureau de statistique du Congrès des industriels des mines du sud de la Russie vient de faire connaître que, d'après son enquête, la production totale de la houille en Russie en 1900 a atteint le chiffre de 985,2 millions de pouds. Sur ce chiffre total, 691,5 millions proviennent des houillères du sud de la Russie, 250,7 millions de pouds de Pologne, 22,5 millions de pouds de l'Oural ; 16,7 millions de pouds ont été extraits du bassin houiller de Moscou, tandis que le Caucase a fourni 3,9 millions de pouds. La production totale de houille pour l'année 1899 ayant été de 855 millions de pouds environ, il y a donc augmentation de près de 130 millions de pouds en 1900.

Commerce extérieur de la Serbie en 1900 [2]. — Le commerce serbe s'est considérablement développé depuis une dizaine d'années. De 56 millions de francs en 1889, les importations passent à 54 millions en 1900, et les exportations dans la même période de 39 millions à 66 millions et demi.

Voici pour les trois dernières années les chiffres du commerce spécial, — transit exclu — :

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
	Francs	Francs	Francs
1898.....	41.101.923	56.991.479	98.093.402
1899.....	46.428.600	65.744.388	112.172.988
1900.....	54.027.228	66.521.959	120.549.187

La part prise par les principaux pays d'Europe dans le commerce de la Serbie en 1900 est la suivante :

	Importations	Exportations
	—	—
	Francs	Francs
Autriche-Hongrie.....	25.528.875	56.584.701
Allemagne.....	15.015.743	3.912.958
Grande-Bretagne.....	3.773.603	.....
France.....	3.522.808	369.160
Turquie.....	1.239.281	1.456.493
Roumanie.....	944.217	3.063.592
Bulgarie.....	278.800	629.049

[1] *Moniteur officiel du Commerce.*
[2] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople.*

II. — AFRIQUE.

Le commerce de Madagascar pendant l'année 1900. — Il résulte des chiffres du *Bulletin économique* et du *Supplément de la Côte Est* de Madagascar, que, durant l'année 1900, le commerce général de la colonie a continué sa marche ascendante.

Le total des importations et exportations réunies qui était en 1896 de 17.593.882 fr. a atteint en 1900 le chiffre de 51.004.682 fr., sur lesquels 42 millions représentent le commerce avec la métropole.

Les importations figurent pour les 4/5 dans le chiffre global cité ci-dessus, soit 40.470.813 fr. pour un poids 92.317.081 kilos, alors que les chiffres de 1899 étaient 27.919.559 fr. et 45.780.592 kilos. En 1896, le total des importations était seulement de 13.987.931 fr.

Les exportations figurent pour 10.623.869 fr. et pour un poids de 10.275.565 kilos, en augmentation de 2 millions 1/2 sur 1899. En 1896, le chiffre des exportations était seulement de 3.605.951 fr.

III. — AMÉRIQUE.

La situation financière aux États-Unis[1]. — Les Américains se sont peut-être trop pressés de croire qu'ils avaient enlevé à l'Europe la suprématie financière et que New-York allait définitivement jouer le rôle de centre financier prépondérant. D'une façon sensible, mais vraisemblablement passagère, il en fut ainsi en 1900, lorsqu'on est venu placer aux États-Unis des emprunts anglais ou allemands, contractés en bons du Trésor, et que sir M. Hicks-Beach s'est laissé séduire par les offres de syndicats américains, prenant ferme une grande partie des émissions faites pour les besoins de la guerre sud-africaine. Mais il y a beau temps que ces titres anglais ont repris la route de Londres, après encaissement du bénéfice des banquiers.

Actuellement, bien que les exportations de céréales et de coton soient en plein développement, on est beaucoup plus rassuré relativement aux exportations d'or d'Europe à destination des États-Unis. On a le sentiment que tout ce grand mouvement de spéculation américaine, toutes ces constitutions de trusts gigantesques, de fusions d'entreprises diverses, d'achats de lignes de navigation, d'accaparements d'actions de chemins de fer, n'a pu se faire avec les seules ressources des financiers d'outre-mer, et que ceux-ci ont dû recourir à des crédits que l'Europe leur a donnés ; contrairement à ce qui s'est passé à une époque récente, ce sont les États-Unis qui devraient de l'argent au vieux monde. Le *Moniteur des intérêts matériels* a cité un article de M. Allen dans le *Bankers' Magazine*, qui diffère de l'opinion

[1] *Journal des Débats*, 11 novembre 1901.

généralement admise aux États-Unis, concernant la destination reçue par le capital représentant la valeur des excédents d'exportation.

Pendant les douze mois de l'exercice fiscal 1900-1901 (1er juillet-30 juin), l'excédent des exportations a été de 665 millions de dollars (3 milliards 325 millions de francs). Néanmoins, il y a eu un solde de 15 millions de dollars en faveur des sorties d'or. M. Allen conteste que les États-Unis consacrent une bonne partie de ce capital à faire des prêts aux pays étrangers. Ce capital sera entièrement absorbé par le service des dettes extérieures, le payement des frais de transport, les débours des touristes ; en un mot, par des dépenses dont le montant s'est développé parallèlement au mouvement commercial. Il serait aussi erroné de soutenir que les excédents d'exportation aient été dans une certaine proportion appelés à rapatrier des valeurs américaines placées à l'étranger.

Les formidables excédents d'exportation servent non seulement à payer les intérêts des dettes extérieures, les dividendes et bénéfices des capitaux étrangers, les frets et les dépenses des Américains voyageant au dehors, mais aussi à compenser les réserves considérables qu'après un séjour plus ou moins long dans le pays les immigrants remportent dans leur patrie. C'est là un élément que l'on a négligé jusqu'ici et qui, cependant, constitue l'un des facteurs importants qui interviennent dans le règlement de la balance commerciale.

Il est très apparent dans les rapports des États-Unis avec le Canada, et M. Allen est d'avis qu'une portion de l'excédent des exportations vers l'Europe est représentée par les économies des milliers d'Anglais, d'Autrichiens, d'Italiens et autres travailleurs étrangers qui ne se rendent aux États-Unis que pour y réaliser une petite fortune. M. Allen ne trouve pas d'autre explication à ce phénomène d'une nation qui, malgré une situation commerciale extrêmement avantageuse, souffre parfois d'une telle gêne d'argent, qu'elle est menacée des plus graves crises monétaires.

La thèse de M. Allen est intéressante ; elle se présente sous une forme un peu trop absolue ; il nous semble qu'elle a besoin de correctifs ; mais nous croyons que la question mérite toute l'attention. Un problème fort difficile à résoudre, c'est de savoir combien de temps le mouvement intense de prospérité et de spéculation continuera aux États-Unis. Parfois les financiers, si aventureux et si entreprenants de New-York, semblent atteints de mégalomanie. En Allemagne aussi, on a cru pendant longtemps que rien ne viendrait se mettre en travers de l'expansion de l'industrie électrique, et cependant aujourd'hui l'aspect s'est singulièrement modifié. Est-ce que New-York pourra absorber et digérer la masse de papier qui a été créée depuis quelques années ?

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

INFANTERIE

Chine. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expédition de Chine :

Au grade d'officier :

M. le *lieutenant-colonel* Cret, du 104e rég.;

M. le *chef de bataillon* Sue, du 61e rég.

Au grade de chevalier :

M. le *capitaine* Moutard, du 19e rég.

La médaille militaire a été accordée : à MM. Baudet et Legage, soldats au rég. d'infant. de marche; Baudremont, soldat au rég. de zouaves de marche.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — La médaille militaire a été accordée au titre de l'expédit. de Chine à MM. Guéry, caporal au 4e rég ; Benielli, soldat au 17e rég.

M. le *lieutenant* Deront, du 1e rég., est dés. pour servir au 17e rég.

Indo-Chine. — Sont dés. pour servir :

1° Au Tonkin :

MM. les *capitaines* Talay, du 2e rég.; Gérôme et Arnaudeau, du 3e rég.; de Rauglaudre, du 7e rég.; Laflotte, du 8e rég.; Le Brun du 3e rég., pour remplir les fonctions de capitaine trésor. au 10e rég.;

MM. les *lieutenants* Goumarre, du 1er rég.; Kahn et Laurent, du 4e rég; Raould, du 6e rég.; Schmoll, du 7e rég.; Raulin et Landeroin, du 22e rég.; Revol du 3e rég., pour remplir les fonctions de lieutenant d'habillement au 1er tiraill. tonkin.; Demogue, du 6e rég., pour remplir les fonctions de lieuten. d'habillem. au 2e tiraill. tonkin.;

MM. les *sous-lieutenants* Gay, du 5e rég.; Beau, du 21e rég.;

2° En Cochinchine :

MM. les *capitaines* Grézel, du 3e rég.; Lesol, du 4e rég.;

M. le *sous-lieutenant* Cave, du 8e rég.

Madagascar. — Sont dés. pour servir à Madagascar :

MM. les *capitaines* Roquillet, du 3e rég.; Noton, du 8e rég.; Le Bris, du 21e rég.;

MM. les *lieutenants* Bourrès, du 6e rég.; Verdier, du 3e rég., pour servir à l'état-maj. partic.

Sénégal. — M. le *lieutenant* Hanoteau, du 21e rég., est dés. pour servir au 1er tiraill. sén.

Afrique Occidentale. — M. le *général de brigade* Hourgy., command. la 1re brigade col., est nommé command. supér. des tr. de l'Afrique Occident.

M. le *lieutenant-colonel* Pineau, du 7e rég., et le *capitaine* Maroix, de l'état-major partic., sont dés. pour servir à l'état-major partic. de l'Afrique Occident.

Côte d'Ivoire. — Sont dés. pour entrer dans la formation provisoire du bataillon de tiraill. sénég. de la Côte d'Ivoire :

Chef de bataillonn commandant : M. Colonna d'Istria, *chef de bataillon* au 2e sénégalais ;

Capitaine adjudant-major : M. Privey, du 1er sénégalais.

1re compagnie. — MM. le *capitaine* Colas dit Baudelaire, du 2e sénégalais; les *lieutenants* Bergeron et Stéphan, du 2e sénégalais.

2e compagnie. — MM. le *capitaine* Conrad, du 1er sénégalais; les *lieutenants* Larçon et Gérard, du 2e sénégalais.

3e compagnie. — MM. le *capitaine* Moreau (J.-F.), de l'état-major particulier; le *lieutenant* Schiffer, du 2e sénégalais.

4e compagnie, — MM. le *capitaine* Sponville, du 2e sénégalais; les *lieutenants* Gridel, du 2e sénégalais, et Céloron de Blainville, de l'etat-major particulier.

Guadeloupe. — M. le *capitaine* Boussac, du 22e rég., est dés. pour servir à la 2e comp. du bataillon de la Guadeloupe.

ARTILLERIE

Sénégal. — M. le *vétérinaire en* 2e Choteau est dés. pour servir à la fraction de la comp. de conduct. soudanais détachés à la Côte d'Ivoire.

Afrique Occidentale. — M. le *capitaine* Sales est classé à l'état-major des tr. de l'Afr. Occid.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont nommés dans la Légion d'honneur au titre de l'expédit. de Chine :

Au grade de commandeur :

M. le *médecin en chef de* 1re *cl.* Jacquemin, directeur du service de santé du corps expédit. de Chine.

Au grade de chevalier :

M. le *médecin de* 2e *cl.* Boutellier ;

M. l'abbé Bridonneau, aumônier de la marine ;

M. le *premier maître de timonerie* Pape.

Le ministre de la marine a accordé un témoignage officiel de satisfaction à M. le *lieutenant de vaisseau* Dyé, officier d'ordonnance de M. le général Voyron.

La médaille militaire a été accordée à MM. Polian et Grosclaude, premiers maîtres de la marine.

Afrique Occidentale. — MM. les *commissaires de* 1re *cl.* Lomey et Delmas sont dés. pour servir en Afrique Occidentale.

MINISTÈRE DES COLONIES

Indo-Chine. — Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine : M. Baudet ;

Procureur de la République près le trib. du prem. inst. de Mytho : M. Revol ;

Juge-président du tribunal de première instance de Chaudoc : M. Dartiguenave ;

Juge de paix à compét. étendue à Tay-Ninh : M. de Saint-Michel-Dunezat ;

Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. de Soctrang : M. Aubert ;

Juge suppléant au trib. de prem. inst. de Mytho : M. Morché ;

Substitut du procur. général de l'Indo-Chine : M. Lencou-Barème ;

Juge prés. du trib. de prem. inst. d'Haïphoug : M. Sallé ;

Juge d'instr. au trib. de prem. inst. de Saïgon : M. Poymiro ;

Substitut du procur. de la Rép. à Saïgon : M. Lacaze ;

Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. de Vinh-Long : M. Duval de Sainte-Claire ;

Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. de Tra-Vinh : M. Lacouture ;

Juge suppléant de la justice de paix à compét. étendue de Rach-Gia : M. Arlin ;

Conseiller à la cour d'appel de l'Indo-Chine : M. Tillet ;

Vice-présid. du trib. de prem. inst. de Saïgon : M. Hubert ;

Juge présid. du trib. de prem. inst. de Tra-Vinh : M. Nesty ;

Juge au trib. de prem. inst. de Saïgon : M. Regnault ;

Lieuten. de juge au trib. de prem. inst. d'Haïphong : M. Maugain ;

Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. de Cantho : M. d'Épinay ;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. d'Hanoï : M. Dubreuilh ;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Chaudoc : M. Bonneau ;

Juge prés. au trib. de prem. inst. de Pnom-Penh : M. Couve ;

Juge au trib. de prem. inst. de Saïgon : M. Bourayne ;

Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. d'Hanoï : M. Mabille ;

Juge de paix à compét. étendue à Rach-Gia : M. Dain ;

Lieutenant de juge au trib. de prem. inst. de Long-Xuyen : M. Thermes ;

Juge suppl. de la justice de paix de Tay-Ninh : M. Niel ;

Attachés au parquet du procur. gén. de l'Indo-Chine : MM. d'Auxion et Peux ;

M. Dellerm, commis. de 3e cl. des direct. de trav., a été dés. pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Inde française. — Sont nommés :

Juge de paix de Karikal : M. Kichenassamypoullé.

Suppléant de juge de paix à Pondichéry : M. Sandanassamy.
Juge de paix à compét. étendue à Mahé : M. Bosquet.

Sénégal. — Sont nommés :
Procureur de la République à Dakar : M. Dupont.
Lieutenant de juge à Dakar : M. Larrouy.

Martinique. — Sont nommés juge au trib. de prem. inst. de Fort-de-France : M. André.
Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Saint-Pierre : M. Sainte-Luce.

Saint-Pierre et Miquelon. — Est nommé :
Juge présid. du trib. de prem. inst. de Saint-Pierre et Miquelon : M. Michas.

Congo. — M. Lemaire, gouvern. de 3e cl. des col., lieuten.-gouvern. du Congo français, a été promu à la 2e cl. de son grade.
M. Gesell, chef de station de 2e cl. au Congo français, a été nommé admin. adjoint de 3e cl. des col.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. Lopez Ontiveros, vice-consul d'Espagne à Valence, et Carlo Rayneri, agent consulaire d'Italie à Menton.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

En Chine : *Mœurs et institutions, hommes et faits*, par MAURICE COURANT, ancien interprète de la légation de France à Pékin, maître de conférences à l'Université de Lyon. — 1 vol. in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 3 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur.)

L'auteur, à qui un long séjour en Chine a permis d'examiner de près les hommes et les choses de ce pays, a pensé que ces études présenteraient quelque intérêt pendant que le problème chinois continue de préoccuper l'opinion publique des deux mondes; elles pourront en outre contribuer à faire mieux connaître et mieux comprendre la civilisation du grand empire asiatique et ses rapports avec le reste du monde.

Ces études sont groupées sous les titres suivants : *Les commerçants et les corporations; Les associations; La femme dans la famille et la société; Le théâtre; Le coup d'État de* 1898; *La situation dans le Nord en* 1900; *Etrangers et Chinois; De l'utilité des études chinoises; Les cours de chinois à Lyon; L'éducation de la Chine et le rôle que la France y doit jouer.*

M. Maurice Courant a pu mettre ainsi sous les yeux du lecteur le résultat de ses observations personnelles; il expose en outre les efforts du milieu lyonnais dont les relations si importantes avec la Chine doivent augmenter l'influence de la France, non seulement dans ce pays, mais dans tout l'Extrême-Orient.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. Tome III. *Chine et Japon.* La 41e et la 42e livraison viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

L'année coloniale, par CH. MOUREY et L. BRUNEL. Un vol. de 436 pages. Paris, 1900, librairie illustrée Montgredien et Cie, 10 francs.

Ango et ses pilotes, par EUG. GUÉNIN. Un vol. in-8° de 280 pages. Paris, 1901, librairie M. Prudhomme, 18, rue de la Sorbonne, 6 francs.

Les causes de la dépopulation de la France, par G. CAUDERLIER. Paris, 1901, librairie Guillaumin et Cie, 14, rue de Richelieu, 1 franc.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (10 nov.). Joc : Le peloton des méharistes soudanais. — Le voyage de M. Revoil. — Une division française sur les côtes turques.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (nov.). — Les chemins de fer dans les colonies anglaises de l'Afrique occidentale. — Le protocole franco-italien pour la délimitation de l'Ethiopie. — La formation de l'Afrique occidentale française.

Revue des Deux Mondes (1er *nov.*). Lieutenant général Den Beer Poortugael : Les proclamations anglaises de l'annexion des républiques sud-africaines.

Revue française (*nov.*). J. Servigny : La mission Marchand au point de vue médical. — E. Vasco : L'île de San Thomé.

Revue générale des Sciences (30 *oct.*). Ph. Glangeaud : Le VIIIe Congrès géologique international.

Revue de Madagascar (10 *oct.*). Rev. R. Baron : Compendium des plantes malgaches. — C. Huet : Le territoire des Antaimorona.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Beitrage zur Kolonialpolitik und Kolonialwirtschaft (6e cahier). Les Bakwiris au Cameroun, par A. Seidel. — Le Maroc, par W. Jaap, de Mogador. — Contribution à l'étude géographique et démographique de l'Hinterland du Cameroun, par G. Spellenberg.

Deutsche Kolonial zeitung, (31 *oct.*). Projets de réforme coloniale, par A. Seidel. — L'Allemagne et l'Angleterre au golfe Persique par Rodolphe Wagner.

Koloniale-Zeitschrift (n° 23). Question de races et traitement des indigènes, par Ludwig Bendix.

Export (31 *oct.*). La situation financière du Guatemala.

Revues anglaises.

Forum (*oct.*). Henry Sherman Bowell : La dette publique américaine. — Albert G. Robinson : L'Afrique australe de demain.

National Review (*oct.*). W. R. Lanson : La dette publique de la France. — Chanoine Barry : L'avenir du catholicisme.

New Liberal Review (*oct.*). G. A. Raper : M. Waldeck-Rousseau.

Nineteenth Century (*oct.*). Herbert Maxwell : La situation forestière de l'Angleterre.

Travel (*nov.*). A. C. Shipton : Promenades en Normandie.

Revues belges.

Belgique coloniale (27 *oct*, et 3 *nov.*). R. V. : Des budgets coloniaux. — (10 *nov.*). L'organisation du Katanga.

Gazette coloniale (27 *oct.*). Almado Negreiros et Victor Orban : L'Angola. — La fin de la crise, les nouveaux décrets. — (3 *nov.*). Capitaine Lemoine : L'élevage au Katanga.

Mouvement géographique (27 *oct.*). L'avenir économique de San Thomé. — (3 *nov.*), Georges de Laveleye : La loi organique coloniale. — (10 *nov.*) L'organisation du Katanga.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (31 *oct.*). Dr S. Crotta : Les ouvrages récents sur l'étude des lois.

L'Italia coloniale (*nov.*). L. Belloc : Le Sud-Africain et la guerre anglo-boer. — E. Oberti : Vers le Tchad. — Prof. Vincenzo Grossi : L'enseignement colonial en Italie et dans les principaux pays d'Europe.

La Rassegna Nazionale (1er *nov.*). Guido del Lungo : La peste bubonique. — D. Samminiatelli : Les rapports entre l'Italie et l'Albanie.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

SOMMAIRES DE QUELQUES LIVRAISONS

Sommaire du n° 104

H. Pasquier : La question des canaux en Prusse. — **Far-East** : La Corée et l'Extrême-Orient. — **J.-H. Franklin** : Le canal de Nicaragua. — **J. Montagne** : Les procédés de colonisation au Canada.

Cartes et gravures : Carte des voies navigables de la Prusse.

Sommaire du n° 105

Robert de Caix : L'Angleterre et la question du Maroc. — **Henri Daurys** : La question des canaux en Autriche. — **Charles Noufflard** : L'Institut colonial international et la session de la Haye. — **Léon Dyé** : Les écoles anglaises de médecine tropicale.

Cartes et gravures : I. Carte du détroit de Gibraltar. — II. Carte des voies navigables de l'Autriche. — Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.

Sommaire du n° 106

Auguste Terrier : Les deux rives françaises du Sahara. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann. — **A. Duchêne** : Un nouveau Transvaal. — **J. Gay** : L'Italie du Sud et la crise économique. — **H. de Peyerimhoff** : M. Laferrière.

Sommaire du n° 107

Testis : La Macédoine et ses habitants. — **Edmond Fazy** : L'avenir de l'Islam. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani. — **André Bacot** : L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale. — **Petrus** : Notes sur la défense des colonies.

Cartes et gravures : La Macédoine et ses habitants.

Sommaire du n° 108

H. Daurys : Politique intérieure du Japon. — **J. Franconie** : Le Congrès de géographie de 1901. — **R. de la Vaissière** : Arguin et Portendick. — **F. W.** : L'Allemagne et la politique coloniale française. — **Colonel de la Panouse** : Henri d'Orléans.

Cartes et gravures : La baie d'Arguin et Portendick.

Carte des dernières opérations au Transvaal (d'après le *Daily Mail*).

Sommaire du n° 109

Henri Lorin : Une entente franco-espagnole. — **Edouard Payen** : L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine. — **H. Pasquier** : Le tarif douanier allemand. — **Baron A. d'Avril** : Quelques notes sur l'Arabie.

Cartes et gravures : Carte de l'Arabie contemporaine (1901).

Sommaire du n° 110

Robert de Caix : La France et la crise colombienne. — **Dr Le Dantec** : Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures). — **Aspe-Fleurimont** : La Côte d'Ivoire occidentale. La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900). — **J. Xior** : La main-d'œuvre à Madagascar.

Cartes et gravures : I. Carte de la Colombie et du Vénézuéla.

II Graphique du commerce extérieur des principales puissances de 1885 à 1900.

Sommaire du n° 111

Edmond Fazy : Enquête sur l'avenir de l'Islam. — Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais. — **Edouard Picard** : La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires. — **Ned-Noll** : L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales. — **Γ***** : L'administration anglaise en Chypre (Correspondance).

Cartes et gravures : I. Carte de l'île de Chypre. — II. Carte des dernières opérations au Transvaal.

Sommaire du n° 112

H. Pasquier : Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement. — **Emile Duboc** : La loi sur la marine marchande (*avec 2 diagrammes*). — **Louis Jadot** : Le mouvement agraire en Italie. — **E. D.** (*Correspondance*) : Les Ecoles françaises en Afrique Occidentale.

Cartes et gravures : I. Les chemins de fer tunisiens (hors texte). — II. Schéma comparatif des voies de pénétration.

Sommaire du n° 113

Auguste Terrier : La politique anglaise en Afrique Occidentale. — **J.-H. Franklin** : La question de Libéria. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam (*suite et fin*). Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohamed ben Rahal. — Conclusion.

Cartes et gravures : I. Les Nigeria et la région du Tchad. — II. Afrique Occidentale.

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles *Granulé* et à l'Extrait complet aux Glycérophosphates de **VIN DÉSILES.**

Dépôt : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, O. ✠ O. ✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

5e Année. N° 115. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 1er Décembre 1901.

JAN 1 2 1902

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

M. Pouyanne ..... La question agraire en Algérie 641

Paul Labbé ..... La Colonisation en Sibérie : la Steppe kirghize.. 656

P. F. ..... Les Délégations financières algériennes 672

Raoul Laveix ..... La Bosnie et l'Herzégovine 675

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques 685
Renseignements économiques 695
Nominations officielles 700
Bibliographie — Livres et Revues 702

CARTES ET GRAVURES

Sibérie : la Steppe kirghize ..... p. 663

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs ; Etranger et Union postale, 20 francs.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DEPUIS LE 15 OCTOBRE 1901

Les Bureaux de la Revue :

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

sont transférés

19, RUE BONAPARTE, 19

En conséquence, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien nous envoyer à notre nouvelle adresse toute la correspondance concernant la Direction, la Rédaction et l'Administration de la *Revue*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger.	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE 1897.	25	francs.
» 1898.	25	»
» 1899.	20	»
» 1900.	15	»

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION AGRAIRE EN ALGÉRIE

I

L'attention s'est portée en Algérie, depuis quelques années, sur la tendance manifestée par un certain nombre de tribus indigènes à aliéner leurs terres au profit d'Européens et d'Israélites par voie de ventes volontaires ou judiciaires, sans se réserver pour elles-mêmes des étendues suffisantes et des moyens d'existence réguliers. Des rapports particulièrement inquiétants furent envoyés par plusieurs administrateurs; le Gouvernement général s'en émut, et créa pour étudier la question une Commission spéciale, dite Commission de protection de la propriété indigène. Celle-ci fit procéder à une enquête auprès des diverses autorités algériennes, pour se rendre compte de l'étendue du mal signalé et rechercher les moyens propres à y porter remède. Nous nous proposons d'indiquer ici, en résumant les principaux faits révélés par cette enquête, comment se pose la question agraire en Algérie.

Cet ordre de problèmes n'est pas nouveau pour les lecteurs de la *Revue* : ils n'ont pas oublié la savante étude de M. Usborne sur la question agraire dans le Pendjab [1] et la discussion du rapport de M. Anton à la session de la Haye de l'Institut colonial [2]. Les mêmes questions se sont posées dans diverses colonies: des bouleversements économiques inévitables se produisent lorsque le peuple conquérant introduit sans ménagements suffisants le régime de liberté des transactions et de libre disposition du sol usité dans les métropoles européennes. Les petits propriétaires indigènes souffrent de ces change-

[1] C.-F. Usborne : *La Question agraire dans le Pendjab* (*Quest. Diplom. et Colon*, 1er avril 1901, t. XI, pp. 387 et suivantes).

[2] C. Noufflard : *L'Institut colonial international et la session de la Haye* (*Quest. Diplom. et Colon.*, 1er juillet 1901, t. XII, pp. 31 et suivantes).

ments : leur éducation économique est nulle, et l'esprit d'épargne leur fait défaut. Ils profitent de la liberté qui leur est offerte pour contracter des emprunts hors de proportion avec leurs moyens, et engagent leurs terres en garantie de leurs dettes. Ces pratiques ne tardent pas à amener leur expropriation et leur ruine; et il se forme peu à peu un vaste prolétariat agricole, qui devient une menace permanente pour les dominateurs européens.

Les Anglais ont constaté, dans le Pendjab, qu'après une longue période d'occupation, 20 % environ des paysans hindous avaient été expropriés de leurs champs par suite d'emprunts contractés chez les commerçants de leurs villages et dépouillés au profit de leurs prêteurs. Aussi, après avoir fait prévaloir le principe de la liberté des transactions, le gouvernement britannique se demande-t-il aujourd'hui si cette liberté ne constitue pas un inconvénient plus grave que le régime antérieur de l'indisponibilité du sol ; et il a édicté un certain nombre de mesures destinées à restreindre l'hypothèque et l'aliénation des terres.

En Algérie, le problème est particulièrement complexe, parce que deux actions en sens inverse se produisent. L'une résulte des aliénations et des emprunts exagérés faits par les indigènes : elle tend à amener la disparition de la classe des petits et moyens propriétaires et à les rejeter dans le prolétariat; la seconde, au contraire, résulte des travaux agricoles nécessités par la colonisation européenne : elle tend à relever la situation des prolétaires, qui trouvent chez les colons véritables un emploi très fructueux de leur main-d'œuvre.

La question se complique du fait que les acquéreurs de terres indigènes ne sont pas tous, il s'en faut, de véritables colons. Beaucoup acquièrent la terre, non pour la mettre en valeur en lui appliquant les procédés de culture européens, mais uniquement pour se créer de vastes domaines peuplés de fermiers, en les laissant cultiver à la mode arabe, sans y apporter aucune amélioration : les anciens détenteurs restent généralement sur le sol, mais ils descendent, sans profit pour personne, sauf pour le spéculateur, de la condition de propriétaire à celle de *khammès* (métayer au cinquième).

Enfin, les recherches faites dernièrement ont prouvé que ces spéculateurs ou accapareurs ne sont pas tous, comme on le croyait, des Européens ou des Israélites; bon nombre d'entre eux sont de riches indigènes, exploitant sans vergogne leurs propres coreligionnaires.

Chaque catégorie de spéculateurs emploie d'ailleurs, pour arriver à ses fins, des procédés variant selon la nature des terres à accaparer.

Il suffit d'exposer cette situation pour faire ressortir combien elle est complexe, à quel degré la résultante de facteurs si divers peut varier, selon l'importance relative de chacun d'eux sur un point donné. Les résultats les plus opposés peuvent être constatés suivant

les régions : de là l'insuffisance, pour résoudre la question, d'une étude d'ensemble, et la nécessité absolue de recherches et de monographies *locales*. La Commission et son éminent président n'hésiteront pas sans doute à provoquer, dans toute l'Algérie, l'exécution de ces monographies régionales, qui pourront seules faire entrevoir la solution définitive. Tout ce que l'on peut dire de plus général dans l'état actuel des renseignements, c'est que la petite et la moyenne propriété indigène montrent une tendance accusée à fondre et à disparaître ; que les propriétaires arabes sont rejetés de ce fait dans le prolétariat ; et que cette situation constitue sans nul doute un état de choses dangereux pour la sécurité générale et la solidité de notre occupation, au moins dans les régions où le correctif de la main-d'œuvre nécessitée par la colonisation ne fonctionne pas ou ne fonctionne qu'insuffisamment.

Il y a donc une distinction bien nette à faire entre les deux catégories d'acquéreurs de terres en Algérie : les colons véritables, qui achètent le sol pour l'améliorer, et qui, ce faisant, rendent service aux indigènes — car il semble démontré qu'une propriété transformée par la culture européenne nourrit en général plus de familles indigènes, par la main-d'œuvre agricole et les salaires distribués aux travailleurs, qu'elle n'en nourrissait autrefois, quand elle était cultivée à la mode arabe ; les accapareurs ou spéculateurs, qui n'améliorent rien, mais rejettent les propriétaires indigènes dans le prolétariat et la misère. Ce sont donc les acquisitions de cette dernière catégorie qui constituent la cause véritable des dangers de la question agraire en Algérie.

Il nous reste à entrer dans quelques détails sur ces acquisitions et sur les causes qui les provoquent.

II

Le cultivateur indigène est tout aussi imprévoyant que le paysan du Pendjab. Lorsqu'il fait une bonne récolte, il en dissipe le prix en futilités, sans rien mettre de côté, et quand une année de disette survient, il doit emprunter pour ne pas mourir de faim. Il est obligé aussi, comme le colon européen, de faire des avances plus ou moins importantes à certaines époques de l'année, pour acheter des semences, des bêtes de labour, couper la récolte, etc... ; en l'absence d'économies, il lui faut bien emprunter. Cette nécessité de l'emprunt s'impose souvent aussi pour arriver à payer les impôts. A côté des emprunts obligatoires, il en fait d'autres qui le sont moins : pour accomplir le pèlerinage de la Mecque, rêve de tout bon musulman ; pour payer la dot d'une nouvelle épouse, quitte à la répudier bientôt

et à la remplacer comme la première ; pour soutenir ces procès fantastiques, où l'on voit tous les jours les indigènes épuiser leurs ressources devant les degrés variés de juridiction que notre ingénieuse politique d'assimilation a mis à leur portée.

Il ne trouve à emprunter qu'à des taux exorbitants, parce que les risques du prêteur sont considérables. Les récoltes, qui constituent encore le gage mobilier le plus sûr, sont soumises à d'énormes fluctuations, surtout à cause de la sécheresse, qui atteint facilement le champ de l'Arabe, à labours très superficiels. De plus, l'indigène est d'une mauvaise foi à toute épreuve : il emprunte invariablement dans l'espoir de ne pas rendre, comptant toujours qu'une circonstance favorable le dispensera de payer. Il ne s'exécute jamais de bonne grâce, sollicite délais sur délais et, après des menaces et des poursuites répétées, il met tout en œuvre pour échapper à la saisie : il y réussit souvent. Il vend ses meubles, enlève nuitamment les récoltes, fait passer ses bestiaux au nom de parents ou d'amis complaisants, et quand l'huissier veut instrumenter, les revendications pleuvent de tous côtés.

Les prêteurs qui offrent leur ministère dans de telles conditions ne sont généralement pas, on le conçoit, la fleur du panier. Les capitalistes sérieux ne s'aventurent presque jamais à prêter aux indigènes. Les bailleurs de fonds des Arabes sont des spéculateurs âpres au gain, exigeant, pour compenser leurs risques, de formidables intérêts, qui vont jusqu'à 50, 60, 100 % et davantage, et ne se faisant nul scrupule de poursuivre, par tous les moyens, la ruine et l'expropriation de leurs débiteurs.

L'élévation du taux de l'intérêt, si elle se maintenait dans des bornes plus restreintes, ne constituerait pas par elle-même la véritable usure; il est légitime que ce taux soit élevé dans des circonstances où la rentrée du capital prêté est toujours problématique. Mais elle est ordinairement accompagnée de spéculations malhonnêtes basées sur l'imprévoyance et l'ignorance des emprunteurs. Le créancier retient invariablement, au début du prêt, une forte portion de la somme dont il a fait signer la reconnaissance au solliciteur ; puis il exécute de savantes manœuvres pour faire faire boule de neige à la créance, en accordant, à d'onéreuses conditions, les délais sollicités par le débiteur insouciant, en convertissant la dette de numéraire en dette de grains, et *vice versa*, et en accroissant, à chaque renouvellement, par le moyen de ces conversions, le total dans d'incroyables proportions, jusqu'à ce qu'il ait acculé le malheureux indigène à la saisie immobilière ou à la nécessité de céder sa propriété.

Les accaparements de terres sont, aujourd'hui, le but et le terme du plus grand nombre de ces prêts.

Il n'en était pas ainsi autrefois, du temps des Turcs et dans la première période de l'occupation française. Les régions reconnaissant l'autorité effective du Beylik étaient soumises au régime de la terre dite *arch*, où le sol appartient à l'État, les particuliers n'en ayant que la jouissance à charge de cultiver : il est inaliénable et le créancier ne peut s'en emparer. Dans les régions indépendantes, où la terre avait le plus souvent le caractère de *melk* (propriété privée), il n'y avait ni juges ni kadis, par suite point de saisies et les transactions étaient difficiles, à cause de l'insécurité générale. Les créanciers n'ayant aucun gage sérieux, les prêts étaient très rares, et la terre plus mal cultivée qu'aujourd'hui ; mais chacun conservait sa propriété.

Depuis l'occupation française, la sécurité a été rétablie, les transactions sont devenues faciles ; les kadis, les tribunaux ont été installés partout ; de grandes étendues ont passé du régime *arch* au régime *melk ;* des titres de propriété français ont été délivrés aux indigènes pour plus de 2 millions d'hectares. La loi française a prêté au créancier son aide puissante : elle a mis à sa disposition l'arme terrible de la saisie immobilière. La terre, qui ne pouvait servir de gage autrefois, est devenue la sûreté la plus solide et la plus tentante pour le prêteur, avec la plus-value acquise depuis l'occupation. Les usuriers se sont enhardis, les prêts ont pris une énorme extension ; il en est résulté une augmentation prodigieuse des ventes et des saisies, et le dépouillement progressif du petit propriétaire indigène a commencé à s'effectuer.

Actuellement, de nombreux usuriers de toute race pratiquent l'accaparement des terres. Les Israélites, au début, formaient la majorité ; leur habitude des mœurs indigènes, leur connaissance des deux langues, arabe et française, leur facilitaient particulièrement ce genre d'opérations. Leurs succès ne tardèrent pas à susciter de nombreux concurrents. Les Européens entrèrent en lice à l'aide de courtiers indigènes et se montrèrent bientôt à la hauteur de leurs devanciers. Puis ce fut le tour des Mozabites, des Kabyles et enfin de nombreux indigènes, qui n'hésitèrent pas à pratiquer l'usure à l'encontre de leurs propres coreligionnaires.

Leurs procédés varient selon la nature des terres convoitées.

On sait que les terres détenues par les indigènes se divisent actuellement en trois catégories : les terres *arch*, dont les particuliers n'ont que la jouissance et dont la propriété est censée appartenir à la tribu à titre collectif, les terres *melk* ou de propriété privée soumises à la loi musulmane, et les terres de propriété privée *soumises à la loi française*.

Les terres *arch* étaient autrefois absolument inaliénables, mais les lois des 28 avril 1887 et 16 février 1897 ont autorisé le détenteur

du sol à les vendre, à condition de requérir l'ouverture d'une procédure d'enquête conduite par l'Administration, et à la suite de laquelle un titre de propriété privée, désormais librement transmissible, est délivré au requérant. Ces lois ont facilité, il faut bien le dire, l'accroissement très légitime de certains villages de colonisation, autrefois enserrés dans un cercle infranchissable, mais elles ont favorisé en même temps les entreprises des spéculateurs, auxquels le territoire *arch* avait été fermé jusqu'alors. Ainsi, dans la commune mixte des Eulmas (Constantine), l'administrateur écrit que le sixième environ de la totalité des territoires *arch* a été accaparé, depuis 1887, par des spéculateurs qui n'ont que des rapports très éloignés avec la vraie colonisation. « A la suite de mauvaises années agricoles, les cultivateurs indigènes, dont l'imprévoyance est manifeste, ont été forcés d'emprunter pour pouvoir faire vivre leurs familles et pour se procurer les grains de semence suffisants pour mettre les terres en valeur. Ils payent aux prêteurs de gros intérêts; et, si les mauvaises récoltes se succèdent, ils sont dans l'obligation de se défaire de leurs terres, à vil prix très souvent. Les bailleurs de fonds de la région n'attendent même pas l'homologation des enquêtes administratives pour s'emparer de terrains qu'ils considèrent déjà comme leur bien propre. »

L'indigène dépouillé de sa terre à vil prix a au moins, dans ce cas, la consolation, relative si l'on veut, de se dire qu'il a touché quelque chose et reçu quelque argent de son prêteur. Il n'en est pas toujours de même dans les territoires soumis à la loi française.

Il faut convenir, en effet, que le législateur a fait un triste cadeau aux indigènes occupant ces deux millions d'hectares, en leur accordant le bénéfice de notre loi immobilière. Cette réforme, opérée sans doute à bonne intention, ne se traduit guère pour eux que sous la forme de frais exorbitants, quand leurs terres font l'objet d'un procès ou d'un acte notarié. Elle les livre en outre sans défense à des spéculateurs habitués aux maquis de la procédure française. Les licitations et les réméré ont acquis une triste célébrité. Tout le monde connaît ces monstrueuses procédures de licitation, greffées sur des saisies immobilières, grâce auxquelles on dépouillait d'un seul coup 3 ou 400 indigènes, tandis que les frais, montant jusqu'à 3.000, 6.000 et 12.000 francs, absorbaient entièrement la valeur des immeubles, à tel point que dans l'arrondissement d'Orléansville, de 1881 à 1893, d'après le témoignage de M. Gérente, sénateur, 14.000 hectares de terre avaient été ainsi expropriés, et plus de 12.000 indigènes ruinés. Le procédé d'accaparement permettait d'acquérir, pour des sommes minimes, non seulement la terre de l'emprunteur, mais encore celle de tous ses copropriétaires qui n'avaient cependant rien touché du prêteur ; ils se trouvaient même,

après leur dépouillement, les débiteurs de ce dernier qui avait fait l'avance des frais. Le réméré était une industrie basée sur l'ignorance des Arabes auxquels on faisait confondre la vente à réméré du Code civil avec l'antichrèse ou *rahnia* des coutumes indigènes. Dans celle-ci, le débiteur qui a engagé sa terre peut la reprendre à toute époque en remboursant le prêteur; dans notre vente à réméré, il est définitivement dépouillé dans un délai de cinq ans. L'art de l'usurier consiste à amener doucement la victime au terme fatal par des délais successivement accordés et toujours bien accueillis de l'insouciant débiteur, qui croit avoir consenti une simple antichrèse.

Les accaparements, dans les terres *arch* et francisées, sont généralement opérés par les Européens et les Israélites. Les terres *melk* restées sous l'empire du droit musulman sont au contraire la proie favorite des usuriers et accapareurs indigènes, Arabes, Kabyles et Mozabites. Ils emploient ordinairement pour instrument la *rahnia* ou antichrèse sans limitation de temps, qui remplace l'hypothèque chez les populations musulmanes et berbères. Le créancier reçoit en garantie la terre du débiteur, la cultive et s'approprie la récolte jusqu'au jour où la dette est remboursée. Cette convention sert toujours à masquer des opérations usuraires. — « Presque invariablement, dit l'administrateur de Boghari, les fruits de 3 ou 4 années du sol donné en rahnia suffisent à rembourser le créancier de la somme qu'il a prêtée. D'ailleurs, il est d'usage constant de ne jamais prêter plus du tiers de la valeur des immeubles. C'est la condition *sine qua non* pour ce genre de convention. » — « Il arrive souvent, dit le juge de paix d'Aïn-Bessem, que la récolte d'une année paie plus de la moitié de la somme avancée. » Les résultats de ces rahnias sont de deux sortes : tantôt le créancier garde indéfiniment la terre, sans que le débiteur soit en mesure de rembourser la dette, grossie parfois par des augments de prêts; tantôt et fréquemment il exige le remboursement au moment où il sait que le débiteur est dans l'impossibilité de le désintéresser; il repousse toute transaction et fait mettre en vente le terrain qui lui est adjugé par un kadi complaisant, souvent pour un prix inférieur au montant de la créance. Les saisies immobilières musulmanes, qui ne sont réglementées par aucun texte, constituent actuellement un véritable fléau; et l'on remarque partout que les immeubles vendus par les kadis sont presque invariablement adjugés aux créanciers poursuivants, très rarement à des tiers étrangers. Cette particularité se passe de commentaires.

III

Les résultats de ces accaparements sont tous les mêmes, quelle que soit la nationalité de leurs auteurs. L'indigène, dépouillé de sa

terre pour un prix minime, bien au-dessous de sa véritable valeur, descend de la situation de prolétaire à celle de khammès. Il n'a plus droit, après cette humiliante déchéance, qu'au cinquième de la maigre récolte résultant de son travail, heureux s'il peut abandonner la terre qui lui a échappé, pour s'engager chez les colons d'une région plus favorisée.

Le rapport sur la commune des Eulmas donne les renseignements suivants : « En général, les Européens n'exploitent pas par eux-mêmes leurs terrains; ils le donnent en location ou le font cultiver par des khammès qui sont le plus souvent les anciens détenteurs du sol. Ceux des vendeurs qui ne sont pas employés par les acheteurs sont placés comme khammès dans d'autres propriétés ou sont dans la misère... Les locations faites aux indigènes le sont à des prix très élevés; *l'annuité égale parfois le prix de vente.* »

Plusieurs rapports font ressortir les dangers qu'entraîne cette situation au point de vue politique et économique, dans les régions où elle se produit.

« Les accapareurs, écrit-on dans le canton d'Aïn-Bessem (Alger), constituent un véritable fléau dans la région par la spoliation constante et progressive des petits propriétaires, et ils créent une situation dangereuse au point de vue politique et au point de vue économique. L'appauvrissement du commerce, la diminution dans le rendement et les difficultés dans la perception des impôts, l'insécurité, un malaise général se traduisant par l'attitude plus arrogante et moins soumise des indigènes, telles sont les conséquences actuelles de la situation; elles pourront s'aggraver plus tard, si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour enrayer le mal. »

« Les indigènes de notre commune, éprouvés par une série de mauvaises récoltes, dit l'administrateur d'Aïn-Fezza (Oran), ont dû recourir à des emprunts ruineux et se trouvent actuellement à la merci des usuriers qui les dépouillent peu à peu de ce qu'ils possèdent... Le nombre important des aliénations faites a eu pour conséquence un état de misère presque général et une situation économique dont le résultat peut constituer un grave danger au point de vue de la sécurité. En effet, les indigènes privés bientôt de tout moyen d'existence n'hésiteront pas à recourir au vol et à l'assassinat pour s'en procurer. »

Il importe d'insister sur la différence profonde qui existe entre les résultats donnés par la spéculation et les résultats provenant d'acquisitions réalisées par de véritables colons. Rien ne saurait être plus instructif à cet égard que les observations faites dans la commune mixte de Berrouaghia.

« 2.488 hectares ont été aliénés dans notre commune au profit de 113 Européens, Français d'origine pour les 9/10, fixés dans les

centres de Berrouaghia mixte. Ces acquisitions ont été faites à des prix rémunérateurs pour les indigènes. Les terres acquises ont été complantées en vignes, qui donnent d'excellents résultats et assurent le salaire quotidien de nombreux indigènes. La main-d'œuvre est presque exclusivement indigène; et les salaires sont de 1 fr. 50 ou 2 francs par jour selon l'habileté. — 3.667 hectares ont été aliénés au profit d'Israélites par les ventes (rémérés, saisies, etc.). Ces Israélites n'habitent pas Berrouaghia, n'exploitent pas leurs biens, et les indigènes dépossédés sont devenus leurs khammès sans profit pour personne. L'État a perdu l'*achour* et le sol n'a nullement été amélioré. L'indigène est devenu le khammès de ses créanciers sur les labours de ses ancêtres. »

La colonisation véritable, au rebours de la spéculation, a une influence heureuse sur l'indigène. Il paraît bien établi que les terrains soumis à la culture européenne, principalement lorsqu'il s'agit de vignes, nourrissent, grâce à la main-d'œuvre employée, plus de familles indigènes qu'à l'époque où ils étaient cultivés à la mode arabe. C'est donc un gain net pour la collectivité des indigènes, qui reçoit, dans toute l'Algérie, un chiffre énorme de salaires, s'élevant à 40 millions de francs dans les évaluations les plus modérées. L'indigène qui vend au colon agit d'ailleurs librement, tenté par les prix rémunérateurs qu'on lui offre, tandis que, dans le cas du spéculateur, c'est toujours une vente forcée, qu'elle s'opère par voie judiciaire ou qu'elle prenne le masque d'une cession volontaire [1].

On ne possède malheureusement, sauf quelques exceptions, que de bien vagues données sur l'importance et l'influence respectives de ces deux actions opposées dans les différentes régions de l'Algérie [2]. Nous avons cité le cas de Berrouaghia, quelques administra-

---

[1] Nous estimons cependant que, même lorsqu'il s'agit des véritables colons, il serait utile, suivant l'heureuse expression de M. Waldeck-Rousseau, d'établir une *stratégie* de la colonisation. Malgré les bienfaits indiscutables résultant des salaires distribués par les agriculteurs européens, il est inévitable que l'indigène descendu au rang de journalier, conserve une certaine humiliation de sa déchéance et du ressentiment contre le nouvel occupant du sol. Or la colonisation officielle procède surtout, pour l'installation des villages, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il est donc indispensable de ne faire porter ces prélèvements que là où la population autochtone est très clairsemée, occupe des surfaces visiblement exagérées, et où l'installation du nouveau village n'a pas pour conséquence de dépouiller un trop grand nombre de propriétaires indigènes.

[2] Les renseignements les plus précis que l'on possède pour établir la situation respective de la propriété européenne et de la propriété indigène sont les statistiques que le Service des Domaines a fait établir pour la Commission et où sont indiquées, pour une période de vingt ans et dans chaque douar, la superficie des terres passées entre les mains des Européens et des Israélites. Mais ces documents sont tout à fait insuffisants pour se rendre compte de la situation actuelle de la propriété arabe, parce que, s'ils indiquent les superficies restant actuellement entre les mains des indigènes, ils ne donnent ni le nombre des propriétaires indi-

teurs ont donné encore des renseignements intéressants. A Remchi (département d'Oran), sur 12.020 hectares appartenant à des Européens ou Israélites, 6.170 sont cultivés à la façon européenne, 5.850 sont loués aux indigènes et n'ont reçu aucune amélioration. A Saïda (Oran) où les Européens possèdent 29.000 hectares, on ne loue presque jamais aux indigènes; les Européens cultivent par eux-mêmes ou par fermiers européens. A l'Oued Cherf (Constantine), aux Braz (Alger), presque toutes les terres des Européens et des Israélites sont cultivées à la mode arabe. Quant aux terres accaparées par les usuriers indigènes, elles ne reçoivent jamais aucune amélioration; et quelques renseignements recueillis sur ce point font supposer que ces accaparements atteignent d'assez vastes proportions. Ainsi l'on affirme que, dans la commune de Nedroma, la presque totalité des tribus des Souhalia et de Zaouiet el Mira et une grande partie de la tribu des Djebalas seraient devenues la propriété de dix familles de Nemours et des Souhalia. « Dans la région de Msila, dit un rapport du Parquet de Sétif, l'ancien caïd des Mtarfias a pu, en très peu de temps, au moyen des rahnias, accaparer les meilleures terres de ce douar et ruiner ses administrés. »

Ces quelques exemples font ressortir la prodigieuse variété des situations selon les régions auxquelles on s'attache. Ils montrent à quel point il serait indispensable, pour se rendre sérieusement compte des données du problème, de procéder par voie de monographies régionales. Ces études devraient principalement porter sur les points suivants :

A. — État général de la propriété européenne et de la propriété indigène dans la région. Propriété européenne, superficies respectives des terres : 1° cultivées par des propriétaires ou fermiers européens; 2° simplement louées aux indigènes. Propriété indigène : superficie des terres *cultivables* restant aux mains des Arabes, nombre des propriétaires; grande, moyenne et petite propriété.

B. — Usure dans la région ; procédés par lesquels elle s'exerce. Des aliénations, expropriations et accaparements de terres qui en résultent au profit des Européens, des Israélites, des indigènes. Que deviennent les vendeurs et les expropriés? Leur nombre. Comment les terres aliénées sont-elles cultivées?

---

gènes, ni la superficie des terres *labourables* qui leur restent. Or les terres réellement utilisables peuvent ne former que la moitié, le tiers même du chiffre total; les acquisitions faites par les Européens ont justement pour effet de faire passer entre leurs mains toutes les *bonnes* terres de la région et de rejeter les indigènes dans les montagnes ou sur les terres les moins fertiles. D'autre part, ces documents n'indiquent pas les accaparements qui ont pu se produire du fait des indigènes eux-mêmes. Enfin ils n'établissent naturellement pas de distinction entre les acquéreurs européens qui sont de véritables colons et ceux qui n'achètent que pour louer aux indigènes.

C. — De la véritable colonisation. Cultures du pays. Main-d'œuvre employée, statistique des ouvriers indigènes engagés dans les fermes et taux des salaires. Somme des salaires versés annuellement de ce chef aux indigènes.

D. — Résultats généraux. La misère, le banditisme, vont-ils en augmentant chez les indigènes par suite des aliénations de terres? Ou au contraire la situation économique générale s'est-elle améliorée par le fait des entreprises de colonisation?

IV

Des procédés variés ont été proposés pour remédier aux dangers de la situation. Il paraîtra peut-être prématuré de les discuter avant d'être au préalable exactement renseigné, par les études dont nous avons fait ressortir la nécessité, sur la nature et l'étendue du mal à combattre dans les diverses régions de l'Algérie. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de les signaler brièvement.

L'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit consiste à interdire ou à entraver à un degré plus ou moins prononcé l'aliénation et l'engagement des terres indigènes. Les uns demandent le retour pur et simple au système arabe; les autres rêvent la constitution de *biens de famille;* on interdirait aux fellahs de se dépouiller du minimum nécessaire à l'existence de leurs familles. Au Pendjab, les Anglais ont interdit l'aliénation des terres par un agriculteur indigène à tout autre qu'un agriculteur du même canton. Mais ils ne font pas de colonisation agricole dans ce pays et n'y acquièrent pas de propriétés. En Algérie, ces mesures seraient inapplicables; elles entraveraient peut-être la spéculation, mais arrêteraient net la colonisation. L'idée du bien de famille n'offre aucun caractère pratique, car en supposant qu'on l'ait déterminé à un moment donné, comment assurer à la famille des superficies suffisantes, à mesure qu'elle s'étendrait et se multiplierait dans la suite des temps?

D'autres personnes ont proposé d'obliger tout acquéreur de terres arabes à les mettre en valeur à la mode européenne et ont demandé comme sanction l'expropriation au profit de l'État de celui qui se borne à louer aux indigènes. Cette mesure, assez juste en principe, se heurterait à de sérieuses difficultés pratiques. Comme elle suppose une extraordinaire dérogation au droit commun, on ne pourrait guère l'appliquer que dans les régions où une enquête approfondie aurait démontré sans conteste que les agissements des spéculateurs ont engendré un très grave danger politique et économique.

Des procédés indirects, plus pratiques peut-être, paraissent pou-

voir être préconisés dès à présent pour restreindre les spéculations par voie détournée. Le principal est la suppression complète de la procédure de licitation et l'obligation absolue du partage en nature, avec frais à la charge du poursuivant ou de son débiteur, toutes les fois qu'un Européen créancier d'un copropriétaire réclame le partage de terres indigènes. Le second est la suppression de la vente à réméré, et son remplacement par l'antichrèse, avec obligation d'imputer les fruits de l'immeuble sur le capital pour tout ce qui dépasse un intérêt raisonnable (8 à 12 %) de la somme prêtée. Cette obligation doit être étendue au cas de la rahnia indigène; les saisies immobilières musulmanes seront, en outre, sévèrement réglementées et surveillées.

Les procédés les plus efficaces seront, sans aucun doute, ceux qui couperont le mal dans sa racine, en mettant à la portée de l'indigène un moyen de crédit sûr et à bon marché et en l'arrachant aux griffes des usuriers. On a essayé, aux Indes britanniques et néerlandaises, de répondre à ce besoin en créant des sociétés mutuelles de crédit. Les mêmes préoccupations ont abouti en Algérie à la création des Sociétés de prévoyance, institution très intéressante et qui rend déjà, malgré ses imperfections, de sérieux services. Ces sociétés ont pour but de consentir aux indigènes des avances de grains ou d'argent à un taux extrêmement modéré (5 %); elles leur font même abandon gracieux de ces avances lorsqu'ils se trouvent dans un état de dénuement absolu. On constitue une Société de prévoyance par commune mixte : elle est administrée par un conseil formé de membres indigènes (kaïds) en nombre égal à celui des douars composant la commune. L'administrateur est président de la société, et le receveur municipal, trésorier. Les sociétaires sont les fellahs ayant leur résidence dans la commune et qui ont demandé à être inscrits sur les registres de la société. Le fonds social est alimenté par leurs cotisations en blé ou en orge, dont le quantum est déterminé chaque année, selon l'importance de la récolte, par le conseil d'administration. Ces cotisations en nature peuvent être remplacées par des cotisations en argent. Les prêts ne peuvent être faits qu'aux indigènes sociétaires; l'intérêt (5 %) est exclusif de toute idée de profit pour les membres de la société; il est utilisé seulement pour couvrir les frais indispensables d'administration et de gestion. Le délai de remboursement des prêts ne peut dépasser trois ans.

D'après les documents officiels de 1899, le nombre des Sociétés de prévoyance est, en Algérie, de 128, avec 327.345 adhérents et un capital de 7.911.000 francs.

L'organisation de ces Sociétés paraît donc ingénieusement conçue pour fournir à un taux très modéré les avances nécessaires aux

indigènes, pour détourner ceux-ci d'avoir recours aux usuriers et les protéger contre l'expropriation.

On leur reproche cependant quelques défauts qui en détruiraient en partie le bon effet.

Le taux de 5 % auquel les avances sont consenties aux indigènes ne serait, en réalité, qu'un pur trompe-l'œil. Le taux réel serait beaucoup plus élevé, à cause de la rapacité et de la mauvaise foi des intermédiaires musulmans intervenant dans les opérations de prêt. Pour ménager les fonds de la caisse, les avances ne sont consenties en fait qu'aux indigènes solvables, ou pouvant fournir des cautions connues comme telles. Les fonctionnaires français qui gèrent la caisse, ne connaissant eux-mêmes ni les emprunteurs ni leurs cautions, s'adressent, pour obtenir des renseignements sur leur solvabilité, aux kaïds et aux cheikhs, qui en font une véritable source de trafics. Voici, à titre d'exemple, comment les choses se passent dans une commune mixte du département d'Alger. « Un indigène, lorsqu'il veut emprunter 100 francs, s'adresse d'abord à une caution, souvent parent aisé, puis à son chef de fraction (cheikh), lequel l'abouche avec le kaïd et son khodja, qui fera la lettre de demande; le kaïd assemble le conseil de la djemaâ, ce qui toutefois ne se fait guère pour les prêts inférieurs, où il donne seul son avis. Les renseignements fournis par le kaïd, et, s'il y a lieu, par la djemaâ, sont transmis à l'administrateur, qui statue et délivre un mandat sur la caisse de prévoyance; ce mandat est établi par le khodja de la commune. Voici maintenant quelle remise chacun de ces rouages, dans la pratique, reçoit approximativement pour le capital indiqué ci-dessus :

Chef de fraction (cheikh).....	2 fr.
Khodja du kaïd.....	2 »
Kaïd.....	5 »
Conseil de djemaâ.....	touche souvent dans les prêts supérieurs.
Khodja de la commune.....	2 fr.
Caution.....	5 »
Intérêt légal.....	5 »
Total.....	21 fr.

« Ce qui fait au total du 21 %, taux à augmenter si la djemaâ ou partie de la djemaâ perçoit quelque chose. »

Dans d'autres communes, les remises seraient encore plus élevées[1].

[1] « Dans notre canton, l'administrateur est le plus souvent trompé; car en effet, le kaïd et la djemaâ n'appuient auprès de lui que leurs amis ou les indigènes qui leur feront remise de la *moitié* du prêt qui leur sera consenti. »

On reproche, en second lieu, à ces fonctionnaires musulmans d'obéir beaucoup trop à l'esprit de *çof*, et de recommander exclusivement leurs amis personnels à l'administrateur alors même qu'ils n'ont aucun besoin réel de recourir à la caisse.

« Selon que le sociétaire est l'ami ou l'ennemi du kaïd, écrit-on dans un autre rapport, sa demande est transmise avec un avis favorable ou défavorable. Il arrive ainsi que des sociétaires réellement nécessiteux ne sont pas ou sont insuffisamment secourus, alors que d'autres obtiennent des avances importantes dont ils n'ont nullement besoin et qui leur servent à faire le commerce ou l'*usure*. »

Le seul remède à ces inconvénients consisterait dans l'élimination aussi complète que possible des intermédiaires indigènes. L'administrateur et ses adjoints devraient instruire eux-mêmes, personnellement, les demandes de prêts, et se transporter au besoin sur les lieux, pour se renseigner sur la solvabilité des solliciteurs ; les indications recueillies peuvent d'ailleurs être contrôlées par l'examen des registres d'imposition des receveurs des contributions. Il faut espérer que cette situation se modifiera et permettra de faire répondre plus complètement au but poursuivi une institution intéressante à tant d'égards. Le développement rationnel de ces Sociétés est, à nos yeux, la meilleure arme contre l'usure.

Plusieurs autres réformes, qui sont en dehors du cadre de ce travail, contribueraient certainement à diminuer la misère chez les indigènes et la nécessité pour eux de recourir à l'emprunt. Il serait urgent de rétablir la sécurité dans les campagnes, de faire disparaître ces vols de bestiaux et de récoltes qui découragent et ruinent les fellahs tout autant que les colons, de remanier complètement, dans ce but, notre système d'instruction criminelle. Il faudrait modifier aussi le mode de répartition des impôts arabes, dans lequel les kaïds et les cheikhs interviennent trop souvent encore d'une façon fâcheuse. Enfin, pour tarir une source continue d'emprunts, il serait bon de réformer complètement l'administration de la justice civile aux indigènes [1]. Il est impossible, sans avoir vu la chose de près, de

---

[1] La procédure, telle qu'elle se pratique actuellement devant nos juges de paix, devrait elle-même être simplifiée et les frais réduits. Le rapport de l'administrateur d'El Milia (Constantine) donne au sujet de ces questions de procédure de curieux détails :

« Si l'on veut sérieusement protéger l'indigène, il faut combattre ces multiples formes de l'exploitation dont il est l'objet. La question de la propriété en est une, mais elle est loin d'être l'unique facteur de sa ruine. Chacun sait, que du jour où, pour un motif quelconque, un pan de son misérable burnous se laisse prendre dans ce terrible engrenage qu'on appelle l'officine des hommes de proie, le burnous y passe tout entier. Nous avons vu des procédures avoir pour couronnement un mémoire de frais dûment taxé dont le montant s'élevait à 400 ou 500 francs pour une dette insignifiante.

« Nous connaissons, dans la commune mixte d'El Milia, quelques indigènes très

se faire une idée de la manie procédurière dont sont affligés la plupart de nos sujets musulmans : aucun emprunt, aucune juridiction ne les arrête quand il s'agit d'arriver à la solution d'un procès ; les Normands ne sont que des enfants à côté d'eux. Avec de telles dispositions, la procédure française et son cortège de frais exorbitants devait faire chez eux d'innombrables victimes. Il serait indispensable de leur en retirer le coûteux bénéfice dans le cas où on le leur applique à l'heure actuelle, c'est-à-dire dans les litiges immobiliers relatifs aux terres qui ont fait l'objet d'un titre français. La procédure musulmane, moins chère et plus expéditive, qu'elle soit exercée par le juge de paix ou le kadi, est mille fois préférable pour eux à la procédure savante et compliquée de nos tribunaux.

M. Pouyanne.

---

processifs qui se font un titre de gloire d'avoir dans un coin de leur gourbi pour 20 ou 30.000 francs de jugements. Quel est le résultat? Ils ont ruiné 40 ou 50 familles de leur douar, et eux-mêmes ne se sont pas enrichis. Leurs femmes et leurs enfants grignotent une maigre galette de sorgho sur la vieille malle disloquée qui renferme les précieuses liasses de papiers timbrés.

« L'un de ces indigènes, un nommé Benabrit Mohammed, des Beni Ferguen, est un virtuose du genre. Le nombre de ses coreligionnaires qu'il a ruinés ne se compte plus. Il est universellement détesté, et l'année dernière encore on lui a incendié ses cinq gourbis. Son gros regret était de n'avoir pu retrouver un mezoued renfermant pour 10 à 12.000 francs de jugements. »

LA COLONISATION EN SIBÉRIE

LA STEPPE KIRGHIZE

La steppe kirghize est la plaine immense qui sépare la Sibérie du Turkestan; son étendue est de 1.850.000 kilomètres carrés. Au point de vue administratif, la steppe forme trois divisions bien distinctes : les terres qui bordent le fleuve Oural sont placées sous l'autorité immédiate de l'ataman des Kozaks de l'Oural, dont le siège est à Ouralsk; la région comprenant les bassins de la mer d'Aral, du Tchou et de l'Ili relève du gouverneur général du Turkestan; les provinces d'Akmolinsk et de Sémipalatinsk font partie, seules aujourd'hui, politiquement et administrativement, de la Sibérie. Le chef de ces deux provinces est le gouverneur général de la steppe, qui habite dans la ville principale de la Sibérie occidentale, à Omsk.

Nous nous proposons d'étudier ici la colonisation de la steppe kirghize, dans sa partie sibérienne, d'après les renseignements que nous avons recueillis nous-mêmes, sur les lieux, dans les provinces d'Akmolinsk et de Sémipalatinsk [1]. Cette dernière province restera d'ailleurs au second plan; elle est beaucoup moins intéressante, car elle n'a pas encore reçu la visite des paysans russes; seuls, jusqu'ici, les Kozaks l'ont colonisée.

La province de Sémipalatinsk a une superficie de 442.245 verstes carrées : on sait qu'une verste russe équivaut à 1.067 mètres. Sa population est de 685.197 habitants, dont plus de 600.000 sont de race kirghize et de religion musulmane; 85.000 Russes seulement vivent par conséquent dans la province : la plupart sont des Kozaks. Il est bon de noter que sur le chiffre qui vient d'être donné, 55.000 habitants vivent dans les villes, chefs-lieux des districts de la province, Sémipalatinsk, Zaïsane, Ouste-Kaménogorsk, Pavlodar et Karkaralinsk.

Dans la province d'Akmolinsk, le mouvement d'émigration a été important. La province a une superficie de 479.200 verstes carrées. Des 733.750 habitants, 450.000 sont kirghizes : il y a 134.624 paysans qui ont construit 150 villages et sont répartis en 35 volostes, et 97.604 Kozaks formant 89 villages et 19 stanitsy.

---

[1] On sait en effet que M. Paul Labbé est reparti au mois d'août dernier pour l'Asie Russe, avec une mission du ministère de l'Instruction publique et du Muséum. C'est du fond de la Transbaïkalie, où il a été étudier la religion lamaïste, que M. Paul Labbe nous envoie son intéressant article. — *N. D. L. R.*

Les Kirghizes mis à part, l'élément russe peut être décomposé de la façon suivante : 30 % des habitants russes vivent dans les chefs-lieux de district (Omsk, Akmolinsk, Koktchétav, Atbassar, Pétropavlovsk), 30 % sont des soldats kozaks et 40 % des paysans venus de Russie. Étant donné que l'émigration russe est un phénomène relativement récent, on voit que ce mouvement a eu dans la province d'Akmolinsk une importance spéciale.

Pour bien étudier la colonisation de la steppe, nous serons obligés de grouper les habitants; nous étudierons réciproquement les Kirghizes, les Kozaks et les paysans; nous examinerons les raisons qui ont porté les émigrants dans ces parages; nous rechercherons le caractère du pays à coloniser et à quelles difficultés, venant des choses ou des gens, les colons devaient se heurter; enfin, nous établirons, à l'aide des chiffres récents, les résultats obtenus par la colonisation russe dans la partie sibérienne de la steppe kirghize.

I

LE PAYS A COLONISER

La steppe kirghize, dans la région qui nous occupe, peut être divisée topographiquement en deux parties distinctes : l'une comprend toute la portion des deux provinces, située au nord-est et appartenant aux bassins de l'Irtyche, de l'Ichime et de la Tobol, elle est, par conséquent, tributaire du fleuve Ob et de l'océan Glacial; l'autre est située au sud et à l'ouest, elle est formée par le désert sablonneux qu'arrose la rivière Sary-Sou et d'autres ruisseaux, qui se perdent demi-stagnants dans les « koumes », ainsi qu'on appelle les sables mouvants et profonds du désert; les eaux de ces cours d'eau se jetaient probablement, jadis, dans le lac Balkhach.

Dans la première de ces deux divisions, c'est-à-dire dans la partie formée par l'Irtyche et ses affluents, les rivières sont assez abondantes et nous trouvons quelques grands lacs d'eau douce; certains même comme le lac de Zaïsane sont connus dans toute la Sibérie par les pêches merveilleuses qu'y font les soldats kozaks. Dans la partie septentrionale de la province et toujours dans le même bassin, on trouve des lacs d'eau jaune et saumâtre, qui se dessèchent peu à peu; les voyageurs qui traversent la Sibérie avec l'express sibérien boivent de l'eau salée pendant tout un jour. Les richesses minières sont nombreuses dans toute la région et la plupart ne sont pas exploitées, mais il faut mettre au premier rang les charbonnages d'Ekibastous, situés à cent verstes du fleuve, près d'une route postale qui va de Pavlodar à Baïan-Aoul et à Karkaralinsk; la couche de charbon est très profonde et très étendue, c'est une des plus importantes de l'Asie. Sur la même route, j'ai vu des

mines de fer et de cuivre à peine exploitées; une ligne cependant a été construite récemment entre le fleuve et les charbonnages par la société qui va aujourd'hui exploiter les mines d'Ekibastous.

Dans l'autre partie de la steppe, dans celle qu'arrose la rivière Sary-Sou (*eau jaune*, en langue kirghize), s'étend un immense espace, désert et salé; aucun arbre n'y pousse et pourtant certains vieux Kirghizes parlent de forêts qui jadis auraient été brûlées par leurs ancêtres. Les rivières sont stagnantes, sans source et sans embouchure; les puits y sont très rares : je me souviens y avoir voyagé, il y a quatre ans, et pendant deux jours et demi, je n'ai pas trouvé une goutte d'eau potable. Les lacs sont cachés quelquefois sous de grands roseaux; ils se dessèchent entourés tantôt d'une boue épaisse et gluante, tantôt d'une mousse blanche à la saveur amère, qui forme une large et tremblante ceinture, et que le vent désagrège et répand aux environs. Parfois le sol a l'aspect d'une profonde cuvette; aucune herbe ne pousse et une poussière grise indique que jadis un lac existait à ce même endroit. Des spécialistes ont analysé les eaux et les sels. Ils ont trouvé à certaines eaux, au lac Saoumal par exemple, à Baïan-Aoul, des propriétés énergiquement curatives : ils ont constaté la présence de la soude, du brome, de l'iode, du fer, etc., et ils ont noté comme moi que les sels et les métaux donnent aux eaux des lacs des couleurs singulières. On trouve partout des lacs bleus, noirs ou blancs; mais c'est seulement peut-être chez les Kirghizes que l'on voit des eaux jaunes comme le safran ou roses comme le rubis. Les sables aurifères, les minerais d'argent, le plomb, le cuivre, le manganèse, les améthystes sont les richesses inattendues qu'on découvre dans ce désert en apparence vide autant qu'inaccessible. Sur les bords argileux-calcaires même du lac Balkhach, il y a des mines d'argent; le district de Koktchétav est célèbre par ses sables aurifères, celui d'Atbassar par ses mines d'argent, et surtout celui de Karkaralinsk par la montagne de fer appelé Kené-tabé et par les immenses charbonnages de Bek-tabé. Je ne parle là que des richesses les plus remarquables, car la liste des mines exploitées ou à exploiter serait longue, et plus longue encore celle des mines qui n'existent que dans l'imagination d'un naïf ou sur les papiers d'un spéculateur. Il y a beaucoup de Sibériens qui ont des mines à placer et qui se trompent eux-mêmes sur la valeur de ces mines avant de tromper les autres. Cette fièvre de spéculation a gagné même certains Kirghizes. Dans le pays qui nous occupe, un Kirghize m'emmena un jour voir des roches pleines d'améthystes, que finalement il ne me montra pas. Chemin faisant, il réfléchit que, connaissant le lieu où se trouvaient les pierres précieuses, je pourrais être tenté de les exploiter moi-même; il m'avoua franchement son peu flatteur

scrupule et il me ramena sous sa tente où, pour s'excuser, il m'offrit un excellent dîner.

Le temps, d'ailleurs, n'est pas venu d'exploiter la plupart de ces mines. La Sibérie est la terre de l'avenir, disent les Russes ; je le veux bien, car c'est avouer surtout qu'elle n'est pas encore la terre du présent. Les communications sont difficiles, et le Transsibérien, qui a pourtant changé la face du monde et a réveillé tant d'énergies endormies, est insuffisant pour permettre de tirer parti des richesses sibériennes. Il faut attendre que le pays soit de part en part traversé par des voies ferrées et le gouvernement russe, occupé par les lignes de Mandchourie, d'Orenbourg à Tachkent, de Saint-Pétersbourg à Kotlas, a dû retarder l'examen et l'étude d'un chemin de fer d'Asie Centrale. Des projets ont été pourtant déposés; les trois principaux vont de Tachkent au Transsibérien : le premier par Aoulé-Ata, Akmolinsk, Pétropavlovsk; le deuxième par Aoulé-Ata, Karkaralinsk, Pavlodar et Omsk ; le troisième par Vierny, Sémipalatinsk, Barnaoul et Marinsk. La construction d'une de ces lignes sera décidée un jour, et la voie nouvelle ne sera pas seulement stratégique, mais aussi colonisatrice et civilisatrice au suprême degré.

On a pu se rendre compte que la steppe kirghize contient de nombreux espaces où la colonisation était impossible; la province de Sémipalatinsk est restée fermée aux colons, celle d'Akmolinsk qu'on leur ouvrit, bien qu'immense, ne comprenait qu'une quantité restreinte de terres cultivables. On étudia le sol de la province, on fit des recherches avant d'offrir aux paysans des terres infertiles ou destinées à le devenir.

Le district de Pétropavlovsk offre, sur les bords de ses larges et perfectibles rivières, des régions boisées et des terres cultivables ; celui d'Atbassar, avec ses grands plateaux, est par sa nature même destiné à l'élevage et les nomades y trouvent les puits nécessaires à leurs grands voyages d'été. Le district d'Akmolinsk contient des vallées et des oasis verdoyantes, mais trompeuses, car la couche de tchernozion, qui repose sur un lit inculte d'argile et de sable, est d'une épaisseur insuffisante.

Reste le district de Koktchétav : c'est celui-là que l'administration destina tout particulièrement à la colonisation. Dans ce district, en effet, situé sur la rive droite de l'Ichime, s'élèvent des hauteurs successives très accessibles, jadis volcaniques, aujourd'hui couvertes de profondes forêts : les arbres principaux sont le tremble, le bouleau, le saule et surtout le pin. Des sources nombreuses et abondantes donnent naissance à des rivières d'eau douce, qui coulent en formant des lacs poissonneux. Dans les vallées, le sol est composé d'argile, de schiste et de silex; il est recouvert d'une couche très épaisse et très fertile, formée de terres d'alluvions et de tchernozion.

On raconte que jadis, avant toute colonisation, la luzerne et le trèfle, la phéole et le paturin y poussaient à l'état sauvage. Une telle région était merveilleusement propre à la colonisation : l'agriculture devait y réussir, et les troupeaux des colons pouvaient trouver une nourriture plus que suffisante dans les vertes prairies et dans les vastes clairières, sur les plateaux voisins et dans la montagne.

Trois difficultés cependant y furent vite constatées : la première fut suscitée par l'existence même des Kirghizes. Les Kirghizes se disaient les maîtres du sol et les premiers occupants : ils vivent maintenant sous la menace ou dans la crainte d'un partage, et il y a là une question importante que nous verrons plus loin. Les autres difficultés venaient du désert et du climat. Il est difficile de créer quelque chose au désert. Grâce aux puits qu'on a percés, le colon a pu parfois vaincre le désert, mais il ne pourra jamais vaincre le climat, et c'est ce qui rend incertain l'avenir de la Sibérie. Cependant, si l'hiver doit être le grand ennemi des entreprises industrielles et des exploitations minières, ce n'est pas lui que je redoute pour le colon. Le paysan russe, qu'il vienne des forêts du Nord, des steppes de la Russie-Blanche ou des terres noires de l'Ukraine, connaît l'hiver ; il s'est déjà mesuré avec lui, et il ne le craint pas. L'hiver lui apporte même souvent de longs et profitables repos à passer en famille dans la maison bien chaude. En Sibérie, l'été est plus terrible pour la récolte que l'hiver : dans les mois les plus froids, la neige a bien couvert la terre, et les semences n'ont pas souffert ; mais après la fonte des neiges, vient un printemps très court, suivi des chaleurs de l'été. Souvent mai et juin se passent sans qu'une goutte d'eau ne tombe du ciel, et pendant ces années, pour comble de malheur, l'été amène avec lui les sauterelles. Les récoltes sont alors brûlées par le soleil, comme cela est arrivé malheureusement cette année. Ce n'est qu'à la fin de juillet que les pluies ont commencé, trop tard hélas ! pour la récolte. On sait que, soumise au régime continental, la Sibérie doit supporter les grandes chaleurs pendant plusieurs semaines : j'ai noté, pendant quinze jours de suite, en Sibérie Occidentale, de 30 à 38° Réaumur à l'ombre ; j'ai constaté une nuit, dans mon wagon, une température de 35° Réaumur.

Dans la plupart des provinces de Sibérie, la récolte a donc été perdue et dans quelques-unes l'herbe même a été brûlée, de telle sorte que la famine menace non seulement les gens, mais même les bestiaux. Ceux des émigrants qui vivent depuis quelques années en Sibérie supporteront ces misères ; mais les derniers venus auront perdu leur très petit capital dès la première année de leur exploitation et demanderont à être rapatriés dans leurs villages de la Russie d'Europe qu'ils regretteront d'avoir quittés.

En résumé, on voit que, dans la province de Sémipalatinsk, il y a

deux groupes importants formés par les Kozaks sédentaires et les Kirghizes nomades, et que, dans celle d'Akmolinsk, trois groupes d'individus sont en présence : les Kozaks, les Kirghizes, et les paysans-émigrants. Ces derniers sont, à vrai dire, les véritables colonisateurs de la région.

Au point de vue géographique, nous pouvons ranger les trois groupes de la façon suivante : les Kozaks vivent sur une ligne de défense qui va d'Orenbourg à Omsk, et le long du fleuve — nous examinerons ce fait plus loin et plus en détail; — les colons habitent la partie septentrionale de la province ; quant aux Kirghizes, ils sont partout et toujours plus nombreux à mesure qu'on s'avance vers le Sud.

II

LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX HABITANTS DE LA STEPPE

En 1731 la petite horde kirghize se soumit à la Russie, et peu à peu les autres tribus suivirent l'exemple qui leur était donné : c'est ainsi que les Kirghizes, dits Kirghizes-Kaïsaks, qui habitent encore les provinces sibériennes d'Akmolinsk et de Sémipalatinsk, devinrent les sujets de l'empereur de Russie. On a beaucoup discuté sur le sens de ce mot Kaïsaks. Pour ma part, je m'en tiens à l'explication des Kirghizes eux-mêmes : ce mot signifie « oie blanche », et les Kirghizes entendent dire par là qu'ils sont libres comme les oies blanches et sauvages de la steppe.

Je n'ai pas l'intention de faire ici une étude spéciale des Kirghizes, j'entends simplement exposer leurs rapports avec les paysans russes, et la part très petite qu'ils ont prise à la colonisation.

Pour mémoire cependant, je rappellerai que les Kirghizes parlent une langue voisine de la langue turque ; ils sont musulmans et polygames, bien qu'ayant gardé de nombreuses superstitions lamanistes. Ils n'aiment pas à s'occuper d'agriculture ; la pêche dans cette partie de la steppe ne les intéresse pas ; ils ne font pas à proprement parler de commerce, et leurs foires n'étaient jadis que des cours d'échange : aujourd'hui, ils y vendent des peaux de bêtes sauvages et tous les produits qu'ils savent tirer de leur bétail. La venue des paysans-colons leur a ouvert des débouchés nouveaux et par suite du plus grand nombre de clients, ils ont pu vendre davantage et augmenter le prix de leurs marchandises. C'est le seul avantage, certes très important, que leur a donné l'arrivée des émigrants; le dommage que ceux-ci leur a causé n'est pas compensé cependant par les bénéfices réalisés dans les foires.

Les Kirghizes étaient avant tout des peuples-pasteurs : esclaves

de leurs troupeaux, ils les suivaient plutôt qu'ils ne les conduisaient à travers la steppe. L'hiver, ils habitaient et habitent encore des huttes faites de terre, d'herbe et de crotte; au printemps, ils partaient, aussi maigres et fatigués que leurs bêtes, après la vie dure et inconfortable de l'hiver : la vie d'été, la vie nomade, commençait heureuse et sans souci, et chaque groupe, chaque famille faisait de la maison d'hiver à la maison d'été une sorte de voyage circulaire, allant de puits en puits, de plaine en plaine, suivant chaque année la même route, selon les usages établis par le vieux droit coutumier kirghize.

Les colons russes ont peu à peu occupé les oasis, les meilleurs endroits, et les nouvelles conditions d'existence n'ont pas été très favorables aux troupeaux. Tout en observant leurs coutumes et leurs lois, les Kirghizes pouvaient errer à leur gré et chercher pour leurs bêtes la nourriture la plus profitable : aujourd'hui, par l'expansion même de la colonisation, la liberté du nomade a chaque année des limites plus étroites. L'espace ne leur manque pas, mais dans les très bons endroits de jadis, ils trouvent des champs ensemencés et par conséquent défendus, ou bien ils y voient désormais paître les troupeaux des paysans.

Les troupeaux des Kirghizes sont encore énormes et les chiffres officiels sont inférieurs à la vérité, car il est difficile d'abord de savoir le nombre exact des bêtes qui vivent dans le désert, et ensuite d'empêcher le Kirghize de mentir et de donner un chiffre très amoindri, quand la loi lui demande le nombre de ses chevaux ou de ses moutons. On donne comme minimum le chiffre de 2.478.465 têtes de bétail appartenant aux Kirghizes dans la province d'Akmolinsk et celui de 3.403.835 dans celle de Sémipalatinsk : ce dernier chiffre est inférieur à celui des années précédentes, car les épidémies ont été terribles récemment, surtout dans la province de Sémipalatinsk où moururent, rien que dans l'année 1878, 518.000 têtes de bétail.

On sait que le troupeau est la grande richesse, et la seule, des Kirghizes. Il leur sert de nourriture : viande, lait, koumys ou lait de jument fermenté, aïrane ou lait de vache fermenté. Les vêtements, les harnais, les instruments pour la cuisine, seaux, plateaux, etc., sont faits avec la peau des chevaux, des bœufs ou des chameaux. La laine du mouton, la soie de la chèvre, les poils du chameau sont tissés et deviennent d'excellentes étoffes : les crottes de chameaux desséchées servent de combustibles.

Lorsque les grands troupeaux ne pourront plus vivre dans la steppe colonisée, les Kirghizes devront changer toutes leurs habitudes, se transformer ou mourir comme actuellement les Bachkirs de l'Oural : l'avenir, pour eux, est gros de menaces.

SIBÉRIE. — LA STEPPE KIRGHIZE

Les Kozaks avaient été pour eux des voisins querelleurs, pillards et désagréables, mais ils n'avaient jamais constitué un danger : le paysan russe travaille, ce que le Kozak de Sibérie est incapable de faire. Les Kozaks habitent depuis bien longtemps la steppe kirghize contre laquelle ils formèrent jadis une ligne de frontière et de défense, tout à la fois. Cette ligne est restée leur propriété, elle fait suite à la ligne occupée par les Kozaks, si sympathiques, de l'Oural ; elle va depuis Orenbourg jusqu'à Omsk sur une longueur de 610 kilomètres et continue le long de l'Irtyche et jusqu'à la frontière russo-chinoise (181 kilomètres). La largeur de la ligne varie entre 25 et 30 kilomètres. Les terres données aux Kozaks sont en grande partie excellentes et très propres à la colonisation. Les Kozaks n'oublient jamais qu'ils sont soldats et, en cette qualité, les seuls maîtres : ils traitent le pays en terre conquise et considèrent les Kirghizes comme des êtres inférieurs, corvéables à merci. Ils les font travailler à leurs champs ou les engagent comme bergers. Eux-mêmes s'occupent de jardinage et de chasse : ils élèvent des abeilles et sont avant tout des pêcheurs, à qui l'on doit les pêches merveilleuses si bien menées chaque année dans l'Irtyche et dans le lac de Zaïsane. Il faut reconnaître que, l'an dernier, au moment de la mobilisation, ils ont été vite prêts à partir, pleins d'audace et de bravoure; mais il ne faut pas non plus oublier que ce sont les Kozaks qui ont commis les plus injustes et les plus inhumaines cruautés pendant la guerre contre la Chine.

Les Kozaks n'ont pas vu arriver avec plaisir les paysans de Russie, et j'ai entendu de deux côtés des plaintes amères et des reproches parfois justifiés, surtout de la part des émigrants.

Ceux-ci furent vite attirés par les terres excellentes, mises à leur disposition dans la province d'Akmolinsk. Depuis longtemps déjà des paysans venus des provinces de Perm et de Tobolsk avaient loué des terrains dans le district de Koktchétav et avaient formé un village florissant. Lorsque la province fut ouverte aux émigrants, de nombreux groupes de paysans envoyèrent des délégués selon l'usage pour y choisir des terres; selon l'usage aussi, ils se mirent d'accord, d'abord avec le chef d'émigration à Tcheliabinsk, puis avec les autorités locales compétentes : 15 dessiatives, c'est-à-dire 12 hectares environ, furent donnés à chaque mâle du groupe de paysans, quel que fût son âge, et les délégués retournèrent en Russie. Pendant deux ans les terres restaient à la disposition des acquéreurs ; passé ce temps, elles pouvaient être données à d'autres. Les émigrants arrivèrent peu à peu, chaque année plus nombreux. En 1895, il y avait déjà 87 villages et 61.809 émigrants cultivaient la terre. Le nombre des villages créés augmenta : il y en eut 132 en 1896, 134 en 1897, 138 en 1898 et 150 en 1899 : les dernières statis-

tiques constatèrent la présence de 134.424 individus. En 1900, il y eut 24.602 émigrants nouveaux.

Il n'est pas sans intérêt de noter les provinces dont étaient originaires les nouveaux colons. La plupart et surtout les premiers arrivés étaient nés sur les bords de la Kama dans le gouvernement de Perm, où les gens sont solides et robustes, et ont supporté plus d'une fois l'épreuve douloureuse de la famine. Il y eut ensuite un grand nombre de Grands-Russiens, venus des gouvernements de Samara, de Saratov, d'Orel et de Tambov. Les derniers émigrants sont des Petits-Russiens nés au cœur même de l'Ukraine, dans le gouvernement de Poltava. Enfin nous trouvons des familles allemandes, qui sont les fils des colons allemands envoyés à Saratov par Catherine la Grande.

Dès leur arrivée au village, ou à l'emplacement destiné au village, les émigrants se construisent pour l'été des huttes légères et louent pour l'hiver des maisons déjà construites s'il s'en trouve, ou se construisent eux-mêmes leurs nouvelles demeures. Ils songent aussi, dès le premier jour, à former un petit troupeau : le lait sera un de leurs aliments essentiels. Ils achètent un ou deux chevaux, du gros et du petit bétail; le prix n'en est pas très élevé, et plus d'un, qui a vendu en quittant la Russie son cheval au prix de 250 francs, peut facilement s'en procurer trois ou quatre pour la même somme en s'adressant aux Kirghizes. Le prix d'un cheval varie entre 60 et 80 francs, et les gens originaires du pays trouvent ce prix très élevé, se souvenant d'un temps qui n'est pas loin où un cheval coûtait de 40 à 50 francs. Le prix moyen d'une vache est de 50 francs, un mouton ne vaut pas 10 francs.

Le paysan nouveau venu retrouve toujours dans le village des parents, des amis ou des gens de son pays natal : il est presque toujours venu dans le but de les revoir et de vivre avec eux. Ceux-ci l'aident de leurs bras et même de leur argent. J'ai souvent admiré dans les villages d'émigrants la charité et la commisération dont font preuve de pauvres gens dans leurs rapports avec de plus malheureux qu'eux.

Cependant un grave problème se pose aujourd'hui et il est difficile d'en prévoir la résolution. Toutes les terres disponibles de la province ont été distribuées. On fait de nouvelles recherches. Des arpenteurs parcourent le pays. Les terres fertiles qui pourraient convenir aux paysans, bien arrosées et susceptibles de nourrir de gros villages sédentaires, sont entre les mains des Kirghizes. Devant l'émigration, déjà ceux-ci ont dû reculer, comme ont fait tous les autres indigènes de Sibérie : Bouriates, Kalmouks, Toungouses Yakoutes, etc. Il y a là un nouvel exemple de la fameuse loi : Le fort mange le faible. Les Kirghizes peuvent dire qu'en se soumettant à

l'empire russe, ils n'ont pas fait don de leurs terres; leur cause est juste, mais bien des causes très justes elles aussi ont été défendues sans être gagnées. On a parlé de réglementer la vie des nomades, de faire une revision des terres qu'occupe chaque famille pendant la vie errante de l'été : une revision sérieuse serait utile à bien des Kirghizes, dit-on, car les plus pauvres d'entre eux recevraient le droit de vivre sur des terres toujours inoccupées et qui sont en quelque sorte « res nullius ». Cela est possible, mais, sous prétexte d'établir un juste partage entre les Kirghizes, on veut simplement mettre la main sur de nouveaux espaces qu'on destinerait aux émigrants. D'aucuns même ont demandé qu'on réglât définitivement l'importance des terres dépendantes de chaque hutte kirghize et que l'on fixât l'étendue des steppes destinée à l'élevage de chaque famille d'après le nombre exact de ses troupeaux. Il serait bien difficile de connaître ce nombre, et d'ailleurs, chaque année, l'importance du troupeau augmente ou diminue et il faudrait sans cesse établir de nouvelles délimitations.

L'avenir est donc, je le répète, gros de menaces pour les Kirghizes, car les mesures que l'on prendra, puisqu'il faudra en arriver là, seront des mesures arbitraires et ne pourront être que défavorables aux Kirghizes. Ceux-ci le savent et le comprennent, et déjà plus d'une députation a été envoyée à l'empereur. La situation deviendrait la suivante, si l'on suivait les avis d'administrateurs aux idées par trop simples : sous le prétexte que les Kirghizes sont des meneurs de troupeaux, on leur prendrait les terres fertiles. Or chaque champ cultivé devant être un obstacle à la vie nomade, les grands troupeaux ne pourraient plus vivre; les nomades se trouveraient refoulés sur des terres infertiles, appauvris, victimes de la civilisation.

L'administration a dû récemment s'occuper d'un des maux dont souffrent les colons : dans certaines régions, en été, le manque d'eau se fait cruellement sentir, soit que les lacs d'eau douce soient en partie taris, soit que la région n'offre aux habitants que l'eau salée de lacs ou de ruisseaux à demi desséchés. On a décidé de percer des puits dont on a fixé les dimensions, mais on a jusqu'ici travaillé surtout sur le papier, ce qui n'est pas suffisant.

Quoi qu'il en soit, malgré les mauvais côtés de la situation actuelle, la colonisation a donné des résultats tangibles, et ce sont ces résultats que, pour finir, nous allons énumérer.

III

RÉSULTATS DE LA COLONISATION

Nous diviserons, pour plus de clarté, cette dernière partie de notre étude en plusieurs paragraphes différents. Constatons en commen-

çant que les chiffres seront sans doute beaucoup plus élevés dans les années qui vont suivre, car la première tâche du colon a été dure, dans ce pays où il avait tant à faire à la fois : se construire une maison, régler sa vie domestique, ensemencer des terres vierges et quelquefois de médiocre fertilité.

Agriculture. — L'époque où l'on sème les petits blés commence vers le 20 avril. Je rappelle que les dates, données ici, sont conformes au calendrier russe, c'est-à-dire de treize jours en retard sur le nôtre. Après les petits blés, on sème le froment, l'avoine, l'orge et le millet. La semence des blés d'automne commence vers le 6 août. On sème, d'après la qualité de la terre, par dessiatine (1.092 hectare) de 112 à 114 kilos de froment, de 160 à 192 kilos d'avoine et 16 kilos de millet. Si l'hiver couvre bien la terre de neige et s'il y a des pluies en mai, la récolte est bonne et le rendement est le suivant : par dessiatine, 1.280 kilos de seigle, 2.000 de petit blé, 2.500 de froment.

Les derniers chiffres publiés furent pour la récolte de 1899 :

2.650.872 kilos de blés d'automne ;
82.909.808 kilos de blés de printemps ;
34.331.068 kilos d'avoine ;
11.748.864 kilos de pommes de terre.

Élevage du bétail. — Nous avons vu que les paysans achètent dès leur arrivée un cheval, quelques vaches et quelques moutons. Ils les confient parfois aux Kirghizes, souvent ils surveillent eux-mêmes leurs troupeaux. Les Kozaks ont aussi des troupeaux souvent importants et qu'ils confient presque toujours aux bergers kirghizes. Le nombre de ces troupeaux est médiocre à côté des troupeaux kirghizes : sur les 3.000.000 de bêtes qui vivent dans la province d'Akmolinsk, les Russes en possèdent à peine 500.000. Pour nourrir ces bêtes pendant l'hiver, les habitants fauchent le foin et en font des provisions. En 1899, les Kozaks fauchèrent 2.279.522 veillottes de foin, les paysans 1.095.074 et les Kirghizes 5.223.339. La veillotte moyenne pèse 16 pouds ou 256 kilos. On voit par ces chiffres quel rôle important le fauchage joue dans la vie des Kirghizes, qui fauchent aussi bien souvent le foin pour les Kozaks.

Jardinage, cultures potagères et diverses. — La culture du potager est souvent l'occupation des Kozaks, il n'y en a guère qui n'aient un jardin assez bien soigné derrière la maison. Les fruits n'y sont pas en grand nombre ; mais on y trouve toujours des choux, des concombres, du raifort, des radis raves, de l'ail, des carottes, des bettes, des pastèques et des melons.

Le lin a très bien réussi dans la province, et le chanvre assez bien. Il y a aussi de vastes champs de tournesol : on sait qu'un moujik

russe a toujours dans ses poches une poignée de graines de tournesol qu'il grignote en marchant.

On a récolté en 1899 — et ce sont surtout les colons qui s'occupent de la culture du lin et du chanvre — 1.029.296 kilos de lin, 591.456 kilos de chanvre et 107.320 kilos de tournesol.

Chasse et pêche; élevage des abeilles. — Les Kozaks s'occupent beaucoup de chasse, mais les Kirgkizes leur font une grande concurrence. L'avant-dernière année, à la foire de Konstantinovski, ces derniers vendirent une grande quantité de peaux de bêtes pour une somme totale de 60.000 roubles. On leur acheta 3.700 peaux de loups, 2.500 de renards, 15.000 de renards dits korsaks, 111.000 de marmottes, 35.000 de lièvres, 7.000 de putois, 11.000 de blaireaux, 1.100 de martres et enfin 16.000 de cygnes et autres oiseaux. Les Kirghizes chassent peu avec le fusil : ils se servent du faucon pour la chasse aux oiseaux, du filet pour les bêtes de petites dimensions; quant au loup, ils le forcent à la course le plus souvent.

La pêche est aux mains des Kozaks qui divisent le poisson en deux catégories : les poissons rouges (esturgeons et sterlets) et les poissons blancs (carpes, carassins, brèmes, perches, etc.). C'est surtout dans la province de Sémipalatinsk qu'ont lieu les plus grandes pêches. Nous avons laissé cette province un peu de côté dans les chiffres que nous avons donnés jusqu'ici, puisqu'un des éléments de colonisation, et le plus important, les paysans, y manque absolument. Dans cette province, on vend chaque année près de 7.000 roubles de billets donnant droit à la pêche dans l'Irtyche et ses affluents et dans le lac de Zaïsane. Chaque année, les Kozaks des villages prennent environ 800.000 kilos de poissons et ceux des villes 160.000. Le tout est vendu un million de francs environ.

C'est aussi surtout dans cette province que les Kozaks ont réussi à élever des abeilles : il y avait, en 1900, environ 14.000 ruches.

Industrie minière ; or et argent. — L'industrie minière devrait avoir dans la province une très grande importance et pour les paysans qui y travailleraient et pour les bénéfices que l'État pourrait y réaliser. Une telle industrie serait facile à créer, surtout dans les régions où abonde le charbon : il est inutile de dire que la main-d'œuvre serait d'un prix insignifiant. Certains Sibériens croient que les Kirghizes s'habitueraient facilement au travail des mines.

Les derniers chiffres publiés concernant les mines d'or donnent le rendement de 1898. Sur 72 mines, 14 seulement furent exploitées cette année-là dans la province d'Akmolinsk : 567 ouvriers y travaillaient. On lava 1.195.250 pouds de sable aurifère, et on en tira 21 livres 70 zolotniks. Nous rappelons que le poud russe vaut 16 kilos, la livre 410 grammes et le zolotnik 4gr26. L'épaisseur de la tourbe ne

dépasse guère 20 mètres et celle de la couche d'or a de 1 à 3 mètres.

Commerce. — L'arrivée des paysans a augmenté de beaucoup l'activité commerciale dans la partie de la Sibérie qui nous occupe. Des boutiques se sont ouvertes; des maisons importantes de Moscou, de Varsovie et de Saint-Pétersbourg ont établi des succursales ; des voyageurs étrangers, des Allemands surtout, sont venus écouler leurs produits; des fabriques enfin se sont fondées. En 1899, il y avait déjà 758 fabriques, employant 5.184 ouvriers et produisant un bénéfice de 3.178.892 roubles. Les bénéfices augmentent parfois chaque année d'une façon formidable: telle industrie, par exemple celles des fondeurs de suif, qui en 1897 avait fait 408.997 roubles d'affaires est passée en 1899 à 1.447.609 roubles: soit une augmentation en deux ans de plus d'un million de roubles. Il y a aujourd'hui beaucoup de grosses fortunes en Sibérie.

Le commerce proprement dit a dans la province trois caractères différents: il est sédentaire dans les villes et les villages, périodique dans les foires, et, dans les relations des Russes avec les Kirghizes, il prend la forme de l'échange. C'est évidemment dans les villes que le commerce est surtout florissant, à Omsk, à Pétropavlovsk et à Akmolinsk. D'après les dernières statistiques, il y a à Omsk 504 boutiques, magasins ou établissements commerciaux qui ont vendu en une année pour une somme de 27 millions et demi de roubles. Il y a à Pétropavlovsk 558 magasins, mais ils n'ont trafiqué que pour une somme de 2.650.000 roubles.

Enfin il ne faut pas oublier de citer toutes les petites industries rurales si humblement florissantes et si spéciales aux villages de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie.

Dans les foires de la province, il a été échangé des marchandises diverses pour une somme de 16 millions de roubles. Les Kirghizes y vendaient des chevaux, du gros et petit bétail, de la viande et du lard, du koumys et du lait, de la laine et de la soie, du feutre et du cuir, des peaux de bêtes domestiques ou sauvages. Les Russes offraient en échange de la batterie de cuisine, des objets de ménage, du sucre et de la farine. Les fabriques de la région y envoient quantité de leurs produits. Des marchands sartes viennent du Turkestan et de Boukhara pour proposer des étoffes, des tapis, du riz. Plus d'un commerçant de la Russie d'Europe envoie des voyageurs à ces foires, afin de s'y procurer à très bon compte des marchandises qu'il revendra avec un gros bénéfice. Il est curieux de visiter de telles foires, il y a là un spectacle plus typique qu'à Nijni-Novgorod même: le lieu où se trouve la foire a l'aspect d'ungosrvillage, dont les baraques restent fermées pendant une partie de l'année sous la surveillance de quelques gardiens peu attentifs.

État sanitaire et moral. — Les émigrants apportent souvent avec

eux des maladies, et il y a eu parfois des épidémies terribles en Sibérie. Le service médical est très suffisant dans les villes, mais les districts sont grands souvent comme le quart ou le tiers de la France, et il n'y a quelquefois que deux ou trois médecins dans le district. Lorsque j'ai visité Karkaralinsk, il n'y avait qu'un seul médecin pour le district, et, chose curieuse, ce médecin diplômé de l'Université de Tomsk était lui-même de race kirghize. Souvent un médecin doit soigner cent mille individus répartis sur une superficie de 9.000 kq. Il y a seulement çà et là des « felchers », sorte d'aides chirurgiens ou d'officiers de santé. Le paysan russe est crédule et plus d'un va consulter quelque sorcier kirghize qui soigne avec des herbes et des talismans. Je l'ai constaté souvent et je connais tel pope d'un village de la steppe qui se fait soigner, lui et ses enfants, par un vieux Kirghize, d'ailleurs très attentif et très intelligent et dans lequel j'aurais eu moi-même presque confiance, s'il m'avait fallu passer par ses mains. Dans les villes, on a fondé des hôpitaux, et des pharmacies, tenues souvent par des Allemands ou des Polonais, ont été créées.

Il y a de même tout un personnel de vétérinaires, qui peut rendre les plus grands services dans un pays où les bestiaux sont si souvent attaqués par leurs pires ennemis : la gale, la morve, la peste, etc.

Enfin on s'est occupé d'instruire les paysans. Des écoles, des bibliothèques ont été ouvertes. Outre les établissements d'enseignement secondaire, écoles de cadets et gymnases, où parmi les élèves j'ai trouvé des Kirghizes, il y a 99 écoles pour les enfants kozaks, 75 pour les paysans, 11 pour les musulmans, des écoles de métiers, etc. Dans les écoles pour les paysans, il y avait 1.327 garçons et 237 filles en 1897 et, en 1899, 2.452 garçons et 776 filles.

Les écoles de métiers que l'on crée constamment en Russie ont donné les meilleurs résultats; on y admet tous les enfants, orthodoxes ou musulmans, russes, kozaks ou kirghizes. Les enfants y font preuve souvent de beaucoup d'habileté: chacun choisit son métier, le gamin russe a un faible pour le métier bruyant et l'exercice violent, le Kirghize préfère le métier assis de cordonnier ou de tailleur. C'est à Orenbourg que j'ai vu les meilleures de ces écoles, et on y organisa même, il y a trois ans, une exposition très intéressante des objets fabriqués par les enfants.

Un essai moins heureux, intelligent pourtant, avait été fait à Karkaralinsk : on avait créé une école kirghize. Moyennant une somme d'argent, des Kirghizes influents avaient consenti à prêter leurs enfants, garçons et filles. On les instruirait, leur disait-on, et on leur donnerait dans la steppe, selon leurs mérites, des fonctions plus ou moins lucratives. Malheureusement les garçons avaient douze à quinze ans et les filles dix à douze, et l'on se marie jeune chez les

Kirghizes : il aurait fallu ajouter un service d'accoucheuse à l'école nouvellement fondée. On dit même que le maître et la maîtresse de l'école, qui avaient du goût l'un pour l'autre, donnèrent, les premiers aux enfants, l'exemple de l'amour hors du mariage. On dut renvoyer les écoliers, mais les Kirghizes n'en voulurent plus. Trompant l'administration, ils avaient envoyé comme les leurs les fils de leurs domestiques, et ils refusèrent de recevoir au village des enfants que devait avoir pervertis l'enseignement donné par les Russes : les garçons devinrent des cochers de fiacre, et les filles semblent bien être devenues..... des filles.

*
* *

Telle est la situation actuelle de la colonisation russe dans la steppe kirghize de Sibérie. On voit que les paysans n'ont pas eu à regretter d'avoir quitté le village natal : la vie et le mouvement ont transformé une partie du désert. Il serait à souhaiter que les commerçants français fissent attention à cette transformation : les émigrants ont besoin de vêtements et de provisions, d'outils et d'instruments surtout. Le temps est en Sibérie, à mon avis, plus encore au commerce qu'à l'industrie ; il y a des places et de bonnes places à prendre. Malheureusement nos voyageurs de commerce passent, et ne reviennent que tous les ans ou tous les deux ans.... quand ils reviennent. Les Allemands sont plus sages et plus avisés : mieux que tout autre peut-être, je puis le constater puisque voici le quatrième voyage d'études que je fais en Sibérie. Les Allemands fondent des comptoirs et restent sur place ; ils parlent la langue, ils savent qu'il leur faut gagner la confiance des Sibériens. Les premières années sont dures, mauvaises parfois ; mais les bénéfices arrivent enfin, et des années excellentes succèdent à de bonnes années.

Le marché est ouvert maintenant. Tant pis pour nous, si nous ne savons pas prendre en Sibérie la place qui nous revient : ce sera notre faute, à nous seuls, notre très grande faute.

PAUL LABBÉ.

LES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES ALGÉRIENNES

Les Délégations financières, dont nous avons annoncé la réunion en session extraordinaire, viennent de clore celle-ci après des débats assez longs et assez importants.

Le programme de leurs travaux comportait, outre l'étude de quelques modifications de détail dans le régime fiscal, — notamment en matière de patentes, d'enregistrement et de douanes — et celle de l'application à l'Algérie de la dernière loi métropolitaine sur la protection du vignoble, l'examen de deux questions d'un intérêt primordial pour la colonie : celle de l'emprunt et celle du régime des chemins de fer.

Les Délégations étaient, on le sait, saisies d'un projet d'emprunt de 50 millions établi par le Gouvernement général dans les conditions de la plus stricte prudence, puisque, sans exiger d'impôts nouveaux, sans escompter les plus-values probables du budget, le service en devait être gagé sur la distraction d'une partie des crédits de travaux neufs figurant au budget ordinaire de la colonie. Cet emprunt, qui devait être contracté au taux maximum de 4 % et amorti en soixante ans, était destiné à des travaux publics urgents, à l'aménagement des forêts, à l'extension de la colonisation et à la construction d'hôtels des postes dans les trois chefs-lieux.

Il semble que les délégués aient été, sur cette importante question, partagés entre deux sentiments en apparence contradictoires. La gravité de la crise économique que traverse la colonie a inspiré à quelques-uns la crainte instinctive, et en l'espèce certainement mal fondée, d'imposer une charge nouvelle à un budget nécessairement impressionnable, comme celui de tout pays neuf. D'autre part, l'importance des besoins à servir a fait penser au plus grand nombre que l'effort devait être élargi et qu'à tant faire que de solliciter du Parlement une autorisation, il fallait — quitte à ne réaliser l'emprunt que par moitié — demander une somme de 100 millions qui permettrait ultérieurement d'envisager l'extension du réseau des chemins de fer.

C'est ce dernier sentiment qui a prévalu. Les hésitations d'une partie de la délégation des colons se sont évanouies devant les explications personnelles de M. Revoil et l'emprunt a été voté par l'assemblée plénière à une forte majorité.

Celle-ci n'a modifié que sur deux points les propositions du Gouverneur général : d'abord, pour reclamer, ainsi qu'il vient d'être dit, l'autorisation de contracter un emprunt de 100 millions, dont la

moitié serait demandée sans délai au crédit, et dont l'autre ne serait réalisée qu'après une nouvelle étude et sur autorisation spéciale donnée par décret; en second lieu, pour ajourner la construction des hôtels des postes et restreindre les dépenses à effectuer dans le service forestier, et pour reporter les sommes disponibles sur les travaux publics proprement dits et sur la colonisation.

Le produit de l'emprunt séra, dans ces conditions, réparti ainsi qu'il suit :

Travaux publics (hydraulique agricole, routes et chemins, travaux maritimes, réseaux téléphoniques).....	31.000.000
Colonisation (amélioration des anciens centres, création de centres déjà étudiés, extension de la colonisation dans de nouvelles régions)...	12.900.000
Forêts (maisons forestières, ouverture de chemins, reboisement et mise en valeur).....	6.100.000

Cet ensemble de travaux sera réalisé en six ans; on compte que, grâce à cette répartition, le personnel technique actuel de la colonie pourra en assurer l'étude et la surveillance et que, d'autre part, il n'y aura pas lieu de craindre une perturbation anormale dans le marché de la main-d'œuvre.

La seconde question, celle du régime des chemins de fer, est née, on peut le dire, des difficultés d'application de la loi du 19 décembre 1900, qui, en même temps qu'elle conférait à l'Algérie la personnalité civile et l'autonomie financière, répartissait entre elle et la métropole la charge des garanties d'intérêt du réseau actuel des chemins de fer. On se souvient peut-être que la loi les faisait supporter jusqu'en 1926 par la métropole, sous réserve d'un remboursement d'ailleurs bien hypothétique, et à partir de cette date, par la colonie. La charge annuelle dépasse aujourd'hui 20 millions et on calcule qu'elle en représentera encore 15 à cette époque.

Les inconvénients de ce système sont aisés à deviner. D'une part, l'Algérie se trouvera tout d'un coup, à la date fixée, en présence d'une charge énorme, qui ne pourra que désorganiser son budget. D'autre part, il paraît impossible de lui confier le contrôle de ses chemins de fer, et en particulier l'homologation des tarifs, tant que les conséquences financières de cette administration seront supportées par la seule métropole.

Dans ces conditions, le Gouverneur général a demandé au Ministre des travaux publics d'étudier un système qui, en modifiant sinon le principe, du moins les échéances et les modalités de la répartition arrêtée par la loi organique, permettrait à l'Algérie d'équilibrer ses charges et à la métropole de lui remettre à bref délai ses chemins de fer.

Deux combinaisons ont paru possibles au gouvernement: d'après l'une, la métropole rachèterait, soit à l'amiable, soit d'office, à l'époque prévue, les réseaux concédes aux Compagnies algériennes et en ferait remise à la colonie, qui contribuerait au payement par l'Etat des annuités de rachat; d'après l'autre, la transmission des lignes s'opérerait immédiatement, dans l'état où elles se trouvent; c'est l'Algérie qui les rachèterait et qui ferait face, avec la contribution de l'Etat, à la totalité des dépenses. Dans l'un et dans l'autre cas, la charge assumée par l'Algérie s'établirait, d'après des évaluations minima, entre 3 millions et demi et 4 millions et demi de francs.

Ce sont ces différents systèmes qui étaient soumis aux Délégations, et par voie de conséquence, l'étude d'un nouveau régime d'exploitation destiné à remplacer les conventions actuelles. Le sentiment le plus net qu'elles aient éprouvé en face de ce grave problème est celui de l'incapacité, à leurs yeux évidente, de la colonie à supporter les charges financières qui résulteraient de l'application de l'un ou de l'autre des systèmes proposés.

Aussi, sans faire choix positivement en faveur de l'un d'entre eux, l'assemblée plénière, suivant en cela la délégation des non-colons, a exprimé le vœu que la part contributive de la colonie fût réduite, — le rachat accompli, et le réseau remis en ses mains, — d'une part à une contribution forfaitaire d'un million de francs et d'autre part au reversement d'un produit net également forfaitaire, qui, fixé à 5 millions pour l'année 1902, s'accroîtrait suivant une proportion revisable et arrêtée pour le moment à 1 % par an.

Quant au régime d'exploitation à instituer, les Délégations ont reculé devant la mission, à laquelle elles se sentaient insuffisamment préparées, de le formuler *de plano* ; elles ont remis de le faire après la revision demandée de la loi de 1900 et après une étude plus mûrie de la question.

Si, sur ce point, les délégués n'ont pu aboutir à une solution ferme, il est difficile de méconnaître les raisons qu'ils avaient d'hésiter un peu devant leur tâche. D'autre part, il serait injuste de ne pas signaler l'esprit de prudence et de mesure qui, d'une façon générale, a marqué leurs délibérations, et de ne pas se féliciter des sentiments de confiance mutuelle et de cordiale collaboration qui paraissent s'être fortifiés encore, au cours de cette session, entre le Gouvernement général et les mandataires de la colonie.

P. F.

LA BOSNIE ET L'HERZÉGOVINE

A la séance du 28 juin 1878 du Congrès de Berlin, le plénipotentiaire britannique, lord Salisbury, proposa à la Haute-Assemblée de charger l'Autriche-Hongrie de l'occupation et de l'administration des provinces turques de Bosnie-Herzégovine. Le président du Congrès, le prince de Bismarck, s'associa à cette proposition, en motivant son vote d'adhésion par cette considération, qui, du reste, prévalut au Congrès : « Seul, un État puissant et disposant des forces nécessaires à portée du foyer de l'agitation pourra y rétablir l'ordre et assurer le sort et l'avenir des populations. »

Telle fut l'origine de l'occupation des provinces de Bosnie-Herzégovine par l'Empire austro-hongrois.

Quelle devait être la durée de ce mandat ? Ce point n'a pas été déterminé par le traité de Berlin et l'on est contraint de chercher ailleurs la solution du problème. En 1878 même, le comte d'Andrassy, chancelier de l'Empire, expliquant à la délégation hongroise son attitude au Congrès, et parlant des pouvoirs confiés par l'Europe à l'Autriche-Hongrie, disait en propres termes : « L'occupation durera tant que la Turquie n'aura pas donné la garantie certaine que les provinces de Bosnie-Herzégovine ne péricliteraient pas sous le gouvernement ottoman. » Il faut avouer que la parole de M. d'Andrassy n'était pas aussi nette que sa pensée était évidente. L'honorable ministre estimait que l'occupation devrait prendre fin avec l'élimination des causes qui l'ont amenée; mais comme on est généralement d'avis, en Europe, que le gouvernement turc ne s'améliore pas, il est fort probable que la Bosnie et l'Herzégovine resteront longtemps sous la domination autrichienne !

Quant à l'étendue, à la portée du mandat confié à l'Autriche-Hongrie, le texte du traité n'en dit mot, et le comte d'Andrassy, de son côté, a jugé à propos de ne rien préciser sur ce point. Il est, cependant, incontestable que l'Autriche a su, à son avantage, compléter les dispositions du traité, en absorbant peu à peu presque toutes les prérogatives de souveraineté restées à la Sublime Porte.

M. Foignet, dans son « Précis de Droit international public », définit ainsi la souveraineté exercée par l'Autriche-Hongrie sur les provinces de Bosnie-Herzégovine : « Il s'agit dans l'espèce, dit l'éminent jurisconsulte, d'un dédoublement analogue à celui qui affectait la propriété à Rome, lorsque le titre de propriété, sans concéder ni profit ni jouissance, reposait sur la tête d'une personne qu'on appe-

lait, pour cela, *dominus nudus ex jure quiritium*, tandis que les avantages pratiques, la jouissance effective appartenait à une autre personne qui, sans être propriétaire, avait la chose en bien propre (*in bonis habere*). » Le Sultan serait donc *nudus dominus*, c'est-à-dire aurait la nue-propriété, tandis que l'*in bonis habere* appartiendrait à l'Autriche.

Voici donc l'Autriche-Hongrie pourvue d'un mandat collectif des Puissances représentées à Berlin et munie d'un titre juridique, s'acheminer dans la voie de l'exécution de sa tâche nouvelle; cependant que les musulmans indigènes, accueillent à coups de fusil les troupes envoyées sous le commandement du général Philippovitch dans le but d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine. « Nous expédierons un escadron de hussards et une musique militaire, disait M. d'Andrassy, et nous serons maîtres de ces provinces. » Cette fanfaronnade du chancelier austro-hongrois coûta à l'Empire cinquante mille soldats et plusieurs millions de florins ; mais si le ministre, en cette circonstance, se montra mauvais prophète, son pays a bien acquis, par les sacrifices qu'il dut subir, un titre de propriété d'une valeur incontestable.

L'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine fut attribuée au ministère des finances d'Autriche-Hongrie, à la tête duquel se trouvait M. de Kallay, homme d'État habile et souple, qui parlait plusieurs langues orientales et qui connaissait à merveille les habitudes et le caractère des peuples balcaniques.

En s'installant en Bosnie-Herzégovine, le gouvernement autrichien se trouvait en présence de divers problèmes difficiles à résoudre et dont cependant une solution prompte s'imposait. Ces problèmes peuvent être réduits à trois : la *question agraire*, la *question religieuse* et la *question nationale*.

Cette division est purement artificielle, car toutes ces questions sont tellement enchevêtrées les unes dans les autres, qu'on pourrait les grouper en un seul chapitre qui comprendrait le problème social, — s'il n'était peut-être déplacé de dire « question sociale » dans un pays où, durant toute la période de la domination turque, les faits « antisociaux » furent à l'état permanent.

I. — La question agraire.

La *question agraire* a été la principale, sinon l'unique cause des troubles dont la Bosnie et l'Herzégovine ont été le théâtre pendant la seconde moitié du XIXe siècle, et les hommes d'État européens, soucieux de la vitalité du malade qui habite les rives du Bosphore, ont toujours considéré la solution de ce problème comme le moyen

le plus efficace de prévenir le retour des désordres dans ces provinces. C'est ainsi que la fameuse note du comte d'Andrassy, à la date du 30 décembre 1875, visait surtout le règlement de cette question.

Jusqu'en 1850, la Bosnie et l'Herzégovine furent soumises au système féodal. La noblesse musulmane, seule, détenait la terre; les chrétiens vivaient sur ses domaines en qualité de serfs (kmètes). Les kmètes cultivaient les biens de leur seigneur (aga ou spahi), et lui donnaient une partie de la récolte, part qui consistait le plus souvent dans le tiers du revenu brut du sol ; dans certaines régions, cette redevance s'élevait jusqu'à la moitié du produit total. Le serf était, en outre, astreint à la corvée de deux ou trois jours par semaine. Mais les tracasseries et les violences endurées par les paysans chrétiens rendaient leur situation intolérable ; ils émigrèrent en masse sur le territoire autrichien, principalement au delà du fleuve Sava.

Au cours du XIXe siècle, le gouvernement ottoman, à plusieurs reprises, manifesta des velléités de centralisation et de réformes. Il y voyait non seulement un moyen diplomatique de faire cesser l'ingérence des puissances dans ses affaires intimes, mais aussi la possibilité d'affermir son autorité à l'intérieur en gagnant l'attachement des populations chrétiennes. En effet, tandis que la noblesse bosniaque s'opposait, les armes à la main, à toute restriction de ses privilèges et de ses franchises locales, les paysans chrétiens se rangeaient en grande majorité du côté du pouvoir central et lui prêtaient leur appui pour réduire la résistance des seigneurs : en 1850, le général turc, Omer Pacha, réprimait avec la dernière énergie l'insurrection des begs et, d'un coup, mettait fin au régime féodal.

Chargé de l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, Omer Pacha s'efforça d'apporter des améliorations dans la condition des kmètes, et il y parvint surtout par la mise en vigueur de la loi dite du 14 sefer 1276, qui conserve encore de nos jours toute son importance, et qui sert de base à la réglementation de la propriété foncière. La loi du 14 sefer supprima la corvée et fixa la redevance du kmète. Le maximum que celle-ci pouvait atteindre, d'après la nouvelle loi, était de la moitié du revenu brut dans le cas où le propriétaire du sol fournissait les bâtiments, les bestiaux et les outils aratoires; il n'était que du tiers quand les instruments d'exploitation appartenaient au tenancier. Cette loi n'était applicable que dans les contrées fertiles; dans les autres, par exemple en Herzégovine, la redevance du kmète pouvait être réduite au quart, au cinquième, et même à la sixième partie de la récolte.

Cette réglementation eût sans doute apporté d'excellents résultats, si les autorités turques avaient eu le bon vouloir et la force d'appliquer la loi, mais ce furent justement ces deux conditions qui firent

le plus défaut. Les fonctionnaires turcs n'avaient pas la farouche énergie d'Omer Pacha; les menaces et les promesses de gain, que leur prodiguaient à foison les agas, finirent par les déterminer à s'entendre avec l'oppresseur pour pressurer les malheureux paysans. L'état de choses créé en Bosnie-Herzégovine sous une pareille administration ne pouvait assurément durer, et le mécontentement des paysans se traduisit par de violentes rébellions, dont la plus terrible fut celle de 1875, qui décida du sort des deux provinces.

Passons sommairement en revue les transformations effectuées par le gouvernement autrichien dans le domaine agraire.

L'idée dominante de l'administration autrichienne était de ne rien brusquer et de procéder avec une extrême modération, afin d'éviter tout incident fâcheux pouvant résulter d'un zèle excessif des fonctionnaires. Le gouvernement austro-hongrois, guidé par la prudence que lui dictaient le bon sens et l'expérience des affaires orientales, laissa en vigueur le régime agraire inauguré par la loi du 14 sefer; mais il lui assura une application régulière, en abolissant l'arbitraire dont il était entaché sous la domination turque. Il s'efforça aussi, dans la mesure du possible, d'interpréter la loi en faveur du kmète, en réduisant en plusieurs endroits la redevance du kmète à son aga. Quant à la dîme payée par le paysan au gouvernement, elle cessa d'être perçue en nature et dut être acquittée en argent. Cette pratique avait un côté fâcheux; car, la valeur de la dîme étant fixée d'après la mercuriale du marché des grains dans un pays où l'argent était assez rare, le paysan se trouvait souvent embarrassé pour se procurer la somme nécessaire, excellente occasion pour l'usurier et le courtier de réaliser de beaux bénéfices!

L'évaluation de la dîme offre de grands inconvénients, parce qu'elle est faite par des gens du pays, n'ayant pas d'émoluments fixes, mais touchant un tant pour cent sur la quantité évaluée. Ils ont donc tout avantage à se montrer bons augures et à majorer très sensiblement le produit de la récolte à venir. Il faut reconnaître cependant que le gouvernement engage la partie lésée à porter plainte contre tout abus commis par les estimateurs. Mais combien de coupables restent impunis? Le paysan hésite à se plaindre, craignant la vengeance du plus fort.

La seule solution pratique de ce problème serait le remplacement de la dîme par un impôt foncier régulier. Le gouvernement y a songé, mais il ne peut exécuter ce changement avant d'avoir dressé un cadastre complet, qui lui servirait de base pour la juste fixation de cet impôt. La tâche est difficile chez un peuple, ayant vécu longtemps sous un régime arbitraire, et insoucieux de la garantie légale de la propriété.

Plusieurs économistes ont émis l'idée d'affranchir entièrement le

paysan et de le mettre en possession complète de la terre qu'il laboure. Le gouvernement autrichien s'est bien gardé d'employer ce moyen radical; des raisons politiques lui ordonnent de ménager les propriétaires musulmans, race « fière et noble » qui, avec le temps, s'adaptera facilement à la civilisation et aux conditions de la vie moderne.

Le gouvernement, aussi, a dû prendre envers le Sultan, chef religieux des musulmans, l'engagement de respecter leurs propriétés. Cela ne veut point dire qu'il ait entièrement abandonné à leur sort les paysans chrétiens ; il les a aidés, au contraire, à devenir propriétaires d'une partie du sol. Beaucoup de paysans sont devenus propriétaires tout en restant métayers : ils ont leurs terres propres et ils travaillent en même temps sur les biens de leurs seigneurs. De telle sorte que la condition des métayers s'est sensiblement améliorée et que les agas n'ont pas perdu les bras nécessaires à l'exploitation de leurs domaines.

L'affranchissement en bloc — malgré la sonorité du mot — aurait été tout au détriment des agas et n'eût pas manqué de produire chez les paysans les mêmes effets désastreux que cette mesure a amenés dans d'autres pays. Le paysan bosniaque, courbé depuis un temps immémorial sous le poids de son infériorité morale et matérielle, ne saurait évidemment comment user de la liberté de disposer de la terre à son plein gré, et de son incertitude morale profiterait la classe parasite. Il aliénerait volontiers et à vil prix la terre, devenue pour lui une chose gênante après avoir été l'objet de sa perpétuelle convoitise, et il irait dans les villes augmenter le nombre des ilotes du prolétariat, qui constituent une des sources principales du malaise dont souffre la société moderne.

II. — La question religieuse.

La *question religieuse* a une très grande importance en Bosnie-Herzégovine et il ne serait peut-être pas exagéré de dire que toute la vie sociale des habitants de ces provinces en a été profondément pénétrée. Pour les chrétiens, la religion était la force conservatrice de leur individualité nationale, tandis que, pour les musulmans, elle était la condition de leur prépondérance politique, un véritable *instrumentum regni*.

Afin d'apaiser la haine et la méfiance réciproque des prosélytes, fervents de telle ou telle doctrine, et pour prévenir tout retour à l'esprit d'intolérance et de rigueur, le gouvernement autrichien dut travailler sur une terre commune et recourir à des moyens propres à rapprocher les trois cultes : ce ne pouvait être que par une impartialité et une neutralité absolues.

L'occupation autrichienne fut accueillie par la population indigène avec les sentiments les plus divers; chaque religion escomptait sa victoire et ses adeptes entrevoyaient, pour un avenir prochain, le triomphe et la suprématie de leur croyance. Le programme gouvernemental était nettement tracé; il se résumait en ces quelques mots de la proclamation impériale : « L'empereur veut l'égalité complète des cultes et les mêmes droits pour tous, conformément aux lois fondamentales. » Ce principe posé, il s'agissait pour le gouvernement d'aborder le côté pratique et délicat de la question : la séparation des intérêts matériels et des intérêts moraux. Le gouvernement était décidé à ne prendre lui-même l'initiative d'aucun changement, sauf dans le cas où une nécessité urgente l'exigerait. Il se proposait cependant d'aller au-devant des vœux que pourraient exprimer les représentants des différentes religions.

Ces vœux ne se firent pas attendre. Les musulmans, les premiers, adressèrent à l'empereur, au mois de novembre 1878, une pétition signée des principaux notables du pays, demandant la réorganisation de leur Église. La pétition réclamait la création pour la Bosnie et l'Herzégovine d'un *reïs-el-ulema*, qui devait, en quelque sorte, remplacer le *Scheikh-el-Islam* de Constantinople, et dont les attributions consisteraient à nommer les juges (*kadi*) chargés d'appliquer la loi civile musulmane (*cheriat*), et à contrôler les travaux de ces derniers. Les orthodoxes sollicitaient la réforme du clergé : ils voulaient se débarrasser des prêtres grecs, créatures avouées du patriarche de Constantinople. Quant à l'ordre des Franciscains, qui, à lui seul, desservait presque toutes les paroisses catholiques, il ne demandait que la conservation de ses privilèges.

Le premier soin du gouvernement autrichien fut de régler les rapports qu'il aurait avec le chef spirituel des orthodoxes. Il passa, dans ce but, au cours de l'année 1880, avec le patriarche œcuménique assisté du Saint-Synode, une convention particulière reconnaissant à l'empereur d'Autriche le droit exclusif de nommer aux fonctions de métropolitain, à la condition de donner avis de cette nomination au patriarche. Si la personne choisie était inconnue du patriarche, le gouvernement s'engageait à lui fournir les preuves des titres et qualités de son élu. Le gouvernement prenait à sa charge le payement des appointements des évêques et il supprimait, bien entendu, la taxe dite *vladikarina* (taxe des évêques), qui grevait jusqu'ici la population orthodoxe et dont la perception se fit souvent par des moyens odieux. Le gouvernement s'obligeait en outre à verser annuellement, dans la caisse du patriarche, la somme de six mille florins (cinquante mille piastres). Les évêques pouvaient être révoqués par l'empereur dans des cas graves et énoncés par la convention.

Les liens qui unisssaient les orthodoxes bosniaques au patriarcat de Constantinople se relâchèrent sensiblement à la suite de la convention de 1880 : ils seront limités désormais presque exclusivement au cérémonial ecclésiastique. Le nom du patriarche doit être prononcé dans les prières publiques et les évêques nouvellement élus doivent se rendre à Constantinople pour y prendre les saintes huiles. Toutefois on institua à Sarajevo un Consistoire éparchial, dont tous les membres étaient nommés par l'empereur. Pour doter le pays d'un clergé national, le gouvernement pourvut aux frais d'installation et d'entretien d'un Institut théologique orthodoxe à Reljevo, près de la capitale de la Bosnie.

A la question purement religieuse se rattache l'organisation des écoles confessionnelles orthodoxes. Ces écoles sont administrées par le Comité de la commune serbo-orthodoxe; elles ont reçu la sanction légale du gouvernement sous la condition expresse que l'enseignement qui y serait donné ne dépasserait pas les limites du programme pédagogique. En 1883, on dut fermer quelques-uns de ces établissements, qui prêchaient l'agitation politique; l'année suivante, ils furent rouverts, mais l'on apporta quelques modifications à leur statut et l'on y inséra une clause d'après laquelle l'administration politique se réservait le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures, s'ils contrevenaient aux mesures prescrites par la loi.

En ce qui concerne l'Eglise catholique, le gouvernement, dès 1881, entreprit avec le Saint-Siège des négociations qui aboutirent à une bulle dont les dispositions peuvent être résumées en peu de mots. La Bosnie et l'Herzégovine furent constituées en une seule province ecclésiastique distincte, ce qui motiva la suppression du vicariat apostolique. Elles furent partagées en 4 diocèses et le diocèse de Sarajevo eut pour titulaire un archevêque. Ce dernier, en sa qualité d'évêque métropolitain pour la Bosnie et l'Herzégovine, fut assisté d'un grand chapitre. La bulle confère à l'empereur le droit de nommer l'archevêque, l'évêque, ainsi que les chanoines, exception faite de l'archidiacre du chapitre cathédral.

M. Joseph Stadler, homme très cultivé, mais d'un esprit très autoritaire, fut nommé archevêque de Sarajevo. Voulant exercer une action plus directe et plus efficace sur son collège, il chercha à établir l'unité dans l'organisation hiérarchique et confia l'administration de toutes les paroisses aux prêtres séculiers. Ses projets trouvèrent une vive opposition chez les Franciscains, qui jouissaient alors d'un très grand crédit et qui avaient quelque faveur auprès du gouvernement austro-hongrois.

Les deux partis en conflit invitèrent le gouvernement à trancher leur différend; mais l'Administration, ne voulant pas avoir l'air

d'empiéter sur les prérogatives du Saint-Siège, renvoya les quémandeurs devant le tribunal de la Curie romaine, seul compétent pour connaître de l'affaire. La Cour romaine formula son jugement dans un décret pontifical rendu le 14 mars 1883, d'après lequel les Franciscains devaient céder 35 paroisses à l'archevêque. Celui-ci pouvait en disposer à son gré et avait la faculté de les séculariser, de plein droit, sous cette réserve cependant que, s'il voulait confier une de ces cures à un Franciscain, ce dernier resterait soumis à l'autorité du supérieur de son ordre.

Le Coran, source presque exclusive de toutes les lois régissant la société musulmane, facilitait singulièrement la tâche du gouvernement autrichien dans l'accomplissement des réformes touchant l'Eglise musulmane. Le Coran, en effet, commande aux fidèles un respect absolu du gouvernement sous lequel ils vivent. Il confère en outre au chef du territoire le droit d'établir une église indépendante et de nommer les hauts dignitaires du clergé. Les musulmans, de leur propre initiative, proposèrent, en 1879, l'établissement d'une église autonome. Bien que cette proposition ne fût nullement en opposition avec le droit musulman, le gouvernement ne crut pas devoir lui donner satisfaction immédiate. Ce ne fut qu'en 1882, après bien des hésitations et de nombreuses enquêtes, qu'il soumit à l'empereur la nomination de M. Hilmy-Effendi, mufti de Sarajevo, au poste de *reïs-el-ulema* pour la Bosnie et l'Herzégovine. A côté du *reïs-el-ulema* fut placé un conseil dit *medjlis-el-ulema*, chargé d'examiner les candidatures aux fonctions de juge du *chériat*.

Le gouvernement s'occupa aussi de la réglementation des biens de mainmorte, appelés *vakouf*, dont l'administration laissait beaucoup à désirer. Il défendit que le revenu de ces biens sortît de la province où ils étaient situés. En exigeant ainsi que ces revenus fussent intégralement affectés aux œuvres entreprises dans le pays, le gouvernement autrichien ne semble pas — comme on le lui a reproché maintes fois cependant — avoir favorisé, au détriment des autres, l'élément musulman, puisque la conséquence naturelle de cette mesure était l'allocation de subventions moins fortes aux établissements musulmans qu'aux églises chrétiennes. Une commission permanente siégeant à Sarajevo fut chargée de l'administration de ces biens. A cette commission sont jointes depuis 1884 plusieurs commissions locales.

Nous avons ainsi étudié sous ses divers aspects la question religieuse en Bosnie-Herzégovine. Sans vouloir ajouter aucun nouveau détail à ce rapide exposé, nous nous contenterons d'émettre quelques appréciations générales pour mieux caractériser l'œuvre du gouvernement autrichien.

En s'attachant à la réglementation de la question religieuse, le

gouvernement austro-hongrois n'a pas procédé par changements radicaux. Il a pris pour ligne de conduite la conciliation des principes civilisés avec la puissance des idées d'un peuple chez lequel la coutume et la tradition ont une grande force. Il n'a pas voulu substituer un principe à l'autre, mais il les a laissés subsister parallèlement, en abandonnant au temps la tâche de les faire pénétrer et de les confondre, car il ne s'est jamais départi de l'impartialité souvent par trop scrupuleuse qu'il s'était imposée. Quant au heurt qui se produit entre le gouvernement autrichien et les communautés serbo-orthodoxes, il a son origine et son pivot dans l'antagonisme politique. Une entente s'établira quand les orthodoxes auront envisagé l'action gouvernementale avec modération et sagesse. C'est l'instruction largement répandue qui pourra inspirer confiance en l'œuvre du gouvernement. Mais, pour atteindre ce but, il faudrait élargir les bases sur lesquelles reposent les écoles confessionnelles, et, avant tout, en éliminer l'esprit trop exclusif qui, malheureusement, souvent y prédomine.

III. — La question nationale.

La *question nationale* est étroitement liée au conflit serbo-croate.

L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie a été différemment appréciée par les Serbes et par les Croates. Les Serbes, qui ont toujours convoité la possession des deux provinces turques, ne pouvaient pas voir d'un œil bienveillant l'installation des Autrichiens en Bosnie-Herzégovine. Tant que les Turcs y dominaient, les Serbes conservaient l'espoir de leur ravir leur proie ; mais, l'Autriche une fois maîtresse de ces provinces, il fallait renoncer aux beaux projets. La « petite » Serbie ne se sentait plus la force de disputer ces territoires à un adversaire aussi puissant!

Les Croates, eux, ne se montrent nullement défavorables à l'extension de l'Autriche-Hongrie du côté de l'Orient, car ils n'y voient pas de danger pour la réalisation de leur programme politique... au contraire. L'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine les a mis en contact direct avec l'élément catholique dans ces deux provinces et a ouvert un champ libre à leur propagande nationale.

Somme toute, la Bosnie et l'Herzégovine restent une cause permanente de discorde entre les Serbes et les Croates.

Les écrivains serbes entreprennent souvent le procès du Congrès de Berlin, lui reprochant de ne pas s'être inspiré du principe de nationalité pour régler les affaires de Bosnie-Herzégovine.

Il s'agit d'abord de savoir si le Congrès pouvait résoudre la question bosniaque de la façon préconisée par les publicistes serbes ?

Le mouvement insurrectionnel, en Bosnie-Herzégovine, semble avoir été moins un mouvement national qu'un mouvement agraire,

dirigé par une population vivant dans la détresse économique la plus complète contre une classe aisée, exigeante et tracassière. Résolvons, pour un instant, le problème dans le sens indiqué par les écrivains serbes : les musulmans et les catholiques, qui, pris ensemble, forment la majorité de la population totale de la Bosnie et de l'Herzégovine, auraient-ils consenti à devenir sujets de la Serbie ou du Monténégro ? Nous ne le croyons pas. Nous doutons aussi que l'esprit national, à cette époque, eût été assez éclairé, assez ouvert parmi les populations de ces provinces pour leur permettre de s'exprimer sur leur sort par le moyen du plébiscite.

Les revendications des Croates sur la Bosnie et l'Herzégovine sont basées sur le droit historique, corroboré par l'identité d'aspirations existant entre les Croates et les catholiques de ces deux provinces. Aussi, les musulmans qui s'efforcent d'observer une neutralité relative dans la lutte entre les Serbes et les Croates, inclinent vers ces derniers — ce qui est d'ailleurs fort naturel, car les musulmans de Bosnie-Herzégovine, attachés si étroitement à la croyance islamique, voient dans une fusion avec les Serbes un danger sérieux pour leur religion.

Les Croates peuplent, en grande part, le sud de la monarchie austro-hongroise, et ils sont en forte majorité sur le littoral de la mer Adriatique. Il est dans l'intérêt de la maison des Habsbourg de favoriser la formation, au sud de sa monarchie, d'un groupe solidement constitué, qui, tout en restant sous son sceptre, jouirait d'une autonomie politique réelle. Ce groupe pourrait jouer au midi le rôle que les Tchèques jouent dans le nord de l'Empire. La Bosnie et l'Herzégovine, bien entendu, feraient partie de cette combinaison.

Le groupe croate homogène et autonome serait un gardien fidèle de la monarchie habsbourgeoise sur le seuil de l'Orient et sur les côtes de l'Adriatique. Précieux auxiliaire, il veillerait à la satisfaction des intérêts immédiats et contribuerait à la fortune de l'Empire, qui a besoin de l'appui des peuples slaves pour rétablir l'équilibre politique, violemment ébranlé par la crise intérieure actuelle, contrecoup fatal de la lutte des Nationalités. La prospérité de la Maison des Habsbourg est une garantie du maintien du *statu quo* dans l'Europe centrale, car l'évanouissement de la Puissance austro-hongroise ne saurait provenir que d'un démembrement dont profiterait surtout le pangermanisme, devenu déjà si menaçant pour la paix et la sécurité de certains États européens.

RAOUL LAVEIX.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'indemnité chinoise; discours de M. Waldeck-Rousseau.* — Le gouvernement français a résolu de monnayer immédiatement la part d'indemnité chinoise qui lui revient, afin de rembourser au Trésor les avances qu'il a faites depuis deux ans pour l'expédition de Chine et de payer immédiatement les indemnités aux victimes françaises des derniers désordres chinois.

Le gouvernement adopte pour cela une méthode fort détournée. On savait bien que, pour convertir immédiatement en un capital disponible les annuités que le gouvernement chinois s'est engagé à payer pendant trente-neuf ans, il faudrait que le gouvernement français donnât son aval à la signature des Célestes. Il va plus loin, il se substitue à ces derniers et émet pour 265 millions de rentes perpétuelles 3 %. Mais, en même temps, pour ne pas augmenter le capital déjà effrayant de la Dette publique, il annule immédiatement au grand livre de la Dette une somme de rentes représentant exactement le capital emprunté. Ces rentes seront prises dans le portefeuille de la Caisse des Dépôts et Consignations avec laquelle le ministre des finances s'est mis d'accord et qui accepte, en place de ces titres de rente, des annuités versées par le Trésor. Ces annuités correspondent à celles qui seront versées par la Chine au gouvernement français.

Tel est l'échafaudage financier qui a été soumis à l'approbation du Parlement. La discussion a été longue et passionnée à la Chambre. Elle a fourni au président du Conseil l'occasion de prononcer un très beau discours dans lequel M. Waldeck-Rousseau a exposé, avec une élévation d'esprit, une netteté, une précision remarquables quelle doit être la politique française en Extrême-Orient. Le rapporteur du projet, M. Hubbard, proposait de réduire à 200 millions le chiffre de 265 millions demandé par le gouvernement et il motivait cette réduction par le désir qu'il exprimait d'exclure de l'indemnité les

sociétés de missionnaires. « Le gouvernement français, disait-il, n'a pas à s'occuper des congrégations. Les établissements français catholiques établis en Chine n'auront qu'à s'adresser directement au gouvernement chinois; c'est à l'Église catholique de faire valoir elle-même ses droits, de protéger elle-même ses établissements. »

M. Waldeck-Rousseau a protesté avec une grande éloquence contre cette thèse du rapporteur. Il a rappelé les services inappréciables rendus par les missions à la cause de l'influence française en Extrême-Orient. C'est aux missionnaires que la France doit sa situation en Chine. C'est par eux que l'enseignement du français a pénétré dans toutes les provinces de l'empire et c'est par eux que s'est ainsi trouvé préparé pour nos entreprises tout un personnel, toute une clientèle française. Rien au monde ne peut faire que ce qui a été ne fût pas. Et le président du Conseil a ajouté :

La question qui se pose et que la Chambre doit résoudre est la suivante : Abandonnerons-nous un de ces hôpitaux, une de ces écoles, un de ces dispensaires créés par les missions et pour la France?

J'affirme que nul ne se résignera à le faire; nul, après avoir considéré le retentissement qui pourrait en résulter. Car, quelle que soit l'opinion des hommes, quelles que soient leurs doctrines politiques, si loin qu'ils puissent aller dans leur doctrine, nul, entendez-le bien, ne deviendra le gouvernement sans regarder au delà de ces premiers plans où frémissent toutes les passions politiques, fût-ce les plus nobles, dont s'alimente notre politique intérieure sans porter ses regards plus loin au bord de quelque fleuve ou au pied de quelque chaîne de montagnes, pour discerner ce que commande l'intérêt de la France, son avenir, sa grandeur.

On peut, sans doute, concevoir la création dans l'espace d'un pays idéal, assez heureux pour se suffire, n'ayant pas de passé, n'ayant pas de rivaux, échappant à la nécessité de regarder sans cesse autour de lui et de compter avec cet axiome que les questions de prééminence sont parfois des questions de conservation.

Le magicien qui voudra fonder ce pays d'Utopie fera bien de choisir quelque point d'un océan ignoré, s'il en existe encore, assez fertile sans doute pour nourrir ses habitants, mais assez pauvre pour ne tenter l'ambition de personne. Il devra surtout faire en sorte que son peuple ne soit pas une démocratie, car la loi des démocraties, ce n'est pas l'immobilité, la stagnation dans le *statu quo*, c'est l'évolution, c'est la consommation chaque jour plus large, c'est l'intensité de vie chaque jour plus grande, c'est plus de travail, et c'est par conséquent plus d'industrie et plus de commerce.

Mais, messieurs, nous ne sommes pas de ce pays-là, nous avons une histoire, nous avons appris par de trop graves expériences qu'il ne suffit pas toujours de ne point décroître quand tout le monde grandit autour de nous. Pas plus qu'aucun peuple de l'Europe nous n'avons pu rester enfermés dans nos frontières, et c'est en dehors du vieux continent que nous avons cherché à nous étendre. Nous avons fondé des colonies; là où

la terre n'était pas libre, nous avons assis notre influence. Ainsi s'est formé un vaste empire, épars en apparence, solidaire dans toutes ses parties en réalité, qui forme comme un réseau à mailles ou plus étroites ou plus larges, mais singulièrement impressionnable, sur lequel les moindres vibrations se transmettent avec une foudroyante soudaineté; un tel événement dans de tels milieux aurait un retentissement incalculable et c'est pourquoi en pareille matière un peu de fierté, un juste souci du point d'honneur ne sont que de la vulgaire prudence.

Sans doute, messieurs, il faut être ménager, il faut être avare des deniers de la France, du sang de la France, qui est la réserve nécessaire et sacrée, mais ceux-là n'aperçoivent qu'un des moindres aspects des choses qui comptent seulement avec les résultats matériels obtenus dans quelque région de l'Afrique. Pense-t-on que l'effort que nous y avons déployé, l'organisation dont nous avons fait la preuve, la valeur de ceux qui ont combattu pour nous, leur endurance, n'aient pas été de quelque profit pour notre situation en Europe? Et si nous étions assez injustes pour en douter, nous serions les seuls à prendre de nous-mêmes une opinion si peu favorable.

Non, tant de sacrifices n'ont pas été perdus! La troisième République n'avait pas seulement à accomplir une tâche politique, elle avait aussi une tâche nationale, l'œuvre de notre relèvement. Elle a su la remplir; les garanties qu'elle a données de sa politique pacifique permettent de le dire bien haut. Et si quelque chose peut nous soutenir au milieu de tant de difficultés qui semblent avoir été ménagées au cabinet actuel, c'est la pensée, c'est la certitude qu'il laissera la France plus forte demain qu'il ne l'avait trouvée hier.

Ce discours de M. Waldeck-Rousseau a produit une profonde impression sur le Parlement aussi bien que dans le pays tout entier. Les conclusions de M. Hubbard ont été rejetées et la Chambre a affirmé par son vote qu'elle entendait maintenir dans toute sa force la politique traditionnelle de la France.

Cette même question des missions françaises en Orient a été excellemment traitée, dans le dernier *Bulletin du Comité de l'Asie française*, par M. Eugène Etienne et nous tenons à reproduire ici ses paroles éloquentes auxquelles nous sommes heureux de nous associer pleinement.

Une association séculaire, écrit M. Etienne, réunit dans le Levant l'idée nationale et l'idée religieuse. Aujourd'hui encore, elles sont si intimement unies que la séparation serait mortelle pour l'une et pour l'autre. Qu'ils cherchent ou non à l'expliquer, qu'ils s'en réjouissent ou le déplorent, tous ceux qui ont quelque connaissance de l'Orient sont d'accord sur ce point : nous avons là-bas, et on peut dire le mot avec la plénitude du vocable romain, une clientèle; ce sont les catholiques, et pour agir sur eux nous ne possédons pas d'intermédiaires plus dévoués et plus actifs, nous n'avons souvent pas d'autres intermédiaires que les religieux français. Si les nécessités de la politique intérieure nous ont amenés à les

considérer sur le sol de la métropole avec une certaine défiance, ce serait une faute irréparable que de paraître les désavouer sur ces terres lointaines où ils servent fidèlement la patrie et où nous ne saurions d'ailleurs les remplacer.

Toute mesure qui pourrait être interprétée en ce sens créerait parmi les populations soumises à notre hégémonie traditionnelle des sentiments d'indécision et de surprise qui ébranleraient gravement notre situation; elle serait pour nos rivaux une de ces victoires gratuites et imméritées comme en apporte parfois la folie de l'adversaire.

C'est ce qu'avaient bien compris ces grands citoyens, Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert lui-même, qui, en même temps qu'ils émancipaient l'instruction française de toute inflexion confessionnelle, n'avaient garde de priver le pays, pour le dehors, d'un moyen d'action aussi approprié à des civilisations moins avancées, aussi sûr et aussi peu coûteux.

La situation n'a pas changé : quelques griefs que la majorité républicaine puisse avoir contre l'action des congrégations dans la métropole, il ne faudrait pas qu'elle les fît payer à l'influence morale et politique de la France dans le Levant.

Une tentative d'enseignement pratique colonial. — La France est riche en colonies, mais nos colonies sont pauvres en colons. Les jeunes gens n'y vont pas assez, et la nécessité d'un enseignement colonial se fait sentir de plus en plus. M. Hanotaux signalait récemment dans le *Journal* les efforts d'une « vaillante petite école à Joinville-le-Pont ». Cette école est intéressante, en effet. Le Docteur Rousseau, qui la dirige, veut faire œuvre utile et former des « colons-travailleurs exploitant par eux-mêmes ou se mettant au service d'exploitations ».

L'enseignement y est surtout pratique et peu à peu les élèves de l'Ecole coloniale de Joinville-le-Pont font (dans la mesure où le permet la différence des continents, des climats et des productions) l'apprentissage de l'existence qu'ils doivent mener un jour aux pays lointains.

L'enseignement colonial du Docteur Rousseau date de deux ans. De hautes personnalités, entre autres M. Doumer, ont visité et encouragé l'école; la presse a déjà parlé d'elle à plusieurs reprises en termes élogieux.

A notre tour, nous félicitons le Docteur Rousseau et nous souhaitons que son heureuse initiative trouve de nombreux imitateurs.

Belgique. — *La question militaire.* — Un de nos correspondants nous écrit de Bruxelles :

La *question militaire* reste plus que jamais à l'ordre du jour. Au Parlement, dans les cercles politiques, dans les journaux, on discute à perte de vue sur les différents systèmes préconisés. Un de nos députés libéraux avait à son tour déposé un projet qu'on peut appeler transactionnel.

Voici quelles étaient les bases principales de ce nouveau projet :

1° Suppression du remplacement et du tirage au sort; pas de privilège, pas de volontariat spécial avec service allégé pour les riches ; égalité complète devant le devoir ; dans l'intérêt des professions, faculté pour les miliciens de se libérer au bout de six mois par un examen prouvant qu'ils ont acquis les connaissances et les qualités exigées du soldat;

2° Réduction sérieuse de la durée du service; par transaction entre les différentes opinions en présence et eu égard à ce qui est réalisé à l'étranger, service d'un an pour les troupes non montées;

3° Encouragement au volontariat pour le recrutement des cadres, des troupes montées et de celles pour lesquelles un service de plus d'un an serait jugé nécessaire ;

4° Enrôlement dans ces conditions de tous les jeunes gens valides de la classe; taxe militaire proportionnelle à la fortune pour les exemptés, à raison d'inaptitudes physiques, qui exercent une profession civile; affectation aux emplois auxiliaires des miliciens qui ne seraient pas jugés assez valides pour le service actif, mais capables cependant de prêter personnellement un concours utile dans les services accessoires de l'armée.

Le projet de M. Lorand était bon; mais, comme beaucoup d'autres bons projets de loi, il a été repoussé et la discussion continue aux Chambres.

Qu'en sortira-t-il? Probablement un régime militaire tel qu'il n'en existe dans aucun pays du monde. Ce ne sera ni le service universel comme en France, ni le service personnel comme en Hollande, ni le remplacement, ni le volontariat.

Mais cela participera à la fois de tous ces systèmes, avec quelque chose de plus, quelque chose de bien spécial : la rémunération des miliciens. La base de notre régime militaire sera le volontariat, mais en fait les volontaires seront l'exception et les miliciens continueront à former le gros de l'armée.

En sorte que la base ne sera pas la base. Et nous aurons une armée comme on n'en rencontre nulle part ailleurs. On nous a si souvent reproché de n'être que des imitateurs et des contrefacteurs que, piqués au jeu, nous ne rêvons plus que de faire de l'original.

EMILE PELS.

Russie. — *L'administration des ports de commerce.* — Le *Journal de Saint-Pétersbourg* a publié une intéressante communication, que nous croyons devoir signaler ici, sur la loi du 12 juin réorganisant le système d'administration des ports de commerce russes.

On se souvient, écrit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, que c'est en 1898 qu'avait été créée, au ministère des finances, une section spéciale pour la marine de commerce. Deux ans plus tard était institué, par ordre impérial, sous la présidence de S. A. I. Mgr le grand-duc Alexandre Mikhaïlovitch, un conseil pour les affaires intéressant la marine marchande. Une tâche des plus difficiles s'imposait au conseil dès son institution, car

il s'agissait de doter nos ports de commerce d'un système administratif entièrement nouveau. Et cette tâche complexe, le conseil l'a remplie dans un délai extraordinairement bref, en introduisant des éléments vivifiants dans les rouages administratifs de nos ports de commerce. Aux travaux du conseil, présidé, comme il vient d'être dit, par S. A. I. le grand-duc A. Mikhaïlovitch, ont pris part des fonctionnaires délégués par les ministères des finances, des voies de communication, de l'intérieur, de la marine, de la guerre, de la justice et par le contrôle de l'Empire. Le projet de loi, élaboré par le conseil, pour l'administration des ports maritimes a été soumis par le ministre des finances au Conseil de l'Empire et a reçu le 12 juin la sanction définitive du pouvoir suprême.

Parmi les principales innovations apportées par la loi du 12 juin, il faut citer le transfert du ressort du ministère de l'intérieur dans celui des finances des administrations locales des ports, telles qu'elles existent jusqu'ici seulement à Odessa (depuis 1888), Riga (depuis 1893), Nicolaieff (1894), Saint-Pétersbourg (1895), Batoum et Berdiansk (depuis 1896). De pareilles administrations seront graduellement instituées pour tous les ports maritimes de l'Empire, dont la haute administration sera concentrée au ministère des finances. Cette innovation ne forme qu'une partie du plan général de faire entrer dans le ressort du ministère des finances tous les services publics touchant l'industrie, le commerce et la marine marchande. Quant au ministère de l'intérieur, il garde la direction du service de police dans les ports. Les administrations des ports de commerce nouvellement créées sont placées à leur tour sous la direction d'un comité pour l'expédition des affaires touchant le commerce et dont font partie des délégués des divers ministères intéressés. Ce comité est présidé par le président du conseil pour la marine de commerce. Jusqu'ici les questions touchant les travaux d'amélioration à entreprendre dans les ports de commerce étaient réglées par correspondance entre les divers services publics intéressés, d'où une grande lenteur dans l'expédition des affaires. Mais ce qui est plus important encore, c'est que la nouvelle loi a entièrement réorganisé les administrations des ports elles-mêmes. Jusqu'ici l'administration immédiate des ports de commerce était confiée à des conseils présidés soit par les gouverneurs, soit par les préfets; le capitaine du port n'était qu'un organe exécutif de ces conseils : comme les présidents, en raison des fonctions multiples qui leur sont attribuées, étaient souvent empêchés de convoquer les conseils, ces derniers se réunissaient très rarement. Ainsi, par exemple, le conseil du port d'Odessa a siégé 27 fois durant la période de 1888-1895.

D'autre part, le capitaine du port, absorbé par ses devoirs policiers, ne disposait pas du temps nécessaire pour s'occuper des besoins de la marine marchande. C'est pourquoi la nouvelle loi a institué des commandants de ports, auxquels il est spécialement enjoint de veiller à la bonne administration des ports et d'étudier sur place toutes les mesures nécessaires pour favoriser le développement de la marine de commerce. Il leur est réservé d'élaborer des projets de règlements sur le service intérieur des ports (art. 17), de diriger le service des pilotes (art. 12, alinéa 1), de proposer les expropriations nécessaires pour l'agrandissement des ports si le développement du trafic l'exige, etc. Bref, la

loi, en énumérant et en spécifiant nettement les attributions de ces nouveaux organes administratifs, a créé pour nos ports de commerce un système d'administration uniforme et régulier.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des organes administratifs des ports par le concours direct des commerçants et des industriels intéressés, sont créés par la loi des conseils spéciaux dont font partie, outre des fonctionnaires de divers services publics, des représentants des municipalités, du commerce et de l'industrie. Ces conseils sont à leur tour présidés par les commandants des ports.

II. — ASIE.

Tonkin. — *La justice indigène au Tonkin.* — L'*Officiel* a publié le 5 novembre deux décrets rendus sur la proposition des ministres des colonies et de la justice et qui modifient le fonctionnement de la justice indigène au Tonkin. Ces décrets sont précédés du rapport suivant du ministre des colonies au Président de la République :

Aux termes de la législation actuelle, les jugements rendus par les tribunaux indigènes du Tonkin sont, d'office ou à la requête des parties, soumis à l'approbation du résident supérieur, qui se trouve investi, sur ce point, des pouvoirs exercés autrefois par le roi.

Il m'a paru qu'il serait plus logique, plus conforme aussi aux principes généraux de notre droit, de remettre ces attribntions à une commission d'appel, composée de trois conseillers à la cour d'appel de l'Indo-Chine et deux mandarins, et dont les arrêts seraient exécutés à la diligence du procureur général chef du service judiciaire.

Dans un autre ordre d'idées, j'estime que le gouvernement de la République ne saurait tolérer plus longtemps l'application aux indigènes de châtiments corporels, soit comme moyen d'instruction, soit comme pénalité.

Ces modifications entraînent une augmentation de personnel calculée au strict minimum : deux conseillers à la cour et un substitut du gouverneur général.

En outre, j'ai pensé qu'il convenait, en raison des connaissances spéciales qu'exige l'administration de la justice indigène, de réserver certains emplois aux magistrats servant en Indo-Chine déjà depuis un certain temps.

Je suis autorisé à penser qu'un tel remaniement dans la législation indigène marque un progrès réel, tant pour la bonne marche du service qu'au point de vue de l'œuvre sociale et de la mission civilisatrice que poursuit la France dans ses possessions d'outre-mer.

Indo-Chine. — *A propos d'une modification dans les « Officiels » de l'Indo-Chine.* — A partir du 1er janvier 1902, le *Journal officiel de l'Indo-Chine française*, qui est actuellement divisé en deux parties (1re partie,

Cochinchine et Cambodge; 2e partie, Annam-Tonkin) et qui paraît simultanément à Saïgon et Hanoï, ne formera plus qu'un seul recueil, exclusivement réservé à l'insertion des actes émanant du gouvernement général de la colonie.

Le *Bulletin officiel de l'Indo-Chine* sera également unifié à partir de la même date, et dans les mêmes conditions.

Les actes locaux, émanant des résidences supérieures du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge, du Laos et du gouvernement de la Cochinchine, seront insérés dans des *Bulletins administratifs* locaux qui seront publiés à partir du 1er janvier 1902 dans chacun des cinq parties de l'Indo-Chine.

Cette petite réforme — au reste parfaitement justifiée — a en réalité une signification assez marquée. Elle est la dernière en effet de la série des mesures par lesquelles le gouverneur général actuel a, dès les premiers mois de son administration, poursuivi l'unification de l'Indo-Chine.

En proposant au gouverneur général d'apporter cette modification au mode de publication des documents officiels de l'Indo-Chine, M. Broni, directeur des affaires civiles de la colonie, faisait ressortir l'analogie que le nouveau système présentait avec « celui employé dans la métropole pour la publication des actes du pouvoir central et de ceux de l'autorité locale dans chaque département ». Ces derniers mots, mieux que tout commentaire, indiquent l'esprit et le but de réformes administratives par lesquelles M. Doumer a réussi en quelques années à faire de l'Indo-Chine un pays homogène, et sinon à briser l'esprit de particularisme qui régnait dans chacune des grandes régions de la colonie — il est encore en certains points très vivace et il ne saurait en être autrement au bout de si peu de temps — du moins à en atténuer les effets et les manifestations.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Mort du commandant Erckmann.* — Le 21 septembre 1901 est mort à Paris le chef d'escadron d'artillerie en retraite Erckmann. La disparition de cet officier sera vivement ressentie par tous ceux qui depuis vingt-cinq ans se sont occupés des choses marocaines.

Lorsqu'en 1877, en effet, le Sultan du Maroc, Mouley Hassan, résolut de donner à ce qui constitue son armée un semblant d'organisation, c'est la France qui fut choisie pour fournir la mission d'instruction et le lieutenant Erckmann fut désigné comme instructeur d'artillerie.

Dès le début, il s'adonna avec ardeur à son nouveau rôle, et con-

naissant la prédilection du Sultan pour l'artillerie, il ne tarda pas à acquérir un certain ascendant sur l'esprit de Mouley Hassan ; ce dernier suivait fréquemment les exercices, s'intéressant aux détails des manœuvres, et il emmena son instructeur d'artillerie dans toutes les expéditions qu'il entreprit.

M. Erckmann s'appliqua dès lors à mettre au service de l'influence française les avantages de sa situation privilégiée auprès du Sultan et de son entourage, et c'est à lui que notre mission militaire est redevable, encore actuellement, de sa situation.

Le gouvernement sut d'ailleurs récompenser les services ainsi rendus à la France par M. Erckmann, qui fut nommé capitaine le 1er août 1879 et reçut la croix de la Légion d'honneur le 13 juillet 1881.

Malheureusement sa santé avait été un peu altérée par les fatigues, les privations, les hostilités sourdes contre lesquelles il avait dû lutter ; et ces raisons déterminèrent le capitaine Erckmann à reprendre en 1883 du service dans un corps de son arme.

Mais, même rentré en France, cet officier, aimant toujours le Maroc, s'intéressait aux choses du R'arb, et il publia sous le titre « Le Maroc moderne » un ouvrage dans lequel ses impressions et ses notes constituaient un ensemble de renseignements d'un haut intérêt ; ce livre, ajouté aux nombreux itinéraires qu'il avait relevés pendant ses six années de séjour au Maroc, apportait un contingent instructif à nos connaissances sur ce pays.

Malheureusement sa santé déclinait toujours, et M. Erckmann, promu chef d'escadron, dut prendre prématurément sa retraite, dont il n'eut même pas la consolation de profiter. Né en 1850 à Strasbourg, le commandant Erckmann était âgé de cinquante-un ans.

Tous les amis de l'influence française dans l'Afrique du Nord tiendront à adresser un souvenir ému à l'officier qui se consacra à son développement.

Soudan central. — *Le meurtre du capitaine Keyes.* — Le lieutenant-colonel Péroz, commandant les territoires Niger-Tchad, vient d'être rappelé, par ordre du ministre des colonies, pour avoir livré aux autorités anglaises de la Nigeria trois déserteurs français qui tuèrent le capitaine anglais Keyes, au cours d'une rixe à Argoungou, important marché du Sokoto. Ces trois Français ont été jugés à Jebba et condamnés à mort.

Rappelons brièvement les événements, que nous avons d'ailleurs signalés en leur temps. Au mois de juin dernier, quatre sous-officiers et soldats français du 5e régiment de marine, en garnison au Dahomey, désertaient et s'en allaient au Sokoto pour y faire le commerce des bœufs. Le 21 juin, tous quatre se trouvaient à Argoungou ; là, une rixe éclata, au cours de laquelle les Français déserteurs

tuèrent le capitaine anglais Keyes. L'un des meurtriers fut également tué et les trois autres s'enfuirent sur les territoires français. Ils se présentèrent au poste de Filingué, commandé par le capitaine Cornu. Celui-ci, sur l'ordre du lieutenant-colonel Péroz, livra les meurtriers aux autorités anglaises de la Nigeria, qui les firent passer en jugement et les condamnèrent à mort.

Cette affaire fait en ce moment l'objet de pourparlers entre les cabinets de Paris et de Londres. En effet, M. Delcassé a chargé notre ambassadeur, M. Paul Cambon, de conférer avec lord Lansdowne et de lui signaler l'irrégularité de la procédure suivie. Il a été sursis à l'exécution des trois Français qui devait avoir lieu le 4 novembre, en attendant que les deux cabinets se soient mis d'accord sur la grave question de droit international qui a été soulevée.

Congo français. — *La situation.* — Plusieurs journaux belges ont publié ces derniers temps, sur la situation dans le Congo français, les nouvelles les plus pessimistes. Les Mounis s'étaient révoltés et le pays tout entier était grandement troublé.

Un câblogramme du commissaire général du gouvernement au Congo français vient de faire connaître au ministre des colonies que tous ces bruits inquiétants sont inexacts et que, notamment, aucun trouble n'est signalé dans la région de Brazzaville.

COMMUNICATION

Depuis le 1er août dernier, M. Augustin Bernard a cessé d'appartenir à la Revue soit comme directeur, soit comme collaborateur.

C'est sur la demande de M. Augustin Bernard que nous adressons cette communication à nos lecteurs.

N. D. L. R.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Le commerce de la Grèce en 1900[1]. — Le commerce spécial de la Grèce qui avait été, importations et exportations réunies :

En 1896	de	188.752.811	francs or
— 1897	—	198.071.974	—
— 1898	—	241.440.639	—
— 1899	—	222.751.517	—
s'est élevé en 1900	à	232.075.584	—

soit près de dix millions de plus qu'en 1899 et neuf millions de moins qu'en 1898, année favorisée par la reprise des affaires à la suite de la guerre.

L'importation qui se chiffrait en 1899 par : 128.085.906 francs est montée en 1900 à 129.986.066 francs, soit une augmentation de 1.900.160 francs.

Par contre, l'exportation est passée de 94.665.611 à 102.089.518 fr., soit une plus-value, en faveur du dernier exercice, de 7.423.907 francs.

En fin de compte, l'augmentation porte donc à la fois sur les entrées et les sorties, mais dans des proportions inégales et la balance est en faveur de la Grèce.

Les importations françaises en Grèce pendant l'année 1900 se sont élevées à 12.567.819 francs or; elles n'avaient été que de 10.835.940 francs en 1899, ce qui constitue, pour le dernier exercice, un gain de 1.731.876 francs or.

Les exportations de Grèce en France, pendant la même année, sont en diminution de 1.782.436 francs comparativement à l'année précédente et s'élèvent au chiffre de 9.465.278 francs représentant les produits du sol et du sous-sol, à l'exclusion des produits manufacturés.

Production houillère de la Bohême en 1900[2]. — La production houillère de la Bohême en 1900 fournit quelques indications intéressantes sur les effets de la grève qui a sévi dans quelques-uns de ses bassins du 20 janvier au 20 mars de cette année.

L'ensemble de la production qui avait atteint, en 1899, 17.897.614 t.

---

[1] *Revue d'Orient*, 20 octobre 1901.

[2] *Moniteur industriel*, 2 novembre 1901.

est tombée en 1900 à 17.291.097 t.,soit une diminution de 600 000 t. en gros. Elle a été supportée par le bassin de Teplitz Brux-Komotau qui a produit 14.676.756 t. avec 26.378 ouvriers, c'est-à-dire 894.874 t. de moins que l'année précédente, tandis que le bassin de Elbogen-Falkenau présentait, avec 2.614.341 t. extraites par 7.034 mineurs, une augmentation de 388.357 tonnes.

Au point de vue de la valeur du rendement des principaux centres et de la surélévation des charbons, voici les prix moyens qui ont été atteints.

Le bassin de Falkenau a vendu pour 8.392.968 couronnes. c'est-à-dire un prix moyen de 4 couronnes 67 heller (+ 58 heller en comparaison de l'année précédente, la tonne); le bassin d'Elbogen 4.946.382 couronnes (+ 142 heller la tonne); le bassin de Komatau 468.104 couronnes (+ 131 heller); le bassin de Brux 50.429.338 couronnes (+ 94 heller); le bassin de Teplitz 15.471.287 couronnes (+ 106 heller).

Les compagnies de chemins de fer qui ont le plus souffert sont l' « Aussig Teplitzer Eisenbahn » qui a eu une diminution de transport de 225.845 t. et l' « Oesterreich Staatsbahn » qui a transporté 407.637 t. de moins que l'année précédente, ce qui a correspondu, pour la première ligne, à une diminution de fret de 2,10 % et à une diminution de 8,1 % pour la seconde.

II. — ASIE.

La population étrangère en Chine. — D'une statistique publiée par la revue italienne *Economista*, il résulte que le nombre des étrangers résidant en Chine dans les ports ouverts s'élevait à la fin de 1899 à 17.193, en augmentation de 3.772 individus sur le chiffre de l'année 1898.

Si l'on considère la répartition du total entre les diverses nationalités, on remarque la supériorité numérique des Anglais, mais la comparaison des chiffres de 1899 avec ceux de 1898 prouve que ce sont les éléments russe et japonais qui progressent le plus rapidement.

	1898	1899		1898	1899
Anglais	5.148	5.562	Espagnols	395	448
Japonais	1.698	2.240	Scandinaves	200	244
Américains	2.056	2.335	Belges	169	234
Russes	165	1.621	Danois	162	178
Portugais	1.082	1.423	Italiens	141	124
Français	901	1.183	Hollandais	87	106
Allemands	1.043	1.134	Divers	155	167

Commerce extérieur de la Perse. — Le commerce extérieur de la Perse, pendant l'année fiscale qui a pris fin au 21 mars dernier, s'élève à la somme de 8 millions de livres, non compris environ 600.000 livres représentant la plus grande partie du commerce des perles et le commerce qui se fait par les frontières du Belouchistan et du Kurdistan et par le Mohammerah, où le nouveau service de la douane n'a pas encore été organisé. De ces 8 millions de livres, 56 % correspondent au commerce fait avec la Russie, 24 % au commerce avec la Grande-Bretagne, 6 % à celui avec la Turquie, 5 $^1/_2$ % à celui avec la France, 4 % à celui avec la Chine et le Japon, 2 $^1/_2$ % à celui avec l'Autriche, $^1/_2$ % à celui avec l'Allemagne, enfin 1 $^1/_2$ % à celui avec les autres nations.

Commerce de l'Inde anglaise avec la France en 1899-1900. — Nous donnons ici quelques chiffres relatifs à ce commerce de nos possessions d'Extrême-Orient. Les exportations de thé de l'Inde en France ont diminué par suite de l'extension toujours plus grande des exportations chez nous de thé de l'Annam.

La valeur totale des importations et des exportations de l'Inde, pendant l'année 1899-1900, s'est élevée à 2.085.966.040 roupies (la roupie vaut actuellement 1 fr. 70). La France a participé à ce mouvement commercial pour 76.900.000 roupies. Ce chiffre accuse une diminution de 11.680.000 roupies sur celui de l'année 1898-1899, lequel était de 88.580.000 roupies.

Cette différence en moins porte exclusivement sur les exportations de l'Inde en France, les importations en provenance de ce dernier pays restant sensiblement les mêmes, ainsi que cela ressort des chiffres suivants :

1898-1899 : 10.320.000 roupies.
1899-1900 : 10.260.000 roupies.

Les principaux articles français d'importation sont : vêtements, y compris la draperie, la mercerie, les uniformes et les chaussures, 1.899.145 r. ; horlogerie, 729.091 r. ; cotonnade imprimée coloriée, 305.595 r. ; bonneterie, 475.198 r. ; safran, 523.177 r. ; perles fausses, 305.352 r. ; cognac, 1.720.758 r. ; liqueurs et autres spiritueux, 146.986 r. ; champagne, 144.258 r. ; vin rouge, 175.928 r. ; autres sortes de vins, 249.186 r. ; tissus de soie pure, 731.024 r. ; mélangés de soie, 760.191 r. ; produits alimentaires, fruits et légumes secs, salés et confits, 210.274 r.

Les exportations des Indes anglaises en France, en 1899-1900, se sont élevées à 66.648.190 r. contre 78.270.152 r. pendant l'année précédente, soit une diminution de 11.621.962 r. ; cette diminution s'est principalement fait sentir sur les cotons bruts dont l'exportation en France est tombée de 7.601.338 r. en 1898-1899 à 3.672.892 r. en

1899-1900, soit 3 millions environ ; le lin qui est passé de 9.965.820 r. à 7.140.265 r. ; le colza de 8.322.018 r. à 6.209.209 r. ; et surtout le blé qui est descendu de 17.106.784 r. à 3.761.045 r. ; soit un écart énorme de 13.345.739 r. plus fort à lui seul que celui qui existe entre le mouvement commercial des deux années. Parmi les augmentations, signalons l'indigo qui s'est élevé de 2.157.381 r. en 1898-1899 à 3.052.957 r. en 1899-1900 ; le cuir brut qui est monté de 1.626.711 r. à 5.776.139 r. ; le jute brut qui est passé de 3.308.438 r. à 5.379.080 r. les graines de pavot de 2 488.851 r. à 3.028.880 r. ; et la soie brute de 2.714.369 r. à 3.677.046 roupies.

Les autres exportations sont restées sensiblement les mêmes. Les principales d'entre elles, le café (4.221.891 roupies) et les graines de ricin (2.133.893 roupies), ont varié, la première d'à peine 40.000 roupies en moins, la seconde de 400.000 roupies.

Il est à remarquer que les thés sont tombés de 14.371 roupies à 11.493 roupies, chiffre bien faible, si l'on considère que l'exportation totale de ce produit s'est élevée à 175 millions de livres-poids anglaises (la livre-poids = 454 grammes), et qu'elle est en augmentation de 7 millions de livres sur l'année précédente. Les achats faits par l'Angleterre atteignent 134.161.492 livres-poids, représentant les 9/10 de la quantité totale exportée.

Les progrès de la Cochinchine française[1]. — Notre plus ancienne colonie d'Indo-Chine a fait preuve depuis dix ans des meilleures tendances tant au point de vue de l'accroissement de la population que des progrès de l'agriculture.

Le chiffre de la population est passé de 1.876.689 habitants en 1889 à 2 millions 490.312 en 1899, soit une augmentation de 30 %. Le nombre des Français établis dans la colonie est passé de 2.235 à 5.287 ; celui des Chinois, de 56.988 à 127.156.

La superficie des terres cultivées a varié durant cette même période de 1.003.646 hectares à 1.316.243 hectares. Ce sont principalement les rizières qui prennent de l'extension ; cette seule culture a gagné 267.652 hectares (1.142.517 hectares en 1899). La culture du poivrier s'est accrue dans la proportion de 1 à 3 (437 hectares en 1889, 1.243 en 1899). La canne à sucre a progressé de 6.549 à 11.683 hectares. Enfin le café, qui n'occupait qu'un hectare en 1899, en occupe aujourd'hui près de 600 (exactement 579). Par contre les cultures du tabac (3.983 hect. en 1889, 3.834 en 1899), de l'aréquier (32.567 hect. en 1889, 29.664 en 1899), du mûrier (2.916 hect. en 1889, 1.021 en 1899), sont ou stationnaires ou en décroissance.

---

[1] *Bulletin du Comité de l'Asie française.*

III. — AMÉRIQUE.

Commerce de la Martinique en 1900[1]. — Le commerce total de la Martinique n'a été que de 52.089.000 francs en 1900 contre 53.607.000 francs en 1899, se divisant comme il suit :

	1899	1900
	Francs	Francs
Importations	27.004.000	24.929.000
Exportations	26.603.000	27.160.000
Total	53.607.000	52.089.000

Les importations de France et des colonies françaises entrent dans ces chiffres pour 12.466.000 francs, en baisse sensible sur l'année 1899 qui avait donné 14.181.000 francs; la part de la France et de ses colonies est de 25.735.000 francs à l'exportation. Les pays étrangers qui ont le plus de relations avec la Martinique sont les États-Unis et l'Angleterre.

Les principales importations consistent en houille (2.190.000 fr.), farine de froment (2.148.000 francs), etc. Les produits exportés sont surtout le sucre (13 millions et demi), le rhum et les tafias (9 millions), le cacao (1.304.000 francs).

En 1900, le mouvement maritime a été de 630 navires à l'entrée avec 331.249 tonnes et 616 navires à la sortie avec 332.976 tonnes.

[1] *Revue française*, octobre.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

GÉNIE

Par décision ministérielle du 9 novembre 1901, M. Boulouneix, *lieut.* en 2e au 3e rég. à Arras, a été mis hors cadres à la disposition du ministre des colonies pour être employé au chemin de fer du Dahomey.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Pernot est nommé *offic. d'ordonn.* de M. le général command. la brigade d'occupation.

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir :

Au Tonkin :

M. le *capit.* Blaise et M. le *lieut.* Chappelle ;

En Cochinchine :

M. le *capit.* Chauveteau.

Madagascar. — Les officiers ci-après en service, à Madagascar, ont été affectés, savoir :

M. le *colonel* Vendenbrock, au 1er rég. de tiraill. malg. ;

M. le *capit.* Hesse, 3e rég. de tiraill. sénég. ;

MM. les *capit.* Jacquot, Celler, Guépin ; et le *sous-lieut.* Moing, à la suite du 15e rég. ;

MM. les *sous-lieut.* Gosey et Brun, à la suite du 3e rég. de tiraill. sénégal. ;

M. le *capit.* Legou, de l'état-maj. partic., passe à la 5e compag. du 1er malg. ;

M. le *capit.* Retrouvé est nommé *capit.-major* au 2e rég. de tiraill. malgaches.

INFANTERIE

Afrique Centrale. — La médaille milit. a été conférée à M. Lelièvre (A. D.), *sergent*, employé au Chari.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Sont mis à la disposit. de M. le général command. en chef les troupes pour servir :

En Cochinchine :

MM. le *command.* Le Bigot ; et le *capit.* Noël.

Au Tonkin :

MM. le *command.* Ramade ; et les *capit.* Geoffroy et Bossary.

M. Guyon, *garde auxiliaire* de 3e cl., passe à la 2e cl. à la direction du Tonkin.

Afrique Occidentale. — Sont mis à la disposition de M. le général command. sup. des troupes :

MM. le *command.* Hanché ; et les *capit.* Walter, Saulnier et Arragon ; les *lieut.* Périguet, Milledrogues, Auger, Sugot et Coqueuguiot.

Réunion. — MM. les *lieut.* Gérard et Cartron sont classés à la batterie de la Réunion.

Martinique. — M. le *capit.* Thiéry est classé aux batteries de la colonie.

Senégal. — Sont classés à la direction d'artillerie de la colonie :

MM. Bertout, *offic. d'admin.* de 1re cl. ; Troyon, *offic. d'admin.* de 2e cl ; Nunge, *offic. d'admin.* de 3e cl.

MM. Berroux, Forqueroy et Barbaud, *stagiaires d'artillerie.*

CORPS DE COMMISSARIAT

Chine. — Sont désignés pour la brigade d'occup. :

M. le *commis. princip.* de 3e cl., Argaud pour occuper l'emploi de chef des services administratifs ;

MM. les *commiss.* de 1re cl. Tassel et Piquemal.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. Gallay, *méd. princip.* de 2e cl, est désigné pour occuper l'emploi de chef du serv. de santé de la brig. d'occupat. :

M. Duval, *pharm. aid.-maj.* de 1re cl. est désigné pour l'hôpital de Tien-Tsin.

Indo-Chine. — M. Legault, *pharm. aide-maj.* de 1re cl. est désigné pour servir en Cochinchine.

Dahomey. — M. Collomb, *méd. maj.* de 1re cl., est mis à la disp. du min. des colonies pour remplir les fonctions de chef du service de santé.

MINISTÈRE DE LA MARINE

M. le *capit. de frégate* de Ramey de Sugny est nommé à l'emploi d'attaché naval à l'ambassade de Berlin.

Océan Atlantique. — M. l'*enseign. de vais.* Chateauminois est désign. pour embarq. sur le *D'Estrées* dans la divis. nav. de l'Atlantique.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vais.* Hourst (E. A. L.) est nommé au command. de la canonn. l'*Olry* dans l'esc. d'Ext.-Or.

M. l'*enseign. de vais.* de Solminihac est désig. pour embarquer sur la canonn. la *Surprise*, Escad. d'Ext.-Orient.

M. le *lieut. de vaiss.* Serven est désign. pour embarquer sur le *D'Entrecasteaux*, escad. d'Ext.-Orient.

Océan Indien. — M. l'*enseigne de vaiss.* Leguélinel (M.), est désign. pour emb. sur la canonn. le *Scorpion*, dans la div. nav. de l'oc. Indien.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Liotard (V. T.). *gouvern.* de 3e cl. des colonies, gouvern. du Dahomey, a été promu à la 2e cl. de son grade.

M. Liontel est nommé procureur général, chef du service judiciaire à la Guyane.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Poujade (Stanislas-Isidore), ancien percepteur des contributions directes, préposé du Trésor à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), a été nommé trésorier particulier à la même résidence (emploi créé).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exéquatur a été accordé à MM. Aug. Poullier, vice-consul des États-Unis du Brésil au Havre ; Carlos B. Cisneros, consul du Pérou au Havre ; Aug. Mahot, consul d'Autriche-Hongrie à Nantes.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Russie en Palestine, par ALPHONSE D'ALONZO, ancien attaché au consulat général de France à Jérusalem. — Chez J. André et Cie, 27, rue Bonaparte, Paris.

C'est le récit un peu confus et passionné, mais plein de faits et de renseignements intéressants, des efforts patients et méthodiques de la politique russe pour s'assurer l'hégémonie des chrétiens non unis de l'Empire Ottoman et pour combattre aux Lieux Saints l'influence matérielle et morale des Latins.

L'entreprise date de loin. C'est le traité de Roustckouk-Kainardji qui, dès 1774, donne à Catherine II le protectorat des orthodoxes; la diplomatie russe ne néglige rien pour tirer le plus possible de cette formule, jusqu'à exiger, en 1853, la confirmation par le tsar de l'élection du patriarche orthodoxe. L'échec de Mentchikoff et la guerre de Crimée ne l'arrêtent qu'un instant. Désormais c'est par voie d'acquisitions territoriales à Jérusalem, de missions politiques et religieuses, de fondations de tout genre, et en particulier par l'action de la puissante Société impériale orthodoxe de Palestine que l'œuvre se poursuit. Aujourd'hui plus de 10.000 pèlerins russes visitent chaque année les Lieux Saints. Leur hôtellerie magnifique domine Jérusalem comme une citadelle; les écoles russes, les églises, les couvents se multiplient chaque jour; les indigènes commencent à en parler la langue. C'est pour tous les chrétiens non unis un irrésistible centre d'attraction. Les Coptes, les Ethiopiens, les Arméniens y sont lentement attirés et comme de juste aux dépens de leur indépendance. Quant au clergé grec orthodoxe, en faveur duquel la Russie n'a jamais négligé une occasion d'intervention, on le sent de jour en jour plus menacé dans son autorité par la substitution soit d'un clergé indigène plus docile, soit même du clergé russe importé. Il se soumettra aux toutes-puissantes influences du Nord ou il sera peu à peu écarté. Ce bloc, à l'agrégation duquel rien n'a été épargné, s'oppose dans une lutte incessante aux intérêts latins dont nous sommes les gardiens médiocrement résolus et insuffisamment munis. Puissions-nous mettre à les défendre un peu de l'énergie et de la suite qu'on met à les attaquer!

H. P.

Conférences du groupe français de l'école internationale (Exposition universelle de 1900), publiées par MM. CHOUBLIER et DELVOLVÉ. — Paris, A. Rousseau, in-8° de 367 p.

On connaît l'œuvre éminemment utile entreprise par l'école internationale de l'Exposition. Donner au grand public français et étranger la leçon de l'Exposition, faire comprendre à des auditeurs de toutes catégories d'esprit, d'opinion, d'éducation, les enseignements techniques et sociaux qui pouvaient se dégager de cette immense accumulation de matériaux, mettre au point pour tous ces auditeurs, non pas seulement le spectacle apparent, mais l'enseignement intérieur, réel, profond, que l'humanité réunie au Champ-de-Mars semblait se donner à elle-même : voilà la tâche entreprise par les promoteurs de l'Ecole internationale, que présidait M. Léon Bourgeois. Ceux-ci n'ont pas voulu qu'un tel enseignement périt, et dans ce but ils ont réuni en un volume toutes les conférences

faites à l'Exposition ; les personnes qui ont eu le bonheur d'y prendre part se rappelleront ainsi avec joie ces causeries très simples faites par des hommes jeunes et d'un grand talent ; les autres moins heureux, qui n'ont pu y assister, pourront en retirer tout le fruit en lisant ce volume, que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs. Ils y verront avec plaisir des conférences de nos collaborateurs Blondel et Hauser, du premier, sur la navigation maritime et fluviale de l'Allemagne, du second sur les colonies portugaises.

En Indo-Chine (1896-1897), par le marquis DE BARTHÉLEMY. **Paris,** Plon, in-18 de 375 p.

Le marquis de Barthélemy nous conduit avec un entrain, une bonne grâce étonnante et un esprit très délicat à travers l'Indo-Chine qu'il connaît si bien puisqu'il l'a déjà visitée trois fois. Le Tonquin, le Haut-Laos et l'Annam septentrional ont formé le but de son nouveau voyage. Il nous montre successivement Haïphong et Hanoï, la province de Vinh, Xiengkhouang, Luang-prabang, Vien-tiane et Hué. Partout il a recueilli des souvenirs précis et il nous donne les renseignements ethnographiques, géographiques et économiques les plus sûrs et les plus intéressants.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. Tome III. *Chine et Japon.* Les 43e, 44e et 45e livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

Le droit de visite et la guerre de course, par EMILE DUBOC, lieutenant de vaisseau en retraite. Un vol. de 309 pages, in-8°. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1901.

Une saison en Nouvelle-Zélande, par GASTON DE SÉGUR. Un vol. in-16 avec gravures et carte, Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1901.

L'Afrique et l'Expansion coloniale, par le capitaine breveté C. CHATELAIN. Un vol. in-8° avec 5 cartes. Henri Charles-Lavauzelle. Paris, 1901.

L'unification des mesures angulaires pour les cartes de l'armée et de la marine, par J. DE REY-PAILHADE, in-8° de 15 pages. Lagarde et Sebille, Toulouse, 1901.

Voyage d'études en Algérie, par un groupe d'instituteurs et d'institutrices. Un vol. in-8° de 134 pages. Paul Dupont, Paris, 1901.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Annales des Sciences Politiques (*nov.*). Z. : La marine de guerre allemande. — A. POISSON : La marine marchande allemande. — M. COURANT : En Chine : Les effets de la crise ; intentions de réforme.

Armée et Marine (17 *nov.*). Vice-amiral DE CUVERVILLE : Le conflit franco-turc. — JEAN BRETZ : Afghanistan. — (24 *nov.*). Cap. CH. BRIDE : Les futurs conflits de l'Empire allemand. — SIC : La mission du Bourg en Abyssinie.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*nov.*). EUG. ETIENNE : Les écoles françaises d'Orient et le budget. — HENRI DE PEYERIMHOFF : La fin de l'incident franco-turc. — ROBERT DE CAIX : La mort de Li-Hong-Tchang, etc.

Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople (*oct.*). ALEXANDRE BROTTE : Les filatures de soie à Brousse.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (3e *trim.*). N. L. : Voyages au Maroc de Jacob Schaudt (traduit de l'allemand). — V. Demontès : Les effets des lois de naturalisation en Algérie.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse (*sept.-oct.*). Dr Chopinet : Bizerte, son passé, son présent, son avenir.

Bulletin hebdomadaire du service des renseignements généraux de l'Algérie (10 *nov.*). Les débouchés métropolitains et les produits algériens.

La France de demain (15 *nov.*). Paul Radiot : Les vieux Arabes.

Journal des Chambres de commerce (10 *nov.*). F. Marchand : La loi sur la marine marchande. — J. Darc : La situation financière et les chemins de fer.

La Quinzaine (15 *nov.*). Gustave Cirilli : Les causes du conflit franco-turc.

La Quinzaine coloniale (10 *nov.*). J. Chailley-Bert : Les concessions territoriales au Congo.

La Réforme économique (17 *nov.*). Jules Domergue : La comédie libre-échangiste. — Ch. Georgeot : La marine marchande devant le Parlement. — D. Aubry : La navigation en Orient. — (24 *nov.*). Jules Domergue : La faillite du libre-échange. — P. Sincenny : La convention franco-américaine.

Revue du Cercle militaire (16 *nov.*). Une expérience de mobilisation au Caucase. — (23 *nov.*). Les blockhaus au sud-africain.

Revue des Deux Mondes (15 *nov.*). Léonce Pingaud : Fouché et Napoléon. — André Bellessort : Voyage au Japon. — Alcide Ebray : Une réconciliation. — L'Espagne et l'Amérique latine.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (15 *nov.*). J.-Ch. de Tourmond : La protection des marques de fabrique françaises au Mexique. — Henri Lorin : Le voyage du général Gallieni.

Revue Politique et parlementaire (10 *nov.*). *** La crise industrielle, le marché des capitaux et la situation financière de la France. — Combes de Lestrade : Notes sur l'Allemagne administrative.

Revue Tunisienne (*oct.*). Bertholon : Mentalité française et colonisation tunisienne.

Revue Indo-Chinoise (7 *oct.*). Al. G. : De la mentalité et de la criminalité chez les Annamites. — Laurent : L'industrie de la gutta-percha. — (14 *oct.*). P. Brisson : Notes sur le Lac-Tho.

Revue générale des Sciences (15 *nov.*). Dr M. Bucquoy : La peste à bord du *Sénégal*.

Revue de Madagascar (10 *nov.*). Lieutenant Sainjon : Le pays Antanosy.

Moniteur maritime (17 *nov.*). Anthoine-Redier : Les ports francs.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues belges.

Belgique coloniale (17 *nov.*). La chasse et la faune dans la région des Cataractes.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*nov.*). Théo Masui : Sous les tropiques. — Louis Gentil : Notes sur le jardin botanique de Victoria (Kameroun). — Le recrutement des fonctionnaires coloniaux en Angleterre, en Hollande et en France.

Gazette coloniale (10 *nov.*). Georges Godchaux : L'avenir de l'Indo-Chine. — (17 *nov.*). A. D. : Les gisements houillers du Nord-Est de la Chine.

Mouvement géographique (10 *nov.*). Dans le Sud-Kameroun, la rivière Dja. — Les travaux publics aux Philippines. — (17 *nov.*). Chemin de fer du Congo.

Revues portugaises.

Revista portugueza coloniale e maritima (20 *sept.*). Mareira Feio : La colonisation de Mozambique.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Aspe-Fleurimont, cons. du com. extérieur.
G.-K. Anton, prof. à l'Univ. d'Iéna.
D'Attanoux, explorateur.
Baron d'Avril, anc. minist. plénipot.
Lieut. A. Bacot, Explorateur.
R. Bailly, capitaine de réserve d'État-Major.
W. Beaumont, publiciste.
G. Blondel, prof. à l'Ecole des Hautes-Études commerciales.
A. Bonhoure, secr. gén. du gouv. de la Côte d'Ivoire.
P. Bourdarie, publiciste.
H. Brenier, directeur de la Mission lyonnaise en Chine.
L. Brunet, député de la Réunion.
Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).
G. Capus, docteur ès sciences.
Vte Robert de Caix de Saint-Aymour.
Mgr Charmetant, dir. des écoles d'Orient.
De Contenson, anc attaché milit. en Chine.
Jean de Cuers de Cogolin, publiciste.
Dr Le Dantec, professeur agrégé.
P. Decharme, attaché au min. des Colonies.
V. Demontès, agrégé de l'Université.
O. Depont, du Serv. des aff. indig. de l'Algérie.
E. Duboc, anc. officier de marine.
Marcel Dubois, prof. à la Sorbonne.
J.-L. Deloncle, M. des R. au Cons. d'Etat.
Deluns-Montaud, anc. ministre.
E. Doutté, profes. à la chaire d'arabe d'Oran.
A. Duchêne, chef de bur. au Min. des Colonies.
H. Dumolard, anc. prof à l'Univ. de Tokyo.
Le contre-amiral Th. Dupuis.
Léon Dyé.
Alcide Ebray, publiciste.
P. d'Espagnat, explorateur.
E. Etienne, député, prés. du Groupe diplomatique et colonial.
A.-A. Fauvel, anc. off. des douanes chinoises.
Ed. Fazy, agrégé de l'Université.
G.-B.-M. Flamand, explorateur, prof. à l'Ecole des Sciences d'Alger.
Fleury-Ravarin, député.
F. Foureau, explorateur.
J.-H. Franklin, publiciste.
J. Franconie, publiciste.
H. Froidevaux, agr. d'hist. et de géogr., doct. ès lettres.
G. Gabiat, député.
E. Garnault, de la Ch. de com. de la Rochelle.
Ch. Garnier, chargé de mission.
C. Garreau, sénateur d'Ille-et-Vilaine.
E.-F. Gautier, anc. dir. à Madagascar.
Arthur Girault, prof. à l'Univ. de Poitiers.
Jules Gay, agrégé de l'Université.
A.-J. Gouin, ancien officier de marine.
A. Grandidier, membre de l'Institut.
A. Guillot, vérif. d. douanes de Modane.
Camille Guy, chef du service géographique au Ministère des Colonies.
Halot, consul du Japon à Bruxelles.
Halvdan Koht, de l'Univ. de Christiania.
G. Hanotaux, de l'Académie française.
H. Hauser, prof. à l'Université de Clermont.
G. Jacqueton, publiciste.
A. Jouannin, du *Comité de l'Asie française.*
L. Kryszanowski, publiciste.
Paul Labbé, explorateur.
J. de Lamare, explorateur.
A. Layec, secr. de la *Société bretonne.*
Le Filliatre, administ. des colonies.
Le Myre de Vilers, député.
Henri Lorin, prof. à l'Univ. de Bordeaux.
C. Madrolle, explorateur.
F. de Mahy, député, anc. ministre.
Jean de Marcillac, enseigne de vaisseau.
Paul Masson, prof. à l'Univ. d'Aix-Marseille.
G. Mandeville, publiciste.
Ch. Michel, explorateur.
Pierre Mille, publiciste.
Ned-Noll, publiciste.
Ch. Noufflard, chef de serv. à l'Off. Colonial.
Maurice Ordinaire, député.
† Le prince Henri d'Orléans.
Colonel de la Panouse, du *Comité de l'Asie française.*
H. Pasquier, publiciste.
Edouard Payen, publiciste.
H. Pensa, publiciste.
H. de Peyerimhoff, audit. au Cons. d'État.
Ed. Picard, docteur en droit.
U. Pila, de la Ch. de com. de Lyon.
Maurice Pouyanne, juge suppléant à Alger.
E. Roux, lieut. de vaisseau.
J. Roux, prof. à l'école de comm. de Limoges.
J. Siegfried, sénateur, ancien ministre.
André Siegfried.
A. Terrier, du *Comité de l'Afrique française.*
J. Thierry, député.
Dr Henry Thierry.
P. Thirion, agr. d'histoire et de géographie.
Dr Georges Treille.
C.-F. Usborne, Indian Civil Service.
† Général Venukoff.
P. Vuillot, publiciste-géographe.
M. Wahl, inspect. hon. de l'Instr. publique.
J. Xior, à Tananarive.
A. Zimmerman, cons. impérial de Légat. à Berlin
M. Zimmermann, profes. d'hist. et de géogr. col. près la Ch. de com. de Lyon.
Etc., etc.

Sommaire du n° 113

Auguste Terrier : La politique anglaise en Afrique Occidentale. — **J.-H. Franklin** : La question de Libéria. — **Edmond Fazy** : Enquête sur l'avenir de l'Islam (*suite et fin*). Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohamed ben Rahal. — Conclusion.

Cartes et gravures : I. Les Nigeria et la région du Tchad. — II. Afrique Occidentale.

Sommaire du n° 114

H. de Peyerimhoff : Le conflit franco-turc. — **Aspe-Fleurimont** : Le Congo français. Une expérience coloniale. — **H. Daurys** : Une révolution pacifique au Danemark. — **Marcel Dubois** et **Auguste Terrier** : Un siècle d'expansion coloniale.

Cartes et gravures : Carte de Mytilène

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DEPUIS LE 15 OCTOBRE 1901

Les Bureaux de la Revue :

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

sont transférés

19, RUE BONAPARTE, 19

En conséquence, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien nous envoyer à notre nouvelle adresse toute la correspondance concernant la Direction, la Rédaction et l'Administration de la *Revue*.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et Colonies. . . .	15 fr.	8 fr.
Etranger et Union postale	20 fr.	12 fr.

PRIX DE LA LIVRAISON	France et Colonies. . .	0 fr. 75 c.
	Étranger.	1 fr. »

COLLECTIONS DE LA REVUE

Nous ne disposons plus que d'un nombre fort restreint de collections complètes de la Revue qu'on peut se procurer aux conditions suivantes :

ANNÉE	1897.	25 francs.
»	1898.	25 »
»	1899.	20 »
»	1900.	15 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste, en France et à l'Etranger.

5e Année. N° 116. La Livraison — France : 0,75. — Etranger : 1 fr. 15 Décembre 1901.

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Henri Lorin..... Les épreuves de l'Angleterre. 705
Professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

Louis Leger..... Les Slovaques..... 724
Membre de l'Institut.

Henri Daurys..... Le Danemark contemporain..... 727

E. S. (*Correspondance*)..... La Question des Nouvelles Hébrides 742

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Renseignements politiques..... 745
Renseignements économiques..... 755
Nominations officielles..... 760
Bibliographie — Livres et Revues..... 762
Table des matières du Tome XII..... 766

CARTES ET GRAVURES

Lignes de navigation et réseau ferré du Danemark pour l'exportation agricole.. 733

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19, RUE BONAPARTE — PARIS, 6e

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs; Etranger et Union postale, 20 francs.

intentions belliqueuses de l'Angleterre; le fait qu'ils ont déclaré la guerre ne prouve rien contre eux : ils furent acculés à cette nécessité par les provocations de M. Chamberlain; ils ne sont pas les agresseurs.

Mais ils se défendent, et tout indique qu'ils se défendront jusqu'à la mort. Quelle justice attendraient-ils d'un adversaire qui les traite en pirates et non en belligérants, qui incendie leurs fermes, entasse leurs femmes et leurs enfants dans des camps empestés, fait pendre ou fusiller des combattants, pris les armes à la main? Lord Kitchener a voulu renouveler dans l'Afrique australe ses exploits du Soudan égyptien; il n'a pas remarqué que les derviches étaient des guerriers nomades, tandis que les Boers luttent pour la liberté de leur race, et l'affranchissement de leur sol natal; il n'a pas pris garde, surtout, que les Africanders du Cap sont les proches parents de ces paysans tenaces, et que ses cruautés ébranlent, dans les colonies anciennes, un loyalisme déjà précaire.

Qu'a-t-il fait alors, après des colonnes mobiles, des razzias, des « concentrations » de prisonniers, des exécutions? Proclamé l'état de siège dans la colonie du Cap elle-même: c'est une révélation presque officielle, malgré l'optimisme gouvernemental, que les Africanders sont en pleine révolte; les Boers n'existeraient plus depuis longtemps, si de ce côté leurs pertes n'avaient été sans cesse réparées, et bien au delà. Mais cela, comme c'est le commencement de la débâcle, il ne faut pas qu'on le sache en Angleterre; il faut que les chefs du gouvernement puissent affirmer dans leurs discours aux électeurs que tout va bien, qu'on attend tous les jours la soumission des « derniers rebelles ». Ainsi les généraux, là-bas, gagnent le temps de remporter quelques succès locaux dont s'empare le télégraphe des agences complaisantes, ou de tenter des charges de la persuasive « cavalerie de Saint-Georges ». Le malheur est que chaque jour avive davantage la haine des Boers, associe plus étroitement les Africanders à leur cause, et démontre aux Anglais avec plus d'éclat que cette fois ils ne pourront ni vaincre ni acheter leurs adversaires.

Et l'Angleterre est lasse : la proclamation de l'état de siège au Cap a eu pour but de la ménager, en lui dosant les nouvelles, beaucoup plus que d'aggraver la rigueur d'un régime militaire arrivé aux dernières limites de l'arbitraire et de la dureté; on a donc renforcé le cabinet noir; un contrôle minutieux est exercé sur toutes les dépêches, sur toutes les lettres de famille ou d'affaires envoyées du Cap. En sens inverse, on dissimule aux Boers tout ce qu'on peut de la politique internationale. Sans doute espère-t-on du temps ce qu'on n'a pu obtenir de la force, l'épuisement des burghers et leur soumission, tout au moins de fait. Mais quelle n'est pas l'imprudence de cette tactique, alors que l'agitation anti-anglaise grandit au Cap, de

proche en proche? Puis des malades, des blessés, quelques voyageurs étrangers aussi reviennent, malgré toutes les précautions de l'état de siège, de l'Afrique australe en Europe; ils sont moins discrets que la censure, et la vérité se fait jour, en dépit des autorités anglaises acharnées à l'étouffer : on assure que le président Krüger est très exactement renseigné sur tout ce qui se passe et qu'il est moins que jamais porté à conseiller une capitulation.

Quelle est, en effet, la situation? Très péniblement l'Angleterre embarque de temps en temps un millier d'hommes qui vont combler les vides creusés par les balles boers, par les maladies et aussi par les désertions; elle ne trouve plus de soldats qu'en payant des primes ruineuses pour son budget, 5 shillings par jour (6 fr. 25); chaque troupier lui coûte presque aussi cher qu'à la France un sous-lieutenant! Et ces sacrifices sont inutiles. Si l'on estime à 200.000 combattants — et le chiffre est maximum — l'effectif utile dont dispose lord Kitchener, à peine en reste-t-il 20 ou 30.000 pour opérer contre l'ennemi, car presque toute l'armée se trouve immobilisée pour la garde des voies de communication et des mines; la guérilla naît, pour ainsi dire, au coin de tous les buissons; un jour, dans le Natal, des éclaireurs boers surprenaient quelques hommes presque sous le canon de Ladysmith; une autre fois, une pointe audacieuse conduisait un commando à moins de 100 kilomètres de Capetown, et la nouvelle n'a pas été démentie que ces hardis fourrageurs avaient enlevé l'un des dépôts de la cavalerie anglaise.

Des opérations régulières ne sont pas possibles contre un ennemi qui se dérobe toujours; on nous a plusieurs fois annoncé que Botha, cerné par des forces supérieures, était réduit à merci, mais toujours, peu de temps après, il fallait bien avouer qu'il s'était encore échappé « à la faveur du brouillard » ou de tout autre accident malencontreux. Nous sommes d'ailleurs fondés à croire que la stratégie des Anglais est moins active que ne voudraient le laisser supposer les officiers intéressés; le pays insoumis est trop vaste et trop pauvre pour que le seul souci du ravitaillement n'impose pas aux chefs une grande prudence. On ne saurait oublier, en effet, que partout où les Anglais ont passé, ils ont fait le désert derrière eux; c'est ce qu'ils appellent la paix, méritant bien qu'on leur applique le mot fameux de l'historien latin. Aujourd'hui, ils ne peuvent compter pour vivre que sur des convois de « recomplètement », qui cheminent du sud au nord de la colonie du Cap, à travers des paysans malveillants ou franchement hostiles et n'arrivent pas toujours à destination. Les chefs boers assurent qu'ils sont largement approvisionnés par leurs prises; ils sont, comme leurs hommes, beaucoup plus sobres et moins exigeants que les soldats anglais; entre deux quinzaines de campagne, ils s'estiment assez tranquilles pour labourer ou ense-

mencer un champ dont ils viendront ensuite faire la récolte plus tard... s'il plaît à Dieu.

Les Anglais ne possèdent donc, dans l'Afrique australe, que les environs immédiats de leurs postes ou garnisons; ils sont établis sur le Rand, c'est-à-dire dans le district des mines, et des télégrammes nous apprennent parfois que deux ou trois cents ouvriers ont repris le travail de l'or. Mais combien faudra-t-il de mois encore, si les conditions actuelles se prolongent, pour que l'exploitation minière retrouve l'activité d'antan? A quand les dividendes assurés, si la paix n'est pas bientôt rétablie? Les statistiques commerciales montrent que les importations anglaises au Cap n'ont cessé de croître pendant la guerre; rien n'est moins surprenant, mais c'est là un mouvement stérile, puisque la plupart de ces denrées d'importation sont destinées à l'armée et représentent, par la prolongation des hostilités, une moins-value générale plutôt qu'une amélioration; seuls, les fournisseurs anglais d'articles militaires se félicitent des bilans merveilleux qui les enrichissent, et dans l'entourage de M. Chamberlain, on a le cynisme de ne pas s'en cacher. Quant aux exportations, celle de l'or en particulier est tombée presque à rien, les autres sont en diminution constante; la guerre, quelle qu'en soit la fin, aura couvert de ruines ce malheureux pays.

Voilà où en est aujourd'hui le Cap; mais pénétrons un peu plus avant dans cette étude: il nous sera aisé de montrer comment l'Angleterre compromet irrémédiablement ses intérêts dans l'Afrique du Sud; comment la guerre a déjà fait tort à son prestige international, comment enfin l'équilibre de sa santé nationale, si l'on peut ainsi dire, en est profondément troublé. Nous nous demanderons pour conclure quelles furent les causes originelles d'une politique aujourd'hui reconnue si dangereuse et comment l'Angleterre pourrait s'arracher au courant qui l'entraîne certainement à la décadence.

*
* *

La population de l'Afrique australe se compose de trois éléments principaux: des noirs, des Européens de race hollandaise (avec quelque mélange de Français) et d'autres Européens de race anglaise. Il est très difficile, vu le silence général des statistiques, de déterminer la proportion exacte de ces deux derniers éléments; mais c'est un fait d'expérience courante, pour tous ceux qui connaissent l'Afrique du Sud, que le Hollandais est un paysan, attaché à la terre, cultivateur ou plus volontiers pasteur, tandis que l'Anglais dirige des exploitations de caractère plus industriel, qu'il ne se fixe pas toujours sans esprit de retour, qu'il habite les villes plutôt que les campagnes; il possède les capitaux, les usines, les

voies de communication ; il a, par la supériorité de sa valeur économique, imposé sa langue comme celle des affaires ; beaucoup d'Africanders parlent couramment anglais et ne se servent du hollandais que pour leurs relations de famille ; mais en fait, si l'on excepte les bords du littoral, les Anglais ne sont, dans l'Afrique australe, qu'une minorité d'exploitants.

La guerre a cruellement décimé les Boers ; mais nous avons déjà dit que les Africanders du Cap leur apportaient sans cesse de nouveaux renforts. On sait par les dépêches officielles du gouvernement anglais que plusieurs notables africanders, accusés de haute trahison, furent exécutés sur l'ordre de lord Kitchener. C'est donc aujourd'hui sur ses propres sujets que s'exerce l'aveuglement de l'Angleterre ; la solitude s'étend, partout où des insurgés se sont levés, dans la colonie comme dans les républiques... On serait tenté de croire, sinon que les Anglais veulent systématiquement détruire la race hollandaise, du moins qu'ils la verraient disparaître sans déplaisir.

Des protestations indignées se sont élevées, en Angleterre même, contre la barbare pratique des camps de concentration ; mais devant l'exaltation de l'opinion, il fallait un véritable courage pour dénoncer en public, comme le tenta miss Hobhouse, l'horreur de ces procédés : des vieillards, des femmes, des enfants parqués comme des bestiaux, à peine vêtus, nourris de rebuts, sans eau, sans remèdes, proie désignée à toutes les épidémies ; les enfants surtout, frappés par une mortalité vraiment effrayante. Des témoins irrécusables ont rapporté de ces spectacles une ineffaçable impression d'épouvante. Des amis du ministère prétendent que ces camps prouvent l'humanité de l'Angleterre, attentive à entretenir de son mieux les familles des combattants, car elles ne pourraient vivre sans leurs chefs sur le *veldt* dévasté ! A qui persuadera-t-on que l'on veut arracher à la misère des gens accoutumés à la libre vie des steppes, quand on les condamne à l'immobilité dans la crasse et la boue ?

C'est donc bien contre la race hollandaise d'Afrique que les Anglais s'entêtent, conscients ou non, dans la lutte armée comme dans les camps de concentration. Supposons un instant que cette race s'éteigne. Comment la remplacera-t-on ? Pas par des colons de race anglaise, car on se demande où l'Angleterre trouverait les éléments de cette émigration ; elle n'a plus, chez elle, assez de paysans, depuis qu'elle est devenue une immense usine, dont les ouvriers se nourrissent d'aliments importés du dehors. Qu'une crise industrielle laisse disponibles quelques milliers d'ouvriers, fatigués par les privations du chômage, ce ne seraient que des recrues médiocres pour la colonisation du Cap. Lord Milner annonçait bien l'autre jour, dans un discours prononcé à Durban, que plusieurs centaines de soldats avaient manifesté le désir de s'installer dans l'Afrique australe, une

fois la guerre terminée ; mais d'abord, ce ne serait là qu'un faible appoint ; puis, où ces colons volontaires prendront-ils leurs femmes? Si c'est dans le pays, la race issue d'eux retournera au type acclimaté de l'Africander ; s'ils attendent des compagnes venues d'Angleterre, beaucoup mourront célibataires ou n'auront le choix que parmi des femmes peu qualifiées pour faire souche de rejetons vigoureux ; que l'on ne s'attarde pas à compter sur quelques exceptions : tel sera certainement le cas le plus ordinaire, et les Africanders détruits n'auront pas fait place à des Anglais.

Qui donc restera-t-il pour féconder le sol de l'Afrique australe ? On ne peut supposer que l'Angleterre souhaite faire de cette partie du monde une simple mine d'or et de diamants ; il viendra certes, et de tous côtés, des mineurs, même aujourd'hui que l'appropriation du Rand par des compagnies rend plus problématique qu'autrefois la chance des fortunes rapides ; mais de quoi vivront ces ouvriers, de quoi les employés des bureaux et les fonctionnaires, si l'on ne constitue pas à côté d'eux une réserve de cultivateurs et d'éleveurs ? Faudra-t-il que le Cap, à l'image de l'Angleterre, soit tributaire de l'étranger pour ses denrées les plus usuelles ? On jugera peut-être paradoxale la crainte que nous exprimons ici ; nous ne croyons pas cependant exagérer la vérité en affirmant que la politique actuelle des Anglais grève dès maintenant l'avenir des mines d'or de servitudes qui lui seront plus lourdes que les anciens monopoles : car on devra payer les ouvriers plus cher, si le prix de la vie monte, et ceci sera l'inévitable conséquence de la dévastation et de la dépopulation des campagnes.

Dira-t-on que, les Hollandais anéantis, la population noire, plus docile aux influences anglaises, leur sera utilement substituée ? Il ne semble pas que cet aspect du problème ait été encore envisagé ; les blancs, qu'on ne l'oublie pas, sont beaucoup moins nombreux que les noirs, dans l'Afrique australe ; ceux-ci ne sont pas, comme les nègres du Congo, des êtres d'une humanité toute primitive ; les Zoulous, par exemple, sont, en même temps que d'intrépides guerriers et de bons pasteurs, des hommes plus qu'à demi dégrossis ; dans beaucoup de leurs villages, on trouve des écoles ; leurs enfants, aujourd'hui, lisent et écrivent l'anglais, parfois aussi le hollandais ; des livres et des journaux circulent parmi ces indigènes, qui ont accueilli volontiers la prédication chrétienne , mais n'en gardent pas moins un goût très vif pour l'indépendance et, lâchés contre des blancs, s'abandonnent volontiers aux pires excès. Etait-il prudent de les faire spectateurs d'un conflit dont ils pourraient bien être les bénéficiaires? L'histoire des établissements britanniques au Cap montre que les Anglais se sont longtemps déchargés sur les anciens habitants hollandais du soin de refouler et de dompter les indigènes ;

aujourd'hui ceux-ci se sont beaucoup élevés, ils ne tarderont pas à prendre conscience de leur force ; les Boers constituaient entre eux et les Anglais une sorte de race-tampon, dont on comprendrait mieux la nécessité si elle venait à manquer.

Mais il est improbable que les Anglais détruisent Boers et Africanders. Ces paysans prolifiques, dès les conditions normales rétablies, reprendront leur mouvement d'expansion ; ce seront alors, comme on l'a souvent dit, les Irlandais de l'Afrique. Depuis un siècle environ, l'Angleterre n'a cessé de les contraindre, soit à reconnaître sa domination politique, soit à s'exiler toujours plus loin pour y échapper ; elle a ainsi amassé contre elle des haines inexpiables ; sa duplicité, lors des négociations qui ont précédé la guerre, les brutalités de lord Kitchener, les souffrances des « reconcentrés » ont encore affermi ces sentiments ; les femmes des Boers sont, nous dit-on, plus exaspérées que les combattants contre cet ennemi impitoyable qui s'en prend aux enfants du mal que lui font les pères. Ainsi, même dans l'hypothèse d'une complète victoire anglaise, les Boers se rendant à merci, leur déchéance nationale acceptée et consommée, ce sont des générations de revanche qui grandiront pour les venger. L'occupation du pays ne coûtera pas moins cher que n'aura coûté la conquête ; ce sera une Irlande, c'est vrai, mais avec cette aggravation que les Irlandais ne sont pas la majorité parmi les citoyens des Iles Britanniques.

Nous estimons donc que l'avenir du Cap, colonie anglaise, est compromis, que la race hollandaise en soit éliminée ou qu'elle se voie réduite à une éternelle hostilité contre l'Angleterre ; il est donc évident que les hommes d'État qui ont engagé cette lutte n'en avaient pas étudié d'assez près les conséquences ; ils se berçaient d'illusions, et sur la force de résistance des Boers, et sur la possibilité, pour l'Angleterre, de poursuivre sans eux la colonisation du Cap. Un jour, la paix revenue, ce riche pays pourra panser peu à peu ses blessures ; mais, si même l'industrie minière y reprend son essor, si la population des champs y recommence sa vie rustique, une incertitude nuisible aux affaires planera sur la stabilité de son régime politique et social, à moins que l'Angleterre, reconnaissant sa faute, ne fasse droit aux revendications de ses vaillants ennemis.

***

En matière de politique extérieure, on ne saurait nier que l'Angleterre n'est plus, du fait de la guerre de l'Afrique australe, la puissance somptueuse et intangible qu'elle apparut en 1897, lors du jubilé de la Reine. Alors fut atteint, à ce qu'il semble, le point culminant de la grandeur anglaise ; la présence dans la métropole de représen-

tants de toutes les colonies était, pour le peuple, comme une vivante leçon de choses sur l'impérialisme. Le duc d'York, au cours de son récent périple, a pu mesurer ce qu'il y avait de purement décoratif dans ces manifestations; mais, en 1897, on ne s'en doutait pas encore. L'année suivante, l'Angleterre remportait encore un succès cuisant à notre amour-propre de Français; les souvenirs pénibles de ces incidents sont assoupis aujourd'hui; la guerre d'Afrique aura du moins fait la preuve que Fachoda marque une conclusion.

Depuis lors, dans aucune occasion, l'Angleterre n a pu jouer le rôle prépondérant auquel la respectueuse tolérance de l'Europe l'avait habituée; partout elle a dû se contenter de figurer sans agir, ou même se résoudre à des concessions. Si nous avons quelque peine, sur le continent, à nous rendre un compte exact de cette nouvelle politique, toute de modération et de condescendances, c'est que nous ne sommes guère informés sur l'Angleterre que par les Anglais eux-mêmes et que nos voisins n'ont pas coutume d'étaler au grand jour de la polémique les documents qui les diminueraient aux yeux de l'étranger. La presse anglaise, sur laquelle M. Pierre Mille[1] a publié ici même de si justes et savoureux articles, obéit à une discipline inflexible, dès qu'il s'agit des intérêts anglais au dehors; et les agences télégraphiques sont les auxiliaires assidus de cette censure nationale. Mais une étude attentive permet cependant d'apprécier en vérité des faits souvent présentés avec artifice ou incomplètement racontés.

Qu'a fait l'Angleterre en Chine? Elle eût été fort empêchée d'y envoyer de nombreuses troupes européennes, puisque toute son armée métropolitaine assure à peine la relève dans l'Afrique du Sud. Elle a donc détaché là-bas des troupes coloniales, en veillant toutefois à ne pas dégarnir l'Inde, où la famine pouvait déchaîner de sanglantes insurrections. Ces soldats n'ont pas eu l'occasion de déployer leurs qualités militaires; il n'y a rien à en dire, encore qu'on ait volontiers reproché à leurs officiers de s'isoler avec affectation de leurs collègues des autres contingents. Mais le nombre en était insuffisant pour que l'Angleterre imposât la direction qu'il lui aurait convenu: n'a-t-on pas vu, malgré ses protestations, des régiments français et allemands s'installer à Changhaï. La vallée du Yang-tsé, qui semblait autrefois réservée comme zone d'influence anglaise, est donc placée, en fait comme en droit, sous le régime de la porte ouverte; on sait que d'importants capitaux français sont engagés, dès maintenant, dans les provinces centrales de cette vallée, qui recèle, dit-on, les plus puissants gisements de houille du monde entier. Quant aux progrès en Extrême-Orient des Allemands, com-

[1] P. Mille : La presse anglaise (*Quest. Dipl. et Colon.*, t. XI, p. 257 et 330).

merçants, navigateurs et banquiers, ils sont rapides depuis l'occupation de Kiao-tchéou : ce port, point d'appui de la flotte militaire, mais que l'on outille aussi pour le commerce, est inscrit au budget colonial de 1901 pour 14 millions de francs. Ainsi le monopole anglais en Chine est chaque jour plus vivement attaqué.

Cependant la Russie poursuivait patiemment son œuvre dans la Chine du Nord; depuis qu'elle obtint, en 1895, le droit de tracer en territoire chinois la section orientale de son Transsibérien, l'annexion de la Manchourie, ainsi traversée, n'était plus qu'une question de temps; peu importe que cette annexion soit déclarée ou simplement officieuse; on peut, à l'heure présente, la considérer comme un fait accompli. L'Angleterre, en d'autres circonstances, n'eût pas manqué d'en tirer argument pour s'adjuger une compensation. Faute de mieux, elle tenta d'ajourner la solution jusqu'au jour où elle serait prête pour un partage : ses hommes d'Etat se vantèrent qu'ils avaient obtenu de l'Allemagne des garanties pour l'intégrité de la Chine; mais l'Allemagne, pressentie au sujet de la Mandchourie, a fait savoir que la convention ne s'appliquait pas à cette province, autrement dit qu'elle n'entendait pas se brouiller avec les Russes parce qu'elle était, sur certains points, d'accord avec les Anglais. Ce n'est pas la première fois que M. Chamberlain voudrait donner le change à l'opinion européenne (ou plutôt peut-être à l'opinion anglaise) en présentant comme une alliance un traité d'objet tout particulier.

On crut quelque temps que le Japon se ferait, en Extrême-Orient, le champion des intérêts anglais contre la Russie; les ministres japonais avaient paru sensibles à l'idée d'une « triplice », dans laquelle les Etats-Unis et l'Angleterre les auraient aidés à se dédommager, en Corée par exemple, de leur générosité bien involontaire à l'égard de la Chine vaincue; mais cette idée, lancée de Londres, fut mal accueillie aux Etats-Unis. Les Américains sont décidés à ne plus courir d'aventures guerrières, car les expériences des Antilles et des Philippines leur suffisent; ils ne feront plus qu'une politique d'affaires. Les propositions anglaises ainsi réduites, il semble bien que le Japon ait réfléchi; il a compris qu'il serait seul, le cas échéant, à porter le poids d'un conflit avec les Russes; il préférera un accord amiable aux risques d'une coûteuse hostilité[1]; à la fin de novembre 1901, le marquis Ito a été reçu, à Saint-Pétersbourg, par le comte Lamsdorff et le tsar lui-même, ce qui indiquerait un rapprochement des deux pays.

Non seulement donc l'Angleterre n'a rien gagné en Chine, mais on peut dire que son prestige et sa situation d'avenir y sont moindres qu'autrefois; sa diplomatie, naguère si habile à compliquer les

---

[1] Far East. *Quest. Diplom. et Col.*, t. XI, p. 346 et 723, t. XII, p. 193.

questions pour emprisonner ses adversaires dans les difficultés d'une action conjointe, n'a pu, cette fois, trouver de substituts pour la suppléer et masquer son impuissance; la Russie est établie en Mandchourie, et la voie de l'Est-Chinois, continuation du Transsibérien, achevée aujourd'hui de bout en bout; l'Allemagne poursuit seule l'accomplissement de ses desseins; le Japon, bien que stylé par les journaux anglais, en vient à une appréciation plus personnelle et plus juste de ce que vaut l'amitié des Russes; la vallée du Yang-tsé reste une carrière libre pour l'activité de tous les peuples concurrents; enfin le séjour des troupes européennes aura économiquement préparé des collaborateurs subalternes pour les entreprises, commerciales ou industrielles, de plusieurs nationalités [1], consolidant ainsi, en même temps que ces entreprises, le principe de la porte ouverte dans toutes les provinces vitales de la Chine.

Sur plusieurs autres points, l'Angleterre a dessiné des mouvements qu'elle a dû interrompre, dès les premières oppositions : dans le golfe Persique, elle prétend depuis longtemps régner comme sur un lac anglais; elle revendique une sorte de protectorat sur l'imam de Mascate et, considérant que le fond du golfe sera quelque jour le point d'arrivée des chemins de fer d'Occident, comme il l'est déjà des lignes télégraphiques terrestres, aurait voulu s'y constituer une position privilégiée : de là l'incident de Koueit, à la fin de l'été dernier. Koueit appartient en droit au Sultan, mais le cheik de cette ville, servi par l'éloignement et l'indifférence de la Porte, s'était rendu à peu près indépendant; il guerroyait librement contre les tribus demi-nomades du Nedjed et venait précisément, en mars 1901, d'essuyer une défaite; la Porte saisit cette occasion de lui envoyer des renforts, ou plutôt une garnison; le conseil lui en vint sans doute des Allemands, très intéressés dans les chemins de fer de l'Asie Mineure, dont Koueit sera le meilleur terminus. Vainement l'Angleterre dépêcha deux croiseurs qui vinrent mouiller devant Koueit; l'éveil était donné, il a fallu renoncer à un coup de main. Koueit fut donc reconnue par l'Angleterre possession du Sultan; mais, « pour sauver la face », les diplomates anglais ont demandé que les soldats turcs n'entrent pas dans la ville même et qu'aucune puissance européenne n'annexe jamais cette place. Il n'y avait là qu'une satisfaction d'amour-propre que le Sultan n'a pas refusée, mais il n'en est pas moins avéré que les chemins de fer de Mésopotamie aboutiront à un port turc et non anglais, ce qui leur laisse toute leur valeur stratégique et commerciale indépendante.

En Afghanistan, la mort de l'émir peut être le signal de révoltes

[1] C'est ainsi que le général Voyron a placé nombre de sous-officiers et soldats français dans les services du chemin de fer Pékin-Hankéou.

locales et le prétexte d'une intervention russe; là encore, les Anglais devront se résigner à un partage, car ils n'ont pas, dans l'Inde, assez de troupes disponibles pour prévenir par une occupation soudaine une marche des Russes sur Hérat. Le chemin de fer transcaspien livrera cette ville à la Russie, le jour que le tsar le voudra; les publicistes anglais la déclaraient naguère la clef des Indes; ils découvriront alors que c'est une bourgade sans importance. La Russie obtiendra sans peine du gouvernement de Londres une rectification de frontières conforme à ses prétentions, et les journaux jingoïstes en seront quittes pour démontrer à leurs lecteurs que cet arrangement est précisément le plus favorable aux intérêts de l'Angleterre. Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais un conflit armé russo-anglais à propos de l'Afghanistan : les Anglais sont trop avisés pour en courir les chances; ils sauront ne pas s'avancer, pour éviter ensuite l'humiliation d'une reculade.

Nous sommes assez mal informés sur une expédition de troupes indiennes dirigées des côtes de la Somalie anglaise contre un chef d'insurgés indigènes, appelé le Mullah fou (*mad Mullah*): il s'agissait de venger le meurtre d'un commissaire nommé Jenner. Un millier de soldats indiens, sous les ordres du colonel Ternan, ont bien réussi à détruire le village d'Afmadou, d'ailleurs évacué par les Somalis; mais après deux mois de marches très pénibles à travers des jongles inextricables, à court de vivres, harcelée par des archers ennemis, la petite colonne dut revenir à la côte (mars 1901); elle avait perdu plus du dixième de son effectif. Pendant la saison des pluies, les opérations furent probablement suspendues; seront-elles reprises cet hiver, et avec quel succès, c'est ce qu'il est difficile de préjuger; mais on ne saurait admettre que l'Angleterre puisse s'engager dans une « répression » décisive, alors qu'elle a dû attendre la fin des affaires de Chine pour envoyer à lord Kitchener cinq ou six mille hommes de troupes indiennes (novembre 1901). En Somalie comme ailleurs, force lui sera de temporiser, parce qu'elle n'a pas assez d'hommes pour une action immédiate.

Mais la plus pénible des déconvenues anglaises est assurément celle de l'isthme de Panama; là, en effet, les Anglais sont forcés d'accepter des États-Unis, à la fin de 1901, des conditions qu'ils avaient dédaigneusement rejetées un an auparavant. Rappelons brièvement les faits : un traité signé en 1850, et connu sous le nom des deux signataires, Clayton et Bulwer, avait stipulé que tout futur canal isthmique serait soumis au contrôle commun des États-Unis et de l'Angleterre; cette servitude gênait les États-Unis, et depuis deux ans ils insistaient auprès du cabinet de Londres pour qu'il renonçât à se prévaloir du traité Clayton-Bulwer; le Sénat américain, prenant parti, bien que les négociations fussent pendantes, avait

déclaré qu'il n'approuverait qu'une convention formelle en faveur des États-Unis; lord Lansdowne avait alors rompu les pourparlers engagés avec M. Hay par l'ambassadeur d'Angleterre à Washington, lord Pauncefote. Mais les Américains ont tenu bon, ils ont rouvert la conversation et, profitant des embarras de l'Angleterre, obtiennent toute satisfaction: quel que soit désormais le tracé du canal, les États-Unis en auront le contrôle exclusif et seront seuls chargés d'en assurer la neutralité en temps de guerre; autrement dit, le canal interocéanique ne sera qu'américain. Nous sommes décidément entrés dans une période où l'Angleterre est partout complaisante.

Il serait facile d'ajouter ici comment certaines colonies s'impatientent de ne pas recevoir de la métropole un concours qu'elles réclament, pour régler des litiges qui leur sont particuliers; ainsi, Terre-Neuve (ou plus exactement un groupe de négociants politiciens à Terre-Neuve) manifeste bruyamment pour intéresser l'Angleterre à l'expulsion des Français du French-Shore; l'Australie, en mal de constitution douanière et de réformes sociales, n'en est pas moins portée à provoquer des complications avec la France à propos des Nouvelles-Hébrides; elle a très mal accueilli l'indication, venue de Londres, de faire passer au Cap quelques centaines de colons. Le Canada lui-même, malgré toute l'habileté persuasive de sir Wilfrid Laurier, est las de faire figure impériale dans l'armée de l'Afrique australe et n'accorde pas sans des négociations laborieuses un ou deux bataillons nouveaux; combien n'aimerait-il pas mieux rester libre pour une politique plus pratique, toute de traités de commerce et de travaux publics! Sont-ce là les bénéfices espérés de la tournée du duc d'York, royal voyageur de l'impérialisme?

***

La prospérité intérieure de l'Angleterre n'est pas moins atteinte par cette guerre funeste que le prestige anglais dans le monde; les finances sont ébranlées, le commerce paralysé; la confiance dans le gouvernement, en dépit du concours de la presse, faiblit chaque jour; sans doute la bourgeoisie reste fidèle à l'homme auquel elle a lié sa fortune, mais elle commence à comprendre qu'elle court aux abîmes; elle sera la dernière victime, mais aussi la plus durement frappée.

La guerre coûte chaque jour des sommes immenses à l'Angleterre; il est difficile de produire ici des chiffres précis, mais les probabilités les plus hautes accusent une dépense totale qui doit approcher de cinq milliards de francs. Que l'on songe, en effet, qu'il faut transporter les hommes à trente jours de mer de l'Angleterre, leur

envoyer à grands frais les vivres, les vêtements et surtout les bêtes de somme nécessaires; les États-Unis, l'Argentine ont vendu par milliers des mulets payés jusqu'à 1.200 francs par tête; les acheteurs anglais parcourent maintenant la Hongrie, la Pologne et la Russie. M. Brodrick proclamait fièrement, dans un récent discours, que les armées anglaises protégeaient, en pays boer, 3.100 milles carrés; les débours seront vraiment fous, s'il faut calculer sur ce pied ce que coûtera l'occupation totale du territoire, 136.000 milles carrés, au dire de lord Spencer, *sans compter la colonie du Cap!*

Certes, l'Angleterre est riche. Mais elle se ruine, à continuer ce jeu, en dépenses improductives [1]. Elle pouvait, il y a trois ans, s'enorgueillir de sa prospérité financière, avec des budgets en équilibre, une rente inattaquable, une dette publique modérée; mais la voici entrée dans l'ère des emprunts et des impôts nouveaux. De ceux-ci, la limite paraît atteinte en matière de taxes directes; quant aux indirectes, plusieurs sont déjà créées ou aggravées; il peut paraître ingénieux de faire contribuer les acheteurs étrangers aux frais de la guerre sous forme d'un droit d'exportation sur les charbons; mais il suffit, sur cette denrée commune, d'une hausse minime pour renverser des courants d'importation depuis longtemps établis et tarir ainsi les ressources fiscales au lieu de les grossir. N'a-t-on pas vu du charbon américain mis en essai en France, par plusieurs de nos compagnies de chemins de fer? N'est-il pas tel charbonnage russe qui consentirait sans doute des prix exceptionnels pour enlever chez nous de grosses commandes, particulièrement précieuses en ce moment?

Il est possible que pour se procurer des revenus l'Angleterre abandonne plus ou moins formellement le régime du libre-échange: ce serait une révolution économique dont les doctrinaires ne se consoleraient pas, mais qui, fait plus grave, troublerait profondément les relations du commerce international. On observera de plus que tout droit sur les produits alimentaires retomberait immédiatement sur le consommateur anglais, tandis que des taxes à l'entrée sur les produits ouvrés seraient pour la plupart d'un rendement médiocre en un pays dont l'industrie déborde au delà du marché intérieur et forme elle-même le meilleur obstacle aux importations d'objets fabriqués.

Aussi bien, quelles que soient les taxes nouvelles, loin d'être aisément supportées comme par un pays en voie de fortune, elles pèseront plus lourdement sur des contribuables appauvris : les consolidés ont perdu plusieurs points, les dividendes des chemins de

---

[1] Voir le discours prononcé, au commencement de novembre 1901, par M. John Morley devant ses électeurs d'Ecosse.

fer et le prix des actions sont en baisse, symptôme soit d'une moindre activité, soit d'une hausse du coefficient d'exploitation, en correspondance avec l'élévation du coût moyen de la vie, des frets, des salaires; il en coûte plus qu'autrefois pour produire et pour placer les objets produits. La guerre sud-africaine, dira-t-on, n'est pas la cause efficiente de ce malaise : non efficiente peut-être, mais aggravante, indubitablement; la prolongation de la lutte « énerve » l'Angleterre, la livre à des impressions « de fatigue et d'effarement », pour parler comme sir Henry Campbell-Bannerman. Les grands financiers anglais ont disparu, écrivait l'autre jour M. Luzzatti, l'éminent financier italien, dans le *Piccolo della Sera*; la dette publique monte à près de vingt milliards de francs, elle s'accroît sans cesse et les principes de salutaire prudence des Gladstone et des Northcote sont bien oubliés.

Le commerce a d'abord reçu, du fait de la guerre, une impulsion assez vive : les sociétés d'armements, les fournisseurs de vivres et d'équipements militaires ont réalisé de gros profits dont la famille de M. Chamberlain n'a pas été la dernière à toucher sa part; mais ce n'est pas impunément que l'on accapare ainsi, en vue d'un objet transitoire et exceptionnel, tout l'effort d'un puissant Etat. Encore si ce mouvement allait à la constitution d'un organisme économique plus robuste, si ces dépenses créaient des valeurs pour l'avenir; mais nous avons vu que c'est précisément le contraire, que cette guerre accumule des ruines et nulle part ne plante des fondations; l'image la plus exacte en est celle des soldats de lord Kitchener brûlant les fermes et détruisant les moissons.

De lettres très substantielles parues l'été dernier dans le *Journal des Débats*, il ressort que les exportations anglaises, pendant le premier semestre de 1901, sont en baisse de près de 4 % sur la période correspondante de 1900; plusieurs industries sont obligées, faute de commandes, de ralentir leur travail; des ouvriers mineurs s'entendent pour limiter l'extraction du minerai afin d'éviter la surproduction et le chômage. Le commerce anglais perd du terrain en Europe et même dans les propres colonies de l'Angleterre : l'Australasie est envahie comme les plus petits archipels du Pacifique par les articles américains. Et comment n'en serait-il pas ainsi? Sur le marché intérieur, la clientèle se raréfie et restreint ses dépenses; sur les marchés du dehors, l'Angleterre se heurte à des concurrences chaque jour plus vives, et bon nombre de ses bâtiments de commerce sont asservis à la tâche inféconde de fourriers de la guerre.

A peine cependant l'opinion publique s'aperçoit-elle aujourd'hui qu'on l'a trompée; la campagne de presse menée par les champions du jingoïsme a faussé pour longtemps peut-être la droiture de jugement du peuple anglais. Mais ces fautes ne sont pas de celles

qui restent impunies : l'aristocratie et le peuple en sentent déjà le poids ; la bourgeoisie, elle aussi, sera bientôt atteinte. On sait qu'en Angleterre les choses de l'armée n'intéressent guère que l'aristocratie, qui fournit les officiers, et le peuple, le bas peuple même, parmi lequel sont recrutés les soldats. Or la guerre sud-africaine a décimé le corps des officiers dont les meilleurs, ceux des troupes d'avant-garde, sont tombés les premiers sous les balles des Boers ; toutes les plus grandes familles d'Angleterre sont en deuil de quelqu'un des leurs ; des journaux illustrés ont publié plusieurs fois des séries de portraits des officiers tués à l'ennemi : c'était comme un funèbre inventaire de tout l'armorial britannique. Il n'est pas défendu de penser que ces tristesses vivement ressenties par son plus proche entourage ont hâté la mort de la reine Victoria, empoisonnant les derniers jours d'un des plus beaux règnes de l'histoire.

Le peuple maintenant souffre de la guerre ; beaucoup des siens sont restés là-bas ; ceux qui reviennent blessés ou malades retrouvent malaisément du travail ; le gouvernement, les sociétés charitables ne peuvent leur assurer à tous des moyens d'existence ; ces malheureux ne sont plus qu'une charge pour leurs familles et de proche en proche la contagion des plaintes et des intérêts lésés rend la guerre plus impopulaire. Sans doute il se trouvera toujours des vagabonds et des gamins pour couvrir la voix des orateurs hostiles au gouvernement ; mais ces énergumènes ne sont pas le peuple anglais, ou du moins le peuple anglais, de plus en plus nettement, s'en distingue et se sépare d'eux ; il en vient à se demander pour quels hommes il travaille, pour quelle cause il s'est battu ; volontiers il acclamait lord Roberts et les volontaires de la Cité de Londres ; mais il s'étonne et s'inquiète que, si longtemps après ce triomphe, la lutte ne soit pas finie ; et cela, malgré la censure et l'état de siège, malgré leurs plus habiles prétéritions, les journaux anglais ne peuvent pas le lui annoncer.

A son tour, la bourgeoisie anglaise commence à comprendre qu'elle a fait fausse route ; elle s'est engagée dans la guerre parce qu'elle a supposé que la guerre serait courte et profitable ; on lui avait dit, et sans aucune critique elle a cru, que l'unification de l'Afrique du Sud sous l'hégémonie britannique était facile et nécessaire pour le service des intérêts anglais dans cette partie du monde ; elle n'a vu que des mines d'or à exploiter, sans les contraintes administratives et douanières du régime boer, des chemins de fer à construire, des industries agricoles à fonder, une clientèle assouplie et enrichie à gagner aux articles britanniques..., elle n'a vu qu'une affaire, en un mot ; et l'affaire tourne aujourd'hui contre elle.

Le commerce britannique, dans les dernières années du XIXe siècle disposait d'un immense crédit ; il semblait porté par une de ces rai-

sons sociales devant lesquelles toute discussion est superflue, toute concurrence timide; tous ceux qui en vivent s'étaient habitués à cette idée, flatteuse pour leur amour-propre. Ainsi nous-mêmes, avant la leçon de 1870, nous pensions, nous déclarions notre armée invincible. Comme nous, la bourgeoisie anglaise paiera cher l'aventure où elle s'est lancée, le cœur léger! La crise commerciale est inévitable, bien qu'elle soit encore latente; peut-être sera-t-elle compliquée d'une crise sociale; on rencontre en France des Anglais, gens de bonne foi et de bonne compagnie, qui l'avouent et le déplorent. Il y a deux ans, certain capitaine anglais, causant avec le pilote français qui entrait son navire dans un de nos ports, lui disait dans une boutade de superbe confiance : « Après les Boers, attention à vous: ce sera votre tour! » Ce capitaine était un brave homme, sans malice; il parlerait autrement aujourd'hui.

*
* *

Comment donc est-il arrivé que les Anglais auxquels nous faisons honneur si volontiers de leur esprit pratique se soient fourvoyés dans une pareille impasse? Quelle erreur fondamentale est celle qui les a jetés dans cette guerre? Le rechercher sera déterminer en même temps quelle est la tare de l'impérialisme « type Chamberlain ». D'un mot, cette tare mortelle est l'ignorance de l'étranger, systématique chez quelques-uns, produit de l'éducation chez la plupart. L'Anglais est élevé dans le culte exclusif de l'Angleterre; penseur très libre en matière religieuse, il est nourri dès l'enfance d'un dogme politique qu'il accepte les yeux fermés; à part l'élite des Anglais instruits, qui ne traversent pas l'étranger sans le comprendre et méritent les sympathies fidèles qu'ils savent s'y concilier, le grand nombre est d'hommes de foi, aussi dénués qu'il est possible de tout esprit critique, prompts à toutes les folies, à tous les excès d'un véritable fanatisme.

L'ignorance des classes dirigeantes apparaît dans la presse, dans les discours parlementaires; elle est prouvée par les plaintes des consuls anglais qui, du monde entier, dénoncent la routine et racontent les échecs de leurs compatriotes. Nous n'examinerons pas si nous, Français, n'aurions pas aussi notre part à prendre de pareils reproches; nous ne parlons ici que de l'Angleterre; à peine aujourd'hui s'éveille-t-elle à l'idée que l'univers n'est pas fait pour elle, qu'elle doit, si elle veut vivre, limiter sa libre expansion au rayonnement légitime de celle d'autrui, qu'il n'est plus temps de dire aux étrangers : « You must buy what we make », vous devez acheter ce que nous faisons, mais au contraire : « we must make what you buy »,

nous devons faire ce que vous achetez [1]; l'Angleterre est fonction du monde et non le monde fonction de l'Angleterre, voilà ce que l'impérialisme ignorait et qu'il apprend à ses dépens.

Nous sommes trop portés, en Europe, à parler de la mauvaise foi des Anglais en matière internationale; leurs procédés diplomatiques de même que leurs façons rudes et insolentes, que chacun de nous a pu observer en voyage, par exemple, procèdent d'une parfaite sincérité : pendant tout le XIXe siècle, l'Angleterre n'a engagé de tous côtés que des expériences heureuses; elle n'a pas soutenu de guerre européenne, du moins seule à seule en face d'une grande puissance; elle a merveilleusement développé sa marine marchande, son industrie, son empire colonial; la nation anglaise, comme chacun de ses individus, a perdu la notion de l'obstacle. En même temps, elle renforçait son goût naturel pour les sports; elle s'élevait elle-même comme une race magnifique de bêtes de chasse, dont la terre entière devait être le domaine; quoi d'étonnant si le lion britannique s'est cru le roi de la création, par la grâce de Dieu!

Cette ignorance, cette présomption éclatent dans chaque phrase des discours de M. Chamberlain, qui est l'incarnation la plus parfaite de l'esprit impérialiste. On se rappelle qu'il parla jadis de l'Allemagne, au lendemain d'un entretien avec l'empereur Guillaume II, comme si l'alliance allemande était humblement offerte à l'Angleterre; un autre jour, il se refusait à traiter les Etats-Unis de nation étrangère; si les journaux lui apportent l'écho des antipathies que rencontre partout sa politique, il reprend volontiers à son compte le mot célèbre, que ces insultes n'atteignent pas à la hauteur de son mépris. Des sommets du gouvernement, l'impérialisme est descendu jusqu'aux derniers étages du peuple; quelques libéraux impénitents, fidèles aux pures traditions de Gladstone, courbent la tête en silence; d'autres se sont faits impérialistes, puisqu'il n'y a plus guère aujourd'hui d'électeurs anglais qui ne le soient pas. Mais les faits marchent; sur l'ignorance des dirigeants, ils projettent les clartés d'apparitions redoutables; le peuple, lui aussi, finira par y voir clair; pour le moment, il est aveugle; ceux qui le trompent encore préparent contre eux-mêmes un terrible réveil.

L'histoire aurait dû pourtant leur enseigner ce que peut tenter l'Angleterre et quelles prétentions lui sont interdites : à étudier les faits d'un peu près, on remarque que l'Angleterre, grande puissance maritime et commerciale, n'a jamais fondé de colonies que par des dissidents ou par d'autres que ses nationaux ; où trouver, de par le monde, une société coloniale qui soit anglaise, non pas de langue, mais de sang ? Si l'on excepte les descendants des puritains de la

[1] Voir VICTOR BÉRARD, *l'Angleterre et l'impérialisme*, conclusion.

Nouvelle-Angleterre, la race qui colonise au Canada est la française; au Cap, la hollandaise; et l'irlandaise (parmi d'autres non anglaises aux États-Unis. On citera, il est vrai, l'Australie ; mais il ne paraît pas que les débuts de la fédération australasienne promettent à cette société anglaise un avenir aussi brillant que celui de l'amalgame de peuples qui composent les États-Unis. Certes, la tâche est assez belle, de fournir à toutes les races diverses de l'empire le personnel directeur et les premiers capitaux de toutes les grandes entreprises ; mais pourquoi l'impérialisme ne comprend-il pas que là s'arrête la capacité de l'Angleterre et que, sur le terrain même de son ancienne supériorité, elle doit aujourd'hui lutter pour maintenir ses positions ?

Tous les Anglais de sang-froid, tous les amis de l'Angleterre au dehors maudissent les coupables auteurs de la guerre sud-africaine; les Boers seraient-ils écrasés sous le nombre, c'est pour de longues années la misère dans la colonie du Cap ; c'est l'abaissement de la puissance anglaise à travers le monde. Et quelles lézardes bâillent à nu, maintenant visibles à tous les yeux, dans l'édifice branlant de la société britannique ! Voilà un peuple qui n'a pas d'armée de terre, du moins pour une action prompte et décisive hors de ses frontières ; à ses portes gronde l'irritation de l'Irlande, opprimée, occupée, méprisée tour à tour et flattée, mais jamais soumise, l'Irlande qui est de cœur avec les Boers et acclame un candidat, à Galway, pour ce seul mérite d'avoir combattu dans leurs rangs ; dans le monde ouvrier, les revendications ne sont plus exclusivement professionnelles ; les difficultés présentes livrent des arguments dangereux au jeune trade-unionisme, plus violent et plus politicien que le vieux. Pour obtenir une armée plus forte, quelques-uns ont parlé de conscription [1] ; ce serait alors un bouleversement général de toute la société anglaise et l'établissement presque inévitable du suffrage universel...

Les ministres d'aujourd'hui sont trop compromis dans le mouvement impérialiste pour l'enrayer ou l'endiguer ; mais quand on lit les discours de chefs de l'opposition, comme M. John Morley ou sir Henry Campbell-Bannerman, on se demande si ceux-là, mieux que M. Chamberlain ou lord Salisbury, pourraient mettre un terme à la guerre sud-africaine, c'est-à-dire affranchir l'Angleterre de la servitude qui la tue : ne déclarent-ils pas ne vouloir céder aux Boers aucune parcelle d'indépendance, alors que ceux-ci ne traiteront pas sans cette concession ? Si l'Angleterre était moins profondément gangrenée par l'erreur impérialiste, on pourrait espérer qu'un homme d'État surgît, qui déclarerait comme jadis Gladstone, après Majuba :

---

[1] Voir le *Nineteenth Century*, nov. 1901.

« Nous nous sommes trompés, nous nous retirons. » Ce serait une conduite habile plutôt encore que généreuse, parce que les meilleurs profits en seraient pour l'Angleterre.

Mais, dans l'état actuel de l'opinion anglaise, cette initiative est impossible; on assassinerait le patriote clairvoyant qui oserait la prendre. C'est donc, à ce qu'il nous semble, sur une médiation étrangère que le gouvernement anglais devrait s'appuyer; loin d'en repousser hautement l'idée même, il devrait officieusement la provoquer, en l'acceptant d'avance; on trouverait aisément les termes d'une transaction honorable, les républiques boers restant indépendantes, mais cédant le Rand à l'Angleterre ou donnant des garanties pour la facile exploitation des mines d'or. La justice commanderait que le ministère Salisbury-Chamberlain fût le signataire de cette convention et remît ensuite le pouvoir aux mains d'hommes nouveaux.

Ceci fait, l'Angleterre serait sans doute à jamais guérie de l'impérialisme agressif; elle se recueillerait et pourrait étudier sérieusement ces problèmes sociaux, gros de complications que l'on reprocha jadis à Gladstone de placer au premier rang de ses préoccupations; il est évident aujourd'hui que la constitution anglaise n'est pas celle d'un Etat moderne, que le prolétariat reste trop pauvre à côté d'une bourgeoisie trop exclusivement enrichie par le commerce et l'industrie; que l'éducation nationale doit reposer sur d'autres enseignements que celui d'un catéchisme de la supériorité anglaise; si l'on veut que l'Angleterre accomplisse sans secousse l'évolution politique à laquelle elle ne saurait échapper, il n'est que temps de lui rendre, par la paix, la liberté et la rectitude de son jugement. Dans l'histoire qu'écriront les siècles futurs, M. Chamberlain garderait alors la place d'un de ces hommes qui précipitent, par l'excès même de leurs fautes, les réactions salutaires et s'imposerait, malgré tout, à l'attention de la postérité.

HENRI LORIN,
Professeur de Géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

LES SLOVAQUES[1]

Établis surtout dans les comitats du Nord et de l'Ouest de la Hongrie, disséminés dans un certain nombre d'autres, les Slovaques confinent aux Russes, aux Polonais, aux Tchèques de Silésie, de Moravie. Un ethnographe hongrois, M. Hunfalvy, estimait en 1863 qu'ils occupaient près de 60.000 kilomètres carrés. Le recensement officiel de 1890 évaluait leur nombre à 1.910.279 âmes. On peut mettre en chiffre rond deux millions. Les statistiques officielles n'ont pas en général pour objet de forcer le nombre des non-Magyars. Depuis longtemps des efforts très sérieux ont été faits pour les magyariser; mais jusqu'ici ils n'ont point abouti et les Slovaques conservent une langue et une physionomie nettement caractérisées. Leurs voisins immédiats, les Tchèques, leur portent un intérêt fraternel et ils viennent d'en témoigner par la publication d'un magnifique ouvrage, édité sous la direction du Cercle artistique de Prague. Parmi les rédacteurs du volume confié à un certain nombre de collaborateurs figurent un anthropologiste comme M. Lubor Niederle, un linguiste comme M. François Pastrnek et un certain nombre de spécialistes qui se sont partagé l'étude du peuple slovaque à tous les points de vue. M. Niederle étudie la période préhistorique de ce peuple. D'après lui, il était déjà établi au IVe siècle de notre ère dans les régions qu'il occupe encore aujourd'hui; c'étaient les Slaves chez lesquels Priscus but le breuvage appelé dans leur langue *medos* (medû, hydromel); c'est d'eux que les compagnons d'Attila auraient pris le nom de la *Strava*, fête ou banquet funèbre. Leur histoire, racontée par M. Pavel Krèzko, se rattache à celle de la Grande Moravie de Svatopluk et de la Hongrie.

Leur langue, à laquelle M. Pastrnek consacre une étude approfondie, est de tous les idiomes slaves celui qui se rapproche le plus du tchèque. Il ne s'en distingue guère que par quelques particularités phonétiques. Jusque vers le milieu du XIXe siècle, la langue littéraire des Slovaques était le tchèque, comme le français est celle des Picards ou des Wallons. Depuis 1840, ils ont entrepris d'écrire dans leur dialecte; mais ils sont bien obligés d'entendre le tchèque, de s'abreuver aux sources de sa riche littérature. Aujourd'hui cette langue nationale qu'ils ont essayé de se créer est me-

[1] *Slovensko* (le Pays slovaque), publication de l'*Umelecka Baseda* (Société artistique). In-4°. Prague, 1901.

nacée de tous les côtés par l'égoïsme des Magyars qui ne songent qu'à imposer leur idiome d'État à tous les peuples du royaume de saint Etienne. Si les Slovaques ne s'alimentent pas comme faisaient leurs pères aux sources nationales de la littérature bohémienne, ils verront peu à peu leur idiome traité de patois et réduit à néant par la formidable pression du magyar.

J'étais, l'an dernier, membre du jury de la classe I (éducation et enseignement) à l'Exposition universelle. La Hongrie tenait, on se le rappelle, une place considérable dans cette exposition. Or, dans toute la matière scolaire qu'elle avait exposée, livres, cahiers ou devoirs d'élèves, il n'y avait absolument que du magyar, pas l'ombre d'un document slovaque, serbe, ruthène ou roumain. Je ne pus m'empêcher d'exprimer mon étonnement à mon collègue, le juré hongrois : « Notre ministère, me répondit-il, a ordonné d'envoyer tout ce qu'on croirait devoir exposer. Nous avons mis ici tout ce qu'on a envoyé. » La courtoisie me faisait un devoir de ne rien répliquer. Je fis remarquer toutefois qu'il était bien singulier que les peuples parlant une langue non magyare ne fussent pas représentés. On ne me répondit rien. Quand l'Allemand imposait autrefois sa langue aux autres nations, c'était un instrument de culture qu'il leur donnait, c'était une *Weltsprache* qu'il leur enseignait. Mais le magyar, quels que soient les mérites de sa littérature, ne saurait prétendre à un pareil rôle. Loin de rapprocher de la culture européenne les peuples auxquels il s'impose, il les en éloigne.

Le chapitre consacré à l'histoire de l'enseignement dans le volume qui nous occupe est particulièrement douloureux.

Après la révolution de 1848, le gouvernement autrichien avait laissé un libre essor aux écoles slovaques ; elles avaient leur centre et leur foyer principal dans le gymnase de Banska Bystrica.

Maîtres chez eux après l'accord de 1867, les Hongrois ont été moins libéraux que les Autrichiens. La loi dite des nationalités de 1868 accordait à la vérité aux peuples non magyars le droit d'entretenir des établissements scolaires, primaires ou secondaires, où l'éducation se donnerait dans la langue maternelle, mais cette loi est restée lettre morte jusqu'à ce jour (*zustal mrtvou literou az po dnesni den*, je cite à dessein le texte original du livre dont le titre figure en tête de ces lignes). La langue maternelle est absolument bannie des écoles de l'Etat.

Les Slovaques réussirent néanmoins à établir vers 1870 trois gymnases privés, dont l'un catholique et deux évangéliques.

Ces établissements prospérèrent jusqu'à l'année 1875; à cette époque, sous le ministère de Koloman Tisza, ils furent fermés, deux sous prétexte qu'il y régnait un mauvais esprit, l'autre sous le prétexte que les murs n'en étaient pas encore assez secs. Malgré toutes

les protestations, maîtres et élèves furent jetés sur le pavé. Il y a lieu de croire que les murs ont séché depuis vingt-six ans. Quoi qu'il en soit, depuis cette époque, les Slovaques n'ont aucun établissement national d'enseignement secondaire. L'article 44 de la loi de 1868 sur les nationalités est resté pour eux lettre morte.

Ces pauvres Slovaques, si maltraités aujourd'hui, ont pourtant joué un grand rôle dans la résurrection des Slaves au XIXe siècle.

C'est au milieu d'eux, au lycée de Presbourg (Pozony), que s'est formé l'historien national de la Bohême, François Palacky ; c'est parmi eux que sont nés le poète fougueux du panslavisme, Jean Kollar[1], le rénovateur des études d'ethnographie et d'archéologie slave en Occident, Paul Schafarik. Il suffit de rappeler ces deux noms pour comprendre l'intérêt affectueux que les Tchèques portent à leurs congénères les Slovaques de Hongrie. Les littérateurs et artistes de la Bohême ont rivalisé de zèle pour mettre au jour ce beau volume qui trouvera certainement dans les pays slovaques des lecteurs enthousiastes et reconnaissants. Il mériterait même d'être lu ailleurs si la langue dans laquelle il est écrit était plus connue en dehors des pays slaves. La partie artistique en est fort intéressante ; elle nous révèle des sites et des monuments dignes d'appeler l'attention des touristes en quête d'émotions nouvelles et d'impressions inédites. Quant à la partie politique, elle donne lieu à de graves méditations. Les Hongrois réussiront-ils dans leurs efforts pour assimiler des peuples réfractaires à leur langue et à leur nationalité, ou n'ont-ils pas à craindre un jour les redoutables revendications du slavisme et du roumanisme exaspérés ?

Ils sont actuellement dans la lune de miel du triomphe politique. Ils s'exposent à de terribles réveils.

LOUIS LEGER,
Membre de l'Institut.

---

[1] J'ai étudié l'œuvre et l'action de ce curieux poète dans la 1re série de *Russes et Slaves* (pp. 277-346. — Hachette, 1890).

LE DANEMARK CONTEMPORAIN[1]

AU POINT DE VUE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Il est intéressant d'examiner l'influence qu'exercera l'évolution si nettement démocratique de la politique intérieure du Danemark sur les affaires mêmes de l'État et sur sa politique extérieure.

Il est d'ores et déjà certain que le nouveau cabinet fera preuve de modération et de conciliation et ne bouleversera pas brusquement l'état social actuel.

Le Dr Deuntzer développa pour la première fois en public les grandes lignes de son programme politique, lors du banquet monstre organisé le 1er septembre dernier par les délégations populaires[2] qui, après avoir acclamé et remercié le roi, avaient continué leurs manifestations pacifiques en l'honneur du nouveau cabinet.

« Aussi longtemps que nous serons appelés à siéger dans les conseils du roi, déclara le premier ministre, nous nous efforcerons de maintenir les liens étroits de confiance qui unissent le peuple aux représentants qu'il a choisis et de diriger le développement social et politique de la nation dans la voie du progrès et du bien être. Le programme que s'est tracé le ministère s'est inspiré du caractère politique même du nouveau gouvernement et des traditions de ce parti parlementaire dont l'activité est la cause première de l'ouverture d'une ère nouvelle. » Le Dr Deuntzer énuméra ensuite les principaux objectifs de sa future politique. Le droit d'élection dans les communes recevra une notable extension. Le droit civil subira une refonte complète : la publicité des débats devant les différents tribunaux, l'assistance du jury dans les affaires entraînant des peines graves, la suppression des anciennes formalités judiciaires, constitueront les principales réformes. En ce qui concerne la question de la *Défense nationale*, le gouvernement nommera une commission technique parlementaire dont les conclusions lui permettront de résoudre le problème dans un sens conforme aux désirs des Chambres. En attendant, le ministère maintiendra intégralement les crédits affectés jus-

---

[1] Voir H. Daurys : Une révolution pacifique au Danemark (*Quest. Dipl. et Colon.*, t. XII, p. 605).

[2] 2.500 convives dont 2.000 des différentes provinces.

qu'ici aux budgets de la guerre et de la marine. Son attention particulière s'exercera tout d'abord sur les questions de la transformation du matériel d'artillerie et de l'amélioration de solde des officiers subalternes et des sous-officiers. Mais la principale mission du cabinet sera de résoudre la question des impôts en établissant un système de répartition équitable.

Les déclarations modérées du Dr Deuntzer furent favorablement appréciées par tous les organes de gauche. Les journaux conservateurs exprimèrent même leur ironique satisfaction de constater qu'en somme les opinions du nouveau cabinet sur les questions militaires ne différaient en rien de celles des précédents ministères de droite que le parti libéral avait jadis combattues avec la plus grande indignation.

L'impression favorable produite par les déclarations du président du Conseil a été encore renforcée par les débuts du ministre des finances, le 9 octobre, à la tribune du Folketing. Le projet de budget déposé par M. Hage pour l'exercice 1902-1903 est extrêmement prudent et ne diffère pas sensiblement du projet précédent. L'examen des divers chapitres prouve que le ministre s'est efforcé de faire des économies, mais les suppressions et diminutions sont presque insignifiantes. Les recettes sont évaluées à 72.871.517 couronnes (dont 51 millions 4 donnés par l'impôt direct [1]), et les dépenses à 72.388.217. Le service et l'amortissement de la dette exigent 9 millions de couronnes; les dépenses militaires et navales ne dépassent pas 17 millions. Les crédits de la guerre et de la marine prévus au titre ordinaire sont à peu près les mêmes que l'an dernier; par contre, les crédits extraordinaires ont subi de fortes réductions. Celui de la guerre est limité aux frais d'expériences sur le matériel d'artillerie de campagne à tir rapide; si les essais sont satisfaisants, le ministre demandera un crédit de 5 millions de couronnes pour l'achat d'un certain nombre de batteries nouveau modèle [2]. Le budget particulier du ministère de l'intérieur présente une forte majoration destinée à l'application plus intensive des lois sur les usines et les caisses de malades.

M. Hage a déposé en outre, comme annexe au budget, un projet d'emprunt d'État [3] de 30.715.000 couronnes dont 22 seront réservés aux chemins de fer et 10 destinés à faciliter aux ouvriers cultivateurs l'acquisition de petits lots de terrain [4].

---

[1] La couronne = 1 fr. 39.

[2] La demande de crédit a été déposée.

[3] Cet emprunt a été adopté et émis à 96 au taux de 3,5 %, il aurait été placé en grande partie sur le marché français. Il devait être mis à la disposition du ministre dès le 18 octobre.

[4] La loi du 24 mars 1899 accorde en effet aux ouvriers économes et sobres des prêts sur la caisse de l'État pour l'acquisition de lots de terre, soit pour y ériger

L'exposé budgétaire a été suivi d'un long discours dans lequel le ministre a éloquemment mis en lumière la situation financière momentanément difficile du Danemark. Les difficultés économiques du pays sont dues aux charges de plus en plus considérables qui incombent à l'État au moment même où l'on exige qu'il réalise des économies à tout prix ; le plus lourd fardeau est constitué par les dépenses du réseau ferré qui absorbe des sommes énormes et dont les bénéfices sont presque nuls. Il sera bientôt nécessaire d'envisager l'éventualité d'une élévation des taxes de voyage, des postes et des télégraphes. Les finances sont saines en général ; mais tout en poursuivant une politique financière économe, il est indispensable de satisfaire à des exigences impérieuses.

M. Hage termina ainsi son discours : « Je désire que tous les partis coopèrent à mes travaux *Le changement de système n'implique nullement l'exclusion des affaires d'un parti quelconque, mais signifie simplement : égalité de tous les partis.* Que ce qui est arrivé ne soit pas oublié et serve d'avertissement pour l'avenir. Travaillons en commun et combattons loyalement pour nos opinions respectives. Nous devons combattre loyalement et respecter les droits de chacun de façon que *le vaincu ne ressente aucune amertume de sa défaite. Que le vainqueur fasse preuve de modestie dans sa victoire, car il peut être vaincu un jour à son tour. Droit égal pour tous, voilà le grand bienfait que nous apporte le* XX*e siècle : espérons que nous le conserverons.* »

On ne saurait prononcer de plus nobles paroles !

L'attitude intentionnellement modérée du nouveau cabinet est prudente et rationnelle. Les réformes doivent être en effet accomplies progressivement et sans à-coup ; on supprimera d'abord tout ce qui est illégal, puis on modifiera les lois d'après les propositions de commissions parlementaires spéciales.

C'est dans cet ordre d'idées que le ministre de l'instruction publique et des cultes, Christensen, a supprimé le Conseil ecclésiastique, composé des sept évêques luthériens du pays, d'un professeur de

---

des constructions, soit pour les joindre aux maisons sans terrain, qu'ils possèdent déjà. La valeur de ces propriétés ne peut pas excéder 4.000 couronnes. Pour obtenir le prêt, l'ouvrier doit posséder lui-même le 1/10 de la valeur. Le prêt pourra représenter jusqu'aux 9/10 de cette valeur; l'Etat se réserve la première hypothèque. L'intérêt est de 3 %. La moitié du prêt reste sans amortissement jusqu'à ce que l'autre moitié, qui est amortie sur le pied de 4 % par an, soit remboursée; le reste est alors amorti sur le pied de 3 1/2 %. Le prêt, dont l'Etat ne peut exiger autrement le remboursement tant que la propriété est tenue et exploitée selon son objet, c'est-à-dire comme petite culture, est accordé sans amortissement pendant les cinq premières années. *L'Etat est autorisé à employer à cet effet jusqu'à 2 millions de couronnes par an et pendant cinq ans.*

Cette loi a eu un grand retentissement à l'étranger. C'est une voie toute nouvelle dans laquelle la législation agricole du Danemark est entrée.

(H. Gram, chef de bureau au ministère de l'agriculture danois. *Législation agricole du Danemark de* 1850 *à* 1900.)

droit et d'un professeur de théologie, organe consultatif incontestablement utile au ministre, de l'avis même du gouvernement, mais dont la création, ordonnée jadis par simple décision royale, avait été considérée comme illégale par la majorité du Parlement.

Le Dr Deuntzer, tout en évitant d'adorer aujourd'hui ce qu'il a brûlé autrefois, aura cependant tout intérêt à ne pas se laisser déborder par les exigences des partis d'extrême gauche qui, mécontents de l'attitude modérée et pacifique du cabinet, pourraient tenter ultérieurement de reconstituer une opposition et de créer une agitation qui ferait la joie des débris du parti conservateur momentanément rallié à l'esprit nouveau [1]. Le président du Conseil fera preuve d'une grande habileté s'il parvient à assagir les démocrates les plus intransigeants. L'attitude exceptionnellement calme de ces derniers depuis l'ouverture de la session d'octobre semble prouver qu'il a déjà réalisé ce miracle. Il paraîtrait même que les trois ministres choisis dans le sein du parti ultra-progressiste se sont portés garants de la docilité de leurs anciens collègues.

La facilité avec laquelle le gouvernement a su faire accepter universellement la nécessité de poursuivre le programme de défense nationale est remarquable : il est intéressant de s'arrêter sur cette leçon de choses.

Le parti progressiste a admis jusqu'ici comme article de foi que, malgré toutes les mesures défensives prises, l'armée danoise serait trop faible pour faire respecter la neutralité du pays en cas de guerre : il a donc considéré comme inutile tout crédit ayant pour but de renforcer les défenses de Copenhague que l'on aura toujours le temps d'organiser sommairement si besoin s'en fait sentir! Il a combattu, en outre, les questions concernant la transformation du matériel d'artillerie et l'augmentation de solde des cadres, mesures qui entraîneront une dépense totale de 7 millions de francs [2]. Pouvait-il sincèrement changer d'avis après avoir crié si haut contre les précédents ministres de la guerre? Comment la commission d'études parlementaire allait-elle procéder pour sauvegarder la rigidite de principes du parti et tenir compte à la fois du désir du gouvernement de voir aboutir les questions?

Le cabinet possédait dans son sein l'adversaire le plus résolu des dépenses militaires, M. Hörup, ministre des communications : lors

---

[1] Rappelons que le *Folketing* ou Chambre basse est entièrement composé de libéraux et que le Landsting, ou Chambre haute, compte une très faible majorité conservatrice. Mais cette dernière a tout intérêt à ne pas entrer en conflit avec le Folketing et, par suite, avec le gouvernement, car celui-ci pourrait dissoudre la Chambre haute et s'y constituer une majorité libérale en puisant à gauche les douze membres non soumis au scrutin et nommés directement par le roi sur proposition du président du conseil.

[2] 6 255 000 francs pour l'armement; 731.140 pour la solde.

de son entrée au ministère, la presse conservatrice le désignait sous le nom de *nihiliste de la défense*, et rappelait que l'homme choisi pour occuper un poste de ministre était celui-là même qui, au lendemain de la guerre de 1864, avait proposé de *marquer au dos les officiers* danois et les avait comparés à des *joueurs d'orgue ambulants*[1]. Mais le plus farouche député transformé subitement en ministre ne devient-il pas, pour la circonstance, un homme tout différent, qui sait sacrifier temporairement ses convictions intimes, quitte à les affirmer de nouveau avec éclat le jour où il reprend sa place primitive sur les bancs du Parlement !

Le nouveau ministère sut préparer très habilement l'opinion à la pirouette politique qu'il convenait d'esquisser, et donner le ton à ses fidèles. Bien avant l'ouverture de la session, le journaliste Peschke-Koedt discuta la question à l'ordre du jour, dans un article de tête du *Politiken*, organe d'extrême gauche, en se plaçant au point de vue du gouvernement. Ses explications sont intéressantes sous plus d'un rapport et nous croyons utile de les analyser rapidement. Il expose d'abord que le cabinet est disposé à soutenir la question de la *Défense* et à la mener à bonne fin, et estime qu'une pareille résolution héroïque constitue un excellent moyen de favoriser le développement intellectuel et économique du peuple. L'auteur déclare ensuite que l'exécution d'un plan de défense suppose au préalable une alliance défensive des trois petits États du Nord, le Danemark, la Suède et la Norvège. « *La politique du Nord serait une coquille vide, si elle ne s'efforçait pas de prendre comme objectif de l'avenir l'alliance étroite, politique et commerciale des puissances scandinaves.* Unies, les trois nations auraient les mêmes, sinon de meilleures chances de développement économique que les autres puissances. Par contre si cette union scandinave ne se réalise pas, il ne reste plus que la solution d'un désarmement complet ou partiel qui fait courir à chacun des trois États le risque de devenir ultérieurement, de gré ou de force, le vassal d'une grande puissance qui n'hésitera pas à lui imposer des charges militaires autrement plus considérables que celles qu'il n'aura pas voulu tout d'abord accepter. Les deux alternatives sont seules possibles : la première est, de beaucoup, la plus favorable. » Pour argumenter la nécessité d'une alliance défensive scandinave, l'auteur signale la poussée vers la Finlande et le Schleswig des deux grandes puissances rivales, la Russie au Nord, l'Allemagne au Sud. Les trois petits royaumes ne peuvent se défendre contre les appétits des deux géants qu'en réunissant leurs moyens d'action. Peshke-Koedt conclut en préconisant pour le Danemark un *système défensif se prêtant à cette action commune.*

---

[1] *Berliner Tageblatt.*

Il importe de noter, à propos de cet article, que l'idée d'une alliance défensive du Nord commence à germer de nouveau dans les trois États. Mais la réalisation d'une pareille triplice en miniature, qui pourrait mettre sur pied 300.000 hommes et armer 30 cuirassés et une centaine de petits croiseurs et torpilleurs, nous paraît encore assez lointaine.

Nous avons, ici même, montré il y a quelque temps que la Suède et la Norvège, si étroitement voisines, possédant les mêmes intérêts économiques, réunies sous un même drapeau, étaient loin de s'entendre et semblaient prendre, chacune, des mesures militaires d'un caractère à la fois offensif et défensif, indices manifestes d'une défiance réciproque et d'une latente hostilité. L'alliance scandinave n'a donc de chances de réussite que si la Suède et la Norvège finissent par comprendre la nécessité de marcher la main dans la main, après s'être fait des concessions réciproques sur les points qui les divisent actuellement. D'ailleurs un premier pas dans ce sens a été fait tout récemment par la Suède : le cabinet suédois a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à accorder à la Norvège un ministère des affaires étrangères autonome et une représentation consulaire purement norvégienne. Si cette proposition est adoptée par le Parlement et sanctionnée par le roi, la Norvège n'aura plus de raison sérieuse de bouder sa sœur scandinave.

En attendant que cette réconciliation rende possible la réalisation de l'alliance du Nord, le Danemark a tout intérêt à prendre des précautions défensives dans le but d'assurer, dans la mesure du possible, la concentration de son armée dans le Seeland et d'y exécuter une résistance honorable dans le cas où l'un des belligérants aurait l'intention de se servir des îles danoises comme base d'opérations.

L'article de M. Peschke-Koedt et les négociations secrètes du gouvernement convainquirent le parti libéral et surtout celui d'extrême gauche, de la nécessité de passer sans protestation sous les fourches caudines du programme de défense nationale que M. Hörup lui-même admettait, puisqu'il gardait son portefeuille malgré l'atteinte portée à ses anciennes convictions.

Le Dr Deuntzer s'attacha toutefois à faire ressortir que le programme militaire était conçu dans un but absolument défensif et non dans l'esprit de revanche indirecte avec lequel le parti conservateur semblait l'avoir envisagé.

Il résulte vraisemblablement de ce qui précède que le Danemark se cantonnera plus que jamais dans l'attitude de stricte neutralité que son roi a adoptée depuis longtemps et cela, malgré les tendances chauvinistes notoires de la majorité du parti conservateur. Il ne faut pas se leurrer d'illusions et croire que les attaches de la famille royale avec notre allié, ainsi que la vive sympathie manifestée à l'égard de

CARTE DU DANEMARK

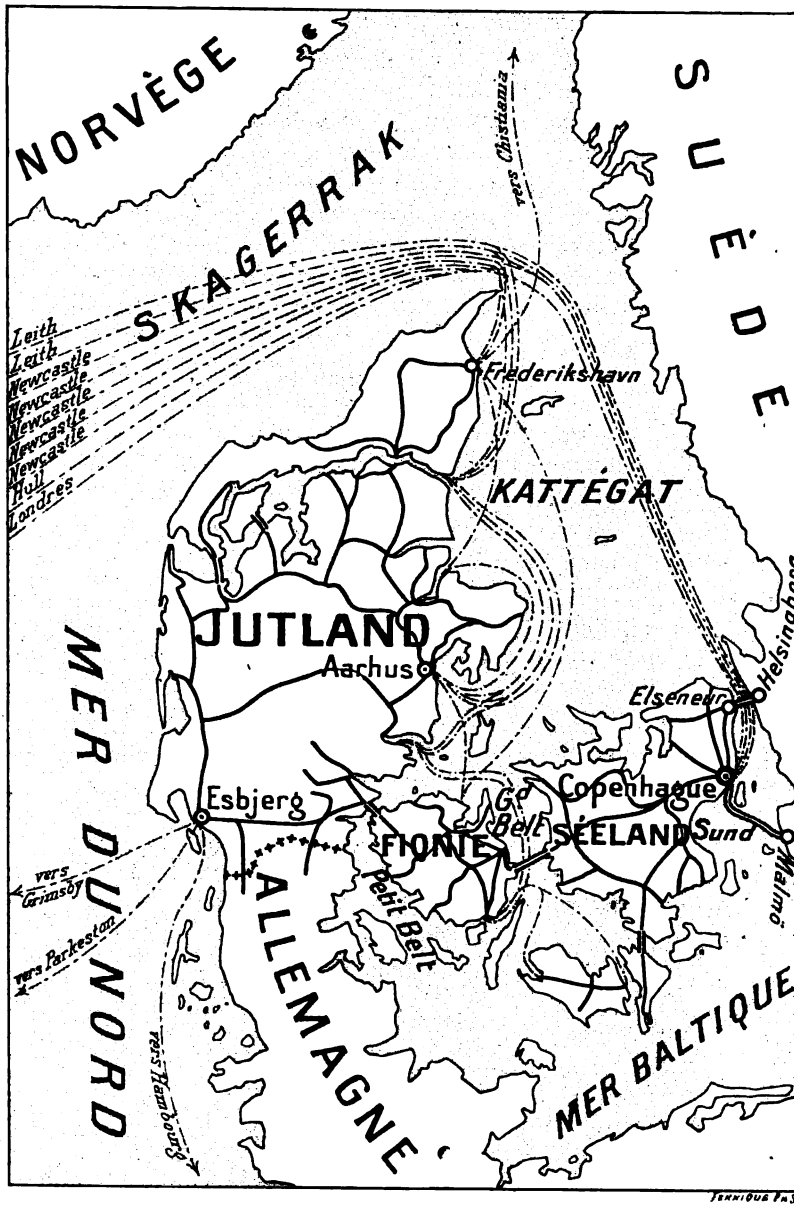

LIGNES DE NAVIGATION ET RÉSEAU FERRÉ DU DANEMARK
POUR L'EXPORTATION AGRICOLE.
═ *Bacs à vapeurs.*

la France, suffiront à déterminer le petit peuple danois à jeter sa faible épée dans la balance en cas d'un premier succès remporté par la Duplice contre la Triplice. Quelques écrivains ont cru pouvoir tabler sur l'intervention possible d'un corps danois dans le Sleswig-Holstein dans le but de détruire ou d'obstruer le canal de Kiel : le gouvernement de Christian IX est trop prudent pour commettre cette suprême étourderie. Le coup de main sur le canal de la Baltique à la mer du Nord n'aurait aucune chance de réussite, car l'Allemagne, consciente de l'importance capitale de cette ligne de manœuvre intérieure indispensable aux opérations de sa flotte, prendra certainement des dispositions sérieuses pour la mettre à l'abri de toute agression.

Ne nous exagérons pas la portée des sentiments amicaux diplomatiques que nous manifestent le roi, son armée et sa marine. La grande majorité de la population danoise, à l'exception de l'élément plus directement mutilé, ne professe plus l'animosité d'autrefois contre la spoliatrice de 1864, et a pris depuis longtemps son parti de l'annexion du Sleswig : l'avènement au pouvoir du parti paysan n'aura pour conséquence que de renforcer encore les idées de neutralité absolue professées jusqu'ici. L'intérêt semble avoir détrôné le sentiment protestataire [1].

L'attitude de stricte neutralité adoptée par le Danemark en cas de conflit européen sera-t-elle prudente ? L'histoire du commencement du XIXe siècle répond négativement, le raisonnement affirmativement.

« En paix avec tous les peuples, disent MM. Lavisse et Rambaud, le Danemark avait su rester à l'écart de toutes les compétitions et de toutes les querelles et fut pendant quelques années l'un des peuples les plus commerçants de l'Europe. Malheureusement cette situation prospère ne dura pas et les affaires européennes se compliquant

---

[1] Quelques rares hommes politiques du parti libéral ne verraient pas, dit-on, d'un mauvais œil un rapprochement avec l'Allemagne et l'entrée de leur pays dans un *Zollverein* germanique. Mais la majorité du parti se rend bien compte que cette mesure ne serait que le prélude de l'absorption politique définitive et, sans faire toutefois parade de chauvinisme, préfère garder une prudente réserve. Il est douteux que le chancelier allemand actuel prenne l'initiative des avances et réédite l'une des premières idées politiques de Bismarck. Ce dernier écrivait en effet en 1862 à son ami, le ministre danois Blixen-Finecke : « Maintenant que je suis ministre, si tu veux entreprendre la formation d'un empire scandinave, je me chargerai de mon côté de façonner une Allemagne ; *nous conclurons alors une alliance scandinavo-germanique et nous serons assez forts pour dominer le monde entier.* Nous avons une religion et des mœurs communes : nos langues ont beaucoup d'analogies. Mais dis bien à tes compatriotes que s'ils ne veulent pas accéder à mes désirs, je serai forcé de les *paralyser* afin de ne pas avoir d'*ennemi sur mes derrières lorsque j'attaquerai sur d'autres points !* » (Cette lettre de Bismarck a été rappelée récemment par le professeur Fredericksen dans une revue danoise.) L'alliance ne se réalisa pas et 1864 survint !

chaque jour davantage, *ce qui avait fait la force du Danemark fit sa perte*. L'Europe tout entière se divisait alors en deux camps, chaque pays tenant pour ou contre la France ou l'Angleterre. *Fidèle à sa politique, le Danemark ne voulut s'enrôler sous aucune bannière ;* mais il dut faire respecter sa neutralité. Il s'entendit dans ce but avec la Russie et la Suède pour former avec ces puissances en 1800 la *Ligue des neutres :* il s'ensuivit deux bombardements de Copenhague par les Anglais... *Le Danemark fut victime de sa sage politique :* il sortit *mutilé et ruiné* de la crise qui avait traversé l'Europe pendant la Révolution et l'Empire et n'obtint, aux traités de Vienne, en compensation de la Norvège, qu'un dédommagement infime. Il dut en effet échanger contre le duché de Lauenburg la Poméranie que la Suède lui avait cédée et que la Prusse réclamait. »

La situation politique actuelle n'est-elle pas identique? dira l'historien. L'Europe n'est-elle pas divisée en deux camps rivaux armés jusqu'aux dents, ayant déjà entamé les hostilités à coup de milliards pour la préparation de leurs machines de guerre? Le Danemark est placé au centre du champ clos : déjà dépouillé en partie, en 1864, ne court-il pas aujourd'hui le risque d'être définitivement absorbé par son puissant voisin ? N'est-ce pas pour lui une question de vie ou de mort de s'appuyer solidement sur la Russie d'une façon manifeste [1] ?

Non, répondra le technicien militaire. Les conditions ne sont plus les mêmes.

L'Allemagne, toute-puissante aujourd'hui, serait en effet fort aise de constater dès le temps de paix, et surtout au début d'une guerre de la Duplice contre la Triplice, une aigreur quelconque dans ses relations avec la cour de Copenhague ; elle profiterait de la supériorité de sa marine, de l'extrême rapidité de sa mobilisation [2], pour s'emparer des îles danoises, fermer les détroits scandinaves, isoler ainsi complètement la flotte russe dans la mer Baltique et

---

[1] Nous écartons *a priori* la solution du rapprochement avec l'Allemagne qui équivaudrait, avec le temps, à l'annexion pure et simple.

[2] L'armée active danoise ne possède jusqu'ici qu'une faible valeur; c'est une troupe de parade qui, mise sur le pied de guerre, tiendrait difficilement en rase campagne, mais qui pourrait être dangereuse dans la défensive, comme d'ailleurs toute troupe pourvue d'armes modernes. En 1900, l'effectif budgétaire du temps de paix était de 824 officiers et 8.945 hommes; l'effectif de guerre serait probablement de 15.000 officiers et 60 à 70.000 combattants. L'armée est divisée en 2 divisions : la 1re à 2 brigades, la 2e à 3. Chaque brigade doit former 2 régiments à 3 bataillons et fournir en outre le contingent d'un régiment de cavalerie. Les petites unités sont ainsi réparties : 31 bataillons d'infanterie et 11 de réserve ; 5 régiments de cavalerie à 3 escadrons actifs et 1 de dépôt ; 2 régiments d'artillerie de campagne, soit 12 batteries de campagne actives et 6 de réserve; 1 régiment du génie; 12 compagnies d'artillerie de forteresse actives et 6 de réserve.

Le service militaire est à court terme, réparti en deux périodes; la deuxième n'étant habituellement réservée qu'aux recrues insuffisamment instruites pendant la première période.

concentrer alternativement ses forces navales contre cette dernière et l'escadre française du Nord en manœuvrant par le canal de Kiel. Son succès sur l'armée et la flotte danoises [1] ne ferait pas l'ombre d'un doute : la moitié de ses escadres et 50.000 hommes de réserve ou de landwehr suffiraient pour s'emparer de Copenhague par attaque brusquée [2].

Le Danemark serait encore victime et subirait, peut-être, soit une nouvelle mutilation, soit l'absorption définitive.

Le roi Christian VII a donc raison de n'affecter officiellement aucune sympathie politique et de persévérer dans l'attitude de neutralité qu'il a manifestée jusqu'ici. Mais le gouvernement doit faire les sacrifices nécessaires pour la faire respecter ; le meilleur moyen est, à notre avis, celui qui a été préconisé par M. Peschke-Koedt, c'est-à-dire la Ligue *neutre scandinave* et l'exécution d'un plan de défense basé sur la coopération des forces navales et militaires suédoises et norvégiennes. Si l'alliance scandinave devient une réalité, elle constituera la meilleure sauvegarde du Danemark [3].

*
* *

Après avoir liquidé la question de la Défense nationale, le cabinet Deuntzer aura à exercer plus utilement son activité sur le terrain politiqne et économique, ainsi qu'il l'a d'ailleurs annoncé.

Nous donnons à ce sujet quelques indications statistiques qui permettront de se faire une idée de la situation du pays et de ses perspectives d'avenir.

Nous avons vu que sa situation financière était, d'après les déclarations mêmes du ministre Hage, momentanément embarrassée mais nullement critique.

Notons tout d'abord que l'administration des finances a disposé jusqu'ici en permanence d'un fonds de réserve très important qui lui a permis d'exécuter à plusieurs reprises les travaux refusés par voie budgétaire ; il s'élevait en 1868 à 116 millions 2 de couronnes, en 1877 à 38 millions 3, en 1887 à 17.820.879 et le 31 mars 1900 à 17.891.222, soit 24 millions de francs environ. Il doit avoir subi une nouvelle diminution au cours de l'exercice 1900-1901.

---

[1] La flotte est particulièrement destinée à la défense des côtes et comprend : 5 garde-côtes cuirassés, 6 croiseurs de 3e classe, 7 canonnières, 14 torpilleurs de 1re classe et 20 de 2e.

[2] La flotte de commerce compte assez de paquebots pour embarquer en un clin d'œil un pareil effectif.

[3] L'appoint direct des forces militaires et navales suédoises et norvégiennes aurait en effet plus de valeur pour le Danemark que l'envoi problématique d'un corps de renfort russe, ou français, et la coopération de la flotte de la Baltique visiblement inférieure à la flotte allemande.

La dette publique s'est accrue notablement pendant ces dernières années par suite du développement exceptionnel des travaux publics (chemins de fer, construction de ports, phares, etc.). En 1880, elle était de 173.835.612 couronnes, et en 1900 de 207.419.912 soit 288 millions de francs, exigeant un service annuel de 9 millions 5, soit 4 francs environ par habitant [1]. La partie extérieure de la dette s'élevait à 138 millions de couronnes au taux moyen de 3 %. Il y a lieu d'ajouter aujourd'hui à la dette de 1900 le montant du nouvel emprunt, 42 milions, 7 de francs, ce qui donne un total de 330 millions.

Le commerce extérieur [2] est en progression, mais avec un déficit commercial assez considérable, ainsi qu'on peut le constater ci-dessous :

(En couronnes = 1 fr. 39)

Années.	Importations.	Exportations [3].	Excédent des importations.
1890	307.031.000	233.838.000	73.193.900
1899	399.770 000	270.130.000	129.640.000
1900	414.410.000	280.660.000	133.750.000

Ce déficit résulte surtout de la faible production manufacturière d'un pays plus agricole qu'industriel. L'extrême division de la propriété favorise en effet la culture et l'élevage; la superficie productive égale les 84 centièmes de la surface totale du royaume. Sur ces 84 %, 6 sont occupés par des forêts, 44 par des terres arables, 34 par des prairies et pâturages. La production de céréales [4] ne suffit pas cependant pour couvrir les besoins du pays : l'importation des grains atteint une valeur de 67 millions de couronnes contre une exportation insignifiante de 12 millions.

L'élevage, par contre, est très prospère [5]; ainsi que l'a fait remarquer ici M. Camille Martin [6], le Danemark est le pays d'Europe qui, relativement à son étendue, possède le plus de têtes de gros bétail.

---

[1] D'après le recensement de 1890, la population comptait 2.185.335 âmes, soit 143 par mille carré; de 1870 à 1890, l'accroissement annuel a été de *un pour cent.*

[2] Au point de vue de la part d'affaires par tête d'habitant, le Danemark vient immédiatement après l'Angleterre.

[3] De produits danois.

[4] En 1900 : 98.000 tonnes de blé, 518.000 tonnes de seigle, 534.000 d'orge, 715.000 d'avoine, 626.000 de pommes de terre.

[5] *Sociétés d'élevage.* — Il existe actuellement : *a*) 180 sociétés d'élevage de chevaux dont 120 sont en Jutland; l'Etat leur accorde annuellement près de 60.000 fr. qui sont distribués par portions d'environ 400 francs par an pour chaque étalon. Ces sociétés sont fondées sur les principes de la coopération. Un étalon de race jutlandaise coûte en moyenne 8.800 fr. et un étalon de Frederiksborg 5.100 fr. L'Etat n'a ni haras ni dépôt d'étalons; — *b*) 329 sociétés d'élevage de bétail subventionnées par l'Etat; — *c*) 101 centres d'élevage de porcs.

[6] Camille Martin : *Les nations étrangères à l'Exposition universelle; le Danemark* (*Quest. Diplom. et Colon.*, 15 août 1900, t. X, p. 235).

Le recensement de juillet 1898 accusait 449.264 chevaux, 1.643.440 têtes de gros bétail, 1.074.413 moutons, 31.900 chèvres et 1.178.511 porcs. En 1900, le nombre des chevaux et poulains exportés dépassait 20.500, celui du gros bétail sur pied 40.500 : le poids du bétail exporté abattu s'élevait à 14.715 tonnes. La presque totalité de cette exportation se dirige vers l'Allemagne [1].

Le développement de l'élevage a eu pour corollaire une extension considérable de l'industrie laitière [2]. En dix ans, l'exportation du beurre a plus que doublé [3]. Ce résultat a été obtenu par l'organisation de laiteries coopératives que les populations des Alpes françaises ont adoptée.

En 1900, l'exportation du beurre s'est chiffrée par 119.500.000 couronnes; celle du lard, par 58.390.000; celle des œufs [4], par 18.110.000 : soit un total de 196 millions de couronnes pour l'ensemble de ces trois articles de consommation.

Le tarif douanier allemand récemment projeté ne pourra causer de grands préjudices, ni au commerce de céréales, qui exporte des quantités insignifiantes en Allemagne, ni au commerce du beurre et du lard, dont le marché principal est en Angleterre; mais il exercera par contre une influence fâcheuse sur l'élevage, en raison des droits

---

[1] En raison des épidémies qui sévirent il y a quelques années sur le bétail danois, le gouvernement allemand a élevé les droits d'entrée sur le bétail sur pied. La diminution de l'exportation danoise résultant de ce chef a été presque compensée par l'augmentation de l'exportation de viande abattue, ainsi qu'on peut le constater ci-dessous :

Exportations en millions de marks (1 fr. 25) :

	Bétail sur pied.	Viande abattue.	Total.
1891	52.9	3.2	56.1
1892	55.4	2.7	58.1
1893	30.8	3.2	34
1894	49.6	4.5	54.1
1895	50.7	5.3	56
1896	31.4	4.6	35
1897	32.2	6.9	39.1
1898	24.7	11.8	36.5
1899	24.7	16.6	41.3
1900	25.3	13.4	38.7

[2] *Industrie laitière.* — Le Danemark compte actuellement 1.200 laiteries coopératives, munies pour la plupart de machines les plus modernes pour la manipulation du lait. Chaque laiterie manipule de 1/2 à 4 millions de kilos par an. La production totale est de 75 millions de kilos par an dont 50 exportés. Le rendement moyen des vaches varie entre 2.500 kilos et 3 000 kilos de lait par an: quelques individus donnent 5 et 6.000. (B. Buggild, *Agriculture au Danemark*, 1900.)

[3] Il arrive aux Halles de Paris et, sur le marché de Londres, fait une très sérieuse concurrence aux produits de la Normandie et de la Bretagne; on l'expédie jusqu'en Amérique.

[4] Il existe une Société coopérative d'exportation d'œufs : les œufs sont rassemblés dans chaque district et envoyés ensuite à la société où ils sont examinés, assortis et emballés. Chaque membre étant obligé de marquer chaque œuf qu'il envoie du numéro de son district et de son numéro de membre, il est facile de savoir si quelqu'un envoie des œufs qui ne sont pas frais; les fraudes sont punies d'amendes et d'exclusion. (Georges Saint-Bricka, *L'agriculture au Danemark.*)

considérables et presque prohibitifs proposés sur les entrées de chevaux, de viande et de bétail.

Là encore, le nouveau cabinet danois devra faire preuve de diplomatie dans la discussion des nouveaux tarifs; il aura d'ailleurs comme suprême argument la menace de relever les droits d'entrée sur les nombreux produits allemands importés [1] au Danemark (sucre, engrais chimiques, café, farines).

L'industrie sucrière, bien que ne suffisant pas à couvrir les besoins du pays, se développe d'une façon satisfaisante : en 1900, les sept raffineries existantes ont produit 50.000 tonnes, soit les 9/10 de la consommation intérieure.

L'industrie proprement dite est moins en progrès que l'agriculture qui fournit en effet près de 250 millions de couronnes à l'exportation, sur un total de 280 millions; aussi l'importation des articles manufacturés est-elle considérable, 247 millions de couronnes sur un total de 414. Il y a lieu toutefois de mettre en évidence les progrès de l'industrie artistique, de l'ébénisterie, de la céramique [2], de la tapisserie et des papiers de luxe, de l'orfèvrerie, etc.

Le réseau des communications laisse quelque peu à désirer et devra être amélioré et augmenté : le développement des routes atteignait, en 1900, 7.650 kilomètres, la longueur des voies ferrées 3.100 kilomètres, dont 2.000 appartenant à l'État et représentant, au 31 mars 1900, un capital de 237 millions de couronnes [3]. Le service postal et télégraphique [4] demande également à être plus développé.

---

[1] Importation provenant d'Allemagne : 144 millions de couronnes en 1899.

[2] « On s'arrêtera devant les admirables porcelaines de la manufacture royale de Copenhague. Cet établissement célèbre, après s'être attardé longtemps dans la fabrication des mêmes types, a renouvelé complètement sa manière par l'étude de l'art japonais qui l'a conduit à l'imitation de la nature, de la flore, de la faune indigène. Cette renaissance de la céramique danoise a provoqué celle de notre manufacture de Sèvres. » (Camille Martin, *article cité.*)

[3] Les trains sont transbordés de la côte de Suède dans l'île de Seeland, et de cette île dans les autres îles danoises et le Jutland, à l'aide de bacs à vapeurs très puissants. Il existe deux types de bacs : le grand (4), employé pour les longues traversées, Grand Belt et Sund, pouvant transporter 16 à 18 wagons de 10 tonnes chacun; le petit (12), pour les courtes traversées, pouvant transporter 6 wagons. Ces bacs sont la propriété de l'Etat. Leur établissement a accru en quatre ans le mouvement des voyageurs et des marchandises dans les proportions suivantes :

	Voyageurs.	*Marchandises.*
Petit Belt.....	+ 106 %	+ 82 %
Grand Belt.....	+ 110 %	+ 109 %

[4] La télégraphie sous-marine a reçu cependant un grand développement. Le Danemark a été d'ailleurs le premier Etat à adopter le système des câbles sous-marins pour relier les diverses parties de l'archipel. La centralisation des efforts faits séparément par les trois Etats scandinaves pour se relier directement avec leurs voisins a donné naissance à la *Grande Compagnie des Télégraphes du Nord* dont le siège est à Copenhague. Cette compagnie possède aujourd'hui 27 câbles sous-marins d'un développement de 13.000 kil., desservis par un corps nombreux d'employés danois, et 2 vapeurs-câbles, l'un à Copenhague, l'autre à Changhai (7 câbles traversant la

Le mouvement de la navigation est très satisfaisant; d'après les renseignements publiés récemment par le Bureau de statistique de l'État, la flotte commerciale du Danemark et de ses colonies possédait en 1900, 3.500 navires, avec un tonnage total de 394.008 tonnes (3.017 naivres à voile, avec 147.000 tonnes, et 473 vapeurs, avec 257.000 tonnes). Dans les cinq dernières années, *le tonnage à vapeur s'est accru de* 70 % ; par contre, le tonnage à voile a diminué de 18 %. La moitié des importations destinées au pays et le 1/3 des exportations sont transportés sous pavillon étranger. Il avait semblé tout d'abord que l'ouverture du canal de Kiel devait porter un coup terrible à Copenhague, reine des détroits. Pour parer à ce danger, les Danois ont développé les annexes des bassins déjà existants et ont transformé le port de la capitale en port franc. « Non seulement les craintes ressenties par les négociants danois n'étaient pas justifiées, mais le mouvement du port n'a pas cessé de progresser, et même plusieurs compagnies allemandes en ont fait choix pour établir la tête de ligne de leur navigation transatlantique [1].

Rappelons, pour terminer, que le Danemark est une petite puissance coloniale, possédant l'Islande, une partie du Groënland et les Antilles danoises. Ces dernières composées des îles Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean, ne font plus qu'un trafic insignifiant avec la métropole et sont très délaissées en ce qui concerne les travaux publics : aussi le gouvernement a-t-il accepté depuis quelque temps l'éventualité de leur vente. Les États-Unis ont fait des offres tout récemment, mais aucun accord officiel n'a été conclu jusqu'ici [2]. Les planteurs nègres de Saint-Thomas ne tiennent nullement à devenir Américains et préfèreraient le pavillon allemand ou anglais.

---

mer du Nord, 3 dans le Skaggerak et le Cattégat, 6 dans la Baltique, 11 en Extrême-Orient). Elle a organisé le réseau terrestre chinois. Le capital de la société est de 37.500.000 francs, la moyenne du dividende 7 1/2 %.

[1] Le port franc de Copenhague, généralement libre de glaces, éclairé à la lumière électrique, desservi dans tous ses recoins par des voies ferrées, d'une profondeur moyenne de 7m50, possède des quais très vastes, 4 grands bassins, un bassin sec de 138m66, des cales de radoub de 100 mètres, un dock flottant pouvant soulever un navire en 45 minutes et un immense dépôt de charbon où les navires étrangers peuvent se ravitailler rapidement et à bon marché. Mouvement de la navigation : en 1895, 2.329 navires entrés déplaçant 261.000 tonnes; en 1899, 4.100 avec 809.000 tonnes. (Camille Martin, *article cité.*)

Les autres grands ports, dragués à 7m60, sont Aarhus et Esbjerg. (*Notice de l'exposition danoise.*)

[2] D'après le journal américain le *Journal* et la *Frankfurt Zeitung*, le prix de vente proposé aurait ete arrêté à 20 millions de francs. L'Allemagne, qui ne dispose d'aucun dépôt de charbon dans le golfe du Mexique et dans l'Amérique du Sud, avait bien voulu acquerir l'île Saint-Thomas, mais elle s'est heurtée à l'inflexible doctrine de Monroe. L'île a reçu, en 1900, 385 vapeurs avec 573.000 tonnes, dont 185 allemands avec 293.000 tonnes; sur 81.000 tonnes de charbon fournies par le port aux bâtiments de passage, 59.600 l'ont été aux navires de la compagnie allemande Hamburg-Amerika.

*
* *

Il résulte de tout ce qui précède que le Danemark gagne à être connu à tous les points de vue et que son étude est fertile en enseignements. L'histoire de sa politique intérieure montre que la conquête du pouvoir par un peuple instruit et travailleur est possible par les voies pacifiques, et qu'elle peut être définitive, si la démocratie se maintient dans le calme et la modération.

Nous avons constaté, dans un autre ordre d'idées, l'heureuse influence que le système coopératif intensif avait exercée sur le développement économique du pays : il y aurait, à notre avis, beaucoup à glaner sur cette question [1].

Enfin, au point de vue politique extérieure, nous avons appelé l'attention sur la possibilité de la constitution d'une alliance défensive scandinave : c'est là un germe politique dont le développement sera curieux à suivre.

Souhaitons en terminant, au vaillant petit *Etat-modèle*, de persévérer dans les voies pacifiques et laborieuses où il s'est engagé jusqu'ici pour le grand bien de toutes les classes de la société.

HENRI DAURYS.

---

[1] En voici l'esquisse générale : 1° *Sociétés coopératives de consommation* : en 1870, 44, en 1900, 837 ; — 2° *Laiteries coopératives :* en 1978, 1.013 laiteries coopératives proprement dites au capital total de 27 millions de couronnes, avec 150.000 participants, 842.000 vaches donnant par an 1.820 millions de kilos de lait, 260 laiteries communes, 271 laiteries de châteaux ; — 3° *Sociétés pour la vente du beurre*, trois principales : Société d'Agriculteurs danois pour l'exportation du beurre, avec 84 laiteries faisant 9 millions 3/4 de couronnes en 1899 ; *Société pour la vente en commun du beurre frais pour l'exportation*, 20 laiteries du Jutland, faisant 4 millions 1/2 d'affaires ; *Société de Fionie*, 24 laiteries, 3 millions d'affaires ; — 4° *Abattoirs coopératifs* : 25, dont le capital d'établissement total représente 6 millions 4 de couronnes pour 56.000 participants ; — 5° *Sociétés coopératives d'exportation d'œufs*, vendant en 1899 pour 15 millions 6 de couronnes ; il existe d'autres coopératives moins importantes dont quelques abattoirs coopératifs cumulant les deux affaires ; — 6° *Sociétés pour l'achat en commun de fourrages, semences*, etc., faisant pour 20 millions de couronnes d'achats.

Commission de la coopération : Fondée en 1898, comprend des délégués des différentes organisations et sociétés coopératives du Danemark ; son but est d'encourager tout ce qui peut être utile à la coopération. Le nombre des adhérents est de 370.000, dont la plupart membres de plusieurs sociétés, La production totale de la coopération s'élève à 218 *millions de francs*. (*L'Agriculture au Danemark.*)

Ouvrages à consulter au point de vue économique : *Danemark* (Notice établie par la *Société pour favoriser l'exportation des produits danois*, rédigée à l'occasion de l'Exposition de 1900) ; — *Agriculture au Danemark* par Schou ; *Report on the visit of the Essex Farmers' Party to Denmark*, by Dymond.

LA QUESTION DES NOUVELLES-HÉBRIDES

La question des Nouvelles-Hébrides se recommande, à plus d'un titre, à l'attention de tous les esprits soucieux des intérêts supérieurs de notre expansion coloniale; à ce sujet, nous recevons la lettre suivante d'un de nos correspondants de la Nouvelle-Calédonie auquel nous laissons la liberté de ses appréciations :

Nouméa, le 23 octobre 1901.

Le télégraphe a dû vous signaler déjà l'agitation qui règne actuellement aux Nouvelles-Hébrides. Les Anglais s'y remuent fort; ils font en ce moment grand bruit d'une pétition, signée d'une centaine de chefs indigènes, qui serait envoyée au roi Edouard VII pour lui demander l'annexion des îles à l'Angleterre. La population française est de son côté très émue d'une situation qui devient chaque jour plus désolante, et cherche vainement le moyen d'intéresser à son sort le gouvernement de la France. Cette émotion trouve naturellement son écho ici et nous voudrions nous aussi pouvoir éclairer la métropole sur ce qui se passe et décider son intervention si nécessaire et cependant toujours différée.

Vous semblez vraiment ignorer en France ce que c'est que les Nouvelles-Hébrides. Les Nouvelles-Hébrides, qu'un de vos politiciens les plus en renom appelait dédaigneusement une petite plage de sable au milieu de l'Océan, représentent cependant deux millions d'hectares de terres exceptionnellement riches et fertiles. Elles sont de plus un complément indispensable pour la prospérité de la Nouvelle-Calédonie et pour sa défense. Si la France, en effet, possédait les Nouvelles-Hébrides, elle aurait pour sa flotte un précieux point d'appui en cas de conflit armé. Si au contraire les Nouvelles-Hébrides devenaient anglaises, la Nouvelle-Calédonie, point désormais perdu au milieu de terres toutes semblablement britanniques, deviendrait pour l'Angleterre une proie bien tentante et aussi bien facile à enlever, dès le premier désaccord franco-anglais. On peut donc affirmer sans exagération que de l'annexion ou de l'abandon des Nouvelles-Hébrides dépend toute l'influence française dans le Pacifique sud.

En 1894, le gouvernement avait si bien compris l'importance de ces îles qu'il avait fait inscrire au budget une somme assez forte destinée à soutenir la société qui s'était créée aux Nouvelles-Hébrides pour la défense des intérêts français. Cette société malheureusement ne prospéra pas comme on l'avait espéré; et cette année même, au mois de juin, elle fut mise en liquidation judiciaire.

Cette liquidation est arrivée à un moment vraiment néfaste, et qui semblait choisi à plaisir pour favoriser la mainmise anglaise sur l'archipel. On aurait pu cependant sauver alors la situation. Une solution était prête — je le sais de source certaine — qui aurait terminé à l'amiable et au mieux des intérêts français le conflit pendant depuis de longues années entre la France et l'Angleterre. Mais le Quai d'Orsay n'a pas cru devoir l'accepter, et la mise en liquidation de la société française a été déclarée la veille même du jour où l'Australie proclamait sa fédération!

Aujourd'hui la situation est bien différente de ce qu'elle était il y a six mois.

En septembre dernier, en effet, le gouvernement fédéral, profitant de ce que le gouvernement français avait envoyé un représentant officiel aux Nouvelles-Hébrides, délégua à son tour un agent britannique, et choisit pour cette mission M. Lecouteur.

M. Lecouteur, malgré un nom très français, est anglais; pendant de longues années il fut employé ici dans une de nos principales maisons de commerce, puis il devint inspecteur de la A. U. S. N. Company, qui est la compagnie de navigation la plus importante du Pacifique : il connaissait donc parfaitement les Nouvelles-Hébrides et toutes les questions qui s'y rattachent.

A peine débarqué, M. Lecouteur se mit à l'œuvre. Obtenir d'un grand nombre de chefs canaques la signature d'une pétition adressée au roi d'Angleterre était pour lui un jeu d'enfant. Et pendant qu'il se livrait ainsi activement à son travail de propagande, nos colons français apprenaient avec stupéfaction que la société qui les avait envoyés aux Nouvelles-Hébrides était mise en liquidation, que tout crédit leur était coupé dans les magasins de cette société, que les navires qui devaient les ravitailler étaient vendus, que les sommes qui leur avaient été promises pour subvenir à leurs premiers besoins ne leur seraient jamais versées.

Les sœurs, venues sur la demande des nouveaux colons pour ouvrir une école et un hôpital, s'étaient déjà mises à l'œuvre avec leur habituel dévouement. Elles avaient réuni autour d'elles 70 enfants et prodiguaient leurs soins à de nombreux malades dans des cases provisoires, en attendant les constructions plus confortables que le ministère des colonies leur avait commandées à l'administration pénitentiaire de Nouméa. Quand la liquidation se produisit,

l'administration refusa de livrer la commande, et aujourd'hui les enfants et les malades sont encore sans abri.

Pendant ce temps, M. Lecouteur poursuit son œuvre et va d'île en île, de tribu en tribu, récoltant des signatures canaques pour sa pétition ; le gouvernement australien installe chaque jour de nouvelles missions presbytériennes, favorise l'établissement de nouveaux magasins qui ne refusent le crédit à personne, pas même aux colons français, crée des sociétés qu'il ne met pas en liquidation, mais qu'il soutient au contraire puissamment. Et lorsque la France s'adressant au gouvernement britannique prétendra faire valoir ses droits sur les Nouvelles-Hébrides, ne pourra-t-on pas lui répondre :

« Que voulez-vous ? Que réclamez-vous ? et pourquoi ?... Vous aviez une société française des Nouvelles-Hébrides qui possédait la presque totalité des terres de l'archipel : vous l'avez liquidée, elle n'existe plus. Vous aviez des colons français qui se réclamaient de votre protection : vous les avez abandonnés dans la détresse, et c'est nous, Anglais, qui avons dû les recueillir et les aider. Ils sont heureux aujourd'hui du sort que nous leur avons fait et ils vous ont oubliés. Vous aviez des religieuses et des missionnaires qui voulaient instruire les enfants des colons et civiliser les indigènes : vous n'avez pas tenu vos engagements envers eux, et ils ne demeurent maintenant là-bas que grâce au large libéralisme anglais. Vous jouissiez enfin d'une réelle influence sur les Canaques, et voyez, aujourd'hui ils pétitionnent pour demander leur annexion à l'Empire britannique. Encore une fois, que réclamez-vous puisque vous avez dédaigné les Nouvelles-Hébrides lorsque vous étiez les maîtres ? Aujourd'hui vous n'y êtes plus rien. Laissez-nous donc hisser en paix l'Union-Jack étoilé d'Australie, à l'ombre duquel tout ce que vous avez méprisé deviendra florissant et productif. »

Voilà ce que l'Angleterre répondrait demain à la France si, d'aventure, le Quai d'Orsay se souciait de rappeler au Foreign Office qu'il y a une question des Nouvelles-Hébrides. Et c'est tout cela qui nous émeut, qui nous attriste si profondément.

E. S.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'emprunt de Chine.* — Après une très longue discussion, dont le discours de M. Waldeck-Rousseau a été le plus remarquable épisode, la Chambre a adopté le 28 novembre le projet, dit de l'emprunt de Chine, que nous avons exposé dans ses grandes lignes il y a quinze jours [1]. Le 6 décembre, à son tour, le Sénat était saisi de la question et se bornait à ratifier le vote de la Chambre.

Voici le projet tel qu'il est sorti des délibérations du Parlement :

ARTICLE PREMIER. — En vue du règlement des dépenses de l'expédition de Chine, le Ministre des Finances est autorisé à émettre, au mieux des intérêts du Trésor, et à inscrire au Grand Livre de la Dette publique la somme de rente 3 % nécessaire pour produire un capital effectif de deux cent soixante-cinq millions de francs (265.000,000 fr.) [2].

Dans cette somme seront comprises les dépenses matérielles et les frais quelconques de l'opération, lesquels ne pourront excéder un capital de deux millions de francs (2.000.000 fr.).

Les conditions de l'émission de rente 3 % autorisée par le présent article seront fixées par décret.

Un état détaillé des dépenses dudit emprunt : remises diverses, commissions de banque, frais de publicité, avec les noms des parties prenantes, sera dressé et publié au *Journal Officiel* dans le délai de trois mois.

---

[1] *Quest. Dipl. et Colon.*, 1er décembre 1901, t. XII, p. 685.

[2] Le montant total des indemnités réclamées par la France a été ramené, après des revisions successives, à 272.000 000 fr., chiffre qui, en aucun cas, ne pourra descendre au-dessous de 265.000.000. Les dépenses d'Etat entrent dans ce total pour 195.000.000 fr. environ, occasionnées par la présence, en Chine, de 17.000 hommes de l'armée de terre et de 6.500 de l'armée de mer, effectifs sensiblement égaux à ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Russie. La différence représente les imprévisions de dépenses et les indemnités qui peuvent être dues aux victimes des événements.

ART. 2. — La loi du 1er juillet 1901 concernant les dépenses de l'expédition de Chine est modifiée comme suit :

Sur le produit de l'emprunt autorisé par l'article premier de la présente loi il sera prélevé :

1° Le capital nécessaire au payement des indemnités, secours et pensions que la Commission, prévue à l'article 3 de la présente loi, attribuera aux militaires et marins victimes de l'expédition de Chine et, en cas de mort, à leurs ascendants et descendants;

2° Au titre de chacun des exercices 1900 et suivants, lors du règlement de chacun de ces exercices, une somme égale au montant des dépenses acquittées pendant chacun de ces exercices sur les crédits spéciaux ouverts ou à ouvrir par suite des événements de Chine;

3° Une somme égale au montant des indemnités qui seront allouées par la Commission prévue à l'article 3 ci-après aux victimes de ces mêmes événements.

Ladite somme sera, après la clôture des opérations de la Commission, versée à la Caisse des dépôts et consignations pour être mise par cet établissement à la disposition des ayants droit dans les conditions fixées par ladite Commission.

ART. 3. — Toutes les indemnités qui seront réclamées par des victimes des événements de Chine seront fixées par une Commission nommée par décret rendu en Conseil des Ministres et ainsi composée :

Deux membres du Sénat;
Deux membres de la Chambre des Députés;
Trois membres du Conseil d'État;
Deux membres de la Cour des Comptes;
Deux représentants du Ministère des Affaires étrangères;
Deux représentants du Ministère des Finances.

Ladite Commission fixera les justifications à produire pour constater que les sommes attribuées ont reçu l'affectation indiquée dans ses décisions. Elle déterminera le montant des retenues à opérer jusqu'à ce que ces justifications aient été fournies.

ART. 4. — Le Ministre des Finances rendra compte des opérations effectuées en exécution de la présente loi au moyen d'un rapport adressé au Président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des Députés.

Le Régime douanier des denrées coloniales. — La loi du 24 février 1900 avait donné mandat au gouvernement d'obtenir des pays producteurs de denrées coloniales de consommation certaines concessions.

Des conventions commerciales dans ce sens ont été conclues avec plusieurs pays et ratifiées par le Parlement. D'autres sont en voie de négociation.

Dans le but d'arriver à une solution satisfaisante, le gouvernement a demandé à être autorisé à concéder provisoirement

par décret le tarif minimum des denrées coloniales de consommation :

1° A la Chine, à la Corée, à l'Éthiopie, au Siam, à la République de Liberia, à Mascate, aux établissements britanniques des Détroits, aux états fédérés malais et à la colonie de Hong-Kong, aussi longtemps que, dans ces Etats ou territoires, les marchandises françaises bénéficieront d'avantages équivalents et qu'il leur sera appliqué le traitement de la nation la plus favorisée ;

2° Pendant un an, à partir du 24 février 1902, aux États-Unis de l'Amérique du Nord, à l'île de Porto-Rico, au Pérou, au Guatemala, aux Indes britanniques, à la colonie de Ceylan, à la colonie de Maurice, à la colonie des Seychelles, à la colonie de la Jamaïque, aux Indes néerlandaises, à l'État indépendant du Congo, aux possessions allemandes d'Afrique, aux possessions espagnoles de Fernando-Po, d'Annobon, de Corisco, d'Élobey et la côte occidentale d'Afrique.

Angleterre. — *Les Articles de la « National Review ».* — Il y a quelques semaines la *National Review* publiait un article non signé, qui préconisait avec force, et semblait-il, avec autorité, la recherche et l'étude des voies et moyens d'amener l'Angleterre et la Russie à une entente franche, définitive et positive, au point de vue de leur politique extérieure. L'article contenait, à ce sujet, d'intéressantes suggestions à l'adresse des hommes d'État des deux pays et fut très remarqué.

Dans son numéro de décembre, la même revue publie un nouvel article sur la même question et l'on nous laissse entendre que le premier comme le second sont l'œuvre d'une éminente personnalité politique appartenant au monde gouvernemental ou diplomatique. Dans ce second article on trouve, en particulier, ces réflexions :

Nous avons eu soin de faire comprendre qu'il serait possible pour les deux grands empires (anglais et russe) de tomber d'accord d'une manière qui serait avantageuse à tous les deux sans compromettre l'alliance entre la France et la Russie et l'entente entre la Grande-Bretagne et le Japon.

Nous sommes donc bien heureux d'apprendre que les idées émises par nous n'ont pas reçu un accueil défavorable en France et qu'elles ont été cordialement approuvées par les hommes dirigeants de la politique japonaise. Des journalistes nerveux, à Berlin, font observer que notre proposition a été accueillie avec froideur par la presse russe. Cela est peut-être vrai ; mais il ne faut pas oublier que les journaux de Saint-Pétersbourg, quoiqu'ils soient tous plus ou moins astreints au contrôle, n'ont pas du tout les mêmes relations intimes et constantes avec le ministère des Affaires étrangères russe que leurs confrères de Berlin avec le gouvernement allemand.

Nous avons lieu de croire que, cette fois-ci, ils ont incorrectement présenté la manière dont dans les milieux gouvernementaux russes a été

envisagée la possibilité d'une entente anglo-russe. Depuis que le comte Lamsdorff est ministre des affaires étrangères les relations officielles anglo-russes se sont sensiblement améliorées. Jusqu'ici cette amélioration ne s'est traduite que dans le règlement de questions d importance secondaire, mais cette amélioration pourrait sous peu s'étendre aux grandes questions politiques dont se préoccupent les hommes d'État à Saint-Pétersbourg, non moins que les hommes d'État à Londres.

Quoi qu'en pense la *National Review*, il n'est pas moins certain que la presse russe repousse unanimement toute idée d'une alliance anglo-franco-russe. Elle considère cette idée comme uniquement suggérée par les embarras actuels de l'Angleterre, qui lui font sentir l'impérieux besoin d'un appui. Or, comme l'Angleterre ne saurait trouver cet appui du côté de l'Allemagne, certains politiciens et publicistes anglais ont imaginé de le chercher du côté de la France et de la Russie, en offrant à ces deux puissances des avantages problématiques en échange d'une garantie du *statu quo* existant actuellement en Égypte et ailleurs au profit de l'Angleterre.

En tout cas, la question, ainsi posée par la *National Review*, est évidemment très importante à notre point de vue et intéresse à un très haut degré la politique extérieure de la France. Aussi comptons-nous revenir prochainement sur ce sujet et discuter dans le détail les idées de la revue anglaise.

Danemark. — *Projet de réforme de l'impôt.* — Le 29 novembre, le ministre des finances a soumis au Folketing le projet de réforme de l'impôt tant de fois ajourné. Ce projet renferme trois propositions : 1° suppression de l'impôt sur le blé ; 2° création d'un impôt foncier; 3° création d'un impôt progressif sur le revenu. Le premier produirait 16.600.000 couronnes ; on calcule que les deux autres produiront 10.400.000 couronnes. Le même jour, le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi sur les impôts municipaux. Ces deux projets résultent des discussions entamées depuis 1897 aux deux Chambres et aux commissions des finances; leur rédaction actuelle donne satisfaction, paraît-il, à tout le monde.

Le cabinet a invité les députés à ne pas retarder la solution des deux questions par la discussion de nouvelles idées, et à les voter pendant la session.

Turquie. — *La situation.* — Un de nos correspondants nous écrit de Constantinople à la date du 1er décembre:

Tout paraît rentré dans le calme habituel. M. Constans a été reçu en audience par le Sultan, comme si rien ne s'était passé. Un certain nombre de questions en litige qui traînaient sous le précédent grand vizir ont été, à la demande de M. Constans, promptement liquidées par son successeur.

Le gouvernement a réussi à se procurer les 40 à 50.000 livres néces-

saires pour les frais de la caravane sacrée qui s'achemine vers la Mecque. Il a négocié avec la Banque ottomane une avance de 600.000 livres, à valoir sur l'emprunt qui, tout ajourné qu'il soit, a des chances d'aboutir.

Bref, tout semble sinon pour le mieux, du moins dans un état relativement satisfaisant. Le nouveau grand vizir, dont on attend, sans doute, plus qu'il ne pourra faire, tente d'inaugurer une ère nouvelle dans l'administration. Tandis que son prédécesseur mettait rarement les pieds au Palais, Saïd pacha est presque chaque jour en conférence avec le Sultan, au grand déplaisir de la camarilla qui surveille ses faits et gestes, et qui voit avec inquiétude la Porte reprendre sa place.

Il est bien difficile et il serait, en tout cas, prématuré, de juger le nouveau grand ministre sur ses débuts.

Pour le moment il déploie une grande activité, obligeant tout le personnel de la Porte à un travail auquel on n'était plus accoutumé. Il donne l'exemple des économies à réaliser en réduisant lui-même son traitement. On applaudit dans le public à cet esprit de réforme. Mais cela même est un danger pour lui, dans un pays où l'opinion publique ne peut rien contre un fonctionnarisme intéressé au maintien des abus.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'arrivée de la mission marocaine; nos relations avec le Maroc.* — La mission marocaine, qui se compose de sept membres et dont le chef est Si Mohammed el Guebbas, est arrivée à Alger le 3 décembre. Le *Journal des Débats* a publié au sujet de cette mission un long article de M. Robert de Caix que nous croyons devoir, vu son importance, reproduire *in extenso :*

Les travaux que la mission marocaine, dont on annonce l'arrivée à Alger, aura à accomplir, de concert avec une mission française[1], aux limites du Sud oranais, pourront, dit M. Robert de Caix, exercer une très heureuse influence sur nos relations avec le Maroc. Il s'agit, en résumé, d'organiser dans le Sud les confins de l'Algérie et du Maroc. La question est, d'ailleurs, déjà tranchée en théorie par le protocole que signa à Paris, le 20 juillet dernier, Si Abd ul Kérim ben Sliman, ministre des affaires étrangères du Sultan. Mais il reste à appliquer sur le terrain même les clauses de cet accord, et ce sera l'œuvre des missions respectivement dirigées par le général Cauchemez et Si Mohammed El Guebbas.

Le protocole du 20 juillet répondait à une nécessité évidente : il s'agissait de régler d'une manière satisfaisante pour nous, en même temps que

[1] Le général Cauchemez a été désigné comme chef de la mission française ; il est assisté de MM. Roussin, consul de France, représentant le département des affaires étrangères, Edouard Doutté, représentant le gouvernement général, le capitaine Prodhomme, représentant le ministre de la guerre, le lieutenant d'Espinay Saint-Luc, officier d'ordonnance du gouverneur général, les capitaines du Jonchay, Jucloux, de Susbielle et Suirante, secrétaire archiviste.

rassurante pour le Maroc, une situation qui, dans ses grandes lignes, ne pouvait être changée. Ce n'est pas, en effet, une position de luxe que nous avons occupée depuis un peu plus d'une année dans la région de souveraineté incertaine où coulent sous les sables l'Oued Zousfana et ses affluents. De ce côté passe la route nécessaire qui nous permet de descendre au Touat, dont nous avions fini par prendre possession. Il nous était indispensable non seulement de tenir cette route elle-même, mais encore de la couvrir du côté de l'Ouest, du côté des envahissants nomades du Tafilelt, par des tribus soumises organisées en Maghzen. Nos oasis du Touat comptent, en effet, peu de nomades. Il nous fallait cependant une meute suffisante de ces loups du désert à opposer aux loups qui venaient périodiquement du Tafilelt razzier les moutons que sont les sédentaires des ksour de ces régions : les tribus comme les Doui-Menia et les Ouled-Djérir peuvent nous la fournir. Or, le protocole du 20 juillet les attribue implicitement à notre souveraineté. Bien que cet acte n'ait pas encore été rendu public, on sait, en effet, qu'il décide que les nomades vivant sur les territoires de parcours des Doui-Menia et des Ouled-Djérir devront reconnaître l'autorité française ou quitter le pays. Ces populations peuvent opter entre la souveraineté de la France et celle du Maroc, mais les tentes qui choisiront cette dernière seront transportées à l'intérieur de l'empire chérifien. Le Maroc nous abandonne d'ailleurs en fait leurs territoires, puisqu'il renonce à établir des postes militaires ou de douane en deçà de leurs limites occidentales. Sans doute, l'arrangement franco-marocain ne fixe pas de frontières dans ces régions de vagues parcours qui n'en comportent pas, mais il règle dans le Sud le contact entre les deux souverainetés, de manière à nous permettre de garantir suffisamment notre route des oasis en acceptant la soumission — qui est dès à présent commencée — des tribus qu'elle traverse, qui la couvrent à l'Ouest, et qui sont appelées à devenir le Maghzen nécessaire pour fermer le Sahara algérien aux Beraber pillards du Tafilelt.

Mais le protocole du 20 juillet a encore un autre rôle. En descendant vers le Sud, nous n'avons pas seulement rencontré des pays de souveraineté incertaine où il nous importait de constituer une sorte de confins militaires, nous avons de plus été obligés de passer très près de Figuig, dont le traité de 1845 fait un centre incontestablement marocain. Or, les gens de Figuig obéissent peu au Sultan, leur souverain d'après le droit international. Ils viennent assassiner sur la route qui relie nos postes, ils coupent notre télégraphe qui passe singulièrement près de leurs ksour, en attendant le chemin de fer déjà en construction et qui suivra le même tracé Il se produit sur ce point délicat une foule d'incidents dont le prompt règlement importe à nos bonnes relations avec le Maroc. Le dernier arrangement a voulu y pourvoir ; il prévoit que des commissaires français et marocains, pouvant respectivement séjourner à Figuig et à Oudja, à Aïn-Sefra et à Lalla-Marnia, seront chargés de tout ce qui concerne la police et les incidents de la zone des confins. Comme on le voit, on a profité de ce qu'on examinait la situation dans le Sud, pour chercher à organiser sur toute sa longueur le contact franco-marocain et à régler sur place toutes les réclamations des tribus limitrophes qui encombraient de la manière la plus gênante les rapports de notre légation de Tanger avec le gouvernement chérifien.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'arrangement que les commissions française et marocaine vont avoir à appliquer sur les lieux. Nous avons indiqué les avantages généraux qu'il présente. Disons de plus que, en ce qui concerne le Maroc, il a eu celui de rassurer entièrement le Maghzen sur nos mouvements dans le Sud. Des influences bien intentionnées s'étaient efforcées d'entretenir sur ce point les inquiétudes du Sultan. On lui avait répété que nous voulions mettre la main sur ses oasis, même celle qui abrite le tombeau du fondateur de la Maison des Filalis. Cependant, du premier coup, il nous a trouvés disposés à nous maintenir dans les limites mêmes que sa diplomatie nous offrait, parce qu'elle les savait légitimes, étant nécessaires, et aussi parce que, pour cette raison, elle ne pouvait douter que nous serions obligés de les remplir, quoi qu'il advînt. L'empressement même avec lequel le représentant du Sultan a signé le protocole du 20 juillet a montré à quel point il trouvait cet arrangement satisfaisant. On peut espérer que Si Mohammed El Guebbas n'en mettra pas moins à l'appliquer sur le terrain, à faire disparaître du côté de Figuig une situation si intolérable qu'elle finirait par provoquer de notre part des mesures unilatérales, et à régler d'une manière généralement satisfaisante le contact entre les deux souverainetés sur cette lisière saharienne. Le protocole du 20 juillet loyalement appliqué, on pourra considérer comme assuré le maintien du caractère « de bon voisinage et non de conquête » que M. Revoil déclarait, dans son discours de Djenan-ed-Dar, être celui de nos relations avec le Maroc même dans ces régions troublées du Sud. La plus grosse cause de difficultés qui ait existé entre les deux pays depuis des années aura disparu.

Mais il ne faudrait pas qu'on s'imaginât à Merâkech et à Fez que les difficultés de notre voisinage algérien réglées, la situation générale qui résulte de ce voisinage aura disparu. Il nous obligera toujours à nous préoccuper très activement des mouvements qui se produisent au Maroc, à veiller à ce qu'aucune influence ne cherche à faire du gouvernement chérifien son jouet, son instrument contre nous. Le Maroc est certainement le point le plus sensible à notre politique internationale en dehors de l'Europe. C'est-à-dire que nous devons suivre de fort près ce qui se passe au Maghzen, et dans ce moment on peut croire qu'il s'y passe des choses dont nous avons à nous inquiéter. Des sujets britanniques, qui vont sans doute beaucoup plus vite que la politique de leur gouvernement, ayant pris de l'influence sur le Sultan par l'intermédiaire de ses favoris, semblent vouloir l'acculer, à travers toute une série de réformes brouillonnes, à quelque emprunt avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter pour son empire. On parle d'un grand nombre d'innovations toutes conçues dans le même sens : c'est ainsi que des officiers britanniques seraient appelés à réformer l'armée marocaine. Tout cela est encore vague, mais déterminerait chez nous des dispositions dont le Sultan aurait à s'inquiéter. Il doit se demander s'il a intérêt à ce qu'une puissance, limitrophe sur une grande longueur des parties les plus troublées de son empire, puisse être amenée à considérer le gouvernement chérifien comme tout autre chose qu'un ami, un associé dans l'œuvre de civilisation et d'organisation qu'elle a entreprise dans le Nord-Ouest africain.

ROBERT DE CAIX.

— *Les caravanes du Sud oranais.* — Les caravanes du Sud oranais rétablies par M. Revoil commencent à arriver au Gourara et seront bientôt au Touat qu'elles vont ravitailler.

La caravane des Trafis est partie le 22 novembre d'El Abiod-Sidi-Cheikh avec 777 indigènes, 2.500 chameaux, 1.500 moutons, 428 charges de laine, 600 charges de denrées alimentaires, 172 de céréales et 7.350 francs d'argent.

La caravane des Ouled Sidi Cheikh est partie le 20 novembre de Géryville avec 400 indigènes, 1.650 chameaux, 470 moutons, 64 charges de laine, 150 de denrées, 54 de céréales, 75 de marchandises et 1.000 francs d'argent.

Bientôt arriveront celles des Hamyan, parties peu après.

L'importance de ces transactions va permettre de réaliser une économie importante sur les dépenses de ravitaillement de nos troupes dans ces régions.

Tripolitaine. — *Troubles à Souk-el-Djemaa.* — Des troubles sérieux ont éclaté dans la Tripolitaine, à Souk-el-Djemaa, marché situé à une heure de Tripoli, parmi les Arabes, qui ne cessent de protester contre les récents décrets instituant le service militaire et créant des taxes nouvelles. Les Arabes étaient réunis en masse sur le marché quand une rixe éclata entre eux et des agents de police. Le gouverneur envoya sur les lieux deux compagnies d'infanterie pour rétablir l'ordre; mais les Arabes assaillirent les troupes avec des pierres et des matraques. La mêlée fut générale; le sang coula; il y eut six morts arabes, deux morts turcs et de nombreux blessés.

L'alerte fut assez vive pour que l'état de siège fût proclamé dans toute l'oasis de Tripoli et que tous les consuls étrangers aient été avisés que la prudence exigeait qu'ils fissent rentrer en ville ceux de leurs nationaux fixés *extra muros.*

Madagascar. — *L'assistance médicale indigène.* — Nous avons signalé naguère les instructions du général Gallieni relatives à l'organisation de l'assistance médicale indigène. Jusqu'ici cette organisation ne s'adressait qu'à l'Imerina et au Betsileo.

Dans les autres régions de l'île, les budgets autonomes ne fonctionnent pas et l'assistance médicale, laissée à l'initiative des administrateurs et des médecins, se borne, le plus souvent, aux consultations faites par les dispensaires et les formations sanitaires.

Les résultats obtenus dans ces conditions rudimentaires sont des plus encourageants et ont donné au général Gallieni la conviction qu'il était possible de compléter l'organisation actuelle et d'étendre à la plupart des autres provinces les mesures humanitaires appliquées sur le plateau central. Les populations considérées comme les

plus réfractaires se laissent, en effet, facilement traiter par le médecin, et acceptent avec reconnaissance ses soins et ses médicaments.

En territoire sakalave et dans le commandement supérieur du Sud en particulier, écrit le général Gallieni dans une circulaire à ses collaborateurs, j'ai pu me rendre compte de la confiance que plusieurs de nos médecins avaient su inspirer, et de l'influence qu'ils avaient acquise.

Sur la Tsiribihina, les Sakalaves du Menabe, qui viennent à peine de déposer les armes, connaissent les jours de visite du médecin mobile et viennent le trouver dans les postes; chez les Antandroy, des chefs presque insoumis encore, ont conduit le Dr Decorse dans leurs villages et lui ont demandé de guérir leurs femmes et leurs enfants : à Tulear, j'ai vu le roi de Bara, Impoinimerina, venir, avec une partie de son peuple, pour se faire soigner à l'ambulance et se faire opérer par le Dr Pin.

Pour que ces résultats ne soient pas isolés, que les efforts et le dévouement de nos médecins ne soient pas stériles, il me paraît nécessaire de coordonner tout ce qui existe et d'étendre hors du plateau central l'organisation jusqu'alors limitée à cette région.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *L'ouverture du Congrès américain; le message de M. Roosevelt.* — Le Congrès de Washington a ouvert le 2 décembre sa session, qui s'annonce comme une des plus importantes de l'histoire des Etats-Unis. Plusieurs centaines de bills ont été présentés. Le budget total à discuter dépasse trois milliards de francs. La ratification du traité Hay-Pauncefote sur la neutralité de l'isthme, le bill pour la construction du canal interocéanique, la loi d'exclusion contre les Chinois, l'augmentation de la marine de guerre, un bill contre l'anarchie, les subsides à la marine marchande, la création d'un ministère du commerce et d'une commission de réciprocité, la revision du tarif et les conventions de réciprocité, les rapports commerciaux avec Cuba, le câble des Philippines, les lois monétaires, l'immigration, tel est l'ensemble considérable des questions que va avoir à débattre ce Congrès.

Suivant l'usage, le président Roosevelt a donné lecture, en séance solennelle, de son message, qui était attendu avec une grande impatience et qui a produit généralement une très heureuse impression.

Dans ce message, M. Roosevelt fait d'abord allusion à l'assassinat du président Mac-Kinley et aux anarchistes dont les crimes doivent être punis comme la piraterie et la traite des esclaves.

Parlant ensuite des trusts, M. Roosevelt n'en nie pas les abus, mais il affirme que ceux qui les ont organisés ont fait faire un grand

pas à la prospérité du peuple américain. Le protectionnisme doit être maintenu, car il faut avant tout se mettre à l'abri de tout danger de concurrence. Une fois ce point acquis, on pourra établir par des traités de réciprocité des relations plus cordiales avec les nations étrangères.

Passant à la marine marchande le président dit qu'il n'est pas sage de la part des Etats-Unis de continuer à se servir des navires des nations concurrentes pour le transport des produits nationaux. Il rappelle l'infériorité de l'industrie de la construction maritime américaine vis-à-vis des industries étrangères similaires et il montre la nécessité de remédier à cet état de chose.

Abordant la question des récentes acquisitions coloniales des Etats-Unis, le message dit que Porto-Rico jouit d'une prospérité sans précédent, mais il admet le besoin d'une réduction des droits d'importation pour les marchandises venant de Cuba. Il est de notre plus ardent désir, continue le président, de procurer au peuple philippin les bienfaits de l'autonomie ; mais abandonner ces îles en ce moment serait les exposer à retomber dans l'anarchie.

Au sujet du canal interocéanique, le message déclare que c'est une œuvre à laquelle toutes les nations doivent s'intéresser. Le traité conclu avec la Grande-Bretagne, s'il est ratifié, permettra aux Etats-Unis de construire seuls le canal, d'en régler la neutralité sans aucune intervention des puissances.

Les Etats-Unis ne demandent que la paix avec tous les autres peuples du monde. La doctrine de Monroe, qui vient d'être définie à la Haye, doit être le principe dirigeant de la politique étrangère. Elle ne cache aucune idée de conquête ou d'invasion et se borne à vouloir assurer « la possibilité de la paix permanente dans l'hémisphère américain ».

Point de militarisme, point de transactions commerciales exclusives avec aucun Etat américain. Si ceux-ci sont responsables de leurs actes et peuvent subir les représailles qu'ils s'attirent, jamais, par contre, « le châtiment ne pourra prendre la forme d'une acquisition de territoires par une puissance non américaine ».

Pour arriver à assurer cette politique, l'augmentation de l'armée n'est pas nécessaire, mais il faut développer la marine.

Les réclamations des Etats-Unis en Chine ont été identiques à celles de toutes les autres puissances avec lesquelles, du reste, l'accord a été complet.

Après une allusion à la mort de la reine Victoria et à celle de l'impératrice Frédéric, le message finit par l'assurance de maintenir « l'entente avec toutes les puissances composant l'humanité ».

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

L'industrie italienne minière, métallurgique, des produits chimiques, etc., en 1900[1]. — Le Corps Royal des Mines a publié son Rapport pour l'année 1900 : nous empruntons à cet intéressant travail les tableaux suivants qui résument la production italienne des mines, des usines métallurgiques et de produits chimiques pour l'année écoulée.

Résumé général.

	1899			1900		
	Nombre des mines, carrières, tourbières, usines, fabriques et fours actifs	Valeur totale de la production *lire*	Ouvriers	Nombre des mines, carrières, tourbières, usines, fabriques et fours actifs.	Valeur totale de la production *lire*	Ouvriers
Mines	[2] 1.548	91.392.468	64.000	[2] 1.541	85.060.002	67.748
Carrières	5.536	35.300.341	33.205	5.173	32.831.435	31.535
Tourbières	43	422.985	1.032	50	366.991	797
Usines métallurgiques et minérales	1.307	274.047.970	34.899	1.339	285.474.120	25.985
Fabriques de produits chimiques industriels	427	[3] 51.911.426	5.858	438	[3] 63.710.878	6.637
Ciments et chaux hydrauliques	182	9.395.725	2 857	314	10.970.816	3.753

[2] Compris les mines et recherches actives, mais non productives.
[3] Il faut déduire de cette valeur celle de l'acide sulfurique employé dans la fabrication des divers produits.

L'industrie des machines en Suisse[2]. — Cette industrie a atteint, en 1900, un essor de production encore inconnu. Son exportation s'élève à un chiffre sensiblement supérieur à 1899 et à une valeur presque double de celle de 1895. Les chiffres suivants empruntés au

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan*, novembre 1901.
[2] *Moniteur Industriel.*

rapport publié par le Comité de l'Association de l'industrie des machines en Suisse donnent une idée de ce développement.

L'exportation totale de machines, de pièces de machines et de constructions en fer a atteint :

	Quintaux	Valeur en millions de francs
En 1891	162.316	20,43
1892	163.214	20,27
1893	191.033	23,71
1894	208.577	25,67
1895	200.758	24,95
1896	221.668	29,29
1897	245.765	23,25
1898	274.941	37,27
1899	314.803	44,02
1900	339.003	48,21

Ainsi l'accroissement porte surtout sur les cinq dernières années ; il faut remarquer, du reste, que l'importation a également augmenté de 20,7 millions en 1895 à 30.3 millions en 1900.

Toutes les branches n'ont pas également bénéficié de la plus-value de l'exportation. En première ligne figurent les machines dynamo-électriques (3.63 millions en 1895 contre 12.69 en 1900) ; les machines pour meunerie ont passé de 3.3 à 3.9 millions ; les métiers et les machines à tisser de 3.9 à 5.89 millions. Les articles figurant sous la position : « autres machines de toute sorte » ont sensiblement doublé (8.63 millions en 1895 contre 16.22 millions l'an dernier).

Ces chiffres par eux-mêmes ne donnent cependant pas une image exacte de la situation, ni de l'avenir probable de l'industrie des machines. L'année 1899 avait clairement démontré la part considérable que la Suisse avait prise au développement économique général : l'importation du charbon et celle du fer brut avaient augmenté l'une de 8 et l'autre de 25 %. En 1900, cette dernière est restée sensiblement la même, tandis que l'entrée du charbon porte une augmentation égale à celle de 1899 ; cette augmentation doit donc être attribuée aux besoins du commerce et des ménages.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le commerce du 1er semestre de 1901.* — Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* vient de publier les résultats du commerce extérieur de ce pays pendant le 1er semestre de 1901. Il résulte de cette publication que le commerce extérieur indo-chinois est supérieur de 31 millions de francs à celui de la période correspondante de 1900.

On pourrait applaudir à ce résultat si les exportations qu'on aurait plaisir à voir augmenter n'avaient été, pour le 1er semestre de 1901, inférieures de 3.560.000 francs à celles des premiers six mois de 1900 qui atteignaient 84.151.584 francs.

Ce fléchissement dans les exportations paraît, il est vrai, accidentel. Ce sont les exportations vers la Chine qui ont supporté cette diminution. L'exportation des riz pour Hong-Kong qui, pour le premier semestre 1900, s'était élevée à 31.800.000 francs est descendue, en 1901, à 14.800.000 francs, soit une différence en moins de 17 millions. A cette exception près, les relations commerciales de l'Indo-Chine avec l'étranger ont continué la progression ascendante constatée jusqu'ici et il faut attribuer, en grande partie, aux difficultés des communications avec les ports de l'Extrême-Orient contaminés de peste, ce ralentissement du mouvement de sortie des riz indo-chinois.

Les exportations de cette denrée à destination de la Chine se sont d'ailleurs légèrement relevées pendant le mois d'août, le port de Swatow étant redevenu libre. L'augmentation s'accentuera vraisemblablement dans la seconde moitié de l'année, l'accès du port d'Amoy étant redevenu libre depuis septembre.

Aux exportations, il est intéressant de noter des plus-values sur le charbon du Tonkin, plus de 2 millions de francs; sur le caoutchouc exporté en France, sur les amomes et cardamomes, les nattes, les porcs, le poivre, etc.

Le mouvement des importations s'est accru, nous venons de le dire, de 34.436.000 francs, ayant atteint 101.300.000 francs contre 66.864.000 dans la période correspondante de 1900. Le mouvement des importations françaises et étrangères qui se chiffrait, à la fin du premier trimestre, par un excédent de 19 millions et demi s'est accru à peu près dans les mêmes proportions pendant le deuxième trimestre. Les tissus, dont l'importation est passée de 12 millions à 27, contribuent pour près de moitié à cette augmentation.

Si à ce commerce extérieur qui atteint, pour le premier semestre 1901, 181.891.823 francs, nous ajoutons les chiffres du commerce intérieur, 66.770.235 francs, et ceux du transit, 31.636.531 francs, nous arrivons à un total de 270.298.589 francs, en excédent de 56.776.118 francs sur celui de la période correspondante de 1900.

III. — AFRIQUE.

Sénégal. — *Recettes des douanes.* — Du 1er janvier au 31 octobre 1901, les recettes opérées par le service des douanes du Sénégal ont atteint 4.019.124 francs contre 2.661.066 francs pendant la période corres-

pondante de 1900. Il y a là une augmentation de 1.358.057 francs qui est l'indice d'une situation économique très progressive.

La plus forte augmentation a porté sur le droit d'importation. Il faut signaler une diminution de 6.000 francs environ dans le produit du droit sur les caoutchoucs; mais, malgré cela, ces résultats sont très satisfaisants.

IV. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Les sucres français* [1]. — La Chambre de commerce française de Montréal adresse au Syndicat des fabricants de sucre de France les renseignements suivants sur l'importation des sucres au Canada.

La statistique canadienne crédite à l'importation de Belgique les quantités suivantes de sucre du n° 16, étalon hollandais ou au-dessous, pour les années 1897-98, 1898-99 et 1899-1900 :

	Quantités (livres anglaises)	Valeur marchande (dollars)
1897-98	38.871.106	765.256
1898-99	68.032.033	1.448.600
1899-1900	102.909.619	2.315.303

Le kilogramme équivalant 2.20 livres anglaises, les quantités ci-dessus, exprimées en tonnes métriques, équivaudraient à :

En 1897-98	17.668	tonnes.
En 1898-99	30.949	—
En 1899-1900	46.786	—

Il s'agit de sucre brut pour raffinerie. Comme le Canada ne produit pas de sucre, les tentatives d'acclimatation de l'industrie sucrière n'y ayant pas réussi, le sucre brut, qui n'est pas propre à la consommation sans autre manipulation, n'est chargé à la douane que de 0 fr. 02 1/2 de droit par livre, tandis que le sucre raffiné et tout sucre pouvant entrer sans autre préparation dans la consommation doit payer 0 fr. 05 par livre. Cette différenciation en faveur du sucre brut est une mesure de protection pour les raffineurs canadiens.

A l'époque où le tarif canadien actuel a été élaboré, en 1897, on avait excepté nommément les sucres de la réduction de 25 % accordée à toutes les marchandises de provenance britannique. Plus tard, pour permettre aux Antilles anglaises de se créer un marché au

[1] *Bulletin de la Chambre de commerce française de Montréal.*

Canada, on a fait disparaître cette exception et les sucres des Antilles anglaises et d'Australie sont en conséquence dégrevés maintenant de 33 1/2 % du droit. Mais cela n'a pas été suffisant pour leur assurer le marché canadien qui, malgré cette différence de tarif, trouve plus avantageux d'acheter en Europe des sucres de betteraves, et les Antilles anglaises, la Jamaïque principalement, continuent à chercher l'écoulement de leur sucre aux Etats-Unis.

Pendant l'année 1899-1900, les importations canadiennes ont été, par provenances :

	Livres
Grande-Bretagne	856.848
Australie	16.809.649
Guyane anglaise	571.519
Antilles anglaises	6.416.175
Kong-Kong	8.638
Belgique	102.909.616
Chine	5.223
Cuba	1.150
Allemagne	149.382.034
Porto-Rico	154.622
Etats-Unis	5.888.090
Total, livres	283.003.364

soit 128.637 tonnes métriques.

La France n'a pris une part appréciable à ce commerce qu'en 1897; elle a alors fourni 10.000 tonnes de sucre brut au Canada. Depuis cette date elle ne figure pas aux statistiques canadiennes comme exportatrice, et si elle a pu faire quelques expéditions, elles ont dû être embarquées à Anvers et figurent comme importées de Belgique.

C'est la situation satisfaisante faite par le système des primes au marché intérieur de la France qui a probablement décidé les fabricants de sucre français à s'abstenir de se chercher des nouveaux débouchés à l'étranger. Quoi qu'il en soit, cette abstention est certainement regrettable.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Armée de terre.

CAVALERIE

Sénégal. — M. le *lieut.* Greiner est désigné pour servir à l'escadron du 1er spahis.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Aury est mis à la disposit. du minist. des colonies pour être employé au service des constructions militaires.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Camut est mis hors cadres pour servir aux travaux publics du Cambodge.

Guyane. — M. Creton, *offic. d'admin.* de 2e cl., est mis à la disposit. du minist. des colonies pour être employé à la Guyane.

Armée coloniale.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *capit.* Geoffroy et le *lieut.* Billotte sont désignés pour le bataillon du 16e rég. colonial détaché à Shanghai.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Sont inscrits d'office pour faits de guerre en Chine :

LÉGION D'HONNEUR

Pour le grade d'officier.

MM. Pourrat, *chef de bat.* au 16e colonial; Fonssagrives, *chef de bat.* au 18e col.; Ponsignon, *capit.* au 2e d'art. coloniale.

Pour le grade de chevalier.

MM. Bernard, *capit.* au 3e tiraill. tonkinois; Martin, *capit.* au 17e colonial; Pruneau, *lieut.* au 16e colonial.

MÉDAILLE MILITAIRE

MM. Tonya, Escande, Fau, *adjudants;* Garnier, *sergent;* Bourgès, *soldat de* 1re cl. au 18e colonial; Sabatié, *adjudant* au 17e; Machy, *adjudant;* Peretti, *sergent-major;* Dudous, *sergent;* Cambriels, *caporal-fourrier;* Blain, *soldat* de 1re cl. au 16e; Julien, *adjudant* au 1er d'artillerie coloniale; Maleterre, *adjudant* à la 5e comp. d'ouvriers d'art. coloniale.

Indo-Chine. — Sont désignés pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Martin; les *chefs de batail.* Plé, Brion et de Gaye; les *capit.* Méray, Marimbert, Jarty, Peteau, François et Mouriès; les *lieut.* Dubosc, Charlemagne, Arnoulx de Pirey, Moustié, Bajau, Courtin, Odin, Lécrivain, Tujagne et Le Coat; le *sous-lieut.* Goumain.

M. le *capit.* Hasselot est désig. pour command. la Cie de discipline du Tonkin; M. le *lieut.* Leroy pour remplir les fonctions d'offic. d'habillement au 9e colonial; M. le *lieut.* Level, pour remplir les mêmes fonctions au 10e colonial.

Madagascar. — Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Maritz, Raudot et Bertrand; les *lieut.* Carpeaux, Hardellet, Carrère et Baguet.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Fréchou est désig. pour servir au batail. d'infant. coloniale de la Nouvelle-Calédonie.

Sénégal. — M. le *colonel* Ebener est désig. pour commander le 1er rég. de tirailleurs sénégalais.

Sont désignés pour reconstituer le 1er bataill. du 14e rég. colonial :

M. le *chef de bataillon* Chenard;

1re compagnie. — MM. le *capit.* Noton, les *sous-lieut.* Evin et Bonnard;

2e Cie. — MM. le *capit.* Génin, les *lieut.* Parisse et Delaunay;

3e Cie. — MM. le *capit.* Tiffon, les *lieut.* Pasquer et Relet;

4e Cie. — MM. le *capit.* Deshayes, les *lieut.* Cabanes et Chambert.

MM. les *lieut.* Rémont et Boisot sont désig. pour servir à la 1re comp. de disciplinaires; MM. les *lieut.* Chandeigne et Richard sont nommés à des emplois au 14e rég. colonial.

Crète. — Sont désignés pour servir en Crète :

MM. le *capit.* Dumas et le *lieut.* Bertrand.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Béroud et Franceries sont classés à l'état-maj. particulier de l'arme au Tonkin pour être employés aux travaux publics.

M. Boulard, *aide-vétérinaire*, est désigné pour les batteries de la Cochinchine.

Madagascar (section des conducteurs de travaux). — M. Jean est classé à la direction de Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Martinique. — M. le *commiss.* Cornette de Saint-Cy est placé hors cadres et mis à la disposition du minist. des colonies.

Saint-Pierre-et-Miquelon. — M. le *commis.* Anquetil est placé hors cadres et mis à la disposit. du minist. des colonies.

CORPS DU SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. les *méd. princip.* Brou, Duclaud et Clavel sont désignés pour les troupes de l'Indo-Chine.

Dahomey. — M. le *méd. aid.-maj.* Pujol est attaché à la mission de construction du chemin de fer.

Sénégal. — MM. les *méd.* de 1re cl. Lallour et Thirion sont désignés pour servir aux batt. d'artillerie de la colonie; MM. les *méd.* de 2e cl. Reboul et Aynès pour servir au 1er tiraill. sénégalais.

Saint-Pierre-et-Miquelon. — Sont désignés pour servir dans la colonie :

MM. les *méd. aides-majors* Abadie, Bayro et Dhorte et le *pharm. aide-major* Ventre.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Hérou est nommé au command. du *Bengali* dans la division navale de Cochinchine.

MM. les *enseign. de vaiss.* Jourdan de la Passardière, Bouquet, Nicolas, Castex et l'*aspirant* de 1re cl. Colson, désignés pour faire partie de la mission hydrographique, seront embarqués sur le *Bengali*.

M. le *méd.* de 2e cl. Lafolie est désig. pour embarquer sur la *Triomphante*, div. navale de Cochinchine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Christian est nommé *administrateur* des services civils de l'Indo-Chine.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Desprez, *minist. plénip.* de 2e cl., est nommé envoyé extraord. et ministre plénipot. à Port-au-Prince.

L'exéquatur a été accordé à MM. Lopez Ontiveros, *vice-consul* d'Espagne à Valence, et Carlo Rayneri, *agent consul.* d'Italie à Menton.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le droit de visite et la guerre de course, par ÉMILE DUBOC, lieutenant de vaisseau en retraite. Un volume de 309 pages in-8. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1901.

M. Emile Duboc est trop connu du public, et nos lecteurs ont été trop souvent mis à même d'apprécier avec quelle compétence il traite des questions maritimes pour qu'il soit nécessaire de faire ici son éloge.

Le livre qu'il vient de faire paraître n'est pas un traité de jurisprudence maritime, mais plutôt un Manuel théorique et pratique de l'exercice du Droit de Visite et des blocus en temps de paix et en temps de guerre, à l'usage des officiers de la marine de guerre et de la marine marchande.

La première partie de l'ouvrage renferme une étude très complète du Droit de Visite; la deuxième, des notions de législation maritime commerciale suivies de l'examen détaillé des papiers de bord, avec des modèles de charte-partie et de connaissements français et anglais.

Les chapitres suivants, qui traitent des *assurances maritimes*; des *divergences entre les papiers de bord et les marchandises*; des *fraudes, ventes fictives et faux papiers*; des *fraudes employées pour déguiser la marchandise ennemie en marchandise neutre*, sont, pour tous les marins et armateurs, d'un intérêt qui saute aux yeux.

Pour couronner l'ouvrage, viennent, dans la troisième partie, une série d'exemples d'applications pratiques du Droit de Visite et du blocus aux guerres maritimes contemporaines, empruntés : à la guerre *franco-allemande de* 1870; la guerre *franco-chinoise* 1884-1885, à laquelle l'auteur a pris une part active et glorieuse; la guerre *italo-abyssine*; la guerre *hispano-américaine*.

Enfin, à l'appendice, on lira avec fruit quelques notes inédites sur la destruction des prises, l'arrêt de Prince, l'Embargo et l'Angarie, ainsi que sur l'Evolution moderne du Droit maritime international.

Si nous ajoutons qu'une table analytique facilite les recherches du lecteur désireux d'élucider toute question de droit ou de fait sur laquelle il souhaite être éclairé, nous aurons montré que cet ouvrage répond à un besoin réel, et que, non seulement il a sa place marquée dans la bibliothèque de l'armateur, mais qu'il doit être le *vade-mecum* des officiers de la marine de guerre et des capitaines de la marine marchande, que la guerre peut surprendre en cours de campagne.

Voyage autour du globe. Japon, par M. I. EGGERMONT. — Paris, librairie Charles Delagrave, 1900, in-8° de 522 p., cartes et grav.

Ce n'est pas précisément hier que M. I. Eggermont a visité le Japon; encore qu'il ne dise nulle part à quelle date exactement remonte son voyage, il suffit de lire son récit avec quelque attention pour constater qu'il a vu l'empire des Tennos à une époque où certaines de ses parties les plus accessibles n'avaient encore été aucunement touchées ni transformées par la civilisation occidentale. M. Eggermont le dit d'ailleurs lui-même dans son avant-propos . « Comme ce récit remonte à une époque où l'intérieur du Japon était encore à peu près pur de tout alliage étranger, il expose des faits, des mœurs, un état d'âme indigène, qui tendent de plus en plus à s'effacer, s'ils n'ont pas déjà disparu sous l'action des idées

occidentales (p. 6). » Mais ce n'est pas seulement pour connaître l'état de l'intérieur vers l'année 1880 qu'il faut lire le livre de M. Eggermont; au même moment, le littoral était de son côté beaucoup moins européanisé qu'il ne l'est actuellement. C'est ce dont certaines notes très brèves, ajoutées çà et là par le voyageur à son récit, et encore certains faits bien caractéristiques fournissent des preuves évidentes. Notre auteur n'a-t-il pas vu l'impératrice du Japon sortir encore vêtue du costume national? N'a-t-il pas parcouru l'intérieur du pays au moment où s'y établissait le réseau des grandes routes et voyagé dans les chemins de fer au temps où les billets des voyageurs portaient en quatre langues (japonais, anglais, français et allemand) des indications qu'ils ne portent plus qu'en japonais et en anglais? N'a-t-il pas pu enfin — chose plus probante encore! — se constituer au Japon une intéressante collection à laquelle sont empruntées bon nombre des curieuses illustrations du volume? C'est donc du Japon en pleine évolution que M. Eggermont parle dans son livre; il le fait avec une réelle sympathie pour un peuple dont, mieux que beaucoup d'autres, il connaît l'histoire et la religion, dont il s'est attaché à comprendre l'esprit et l'art. Voilà pourquoi il faut lire, et même étudier cet ouvrage, où se trouve décrit un Japon encore si récent, et toutefois déjà si différent de celui qui existe à l'heure actuelle. On y trouvera plaisir et profit tout à la fois, car en y apprenant exactement — à l'aide des légendes et des traditions, des monuments figurés et des descriptions, — en quoi consistait naguère la civilisation japonaise, on y apprendra aussi à comprendre l'âme d'un peuple doué d'une manière remarquable d'intelligence et de persévérante énergie.

HENRI FROIDEVAUX.

Une Saison en Nouvelle-Zélande, par GASTON DE SÉGUR. Un volume in-16 avec gravures et carte. Plon-Nourrit et Cie, Paris.

Ceux qui désirent faire, dans leur fauteuil, une intéressante promenade aux antipodes, n'ont qu'à lire le très curieux récit de voyage que le vicomte Gaston de Ségur publie à la librairie Plon sous le titre : *Au Bout du monde, une Saison en Nouvelle-Zélande*. L'auteur esquisse, d'étape en étape, la physionomie de cette contrée d'Australasie, étrangement séduisante. Quoique colonie de fraîche date, elle possède des cités considérables; leurs hôtels, leurs magasins, pour la prospérité industrielle, le confort et les progrès ne le cèdent à aucune ville d'Europe. A côté, c'est la nature primitive dans sa splendeur grandiose, c'est la forêt vierge, le *bush*, avec ses lacs et ses sommets boisés, encore inexplorés. Une carte et de nombreuses gravures illustrent ce volume.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La France au dehors : Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du Père J.-P. PIOLET, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de Missions. Illustrations d'après des documents originaux. Tome III. *Chine et Japon*. Les 46e, et 47e livraisons viennent de paraître. Paris, 1901, librairie A. Colin.

D'Alger au Congo, par le Tchad (mission Foureau-Lamy), par F. FOUREAU, lauréat de l'Institut. — Un fort vol, in-8° illustré. Masson et Cie, Paris, 1902.

La politique de Léon XIII, par le comte CHARLES DE GERMINY. Un vol. de 288 pages. Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1902.

Le Danube sous le régime des traités, par P. G. CANTILLI. Une brochure de 94 pages, F. Göbl fils, Bucarest, 1901.

La question des taxes de péage aux Portes de Fer, par P. G. CANTILLI. Une brochure de 70 pages, F. Gobl fils, Bucarest, 1900.

Die Kolonialpolitik Franckreichs, par le Dr ALFRED ZIMMERMANN. Un vol. de 440 pages, S. Mittler und Sohn, Berlin, 1901.

Publication de l'Etat Indépendant du Congo. Mission scientifique du Ka-Tanga, par le cap. CH. LEMAIRE. Du cinquième au quinzième mémoire, avec cartes des itinéraires. Bruxelles, 1901.

Le Problème de la Sécurité en Algérie, par EMILE LARCHER. Une brochure de 64 pages. Imprimerie Chaix. Paris, 1901.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Armée et Marine (1er *déc.*). Une opinion allemande sur les grandes manœuvres françaises. — *** La division de l'amiral Caillard dans le Levant. — (8 *déc.*). Un compagnon de Botha. — *** La guerre au Transvaal. — LUC D'URGEL : L'île de Syra et son port.

Bulletin de l'Afrique française (*déc.*). Capitaine SALESSES : Le chemin de fer de Sierra-Leone. — ROBERT DE CAIX : Les délégations financières. — Renseignements coloniaux. — ED. DOUTTÉ : Une mission d'étude au Maroc.

Bulletin économique de l'Indo-Chine (1er *nov.*). Cap. DEBAY : L'A-Ta-Ouat et les massif des hautes rivieres de Hué et de Tourane. — Dr ATHOLA : Le commerce de Ssé-Mao pendant l'année 1900.

Bulletin du service des renseignements généraux de l'Agérie (17 *nov.*). RENÉ GARNIER : La culture de la ramie en Algérie et son utilisation industrielle.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris. CH. EUDES BONIN : De Pékin à la mer Noire, à travers l'Asie. — JOALLAND : Autour du Tchad.

Journal des Chambres de commerce (25 *nov.*). HENRI BLANCHEVILLE : Encore la question des Etats-Unis.

La Quinzaine (1er *déc.*). A. A. FAUVEL : Li Hung-Tchang.

La Quinzaine coloniale (25 *nov.*). J. CHAILLEY-BERT : La Côte d'Ivoire. Chemin de fer et mines. — Les cours pratiques d'enseignement colonial. — La concurrence allemande à Majunga. — (10 *déc.*). J. CHAILLEY-BERT : Les chemins de fer éthiopiens. — Le dégrèvement des produits coloniaux et la commission des douanes.

Réforme économique (1er *déc.*). JULES DOMERGUE : La prétendue évolution économique des Etat-Unis. — CH. GEORGEOT : La Marine marchande devant le Parlement.

La Revue, ancienne Revue des Revues (1er *déc.*). CHARLES BONNEFON : Psychologie de l'Allemand du Nord.

Revue du Cercle militaire (30 *nov.*). Cap. NOIROT : Armée suisse. Les manœuvres de 1901. — (7 *déc.*) Cap. PAINVIN : Russes et Anglais en Asie centrale.

Revue commerciale et coloniale de Bordeaux (22 *nov.*). LOUIS IMBERT : L'exposition de Hanoi en 1902. — GEORGES ROSSIGNOL : Les progrès économiques de l'Allemagne. — (6 *déc.*). HENRI LORIN : Dans l'isthme de Panama. — ALBERT RÓDEL : Les pêcheries de Galice et la pêche de la sardine.

Revue des Deux Mondes (1er *déc.*). GEORGES PICOT : Etude de politique contemporaine. — ACHILLE MÜNTZ et EUGÈNE ROUSSEAUX : L'avenir agricole de Madagascar.

Revue générale des Sciences (30 *nov.*). H. POINCARÉ, membre de l'Institut : A propos des expériences de M. Crémieu.

Revue Indo-Chinoise (21 *oct.*). DU VAURE : La région de Long-Tchéou. Son mouvement économique pendant l'année 1900. — (28 *oct.*) E. GIRET : La conquête industrielle de la Chine.

Revue politique et Littéraire (Revue Bleue) (30 *nov.*). H. WALLON, de l'Institut : L'isthme et le canal de Suez. — (7 *déc.*). ACHILLE SÉGARD : Notre œuvre en Orient. — Comte FRÉDÉRIC DE SCHŒNBORN : Le tribunal de La Haye.

Revue scientifique (30 *nov.*). La fièvre jaune et les moustiques. — (7 *déc.*). P. BONNARD : A propos du transsaharien.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues allemandes.

Deutsche Kolonialzeitung (14 *nov.*). Le développement financier de nos territoires de protectorat, par A. Seidel. — Le chemin de fer de l'Ouganda, par Maurice Schanz. — Au lac Tchad, par G.-A. Kannengiesser.

Oesterreichische Monatsschrift fuer den Orient, n° 10. Le commerce du Thibet. — Le nouveau territoire de Hong-Kong (rapport spécial du consul austro-hongrois à Hong-Kong.) — L'industrie au Japon. — La construction des chemins de fer en Afrique.

Export (7 *nov.*). Le développement des finances chiliennes. — Coup d'œil sur les intérêts anglais à Tarapaca. — (14 *nov.*). Le chemin de fer de Saô-Paulo à Ribeira.

Der Ostasiatische Lloyd (4 *oct.*). La politique du Japon. — Les concessions de mines de Pritchard Morgans au Setchouen. — (11 *oct.*). Développement en Chine des établissements allemands destinés à l'entretien des communications. — Quelques mots sur le Thibet. — L'épidémie de peste à Hong-Kong en 1901.

Revues anglaises.

National Review (*nov. et déc.*). A. B. C. : British foreign policy. — Professor A. V. Dicey : The due representation of England. — Lieutenant-general Sir Charles Warren : Some further lessons from the South African war.

The Nineteenth Century (*nov.*). A. Rustem Bey de Bilinski : Great Britain and Russia. — W. B. Duffield : The true origin of the Newfoundland dilemna.

The Engineering Magazine (*déc.*). F. E. Saward ; The growth of American coal exports. — Philip Dawson : English, American and continental steam engineering. — Leicester Allen : The gold-dredging field of Eastern Russia.

Revues belges.

Belgique coloniale (24 *nov.*). — R. V. : Syndicats congolais. — (1er *déc.*) Emile Cammaerts : Chronique géographique. L'origine du transsibérien. — La situation au Congo belge.

Gazette coloniale (24 *nov.*). Capitaine Ch. Lemaire : Le véritable avenir du Ka-Tanga. — (1er *déc.*). Le développement des Colonies allemandes. — (8 *déc.*). H. O. : commerce du port de Newchwang. — V. O. : Le caoutchouc du Vénézuéla.

Mouvement géographique (24 *nov.*). L'Empire colonial de la France. — (1er *déc.*). La Compagnie du Kasai. — (8 *déc.*). De Mombasa au Ruwenzori. Exploration du Sir H. Johnston.

Revues espagnoles.

Boletin del instituto cientifico y literario Porfirio Diaz (n° 7). Etude sur les ports maritimes, par M. l'ingénieur Ignacio P. Guzman (suite).

Revues italiennes.

Bollettino del Ministero degli affari Esteri (n° 206, série 1). Données commerciales sur la Bolivie, rapport du chevalier G. Pirrone, ministre d'Italie à Lima.

(N° 207, série 16). Les Italiens dans le Nord de l'Etat de Santa Catharina (Brésil), rapport du chevalier Gherardo Pio di Savoja, consul d'Italie à Florianopolis.

(N° 208, série 87). Les écoles italiennes à l'étranger.

(N° 210, série I). La Somalie italienne ; le sultanat des Mijourtins. (Rapport du chevalier G. Pestalozza, consul général d'Italie à Zanzibar.)

Revues Suisses.

Bulletin de la Société neuchateloise de géographie (Tome XIII). Victor Buchs : De Port-Saïd à Aden. — Eugène Béguin : De Nalolo au Mosi-Oa-Thunya.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DOUZIÈME

1er JUILLET — 15 DÉCEMBRE 1901

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1901

L'Angleterre et la question du Maroc, par Robert DE CAIX..... 1
La question des canaux en Autriche, par Henri DAURYS..... 14
L'Institut colonial international et la session de la Haye, par Charles NOUFFLARD... 29
Les écoles anglaises de médecine tropicale, par Léon DYÉ..... 42
Renseignements politiques..... 48
Renseignements économiques..... 58
Bibliographie. — Livres et Revues..... 62
Cartes et gravures : *I. Carte du détroit de Gibraltar*..... 7
— *II. Carte des voies navigables de l'Autriche*..... 20
— *III. Profil schématique des voies navigables de l'Autriche.* 21

LIVRAISON DU 15 JUILLET 1901

Les deux rives françaises du Sahara, par Auguste TERRIER..... 65
Enquête sur l'avenir de l'Islam, par Edmond FAZY. — Opinions de MM. SNOUCK-HURGRONJE et Martin HARTMANN..... 73
Un nouveau Transvaal, par A. DUCHÊNE..... 91
L'Italie du Sud et la crise économique, par J. GAY..... 101
M. Laferrière, par H. DE PEYERIMHOFF..... 108
Renseignements politiques..... 112
Renseignements économiques..... 125
Bibliographie. — Livres et Revues..... 127

LIVRAISON DU 1er AOUT 1901

La Macédoine et ses habitants, par TESTIS..... 129
L'avenir de l'Islam, par Edmond FAZY. — Opinions de MM. Arminius VAMBÉRY, MALCOLM MAC-COLL, Clement HUART, MOHAMMED HASSAN-SIRDJANI..... 147
L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale, par André BACOT. 162
Notes sur la défense des colonies, par PETRUS..... 170
Renseignements politiques..... 176
Renseignements économiques..... 187
Bibliographie. — Livres et Revues..... 189
Cartes et gravures : *La Macédoine et ses habitants*..... 131

LIVRAISON DU 15 AOUT 1901

Politique intérieure du Japon, par H. DAURYS..... 193
Le Congrès de géographie de 1901, par J. FRANCONIE..... 213
Arguin et Portendick, par R. DE LA VAISSIÈRE..... 218
L'Allemagne et la politique coloniale française, par F. W..... 224
Henri d'Orléans, par le colonel DE LA PANOUSE..... 231
Renseignements politiques..... 234
Renseignements économiques..... 245
Nominations officielles..... 251
Bibliographie. — Livres et Revues..... 253
Cartes et gravures : *I. La baie d'Arguin et Portendick*..... 219
— *II. Carte des dernières opérations au Transvaal* (d'après le *Daily Mail*)..... 236

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1901

Une entente franco-espagnole, par Henri LORIN 257
L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine, par Edouard PAYEN 271
Le tarif douanier allemand, par H. PASQUIER 277
Quelques notes sur l'Arabie, par le baron A. d'AVRIL 281
Renseignements politiques 297
Renseignements économiques 309
Nominations officielles 315
Bibliographie. — Livres et Revues 316
Cartes et gravures : *Carte de l'Arabie contemporaine* (1901) 284

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1901

La France et la crise colombienne, par Robert DE CAIX 321
Le paludisme, sa prophylaxie (7 *gravures*), par le Dr LE DANTEC 333
La Côte d'Ivoire occidentale. — La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900), par ASPE-FLEURIMONT 349
La main-d'œuvre à Madagascar, par J. XIOR 353
Renseignements politiques 360
Renseignements économiques 372
Nominations officielles 379
Bibliographie. — Livres et Revues 380
Cartes et gravures, *I. Carte de la Colombie et du Vénézuéla* 325
— *II. Graphique du commerce extérieur des principales puissances de* 1885 *à* 1900 373

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1901

Enquête sur l'avenir de l'Islam, par Edmond FAZY. — Opinions de MM. René BASSET, Edmond DOUTTÉ, W. MARÇAIS 385
La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires, par Edouard PICARD 405
L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales, par NED-NOLL 418
L'administration anglaise en Chypre (*correspondance*), par Γ 420
Renseignements politiques 423
Renseignements économiques 435
Nominations officielles 442
Bibliographie. — Livres et Revues 44
Cartes et gravures : *I. Carte de l'île de Chypre* 421
— *II. Carte des dernières opérations au Transvaal* 433

LIVRAISON DU 15 OCTOBRE 1901

Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement, par H. PASQUIER 449
La loi sur la marine marchande (*avec* 2 *diagrammes*), par Emile DUBOC 460
Le mouvement agraire en Italie, par Louis JADOT 473
Les écoles françaises en Afrique occidentale, par E. D. (*correspondance*) 487
Renseignements politiques 490
Renseignements économiques 503
Nominations officielles 507
Bibliographie. — Livres et Revues 508
Cartes et gravures : *I. Les chemins de fer tunisiens* (hors texte) 512
— *II. Schéma comparatif des voies de pénétration en Tunisie* 455

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1901

La politique anglaise en Afrique occidentale, par Auguste TERRIER..... 513
La question de Libéria, par J.-H. FRANKLIN..... 523
Enquête sur l'avenir de l'Islam (*fin*), par Edmond FAZY. — Opinions de MM. le comte Henry de CASTRIES, F.-G. AFLALO, MOHAMMED BEN RAHAL. — Conclusion..... 532
Renseignements politiques..... 552
Renseignements économiques..... 565
Nominations officielles..... 571
Bibliographie. — Livres et Revues..... 573
Cartes et gravures : *I. Les Nigeria et la région du Tchad*..... 519
— *II. Afrique occidentale*..... 527

LIVRAISON DU 15 NOVEMBRE 1901

Le conflit franco-turc, par H. DE PEYERIMHOFF..... 577
Le Congo français. — Une expérience coloniale par ASPE-FLEURIMONT..... 586
Une revolution pacifique au Danemark, par H. DAURYS..... 605
Un siècle d'expansion coloniale. — Conclusion, par Marcel DUBOIS et Auguste TERRIER..... 615
Renseignements politiques..... 629
Renseignements économiques..... 634
Nominations officielles..... 637
Bibliographie. — Livres et Revues..... 639
Cartes et gravures : *Carte de Mytilène*..... 581

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1901

La question agraire en Algérie, par M. POUYANNE..... 641
La colonisation en Sibérie : la steppe kirghize, par Paul LABBÉ..... 656
Les délégations financières algériennes, par P. F..... 672
La Bosnie et l'Herzégovine, par Raoul LAVEIX..... 675
Renseignements politiques..... 685
Renseignements économiques..... 695
Nominations officielles..... 700
Bibliographie. — Livres et Revues..... 702
Cartes et gravures : *La steppe kirgize*..... 663

LIVRAISON DU 15 DÉCEMBRE 1901

Les épreuves de l'Angleterre, par Henri LORIN..... 705
Les Slovaques, par Louis LEGER..... 724
Le Danemark contemporain, par Henri DAURYS..... 727
La question des Nouvelles-Hébrides, par E. S. (*correspondance*)..... 742
Renseignements politiques..... 745
Renseignements économiques..... 755
Nominations officielles..... 760
Bibliographie. — Livres et Revues..... 762
Table des matières du tome XII..... 766
Cartes et gravures : *Lignes de navigation et réseau ferré du Danemark pour l'exportation agricole*..... 733

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

769

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XI, ET XII, PAR NOMS D'AUTEURS

A

Aspe-Fleurimont. — La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale, t. XI, pp. 401-415.
— La Côte d'Ivoire occidentale. — La mission Hostains-d'Ollone (1898-1900), t. XII, pp. 349-352.
— Le Congo français. — Une expérience coloniale, t. XII, pp. 586-604.
Avril (Baron A. d'). — Le golfe Persique, route de l'Inde et de la Chine (avec carte), t. XI. pp. 129-146.
— Quelques notes sur l'Arabie (avec carte), t. XII, pp. 281-296.
Anonymes (F.-W.). — L'Allemagne et la politique coloniale française, t. XII, pp. 224-230.
— (C.). Correspondance. — L'administration anglaise en Chypre (avec carte), t. XII, pp. 420-422.
— (E.-D.). Correspondance. — Les écoles françaises en Afrique occidentale, t. XII, pp. 487-489.
— (P. F.). Les délégations financières algériennes, t. XII, pp. 672-674.
— (E. S.). Correspondance. — La question des Nouvelles-Hébrides, t. XII, pp. 742-744.

B

Bacot (André). — L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale, t. XII, pp. 162-169.
Beau. — Discours prononcé au banquet colonial du 2 avril, t. XI, pp. 478-503.
Beaumont (W.). — Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche, t. XI, pp. 339-345.
Bernard (Augustin). — Le contesté franco-brésilien (avec carte), t. XI, pp. 31-37.
— Vers Fachoda, t. XI, pp. 293-301.
— Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil (avec carte), t. XI, pp. 323-329.
— Les événements de Margueritte, t. XI, pp. 617-621.
— Bou-Amama, t. XI, pp. 622-626.
Blondel (Georges). — Les progrès de la marine allemande, t. XI, pp. 416-421.
Bourdarie (Paul). — Le Congo français et la colonisation, t. XI, pp. 213-219.
Brunhes (Jean). — De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte, t. XI, pp. 451-470

C

Caix (Robert de). — L'Angleterre et la question du Maroc (avec carte), t. XII, pp. 1-13.
— La France et la crise colombienne (avec carte), t. XII, pp. 321-332.

D

Daurys (Henri). — La question des canaux en Autriche (avec cartes), t. XII, pp. 14-28.
— Politique intérieure du Japon, t. XII, pp. 193-212.
— Une révolution pacifique au Danemark, t. XII, pp. 605-614.
— Le Danemark contemporain (avec carte), t. XII, pp. 727-741.
Decharme (Pierre). — Les grandes concessions au Cameroun (avec carte), t. XI, pp. 104-109.
Decrais. — Discours prononcé au banquet colonial du 2 avril, t. XI, pp. 478-503.
Doumer. — Discours prononcé au banquet colonial du 2 avril, t. XI, pp. 478-503.
Duboc (Emile). — La loi sur la marine marchande (avec 2 diagrammes), t. XII, pp. 460-472.
Dubois (Marcel). — Un siècle d'expansion coloniale. — Conclusion, t. X
628.
Duchêne (A.). — Un nouveau Transvaal, t. XII, pp. 91-100.
Dyé (Léon). — Les écoles anglaises de médecine tropicale, t. XII, pp. 42-47.

E

Ebray (Alcide). — La nouvelle loi italienne sur l'émigration, t. XI, pp. 643-649.
Etienne (Eugène). — Un programme de politique coloniale, t. XI, pp. 65-82.
— Discours prononcé au banquet colonial du 2 avril, t. XI, pp. 478-503.

F

Far-East. — La politique extérieure du Japon (avec carte), t. XI, pp. 346-368.
— La Corée et l'Extrême-Orient, t. XI, pp. 723-733.

FAUVEL (A.-A.). — Les voies navigables de la Chine (avec carte), t. XI, pp. 663-673.
FAZY (Edmond). — Enquête sur l'avenir de l'Islam. — Opinions de MM. Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher, t. XI, pp. 579-602.
— Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann, t. XII, pp. 73-90.
— Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani, t. XII, pp. 147-161.
— Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais, t. XII, pp. 385-404.
— Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohammed ben Rahal. — Conclusion, t. XII, pp. 532-551.
FRANCONIE (J.). — Les emprunts coloniaux, t. XI, pp. 220-229.
— Le congrès de géographie de 1901, t. XII, pp. 213-217.
FRANKLIN (J.-H.). — Le canal de Nicaragua, t. XI, pp. 734-742.
— La question de Libéria (avec carte), t. XII, pp. 523-531.

G

GALLIENI (Général). — L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar, t. XI, pp. 537-557.
GARNIER (Charles). — L'agriculture en Nouvelle-Calédonie (avec carte), t. XI, pp. 157-162.
GAY (J.). — L'Italie du Sud et la crise économique, t. XII, pp. 101-107.
GOUIN (A.-J.). — La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry (avec graphique), t. XI, pp. 525-530.

H

HALOT (Alexandre). — Un article de Sir Robert Hart, t. XI, pp. 38-44.
HAUSER (Henri). — Etudes sur les colonies portugaises; III. Moçambique (avec carte), t. XI, pp. 83-103; IV. Colonies portugaises d'Extrême-Orient, t. XI, pp. 471-477; V. L'Empire portugais. — Conclusion, t. XI, pp. 531-536.
HEAWOOD (Ed.). — Les ressources commerciales de l'Afrique tropicale, t. XI, pp. 163-169.

J

JAIDOT (Louis). — Le mouvement agraire en Italie, t. XII, pp. 473-486.

L

LABBÉ (Paul). — La colonisation en Sibérie : la steppe kirghize (avec carte), t. XII, pp. 656-671.
LAVEIX (Raoul). — La Bosnie et l'Herzégovine, t. XII, pp. 675-684.
LAYEC (A.). — La Bretagne et la colonisation française, t. XI, pp. 1-16.
LE DANTEC (Dr). — Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures), t. XII, pp. 333-348.
LEGER (Louis). — Les Slovaques, t. XII, pp. 724-726.
LORIN (Henri). — Une entente franco-espagnole, t. XII, pp. 257-270.
— Les épreuves de l'Angleterre, t. XII, pp. 705-723.

M

MICHEL (Charles). — L'Ethiopie : les intérêts anglais et français (avec carte), t. XI, pp. 205-212.
MILLE (Pierre). — La presse anglaise, t. XI, pp. 257-267, 330-338.
MONTAGNE (J.). — Les procédés de colonisation au Canada, t. XI, pp. 742-749.

N

NED NOLL. — L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales, t. XII, pp. 418-419.
NOUFFLARD (Ch.). — Quelques institutions coloniales anglaises, t. XI, pp. 515-524, 603-616.
— L'Institut colonial international et la session de la Haye, t. XII, pp. 29-41.

P

PANOUSE (Colonel de la). — Henri d'Orléans, t. XII, pp. 231-233.
PASQUIER (H.). — La question des canaux en Prusse (avec carte), t. XI, pp. 707-722.
— Le tarif douanier allemand, t. XII, pp. 277-280.
— Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement (avec cartes), t. XII, pp. 449-459.
PAYEN (Edouard). — L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine, t. XII, pp. 271-276.
PELS (Emile). — La Belgique et l'Etat du Congo, t. XI, pp. 290-292.
PETRUS. — Notes sur la défense des colonies, t. XII, pp. 170-175.
PEYERIMHOFF (H. de). — M. Laferrière, t. XII, pp. 108-111.
— Le conflit franco-turc (avec carte), t. XII, pp. 577-585.
PEYRE (Jean de la). — Le règlement de l'indemnité chinoise, t. XI, pp. 650-662.
PICARD (Edouard). — La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires, t. XII, pp. 405-417.
POUYANNE (M.). — Correspondance. — Les Événements de Margueritte, t. XI, pp. 686-687).
— La question agraire en Algérie, t. XII, pp. 641-655.

S

SAINT-VALERY (A. de). — L'Europe et la question d'Autriche, t. XI, pp. 679-685.

SIEGFRIED (André). — La politique canadienne et la victoire du ministère Laurier, t. XI, pp. 147-156.

T

TERRIER (Auguste). — Les deux rives françaises du Sahara, t. XII, pp. 65-72.
— La politique anglaise en Afrique occidentale (avec carte), t. XII, pp. 513-522.
— Un siècle d'expansion coloniale. — Conclusion, t. XII, pp. 615-628.
TESTIS. — La Macédoine et ses habitants (avec carte), t. XII, pp. 129-146.
TOUNSI. — Le budget tunisien, t. XI, pp. 17-30.
TUILLIER (A.-P.). — La Perse et sa situation intérieure, t. XI, pp. 284-289.

U

USBORNE (C.-F.). — La question agraire dans le Pendjab (avec carte), t. XI pp. 387-400.

V

VAISSIÈRE (R. de la). — Arguin et Portendick (avec carte), t. XII, pp. 218-223.

X

XIOR (J.). — La justice indigène à Madagascar, t. XI, pp. 422-432.
— La justice européenne à Madagascar, t. XI, pp. 674-678.
— La main-d'œuvre à Madagascar, t. XII, pp. 353-359.

Z

ZIMMERMANN (Maurice). — La pénétration de la Chine méridionale (avec carte), t. XI, pp. 193-204, 268-283.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XI, ET XII, PAR NOMS DE LIEUX

Pour chaque pays, voir aussi aux chroniques de la quinzaine, les rubriques :

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

T. XI, pp. 47-54, 113-119, 172-181, 230-239, 302-312, 369-378, 433-442, 504-509, 558-567, 627-636, 688-698, 750-758.
T. XII, pp. 48-57, 112-124, 176-186, 234-244, 297-308, 360-371, 423-434, 490-502, 552-564, 629-633, 685-694, 745-754.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

T. XI, pp. 55-60, 120-125, 182-188, 240, 313-317, 379-383, 443-447, 510-512, 568-574, 637-640, 699-703, 759-762.
T. XII, pp. 58-61, 125-126, 187-188, 245-250, 309-314, 372-378, 435-441, 503-506, 565-570, 634-636, 695-699, 755-759.

ET LA BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES ET DES REVUES

T. XI, pp. 61, 126, 189, 254, 318, 384, 448, 513, 575, 641, 704, 765.
T. XII, pp. 62, 127, 189, 253, 316, 380, 444, 508, 573, 639, 702, 762.

Abyssinie.

Somalis et Abyssinie, t. XI, p. 179.

Afghanistan.

Mort de l'émir Abdour-Rhaman, t. XII, p. 494.

Afrique.

L'Afrique à l'entrée du vingtième siècle, par Henri Lorin (bibliog.), t. XI, p. 190.
Bibliographie, t. XII, p. 61.
Les colonies allemandes d'Afrique, t. XII, p. 374.

Afrique occidentale.

La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale, par Aspe-Fleurimont, t. XI, pp. 401-415.
La politique anglaise en Afrique occidentale (avec carte), par Auguste Terrier, t. XII, pp. 513-522.
Opérations franco-anglaises en Sénégambie, t. XI, p. 508.

Afrique occidentale française.

L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale, par André Bacot, t. XII, pp. 162-169.
Les écoles françaises en Afrique occidentale, par E. D., t. XII, pp. 487-489.
Les missions Lenfant et Peroz, t. XI, p. 694.
Réforme de l'organisation judiciaire, t. XII, p. 240.
La démission de M. Ballay, t. XII, p. 430.
Le retour de M. Ballay. La fièvre jaune au Sénégal, t. XII, p. 499.
La fièvre jaune au Sénégal. — La maladie du gouverneur intérimaire, t. XII, p. 559.

Afrique orientale.

La mission du Bourg, t. XI, p. 438.

Afrique tropicale.

Les ressources commerciales de l'Afrique tropicale, par Ed. Heawood, t. X pp. 163-169.

Algérie.

Les événements de Margueritte, par Augustin Bernard, t. XI, pp. 617-621. — Bou-Amama, par A. B., t. XI, pp. 622-626.
Correspondance. — Les événements de Margueritte, par M. Pouyanne, t. XI, pp. 686-687.
M. Laferrière, par H. de Peyerimhoff, t. XII, pp. 108-111.
La question agraire en Algérie, par M. Pouyanne, t. XII, pp. 641-655.
Les délégations financières algériennes, par P. F., t. XII, pp. 672-674.
Bibliographie, t. XI, p. 63.
Le budget spécial. — Un discours de M. Jonnart, t. XI, p. 51.

Le programme de M. Jonnart, t. XI, p. 116.
Le gouvernement général, t. XI, p. 632.
La démission de M. Jonnart et la nomination de M. Revoil, t. XI, p. 694.
Les délégations financières, t. XI, p. 754.
La nomination de M. Revoil, t. XII, p. 52.
Le câble Oran-Tanger, t. XII, p. 54.
Clôture des délégations financières. Discours-programme de M. Revoil, t. XII, p. 116.
Les projets de M. Revoil, t. XII, p. 181.
Le service des douanes, t. XII, p. 239.
Un port au Kiss, t. XII, p. 366.
Le retour de M. Revoil. La situation, t. XII, p. 498.
Le voyage de M. Revoil et les déclarations du gouverneur général, t. XII, p. 557.
Les délégations financières, t. XII, p. 632.
L'arrivée de la mission marocaine, t. XII, p. 749.

Allemagne.

Les grandes concessions au Cameroun (avec carte), par Pierre Decharme, t. XI, pp. 104-109.
Les progrès de la marine allemande, par Georges Blondel, t. XI, pp. 416-421.
La question des canaux en Prusse (avec carte), par H. Pasquier, t. XI, pp. 707-722.
L'Allemagne et la politique coloniale de la France, par F. W., t. XII, pp. 224-230.
Le tarif douanier allemand, par H. Pasquier, t. XII, pp. 277-289.
Les discours de M. de Bülow, t. XI, p. 47.
Ouverture des Chambres, t. XI, p. 113.
La navigation du Rhin, t. XI, p. 120.
Le bi-centenaire du royaume de Prusse, t. XI, p. 177.
Le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II, t. XI, p. 230.
L'accord anglo-allemand. Le conflit économique entre la Russie et l'Allemagne, t. XI, pp. 304-306.
Le discours de M. de Bulow, t. XI, p. 370.
Un nouveau discours de M. de Bülow, t. XI, p. 434.
Les relations commerciales russo-allemandes, t. XI, p. 435.
Le Prince Impérial d'Allemagne a Vienne, t. XI, p. 561.
La crise prussienne, t. XI, p. 629.
L'incident de Metz. — Budget des colonies pour l'année 1901-1902, t. XI, p. 690.
Les compagnies de navigation, t. XI, p. 700.
Les officiers français à Berlin, t. XI, p. 751.
Les îles Farsan et l'Allemagne, t. XI, p. 756.
L'inauguration de la statue de Bismarck, t. XII, p. 48.
Les lenteurs de la colonisation dans le sud-ouest africain allemand, t. XII, p. 55.
Les effectifs allemands en Extrême-Orient, t. XII, p. 56.
Amelioration des affluents du Rhin, t. XII, p. 58.
Afrique orientale allemande, t. XII, p. 58.
La mort du prince de Hohenlohe, t. XII, p. 114.
Les gisements miniers du sud-ouest africain allemand, t. XII, p. 126.
L'Allemagne et la politique coloniale de la France, t. XII, p. 177.
Mort de l'impératrice Frédéric, t. XII, p. 238.
L'industrie allemande et le commerce extérieur, t. XII, p 246.
Mouvement du canal de Kiel en 1900, t. XII, p. 247.
L'Angleterre et l'opinion allemande, t. XII, p. 297.
Le prince Tchoun à Berlin, t. XII, p. 360.
La mort de M. de Miquel, t. XII, p. 363.
Les colonies allemandes d'Afrique, t. XII, p. 374.
L'entrevue de Dantzig, t. XII, p. 424.
Le commerce allemand en Turquie, t. XII, p. 440.

Angleterre.

Voir Grande-Bretagne.

Arabie.

Quelques notes sur l'Arabie (avec carte), par le Baron A. d'Avril, t. XII, pp. 281-296.

Argentine (République).

Commerce extérieur en 1899 : La part de la France, t. XI, p. 124.
Le commerce des ciments, t. XII, p. 569.
Bibliographie, t. XII, p. 574.

Arguin.

Arguin et Portendick (avec carte), par R. de la Vaissière, t. XII, pp. 218-223.

Asie.

Future politique de la Russie en Asie, t. XII, p. 51.

Asie centrale.

Russes et Anglais en Asie centrale (bibliog.), t. XI, p. 318.
L'expédition Kozlow, t. XII, p. 497.

Asie Russe.

La mission de M. Paul Labbé, t. XII, p. 370.

Australie.

Le commerce des laines, t. XII, p. 61.
Bibliographie, t. XII, p. 254.
Les mines de charbon, t. XII, p. 378.

Autriche-Hongrie.

Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche, par W. Beaumont, t. XI, pp. 339-345.
L'Europe et la question d'Autriche, par A. de Saint-Valery, t. XI, pp. 679-685.
La question des canaux en Autriche (avec carte), par Henri Daurys, t. XII, pp. 14-28.
Les Slovaques, par Louis Leger, t. XII, pp. 724-727.
Les élections, t. XI, p. 113.
La convocation du Reichsrath, t. XI, p. 177.
Le discours du Trône, t. XI, p. 233.
La crise parlementaire, t. XI, p. 307.
Le Prince impérial d'Allemagne à Vienne, t. XI, p. 561.
L'exposé du comte Goluchowski, t. XI, p. 692.
Situation économique de l'Autriche-Hongrie en 1900, t. XII, p. 437.

Bagdad.

Le chemin de fer de Bagdad, t. XI, p. 316.

Bahr-el-Ghazal.

Occupation anglaise du Bahr-el-Ghazal, t. XII, p. 119.

Belgique.

La Belgique et l'état du Congo, par Emile Pels, t. XI, pp. 290-292.
Le Maroc et les intérêts belges (bibliog.), t. XI, p. 126.
La neutralité de la Belgique et la question militaire, t. XI, p. 49.
La Belgique et le Congo, t. XII, p. 183.
L'Etat indépendant du Congo, t. XII, p. 238.
Le commerce de la Belgique avec le Congo, t. XII, p. 312.
Le commerce de la Belgique en 1900, t. XII, p. 438.
Le projet de réorganisation militaire, t. XII, p. 493.
La question militaire, t. XII, p. 688.

Benghazi.

Commerce et navigation en 1899, t. XI, p. 183.

Birmanie.

Le commerce de la Birmanie en 1899-1900, t. XI, p. 187.

Bohême.

Les Tchèques au XIXe siècle (bibliog.), t. XI, p. 254.
Production houillère en 1900, t. XII, p. 695.

Bosnie.

La Bosnie et l'Herzégovine, par Raoul Laveix, t. XII, pp. 675-684.

Brésil.

Le contesté franco-brésilien (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 31-37.

Cabinda.

Délimitation franco-portugaise, t. XII, p. 500.

Canada.

La politique canadienne et la victoire du ministère Laurier, par André Siegfried, t. XI, pp. 147-156.
Les procédés de colonisation au Canada, par J. Montagne, t. XI, pp. 742-749.
Production minière, t. XI, p. 59.
Le commerce pendant l'exercice 1899, t. XI, p. 446.
Le commerce franco-canadien, t. XI, p. 640.
Les sucres français au Canada, t. XII, p. 758.

Canaries (Iles).

Le commerce en 1899, t. XI, p. 637.

Cap (Colonie du).

Situation commerciale en 1900, t. XII, p. 312.

Chari.

Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 323-329.

Chine.

La pénétration de la Chine méridionale (avec carte), par Maurice Zimmermann, t. XI, pp. 193-204, 268-283.
Le règlement de l'indemnité chinoise, par Jean de la Peyre, t. XI, pp. 650-662. — Les voies navigables de la Chine (avec carte), par A.-A. Fauvel, t. XI, pp. 663-673.
Les affaires de Chine, t. XI, pp. 45, 110, 170, 239, 757.
Statistique commerciale de la Chine, t. XI, p. 124.
L'incident de Tien-Tsin, t. XI, p. 441.
France et Chine, par Ch. Lavollée (bibliog.), t. XI, p. 449.
La Russie et la Mandchourie, t. XI, p. 509.
La question de l'indemnité chinoise, t. XI, p. 566.
Bibliographie, t. XI, pp. 575 et 576.

Le rapport du général Voyron, t. XI, p. 635.
La question de l'indemnité et la question de Mandchourie, t. XI. p. 697.
Effectifs allemands en Extrême-Orient, t. XII, p. 56.
Mouvement commercial du port de Tien-Tsin, t. XII, p. 59.
Le Livre jaune sur la Chine, t. XII, p. 115.
Inauguration du quai de la concession française de Han-Kéou, t. XII, p. 122.
Le commerce extérieur de la Chine en 1900, t. XII, p. 187.
Les événements de Chine devant le Parlement anglais, t. XII, p. 234.
Le protocole final, t. XII, p. 305.
Le prince Tchoun à Berlin, t. XII, p. 360.
La signature du protocole, t. XII, p. 369.
Le commerce de la Russie et de la Chine en 1900, t. XII, p. 441.
Le retour de la cour. Revision du traité de commerce anglo-chinois, t. XII, p. 497.
La mort de Li-Hong-Chang, t. XII, p. 632.
Bibliographie, t. XII, p. 639.
La population étrangère, t. XII, p. 696.

Chypre (Ile de).

Correspondance. — L'administration anglaise en Chypre (avec carte), t. XII, pp. 420-422.

Cochinchine.

Les progrès de la Cochinchine, t. XII, p. 698.

Colombie.

La France et la crise colombienne (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 321-332.
La frontière entre le Costa-Rica et la Colombie, t. XI, p. 119.
Le conflit Colombo-Vénézuélien, t. XII. pp. 307-371.

Comores (Iles).

Bibliographie, t. XI, p. 61.

Congo (Etat du).

La Belgique et l'Etat du Congo, par Emile Pels, t. XI, pp. 290-292.
Statistique du Congo belge, t. XI, p. 57.
Bibliographie, t. XI, p. 575.
Le commerce en 1899, t. XI, p. 639.
La Belgique et le Congo, t. XII, p. 183.
La Belgique et l'Etat du Congo, t. XII, p. 238.
Le commerce de la Belgique avec le Congo, t. XII, p. 312.

Congo français.

Le Congo français et la colonisation, par Paul Bourdarie, t. XI, pp. 213-219.
Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 323-329.
Le Congo français. — Une expérience coloniale, par Aspe-Fleurimont, t. XII, pp. 586-604.
La situation au Congo, t. XI, p. 52.
Une mission d'exploration, t. XI, p. 236.
Les communications, t. XI, p. 437.
Délimitation franco-portugaise dans la région du Congo, t. XII, p. 183.
L'enclave de Cabinda, t. XII, p. 304.
Troubles à N'Djolé, t. XII, p. 368.
Les réclamations du commerce anglais, t. XII, p. 500.
La situation, t. XII, p. 694.

Corée.

La Corée et l'Extrême-Orient, par Far-East, t. XI, pp. 723-733.

Costa-Rica.

La frontière entre le Costa-Rica et la Colombie, t. XI, p. 119.

Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire occidentale. — La mission Hostains-d'Ollone, par Aspe-Fleurimont, t. XII, pp. 349-352.
La situation, t. XI, p. 633.
Mission de M. Georges Thomann, t. XII, p. 500.
Le commerce en 1900, t. XII, p. 506.
La pacification du Baoulé, t. XII, p. 562.

Côte d'Or Britannique.

Le commerce, t. XI, p. 186.

Crète.

Bibliographie, t. XI, p. 127.

Dahomey.

Les travaux du chemin de fer, t. XII, p. 183.

Danemark.

Une révolution pacifique au Danemark, par H. Daurys, t. XII, pp. 605-614.
Le Danemark contemporain, par Henri Daurys (avec carte), t. XII, pp. 727-741.
Commerce extérieur, port franc de Copenhague, t. XI, p. 56.
Projet de réforme de l'impôt, t. XII, p. 748.

Djibouti.

Bibliographie, t. XI, p. 61.

Egypte.

De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte, par Jean Brunhes, t. XI, pp. 451-470.
Commerce extérieur en 1899, t. XI, p. 58.
Le commerce extérieur en 1900, t. XI, p. 638.
Un discours de lord Cromer, t. XII, p. 184.
Bibliographie, t. XII, p. 318.

Espagne.

Une entente franco-espagnole, par Henri Lorin, t. XII, pp. 257-270.
L'agitation révolutionnaire, t. XI, p. 307.
Le nouveau ministère, t. XI, p. 372.
Industrie et commerce, t. XI, p. 380.
Les élections aux Cortès, t. XI, p. 693.
Les élections sénatoriales, t. XI, p. 751.
Le message royal aux Cortès, t. XII, p. 49.
Bibliographie, t. XII, p. 127.
Le Rio-Muni, t. XII, p. 184.
Le conflit hispano-marocain, t. XII, p. 429.

Etats-Unis.

Saint-Paul. — La croissance d'une ville, t. XI, p. 59.
La lutte économique avec l'Angleterre, t. XI, p. 750.
Le commerce extérieur en 1900, t. XI, p. 572.
Le commerce en 1899-1900, t. XII, p. 313.
L'attentat contre M. Mac-Kinley, t. XII, p. 371.
Le nouveau Président Roosevelt, t. XII, p. 432.
Le commerce de nos colonies avec les Etats-Unis, t. XII, p. 568.
La situation financière, t. XII, p. 635.
L'ouverture du congrès américain, t. XII, p. 753.

Ethiopie.

Ethiopie : les intérêts anglais et français (avec carte), par Charles Michel, t. XI, pp. 205-212.
Commerce de l'Ethiopie, t. XI, p. 184.
La situation, t. XII, p. 185.

Europe.

L'Europe et la question d'Autriche, par A. de Saint-Valery, t. XI, pp. 679-685.
L'institut colonial international et la session de la Haye, par Ch. Noufflard, t. XII, pp. 29-41.
Enquête sur l'avenir de l'Islam, par Edmond Fazy. — Opinions de MM. Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Goldziher, t. XI, pp. 579-602; Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann, t. XII, pp. 73-90; Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan-Sirdjani, t. XII, pp. 147-161; Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais, t. XII, pp. 385-404 ; Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohammed ben Rahal. — Conclusion, t. XII, pp. 532-551.
La fortune de l'Europe, t. XI, p. 55.
Le marché de l'ivoire en 1900, t. XI, p. 379.
Institutions politiques de l'Europe contemporaine. — Angleterre, Belgique, par Et. Flandin (bibliog.), t. XI, p. 384.
Le mouvement des ports, t. XI, p. 568.
La richesse de l'Europe, t. XII, p. 566.

Fachoda.

Vers Fachoda, par Augustin Bernard, t. XI, pp. 293-301.

Fidji (Iles).

Situation budgétaire de 1899, t, XI, p. 573.

Finlande.

L'émigration en Finlande. Modification du régime douanier de l'empire russe, t. XI, p. 120.
Le conflit finlandais envisagé au point de vue juridique, par Van der Vlugt (bibliog.), t. XI, p. 190.
Bibliographie, t. XII, p. 317.

France.

La Bretagne et la colonisation française par A. Layec, t. XI, pp. 1-16.
Le contesté franco-brésilien (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 31-37.
Un programme de politique coloniale, par Eug. Etienne, t. XI, pp. 65-82.
Ethiopie : les intérêts anglais et français (avec carte), par Charles Michel, t. XI, pp. 205-212.
Les emprunts coloniaux, par J. Franconie, t. XI, pp. 220-229.
Vers Fachoda, par Augustin Bernard, t. XI, pp. 293-301.
Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 323-329.
Banquet colonial du 2 avril. Discours de MM. Etienne, Doumer, Beau, Decrais, t. XI, pp. 478-503.
La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry (avec graphique), par A.-J. Gouin, t. XI, pp. 525-530.
Le règlement de l'indemnité chinoise, par Jean de la Peyre, t. XI, pp. 650-662.
Les deux rives françaises du Sahara, par Auguste Terrier, t. XII, pp. 65-72.

M. Laferrière, par H. de Peyerimhoff, t. XII, pp. 108-111.
Notes sur la défense des colonies, par Petrus, t. XII, pp. 170-175.
Le congrès de géographie de 1901, par J. Franconie, t. XII, pp. 213-217.
L'Allemagne et la politique coloniale de la France, par F. W., t. XII, pp. 224-230.
Henri d'Orléans, par le colonel de la Panouse, t. XII, pp. 231-233.
Une entente franco-espagnole, par Henri Lorin, t. XII, pp. 257-270.
La France et la crise colombienne (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 321-332.
L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales, par Ned-Noll, t. XII, pp. 418-419.
Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement (avec cartes), par H. Pasquier, t. XII, pp. 449-459.
La loi sur la marine marchande (avec 2 diagrammes), par Emile Duboc, t. XII, pp. 460-472.
Le conflit franco-turc (avec carte), par H. de Peyerimhoff, t. XII, pp. 577-585.
Un siècle d'expansion coloniale. — Conclusion, par Marcel Dubois et Auguste Terrier, t. XII, pp. 615-628.
Un article de la Novoié Vrémia, t. XI, p. 50.
La France hors de France, par le P. Piolet (bibliog.), t. XI, p. 62.
La question de Terre-Neuve, t. XI, p. 114.
Un article russe sur l'alliance franco-russe, t. XI, p. 115.
Les influences française et russe à Constantinople, t. XI, p. 116.
Part de la France dans le commerce extérieur de la République Argentine en 1899, t. XI, p. 124.
Le budget des colonies. — L'interpellation de M. Berthelot. — Le service militaire aux colonies, t. XI, p. 234.
Une ligne française de navigation entre l'Inde et la France, t. XI, p. 240.
Déjeuner des Questions Diplomatiques et Coloniales. — Allocution de M. Augustin Bernard. — Discours de M. Guillain, allocution de M. Eug. Etienne, t. XI, pp. 241-253.
Le budget des Affaires étrangères, t. XI, p. 308.
Le discours de M. Delcassé sur les affaires de Chine. — Le retour de M. Gentil. — La loi sur les associations, t. XI, pp. 372-376.
Banquet des Asiatiques, t. XI, p. 435.
L'industrie des ocres, t. XI, p. 443.
France et Chine par Ch. Lavollée (bibliog.), t. XI, p. 449.
Le banquet colonial du 2 avril. — Discours de MM. Etienne, Doumer, Beau et Decrais, t. XI, pp. 478-503.
L'industrie sidérurgique, t. XI, p. 510.
Les fêtes de Toulon, t. XI, p. 562.
Le voyage de M. Delcassé, t. XI, p. 630.
Le rapport du général Voyron, t. XI, p. 635.
Reprise des relations diplomatiques avec le Vénézuéla, t. XI, p. 636.
Le commerce franco-canadien, t. XI, p. 640.
L'Institut colonial de Bordeaux, t. XI, p. 693.
Les officiers français à Berlin, t. XI, p. 751.
Le budget des colonies pour 1902, t. XI, p. 752.
Les difficultés franco-marocaines, t. XI, p. 754.
Le port de Gênes. Comparaison avec le port de Marseille, t. XI, p. 760.
Création d'un institut de médecine coloniale à Paris, t. XI, p. 763.
L'émigration aux colonies, t. XII, p. 49.
L'ambassade marocaine à Paris, t. XII, p. 54.
Le câble Oran-Tanger, t. XII, p. 54.
Le livre Jaune sur la Chine, t. XII, p. 115.
La France et le Maroc: déclarations de M. Delcassé, t. XII, p. 117.
Inauguration du quai de la concession française de Han-Kéou, t. XII, p. 122.
L'Allemagne et la politique coloniale de la France, t. XII, p. 177.
Nominations de gouverneurs et secrétaires généraux, t. XII, p. 179.
Délimitation franco-portugaise dans la région du Congo, t. XII, p. 183.
La France et le marché du monde, par Georges Blondel (bibliog.), t. XII, p. 189.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 238.
La visite du Tsar, t. XII, p. 298.
Le conflit franco-turc, t. XII, p 300.
Les déclarations de M. Saint-René-Taillandier, ministre de France au Maroc, t. XII, p. 302.
Le mouvement du port de Marseille, t. XII, p. 309.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 364.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 364.
Le voyage du Tsar, t. XII, p. 423.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 426.
La dernière exploration du prince Henri d'Orléans, t. XII, p. 429.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 490.
Les écoles françaises d'Orient et la question du budget, t. XII, p. 491.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 552.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 629.
Le Livre Jaune de Chine, t. XII, p. 630.
L'indemnité chinoise; discours de M. Waldeck-Rousseau, t. XII, p. 685.
Une tentative d'enseignement pratique colonial, t. XII, p. 688.
Mort du commandant Erckmann, t. XII, p. 692.
Commerce de l'Inde anglaise avec la France, t. XII, p. 697.
L'emprunt de Chine, t. XII, p. 745.
Le régime douanier des denrées coloniales, t. XII, p. 746.

Gambie.

La situation économique, t. XI, p. 382.

Géorgie.

Bibliographie, t. XI. p. 449.

Grande-Bretagne.

Un article de Sir Robert Hart, par Alexandre Halot, t. XI, pp. 38-44.
Ethiopie : les intérêts anglais et français (avec carte), par Charles Michel, t. XI, pp. 205-212.
La presse anglaise, par Pierre Mille, t. XI, pp. 257-267, 330-338.
De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte, par Jean Brunhes, t. XI, pp. 451-470.
Quelques institutions coloniales anglaises, par Ch. Noufflard, t. XI. pp. 515-524, 603-616.
L'Angleterre et la question du Maroc, (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 1-13.
Les écoles anglaises de médecine tropicale, par Léon Dyé, t. XII, pp. 42-47.
La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires, par Edouard Picard, t. XII, pp. 405-417.
La politique anglaise en Afrique occidentale, par Auguste Terrier (avec carte), t. XII, pp. 513-522.
Les épreuves de l'Angleterre, par Henri Lorin, t. XII, pp. 705-723.
La question des Nouvelles-Hébrides (correspondance), par E. S., t. XII, pp. 742-744.
L'opinion et la guerre, t. XI, p. 47.
La question de Terre-Neuve, t. XI, p. 114.
Mort de la reine Victoria. — Avènement du roi Edouard VII, t. XI, p. 172.
La production du fer, t. XI, p. 182.
Le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II, t. XI, p. 230.
L'ouverture du Parlement anglais; le discours du trône, t. XI, pp. 302-304.
L'accord anglo-allemand. Le conflit économique entre la Russie et l'Allemagne, t. XI, pp. 304-306.
Russes et Anglais en Asie centrale (bibliog.), t. XI, p. 318.
La réforme militaire, t. XI, pp. 369,433.
La question de Mandchourie, t. XI, p. 504.
Le budget de la guerre, t. XI, p. 558.
Protectorat anglais de la côte des Somalis, t. XI, p. 569.
La question du charbon, t. XI, p. 627.
Le commerce de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient, t. XI, p. 639.
La réorganisation de l'armée anglaise, t. XI, p. 688.
La concurrence commerciale allemande, t. XI, p. 699.
La lutte économique avec l'Angleterre, t. XI, p. 750.
La marine britannique, t. XII, p. 112.
L'Angleterre et le Maroc; entente commerciale, t. XII, p. 117.
Occupation anglaise du Bahr-el-Ghazal, t. XII, p. 119.
La crise du libéralisme anglais, t. XII, p. 176.
Les événements de Chine devant le Parlement anglais, t. XII, p. 234.
Le discours de M. Chamberlain. La proclamation de lord Kitchener, t. XII, p. 241.
La clôture du Parlement anglais, t. XII, p. 297.
L'Angleterre et l'opinion allemande, t. XII, p. 297.
Le fils de Rabah et les Anglais, t. XII, p. 303.
Situation commerciale en 1900, t. XII, p. 372.
La situation financière, t. XII, p. 492.
Un discours de M. Chamberlain, t. XII, p. 553.
Le discours de lord Salisbury, t. XII, p. 631.
Les articles de la National Review, t. XII, p. 747.

Grèce.

Commerce extérieur, t. XI, p. 121.
Le commerce en 1900, t. XII, p. 695.

Grenade (Nouvelle).

Bibliographie, t. XII, p. 253.

Guinée française.

Budget et commerce en 1899, t. XI, p. 185.
Le budget local pour 1901, t. XI, p. 570.
Le commerce en 1900, t. XII, p. 505.

Guinée (Golfe de).

Délimitation des possessions françaises et espagnoles, t. XII, p. 54.
Délimitation franco-espagnole, t. XII, p. 501.

Guyane française.

Les mines d'or de la Guyane française, t. XII, p. 249.
Le commerce, t. XII. p. 506.

Han-Kéou.

Inauguration du quai de la concession française, t. XII, p. 122.

Hanoï.

L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine, par Edouard Payen, t. XII, pp. 271-276.

Hébrides (Nouvelles-).

La question des Nouvelles-Hébrides (correspondance), par E. S., t. XII, pp. 742-744.

Herzégovine.

La Bosnie et l'Herzégovine, par Raoul Laveix, t. XII, pp. 675-684.

Hollande.

Les ports de Rotterdam et d'Amsterdam, t. XI, p. 55.

Inde.

Une ligne française de navigation entre l'Inde et la France, t. XI, p. 240.
Bibliographie, t. XII, p. 254.

Indes anglaises.

La question agraire dans le Pendjab (avec carte), par C.-F. Usborne, t. XI, pp. 387-400.
Développement de la production du thé, t. XI, p. 571.
Jonction de l'Inde à l'Europe par voie ferrée, t. XII, p. 60.
L'agitation dans le nord de l'Hindoustan, t. XII, p. 495.
Commerce de l'Inde anglaise en 1899-1900, t. XII, p. 504.
Commerce de l'Inde anglaise avec la France, t. XII, p. 697.

Indo-Chine.

L'Exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine, par Edouard Payen, t. XII, pp. 271-276.
Le retour en France de M. Doumer, t. XI, p. 440.
Les exportations en 1900, t. XI, p. 444.
La colonisation agricole, t. XI, p. 702.
La mission du Yunnan, t. XI, p. 762.
Le chemin de fer du Yunnan, t. XII, p. 122.
Le commerce de l'Indo-Chine de 1890 à 1900, t. XII, p. 248.
Bibliographie, t. XII, p. 316.
Les budgets de l'Indo Chine; voyage du Gouverneur général, t. XII, p. 427.
Les primes à la navigation. Une école de médecine indigène à Hanoï, t. XII, p. 497.
La mission du Yunnan, t. XII, p. 556.
A propos d'une modification dans les « officiels », t. XII, p. 691.
Bibliographie, t. XII, p. 703.
Le commerce du premier semestre 1901, t. XII, p. 756.

Italie.

La nouvelle loi italienne sur l'émigration par Alcide Ebray, t. XI, pp. 643-649.
L'Italie du Sud et la crise économique, par Jules Gay, t. XII, pp. 100-107.
Le mouvement agraire en Italie, par Louis Jadot, t. XII, pp. 473-486.
Les Italiens en Tripolitaine, t. XI, p. 183.
La crise ministérielle, t. XI, p. 235.
Le nouveau ministère, t. XI, p. 309.
La Triple Alliance et l'Italie, t. XI, p. 506.
Les fêtes franco-italiennes de Toulon, t. XI, p. 562.
La production du vin en 1900, t. XI, p. 637.
Le port de Gênes. Comparaison avec le port de Marseille, t. XI, p. 760.
La discussion du budget des affaires étrangères, t. XII, p. 50.
La mort de Crispi, t. XII, p. 301.
L'industrie italienne, t. XII, p. 755.

Japon.

La politique extérieure du Japon, par Far-East, t. XI, pp. 346-368.
Politique intérieure du Japon, par H. Daurys, t. XII, pp. 193-212.
L'importation des cocons à Yokohama, t. XI, p. 511.
La production du cuivre, t. XI, p. 511.
Bibliographie, t. XII, p. 574.
Bibliographie, t. XII, p. 762.

La Haye.

L'institut colonial international et la session de la Haye, par Ch. Noufflard, t. XII, pp. 29-41.

Laos.

Bibliographie, t. XI, p. 191.
La dernière exploration du prince Henri d'Orléans, t. XII, p. 428.

Liberia (République de).

La question de Liberia (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XII, pp. 523-531.

Luxembourg (Duché de).

Bibliographie, t. XI, p. 62.

Macédoine.

La Macédoine et ses habitants (avec carte), par Testis, t. XII, pp. 129-146.
Commerce extérieur de la Macédoine et du port de Salonique, t. XI, p. 122.

Madagascar.

La justice indigène à Madagascar, par J. Xior, t. XI, pp. 422-432.
L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar, par le général Gallieni, t. XI, pp. 537-557.
La justice européenne à Madagascar, par J. Xior, t. XI, pp. 674-678.
La main-d'œuvre à Madagascar, par J. Xior, t. XII, pp. 353-359.
Bibliographie, t. XI, p. 61.
Le commerce en 1900, t. XI, p. 381.
La suppression des prestations, t. XI, p. 438.
Le développement économique, t. XI, p. 444.
Bibliographie, t. XI, p. 448.
Commerce pendant l'année 1900, t. XI, p. 565.
Les industries de Madagascar, t. XI, p. 701.

Bibliographie, t. XII, p. 127.
Commerce et industrie, t. XII, p. 504.
La situation, t. XII, p. 562.
Le commerce pendant l'année 1900, t. XII, p. 635.
L'assistance médicale indigène, t. XII, p. 752.

Mandchourie.

La question de Mandchourie, t. XI, p. 504.
La Russie et la Mandchourie, t. XI, p. 509.
La question de Mandchourie, t. XI, p. 697.

Maroc.

L'Angleterre et la question du Maroc (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 1-13.
Le voyage de M. Th. Fischer, t. XI, p. 52.
Bibliographie, t. XI, p. 126.
Les difficultés franco-marocaines, t. XI, p. 754.
L'ambassade marocaine à Paris, t. XII, p. 54.
Le câble Oran-Tanger, t. XII, p. 54.
La France et le Maroc: déclaration de M. Delcassé. L'Angleterre et le Maroc: entente commerciale, t. XII, p. 117.
Excursion au Sous par le comte R. de Segonzac (bibliog.), t. XII, p. 191.
Les déclarations de M. Saint-René-Taillandier, t. XII, p. 302.
Le conflit hispano-marocain, t. XII, p. 429.
Mort du commandant Erckmann, t. XII, p. 692.
Mission marocaine en Algérie, t. XII, p. 749.

Martinique.

Commerce de la Martinique en 1900, t. XII, p. 699.

Mayotte (Ile de).

Bibliographie, t. XI, p. 61.

Mer Rouge.

Dépôts de charbon dans la mer Rouge et à Mascate, t. XI, p. 317.

Mexique.

Les Français au Mexique, t. XI, p. 382.

Monde.

Enquête sur l'avenir de l'Islam, par Edmond Fazy. Opinions de MM. Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Godziher, t. XI, pp. 579-602 ; Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann, t. XII, pp. 73-90; Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan Sirdjani, t. XII, pp. 147-161; Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais, t. XII, pp. 385-404 ; Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohammed ben Rahal. — Conclusion, t. XII, pp. 532-551.
Le paludisme, sa prophylaxie (avec 7 gravures), par le Dr Le Dantec, t. XII, pp. 333-348.
La hausse du prix du charbon et sa limite, t. XI, pp. 313-315.
L'industrie charbonnière, t. XI, p. 568.
La France et le marché du monde par Georges Blondel (bibliog.), t. XII, p. 189.
La production du sucre dans le monde, t. XII, p. 245.
Les chemins de fer du monde, t. XII, p. 435.
La population de tous les pays du monde, t. XII, p. 436.
La production du charbon dans le monde, t. XII, p. 503.
La production de l'aluminium et du nickel, t. XII, p. 565.

Nicaragua.

Le canal de Nicaragua, par J.-H. Franklin, t. XI, pp. 734-741.

Niger.

La convention du Niger, t. XI, p. 236.

Nil (Haut-).

Occupation anglaise du Bahr-el-Ghazal, t. XII, p. 119.

Norvège.

Le conflit suédois-norvégien, t. XII, p. 180.

Nouvelle-Calédonie.

L'agriculture en Nouvelle-Calédonie (avec carte), par Charles Garnier, t. XI, pp. 157-162.
La colonisation, t. XI, p. 239.
Situation budgétaire, t. XI, p. 572.
Bibliographie, t. XI, p. 705.
Un discours de M. Feillet, t. XII, p. 307.

Nouvelle-Galles du Sud.

Le commerce en 1900, t. XII, p. 569.

Nouvelle-Zélande.

Le commerce en 1899, t. XII, p. 314.
Les mines de charbon, t. XII, p. 378.
Bibliographie, t. XII, p. 763.

Océanie (Etablissements français d').

Situation économique, t. XI, p. 383.
Ressources commerciales, t. XI, p. 574.
Voyage du gouverneur, t. XI, p. 636.

Orient (Extrême-).

La Corée et l'Extrême-Orient, par Far-East, t. XI, pp. 723-733.
Les exportations de l'argent vers l'Extrême-Orient en 1900, t. XI, p. 445.
La question d'Extrême-Orient, par A. de Pouvourville, t. XI, p. 513.
Le commerce de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient, t. XI, p. 639.
Bibliographie, t. XI, p. 766.

Palestine.

La Russie en Palestine, par Alphonse d'Alonzo (bibliog.), t. XII, p. 702.

Pays-Bas.

Le dessèchement du Zuiderzée, t. XI, p. 759.

Pendjab.

La question agraire dans le Pendjab (avec carte), par C.-F. Usborne, t. XI, pp. 387-400.

Perse.

La Perse et sa situation intérieure, par A.-P. Tuillier, t. XI, pp. 284-289.
Le commerce russe en Perse, t. XII, p. 188.
Le commerce extérieur, t. XII, p. 697.

Persique (Golfe).

Le golfe Persique, route de l'Inde et de la Chine (avec carte), par le baron A. d'Avril.
Un croiseur français dans le port de Bassorah, t. XI, p. 54.

Portendick.

Arguin et Portendick (avec carte), par R. de la Vaissière, t. XII, pp. 218-223.

Portugal.

Etudes sur les colonies portugaises, par Henri Hauser. — III. Moçambique (avec carte), t. XI, pp. 83-103. — IV. Colonies portugaises d'Extrême-Orient, t. XI, pp. 471-477. — V. L'empire portugais : conclusion, t. XI, pp. 531-536.
Délimitation franco-portugaise dans la région du Congo, t. XII, p. 183.

Prusse.

La question des canaux en Prusse (avec carte), par H. Pasquier, t. XI, pp. 707-722.
Le bi-centenaire du royaume de Prusse, t. XI, p. 177.
La crise prussienne, t. XI, p. 629.

Réunion (Ile de la).

Bibliographie, t. XI, p. 61.
Bibliographie, t. XI, p. 765.

Rio-Muni.

Les projets de l'Espagne, t. XII, p. 184.

Russie.

L'opinion en Russie, t. XI, p. 50.
Un article sur l'alliance franco-russe, t. XI, p. 115.
Les influences française et russe à Constantinople, t. XI, p. 116.
L'émigration en Finlande. Modification du régime douanier de l'empire russe, t. XI, p. 120.
L'accord anglo-allemand. Le conflit économique entre la Russie et l'Allemagne, t. XI, pp. 304-306.
Russes et Anglais en Asie centrale (bibliog.), t. XI, p. 318.
Les relations commerciales russo-allemandes, t. XI, p. 435.
L'industrie du pétrole en 1900, t. XI, p. 444.
La question de Mandchourie, t. XI, p. 504.
La Russie et la Mandchourie, t. XI, p. 509.
La question de Mandchourie, t. XI, p. 697.
La production du naphte, t. XI, p. 699.
Future politique de la Russie en Asie, t. XII, p. 51.
Le commerce russe en Perse, t. XII, p. 188.
La visite du Tsar en France, t. XII, p. 298.
Mort du général Venukof, t. XII, p. 302.
Le commerce et l'industrie, t. XII, p. 310.
Le voyage du Tsar en France, t. XII, p. 423.
Le commerce de la Russie et de la Chine en 1900, t. XII, p. 441.
Les emprunts russes, t. XII, p. 553.
Production de la houille en 1900, t. XII, p. 634.
L'administration des ports de commerce, t. XII, p. 689.
Bibliographie, t. XII, p. 702.

Sahara.

Les deux rives françaises du Sahara, par Auguste Terrier, t. XII, pp. 65-72.
Bibliographie, t. XII, p. 62.
Une correspondance transsaharienne, t. XII, p. 303.

Saint-Domingue.

Histoire militaire de la Révolution, par le colonel H. de Poyen, t. XI, p. 448.

Salonique.

Commerce du port de Salonique, t. XI, p. 122.

Sénégal.

Mission sanitaire, t. XI, p. 633.
Le commerce du Sénégal en 1900, t. XII, p. 248.

La fièvre jaune au Sénégal, t. XII, p. 499.
Recettes douanières, t. XII, p. 757.

Sénégambie.

Opérations franco-anglaises en Sénégambie, t. XI, p. 508.

Serbie.

Bibliographie, t. XII, p. 574.
Commerce extérieur en 1900, t. XII, p. 634.

Sibérie.

La colonisation en Sibérie : la steppe kirghize (avec carte), par Paul Labbé, t. XII, pp. 656-671.

Sicile.

Production du soufre, t. XI, p. 182.

Sierra-Leone.

Statistique décennale de la colonie britannique de Sierra-Leone, t. XI, p. 57.

Singapour.

Exportation de l'étain en 1899 et 1900, t. XI, p. 446.

Somalis.

Somalis et Abyssinie, t. XI, p. 179.
Le protectorat anglais de la côte des Somalis, t. IX, p. 569.
L'hôpital de Djibouti, t. XII, p. 241.
Nouvelles de Djibouti, t. XII, p. 562.

Soudan.

Commerce entre Tripoli et le Soudan, t. XI, p. 512.

Soudan central.

Le meurtre du capitaine Keyes, t. XII, p. 693.

Soudan Égyptien.

Bibliographie, t. XII, p. 254.

Soudan français.

Vente de cotonnades étrangères au Soudan français, t. XI, p. 184.
La mort de Mgr Hacquart, t. XI, p. 564.
Bibliographie, t. XI, p. 766.
Le chemin de fer, t. XII, p. 241.

Sous.

Bibliographie, t. XII, p. 191.

Straits Settlements.

Les Etablissements des Détroits, t. XII, p. 567.

Suède.

Le conflit suédois-norvégien, t. XII, p. 180.

Suez.

Le transit du canal, t. XI, p. 56.
La navigation en 1899 et 1900, t. XII, p. 375.
Bibliographie, t. XII, p. 380.

Suisse.

Participation des principales puissances au commerce extérieur de la Suisse, t. XII, p. 187.
L'industrie des machines en Suisse, t. XII, p. 755.

Tahiti.

Communications maritimes, t. XI, p. 188.

Tchad.

Occupation de la région, t. XI, p. 179.
La mort de M. de Béhagle, t. XI, p. 377.
La mission Joalland, t. XI, p. 437.
Le fils de Rabah et les Anglais, t. XII, p. 303.
La soumission de Senoussi, t. XII, p. 367.

Tonkin.

Bibliographie, t. XI, p. 575.
Les désordres de Nam-Dinh, t. XII, p. 427.
Les territoires militaires, t. XII, p. 556.
La justice indigène au Tonkin, t. XII, p. 691.

Touat.

La situation, t. XI, p. 310.
Combats au Touat, t. XI, p. 376.
Affaires du Touat, t. XI, p. 436.
Nouvelles du Touat, t. XI, p. 564.

Transvaal.

Un nouveau Transvaal. La Côte de l'or, par A. Duchêne, t. XII, pp. 91-100.
L'opinion en Angleterre et la guerre, t. XI, p. 47.
La situation au Transvaal, t. XI, pp. 52, 118, 180, 237, 311, 378, 439, 565, 634, 757.
Bibliographie, t. XI, p. 384.
La guerre au Transvaal, par le lieutenant-colonel Frocard (bibliog.), t. XI, p. 448.
Bibliographie, t. XI, p. 765.
La mort de Mme Krüger, t. XII, p. 186.
Le discours de M. Chamberlain. La proclamation de lord Kitchener, t. XII, p. 241.
Bibliographie, t. XII, p. 318.
La guerre du Transvaal, t. XII, pp. 119, 304, 368, 431, 501, 563, 633.

Tripolitaine.

Les Italiens en Tripolitaine, t. XI, p. 183.
Commerce entre Tripoli et le Soudan, t. XI, p. 512.
Troubles à Souk-el-Djemaa, t. XII, p. 752.

Tunisie.

Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement (avec cartes), par H. Pasquier, t. XII, pp. 449-459.
Le budget tunisien, par Tounsi, t. XI, pp. 17-30.
Bibliographie, t. XI, p. 126.
La colonisation française, t. XII, p. 125.
La réorganisation du barreau tunisien, t. XII, p. 181.

Turquie.

Le conflit franco-turc (avec carte), par H. de Peyerimhoff, t. XII, pp. 577-585.
L'influence française à Constantinople, t. XI, p. 116.
Les îles Farsan et l'Allemagne, t. XI, p. 756.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 238.
Le conflit franco-turc, t. XII, 300.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 364.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 426.
Le commerce allemand en Turquie, t. XII, p. 440.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 490.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 552.
Le chemin de fer de Bagdad, t. XII, p. 554.
Le conflit franco-turc, t. XII, p. 629.
La situation, t. XII, p. 748.

Turquie d'Asie.

L'affaire de Koueit, t. XII, p. 493.

Vénézuéla.

Reprise des relations diplomatiques avec la France, t. XI, p. 636.
Le conflit colombo-vénézuélien, t. XII, p. 307, 371.

Yunnan.

La mission du Yunnan, t. XI, p. 762.
Le chemin de fer du Yunnan, t. XII, pp. 122.

Zanzibar.

Mouvement maritime de Zanzibar, t. XII, p. 247.

Zinder.

La région de Zinder, t. XII, p. 182.
Nouvelles du colonel Péroz, t. XII, p. 368.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XI ET XII, PAR ORDRE DE SUJETS

Administration.

L'administration anglaise en Chypre (correspondance), t. XII, pp. 420-422.

Accords.

L'accord anglo-allemand, t. XI, p. 304.

Agitation.

L'agitation révolutionnaire en Espagne, t. XI, p. 307.

Agriculture.

L'agriculture en Nouvelle-Calédonie (avec carte), par Charles Garnier, t. XI, pp. 157-162.
La colonisation agricole en Indo-Chine, t. XI, p. 702.

Alimentation.

La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires, par Edouard Picard, t. XII, pp. 405-417.
Les cultures coloniales. Plantes alimentaires, par Henri Jumelle (bibliog.), t. XI, p. 641.

Alliances.

L'alliance franco-russe, t. XI, p. 50.
L'alliance franco-russe, t. XI, p. 115.
La Triple alliance et l'Italie, t. XI, p. 506.

Aluminium.

La production de l'aluminium, t. XII, p. 565.

Ambassades.

L'ambassade marocaine à Paris, t. XII, p. 54.
Le prince Tchoun à Berlin, t. XII, p. 360.

Annuaires.

Annuaire général et administratif de l'Indo-Chine française pour 1900 (bibliog.), t. XI, p. 63.
L'almanach du Marsouin, pour 1901, par Ned-Noll (bibliog.), t. XI, p. 513.
Almanach des colonies françaises pour 1901 (bibliog.), t. XI, p. 577.
Annuaire du ministère des colonies et annuaire colonial pour 1901 (bibliog.), t. XII, p. 317.

Arbitrage.

Les affaires du « Sergent-Malamine » et de Waïma, t. XI, p. 696.

Argent.

Les exportations de l'argent vers l'Extrême-Orient en 1900, t. XI, p. 445.

Armées.

La neutralité de la Belgique et la question militaire, t. XI, p. 49.
Le service militaire aux colonies, t. XI, p. 234.
La réforme militaire en Angleterre, t. XI, p. 369.
La Réforme militaire en Angleterre, t. XI, p. 433.
La réorganisation de l'armée anglaise, t. XI, p. 688.
Les effectifs allemands en Extrême-Orient, t. XII, p. 56.
Le projet de réorganisation militaire en Belgique, t. XII, p. 493.
La question militaire en Belgique, t. XII, p. 688.

Assistance.

L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar, par le général Gallieni, t. XI, pp. 537-557.
L'assistance médicale à Madagascar, t. XII, p. 752.

Associations.

La loi sur les associations, t. XI, p. 373.
L'association professionnelle des écrivains militaires, maritimes et coloniaux, t. XI, p. 703.
L'Union française à Constantinople, t. XI, p. 753.

Atlas.

Atlas des colonies françaises, par Paul Pelet (bibliog.), t. XI, p. 189.
Meyers Hand-Atlas (bibliog.), t. XI, p. 513.
Atlas d'Algérie et Tunisie, par Henri Mager (bibliog.), t. XI, p. 641.

Attentats.

L'attentat contre M. Mac-Kinley, t. XII, p. 371.

Banquets.

Banquet colonial du 2 avril. Discours de MM. Etienne, Doumer, Beau, Decrais, t. XI, pp. 478-503.
Déjeuner des *Questions diplomatiques et coloniales*, t. XI, p. 211.
Le banquet des « Asiatiques », t. XI, p. 435.

Barreau.

Réorganisation du barreau tunisien, t. XII, p. 181.

Bibliographie.

Bibliographie critique de la colonisation allemande, par Pierre Decharme (bibliog.), t. XI, p. 385.
Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1899, par D. Jordell (bibliog.), t. XII, p. 255.
Bibliographie des livres et des revues, t. XI, pp. 61, 126, 189, 254, 318, 384, 448, 513, 575, 641, 704, 765.
Tome XII, pp. 62, 127, 189, 253, 316, 380, 444, 508, 573, 639, 702, 762.

Budgets.

Le budget spécial de l'Algérie, t. XI, p. 51.
Budget et commerce de la Guinée française en 1899, t. XI, p. 185.
Le budget des colonies en France, t. XI, p. 234.
Le budget des Affaires étrangères, t. XI, p. 308.
Le budget de la guerre en Angleterre, t. XI, p. 558.
Le budget local de la Guinée française pour 1901, t. XI, p. 570.
La situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, t. XI, p. 572.
Le budget des colonies en Allemagne, t. XI, p. 690.
Le budget des colonies françaises pour 1902, t. XI, p. 752.
La discussion du budget des Affaires étrangères en Italie, t. XII, p. 50.
Les budgets de l'Indo-Chine, t. XII, p. 427.

Câbles sous-marins.

Un câble transpacifique, t. XI, p. 187.

Canaux.

La question des canaux en Prusse (avec carte), par H. Pasquier, t. XI, pp. 707-722.
Le canal de Nicaragua, par J.-H. Franklin, t. XI, pp. 734-741.
La question des canaux en Autriche (avec carte), par Henri Daurys, t. XII, pp. 14-28.
Le transit du canal de Suez, t. XI, p. 56.
Le mouvement du canal de Kiel en 1900, t. XII, p. 277.
L'isthme et le canal de Suez, par J. Charles-Roux (bibliog.), t. XII, p. 380.

Caravanes.

Les caravanes du sud-oranais, t. XII, p. 752.

Centenaires.

Le Bi-centenaire du royaume de Prusse, t. XI, p. 177.

Charbon.

La hausse des prix du charbon et sa limite, t. XI, p. 313.
L'industrie charbonnière du monde, t. XI, p. 568.
La question du charbon en Angleterre, t. XI, p. 627.
Les mines de charbon en Australie et en Nouvelle-Zélande, t. XII, p. 378.
La production du charbon dans le monde, t. XII, p. 503.
Production de la houille en Russie en 1900, t. XII, p. 634.
Production houillère en Bohême en 1900, t. XII, p. 695.

Chemins de fer.

La question des chemins de fer dans l'Afrique occidentale, par Aspe-Fleurimont, t. XI, pp. 401-415.
Les chemins de fer tunisiens devant le Parlement (avec cartes), par H. Pasquier, t. XII, pp. 449-459.
La ligne de Djibouti, t. XI, p. 179.
Le chemin de fer de Bagdad, t. XI, p. 316.
Le Transsaharien et la pénétration française en Afrique, par Maurice Honoré (bibliog.), t. XII, p. 62.
Jonction de l'Inde à l'Europe par voie ferrée, t. XII, p. 60.
Le chemin de fer du Yunnan, t. XII, p. 122.
Les chemins de fer du Dahomey, t. XII, p. 183.
Le chemin de fer du Soudan, t. XII, p. 241.
Les chemins de fer du monde, t. XII, p. 435.
Le chemin de fer de Bagdad, t. XII, p. 554.
La concurrence des voies ferrées dans l'Afrique occidentale, t. XII, p. 560.

Ciments.

Le commerce des ciments dans la République Argentine, t. XII, p. 569.

Colonies françaises.

Le Congo français et la colonisation, par Paul Bourdarie, t. XI, pp. 213-219.
Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 323-329.
Les événements de Margueritte, par Augustin Bernard, t. XI, pp. 617-621.
Bou-Amama, par A. B., t. XI, pp. 622-626.
La justice européenne à Madagascar, par J. Xior, t. XI, pp. 674-678.
Les événements de Margueritte (correspondance), par M. Pouyanne, t. XI, pp. 686-687.
Les deux rives françaises du Sahara, par Auguste Terrier, t. XII, pp. 65-72.
La main-d'œuvre à Madagascar, par J. Xior, t. XII, pp. 353-359.
Le Congo français. — Une expérience coloniale, par Aspe-Fleurimont, t. XII, pp. 586-604.

La question agraire en Algérie, par M. Pouyanne, t. XII. pp. 641-655.
Les délégations financières algériennes, par P. F., t. XII, pp. 672-674.
L'organisation du Chari, t. XI, p. 52.
L'Empire colonial de la France : Madagascar, La Réunion, Mayotte, les Comores, Djibouti, par le R. P. Piolet et Ch. Noufflard (bibliog.), t. XI, p. 61.
Le budget des colonies. — L'interpellation de M. Berthelot. — Le service militaire aux colonies, t. XI, p. 234.
Colonisation de la Nouvelle-Calédonie, t. XI, p. 239.
La situation à la Côte d'Ivoire, t. XI, p. 633.
La situation dans la région de Zinder, t. XII, p. 182.

Colonies portugaises.

Etudes sur les colonies portugaises, par Henri Hauser. — III. Moçambique (avec carte), t. XI, pp. 83-103. — IV. Colonies portugaises d'Extrême-Orient, t. XI, pp. 471-477. — V. L'empire portugais : Conclusion, t. XI, pp. 531-536.

Colonisation.

La Bretagne et la colonisation française, par A. Layec, t. XI, pp. 1-16.
Le Congo français et la colonisation, par Paul Bourdarie, t. XI, pp. 213-219.
La Belgique et l'Etat du Congo, par Emile Pels, t. XI, pp. 290-292.
Quelques institutions coloniales anglaises, par Ch. Noufflard, t. XI, pp. 515-524, 603-616.
Les procédés de colonisation au Canada, par J. Montagne, t. XI, pp. 742-749.
L'institut colonial international et la session de la Haye, par Ch. Noufflard, t. XII, pp. 29-41.
Le Congo français. — Une expérience coloniale, par Aspe-Fleurimont, t. XII, pp. 586-604.
Un siècle d'expansion coloniale. — Conclusion, par Marcel Dubois et Auguste Terrier, t. XII, pp. 615-628.
La colonisation en Sibérie : la steppe Kirghize (avec carte), par Paul Labbé, t. XII, pp. 656-671.
La colonisation agricole en Tunisie, par D. Zolla (bibliog.), t. XI, p. 126.
L'année coloniale, par Ch. Mourey et Louis Brunel (bibliog.), t. XI, p. 189.
Colonisation de la Nouvelle-Calédonie, t. XI, p. 239.
Le Tonkin en 1900, par R. Dubois (bibliog.), t. XI, p. 575.
Notre épopée coloniale, par Pierre Legendre (bibliog.), t. XI, p. 576.
L'institut colonial de Bordeaux, t. XI, p. 693.
La colonisation agricole en Indo-Chine, t. XI, p. 702.
Les lenteurs de la colonisation dans le sud-ouest africain allemand, t. XII, p. 55.
La colonisation française en Tunisie, t. XII, p. 125.
La situation à Djibouti, t. XII, p. 562.
Les progrès de la Cochinchine française, t. XII, p. 698.

Commerce.

Les ressources commerciales de l'Afrique tropicale, par Ed. Heawood, t. XI, pp. 163-169.
Le commerce extérieur du port franc de Copenhague. t. XI, p. 56.
Commerce extérieur de l'Egypte en 1899, t. XI, p. 58.
Commerce extérieur de la Grèce, t. XI, p. 121.
Commerce extérieur de la Macédoine et du port de Salonique, t. XI, p. 122.
Commerce extérieur de la République Argentine en 1899 : La part de la France, t. XI, p. 124.
Commerce et navigation de Benghazi en 1899, t. XI, p. 183.
Commerce de l'Ethiopie, t. XI, p. 184.
Budget et commerce de la Guinée française en 1899, t. XI, p. 185.
La situation de la colonie britannique de la Côte d'Or, t. XI, p. 186.
Commerce de la Birmanie en 1899-1900, t. XI, p. 187.
L'industrie et le commerce de l'Espagne, t. XI, p. 380.
Le commerce de Madagascar pendant le premier semestre de 1900, t. XI, p. 381.
Les relations commerciales russo-allemandes, t. XI, p. 435.
Commerce du Canada pendant l'exercice 1899, t. XI, p. 446.
Commerce entre Tripoli et le Soudan, t. XI, p. 512.
Situation générale du commerce en 1899 du Protectorat anglais de la côte des Somalis, t, XI, p. 569
Le commerce de la Côte d'Ivoire en 1900, t. XI, p. 571.
Le commerce extérieur des Etats-Unis en 1900, t. XI, p. 572.
Le commerce des îles Fidgi en 1899, t. XI, p. 573.
Le commerce des Canaries en 1899, t. XI, p. 637.
Le commerce extérieur de l'Egypte, t. XI, p. 638.
Commerce de l'Etat du Congo, t. XI, p. 639.
Le commerce de l'Angleterre avec l'Extrême-Orient, t. XI, p. 639.
Commerce franco-canadien, t. XI, p. 640.
Le commerce de l'Angleterre et la concurrence allemande, t. XI, p. 699.
Le commerce des possessions allemandes de l'Afrique orientale en 1899, t. XII, p. 58.
Participation des principales puissances au commerce extérieur de la Suisse, t. XII, p. 187.
Commerce extérieur de la Chine en 1900, t. XII, p. 187.
Le commerce russe en Perse, t. XII, p. 188.
L'industrie allemande et le commerce extérieur, t. XII, p. 246.

Le commerce du Sénégal en 1900. — Le commerce de l'Indo-Chine en 1900, t. XII, p. 248.
Le commerce et l'industrie de la Russie, t. XII, p. 310.
Le commerce de la Belgique avec le Congo, t. XII, p. 312.
Situation commerciale de la colonie du Cap en 1900, t. XII, p. 312.
Le commerce des Etats-Unis en 1899-1900, t. XII, p. 313.
Le commerce de la Nouvelle-Zélande en 1899, t. XII, p. 314.
Le commerce de la Grande-Bretagne en 1900, t. XII, p. 372.
Le commerce extérieur de la France et celui des grandes puissances au XIXe siècle, t. XII, p. 373.
Le commerce de la Belgique en 1900, t. XII, p. 438.
Le commerce allemand en Turquie, t. XII, p. 440.
Le commerce de la Russie et de la Chine en 1900, t. XII, p. 441.
Revision du traité de commerce anglo-chinois, t. XII, p. 497.
Les réclamations du commerce anglais au sujet du Congo, t. XII, p. 500.
Le commerce de l'Inde anglaise en 1899-1900, t. XII, p. 504.
Le commerce et l'industrie de Madagascar, t. XII, p. 504.
Le commerce de la Guyane française, t. XII, p. 506.
Commerce de la Guinée française en 1900, t. XII, p. 506.
Commerce de la Côte d'Ivoire en 1900, t. XII, p. 506.
Le commerce des Etablissements des Détroits, t. XII, p. 567.
Le commerce de nos colonies avec les Etats-Unis en 1900, t. XII, p. 568.
Le commerce des ciments dans la République Argentine, t. XII, p. 569.
Commerce de la Nouvelle-Galles du Sud en 1900, t. XII, p. 569.
Commerce extérieur de la Serbie en 1900, t. XII, p. 634.
Le commerce de Madagascar pendant l'année 1900, t. XII, p. 635.
Le commerce du la Grèce en 1900, t. XII, p. 695.
Commerce extérieur de la Perse, t. XII, p. 697.
Commerce de l'Inde anglaise avec la France en 1899-1900, t. XII, p. 697.
Commerce de la Martinique en 1900, t. XII, p. 699.
La situation commerciale à Hankéou, t. XII, p. 702.
Le commerce de l'Indo-Chine pendant le premier semestre 1901, t. XII, p. 756.

Concessions.

Les grandes concessions au Cameroun (avec carte), par Pierre Decharme, t. XI, pp. 104-109.

Conflits.

Le conflit franco-turc (avec carte), par H. de Peyerimhoff, t XII, pp. 577-585.
Les affaires de Chine, t. XI, pp. 45, 110, 170, 239.
Le conflit économique entre la Russie et l'Allemagne, t. XI, p. 304.
Le conflit suédois-norvégien, t. XII, p. 180.
Le conflit colombo-vénézuélien, t. XII, pp. 307, 371.
Le conflit hispano-marocain, t. XII, p. 429.
L'affaire de Kouelt, t. XII, p. 493.
Le conflit franco-turc, t XII, pp. 300, 364, 552, 629.

Congrès.

L'ouverture du congrès américain; le ménage de M. Roosevelt, t. XII, p. 753.

Conventions.

La convention du Niger, t. XI, p. 236.
Les territoires africains et les conventions franco-anglaises, par Rouard de Card (bibliog.), t. XII, p. 254.

Correspondance.

Une correspondance transsaharienne, t. XII, p. 303.

Coton.

Vente de cotonnades étrangères au Soudan français, t. XI, p. 184.

Crises.

La crise ministérielle en Italie, t. XI, p. 235.
La crise parlementaire en Autriche, t. XI, p. 307.
La crise sud-africaine, par le Dr A. Krupper (bibliog.), t. XI, p. 384.
La crise prussienne, t. XI, p. 629.

Cuivre.

La production du cuivre au Japon, t. XI, p. 511.

Cultures.

Les cultures coloniales. Plantes alimentaires, par Henri Jumelle (bibliog.), t. XI, p. 641.

Défense.

Notes sur la défense des colonies, par Petrus, t. XII, pp. 170-175.

Délimitations.

Délimitation des possessions françaises et espagnoles, t. XI, p. 54.
Délimitation franco-portugaise dans la région du Congo, t. XII, p. 184.
Le Rio-Muni, t. XII, p. 184.
L'enclave de Cabinda, t. XII, p. 304.
Délimitation franco-portugaise de Cabinda, t. XII, p. 500.

Délimitation franco-espagnole du golfe de Guinée, t. XII, p. 501.

Démissions.

La démission de M. Jonnart et la nomination de M. Revoil, t. XI, p. 694.
La démission de M. Ballay, t. XII, p. 430.

Démographie.

La Macédoine et ses habitants (avec carte), par Testis, t. XII, pp. 129-146.
Les Slovaques, par Louis Leger, t. XII, pp. 724-726.

Diplomatie.

L'Angleterre et la question du Maroc, par Robert de Caix, t. XII, pp. 1-13.
Une entente franco-espagnole, par Henri Lorin; t. XII, pp. 257-270.
La France et la crise colombienne (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 321-332.
Le Luxembourg neutre par G. Wampach (bibliog.), t. XI, p. 62.
Le départ de M. Paul Beau pour la Chine, t. XI, p. 506.
La question d'Extrême-Orient par A. de Pouvourville (bibliog.), t. XI, p. 513.
Reprise des relations diplomatiques avec le Vénézuéla, t. XI, p. 636.
Le Livre Jaune sur la Chine, t. XII, p. 115.
Le protocole final et la Chine, t. XII, p. 305
La signature du protocole en Chine, t. XII, p. 369.
Le Livre jaune de Chine, t. XII, p. 630

Discours.

Discours de MM. Etienne, Doumer, Beau, Decrais, au banquet colonial du 2 avril, t. XI, pp. 478-503.
Les discours de M. de Bülow, t. XI, p. 47.
Discours de M. Prinetti, t. XII, p. 50.
Un discours de M. Jonnart, t. XI, p. 51.
Le discours du trône en Autriche, t. XI, p. 233.
Discours de MM. Augustin Bernard, Guillain et Etienne au déjeuner des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, t. XI, p. 241.
Le discours du trône à l'ouverture du Parlement anglais, t XI, p. 302.
Le discours de M. de Bülow, t. XI, p. 370.
Le discours de M. Delcassé sur les affaires de Chine, t. XI, p. 372.
Un nouveau discours de M. de Bülow, t. XI, p. 434.
Discours de MM. Etienne, Doumer, Beau et Decrais au banquet colonial du 2 avril, t. XI, p. 478.
Discours-programme de M. Revoil, t. XII, p. 116.
Un discours de lord Cromer, t. XII, p. 184.
Le discours de M. Chamberlain, t. XII, p. 241.
Un discours de M. Feillet, t. XII, p. 307.
Un discours de M. Chamberlain, t. XII, p. 553.
Le discours de lord Salisbury, t. XII, p. 631.
Discours de M. Waldeck-Rousseau, t. XII, p. 685.
Le message de M. Roosevelt, t. XII, p. 753.

Douanes.

Le tarif douanier allemand, par H. Pasquier, t. XII, pp. 277-280.
Modification du régime douanier de l'empire russe, t. XI, p. 120.
Statistiques douanières de Madagascar en 1900, t. XI, p. 444.
Résultats du commerce à Madagascar en 1900, t. XI, p. 565.
Le service des douanes en Algérie, t. XII, p. 239.
Le régime douanier des denrées coloniales, t. XII, p. 746.
Recettes des douanes au Sénégal, t. XII, p. 757.

Écoles

Les écoles anglaises de médecine tropicale, par Léon Dyé, t. XII, pp. 42-47.
Les écoles françaises en Afrique occidentale (correspondance), par E. D., t. XII, pp. 487-489.
Les écoles françaises d'orient et la commission du budget, t. XII, p. 491.

Economie.

La question agraire dans le Pendjab (avec carte) par C.-F. Usborne, t. XI, pp. 387-400.
L'Italie du Sud et la crise économique, par J. Gay, t. XII, pp. 101-107.
L'exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine, par Edouard Payen, t, XII, pp. 271-276.
Le tarif douanier allemand, par H. Pasquier, t. XII, pp. 277-280.
La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires, par Edouard Picard, t. XII, pp. 405-417.
Le mouvement agraire en Italie, par Louis Jadot, t. XII, pp. 473-486.
La question agraire en Algérie, par M. Pouyanne, t. XII, pp. 641-655.
Renseignements économiques, T. XI, pp 55-60, 120-125, 182-188, 240, 313-317. 379-383, 443-447, 510-512, 568-574, 637-640, 699-703, 759-762.
T. XII, pp. 58-61. 125-126, 187-188, 245-250, 309-314, 372-378, 435-441, 503-506, 565-570, 634-636, 695-699, 755.
Le Maroc et les intérêts belges, par Victor Collin (bibliog.), t. XI, p. 126
La situation économique de la colonie britannique de la Côte d'Or, t. XI, p. 186.
Le conflit économique entre la Russie et l'Allemagne, t. XI, p. 304.
Situation économique de la Gambie, t. XI, p. 382.

Situation économique des établissements français de l'Océanie, t. XI, p. 383.
La lutte économique de l'Angleterre avec les Etats-Unis, t. XI, p. 750.
Situation économique de l'Ethiopie, t. XII, p. 185.
La France et le marché du monde par Georges Blondel (bibliog.), t. XII, p. 189.
La situation des colonies allemandes d'Afrique en 1900-1901, t. XII, p. 374.
Situation économique de l'Autriche-Hongrie en 1900, t. XII, p. 437.
La richesse de l'Europe, t. XII, p. 566.

Elections.

Les élections autrichiennes, t. XI, p. 113.
Les élections autrichiennes, t. XI, p. 178.
Les elections sénatoriales espagnoles, t. XI, p. 751.
Les élections espagnoles, t. XI, p. 693.

Emigration.

La nouvelle loi italienne sur l'émigration, par Alcide Ebray, t. XI pp. 643-649.
La France hors de France, par J.-B. Piolet S. J. (bibliog.), t. XI. p. 62.
L'émigration en Finlande, t. XI, p. 120.
L'émigration française aux colonies, t. XI, p. 49.

Emprunts.

Des emprunts coloniaux, par J. Francomé, t. XI, pp. 220-229.
Les emprunts russes, t. XII, p. 553.
L'emprunt de Chine, t. XII, p. 745.

Encyclopédie.

Un siècle. — Mouvement du monde de 1800 à 1900 (bibliog.), t. XI, p. 576.

Enquêtes.

Enquête sur l'avenir de l'Islam, par Edmond Fazy. Opinions de MM. Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Godziher, t. XI, pp. 579-602. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann, t XII, pp. 73 90. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clement Huart, Mohammed Hassan Sirdjani, t. XII, p. 147-161. Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté, W. Marçais, t. XII, p. 385-404. Opinions de MM. le comte Henry de Castries, F.-G. Aflalo, Mohammed ben Rahal. — Conclusion, t. XII, pp. 532-551.

Enseignement.

L'enseignement de la langue française dans l'Afrique occidentale par André Bacot, t. XII, pp. 162-169.
Les écoles françaises en Afrique occidentale (correspondance), par E. D., t. XII, pp. 487-489.

Entrevues.

L'entrevue de Dantzig, t. XII, p. 424.

Étain.

Les exportations de l'étain par Singapour en 1899 et 1900, t. XI, p. 446.

Excursions.

Excursion au Sous, par R. de Segonzac (bibliog.), t. XII, p. 191.

Expansion.

Un siècle d'expansion coloniale. Conclusion, par Marcel Dubois et Auguste Terrier, t. XII, pp. 615-628.

Expéditions.

Les opérations franco-anglaises en Sénégambie, t. XI, p. 508.

Explorations.

Vers Fachoda, par Augustin Bernard, t. XI, pp. 293-301.
La dernière exploration du prince Henri d'Orléans, t. XII, p. 428.

Exportations.

Les exportations de l'Indo-Chine en 1900, t. XI, p. 444.
Les exportations de l'argent vers l'Extrême-Orient en 1900, t. XI, p. 445.
Exportation de l'étain par Singapour en 1899 et 1900, t. XI, p. 446.

Expositions.

L'exposition d'Hanoï et la situation de l'Indo-Chine, par Edouard Payen, t. XII, pp 271-276.
Le ministère des Colonies à l'Exposition universelle de 1900, t. XII, p 190.

Fédération.

La fédération australienne, par Ed. Picard (bibliog.), t. XII, p. 254.

Fer.

La production du fer en Angleterre, t. XI, p. 182.

Fêtes.

Les fêtes franco-italiennes de Toulon, t. XI, p. 562.

Finances.

Le budget tunisien, par Tounsi, t. XI, pp. 17-30.

Les délégations financières algériennes, par P. F., t. XII, pp. 672-674.
La fortune de l'Europe, t. XI, p. 55.
Les délégations financières algériennes, t. XI, p. 754.
Clôture des délégations financières, t. XII, p. 116.
La situation financière de l'Angleterre, t. XII, p. 492.
Les emprunts russes, t. XII, p. 553.
Les délégations financières algériennes, t. XII, p. 632.
La situation financière aux Etats-Unis, t. XII, p. 635.
L'emprunt de Chine, t. XII, p. 745.

Frontières.

Le contesté franco-brésilien (avec carte), par Augustin Bernard, t. XI, pp. 31-37.
La frontière entre le Costa-Rica et la Colombie, t. XI, p. 119.
Délimitation de la côte des Somalis, t. XI, p. 310.

Géographie.

Arguin et Portendick (avec carte), par R. de la Vaissière, t. XII, pp. 218-223.
Quelques notes sur l'Arabie (avec carte), par le baron A. d'Avril, t. XII, pp. 281-296.
La géographie militaire et les nouvelles méthodes géographiques, par O. Barré (bibliog.), t. XI, p. 62.
L'Afrique à l'entrée du XXe siècle, par Henri Lorin (bibliog.), t. XI, p. 190.
Notice sur le Laos français (bibliog.), t. XI, p. 191.
Au pays des Somalis et des Comoriens, par L. Heudebert (bibliog.), t. XI, p. 449.
L'Afrique : Choix de lectures de géographie, par L. Lanier (bibliog.), t. XII, p. 62.
Manuel de géographie à l'usage des candidats à l'École navale, par H. Hauser (bibliog.), t. XII, p. 189.
L'Afrique australe, par Elisée Reclus (bibliog.), t. XII, p. 381.
Les régions boréales, par Et. Richer (bibliog.), t. XII, p. 382.
Livre-atlas des colonies françaises, par G. Malleterre et P. Legendre (bibliog.), t. XII, p. 444.
En Indo-Chine, par le marquis de Barthélemy (bibliog.), t. XII, p. 703.
Voyage autour du Globe. Japon, par M. I. Eggermont, t. XII, p. 762.
Une saison en Nouvelle-Zélande, par Gaston de Ségur (bibliog.), t. XII, p. 763.

Guerre.

L'opinion anglaise et la guerre, t. XI, p. 47.
Les pertes anglaises au Transvaal (avec graphique), t. XI, p. 311.
La guerre au Transvaal, par le lieutenant-colonel Frocard et le capitaine Painvin (bibliog.), t. XI, p. 448.
Campagne de Russie (1812), par L. G. F. (bibliog.), t. XI, p. 704.
La guerre au Transvaal, t. XI, pp. 52, 118, 119, 180, 237, 378, 439, 565, 634, 757.
La proclamation de lord Kitchener, t. XII, p. 241.
Souvenirs de la guerre du Transvaal, par Lecoy de la Marche (bibliog.), t. XII, p. 318.
La guerre au Transvaal : En pleine épopée, par Jean Carrère (bibliog.), t. XII, p. 573.
Dix mois de campagne chez les Boers (bibliog.), t. XI, p. 765.
La guerre du Transvaal. t. XII, pp. 186, 304, 368, 431, 501, 563, 633.

Histoire.

Un siècle d'expansion coloniale. Conclusion, par Marcel Dubois et Auguste Terrier, t. XII, pp. 615-628.
L'Algérie française de 1884 à nos jours, par A. Castéran (bibliog.), t. XI, p. 63.
L'année coloniale, par Ch. Mourey et Louis Brunel (bibliog.), t. XI, p. 189.
Campagne de Russie (1812), par L. G. F. (bibliog.), t. XI, p. 191.
Les Tchèques au XIXe siècle, par Charles Hopman (bibliog.), t. XI, p. 254.
Histoire de la marine française, par Ch. de la Roncière (bibliog.), t. XI, p. 318.
Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue, par le colonel H. de Poyen (bibliog.), t. XI, p. 448.
Histoire de Géorgie (bibliog.), t. XI, p. 449.
France et Chine, par Ch. Lavollée (bibliog.), t. XI, p. 449.
Histoire de la guerre de 1870-1871, par Pierre Lehautcourt (bibliog.), t. XI, p. 766.
Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899), par le lieutenant Gatelet (bibliog.), t. XI, p. 766.
Napoléon, par lord Rosebery (bibliog.), t. XII, p. 62.
Histoire et géographie de Madagascar, par les PP. Cadet et Thomas (bibliog.), t. XII, p. 127.
L'Etat Mahdiste du Soudan, par G. Dujarric (bibliog.), t. XII, p. 254.
L'expédition d'Égypte (1798-1801), par C. de la Jonquière (bibliog.), t. XII, p. 318.
Quelques notes sur l'histoire de la Chine, par le marquis de la Mazelière (bibliog.), t. XII, p. 319.
L'équilibre adriatique, par Charles Loiseau (bibliog.), t. XII, p. 446.
Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce, par Prosper Cultru (bibliog.), t. XII, p. 573.
Quintino Bocayuva, par A. d'Atri (bibliog.), t. XII, p. 573.
La République Argentine et le Chili, par Louis Varela (bibliog.), t. XII, p. 574.

Le Japon contemporain, par Emile Larrone (bibliog.), t. XII, p. 574.
Le royaume de Serbie, par F. Coquelle (bibliog.), t. XII, p. 574.
Colonisation de l'île Bourbon, par Jules Hermann (bibliog.), t. XII, p. 765.

Hygiène.

Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures), par le Dr Le Dantec, t. XII, pp. 333-348.
L'assistance médicale et l'hygiène publique à Madagascar, par le général Gallieni, t. XI, pp. 537-557.
Le lazaret de l'île Maskali, t. XI, p. 564.
La mission du Dr Grall, t. XI, p. 633.
La mission Rambaud et l'assainissement du Sénégal, t. XI, p. 756.
L'hôpital de Djibouti, t. XII, p. 241.
La fièvre jaune au Sénégal, t. XII, p. 559.

Importation.

L'importation des cocons à Yokohama, t. XI, p. 511.

Impôt.

Projet de réforme de l'impôt en Danemark, t. XII, p. 748.

Inaugurations.

L'inauguration de la statue de Bismarck, t. XII, p. 48.
Inauguration du quai de la concession française de Han-Kéou, t. XII, p. 122.

Incidents.

L'incident de Tien-Tsin, t. XI, p. 441.
L'incident de Metz, t. XI, p. 690.
Les incidents de Margueritte, t. XI, p. 755.
L'incident franco-turc, t. XII, pp. 238, 426, 490.

Indemnités.

Le règlement de l'indemnité chinoise, par Jean de la Peyre, t. XI, pp. 650-662.
La question de l'indemnité chinoise, t. XI, pp. 566, 697.
L'indemnité chinoise, t. XII, p. 685.

Industrie.

L'industrie et le commerce de l'Espagne, par G. Routier (bibliog.), t. XII, p. 127.
L'industrie et le commerce de l'Espagne, t. XI, p. 380.
L'industrie des ocres, t. XI, p. 443.
L'industrie du pétrole en Russie en 1900, t. XI, p. 444.
Les industries à Madagascar, t. XI, p. 701.
L'industrie allemande et le commerce extérieur, t. XII, p. 246.
Le commerce et l'industrie de la Russie, t. XII, p. 310.
Le commerce et l'industrie de Madagascar, t. XII, p. 504.
L'industrie des machines en Suisse, t. XII, p. 755.
L'industrie italienne minière, métallurgique, des produits chimiques, etc., en 1900, t. XII, p. 755.

Institutions.

Quelques institutions coloniales anglaises, par Ch. Noufflard, t. XI, pp. 515-524; 603-616.
Institutions politiques de l'Europe contemporaine, par Etienne Flandin (bibliog.), t. XI, p. 384.

Insurrections.

Les événements de Margueritte, par Augustin Bernard, t. XI, pp. 617-621.
Les événements de Margueritte (correspondance), par M. Pouyanne, t. XI, pp. 686-687.
Troubles à N'Djolé, t. XII, p. 368.
Les désordres de Nam-Dinh, t. XII, p. 427.
L'agitation dans le nord de l'Hindoustan, t. XII, p. 495.
Troubles à Souk-el-Djemaa, t. XII, p. 752.

Interpellations.

L'interpellation de M. Berthelot sur la Tunisie, t. XI, p. 234.
L'interpellation sur les événements de Margueritte, t. XII, p. 52.

Ivoire.

Le marché de l'ivoire en 1900, t. XI, p. 379.

Juridiction.

La question finlandaise au point de vue juridique, par F. Despagnet (bibliog.), t. XII, p. 317.
Le conflit finlandais au point de vue juridique, par Van der Vlugt (bibliog.), t. XI, p. 190.

Justice.

La justice indigène à Madagascar, par J. Xior, t. XI, pp. 422-432.
La justice européenne à Madagascar, par J. Xior, t. XI, pp. 674-678.
Réforme de l'organisation judiciaire en Afrique occidentale française, t. XII, p. 240.
La justice indigène au Tonkin, t. XII, p. 691.

Laines.

Le commerce des laines en Australie, t. XII, p. 61.

Langues.

L'enseignement de la langue française dans

l'Afrique occidentale, par André Bacot, t. XII, pp. 162-169.
L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales, par Ned Noll, t. XII, pp. 418-419.

Législation.

La nouvelle loi italienne sur l'émigration, par Alcide Ebray, t. XI, pp. 643-649.
La loi sur la marine marchande (avec 2 diagrammes), par Emile Duboc, t. XII, pp. 460-472.
La Crète : Sa situation au point de vue du droit international, par Henri Couturier (bibliog.), t. XI, p. 127.
La réforme militaire en Angleterre, t. XI, p. 369; 433.
La loi sur les associations, t. XI, p. 373.

Liège.

La récolte du Liège en Algérie, t. XII, p. 498.

Main-d'œuvre.

La main-d'œuvre à Madagascar, par J. Xior, t. XII, pp. 353-359.

Manuels.

Manuel des candidats à l'Ecole navale. Géographie par H. Hauser (bibliog.), t. XII, p. 189.

Marine.

Les progrès de la marine allemande, par Georges Blondel, t. XI, pp. 416-421.
La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry (avec graphique), par A.-J. Gouin, t. XI, pp. 523-530.
La loi sur la marine marchande (avec 2 diagrammes), par Emile Duboc, t. XII, pp. 460-472.
Histoire de la marine française, par Ch. de la Roncière (bibliog.), t. XI, p. 318.
La marine et le progrès, par M. Loir et G. de Caqueray (bibliog.), t. XI, p. 319.
L'ancien corps de la marine, par le Dr A. Corre (bibliog.), t. XI, p. 704.
La marine britannique, t. XII, p. 112.
Mouvement maritime de Zanzibar, t. XII, p. 247.
Le droit de visite et la guerre de course, par Emile Duboc (bibliog.), t. XII, p. 762.

Médecine.

Les écoles anglaises de médecine tropicale, par Léon Dyé, t. XII, pp. 42-47.
Le paludisme, sa prophylaxie (7 gravures), par le Dr Le Dantec, t. XII, pp. 333-348.
Création d'un Institut de médecine coloniale à Paris, t. XI, p. 763.
La fièvre jaune au Sénégal, t. XII, p. 499.
L'assistance médicale à Madagascar, t. XII, p. 752.

Métallurgie.

Les ressources métallurgiques de l'Espagne, t. XI, p. 183.

Meurtres.

Le meurtre du capitaine Keyes, t. XII, p. 693.

Mines.

La production minière au Canada, t. XI p. 59.
Les ressources minières de l'Espagne, t. XI, p. 183.
Les gisements miniers du sud-ouest africain allemand, t. XII, p. 126.
Les richesses minérales des colonies françaises, par L. Pelatan (bibliog.), t. XII, p. 190.
Les mines d'or de la Guyane française, t. XII, p. 249.

Ministères.

Le nouveau ministère italien, t. XI, p. 309.
Le nouveau ministère espagnol, t. XI, p. 372.

Missions.

La Côte d'Ivoire occidentale. La mission Hortains-d'Ollone (1898-1900), par Aspe-Fleurimont, t. XII, pp. 349-352.
La mission du Dr Huot au Congo, t. XI, p. 236.
La mission Joalland, t. XI, p. 437.
La mission du Bourg en Afrique orientale, t. XI, p. 438.
La mission du Dr Grall, t. XI, p. 633.
Les missions Lenfant et Péroz, t. XI, p. 694.
Les officiers français à Berlin, t. XI, p. 751.
La mission Alluand à Madagascar, t XI, p. 756.
La mission Rambaud au Sénégal, t. XI, p. 756.
La mission du Yunnan, t. XI, p. 762.
Nouvelles du colonel Péroz, t. XII, p. 368.
La mission de M. Paul Labbé, t. XII, p. 370.
L'expédition du lieutenant Kozlow, t. XII, p. 497.
Mission de M. Georges Thomann à la Côte d'Ivoire, t. XII, p. 500.
La mission du Yunnan, t. XII, p. 556.
L'arrivée de la mission marocaine; nos relations avec le Maroc, t. XII, p. 749.

Mœurs.

En Chine, par Maurice Courant (bibliog.), t. XII, p. 639.

Nacre.

La nacre des établissements français d'Océanie, t. XI, p. 574.

Naissance.

La naissance de la princesse Yolande d'Italie, t. XI, p. 753.

Naphte.

Le naphte en Russie, t. XI, p. 699.

Natalité.

La natalité en France, par G.-M. Paris (bibliog.), t. XI, p. 575.

Navigation.

La navigation du Rhin, t. XI, p. 120.
Commerce et navigation de Benghazi en 1899, t. XI, p. 183.
Communications maritimes de Tahiti, t. XI, p. 188.
Une ligne de navigation entre l'Inde et la France, t. XI, p. 240.
La navigation internationale du Congo et du Niger, par G. Pillias (bibliog.), t. XI, p. 319.
Nouvelle ligne allemande de New-York aux Indes anglaises, t. XI, p. 700.
Amélioration des affluents du Rhin, t. XII, p. 58.
Navigation par Suez en 1899 et 1900, t. XII, p. 375.

Nécrologie.

M. Laferrière, par H. de Peyerimhoff, t. XII, pp. 108-111.
Henri d'Orléans, par le colonel de la Panouse, t. XII, pp. 231-233.
Mort de la reine Victoria. Avènement du roi Edouard VII, t. XI, p. 172.
La mort de M. de Béhagle, t. XI, p. 377.
Mort de Mgr Hacquart, t. XI, p. 564.
La mort du prince de Hohenlohe, t. XII, p. 114.
La mort de Mme Krüger, t. XII, p. 186.
Mort de l'impératrice Frédéric, t. XII, p. 238.
La mort de Crispi, t. XII, p. 301.
La mort du général Venukof, t. XII, p. 302.
La mort de M. de Miquel, t. XII, p. 363.
La dernière exploration du prince Henri d'Orléans, t. XII, p. 428.
Mort de l'émir Abdour-Rhaman, t. XII, p. 494.
La mort de Li-Hong-Chang, t. XII, p. 632.
Mort du commandant Erckmann, t. XII, p. 692.

Neutralité.

La neutralité de la Belgique et la question militaire, t. XI, p. 49.

Nickel.

La production du nickel, t. XII, p. 565.

Occupation.

Les territoires du Chari et l'œuvre de M. Gentil (avec carte), par M. Augustin Bernard, t. XI, pp. 323-329.
L'occupation de la région du Tchad, t. XI, p. 179.
L'occupation du Touat, t. XI, p. 310.
Les opérations au Touat, t. XI, p. 376.
Les affaires du Touat, t. XI, p. 436.
Nouvelles du Touat, t. XI, p. 564.
L'occupation anglaise du Bahr-el-Ghazal, t. XII, p. 119.

Ocres.

L'industrie des ocres, t. XI, p. 443.

Officiel.

Modification dans les « Officiels » de l'Indo-Chine, t. XII, p. 691.
Nominations aux colonies, t. XII, pp. 251, 315. 379, 442, 507, 571, 637, 700, 760.

Opinions.

L'Europe et la question d'Autriche, par A. de Saint-Valéry, t. XI, pp. 679-685.
L'Allemagne et la politique coloniale de la France, par F.-W., t. XII, pp. 224-230.
Une entente franco-espagnole, par Henri Lorin, t. XII, pp. 257-270.
L'administration anglaise en Chypre (avec carte), t. XII, pp. 420-422.
La politique anglaise en Afrique occidentale (avec carte), par Auguste Terrier, t. XII, pp. 513-522.
La question de Libéria (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XII, pp. 523-531.
La Bosnie et l'Herzégovine, par Raoul Laveix, t. XII, pp. 675-684.
Les épreuves de l'Angleterre, par Henri Lorin, t. XII, pp. 705-723.
Le Danemark contemporain (avec carte), par Henri Daurys, t. XII, pp. 727-741.
Napoléon, par lord Rosebery (bibliog.), t. XII, p. 62.
L'opinion anglaise et la guerre, t. XI, p. 47.
Le Transvaal, par un Uitlander, par J.-P. Fitzpatrick (bibliog.), t. XI, p. 385.
Les Chinois chez eux, par E. Bard (bibliog.), t. XI, p. 576.

Or.

Un nouveau Transvaal, par A. Duchêne, t. XII, p. 91-100.
L'or, par H. Hauser (bibliog.), t. XI, p. 189.
Les mines d'or de la Guyane française, t. XII, p. 249.

Organisation.

Le territoire de Zinder, t. XI, p. 117.
Les territoires du Bas-Niger, t. XI, p. 117.

Pacification.

La situation à Madagascar, t. XII, p. 562.
La pacification du Baoulé, t. XII, p. 562.

Parlements.

La convocation du Reichsrath autrichien, t. XI, p. 177.
L'ouverture du Parlement anglais; le discours du trône, t. XI, p. 302.
La clôture du Parlement anglais, t. XII, p. 297.

Pénétration.

La pénétration de la Chine méridionale (avec carte), par Maurice Zimmermann, t. XI, pp. 193-204, 268-283.
De quelques formes spéciales de la pénétration anglaise en Egypte, par Jean Brunhes, t. XI, pp. 451-470.
Le Transsaharien et la pénétration française en Afrique, par Maurice Honoré (bibliog.), t. XII, p. 62.

Perles.

Les huitres perlières des établissements français d'Océanie, t. XI, p. 574.

Pétrole.

L'industrie du pétrole en Russie en 1900, t. XI, p. 444.

Points d'appui.

Dépôts de charbon dans la mer Rouge et à Mascate, t. XI, p. 317.

Politique.

L'Europe et la question d'Autriche, par A. de Saint-Valéry, t. XI, pp. 679-685.
Renseignements politiques, t. XI, pp. 47-54, 113-119, 172-181, 230-239, 302-312, 369-378, 433-442, 504-509, 558-567, 627-636, 688-698, 750-758; t. XII, pp. 48-57, 112-124, 176-186, 234-244, 297-308, 360-371, 423-434, 490-502, 552-564, 629-633, 685-694.
Le budget des affaires étrangères. — L'interpellation de M. Berthelot, t. XI, p. 308.

Politique coloniale.

Un programme de politique coloniale, par Eug Etienne, t. XI, pp. 65-82.
L'Allemagne et la politique coloniale de la France, par F.-W., t. XII, p. 224-230.
L'étude des langues indigènes dans les troupes coloniales, par Ned-Noll, t. XII, pp. 418-419.
La question des Nouvelles-Hébrides (correspondance), par E.-S., t. XII, pp. 742-744.
La question de Terre-Neuve, t. XI, p. 114.
Les réformes de M. Jonnart en Algérie, t. XI, p. 116.
L'occupation du Touat, t. XI, p. 117.
La suppression des prestations à Madagascar, t. XI, p. 438.
La démission de M. Jonnart et la nomination de M. Revoil, t. XI, p. 694.
La nomination de M. Revoil, t. XII, p. 52.
L'Allemagne et la politique coloniale française, t. XII, p. 177.
Affaires algériennes, t. XII, p. 181.
Le ministère des colonies et M. Ballay, t. XII, p. 364.
La démission de M. Ballay, t. XII, p. 430.
Le retour de M. Revoil, t. XII, p. 498.
Le retour de M. Ballay, t. XII, p. 499.
Les territoires militaires du Tonkin, t. XII, p. 556.
Le voyage de M. Revoil; les déclarations du gouverneur général, t. XII, p. 557.

Politique étrangère.

La politique canadienne et la victoire du ministère Laurier, par André Siegfried, t. XI, p. 147-156.
L'Ethiopie : les intérêts anglais et français (avec carte), par Charles Michel, t. XI, pp. 205-212.
La Perse et sa situation intérieure, par A.-P. Tuillier, t. XI, pp. 284-289.
Le nouveau Parlement et la situation politique en Autriche, par W. Beaumont, t. XI, pp. 339-345.
La politique extérieure du Japon (avec carte), par Far-East, t. XI, p. 346-368.
La nouvelle loi italienne sur l'émigration, par Alcide Ebray, t. XI, pp. 643-649.
La Corée et l'Extrême-Orient, par Far-East, t. XI, pp. 723-733.
L'Angleterre et la question du Maroc (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 1-13.
Politique intérieure du Japon, par H. Daurys, t. XII, pp. 193-212.
Le tarif douanier allemand, par H. Pasquier, t. XII, pp. 277-280.
L'administration anglaise en Chypre (correspondance), t. XII, pp. 420-422.
Le mouvement agraire en Italie, par Louis Jadot, t. XII, pp. 473-486.
La politique anglaise en Afrique occidentale (avec carte), par Auguste Terrier, t. XII, pp. 513-522.
Une révolution pacifique au Danemark, par H. Daurys, t. XII, pp. 605-614.
La Bosnie et l'Herzégovine, par Raoul Laveix, t. XII, pp. 675-684.
Les épreuves de l'Angleterre, par Henri Lorin, t. XII, pp. 705-723.
Le Danemark contemporain (avec carte), par Henri Daurys, t. XII, pp. 727-741.
Les discours de M. de Bülow, t. XI, p. 47.
La situation politique en Allemagne, t. XI, p. 113.
Le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II, t. XI, p. 230.
Le discours du trône en Autriche, t. XI, p. 233.
La crise parlementaire en Autriche, t. XI, p. 307.
L'agitation révolutionnaire en Espagne, t. XI, p. 307.
Le nouveau ministère italien, t. XI, p. 309.

Russes et Anglais en Asie centrale, par V.-T. Lebedev (bibliog.), t. XI, p. 318.
Le discours de M. de Bülow, t. XI, p. 370.
Un nouveau discours de M. de Bülow, t. XI, p. 434.
La question de la Mandchourie en Angleterre, t. XI, p. 504
La Russie et la Mandchourie, t. XI, p. 509.
Le prince impérial d'Allemagne à Vienne, t. XI, p. 561.
L'incident de Metz, t. XI, p. 690.
L'exposé du comte Goluchowski, t. XI, p. 692.
Les îles Farsan et l'Allemagne, t. XI, p. 756.
La Chine et les puissances, t. XI, p. 757.
La discussion du budget des Affaires étrangères en Italie. — Discours de M. Prinetti, t. XII, p. 50.
Future politique de la Russie en Asie, t. XII, p. 51.
L'Angleterre et le Maroc; entente commerciale t. XII, p. 117.
La crise du libéralisme anglais, t. XII, p. 176.
La Belgique et le Congo, t. XII, p. 183.
Les événements de Chine devant le Parlement anglais, t. XII, p. 234.
L'Inde et le problème indien, par Paul Boell (bibliog.), t. XII, 254.
Le fils de Rabah et les Anglais, t. XII, p. 303.
Le prince Tchoun à Berlin, t. XII, p. 360.
L'entrevue de Dantzig, t. XII, p. 424.
Le nouveau président Roosevelt, t. XII, p 432
Le retour de la cour chinoise, t. XII, p. 497.
Un discours de M. Chamberlain, t. XII. p. 553.
La Russie en Palestine, par Alphonse d'Alonzo (bibliog.), t. XII. p. 702.
La situation en Turquie, t. XII, p. 748.
L'ouverture du Congrès américain; le message de M. Roosevelt, t. XII, p. 752.

Politique extérieure.

L'Ethiopie : les intérêts anglais et français (avec carte), par Charles Michel, t. XI, pp. 205-212.
Une entente franco-espagnole, par Henri Lorin, t. XII, pp. 257-270.
La France et la crise colombienne (avec carte), par Robert de Caix, t. XII, pp. 321-332.
La question de Libéria (avec carte), par J.-H. Franklin, t. XII, pp. 523-531.
Le conflit franco-turc (avec carte), par H. de Peyerimhoff, t. XII, pp. 577-585.
Les affaires de Chine, t. XI, p. 45.
La politique française en Afrique (1896-1898), par André Lebon (bibliog.), t. XII, p. 62.
L'influence française en Orient, t. XI, p. 116
Le discours de M. Delcassé sur les affaires de Chine, t. XI, p. 372.
Les fêtes franco-italiennes de Toulon, t. XI, p. 562.
Les difficultés avec le Maroc, t. XI, p. 754.
La Chine et les puissances. t. XI, p. 757.
La France et le Maroc, t. XII, p. 117.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 238.
Les déclarations de M. Saint-René-Taillandier, t. XII, p. 302.
Le voyage du tsar en France, t. XII, p. 423.
L'incident franco-turc, t. XII, p. 426.
Les écoles françaises d'Orient et la commission du budget, XII, p. 491.
Le conflit franco-turc, t. XII, pp. 552. 629.
L'arrivée de la mission marocaine en Algérie; nos relations avec le Maroc, t. XII, p. 749.

Population.

Saint-Paul. La croissance d'une ville aux Etats-Unis, t. XI, p. 59.
La population de tous les pays du monde, t. XII, p. 436.
La population étrangère en Chine en 1900, t. XII, p. 696.

Ports.

Les ports de Rotterdam et d'Amsterdam, t. XI, p. 55.
Le commerce extérieur du port franc de Copenhague, t. XI. p. 56.
Commerce extérieur du port de Salonique, t. XI, p. 122.
Commerce et navigation de Benghazi en 1899, t. XI, p. 183.
Le mouvement des ports d'Europe, t. XI. p. 568.
Le port de Gênes comparaison avec le port de Marseille, t. XI, p. 760.

Ports.

Côtes et ports français de l'océan, par Ch. Lenthéric (bibliog.), t. XI, p. 766.
Mouvement commercial du port de Tien-tsin en 1900, t. XII, p. 59.
Le mouvement du port de Marseille, t. XII. p. 309.
Un port au Kiss, t. XII, p. 366.
Les travaux du port d'Oran, t. XII, p. 498.
L'administration des ports de commerce en Russie, t. XII, p. 689.

Postes.

Le service des postes et télégraphes en Algérie, t. XII, p. 559.
Le transport des courriers dans le Haut-Sénégal et le Moyen-Niger, t. XII. p. 560.

Presse.

Un article de sir Robert Hart, par Alexandre Halot, t. XI, pp. 38-44.
La presse anglaise par Pierre Mille, t. XI, pp. 257-267, 330-338.
L'Angleterre et l'opinion allemande, t. XII, p. 297.

Les articles de la « National Review », t. XII, p. 747.

Prestations.

La suppression des prestations à Madagascar, t. XI, p. 438.

Protection.

La protection de la marine marchande et le rapport de M. Thierry (avec graphique) par A.-J. Gouin, t. XI, pp. 525-530.

Psychologie.

Psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle, par E. Boutmy (bibliog.), t. XII, p. 127.

Questions.

La question de Mandchourie, t. XI, p. 697.
La question de M. d'Estournelles sur les affaires de Chine, t. XI, p. 752.

Rapports.

Rapport d'ensemble sur Madagascar par le général Gallieni (bibliog.), t. XI, p. 448.
Le rapport du général Voyron, t. XI, p. 635.

Religions.

Enquête sur l'avenir de l'Islam, par Edmond Fazy. Opinions de MM. Carra de Vaux, Eugène de Roberty, Edward G. Browne, Musurus-Ghikis Bey, L. W. C. van den Berg, I. Godziker, t. XI, pp. 579-602. Opinions de MM. Snouck-Hurgronje et Martin Hartmann, t. XII, pp. 73-90. Opinions de MM. Arminius Vambéry, Malcolm Mac-Coll, Clément Huart, Mohammed Hassan Sirdjani, t. XII, pp. 147-161. Opinions de MM. René Basset, Edmond Doutté. W. Marçais, t. XII, pp. 385-404. Opinions de MM. le comte Henry de Castries. F.-G. Aflalo, Mohammed ben Rahal. — Conclusion, t. XII, pp. 532-551.
Der islamische Orient Berichte und Forschungen, par Martin Hartmann (bibliog.), t. XI, p. 254.
En Chine, par le père Leroy (bibliog.), t. XI, p. 575.
Les missions catholiques françaises au XIXe siècle (bibliog.), t. XI, p. 641.

Révoltes.

Bou Amama, par A. B., t. XI, pp. 622-626.

Sidérurgie.

L'industrie sidérurgique en France, t. XI, p. 510.

Sociétés.

Recueil des sociétés coloniales et maritimes par Plas et Pourbaix (bibliog.), t. XII, p. 317.

Soies.

L'importation des cocons à Yokohama, t. XI, p. 511.

Soufre.

La production du soufre en Sicile, t. XI p. 182.

Soumission.

La soumission de Senoussi, t. XII, p. 367.

Statistiques.

Statistique du Congo belge, t, XI, p. 57.
Statistique décimale de la colonie britannique de Sierra-Léone, t. XI, p. 57.
Statistique de la Chine t. XII, p. 124.
Les Français au Mexique, t. XI, p. 382.
Statistiques douanières de Madagascar, t. XI, p. 444.

Sucres.

La production du sucre dans le monde, t. XII, p. 245.
Les sucres français au Canada, t. XII, p. 758.

Tables des Matières.

Table des matières du tome XI (1er janvier-15 juin 1901), t. XI, pp. 768-770.
Table des matières du tome XII (1er juillet-15 décembre 1901), t. XII, pp. 766-768.

Télégraphes.

Le télégraphe au Congo français, t. XI, p. 437.
La télégraphie sans fils, t. XI, p. 701.
Le câble Oran-Tanger, t. XII, p. 54.
Le service des postes et télégraphes en Algérie, t. XII, p. 559.

Thé.

Développement de la production du thé dans l'Inde anglaise, t. XII, p. 571.

Traités.

Le traité de Berlin de 1885 et l'Etat indépendant du Congo par R. Pierantoni (bibliog.), t. XI, p. 575.
Revision du traité de commerce anglo-chinois, t. XII, p. 497.

Transit.

Le transit du canal de Suez, t. XI, p. 56.

Travaux publics.

Le dessèchement du Zuiderzée, t. XI, p. 759.

Unité.

Lendemain d'unité. — Rome, royaume de Naples, par G. Goyau (bibliog.), t. XI, p. 384.

Vins.

La production du vin en Italie en 1900, t. XI, p. 636.

Voies de navigation.

Le golfe Persique, route de l'Inde et de la Chine (avec carte), par le baron A. d'Avril, t. XI, pp. 129-146.
Les voies navigables de la Chine (avec carte), par A. A. Fauvel, t. XI, p. 663-673.

Voyages.

Le voyage de M. Th. Fischer au Maroc, t. XI, p. 52.
Le voyage du général Servière au Touat, t. XI, p. 117.
Le voyage du marquis de Nointel (1670-1680), par A. Vandal (bibliog.), t. XI, p. 384.
Le retour en France de M. Doumer, t. XI, p. 440.
Le départ de M. Paul Beau pour la Chine, t. XI, p. 506.
Le prince impérial d'Allemagne à Vienne, t. XI, p. 561.
Le voyage de M. Delcassé en Russie, t. XI, p. 563.
A travers les Indes par G. Gallois (bibliog.), t. XI, p. 575.
De Marseille à la mer Caspienne par Serge Bello (bibliog.), t. XI, p. 576.
Le voyage de M. Delcassé en Russie, t. XI, p. 630.
Le voyage du gouverneur Petit, t. XI, p. 636.
Voyage en Nouvelle-Calédonie, par Jules Garnier (bibliog.), t. XI, p. 705.
Promenades en Extrême-Orient, par le commandant de Pimodan (bibliog.), t. XI, p. 766.
Un Français en Indo-Chine, par G. Gallois (bibliog.), t. XII, p. 63.
Souvenirs de la Nouvelle-Grenade par Pierre d'Espagnat (bibliog.), t. XII, p. 253.
La visite du tsar en France, t. XII, p. 298.
Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine, par Mad. Massieu (bibliog.), t. XII, p. 316.
Fazendas et Estancias, par E. de Rancourt (bibliog.), t. XII, p. 317.
Le voyage du tsar en France, t. XII, p. 423.
Le voyage du gouverneur général de l'Indo-Chine, t. XII, p. 427.
Le voyage de M. Revoil, t. XII, p. 557.
Voyage autour du globe. Japon, par M. I. Eggermont (bibliog.), t. XII, p. 762.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Aspe-Fleurimont, cons. du com. extérieur.
G.-K. Anton, prof. à l'Univ. d'Iéna.
D'Attanoux, explorateur.
Baron d'Avril, anc. minist. plénipot.
Lieut. A. Bacot, Explorateur.
R. Bailly, capitaine de réserve d'État-Major.
W. Beaumont, publiciste.
G. Blondel, prof. à l'Ecole des Hautes-Études commerciales.
A. Bonhoure, secr. gén. du gouv. de la Côte d'Ivoire.
P. Bourdarie, publiciste.
H. Brenier, directeur de la Mission lyonnaise en Chine.
L. Brunet, député de la Réunion.
Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).
G. Capus, docteur ès sciences.
Vte Robert de Caix de Saint-Aymour.
Mgr Charmetant, dir. des écoles d'Orient.
De Contenson, anc attaché milit. en Chine.
Jean de Cuers de Cogolin, publiciste.
Dr Le Dantec, professeur agrégé.
P. Decharme, attaché au min. des Colonies.
V. Demontès, agrégé de l'Université.
O. Depont, du Serv. des aff. indig. de l'Algérie.
E. Duboc, anc. officier de marine.
Marcel Dubois, prof. à la Sorbonne.
J.-L. Delonclé, M. des R. au Cons. d'Etat.
Deluns-Montaud, anc. ministre.
E. Doutté, profes. à la chaire d'arabe d'Oran.
A. Duchêne, chef de bur. au Min. des Colonies.
H. Dumolard, anc. prof à l'Univ. de Tokyo.
Le contre-amiral Th. Dupuis.
Léon Dyé.
Alcide Ebray, publiciste.
P. d'Espagnat, explorateur.
E. Etienne, député, prés. du Groupe diplomatique et colonial.
A.-A. Fauvel, anc. off. des douanes chinoises.
Ed. Fazy, agrégé de l'Université.
G.-B.-M. Flamand, explorateur, prof. à l'Ecole des Sciences d'Alger.
Fleury-Ravarin, député.
F. Foureau, explorateur.
J.-H. Franklin, publiciste.
J. Franconie, publiciste.
H. Froidevaux, agr. d'hist. et de géogr., doct. ès lettres.
G. Gabiat, député.
E. Garnault, de la Ch. de com. de la Rochelle.
Ch. Garnier, chargé de mission.
C. Garreau, sénateur d'Ille-et-Vilaine.
E.-F. Gautier, anc. dir. à Madagascar.
Arthur Girault, prof. à l'Univ. de Poitiers.
Jules Gay, agrégé de l'Université.
A.-J. Gouin, ancien officier de marine.
A. Grandidier, membre de l'Institut.
A. Guillot, vérif. d. douanes de Modane.
Camille Guy, chef du service géographique au Ministère des Colonies.
Halot, consul du Japon à Bruxelles.
Halvdan Koht, de l'Univ. de Christiania.
G. Hanotaux, de l'Académie française.
H. Hauser, prof. à l'Université de Clermont.
G. Jacqueton, publiciste.
A. Jouannin, du *Comité de l'Asie française.*
L. Kryszanowski, publiciste.
Paul Labbé, explorateur.
J. de Lamare, explorateur.
Raoul Laveix, publiciste.
A. Layec, secr. de la *Société bretonne.*
Le Filliatre, administ. des colonies.
Le Myre de Vilers, député,
Henri Lorin, prof. à l'Univ. de Bordeaux.
C. Madrolle, explorateur.
F. de Mahy, député, anc. ministre.
Jean de Marcillac, enseigne de vaisseau.
Paul Masson, prof. à l'Univ. d'Aix-Marseille.
G. Mandeville, publiciste.
Ch. Michel, explorateur.
Pierre Mille, publiciste.
Ned-Noll, publiciste.
Ch. Noufflard, chef de serv. à l'Off. Colonial.
Maurice Ordinaire, député.
† Le prince Henri d'Orléans.
Colonel de la Panouse, du *Comité de l'Asie française.*
H. Pasquier, publiciste.
Edouard Payen, publiciste.
H. Pensa, publiciste.
H. de Peyerimhoff, audit. au Cons. d'État.
Ed. Picard, docteur en droit.
U. Pila, de la Ch. de com. de Lyon.
Maurice Pouyanne, juge suppléant à Alger.
E. Roux, lieut. de vaisseau.
J. Roux, prof. à l'école de comm. de Limoges.
J. Siegfried, sénateur, ancien ministre.
André Siegfried.
A. Terrier, du *Comité de l'Afrique française*
J. Thierry, député.
Dr Henry Thierry.
P. Thirion, agr. d'histoire et de géographie.
Dr Georges Treille.
C.-F. Usborne, Indian Civil Service.
† Général Venukoff.
P. Vuillot, publiciste-géographe.
M. Wahl, inspect. hon. de l'Instr. publique.
J. Xior, à Tananarive.
A. Zimmerman, cons. imp. de Légat. à Berlin.
M. Zimmermann, profes. d'hist. et de géogr. col. près la Ch. de com. de Lyon.
Etc., etc.

Sommaire du n° 114

H. de Peyerimhoff : Le conflit franco-turc. — **Aspe-Fleurimont** : Le Congo français. Une expérience coloniale. — **H. Daurys** : Une révolution pacifique au Danemark. — **Marcel Dubois et Auguste Terrier** : Un siècle d'expansion coloniale.
Cartes et gravures : Carte de Mytilène

Sommaire du n° 115

M. Pouyanne : La question agraire en Algérie. — **Paul Labbé** : La Colonisation en Sibérie : la Steppe kirghize. — **P. F.** : Les Délégations financières algériennes. — **Raoul Laveix** : La Bosnie et l'Herzégovine.
Cartes et gravures : Sibérie : la Steepe kirghize.

Le Vin Désiles

Cordial Régénérateur

ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, SURMENAGE, CONVALESCENCE

Cette Médication tonifie les poumons, régularise les battements du cœur, active le travail de la digestion. — L'homme débilité y puise la force, la vigueur et la santé. L'homme qui dépense beaucoup d'activité, l'entretient par l'usage régulier de ces toniques qui, tout en conservant une efficacité identique, se présentent sous trois formes différentes, afin de se prêter plus facilement aux préférences des malades et aux exigences spéciales de leurs tempéraments.

Désiline *digestive.* **Liqueur de Table.**

Désiles *Granulé* aux Glycérophosphates et à l'Extrait complet de **VIN DÉSILES.**

Dépôt : 18, Rue des Arts, à LEVALLOIS-PERRET (Seine).

CHAMPAGNE COUVERT

REIMS — D. BELLEAU, ✠O.✠O.✠ SUCCR — REIMS

Fournisseur de l'État Indépendant du CONGO

APRÈS LES REPAS, QUELQUES

PASTILLES VICHY-ÉTAT

FACILITENT LA DIGESTION

Elles sont fabriquées avec les Sels naturels extraits des Eaux de Vichy, sources de l'État, et vendues en boîtes métalliques scellées.

5 francs. — 2 francs. — 1 franc.

En voyage, à la chasse, à la campagne, on peut rendre instantanément sa boisson alcaline et gazeuse avec quelques

COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT

FABRIQUÉS AVEC LES SELS VICHY-ÉTAT

2 ou 3 pour un verre. 2 fr. le flacon de 100 comprimés.

Exiger sur ces produits la marque VICHY-ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE FEB 14 1916

DUE NOV 19 '25

3 2044 083 536 201